

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Page [20] dans l'Appendice T comporte une lettre fautive Appendice J. Page [17] dans l'Appendice T est coupée.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A P P E N D I C É

DU

P R E M I E R V O L U M E

DES

J O U R N A U X

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

SESSION 1841.

Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.

Kingston :

IMPRIMÉ PAR GEORGE DESBARATS & THOS. CARY.

1842.

I N D E X

DE

L'APPENDICE

Améliorations Publiques.....(C. C.)	Douanes(V. V.)
Amendes et Exemptions de Milice....(A. A.)	Droits sur les Bois.....(G.) (H.) (K.) (I. L.)
Asile des Insensés(L. L.)	
Baldwin, Robert, Ecuyer.....(L.)	Emeutes d'Élection, à Toronto....(S.) (O. O.)
Banques et Cours Monétaire.....(O.)	Estimation du Revenu et de la Dé-
Banques, États des.....(C.)	pense.....(B.) (F. F.)
Banque de Kingston.....(V.)	Etablissement d'Owen Sound.....(M. M.)
Baptêmes, Mariages et Sépultures(P. P.)	Exportations(Q. Q.)
Berrie, Robert, Ecuyer.....(Y.)	Gaspé, District de.....(N.)
Bois et Forêts.....(K.)	Gourlay, Robert F.....(T. T.)
	Gouvernement Responsable.....(B. B.)
Canaux(D.)	Importations.....(Q. Q.)
Canal de Chambly.....(D.)	King's College.....(J.)
Canal Desjardins.....(R. R.)	Pénitencier(M.)
Canal de Lachine.....(D.)	Phares.....(A.) (G. G.)
Canal de Welland.....(D.)	Police.....(Z.)
Chemin de Barrière de Longueuil et Cham-	Population, Tableaux de la.....(T.)
bly.....(U. U.)	Prêts, Suretés et Garanties(Q.)
Chemin de Fer de Champlain et St. Lau-	Réserves du Clergé.....(K.)
rent.....(E. E.)	Réserve Militaire, Toronto.....(K.)
Chenal du Lac St. Pierre.....(D. D.)	Salaires des Officiers Publics.....(J. J.)
Compagnie Britannique et Américaine sur la	Terres de la Couronne.....(K.)
Vie et contre les Accidens du Feu....(F.)	Terres des Ecoles.....(K. K.)
Collège du Haut-Canada.....(J.)	Terres de diverses Tribus Sauvages.....(K.)
Comptes Publics.....(B.)	Terres des Six Nations Sauvages.....(K.)
Cotisations, Retours des(U.)	Thompson, Mr. le Juge.....(W.)
Cour de Chancellerie.....(P.)	Township de McNab.....(H. H.)
Cours Monétaire(O.)	Transit des Produits.....(E. E.)
Cure Môle à Vapeur(R.)	Visiteur d'Ecoles, Beauharnois.....(I.)
Débentures(B.)	
Défranchissement des Electeurs de Qué-	
bec(N. N.)	
Dette du Bas-Canada.....(B.)	
Districts Municipaux.....(X.)	
District Municipal de Chaudière.....(S. S.)	

APPENDICE

DU

PREMIER VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Première Session du Premier Parlement Provincial.

LISTE DE L'APPENDICE,

Indiquant :—Les jours où les documens y mentionnés ont été présentés à la Chambre.

	1841.	
A.	25 Juin.	PHARES :—Rapport du Commissaire du Bas-Canada nommé pour choisir et fixer les sites des Phares à ériger sur les Iles St. Paul et Scattarie, et établir la part des demers nécessaires pour les maintenir à l'avenir.
B.	"	DEBENTURES :—Cédule des Débentures du Gouvernement rachetées et restant dues, émanées sous l'autorité d'Actes de la Législature Provinciale du Haut Canada. —————Sommaire indiquant le montant des Débentures restant dues et émanées en différens tems pour les Travaux Publics, &c. dans le Haut-Canada. —————Tableau Général des Lettres de Change du Receveur Général du Haut-Canada, tirées sur Londres, à compte des Débentures négociées en Angleterre. —————Tableau de la Dette Publique du Bas-Canada, telle qu'autorisée par des Actes ou Ordonnances de la dite Province.
	9 Juillet.	COMPTES PUBLICS du Haut-Canada, pour 1839 et 1840, accompagnés de Cédules.
	20	ESTIMATION du REVENU et de la DEPENSE probable de la Province du Canada, et autres documens y relatifs, pour l'année expirée le 31e Décembre 1841, accompagnés d'une Cédule.
C.	2	ETAT de la BANQUE Commerciale du District de Midland, le 1er Juillet 1841.
	5	—————De la Banque de la Cité, Montréal, le 26e Juin 1841.
	"	—————De la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Québec, le do.
	6	—————De la Banque de Québec, le 1er Juin 1841.
	"	—————De la Banque de Gore, le 30e Juin 1841.
	"	—————De la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Toronto, le do.
	9	—————De la Banque du Haut-Canada, le do.
	10	—————De la Banque de Montreal, le 6e Juillet 1841.
	26	—————De la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Canada, le 26e Juin 1841.

D.	1841. 2 Juillet	CANAL de CHAMBLY :—Rapport des Commissaires, 25e Mai, 1841.
	20	CANAL de WELLAND :—Rapport des Directeurs pour 1840, avec une liste des Documens qui l'accompagnaient.
E.	5 Août	CANAL de LACHINE :—Rapport des Commissaires.
	5 Juillet	CHEMIN de FER de CHAMPLAIN et St. LAURENT :—Tableau des frais encourus pour sa construction, et des Recettes et Dépenses jusqu'au 1er Janvier, 1841.
F.	8	COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE et AMERICAINE sur la vie et contre les accidens du feu :—Etat jusqu'au 30e Juin 1841.
G.	21	DROITS perçus à BYTOWN sur les BOIS qui ont été transportés par la RIVIERE OTTAWA, depuis 1836 jusqu'à 1840 :—Etat du montant des dits droits.
H.	14	DROITS sur les BOIS :—Copie de la Correspondance entre les Ministres de Sa Majesté et Lord Sydenham, relativement au changement dans l'échelle des droits imposés sur l'importation des Bois Etrangers et Coloniaux dans la Grande Bretagne.
I.	"	VISITEUR D'ECOLES sous l'Ordonnance de la 2e Vict. Chap. 42 :—Son Rapport pour le Comté de Beauharnois.
J.	15	KING'S COLLEGE et COLLEGE DU HAUT-CANADA :—
		Etats des Recettes et Déboursés des dits Colléges, depuis le 1er Décembre 1839 jusqu'au 31e Décembre 1840.
		Etat indiquant les Dotations de terres des dits Colléges le 31e Décembre 1840.
		Etat des Recettes et des Déboursés de King's College, depuis sa fondation jusqu'au 31e Décembre 1840.
K.	"	Etat semblable pour le Collége du Haut-Canada.
		TERRES de DIVERSES TRIBUS SAUVAGES :—Compte Courant, du 1er Janvier au 31e Mars 1840.
		— Ventes des dites terres, du 1er Avril 1840 au 7e Juin 1841.
		TERRES des SIX NATIONS SAUVAGES :—Compte Courant, du 1er Janvier au 31e Mars 1840.
		— Ventes des dites terres, entre le 1er Avril et le 7e Juin 1841.
		RESERVE MILITAIRE, TORONTO :—Ventes entre le 16e Mars 1839 et le 30e Septembre 1840.
		RESERVES du CLERGE :—Ventes entre le 1er Avril 1840 et le 7e Juin 1841.
		DROITS perçus SUR LES BOIS à BYTOWN en 1840.
		— Compte Courant du Collecteur.
		DROITS perçus SUR LES BOIS à NATION RIVER.
21	"	TERRES de la COURONNE :—Ventes entre le 1er Avril 1840 et le 7e Juin 1841.
		TERRES de DIVERSES TRIBUS SAUVAGES :—Comptes Courans, du 1er Avril 1840 au 7e Juin 1841.
		TERRES des SIX NATIONS SAUVAGES :—Comptes pour la même période.
		RESERVES du CLERGE :—Comptes Courans pour la même période.
		BOIS et FORETS :—Comptes Courans pour la même période.
		TERRES de la COURONNE :—Comptes Courans pour la même période.
		RESERVE MILITAIRE, TORONTO :—Comptes Courans, du 16e Mars 1831 au 31e Décembre 1840.
		ROBERT BALDWIN, Ecuyer :—Son acceptation de la charge de Conseiller Exécutif, avec copies des Warrants émanés pour son Salaire comme tel, du 13e Février au 14e Juin 1841.

M.	1841. 20 Juillet	PENITENCIER :—Rapport des Inspecteurs, accompagné des Rapports du Préfet, du Chapelain, et du Chirurgien de l'établissement, et divers autres documens annexés au Rapport du Préfet. — Estimation de la somme requise pour le soutien du Pénitencier, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31e Décembre, 1841.
N.	21	GASPE, DISTRICT DE :—Etat des deniers appropriés pour le District de Gaspé, et qui y ont été dépensés depuis 1835 jusqu'à 1840. — Etat du montant net des droits perçus dans le District de Gaspé, depuis 1835 jusqu'à 1840.
O.	26 27 Août	BANQUES et COURS MONETAIRE :—Premier Rapport du Comité choisi, pour assimiler le Cours Monétaire de la Province. — Rapport final du Comité choisi, sur les Banques et le Cours Monétaire.
P.	30 Juillet	COUR DE CHANCELLERIE :—Lettre du Greffier de la Cour de Chancellerie, relativement au nombre de poursuites intentées dans cette Cour depuis le 6e Février 1840, et aux honoraires qui lui ont été payés. — Etat indiquant le montant des frais taxés et alloués par la dite Cour, entre le 6e Février, 1840 et le 22e Juin, 1841.
Q.	"	PRETS, SURETES et GARANTIES :—Etat des prêts faits par le Gouvernement aux Corporations et Individus, pour des Travaux Publics dans le Haut-Canada, à venir au 30e Juin, 1841. — Liste des Obligations et Suretés données au Gouvernement par certaines Compagnies Incorporées pour des Travaux Publics, et déposées dans le Bureau du Receveur Général.
R.	"	CURE-MOLE A VAPEUR, Haut-Canada :—Rapport du Commissaire, daté le 13e Juillet, 1841.
S.	3 Août	EMEUTES D'ELECTION A TORONTO :—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de certains procédés relatifs à l'Election de la Cité de Toronto.
T.	5	TABLEAUX de la POPULATION du Haut-Canada, pour l'année 1840.
U.	"	RETOURS des COTISATIONS dans le Haut-Canada, pour l'année 1840.
V.	"	BANQUE de KINGSTON :—Rapport des Commissaires nommés par le Statut Provincial de la 10e Geo. 4, intitulé, " Acte pour régler les affaires de l'ancienne Banque à Kingston.
W.	9	Mr. Le JUGE THOMPSON :—Copie de la défense ou réponse de l'Honorable John G. Thompson, et de diverses dépositions et autres papiers à l'appui d'icelle, contre les accusations portées contre le dit Juge, le 12e Mars, 1836, par l'Assemblée du Bas-Canada ; et aussi, Copie d'une Dépêche de Lord Glenelg au Comte Gosford, concernant les dites accusations.
X.	"	DISTRICTS MUNICIPAUX dans la ci-devant PROVINCE du BAS-CANADA :—Proclamations qui les établissent,—qui déterminent le lieu de réunion de chaque Conseil de District,—qui fixent le nombre des Conseillers qui seront élus pour chaque endroit,—et qui suppléent à certaines inexactitudes dans les Proclamations antérieures. — Liste des Gardiens nommés. — Instructions aux Gardiens.
Y.	13	ROBERT BERRIE, Ecuyer :—Copie de la Correspondance qui a eu lieu à l'occasion de la destitution du Greffier de la Paix du District de Gore.
Z.	16	DEPARTEMENT de la POLICE dans le BAS-CANADA :—Lettre du Commissaire de Police à l'Hon. D. Daly, datée le 1er Août, 1841. — Noms des Magistrats Stipendiaires. — Tableau des Magistrats de Police, et état effectif de la Police Rurale, le 30e Juin, 1841. — Dépenses de la Police Rurale, du 1er Juillet, 1840, au 30e Juin, 1841.

A. A.	1841 18 Août.	AMENDES et EXEMPTIONS de MILICE :—Etat des deniers reçus, du 11e Mai 1839 au 22e Juillet 1841.
B. B.	20	GOVERNEMENT RESPONSABLE :—Copies des Dépêches et autres documens au sujet du Gouvernement Responsable.
C. C.	"	AMELIORATIONS PUBLIQUES :—Mémoire concernant divers Travaux Publics qui sont déjà en progrès, ou qui ont été projetés dans la Province du Canada, indiquant la dépense qu'entraînera leur achèvement, et le montant des Appropriations que l'on se propose d'employer pour chaque année respectivement.
D. D.	26	CHENAL du LAC ST. PIERRE ;—Rapport du Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal, demandant qu'il soit pris des mesures pour creuser le Chenal du Lac St. Pierre.
E. E.	"	TRANSIT des PRODUITS ;—Rapport du Comité Spécial chargé de s'enquérir des prix payés et des moyens adoptés pour le transit des Produits par les différentes lignes de communications établies en cette Province.
F. F.	31	ESTIMATION du REVENU et de la DEPENSE probable de la Province du Canada, et autres documens y relatifs, pour l'année expirée le 31e Décembre 1841 ; Rapport du Comité choisi auquel a été référée la partie du Message de Son Excellence le Gouverneur du 20e Juillet 1841, qui a rapport aux dites Estimations.
G. G.	1 Sept.	PHARES, Haut-Canada ;—Etat des Droits perçus pour les Phares, depuis 1837 jusqu'à 1840, en vertu du Statut Provincial 7e Guil. 4. Chap. 95. ———Sommes payées par warrant pour la construction des Phares en vertu du dit Acte. ———Compte des frais d'entretien des différens Phares construits en vertu du dit acte, en 1839 et 1841. ———Tableau de l'approvisionnement des Phares en 1839 et 1840. ———Frais de réparations et Salaires des Gardiens. ———Rapport et état des Dépenses des Commissaires en 1840, pour construire le Phare de Presqu'île.
	4	———Comptes et pièces justificatives des frais d'entretien des Phares, en 1839 et 1840.
H. H.	7	TOWNSHIP de McNAB :—Rapport sur les habitans établis dans le dit Township, à venir jusqu'au 25e Juin 1830. ———Remarques sur la Pétition de Angus McNab et a utres habitans, relativement au Rapport des affaires générales du dit Township, par Francis Allan, Ecuyer. ———Rapport de l'Inspection des établissemens faite par Archibald McDonel, Ecuyer, dans le dit Township. ———Remarques du Laird de McNab sur le Rapport de Francis Allan, Ecuyer. ———Copie d'une Lettre du Laird de McNab à Francis Allan, Ecuyer. ———Tableau des rentes du dit Township, 1839.
I. I.	"	DROITS perçus sur les BOIS dans le DISTRICT de L'OTTAWA depuis 1835 : divers documens relatifs au montant des Droits perçus sur les Bois de la Couronne dans le District de l'Ottawa, depuis le 1er Janvier 1835.
J. J.	"	SALAIRES des OFFICIERS PUBLICS :—Tableau de tous les Salaires portés sur les Revenus du Bas-Canada, de quelques sources qu'ils proviennent, entre le 1er Octobre 1839 et le 10e Février, 1841. ———Tableau de tous les Salaires portés sur les Revenus du Haut-Canada, pour la même période. ———Tableau de tous les Salaires portés sur les Revenus consolidés de la Province du Canada, depuis le 10 Février 1841, autant qu'on a pu les constater.
K. K.	"	TERRES des ECOLES :—Rapport du Comité de King's College nommé le 26 Février 1840, pour s'enquérir et faire rapport de l'état des Terres des Ecoles ; ensemble avec plusieurs documens qui accompagnent le dit Rapport.

L. L.	1841. 10 Sept.	ASILE TEMPORAIRE DES INSENSE'S à TORONTO :—Rapport de l'Honble. Vice Chancelier, l'un des Commissaires du dit Asile, daté le 3e Septembre, 1841, avec les documens y relatifs.
M. M.	"	ETABLISSEMENT DE OWEN SOUND :—Rapport de William Chisholm, Ecuyer, et de Mr. McDonald, Arpenteur, sur l'établissement de Owen Sound, en vertu des instructions de l'Honble. R. B. Sullivan, accompagnées de ses observations.
N. N.	14 "	DEFRANCHISEMENT d'une partie des ELECTEURS de la CITE' de QUEBEC :—Rapport du Comité auquel a été renvoyée la Pétition de John William Woolsey, Ecuyer, et autres de la Cité de Québec, se plaignant que la grande masse des Electeurs de la dite Cité a été privée de la Franchise Electorale.
O. O.	16 "	EMEUTES D'ELECTION à TORONTO :—Rapport du Comité sur la Pétition de George Munro, Ecuyer, Maire, au nom de la Corporation de Toronto, chargé de s'enquérir de la vérité des allégués contenus dans le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des causes qui ont fait éclater les dites émeutes à Toronto.
P. P.	"	BAPTEMES, MARIAGES et SEPULTURES, BAS-CANADA :— Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour le District de Québec, pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840. ——— Etats semblables pour le District de Montréal, pendant les mêmes années. ——— Etats semblables pour le District des Trois-Rivières, pendant les mêmes années. ——— Etats semblables pour le District de Gaspé, pendant les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1839 et 1840.
Q. Q.	"	IMPORTATIONS et EXPORTATIONS, Bas-Canada :—A Québec et Montréal, pendant les années 1837, 1838, 1839, et 1840. ——— A Gaspé, pendant les mêmes années. ——— A New-Carlisle, pendant les mêmes années. ——— Aux Iles de la Magdeleine, pendant les mêmes années. ——— A St. Jean, pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840.
R. R.	31 Août	CANAL DESJARDINS :—Rapport du Comité choisi auquel a été renvoyée la Pétition de James B. Ewart et autres, des Townships de West Flamborough, Beverley et autres lieux; demandant que l'offre de la Compagnie du Canal Desjardins d'abandonner au Gouvernement la propriété du dit Canal, jusqu'à ce qu'il ait été remboursé des avances qu'il a faites pour l'achever, soit favorablement accueilli.
S. S.	11 Sept.	DISTRICT MUNICIPAL de CHAUDIERE, Bas-Canada :—Rapport du Comité choisi auquel a été renvoyée la Pétition de P. E. Taschereau, et autres habitans du District de Chaudière, demandant qu'il soit passé une loi pour changer la manière dont l'Ordonnance qui établit les Districts de Conseil, est sur le point d'être mise en opération.
T. T.	"	ROBERT F. GOURLAY :—Rapport du Comité choisi auquel a été renvoyée la Pétition de Robert F. Gourlay, de Kingston, se plaignant des pertes qu'il a essuyées par le fait du Gouvernement Exécutif du Haut-Canada, et demandant une indemnité.
U. U.	13 "	CHEMIN de BARRIERE de LONGUEUIL et CHAMBLY :—Rapport du Comité choisi auquel a été renvoyée la Pétition de Jacob Glen et autres, se plaignant de la décision des Syndics nommés sous l'Ordonnance qui règle la Communication entre Montréal et Chambly, par rapport au chemin entre la Petite Rivière Montréal, et la résidence de René Boileau, Ecuyer, et demandant que la dite décision soit annullée.

V. V.	1841. 14 Sept.	DOUANES, Haut-Canada :—Rapport du Comité choisi, nommé pour s'enquérir comment les droits des Douanes sont perçus par les Collecteurs Provinciaux, dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada ; et aussi comment les Collecteurs rendent compte des deniers qu'ils ont perçus ; et aussi, de s'enquérir des abus qui se sont introduits en percevant et rendant compte des droits des Douanes.
-------	-------------------	---

APPENDICE.

RAPPORT des Commissaires nommés pour choisir et fixer les sites des Phares à ériger sur les Iles St. Paul et Scattarie, et établir la part de contribution des sommes nécessaires pour les maintenir à l'avenir.

Province du }
Bas Canada. }

A l'Honorable Chambre d'Assemblée
réunie en Parlement.

RAPPORT des Commissaires nommés pour établir des Phares sur les Iles St. Paul et Scattarie en vertu de l'Acte de la sixième Guillaume Quatre, Chapitre trente huit.

On trouvera les procédés des Soussignés dans les documents ci-annexés.
Les déboursés se montent à soixante et treize louis, trois chelins et onze deniers et demi courant.

Le tout néanmoins humblement soumis.

A. N. MORIN.

Québec, 8e Octobre, 1836.

LE Gouvernement de Sa Majesté ayant annoncé par la voie du Très Honorable Lord Glenelg, Principal Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, qu'il était disposé à rendre la Navigation du Golfe St. Laurent moins dangereuse, en établissant aux frais du Gouvernement, des Phares sur les Iles St. Paul et Scattarie, vis-à-vis de la Côte du Cap Breton, pourvu que les Colonies dont le commerce sera avantagé par cette mesure, soient aussi disposées de leur côté à se charger de payer les frais de leur entretien à l'avenir ;—et ayant soumis cette matière à la considération des Législatures respectives du Bas Canada, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et de l'Île du Prince Edouard, aux fins d'obtenir une Commission d'Arbitrage nommée par elles, avec pouvoir de prononcer une sentence finale et définitive sur le site et la construction de ces Phares, et la part de dépense annuelle que chaque Législature devra payer, ou prendre des arrangements mieux adaptés aux circonstances et exigences :—Et attendu que la Législature du Bas Canada, après avoir mûrement considéré le sujet, a passé un Acte ou Statut nommant Augustin Norbert Morin Ecuyer, Commissaire de la part de la Province du Canada, (ou en cas de maladie ou de tout autre empêchement, telle autre personne qui sera nommée par le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur ou la personne chargée de l'Administration du Gouvernement,) pour choisir conjointement avec les Commissaires nommés pour le même objet par les Provinces de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, les sites les plus convenables pour placer les Phares projetés ;—régler les sommes requises pour les ériger et les maintenir après leur établissement ;—sous le contrôle et la régie de qui, la dépense annuelle en sera placée ;—la part que la Province du Bas Canada devra contribuer annuellement pour les frais d'entretien des dits Phares proportionnellement au tonnage des Vaisseaux qui y font le commerce, comparé à celui des Vaisseaux employés dans le commerce des autres Provinces, et les avantages qu'elle en retire respectivement ;—et aussi faire rapport de leur procédé aux trois Branches de la Législature des dites Provinces dans les premiers quinze jours de la Session après que leurs travaux seront terminés.

Et la Chambre d'Assemblée de la Province du Nouveau Brunswick a pris cette matière en considération le dix Mars dernier, et Résolu, Qu'il devrait être pris des mesures pour constater le nombre de Phares qu'il serait nécessaire d'établir sur l'Île St. Paul, pour la sûreté des Vaisseaux qui passent près de cette Île, en marquer le site, et en donner la description ; et de plus, que si le Bureau de la Commission de la Nouvelle Ecosse établissait et maintenait dans des sites convenables sur l'Île St. Paul, deux Phares suffisans avec cloches et canons d'allarme,

Appendice
(A.)

25e Juin.

et un autre Phare sur l'Île Scattarie ;—et si le même Bureau continuait et maintenait l'Établissement qui se trouve actuellement sur l'Île St. Paul pour la convenance et la sûreté des naufragés, la Province du Nouveau Brunswick contribuerait et paierait alors une somme annuelle de deux cent cinquante louis, dans le même but. Et la Chambre d'Assemblée a ensuite repris la considération de ce sujet le quatorze du même mois ; et après avoir recité les expressions d'humanité, de bienveillance et de sollicitude du Gouvernement de Sa Majesté pour le bien-être et la prospérité de ses Colonies de l'Amérique du Nord ;—déclaré que la Chambre était disposée à rencontrer les vues humaines et généreuses du Gouvernement, en contribuant pour sa part une somme annuelle de deux cent cinquante louis, pour l'entretien des Phares sur les dites Îles,—et exprimé l'espoir que les Canadas, la Nouvelle Écosse et l'Île du Prince Edouard contribueraient aussi telles autres sommes qui seraient nécessaires pour leur entretien, et que ces Phares pourraient en conséquence être établis et érigés dans le cours de l'été prochain ;—et qu'il était de plus expédient de nommer des personnes à qui Son Excellence le Lieutenant Gouverneur pourrait communiquer les informations qu'il recevrait du Gouvernement de Sa Majesté ou des Sœurs Colonies, relativement à l'établissement des ces Phares ;—il a été *Résolu* que les Honorables Joseph Cunard, Alexander Rankin, et William Abrams formeraient un Comité pour recevoir les communications que le Lieutenant Gouverneur jugerait nécessaire de leur transmettre pendant la vacance, pour faciliter l'établissement de ces Phares qui sont si essentiels pour la sûreté du commerce, et dans l'intérêt de l'humanité. Et la Législature de la Province de la Nouvelle Écosse, après mûre délibération, a passé un Acte ou Statut, le quatre Avril dernier, qui autorise le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur ou le Commandant en Chef pour le tems d'alors, à nommer un ou plusieurs Commissaires, pour agir de concert avec les Commissaires du Bas Canada et du Nouveau Brunswick, aux fins de choisir les sites le plus convenables pour établir des Phares sur les dites Îles, de la manière la plus efficace ; faire rapport des sommes requises pour les établir et les maintenir à l'avenir ; et désigner et fixer la part que chaque Province contribuera annuellement, dans ce but. Et il est de plus Statué par le même Statut que les Commissaires feront leurs rapports au Secrétaire de la Province pour l'information du Gouverneur et de la Législature de la Province ; et Son Excellence le Major Général Sir Colin Campbell, C. C. B. Lieutenant Gouverneur, et Commandant en Chef de la Province de la Nouvelle Écosse, a nommé, par Commission sous son Seing et Sceau en date du sept Mai dernier, les Honorables Samuel Cunard de Halifax, et Edward Murray Dodd Ecuyer, de Sydney, Cap Breton, Commissaires pour mettre à effet le dit Acte, de la manière la plus ample et la plus efficace. Et la Législature de l'Île du Prince Edouard a aussi délibéré sur ce sujet, et passé un Acte ou Statut pour autoriser le Lieutenant Gouverneur ou la personne chargée de l'Administration du Gouvernement à nommer un Commissaire pour rencontrer les Commissaires des autres Colonies, aux fins de choisir les sites les plus convenables pour y établir des Phares ; déterminer leur mode de construction ; et désigner le part de contribution annuelle pour chaque Colonie :—Et en vertu de cet Acte, l'Honorable George Wright, Président et Administrateur du Gouvernement de l'Île du Prince Edouard, a dûment nommé Thomas Owen Ecuyer, Commissaire pour mettre cet Acte à effet.

Et après la vérification de leurs pouvoirs, les dits Commissaires ont assumé la charge d'Arbitres ; et plusieurs d'entr'eux ont visité les Îles St. Paul et Scattarie, et après avoir entendu les personnes les plus intelligentes, et qui, par leur expérience, sont le plus en état de connaître les dangers de la Navigation du Golfe St. Laurent, des Côtes du Cap Breton et des mers voisines, et les moyens d'en diminuer les dangers ;—et après avoir aussi interrogé les personnes qui font le Commerce des Colonies sur une grande échelle, et constaté le tonnage relatif employé dans les Colonies, les Commissaires ont arrêté leur sentence arbitrale ou jugement, comme suit :—

Premièrement.—Que la surveillance de la construction des Phares sur les Îles St. Paul et Scattarie sera dévolue, d'après la recommandation du Très Honorable Lord Glenelg, au Bureau des Commissaires nommés par le Gouvernement de la Nouvelle Écosse.

Secondement.—Que deux Phares convenables et suffisans, munis de Cloches et de Canons d'allarme, seront établis à l'une et l'autre extrémité de l'Île St. Paul, de manière à être vus en entrant dans le Golfe St. Laurent et en le laissant ; et que le Phare de l'Île Scattarie sera établi à l'extrémité est de la dite Île qui est élevée environ trente pieds au dessus du niveau de la mer.

Troisièmement.—Que les Phares de l'Île St. Paul devraient être placés sur une élévation convenable, et construits de manière à les rendre utiles et visibles dans les tems brumeux, avec des maisons pour les gardiens, des hangards ou magasins détachés des Phares, et des caves à l'abri de la gelée pour conserver les provisions pour les naufragés. Que l'Établissement sur l'Île Scattarie devrait consister en un Phare à lumière roulante, pour le distinguer des autres lumières de la Côte, avec une maison pour le gardien, un magasin et des caves semblables à celles recommandées plus haut pour l'Île St. Paul, sujet néanmoins au mode de construction améliorée que le Bureau des Commissaires pourra adopter.

Quatrièmement.—Comme les Phares projetés seront placés dans des situations promi-
nentes et exposées, et que les Vaisseaux se dirigeront sur eux en entrant dans le St. Laurent,
ils devraient être construits d'une manière forte et soïde. L'on ne peut former aucune idée
correcte des frais qu'entraînera probablement l'établissement des Phares, sans se procurer d'abord
des plans et estimations, vù la variétés de matériaux que l'on pourrait employer, et les nombreuses
additions et améliorations que l'on jugera peut être à propos d'adopter; l'on recommande donc de
laisser aux personnes chargées de la surveillance de la construction des Phares, le choix
des matériaux et des plans à adopter.

Cinquièmement.—Que l'Etablissement sur l'Île St. Paul nécessitera l'emploi d'un Surveil-
lant et de six personnes sous son contrôle, avec des bateaux et un approvisionnement de hardes,
habillemens, couvertures de lits et provisions etc., pour l'usage et l'assistance des naufragés;
et que l'Etablissement de l'Isle Scattarie se composera d'un Surveillant et de trois autres per-
sonnes, avec un bateau et un approvisionnement continuuel de bois de chauffage, hardes, couver-
tures, provisions etc., pour l'usage et l'assistance des naufragés;—et que les Phares seront te-
nus allumés pendant tout le cours de l'année. Quant à l'entretien des Phares et des établis-
semens pour les naufragés, il sera partagé comme suit, savoir: Premièrement,—le Nouveau Bruns-
wick paiera à la caisse du Gouvernement de la Nouvelle Ecosse, deux cent cinquante louis,
cours d'Halifax, le premier Juillet de chaque année, aussitôt que les Phares et autres Etablis-
semens seront en opération, et tant qu'ils continueront à l'être, conformément aux dispositions
de la sentence arbitrale. Secondement,—le Bas-Canada versera dans la caisse du Gouverne-
ment de la Nouvelle Ecosse, deux cents livres courant, le premier jour de Juillet de chaque année
après que les Phares auront été en opération; et ensuite à la même époque, chaque année
tant qu'ils continueront en opération, il paiera sa part proportionnelle de telle somme, laquelle
ajoutée à la balance non employée des années précédentes, se montera à la somme de mille trente
livres courant, (si aucune il y a), et le Nouveau Brunswick sera considéré à cet égard
comme ayant contribué la même somme que la Nouvelle Ecosse. Troisièmement,—l'Île du
Prince Édouard versera également dans la caisse du Gouvernement de la Nouvelle Ecosse,
trente louis courant, le premier Juillet de la première année après que le dit Phare et Etablis-
semens pour les naufragés auront été en opération; et ensuite chaque année, à la même époque,
tant qu'ils continueront à l'être, elle paiera sa part proportionnelle de telle somme, qui, ajoutée à
la balance non employée des années précédentes, si aucune il y a (et le Nouveau Brunswick,
sera considéré à cet égard comme ayant contribué la même somme que la Nouvelle Ecosse,) se
montera à la dite somme de mille trente louis courant. Quatrièmement,—la Nouvelle Ecosse
contribuera pour sa part, une somme de deux cent cinquante louis, cours d'Halifax, pour la pre-
mière année, après que les dits Phares et Etablissemens auront été en opération; et chaque
année ensuite, tant qu'ils continueront à l'être, elle paiera sa part proportionnelle de telle som-
me, qui, ajoutée à la balance non employée des années précédentes, se montera à la somme de
mille trente louis courant (et le Nouveau Brunswick sera considéré à cet égard comme ayant
contribué la même somme que la Nouvelle Ecosse.) Et à l'aide de ces contributions, le Gou-
vernement de la Nouvelle Ecosse pourvoira aux frais et à l'entretien des Phares et Etablissemens;
bien entendu que, si la dite somme ne se trouvait pas suffisante une année, le déficit sera sup-
pléé par les Législatures du Bas-Canada, de la Nouvelle Ecosse et de l'Île du Prince Édouard
en la manière qui leur paraîtra le plus convenable, et dans la proportion établie par la sentence
arbitrale. Mais quant au nouveau Brunswick, les deux cent cinquante louis seront une contri-
bution permanente, l'excédant (s'il y en a) étant versé dans la caisse de la Nouvelle Ecosse, et
le déficit proportionnel sera aux charges de la Province de la Nouvelle Ecosse, de manière
à ce que les frais et la contribution de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick soient
considérés d'un montant égal à celui des Provinces du Bas-Canada, et de l'Île du Prince É-
douard.

Il est aussi formellement entendu, que si les dits Phares et Etablissemens de bienfaisance
sont détériorés ou détruits par le feu, les tempêtes ou autres causes, les frais de cons-
truction et les réparations ne retomberont pas sur la Province de la Nouvelle Ecosse seule-
ment, mais seront payés par le Gouvernement de la Grande Bretagne, ou de telle autre ma-
nière dont il sera convenu.

Sixièmement.—Que le Bureau des Commissaires de la Nouvelle Ecosse rendra ses comptes
tous les ans à la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, et que des duplicata seront
transmis annuellement aux Législatures respectives du Bas-Canada, du Nouveau-
Brunswick, et de l'Île du Prince Édouard.

Septièmement.—Les Commissaires suggèrent qu'il devrait être pourvu d'une manière per-
manente, par des Actes des Législatures respectives, au paiement des diverses sommes divisées
entre les susdites Provinces.

Huitièmement.—Que comme il est admis, que les Etablissemens sur les dites Îles sont plu-
tôt d'une importance nationale que locale, si le Gouvernement contribue à une époque future

Appendice
(A.)

25e Juin.

à leur entretien par une octroi annuel, il est arrêté qu'il sera fait une déduction raisonnable du montant de chaque contribution Provinciale.

Neuvièmement.—Que les Législatures Coloniales ayant acquiescé à l'offre généreuse du Gouvernement de Sa Majesté, et assumé en grande partie, la responsabilité de l'entretien des Phares sur les Iles St. Paul et Scattarie, l'on recommande aux Autorités préposées à cet effet, de ne perdre aucun tems à procéder à l'établissement de ces Phares.

En foi de quoi, Nous, les Commissaires, avons respectivement signé cette sentence et jugement arbitral, et avons apposé nos sceaux à Miramichi, ce seizième jour d'Août de l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-trente-six.

Signé
A. N. MORIN,
ALEX. RANKIN,
WILLIAM. ABRAMS,
SAML. CUNARD,
EDMD. DODD,
THOS. OWEN.

Vraie copie de l'original transmis à Son Excellence le Gouverneur en Chef.

A. N. MORIN.

Québec, 8 Octobre 1836.

A une Assemblée des Commissaires nommés aux fins de choisir et fixer les sites convenables pour établir des Phares sur les Iles St. Paul et Scattarie, et pour égaliser la part des argens nécessaires pour leur entretien à l'avenir, tenue à Chatham dans la Province du Nouveau Brunswick, Lundi le quinzisième jour d'Août 1836.

Présens.

L'honorable Samuel Cunard, }
Edmond M. Dodd, Ecuyer, }

Commissaires de la part de la Nouvelle Ecosse.

Augustin N. Morin, Ecuyer,

Do. de la part du Bas-Canada.

Thomas Owen, Ecuyer,

Do. de la part de l'Île du Prince Edouard.

Alexander Rankin, }
William Abrams, } Ecuyers,

Do. de la part du Nouveau Brunswick, seuls présens, L'honorable Joseph Cunard étant absent de la Province.

Les Commissaires, après la vérification de leurs pouvoirs, ont procédé à la considération des sujets à eux renvoyés, et à 11 heures A. M. se sont ajournés, pour se réunir encore à une heure P. M.

1 heure P. M.

Les Commissaires se sont réunis conformément à l'ajournement, et ont repris la considération des matières qui leur avaient été renvoyées. S'étant procurés tous les témoignages et renseignemens à leur disposition, et après ample délibération, ils sont unanimement tombés d'accord sur le projet de sentence ou jugement qu'ils se proposaient de donner sur les matières qui leur ont été renvoyées, et ont donné ordre de le faire grossoyer pour le signer; et là-dessus, ils se sont ajournés jusqu'au lendemain à midi, pour se réunir à Douglas Town.

Douglas Town, 11 Août 1836

Les Commissaires nommés plus haut se sont assemblés, conformément à l'ajournement. La sentence arbitrale grossoyée, et trois copies additionnelles ont été produites et examinées, et ensuite signées par les Commissaires, et une copie livrée pour l'usage des Gouverneurs respectifs représentés par les Commissaires.

Ajourné indéfiniment,

Certifié vraie copie

A. N. MORIN.

Québec, 8 Octobre 1836.

CEDULE des Débentures du Gouvernement rachetées et restant dues, émanées sous l'autorité d'Actes de la Législature Provinciale.

Appendice
(B.)
25e Juin.

A £25,000 Courant, "Milice," 1^{ère} Session, 8^e Parlement, Chap. 5.—Rachetées.

B £16,000 Courant, "pour le Service Public de 1824," 4^e Session, 8^e Parlement, Chap. 24.—Rachetées.

C £8,000 Courant, "Canal de Burlington," 3^{ème} & 4^{ème} Sessions, 8^{ème} Parl. Chaps. 8 & 16.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
22 Juin, 1824.	Messrs. Clark & Street.	16	22 Juin, 1826	19 Déc. 1831	£ 1000 0 0	} Rachetées.
" "	do	17	" 1828	17 Octe. 1832	1000 0 0	
" "	do	18	" 1830	do	1000 0 0	
" "	do	19	" 1832	10 Octe. 1834	1000 0 0	
" "	do	20	" 1834	do	1000 0 0	
" "	do	21	" 1836	1000 0 0	
" "	do	22	" 1838	1000 0 0	
" "	do	23	" 1840	1000 0 0	
Total..£					8000 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

D £25,000 Courant, "Canal de Welland," 2^e Session, 9^e Parl. Chap. 20.—Rachetées.

E £8,000 Courant, "Canal de Burlington," 3^e Session, 9^e Parlement, Chap. 19.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
3e Mars, 1827.	Les Président, Directeurs et Cie. de la Banque du H. C. possédant une Charte.	33	3e Mars, 1830	10 Octe. 1834	£ 666 13 4	} Rachetées.
" "		34	" 1833	" "	666 13 4	
" "		35	" 1836	" "	666 13 4	
15 Nov. "	do	96	15 Nov. 1830	10 Octe. 1834	833 6 8	} Rachetées.
" "	do	97	" 1833	" "	833 6 8	
" "	do	98	" 1836	" "	833 6 8	
Total..£					4500 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

F £50,000 Courant, "Canal de Welland," 3^e Session, 9^e Parl. Chap. 17.—Rachetées.

G £3,000 Courant, "Kettle Creek Harbour," 3^e Session, 9^e Parlement, Chap. 18.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
24e Nove. 1827.	Le Président, les Directeurs et la Cie. de la Banque du H. C.	99	24 Nov. 1847.	£ 3000 0 0	In. à 6 p.c.

Appendice
(B.)
25e Juin.

H £25,000 *Courant*, "Compagnie du Canal de Welland," 2e Session, 10e Parlement, Chap. 11.—Rachetées.

I £5,000 *Courant*, "Canal de Burlington Bay," 2e Session, 10e Parlement, Chap. 12.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 28, 1830.	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du H. C. possédant une Charte.	193	28 Mai, 1833	30 Juin, 1835	666 13 4	} Rachetées.
"		194	" 1835	16 Jan. 1836	666 13 4	
"		195	" 1837		666 13 4	
Juillt. 29.	do	196	29 Juillt. 1833	30 Juin, 1835	333 6 8	} Rachetées.
"	do	197	" 1835	16 Jan. 1836	333 6 8	
"	do	198	" 1837		333 6 8	
Nov. 23.	do	199	23 Nov. 1833	30 Juin, 1835	333 6 8	} Rachetées.
"	do	200	" 1835	16 Jan. 1836	333 6 8	
"	do	201	" 1837		333 6 8	
Aôut 2, 1831.	do	249	2 Aôut 1834	30 Juin, 1835	250 0 0	Rachetées.
"	do	250	" 1836		250 0 0	
"	do	251	" 1838		250 0 0	
Fév. 4, 1832.	do	253	4 Fév. 1835	30 Juin, 1835	83 6 8	Rachetées.
"	do	254	" 1837		83 6 8	
"	do	255	" 1839		83 6 8	
Total.. £					5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

J £2,500 *Courant*, "Oakville Harbour," Prêt à William Chisholm, Ecuyer 1e Session, 11e Parlement, Chap. 25.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 4, 1831.	Hon. Wm. Allan.	202	4 Mai, 1841.		£ 2500 0 0	Intérêt à 6 par cent. Principal et intérêt payables par W. Chisholm.

K £20,000 *Courant*, "Chemins et Ponts," 1e Session, 11e Parlement, Chap. 17.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 16, 1831	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut Canada.	203	Mai 16, 1851		1000 0 0	
"		204	"		1000 0 0	
"	Syndics Hôpital de York.	205	"		200 0 0	
17.	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut Canada.	206	17.		500 0 0	
"		207	"		500 0 0	
"	do do	208	"		500 0 0	
"	do do	209	"		400 0 0	
18.	do do	210	18.		500 0 0	
"	do do	211	"		500 0 0	
"	do do	212	"		500 0 0	
"	do do	213	"		400 0 0	
26.	do do	214	26.		400 0 0	
"	do do	215	"		400 0 0	
"	do do	216	"		400 0 0	
Transporté £					7200 0 0	

K "Chemins et Ponts."—Continués.

Appendice
(B.)
25e Juin.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 26, 1831.	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut Canada.	217	Mai 26, 1851.	<i>Transporté</i>	£7200 0 0	
27.	do	218	27.		400 0 0	
"	do	219	"		100 0 0	
"	do	220	"		100 0 0	
"	do	221	"		100 0 0	
"	do	222	"		100 0 0	
"	do	223	"		100 0 0	
"	do	224	"		100 0 0	
"	do	225	"		100 0 0	
"	do	226	"		100 0 0	
"	do	227	"		100 0 0	
"	do	228	"		100 0 0	
"	do	229	"		100 0 0	
"	do	230	"		100 0 0	
"	do	231	"		100 0 0	
"	do	232	"		100 0 0	
"	do	233	"		100 0 0	
"	do	234	"		100 0 0	
Jun 16.	do	235	Jun 16.		1000 0 0	
"	do	236	"		1000 0 0	
Juill. 11.	do	237	Juill. 11.		1000 0 0	
"	do	238	"		1000 0 0	
"	do	239	"		1000 0 0	
"	do	240	"		1000 0 0	
"	do	241	"		1000 0 0	
"	do	242	"		1000 0 0	
"	do	243	"		700 0 0	
19.	do	245	19.		500 0 0	
"	do	246	"		500 0 0	
"	do	247	"		500 0 0	
"	do	248	"		500 0 0	
Total...£					20,000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

L £50,000 Courant, "Compagnie du Canal de Welland," 1e Session, 11e Parlement, Chap. 18.—Rachetées.

M £3,500 Courant, "Kettle Creek Harbour," 1e Session 11e Parlement Chap. 26.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juill. 11, 1831.	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut Canada.	244	Juill. 11, 1851		£ 1000 0 0	
Jan. 6, 1832.	Wm. Campbell.	252	Jan. 6, 1852.		500 0 0	
Mars 22.	do.	256	Mars 22.		500 0 0	
Juill. 7.	Président, Directeurs et Cie. de la Banque du Haut Canada.	259	Juill. 7.		500 0 0	
Total.....£					2,500 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

Appendice
(B.)

25e Juin.

N £2,000 Courant, "Prêt à la Compagnie du Havre de Port Hope," 2e Session, 11e Parlement, Chapitre 23.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
28 Avril, 1832	Messrs. Clark & Street. Le Principal et l'Intérêt payables par la Compagnie.	257	28 Avril, 1842 £	2000 0 0	Ct. Int. à 5 7-8 par cent.

O £3,000 Courant, "Prêt Cobourg Harbour," 2e Session, 11e Parl. Chap. 22.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
4e Mai, 1832	Messrs. Clark & Street. Le Principal et l'Intérêt payables par la Compagnie.	258	4e Mai, 1842 £	3000 0 0	Ct. Int. à 5 7-8 par cent.

P £70,000 Courant, "Navigation du St. Laurent," 3e Session, 11e Parl. Chap. 18.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 16, 1833.	Jonas Jones, Ecr. Président du Bureau des Commissaires sous l'autorité du dit Acte.	260	16 Mai, 1841		£ s. d. 333 6 8	
"		261	" 1842		333 6 8	
"		262	" 1843		333 6 8	
Aôut 9.		274	9 Aôut 1841		333 6 8	
"	do	275	" 1842		333 6 8	
"	do	276	" 1843		333 6 8	
"	do	277	" 1841		166 13 4	
"	do	278	" 1842		166 13 4	
"	do	279	" 1843		166 13 4	
"	do	280	" 1841		166 13 4	
"	do	281	" 1842		166 13 4	
"	do	282	" 1843		166 13 4	
					£ 3000 0 0	Ct. Int. à 5p.ct.

Q £7,500 Courant, "Canal de Welland," 3e Session, 11e Parlement, Chap. 55.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
2 Mai, 1833.	George Jacob.	263	2 Mai, 1843		£ s. d. 1000 0 0	
23 Mai, "	do	264	23 Mai, "		250 0 0	
					Total. . £	1250 0 0
						Ct. int. à 5p.ct.

R £2,000 *Courant*, " *Inland Waters, District de Newcastle,*" 3e Session, 11e Parlement, Chapitre 33.

Appendice
(B.)
25e Juin.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juin 3, 1833	James G. Bethune.	265	Juin 3, 1836		500 0 0	Principal et Intérêt payables par les péages seulement.
"	do	266	" 1838		500 0 0	
"	do	267	" 1840		500 0 0	
"	do	268	" 1843		500 0 0	
Total.....£					2000 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

S £4,050 *Courant*, " *Pont de la Rivière Trent,*" 3e Session, 11e Parl. Chap. 34.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.	
Juin 3, 1833	James G. Bethune.	269	Juin 3, 1841		166 13 4		
"	do	270	" 1842		166 13 4		
"	do	271	" 1843		166 13 4		
Aôut 20,	do	283	Aôut 20, 1841		333 6 8		
"	do	284	" 1842		333 6 8		
"	do	285	" 1843		333 6 8		
Nov. 5,	do	291	Nov. 5, 1841		166 13 4		
"	do	292	" 1842		166 13 4		
"	do	293	" 1843		166 13 4		
Total.....£					2000 0 0		Ct. In. à 6 p.c.

T £1,500 *Courant*, " *Pont de Brantford,*" 3e Session, 11e Parlement, Chapitre 31.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Sep. 28, 1833.	Andrew Drew, Esq.	286	Sept. 28, 1841		333 6 8	
"	do	287	" 1842		333 6 8	
"	do	288	" 1843		333 6 8	
Nov. 21,	do	294	Nov. 21, 1841		166 13 4	
"	do	295	" 1842		166 13 4	
"	do	296	" 1843		166 13 4	
Total.....£					1500 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

U £10,000 *Courant*, " *Chemins dans les environs de York,*" 3e Session, 11e Parlement, Chapitre 38.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juill. 1, 1833	Le Président, les Directeurs et la Cie. de la Banque du Haut Canada.	272	Juill. 1, 1863		500 0 0	
27,		273	27		500 0 0	
Sep. 28,		289	Sep. 28.		500 0 0	
Plé. en l'autre pt. £					1500 0 0	

Appendice
(B.)

U £10,000 Courant, " Chemins dans les environs de York."—Continué.

25e Juin.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.	
Oct. 26, 1833.	Le Président, les Direc- teurs & Cie. de la Banque du Haut Canada.	290	Oct. 26, 1863		1500 0 0		
Jan. 4, 1834		297	Jan. 4, 1864		500 0 0		
Mar. 29, "		298	Mar. 29, "		500 0 0		
Mai, 6, "		do	306	Mai, 6, 1854		400 0 0	
Juillt. 25, "		do	343	Juillt. 25, "		300 0 0	
Aôut 4, "		do	344	Aôut 4, "		300 0 0	
Aôut 30, "		do	345	Aôut 30, "		400 0 0	
" "		do	346	" "		400 0 0	
" "		do	347	" "		400 0 0	
Mai, 14, 1835		do	363	Mai, 14, 1855		500 0 0	
" "		do	364	" "		500 0 0	
" "		do	365	" "		500 0 0	
" "		do	366	" "		500 0 0	
" "		do	367	" "		500 0 0	
" "		do	368	" "		500 0 0	
" "		do	369	" "		500 0 0	
" "		do	370	" "		500 0 0	
" "	do	371	" "		400 0 0		
" "	do	372	" "		400 0 0		
Total.....£					10000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.	

V £5,000 Courant, " Desjardins Canal," 2e Session, 11e Parlement, Chap. 24.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 30, 1832.	Compagnie du Canal de Desjardins.	1	28 Jan. 1842		1000 0 0	Intérêt pay- able par la Compagnie.
Juin 11, "		2	"		1000 0 0	
Juin 25, "		3	"		1000 0 0	
Juillt. 16, "		4	"		1000 0 0	
Aôut 11, "		5	"		1000 0 0	
Total.....£					5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

W £50,000 Courant, " Canal de Welland," 4e Session, 11e Parlement, Chap. 39.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.	
Mar. 8, 1834	Le Président de la Com- pagnie du Canal de Welland.	299	8 Mar. 1874		5000 0 0		
" "		300	" "		1000 0 0		
" "		301	" "		1000 0 0		
" "		do	302	" "		1000 0 0	
" "		do	303	" "		1000 0 0	
" "		do	304	" "		500 0 0	
" "		do	305	" "		5000 0 0	
" "		do	307	" "		100 0 0	
" "		do	308	" "		100 0 0	
" "		do	309	" "		100 0 0	
" "		do	310	" "		100 0 0	
" "		do	311	" "		100 0 0	
" "		do	312	" "		100 0 0	
" "	do	313	" "		100 0 0		
Plé en l'autre pt. £					15200 0 0		

W £50,000 Courant, "Canal de Welland,"—Continué.

Appendice
(B.)
25e Juin.

Date des Débentures.	A qui accordées.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mar. 8, 1834	Le président de la Com- pagnie du Canal de Welland.	314	Mar. 8, 1874	<i>Mt. de l'autre pt. £</i>	15200 0 0	
"	do	315	"		100 0 0	
"	do	316	"		100 0 0	
"	do	317	"		500 0 0	
"	do	318	"		500 0 0	
"	do	319	"		500 0 0	
"	do	320	"		500 0 0	
"	do	321	"		500 0 0	
"	do	322	"		500 0 0	
"	do	323	"		500 0 0	
"	do	324	"		500 0 0	
"	do	325	"		500 0 0	
"	do	326	"		500 0 0	
"	do	327	"		500 0 0	
"	do	328	"		1000 0 0	
"	do	329	"		1000 0 0	
"	do	330	"		1000 0 0	
"	do	331	"		1000 0 0	
"	do	332	"		1000 0 0	
"	do	333	"		1000 0 0	
"	do	334	"		1000 0 0	
"	do	335	"		1000 0 0	
"	do	336	"		1000 0 0	
Juill. 18,	do	337	Juill. 18,		1000 0 0	
"	do	338	"		1000 0 0	
"	do	339	"		1000 0 0	
"	do	340	"		1000 0 0	
"	do	341	"		1000 0 0	
"	do	342	"		500 0 0	
Sep. 9,	do	348	Sep. 9,		1000 0 0	
"	do	349	"		1000 0 0	
"	do	350	"		1000 0 0	
"	do	351	"		1000 0 0	
"	do	352	"		1000 0 0	
"	do	353	"		1000 0 0	
"	do	354	"		1000 0 0	
Jan. 16, 1835	do	355	Jan. 16, 1875		1000 0 0	
"	do	356	"		1000 0 0	
"	do	357	"		1000 0 0	
"	do	358	"		1000 0 0	
"	do	359	"		1000 0 0	
"	do	360	"		1000 0 0	
"	do	361	"		1000 0 0	
"	do	362	"		500 0 0	
Total. . £					50000 0 0	Ct. In. à 6 p. o.

X £7,000 Courant, "Desjardins Canal," 1e Session, 12e Parlement, Chap. 34.

Date des Débentures.	A qui données	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juin 6, 1835	Le Président et Direc- teurs de la dite Cie.	6	Juin 6, 1845		2000 0 0	
Juill. 1.		7	Juill. 1,		1000 0 0	
<i>Pté. en l'autre pt. £</i>					3000 0 0	

Appendice
(B.)
25e Juin.

X £7,000 Courant, "Desjardins Canal,"—Continué.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.			
Oct. 1, 1835	Le Président et les Directeurs de la dite Cie.	8	Oct. 1, 1845	<i>Mt. de l'autre pt. £</i>	3000 0 0	Intérêt payable par la Compagnie.			
"		9	"		1000 0 0				
Jan. 2, 1836		do	10		Jan. 2, 1846		1000 0 0		
"		do	11		"		200 0 0		
"		do	12		"		200 0 0		
"		do	13		"		200 0 0		
"		do	14		"		200 0 0		
Avril 2,		do	15		Avril 2,		200 0 0		
"		do	16		"		200 0 0		
Sep. 17,		do	17		Sep. 17,		600 0 0		
Total..£					7000 0 0		Ct. In. à 6 p.c.		

Y "Pertes occasionnées par la Guerre," 3e Session, 11e Parlement, Chapitres 26 & 27.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.	
Mai 13, 1833	A divers Réclameurs ou à leurs Agents.	1	Mai 13, 1853		110 0 0		
"	do	2	"		50 0 0		
"	do	3	"		430 0 0		
"	do	4	"		340 0 0		
"	do	5	"		200 0 0		
"	do	6	"		50 0 0		
14	do	7 à 12	14		à £55 chaque.		510 0 0
"	do	13	"		"		350 0 0
"	do	14	"		"		150 0 0
"	do	15	"		"		150 0 0
"	do	16	"		"		60 0 0
"	do	17	"		"		70 0 0
"	do	18	"		"		240 0 0
15	do	19	15		"		3000 0 0
"	do	20	"		"		500 0 0
"	do	21	"		"		160 0 0
"	do	22	"		"		300 0 0
"	do	23	"		"		100 0 0
"	do	24	"		"		70 0 0
16	do	25	16		"		210 0 0
"	do	26	"		"		170 0 0
"	do	27	"		"		170 0 0
"	do	28	"		"		100 0 0
"	do	29	"		"		50 0 0
"	do	30	"		"		1400 0 0
13	do	Depuis 31 à 127	13		à £50 chaque.		4850 0 0
"	do	do 128 à 175	"		" 60 "		2880 0 0
"	do	do 176 à 207	"		" 70 "		2240 0 0
"	do	do 208 à 233	"		" 80 "		2080 0 0
"	do	do 234 à 248	"		" 90 "		1350 0 0
"	do	do 249 à 299	"	" 100 "	5100 0 0		
"	do	do 300 à 314	"	" 200 "	3000 0 0		
"	do	do 315 à 319	"	" 500 "	2500 0 0		
"	do	do 320 à 327	"	" 1000 "	8000 0 0		
<i>Pté. en l'autre pt. £</i>					40940 0 0		

Y "Pertes occasionnées par la Guerre,"—Continuées.

Appendice
(B.)

25e Juin.

Date des Débentures	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 13, 1833	A divers Réclamants ou leurs Agents.	328	Mai 13, 1853	<i>Mt. del'autrept.</i> £	40940 0 0	
"	do	329 & 330	"	à £50 chaque	200 0 0	
17	do	331 à 333	17	"	100 0 0	
"	do	334	"	"	150 0 0	
"	do	335	"	"	90 0 0	
"	do	336	"	"	1200 0 0	
"	do	337	"	"	300 0 0	
"	do	338	"	"	50 0 0	
"	do	339	"	"	240 0 0	
"	do	340 à 342	"	à £100 chaque	70 0 0	
"	do	343	"	"	300 0 0	
20	do	344	20	"	140 0 0	
21	do	345	21	"	50 0 0	
"	do	346	"	"	100 0 0	
22	do	347	22	"	230 0 0	
24	do	348	24	"	280 0 0	
"	do	349	"	"	560 0 0	
25	do	350	25	"	100 0 0	
27	do	351	27	"	70 0 0	
13	do	352	13	"	150 0 0	
29	do	353	29	"	220 0 0	
Juin 1	do	354	Juin 1	"	150 0 0	
"	do	355	"	"	50 0 0	
5	do	356	5	"	300 0 0	
"	do	357	"	"	50 0 0	
6	do	358	6	"	70 0 0	
"	do	359	"	"	110 0 0	
"	do	360	"	"	100 0 0	
"	do	361	"	"	50 0 0	
"	do	362	"	"	400 0 0	
"	do	363	"	"	90 0 0	
10	do	364	10	"	100 0 0	
11	do	365	11	"	120 0 0	
"	do	366	"	"	380 0 0	
12	do	367	12	"	50 0 0	
"	do	368	"	"	80 0 0	
13	do	369	13	"	50 0 0	
"	do	370	"	"	100 0 0	
14	do	371	14	"	100 0 0	
15	do	372 à 375	15	à £50 chaque	50 0 0	
17	do	376	17	"	200 0 0	
"	do	377	"	"	130 0 0	
20	do	378	20	"	100 0 0	
22	do	379	22	"	70 0 0	
"	do	380	"	"	50 0 0	
25	do	381	25	"	150 0 0	
"	do	382	"	"	60 0 0	
26	do	383	26	"	50 0 0	
28	do	384	28	"	50 0 0	
"	do	385	"	"	90 0 0	
"	do	386	"	"	250 0 0	
29	do	387	29	"	520 0 0	
Juill. 3	do	388	Juill. 3	"	190 0 0	
"	do	389	"	"	200 0 0	
"	do	390 à 392	"	à £50 chaque	60 0 0	
"	do	393	"	"	150 0 0	
				<i>Ptt. en l'autrept.</i> £	80 0 0	
					50290 0 0	

Appendice
(B.)

Y "Pertes occasionnées par la Guerre,"—Continuées.

25e Juin.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Dé- bentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
				<i>M. de l'autre pt. £</i>	50290 0 0	
Juill. 4, 1833	A divers Réclamants ou leurs Agents.	394	Juill. 4, 1853		80 0 0	
5		395	5		230 0 0	
13	do	396	13		50 0 0	
"	do	397	"		50 0 0	
15	do	398	15		180 0 0	
16	do	399	16		180 0 0	
17	do	400	17		50 0 0	
19	do	401	19		480 0 0	
20	do	402	20		60 0 0	
"	do	403	"		50 0 0	
22	do	404	22		50 0 0	
Aôut 9	do	405	Aôut 9		180 0 0	
12	do	406	12		120 0 0	
"	do	407	"		50 0 0	
30	do	408	30		70 0 0	
Sept. 12	do	409	Sept. 12		50 0 0	
13	do	410	13		70 0 0	
"	do	411	"		50 0 0	
17	do	412	17		50 0 0	
"	do	413	"		50 0 0	
Oct. 1	do	414	Oct. 1		150 0 0	
10	do	415	10		50 0 0	
14	do	416	14		50 0 0	
"	do	417	"		50 0 0	
15	do	418	15		150 0 0	
Nov. 8	do	419	Nov. 8		80 0 0	
11	do	420	11		100 0 0	
23	do	421	23		50 0 0	
Déc. 17	do	422	Déc. 17		80 0 0	
19	do	423	19		50 0 0	
Mai 13	do	424	Mai 13		1300 0 0	
Jan. 3, 1834	do	425	Jan. 3, 1854		70 0 0	
9	do	426	9		50 0 0	
"	do	427	"		50 0 0	
"	do	428	"		70 0 0	
14	do	429	14		180 0 0	
"	do	430	"		100 0 0	
20	do	431	20		50 0 0	
22	do	432	22		140 0 0	
24	do	433	24		50 0 0	
Fév. 22	do	434	Fév. 22		70 0 0	
Mar. 7	do	435	Mar. 7		50 0 0	
Avril 14	do	436	Avril 14		50 0 0	
21	do	437	21		150 0 0	
Mai 20	do	438	Mai 20		70 0 0	
Juin 30	do	439	Juin 30		800 0 0	
Oct. 16	do	440	Oct. 16		50 0 0	
Juill. 11, 1835	do	441	Juill. 11, 1855		50 0 0	
Mai 25, 1837	do	442	Mai 25, 1857		50 0 0	
Aôut 17	do	443	Aôut 17		50 0 0	
Déc. 20	do	444	Déc. 20		80 0 0	
Mai 11, 1838	do	445	Mai 11, 1858		60 0 0	
Sept. 12, 1839	do	446 à 448	Sept. 12, 1859	£50 chaque.	150 0 0	
Déc. 29, 1840	do	449	Déc. 29, 1860		100 0 0	
"	do	450 à 451	"	£50 chaque.	100 0 0	
				Total.....£	57190 0 0	

Négociées à Londres par le Receveur Général.

Z £200,000 Sterling, " Pour éteindre partie de la Dette Publique, &c." 4e Session, 11e Parlement, Chapitre 53.

Appendice
(B.)
52e Juin.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombres &c. des Débentures.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Avril 1, 1834	A l'ordre de l'Hon. G. H. Markland, Inspecteur Général. Rachetable dans 20 ans de la date des Débentures. Intérêt à 5 par cent, payable à Londres	A 1 à A 500 à £100 chaque.	50000 0 0	Transmises à Messrs. Thos. Wilson & Cie. Sterling.
"		B 1 à B 200 à 500 "	100000 0 0	
"		C 1 à C 50 à 1000 "	50000 0 0	
			£ 200000 0 0	

Négociées à Londres par le Receveur Général.

A A £400,000 Sterling, " Pour éteindre partie de la Dette Publique, &c. et pour Travaux Publics," 1e Session, 12e Parlement, Chapitre 31.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombres &c. des Débentures.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juill. 1, 1835	A l'ordre de l'Hon. G. H. Markland, Inspecteur Général.	A 501 à A 1295 à £100 chaque.	79500 0 0	Divisées également entre les Maisons de MM. T. Wilson & Cie. et Baring Frères & Cie. de Londres. Sterling.
"		B 201 à B 605 à 500 chaque.	202500 0 0	
"		C 51 à C 168 à 1000 chaque.	118000 0 0	
		Rachetées dans 20 années. Intérêt à 5 par cent, payable à Londres.	£ 400000 0 0	

Dont il a été disposé dans le Haut-Canada, transmises à Baring Frères & Cie. à Londres.

B B " Pour divers Travaux Publics," 2e Session, 13e Parlement, Chapitre 4.

Date des Débentures.	Comment émanées.	Nombres &c. des Débentures.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juill. 1, 1837	A l'ordre de l'Hon. G. H. Markland, Inspecteur Général.	M 1 à M 88 à £1000 chaque.	88000 0 0	
"		D 1 à D 191 à 500 "	95500 0 0	
"		C 1 à C 199 à 100 "	19900 0 0	
"	do	B 1 à B 5 à 50 "	250 0 0	
Mai 1, 1838	do	A 1296 à A 1305 à £ 100 "	1000 0 0	
"	do	B 606 à B 613 à 500 "	4000 0 0	
"	do	C 169 à C 173 à 1000 "	5000 0 0	
Juin 1,	do	B 614 à B 618 à 500 "	2500 0 0	
"	do	C 174 à C 187 à 1000 "	14000 0 0	
Juill. 1,	do	C 188 à C 190 à 1000 "	3000 0 0	
"	do	B 619.	500 0 0	
2	do	C 191 à C 205 à 1000 "	15000 0 0	
"	do	B 620 à B 629 à 500 "	5000 0 0	
9	do	C 206 à C 213 à 1000 "	8000 0 0	
10	do	C 214 à C 221 à 1000 "	8000 0 0	
Intérêt à 5 par cent, payable à Londres.			Total..	£ 269650 0 0 Sterling.

Appendice
(B.)

25e Juin.

C C £100,000 *Courant*, "Chemins de York," 1e Session, 13e Parlement, Chap. 76.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Avril 26, 1837	Banque du Haut Canada.	373	Avril 26, 1847		500 0 0	
"	do.	374	"		500 0 0	
Juin 19,	Truscott, Green & Cie.	399	Juin 19		100 0 0	
Total.....£					1100 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

DD £1,500 *Courant*, "Pont de Chatham," 1e Session, 13e Parlement, Chap. 83.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Avril 26, 1837	L'Hon. Thomas Talbot	375	Avril 26 1845		500 0 0	
"	do	376	" 1846		500 0 0	
"	L'Hon. Wm. Allan.	377	" 1847		500 0 0	
Total.....£					1500 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

EE £5,000 *Courant*, "Erie and Ontario Railroad," 1e Session, 13e Parlement, Chapitre 68.

Date des Débentures.	A qui données	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Avril 26, 1837	Samuel Street, Ecr.	378	Avril 26, 1847		1000 0 0	
"	do	379	"		1000 0 0	
"	do	380	"		1000 0 0	
"	do	381	"		1000 0 0	
"	do	382	"		1000 0 0	
Total. . £					5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

FF £30,000 *Courant*, "Chemin de Kingston et Napanee," 1e Session, 13e Parlement, Chapitre 81.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 15, 1837	Le Président, les Directeurs & Cie. de la Banque Commerciale, District de Midland.	383	Mai 15, 1857		500 0 0	
"		384	"		300 0 0	
"		385	"		200 0 0	
Juill. 20		386	Juill. 20		500 0 0	
Pté. en l'autre pt. £					1500 0 0	

F F " Chemins de Kingston et Napanee,"—Continué.

Appendice
(B.)

25e Juin.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
				<i>M. de l'autre pt. £</i>	1500 0 0	
Juill. 20, 1837	Le Président, les Directeurs et la Compagnie de la Banque Commerciale, District de Midland.	401	Juill. 20, 1857		300 0 0	
"		402	"		200 0 0	
"		403	"		500 0 0	
"		404	"		300 0 0	
"		405	"		200 0 0	
Aôut 21, 1839	do	417	Aôut 21, 1859		100 0 0	
"	do	418	"		100 0 0	
"	do	419	"		100 0 0	
"	do	420	"		100 0 0	
"	do	421	"		100 0 0	
"	do	422	"		100 0 0	
"	do	423	"		100 0 0	
"	do	424	"		100 0 0	
"	do	425	"		88 17 9½	
Total £					3888 17 9½	Ct. In. à 6 p. c.

G G £5,000 Courant, " Canal Desjardins," 1e Session, 13e Parlement, Chap. 65.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Mai 26, 1837	Le Président et les Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins.	386 à 389	26 Mai, 1847	à £500 chaque	2000 0 0	
"		390 à 396	"	à 200 "	1400 0 0	
Aôut 1, 1837		406 à 413	1 Aôut 1847	à 200 "	1600 0 0	
Total £					5000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

H H £35,000 Courant, " Chemins du Home District," 2e Session, 12e Parlement, Chapitre 80.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juin 19, 1837	Le Président, les Directeurs et Cie. de la Banque du H. C.	397	Juin 19, 1857		500 0 0	
"		398	"		500 0 0	
Total . . . £					1000 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

I I £245,000 Courant, " Canal de Welland," 1e Session, 13e Parlement, Chap. 92.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Aôut 1, 1837	Banque du H. Canada.	414	Aôut 1 1857		1000 0 0	
" 23, "	Messrs. Truscott & Green.	415	" 23,		200 0 0	
Juin 19, 1840	Bursar de King's College.	445	Juin 19, 1860		2000 0 0	
Total £					3200 0 0	Ct. In. à 6 p. c.

Appendice
(B.)

25e Juin.

K K £4,103 13s. 5d., *Courant*, "Pertes causées par l'Insurrection," 4e Session, 13e Parlement, Chapitre 68.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Jan. 1, 1839	Robert C. Horne.	1	Jan. 1, 1859		127 18 9	
"	do	2 & 3	"	à £200chaque	400 0 0	
"	do	4	"		300 0 0	
"	do	5	"		400 0 0	
"	do	6	"		400 0 0	
"	do	7	"		400 0 0	
"	do	8	"		100 0 0	
"	Michael Murnan,	9	"		7 4 0	
"	Jane Mulligan,	10	"		9 0 0	
"	William Burrows,	11	"		350 0 0	
"	Nicholas Burrows,	12	"		33 5 3	
"	Clarke Gamble, Ecr. Syndics à la Succession de Benjamin Whitney,	13	"		125 0 0	
"	Mde. Washburn,	14	"		1000 0 0	
"	do	15	"		221 6 5	
"	John Detchman,	16	"		60 14 0	
"	Joseph Stafford,	17	"		133 0 0	
"	James Stafford,	18	"		36 5 0	
Total....£					4103 13 5	Ct.In. à 6. p.c.

L L £30,000 *Courant*, "Chemin Macadamisé de Queenston à Grimsby," 1e Session, 13e Parlement, Chapitre 82.

Dates des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Juin 25, 1839	Bursar de King's College.	416	Juin 25, 1859	£	2000 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

M M £10,000 *Courant*, "pour compléter le Chemin de Kingston et Napanee," 4e Session, 13e Parlement, Chapitre 51.

Date des Débentures.	A qui données.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Aôut 22, 1839	Le Président, et les Directeurs et Cie., de la Banque Commerciale, District de Midland.	426 à 432 433 à 440	Aôut 22, 1859	à £100chaque.	700 0 0	
"			"	à £50chaque.	400 0 0	
Total....£					1100 0 0	Ct.In. à 6 p.c.

N N £12,500 *Courant*, “*Compagnie pour la Navigation de Grand River,*” 7e *Guil. IV. Chapitre 73.*

Appendice
(B.)
25e Juin.

Date des Débentures.	A qui payées.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Jan. 29, 1840	Le Président, les Directeurs et Cie. de la Banque de Gore.	441	Jan. 29, 1860	£	500 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

O O £359 *Courant*, “*Pont de Chatham,*” 3e *Victoria, Chapitre 51.*

Date des Débentures.	A qui payées.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Junin, 5, 1840	Bursar de King's College.	442	Junin 5, 1848		119 13 4	
“	do	443	“ 1849		119 13 4	
“	do	444	“ 1850		119 13 4	
Total.....£					359 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

P P £30,000 *Courant*, “*Chemin de Hamilton et Brantford,*” 7e *Guil. IV, Chap. 78.*

Date des Débentures.	A qui payées.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Sept. 2, 1840	Wm. W. Watson,	446 à 448	Sept. 2, 1860	à £1000chaque	3000 0 0	
“	do	449	“		430 0 0	
Total..£					3430 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

Q Q £77,507 11 4½ *Courant*, “*Navigation de la Rivière Trent,*” 7e *Guil. IV. Chapitre 66.*

Date des Débentures.	A qui payées.	No. des Débentures.	Date du Rachat.	Quand Rachetées.	Montant des Débentures.	REMARQUES.
Sept. 18, 1840	Robert Barclay,	450	Sept. 18, 1860		500 0 0	
“	do	451	“		500 0 0	
“	do	452	“		500 0 0	
“	do	453	“		270 0 0	
Mai 11, 1841	G. S. Boulton,	454	Mai 11, 1861		1280 0 0	
Total....£					3050 0 0	Ct. In. à 6 p.c.

Appendice

(B.)

25e Juin.

RÉCAPITULATION.

Acte de la Législature.	Lettre des Cédulés.	SERVICE.	Sommes prélevées.		Taux d'Intérêt par année.	REMARQUES.	
			Courant.	Sterling.			
2 Geo. 4, chap. 5.	A	Milice,	£	s. d.			
4 Geo. 4, chap. 24.	B	Service Public de 1824, . . .	25000	0 0	6 p.c.	£25000 Rachetées.	
3 Geo. 4, ch. 8. }	C	Canal de Burlington, . . .	16000	0 0	6 "	16000 Rachetées.	
4 Geo. 4, ch. 16. }			8000	0 0	6 "	5000 Rachetées.	
7 Geo. 4, chap. 20.	D	Canal de Welland, . . .	25000	0 0	6 "	25000 Rachetées.	
8 Geo. 4, chap. 19.	E	Canal de Burlington, . . .	4500	0 0	6 "	3000 Rachetées.	
8 Geo. 4, chap. 17.	F	Canal de Welland, . . .	50000	0 0	6 "	50000 Rachetées.	
8 Geo. 4, chap. 18.	G	Hàvre Kettle Creek, . . .	3000	0 0	6 "		
11 Geo. 4, chap. 11.	H	Canal de Welland, . . .	25000	0 0	6 "	25000 Rachetées.	
11 Geo. 4, chap. 12.	I	Canal de Burlington, . . .	5000	0 0	6 "	3000 Rachetées.	
1 Guill.4, chap. 25.	J	Hàvre Oakville, . . .	2500	0 0	6 "	Prêt à Chisholm.	
1 Guill.4, chap. 17.	K	Chemins et Ponts, . . .	20000	0 0	6 "		
1 Guill.4, chap. 18.	L	Canal de Welland, . . .	50000	0 0	5 "	50000 Rachetées.	
1 Guill.4, chap. 26.	M	Hàvre Kettle Creek, . . .	2500	0 0	6 "		
2 Guill.4, chap. 23.	N	Compagnie du Quai et Hàvre de Port Hope, . . .	2000	0 0	5 2/8 "	Prêt à la Compagnie do	
2 Guill.4, chap. 22.	O	Cie. du Hàvre de Cobourg, 3000 0 0	3000	0 0	5 2/8 "	do	
3 Guill.4, chap. 18.	P	Navigation du St. Laurent, 3000 0 0	3000	0 0	5 2/8 "	do	
3 Guill.4, chap. 55.	Q	Canal de Welland, . . .	1250	0 0	5 "		
3 Guill.4, chap. 33.	R	Eaux Intérieures du District de Newcastle, . . .	2000	0 0	6 "	Payable sur les Péa- ges seulement.	
3 Guill.4, chap. 34.	S	Pont de la Rivière Trent, 2000 0 0	2000	0 0	6 "		
3 Guill.4, chap. 31.	T	Pont de Brantford, . . .	1500	0 0	6 "		
3 Guill.4, chap. 38.	U	Chms. dans le vnage. de York, 10000 0 0	10000	0 0	6 "		
2 Guill.4, chap. 24.	V	Cie. du Canal Desjardins, 5000 0 0	5000	0 0	6 "	Prêt à la Compagnie	
4 Guill.4, chap. 39.	W	Canal de Welland, . . .	50000	0 0	6 "		
5 Guill.4, chap. 34.	X	Canal Desjardins, . . .	7000	0 0	6 "	do	
3 Guill.4, ch. 26, 27	Y	Pertes causées par la guerre, 57190 0 0	57190	0 0	5 "		
4 Guill.4, chap. 53.	Z	Pour éteindre partie de la Dette Publique, . . .			£200000	5 "	Paybl. en Angleterre
5 Guill.4, chap. 51.	A A	Do. et pour divers Travaux Publics,			400000	5 "	do
7 & 8 Guill.4, ch. 4.	B B	Pour divers Travaux Publics, 269650			269650	5 "	do
7 Guill.4, chap. 76.	C C	Pont de Chatham, . . .	1600	0 0	6 "	Péages dont le Dis- trict est comptable.	
7 Guill.4, chap. 83.	D D	Pont de Chatham, . . .	1500	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 68.	E E	Chms. de fer Erié et Ontario, 5000 0 0	5000	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 81.	F F	Chms. Kingston & Napanee, 3888 17 9 1/2	3888	17 9 1/2	6 "		
7 Guill.4, chap. 65.	G G	Canal Desjardins, . . .	5000	0 0	6 "		
6 Guill.4, chap. 30.	H H	Chemins de Home District, 1000 0 0	1000	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 92.	I I	Canal de Welland, . . .	320	0 0	6 "		
2 Victoria, ch. 68.	K K	Pertes causées par l'Insurrection, 4103 13 5	4103	13 5	6 "		
7 Guill.4, chap. 82.	L L	Chemin de Queenston à Grimsby,	2000	0 0	6 "		
2 Victoria, ch. 51.	MM	Chms Kingston & Napanee, 1100 0 0	1100	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 73.	N-N	Compagnie de la Navigation Grand River,	500	0 0	6 "		
3 Victoria, ch. 51.	O O	Pont de Chatham, . . .	359	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 78.	P P	Chms. Hamilton & Brantford, 3430 0 0	3430	0 0	6 "		
7 Guill.4, chap. 66.	Q Q	Navigation de Trent, . . .	3050	0 0	6 "		
Totalité du Montant des Débentures émanées.			415671	11 2 1/4	£869650		
" Montant de dito, rachetées,			202000	0 0			
" Montant restant dû,			£213671	11 2 1/4	£869650		

Restant dû dans la Province à 6 par cent. Intérêt par année,.....	£147231	11	2½
do do à 5½ do	5000	0	0
do do à 5 do	61440	0	0
Total Courant restant dû dans le Haut Canada....	£213671	11	2½
Montant transmis et payable à Londres portant Intérêt à 5 par cent.....	£660000	0	0
Vendu dans le Haut Canada et payable à Londres à 5 par cent.....	209650	0	0
Montant total des Débentures en cours Sterling.....	£869650	0	0

Appendice
(B.)

25e Juin.

SOMMAIRE établissant le montant des Débentures restant dues et émanées en différents temps pour les Travaux Publics ci-dessous mentionnés.

SERVICE.	Cours du Haut Canada, et payables dans la Province.	Taux des Intérêts.	Sterling payable à Londres.	Taux des Intérêts.	Remarques.
Canal de Burlington,	6500 0 0	à 6 par cent.	£		
Canal de Welland,	54450 0	} 1250 à 5 " restant 6	} 74150	5p.c.	Stg. Débs. payables à Londres.
Hàvre Kettle Creek,	5500 0 0				
Hàvre Oakville,	2500 0 0	6 " "			Prêt à W.Chisholm, Ecr.
Ponts et Chemins,	20000 0 0	6 " "			Prêt à la Compagnie do
Cie. du Quai et Hàvre de Port Hope,	2000 0 0	5½ " "			
Hàvre Cobourg,	3000 0 0	5 " "			
Navigation du St. Laurent,	3000 0 0	5 " "	30000	5 " "	
Eaux Intérieures, District de Newcastle,	2000 0 0	6 " "			Payable à même les péages seulement.
Pont de la Rivière Trent,	2000 0 0	6 " "			[Londres.
Pont de Brantford,	1500 0 0	6 " "			Stg. Débs. payable à
Chemins dans le Home District	12100 0 0	6 " "	36000	5 " "	Prêt à la Compagnie
Canal Desjardins,	17000 0 0	6 " "			
Pertes causées par la Guerre,	57190 0 0	5 " "			
Pont de Chatham	1859 0 0	6 " "			
Chemin de Fer Erie et Ontario,	5000 0 0	6 " "			
Chemin de Kingston et Napanee	4988 17 9¼	6 " "	23500	5 " "	Stg. Débs. payables à Londres.
Pertes causées par l'Insurrection	4103 13 5	6 " "			do
Chemin de Queenston et Grimsby	2000 0 0	6 " "	17500	5 " "	do
Navigation de la Rivière Trent,	3050 0 0	6 " "	28000	5 " "	do
Chemins de Dundas à Waterloo,			22500	5 " "	do
Chemins du District de Johnstown,			11000	5 " "	do
Pour éteindre la Dette Pub. dans le H.C. do et pour Travaux Publics,			200000	5 " "	do
Navigation de Grand River	500 0 0	6 " "	400000	5 " "	do
Chemin de Hamilton et Brantford	3430 0 0	6 " "	27000	5 " "	do
Total pour le Haut Canada.	£213671 11 2½ Ct.		£ 869650	St'g.	

Appendice
(B.)TABLEAU GENERAL des *Billets d'Echange tirés sur Londres, à compte des Débentures*
négociées en Angleterre.

25e Juin.

Date des Traites.	A qui vendues.	Jours de vue.	Montant		Prime par cent.	Montant	
			Sterling.			Courant.	
			£	s. d.			
Avril 22, 1834	Messrs. Forsyth, Richardson & Cie.	30	5000	0 0	4	5777	15 6 $\frac{1}{2}$
"	Benjamin Holmes, Ecr.	"	20000	0 0	4	23111	2 2 $\frac{1}{2}$
"	Gillespie, Jameson & Cie.	"	5000	0 0	4 $\frac{1}{2}$	5805	11 1 $\frac{1}{4}$
Juill. 1	John S. Cartwright, Ecr.	"	30000	0 0	3 $\frac{1}{2}$	34500	0 0
Oct. 10	W. H. Merritt, Ecr., Président de la Compagnie du Canal de Welland...	"	20000	0 0	8 1-16	24013	17 9 $\frac{1}{2}$
"	Truscott, Green & Cie.	"	5000	0 0	8 $\frac{1}{2}$	6006	18 10 $\frac{1}{2}$
"	John S. Cartwright, Ecr.	"	15000	0 0	8 1-16	18010	8 4
11	W. H. Merritt, Ecr., Président de la Compagnie du Canal de Welland.	"	20000	0 0	8 1-16	24013	17 9 $\frac{1}{2}$
"	do do	"	1600	0 0	8 1-16	1921	2 2 $\frac{1}{2}$
Nov. 3	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	10000	0 0	7 $\frac{1}{4}$	11972	4 5 $\frac{1}{2}$
22	do do	"	30000	0 0	7	35666	13 4
26	do do	"	15000	0 0	6	17666	13 4
Avril 13, 1835	Francis A. Harper, Ecr.	"	10000	0 0	8	12000	0 0
Juill. 3	R. A. Goodenough & Cie.	"	3000	0 0	9 $\frac{1}{4}$	3641	13 4
4	John S. Cartwright, Ecr.	"	5000	0 0	8 $\frac{1}{2}$	6041	13 4
"	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	22000	0 0	8	26400	0 0
Août 18	C. H. Castle, Ecr.	"	10000	0 0	10 $\frac{1}{2}$	12250	0 0
26	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	15000	0 0	9 $\frac{1}{2}$	18250	0 0
Fév. 16, 1836	Forsyth, Richardson & Cie.	60	10000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	12361	2 2 $\frac{1}{2}$
23	Benjamin Holmes, Ecr.	30	7500	0 0	11 $\frac{1}{2}$	9291	13 4
"	Truscott, Green & Cie.	"	2500	0 0	11 $\frac{1}{2}$	3097	4 5 $\frac{1}{2}$
Nov. 23	John Ross, Ecr.	"	10000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	12388	17 9 $\frac{1}{2}$
Juill. 2	Robert Gillespie, Ecr.	60	5000	0 0	9	6055	11 1 $\frac{1}{4}$
4	Forsyth, Richardson & Cie., pour être négociées, moins la Commission.	"	8000	0 0	10 $\frac{1}{2}$	12236	0 0
"	do do	"	2000	0 0	10		
Août 1	Robert Gillespie, Ecr.	"	5000	0 0	10 $\frac{1}{2}$	6138	17 10
3	Forsyth, Richardson & Cie., pour être négociées, moins la Commission.	"	10000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	12330	4 0
Sept. 3	do do	"	10000	0 0	9 $\frac{3}{4}$	12163	19 4
Nov. 17	James Leslie, Ecr.	"	4000	0 0	10	4888	17 9 $\frac{1}{4}$
21	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	10000	0 0	9 $\frac{1}{2}$	12166	13 4
22	George Monroe.	"	1000	0 0	10	1222	4 5
Déc. 15	Forsyth, Richardson & Cie., pour être négociés moins la Commission.	"	10000	0 0	12	12413	6 10
"	do do	"	10000	0 0	12 $\frac{1}{2}$	12468	15 0
Jan. 19, 1837	do do	"	19000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	24663	3 9
"	do do	"	1000	0 0	11 $\frac{1}{2}$		
Mars 23	do do	"	20000	0 0	12 $\frac{1}{2}$	24937	10 0
28	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	20000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	24777	15 6 $\frac{1}{2}$
31	do do	"	10000	0 0	11 $\frac{1}{2}$	12358	17 9 $\frac{1}{4}$
Avril 13	Samuel Street.	"	5500	0 0	12 $\frac{1}{2}$	6875	0 0
"	Echange vendue à Prime Ward, King & Co	"	5000	0 0	12	6222	4 9
Juin 9	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	10000	0 0	13	12555	11 1
Juill. 13	B. Smith, Ecr.	"	3600	0 0	15	3833	6 8
"	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	12000	0 0	12	14933	6 8
Août 1	do do	"	12000	0 0	12	14933	6 8
"	do do	"	6000	0 0	12	7466	13 4
"	do do	"	1400	0 0	12	1742	4 5
4	Walter Rose, Ecr.	"	600	0 0	12 $\frac{1}{2}$	748	6 8
Nov. 17	Thomas G. Ridout, Ecr.	"	5000	0 0	8	6000	0 0
Mars 7, 1838	John S. Cartwright.	"	10000	0 0	9	12111	2 3
Total Sterling.			£ 487100	0 0	Ct. £	590461	8 6 $\frac{1}{2}$

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Kingston, 16e Juin, 1841.

JOHN H. DUNN, R. G. de S. M.

TABLEAU de la Dette Publique de la partie inférieure du Canada, telle qu'autorisée par des Actes ou Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada.

Appendice
(B.)

25e Juin.

Acte ou Ordonnance.	Montant alloué.	SERVICE.	Sommes prélevées par Débiture ou certificat.	Taux d'Intérêt annuel.	REMARQUES.
10e & 11e Geo. 4, ch. 28.	£10000	Pour agrandir et améliorer le Hâvre de Montréal.	£10000	2500 à 5 p. c. 2500 " 5½ " " 4000 " 5½ " " 1000 " 6½ " "	Rachetables à même les Péages, &c. toutes les fois que les revenus seront suffisants pour cet objet. L'Intérêt payé par la Province dans l'intervalle.
1ère Guill. 4, chap. 11.	10000	Pour continuer le même ouvrage.	10000	" 5 " "	do do
2e Guill. 4, chap. 6.	15000	do	15000	6500 " 6 " " 4700 " 5½ " " 3800 " 5½ " "	do do
Ord. 1ère Vict. chap. 23	22575	do	22575	" 6 " "	do do
Ord. 3e Vict. chap. 28.	23000	do	19900	15900 " 6 " " 4000 " 8 " "	Il n'a été fait rapport que d'une partie de cet emprunt seulement. Il est pourvu au rachat et intérêt comme ci-dessus.
do. do.	5000	Pour compléter et mettre en opération le Cure-Môle.	1500	" 8 " "	Même remarque.
Ord. 4e Vict. chap. 12.	17000	Pour continuer l'amélioration du Hâvre de Montréal.	Il n'a pas encore été fait rapport d'aucun emprunt, mais les Travaux continuent.
Ord. 3e Vict. chap. 20.	35000	Pour achever le Canal de Chambly.	35000	" 6 " "	La province est tenue pour le principal et les intérêts dont £15,000 sont rachetables le 1er Juillet, 1848, et £25,000 le 1er Juillet 1849, et seront remboursés sur la caisse publique à même les péages reçus.

Montant Total restant dû dans la partie inférieure de la Province du Canada, d'après le rapport des Commissaires jusqu'à cette date, £113975 0 0 Courant, Sterling.
Dito dans la partie supérieure de la Province. 213671 11 2¼ Ct. et £869650 0 0
Montant total de la dette publique du Canada Uni, tel que rapporté jusqu'à cette date, £327646 11 2¼ Ct. et £869650 0 0

Dont £ 5500 0 0 Courant, à 8 par cent d'Intérêt.
228206 11 2¼ " 6 " "
5000 0 0 " 5½ " "
4700 0 0 " 5½ " "
7800 0 0 " 5½ " "
2500 0 0 " 5½ " "
73940 0 0 " 5 " "

Grand Total £327646 11 2¼ " Payable en Canada, et £869650 0 0 Sterling, à 6 par cent. Intérêt, payable en Angleterre.

JOHN H. DUNN, R. G. de S. M.

Appendice
(B.)
25e Juin.

HAUT CANADA.

CEDULE des Comptes Publics Provinciaux pour 1839, dressés pour être soumis à la Législature.

- | | | |
|---|---|--|
| Retours du Revenu pour 1839,
Comparé avec celui de 1838. | { | 1. Retour du Revenu et de la Dépense pour les années 1839 et 1838. |
| | | 2. Etat Général du Revenu pour 1839. |
| | | 3. Etat des droits provenant du Bas Canada. |
| | | 4. do do des Importations des Etats-Unis. |
| | | 5. do do du Tonnage des Vaisseaux Britanniques. |
| | | 6. do do Encanteurs et ventes par Encan. |
| | | 7. do do Regrattiers et Colporteurs. |
| | | 8. do do Magasins, Auberges, Etaux, Tables de Billard et Bateaux à Vapeurs. |
| | | 9. do du Revenu provenant des Travaux Publics. |
| Retours de la
Dépense,
1839. | { | 10. Etat général de la Dépense en 1839. |
| | | 11. Etat des Warrants émanés sur le Receveur Général, et par lui payés, entre le 6 Octobre et le 31 Décembre, 1839, inclusivement. |
| | | 12. Etat de la Recette et des paiemens du Receveur Général en l'année 1839. |
| | | 13. Etat de la Dette publique le 1er Janvier, 1840, et des charges amendées sur icelle. |

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JOHN MACAULAY.

1.—RETOUR du REVENU et de la DEPENSE de la PROVINCE pour les années 1839 et 1838.

CHAPITRES DU REVENU.	REVENU POUR L'ANNEE.						DEPENSE DE L'ANNEE.					
	1839.			1838.			1839.			1838.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
* Part des droits provenant du Bas-Canada, du 1er Janvier au 1er Janvier,	63399	11	7	44134	10	5	31619	11	54	220	13	54
* Importations des Etats-Unis,	20755	2	3	16293	17	7½	7	5	0	2792	14	2
* Droits de Tonnage,							60498	8	0½	20	1	8½
* Regrattiers et Colporteurs,							225	5	0	686	12	9
* Encanteurs et Encans,							95	0	0	95	0	4
* Magasins détaillant des boissons spiritueuses							401	14	8½	4643	16	1½
* Auberges, do	2545	0	0	1945	10	0						
* Distilleries,	6355	5	0	4881	0	0						
* Bateaux à Vapeur,	1062	13	9	816	11	3						
* Tables de Billiards,	60	0	0	0	0	0						
Maisons où l'on vend de la bière,	10102	18	9	7648	1	3						
Travaux Publics, { * du Gouvernement, ..	1583	15	4½	32	10	0						
Autres,	5564	7	10½	8286	4	8½						
Milice, { Commissions, honoraires,	795	0	0	231	15	0						
Amendes,	95	5	8	0	0	0						
Exemptions,	188	3	1	80	0	0						
Dividendes des Banques,							317	15	0	918	74	19
Primes d'Echange sur Montréal,							2000	0	0	2524	8	12
Deniers remboursés,							120	0	0	117	123	11
1/10. provenant des Débentures,							81086	13	1	2743	12	5
							150	0	0	6545	0	4
							150982	11	4½	337	76	12
							£332219	4	5½	£263730	19	7½

Produit des Débentures vendues à Londres, non tirées. Produit de £8,100 Sterling—£7,239 8 6 Sterling. Payé par Messrs. T. Wilson et Cie. £28,493 0 Sterling.

* d'après les Retours.

Bureau de l'Inspecteur Général.
Toronto le 10 Février, 1841.
JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

2.—ETAT GENERAL du Revenu Provincial pour les années 1839 et 1838, comparé.

CHAPITRES DE REVENU.	POUR L'ANNEE 1839.				POUR L'ANNEE 1838.				Accroissement du Revenu Net en 1839.	Diminution du Revenu Net en 1839.
	Revenu en Gros.	Frais de Perception.	Revenu Net.		Revenu en Gros.	Frais de Perception.	Revenu Net.			
* Part des droits pro- venant du B. C. } du 1er Janvier au 1er Juillet, du 1er Juli- let au 1er Janvier.	36342 27057	10 11	63082 11 8	18797 14 10 25336 15 7	41134 10 5 16293 17 7 1/2	220 13 5 1/2 13501 3 5 1/2	43913 16 11 1/2 13501 3 5 1/2	19168 14 8 1/2 4072 18 9		
* Importations des Etats-Unis,	17574 2 2 1/2	..	225 5 0 95 0 0	64 2 0 47 10 0		
* Droits de Tonnage.	137 15 0	..	401 4 8 1/2	20 1 8 1/2	..	182 8 5		
* Regrattiers et Colporteurs,	504 1 5		
* Encanteurs et Encans,		
* Magasins détaillant des Boissons fortes,	2545	0 0	..	1945 10 0		
* Auberges	6355	5 0	..	4881 0 0		
* Distilleries	1062	13 9 0	..	816 11 3		
* Bateaux à Vapeur,	60	0 0		
* Tables de billiard.	80	0 0		
* Maisons où l'on vend de la bière,	14 10 0	
Traireux Publics. { du Gouvernement, Autres,	7643 1 3 32 10 0	666 12 9 ..	6956 8 6 32 10 0	2136 4 3 1/2 45 0 1/2	..	
Milice. { Commission, honoraires sur Amesbury, Exemptions,	795 95 183	0 0 8 1	
Dividendes de Banques,	1073	8 9	1073 8 9	..	317 15 0	755 13 9		
Primes d'Echange sur Montréal,	2000	0 0	2000 0 0	..	2000 0 0	2000 0 0		
Deniers remis.	321	14 10	321 14 10	..	120 0 0	201 14 10		
Produits des Débitures, * d'après les Retours.	£105847 695 10988	1 7 0 5 17 9 1/2	£101203 5 5 1/2 695 0 5 10988 17 9 1/2	£	81086 13 1 150 0 0 150982 11 1 1/2	3819 17 5 ..	£	20674 16 7 545 0 5	2738 0 1/2 2448 10 2 1/2	
	£117530	19 9 1/2	£112887 3 7 1/2	£	232219 4 5 1/2	3819 17 5	£	27219 17 0	27219 17 0	

* Accroissement général net, sans compter le produit des Débitures.

Produit des Débitures vendues à Londres en 1809, non tirées, £7239 8 6 Sterling, produit de £8100 Sterlings. Payé par Messrs. Thomas Wilson & Cie.—

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, le 10 Février, 1841.
JNO. MACAULAY.

3.—ETAT des argens payés entre les mains du Receveur Général du Bas Canada, entre le 1er. Juillet 1839, et le 1er. Janvier 1840, provenant des droits sur les Importations en cette Province par Mer,—la Province du Haut Canada ayant droit d'en réclamer une part, d'après les dispositions de l'Acte Impérial de la 3e Geo. 4 chap. 119.

Appendice
(B.)

9e Juillet.

EN VERTU D'ACTES.	Montant payé.					
	Pendant le trimestre expiré le 5 Juillet 1839.			Pendant le trimestre expiré le 10 October 1839.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Acte Impérial de la 14e Geo. III. Chap. 88,	15428	6	4	14747	16	7
Acte Provincial 33e Geo. III,	524	12	10	1288	8	6
Ditto 35e do,	1897	13	6	10039	3	3
Ditto 41e do,	109	17	9	44	7	2
Ditto 53e & 55e do, Chap. 2,	18584	16	5	14777	6	2
Ditto 55e do, Chap. 3,	1713	19	10	1444	18	6
	38259	6	8	42342	0	2
Moins, autant payé au Receveur Général à compte, avant le 1 Juillet 1839, et compris dans l'Etat de cette date.	28628	17	0			
Balance du Trimestre expiré le 5 Juillet 1839.				9630	9	8
				£ 51972	9	10
Montant payé au Receveur Général, à compte du Trimestre expiré le 5 Jan. 1840.				19241	16	9
				£ 71214	6	7
<i>Frais de perception à déduire.</i>						
Dépenses incidentes à Québec et Montréal.	£884	19	6			
Salaires de deux Visiteurs Douaniers à Québec et Montréal pour un Semestre jusqu'au 30 Septembre 1839.	50	0	0			
				934	19	6
				Courant Net, £	70279	7 1
Part du Haut Canada, à 38½ par cent, donne				Courant, £	27057	10 11
				Equivalent en argent Sterling, à £	24351	15 10

Montréal, 1 Janvier, 1840.

(Signé,) JOS. CARY,
Inspecteur Général.

Vraie Copie,

(Signé,) C. N. MONTIZAMBERT,
Assist. Sec. Civil.

Etat Comparatif, 1839 et 1838.

ANNEE.	Du 1r Janvier au 1r Juillet.			Du 1r Juillet au 1r Janvier.			TOTAL.			Commission du Receveur Général.			Revenu Net.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1839.	36342	0	8	27057	10	11	63399	11	7	316	19	11	63082	11	8
1838.	18797	14	10	25336	15	7	44134	10	5	220	13	5½	43913	16	11½
Augmentation en 1839, £	17544	5	10	1720	15	4	19265	1	2	96	6	5½	19168	14	8½

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, le 10 Février, 1841.

JOHN MACAULAY.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

4.—ETAT du Revenu provenant des droits sur les Importations des Etats Unis, pour l'année 1839.

PORT.	Montant des Droits en gros.			Frais de perception &c.			Revenu Net.		
	du 1 Janvier au 30 Sept.	du 1 Octobre au 31 Dec.	Total.	Alloué au Collecteur.	Droits remis.				
Amherstburg,	428 6 3 $\frac{1}{4}$	149 6 5 $\frac{1}{2}$	577 12 8 $\frac{3}{4}$	99 13 10			477	18	10 $\frac{1}{4}$
Bath,	87 4 5 $\frac{1}{2}$	118 15 0	205 19 5 $\frac{1}{2}$	100 0 0			105	19	5 $\frac{1}{2}$
Belleville,	177 12 7 $\frac{1}{2}$	43 10 6 $\frac{1}{2}$	221 3 9	100 0 0			121	3	9 $\frac{1}{2}$
Brockville,	424 12 8 $\frac{3}{4}$	191 1 11 $\frac{1}{2}$	615 14 8 $\frac{1}{4}$	100 0 0			515	14	8 $\frac{1}{4}$
Burlington,	688 15 10 $\frac{3}{4}$	515 4 11	1203 0 9 $\frac{3}{4}$	135 4 0			1068	16	9 $\frac{3}{4}$
Chatham,	121 4 1	148 4 9	269 8 10	100 0 0			169	8	10
Chippawa,	221 5 1	83 6 8 $\frac{1}{2}$	304 11 9 $\frac{1}{2}$	100 0 0			204	11	9 $\frac{1}{2}$
Cobourg,	619 3 3 $\frac{3}{4}$	190 19 10	810 3 1 $\frac{3}{4}$	100 0 0			740	3	1 $\frac{3}{4}$
Cornwall,	72 13 4 $\frac{1}{2}$	82 8 6	155 1 10 $\frac{3}{4}$	77 10 11 $\frac{1}{4}$			77	10	11 $\frac{1}{4}$
Fort Erie,	441 9 8	129 13 3 $\frac{3}{4}$	571 2 11 $\frac{3}{4}$	100 0 0			471	2	11 $\frac{3}{4}$
Gananoque,	66 19 5	36 9 3 $\frac{1}{2}$	103 8 8 $\frac{1}{2}$	51 14 4 $\frac{1}{4}$			51	14	4 $\frac{1}{4}$
Goderich,	38 2 2	76 0 3 $\frac{3}{4}$	114 2 5 $\frac{3}{4}$	57 1 2 $\frac{1}{4}$			57	1	3
Hallowell,	140 9 1	88 11 5	229 6 0	100 0 0			129	6	6
Kingston,	3112 16 4	1378 0 11	4490 17 3	298 3 4	27 10 4		4165	3	7
Maitland,	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0			0	0	0
Maria Town,	20 2 6	21 14 9	41 17 3	20 16 9			21	0	6
Niagara,	1030 19 1	100 9 5 $\frac{1}{2}$	1131 8 6 $\frac{1}{2}$	131 11 5 $\frac{1}{4}$			999	17	1 $\frac{1}{4}$
Newcastle & T. P.	149 15 9	74 14 6 $\frac{1}{2}$	224 10 3 $\frac{1}{2}$	100 0 0			224	10	3 $\frac{1}{2}$
Oakville,	0 0 0	181 17 4	181 17 4	92 8 8			92	8	8
Penetanguishene,	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0			0	0	0
Prescott,	195 18 4	45 19 7 $\frac{1}{2}$	244 17 11 $\frac{1}{2}$	100 0 0			144	17	11 $\frac{1}{2}$
Port Burwell,	74 11 9 $\frac{1}{4}$	3 15 0	78 6 9 $\frac{3}{4}$	39 3 4 $\frac{1}{4}$			39	3	5
“ Colborne,	99 16 0	32 2 8 $\frac{1}{4}$	131 18 8 $\frac{1}{4}$	65 19 4			65	19	4 $\frac{1}{4}$
“ Credit,	33 17 6	7 14 3	41 11 9	20 15 10 $\frac{1}{2}$			20	15	10 $\frac{1}{2}$
“ Dalhousie,	108 14 9 $\frac{1}{2}$	184 3 3 $\frac{3}{4}$	292 18 1 $\frac{1}{4}$	100 0 0			192	18	1 $\frac{1}{4}$
“ Dover,	283 8 11 $\frac{1}{2}$	196 17 3 $\frac{3}{4}$	480 6 3 $\frac{1}{4}$	100 0 0			380	6	3 $\frac{1}{4}$
“ Hope,	125 0 11	74 2 11	199 3 10	99 8 2	0 7 6		99	15	8
“ Stanley,	644 17 9	518 9 1 $\frac{1}{2}$	1163 6 10 $\frac{1}{2}$	133 3 3 $\frac{3}{4}$			1030	3	7
“ Talbot,	3 15 0	0 0 0	3 15 0	1 17 6			1	17	6
Queenston,	128 9 3 $\frac{1}{2}$	70 4 9	198 14 0 $\frac{1}{2}$	99 7 0 $\frac{1}{4}$			99	7	0 $\frac{1}{4}$
Rivière aux Raisins,	14 17 7	6 16 11 $\frac{1}{2}$	21 14 6 $\frac{3}{4}$	10 17 3 $\frac{1}{4}$			10	17	3 $\frac{1}{4}$
Sandwich,	341 18 9 $\frac{1}{2}$	80 7 0 $\frac{3}{4}$	422 5 10	100 0 0			322	5	10
Toronto,	3674 3 11 $\frac{1}{2}$	2052 7 4	5726 11 3 $\frac{1}{2}$	300 0 0			5426	11	3 $\frac{1}{2}$
Turkey Point,	57 2 8	52 6 6	109 9 2	54 14 7			54	14	7
Windsor.	120 3 3	62 14 10	182 18 1	91 9 0 $\frac{1}{2}$			91	9	0 $\frac{1}{2}$
Totaux..	£13781 8 5 $\frac{1}{4}$	7001 11 7 $\frac{3}{4}$	20783 0 1	3181 0 0 $\frac{1}{4}$	27 17 10		17574 2 2 $\frac{1}{4}$		
Droits remis.	..	27 17 10	27 17 10	Bureau de l'Inspecteur Général, Toronto, le 10 Février, 1841. JNO. MACAULAY.					
		£ 6973 13 9 $\frac{3}{4}$	20755 2 3						

Etat Comparatif, 1839 et 1838.

Année.	Revenu en Gros.			Alloué au Collecteur.			Revenu Net.		
1839.	20755	2	3	3181	0	0 $\frac{1}{4}$	17574	2	2 $\frac{1}{4}$
1838.	16293	17	7 $\frac{1}{4}$	2792	14	2	13501	3	5 $\frac{1}{4}$
Augmentation en faveur de 1839.£	4461	4	7 $\frac{1}{4}$	388	5	10 $\frac{1}{4}$	4072	18	9

5.—ÉTAT des Revenus provenant des Droits de Tonnage des Vaisseaux Britanniques sur les Lacs, en 1839, prélevés en vertu de l'Acte Provincial de la 7e Guil. 4. Chap. 95, amendé par la 2de Victoria, Chap. 22.

Appendice
(B.)

9e Juillet.

Port où ils ont été perçus.	Du 1er Janv. au 30 Sept. 1839.			Du 1er Oct. au 31 Déc. 1839.			Total 1839.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Burlington, ..	8	16	0	0	0	0	8	16	0	Il n'est rien alloué par la loi aux Collecteurs des Douanes pour la perception de ce Droit.
Chatham, ..	0	0	0	5	8	0	5	8	0	
Hallowell, ..	0	0	0	4	0	0	4	0	0	
Kingston, ..	60	0	0	0	0	0	60	0	0	
Oakville, ..	33	8	0	0	0	0	33	8	0	
Prescott, ..	0	0	0	10	0	0	10	0	0	
Port Stanley, ..	6	10	0	0	0	0	56	10	0	
Sandwich, ..	9	10	0	2	0	0	11	10	0	
Toronto, ..	144	5	0	0	0	0	144	5	0	
Windsor, ..	5	10	0	0	0	0	5	10	0	
Montant total des droits £	267	19	0	21	8	0	289	7	0	
Montant total du tonnage,	5359			428			5787			

État comparatif pour les années 1839 et 1838.

	1839 ..	1838 ..	Augmentation en 1839, ..	Ne. de Tonneaux.	Droits.		
					£	s.	d.
				5787	289	7	0
				4505	225	5	0
				1282	64	2	0

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Etat des Droits de Tonnage perçus du 10 Octobre au 31 Décembre, inclusivement.

Port où ils ont été perçus.	Vaisseaux.	Tonnage.	Droits.						
			£	s.	d.	£	s.	d.	
Chatham	{ Bateau à Vapeur Brothers, Bateau à Vapeur Western,	80	4	0	0	5	8	0	
		28	1	8	0				
Hallowell,	{ Goëlette John Goëlette True Briton, ..	30	1	10	0	4	0	0	
		50	2	0	0				
Prescott,	Bateau à Vapeur Wilm. IV,	200	10	0	0	10	0	0	
Sandwich,	{ Sloop Humming Bird, .. Goëlette Comet,	20	1	0	0	2	0	0	
		20	1	0	0				
	Total,	428				£	21	8	0

Appendice
(B.)
9e Juillet.

6.—ÉTAT des Revenus provenant des Droits pour Licences accordées aux Encanteurs, et pour les Ventes par Encan, en 1839.

PORT.	Du 1er Janv. au 30 Sept. 1839.						Du 1er Oct. au 31 Déc. 1839.						Grand Total.																																				
	Licences.		Ventes.		Total.		Licences.		Ventes.		Total.																																						
Belleville,	5	0	0	2	7	11	7	7	11	7	7	11																																		
Brockville,	10	0	0	10	0	0																																		
Cobourg,	5	0	0	5	0	0																																		
Cornwall,	5	0	0	5	0	0																																		
Kingston,	30	0	0	142	13	2	172	13	2	2	11	0½																																		
Niagara,	5	0	0	5	0	0																																		
Port Hope,	5	0	0	5	0	0																																		
Sandwich,	15	10	0	15	10	0	10	0	0	10	0	0																																		
Toronto,	45	0	0	310	13	0	355	13	0																																		
Revenus en gros, £	95	0	0	471	4	1	566	4	1	25	0	0	2	11	0½	27	11	0½	593	15	1½																												
Commission du Collecteur, à 5 par cent							23	6	2							1	7	6½	29	13	8½																												
Revenus nets	£ 537						17						11						£ 26	3						6						564						1						5					

État comparatif pour les années 1839 et 1838.

	Licences.			Ventes.			Total.			Commission du Collecteur.			Revenus nets.		
1839.	120	0	0	437	15	1½	593	15	1½	29	13	8½	564	1	5
1838.	95	0	0	306	14	8¼	401	14	8¼	20	1	8¼	381	13	0
Augmentation en 1839, . . . £	25	0	0	167	0	4¼	192	0	4¼	9	11	11¼	182	8	5

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février 1841.

JNO. MACAULAY.

Encanteurs auxquels il a été accordé des Licences, du 1er Octobre au 31 Décembre 1839.

Lieux où elles ont été émanées.	Encanteurs.	Remarques.
Brockville,	{ Daniel Fisher, F. L. Lathrop, F. H. Hall, John Longworth, John B. Laughton,	Résidant à Goderich,
Cobourg,		
Sandwich,		

7.—ÉTAT des Licences accordées par les Inspecteurs de Districts, pour Auberges, Hôtelleries, Distilleries, Tables de Billard et Bateaux à Vapeur, du 6 Octobre 1839 au 5 Janvier 1840, inclusivement.

Appendice (B.)
9e Juillet.

Districts.	Magasins.		Auberges.		Distilleries.		Tables de Billard.		Bateaux à Vapeur.		Total.
	No.	Impôt.	No.	Impôt.	No.	Impôt.	£	Impôt.	£	Impôt.	
Bathurst,	0
Eastern,	1	7 10 00	1	7 10 00	1	5 00	00	20 0 0
Gore,	7	45 00	28	183 10 00	8	83 50	00	311 15 0
Home,	3	22 10 00	8	44 10 00	2	25 00	00	..	3	15 00	107 5 0
Johnston,	4	21 00	2	43 15 00	00	..	3	30 00	94 15 0
London,	8	60 00	36	153 00	10	84 13	00	297 1 3
Midland,	1	7 10 00	39	171 00	178 10 0
Niagara,	15	93 10 00	2	22 10 00	00	116 0 0
Newcastle,	10	75 00	23	145 10 00	9	119 76	00	339 17 6
Ottawa,	1	5 00	1	5 00	10 0 0
Prince Edward,	1	7 10 00	2	12 00	19 10 0
Talbot,	1	5 00	3	13 10 00	18 10 0
Victoria,	9	36 00	36 0 0
Western.	2	15 00	21	106 00	2	10 00	131 0 0
Total..	35	250 00	190	992 00	34	383 39	00	..	8	55 00	1680 3 9
Du 6 Janv. au 5 Octobre, 1839.	326	2295 00	924	5363 50	70	679 100	280 0 0	1	5 00	00	8422 15 0
Total 1839..	361	2545 00	1114	6355 50	104	1062 139	280 0 0	9	60 00	00	10102 18 9
Total 1838..	274	1945 100	855	4681 00	..	816 113	7643 1 3
Augmt. en 1839..	87	599 100	259	1474 50	..	246 26	280 0 0	9	63 00	00	2459 17 6

ÉTAT des Revenus provenant des Droits pour Licences accordées par les Inspecteurs de Districts, en 1839.

Districts.	Montant en gros des Droits.						Commission de l'Inspecteur.			Revenus Nets.				
	Du 6 Janvier au 5 Octbr. 1839.			Du 6 Octbr. 1839, au 5 Janv. 1840.			Total.							
Bathurst,	631	10	0	0	0	0	631	100	63	3	0	568	7	0
Eastern,	632	0	0	20	0	0	652	00	65	4	0	586	16	0
Gore,	897	5	0	311	15	0	1209	00	120	18	0	1088	2	0
Home,	2254	15	0	107	5	0	2362	00	236	4	0	2125	16	0
Johnstown,	643	6	3	94	15	0	738	13	73	16	1½	664	5	1½
London,	370	16	3	297	1	3	667	176	66	15	9	601	1	9
Midland,	1129	17	6	178	10	0	1308	76	130	16	9	1177	10	9
Niagara,	526	10	0	116	0	0	642	100	64	5	0	578	5	0
Newcastle,	323	6	3	339	17	6	663	39	66	6	4½	596	17	4
Ottawa,	177	13	9	10	0	0	187	139	18	15	4½	168	18	4
Prince Edward,	239	0	0	19	10	0	258	100	25	17	0	232	13	0
Talbot,	171	15	0	18	10	0	190	50	19	0	6	171	4	6
Victoria,	0	0	0	36	0	0	36	00	3	12	0	32	8	0
Western.	425	0	0	131	0	0	556	00	55	12	0	500	8	0
Total, 1839 ..£	8422	15	0	1680	3	9	10102	189	1010	5	10½	9092	12	10½
Total, 1838 ..	7643	13	0	686	12	9	6956	8	686	12	9	6956	8	6
Augmentation en 1839. . . .	£						2459	176	323	13	14	2136	4	4½

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février 1841,
JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)

9e Juillet.

8. ÉTAT des Revenus provenant des droits pour les Licences des Regrattiers et Colporteurs, pour l'année 1839.

Licences accordées par le Collecteur de	du 1er Janvier au 31 Septembre.			du 1er Octobre au 31 Décembre.			Total.		
	Burlington,	30	0	0	.	.	.	30	0
Chippawa,	45	0	0	.	.	.	45	0	0
Cornwall,	10	0	0	.	.	.	10	0	0
Cobourg,	5	0	0	5	0	0
Niagara,	5	0	0	.	.	.	5	0	0
Newcastle,	5	0	0	.	.	.	5	0	0
Port Colborne,	5	0	0	.	.	.	5	0	0
Sandwich,	10	0	0	10	0	0
Toronto,	10	0	0	10	0	0	20	0	0
Turkey Point,	10	0	0	10	0	0
Montant en gros,	110	0	0	35	0	0	145	0	0
Commission du Collecteur à 5 par cent,	5	10	0	1	15	0	7	5	0
Revenus nets, £	104	10	0	33	5	0	137	15	0

État comparatif pour les années 1839 et 1838.

	Montant des Droits en Gros.			Commission du Collecteur.			Revenus Nets.		
	1839.	145	0	0	7	5	0	137	15
1838.	95	0	0	4	15	0	90	5	0
Augmentation en 1839, .. £	50	0	0	2	10	0	47	10	

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Regrattiers auxquels il a été accordé des Licences, du 1er Octobre au 31
Décembre 1839.

Port.	Noms des Regrattiers ou Colporteurs.	Description.	Droits.		
Cobourg,	John Wilson,	A pied.	5	0	0
Sandwich,	P. Ginge,	A cheval.	10	0	0
Toronto,	Isham Williams,	Dito.	10	0	0
Turkey Point,	Jeremiah Crysler,	Dito.	10	0	0
		£	35	0	0

9.—ÉTAT des Revenus provenant des Travaux du Gouvernement et autres Travaux Publics en l'année 1839, comparé avec ceux de 1838.

TRAVAUX PUBLICS.	1839.			1838.			Revenus nets.	Augtion. nette 1839.	Diminution nette 1839.	Remarques.	
	Revenus en Gros.	Com. du Collecteur. p. cent. £ s. d.	Revenus nets.	Revenus en Gros.	Com. du Collecteur. p. cent. £ s. d.	Revenus nets.					
	£	s.	d.	£	s.	d.					
Travaux du Gouvernement. { Havre de Kettle Creek, Canal de Burlington, Baie de Toronto.	478	45½	29	182½	5	454	63½	61	110½	Fondés sur les Retours des Collecteurs.	
	717	125	5	35	17	7	681	14	10		
	387	186	10	38	15	10	349	2	8		
	Total	£1583	154½	98	117½	1485	39½	1534	14		4
Autres Trav. Publics. { Chemin de Dundas et Waterloo, Chemin et Pont de West Gwillimbury, Chemin de Kingston et Napanec, Chemin de East York, Chemin de West York, Chemin de North York, Do. Hamilton et Brantford, Chemin à Lisses d'Érié et Ontario, Pont de Trent, Chemins du District de Johnstown, Canal de Welland, Chemin de Queenston et Grimsby, Navigation de Trent en 1838, £270 4s. 10d.— remis en 1839,	524	9	3	524	9	3	524	3	11	Paiemens faits au Receveur Général, chaque année.	
	254	72½		254	72½		254	7	2½		
	560	17	8				560				
	3298	18	3				3298	9	2½		
	450	0	0				450	0	0		
	272	17	6				272	17	6		
	125	0	0				125	0	0		
	80	0	0				80	0	0		
	Total	£5564	710½					5328	4		8½
Augmentation générale en 1839								£	45	9½	
Diminution générale en 1839								£	2723	16	9½
Diminution générale en 1839								£	2723	16	9½
Diminution générale en 1839								£	2678	7	0½

Recapitulation.
Travaux du Gouvernement,
Autres Travaux Publics,

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février 1841.
JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

10.—ÉTAT des Dépenses de la Province, du 1er Janvier au 31 Décembre 1839, inclusivement.

Chapitres des Dépenses.	du 1er Janv. au 25 Oct. 1839.			Du 6 Oct. au 31 Déc. 1839.			Total.		
Gouvernement Civil :—									
Le Lieutenant Gouverneur,	£ 2222	4	5	2222	4	5
Bureau du Conseil Exécutif,	1596	9	10½	55	1	11½	1651	11	10
Bureau du Gouvernement,	3390	6	6	534	18	6	3925	5	0
Bureau du Secrétaire et du Régistrateur de la Province,	487	10	0	43	3	0	530	13	0
Le Receveur Général et son Bureau,	1481	1	8½	1481	1	8½
L'Inspecteur Général et son Bureau,	696	8	11½	47	0	7	743	9	6½
L'Arpenteur Général et son Bureau,	1421	1	8½	1421	1	8½
L'Adjudant Général de Milice et son Bureau,	1355	0	0	86	0	0	1441	0	0
Impressions du Gouvernement,	737	11	10	737	11	10
Rép. faites à la Maison du Gouvernement,	100	0	0	100	0	0
Contingences des Bureaux Publics,	696	7	7½	696	7	7½
Services secrets.	281	19	8	281	19	8
Total, Gouvernement Civil.	£ 14366	2	3½	866	4	0½	15232	6	4
Administration de la Justice :—									
Juges, Vice Chancelier, et frais de voyage des Juges,	7216	13	4	300	0	0	7516	13	4
Procureur et Solliciteur Général,	1800	0	0	1800	0	0
Conseil de la Reine,	443	0	0	193	15	0	636	15	0
Shériff et Greffiers des Assises,	172	1	2	79	2	6	251	3	8
Huissier et Gardien de la C. B. R.	40	0	0	40	0	0
Garde des Prisonniers d'Etat, £8639. 15. 2									
Procès de dito. 1283. 12. 3½									
	9923	7	5½	200	17	11½	10124	5	5
Pénitencier,	6000	0	0	1000	0	0	7000	0	0
Total, Justice.	£ 25595	1	11½	1773	15	5½	27368	17	5
Législature :—									
Officiers,	965	0	0	965	0	0
Contingences,	7911	0	6½	7911	0	6½
Bibliothèque de la Province,	80	0	0	80	0	0
Impressions des Statuts,	595	4	0	595	4	0
Total, Législature.	£ 9551	4	6½	9551	4	6½
Phares,	1720	4	11	552	8	3
Ecoles { de District, { Elémentaires,	1107	13	5	87	5	2½	1194	18	7½
	7402	11	9½	2	0	0	7652	11	9½
Total, Ecoles	£ 8510	5	2¾	337	5	2½	8847	10	5
Sociétés d'Agriculture, Cours Martiales de Milice,	891	13	6	188	10	0
	21	1	4
	1080	3	6
	21	1	4
Pensions { de Milice, { Spéciales.	1214	9	9¾	1309	12	4½	2524	2	2
	782	9	1¾	782	9	3¾
Total, Pensions.	£ 1996	19	1½	1309	12	4½	3306	11	5½
Octrois et Services spéciaux :—									
Maison d'Industrie, Toronto,	200	0	0	200	0	0
Hôpital Général, do.	500	0	0	500	0	0
B. Turquand, Ecuyer,	200	0	0	200	0	0
John Farrell,	9	10	0	9	10	0
Commission pour s'enquérir des pertes cau- sées par les Rébellions,	10	10	3	10	10	3
Total	£ 909	10	0	10	10	3	920	0	3

Porté en l'autre part, £ 68600 85½

Chapitres des Dépenses.	Du 1er Janvier au 5 Octobre 1839.			Du 6 Octobre au 31 Février 1839.			Total.		
	£	s	d	£	s	d	£	s	d
Montant de l'autre part, Intérêt de la Dette Publique :							£ 68600	8	5½
Dans le Haut Canada, Remises à Londres à compte,	5523	7	6	5417	16	8½	10941	4	2½
	12333	6	8	12333	6	8
	£ 5523	7	6	17751	3	4½	23274	10	10½
Travaux Publics,	25248	12	6½
Dépenses Totales payées par le Receveur Général,	£ 94313	1	7½	22810	10	2½
							£ 117123	11	10
Intérêt de la Dette Publique payé par les Agens à Londres :—							Sterling.		
Dividendes et Commission,	41516	1	0
Intérêt sur les balances, et charges,	1717	16	1
							£ 43233	17	1
Frais de perception des Revenus :—									
Provenant des Droits du Bas Canada,	316	19	11
Importations des Etats Unis,	3181	0	0½
Colporteurs et Regrattiers,	7	5	0
Encanteurs et Encans,	29	13	8½
Magasins, Auberges, Distilleries, &c,	1010	5	10½
Travaux du Gouvernement.	98	11	7½
							4643	16	1½
							Grand Total £169805 0 3		

Appendice
(B.)
9e Juillet.

Récapitulations des Dépenses en 1839.

Chapitres des Dépenses.	Courant.			Courant.			Remarques.
	£	s	d	£	s	d	
Gouvernement Civil,	15232	6	4				
Administration de la Justice, y compris les Prisonniers d'Etat et le Pénitencier,	27368	17	5				
Législature,	9551	4	6½				
Phares,	2272	13	2				
Ecoles,	8847	10	5				
Sociétés d'Agriculture,	1080	3	6				
Cours Martiales de Milice,	21	1	4				
Pensions,	3306	11	5½				
Octrois et Services spéciaux,	920	0	3				
Intérêt de la Dette Publique,	23274	10	10½	91874	19	3½	
Travaux Publics	25248	12	6½	
Total payé par le Receveur Général,	117123	11	10	
Intérêt et Charges de la Dette Publique payés par les Agens à Londres, et qui restent dus,	
	£43233.	17.	1	48037	12	3½	Exclusivement de l'Echange.
Frais de perception des Revenus.	4643	16	3½	
				Total, £169805	0		

Bureau de l'Inspecteur Général,]

Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)

9e Juillet.

11.—ÉTAT des Warrants tirés sur le Receveur Général en vertu de Statuts Provinciaux, depuis le 6 Octobre jusqu'au 31 Décembre 1839 inclusivement.

Statuts.	Personnes en faveur de qui il ont été tirés, Services &c.	Montant.			Montant Total.		
<i>Conseil Exécutif.</i>							
1e. Guill. 4. ch. 14.	P'Honble. R. A. Tucker, Salaire comme Conseiller, du 29 Janvier au 30 Juin 1839.	£ 46	11	6			
	P'Honble. J. Elmsley, dito, du 1 au 28 Janvier 1839.	8	10	5	55	1	11½
<i>Bureau du Gouvernement Contingences.</i>							
2e. Vict. ch. 71.	P'Honble. R. A. Tucker, Port de Lettres, Trimestre expiré le 30 Septembre 1839.	180	2	8			
	S. B. Harrison, Ecuyer, Balance de Compte, dito, avances à compte.	254	15	10			
		100	0	0	534	18	6
<i>Bureau du Secrétaire de la Province et du Régistrateur. Contingences.</i>							
Do.	P'Honble. R. A. Tucker, semestre expiré le 31 Décembre 1839.	43	3	0
<i>Bureau de l'Inspecteur Général. Contingences.</i>							
Do.	P'Honble. J. Macaulay, avances à compte du semestre courant.	47	0	7
<i>Bureau de l'Adjudant Général des Milices. Contingences du Bureau.</i>							
Do.	Col. R. Bullock, montant de son compte.	86	0	0
<i>Réparations faites à la Maison du Gouvernement.</i>							
Do.	S. B. Harrison, Ecuyer, autant pour 1839.	100	0	0
Total, Gouvernement Civil.							
				866 4 1½
<i>Frais de Voyage des Juges.</i>							
7e. Guill. 4 ch. 1.	P'Honble. J. B. Macaulay, Juge, Tournées des Districts de Prince Edwd. Midland et Johnstown.	75	0	0			
	P'Honble. J. Jones, Tournée d'Automne, 1839.	75	0	0			
	P'Honble. A. Maclean, do do.	75	0	0			
	P'Honble. L. P. Sherwood, do do.	75	0	0			
					300	0	0
<i>Honoraires.—Greffiers des Assises.</i>							
Do.	W. A. Geddes, District de Midland, Tournée d'Automne, 1839.	16	12	0			
	J. S. McDonell, District de l'Ouest, Tournée du Printemps, 1839.	41	9	6			
	District de l'Est, Tournée d'Automne, 1839.						
	John Stuart, Gore, Newcastle, et Niagara, Tournée d'Automne, 1839.	21	1	0	79	2	6
<i>Conseil de la Reine.</i>							
2e. Vict. ch. 71.	P'Honble. Sir Allan Macnab, Chevalier, Tournée d'Automne, 1839.	193	15	0
<i>Prisonniers d'Etat.</i>							
Do.	Butler Morris, Transport des Prisonniers de Kingston à Québec, Nov. 1839.	20	14	3			
	Lt. J. T. W. Jones, 43e Rt. dépenses encourues pour le transport des Prisonniers à la Nlle. Galles Méridionale.	97	3	9			
	A. McDonell Ecuyer, Shérif D. G., Transport des Prisonniers de Hamilton, Mai 1839.	12	2	6			
Porté en l'autre part, £							
		190	0	6	572	17	6
					866	4	0½

Statut.	En faveur de qui ils ont été tirés, Services &c.	Montant.		Montant Total.	Appendice (B.) 9e Juillet.		
	Montant de l'autre part, £	130	0 6	572	17 6	866	40 ½
	Lt. J. T. W. Jones, du 43e. Rt., balance de dépenses comme ci-dessus.	1	7 10				
	A. McDonell, Ecuyer, Shérif G. D., entretien des Prisonniers.	19	11 4½				
	Andrew Oliphant, Procès des Prisonniers à Niagara, en 1838.	27	19 3				
	Patrick Finn, Huissier Crieur de la Cour Criminelle, Niagara 1838.	11	16 6				
	W. B. Jarvis, Ecuyer, Shérif D. H., transport de T. Woodbury de Toronto à Londres.	10	2 6				
				200	17 11½		
2e. Vict. ch. 65.	<i>Pénitencier.</i> J. Nickalls, Ecuyer, Président du Bureau. Total—Administration de la Justice &c.	1000	0 0	1773	15 5½
7 Guill. 4. ch. 96.	<i>Phares.</i> l'Honble. Macaulay, Ecuyer, Inspecteur Général, à compte.	552	8 3
1. Guill. 4. ch. 7.	<i>Ecoles de District.</i> Mr. J. Deacon, Instituteur d'Ecole, District de Prince Edward, Salaire du 15 Février au 30 Juin 1839.	37	5 2¼				
7. Guill. 4. ch. 33.	Mr. G. Salmon, Instituteur d'Ecole, District de Talbot, semestre expiré le 30 Juin 1839.	50	0 0				
				87	5 2¼		
1. Guill. 4. ch. 7. 3. Vict. ch. 68.	<i>Ecoles Élémentaires.</i> D. Smith, Trésorier du District de Prince Edward, Octroi pour 1839. Total, Ecoles,..	250	0 0	337	5 2¼
7. Guill. 4. ch. 23.	<i>Sociétés d'Agriculture.</i> G. W. Baker, Ecuyer, Trésorier du District de Bathurst. D. J. Smith, Ecuyer, Trésorier du District de Midland, allocation pour 1839.	58	10 0				
		130	0 0	188	10 0
2e. Vict. ch. 9.	<i>Cours Martiales de Milice.</i> Capt. J. Young, dépenses du 2e Rég't. de M. de Prince Edward. Capt. H. Jessopp, agissant comme Juge Avocat des Cours Martiales de Milice. Capt. J. H. Sampson, Président de la Cour Martiale de Milice, District de Gore.	5	16 8				
		8	0 0				
		7	4 8				
		21	14
3. Vict. ch. 25. & 1 Vict. ch. 44.	<i>Pensions de Milice.</i> l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, pour le mettre en état de payer le semestre expiré le 31 Déc. 1839.	1309	12 4½
1 Vict. ch. 13. Divers Acts.	<i>Commission pour s'enquérir des pertes causées par la Rébellion.</i> Alex. Wood, Ecuyer, Dépenses de la Commission.	10	10 3
	<i>Intérêt de la Dette Publique.</i> l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, montant payable dans la Province pour le semestre expiré le 31 Déc. 1839. * Echange pour £10,000 Stlg. a 11 par cent de prime, remise pour le Receveur Général à Messrs. Baring. * Le Warrant pour payer cette somme a été émané le 9 Sept. 1840.	54	17 16 8¼	12333	6 8¼	17751	3 4½
	Dépenses totales du 6 Oct. au 31 Déc. 1839 inclusivement.					£22810	10 2½

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY,

Appendice
(B.)
9^e Juillet.

12.—ÉTAT des derniers perçus et payés par le Receveur Général pendant l'année 1839.

Recettes.	Courant.		Païemens.	Courant.	
	17954 8 10 600 0 0	18554 8 10		18554 8 10	15548 8 11 1/4
Balance en main le 31 Décembre 1838, Erreur dans la Balance,	£	18554 8 10	Warrant émané en 1838, en vertu de la 7 ^e Guill. 4 ch. 76, Rectifications dans les États antérieurs à 1839. Balance rectifiée, 31 Décembre 1838.	£	3000 0 0 6 0 8 1/4 15548 8 11 1/4
Balance le 31 Décembre 1838, telle que rectifiée, Recettes du Procureur Général du 1 ^{er} Janvier au 5 Octobre 1839, suivant l'état soumis à la Législature, daté le 3 Décembre 1839.		15548 8 11 1/4	Montant des Warrants tirés sur le Receveur Gé- néral depuis le 1 ^{er} Janvier jusqu'au 5 Octo- bre 1839, inclusivement,	£	94313 1 7 1/4
Recettes du 6 Octobre ou 31 Décembre 1839 inclusivement savoir :	101196 4 1 1/4		Do. et païemens faits depuis le 6 Octobre jus- qu'au 31 Décembre 1839, inclusivement,		22810 10 2 1/4
Importations des États Unis, £7029 16 5			Commission allouée au Receveur Général sur les deniers reçus du Bas Canada,		308 7 10 1/2
Droits de Tonnage, 12 0 0			Balance entre les mains du Receveur Général le 30 Déc. 1839. * Moins la somme de £10596 . 6 . 8 1/4 Courant étant £8365 10 . 7 Sterling à 14 par cent de prime, remise à Messrs. Glyn & Cie. en 1838.		*11926 8 2 1/4
Colporteurs et Reçratiers, 45 15 0					
Encanteurs et Encans, 103 16 7 1/4					
Licences pour Magasins, Auberges, Distilleries &c. do. Bière, 0 10 0					
Milice { Commissions, 116 15 0					
{ Amendes, 71 19 0					
{ Exemptions, 59 0 0					
Travaux Publics, 1906 9 7					
Remboursé par John Joseph, Ecuyer, comme ci-devant Secrétaire Civil, 350 14 7					
Produit des Débentures, 2000 0 0					
Recettes totales en 1839.	12613 15 8 1/4*	11380 6 19 10			£129358 7 11 1/4

* Y compris £10.988 . 17 . 9 1/4 produit des Débentures vendues dans le Haut Canada.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10^e Février, 1841.
JNO. MACAULAY.

DETTES.		CHARGES.							
Dettes restant dues.		Courant.	Sterling.	Total Sterling.	Intérêt Annuel.	Courant.	Sterling.	Total Courant.	
Payables dans le Haut-Canada.	à 5 par cent,	£ 61240 0			Payable dans le Haut-Canada. { sur £61240 0 0 à 5 par cent, £ 5000 0 0 à 5½ par cent, 137662 12 2½ à 6 par cent, 229 19 0 à 5 par cent, £204132 11 2½ Total £	3062 0			
	à 5½ par cent,	5000 0 0				293 15 0			
	à 6 par cent,	137662 12 2½				8259 15 1½			
Do. non émancées à comptes des pertes causées par l'Insurrection.		£203902 12 2½			229 19 0	13 15 11½			
Total dans le Haut-Canada,		£204132 11 2½	..	1837 19 6	Payable à Londres. { sur £826,750, Stg. à 5 par cent, Commission d'Agents, 1 par cent sur les Dividendes, } Total	11629 5 0½		11629 60½	
Payables à Londres.	à Messrs. Glyn & Cie.		4733 10 0			
	do. par Messrs. Baring,	..	400000 0 0	..		413 7 6			
Total à 5 par cent à Londres,		..	426750 0 0	826750 0 0					
Montant total des Débiteures restant dues		£204132 11 2½	826750 0 0	1010469 6	Charges totales sur la dette consolidée, £	11629 6 0½	41750 17 6	46389 172½	
[Messrs. Glyn & Cie, Dividendes payés, jusqu'au 31 D. c. 1839.						
Balances dues aux Agents à Londres.	Messrs. Baring, Dividende non payé pour le semestre expiré le 31 Décembre 1839, savoir :	..	*31628 7 8	..	Balances dues aux Agents de Londres :—				
	+ £10775 8 9, non payés.	..	14644 8 0	46272 15 8					
Dette Totale, 1er Janvier 1840,		£204132 11 2½	873022 15 8	1056742 1 9	Charges Totales, £	11629 6 0½	2313 12 9	*2570 14 2	
Moins, balance due par Messrs. T. Wilson & Cie.		£ 61021 1 4					

† Ce montant est presque couvert par la remise du Receveur Général de £10000 sterling en 1839.
 * Il est placé au crédit de Messrs. Glyn et Cie. une somme de £8365 10 7 comme remise par le Receveur Général en 1838, laquelle somme est portée dans les Comptes du Receveur Général pour le semestre expiré le 30 Juin 1840.

Bureau de l'Inspecteur Général,
 Toronto, 10e Février, 1841.
 JNO. MACAULAY.

HAUT-CANADA.**CEDULE** des Comptes Publics pour l'année 1840.

1. Retour des Revenus et des Dépenses pour les années 1838, 1839 et 1840.
2. Retour des Revenus pour 1840, provenant du Bas-Canada.
3. Droits sur les Importations des Etats-Unis,—sur les licences des Encanteurs et les Ventes par Encan ;—et sur le Tonnage des Vaisseaux Britanniques naviguant sur les Lacs—(Droits pour les Phares).
4. Droits sur les Magasins détaillant des Boissons spiritueuses,—sur les Auberges Distilleries, Tables de Billard, Regrattiers et Colporteurs, Bateaux à vapeur, et Maison où l'on vend de la Bière en détail.
5. Retour des Revenus provenant des Travaux Publics.
6. Etat des Warrants tirés sur le Receveur Général et par lui payés, du 1er Janvier au 31 Décembre 1840, inclusivement.
7. Etat des Recettes et Paiemens du Receveur Général de dito à dito.
8. Etat des Balances dues par les Collecteurs des Douanes, les Collecteurs des Péages et Droits de Hâvres et Canaux, et les Inspecteurs des Licences, —et auxquels elles sont dues.
9. Etat de la Dette Publique, et des charges sur icelle, le 1er Janvier 1841.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février 1841.

JNO. MACAULAY.

1.—RETOUR des REVENUS et des DEPENSES de la Province pour les années 1838, 1839 et 1840.

Chapitres des Revenus.	Revenus de l'année.			Chapitres des Dépenses.	Dépenses de l'année.		
	1838.	1839.	1840.		1838.	1839.	1840.
* Part des droits provenant du Bas Canada du 1er Janvier au 1er Janvier.	44134 10 5 16298 17 7	63399 11 7 20755 2 3	58653 13 8 20754 11 9 1/2	Frais de perception des Revenus, viz : [Canada. Droits provenant du Bas-Canada et Encans. Regrattiers et Colporteurs. Magasins détaillant des boissons fortes. Auberges. Distilleries. Bateaux à Vapeur. Tables de Billard. Maisons où l'on vend de la bière.	220 13 5 1/2 2792 14 2 20 1 8 1/2 4 15 0 686 12 9 95 0 4	316 19 11 3181 0 0 1/2 29 13 8 1/2 7 5 0 1010 5 10 1/2 98 11 7 1/2	298 5 4 3218 14 4 1/2 69 18 5 1918 18 8 1/2 171 9 5 1/2
* Dito par les Magistrats.	7645 1 13	10102 18 9	242 10 0	Totalité des frais de perception	3819 17 5	4643 16 1 1/2	5672 0 3
* Travaux du Gouvernement.	1534 14 4	1589 15 4 1/2	2203 19 7 1/2	Gouvernement Civil.	15232 6 4	17593 1 1 1/2	19223 17 8
* Autres Travaux Publics.	8288 4 8 1/2	5564 7 10 1/2	8599 2 6	Administration de la Justice, Prisonniers d'Etat et pénitencier.	27868 17 5	27868 17 5	8632 5 3 1/2
* Commissions.	231 15 0	795 0 0	318 10 0	Phares.	955 1 4 6 1/2	955 1 4 6 1/2	2350 12 8
* Amendes.	86 0 0	95 5 8	96 2 9 1/2	Ecoles.	2797 10 0	2797 10 0	10831 9 3 1/2
* Exemptions.		183 3 1 1/2	391 15 0	Sociétés d'Agriculture.	10332 15 8 1/2	8847 10 5	1683 8 4
* Dividendes de Banques.				Cours Martiales de Milice.	884 0 0	1080 3 6	239 0 9
* Revenus ordinaires.	317 15 0	1073 8 9	1073 8 9	Pensions.	21 1 4	21 1 4	4306 9 7 1/2
* D'après les Retours des Collecteurs, &c.	2000 0 0	2000 0 0	2000 0 0	Oetrois Spéciaux, &c.	1727 8 0 1/2	1727 8 0 1/2	2628 15 0
* Echange sur Montréal.	80966 13 1	105525 6 9	108015 12 8 1/2	Dépense (sans compter l'intérêt de la Dette et Travaux Publics).	63965 14 8 1/2	68600 8 1/2	67488 19 8
* Deniers remis.	120 0 0	621 14 10	147 7 5 1/2	Intérêt de la Dette payée par le Receveur Général de la Province.	23274 10 1 1/2	23274 10 1 1/2	57734 0 5 1/2
* Emprunts.	150 0 0	95 0 5	28000 0 0	Dito par les Agens à Londres, exclusivement de l'Echange.	48037 12 3 1/2	48037 12 3 1/2	Covered by remittances from the Provinces in 1838, 39 & 40 plus.
* Payé par Messrs. Wilson.	28483 0 0	10988 17 9 1/2	25250 0 0	Travaux Publics.	71912 32	71912 32	33179 10 0
* Produit des parts dans les Banques.		£7239.8.6	£7309.14.0		147572 0 6 1/2	25248 12 6 1/2	164064 10 4 1/2
* Produit des Débitures.		proceeds of £8100.	proceeds of £8500.		268730 10 7 1/2	169805 0 3 1/2	50 0 0
* Do. de do. vendues à Londres, non tirées.							
Cotisations, Asile des Lunatiques.							

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY,

Appendice (B.)
25e Juin.

Appendice
(B.)
25e Juin.

2.—ETAT des argens payés entre les mains du Receveur Général du Bas Canada, entre le 1er. Janvier et le 1er. Juillet, 1840, provenant des droits sur les importations en cette Province par Mer,—la Province du Haut Canada ayant droit d'en réclamer une part, d'après les dispositions de l'Acte Impérial de la 3e Geo. 4 chap. 119.

EN VERTU D'ACTES.	Montant payé.						
	Pendant le trimestre expiré le 5 Janvier 1840.			Pendant le trimestre expiré le 5 Avril, et jusqu'au 1er. Mai 1840.			
Acte Impérial de la 14e Geo. III.	5200	5	8	468	18	6	
Acte Provincial 33e Geo. III.	1657	19	2	12	15	4	
ditto 35e Geo. III.	25713	7	10	216	0	8	
ditto 41e Geo. III.	212	15	6	49	15	9	
ditto 53e & 55e Geo. III.	15294	18	10	3888	0	3	
ditto 55e Geo. III. Capt. 3.	1015	8	7	26551	1	7	
	£ 49094	15	7	31186	12	1	
Moins, autant payé au Receveur Général à compte, avant le 1er Janvier 1840, et compris dans l'Etat de cette date, ..	19241	16	9				
Balance du Trimestre expiré le 5 Janvier 1840.				29852	18	10	
				61039	10	11	
Montant payé au Receveur Général, à compte du Trimestre expiré le 5 Juil. 1840.				21923	1	6	
				82962	12	5	
Ajoutez ce qui n'a pas été porté à l'Avoir, dans le dernier compte,				360	0	0	
				83322	12	5	
Frais de perception à déduire :—							
Dépenses incidentes à Québec et Montréal,	£ 611	14	5				
Salaires de deux Visiteurs Douaniers à Québec jusqu'au 31 Mars, 1840.	50	0	0				
				661	14	5	
				Courant Net, £	82660	18	0
Part du Haut Canada, 38½ per cent, donne courant,				£	31824	8	11
				Equivalent en Argent Sterling, à £	28642	0	0

Québec, 1er. Juillet, 1840.

(Signé,) JOS. CARY,

Inspecteur Général. C. P.

ETAT des argens payés entre les mains du Receveur Général du Bas Canada entre le 1er Juillet 1840 et le 1er Janvier 1841, provenant des droits sur les Importations en cette Province par Mer,—la Province du Haut Canada ayant droit d'en réclamer une part, d'après les dispositions de l'Acte Impérial de la 3e Geo : 4 Chap. 119.

EN VERTU D'ACTES.	Montant payé.					
	Pour le Tri- mestre expiré le 5e Juillet 1840.			Pour le Tri- mestre expiré le 10 Octobre 1840.		
Acte Impérial 14e Geo. III.	12564	16	5	9658	19	1
Acte Provincial 33e Geo. III.	440	1	4	419	12	4
dito. 35e Geo. III.	1598	15	5	8823	18	9
dito. 41e Geo. III.	28	7	0	277	9	5
dito. 53e et 55e Geo. III. Chap. 2.	19906	13	9	13553	11	1
dito. 55e Geo. III. Chap. 2.	1547	1	0	1719	10	1
	36185	14	11	34453	0	9
Moins, autant payé au Receveur Général à compte, avant le 1er Juillet 1840, et compris dans l'Etat de cette date.	21923	1	6	14262	13	5
				48715	14	2
Montant payé au Receveur Général à compte du Trimestre expiré le 5 Janvier 1841.				22076	18	5
				70792	12	7
Frais de perception à déduire.				1106	5	10
				£ 69686	6	9
Part du Haut Canada, 38½ par cent, donne Courant,				£ 26829	4	9
				£ 24146	6	3
				Equivalent en Argent Sterling, à £		

Montréal, 1er Janvier, 1841.

Signé JOS. CARY,

Insp. Génl. C. P.

Etat Comparatif des Revenus en 1840 et 1839.

ANNEE.	Du 1er Jan- vier au 1er Juillet.		Du 1er Juil- let au 1er Janvier.		TOTAL.	Commission du Receveur Général.			Revenus Nets.				
1840.	31824	8 11	26829	4 9	58653	13	8	293	5	4	58360	8	4
1839.	36342	0 8	27057	10 11	63399	11	7	316	19	11	63082	11	8
Diminution en 1840.	£ 4517	11 9	228	6 2	4745	17	11	23	14	7	4722	3	4

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
25e Juin.

3.—ÉTAT des Revenus perçus par les Collecteurs des Douanes aux divers Ports d'Entrée, pour l'année expirée le 5 Janvier 1841.

Port.	Trimestre expiré le 5e Avril 1840.				Importations des Etats Unis.				Encanteurs et Ventes par Encan, 1840.				Droit de Tonnage pour le soutien des Phares,			
	5e Juillet 1840.	5e Octob. 1840.	5e Janv. 1840.	Totalité pour l'année 1840.	Frais de Perception.	Revenus Nets pour 1840.	Droits sur les Licences, les Ventes.	Totalité pour l'année 1840.	Frais de Perception, 5 par cent.	Revenus Nets pour 1840.	Droits.	Remarques.	Droits.			
Amhersburg,	79	9	4	289	130	7	2	638	4	11	100	0	0	7	4	0
Bath,	2	5	3	10	8	4	2	172	3	5	86	1	8	2	10	0
Belleville,	78	12	1	1	122	2	5	61	2	5
Brookville,	44	10	7	118	19	0	4	223	18	9	489	9	1
Burlington,	67	7	6	554	16	3	61	1096	0	2	10	0	0	1	0	3
Chatham,	0	0	3	33	12	2	2	311	4	9	10	0	0	20	3	0
Chippawa,	27	1	0	129	1	1	1	208	18	1	100	0	0
Cobourg,	66	6	7	173	3	2	2	143	16	6	100	0	0	29	18	0
Cornwall,	13	0	3	19	4	6	4	190	5	6	550	9	3
Fort Erie,	233	11	5	103	4	7	7	42	17	10	46	6	6	8	6	6
Gananoque,	0	0	8	15	10	9	9	154	6	8	100	0	0
Godorich,	18	0	0	64	1	3	3	124	4	4	62	2	2
Hallowell,	189	14	3	3	252	15	9	100	0	0
Kingston,	319	17	7	1044	2	6	6	144	8	10	72	4	5
Matiland,	891	12	4	4	4155	0	9	30	0	0
María Town,	25	1	3
Newcastle & T. Port,	19	3	2	25	7	2	2	69	0	3
Niagara,	38	4	0	181	4	7	7	82	10	5	41	5	2
Oakville,	509	10	8	8	1022	3	10	126	2	2
Pembungushene,	30	4	6	15	2	3
Prescott,	48	2	2	168	9	10	10	170	9	10	85	4	1
Port Burwell,	55	14	3	3	269	0	2	100	0	0
“ Colborne,	21	17	1	1	81	8	2	40	6	7
“ Credit,	23	13	6	6	232	11	9	100	0	0
“ Dalhousie,	99	16	7	7	66	0	4	33	0	2
“ Dover,	23	15	0	126	16	11	11	319	8	10	100	0	0
“ Hope,	26	16	4	4	205	8	3	100	0	0
“ Sarnia,	147	10	5	5	599	1	11	15	0	0
“ Stanley,	61	8	9	31	5	4
Queenston,	90	0	0	47	5	7	7	62	10	9	10	0	0
Rivière aux Raisins,	11	15	1	90	17	9	9	454	9	9	100	0	0
Sandwich,	60	4	1	3	9	4	4	479	9	9	100	0	0
Toronto,	22	3	5	64	7	3	3	237	10	2	100	0	0
Turkey Point,	134	0	1	1	50	30	0	300	0	0
Windsor,	64	10	9	9	167	15	1	83	17	6
	1	7	8	8	121	19	7	60	19	9
Totalité, 1840	1199	17	11	5896	17	11	11	20834	11	9	3218	14	4	17635	17	5
Totalité, 1839	2305	15	11	6219	0	1	1	20755	2	3	3181	0	0	17574	2	3

Augmentation en 1840, £.

N. B.—Droits remis en 1840, £8. 3s. 0d., viz : à Kingstoa £3. 3s. 0d., à Goderich, d'ions le Port Sarnia, £5. 0s. 0d.

Il n'est rien al-
loué par la loi
aux Collecteurs
des Douanes pour
la perception de
ce Droit.

ÉTAT détaillé des Droits de Tonnage perçus en 1840.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

PORT.	VAISSEAU.	TONNAGE.	PORT	VAISSEAU.	TONNAGE.	
Amherstburg, Bath, Burlington,	Goëlette Amherstburg, Truc Briton, Elizabeth, Princess, Anne, Margaret, Fanny, Sovereign,	74 100 58 58 42½ 120	144 50	Port Colborne,	Montant de l'autre part, Goëlette Mary Jane, Merritt, Chipman, Rose, Union, Mississagu-Chief, Ottawa,	554 35 100 60 109 83 70 86
	Chatham,	Bateau à Vapour Brothers, Western,	80 28		452½	Port Dalhousie, Goëlette Ann Eliza, Hamilton, Highlander, Britannia, Prince Albert,
Hallowell,	Goëlette Prince Edward, Morning Star,	50 35	108	Port Dover, Port Hope,	Goëlette Eleanor Jane, Goëlette Hibernia, Maria,	380 70 30 31
Kingston,	Goëlette Commerce, John Dougall, Frontenac, Canada, Grenville, General Brock, William Penn, Queen Victoria, Shamrock, .. Lord Wellington, Jesse Woods,	70 110 298 92 115 95 120 175 112 63 90	85		Port Stanley.	Goëlette Emily, Sir Robert Peel, Britannia, Yarmouth, Cordelia,
	Niagara,	Bateau à Vapour Hamilton,.. Goëlette C. P. Thomson Hannah Counter, Ontario,	189 140 136 63	1868	Sandwich,	Goëlette Dawn, Comet, S. Taylor, Louisa,
Newcastle,		Goëlette Lady Colborne, Prince Edward,	20 25	125	Windsor,	Goëlette Wm. Fairfield, Caledonia, Ellen, John Walsh,
Onkville.	Goëlette Alicia Anna, Enterprize, Hero, Amelia, Farmer's Daughter, J. McKenzie, Telegraph,	30 51 45 97 85 140 100	45	Toronto,	Goëlette Friends, Catherine, Peacock, Wood Duck, Erin, Bateau à Vapour Transit, Queen Victoria, Goëlette Rambler, Bateau à Vapour Britannia, Gore, Cobourg, Great Britain, Commodore Barrie, St. George, Gilderslieve, Goëlette Ploughboy, Shamrock, Lady Savage, Jane, Nelson,	30 35 60 15 25 238 170 28 193 156 396 482 197 320 180 25 25 12 30 25
	Prescott, Port Colborne,	Bt. à Vapour William IVth, Goëlette Herald, Nehemiah, Elizabeth, Velocipede, Resolution, Chapman, Eric, Lady Colborne,	110 60 80 48 36 84 87 49	548 300		
Porté en l'autre part....		554	3725½	Total,		8629½

État Comparatif.

Années.	Bateaux à Vapour		Goëlettes, &c.		Total du Tonnage.
	Ne.	Tonn.	Ne.	Tonn.	
1840,	14	3023	81	5606½	8629½
1839,	11	2614	46	3173	5787
					2842½

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto,

Mars, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

4.—ÉTAT des Revenus provenant des Droits de Licences pour Magasins détaillant des Boissons spiritueuses, Auberges, Distilleries, Tables de Billard, Regrattiers et Colporteurs, Bateaux à Vapeur, et Maisons où l'on vend de la Bière, pour l'année 1840.

DISTRICT.	TRIMESTRE EXPIRÉ.				Total pour l'année 1840.	Frais de Perception.	Revenus Nets, 1840.
	Le 5 Avril 1840.	le 5 Juillet 1840.	le 5 Oct. 1840.	le 5 Janv. 1841.			
Bathurst,	630 5 0	57 15 0	25 10 0	18 0 0	731 10 0	124 17 2	
Brock,	22 10 0	172 13 0	75 6 6	9 0 0	279 96	49 18 4	
Eastern,	599 0 0	25 10 0	83 0 0	7 10 0	715 00	101 18 4½	
Gore,	450 11 9	414 17 6	352 7 0	579 0 6	1796 169	216 12 6	
Home.	1958 10 9	876 19 0½	216 14 6	150 0 6	3202 49½	235 2 2¼	
Johnstown,	733 17 3	53 10 0	133 10 0	9 10 0	930 73	126 1 9½	
London,	91 10 0	134 10 0	55 4 0	832 7 0	1113 110	175 14 3½	
Midland,	550 18 0	293 10 0	286 9 0	154 10 0	1285 70	139 5 4	
Newcastle,	415 18 0	118 8 6	106 0 6	354 0 0	994 70	181 9 8½	
Niagara,	1320 6 6	309 11 0	125 0 0	144 12 0	1899 96	211 19 5½	
Ottawa,	161 10 0	54 9 0	15 10 0	231 90	42 12 7½	
Prince Edward,	224 7 6	66 0 0	29 10 0	16 10 0	336 76	54 2 0	
Talbot,	193 1 0	63 4 0	15 0 0	11 0 0	282 50	47 6 6½	
Victoria,	173 18 9	90 0 0	88 0 0	17 0 0	368 189	48 7 4	
Wellington,	191 10 ½	191 10½	35 18 3½	
Western,	344 0 10	165 5 0	72 9 0	90 11 1	672 15 1	127 12 9	
Total 1840.	7870 14	62896 20½	1679 10	62584 12 1½	15030 19 2	1918 18 8½	13112 0 5½
Périodes correspondantes de 1839.	6165 6	31372 11 3	884 17	61680 3 9	10102 18 9	1010 5 10½	9092 12 10½
Augmentation en faveur de 1840.	1705 8	31523 10 9½	794 13 9	904 8 4½	4928 0 5	908 12 10	4019 7 7

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Etat détaillé du Tableau de l'autre part, viz: du nombre de Licences accordées par les Inspecteurs de District pour l'année 1840, entre le 6 Janvier 1840 et le 5 Janvier 1841 inclusivement, et des Revenus provenant d'icelles.

DISTRICT.	Magasins.		Auberges.		Distilleries.		Tables de Billard.		Regrattiers et Colporteurs.		Bateaux à Vapeur.		Maisons ou P'on détaille de la Bière.		Revenus en 1840.		Revenus en 1839.		Revenus en 1838.													
	Droits.		Droits.		Droits.		Droits.		Droits.		Droits.		Droits.		Gros.		Gros.		Gros.													
	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.	Ne.	Droits.										
Bathurst,	43	31210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	731100	63110	0	49317	6	0	0										
Brock,	6	45	0	0	7	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279	96	0	549	7	6	0										
Eastern,	39	265	0	0	7	99	196	0	0	0	0	0	0	0	0	715	0	0	995	11	3	0										
Gore,	43	320	0	0	32	477	69	0	0	0	0	0	0	0	0	1796	169	0	1734	1	3	0										
Home,	85	655	0	0	28	479	1491	0	0	0	0	0	0	0	0	3202	491	0	738	1	3	0										
Johnstown,	53	362	10	0	6	88	73	0	0	0	0	0	0	0	0	930	73	0	667	17	6	0										
London,	29	210	10	0	11	319	16	0	0	0	0	0	0	0	0	1113	110	0	1308	7	6	0										
Méridan,	25	180	0	0	10	224	70	0	0	0	0	0	0	0	0	1285	70	0	663	3	9	0										
Newcastle,	30	225	0	0	18	441	70	0	0	0	0	0	0	0	0	994	70	0	642	10	0	0										
Nagara,	52	390	0	0	13	217	196	0	0	0	0	0	0	0	0	1899	96	0	187	13	9	0										
Ottawa,	13	92	0	0	1	31	190	0	0	0	0	0	0	0	0	231	90	0	192	10	0	0										
Prince Edward	7	52	10	0	3	91	26	0	0	0	0	0	0	0	0	336	76	0	258	10	0	0										
Talbot,	7	42	10	0	6	104	150	0	0	0	0	0	0	0	0	282	50	0	190	5	0	0										
Victoria,	11	82	10	0	3	38	189	0	0	0	0	0	0	0	0	368	159	0	36	0	0	0										
Wellington,	6	49	10	0	2	51	1101	0	0	0	0	0	0	0	0	191	101	0	556	0	0	0										
Western,	21	150	0	0	5	69	101	0	0	0	0	0	0	0	0	672	151	0	556	0	0	0										
Total pour 1840.	473	3434	10	0	152	2787	192	5	200	0	0	36	27500	22	165	0	0	157	249	10	15030	192	10	102	18	9	7643	1	3	0		
Total pour 1839.	361	2545	0	0	104	1062	139	2	80	0	0	*	4500	9	60	0	0	17	10	0	10102	189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total pour 1838.	274	1945	10	0	85	4881	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Accordées par les Collecteurs. † Accordées par les Magistrats, et payé au Receveur Général. ‡ Non Proclamées.

§ Les Licences des Colporteurs, et vendeurs de Bière non comprises.

Appendice (B.) 5.—RETOUR des Revenus provenant des Travaux Publics, pour l'année 1840.

9^e Juillet.

TRAVAUX.	Revenus en Gros, 1840.			Frais de Perception.			Revenus Nets, 1840.			Revenus en Gros, 1839.			Remarques.
D'après les retours des Collecteurs.	1151	79	1/2	57	11	4 1/2	1093	16	5	717	12	5	} Les Salaires des Gardiens des Phares sont compris dans les frais de Perception.
Canal de Burlington,	513	18	0 1/4	25	13	10 1/2	488	4	2	478	4	5 3/4	
Hàvre de Kettle Creek,	374	18	1/2	50	8	2	323	13	6 1/2	337	18	6	
Môle de Toronto, Hàvre de Darkville.	164	12	1	37	10	0	127	2	1	
Total pour 1840.	2203	19	7 1/2	171	3	5 1/2	2032	16	2 1/2	1583	15	4 1/2	
Total pour 1839.	1583	15	4 3/4	98	11	7 1/2	1485	3	9 1/2				
Augmentation en 1840.	£ 620	4	3	72	11	9 1/2	547	12	5 1/2				
Chemin de Bradford et Hamilton,							450	
Chemin de Dundas et Waterloo,							524	9	3	
Chemin à Lisses de Erie et Ontario.	300	0	0							272	17	6	
Chemins du Home District. { North York, East York, West York. }	2648	5	10							3296	16	3	
Chemins du Dist. de Johnstown,	90	0	0							80	0	0	} Paiements faits au Receveur Général entre le 1er Janvier et le 30 Décembre de chaque année.
Do. de Kingston et Napanee,	988	17	6							560	17	8	
Pont de Trent,	421	15	10							125	0	0	
Canal de Welland,	4028	13	4							
Chemin et Pont de West Gwillimbury.	121	10	0							254	7	2 1/2	
Total	£ 8599	2	6							5564	7	10 1/2	
										3034	14	7 1/2	
										8599	2	6	

Extrait du Retour ci-dessus.

TRAVAUX.	1840.						1839.											
	Revenus en Gros.		Frais.		Revenus Nets.		Revenus en Gros.		Frais.		Revenus Nets.							
Travaux du Gouvernement.	2203	19	7 1/2	171	3	5 1/2	2032	16	2 1/2	1583	15	4 1/2	98	11	7 1/2	1485	3	9 1/2
Autres Travaux Publics,	8599	2	6	8599	2	6	5564	7	10 1/2	5564	7	10 1/2
Total, £	10803	2	1 1/2	171	3	5 1/2	10631	18	8 1/2	7148	3	3 1/2	98	11	7 1/2	7049	11	8

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10^e Février 1840.

JNO. MACAULAY.

6.—État des Warrants émanés par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur sur le Receveur Général, en vertu des Lois de la Province, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 1840, inclusivement.

Service.	A qui payé, &c.	Statut.	Courant.								
Le Lieutenant Gouverneur.	GOUVERNEMENT CIVIL. S. B. Harrisson Ecuyer, Secrétaire Civil, Salaire du Lieut. Gouverneur, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	1Gme.4 c. 14.	2222	4	5
Conseillers Exécutifs.	l'Honble. R. B. Sullivan, Salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	do.	111	2	2½						
	l'Honble. W. Allan, do.	do.	111	2	2½						
	l'Honble. A. Baldwin, do. do.	do.	111	2	2½						
	l'Honble. W. H. Draper, do. do.	do.	111	2	2½						
	l'Honble. R. A. Tucker, do. do.	do.	111	2	2½						
						555	11	0½			
Greffier du Conseil Exécutif.	William H. Lee, agissant comme Greffier du Conseil Exécutif, un quart de son Salaire depuis le 1er Juillet 1839 jusqu'au 30 Juin 1840.	do.	55	11	1			
Bureau du Conseil Exécutif.	W. H. Lee, premier Clerc, Salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	2 & 3 Vic. c. 71.	300	0	0						
	T. G. Hurd, 2e Clerc, do. do.	do.	200	0	0						
	S. B. Smith, Clerc, do. do.	do.	160	0	0						
	Dito, Arrérages de Salaire, 1839.	3 Vict. c. 67.	20	0	0						
	W. R. Bartlett, Clerc, Salaire, du 1er Janvier au 30 Juin 1840.	3 Vict. c. 71.	85	0	0						
						765	0	0			
	W. H. Lee, agissant comme Greffier du Conseil Exécutif, Contingences du Bureau pour le semestre expiré le 31 Déc. 1839.	2 Vic. c. 71.	116	18	8						
	Dito do. du 1er Janv. au 30 Sept. 1840.	3 Vic. c. 71.	97	6	0	214	4	8			
									1590	6	9½
Bureau du Gouvernement.	S. B. Harrison, Ecuyer, Secrétaire Civil, Salaire, du 1er Juillet 1839, au 30 Juin 1840.	2 & 3 Vic. c. 71.	208	0	0						
	Walter McKenzie, Salaire, du 1er Janvier a 30 Juin 1840.	3 Vic. c. 71.	87	10	0						
						295	10	0			
	S. B. Harrison, Ecuyer, Secrétaire Civil, à compte des contingences, semestre expiré le 31 Déc. 1839.	do.	749	2	10						
	Dito, balance du compte des Contingences des Bureaux du Secrétaire										
Porté en l'autre part			£ 749	2	10	295	10	0	8812	17	2½

Appendice
(B.)
9^e Juillet.

Service.	A qui payé &c.	Statut.	Courant.									
			£	s	d	10	0	3812	11	2½		
	Montant de l'autre part, Civil et Provincial jusqu'au 31 Déc. 1839.	3 Vic. c. 71.	749	210	295	10	0	3812	11	2½		
	Dito do. à compte de 1840.	do.	323	146	1355	139½	2428	11	2¼	2724	1	2¼
Bureau du Secrétaire Provincial et du Régistrateur.	<i>Premier Département.</i> Edward McMahon, premier Clerc, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	2& 3 Vic. c. 71.	350	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	James McDonell, Clerc, do. do.	do.	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Moore O. Higgans, Clerc, do. do.	do.	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Second Département.</i> Arthur Gifford, premier Clerc, do. do.	do.	300	0	0	0	0	0
	<i>Troisième Département.</i> T. D. Harrington, premier Clerc, do. do.	do.	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Edward Kent, Clerc, do. do.	do.	175	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	William Kent, Clerc, du 1er Janvier à do.	3 Vic. c. 71.	87	10	0	0	562	10	0	0	0	0
Bureau du Receveur Général.	l'Honble. R. A. Tucker, Secrétaire Provincial et Régistrateur, Contingences de son Bureau, du 1er Janvier au 30 Septembre 1840.	do.	391	17	3	1954	7	3
	l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, salaire, du 1er Juillet 1839 au 31 Juin 1840.	1 Guil. 4 c. 15.	777	15	6	0	0	0	0	0	0	0
	B. Turquand, premier Clerc, do. do.	2& 3 Vic. c. 71.	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	J. F. Maddock, second Clerc, do. do.	do.	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	George Hamilton, Clerc, do. do.	do.	160	0	0	0	1437	15	6	0	0	0
	l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, Contingences de son Bureau pour l'année 1839.	2. Vic. c. 71.	109	9	3½	1547	4	9½
l'Inspecteur Général et son Bureau.	l'Honble. J. Macaulay, Inspecteur Général, salaire du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	59 G. 3. c. 13.	405	11	1	0	0	0	0	0	0	0
	James Nation, premier Clerc, do. do.	2 & 3 Vict. c. 71.	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	P. Dunford, second Clerc, do. do.	do.	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hugh McGregor, troisième Clerc, du 9 Mars au 30 Juin 1840.	3 Vict. c. 71.	52	19	0	0	958	10	1	0	0	0
	l'Honble. J. Macaulay, Inspecteur Général, balance des Contingences jusqu'au 31 Décembre 1839.	2 Vic. c. 71.	107	3	9	0	0	0	0	10038	4	5½
	Montant de l'autre part,...		£	107	3	9	958	10	1	10038	4	5½

Service.	A qui payé, etc.	Statut.	Couraut.						Appendice (B.) 9e Juillet.	
			£	s	d	10	1	1000		100
	Montant de l'autre part		107	3	9	958	10	1	10038	45½
	L'ble. J. Macaulay, Inspecteur Général, à compte des Contingences jusqu'au 30 Septembre 1840.	3 Vic. c. 71	163	14	9	270	18	6	1229	8 7
L'Arpenteur Général et son Bureau.	J. G. Chewitt, Premier Arpenteur, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	2&3 Vic. c. 71	300	0	0					
	J. Radenhurst, Premier Clerc, do. do.	do.	300	0	0					
	Wm. Sprage, second Clerc, do. do.	do.	200	0	0					
	J. M. Caldwell, Clerc, do. do.	do.	170	0	0					
	Henry Lizars, Clerc Assistant, do.	do.	170	0	0					
	Thomas Hector, do. do.	do.	170	0	0					
	H. S. Jones, Clerc, du 1er Janvier au 30 Juin 1840.	3 Vic. c. 71	85	0	0					
	Geo. P. Ridout, administrateur de la succession de Geo. C. Ridout, Second Clerc, montant de son salaire du depuis le 1er Juillet 1835 jusqu'à l'époque de son décès.	5 Guil. 4. c. 33	43	9	10½	1438	9	10½		
	L'Honble R. B. Sullivan, Arpenteur Général, pour 251 Retours livrés aux Trésoriers des Districts.	2 G. 4. c. 16	31	7	6					
	Dito. do. Contingences de Bureau, semestre expiré le 31 Décembre 1839.	2 Vic. c. 71	118	2	6					
	Dito. do. do. le 30 Juin 1840.	3 Vic. c. 71	60	18	8	210	8	8	1648	186½
L'Adjudant Général des Milices et son Bureau	Le Col. R. Bullock, Adjudant Général des Milices, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	2 Vic. c. 69	600	0	0					
	Le Col. Walter O'Hara, Assistant do. do. do.	4 G.4. c. 27	200	0	0					
	William Steers, Clerc, Bureau de l'Adjudant Général des Milices, do. do.	2&3 Vic. c. 71	160	0	0	960	0	0		
	Le Col. R. Bullock, Adjudant Général des Milices pour tenir lieu de Contingences, de do. à do.	4 G.4. c. 6	85	0	0					
	Dito do. montant de Compte pour Contingences.	3 Vict. c. 71	353	15	7	438	15	7	1398	15 7
	Porté en l'autre part,								£ 14315	71½

Service.	A qui payé, &c.	Statut.	Courant.				Appendice (B.) 9e Juillet.					
			£	s	d	1/2						
	Montant de l'autre	part,....	450	0	0	6908	9	4½	17593	1	1½	
	l'Honble. A. McLean, Juge, District de Wellington, Gore et Niagara.	7e G. 4. c. 1.	75	0	0							
	l'Honble. J. B. Robinson, Juge en Chef, District de London, Talbot, Eastern, et Brock.	do.	100	0	0							
	l'Honble. J. B. Macaulay, Juge, Tournée d'Automne, 1840.	do.	100	0	0							
						725	0	0				
Greffier des Assises.	Samuel Sherwood, Greffier des Assises, Assises du Prin- temps, District de Gore.	do.	21	11	0							
	Dito. Tournée d'Automne à l'Ouest.	do.	17	19	9							
	Dito. Tournée du Printemps à l'Est, John Stuart, do. do. 1840.	do.	18	10	6							
	John Stuart, do. do. 1840.	do.	16	2	9							
	W. A. Geddes do. Tournée du Printemps do.	do.	11	17	9							
	W. A. Campbell do. do. do.	do.	39	18	6							
	John Stuart, do. Eté, do. do.	do.	22	1	3							
	W. A. Geddes dito,	do.	15	1	3							
	W. A. McLean, do. Tournée d'Automne 1840.	do.	21	10	0							
	W. A. Campbell, do. do.	do.	55	5	0							
	John N. McLean, do. Tournée du Printemps.	do.	20	2	9							
						260	0	6				
Shérif, Home Dis- trict.	W. B. Jarvis, Shérif du Home District, présence à la Cour du Banc de la Reine pendant 4 Termes finissant à la St. Michel 1840	do.	28	0	0				
Procureur Général.	C. A. Hagerman, Ecuyer, Sala- ire, du 1er Juillet 1839 au 13 Février 1840.	1e G. 4. c. 14. 2 & 3e Vic. c. 71.	744	2	2½							
	l'Honble. W. H. Draper, Sala- ire, du 14 Février au 30 Juin 1840.	do. et do.	455	14	9½							
						1200	0	0				
Solliciteur Général.	l'Honble. W. H. Draper, Sala- ire, du 1er Juillet 1839 au 13 Février 1840.	do. et do.	372	2	7½							
	Robert Baldwin, Ecuyer, do. du 14 Février au 30 Juin 1840.	do. et do.	227	17	4½							
						600	0	0				
Conseil de la Reine, ou dépenses pour les poursuites Criminelles.	J. S. Cartwright, Ecuyer, ser- vices en Tournées, Printemps de 1840.	2 & 3e Vic. c. 71.	226	10	0							
	Henry Sherwood, do. Assises d'Automne 1839, District de Gore.	do.	68	0	0							
	Dito do. Tournée de l'Est, As- sises du Printemps, 1840.	do.	101	0	0							
	J. S. Cartwright, Assises du Printemps 1840, District de Midland.	3 Vic. c. 71.	89	0	0							
	Sir Allan N. Macnab, Chr. Tournée d'Automne 1840.	do.	200	10	0							
	W. B. Jarvis, Shérif, Home District, services liés à l'Ad- ministration de la Justice.	do.	8	5	0							
						698	5	0				
Huissier et Gardien de la Cour.	Thomas Phipps, Huissier du Banc de la Reine, Salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	2 & 3e Vic. c. 71.	20	0	0							
	James Bridgland, Gardien du Banc de la Reine, do. do.	do.	20	0	0							
						40	0					
	Porté en l'autre part,					£	10454	14	10½	17593	1	1½

Appendice
(B.)
9e Jillet.

Service.	A qui payé, &c.	Statut.	Courant.									
			£	s	d	10	11	12				
Greffier de la Couronne.	Montant de l'autre part, C. C. Small, Ecuyer, montant de comptes contingens pour 1837, 1838 et 1839.	3e Vic. c. 71.	182	4	11	1/2	17593	1	1/2
	John Marks, Ecuyer, Trésorier, District de Midland, frais encourus à Kingston par suite de la Rébellion, du 24 Avril au 9 Jillet 1839.	2e Vic. c. 71.	434	6	3							
Arrestation, soutien et Procès des Prisonniers d'Etat.	Allan McDonell, Shérif, District de Midland, provisions, habillemens et transport des Prisonniers d'Etat	do.	650	3	9							
	Antoine Samande, Timothy Field et Gabriel Bondy, récompense pour la capture de Joshua Doan, O. C., 16 Mars, 1839.	do.	100	0	0							
	Allan McDonell, Shérif, D.M. dépenses extraordinaires de son Bureau pendant qu'il avait la garde des Prisonniers, Brigands.	do.	150	0	0							
	F. T. Billings, Trésorier du Home District, maintien des Prisonniers d'Etat en Prison, semestre expiré le 31 Décembre 1839.	do.	35	6	9							
	R. Muttlebury, service dans une Commission Spéciale dans le District de London.	do.	33	5	0							
	Alex. McMartin, Shérif, District de l'Est, transport des Prisonniers d'Etat.	do.	3	2	6							
	Richard W. S. Wayling, son compte comme Connétable Spécial en 1837 et 1838.	do.	13	14	10							
	James Hamilton, Shérif, District de London, compte pour certains services aux Assises Spéciales en 1838.	do.	6	0	0							
	Thomas H. Ball, services comme Magistrat lors de l'enquête relative aux personnes accusées de Trahison à London.	do.	11	0	0							
	W. Robertson, do. do.	do.	11	0	0							
	John Byrnes, transport d'un Prisonnier de Indiana à Hamilton.	do.	2	0	0							
	W. N. W. Richardson, Clerc des Magistrats à New Market, et Connétable Spécial pendant l'Insurrection.	do.	12	10	0							
Atheneas King, services comme Connétable Spécial pendant une certaine période de l'Insurrection.	do.	18	0	0								
Robert Kerr, Maître du Bateau à-Vapeur " Burlington," transport des Brigands de Wellington Square à Toronto.	do.	5	10	0								
John Marks, Trésorier, D. M. dépenses à compte de la Rébellion, du 10 Jillet au 8 Octobre 1839.	do.	432	13	10	1/2							

Porté en l'autre part, £1938 12 11 1/2 10636 19 10 17593 1 1 1/2

Service.	A qui payé, et.	Statut.	Courant.										
			£	s	d	1/2							
	Montant de l'autre part, Alex. McLeod, agent des représentans de feu Alex. Hamilton, Ecuyer, frais encourus pour une Commission Spéciale, O. C. 2 Juillet 1840.		1988	12	11	1/2	10636	19	10	17598	11	1/2	
	J. B. Askin, pour le rémunérer de ses services, comme Commissaire dans le District de London, pour l'interrogatoire des des personnes prévenues de Haute Trahison, O. C. 10 Août 1840.	2e Vic. c. 71.	19	1	0								
	F. E. Knowles, Ecuyer, Député Commissaire Général, avance sur la caisse militaire pour le soutien des Prisonniers d'Etat dans la Citadelle de Québec.	do.	40	0	0								
	Mde. Hannah O. Hamilton, Exécutrice Testamentaire de feu le Shériff Hamilton, N. D., autant à compte des dépenses encourues par suite de l'Insurrection, £44. 3. 1 1/2	do.	259	17	6								
Pénitencier.	James Nickalls, Ecuyer Président du Bureau, Dito, do. Thomas Kirkpatrick, do.	2e Vic. c. 65. 3e Vic. c. 59. do.	1000 4000 1300	0 0 0	0 0 0		2286	17	10				
							6300	0	0				
Conseil Législatif.	LEGISLATURE. John Joseph, Ecuyer, Greffier, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840. F. S. Jarvis, Ecuyer, Huisier de la Verge Noire do. do. S. P. Jarvis, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, do. do. D'Arcy Boulton, Ecuyer, Maître en Chancellerie, do. do. Le Révérend Thomas Phillips, Chapelain, do. do. T. Carfrae, Exécuteur de de feu Hugh Carfrae, Portier, du 1er au 16 Juillet 1839. Thomas Bruke, Portier, du 16 Juillet 1839 au 30 Juin 1840. John Joseph, Ecr., Clerc, allocation annuelle pour les Ecrivains. John Joseph, Ecr., Clerc, pour payer les dépenses contingentes de son Bureau, 5e Session 13e Parlement £2371. 15. 11 F. S. Jarvis, Ecr. Gent. Huisier de la Verge Noire, do. do. 203. 17. 8	41e Guil. 3. c. 12 48e Guil. 3. c. 6. 41e Guil. 3. c. 12 3e Vic. c. 69. 41e Guil. 3. c. 12. do. do. do. do. do. do.	200	0	0						19228	17	8
			50	0	0								
			75	0	0								
			50	0	0								
			50	0	0								
			0	14	9 1/2								
			19	5	2 1/2								
			25	0	0								
			470	0	0								
		Adresse.	2575	13	2		3045	13	2				

Appendice
(B.)

9e Juillet.

Appendice
(B.)

9e Juillet.

Service.	A qui payé, etc.	Statut.	Courant.								
			£	s	d	1/2					
	Montant de l'autre part,		£	3045	13	2	36816	18	9 1/2		
Chambre d'Assem- blée.	L'honble. Sir Allan McNab, Chev. Orateur, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	41e G. 3. c. 12.	200	0	0						
	James Fitzgibbon, Ecuyer, Greffier, do. do.	do. & 48e G. 3. c. 6	200	0	0						
	David A. McNab, Sergent d'Armes, do. do.	41e G. 3. c. 12.	25	0	0						
	Hugh McLean, Portier, do. au 30 Juin 1840.	do.	20	0	0						
	James Fitzgibbon, Ecuyer, Greffier, allocation ordi- naire pour des Ecrivains Copistes.	do.	25	0	0						
	James Fitzgibbon, Ecuyer, Greffier, Dépenses Con- tingentes de son Bureau, 5e Session, 13e Parle- ment £3771. 19. 5 1/2		470	0	0						
David A. McNab, Sergent d'Armes, do. do. 45. 1. 6 1/2											
		Adresse.	4226	0	11 3/4	4696	0	11 1/2			
Bibliothèque Provinciale.	L'honble. Jonas Jones, O- rateur, C. L. et l'honble. Sir Allan McNab, Chev. Orateur, C. A. appropri- ation annuelle.	7e Guil. 4. c. 9.	80	0	0			
	Robert Stanton, Ecuyer, Imprimeur du Gouverne- ment, son compte pour imprimer les Statuts, 5e Session 13e Parlement.	3e Vic. c. 71.	810	11	1 1/2	8632	5 3/4	
Phares.	L'honble John Macaulay, Inspecteur Général, pour l'entretien des Phares.	7e Guil. 4. c. 90.	2250	12	8			
	William Chisholm, Ecuyer, Commissaire, l'allocation annuelle pour le Phare du Canal de Burlington.	3e Guil. 4. c. 37.	100	0	0	2350	12	8
	PHARES.										
	ECOLLES.										
Ecoles Publiques de District	Bathurst. William Kay, Instituteur, salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	4e G. c. 27.	100	0	0						
	Eastern. Le Révd. Hugh Urqhart, do. do.	47e G. 3. c. 6	100	0	0						
	Gore. John Rae, do. do.	59e G. 3. c. 4.	100	0	0						
	Home. M. C. Crombie, do. do.	47e G. 3. c. 6.	100	0	0						
	Johnston. Le Revd. H. Caswell, do. do.	do.	100	0	0						
	London. Le Revd. F. H. Wright, do. do.	do.	100	0	0						
	Midland. Le Revd. R. V. Rogers, du 4 Novembre à dito.	do.	65	17	9 1/2						
	Newcastle. Walter C. Crofton, et Ro- bert Hudspeth, £50 cha- que, du 1er Juillet à do.	do.	100	0	0						
	Niagara. J. Withelaw, m. d. do. do.	do.	100	0	0						
	Porté en l'autre part, £		865	17	9 1/2				47799	16	8 1/2

Service.		A qui payé,&c.	Statut.	Courant.										
Ecoles de District.	Ottawa.	Montant de l'autre part, Colin Gregor, Salaire, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.		£	865	179	1/2	47799	16	8	1/2			
	P. Edward.	John Deacon, do. do.	4e G. 4. c. 28.		100	00								
	Talbot.	Le Révd. Geo. Salmon, do. do.	1e Guil. 4. c. 7.		100	00								
	Victoria.	Alex. Burdin, 5 Mai, do. do.	7e Guil. 4. c. 33.		100	00								
	Western.	Le Révd. W. Johnston, du 1er Juillet à do.	7e Guil. 4. c. 31.		15	11	5							
	Bathurst.	T. M. Radenurst, Trésorier, allocations pour 1840.	47e G. 3. c. 6.		100	00		1281	93	1/4				
	Brock.	H. C. Barwick, do. do.	4e G. 4. c. 26. et 3e Vic. c. 68.		750	00								
	Eastern.	Alex. McLean, do. do.	7e Guil. 4. c. 30. & 3 Vic. c. 68.		400	00								
	Gore.	Henry Beasley, do. do.	4e G. 4. et 3e Vic. c. 68.		750	00								
	Home.	F. T. Billings, do. do.	do. do.		850	00								
Ecoles Elémentaires.	Johnstown.	Adiel Sherwood, do. do.	do. do.		1000	00								
	London.	John Harris, do. do.	do. do.		750	00								
	Midland.	John Marks, do. do.	do. do.		550	00								
	Newcastle.	L'Hon. Z. Burnham, do. do.	do. do.		800	00								
	Niagara.	L'Hon. Z. Burnham, do. do.	do. do.		750	00								
	Ottawa.	Daniel McDougall, do. do.	do. do.		750	00								
	P. Edward.	T. H. Johnston, do. do.	do. do.		350	00								
	Talbot.	David Smith, do. do.	1e Guil. 4. c. 7. et do.		450	00								
	Western.	Henry Webster, do. pour 1839, et do.	7e Guil. 4. c. 33. et do.		800	00								
		J. B. Baby, do. 1840.	4e G. 4. c. 8. et do.		600	00		9550	0	0				
Sociétés d'Agriculture.	Bathurst.	SOCIETES D'AGRICULTURES.												
	Bathurst.	G. W. Baker, Trésorier, allocation pour 1840.	7e Guil. 4. c. 23.		200	00								
	Brock.	Edmond Deedes, do.	do.		71	50								
	Eastern.	L'Hon. P. Vankoughnet, do.	do.		160	00								
	Home.	L'Hon. P. Vankoughnet, do.	do.		200	00								
	Johnstown.	W. Atkinson, do.	do.		170	100								
	London.	Joseph Wiltsie, do.	do.		103	3	4							
	Midland.	Samuel Peters, do.	do.		168	00								
	Newcastle.	David J. Smith, do.	do.											
		David Smart, do. 1839 et 1840,—£107. 10 0 pour 1839, et £153 pour 1840.	do.		260	100								
Niagara.	John Gibson, do. 1840.	do.		100	00									
Ottawa.	T. H. Johnson, do.	do.		200	00									
P. Edward.	Charles Bockus, do.	do.		50	00									
							1683	8	4			
Cours Martiales de Milice.		Le Major Henry Sadlier, paie comme Juge Avocat.	2e Vic. c. 9.		2	0	0							
		Le Major E. S. Adams, dépenses d'une Cour Martiale.	do.		4	12	4							
		Le Capt. Robert Peglie, do.	do.		11	8	6							
		Le Capt. J. F. Spark, paie comme Juge Avocat,	do.		3	0	0							
		Le Major David L. Fairfield, dépenses d'une Cour Martiale.	do.		5	15	0							
		Le Capt. L. A. Boyd, paie comme Juge Avocat,	do.		1	0	0							
		Le Major John Allison, dépenses de diverses Cours Martiales, 3e Rég. de Milice de Prince Edouard.	do.		4	10	0							
		Le Capt. L. A. Boyd, compte comme Juge Avocat de plusieurs Cours Martiales												
	Porté en l'autre part,			£	32	5	10				60314	14	3	1/2

Appendice
(B.)
3e Juillet.

Service.	A qui payé, &c.	Statut.	Courant.					
	Montant de l'autre part, tenues à Cornwall en Oct. et Novembre 1839.	2 Vic. c. 9.	£ 32	5	10	60314	14	3½
	Le Capt. L. A. Boyd, agissant comme Juge Avocat.	do.	10	0	0			
	Le Lieut. Jno. Stuart, faisant les fonctions de Juge Avocat,	do.	2	0	0			
	Le Lieut. Col. Brooke Young, dépenses d'une Cour de Milice d'Enquête.	do.	9	0	0			
	Le Capitaine B. B. Ranney, dépenses d'une Cour Martiales de Milice.	do.	7	0	0			
	Le Capt. Robert Pegley, do.	do.	116	8				
	Le Major. C. Beale, compte comme Juge Avocat à une Cour Martiale tenue à London en Octobre 1838.	do.	1	0	8			
	Le Capt. J. F. Spark, do. do. tenue à London, et par ajournement à Chatham en 1839.	do.	123	1	0			
	Le Lieut. J. Stuart, do. à Prescott en 1839.	do.	4	0	0			
	Le Col. P. Vankoughnet, dépenses d'icelle.	do.	8	0	0			
	Le Capt. W. Patterson, dépenses d'une Cour Martiale, 1er Régiment de Kent.	do.	19	5	0			
	Le Capt. Jas. Price, do.	do.	713	0				
	Le Capt. John Purday, do. 4e Régiment d'Hastings.	do.	4	8	11			
	Le Capt. Thos. Dykes, do. 3e Régiment de Durham.	do.	1	5	0			
			8	4	8			
					
							239	0 9
Pensions de Milice.	P' Hon. J. H. Dunn, Receveur Général, pour le mettre en état de payer les Pensions de Milice pour le semestre expiré le 30 Juin 1840.		1596	9	5½			
	Dito do. 31 Décembre 1840.		1785	10	3½			
						3381	19	8½
Pensions Spéciales.	Le Col. N. Coffin, Pension du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	do.						
	Le Col. N. Coffin, Pension, du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	1e Vic. c. 45.	300	0	0			
	Made. F. A. Moodie, do. do.	1e Vic. c. 47.	100	0	0			
	Made. C. McLeod, do. pour 1839.	56e G. 3. c. 12.	20	0	0			
	Le Lieut. S. McCormick, do. du 1er Juillet 1839 au 30 Juin 1840.	1e Vic. c. 46.	100	0	0			
	Made. Elizabeth Lawe, do. do.	2e G. 4. c. 20.	20	0	0			
	Mr. James Carroll, do. do.	4e G. 4. c. 28.	20	0	0			
	Mr. Peter Miller, do. do.	2e G. 4. c. 24.	20	0	0			
	Made. Harriett Macnabb, do. do.	1e Vic. c. 48.	50	0	0			
	Made. Maria Church, do. do.	do.	50	0	0			
	Made. Sarah Ussher, do. do.	2e Vic. c. 66.	100	0	0			
	Made. Charlotte Pornay, (maintenant Weir,) do. do.	11e G. 4. c. 18.	20	0	0			
	Lewis Bright, do. du 10 Février à do.	3e Vic. c. 64.	24	4	11½			
	Joseph Randol, do. du 1er Juillet 1838 à do.	3e Vic. c. 65.	40	0	0			
	Made. Susannah Kerry, do. du 28 Juin 1838 à do.	3e Vic. c. 65.	40	4	11			
	John McMillan, do. du 1er Juillet 1839 à do.	6 Guil. 4. c. 49.	20	0	0			
						924	9	10½
							4306	9 7½

Service.	A qui payé &c.	Statut.	Courant.				Appendice (B.)	
			£	s	d	gr	9e Juillet.	
Octrois et services temporaires et spéciaux.	Montant de l'autre part, l'Honble. Sir Allan N. Macnab, Chev. rémunération additionnelle comme Orateur de la Chambre d'Assemblée.	3e Vic. c. 60.	600	00			64860	48
	l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, rémunération pour services rendus.	3e Vic. c. 61.	1500	00				
	John Kidd, Géolier, Home District, do. do.	3e Vic. c. 62.	150	00				
	J. W. Brent, Trésorier de la Maison d'Industrie, allocation en aide d'icelle.	3e Vic. c. 67.	350	00			2600	00
Intérêt de la Dette Publique.	<i>Payé dans le Haut Canada.</i>							
	l'Honble. J. H. Dunn, Receveur Général, montant de l'Intérêt de la Dette Publique payé dans cette Province, semestre expiré le 30 Juin 1840.	Divers Actes. do.	5670	16	4½			
	Do. do. 31 Décembre, 1840.	do.	6456	17	4			
	<i>Remises à Londres.</i>							
	Echange pour £10000, Stg. à 12½ par cent de prime, remise par le Receveur Général à Messrs. Baring, Frères et Cie.	do.						
	Do. £8108 . 2 . 2 Sterling, à 11½ par cent do. do. à Messrs. Glynn, Halifax et Cie.	do.	12500	00				
	Do £8365 . 10 . 7 Sterling, à 14 par cent do. do. à do.	do.	10000	00				
	Do. £10000 Sterling, à 12½ par cent do. do. à do.	do.	10596	6	8½			
		do.	12500	00	45596	6	8½	
							57724	05½
TRAVAUX PUBLICS.								
Compagnie de la Navigation de Grand River.	W. H. Merritt, Président, à compte d'allocations comme Emprunt.	7e Guil. 4 c. 73.	500	00				
	James Read, Ecuyer, Commissaire, montant d'allocation.	3e Vic. c. 51.	359	00				
Pont de Chatham.	W. H. Merritt, Ecuyer, Commissaire.	7e Guil. 4 c. 92.	2000	00				
Canal de Welland.	Silas Burnham, montant avancé à la réquisition des Commissaires, £60.							
	Alexander Saxon, Entrepreneur, résidu de l'allocation do. do. 440.	7e Guil. 4 c. 95.	500	00				
Port Burwell.	George S. Boulton, Ecuyer, Commissaire.	6e Guil. 4 c. 39. & 2e Vic. c. 55.	4000	00				
Eaux Intérieures, District de New Castle.	George S. Boulton, Ecuyer, Commissaire.	7e Guil. 4 c. 66.	2770	00				
Navigation de Trent.	George S. Boulton, Ecuyer, Commissaire.	7e Guil. 4 c. 66.	2770	00				
Montant de l'autre part, ...			£ 10129	00			125184	51½

Appendice (B.)

9e Juillet.

Appendice
(B.)
9e Juillet.

Service.	A qui payé, &c.	Statut.	Courant.								
			£	s	d			
	Montant de l'autre part,		10129	0	0			125184	5	11	
Chemins du Home District.	John Barwick, Ecuyer, Commissaire. £2000										
	Thos. Helliwell, do. 2000										
	Benj. Thorne, do. 1500										
	Thos. Fisher, do. 1500										
Chemin de Napanee et Kingston.		7e Guil.4. c.76.	7000	0	0						
	John Mount, Ecr., Président.	2e Vic. c. 51.	5000	0	0						
Chemin de London et St. Clair.	l'Honble. R. B. Sullivan, Arpenteur Général, Frais d'Arpentage des Chemins entre London et Port Sarnia.	2e Vic. c. 53.	220	3	7						
		do.	779	16	5						
Chemin de Hamilton et Bradford.	Peter H. Hamilton, Ecuyer, Commissaire.	2e Vic. c. 50.	10000	0	0						
Ponts et Chemins.	Walter O'Reilly, Commissaire, deniers à être dépensés en vertu des dispositions du Statut relatif au Pont &c. 12 mile Creek, District de Gore.	7e Guil.4.c.107.	50	10	0			33179	10	0	
Payé de nouveau.	Donald McDonald, ci-devant Inspecteur du District de l'Ottawa, montant à son avoir sur les livres du Bureau de l'Inspecteur Général.	43e G.3. c.9.&c.	18	5	0						
	James K. Liston, montant à lui dû comme Instituteur d'une Ecole Elémentaire, District de Niagara, en 1838 et 1839, sur la somme remise par le Trésorier au Receveur Général.	4e Guil. c. 8.	10	10	0				28	15	0
Asile des Lunatics.	Charles Widmer, Ecuyer, Commissaire.	2e Vic. c. 11.			50	0	0	
			Grand Total, £158442						10	11	1/2

EXTRAIT de l'état qui précède.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Chapitres des Services.		Courant.-					
Gouvernement Civil.	Le Lieutenant Gouverneur,	£ 2222	4	5	17593	1	1½
	Conseil Exécutif et Bureau,	1590	6	9½			
	Bureau du Gouvernement,	2724	1	2½			
	Secrétaire Provincial et Régistrateur, et son Bureau,	1954	7	3			
	Le Receveur Général et son Bureau,	1547	4	9½			
	L'Inspecteur Général et son Bureau,	1229	8	7			
	L'Arpenteur Général et son Bureau,	1648	18	6½			
	L'Adjudant Général des Milices et son Bureau,	1398	15	1			
	Impressions du Gouvernement,	492	15	1			
	Réparations à l'Hôtel du Gouvernement,	252	17	10½			
	Dépenses Contingentes des Bureaux Publics,	1141	17	1			
Service Secret, montant remboursé à la Caisse Royale,	1390	3	11				
Administration de la Justice.	Juge en Chef,	1666	13	4	19223	17	8
	Vice Chancelier,	1250	0	0			
	Juges,	3991	16	0½			
	Frais de voyage des Juges,	725	0	0			
	Greffiers des Assises,	260	0	6			
	Shérif, H. D.	28	0	0			
	Procureur Général,	1200	0	0			
	Solliciteur Général,	600	0	0			
	Frais de Poursuites Criminelles,	693	5	0			
	Huissier et Gardien du Banc de la Reine,	40	0	0			
	Greffier de la Couronne et des Plaids Communs,	182	4	11½			
Prisonniers d'Etat,	10636	19	10				
Pénitencier,	2286	17	10				
6300	0	0					
Législature.	Officiers du Conseil Législatif,	£470	0	0	6801	14	1½
	Do. de l'Assemblée,	470	0	0			
	Dépenses Contingentes, Conseil Législatif,	£2575	13	0			
	Do. Assemblée,	4226	0	11½			
	Bibliothèque Provinciale,	80	0	0			
Impression des Lois,	810	11	1½				
Entretien des Phares,	8632	5	3½	
	Ecoles. { De District,	1281	9	3½	2350	12	8
{ Elémentaires,	9550	0	0				
Sociétés d'Agriculture,	10831	9	3½	
	Cours Martiales de Milice,	1613	8	4	
Pensions. { De Milice,	239	0	9	
	{ Spéciales,	3381	19	8½	924	9	7½
924	9	10½					
Octrois et Services temporaires et spéciaux,	2600	0	0	4306	9	7½
	Remboursements,	28	15	0			
Intérêt de la Dette Publique dû dans le Haut-Canada,	2628	15	0	67488	19	8
	Do. do. remis à Londres,	12127	13	8½			
45596	6	8½					
Travaux Publics,	57724	0	5½	
	33179	10	0	
Asile des Lunatiques,	158392	10	1½	
	50	0	0	
				£ 158442	10	1½	

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

7.—ETAT des Recettes et Paiemens du Receveur Général du Revenu Provincial, depuis le 1er Janvier au 31e Décembre, 1840, inclusivement.

RECETTES.	Semestre expiré.		Total Courant.	PAIEMENS.	Courant.
	Le 30 ^e Jéin, 1840.	Le 31e Décembre, 1841.			
	Balance, le 31e Décembre, 1840,	27057 1 11			
Proportion de Droits payée par le Bas-Canada,	5527 5 9½	9992 18 9	15520 4 6¾	Allocation au Receveur Général d'un demi pour cent sur £58881 19s. 9d. reçus du Bas-Canada, en vertu de la Letre Guil. 4, c. 15, 1840, y compris £643 4s. 8½d. fonds de l'Asyle des Insensés,	291 8 2¼
Importations des Etats-Unis,	7117 0 0	205 9 6	277 6 0	Balance entre les mains du Receveur Général le 31e Décembre, 1840,	14176 9 1½
Droits de Tonnage pour le soutien des Phares, Colporteurs, par les Collecteurs de Douanes, Encanteurs et Ventes par Encan,	57 0 0	485 9 9½	542 9 9½		
Auberges, Distilleries, Bateaux-à-Vapeur, Billards, Hôtels, Colporteurs, Débitans de Bière,	161 5 5½	3811 16 9½	12651 17 0¾		
Licences pour vendre de la Bière, accordées par les Magistrats,	8840 0 3	..	37 0 0		
Milice, { Amendes,	178 10 0	..	312 10 0		
{ Exemptions,	58 12 9½	..	96 2 9¼		
Dividendes de Banques,	290 5 0	101 10 0	391 15 0		
Péages du Canal de Burlington,	2000 0 0	..	2000 0 0		
Péages du Havre de Kettle Creek,	582 8 3¼	448 16 2¾	1031 4 6		
Droits du Havre de Toronto, &c.	288 17 1	159 2 1	447 19 2		
Intérêt des emprunts pour les Travaux Publics, suivant l'état No. 5,	16 18 2¾	163 1 9¼	180 0 0		
Produit des ventes d'Actions de Banque,	1263 9 5	7335 13 1	8599 2 6		
Dito Débitures,	25250 0 0	..	25250 0 0		
Emprunts, { de la Banque de Gore,	2850 0 0	5200 0 0	8050 0 0		
{ ditto du Haut-Canada,	6000 0 0	..	6000 0 0		
Argent rem- { Par le Receveur Général,	2 10 0	..	2 10 0		
boursé. { Par C. G. Small, Esq.,	0 9 0	..	0 9 0		
{ Par J. M. Cawdell, Esq.,	0 12 6	..	0 12 6		
{ Deniers des { Trésorier du District de Niagara,	31 8 6	31 8 6		
{ do,	112 7 5½	112 7 5½		
{ Ecotés. { do,		
Taxe pour l'Asyle des Insensés. —	74544 1 8	86049 12 9½	160593 14 5¾		
Par le Trésorier, du District de Home,	70 6 8	70 6 8		
" " " Midland,	164 10 3	..	164 10 3		
" " " Talbot,	64 3 1¾	..	64 3 1¾		
" " " du Prince Edouard,	105 12 0	..	105 12 0		
" " " de Victoria,	66 10 0	..	66 10 0		
" " " Londres,	210 2 8	..	210 2 8		
	£ 75166 10 8¾	86119 19 5¾	161286 10 2¼		£ 173213 7 5¾

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.
JNO. MACAULAY.

8.—COLLECTEURS de Douanes.—Etat de leurs Balances, 5e Février, 1841. Af

Ports.	Collecteurs.	Balances 5e Février, 1841.						Remarques.
		Dû au Gouvernement.			Dû aux Collecteurs.			
Amherstburg,	Francis Caldwell,	107	5	8 $\frac{1}{4}$	} L'Allocation pour 1839 (£100) doit être portée au crédit du Collecteur lorsque la balance sera payée. Payés depuis au Receveur Général. £5 10, payés depuis au Receveur Génl. } Cette somme de £16 0 7 $\frac{1}{2}$ est pour arrérages d'allocation dus au Collecteur, s'il y a lieu.
Bath,	Collin McKenzie,	0	1	10 $\frac{3}{4}$	
Belleville,	Henry Baldwin,	0	3	7 $\frac{1}{2}$	
Brockville,	Richard D. Fraser,	24	4	11 $\frac{3}{4}$	
Burlington,	John Chisholm,	
Chatham,	William Cosgrave,	0	0	1 $\frac{3}{4}$	
Chippawa,	James Second,	5	19	8	
Cobourg,	W. H. Kittson,	7	2	7 $\frac{1}{4}$	
Cornwall,	George S. Jarvis,	15	2	10	
Fort Erié,	Hon. James Kerby,	120	4	10 $\frac{1}{4}$	
Gananoque,	Ephraim Webster,	0	1	0 $\frac{1}{4}$	
Goderich,	John Galt,	
Hallowell,	William Rorke,	2	0	10	
Kingston,	Thomas Kirkpatrick,	1	6	9 $\frac{1}{2}$	
Maitland,	Alex. McQueen,	0	0	11	
Maria Town,	Alex. McDonell,	0	0	0 $\frac{1}{4}$	
Newcastle et T. P.	Bernard McMahan,	1	15	6 $\frac{3}{4}$	
Niagara,	Thomas McCormick,	0	5	0	
Oakville,	William Chisholm,	219	14	7 $\frac{1}{4}$	100	0	0	
Penetanguishene,	William Simpson,	
Prescott,	Alpheus Jones,	22	2	10 $\frac{1}{4}$	
Port Burwell,	James P. Bellairs,	0	0	6	
“ Colborne,	Walter B. Sheehan,	5	11	1 $\frac{1}{4}$	
“ Credit,	James W. Taylor,	0	0	0 $\frac{1}{4}$	
“ Dalhousie,	John Clark,	12	2	6 $\frac{1}{4}$	
“ Dover,	George J. Ryerse,	3	0	2	
“ Hope,	W. Kingsmill,	9	14 0	
“ Sarnia,	Marcus F. Whitehead,	0	5	11 $\frac{1}{4}$	
“ Stanley,	Richard E. Vidal,	
“ Talbot,	John Bostwick,	
Queenston,	M. Burwell,	0	9	11 $\frac{1}{2}$	
Rivière aux Raisins,	Gilbert McMickin,	0	0	0 $\frac{1}{4}$	
Sandwich,	John Cameron,	0	2	6 $\frac{1}{4}$	
Toronto,	William Anderton,	216	18	1 $\frac{1}{2}$	16	0	7 $\frac{1}{2}$	
Turkey Point,	Thomas Carfrae,	6	8	1 $\frac{1}{2}$	
Windsor Whitby,	Donald Fisher,	0	0	8 $\frac{1}{4}$	
	William Dow, junr.	0	0	3 $\frac{1}{4}$	
	Total,	£ 726	2	10$\frac{3}{4}$	172	5	9$\frac{1}{4}$	
	Balance nette due au Gouvernement,	£ 553	17	1				

Collecteurs de Péages de Canaux et Havres.

Canal ou Havre.	Collecteurs.	Balances 5e Février, 1841.					
		Dû au Gouvernement.			Dû aux Collecteurs.		
Canal de La Baie de Burlington,	John Chisholm,	320	6	2
Havre de Kettle Creek,	John Bostwick,	10	13	0 $\frac{1}{4}$
Môle et Havre de Toronto,	Thomas Carfrae,	0	0	0 $\frac{1}{2}$
Havre de Oakville,	W. Kerr Chisholm,	127	2	1
	Total,	£ 464	1	3$\frac{1}{4}$	0	0	0$\frac{1}{2}$

8.—COLLECTEURS de Douanes.—Etat de leurs Balances, 5e Février, 1841. Appendice
(B.)
20e Juillet.

Ports.	Collecteurs.	Balances 5e Février, 1841.						Remarques.
		Dû au Gouvernement.			Dû aux Collecteurs.			
Amherstburg,	Francis Caldwell,	107	5	8½	{ L'Allocation pour 1839 (£100) doit être portée au crédit du Collecteur lorsque la balance sera payée. Payés depuis au Receveur Général. £5 10, payés depuis au Receveur Génl. Cette somme de £16 0 7½ est pour arrérages d'allocation dus au Collecteur, s'il y a lieu.
Bath,	Collin McKenzie,	0	1	10¾	
Belleville,	Henry Baldwin,	0	3	7½	
Brockville,	Richard D. Fraser,	24	4	11½	
Burlington,	John Chisholm,	
Chatham,	William Cosgrave,	0	0	1¼	
Chippawa,	James Second,	5	19	8	
Colourg,	W. H. Kittson,	7	2	7¼	
Cornwall,	George S. Jarvis,	15	2	10	
Fort Erié,	Hon. James Kerby,	120	4	10¼	
Gananoque,	Ephraim Webster,	0	1	0¾	
Goderich,	John Galt,	
Hallowell,	William Rorke,	2	0	10	
Kingston,	Thomas Kirkpatrick,	1	6	9½	
Mailand,	Alex. McQueen,	0	0	11	
Maria Town,	Alex. McDonell,	0	0	0¼	
Newcastle et T. P.	Bernard McMahon,	1	15	6¾	
Niagara,	Thomas McCormick,	0	5	0	
Oakville,	William Chisholm,	219	14	7¼	100	0	0	
Penetanguishene,	William Simpson,	
Prescott,	Alpheus Jones,	22	2	10¼	
Port Burwell,	James P. Bellairs,	0	0	6	
“ Colborne,	Walter B. Sheehan,	5	11	1½	
“ Credit,	James W. Taylor,	0	0	0¼	
“ Dalhousie,	John Clark,	12	2	6¼	
“ Dover,	George J. Ryerse,	3	0	2	
“ Hope,	W. Kingsmill,	9	14	0	
“ Sarnia,	Marcus F. Whitehead,	0	5	11¼	
“ Stanley,	Richard E. Vidal,	
“ Talbot,	John Bostwick,	
Queenston,	M. Burwell,	0	9	11¼	
Rivière aux Raisins,	Gilbert McMickin,	0	0	0¼	
Sandwich,	John Cameron,	0	2	6¼	
Toronto,	William Anderton,	216	18	1¼	16	0	7¼	
Turkey Point,	Thomas Carfrae,	6	8	1¼	
Windsor Whitby,	Donald Fisher,	0	0	8¼	
	William Dow, junr.	0	0	3¼	
	Total,	£ 726	2	10¼	172	5	9½	
	Balance nette due au Gouvernement,	£ 553	17	1				

Collecteurs de Péages de Canaux et Havres.

Canal ou Havre.	Collecteurs.	Balances 5e Février, 1841.					
		Dû au Gouvernement.			Dû aux Collecteurs.		
Canal de La Baie de Burlington,	John Chisholm,	326	6	2
Havre de Kettle Creek,	John Bostwick,	10	13	0¼
Môle et Havre de Toronto,	Thomas Carfrae,	0	0	0½
Havre de Oakville,	W. Kerr Chisholm,	127	2	1
	Total,	£ 464	1	3¼	0	0	0½

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Inspecteurs de Licences.

Districts.	Inspecteurs.	Balances 5e Février, 1841.			Montant perçu pour 1841, au 5e Janv. 1841, et chargé à l'inspecteur en déduisant son allocation, 5e Février, 1841.			Remarques.		
		Dû au Gouvernement.		Au crédit de l'Inspecteur.						
Bathurst,	Anthony Leslie,	516	0	3	*		
Brock,	J. G. Vansittart,	175	11	5½	143	2	0
Eastern,	Hon. P. Vankoughnet,	29	0	10¾	*		
Gore,	Hon. John Wilson,	0	0	9	*		
Home,	Hon. Alex. McDonell,	913	19	1¼	1041	0	0
Johnstown,	John Weatherhead,	0	1	5½	*		
London,	J. B. Clench,	43	8	7½	*		
Midland,	James Sampson,	773	4	5¼	892	5	0
Newcastle,	H. W. Jones,	449	1	0½	355	10	0
Niagara,	W. D. Miller,	0	0	0½	*		
Ottawa,	Feu R. P. Hotham,	123	16	5½	122	0	0
Prince Edward,	Adam Hubb,	198	15	8½	227	2	6
Talbot,	E. P. Ryerse,	210	6	½	*		
Victoria,	Anthony Marshall,	1	19	5	*		
Wellington,	James Hodgert,	138	13	9	158	10	0
Western,	W. G. Hill,	0	4	8	*		
Total, £		45	8	0½	3321	0	5½			

Payé depuis
au Receveur
Général.

* Point de
Retour.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 10e Février, 1841.

JNO. MACAULAY.

9.—ETAT de la DETTE PUBLIQUE du HAUT-CANADA et des charges sur icelle, le 1er Janvier, 1841.

Dettes.	Courant.	Sterling.	Total Sterling.	Charges.	Courant.	Sterling.	Total Courant.
Deette consolidée.							
Due dans le Haut Canada. {	61240 0 0			Deette consolidée. Due dans le Haut Canada. { Débentures à 5 pour cent, Dito à 5½ do. Dito à 6 do.	3062 0 0		
	5000 0 0				293 15 0		
	14593 11 2½				8757 1 10		
Total dû dans le Haut-Canada, £	21219 11 2½	..	190972 8 1		12112 16 10	..	12112 16 10
A Londres. {							
Débentures à 5 pour cent, dividendes payés par Messrs. Glynn & Cie	..	400000 0 0	400000 0 0	A { Dito Sterling, à 5 pour cent, Commission de l'Agent, 1 pour cent,	41789 12 0	0
Dito par Messrs. Baring,.....	..	435250 0 0	435250 0 0		..	417 10 6	0
Total, Dette consolidée, £	21219 11 2½	835250 0 0	1026222 8 1	Total à Londres,	42180 2 6	46866 16 1
B Messrs. Baring, 31e Déc., 1840, (dividende semi annuel expiré le 31e Déc. n'est pas payé,)....							
Balances dues aux Agents. {	..	9801 1 0	9801 1 0	Charges Totales sur la Dette consolidée, £	12112 16 10	42180 2 6	58979 12 11
Messrs. Glynn & Cie., balance estimée jusqu'au 31e Déc. 1840,	32135 5 1	32135 5 1		..	2096 16 3	2329 15 10
Emprunts non compris l'intérêt. {	20000 0 0	..	18000 0 0	Emprunts d'ls dans le Haut-Canada,.....	1560 0 0	..	1560 0 0
Banque du Haut-Canada,....	6000 0 0	..	5400 0 0	
Banque de Gore,.....	26000 0 0	41936 6 1	65336 6 1	Charges totales sur la Dette non consolidée, £	1560 0 0	2096 16 3	3859 15 10
Total de la Dette consolidée et non consolidée, £	23819 11 2½	877186 6 1	1091558 14 2	Charge totale sur la Dette (non comprise la prime du Change,).....£	13672 16 10	44276 18 9	62869 8 9
Moins dû par Messrs. T. Wilson & Cie.	59076 0 1				

* Montant des Débentures à 5 pour cent le 1er Janvier, 1840.

N. B. La somme de £10,000 Sterling a été remise depuis le 1er Janvier, 1841, à chacune des maisons de Londres. La balance estimée due à Messrs. Glynn & Cie., est fondée sur la supposition que tous les dividendes ont été payés régulièrement jusqu'au 31e Décembre, 1840, parcequ'il n'a pas été reçu de compte pour 1840, et que la balance de l'intérêt en est exclue.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Toronto, 3e Avril, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice (B.)
20e Juillet.

Appendice
(B.)

20e Juillet.

PROVINCE DU CANADA.

CEDULE des ESTIMATIONS, et autres Documents y relatifs, pour l'année expirée le 31e Décembre, 1841, qui accompagnaient le Message de Son Excellence le Gouverneur Général, du 20e Juillet, 1841.

Estimation Générale des Dépenses et des Ressources de la Province du Canada, pour l'année 1841.

Estimation des Sommes auxquelles il est nécessaire de pourvoir pour la Dépense Civile de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31e Décembre, 1841.

No. 1.—Etat de la Dette Publique du Haut-Canada, et des charges sur icelle, le 10e Février, 1841.

No. 2. Cédula des Paiemens faits au Clergé de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1841.

No. 3. Appropriation en vertu de l'Acte Impérial 3e et 4e Vict. chap. 25, pour la Dépense Civile de la Province du Canada.

No. 4. Tableau des Dépenses permanentes en vertu des Actes de la Législature de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour la période du 10e Février au 31e Décembre, 1841.

A—Estimation de la Dépense de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour laquelle il n'est pas pourvu par la loi, depuis le 1er Janvier, jusqu'au 9e Février, 1841.

B—Tableau des Dépenses permanentes en vertu des Actes de la Législature de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour la période du 1er Janvier au 9e Février, 1841.

C—Estimation de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour laquelle il n'est pas pourvu par la loi, du 10e Février au 31e Décembre, 1841.

D—Estimation des Revenus de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1841.

E—Estimation de la Dépense probable du Gouvernement Civil de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, du 1er Octobre, 1840, au 31e Décembre, 1841, et du Revenu net, après avoir déduit les frais de perception et de régie, du 11e Octobre, 1840, au 5e Janvier, 1842.

F—Etat de la Dette Publique de la Province du Canada, pour la partie ci-devant le Bas-Canada, et des charges sur icelle, du 10e Février au 31e Décembre, 1841.

G—Estimation des Sommes auxquelles il sera nécessaire de pourvoir pour la Dépense du Gouvernement Civil de cette partie de la Province du Canada, ci-devant la Province du Bas-Canada, du 1er Octobre au 31e Décembre, 1841.

H—Montant de la Dette Publique de la partie inférieure de la Province du Canada et des charges sur icelle, jusqu'au 9e Février, 1841.

Tableau des Paiemens pour les Dépenses ordinaires de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, pour services, du 1er Octobre, 1840, au 9e Février, 1841, pour lesquels il est pourvu par l'Ordonnance de la 4e Victoria, chapitre 9, et autres dispositions Législatives.

I—Tableau des Charges permanentes sur les Revenus de la Province du Canada pour la partie ci-devant appelée le Bas-Canada, du 10e Février au 31e Décembre, 1841, autres que celles comprises dans la Liste Civile.

K—Tableau des Paiemens autorisés par la loi à compte de la Dépense Civile de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, du 10e Février au 30e Septembre 1841, non compris dans les items de la Liste Civile.

ESTIMATION GENERALE de la Dépense et des Ressources de la PROVINCE du CANADA pour l'année 1841.

DEPENSE.		Bas-Canada.	Haut-Canada.	Total Sterling.	RESSOURCES.	Bas-Canada.	Haut-Canada.	Total Sterling.
No. 1 & F.	Intérêt de la Dette Publique, du 10e Février au 31e Décembre, 1841.....			60880 13 11	Revenus d'après les Etats D. et E.	115398 0 0	86412 1 1	201810 1 1
No. 2.	Paiemens au Clergé pour la même période.....			6179 9 0	Droit sur les Importations par mer.....			181580 0 0
No. 3.	Liste Civile pour do.....			66780 0 0				
No. 4 & I.	Dépense permanente du 10e Février au 31e Décembre, 1841, inclusivement.....			49677 17 2				
H.	Dépense Civile du 1er Octobre, au 9e Février, 1841, inclusivement.....	42183 16 4		42183 16 4				
A.	Dépenses pour lesquelles il n'est pas pourvu par la loi, du 1er Janv. au 9e Fév. 1841, inclusivement.....							
G.	dito du 1er Octobre au 31e Décembre, 1841.....	7778 10 0	6511 10 2	37764 18 7				
C.	dito du 10e Février à do.....							
K.	Paiemens autorisés par la loi, du 10e Février au 1er Octobre, 1841.....		23474 18 5	65787 2 9				
B.	Dépenses Civiles du 1er Janvier au 9e Février, 1841, en vertu d'Actes permanens.....	65787 2 9		8714 19 2				
	Contingences de la Législature.....			12000 0 0				
	Montant requis pour rembourser à la Caisse Militaire, les dépenses faites pour transporter les Emigrés au lieu de leur destination, après leur arrivée dans la Province, pour l'année 1840.....			5789 4 8				
	Montant probable qui sera encouru pour le même service en 1841.....			1500 0 0				
	Dépense probable pour faire faire une Exploration Géologique de la Province.....							
				357258 1 7				383390 1 1

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Génl. des Comptes.

JNO. MACADLAY.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

ESTIMATION des Sommes auxquelles il sera nécessaire de pourvoir pour la Dépense Civile de la Province du Canada, pour l'année expirée le 31e Décembre, 1841.

	£	s.	d.
Montant probable des Dépenses de cette partie de la Province, ci-devant le Haut-Canada, du 1er Janvier au 9e Février, 1841, d'après l'état A. pour lesquelles il n'est pas pourvu par la loi.....	6511	2	2
Dito de dito pour dito, du 10e Février au 31e Décembre, 1841, d'après l'Etat C.....	23474	18	5
Dito de dito pour cette partie de la Province ci-devant le Bas-Canada, du 1er Octobre au 31e Décembre, 1841, d'après l'Etat G.....	7778	10	0
Montant requis pour rembourser à la Caisse Militaire, les dépenses faites pour transporter les Emigrés au lieu de leur destination, après leur arrivée dans la Province en 1840.....	£2289	4	8
Montant probable qui sera encouru pour le même service en 1841.....	£3500	0	0
		5789	4 3
Dépense probable pour faire faire une Exploration Géologique de la Province..		1500	0 0
Total Sterling.....	£45053	15	3

Jno. MACAULAY.

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspr. Génl. des Comptes.

No. 1.—HAUT-CANADA.—Etat de la DETTE PUBLIQUE et des charges sur icelle, 10 Février, 1841.

DETTE.	Courant.	Sterling.	Total Sterling.	CHARGES.	Courant.	Sterling.	Total Courant.
Dette consolidée.				Dette consolidée.			
Dans le { Débentures à 5 p. c.	61440 0 0			Dans le { Débentures à 5 p. c.	3072 0 0		12199 12 10
Haut-Ca- { dito à 5½ "	5000 0 0			na. { dito 5½ "	293 15 0		
na. { dito à 6 "	147231 0 0			na. { dito 6 "	8833 17 10		
Total payable dans le Haut-Canada.	213671 11 2½		192304 8 1	{ Sterling do. à 5 p. cent.		419 12 10 0	
				Com. des Agens do.		419 8 4	
A { Débentures à 5 p. c.				Total à Londres.....		42361 18 4	47068 15 11
Dividendes payés par				Charge totale sur la Dette Consolidée	12199 12 10	42361 18 4	59268 8 9
Messrs. Glyn & Cie.		400000 0 0	838850 0 0	Balance due aux Agents à Londres.			
{ Do. par Messrs. Baring.		438850 0 0	1031154 8 1	Emprunts dans le Haut-Canada...			
Total de la Dette consolidée.	213671 11 2½	838850 0 0	1031154 8 1	Charge totale sur la Dette non			
				consolidée	1560 0 0	1579 15 6	1755 6 1
Balance { Messrs. Baring & Cie.				Dette additionnelle pour 1841	1560 0 0	1579 15 6	3315 6 1
due aux { balance estimée		7807 4 3	31595 10 10	pour 6 mois			
Agents à { Messrs. Glyn & Cie.		23788 6 7	18000 0 0	Canal de Welland 2 p. c.	589 0 0		589 0 0
Londres. { balance estimée ..			5400 0 0	Pertes causées par {		900 0 0	1000 0 0
Em- { Banque du Haut-Canada	20000 0 0			Canada à { l'Insurrection, 5 p. c. }			
prunts, { Banque de Gore....	6000 0 0			Londres. { Charge sur la Dette additionnelle	589 0 0	900 0 0	1589 0 0
Total de la Dette non consolidée.	26000 0 0	31595 10 10	54995 10 10	Charge totale sur la Dette	14348 12 10	44841 13 10	64172 14 10
Total de la Dette consolidée et				Prime sur l'Echange à 10 pour cent			
non consolidée	239671 11 2½	570445 10 10	1086149 18 11	sur le montant payable à Londres.			4982 4 9
Dette additionnelle 1841.				Proportion des charges, du 10 Fé-			
Canal de Welland,	117800 0 0		142020 0 0	vrier au 31 Décembre, 1841.		Courant,	69154 19 7
Pertes causées par l'Insurrection.	40000 0 0		1228169 18 11			Sterling,	62239 9 8
Totalité de la Dette.....	£397471 11 2½	£570445 10 10					£ 55575 8 10

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
KINGSTON, 20e Juillet, 1841.
JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)

No. 2.

20e Juillet.

CEDULE des Paiemens faits au CLERGÉ de cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Haut-Canada, pour l'année 1841.

		Sterling.		
		£	s.	d.
Missionnaires de l'Eglise d'Angleterre,	2500	0	0
Eglise d'Ecosse,	1540	0	0
Synode Presbytérien du Haut-Canada,	700	0	0
Evêque Catholique Romain,	500	0	0
Prêtres do.	1000	0	0
Méthodistes Wesléyens,	700	0	0
Total pour l'Année.....		6940	0	0
Proportion depuis le 10 Février au 31 Décembre, 1841.		£ 6179	9	0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,

KINGSTON, 20e Juillet, 1841.

JNO. MACAULAY.

No. 3.

PROVINCE DU CANADA.

Appropriation en vertu de l'Acte Impérial de la 3e et 4e Victoria, Chap. 35, pour la Dépense Civile de la Province.

£75,000 0 0 par année.

Proportion pour la période du 10 Février au 31 Décembre, 1841, £66780 0 0 Stg.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,

KINGSTON, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,

Inspecteur Général des Comptes.

JNO. MACAULAY.

No. 4.—TABLEAU des Dépenses permanentes en vertu des Actes de la Législature de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut-Canada, pour la période du 10 Février au 31 Décembre, 1841.

Appendice
(B.)

20e Juillet.

	Dépense Annuelle.			Montant du 10 Février au 31 Décembre.
	£	s.	d.	
Adjudant Général des Milices,	600	0	0	
Assistant do.	200	0	0	
Contingences, Bureau de l'Adjudant Général des Milices,	85	0	0	
Ecoles Élémentaires,	4500	0	0	
Do. de District,	1800	0	0	
Divers Livres d'Ecoles,	150	0	0	
Cours Martiales de Milice,	300	0	0	
Entretien des Phares,	3000	0	0	
Retours de l'Arpenteur Général aux Trésoriers de District,	35	0	0	
Pensions des Miliciens,	3400	0	0	
Do. Spéciales,	922	10	0	
Sociétés d'Agriculture,	2000	0	0	
Totalité de la Dépense annuelle.....£	16992	10	0	
Montant proportionnel pour la période du 10 Février au 31 Décembre 1841,	Courant, ... £			15130 6 2
	Sterling....£			13617 5 7
Divers Livres d'Ecoles pour 1839 et 1840,				270 0 0
Résidu de l'appropriation pour l'exploration de la Rivière Ot- tawa,				1350 0 0
Total Sterling,.....£				15237 5 7

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 20e Juillet, 1841.
JNO. MACAULAY.

(A.)

ESTIMATION de la Dépense de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut-Canada, pour laquelle il n'est pas pourvu par la loi, depuis le 1er Janvier jusqu'au 9 Février 1841 inclusivement.

	Dépense Annuelle.			Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Bureau du Gouvernement.						
Un Clerc,	175	0	0			
Dépenses Contingentes,	2000	0	0			
Secrétaire et Régistrare— <i>Premier Département.</i>						
Principal Clerc,	350	0	0			
Deux Seconds Clercs,	350	0	0			
<i>Second Département.</i>						
Un Premier Clerc,	300	0	0			
Porté en l'autre part,.....£	1000	0	0	2175	0	0

Appendice
(B.)
20e Juillet.

	Dépense			Courant.			
	Annuelle.						
	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Montant de l'autre part,.....</i>	1000	0	0	2175	0	0	
<i>Troisième Département.</i>							
Un Premier Clerc,	300	0	0				
Deux Seconds Clercs,	350	0	0				
Contingences,	500	0	0	2150	0	0	
Bureau du Conseil Exécutif.							
Quatre Clercs,	840	0	0				
Contingences,	200	0	0	1040	0	0	
Bureau du Receveur Général.							
Trois Clercs,	670	0	0				
Contingences,	200	0	0	870	0	0	
Bureau de l'Inspecteur Général.							
Trois Clercs,	670	0	0				
Contingences,	250	0	0	920	0	0	
Bureau de l'Arpenteur Général.							
Premier Arpenteur,	300	0	0				
Six Clercs,	1180	0	0				
Contingences,	120	0	0	1600	0	0	
Bureau de l'Adjudant Général.							
Un Clerc,	170	0	0				
Contingences,	300	0	0	470	0	0	
Procurcur Général—Salaire additionnel, ..	866	13	4				
Solliciteur Général, do. ..	377	15	8	1244	9	0	
Dépenses pour Poursuites Criminelles, ..	800	0	0				
Huissier et Gardien de la Cour du Banc de la Reine, ..	40	0	0				
Imprimeur du Gouvernement,	750	0	0	1590	0	0	
Dépenses contingentes des Bureaux Publics, ..	800	0	0				
Dépenses contingentes du Bureau du Greffier de la Couronne, ..	60	0	0				
Appropriation annuelle pour Ecoles Elémentaires, ..	5650	0	0	6510	0	0	
				£	18569	9	0
Montant Proportionnel pour la période du 1er Janvier au 9 Février, 1841, inclusivement,	2035	0	2	
Arrérages des Dépenses Contingentes de la Législature,	5000	0	0	
Dépenses Casuelles et Extraordinaires,	200	0	0	
Charge totale du 1er Janvier au 9 Février, ..				Courant .. £	7235	0	2
				Sterling.... £	6511	10	2

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 20e Juillet, 1841.

JNO. MACAULAY.

(B.)

Appendice
(B.)

20e Juillet.

TABLEAU des Dépenses permanentes en vertu des Actes de la Législature de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut Canada, pour la période du 1er Janvier au 9e Février, 1841, inclusivement.

	Dépense			Montant du		
	Annuelle.			1er Janvier au 9e Février.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Salaires du Lieutenant Gouverneur,	2222	4	5			
Do. Juge en Chef,	1666	13	4			
Do. Quatre Juges Puisnés,	4000	0	0			
Do. Vice Chancelier,	1250	0	0			
Do. Procureur Général,	333	6	8			
Do. Solliciteur Général,	222	4	5			
Do. Cinq Conseillers Exécutifs,	555	11	1			
Do. Greffier Assistant du Conseil Exécutif,	55	11	1			
Do. Greffier de la Couronne en Chancellerie, ...	75	0	0			
Do. Receveur Général,	777	15	6			
Do. Inspecteur Général,	405	11	1			
Do. Adjudant Général des Milices,	600	0	0			
Do. Assistant do.	200	0	0			
Do. Greffier du Conseil Législatif,	200	0	0			
Do. Do. de la Chambre d'Assemblée,	200	0	0			
Do. Chapelain du Conseil Législatif,	50	0	0			
Do. Maître en Chancellerie,	50	0	0			
Do. Gentilhomme Huissier de la Verge Noire	50	0	0			
Do. Sergent d'Armes,	50	0	0			
Do. Portiers de la Législature,	40	0	0			
Ecoles de Districts,	1800	0	0			
Do. Elémentaires,	4500	0	0			
Do. de Dimanche,	150	0	0			
Pensions de Milice,	3400	0	0			
Do. Spéciales,	922	10	0			
Sociétés d'Agriculture,	2000	0	0			
Intérêt de la Dette publique,	62583	14	10			
Totalité de la Dépense annuelle,.....Courant, £	88360	2	5			
Montant proportionnel pour la période du 1er Janvier au 9e Février, 1841, inclusivement,	Courant.....£			9683	5	8
	Sterling.....£			8714	19	2

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 20e Juillet, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

(C.)

ESTIMATION de la Dépense de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Haut Canada, pour laquelle il n'est pas pourvu par la loi, du 10e Février au 31e Décembre, 1841.

	Dépense Annuelle.			Dépense du 10e Février au 31e Décembre, 1841.
	£	s.	d.	
Octroi Annuel,	5650	0	0	
Collège du Haut Canada,	1111	2	2	
Ecole Centrale, Toronto,	416	13	4	
Ecole de Peterborough,	75	0	0	
Greffier de la Couronne, Contingences,	60	0	0	
Pénitencier Provincial, £9115 0 0				11271 0 0
Arrérages de 1841, £2156 0 0				
Robert Stanton, Ecuier, pour l'Impression des Statuts révisés du Haut Canada,				3000 0 0
Commissaire des Terres de la Couronne pour achever le Chemin de Garrafraxa à Owen's Sound,				2500 0 0
Hôpital Général de Toronto,				500 0 0
Maison d'Industrie de do.				350 0 0
Secours accordés aux personnes malades et indigentes de Kingston,				350 0 0
Bureau des Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes occasionnées par la dernière Rébellion,				500 0 0
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Honoraires sur Writs d'Electon et frais de transport,				800 0 0
Dépenses Casuelles et Extraordinaires,				300 0 0
Dépenses annuelles.....£	7312	15	6	
Dépense proportionnelle pour la période du 10e Février au 31e Décembre, 1841, inclusivement,				6512 4 10
	Courant....£	26083	4 10	
	Sterling....£	23474	18 5	

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 20e Juillet, 1841.

JNO. MACAULAY.

(D.)

Appendice
(B.)ESTIMATION des Revenus de cette partie de la Province du Canada ci-devant
le Haut Canada, pour l'année, 1841.

20e Juillet.

	STERLING.					
	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance entre les mains du Receveur Général après avoir complété le service de 1840,		15695	1	1½
Part du Haut Canada dans les droits sur les importations par Mer, au Port de Québec, du 1er Janvier au 9e Février, 1841, inclusivement,		5807	0	0
Droits sur les Importations des Etats-Unis,		16200	0	0
Licences, y compris les Droits d'Encan,	12000	0	0			
Moins payé au Receveur Général avant le 10e Février, 1841, ..	3000	0	0			
Recettes provenant des Travaux Publics,		9000	0	0
Droits de Tonnage pour les Phares,		270	0	0
Honoraires sur les Commissions de Milice, Amendes et Exemptions,		700	0	0
La Compagnie du Canada, paiemens,		20000	0	0
Revenus provenant des Traverses, &c.		40	0	0
Amendes dans les Affaires Criminelles, et en vertu d'Actes Provinciaux,		270	0	0
Part de la Couronne dans les Saisies,		900	0	0
Bois de la Couronne, Revenus nets,		4000	0	0
Terres de la Couronne, Revenus nets,		1500	0	0
Honoraires pour le Sceau,		30	0	0
Honoraires pour les Octrois de Terres et sur les Baux,		3000	0	0
Montant total estimé, Sterling,	£	86412	1	1½

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 20e Juillet, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(B.)
20e. Juillet.

(E.)

Dépense probable du Gouvernement Civil de cette partie de la Province du Canada ci-devant du Bas Canada, du 1er Octobre, 1840, au 31e Décembre, 1841, après avoir déduit les frais de perception et de régie, du 11e Octobre, 1840, au 5e Janvier, 1842.

ES DES DEPENSES.		Montant Sterling.	CHAPITRES DES REVENUS.		Montant des Droits sur les Importations par Mer auxquels le H. C. aurait droit de réclamer une part, du 9 Fév. 1841 au 5 Janv. 1842. Stg.		Montant pour le Bas Canada, du 11 Oct. 1841 au 5 Janv. 1842. Sterling.			
					£	s.	d.	£	s.	d.
Publique, du 10e Février au 31e 841,		5305	5	1	29000	0	0	5000	0	0
ises permanentes non comprises dans e jusqu'à do.		34440	11	7	1000	0	0
s par la Loi, du 10e Février au 1er 11,		65787	2	9	800	0	0	3200	0	0
Dépense requise, du 1er Octobre au ire, 1841,		7778	10	0	35	0	0
du 1er Octobre, 1840, au 9e Février,		42183	16	4	7200	0	0
					1200	0	0
					3780	0	0	520	0	0
					54000	0	0	6000	0	0
					3500	0	0
					62000	0	0	3000	0	0
					32000	0	0	3000	0	0
					40000	0	0
					9000	0	0
					6000	0	0
					2000	0	0
					7000	0	0
					181580	0	0	97655	0	0
					5807	0	0
					91848	0	0
					4500	0	0
					1300	0	0
					1600	0	0
					2000	0	0
					101248	0	0
					181580	0	0	14150	0	0
					115398	0	0
					181580	0	0

(F.)

État de la DETTE PUBLIQUE de la Province du Canada pour la partie ci-devant le Bas-Canada, et charges sur icelle, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, inclusivement.

Acte ou Ordonnance.	Service pour lequel la Dette a été encourue.	Montant de la Dette. Courant.	CHARGES.	Montant des Charges.
Acte 10e & 11e Geo. 4, ch. 26.	Pour agrandir et améliorer le Hâvre de Montréal.	10000 0 0	Intérêt sur. { £2500 à 5 pour cent. 2500 à 5½ 4000 à 5½ 1000 à 6	477 2 8
Acte 1e Guil. 4 chap. 11.	Pour continuer les mêmes Travaux,	10000 0 0	Intérêt sur iceux à 6 pour cent. de dito. à dito.	445 4 2
do. 2e do. chap. 6.	Dito.	15000 0 0	{ £6500 à 6 pour cent. 4700 à 5½ " " " " de do. à do.	773 19 10
Ord. 1e Vict. chap. 23.	Dito.	22575 0 0	{ 3800 à 5½	
do. 3e Vict. chap. 28.	Dito, à Compte £23,000 autorisés	20900 0 0	Intérêt sur iceux à 6 pour cent de dito à dito.	1206 1 3
dito.	Pour compléter et mettre en opération le Cuire môle, à comptes des £5000 autorisés.	1500 0 0	Intérêt sur. { £16900 à 6 pour cent. 4000 à 8 " " " " de do. à do.	1187 16 1
do. 4 Vict. chap. 12.	Pour continuer les améliorations du Hâvre de Montréal, à compte des £17,000 autorisés.	8700 0 0	Intérêt sur iceux à 8 pour cent, de dito à dito.	106 17 0
do. 3 do. chap. 20.	Pour achever le Canal de Chambly,	35000 0 0	Intérêt sur { £8150 à 7 pour cent. 550 à 6 " " " " de do. à do.	295 19 1
	Totalité de la Dette Publique le 31 Décembre, 1841.	£123675 0 0	Intérêt sur { £15000 à 6 pour cent. de do. à do. 20000 à do. probablement du 1er } Juillet prochain à dito.	1401 7 5
	Sterling	111307 10 0	Charges totales jusqu'au 31 Décembre, 1841 - £	5894 14 6
			Sterling - - - - -	5205 5 1

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Général des Comptes.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Appendice
(B.)

(G.)

20e Juillet.

ESTIMATIONS des Sommes auxquelles il est nécessaire de pourvoir pour la dépense du Gouvernement Civil de cette partie de la Province du Canada, ci-devant la Province du Bas-Canada, du 1er Octobre, au 31e Décembre, 1841.

CHAPITRES DES SERVICES.	Sterling.	Total Sterling.	REMARQUES.
BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES.			
Salaires de l'Adjudant Général,	112 10 0		
“ du Député do.	67 10 0		
“ du 1er Clerc dans le Bureau, à 7s. 6d. par jour,	31 1 0		
“ du 2nd. Clerc, à 5s. par jour, ..	20 14 0		
Frais d'Impressions, de Postes, Papeterie, Messagers etc.	50 0 0		
Salaires de deux Aides-de-Camps Provinciaux,	90 0 0		
		371 15 0	
DIVERS.			
Alloué pour traduire en Français des Documents Publics,	12 10 0		
Pour réparations ordinaires, et soins des Bâtimens Publics, etc.	250 0 0		
Salaires du Grand Voyer du District de Québec,	37 10 0		
“ do do do de Montréal,	37 10 0		
“ do do do Trois-Rivières,	22 10 0		
“ do l'Inspecteur des Chemins et des Rues dans le District de Gaspé,	12 10 0		
“ de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières,	6 5 0		
“ de trois Gardiens de Dépôts de Provisions dans le Golfe de St. Laurent, pour secourir les naufragés.	37 10 0		
Pour dépenses inévitables et imprévues dans les différentes branches du Service Public,	500 0 0		
Salaire de l'Instituteur de l'Ecole Grammaticale à Montréal,	63 10 0		
Salaire du Secrétaire de l'Institution Royale, pour l'avancement de l'Education, Alloué à do. pour un Clerc et contingences,	25 0 0		
“ do. pour un Messager,	9 0 0		
“ do. pour un Messager,	6 5 0		
Frais de transport des Writs d'Election par exprès,	62 1 8		
“ pour emballer, charroyer, &c., la Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée de Québec, pour être transportée à Kingston, et assurance sur icelle,	119 10 7		
		1201 10 3	
DOUANES DE L'INTERIEUR.			
Député Collecteur du Port de Philipsburg, dépendant du Port de St. Jean,	22 10 0		
Alloué à do. pour loyer d'une Maison de Douane,	5 12 6		
Porté en l'autre part. £	28 2 6	1573 7 3	

CHAPITRES DES SERVICES.	Sterling.	Total Sterling.	REMARQUES.
Montant de l'autre part. . . £	82 2 6	1573 7 3	
Salaire d'un Visiteur au même Port, ..	9 0 0		
“ d'un Assistant ou Clerc du Collecteur à St. Jean, ..	45 0 0		
		82 2 6	
INSTITUTIONS CHARITABLES.			
Aux Commissaires nommés pour le secours des Insensés et le soutien des Enfants Trouvés, des Malades et Indigens dans le District de Québec, et pourvoir aux frais de leur entretien, ..	430 0 0		
Aux mêmes, dans le District de Montréal, ..	217 10 0		
do. do. des Trois Rivières, ..	170 0 0		
A la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, et pour payer leurs dépenses courantes, ..	225 0 0		
Aux Directeurs de l'Asile des Orphelines à Québec, ..	22 10 0		
“ de l'Asile des Orphelins Protestans de Montréal, ..	22 10 0		
Aux Directrices de la Société Bienveillante des Dames de Montréal, pour les Veuves et les Orphelins, ..	22 10 0		
Aux Directeurs de l'Asile des Orphelines Catholiques Romaines à Québec, ..	22 10 0		
do. de l'Asile des Orphelins à do. ..	22 10 0		
Aux Dames Bienveillantes de l'Asile des Orphelins Catholiques Romaines à Montréal, ..	270 0 0		
		1517 10 0	
AVANCEMENT DE L'EDUCATION.			
Pour le soutien de diverses Institutions Scolaires pour l'avancement de l'Education dans la Province, étant les mêmes Institutions pour lesquelles il est pourvu jusqu'au 1er Octobre, 1841,	695 0 0	
Somme additionnelle qui sera probablement requise pour payer les frais d'Impressions des Ordonnances de la dernière Session du Conseil Spécial, et dépenses contingentes de do.	1800 0 0	
Pour couvrir le déficit qu'il pourrait y avoir sur les Péages pour payer les Intérêts des différens emprunts pour les chemins dans les Districts de Montréal et de Québec,	2000 0 0	
Salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie, depuis le 13e Octobre,	88 0 3	
do. du Gardien de l'Edifice de la Législature à Québec, depuis le 1er Octobre,	22 10 0	
Sterling,	£	7778 10 0	

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Génl. des Comptes.

Appendice
(B.)
30e Juillet.

(H.)

MONTANT de la DETTE PUBLIQUE de la partie inférieure de la Province du Canada et des charges sur icelle, jusqu'au 9e Février, 1841.

Acte ou Ordonnance.	Service pour lequel la dette a été encourue.	Montant autorisé. Courant. levé.	Montant prélevé. Courant.	CHARGES.	Charges annuelles sur le montant autorisé.	Charges jusqu'au 9e Février 1841 sur le montant prélevé.
Acte 10e & 11e Geo. 4, ch. 26.	Pour agrandir et améliorer le Hâvre de Montréal.....	10000 0 0	1000 0 0	Intérêt sur { £2500 à 5 p. ct. du 1er Juillet 1841 au 14e Février, 1841. } 4000 à 5½ " " } 1000 à 6 " " } 1841.	536 5 0	319 10 10
Acte 1ère Guil. 4, chap. 11.	Dito.	10000 0 0	1000 0 0	Intérêt à 5 pour cent. de ditto à ditto.....	500 0 0	297 18 11
Acte 2e do. chap. 36.	Pour continuer ditto.	15000 0 0	1500 0 0	Intérêt sur { £6500 à 6 p. ct. de ditto. } 4700 à 5½ " " } 3800 à 5½ " " } à ditto.	869 5 0	517 19 6
Ord. 1e Vict. chap. 23.	Dito.	22575 0 0	22575 0 0	Intérêt sur icieux à 6 pour cent. de do. à do.	1354 10 0	807 2 8
Do. 3e Vict. chap. 28.	Dito.	23000 0 0	19900 0 0	Intérêt sur { £15900 à 6 p. ct. de ditto. } 4000 à 8 " " } à ditto.	1460 0 0	541 15 7
do. do.	Pour achever et mettre en opération le Cure-Môle.....	5000 0 0	1500 0 0	Intérêt sur £1000 à 8 pour cent. du 9e Septembre, 1840, au 9e Février, 1841. } " sur £300 à do. du 11e Déc. à do. } " sur 200 à do. du 18e do. à do. }	400 0 0	39 17 1
Do. 3e Vict. chap. 20.	Pour achever le Canal de Chambly,.....	35000 0 0	15000 0 0	Intérêt sur icieux à 6 pour cent. du 1er Novembre, 1840, à ditto.....	2100 0 0	249 0 0
	Totalité de la dette publique le 9e Février, 1841... Courant. £	120575 0 0	98975 0 0	Charge totale 9e Février, 1841, Courant.....£	7220 0 0	2773 4 7
						Sterling,....£2495 18 2

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Génl. des Comptes.

Porté au Tableau II.

H. (continué.)

TABLEAU des Paiemens pour les Dépenses ordinaires de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Bas-Canada, pour les Services, du 1er Octobre, 1840, au 9e Février, 1841, inclusivement, pour lesquels il est pourvu par l'Ordonnance de la 4e Victoria, Chapitre 9, et autres dispositions législatives.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

SERVICES.	Montant Sterling.
<i>Gouverneur Général.</i>	
Salaire du Gouverneur Général,	1627 7 11
<i>Secrétaire Civil.</i>	
Salaire du Secrétaire Civil,	180 16 5
Do. Assistant do.,	108 9 10
Do. de deux Assistants dans le Bureau,	144 13 1
Do. des Gardiens des Appartements du Bureau à Montréal,	21 3 1
Do. do. à Québec,	21 3 1
Do. Messenger,	16 5 6
Do. Extra do.,	14 17 0
Dépenses Contingentes pour Impressions, Papeterie, Ecritures Extra, Exprès, &c. (Proportion,)	500 0 0
Do. Port de Lettres, (Proportion,)	666 13 4
Salaire de l'Assistant Secrétaire et Commissaire de Police,	144 13 1
<i>Conseil Exécutif.</i>	
Salaire de Neuf Membres à £100, Sterling, chaque,	325 9 6
du Régistrare et Greffier,	180 16 5
Alloué à do. pour Impressions, Papeterie, &c.,	18 1 7
Salaire de l'Assistant Greffier,	66 0 0
Messenger et Gardien des Appartements,	18 1 7
Portier et Serviteur de Bureau,	18 1 7
Dépenses Contingentes, (Proportion,)	83 6 8
<i>Secrétaire de la Province.</i>	
Alloué pour loyer d'un Bureau pour l'Enregistrement des Octrois des Terres de la Couronne,	19 10 7
Dépenses Contingentes de Papeterie, Port de Lettres, Ecritures, &c. (Proportion,)	469 0 0
Alloué pour un Messenger,	16 5 6
<i>Receveur Général.</i>	
Salaire du Receveur Général,	361 12 10
Alloué pour Contingences,	36 3 3
Dépenses contingentes pour compter et recevoir les argens déposés sous la Voute à trois Clefs, (Proportion,)	4 3 4
<i>Inspecteur Général des Comptes.</i>	
Salaire de l'Inspecteur Général,	180 16 5
Premier Clerc,	54 4 11
Second do.,	36 3 3
Alloué pour un Messenger,	14 9 4
Contingences de Papeterie, &c.,	9 0 10
<i>Conseil Spécial.</i>	
Salaire du Président,	130 8 2
Greffier,	162 14 9
Assistant Greffier,	130 3 10
2d do.,	81 7 4
3e do.,	65 1 11
Contingences pour imprimer les Journaux, &c., (Proportion,)	500 0 0
<i>Administration de la Justice.</i>	
Salaire du Juge en Chef de Québec,	542 9 2
de Six Juges Puisnés à £900 chacun,	1952 17 0
d'un Juge Résident aux Trois-Rivières,	325 9 6
de deux Juges Provinciaux, à £500 chacun,	361 12 10
Porté en l'autre part,	9609 14 5

Appendice
(B.)

20e Juillet.

SERVICES.		Montant Sterling.
	Rapporté de l'autre part...£	9609 14 5
Alloué aux Juges pour les Tournées, y comprise leur présence à la Cour d'Appel,		200 0 0
Salaires des Commissaires des Cours de Requêtes, et alloué pour frais de transport,		560 10 10
Frais pour arranger les Salles pour cette Cour,		290 13 0
Salaire du Juge de l'Amirauté,		72 6 7
du Régistrare de do.,		54 4 11
du Maréchal de do.,		27 2 5
Procureur Général,		108 9 10
du Solliciteur Général,		72 6 7
des Shérifs des cinq Districts,		142 17 0
Alloué aux Shérifs de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, pour Bourreaux Publics, à £27 Sterling chacun,		29 6 0
Do. au Shérif de Gaspé pour frais de voyage,		3 12 4
Salaire du Coronaire du District de Québec,		36 3 3
Do. do. de Montréal,		36 3 3
Do. do. des Trois-Rivières,		18 1 8
Do. do. de St. François,		16 5 6
Do. do. de Gaspé,		18 1 8
Do. des Greffiers de la Cour Provinciale et des Greffiers de la Paix à Gaspé, et alloué pour frais de voyage,		21 14 0
Do. du Greffier de la Couronne à Québec,		36 3 3
Do. de do. à Montréal,		14 9 4
Do. de do. aux Trois-Rivières, ou Sherbrooke,		7 4 8
Do. de do. de la Cour d'Appel,		43 8 0
Alloué à do. Papeterie pour la Cour,		2 3 5
Salaire de l'Huissier de la Cour d'Appel,		9 15 3
Do. l'Interprète pour les Cours de Québec,		14 9 4
Do. do. de Montréal,		14 9 4
Do. do. des Trois-Rivières ou de Sherbrooke,		9 0 10
Do. du Grand Connétable de Québec,		13 0 4
Do. do. de Montréal,		13 0 4
Do. do. des Trois-Rivières, ou Sherbrooke,		9 15 3
Do. de l'Huissier Crieur des Cours à Québec,		7 4 8
Do. du Tipstaff de do. à do.,		6 10 2
Do. de l'Huissier Crieur des Cours à Montréal,		7 4 8
Do. du Tipstaff de do. do.,		6 10 2
Do. de l'Huissier Crieur et Tipstaff aux Trois-Rivières ou Sherbrooke,		9 0 10
Salaire du Gardien de la Maison de Justice à Québec,		19 10 7
Do. do. do. à Montréal,		26 0 9
Do. do. do. aux Trois-Rivières ou à Sherbrooke, ..		13 0 4
Do. do. Salles des Séances et Prison de New Carlisle,		13 0 4
Do. do. do. de Percé,		13 0 4
Do. do. do. de Sherbrooke,		6 10 2
Do. do. Prison de Québec,		45 4 1
Alloué à do. pour deux Guichetiers,		39 15 7
Salaire de do. à Montréal,		45 4 1
Alloué à do. pour deux Guichetiers,		26 0 9
Salaire du Gardien de la Prison aux Trois-Rivières,		19 17 10
Alloué à do. pour deux Guichetiers,		26 0 9
Salaire du Gardien de la Prison à Sherbrooke,		9 0 10
Do. Médecin de la Prison à Québec,		72 6 7
Do. do. do. à Montréal,		72 6 7
Do. do. do. aux Trois-Rivières,		18 1 8
Do. do. do. à Sherbrooke,		14 9 4
Comptes Contingents des Officiers en Loi de la Couronne, (proportion,)		1000 0 0
Do. do. du Shérif de Québec,		766 13 4
Do. do. do. de Montréal,		2000 0 0
Do. do. do. des Trois-Rivières et de St. François,		416 13 4
Do. do. do. de Gaspé,		100 0 0
Do. do. du Coronaire de Québec,		106 13 4
Do. do. do. de Montréal,		116 13 4
Do. do. do. des Trois-Rivières et de St. François,		10 13 4
Do. do. do. de Gaspé,		6 13 4
Do. do. du Greffier de la Couronne à Québec,		50 0 0
Do. do. do. à Montréal,		60 0 0
Do. do. do. aux Trois-Rivières,		5 6 8
Do. Protonotaires à Québec,		133 6 8
Do. do. à Montréal,		166 13 4
Do. do. aux Trois-Rivières et à St. François,		40 0 0
Do. Greffier de la Paix à Québec,		260 0 0

Porté en l'autre part.....£ 17260 0 4

SERVICES.	Montant Sterling.
Comptes Contingents du Greffier de la Paix à Montréal, y compris les services du Grand Counétable,	17260 0 4
Do. do. aux Trois-Rivières,	333 6 8
Do. Protonotaire et Greffier de la Paix, à Gaspé,	56 13 4
Do. Greffier de la Paix, à St. François,	43 6 8
Do. Greffier de la Paix, à St. François,	16 13 4
Pour la signification des Subpœnas et le soin des témoins de la Couronne à Montréal, ..	83 6 8
Do. do. à Québec,	80 0 0
Do. do. aux Trois-Rivières,	33 6 8
<i>Bureau de l'Arpenteur Général.</i>	
Salaire de l'Arpenteur Général,	162 14 9
Do. du Premier Clerc, (Nil.)	
Do. du Second Clerc,	54 4 11
Alloué pour un Serviteur de Bureau,	14 9 4
pour Papeterie,	7 4 8
Dépenses pour Port de Lettres,	3 12 4
pour autres Contingences,	83 6 8
<i>Bureau de l'Adjudant Général des Milices.</i>	
Salaire de l'Adjudant Général,	162 14 9
Do. du Député Adjudant Général,	97 13 0
Do. du Premier Clerc, à 7s. 6d., courant, par jour,	44 11 0
Do. du Second do. à 5s. do.,	29 14 0
Dépenses Contingentes pour Impression, Papeterie, Port de Lettres, Messenger, &c., ..	66 13 4
Salaire de deux Aides-de-Camp Provinciaux,	130 3 10
<i>Pensions.</i>	
Mde. Veuve Baby,	54 4 11
Mde. Veuve Elmsley,	72 6 7
Mde. LeMaistre,	18 1 8
Mdlle. de Louvière,	7 16 3
Mde. Rottot,	13 0 4
Mdlle. Finlay,	7 4 8
Mdlle. Desbarats,	6 10 2
Deux Dlls. Montizambert, à £10 chaque,	7 4 8
Trois Dlls. Launière, à £10 chaque,	10 17 0
Thomas Amyot, ci-devant Secrétaire de la Province,	144 13 1
Mdlle. Amelia DeSalaberry,	18 1 8
Mde. Jane Livingston,	18 1 8
A. W. Cochrane,	72 6 7
Geo. H. Ryland, Pension comme Secrétaire du ci-devant Bureau des Biens des Jésuites, ..	16 5 6
Rév. R. R. Burrage, Pension comme ci-devant Instituteur de l'École Grammaticale à Québec,	36 3 3
<i>Divers.</i>	
Salaires des Commissaires des Terres de la Couronne,	432 19 4
Salaire de l'Agent pour l'Emigration à Québec,	144 13 1
Do. do. à Montréal,	36 3 3
Dépenses Contingentes de do. à Québec,	92 6 8
Do. do. à Montréal,	166 13 4
Salaire du Greffier des Papiers Terriers du Domaine de Sa Majesté,	32 10 11
Commission allouée à l'Inspecteur Général des Domaines de la Reine, à 7½ pour cent sur les Recettes,	100 0 0
Allocation pour traduire les Documents Publics en Français,	18 1 8
Loyer des Bâtimens de l'Union à Québec, du 1er Octobre, 1840, au 30e Avril, 1841, ..	291 13 4
Allocation au Gardien de ce Bâtiment,	23 6 8
Dépenses Contingentes pour le soin de do.,	16 10 9
Bois de Chauffage pour les Bâtimens et Bureaux Publics de Québec et Montréal,	56 13 4
Pour les réparations, changemens, et garde des Bureaux Publics,	333 6 8
Salaire du Grand Voyer du District de Québec,	54 4 11
Do. do. de Montréal,	54 4 11
Do. do. des Trois-Rivières,	32 10 11
Do. de l'Inspecteur des Chemins et des Rues à Gaspé,	18 1 8
Do. do. des Cheminées aux Trois-Rivières,	9 0 10
Do. de Trois Gardiens des Dépôts de Provisions dans le Golfe St. Laurent, pour secourir les Naufragés,	54 4 11
Pour Dépenses indispensables et imprévues pour le Service Public, (proportion,)	666 13 4
Porté en l'autre part.....	£ 21900 14 9

Appendice
(B.)

20e Juillet.

Appendice
(B.)
20e Juillet.

SERVICES.	Montant Sterling.
Montant de l'autre part.....£	21900 14 9
Salaire de l'Instituteur de l'Ecole Grammaticale à Montréal, et allocation pour Loyer d'une Maison,	91 17 2
Salaire du Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education, ..	36 3 3
Alloué à do. pour un Clerc et Contingences,	13 0 4
Do. do. pour un Messager,	9 0 10
<i>Bureau des Commissaires pour les réclamations des Terres des Miliciens.</i>	
Salaire du Secrétaire, pour trois mois, au 31e Décembre, 1840, à 20s. courant par jour, ..	82 16 0
Dépenses Contingentes, (Nil)	
<i>Pensions des Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs.</i>	
Du ci-devant Conseil Législatif,	303 3 7
De la Chambre d'Assemblée,	337 8 4
<i>Douanes.</i>	
Salaire du Député Collecteur du Port de Philipsburg dépendant du Port de St. Jean, ..	32 10 11
Alloué à do. pour le Loyer d'une Maison de Douane,	8 3 0
Salaire d'un Visiteur au même Port,	13 0 4
Do. d'un Assistant ou Clerc d'un Collecteur à St. Jean,	65 1 11
<i>Bureau des Travaux Publics—Salaires et Contingences, (proportion,)</i>	666 13 4
4e Vict. chap. 9.—A compte d'une Somme pour faire bon de certaines Dépenses Contingentes indispensables, encourues dans l'année expirée le 10e Octobre, 1840, en sus de l'Estimation pour la même année, ..	495 8 7
A compte do. do., pour payer certaines réclamations du Procureur Général, pour services rendus au Gouvernement Civil pendant les années 1838, 39 et 40,	6104 15 1
Salaires des Magistrats de Police et Stipendiaires, et Paie et Contingences de la Police,	4764 13 5
Institutions Charitables,	90 0 0
Avancement de l'Education,	100 0 0
Travaux Publics, 1841,	1005 15 0
Alloué à Pierre Brochu pour résider sur le chemin de Kempt,	8 3 0
1ère Guil. 4, ch. 6.—Alloué pour la destruction des Loups,	15 15 0
6e Guil. 4, ch. 1.—Transport des Criminels condamnés,	135 0 0
6e Guil. 4, ch. 12.—Ecoles Normales dans le District de Montréal, 1841,	112 10 0
6e Guil. 4, ch. 35.—Payé pour le soutien de l'Hôpital de Marine de Québec, et de l'Hôpital Général de Montréal, à même les droits de tonnage,	521 19 8
2e Vict. ch. 32.—Gratification accordée à Mde. Isabella Amer, Veuve du Sergent Danl. Amer, 1er Régiment de Milice de Stormont,	90 0 0
2e Vict. ch. 52.—Maison de Correction, aux Trois-Rivières,	63 0 0
3e Vict. ch. 22.—Hôpital Général de Montréal,	900 0 0
Avancement de l'Education,	90 0 0
Travaux Publics, 1840,	415 18 3
Services Spéciaux,	362 0 0
Balance de Pension d'Augustus Wolf,	8 8 9
45e Geo. 3, ch. 12.—Salaires des Officiers du Bureau de la Trinité de Québec, et cont et autres Actes. tingences, (proportion,)	690 3 4
2e Vict. ch. 19.—Do. do. do. de Montréal,	154 14 4
En vertu des dif- fères Actes. § Montant de l'Intérêt de la Dette Publique, depuis le 10e Février, 1841, d'après l'Etat,	2495 18 2
Total Sterling.....£	42183 16 4

KINGSTON, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Génl. des Comptes.

(I.)

Appendice
(B.)

TABLEAU des Charges Permanentes sur les Revenus de la Province du Canada pour la partie ci-devant appelée le Bas-Canada, du 10 Février au 31 Décembre, 1841, autres que celles comprises dans la Liste Civile. 20e Juillet.

ACTE OU ORDONNANCE.	SERVICES.	Montant Sterling.	REMARQUES.
36e Geo. 2 chap. 9.	Cotisations pour les Edifices Publics dans la Cité de Québec, £300 0 0	£ s. d.	
	ditto de Montréal, £175 0 0	475 0 0	
55e do. ch. 10.	Pensions des Miliciens blessés,	364 10 0	
6e Geo. 4. ch. 8.	Alloué aux Protonotaires des Cours des différens Districts, pour dresser des extraits de Baptêmes, Mariages et Sépultures	80 0 0	
5e Geo. 4 ch. 33.	Honoraires des Officiers Rapporteurs..	1150 0 0	
9e do. ch. 63.	Pension de la Veuve Caron,	66 12 7	
1e Guil. 4. ch. 16.	Loyer du Terrain de l'Evêché de Québec,	888 7 2	
do. do. do. 48.	Pension de la Veuve Rolette	66 12 7	
2e Guil. 4. ch. 33, continuée par l'Ordonnance de la 2e Vict. chap. 15.	} Pour la distribution des Actes ou Ordonnances,	250 0 0	
1e Guil. 4. ch. 6, continuée par l'Ordonnance de la 3e Victoria chap. 15.			
4 Guil. 4. ch. 17, continuée par l'Ordonnance de la 3e Victoria, ch. 15.	} Récompenses pour la destruction des Loups.	100 0 0	
6e Guil. 4. ch. 1.	} Pour l'encouragement de l'Agriculture.	500 0 0	
do. 12.			
Ord. 2e. Vict. ch. 6.	Transports des Criminels condamnés, Pour l'Ecole Normale de Montréal, ..	135 0 0 250 0 0	
6e Guil. 4. ch. 35.	Pension de James Reid, ci-devant Juge en Chef de Montréal	651 9 3	
2e Vict. ch. 22.	Droits de Tonnage payables à l'Hôpital de Marine de Québec, et à l'Hôpital Général de Montréal	1200 0 0	
Acte 45e Geo. 3 ch. 12, et autres Actes.	Maison de Correction aux Trois-Rivières,	63 0 0	
4e Vict. ch. 20.	Salaires des Bureaux de Trinité à Québec et à Montréal, et contingences ..	5700 0 0	
	Pour pourvoir à l'établissement des Cours de Justice et des Prisons dans les Districts Judiciaires, £50000 Ct. mais il n'en doit être dépensé que £25000 Ct., dans la présente année.	22500 0 0	
	Sterling.	£ 34440 11 7	

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,

Inspecteur Général des Comptes.

Appendice
(B.)

20e Juillet.

(K.)

TABLEAU des paiemens autorisés par la Loi à compte de la Dépense Civile de cette partie de la Province du Canada ci-devant le Bas-Canada, du 10e Février au 30e Septembre, 1841, non compris dans les Items de la Liste Civile.

ACTES.	SERVICES.	Montant Sterling,	Total Sterling.	REMARQUES.		
	<i>Le ci-devant Conseil Spécial.</i>					
Ordonnance de la 4e Victoria, ch. 9.	Salaire du Greffier, du 10e Février au 13e Juin, 1841, à raison de £450 Sterling, par année,	152 17 6	1412 12 3	Les Salaires de ces Officiers ont été continués jusqu'au 13e Juin, en considération de ce qu'ils ont été constamment employés depuis la dernière Session du Conseil Spécial à préparer les Ordonnances pour l'Imprimerie et à en surveiller l'impression.		
	Do. Assistant do. £360	122 6 0				
	Do. Second do. £225	76 8 9				
	Do. Troisième do. £180	61 3 0				
	Proportion des contingences, frais d'Impressions, Journaux, Ordonnances, Ecrivains,	1000 0 0				
	<i>Bureau de l'Adjudant Général des Milices.</i>					
	Salaire de l'Adjudant Général, du 16e Février au 30e Septembre, 1841, à raison de £450 Sterling, par année.	287 5 3				
	Do. du Député do. £270,	172 7 0				
	Do. du 1er Clerc, à 7s. 6d., Ct., par jour, Do. du 2e do. à 5s. do. do.	78 12 9 52 8 6				
	Dépenses contingentes pour Impressions, Papeterie, Port de Lettres, Messagers, &c.	133 6 8				
Salaire de deux Aides-de-Camp Provinciaux, à raison de £360 Stg., par année,	229 16 2					
<i>Divers.</i>						
Salaire de l'Agent pour l'Emigration à Montréal, à raison de £100 Stg. par année,	63 16 9					
Dépenses contingentes de do., £500 Stg., par année,	333 6 8					
Alloué pour la traduction en Français des Documens Publics, à raison de £50 par année,	31 18 4					
Bois de Chauffage pour les Bureaux Publics de Québec et Montréal, à raison de £170 par année,	113 6 8					
Réparations ordinaires, améliorations et soin des Bureaux Publics, &c. &c., £1000 Sterling, par année,	666 13 4					
Salaire du Grand Voyer, District de Québec, à raison de £150 par année, ..	95 15 1					
Do. do. Montréal, do.	95 15 1					
Do. do. Trois-Rivières, £90, ..	57 9 1					
Do. de l'Inspecteur des Chemins et des Rues à Gaspé, £50,	31 18 4					
Do. de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, à raison de £25, ..	15 19 2					
Do. de Trois Gardiens des Dépôts de Provisions dans le Golfe St. Laurent, pour secourir les Naufragés, à raison de £150 Sterling,	95 15 1					
Pour dépenses indispensables et imprévues dans les diverses Branches du Service Public, à raison de £2000 Sterling, ..	1333 6 8					
Salaire de l'Instituteur de l'Ecole Grammaticale à Montréal, et allocation pour loyer d'une Maison, à raison de £254 Sterling, par année,	162 2 10					
	Porté en l'autre part....£	3097 3 1	2366 11 7			

ACTES.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.	REMARQUES.	
	Montant de l'autre part...£	3097 3 1	2366 11 7		
Ordonnance de la 4e Victoria, ch. 9.	Salaire du Secrétaire de l'Institution Royale, pour l'avancement de l'Education, à raison de £100 Stg. par année, ..	63 16 9			
	Alloué à do. pour un Clerc et contingences, à raison de £36, ..	22 19 8			
	Do. à do. pour un Messager, à raison de £25, ..	15 19 2			
			3199 18 8		
	Allocations aux Officiers et Serviteurs des ci-devant Corps Législatifs.				
	<i>Conseil Législatif.</i>				
	Moitié du salaire du Greffier, à raison de £225 par année, ..	143 12 1			
	de l'Assistant do., à raison de £180, ..	114 18 8			
	de l'Assistant Greffier Ecrivain, &c., £112 10s., ..	71 16 4			
	du Greffier en Loi, à raison de £90 par année, ..	57 9 1			
du Maître en Chancellerie, à raison de £40 10s., ..	25 17 0				
du Sergent d'Armes, à raison de £45 par année, ..	28 14 6				
du Clerc Ecrivain et Grossoyeur, à £78 15s., ..	26 15 0				
du Gardien du Bureau et Messager, à raison de £18 par année, ..	11 9 10				
de trois Messagers et Serviteurs, à raison de £48 12s. par année, ..	31 0 6				
		511 13 0		Employé depuis le 14e Juin inclusivement.	
<i>Chambre d'Assemblée.</i>					
Moitié du Salaire du Traducteur Français, à raison de £90 par année, ..	30 11 6			Employé depuis le 14e Juin inclusivement.	
du Sergent d'Armes, à raison de £45, ..	28 14 6				
du Greffier de la Couronne en Chancellerie, à ..				Employé depuis le 13e Février inclusivement.	
du Greffier des Comités, à raison de £90, ..	57 9 1				
du Second do. do. à raison de £90, ..	30 11 6			Employé depuis le 14e Juin inclusivement.	
de deux autres do. do. à raison de £45 par année chaque, ..	30 11 6				
d'un do. do. au 30e Septembre, 1841, ..	28 14 6			Do. do.	
de deux Messagers et Serviteurs, à raison de £32 8s., ..	20 13 8				
Salaire du Gardien des appartemens actuellement en charge, à £81 Stg. par année, ..	51 14 0				
do. du Bibliothécaire do., à £180 jusqu'au 13e Juin, 1841, ..	69 10 8				
Dépenses contingentes pour assurer les bâtimens, bois de Chauffage, &c., à £150 par année, ..	100 0 0		448 10 11		
<i>Douanes de l'Intérieur.</i>					
Salaire du Député Collecteur du Port de Philipsburg, dépendant du Port de St. Jean, à £90 par année, ..	57 9 1				
Alloué à do. pour Loyer d'une Maison de Douane, à £22 10s., ..	14 7 0				
Salaire d'un Visiteur de Douane au même Port, £36, ..	22 19 8				
Do. d'un Assistant ou Clerc du Collecteur à St. Jean, à £180 Stg. par année, ..	114 18 1		209 13 10		
Dépenses de l'établissement de Quarantaine à Québec, et à la Grosse Ile,		1500 0 0		
	Porté en l'autre part..	£ 8236 8 0		

Appendice
(B.)
20e Juillet.

Appendice
(B.)
29e Juillet.

ACTES.	SERVICES.	Montant Sterling.	Total Sterling.	REMARQUES.
	Montant de l'autre part.. £		8236 8 0	
Ordonnance 4e Victoria, chap. 9.	Balance pour couvrir la dépense de 1840, ..		7504 11 5	
	Do. pour les réclamations du Procureur Général jusqu'à 1840, ..		1895 4 11	
	Pour mettre Son Excellence le Gouverneur Général en état d'avancer autant pour défrayer les dépenses de la Police de la Cité de Québec, sujet à être remboursé, £3600, ..	2877 13 3		
	Do. do. pour la Cité de Montréal, £4500,	3497 5 5		
	Pour payer les Salaires de la Police et des Magistrats Stipendiaires, Paie et Dé- penses Contingentes de la Police Rurale dans les différens Districts de la Pro- vince, £14600, ..	11560 7 11		
			17935 6 7	
	Pour Institutions Charitables, £5800, ..		5710 0 0	
	Pour l'avancement de l'Education, £2780,		2680 0 0	
	Allocation en faveur des Sociétés Litté- raires et Historiques, et de l'Institut des Artisans à Québec et Montréal, ..		180 0 0	
Ord. 3e Vic. chap. 22.	Faculté Médicale du Collège de McGill, ..		450 0 0	
	Pour certains Services Spéciaux pour le Gouvernement Civil de la Province, ba- lance de 1840, ..	234 0 0		
do. 4e do. chap. 9.	Do. Octroi pour 1841, ..	1000 0 0		
	Pour l'encouragement de l'Agriculture, ..		1234 0 0	
			380 0 0	
	<i>Travaux Publics.</i>			
do. 3e do. chap. 22.	Balance de l'Octroi en 1840, pour l'amélioration des Ra- pides de Ste. Anne, .. £2988 0 0			
do. 4e do. chap. 9.	Octroi pour le même service en 1841, .. 4500 0 0			
Acte 1er Guill. 4, c. 20.	Montant de l'appropriation pour do. £7361 6s. Oâd. Ct., ou Stg. 6625 3 5			
		14113 3 5		
Ord. 4e Vic. chap. 9.	Frais d'entretien des Phares sur les Iles Scattarie et St. Paul pour les années 1840 et 1841, ..	900 0 0		
	Pont sur le Lac Memphramagog, ..	234 0 0		
	Réparations et améliorations faites à la Maison de Justice de Québec, ..	504 0 0		
	Pour niveler et enclorre le terrain de la Nouvelle Maison de Justice à Sher- brooke, et construire une route de sureté, Alloué à Pierre Brochu pour résider sur le chemin de Kempt, ..	378 0 0		
		14 7 0		
Ord. 2e Vic. chap. 38.	Pour ériger une Maison de Justice et des Bureaux convenables à Sherbrooke, ..	270 0 0		
do. 2de do. c. 53.	Pont de la Rivière du Cap Rouge, ...	333 2 3		
			16746 12 8	
do. 4e do. chap. 25.	Remboursement fait au Commissaire Génér- al pour l'ameublement des Maisons du Gouvernement, Bas-Canada, ..		849 0 0	
do. 4e do. chap. 26.	Pour faciliter l'expédition des affaires de la Cour du Banc du Roi, maintenant pen- dantes à Montréal, ..		785 19 2	
Diverses Ordonnan- ces.	Pour couvrir tout déficit qu'il peut y avoir sur les péages affectés au paiement des Intérêts des divers emprunts pour les Chemins dans les Districts de Québec et de Montréal,	1200 0 0	
	Total Sterling	£ 65787 2 9	

Kingston, 20e Juillet, 1841.

JOS. CARY,
Inspecteur Génl. des Comptes.

ETAT GENERAL des affaires de la Banque Commerciale du District de Midland, Jeudi le 1er Juillet 1841.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant des Actions payées en entier,	200,000	0	0			
Billets en circulation, ne portant pas intérêt, de la valeur de 5 piastres et au delà, £164,901 15 0						
Dito, de moins de 5 piastres,	40,528, 0 0					
Billets en circulation portant intérêt. <i>Aucuns.</i>	205,429	15	0			
Balances dues aux Agens dans la Grande Bretagne, et à l'Etranger,	46,328	0	0			
Dividende No. 16 payable ce jour,	8,000	0	0			
Fonds contingent, après avoir déclaré le Dividende No. 16.	29,452	6	5			
Dépôts ne portant pas intérêt, y comprises toutes les sommes qui sont dues par la Banque ;—ses Billets en circulation, et autres sommes ci-dessus mentionnées, exceptés,	95,404	17	9			
Dépôts portant intérêt,	3,266	18	2			
	£567,882	7	7			
				£567,882	7	7

Or, Argent, Monnaies de Cuivre, dans les Voutes de la Banque, dans ses Bureaux et Agences, 82,890
 Billets d'autres Banques, 6,826
 Débitures du Gouvernement payables à Londres, 24,661
 Propriétés foncières et Ameublemens, 8,092
 Balances dues par les autres Banques et les Agences Etrangères, 3,795
 Montant des dettes dues à la Banque, y compris Lettres d'Echange, et tous autres Fonds et Dettes consolidées quelconques ;—les Balances dues par les autres Banques et les Débitures du Gouvernement, exceptées, 461,615

Nous certifions par le présent, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, le présent Etat de la Banque Commerciale du D. de Midland, est correct, Taux du dernier Dividende, No. 15, pour le semestre antérieur au 31 Décembre 1840, 4 par cent, £ 8,000 0 0
 Montant des Dettes dues à la Banque et non payées, 23,823 18 8
 dont £3,500 peuvent être considérés comme douteux.

JOHN S. CARTWRIGHT, Président.
 J. A. HARPER, }
 Assermenté devant moi à Kingston, }
 ce 1er Juillet 1840. }
 Caissier,

JAS. MACFARLANE, J. P.

EXTRAIT des Livres de la Banque de la Cité de Montréal, établissant l'Etat Général des affaires de cette Institution le 26 Juin 1841, conformément à l'ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital payé,	200,000	0	0			
Billets émis et en circulation :—						
64,696						
44,334						
31,427						
7,536						
1,168						
107						
197						
				25,391	7	8
				45,770	2	9
				2,154	7	4
				15	14	7
				12,559	15	5
dont £10,000 environ sont entre les mains de nos Agens.	108,572	5	0			
Dividendes non payés,	1,320	10	0			
Profits nets en Caisse (y comprises les Primes sur l'Echange,)	15,618	7	2			
Dépôts,						
£48,144 0 0						
Dito, portant intérêt,						
2,556 2 0						
Balances dues aux autres Banques et Banquiers,	50,700	2	0			
Balances dues sur les transactions d'Echange en Pays Etrangers (moins les Lettres d'Echange en main, et depuis remises.)	14,892	4	8			
	9,787	11	8			
	£400,891	0	6	£400,891	0	6

Or, Argent, et autres Monnaies Métalliques dans la Banque, £20,378 15 1
 Billets et Ordres sur les autres Banques en cette Province, 25,391 7 8
 Propriétés foncières, tant payé à compte,
 Compte des Dépenses,
 Balance due par les Agens,
 Montant des Créances, y compris Billets, Lettres d'Echange, Actions et Dettes consolidées de toute espèce ; les Balances dues par les autres Banques et Agens comme ci-dessus, exceptées, 340,391

Montant des Dettes Actives de la Banque assurées par des actions données en garanties, £ 16,551 12 5
 Montant des dettes non payées et maintenant dues, 809 17 6
 dont est considérée comme douteuse, la somme de, 500 0 0
 Taux du dernier Dividende qui a été déclaré, 3 par cent,
 Montant des Profits en réserve lors de la déclaration du dernier Dividende, 6,000 0 0
 11,576 0 8

Nous certifions par le présent, qu'au meilleur de notre connaissance et croyance, l'Etat ci-dessus est correct,
 JOHN FROTINGHAN, PRESIDENT.
 D. P. ROSS, V. P.
 Assermenté devant moi ce 30 Juin }
 1841, à Montréal. }
 F. JAMES HENDERSON,
 F. MACULLOCH,
 S. S. WARD,
 WILLIAM LYMAN,
 JOSEPH VALLE'E,
 J. A. PERKINS.
 JOHN DYDE, J. P.

C. H. CASTLE,
 Caissier.

BANQUE DE LA CITE'.—Liste des Actionnaires, le 26 Juin 1841.

Robert Armour,	Montréal,	27	Angus Cameron,	Baie d'Hudson,	30
Jean Armour,	do.	6	R. Corse,	Montréal,	60
Robt. Armour, pour et au nom d'autres,	do.	6	H. Corse,	do.	60
do.	do.	6	Jane T. Cook,	St. Armand,	7
Anderson et Austin, conjointement,	Québec,	16	W. P. Christie, pr. et au nom d'autres,	Montréal,	6
Carew Armstrong,	St. Andrews,	19	John Crawford,	do.	11
Ann Allen,	Montréal,	40	Lewis Charles,	do.	4
Révd. Wm. Anderson,	William Henry,	10	C. Campbell,	do.	10
Sophia L. Ashworth,	Québec,	14	C. H. Castle,	do.	58
Amelia Burnaby,	St. Anns,	84	C. H. Castle, pour et au nom d'autres,	do.	6
Capt. J. Brown,	70e Régiment,	6	Crawford et Dods,	do.	18
Stanley Bagg,	Montréal,	30	E. W. Carter,	do.	9
W. G. Blanchard,	St. Andrews,	8	Carter et Cowan,	William Henry,	1
William Bleakley,	Montréal,	12	J. Carter,	Montréal,	20
Fanny Bayfield,	Québec,	20	Colin Campbell,	do.	20
H. L. Bayley,	Montréal,	2	C. C. Cotton,	Baie d'Hudson,	11
Révd. Dr. Black,	do.	12	T. C. Cameron,	Dunham,	14
Wm. Bond,	St. Andrews,	25	Thos. J. Clunie,	Montréal,	20
E. Burroughs,	Québec,	31	J. Crawford, M. D.,	do.	2
Wm. Baker,	Dunham,	24	Jas. Court,	do.	10
Margt. J. Blackwood,	Montréal,	16	Joshua Copp,	do.	12
Thos. Blackwood,	do.	4	J. D. Cameron,	Stanstead,	109
Angus Bethune,	Baie d'Hudson,	80	R. Campbell,	Baie d'Hudson,	9
Révd. Wm. Brunton,	Lachute,	9	Allan, Cameron,	Montréal,	5
Lieut. P. J. Bainbrigg,	Ingénieurs Royaux,	8	A. M. Delisle,	Baie d'Hudson,	20
Blanchard et Wales,	St. Andrews,	14	Wm. Dier,	Montréal,	7
W. C. H. Burnaby,	Bermude,	146	S. De Beaujeu,	do.	133
Geo. Browne,	Mathilda,	6	John Dods,	Côteau du Lac,	120
Lucile L. Charles,	Montréal,	4	Anne Dods,	Montréal,	100
Cuthbert Cummings,	Baie d'Hudson,	34	P. Dunn,	do.	1
James Connell,	Montréal,	6	E. M. Dunn,	do.	1
Comp. d'Ass. du Canada contre le feu,	Québec,	60	C. Dorwin,	do.	3
Wm. Connolly,	Baie d'Hudson,	20	Jos. Donegani,	do.	42

Appendice
(C.)
5e Juillet.

BANQUE DE LA CITE.—Liste des Actionnaires, etc.—Continuation.

Capt. Dutton,	71e Regiment,	2	Julie Gagy, pour autres,	1	Montreal,	1
J. W. Dunscomb,	Montreal,	20	J. George,	18	do.	18
M. E. David,	do.	40	D. O. Gibb,	74	New York,	74
Char. David,	do.	25	M. Gibb, Tutrice, p. et au nom d'autres,	6	New York,	6
J. Durnford,	Toronto,	8	H. A. Goodenough,	50	do.	50
W. Dow,	Montreal,	40	Geddes Ross & McCord, pour autres,	1	Québec,	1
P. Durnford,	do.	30	C. Gethings,	4	Montreal,	4
P. Ewing,	Montreal,	5	S. Gerrard, Carateur,	12	do.	12
E. M. Easton,	do.	28	J. D. Gibb,	60	do.	60
W. R. Fleming,	do.	13	C. Grant,	65	do.	65
A. Ferrie,	do.	1	J. Henderson,	40	do.	40
Dr. Fargues,	Québec,	25	T. C. Hummel,	26	Demerara,	26
J. Frothingham,	Montreal,	122	Jas. Hunt,	25	Québec,	25
Dr. A. Ferguson,	Barbade,	20	Jerusha Hall,	2	Montreal,	2
J. Frothingham, pour autres,	Montreal,	459	Hamilton & Low,	160	Hawkesbury,	160
C. J. Forbes,	Carillon,	59	B. Holmes,	3	Montreal,	3
Jas. Fleming,	Montreal,	6	G. G. et S. Howland,	100	New York,	100
Elizabeth Fleming,	do.	27	G. D. Hall,	6	Montreal,	6
Agnes Fisher,	do.	12	B. Hall,	10	do.	10
J. Fraser,	Baie d'Hudson,	20	V. T. Hatton,	52	Angleterre,	52
Wm. Forsyth,	Angleterre,	29	E. Hayes,	58	Soulanges,	58
J. B. Forsyth,	Montreal,	29	L. H. Hoyle,	2	Montreal,	2
T. N. Farquhar,	Londres,	50	T. Healey,	57	32e Régiment,	57
Fanny Fitzgerald,	Montreal,	12	Jas. Ferrier,	80	Montreal,	80
J. J. Gibb,	do.	20	E. Hsley,	18	do.	18
J. P. Gregory,	Bruxelles,	15	S. J. Jones,	10	Brockville,	10
G. J. Goodhue,	London District,	20	W. Jameson,	26	Hawkesbury,	26
N. Guerout,	St. Denis,	40	John Kirby,	50	Kingston,	50
Gillespie & Cie.,	Montreal,	40	J. Keith,	20	Lachine,	20
F. Grant,	North Britain,	30	do., pour et au nom de P. W. Dease,	20	Baie d'Hudson,	20
C. H. Gates,	Québec,	9	do.,	26	do.	26
F. W. Gates,	Montreal,	10	do.,	20	do.	20
Julia Gagy,	do.	10	Geo. Keith,	20	do.	20

BANQUE LA CITÉ.—Listes des Actionnaires etc.—Continuation.

R. Kirkwood,	Montréal,	34	A. McKenzie,	Danville,	3
Mde. King,	Hinchinbrooke,	2	Wm. McDonald,	Montréal,	85
L. Kidd,	Montréal,	67	Jas. McDonald,	Laprairie,	5
Wm. Lyman,	do.	52	Jane M. Montgomerie,	Montréal,	42
G. B. Lindsay,	do.	6	Jos. Masson,	do.	146
J. Leycraft, jr., pour et au nom d'autres,	17	Thomes McKay,	New Edinburgh,	10
Leycraft & Durnford, pour et au nom d'autres,	20	Allan McDonnell,	Baie d'Hudson,	20
Wm. Lynn,	Montréal,	22	Jean McFavish,	Montréal,	2
Grace Low,	do.	27	Honble. P. M. Gill,	do.	10
G. S. Lance,	Angleterre,	20	Wm. Macrae,	St. Johns,	180
F. Leblanc,	Montréal,	2	Dan. McIntosh,	Baie d'Hudson,	20
Rev. J. Leeds,	Côteau du Lac,	20	T. McMurray,	do.	20
A. Lincoln,	Fort Covington,	70	J. McLeod,	do.	20
Jane Lockhead,	Montréal,	16	J. G. McFavish,	do.	20
J. Mathewson,	do.	26	Jas. McMillan,	6
Agnes Munn,	do.	16	John McBean,	Baie d'Hudson,	40
A. Munro, pour et au nom de Mary Munro,	do.	4	Cath. McAdam,	Montréal,	16
do. do. Jane Munro,	4	Ferdinand Macculloch,	do.	20
do. do. Anabel Munro,	4	D. McKenty,	Sherbrooke,	3
Wm. Murphy,	Sherbrooke,	2	Wm. Mackintosh,	Baie d'Hudson,	55
Wm. Morris,	Townships de l'Est	100	S. McGilvray,	do.	20
John Molson,	Montréal,	80	Elizabeth McGregor,	March, H. C.	1
Molson & Torrance, pour et au nom d'autres,	16	Emma Neilson,	Demerara,	110
Comp. d'Ass. de Montréal contre le feu,	Montréal,	237	J. A. Perkins,	Montréal,	27
Alex. Miller,	do.	80	do. pour et au nom de J. A. Perkins,	2
J. B. Monk,	March, H. C.	40	do. do. F. B. Perkins,	2
Jas. Mason,	St. Anns,	36	Joseph Prior,	Québec,	40
Hôpital Général de Montréal,	Montréal,	62	W. S. Phillips,	Montréal,	22
R. Monciaux,	do.	4	F. Petry,	Québec,	32
C. Macrae,	do.	5	Thomas Phillips,	Montréal,	20
Susan McKay,	do.	6	Amelia Purdy,	do.	10
D. McFarlane,	Québec,	10	Rev. T. Pyne,	Brocklyn,	8
N. McDonald,	Dundee,	160	Henry Philips,	37

Appendice
(C.)
5e Juillet.

Appendice
()
5e Juillet.

BANQUE DE LA CITE'. ---Listes des Actionnaires, etc. ---Continuation.

Phoebe Rae,	Montréal,	10	James Smith,	Montréal,	42
Rév. J. Taylor,	do.	13	T. F. Sandeman,	73e Régiment,	100
H. D. Townsend,	24e Regiment,	40	Alex. Stewart,	Boucherville,	10
Charles Pitt,	Québec,	40	Smith et Dillon, pour et au nom d'autres,	Montréal,	40
W. M. Peddie,	Montréal,	18	David Torrance,	do.	30
W. Robertson, M. D.	do.	44	John Torrance,	do.	40
M. Rice,	do.	4	Jane Torrance,	do.	30
M. A. Rousseau,	do.	12	J. Torrance et cie,	do.	10
M. E. Rae,	do.	31	Rév. J. Thompson	do.	4
Jos. Ross,	do.	10	John Tucker,	Kingston,	12
C. B. Radenhurst,	do.	20	R. Taylor,	North Britain,	70
Major Priestley,	Angleterre,	60	T. H. Thompson,	Toronto,	52
Rév. Jas. Reid,	St. Armand,	13	Eliza Taylor,	Montréal,	20
do. pour et au nom d'autres,	do.	21	Caro. Taylor, pour et au nom d'autres,	do.	4
Mary Richards,	St. Andrews,	12	M. Townsend,	Noyan,	2
Rév. D. Roberston,	Montréal,	18	Rév. H. Urquhart,	Coruwall,	10
Geo. Rogers,	do.	4	Joseph Vallée,	Montréal,	20
C. P. Reid,	Compton,	13	H. A. Vennor,	Brockville,	5
Donald Ross,	Montréal,	20	Dr. Thos. Withelaw,	Artillerie Royale,	18
Rév. J. Ramsay,	do.	9	Mary Westover,	Montréal,	8
Hugh Roberston,	Glasgow,	34	Rév. S. S. Wood,	Trois-Rivières,	10
D. P. Ross,	Montréal,	40	W. Workman,	Montréal,	9
do. pour et au nom d'autres,	do.	18	Jane Westover,	do.	4
M. Struthers,	do.	30	Jos. White, pour et au nom d'autres,	do.	25
Maria Spooner,	do.	4	R. Wood,	do.	7
D. Stewart,	Montréal,	5	Jas. Walker,	do.	20
C. Shoveline,	do.	2	Thos. Workman,	do.	3
Savings Bank,	do.	153	Rév. R. Whitwell,	St. Armand,	10
Andrew Shaw,	do.	5	S. S. Ward,	Montréal,	30
E. Staniland,	St. Armand,	10	Esther Yale,	do.	20
T. A. Stayner,	Québec,	20	Wm. Yule,	Chambly,	20
John Severight,	Baie d'Hudson,	20			
L. Stevens,	Dunham,	20			
Comp. d'Ass. M. du St. Laurent,	do.	79			
				Total,	8000

Etat des Engagemens des Directeurs de la Banque de la Cité de Montreal, d'après
du Livre de Crédit de l'Etablissement, 26e Juin 1841.

Appendice
(C.)

5e Juillet.

John Frothingham, Président,

Stanlay Bagg
Ferd. McCulloch,
James Henderson,
J. W. Dunscomb,
Jos. Vallée,

Directeurs.

S. Ward,
Jno. A. Perkins,
Jno. Carter,
William Lyman.

D. P. Ross, Vice Président.

En leurs noms et leur capacité individuels.....	Montant des Billets escomptés et endossés pour les Directeurs.	Engagemens des Directeurs com- me Prometteurs sur des Billets escomptés pour d'autres.	Engagemens pour Lettres d'Echan- ges tirées ou en- dossées par les Directeurs.	Montant Total de leurs En- gagemens.
Associés dans les Maisons Mercantiles nommées plus bas.....	15,052	2,665		17,717
	60,975	17,628		78,603
				96,910
Frothingham & Workman, William Peddie & Cie. Henderson & Hooker, J. W. Dunscomb & Cie.	Sociétés des Maisons Mercantiles de Montréal.	Nallée Boyer & Cie. Ward Brush & Cie. John Carter & Cie. William Lyman & Cie.		

Banque de la Cité, 26e Juin 1841.

C. H. CASTLE,
Caissier.

Appendice
(C.)
5e Juillet.

TABEAU des Affaires de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Québec, 26e Juin 1841.

PASSIF.		£	s.	d.	ACTIF.			£	s.	d.
Circulation,	32,512	15	0	Billets escomptés,	171,644	4	7	
Dépôts,	65,843	17	8	Espèces,	12,500	16	8	
Dettes dues aux autres Banques en cette Province,	2,928	17	1	Billets et Ordres sur d'autres Banques en cette Province,	8,054	0	0	
Dettes dues au Bureau à Londres, aux autres Branches, et aux Agents Etrangers de cette Banque.	1,055	5	6	Dettes dues par d'autres Banques en cette Province,	2,678	0	3	
					Dettes dues par le Bureau à Londres, par d'autres Branches et Agents Etrangers de cette Banque.	51,609	9	2	
		£ 102,340	15	3			£ 246,486	10	8	

Nous certifions par le présent, que l'Etat ci-dessus est le tableau du Montant Total de l'Actif et du Passif de cette Branche, jusqu'au 26 Juin 1841, tel que requis par la Charte Royale d'Incorporation.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Québec, 30e Juin 1841.

G PEMBERTON, }
JNO. FRASER, } Directeurs,
JAMES DEAN, }
P. PELLETIER, }
THO. PATON, Gérant.

Le Capital versé dans la Banque le 1er Juin 1841, égale £690,360 Sterling.

EXTRAIT des Livres de la Banque de Québec, montrant l'Etat Général de ses Affaires au 1er Juin 1841.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital Payé,	75,000	3	0	Monnaies Courantes, et Lingots d'Or et d'Argent dans les voutes, £15,069	4	1
Billets en circulation,	37,787	15	0	Billets et Ordres sur les autres Banques, 7,086	17	3
Profits Nets en main, placés au Crédit des Profits et des Pertes,	2,733	1	11	Valeur des Bâtimens et autres Propriétés Foncières appartenant à la Corporation,	10	11
Compte de l'Echange,	659	0	0	Dû par les Agens à New York,	8	11
Dividende et bonus déclarés payables le 1er Juin,	6,000	0	0	Montant des Dettes actives de la Corporation, savoir : Sur Billets d'Echange,		
Balances dues aux autres Banques,	0	0	0	Billets Escouptés,		
Dû aux Agens en Angleterre,	5,632	14	10	Hypothèques et autres garanties, 8,038		
Dépôts qui portent Intérêt, à 3 par cent, £16,905	0	0	4			
Do. qui ne portent pas Intérêt, 38,314	0	0	4			
	55,219	0	4			
	£ 183,031	12	1			

Banque de Québec, 1er Juin 1841.

JAMES GIBB, V. PRESIDENT.
 W. PETRY,
 JAMES HUNT,
 BENJ. TREMAIN,
 J. W. LEAYCRAFT,
 A. A. PARENT,
 JOHN FISHER.

Assortmentés devant moi, ce 1er Juillet 1841.

NOAH FREER, J. P.

	£	s.	d.
Dettes Actives de la Corporation, garanties sur les Fonds,	Aucuns.		
Dettes échues et non payées, formant partie de la somme susdite de £8,038	7,215	5	3
Estimation probable des Pertes résultantes du non paiement des dites Dettes,	985	6	1
Taux du dernier Dividende à 3 par cent 1er Déc. dernier, Profits Réservés lors de la Déclaration de ce Dividende,	2,250	0	0
	5,104	8	11
	£ 183,031	12	1

ENGAGEMENTS DES DIRECTEURS,

Comme Prometteurs,	£14,742	0	0
Endosseurs,	19,510	0	0
Commissions pour les Officiers de la Banque, 1,650	0	0	0
	£35,902	0	0

Appendice
(C.)
6e Juillet.

LISTE des Actionnaires de la Banques de Québec, au 1er Juin 1841.

NOMS DES ACTIONNAIRES.	Nombre de Parts.	NOMS DES ACTIONNAIRES.	Nombre de Parts.	NOMS DES ACTIONNAIRES.	Nombre de Parts.
Airey, Lt. Col.	6	Montant de l'autre part,	1,379	Montant de l'autre part,	2,111
Amiot, Laurent	6	Griffin, W. H.	2	John	21
Anderson, Mary	12	Gowen, Hammond	8	Orlebar, Made.	12
Bonenfant, V. Succession de	5	Grant, Donald	5	Pelletier, Pierre	20
Bellet, Frs, Succession de	30	Grant, Donald Junr.	10	Pinguet, Louis B.	25
Bayfield, W. H. Capt. Marine Royale,	36	Giles, John	8	Parent, A. A., N. P.	45
Burroughs, Edwards	22	Gale, William	6	Petry, William	20
Boutillier, Philip Le	2	Gethings, Charles	12	Parke, George H.	20
Boisseau, Pierre	20	Henderson, William	60	Penn, Richard	32
Blackburn, John	16	Hunt, James	120	Roi, Charles P.	4
Bayfield, Made.	18	Hart Moses	10	Ryan, Edward Tuteur,	12
Burrage, Révd. R. N.	6	Hall Made.	20	Smith, Charles	54
Barrett, R. Phipps	4	Hale, Delle. Frances	20	Banque d'Epargne, Québec,	244
Chinic, M. Succession de	8	Hale, Jeffry	8	Sewell, W. S.	30
Chouinard, Julien	27	Hale, Delle. Mary	8	William	8
Checkley, F. X.	27	Hale, George C.	8	Stayner, Thomas A.	62
Cochran, A. W. Tuteur	20	Honliston, John	30	Savard, Julie	12
Compagnie du Canada, l'Assur. contre le Feu,	40	Harrison, Mary	4	Sutherland, D. Succession de	30
Deblois, J. Succession de	20	Kelley, Dr. R. N.	48	Stewart, David R.	20
Douglas, Sir Neil Major Général,	37	Laurent,	19	Sutherland, James B.	2
D. Arcey, Ann	4	Longcroft, Jeremiah	20	Smith, Chas. Webber	9
Elliott, Lt. Col. Succession de	20	Longcroft, J. W.	20	do. do. Mineurs Sewell,	12
Freer, Noah	14	Lemoine, F. D.	13	Thompson, John	20
Fortier Jean, Succession de	200	Lloyd, Thos. W.	21	Tremain, Benjamin	20
Fortier, Louis	12	Langlois, Peter	20	Thomas, F. Tracy	5
FitzGerald, Sir J. T.	149	Lindsay, C.B. Curateur à la Succession de feu R. Melvin,	19	Thompson, J. H.	2
Fargues, Thomas	60	Lundy, Made. H. E.	40	Taylor, Madelle. Eliza	26
Bureau de la Compagnie contre le Feu à Québec	500	Le Mesurier, Henry	8	Wanton, Révd. J. A.	58
Fraser, John	20	Montizambert, Made.	47	Wanton, Madelle. Mary	28
Fisher, John	20	Montizambert, Charles	8	Wolf, Capitaine des Ingénieurs Royaux,	10
Forsyth, Jas. Bell	1	Montréal, Evêque de, pour l'Asile des Orphelins,	62	Wood, Révd. Sam. S.	26
Fortier, Ay. Banque	2	Murnee, Frederick	16		
Gibb, James	20	Newton, Samuel	20		
	1,379		2,111	Nombre Total des Parts.	3,000

Banque de Québec, 1er Juin 1841.

NOAH FREER, Caissier.

ÉTAT GENERAL DES AFFAIRES de la Banque de Gore, au Mercredi le 30e Juin, 1841, fourni par l'Ordre de l'Honorable Chambre d'Assemblée.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital payé,	10,000	0	0	Or, Argent et autres Monnaies Métalliques dans les		
Billets en circulation qui ne portent pas Intérêt,				voutes de la Banque, £26,355	9	5
Audessus de cinq piastres £32,810	0	0		Billets des autres Banques, 796	0	0
Au dessous de cinq piastres 44,307	10	0		Balances dues par les autres Banques, £2,159	11	2
Billets en circulation portant Intérêts. <i>Aucuns.</i>	77,117	10	0	Billets d'Exchange et Fonds entre les mains des Agents à Londres, 15,565	13	3
Balances dues aux autres Banques,	11,740	9	5	Balances dues par les Agents Provinciaux,	17,725	4
Traites tirées sur les Agents à Montréal qui ne sont pas encore dues,	5,570	13	1	Propriétés foncières et ameublement, de la Banque,	5,401	14
Dépôts portant Intérêt, à la Banque d'Épargne, pour le 1er, Bataillon de la Milice Incorporée,	134	2	9	Dettes actives y compris les Billets,	2,293	7
Dépôts qui ne portent pas Intérêt,	14,346	18	4	Billets d'Exchange, actions et dettes consolidées, quelconques; les Balances dues par les autres Banques et Agents dans la partie de la Province ci-devant le Haut-Canada,	£83,461	19
Dividendes non payés,	1,148	6	5	Do. Bas-Canada,	80,663	7
Profits jusqu'à ce jour,	7750	3	0	A New York	1,111	0
Montant total dû par la Banque,	£ 217,809	3	0	Montant total des ressources de la Banque, £217,198	3	0

Taux et montant du Dividende pour le semestre échu en Mai dernier, à 8 par cent par année, £4,000 0 0
 Profits mis en réserve, lors de la déclaration du dernier Dividende 7,156 6 8
 Dettes dues à la Banque, qui ne sont point payées, et dont on peut considérer £255 courant comme douteux, 15,187 16 11

Assermenté devant moi à Hamilton, }
 ce 1er Juillet 1841. }
 EDMUND RITCHIE, J. P.
 Andrew STEVEN, de Hamilton, Ecuyer, Caissier de la Banque de Gore dépose et dit, que ce qui précède est un Etat fidele et vrai des affaires de la dite Banque au 30 Juin 1841, au meilleur de sa connaissance et croyance.
 Assermenté devant moi, }
 à Kingston, ce 5 Juillet 1841. }
 EJ. JAH BEACH, J. P.

Appendice
(C.)
6^e Juillet.

ETAT du Passif et de l'Actif de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Toronto, au 30 Juin 1841.

PASSIF.		£	s.	d.	ACTIF.			£	s.	d.
Circulation,	5,323	10	0	Billets escomptés,	86,731	6	8	
Dépôts,	24,995	3	5	Espèces,	2,374	17	7	
Dettes dues aux autres Banques de cette Province,	2,091	8	4	Billets et Ordres d'autres Banques en cette Province,	4,039	0	6	
Dettes dues au Bureau à Londres, et aux différen- tes Branches,	62,694	4	4	Dettes par le Bureau à Londres, par d'autres Branches et Agents Etrangers de la Banque,	753	2	6	
		£ 95,104	6	1			£ 97,110	15	0	

Je Certifie par le présent, que l'Etat ci-dessus est le tableau total de l'Actif et du Passif de cette Branche au 30 Juin 1841, tel que requis par la Charte Royale d'Incorporation.

W^m. H. HOPPER, Directeur.

Note.— Cette Branche n'a pas mis ses propres Billets en Circulation pendant un temps considérable, la forme de ses Billets n'étant pas adoptée à la Province, ce qui explique pourquoi la circulation en est si limitée.

ETAT GENERAL des Affaires de la Banque du Haut Canada, jusqu'au 30e Juin 1841, transmis par Ordre de l'Honorable Chambre d'Assemblée.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Capital payé,	200,000	0	0	Or, Argent et autres monnaies Métalliques, déposés dans les Voutes de la Banque,	55,125	5	0
Montant des Billees en Circulation, ne portant pas intérêt, de la valeur de cinq piastres et au dessus,	£94,493	15	0	Propriétés foncières et Ameublement,	13,209	13	7
Dito, au dessus de cinq piastres,	48,355	15	0	Billees des autres Banques,	15,218	10	0
Billees en Circulation portant intérêt, Aucuns.	142,849	10	0	Balances dues par les autres Banques et Banquiers,	24,035	10	4
Balances dues aux autres Banques et Banquiers,	27,573	18	11	Montant de toutes les dettes dues à la Banque y compris Billees, Lettres d'Echange, et toutes dettes consolidées de toute description, excepté les Balances dues par les autres Banques,	406,927	19	5
Dépôts, y compris toutes sommes d'argent quelconques dues par la Banque, et qui ne portent pas intérêt, (ses Billees, et Balances dues aux autres Banques exceptés.)	140,111	3	6				
Dépôts portant intérêt, appartenants à la Banque d'Epargne du Home District,	3,982	5	11				
	£ 514,516	18	4		£ 514,516	18	4

Nous soussignés après serment prêté, déclarons que l'Etat ci-dessus est correct, au meilleur de notre croyance et connaissance.

Assermenté devant moi à Toronto, }
ce 8e jour de Juillet 1841.

J. W. BIRCHALL, J. P.

WM. CRAWFORD,
Président.
THOS. G. RIDOUT,
Caisier.

DIVERS.

Le taux du dernier Dividende, pour les six mois expirés le 30 Juin 1841, était à raison de 4 par cent sur le Capital versé, montant à £8,000 6 0
Le montant des Profits en réserve, après la déclaration du dernier Dividende, est de 27,317 6 4
Le Montant des Dettes dues à la Banque, et non payées, mais exigibles, est de 51,878 16 1
Desquelles environ £7,000 peuvent être regardées comme mau-
vais, si non douteuses.

Appendice
(C.)
10e Juillet.

Etat des Affaires de la Banque de Montréal, extrait des Livres de la Banque, le 6e Juillet 1841.

	£	s	D	£	s	D.
Montant des Actions payées en entier,	500,000	0	0	Or et Argent en Caisse,		
Billets de Banque en circulation,	227,048	10	0	£125,175 15 8		8
Dividendes payables,	3,163	8	6	Billets et Ordres sur les autres Banques,	14,544	8 9
Comptes Contingens, les Profits actuels réservés,	38,153	19	2	Montant des Actions dans la Banque du Peuple, à Toronto,	50,000	0 0
Profits non appropriés sur les Escomptes, Echange réservée,	20,443	4	7	Billets escomptés, savoir :—		
Comptes des Agents Britanniques,	116,526	0	8	Payables dans le Haut Canada,	£40,917 13 7	7
Balances dues aux autres Banques et Banquiers,	37,995	18	4	à Montréal,	663,037 19 8	8
Comptes des Fonds, en réserve pour rencontrer les pertes,	4,522	4	2	à Québec,	232,597 19 6	6
Dépôts,	234,686	3	10	Montant dû à cette institution par les autres Banques et Banquiers,	37,317	6 6
Dito portant intérêt,	23,483	19	8	Propriété foncière, Maison de la Banque à Montréal,	£7,000 0 0	
				Dito, à Québec,	3,500 0 0	
				Billets et Obligations dont le montant est maintenant dû,	10,500	0 0
				Lettres d'Echange entre les mains des Agens,	19,931	15 2
					12,000	0 1
	1,206,023	8	11		£1,206,023	8 11

Montant du dernier Dividende semi-annuel de 3 par cent, £15,000 0 0
 Montant des Profits en réserve, lorsqu'il a été déclaré après avoir pourvu un Dividende de 3 par cent, 32,653 19 2
 Montant des Dettes non payées et exigibles, 4,237 16 10
 Et dont cette somme est regardée comme douteuse, 1,300 0 0

Nous certifions par le présent, qu'au meilleur de notre connaissance, l'Etat ci-dessus des affaires de la Banque de Montréal, est correct.

PETER MCGILL, Président.
 JOSEPH MASSON, V. Prst.
 H. LEGGE, Teneur de Livres.

Assermenté devant moi à Montréal, }
 ce 7e Juillet, 1841.

W. ROBERTSON, J. P.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU CANAL DE CHAMBLY.

Appendice
(D.)

20e Juillet.

*A l'Honorable Chambre des Communes de la Province Unie du Canada, assemblée en
Parlement Provincial.*

LES Commissaires du Canal de Chambly prennent très-respectueusement la liberté de faire rapport :—

Que conformément à l'Ordonnance du Conseil Spécial, de la 3e Victoria, chapitre 20, les Commissaires ont immédiatement annoncé, qu'ils désiraient négocier un emprunt pour achever le Canal ; et ils ont été assez heureux d'obtenir de John Jones, Ecuyer, de Québec, la promesse qu'il avancerait la somme en entier, payable en huit années, à 6 par cent d'intérêt, payable par semestre. Il a été stipulé, que la somme de quinze mille louis courant, serait immédiatement placée à la disposition des Commissaires, pour laquelle il serait émané des débentures sous la garantie de la Banque de Québec, et que les vingt-mille louis restant, seraient payés le ou avant le premier Mai, 1841, en telles sommes que les Commissaires pourraient l'exiger, pour la confection du Canal. Les conditions auxquelles cet emprunt a été négocié, sont regardées comme extrêmement avantageuses.

Avec le plus vif désir de hâter les travaux avec toute la célérité possible, les Commissaires n'ont pas perdu un instant à donner à l'entreprise la partie des travaux qu'ils ont cru nécessaire d'achever sans délai, savoir : les écluses et autres travaux à Chambly, ainsi que le quai et l'excavation du Bassin à St. Jean. On a conclu un marché avec Messieurs Lauder, Whitlaw et Tennant, qui avaient été fortement recommandés aux Commissaires comme des artisans habiles et entreprenans, et qui, dans toutes les occasions précédentes, avaient fidèlement exécuté les ouvrages qu'ils avaient entrepris. Il est à regretter néanmoins, que les travaux n'aient pas avancé aussi rapidement que les Commissaires l'espéraient ; ce qui est dû, selon les entrepreneurs, à des évènements malheureux sur lesquels ils n'avaient pas de contrôle.

Au nombre des causes auxquelles on peut attribuer la lenteur des travaux, on doit compter la rareté des journaliers, que l'on n'a pu se procurer, l'automne dernier, qu'à des prix exorbitans, et à la crue rapide et extraordinaire des eaux de la Rivière Richelieu—crue qui s'est fait sentir beaucoup plus à bonne heure qu'on ne devait s'y attendre raisonnablement, et qui a entraîné à plusieurs reprises la destruction des écluses couvertes, construites par les Entrepreneurs à Chambly et à St. Jean ; et il faut admettre, qu'elles ne l'avaient pas été avec assez de solidité, quoique les Ingénieurs les en eussent souvent prévenus. La perte occasionnée par ces accidens, devra naturellement retomber sur les Entrepreneurs.

On a jugé nécessaire en plusieurs endroits, d'élever et augmenter la solidité des levées, et de réparer et reconstruire une grande partie du mur de revêtement, entreprise considérable et dispendieuse, et d'une importance vitale pour la sûreté des travaux ; ces améliorations ont été achevées d'une manière solide, et ont en effet mis le Canal à l'abri des crues d'eau qui se font ordinairement sentir dans les mois d'Avril et Mai, qui ont occasionné de grandes dépenses depuis plusieurs années, et causé la plus vive inquiétude pour la sûreté des travaux.

On a commencé à jeter les fondations pour la construction des ponts, et la maçonnerie en est très-avancée, mais l'un de ces travaux, près de chez Carpenter était une entreprise très difficile, et exigeant de grandes précautions, à cause de la nature peu favorable du terrain, et a dû nécessairement entraîner une dépense considérable. Le Canal a été creusé en plusieurs endroits, et il faudra renouveler cette opération dans plusieurs autres. Ces travaux ont été faits par les Commissaires, sous la régie et l'inspection de l'Ingénieur Assistant, Mr. Robinson, et on y a employé des journaliers—système que les Commissaires ont été contraints d'adopter, quoiqu'à regret, à cause de la nature particulière des travaux.

La maladie prolongée de l'Ingénieur, Mr. Baird, a privé les Commissaires de son assistance, et a contribué essentiellement à retarder le progrès des travaux, et à augmenter le labeur de l'Assistant Ingénieur, dont les soins et les efforts ont été sans relâche. La résignation de Mr. Baird, a été reçue dans le mois de Novembre dernier, et Mr. George Keefer, dont les talens sont très connus et estimés comme Ingénieur Civil, a été nommé à sa place. On espère maintenant avec confiance, que les différens travaux nécessaires pour achever le Canal, avanceront plus rapidement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

D'après l'expérience que les Entrepreneurs ont maintenant acquise, on se flatte, malgré les difficultés et les désastres qu'ils ont éprouvés, que le Canal sera ouvert à la navigation de bonne heure, dans le mois de Juin, 1842.

Appendice
(D)
30e Juillet.

La somme de quinze mille louis a été avancée par Mr. Jones dans le mois de Juin dernier, dont onze mille ont été dépensés ; et les Commissaires sont d'avis, que la somme de trente-cinq mille louis, affectée par l'Ordonnance pour l'achèvement du Canal, sera suffisante pour cet objet. On ose se flatter, que l'installation final de vingt-mille louis ne se fera pas attendre au tems désigné et convenu, car le manque de finances à cette époque critique, entraînerait des résultats désastreux.

L'amélioration de la navigation de la Rivière Richelieu, depuis St. Ours jusqu'au Bassin de Chambly, est une entreprise d'une importance vitale pour la prospérité du Canal de Chambly ; elle offrirait en même tems de grandes facilités au pays en général, et l'on pense que les profits qui en résulteraient, suffiraient pour payer les dépenses nécessaires pour l'effectuer. Une navigation non interrompue serait alors ouverte, depuis les Ports de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Québec, jusqu'au Lac Champlain, offrant de grandes facilités pour le transport du bois de construction, du sel, du charbon, du fer de fonte, et de plusieurs autres objets dont il se fait une grande consommation dans les Etats qui avoisinent le Lac, à des taux plus raisonnables qu'on ne pourrait les introduire par toute autre route. Cette amélioration contribuerait en outre, à promouvoir la prospérité commerciale de la Province en général, et à accroître en même tems les revenus du Canal.

Le Compte des dépenses jusqu'au trente Avril, 1841, inclusivement, est transmis ci-joint.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) SAMUEL HATT, *Président.*
W. MACRAE,
EUSTACHE SOUPRAS,
THIM. FRANCHERE,
HAMILTON H. KILLALY.

Dorr. Le Gouvernement Provincial en Compte courant avec les Commissaires du Canal de Chambly, AVOIR. depuis le 29e Février, 1840, jusqu'au 30e Avril, 1841, inclusivement.										
		£	s.	d.			£	s.	d.	
1840	15				1840	29				
Jun					Févr.		46	16	6	
					Mai	29				
		206	12	0	1841		156	17	2	
1841										
Avril	30				Avril	30				
		100	44	0			15000	0	0	
		4959	19	7						
							6	18	10	
		£	15210	12	6		£	15210	12	6

Sauf erreurs.

SAMUEL HATT, *Président.*
W. MACRAE,
THIM. FRANCHERE,
EUSTACHE SOUPRAS,
HAMILTON H. KILLALY.

T. DOUCET, *Secrétaire.*

COMPTES DU CANAL DE WELLAND, POUR 1840.

Appendice
(D.)
20e Juillet.

A Son Excellence le Major Général SIR GEORGE ARTHUR, K. C. H. Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, &c. &c. &c.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'Acte de la 7e Guillaume 4, chapitre 92, le Bureau des Directeurs de la Compagnie du Canal de Welland demande qu'il lui soit permis de transmettre, l'Etat ci-joint des Recettes et Dépenses pour l'année 1840.

Les Retours donnés par le Secrétaire, présentent le résultat le plus satisfaisant. L'accroissement du commerce consiste principalement en produits de l'Ouest. Les articles, tels que le Blé, la Farine et le Bois ont été doublés. Le nombre des vaisseaux engagés dans ce commerce de transport, s'est accru de 120 à 180 ; et l'on peut s'attendre avec confiance, à mesure que la vaste étendue des terres de la partie supérieure de la Province sera mise en culture, qu'un plus grand nombre de vaisseaux deviendra nécessaire pour transporter au marché le surplus des produits.

Le Canal qui unit les eaux navigables de la Rivière Wabash avec le Fort Wayne, sur celle de Maumee, est maintenant en opération ; et celui qui part de Cincinnati et aboutit au même endroit, et de là au Lac Erié, étant presque entièrement achevé, les productions des riches et fertiles vallées du Sud et de l'Ouest—qui comprennent une étendue de plus de 300 lieues, et qui, jusqu'à présent ont trouvé un débouché à la Nouvelle Orléans, prendront à l'avenir la route du Lac Erié ; delà, le Canal de Welland offre la route la plus avantageuse et la plus économique pour transporter à l'Océan, les produits destinés pour les Ports de New York ou de Québec.

Nonobstant l'accroissement considérable des recettes en 1840, provenant de l'emploi d'une plus grande nombre de vaisseaux, et des espérances favorables que font naître cette étendue de navigation intérieure dont on vient de parler, on ne peut se former qu'une bien légère idée de la valeur et de l'importance de ces travaux pour la Province, lorsque la communication sera ouverte jusqu'à l'Océan, par le Canal de St. Laurent.

L'on transmet ci-joint, dans l'Appendice marqué G. un résumé du dernier rapport des Commissaires du Canal d'Erié, montrant l'augmentation progressive des revenus du Canal, pour les années dernières. Ce document est précieux, en ce que les raisons qu'on allègue pour expliquer les causes de cet accroissement des revenus, s'appliquent avec encore plus de force à nos communications par eaux en cette Province. Lorsque le Canal du St. Laurent sera complété, l'étendue entière de nos canaux, depuis le Lac Erié jusqu'aux eaux navigables du St. Laurent à Montréal, sera moins de 60 milles ; tandis que d'un autre côté, le Canal qui unit le Lac Erié avec les eaux navigables de la Rivière Hudson, excède 120 lieues.

C'est un fait universellement reconnu par tous ceux qui sont engagés dans le commerce de transport, que le prix du transport diminue en raison de la grandeur des vaisseaux ; et l'on peut donner en preuve, à l'appui de cet avancé, les taux respectifs du transport sur le Canal Erié et le Canal de Welland ; sur le premier, avec des écluses de 14 pieds sur 90, et quatre pieds d'eau, le taux étant de 9-10 ; tandis que sur le dernier, avec des écluses de 20 pieds sur 100, et 8 pieds d'eau, le taux est seulement de 4-10, le tonneau par mille.

On a toujours pensé, et avec raison, qu'aussitôt que l'on commencerait à exporter les produits des contrées de l'Ouest, l'accroissement des recettes du Canal de Welland, justifierait toutes les dépenses que l'on pourrait faire pour en reconstruire les écluses sur une large échelle, et avec des matériaux plus durables. Cette attente est pleinement justifiée par les retours de 1839 et 1840. Les recettes de 1839, (première année où il se soit fait aucune exportation des produits des contrées de l'Ouest) s'élevèrent à £12,751, montrant un excédant de £5,018 sur toutes les années précédentes ; les recettes de 1840 excèdent £20,000, ce qui est une augmentation sur le retour de 1839, de plus de £8500.

Il sera peut être à propos, en parlant de la reconstruction et de l'élargissement des écluses, de relever certaines opinions erronées qui se sont répandues relativement au montant des deniers publics qui ont été dépensés sur le Canal de Welland ; on trouvera dans l'Appendice marqué H. un Etat abrégé de la dépense totale, avant 1837.

Lorsque les travaux du Canal de Welland ont d'abord été entrepris, l'on pensait que des écluses de bois pourraient durer de dix à douze années. Cette période de temps est maintenant écoulée depuis long-temps, et les écluses sont actuellement dans un tel état de ruine et de dégra-

Appendice
(D.)20^e Juillet.

dition, que les frais annuels de réparations, suffiraient amplement pour payer l'intérêt du capital nécessaire pour les reconstruire d'une manière solide et permanente, comme on pourra s'en convaincre en consultant le rapport ci-joint du Surintendant, marqué I. Afin de réduire cette dépense annuelle onéreuse, le Gouvernement Provincial, par un Acte de la Législature, passé en 1837, autorisa la reconstruction des écluses en pierres, et vota une allocation de £245,000 pour cet objet. Néanmoins, les dimensions des écluses étant considérées comme d'une grande importance, le sujet en fut référé en Angleterre par l'Exécutif, et en conséquence, les démarches nécessaires pour mettre les vues du Gouvernement Provincial à effet ont été remises, jusqu'à ce que la décision du Gouvernement de Sa Majesté à cet égard serait connue.

Si le Bill qui autorise l'achat des actions ou fonds particuliers, ne recevait point la sanction Royale, les propriétaires de ces fonds ou actions auront droit de réclamer un dividende de six par cent pour l'année 1840, en vertu de l'Acte de la 7^e Guillaume 3, chap. 92; et les parties qui représentent les intérêts des actionnaires privés, ont demandé qu'il soit déclaré un dividende pour les années 1837 et 1838, tel qu'énoncé dans l'Appendice K.

Le Bureau prend de plus la liberté d'appeler l'attention de la Législature à la navigation de *Grand River*, dont il est parlé dans un Rapport précédent, comme étant de fait, la continuation du Canal de Welland; et suggère la convenance de placer ces travaux sous le même contrôle.

Il s'est écoulé quatre ans depuis que la Législature, par un vote précédent et une allocation d'argent, a témoigné l'opinion qu'elle entretenait de l'importance que l'on doit attacher à l'entretien et à l'agrandissement d'une entreprise si propre, par les nouvelles facilités qu'elle offre au commerce, à encourager l'industrie et l'émulation des Colons. Et cette opinion se trouve pleinement corroborée, par l'expérience des quatre dernières années. Une nouvelle classe de vaisseaux a surgi, et doit son existence au nouveau débouché qu'offre le Canal aux riches moissons des contrées de l'Ouest. Mais ce laps de tems a de plus porté la conviction dans l'esprit de tous, sur un autre point très-essentiel, savoir :—que les écluses construites à bas prix, et avec des matériaux peu durables, ne peuvent être entretenues en bon état qu'à des frais énormes; près de £60,000 ayant été dépensés pour les tenir dans un état de réparation très-peu-satisfaisant. Les estimations pour reconstruire les écluses en pierres, creuser le chenal, et établir deux havres suffisans à l'une et l'autre extrémité, ont varié de £200,000 à £400,000, suivant les vues différentes des hommes de l'art, relativement aux dimensions et au genre de travaux qui conviendraient le mieux; mais la moitié de cet argent serait nécessaire pour la reconstruction des écluses seulement, tandis que, d'un autre côté, si l'on peut juger de l'avenir par le passé, il faut maintenant qu'une somme égale à l'intérêt de la somme entière soit annuellement employée pour la conservation des écluses de bois existantes.

Il serait facile de prouver, que l'accroissement des revenus du Canal suffira dès à présent, pour payer l'intérêt, et finalement le capital, de toute somme que l'on pourra raisonnablement employer à reconstruire et aggrandir le Canal. Mais il est inutile de signaler d'avantage les progrès rapides de la culture dans les contrées de l'Ouest, ou de parler des canaux et autres branches et ramifications que le génie entreprenant des Américains a établis jusqu'au cœur ou centre du pays voisin, dans la vue de transporter leurs produits au Lac Erié, et par la voie du Canal de Welland, jusqu'aux différens lieux de leur destination.

Il importe peu que les péages du Canal suffisent ou non à rembourser le capital employé, si l'on considère les avantages réels que ce Canal procure annuellement à la Province. Le cultivateur, le meunier, le marchand, ceux qui s'occupent du transport des marchandises, produits et effets (*Forwarders*); les droits frappés sur les exportations et transportations; l'accroissement des revenus de la Couronne,—exigent le maintien et la conservation de cette voie de communication, de ce vaste et unique chaînon, qui unissant nos mers intérieures aux eaux de l'Océan, tend si puissamment à développer les immenses ressources de ce jeune pays. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse assurer le succès de cette entreprise: la certitude que cette voie de communication restera libre et ouverte—certitude incompatible avec la nature des travaux actuels; car nul effort ne pourra longtems tenir le Canal en bon état de réparation, et l'essai seul d'une pareille entreprise entrainera nécessairement des dépenses considérables et ruineuses.

Si les Directeurs ont pris la liberté d'appeler aussi fortement l'attention du Gouvernement à ce sujet, c'est qu'ils en ressentent toute l'importance, et qu'ils sont convaincus que la Législature Unie prend le plus vif intérêt à tout ce qui peut contribuer à la prospérité future de la Province. Ils s'attendent avec confiance, que l'époque n'est pas éloignée, où les travaux seront entrepris et dirigés avec la vigueur et l'énergie que réclame la grandeur de l'entreprise, et qui seules peuvent en assurer le succès.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

WILLIAM HAMILTON MERRITT,
Président de la Compagnie du Canal de Welland.

Liste des Documents transmis ci-joints.

Appendice
(D.)
20e Juillet.

Bilan pour 1840.

No. 1. Comptes des Travaux et Matériaux.

2. Contingents.

3. Compte des Intérêts.

4. Salaires.

5. Terrains et Rentes Hydrauliques.

6. Arbitrages.

7. Compte Courant des Péages.

Bis. 7. Collecteur et Gardiens des Ecluses.

A. Etat des Produits et effets qui ont été transportés par le Canal.

B. Etat Comparatif des Péages.

C. Frais d'Administration.

D. Données pour le calcul du Dividende.

E. Frais de Réparations.

F. Etat du Tonnage et des Goëlettes.

G. & H. Appendice annexé au Rapport.

I. Rapport du Surintendant.

K. Appendice annexé au Rapport.

Appendice des Tables, depuis 1 A. jusqu'à 7 G.

1 A. Effets et Produits transportés d'un Port Américain à un autre Port Américain, en montant.

2. B. " " " en descendant.

3. C. Effets et Produits transportés d'un Port Britannique à un autre Port Britannique, en montant.

4. D. " " " en descendant.

5. E. " " " d'un Port Britannique, à un Port Américain, en montant.

6. F. " " " d'un Port Américain à un Port Britannique, en montant.

7. G. " " " " en descendant.

Bilan pour 1840, nouveaux Travaux.

No. 1. Comptes des Travaux et Matériaux.

2. Salaires des Ingénieurs.

Une Série de Pièces justificatives est transmise ci-jointe, dont les *duplicata* sont gardés au Bureau du Canal.

Bilan du Livre de la Compagnie du Canal de Welland 1840. CONTRE AVOIR.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Argent en Caisse.	90	7	4	Contingents reçus mémoire d'un Acte,			
Comptes des Travaux, No. 1	11343	1	11	Terreins et Loyers Hydrauliques, No. 5	1098	6	1½
Contingents, 2	483	0	½	Péages, 7	19242	16	10
Ferme et Travaux Hydrauliques sur lot de Terre acheté de Made. Stebbins,	100	0	0	Ogden Creighton, reçu de lui,		6	1
Billets du Canal de Welland, rachetés,	16	10	0				
Intérêts, No. 3.	4155	18	4½				
Avance pour la Pierre pour les Travaux d'Hiver,	117	10	0				
Salaires, 4	1100	10	0				
Frais de Justice,	0	10	0				
Arbitrages, 6	186	0	0				
Collecteur et Gardiens des Ecluses,	1689	2	11½				
Balance, Argent en Caisse, et divers,	765	19	1				
	£	20347	19		£	20347	19
			8				8½

Appendice,
(D.)

Comptes pour Travaux et Matériaux, 1840.

20e Juillet.

	£	s	d.		£	s	d.
12 Robert Townsend,	4	3	9		7853	17	5
17 Henry Higgins,	136	4	2½	184		5	5½
31 Henry Mittleberger,	105	19	0½	200		16	8
34 George Keefer,	17	14	6½	201		11	10
37 William Hanin,	20	8	7	206		16	5
40 James Boothe,	107	7	6	211		2	4
42 Richard M. Boyle,	59	16	7	212		13	2
43 John Graybiel,	14	15	9	213		8	5
52 J. Helloms,	9	12	3½	216		16	7½
54 John Tinline,	0	10	0	222		5	0
58 Richard Collier,	1617	18	10	224		0	0
60 H. B. Ostrom,	325	0	0	225		7	3½
64 Gideon Grisdale,	13	7	2½	231		10	0
65 John Kerr,	520	4	3	232		7	5
68 Thomas Robertson,	14	11	6	233		10	9½
69 John Toyne,	181	11	10½	235		4	11
72 John Betty,	2463	14	1½	237		6	3
77 Jacob Keefer,	45	19	0	238		18	6
79 John Boyle, Senior,	502	10	11½	239		13	11
82 Stephen Boyle,	520	14	8	240		17	11½
83 B. T. Reynolds,	18	2	6½	244		17	2½
86 W. C. Chace,	1	5	0	245		10	5
88 John Johnson,	1	5	0	246		15	5
106 John Sheldon,	9	0	0	247		17	11½
109 Thomas Reid, Forgeron,	5	15	9	252		4	4
133 Johe Boyle, Junior,	70	4	1	253		8	1½
140 Ridout, Brothers & Cie.	39	7	2	254		0	0
141 Thomas Towers,	23	12	9½	255		17	6
140 Patrick McCoy,	58	15	0	261		15	0
154 J. Flander,	1	4	3	264		10	0
156 Sampson Smiley,	391	17	5	265		18	7
167 Charles Henderson,	2	4	2	266		10	0
168 D. B. Granville,	11	15	0	267		14	2½
171 A. M. Mills,	1	11	0	282		1	7½
175 Daniel Williams,	9	15	0	153		13	9
179 Jacob Noble,	14	8	7	262		0	0
C. Wilson,	323	10	0	286		7	8½
Porté en l'autre Port, £	7853	17	5			0	1
				Montant au crédit de ce Compte, £	11424	18	2
				Dépenses pour 1840, £	11343	1	11

Contingents, 1840.

	£	s	d.	
7 W. H. Merritt,	20	0	0	Frais de Voyage,
14 H. Leavensworth,	32	10	1½	Impressions &c.
15 Ogden Creighton,	6	0	0	Directeur.
24 W. B. Robinson,	3	18	1½	Surintendant.
28 John Clark, 1839,	3	4	0	Collecteur au Port Dalhousie.
70 Port de Lettres,	32	4	8½	
71 Dépenses des Directeurs,	66	0	0	
93 Dépenses Incidentes,	90	15	10	
103 John Martindale,	9	11	3	Intérêt sur Arbitrage.
132 Duncan McFarlane,	6	10	1	Collecteur au Port Robinson.
143 Henry Rowsell,	15	5	0	Papéterie.
150 Thomas McIntyre,	3	14	6	Menuiserie.
155 D. Graham,	8	17	1	Papéterie, Chandelles &c.
159 Elizabeth Walker,	14	0	0	Soin du Bureau.
174 Thomas Dalton,	3	16	6	Avertissemens.
175 James Second, Senior,	4	5	7½	Collecteur à Chippéwa.
180 Andrew Lyons,	0	5	0	Ouvrages de Forgeron pour le Bureau.
193 Morning Courier,	4	6	0	Annonces &c.
203 James Black, 1839,	9	12	3	Collecteur au Port Colborne.
204 James Black, 1840,	95	18	1	do. do.
231 Jonathan Woodhull,	0	6	9½	Pour le Phàre au Port Dalhousie.
234 John Simpson,	2	2	1	Annonces.
241 M. Reynolds,	6	15	0	do.
242 John Clark, 1840,	6	3	9	Collecteur au Port Dalhousie.
247 Yale & Warters,	0	16	3	Pour le Phàre à do.
251 P. G. Bull,	1	9	6	Annonces.
263 B. Y. McKyes,	4	0	0	Contrats.
Gamble & Bolton,	1	0	0	
Commissaires pour établir la Ligne, } J. Smith, de Buffalo, }	27	10	0	} Payé par l'Ordre du Bureau, et entré dans ce Compte.
£	483	0	0½	

*Comptes des Intérêts, 1840.*Appendice
(D.)

20e Juillet.

		£	s.	D.
1839				
Décembre 1840	Intérêt sur le billet du Président, £1500 à 90 jours à compter du 21 Décembre,	22	18	8
Janvier	do. do. 1500 " " 7 Janvier,	22	18	6
	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	0	5
Février	do. Billet du Président £250 à 90 jours, 14 Février,	3	16	4
	do. do. 1000 " " 17 "	15	10	9
Mars	do. do. 1350 " " 17 Mars,	20	12	3½
	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	1	4
Avril	do. Billet du Président £1100 à 90 jours 7 Avril,	16	16	7
	do. do. 1500 " " 10 "	22	18	7
	do. do. 1500 " " 20 "	22	18	6
Mai	do. Payé à David Thompson pour Madriers,	34	18	3
	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	11	1
Juin	do. do. do. do.	0	5	4
	do. BILLETS du Président, £500 à 30 jours à compter du 13 Juillet	2	9	1
	do. 700 à 60 do. 24 "	6	18	0
Aout	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	13	5
	do. La Banque du Haut-Canada par lettre du 11 Aout	0	17	10
Septembre	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	0	10
	do. Payé au Receveur Général à compte de l'emprunt en vertu de la 7e Guil. 4. chap. 92.	1948	8	6
Octobre	do. BILLETS du Canal de Welland rachetés ce mois,	0	19	6
Novembre	do. Payé au Receveur Général sur l'emprunt en vertu de la 7e Guil. 4 chap. 92,	2020	4	6
		£4164	18	4½
Moins l'Intérêt pour les Ventes de Terre,		9	0	0
		£4155	18	4½

Salaires, 1840.

		£	s.	D.
24	W. B. Robinson, du 1er Janvier au 31 Décembre, 1840,	£450		
	Allocation pour frais de transport par ordre du Bureau,			
	Livre des minutes F. 133,	100		
		550	0	0
76	George Prescott, du 1er Janvier au 31 Décembre, 1840,	300	0	0
151	H. Killaly, do. do. 31 Mai, do. à £600 p, anné	250	0	0
		£1100	0	0

Terrains et Loyers Hydrauliques, 1840.

		£	s.	D.
Reçu de	André Thompson pour le Loyer de 1839,	37	10	0
"	Hezekiah Davis pour Loyer,	37	11	0½
"	Joseph Clarke & frère, do.	13	19	4
"	Joshua Thompson do.	16	11	10
"	John Donaldson & Cie. Balance de Loyer pour 1839,	37	17	4½
"	Cristy et Betty pour Loyer,	34	18	11
"	Compagnie de Ste. Catherine pour place de moulin	65	10	0
"	John Davis, do.	53	5	9½
"	Jacob Keefer, do.	9	7	6
"	Cristy & Betty, do.	7	10	0
"	John Graybiel, do.	15	0	0
"	George Emerson, Loyer d'un champ à Thorold,	6	5	0
"	John Vanderbugh, pour un terrain à Centreville,	15	0	0
"	Jacob Keefer, pour Loyer,	15	3	0½
"	Alexander Cristy, do.	7	4	3
"	George Keefer, do.	17	14	6½
		£385	8	7½

Appendice
(D.)
20e Juillet.

	£	s.	d.
Reçu de Levi Walker, deux années de loyer d'une maison à Allenburg,.....	385	8	7½
do. David Thompson, pour Loyer,.....	20	0	0
do. Jacob Keefer, Balance de Loyer pour 1839.....	144	15	1
do. B. F. Reynolds, pour Loyer,.....	0	9	5½
do. Alexandre Cristy, do.....	24	0	0
do. Compagnie de St. Catherine Water Power & Cie. Loyer.....	2	6	2½
do. Hezekiah Davis, pour Loyer,.....	62	10	0
do. A. S. St. John, do.....	62	5	7½
do. Joseph Clarke et Frère, do.....	50	0	0
do. John Davis, do.....	59	6	3
do. John Rannie pour le Lot No. 26 au Village d'Allenburg,.....	63	7	5½
do. James Campbell, pour Loyer du Champ à Marshville,.....	25	0	0
do. C. Perry, pour Lots Nos. 7, 34 et 35, à Marshville,.....	3	0	0
do. J. S. Judson, Loyer de maison à Allenburg,.....	18	15	0
do. B. F. Reynolds, balance de Loyer pour 1839,.....	6	0	0
do. do. Loyer pour 1840,.....	1	0	0
do. John Davis, do.....	12	10	0
do. Gouvernement, pour Loyer d'un Moulin à Pierre au Port Colborne,..	5	17	6
do. J. Mittleberger & Cie., Loyer du Magasin au Port Dalhousie,.....	50	0	0
do. J. R. Benson, pour Loyer,.....	10	0	0
do. John Graybiel, do.....	25	0	0
do. John Davis, do.....	9	15	9
do. A. S. St. John, do.....	42	9	2
do. do. do.....	12	10	0
	£ 1098	6	1½

Arbitrages, 1840.

	£	s.	d.
Jacob J. Ball, montant à lui payé pour les dommages faits à sa Ferme, par ordre du Bureau, Livre de minutes p. 127.....	11	5	0
Malin Swazye, do. do. do. f. 132,	12	0	0
Adam Gould, do. do. do. 129,	1	5	0
Alexander McDonell, pour un lot de Terre, qui lui a été vendu, et pour lequel la Compagnie n'a pu donner de titre,.....	161	10	0
	£ 186	0	0

DOIT. Péages de 1840, établissant les Revenus Nets pour cette année. AVOIR.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Salaires des Collecteurs, et Gages de Gardiens d'Ecluses, Déc. 1839	53	19	1½	Montant reçu en Décembre, 1839,	107	48	½
do. do. Janv. 1840,	8	0	0	do. Mars, 1840,	10	0	½
do. do. Février,	24	15	9	do. Avril,	135	19	5½
do. do. Mars,	75	7	1	do. Mai,	3799	9	8½
do. do. Avril,	139	19	7	do. Juin,	3564	11	6½
do. do. Mai,	160	6	6½	do. Juillet,	2409	4	0
do. do. Juin,	183	8	9	do. Août,	1929	3	6½
do. do. Juillet,	123	8	9	do. Septembre,	2642	18	0½
do. do. Août,	232	5	10½	do. Octobre,	2698	13	8½
do. do. Septembre,	181	7	6	do. Novembre,	1138	6	8½
do. do. Octobre,	185	19	7½	Montant des Amendes perçues,	67	5	0
do. do. Novembre,	155	19	8½				
Remises de Péages à divers Vaisseaux,	103	17	5½				
Au Collecteur du Port Dalhousie, sur le montant reçu à Ste. Catherine, au crédit des péages et entré à son crédit par le Collecteur de Dalhousie.	4	7	2				
Amende remise au Capitaine Williams de Amherstburgh,	5	0	0				
Balance,	175	53	13 11		19242	16	10
	£ 19242	16	10				

COLLECTEURS ET GARDIENS DES ECLUSES.		£	s.	d.	£	s.	d.
COLLECTEURS.							
204	James Black,	144	10	0			
242	John Clark,	132	0	0			
271	Andrew Thompson,	91	10	0			
132	Duncan McFarland,	70	6	5			
175	James Secord, Senior,	31	16	10			
					470	33	½
GARDIENS DES ECLUSES.							
40	James Boothe,	121	0	7			
41	William Hanin,	69	0	7			
46	Caspar Bradley,	123	13	3			
56	John Tinline,	51	1	7			
60	K. B. Ostrom,	40	0	0			
66	Gideon Grisdale,	60	6	8			
141	Joseph Taylor,	61	16	7½			
158	Joseph Hudson,	76	15	0			
179	Christopher Wilson,	33	9	4½			
221	Alexander Walker,	39	11	10½			
231	Jonathan Woodhull,	74	0	0			
236	William Chace,	64	16	8			
256	James Duffin,	33	9	4½			
257	William Duffin,	33	9	4½			
258	Spencer Savage,	13	6	10½			
259	James Boyle,	33	9	4½			
261	Richard Fluellan,	123	13	3			
267	Benjamin Sheppard,	30	0	0			
268	John Brinnan,	20	2	6			
					1105	14	11½
					1575	18	3½

Appendice
(D.)

20e Juillet.

APPENDICE A.

ETAT des produits et effets qui ont été transportés par le Canal de Welland pendant la saison de 1840, comparés avec ceux qui ont été transportés pendant la saison de 1839, établissant l'augmentation et la diminution.

PRODUITS ET EFFETS.		1840	1839	AUGMENTATION	DIMINUTION
Planches, ..	Pieds,	2004721	2575627		570906
Bois de construction,	Pieds cubiques,	8405			
Bois équarri, ..	"	899504	470554	8405	
Douves de Pipes, ..	No.	862704	757911	428953	
Douves W. I. ..	"	897417	1624086	104793	816669
Bardeaux, ..	"	457500	332250	125250	
Billots sciés, ..	"	5942	10294		4352
Quarts vuides, ..	"	18362	2053		
Briques, ..	"	19525	500	16279	
Petits Paquets, ..	"	99	18	19025	
Passagers, ..	"	494	460	81	
Charues, ..	"	32	36	34	
Voitures à quatre roues,	"	9	46		4
Lisses, ..	"	1000	3000		67
Pompes, ..	"	69	20	49	2000
Rames de Chaloupe,	"	10		10	
Pourceaux vivants, ..	"	69		69	
Moules de Bois, ..	"		150		150
Farine, ..	Quarts,	209016½	66875½	142141	
Lard et Bœuf. ..	"	15624	9053	6571½	
Sel, ..	"	156597	184562		27965
Saindoux, ..	"	28½	345½		57
Whiskey, ..	"	1515½	854½	660½	
Alkalis, ..	"	503	168	335	

Appendice
(D.)

20e Juillet.

PRODUITS ET EFFETS		1840	1839	AUGMENTATION	DIMINUTION
Cidre,	Quarts,	14	119		105
Bière,	"	58	169		111
Pommes,	"	136	514		378
Biscuits,	"	4	1	3	
Poissons,	"	213	177½		664½
Graine de Lin,	"	180	76	104	
Fruits et Noix,	"	196	12	184	
Farine de Blé d'Inde,	"	1	49½		48½
Sucre,	"	41	1	33	
Résine,	"	12	33	9	
Terre Glaise,	"	3		3	
Farine d'Avoine,	"	29		29	
Huile,	"	2½		2½	
Plâtre,	"	1926		1926	
Biscuits,	"	3		3	
Oignons,	"	44		44	
Beurre et Saindoux,	Barils.	3399	200	3119	
Blé,	Minots,	1833765	864816	968919	
Blé d'Inde,	"	33195	22349	10846	236
Orge,	"	61	300		
Riz,	"	3066		5066	33078
Patates,	"	105	33183		117½
Pois et Fèves,	"	135½	253		
Avoine,	"	544	583	56	794 18 2
Marchandises,	Tonneaux.	3119 9	3914 7 2		
Meules de Moulin,	"	216	80 18	135 2	20 11
Ameublemens et bagage,	"	2 15	23 6		287 5
Charbon,	"	938 2	1325 7		
Fonte,	"	160 17	69 1	91 16	
Fer,	"	94 1	58 6	35 15	321 14
Plâtre,	"	801 7	1123 1		
Lard fumé et Jambons,	"	7 10		7 10	
Son,	"	65 12	20 10	45 2	6 1
Peaux de Cuir,	"	17 5	23 6	166 19	
Tabac,	"	277	110 1		42
Marbre,	"		42		1 10
Houblon,	"	53 10	1 10		
Sable,	"	1		53 10	
Bois pour Chaises,	"	612		1	604
Pierre,	Cordes,	42	12 16		
Bois de Chauffage,	"	174		42	
Courbes de Pruche,	"	57	13	161	
Bois pour faire des Cercles	"	3	26	31	8½
Fonds de Quarts,	"	26	11½		
Raiseaux de Doutes, ..	"	334		26	
Cercles en Paquets,	"	166300		334	
Chaloupes,	Nombre,	3	6	166300	3½
Goelettes,	"	1971	1169		
Bateaux et Chalans,	"	762	763	802	1
Cajoux,	"	111	127		16
Tonnage,	Tonneaux,	215984	147327	68657	
Péages perçus,		£ 19175 11 10	11757 2 8½	7418 9 1½	

B.

Etat Comparatif des Peages perçus sur le Canal de Welland depuis 1834 jusqu'à 1840

Années,	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Montant,	£4300 8 5½	£5807 5 11½	£5744 12 3½	£5516 4 4	£6740 13 10	11757 23½	£19175 11 10

C.
Frais de l'Administration du Canal de Welland, savoir : Salaire du Surintendant, du Secrétaire, du Teneur des Livres, du Collecteur des Péages, Allocation faite aux Directeurs pour leurs Livres et Dépenses, Gages des Gardiens d'Ecluses et Contingents.

	1834		1835		1836		1837		1838		1839		1840		TOTAL FOUR SEPT ANS.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£
Surintendant,.....	400	0 0	400	0 0	400	0 0	400	0 0	400	0 0	400	0 0	450	0 0	2550	0 0	
Secrétaire,.....	200	0 0	200	0 0	200	0 0	200	0 0	266	13 4	300	0 0	300	0 0	1666	13 4	
Teneur de Livres,.....	335	5 0	335	5 0	150	0 0	150	0 0	394	10 6	453	9 7	470	3 3½	450	0 0	
Collecteur des Péages,....	251	13 0½	134	14 14	122	5 1	219	9 11	192	10 5	192	1 11	72	0 0	1125	14 8½	
Dépenses des Collecteurs,...	1200	0 0	1200	0 0	1200	0 0	1200	0 0	904	12 11	855	19 9½	1105	14 11½	7666	7 8	
Gardiens des Ecluses,.....	835	18 6	477	18 4	912	10 2½	978	13 0½	782	17 5	575	12 7	411	0 0½	4974	10 1½	
Contingents,.....	3222	16 6½	2898	17 8	3320	0 3½	3453	7 11½	2941	4 9	2717	3 10½	2808	18 3½	21392	9 5	

D.

Etat indiquant le Montant des Salaires, les Dépenses Contingentes et Incidentelles, avec l'Intérêt, 1840.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Salaire du Surintendant, du Secrétaire, et du Teneur de Livres, do. des Collecteurs de Péages,.....	750	0	0	470	3	3½	119175	11	10
Gages des Gardiens d'Ecluses,.....	1105	14	11½	392	4	2½	67	5	0
Comptes Contingents,.....	90	15	10	4155	18	4½	19242	16	10
Dépenses Incidentelles,.....	4155	18	4½	6155	16	8½	108	17	5½
Intérêts,.....	6155	16	8½	£			19133	19	4½
Montant des Recettes en 1840, Frais d'Administration, avec Intérêt,	20232	5	5½				1098	6	1½
Dividende sur £117,800, à 6 par cent,	13267	8	10				20392	5	5½
	7068	0	0						

Appendice (D.)
 20e Juillet.

Appendice
(D.)

20e Juillet.

E.

Frais de Réparations et Salaires des Ingénieurs, depuis 1835 jusqu'à 1840.

	1835			1836			1837			1838			1339			1840			TOTAL PENDANT SIX ANS.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Frais de Réparations.	14152	1	7½	13410	19	0	27492	17	9½	9114	13	4½	7560	0	7	11343	1	11	33074	4	3½
Salaires des Ingénieurs.	340	12	1	234	18	3	508	0	6	462	10	0	725	0	0	250	0	0	2521	0	10
	14492	13	8½	13645	17	3	28000	18	3½	9577	3	4½	8285	10	7	11593	1	11	85595	5	1½

F.

Etat Comparatif des Goëlettes et autre Tonnage, depuis 1837 jusqu'à 1840.

	1837	1838	1839	1840
Goëlettes,.....	718	769	1169	1971
Tonnage,.....	80697	95397	147327	215984

G.

Il paraît, d'après ce Rapport, que la Dette de l'Etat de New York pour les Améliorations intérieures, est de \$10,801,839, 66, dont la majeure partie sera due en 1846.

Ce Rapport établit, que les Recettes actuelles pour les dix années antérieures à

1829, ont été de,.....\$ 763,527

Et pour les dix années antérieures à 1839,..... 1,537,532

Ce qui donne une augmentation de,..... \$7741,005

Il établit de plus, que les revenus des Canaux suffiront, non seulement pour payer l'intérêt et racheter le Capital de la dette actuelle, mais permettront de plus à l'Etat, de dépenser une somme annuelle de \$500,000 pendant sept ans, pour l'aggrandissement du Canal et la Confection d'autres travaux publics. On attribue cette augmentation des revenus sur les années précédentes, à l'ouverture de nouvelles voies de communication qui conduisent à ce grand débouché ; à l'accroissement des produits qui, par leur volume et leur poids produisent plus de péages, tels que le froment, les provisions, le sel et le charbon ; et au transport des marchandises dans les Etats de l'Ouest. En parlant de ces nouvelles voies de Communication, on fait allusion, et avec raison, à celles qui sont déjà achevées dans l'Etat de l'Ohio, dont on ne fait que commencer à ressentir les avantages. Les Canaux et les Chemins de Fer dans les Etats de l'Ohio, d'Indiana, d'Illinois et de Michigan, qui conduisent tous au Lac Erié, y sont aussi énumérés. Un autre motif pour agrandir le Canal Erié est la réduction des prix de transport, afin d'engager les Marchands à donner la préférence au Canal d'Erié sur celui de Pensilvanie ;—ce dernier possédant les mêmes avantages que le Canal de Welland, puis que la Navigation en est ouverte aussi à bonne heure, le printemps.

II.

Montant actuel des argens publics et privés des particuliers, dans le Canal de Welland avant 1837, exclusivement des Revenus,—

Parts appartenant à des individus,..... £117,800

Bas-Canada,..... 25,000

Haut-Canada,..... 107,500

£250,300

Argent prêté par le Gouvernement Provincial,..... £102,000

do. par le Gouvernement Britannique,..... 55,555

157,555

£407,855

Cette somme comprend la construction de trois Hâvres, le Port Dalhousie, sur le Lac Ontario ; Le Port Maitland (*Grand River*,) et le Port Colborne sur le Lac Erié ; les Ecluses sur *Grand River*, l'Aqueduc sur la Rivière Welland, et le Canal à l'entrée de la Rivière Chippawa ; un

mille et demi de l'excavation la plus profonde qu'on ait encore jamais fait en Amérique, près du Port Robinson ; l'excavation de 28 milles de Canal pour les vaisseaux 26 x 56 pieds ; 20 milles de Canal pour les bateaux, 24 x 40 pieds ; et l'établissement d'une navigation d'eau morte de 30 milles, en tout 78 milles, avec 350 pieds d'Ecluses :—cette somme comprend aussi les argens payés pour l'achat de terrains, dommages contingents, &c. &c.

Appendice
(D.)
20e Juillet.

Vu les avantages reconnus que l'établissement de ce Canal a conférés au pays, la Législature a éteint et annulé l'intérêt dû sur les emprunts, et converti la dette Provinciale alors due, en actions, affectant les revenus futurs du Canal au paiement de l'intérêt des emprunts à venir et un dividende aux actionnaires privés.

Nous devons maintenant considérer les dépenses qui ont été encourues, et les avantages qui résulteront de ces travaux.

Depuis que l'Acte de 1837 est devenu loi, il a été reçu des débentures du Gouverne-		£	s.	d.
ment, au montant de	- - - - -	65144	8	10
Intérêt sur cette somme pour les années 1838 et 1839 (1840 payé)	- - - - -	7937	6	8
do. sur £117,800 pour 1839 à 5 par cent	- - - - -	5890	0	0
do. sur £117,800 pour 1840 à 6 par cent	- - - - -	7068	0	0
		£	87039	15 6

1er Janvier, 1841.

Intérêt sur £87039 du 1er Janvier, 1841, au 31 Décembre 1843, 3 années, à 6 par cent	£15667
“ £400,000, dépense moyenne de 3 années pour nouveaux travaux, à 6 “	36000
“ £117,800, Actions privées, 3 années, à 6 par cent	21204
“ £36,000, pour entretenir les anciens ouvrages, dépense moyenne de 3 années, à 6 par cent	4080
	£76951
Revenus moyens pour 3 années, à £25,650 6s. 8.	76951

Ces calculs sont basés sur un Revenu moyen de £25,650 par année ; ce qui est suffisant pour payer l'intérêt sur £400,000 pour les nouveaux travaux, et £36,000 pour réparer les anciens travaux, tel qu'indiqué ci-dessus. Mais si l'accroissement est progressif, ce dont nous n'avons pas lieu de douter, le Canal serait en état par ses seules ressources, dans trois ou quatre ans, de payer un intérêt de six par cent, non seulement sur toutes les sommes qui ont été dépensées avant 1837, et celles que l'on pense devoir être dépensées pour les trois années suivantes, mais aussi sur les actions possédées par le Haut et le Bas-Canada, et sur l'argent prêté par le Gouvernement Britannique.

L'expérience des deux dernières années néanmoins, montre un grand accroissement annuel, et en basant un calcul sur ces données, il paraîtra évident qu'avant peu d'années, les revenus du Canal suffiront, non-seulement pour faire face à l'intérêt, mais aussi pour racheter la dette due au Gouvernement Britannique.

Il paraît, en consultant la 8e Geo. 4, 1827, qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté d'intimer par la voie du Secrétaire des Colonies, qu'elle était prête à aider cette entreprise jusqu'à la concurrence de £16,360 sterling, étant un neuvième de l'estimation des frais du Canal ; et qu'en considération de cette offre, le Gouvernement Britannique aurait l'usage du Canal pour tous les vaisseaux et bateaux employés à transporter les effets du Gouvernement, sans payer de péages ; Il paraît aussi, par la 10e Geo. 4, 1829, que le Gouvernement de Sa Majesté a prêté à la Compagnie du Canal de Welland £50,000, payables en 10 ans, à 4 par cent, pour le paiement desquels les péages du Canal étaient engagés ; et ces péages sont aussi réservés par la 17e clause de Guillaume 4, chap. 92, 1837. Cet intérêt néanmoins, n'a pas été exigé par le Gouvernement Impérial ; et comme l'on n'a pas exigé le paiement du neuvième des frais du Canal, et qu'on a laissé passer en tout tems les vaisseaux et les effets du Gouvernement sans exiger de péages, il n'y a pas lieu de croire que cet intérêt soit jamais demandé.

I.

BUREAU DU CANAL DE WELLAND,
St. CATHERINES, le 10e Décembre, 1840.

MESSIEURS,

Je dois faire rapport, pour l'information du Bureau, que le Canal a été ouvert à la navigation le 2e Avril, et à l'exception de deux interruptions dont je parlerai ci-après, il a été maintenu en bon ordre jusqu'au 1er de ce mois, époque où il a été fermé par les glaces.

D

Appendice
(D.)

20e Juillet.

L'état donné par le Secrétaire, montre une augmentation de Revenu qui excède de cinquante par cent celui de l'année dernière.

Il a été dépensé l'année dernière, une somme de £11,343 1s. 11d., en réparations et en matériaux ; ce qui excède la dépense pour le même objet en 1839, de £3,682 11s. 4d. Cet excédant vient principalement de ce qu'il a fallu reconstruire partiellement quatre des Ecluses en bois, et en réparer huit autres en grand, avant de pouvoir ouvrir ce Canal, le printemps dernier. Les frais de réparations excèdent aussi de beaucoup les frais des années précédentes, à cause du plus grand nombre d'écluses. Le nombre moyen de vaisseaux qui ont passé par le Canal, a été en 1839, de cinq par jour ; tandis que cette année, il en a passé huit, avec un accroissement proportionnel du nombre de cageux et de bateaux ; et il est très-évident que l'on ne peut s'attendre à aucune diminution dans les frais annuels de réparation, tant qu'il faudra conserver et maintenir en bon ordre les écluses en bois, qui sont maintenant en usage depuis quatorze ans.

La première interruption à la navigation du Canal dont il est parlé plus haut, arriva Dimanche le 20e Juin, par une goëlette qui, faute d'attention et de vigilance de la part des conducteurs, emporta les portes de l'écluse No. 3 ; on en mit de nouvelles le Mercredi suivant ; mais le grand niveau des eaux audessus de cette écluse étant détruit par cet accident, ce n'est que le Samedi suivant que cinquante vaisseaux qui étaient arrivés pendant la semaine, purent passer.

Le seul autre retard de conséquence apporté à la navigation du Canal cette saison, a été occasionné par un écroulement dans l'aqueduc d'environ quarante pieds de long, dans la nuit du 11e Août. Le dommage a été réparé en quatre jours ; les eaux néanmoins ne purent reprendre leur propre niveau que le 20, et alors il y avait plus de 70 vaisseaux qui se trouvaient arrêtés dans le Canal. Ces deux fâcheux retards (en tout seize jours) ont fait une différence de mille louis au moins dans les revenus de l'année. Comme de raison, on a fait des préparatifs pour faire les réparations nécessaires pendant l'hiver.

J'ai déjà commencé les travaux nécessaires pour mettre le Canal en bon ordre pendant une autre année, et je me flatte de pouvoir les achever tous sans difficulté pour le premier Avril.

Les travaux maintenant à l'entreprise entre la jonction et le port Colborne, une fois achevés, faciliteront beaucoup à l'avenir le passage des vaisseaux, et fourniront en outre une quantité de pierres pour les Jetées et autres travaux dans le port ; l'ouvrage doit être fini le 24e Mars prochain.

Le pont souterrain si longtems requis à Cranberry Creek a été donné à l'entreprise, et sera achevé pendant l'hiver. Il a été aussi passé des contrats pour livrer à la jonction 100,000 pieds de pin équarri, et 25,000 pieds de chêne, à des prix raisonnables.

Il ne me reste plus maintenant qu'à indiquer au Bureau les travaux du Canal qui sont nécessaires, selon moi, pour en assurer la prospérité avec le moins de délai possible.

Les premiers travaux d'importance à entreprendre sont, sans contredit, la reconstruction des écluses, d'une manière permanente, parceque comme je l'ai déjà dit, jusqu'à ce que cela soit fait, les frais annuels de réparation devront plutôt augmenter que diminuer, et les avantages que le pays devrait retirer du Canal, ne pourront se réaliser, tant que les écluses resteront dans l'état de ruine ou elles sont actuellement. La nécessité de bâtir des écluses en pierres au lieu d'écluses en bois, qui n'ont été maintenues qu'à l'aide de sommes considérables tous les ans, a été démontrée à la Législature en 1836, et il est vivement à regretter que les dispositions qui ont alors été adoptées dans cette vue, n'aient pas jusqu'à ce jour produit de résultat avantageux.

Tandis que je suis sur ce sujet, je dois remarquer que les réparations qui sont nécessaires aux écluses actuelles, proviennent en grande partie de ce qu'elles n'ont pas été placées en ligne droite avec le Canal, et je me flatte que l'expérience des inconvénients résultant de cette erreur, sera pour nous un avertissement lorsqu'on établira une nouvelle ligne d'écluses.

Les autres travaux d'importance auxquels je dois respectueusement appeler l'attention du Bureau, c'est de convertir le Canal alimentaire en un Canal capable de recevoir les goëlettes depuis la jonction jusqu'à *Grand River*. Pendant les trois années que j'ai eu la surveillance de ces travaux, 20 à 30 vaisseaux ont passé par le Canal venant du Lac Ontario, au commencement d'Avril, et en arrivant au Port Colborne ont été détenus des deux et trois semaines ; s'ils avaient pu continuer jusqu'à *Grand River*, ils auraient trouvé ce port, ainsi que tous les ports à l'ouest du Lac Erié, parfaitement libre de glaces depuis plus d'un mois. Il est donc évident, que la Compagnie et le public perdent annuellement deux ou trois voyages des nombreux vaisseaux qui fréquentent le Canal. La nécessité d'agrandir le Canal alimentaire est évidente depuis long-tems, afin d'assurer en toutes saisons un ample approvisionnement d'eau pour le Canal, et pour les moulins qui y sont situés, et dont le nombre s'accroît rapidement, si les propriétaires pouvaient toujours compter sur une quantité suffisante d'eau pour les faire marcher ; et lorsqu'on considère que près d'un dixième des Revenus perçus cette année a été payé par les cinq moulins à farine,

qui sont maintenant construits sur le Canal, l'on ne peut révoquer en doute l'importance de cette source de revenus et la convenance d'encourager cette industrie. Cette amélioration n'offre aucune difficulté insurmontable soit pour l'exécution ou la dépense, et en la commençant cet hiver, elle serait achevée le printemps de 1842.

Appendice
(D)
20e Juillet.

Je recommanderais au Bureau, d'employer toute son énergie et ses ressources à reconstruire les écluses, et à rendre l'embouchure de *Grand River* en état de servir de havre. Le havre du Port Dalhousie et du Port Coiborne peuvent, avec une dépense comparativement légère, prise sur l'estimation des sommes jugées nécessaires pour leur achèvement, répondre à toutes les fins de la navigation pendant nombre d'années; jusqu'à ce qu'enfin l'on puisse espérer avec confiance que les revenus du Canal même, suffiront amplement pour les améliorer par la suite.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Votre, &c. &c.

Au Président et Directeurs
de la Compagnie du Welland Canal.

K.

Raisons données par les Directeurs nommés par les Actionnaires, pour lesquelles il devrait être payé un Dividende aux actionnaires privés en 1837 et 1838, dans le cas où l'Acte pour l'achat des Actions privées ne recevrait pas la Sanction Royale.

Il n'est pas parlé de dividende dans le Rapport de ce Bureau, du 12e Février, 1838. Dans le Rapport suivant, du 31e Janvier, 1839, on remarque, que " par suite de la diversité d'opinion qui règne sur le sens et l'interprétation de la 7e Clause de Guillaume 4, il n'a pas été déclaré de dividende, afin que les intérêts des Actionnaires ne soient pas compromis par une décision prématurée de la question." Le rapport du Comité de la Chambre d'Assemblée, du 24e Janvier, qui a été unanimement adopté par la Chambre, contient l'opinion suivante :—

" Votre Comité est d'avis, sous quelque point de vue que l'on envisage maintenant la disposition de la loi qui pourvoit aux intérêts des actionnaires privés de cette Compagnie, que l'intention de la 17e clause de la 7e Guillaume 4, chap. 92, était, que les revenus du Canal de Welland seraient employés en entier à payer l'intérêt des emprunts autorisés par cet Acte, dans la vue d'indemniser le Gouvernement Provincial de tout paiement ou intérêt à l'avenir; et que le restant serait employé comme dividende pour les actionnaires privés, et que la Direction n'avait ni le droit ni le pouvoir de déduire aucun item ou somme, en les désignant comme frais d'administration. Dans cette persuasion, et après un examen soigné de tous les Documents, votre Comité recommande une adresse à la Reine pour la prier de donner la Sanction Royale au Bill qui a été passé par la Législature pendant la dernière Session; et si la Sanction Royale est refusée, il croit qu'il est dû aux actionnaires qu'il soit passé un Acte par la prochaine Législature pour donner la prépondérance dans la direction aux actionnaires privés, et les placer dans la même position où ils étaient en 1836, et ne pas exposer la Législature à l'imputation de violer à la fois les droits privés et la foi publique, à laquelle ce contrôle de leurs propriétés, sans l'assentiment des actionnaires privés, les exposerait."

	£	s.	d.	£	s.	d.
En 1837 les Revenus se sont élevés à, - - - - -	6416	1	2½			
Balance d'intérêt dû cette année sur les Débentures émanées, -	1340	0	0			
Dividende de 4 par cent sur £117,800, montant des actions privées,				5076	1	2½
Laissant une réserve de, - - - - -				4712	0	0
				364	1	2½
En 1838 les Revenus se sont élevés à, - - - - -	7768	9	11½			
Intérêt sur £66,144 8s. 10d., une année, - - - - -	3968	13	3			
Laissant pour dividende, - - - - -	3794	16	8½			
Ajoutez la réserve de l'année dernière, - - - - -	364	1	2½	4158	17	11
Dividende pour cette année, - - - - -				4712	0	0
Laissant un déficit de, - - - - -				553	2	1
En 1839, Revenus, - - - - -	12781	10	9			
Intérêt sur £66,144 8s. 10d., - - - - -	£3968	13	3			
Et déficit l'année dernière, - - - - -	553	2	1			
	4521	15	4			
Dividende de 5 par cent déclaré par le dernier Bureau, - - -				8259	15	5
Laissant un excédant de, - - - - -				5890	0	0
				2369	15	5

Appendice
(D.)
20^e Juillet.

	£	s.	d.	£	s.	d.
En 1840, Revenus,	20300	0	0			
Intérêt sur £66,144 8s. 10d.,	3938	13	3			
	16361	13	3			
Ajoutez le surplus de l'année dernière,	2369	15	5			
				18731	2	2
Dividende de 6 par cent non-déclaré,				7068	0	0
Laissant un excédant de,				11663	2	2

Comme trois des cinq Directeurs ont donné la même interprétation à la Clause en question, le sujet a été de nouveau référé à la Législature. La Chambre d'Assemblée a formellement prononcé son opinion en faveur de cette interprétation, et les soussignés ne voient aucune raison en justice ou en équité de refuser le dividende aux actionnaires privés.

Si l'Acte en question devient loi, il est inutile de déclarer un dividende pour 1837 et 1838, vu que les arrérages de l'intérêt seront payés aussitôt que les péages se monteront à £30,000 par année, ce que l'on peut espérer bien vite.

Il paraît aussi y avoir de l'ambiguïté dans la phraséologie de la 2^e Clause de l'Acte du 16^e Mai, 1839, qui pourrait affecter les intérêts des actionnaires privés. Pour éviter toute erreur à ce sujet à l'avenir, les soussignés présenteront un mémoire à la prochaine Législature, en faveur des actionnaires privés, pour demander que l'Acte soit amendé, de manière à leur assurer le montant en plein des intérêts sur leurs versements, depuis l'époque où ils ont été payés jusqu'au jour du transport ; ce sera là le moyen de rencontrer le vrai sens de l'Acte.

(Signé,) Wm. HAMILTON MERRITT, } Directeurs nommés par les Actionnaires
GEORGE KEEFER. } privés, en vertu de l'Acte de la 4^e Guil. 4.

EXTRAIT des Tableaux, indiquant la destination des produits et effets qui ont été transportés par le Canal de Welland pendant la saison de 1840.

No. 1	Planches.		Pieds cubiques de Bois équarris.	Bardeaux.	Billots sciés.	DOUVES.		MINOTS.		BEURRE & SAINDOUX.		TONNEAUX.				QUARTS.				MARCHAN- DISES.					
	Pieds.	26000				Pipe. W. I.	Bled.	Blé d'inde	Tinelles.	Barils.	Plâtre.	Charp.	Fonte.	Fer.	Tabac.	Sel.	Beuf et Lard.	Bière & Cidre.	Graine de Lin.		Vikalis.	Farine.	Whis- key.	Passagers.	Ton.
2	26000	4884	98500	90000	636	357180	496573	738262	1957	619	29	142179	59	3	56	149283	6	9911	130332	15388	482	21	1656	3115	2
3	4884		28500	113000	636	28500		48	400			59	151		3478	263	39	347	311	311	238	21	3115	1	
4	1665257	899507	307796	119500	5306	307796	205644	48856	110	162	127	655	11733219		151	1713	8	100	1113171	8213	115	1019	1019	3	
5	275456			135000				8923	250			5	36		37				306		5	1210	0	0	
6		32624				197728	76700	103818	130178	2616	1321			693	1	22	12651	25	81658	150	29	4518	0	0	
7	2004721	899507	457500	5942	56270	1807417	1833765	33195	3399	288	801938	16091277	156597	156241	72	180503	2000161	15151	1923119	9	0				

No. 1, A.

TABEAU indiquant les principaux effets et produits qui ont été transportés EN MONTANT d'un Port Américain à un autre, en 1840.

	M.		TONNEAUX.		QUARTS.		Passagers.	MARCHANDISES.		
	Bardeaux.	Plâtre.	Charb.	Fer.	Sel.	Bœuf et Lard.		Ton- neaux.	Quin- taux.	Quint.
Avril,.....		142	22	8	2420		7	9	1	0
Mai,.....					2736		25	150	8	2
Juin,.....	40000		35		5510	6	129	129	9	1
Juillet,.....	50000		33		40149		19	111	4	1
Août,.....			15		31836		20	203	11	3
Septembre,.....			69		44001		5	407	9	2
Octobre,.....			4		20791		6	554	14	2
Novembre,.....					1847		2	90	5	1
	90000	142	179	8149293	6		84	1656	4	0

Appendice
(D.)
20e Juillet

No. 2. B.
TABLEAU indiquant les principaux effets et produits qui ont été transportés EN DESCENDANT d'un Port Américain à un autre, en 1840.

No. de Pieds	DOUVES.		MINOTS.		BEURRE & SAINDOUX.		TONNEAUX.			QUARTS.				MARCHANDISES.		
	Pipes.	I. O.	B lç.	d'Inde.	Tinet-Quarts.	Charb. Fonte.	Ta-bac.	Bœuf & Lard.	Graine de Lin.	Al-kalis.	Farine.	Whiskey.	Passagers	Tonneaux.	Quintaux.	Quarts de Q.
Avril,			2840		86	12		12	2	130	3744	175		8	12	1
Mai,	47600	125721	89245		55		10	139½	25	2602	206		9	5	2	
Juin,	30969	211170	73876		44	3	45	503	143	3512	91	17	3	12	2	
Juillet,	84872	47125	55679	150	5	38		4	3	438		4	3	17	2	
Août,	148342	72052	82280		119		3	16	25	561			7	5	1	
Septembre,	26000	45397	176104		139	8		61	24	363	10		5	3		
Octobre,		40505	177416		171	10		256	104	6	4168					
Novembre,		80822	1807		619	59	3	991½	130	332	15388	482	21	15	2	
	26000	357180	496573	738262	1957											

No. 3. C.
TABLEAU indiquant les principaux effets et produits qui ont été transportés EN MONTANT d'un Port Britannique à un autre, en 1840.

Planches No. de Pieds	M. Bardeaux sciés.	Billets I. O.	Douves I. O.	MINOTS.		TONNAUX.		QUARTS.				MARCHANDISES.				
				Blé d'Inde.	Blé.	Fonte.	Fer.	Bœuf et Lard.	Bière et Cidre.	Farine.	Whiskey.	Passagers	Tonneaux.	Quintaux.	Quarts de Q.	
Décembre,		112				1										
Avril,		74				20	5	3	8	6	10	2	6	4	1	
Mai,		350				5	1	12	17	170	11½	56	6	6	2	
Juin,	113000		25000			20		48	4	160		53	7	7	2	
Juillet,			500	35		19		10	10	9	10	8	4	4	2	
Août,		50				20	22	376	2			8	13	13	1	
Septembre,	1500					2	10	393	52	2		87	12	12		
Octobre,	566	25				2	10	1167	58	2		20	13	13		
Novembre,	2118	25		8	400	20	3	1242	80	170		4	1	1		
	4384	113000	636	285000	48	400	7	3478	263	347	31½	238	11	11	1	

Appendice
(D.)
20e Juillet.

No. 7, G.

TABLEAU indiquant les principaux effets et Produits qui ont été transportés en DESCENDANT d'un Port Américain à des Ports Britanniques, en 1840.

	DOUVES.		MINOT.		BEURE ET SAINDOUX.		TONNEAUX.		QUARTS.			PASSAGERS.		MARCHANDISES.					
	de Pipe.	T.	Blé.	Bled'inde.	Quartaux.	Quarts.	Charbon.	Fonte.	Tabac.	Sel.	Bœuf et Lard.	Bière et Citre.	Graine de Lin.	Alkalis.	Farine.	Whiskey.	Tonneaux.	Quintaux.	Quat. de Quil.
Décembre,			5505				2			1					850		12		2
Avril,			34276		682				20	7199				6	1856		12		9
Mai,	9035	4267	279095	1927	2415	682				4484	25		38	22146		21		6	1
Jun,	74985	21900	284040	11670	199	49		1		345		50	5	25174		17		3	
Juillet,	94212		106975	5353	16	16				475			12	6292		3			
Août,	12506	29133	54222	3968		176				132			10	5517					2
Septembre,			110734	4860	4				2					8756					1
Octobre,			145597	8900						16				8746					1
Novembre,			19737											2316					17
	197723	76700	1038181	30478	2618	1322	693	1	22	12657	25	50	17	41658		29	45		13

Comptes des Ouvrages et Matériaux pour les Nouveaux Travaux, 1840.

	£	s.	d.
Crédit sur la Banque du Haut-Canada,	2000	0	0
Argent pour les différentes sommes au- vant que qui restent dues :			
l'Honble. J. S. Macaulay,	£84	18	0
James Lyons,	22	10	0
George Coventry,	15	0	0
Thomas Keefe,	15	0	0
	137	4	0
	£2137	4	0

Salaires des Ingénieurs Nouveaux Travaux 1840.

	£	s.	d.
202 l'Honble. J. S. Macaulay,	202	0	0
262 Francis Hall,	74	5	0
278 James Lyons,	87	0	0
279 George Coventry,	51	0	0
280 Thomas Keefe,	49	10	0
	£464	5	0

	£	s.	d.
31 H. Mittleberger,	7	9	7 1/2
94 E. Leslie & Fils,	17	17	6
153 Ingénieurs, leurs Salaires,	1	13	8
180 Charles Henderson,	4	1	3
262 Andrew Lyons,	57	0	0
275 H. B. Ostrom,	84	5	8 1/2
278 James Lyons,	17	6	
281 Henry Douthill,	60	15	2
283 George Erwin,	10	0	
284 Gersham Wright,	2	11	5
	291	17	11
	1	0	0
	290	17	11 1/2

{ Cette somme avait été payée de trop,
et a été remise.

Doir. Bilan des Nouveaux Travaux faits par la Compagnie du Canal de Welland.

Contre AVOIR.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU CANAL DE LACHINE.

Appendice
(D)

5e Août.

*A l'Honorable Chambre des Communes du Canada, réunie en Parlement.***LES** Commissaires du Canal de Lachine ont l'honneur de faire Rapport :—

Que les Marchés pour de nouvelles portes d'Ecluses et de nouveaux ponts, dont il est parlé dans leur dernier Rapport annuel du mois de Décembre dernier, ont été exécutés; mais les portes de l'écluse inférieure ne sont pas encore placées, et il ne sera possible de les placer que dans les plus basses eaux.

Les Ponts sont construits d'une manière forte et solide; ils sont remarquables par leur légèreté et leur beauté, et font honneur à l'habileté et aux talents professionnels de Mr. Fleming, l'Ingénieur Civil qui en a tracé les plans. Trois des anciens Ponts sont tellement détériorés, qu'il sera nécessaire de les renouveler bien vite, et les Commissaires sont sur le point de demander des soumissions pour les donner à l'entreprise.

Les Commissaires regrettent de dire, que l'entreprise pour applanir la partie de la levée supérieure, à l'entrée du Canal dont il est également parlé dans le dernier Rapport, n'a pas été exécutée à la profondeur requise, et qu'ils ont été obligés à l'approche du Printemps, de suspendre les travaux, et d'enlever la digue, afin d'ouvrir le Canal à la navigation. Néanmoins, les travaux ont été assez avancés pour rendre l'entrée et la sortie des vaisseaux sûre et facile en tous tems, excepté, quand les eaux du fleuve St. Laurent tombent au dessous du niveau ordinaire; et jusqu'à ce que l'expérience de toute une saison ait donné les moyens de pouvoir en juger, la question de savoir si les travaux seront repris ou non, devra rester indécise:—les frais, la difficulté et le risque à courir en élevant une digue, et faisant l'excavation à l'endroit projeté, et surtout en hiver, devront détourner les Commissaires de continuer cette entreprise, à moins qu'il ne devienne d'une nécessité absolue de faire disparaître entièrement cet obstacle à la navigation. C'est une justice qui est due à l'entrepreneur de déclarer, que l'exécution de ces travaux pendant l'Hiver, était non-seulement hasardeux, mais nouvelle en ce Pays; et que l'Hiver dernier n'a pas été une saison ordinaire, mais remarquable par la fréquence et l'abondance des chûtes de neiges, et par la douceur de la température; deux causes également contraires aux opérations de l'Entrepreneur.

Les Commissaires ont la satisfaction d'annoncer, qu'il y a une augmentation dans la recette des péages de près de soixante et deux par cent, sur la recette de 1833, qui jusqu'alors avait été l'année la plus productive du Canal;—et ils ont maintenant le plaisir d'ajouter, que jusqu'à présent, la recette des péages de cette année excède de quatre-vingt par cent celle de la période correspondante de l'année dernière; et si cette augmentation continue jusqu'à la fin de la saison, la recette de cette année excédera vingt mille louis courant.

Le grand accroissement de commerce sur le Canal que signale cette augmentation des recettes, démontre plus que jamais l'insuffisance du présent réservoir, des quais, &c. surtout à l'extrémité inférieure, immédiatement au-dessus du Hâvre de Montréal, où se fait presque tout le Commerce de transport. Cette insuffisance avait été depuis longtemps prévue par les Prédécesseurs des Commissaires, et dans leurs rapports ils ont vivement sollicité l'attention de la Législature du Bas-Canada à ce sujet. Leurs recommandations néanmoins, n'ont été que partiellement adoptées, tel qu'énoncé dans la seconde section de l'acte Provincial de la 4e Guil: 4, chap. 12, qui autorise l'achat d'un terrain d'une largeur additionnelle de quarante pieds de chaque côté du Canal, entre la rivière et le pont de la rue Wellington;—tout ce nouveau terrain formait partie de la Commune de Ste. Anne, appartenant à la cité de Montréal. Le Printemps après la passage de cet acte, le nombre des Commissaires fut réduit à un seul, et le Canal laissé à sa surveillance exclusive pendant tout le cours de l'année suivante, comme il appert par son rapport à la Législature, en Janvier, 1835:—il n'était pas au pouvoir de ce Commissaire seul, de faire cette acquisition;—et quand l'année suivante, un nouveau Bureau a été nommé, l'acte qui autorisait la perception des péages était expiré, et en conséquence, il n'était plus au pouvoir du nouveau Bureau, de faire cette acquisition. En Mars, 1836 on a passé le Statut Provincial permanent de la 6e Guil. 4, chap. 22, qui établit de nouveau un tarif de péages; et par la 24e section, il était statué que le statut ci-dessus continuerait en vigueur, "mais que l'opération en serait suspendue, jusqu'à ce que la Législature en viendrait à quelque décision relativement à l'élargissement du " Canal de Lachine." Dans presque tous les rapports qui ont été faits depuis que ce dernier

Appendice
(D.)

5e Aout.

Statut a été passé, les Commissaires n'ont cessé de représenter la convenance de se procurer une plus grande étendue de la commune, pour l'usage du Canal, et la nécessité d'en faire l'achat, avant que le terrain fût divisé en lots, et que la valeur en fût augmentée par l'érection de bâtimens; mais il paraît, qu'on a fait peu d'attention à leurs recommandations jusqu'à leur dernier rapport. Dans ce rapport, les Commissaires ont pris la liberté de référer brièvement aux recommandations de leurs prédécesseurs, et d'ajouter leurs pressantes sollicitations, à l'appui de leurs avancés; la question a été soumise par Son Excellence le Gouverneur Général à la considération du Bureau des Travaux Publics; et le Bureau l'ayant envisagée sous le même point de vue que les Commissaires, et même avec des vues plus larges et étendues, a recommandé de donner instruction aux Commissaires de faire dresser des plans des travaux requis, avec une estimation des dépenses nécessaires pour cet objet. Son Excellence a approuvé la recommandation du Bureau, et les Commissaires ont confié la direction des travaux à l'expérience professionnelle de Mr. Fleming. On verra le résultat dans le rapport, les plans et l'estimation ci-joints de ce Monsieur; et les Commissaires les soumettent respectueusement à la considération de la Législature pour les agréer, bien persuadés que l'agrandissement du réservoir, des quais et autres dépendances sur une moindre échelle que celle désignée dans le plan, ne suffirait pas pour le présent, aux besoins du Commerce, et serviraient encore bien moins dans l'avenir, à promouvoir et avancer les intérêts du Public.

Tout le terrain requis pour cet objet et qui se trouve situé entre le pont de la rue Wellington, excepté un petit lopin à la pointe du moulin à vent, appartenant à la Corporation de la Cité de Montréal, et qui est connu sous le nom de la Commune de Ste. Anne; et tout le terrain au-dessus du pont, qui est destiné à recevoir le bois de construction et le bois de chauffage, appartient aux prêtres du séminaire de Montréal. Quant à la valeur de ce terrain, (et il n'y a encore été érigé aucune bâtisse de conséquence) les Commissaires ne sont pas en état d'en donner une évaluation; mais si on leur conférait le même pouvoir qui lui était conféré par l'Acte de la 1ère George 4, chap. 5, en vertu duquel le Canal a été établi, de faire l'achat de terrains, ils sont d'avis, que la somme sera modique, proportionnellement à l'étendue de terrain requise, surtout pour ce qui regarde la Commune; car les améliorations projetées produiraient immédiatement une hausse dans la valeur des propriétés situées dans Griffin Town et les environs, et par suite, une augmentation des revenus de la Cité, par les cotisations; et cette considération, sans doute, aurait une grande influence pour régler le prix d'achat.

Il est très-important de commencer à agir sans retard, car la Corporation de la Cité a déjà fait dresser un plan pour diviser la commune par emplacements, et parle même d'en disposer immédiatement.

L'on dira peut-être, que l'acquisition des lots de terre désignés dans le plan de Mr. Fleming, comme "emplacements pour des Magasins," n'est pas nécessaire, mais les Commissaires la regardent comme essentielle, afin de les placer tous sous leur contrôle et juridiction. On pourrait par la suite attacher à la vente ou au loyer de ces emplacements, des conditions propres à garantir le Canal des dommages et détériorations causées par une mauvaise direction donnée à l'écoulement de ses eaux, ou par l'érection de bâtimens, et l'entreprise de travaux qui pourraient nuire matériellement à ses intérêts. Si le plan projeté est pleinement mis à effet, il n'est pas douteux que ces terrains deviendront par la suite une source abondante de revenu. A l'égard de l'estimation que l'Ingénieur a faite des frais qu'entraîneront ces travaux, l'on doit observer que le chapitre de dépenses le plus considérable est pour "les murs des quais,—le tout en pierres de taille,—£12,282 2s. 6d." Quoique les Commissaires approuvent hautement ce mode de construire les quais avec solidité, ils craignent néanmoins qu'il ne soit considéré comme trop dispendieux. Si cela était, on effectuerait une grande économie, en substituant du bois à la place de la pierre; les extrémités, néanmoins, des petits bassins qui aboutissent aux rues, devraient, à tout événement, être construites en pierre.

Les Commissaires regardent comme dignes de la plus sérieuse attention, et comme méritant l'accueil le plus favorable, les suggestions contenues dans le rapport de Mr. Fleming, relativement à "l'amélioration générale et l'élargissement du Canal,"—"l'établissement à Lachine d'un bassin pour le Canal et d'un port pour les bateaux à vapeur, et la possibilité d'élargir et creuser le Canal sans en arrêter la navigation," et comme telles, ils les soumettent respectueusement à la Législature; et s'ils s'abstiennent d'en faire autant pour une autre suggestion importante, savoir: l'établissement d'un chenal pour les bateaux à vapeur depuis la pointe du moulin à vent jusqu'à la pointe St. Charles, et d'un bassin pour les vaisseaux dans la baie formée par les deux pointes, c'est qu'ils craignent que cela soit considéré comme n'étant pas de leur ressort.

Les Commissaires demandent respectueusement, l'autorisation d'établir les passages sur le Canal qui sont recommandés dans le rapport de l'Ingénieur; et ils demandent aussi, qu'il leur soit

permis de faire des réglemens pour la conservation du canal et des Travaux, avec pouvoir d'imposer une pénalité limitée pour toute infraction de ces réglemens.

En vertu de la 4^e section de l'ordonnance Provinciale, les Commissaires du Hâvre ont commencé la double rampe à l'extrémité de la rue des Sœurs Grises, et continué en remontant vers l'écluse de la rivière, les murs de revêtement du Havre ; — mais, vu la modification qui a été apportée à cette section par la 4^e section de l'ordonnance Provinciale de la 4^e Vict. chap. 12, ils ne se proposent pas de prolonger ce dernier ouvrage au-delà de l'extrémité de la rampe supérieure, quoique la distance ne soit que de cent soixante verges.

Cette terminaison abrupte d'un mur de pierre, grises presque perpendiculaire, de quatorze pieds d'élévation, appuyé sur une levée de tuf d'une égale hauteur, avec une pente inévitable de près de cinquante degrés, présentera un aspect singulier et bizarre, qui contrastera fortement avec la régularité du dessin qui se fait remarquer dans toute l'étendue du mur de revêtement et des rampes qui ornent maintenant toute la devanture de la Cité.

Le prolongement du mur, à partir de la terminaison projetée, jusqu'à l'Ecluse de la rivière, serait non-seulement un embellissement, mais donnerait du relief et procurerait un nouvel avantage, en ajoutant plusieurs pieds à la largeur du quai du Canal plus bas ; et lié au plan de Mr. Fleming mentionné plus haut (s'il est adopté,) ce mur deviendra nécessaire pour appuyer la rue projetée qui devra passer sur l'écluse supérieure.

Les Commissaires osent donc se flatter, que la Législature les autorisera à le compléter.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

P. BERTHELET.
PRE. BEAUBIEN.
FERDINAND MACCULLOCK.
J. T. BRONDGEEST.
H. L. ROUTH.

RAPPORT

Sur le prolongement projeté des Quais, et les Chantiers de Construction et de radoubement sur le Canal de Lachine.

Les premières facilités données aux bateaux sur le Canal de Lachine se bornaient d'abord à un très petit bassin, mais ce bassin a depuis été agrandi en l'élargissant partiellement du côté sud ; et maintenant il est devenu insuffisant par le grand accroissement de commerce et les bateaux de grandes dimensions ; les quais et le réservoir sont également insuffisants. Conformément aux instructions des Honorables Commissaires du Canal, je sou mets respectueusement un plan avec ce rapport, qui indique la forme et l'étendue du prolongement projeté des quais, et l'agrandissement du Bassin : et je traiterai, chacune sous son titre, les nouvelles améliorations projetées.

DU PROLONGEMENT DES QUAIS.

On se propose d'après le plan, d'élargir le bassin actuel, au nord, jusqu'à environ cent dix pieds de la ligne des bâtimens en pierre qui se trouvent ici ; savoir, allouant soixante pieds pour une rue sur la devanture de ces bâtimens, et cinquante pieds pour un quai ; et de l'autre côté ou au sud du bassin, on se propose de l'élargir jusqu'à la limite du Canal, excepté la partie qui est près de l'écluse supérieure, qui doit être parallèle au côté nord du bassin, jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne du Canal, donnant au bassin ici une largeur d'environ deux cent sept pieds.

Appendice
(D.)



5e Août.

Cet élargissement du Bassin actuel donnera un ample espace, et un accès libre aux écluses dont le passage est souvent obstrué par les bateaux. L'élargissement du côté nord, peut être prolongé (voir le plan) jusqu'à ce qu'il vienne en ligne avec la partie supérieure du pont de pierres, ce qui établira des quais vis-à-vis de chaque hangar de ce côté.

Outre cet élargissement du côté sud du Bassin, on se propose d'établir un quai tout le long, de cinquante pieds de large, et une rangée de lots à bâtir ou emplacements le long du quai, de cent pieds de profondeur ; le tout s'étendant d'après le plan, depuis la pointe au moulin tel qu'indiqué par la couleur en rouge, jusqu'aux chantiers de radoubement projetés.

Afin de donner à ce dernier quai et aux emplacements, un accès plus facile et plus direct, que par le pont de pierres actuel, on se propose de jeter un pont de pierres à l'entrée du canal ou à l'écluse inférieure, dont les murs de défense offriraient les fondations solides et toutes prêtes. Ce pont, tel qu'indiqué par le plan, se trouvera sur la continuation de la rue du mur de revêtement du Hâvre de Montréal ; la rue ou chemin, après avoir passé le pont se divise en deux branches, dont l'une conduit au quai par derrière la maison du gardien d'écluses, et l'autre derrière les terrains à bâtir, et du côté de ces terrains qui donne sur la rivière ; on ouvrira par là, ce côté là du bassin entier, à une distance égale, et l'on donnera ainsi un libre accès aux quais et bâtimens situés, au nord du bassin, soit en allant ou revenant de la Ville.

Pour prolonger les quais et le bassin, on se propose, tel qu'indiqué sur le plan, de faire usage de la totalité de cette commune à forme triangulaire, qui s'étend le long de la rue Wellington et du côté nord du canal. Ici je propose, (voir le plan) de tracer une rue à l'est de soixante pieds de large, et une rangée de terrains ou emplacements pour bâtir, de quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; aussi, des lots de cent pieds de profondeur le long de la rue Wellington. Derrière ces derniers, doit se trouver un bassin de cent vingt pieds de large, — puis un quai de quatre-vingt pieds de large ; — ensuite, un autre bassin de cent-vingt pieds de large ; et finalement un autre quai de quatre-vingt pieds de large ; ces deux quais, se prolongeant derrière les lots à l'est, devront chacun avoir un passage de vingt pieds de large, entre ces lots, servant de passage commun pour entrer dans la rue, et en sortir.

D'après le plan, on se propose aussi de traverser les lots que j'ai désignés plus haut, par un canal de vingt-cinq pieds de large, à partir du bassin, depuis leur profondeur jusqu'à leur devanture ; et au moyen de ce Canal un bateau pourra être conduit sous le toit d'un appenti ou hangar qui sera érigé, et on pourra le charger ou le décharger du plancher même du hangar, à l'aide d'une grue ou palan, sans être exposé au mauvais tems, et avec moins de dépense que sur un quai ordinaire. Ces Canaux seront construits en pierre, ainsi que le mur du bassin le long des emplacements ; ce qui donnera des fondations solides derrière chaque emplacement, pour y ériger les bâtimens convenables.

Ce prolongement des quais n'étant destiné qu'à faciliter le transport des effets et marchandises, on se propose en outre, d'établir une place distincte et séparée pour le bois de chauffage, le bois équarri et autres bois ; et j'ai en conséquence tracé un chantier sur le plan au haut de la rue Wellington et au nord du Canal. Ce chantier devra avoir un quai le long de la rue Wellington de cent-vingt pieds de large ; et ensuite un bassin et un quai du côté opposé, de cent vingt pieds de large chaque ; ce dernier sera borné par un chemin (ou moitié de rue) de vingt cinq pieds de large, qui s'étendra tout le long de ce quai, tel qu'indiqué par le plan. La communication sera libre et facile avec la ville, par la rue Wellington.

DES GRUES, PENTES ET APPENTIS.

Il devrait y avoir en plusieurs endroits convenables sur les quais, des grues de différentes force, depuis deux jusqu'à dix tonneaux ; on se propose d'en établir une des plus fortes à l'extrémité inférieure du nouveau Bassin, près du pont de pierre qui est l'endroit le plus voisin de la Cité, pour charger les fontes de fer, meules à moulin etc. On se propose aussi, de placer une ou plusieurs Grues sur les quais pour le bois, avec une Pente vis-à-vis de chaque, pour hâler le bois équarri, immédiatement en arrivant en chantier.

On se propose aussi, d'ériger sur les quais ordinaires, pour mettre les effets à l'abri des appentis qui n'auront pas moins de trente pieds de large, et de les placer soit au milieu ou derrière chaque quai, et de les appuyer sur des poteaux à des distances suffisantes pour permettre aux charrettes ou binards de charger ou décharger.

DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE RADOUBEMENT.

Appendice
(D)

5e Aout.

Comme on le verra d'après le plan, on se propose d'établir deux chantiers, avec un espace suffisant tout au tour, pour scier et piler le bois; ils doivent être placés à l'extrémité supérieure du quai et des emplacements au sud du bassin; ce site offrira toutes les facilités pour se procurer le bois, soit de la rivière ou du Canal, pour construire et réparer les bateaux. On se propose d'élever un appentis entre ces chantiers pour l'usage des Charpentiers, et d'autres, s'il est nécessaire, des deux côtés des chantiers; ces chantiers seront égoutés par des dalles à l'extrémité de chaque, qui se déchargeront dans un canal ou tonnelle qui aboutira à la décharge qui conduit les eaux des terres à la rivière.

Le terrain requis par ces améliorations se trouve indiqué en rouge dans le plan; et celui qui appartient actuellement au Canal est désigné par une ligne jaune.

DE LA BAIE ST. CHARLES.

Il n'est peut-être pas hors de propos de mentionner ici, la connexion que les améliorations ci-dessus projetées formeraient avec une autre amélioration que j'ai suggérée et tracée sur un plan du fleuve en cet endroit, soumis par moi l'année dernière au Bureau des Travaux Publics. Cette amélioration consisterait dans la construction d'une écluse de dimensions considérables dans le fleuve, tout près de la pointe au Moulin, ou en contiguïté avec l'entrée du Canal, et d'une large digue ou chaussée joignant l'extérieur de cette écluse avec les îlots rocheux situés en dehors de la Baie; elle se trouverait dans une eau de dix-huit à vingt-quatre pouces de profondeur; mais on la prolongerait en remontant jusqu'à l'eau profonde vis-à-vis la pointe St. Charles.

Par ce plan, un très grand bassin se trouverait formé et mis hors de l'influence du rapide, et serait creusé par l'extraction des pierres détachées qui en couvrent le fond, pour construire la chaussée, excepté en deux ou trois endroits où la couche de roche projette au-dessus de ces pierres, et qu'il faudrait miner. L'objet de ce bassin serait, — premièrement, d'ouvrir un chenal sûr aux Bateaux à vapeur de Laprairie, et de diminuer de moitié la durée de leur traversée; et secondement, et c'est là la principale fin, d'établir une place étendue et commode pour toutes les sortes de bois destinés au Havre de Montréal; aujourd'hui, les radoux sont souvent entraînés au-dessous de la ville, ou ne sont dirigés au lieu de leur destination qu'avec la plus grande difficulté. Ainsi, sous ce point de vue, cette amélioration se trouverait nécessairement liée avec celles proposées pour le canal du côté sud du Bassin, parce que le nouveau pont projeté à l'embouchure du Canal, servirait de communication pour les deux, et le derrière des emplacements deviendrait par là, le devant du côté du Bassin. Les navires pourraient être admis dans ce Bassin au-dessus de l'écluse, pour prendre leur chargement de bois équarri, &c. si on le creusait assez profond pour une petite distance; et comme l'on pourra rendre ce Bassin sûr dans toute son étendue, en construisant une chaussée suffisante, les bâtimens seraient à l'abri du charriage des glaces en hiver.

Ce n'est peut-être pas ici le lieu de développer tous les avantages qui pourraient résulter de l'établissement d'un Bassin ou port pour le bois. au-delà de ce qui a été dit de la connexion que cette amélioration formerait avec celles qui sont projetées pour le Canal; mais il en est un néanmoins dont je ne puis me dispenser de parler, — c'est que ce bassin offrirait des emplacements excellens pour des chantiers (*docks*) de carénage pour les navires ou bateaux à vapeurs, car on pourrait faire entrer un navire dans ces *docks*, en faisant venir l'eau au niveau supérieur, c'est-à-dire, celui du *dock*, au moyen d'un tuyau qui la prendrait au canal; on n'aurait besoin d'eau que quand il faudrait entrer ou sortir les bâtimens qui vont se faire radouber ou en reviennent. Par là, la construction maritime acquerrait tous les avantages qu'elle trouve seulement dans les endroits où se font sentir les grandes marées.

DES LIEUX DE RENCONTRE SUR LE CANAL.

La navigation éprouve beaucoup de délai et d'inconvéniens résultant de la largeur actuelle du Canal, particulièrement quand les vaisseaux de première classe se rencontrent; ils ont partout beaucoup de difficulté à passer l'un à côté de l'autre, et cela est même impossible dans bien des endroits. Dans ce dernier cas, l'un d'eux doit rebrousser chemin et retourner jusqu'à un certain point, quelque fois éloigné, pour permettre à l'autre (qui se trouve d'après les réglemens, avoir le droit d'avancer) de passer; cela a particulièrement lieu à l'écluse de Lachine, lorsqu'il arrive des bateaux sur les niveaux supérieur et inférieur en même tems. Je recommanderais donc, sur le niveau inférieur, d'élargir le Canal du côté opposé au chemin de halage, de manière à permettre non-seulement que deux bateaux puissent passer l'un à côté de l'autre, mais aussi qu'un seul bateau puisse virer complètement de bord. La raison, c'est que quand les bateaux de la plus grande classe

Appendice
(D.)5^e Août.

sont entièrement chargés, ils tirent un peu plus d'eau qu'il ne s'en trouve dans quelques parties du Canal, et sont obligés en conséquence d'y laisser une partie de leur chargement, et de revenir pour recharger; mais la largeur du canal ne leur permettant pas de virer de bord, ils doivent nécessairement se rendre à l'embouchure supérieure du Canal, pour effectuer ce mouvement. En outre, le Canal est étroit l'espace d'un mille et demi audessous de la même écluse; je propose de l'élargir vers le milieu de cet espace en forme concave, de vingt-pieds sur une longueur de cent verges;—de l'élargir aussi à l'écluse St. Paul, dans les mêmes proportions, sur les niveaux supérieur et inférieur. Je proposerais aussi d'établir un passage, à l'écluse de St. Gabriel, sur le niveau inférieur, parceque le bassin qui se trouve au hangar rouge, un peu audessus de l'écluse, permet par sa largeur aux bateaux de se rencontrer ou de virer de bord.

D'UN PLAN GENERAL D'AMELIORATIONS ET D'ELARGISSEMENT DU CANAL.

L'expérience a maintenant pleinement démontré, que les premières dimensions que l'on a donné au Canal ne correspondent nullement à la largeur de l'écluse; l'écluse a vingt-pieds de largeur en dedans, et le Canal n'a que vingt-huit-pieds au fond, et quarante-huit-pieds de largeur, à fleur d'eau; d'où il résulte que deux des bateaux les plus longs, qui ont à présent près de vingt-pieds de base et construits à fonds plat, ne peuvent se rencontrer dans un Canal dont le fond n'a que vingt-huit-pieds, quoique ce bateau puissent passer par les écluses. Dans ces circonstances, je me permettrai d'appeler l'attention des Honorables Commissaires du Canal de Lachine sur la possibilité d'élargir le Canal dans toute sa longueur, savoir: de quarante-deux-pieds au fond, et de 62-pieds à fleur d'eau; ces dimensions permettraient aux plus grands bateaux qui passent dans les écluses de se rencontrer et passer librement dans le Canal. Je conseillerais, outre cela, d'approfondir le Canal d'un pied audessous du niveau du seuil des écluses; par là, un bateau du plus grand tirant d'eau aurait tout le jeu suffisant pour passer le seuil à l'aise, tandis qu'à présent le bateau n'ayant tout juste que ce qu'il lui faut d'eau, et touchant presque le fond même du Canal, son jeu ne peut pas être parfait; il tirera par conséquent plus d'eau que s'il était en repos ou en mouvement dans des eaux plus profondes. De plus, le jeu d'un bateau en mouvement dans un Canal étroit, est encore diminué par le peu d'espace qui reste de chaque côté, au mouvement de l'eau que le bateau a déplacée dans sa marche progressive, tandis que si la profondeur du Canal est plus grande que le tirant d'eau du bateau, et d'une largeur proportionnée, le jeu sera augmenté, et le halage ou la traction plus facile.

En regardant comme certaine l'existence progressive et ultérieure d'un grand commerce intérieur sur le Fleuve St. Laurent et la Rivière des Outaouais audessus de Montréal, la position du Canal de Lachine devient nécessairement et sera toujours la grande voie de communication. Sous ce point de vue, on doit l'améliorer de manière à satisfaire aux besoins futurs de ce commerce, et de manière aussi, à pouvoir répondre aux améliorations qu'on se propose de faire par la suite, dans la manière de faire mouvoir et marcher les vaisseaux, soit par le halage ou la vapeur. Les rivières mentionnées plus haut, offrant beaucoup d'obstacles à cause des rapides, sont presque impraticables pour les bâtimens à voile, ce qui fait que l'on n'emploie que des bateaux à vapeur dans les espaces qui se trouvent entre les rapides de l'Ottawa.

Mais il est très douteux, sous le rapport du tems et des dépenses, si l'on doit préférer l'emploi de la vapeur comme moyen unique de traction à la fois sur les rivières et canaux, à celui du halage sur les canaux. Au contraire, l'emploi des bateaux à vapeur séparément comme moyen de traction sur les rivières et les canaux, peut être préférable, surtout puisqu'on peut en faire usage sans aucunement endommager les levées; et il paraîtrait maintenant que la grande question pour l'amélioration d'un Canal, est de trouver les dimensions les mieux adaptées à l'emploi d'un système amélioré de traction par la vapeur.

La profondeur actuelle du Canal de Lachine n'admet que des bateaux tirant moins de cinq-pieds d'eau; j'apprends aussi, que dans les plus basses eaux, il n'y a pas assez d'eau sur le seuil de l'écluse de protection, ou qu'elle baisse audessous de son élévation ordinaire. Cette circonstance, toute rare qu'elle puisse être, impose des limites à la profondeur additionnelle qu'on pourrait obtenir en exhausant les levées ou côtés du Canal. Quoique cette profondeur additionnelle puisse être mise à profit, quand le fleuve se maintient à son niveau ordinaire, il n'y aurait toujours point de régularité ni de certitude dans l'emploi des bateaux à vapeur qui tireraient au moins six-pieds d'eau, pour les rendre suffisamment effectifs. Cette dernière condition m'engage à proposer l'agrandissement du Canal, de manière à employer une force motrice suffisante au moyen de la vapeur, pour mouvoir les bateaux plus grands que ceux en usage sur le Canal, et adaptés à un plus grand commerce.

Comme je l'ai dit plus haut, j'élargirais le Canal, et dans la vue d'employer la vapeur comme force motrice, je lui donnerais cinquante pieds de largeur au fond, et deux pieds et demi de profondeur audessous des seuils des écluses actuelles, ou sept pieds en tout; je lui donnerais aussi soixante et dix pieds de largeur au niveau de l'eau :—Mais un tel changement nécessiterait de nouvelles écluses que je suggérerais de placer à côté des écluses actuelles, qui auraient sept pieds d'eau sur le seuil, et pourraient avoir vingt pieds de largeur en dedans. Ces dimensions admettraient un bateau à vapeur assez fort pour remorquer plusieurs batimens à la fois, d'une grandeur adaptée à la navigation du Fleuve et des Lacs; bien entendu que ces bateaux à vapeur pourraient marcher, comme on l'a déjà dit, sans faire le plus léger mal aux levés ou digues du Canal. Il est cependant nécessaire de faire observer, que cette profondeur et cette largeur additionnelles des écluses, devront correspondre dans toutes les autres situées sur les autres canaux ou cataractes, dans toute l'étendue en remontant jusqu'au Lac Ontario.

D'UN BASSIN DE CANAL, ET D'UN PORT POUR LES BATEAUX A VAPEUR A LACHINE.

L'entrée du Canal de Lachine se trouvant sur un point où le courant est très-fort dans le Fleuve, il résulte beaucoup de délai et d'inconvéniens de la nécessité où sont les Bateaux qui remontent, de sortir du Canal pour se rendre au débarcadour des Bateaux à Vapeur, au lieu d'être remorqués par un *Steamer* du Canal lui-même. Il y a aussi un banc dans le Fleuve, un peu audessus de l'entrée du Canal, qui oblige les Bateaux de se tenir soit en dedans ou en dehors de ce banc; et comme le dehors offre un meilleur chenal, mais qu'il est plus exposé au courant, l'entrée du Canal devient par là même d'un accès difficile;—en outre, il n'y a pas de Bassin à l'entrée où les Bateaux puissent se mettre, avant de passer dans le Fleuve, ou de passer l'Ecluse de protection, il n'y a qu'un espace qui se trouve entre l'entrée et l'écluse, qui est quelque fois entièrement encombré de bateaux. Considérant toutes les circonstances, les risques et les inconvéniens de cette navigation, je recommanderais de prolonger le Canal, comme Bassin, le long du rivage en remontant jusqu'en front du village, et de le terminer au chenal soit audessus ou audessous de *Lushman's Point*, ainsi que le pourra déterminer un examen convenable ci-après. Dans mon opinion, cette amélioration, ainsi que l'élargissement du Canal, et le creusage pour lui donner sept pieds d'eau, tel que proposé ci-dessus, couteraient moins, et seraient mieux adaptés au commerce que l'établissement d'un nouveau Canal derrière le village de Lachine, qui ne joindrait le Canal actuel qu'à Montréal, suivant le projet dont on m'a parlé. L'on obtiendrait un autre avantage en poussant l'entrée du Canal à *Lushman's Point*; on pourrait placer le seuil de l'Ecluse de protection actuelle quelques pouces plus bas; c'est ce qui serait réglé par la différence de niveau entre l'entrée actuelle et celle que l'on propose. Il ne serait pas nécessaire d'acheter de terrains privés, du tout, ou très-peu du moins, pour faire ce Bassin, et il formerait un fort, tant pour la Navigation du Canal que pour celui du Fleuve, dans lequel les barges et les Bateaux à Vapeur seraient également en sûreté pendant l'hiver.

DE LA PRATICABILITÉ D'ÉLARGIR ET DE CREUSER LE CANAL SANS INTERROMPRE LA NAVIGATION.

Les travaux nécessaires pour élargir et creuser le Canal peuvent se faire sans interrompre la navigation, ou en ne la suspendant que très-peu de tems. On élargirait le Canal du côté sud seulement. En Été, on mènerait l'excavation jusqu'au niveau de l'eau sur toute la largeur désirée, excepté une lisière de deux ou trois pieds de largeur, à laquelle on donnerait une élévation de dix-huit pouces pour empêcher l'eau de se répandre dans l'excavation; et ensuite on pourrait continuer l'excavation jusqu'à la profondeur qu'elle doit avoir, en laissant une petite portion du terrain solide du côté du Canal; car s'il y a du coulage, l'eau descendra sur le niveau inférieur de l'excavation, et pourra être pompée dans le Canal par dessus la digue, s'il y a une ouverture dans différens points du même niveau. Enfin dans les mois d'hiver, on enlèverait cette digue et on acheverait de creuser le Canal actuel jusqu'à la profondeur voulue. Il est évident aussi, que les nouvelles Ecluses pourront être toutes bâties en Été, sans que cela nuise le moins du monde à la navigation; au contraire, le Canal actuel offre les plus grandes facilités pour le transport des matériaux sur chaque point désiré; et une fois achevées, on pourrait faire l'ouverture de chacune des Ecluses dans le Canal en hiver.

(Signé,)

PETER FLEMING.

Montréal, 6e Juillet, 1841.

Vraie Copie,

J. GRIFFIN,

Sec. Canal de Lachine.

Appendice
(D.)

5e Août.

ESTIMATION des frais du prolongement des Quais et de la formation d'un Bassin sur le Canal de Lachine, à Montréal.

	£	s.	d.
Frais d'Excavation du Nouveau Bassin et du Dock pour les Bois,.....	4439	9	0
Murs des Quais, le tout en pierre de taille,.....	12282	2	6
Nouveau Pont de pierre à l'embouchure des Ecluses,.....	500	0	0
Deux Docks de Carénage, avec portes d'Ecluses,.....	7200	0	0
Grues et Appentis,.....	2700	0	0
Pavage en bois, et nivelage des Quais,.....	2300	0	0
Ouverture d'un Chemin ou rue traversant la Pointe au Moulin, et formant une rue du côté du Fleuve,	1250	0	0
	30671	13	6
Dix par cent pour dépenses Contingentes,.....	3067	2	4
	£ 33738	13	10

MONTREAL, 6e Juillet, 1841.

(Signé,) PETER FLEMING.

Vraie Copie,

J. GRIFFIN,

Secrétaire Canal de Lachine..

TABEAU des Frais encourus pour l'établissement du CHEMIN DE FER DE CHAMPLAIN et Sr. LAURENT et Dépenses ; et aussi des Dépenses et Recettes, et du Chiffre des Passagers et du Tonnage, qui ont été transportés par la Compagnie, depuis l'établissement du dit Chemin de Fer en Juillet 1836, jusqu'au 1er Janvier 1841, — tel que requis par la 49e Section de la 2e Guillaume IV. Chapitre 58.

Coût Total du Chemin de Fer et Dépenses, £51,063 courant.

PÉRIODES,	Nombre de Passagers.	Fret. Nombre de Tonnaux.	Recettes Totales.		Dépenses Totales.		REMARQUES.
			£	s. d.	£	s. d.	
Année..... 1836.	15929	4991	6042	1 0	5354	0 11	
" 1837.	19637	4240	10177	19 6	7512	19 3	
" 1838.	18899	4248	9794	16 11	8574	16 10	
" 1839.	29522	4323	15496	19 1	8907	14 2	
" 1840.	26814	7802	18339	6 3	11824	12 9	

A

(Signé,) WM. D. LINDSAY,

Commissaire de la Compagnie.

BUREAU DU CHEMIN DE FER,
Montréal, 12e Juin, 1841.

Assermenté devant moi, ce vingt-unième }
jour de Juin, 1841.

(Signé) JNO. MOLSON, J. P.

Appendice
(G.)
12e Juillet.

RETOUR de la COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE et AMERICAINE SUR LA VIE, et CONTRE LES ACCI-
DENS DU FEU, jusqu'au 30e Juin, 1841, inclusivement, conformément à l'ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Débitures portant intérêt à six par cent,	3240 0 0		13147 10 0	
Intérêt dû sur icelles,	0 11 6		137 10 0	
Débitures portant intérêt à 5 par cent,	2900 0 0	3240 11 6		13285 0 0
Intérêt dû sur icelles,	31 4 2			5 3 10
Emprunts sur obligations et hypothèques, in- térêt à 6 par cent,	6697 10 0	2931 4 2	10 5 2	
Intérêt dû sur ic eux,	461 6 2		108 10 6	
A la Banque du Haut-Canada pour dépôts, à 3 par cent,		6839 6 2	277 6 8	
Pour un Pompe et une Maison de Pompe, A la Banque du Haut-Canada, pour cette balance en compte courant,	526 8 1		656 8 4	
Argent pour cette balance,	228 10 7			1052 10 8
Total.....	15158 0 9			115 6 3
			Total.....	15158 0 9
Capital payé, trente par cent sur 3506 parts, Montant entier de 11 parts,				
Parts confisquées pour ce montant, Intérêt sur des parts non demandées, non payé jusqu'à ce jour,				
Dépenses courantes, non payées à ce jour, Dividendes non réclamés jusqu'à ce jour, Dividende No. 11, maintenant déclaré,				
Fonds de l'excédant des profits, en réserve, après avoir payé le Dividende ci-après, No. 11,				

Capital souscrit, 3517 parts, montant.....	£43962 10 0
Capital payé.....	13285 0 0
Montant des propriétés assurées pendant l'année expirée le 30e Juin, 1841, 265990 0 0	265990 0 0
Point d'Assurances sur la Vie.....	2584 4 4
Montant des Pertes payées pendant la même période.....	341 10 7
Engagemens actuels, 311 Polices.....	252250 0 0

Nous les soussignés affirmons sous serment, et déclarons que l'Etat ci-dessus est un Compte fidèle et entier des Fonds, et propriétés de l'Assurance Britannique et Américaine sur la Vie, et contre les Accidens du Feu, au meilleur de notre connaissance et croyance.

(Signé)
W. ALLAN, GOUVERNEUR,
WM. PROUDFOOT,
ALEXANDER BURNSIDE, } Syndics.
JOHN EWART,

Mem.—Nombre des pertes depuis le mois de Mars, 1836, qui ont été promptement payées 19.—Montant d'icelles, £6361 18s. 11d.

RETOUR à une Adresse de l'Assemblée Législative, demandant un État du montant des droits perçus à Bytown sur les Bois qui ont été transportés par la Rivière Ottawa, pendant les cinq dernières années, spécifiant le montant des droits payés chaque année, et sur quelle espèce de bois, et aussi si aucune partie de ces droits (et quelle partie) a été employée à l'amélioration de la navigation de la Rivière Ottawa, à ou audessus, de Bytown, et quelles améliorations ont été ainsi faites.

C A N A D A.

EXTRAIT des Comptes transmis par les Collecteurs des droits sur les Bois à Bytown, donné conformément à un Ordre daté du Bureau du Secrétaire, Kingston, le 9e Juillet, 1841, demandant un État du Montant des droits perçus à Bytown, sur les Bois qui ont été transportés par la Rivière Ottawa, pendant les cinq dernières années, spécifiant le montant des droits payés chaque année, et sur quelle espèce de bois, et aussi si aucune partie de ces droits (et quelle partie,) a été employée à l'amélioration de la navigation de la Rivière Ottawa à ou audessus de Bytown.

Périodes.	Pin Blanc. Pièces.	Pin Rouge. Pièces.	Chêne et Orme. Pièces.	Madrriers. Pièces.	Billots. Pièces.	Haut Canada.	Bas Canada.	Montant en Gros.	Déboursés.	Montan Net.
1836	Il n'a pas été tenu de Comptes exacts des années.	55140	1110	7070	pendant ces	8642 3 2	5660 0 0	14302 3 2	706 15 3	13595 7 11
1837						H. C. 2474	8315 17 7	8050 2 10	16366 0 5	1191 3 4
1838	B. C. 5824	23050	770	20340	17712	9407 19 3	5040 7 5	14443 6 8	735 13 11	12712 12 9
1839	H. C. 4609	60529	1101	12540	14970	105 99 1 6	5032 19 3	15632 0 9	789 13 3	14842 7 6
	B. C. 8942	20471	1388			13199 15 3	6396 19 8	19596 14 11	1014 2 1	18552 12 10
1840	H. C. 14003	66461	2625	6300	15590					
	B. C. 13931	27512	840							
Total..	49783	253163	7834	46250	48272	£50164 16 9	£30180 9 2	£80345 5 11	£4437 7 10	£75907 18 1

Il ne parait pas par les Records déposés dans ce département, qu'aucune partie des sommés ci-dessus ait été employée à l'amélioration de la navigation de la Rivière Ottawa, à ou audessus de Bytown.

KINGSTON, 9e Juillet, 1841.

JOHN DAVIDSON.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Appendice
(H.)
14e Juillet.

REPONSE à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, datée 1er Juillet, 1841, "demandant copie de toutes
" Correspondances entre les Ministres de Sa Majesté et le Gouverneur
" Général, relativement au changement dans l'échelle des droits imposés
" sur l'importation des Bois Etrangers et Coloniaux dans la Grande-Bre-
" tagne."

(Signé) T. W. C. MURDOCH.

Kingston, 14e Juillet, 1841.

MAISON DU GOUVERNEMENT,

MONTREAL, 24e Avril, 1841.

Copie No. 52.

MILORD,

7 Avril, 1841
19 Avril, 1841
10 Avril, 1841
21 Avril 1841

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints trois Mémoires qui m'ont été présentés par les Bureaux de Commerce de Montréal et de Québec, et les Marchands de Bytown. Je vous transmets aussi copie de ma réponse.

Les personnes intéressées au Commerce des Bois en Canada, ressentent naturellement une vive alarme, à la vue de tous changemens des droits prélevés sur les bois dans le Royaume-Uni, qui pourraient affecter la protection qui a été accordée jusqu'à ce jour aux Bois des Colonies; mais cette question devra, comme de raison, être décidée par le Gouvernement et le Parlement Impérial, d'après l'aperçu qu'ils prendront des intérêts généraux de l'Empire.

Je conçois néanmoins, que dans toute altération des droits qui pourra être adoptée, si cette altération détruit l'équilibre et les proportions qui existaient dans le Commerce des Bois Etrangers et Coloniaux, d'après les lois actuelles, l'on aura soin de diminuer autant que possible la perte des individus, en rendant ce changement graduel; une semblable mesure est assurément la plus juste et la plus politique. Mais surtout, je dois exprimer l'espoir, quelque changement que l'on introduise, que l'on adhérera à la recommandation du Comité de 1835, dont j'étais Président, savoir: que ce changement n'affectera pas les importations de l'année, ce qui serait un acte d'une extrême injustice envers le Commerce Colonial, en autant que ce Commerce ne peut se faire que par des engagements conclus plusieurs mois avant le temps où le bois peut être actuellement chargé, et conséquemment tous les chargemens à faire cette année ont été stipulés et entrepris sur la foi de la loi existante, et ne peuvent plus être maintenant contremandés ni arrêtés.

J'ai, &c. &c.

(Signé) SYDENHAM.

Au Très-Honorable

LORD JOHN RUSSELL, &c. &c. &c.

Copie de la Pétition du Bureau de Commerce de Montréal.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent et Toronto, en Canada, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral en icelles.

La Pétition du Bureau de Commerce de Montréal—expose respectueusement :

Que le Corps des Marchands de cette Cité, a récemment reçu des nouvelles d'Angleterre, qui lui donnent lieu d'appréhender que le Gouvernement de Sa Majesté a en vue de proposer au Parlement, dans la prochaine Session, certaine altération des droits qui sont maintenant prélevés dans le Royaume-Uni sur les Bois des Colonies.

Que toute altération qui n'accorderait pas la même protection au Commerce des Bois dans les Colonies de Sa Majesté de l'Amérique du Nord, que celle qui est accordée par l'échelle actuelle des droits, serait non-seulement très-préjudiciable aux meilleurs intérêts de cette Province étendue, mais nuirait de plus à ceux des Colonies voisines, et des propriétaires de vaisseaux de l'Europe.

Appendice
(H)

14e Juillet.

Que le Commerce des Bois, tel qu'il existe actuellement, tend à promouvoir et avancer des objets d'un grand intérêt pour ces vastes Colonies : que les vaisseaux employés dans ce Commerce, offrent à l'Emigré un moyen facile et économique de se transporter du Royaume-Uni dans les Colonies, et donnent de l'emploi à l'agriculteur, à l'artisan et au journalier, ainsi qu'à une partie de la population de ces Provinces qui, pendant plusieurs mois de l'année n'a aucun autre moyen de subsistance.

Que des capitaux considérables ont été versés dans le Commerce des Bois, dans l'entière confiance, que l'échelle actuelle des droits serait maintenu; qu'il se fait constamment des efforts pour améliorer et étendre ce commerce, de manière à rencontrer les demandes croissantes sur les marchés de la Mère-Patrie, où la modicité des prix est une ample preuve que les consommateurs sont abondamment approvisionnés; et que, favorisés et encouragés comme il l'ont été par les lois existantes du Royaume-Uni, un changement subit, serait non-seulement ruineux pour leurs intérêts, mais en même tems injuste.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement Votre Excellence, de vouloir bien prendre ce sujet en sa considération, et l'appuyer de son influence puissante, afin que la protection actuelle soit maintenue, ou à tout événement, qu'avant de faire aucun changement, il leur soit donné une occasion de soumettre à Sa Majesté la justice de leurs réclamations.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Par Ordre du Bureau.

(Signé) J. T. BRONDGEEST,
Président.

Montréal, 7e. Avril, 1841.

Copie d'un Mémoire du Bureau de Commerce de la Cité de Québec.

A Son Excellence le Très Honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent et de Toronto en Canada, l'un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral en icelles.

La Requête du Bureau de Commerce de la Cité de Québec.

EXPOSE HUMBLEMENT.

Que les Marchands et habitants de cette Cité ont récemment appris avec une vive allarme, que le Gouvernement de Sa Majesté se propose sous peu, d'effectuer un changement dans l'échelle existante des droits imposés sur le bois, les madriers et les douves; et que l'échelle actuelle n'offre purement qu'une simple protection à ce commerce.

Que vos Pétitionnaires voient avec un vif chagrin, qu'il a été donné devant un Comité de la Chambre des Communes, des témoignages erronés et très-préjudiciables aux intérêts de cette Province, et qu'ils n'ont eu aucune occasion de pouvoir les contredire avant la rédaction du rapport de ce Comité.

Que le Commerce des Bois est le principal Commerce de ce pays; qu'une population nombreuse est loyale y est employée; des capitaux considérables y sont versés; et qu'il est sous plusieurs rapports, d'un grand avantage et d'une importance immense pour la Province.

Que ce Commerce soutient et alimente les grands et importants intérêts des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et particulièrement l'Emigration, l'établissement des terres, l'agriculture, la consommation des effets et des manufactures Britanniques, et l'emploi des matelots et de la marine marchande Britannique.

Que les mesures énergiques récemment prises dans le Royaume-Uni, et en Canada, pour favoriser l'Emigration rencontreraient un obstacle certain et inattendu par cette altération des droits, en enlevant aux Emigrés un moyen facile et économique de traverser l'Océan dans les vaisseaux qui viennent en lest prendre leur chargement de bois; et que ces Emigrés pauvres ne pourraient sans cette facilité, trouver les moyens de payer leur passage.

Qu'outre les grands capitaux versés dans ce Commerce, et placés sur des propriétés foncières, bateaux et autres objets essentiels, l'évaluation des bois en mains, et les nouveaux approvisionne-

Appendice
(H.)

14e Juillet

ments, au prix courant des trois dernières saisons, s'élèvent à la somme de £1,100,000, et qu'une grande partie de cette somme a déjà été avancée en produits Britanniques.

Que ces avances et placemens ont été faits sur la foi des lois et tarifs Britanniques, établis pour l'encouragement de ce Commerce ; que tout changement préjudiciable se ferait sentir vivement en cette Province, et entraînerait la ruine d'un grand nombre de ceux qui s'y trouvent intéressés, en enlevant à une grande partie de la population industrielle tout emploi et moyens de subsistance, et en retardant indéfiniment les brillantes espérances de ce pays.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient Votre Excellence, d'interposer sa puissante influence en faveur d'une population nombreuse et loyale sous le Gouvernement de Votre Seigneurie, et qui a un si vif intérêt de maintenir les droits existants ; mais si l'on jugeait nécessaire, dans l'intérêt général de l'Empire et après avoir mûrement pesé tous les intérêts, de faire des changements, alors ils demandent qu'il leur en soit donné avis suffisant.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé) WM. WALKER,
Président.

Bureau de Commerce,
Québec, 19e Avril, 1841.

Copie de la Pétition des Marchands et autres de Bytown.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham et de Toronto, &c.

L'humble Pétition des Négociants, Marchands et Habitants de la Rivière Ottawa, intéressés au Commerce des Bois.

EXPOSE HUMBLEMENT,

Que vos Pétitionnaires ont lu avec un vif regret, les témoignages qui ont été donnés devant le Comité Spécial de la Chambre des Communes, relativement au Commerce des Bois en Canada ; témoignages fondés sur l'ignorance, ou l'erreur ; et dans la crainte qu'il soit adopté des mesures ruineuses pour le seul commerce établi en cette Province, vos Pétitionnaires exposent humblement :

Qu'ils sont intimement convaincus, que depuis votre séjour en ce pays, Votre Seigneurie n'a pas été sans remarquer combien le commerce des Bois est important pour les Colonies de l'Amérique Septentrionale et Britannique ; et qu'au moyen de ce commerce les Colonies ouvrent un grand débouché aux produits des manufactures Britanniques, en consommant annuellement pour environ £3,000,000 de ses produits. La grande importance de ce commerce pour le marchand et le propriétaire Britannique et l'agriculteur Canadien, est trop évidente pour qu'il soit besoin de la démontrer à Votre Excellence, sans parler de l'importance pour la Mère patrie, de l'École qu'offrent aux Matelôts Britanniques, les 1,200 vaisseaux qui arrivent annuellement au Port de Québec. Ces considérations nous font espérer que Votre Seigneurie jettera dans la balance, le poids de sa puissante influence, pour empêcher tout changement qui, non-seulement aurait l'effet de ruiner le commerce entièrement, mais aussi d'envelopper dans sa ruine tous les intérêts qui en dépendent exclusivement. Nous ajouterons aussi, que toute intervention dans le Commerce des Bois, dans le moment actuel, serait accompagné de conséquences désastreuses pour cette Colonie. Les Marchands, sur la foi de la permanence des droits existants, ont versé des capitaux considérables dans ce commerce par suite des demandes croissantes sur les marchés Britanniques, et ces capitaux ont été considérablement augmentés pendant la dernière saison. De plus, toutes les tentatives de la Mère Patrie pour encourager et favoriser l'Émigration en Canada, se trouveraient frustrées par une semblable mesure ; car sans les vaisseaux qui viennent tous les ans prendre leur chargemens de bois à Québec, les frais de transport pour la classe pauvre des Emigrés seraient bien au-delà de leurs moyens.

Vos Pétitionnaires remarquent de plus, que ce changement, s'il est mis à effet, produira nécessairement un grand désappointement dans le pays, et sera regardé par les loyaux sujets de Sa Majesté, comme une triste récompense pour le zèle, le dévouement et l'attachement qu'ils ont toujours montrés pour le Gouvernement.

Pourquoi vos Pétitionnaires demandent humblement à Votre Seigneurie, de vouloir bien employer tous ses efforts pour protéger leurs intérêts ; mais si leur demande n'est pas écoutée par le Parlement Impérial, ils osent se flatter que votre Seigneurie verra la justice qu'il y a de leur donner le tems de réaliser et de retirer les capitaux qu'ils ont placés dans le commerce des bois, dans la pleine persuasion où ils étaient, que les droits existants seraient continués.

Et vos Pétitionnaires, &c.—1166 signatures.

Bytown, 10e Avril, 1841.

Copie de la Réponse de Son Excellence le Gouverneur Général, aux trois Memorials qui précèdent.

MONTREAL, 21e Avril, 1841.

Appendice
(H.)
14e Juillet.

MONSIEUR,

J'ai ordre du Gouverneur Général d'accuser la réception d'un Mémoire du Bureau de Commerce de Québec, que vous m'avez transmis, au sujet des droits prélevés sur le bois, dans le Royaume-Uni. Son Excellence m'ordonne en même temps d'accuser aussi la réception de deux Mémoires sur le même sujet, un du Bureau de Commerce de cette Ville, l'autre de Bytown, qui lui ont été présentés, dans des entrevues auxquelles vous étiez présent.

Le Gouverneur Général n'a reçu aucune communication officielle que l'on ait l'intention de proposer au Parlement un changement dans les droits sur les bois; mais il est probable que l'information qu'ont reçue les Pétitionnaires est correcte, car dans l'état où se trouve cette question depuis plusieurs années, il est probable qu'elle attirera vivement l'attention publique.

Quoiqu'il en soit, Son Excellence ne manquera pas de représenter au Gouvernement de Sa Majesté, les sentiments qu'éprouvent les Pétitionnaires à ce sujet, et il sera prêt à émettre son opinion, quelque changement que le Parlement puisse introduire, que l'on devrait peser mûrement les intérêts existants, et en donner un avis suffisant, afin de diminuer autant que possible les pertes qui pourraient en résulter pour les individus qui sont engagés dans ce Commerce.

J'ai, &c.

(Signé)

T. W. C. MURDOCH,
Secrétaire en Chef.

A l'Honorable

PETER MCGILL,

&c. &c. &c.

RETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 12e Juillet, 1841, "demandant copie des rapports, et de la correspondance du "visiteur d'Ecoles, nommé sous l'Ordonnance de la 2e Victoria, chap. 43, dans le Comté de "Beauharnois."

Appendice
(I.)
14e Juillet.

D. DALY,
Secrétaire.

Kingston, 14e Juillet, 1841.

ST. ANDRÉ, 26e Décembre, 1839.

MONSIEUR,

Conformément à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, que vous m'avez transmis par votre lettre du 11e Novembre, et qui me charge de prendre des mesures immédiates relativement aux accusations portées contre Mr. Archambault, ci-devant M. P. P. pour le Comté de Beauharnois, pour un prétendu emploi frauduleux des deniers votés par la loi pour les fins de l'Education, afin de procéder légalement contre lui, s'il est nécessaire.

J'ai maintenant l'honneur d'offrir un Rapport Spécial de mes procédés, et du résultat de mes recherches.

Immédiatement après avoir reçu votre lettre (qui m'est parvenue le 17) je donnai avis public, que je me proposais d'entendre les plaintes des Syndics et autres personnes intéressées à la prospérité des Ecoles de ce Comté. J'écrivis aussi à plusieurs Messieurs du Clergé et autres personnes en autorité à Beauharnois, pour obtenir les renseignements qui pourraient jeter quelque jour sur les accusations graves portées contre Mr. Archambault.

1e. J'ai appris de la bouche même des Syndics du District No. 3, de Russeltown, qu'ils avaient été privés en entier, des deniers votés pour l'établissement d'une maison d'Ecole dans

Appendice
(I.)

14e Juillet.

cette section. Après information, j'ai vérifié que les faits sont comme suit :—Mr. Archambault dans son retour général des Ecoles du Comté de Beauharnois, pour le semestre expiré le quinze Novembre 1835, et daté Québec le 30e de ce mois, entre sous le chapitre de ce District, "Maison d'Ecole bâtie en 1833, et coût £47 10s.," et avait par conséquent droit de recevoir de la caisse publique la somme de £23 15s. D'après le retour mis devant le Comité d'Education de la Chambre d'Assemblée, en 1836, par l'Inspecteur Général des Comptes Publics, cet argent a été payé sur la caisse publique en la manière ordinaire. Nonobstant cela, les trois Syndics ont déclaré sous serment "qu'ils, ni aucun d'eux, n'avaient reçu en aucun temps des deniers publics " pour l'achat, ou la construction de la dite Maison d'Ecole, et qu'ils ignorent qu'il en ait été " reçu par aucunes autres personnes, à cette fin." Cet avancé de leur part, se trouve corroboré par plusieurs voisins respectables qui ont contribué à bâtir la maison d'Ecole. Au lieu d'avoir été bâtie en 1833, et de coûter £47 10s., il est suffisamment prouvé, selon moi, qu'elle a été achevée long-temps avant cette époque, et qu'elle a coûté aux habitants au delà de £125 courant.

C'est une des Maisons d'Ecole des plus grandes, des plus commodes, et des mieux arrangées dans le Comté, et elle sert de Chapelle à différentes sectes de Chrétiens.

Vers l'année 1835, les Syndics voulurent obtenir de la caisse public une partie de leurs dépenses, tel que permis par la loi, et ils firent évaluer la bâtisse par des personnes compétentes. Cette évaluation fut portée à £125, et le District aurait eu droit, d'après la loi, de recevoir £50. L'on transmit à Mr. Archambault, alors à Québec, un certificat de cette évaluation, avec une procuration pour en recevoir le montant ; mais la seule réponse donnée fût, que les papiers n'étaient pas correctes, et qu'il n'y avait pas d'argent.

Jusqu'à l'époque de ma première visite à Russelltown, les Syndics n'avaient jamais entendu dire que l'on eût tiré aucun argent pour le District, et comme Mr. Archambault avait leur procuration, ils pensent qu'il n'y a que lui qui puisse l'avoir reçu. Il est à remarquer ici, que dans le rapport semestriel de Mr. Archambault, du 15e Mai, 1836, ce Monsieur fait rapport d'une Maison d'Ecole dans le District No. 4, Russelltown, comme ayant été bâtie en l'année mil huit cent trente-trois, et ayant coûté £47 10s., et ayant également droit à la somme de £23 15s. ; et que cette somme a été reçue par ce District, auquel toutes les particularités conviennent assez bien.

2e. Mr. Archambault obtenait généralement des Syndics d'Ecole ou des Maîtres, une procuration pour retirer leurs allocations, et il employait Mr. Lighthall, Maître de Poste à Huntingdon, pour distribuer les argents qu'il avait ainsi reçu aux personnes résidentes dans le voisinage.

Dans le mois de Juin, 1835, ce dernier Monsieur reçut de Mr. Archambault la somme de £81 pour les distribuer de la manière suivante :—

Hinchinbrooke No. 4,.....	£23
" " 6,.....	24
Godmanchester " 5,.....	34

D'après les retours de Mr. Archambault, pour le semestre expiré le 15e Mai, ces Districts avaient droit de réclamer une somme plus considérable, savoir :—

Hinchinbrooke No. 4,.....	£25 15 7½
" " 6,.....	30 12 6
Godmanchester " 5,.....	36 1 10½
	<hr/>
	£92 10 0

Mr. Archambault avait reçu ces sommes en personne dans les mois de Mai et de Juin de la même année. D'après tout ce que j'ai pu apprendre, les Syndics de ces différents Districts n'ont jamais reçu d'autres argents que ceux qui leur ont été payé par Mr. Lighthall, et il y a par conséquent un déficit de £11 10s. sous ce chapitre.

3e. Dans le retour de Mr. Archambault pour le mois de Novembre, 1835, le District No. 13, de Godmanchester, avait droit à la somme de £9 17s. 6d. les Syndics n'ont reçu que £8 17s. 6d. par les mains de Mr. Lighthall, dans le mois de Décembre de la même année.

4e. A Williamstown No. 3, une somme de £32 avait été allouée pour une Maison d'Ecole, d'après le retour du moi de Mai 1835, Mr. Archambault reçut le montant en Juin, mais ne transmit que la somme de vingt-cinq louis. Mais comme je n'ai pu dernièrement voir les Syndics en personne, je ne puis dire actuellement si les autres £7 ont été payés depuis, quoique l'on m'ait assuré que non.

5e. D'après le retour de Mr. Archambault, en Mai, 1835, l'Ecole du District No. 8, de Dundee avait droit à la somme de £12 10s., qu'il reçut lui même dans le cours du même mois. Les Syndics déclarent néanmoins positivement, qu'ils n'ont reçu que £10 de Mr. Archambault.

6e. Dans le District No. 4, de Ormstown, une Ecole a été bâtie en 1832, à laquelle il devait être accordé une somme de £50, d'après le retour de Mr. Archambault en Mai 1835.—Ce Monsieur en retira le montant dans le mois de Juin ; mais il n'a payé que £37 10s. seulement en deux paiements de £25, à Mr. Cross, et £12 10. à Mr. Lindsay, deux des Syndics. Ainsi, en addition à la perte de £12 10s. que souffre le District par la retention de cette somme, le District perd de plus la somme payée à Mr. Lindsay, qui a laissé la Province sans en rendre compte, et le District est resté jusqu'à ce jour considérablement endetté, pour la construction de cette

Ecole. Mr. Archambault a dernièrement déclaré dans une conversation avec le Maître d'Ecole actuel, qu'il avait retenu cet argent, parceque la Maison d'Ecole n'avait pas été bâtie d'après ses idées, et pour ses peines et son trouble, pour agence, plans &c.

7e. Les habitants de l'Ecole du District No. 5, de Ormstown, avaient droit à la somme de £40 5s. 5d. d'après le rapport de Mai 1835, et Mr. Archambault l'a reçue en leur nom, dans le mois de Juin. Mais les Syndics jusqu'à ce jour, n'ont jamais reçu plus de £37, dont £25 ont été payés en Juillet 1835, et £12 quelque temps dans le mois de Mars 1836.

8e. D'après le retour du mois de Mai 1835, la somme de £32 16s 6d. aurait été allouée à l'Ecole du District No. 5, de Ormstown; Mr. Archambault a retiré cette somme dans le mois de Juin, mais les Syndics ne reconnaissent avoir reçu que £30 seulement

9e. A Jamestown, District No. 2, une Maison d'Ecole est portée par Mr. Archambault, dans son rapport du mois de Mai 1835, comme ayant droit à la somme de £49 3s. et ce Mr. a reçu ce montant dans le mois de Juin. Mais les Syndics ne reconnaissent avoir reçu que £44, un an après que cette somme a été retirée de la caisse publique.

10e. Dans le District voisin de Jamestown, No. 7, les habitants avaient droit à la somme de £30 10s. d'après le retour de Mr. Archambault du 15 Mai 1835, et ce dernier a aussi reçu cette somme dans le mois de Juin. Mais les Syndics n'ont reçu que £24. La Maison d'Ecole avait été évaluée à £50, et par la loi, le district n'avait droit de réclamer que £25 seulement. Les Syndics ont appris, que Mr. Archambault avait retenu £1 pour agence et troubles, mais il paraîtrait que la somme de £30 10s. a été retirée de la Caisse Publique; et par conséquent, le District ou la Province perd £6 10s.

L'état impraticable des chemins et l'extrême sévérité de la saison m'ont empêché de visiter d'autres Districts, ou de fixer des jours nommés pour rencontrer les Syndics. Je m'attends à recevoir d'autres Retours par écrit, des autres Districts dont je n'ai pas encore entendu parler, avant d'en venir à un résultat final, sur le montant des sommes que Mr. Archambault a retenues. D'après le résultat de mes enquêtes, on pourra les résumer ainsi :—

					£	s.	d.
Russeltown	No. 3,	23	15	0
Hinchinbrooke	" 4,	2	15	7½
"	" 6,	6	12	6
Godmanchester	" 5,	2	1	10½
"	" 13,	1	0	0
Williamstown	" 3,	7	0	0
Dundee	" 8,	2	10	0
Armstown	" 4,	12	10	0
"	" 5,	3	5	5
"	" 6,	2	16	6
Jamestown	" 2,	5	3	0
"	" 7,	6	10	0
					£75	19	11

£75 19 11

Je dois remarquer, qu'outre les allocations pour les Maisons d'Ecole, Mr. Archambault retirait aussi les salaires des Maîtres d'Ecole. D'après les renseignements que j'ai obtenus, il paraîtrait qu'au commencement de l'année 1834, ces argens ont été payés aux Maîtres sans déduction, mais à la fin de cette année, la somme de 7s. 6d. a été retenue à chaque personne qui recevait £10. En 1835, plusieurs des Maîtres d'Ecole ont reçu leur semestre avec une diminution de 5s. Dans le mois de Mai 1836, plusieurs d'entreux n'ont reçu que £8 15s. sur les £9 3s. 4d. qui leur revenaient. Par le retour de Mai 1836, le Maître de Godmanchester, No. 10, est porté pour un Salaire de £9 3s. 4d. tandis qu'il ne lui a été payé que £8 10s. et la somme de £8 15s. a été payée au Maître d'Ecole de Godmanchester No. 11, quoi qu'il ne soit pas compris dans la liste.

Je n'ai jusqu'à présent fait aucune remarques, relativement aux plaintes portées contre le même membre, pour avoir retenu les agents qu'il devait employer dans ses visites aux Ecoles, comme prime d'encouragement pour les Elèves qui excellerient dans leurs études. Cela se montait à 10s. pour chaque Ecole, et Mr. Archambault a reçu en différents temps les sommes suivantes :—

Pour 51 Ecoles,	£25	10	0	..	en 1832.
" 59 "	29	10	0	..	" 1833.
" 59 "	29	10	0	..	" 1834.
" 59 "	29	10	0	..	" 1835.

£114 0 0

Appendice

(I.)

10e Juillet.

Il a été présenté des Pétitions à la Chambre d'Assemblée contre Mr. Archambault, relativement à ces primes d'encouragement ; et quant à sa défense, ainsi qu'aux témoignages produits de la part des Pétitionnaires, je renvoie aux Journaux de la Chambre.

Ce n'est pas à moi de suggérer ou d'assigner les motifs, ou les causes de la différence qui existe entre les sommes que Mr. Archambault a reçues, et celles qui ont été payées aux Syndics.

Il est douteux, que la Chambre d'Assemblée aurait permis sciemment, à l'un de ses Membres de se servir de la position élevée qu'il occupait, comme Membre, pour s'en faire une source de profit et en agissant comme l'agent salarié de ses constituants ; et même, en lui allouant les frais d'agence, ces frais ne couvrent pas le déficit. Les retours du Membre n'étaient pas ouverts à l'inspection du Public, ce qui pourrait porter à la fraude. J'ai devant moi, une liste des sommes dues au Comté de Beauharnois pour des octrois en faveur de l'éducation, pour un semestre seulement expiré le 15 Mai, 1835, lesquelles se montent à £1,252 5s. 5d. et Mr. Archambault en a retiré pour sa part £1110 15s. 5d.

Je serai prêt à donner les noms des Témoins à l'appui des présentes accusations, aussitôt que l'on jugera nécessaire d'instituer des procédures légales contre Mr. Archambault.

J'ai l'honneur &c.

(Signé) R. ARMOUR, Jr.
Visiteur d'Ecoles.

Vraie Copie,

(Signé) D. DALY,

Secrétaire.

Appendice

(J.)

15e Juillet.

BETOUR A UNE ADRESSE

De la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, datée le 29 Avril 1839.
 " Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre
 " à la Chambre, dans les premiers quinze jours de chaque Session, des
 " Etats détaillés de la dépense annuelle de " *King's College*," et du Col-
 " lège du Haut-Canada."

BUREAU DE KING'S COLLEGE,
Toronto, 26e, Juin, 1841.

MONSIEUR,

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, à Son Excellence SIR GEORGE ARTHUR, du 29 Avril 1839, j'ai préparé et j'ai l'honneur de vous transmettre, en duplicata, les Etats suivans relatifs aux affaires de *King's College* et du Collège du Haut-Canada, depuis l'époque où des Etats semblables vous ont été transmis dans ma lettre du 16 Décembre 1839, et ont été clos jusqu'au 31 Décembre 1840, savoir :—

1.—Un Etat des Recettes et déboursés de *King's College*, du 1er Décembre 1839, au 31e. Décembre 1840.

2.—Un Etat des Recettes et Deboursés du Collège du Haut-Canada, pour la même période.

3.—Un Etat des Recettes et Déboursés de *King's College*, depuis sa fondation jusqu'au 31e. Décembre 1840.

4.—Un Etat des Recettes et Déboursés du Collège du Haut-Canada, pour la même période.

5.—Un Etat faisant ressortir l'Etat actuel des Octrois de Terres faits aux deux Etablissements.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

H. BOYS, Régistrateur K. C.

T. W. C. MURDOCH, Ecuier,
Principal Secrétaire de Son Excellence le Gouverneur Général.

Etat des Recettes et des Déboursés de *King's College*, Toronto, du 1er Décembre 1839, au 31e Décembre 1840, Treize Mois.

RECETTES.

DEPENSES.

Folio des Extraits.	PARTICULARITES.	Montant.	Folio des Extraits.	PARTICULARITES.	Montant.
	Balance le 30 Novembre 1839, d'après les Comptes déjà soumis à la Législature,	£ s. d.		Placements,	£9136 13 9
	Installemens sur les Ventes de Terre,	892 14 10		Intérêt sur Placements,	196 7 11
	Intérêt sur les Installemens,	4294 0 5		Agence pour do.	24 13 8
	“ Sur les Dettes,	3080 1 7½		Bureau du Trésorier, Salaires,	763 4 0
	“ Sur les Placements,	637 12 10		“ Services Extra,	611 16 10
	Rentes,	1633 19 4	1	“ Dépenses Incidentelles,	320 9 5½
	Dettes payées,	—	2	Inspection des Terres du Collège,	327 13 6
	Terrains pour Pâturage,	—	3	Emprunts et Dettes,	1750 2 6
		—		Travaux sur les Terres,	346 0 11½
		—		Collège du Haut-Canada—avances,	1511 12 9
		—		Balance,	14918 15 4
	Total:	£115769 4 5½		Total,	£ 15759 4 5½

BUREAU DE KING'S COLLEGE,
TORONTO, 31e Décembre, 1840.

H. BOYS, Trésorier, K. C.

K. C.

Appendice

(J.)

15e Juillet.

Etat des Salaires payés, du 1er Décembre 1839, au 31e. Décembre 1840, inclusivement.

PARTICULARITÉS.		MONTANT.		
		£	s.	D.
Montant payé du 1er au 31e. Décembre 1839, viz :				
Au Trésorier,	£70	0	0
A Mr. Hawkins, Clerc,	51	5	0
A William Morrow, Messenger,	7	10	0
		128 15 0		
Montant payé du 31 Décembre 1839, au 31e. Décembre 1840, viz :				
Au Trésorier,	£350	0	0.
A Mr. Hawkins, Clerc,	112	10	0.
A Mr. Cochrane, do.	121	19	0
A W. Morrow, Messenger,	50	0	0
		634 9 0		
		£	763	4 0

Bureau de *King's College*, TORONTO,
31e. Décembre, 1840.

H. BOYS,
Trésorier, K. C.

K. C.

Etat des Salaires extraordinaires, payés du 1er Décembre 1839, au 31e. Décembre 1840, inclusivement.

PARTICULARITÉS.		MONTANT.		
		£	s.	D.
Montant payé du 1er. Décembre 1839, au 31e Décembre 1840, viz :—				
Mr. Patrick,	44	0	0.
Montant payé du 31e. Décembre 1839, au 1er Décembre, 1840, viz :—				
Mr. Hawkins,	£34	6	10
Mr. Patrick,	274	10	0
Mr. Read,	148	0	0
Mr. Tincombe,	111	0	0
		567 16 10.		
Total		£	611	16 10

Bureau de *King's College*, TORONTO,
31e Décembre, 1840.

H. BOYS,
Trésorier, K. C.

K. C.

Appendice
(J.)

EXTRAIT des dépenses incidentes payées depuis le 1er Décembre 1839, jusqu'au 31e Décembre 1840, ces deux jours inclusivement. 15e Juillet.

PARTICULARITÉS.	Montant.
	£ s. d.
Loyer d'un Bureau,	62 10 0
Taxes,	2 16 3
Bois,	64 11 5
Papeterie,	67 11 7
Impressions,	33 16 3
Avertissemens,	9 18 9
Frais de Poste,	20 13 6½
Pupitres, Boites et autres ameublemens pour le Bureau,	29 14 3
Divers,	20 7 5
Honoraires du Trésorier du Home Distriet,	8 0 0
Enrèglement d'un Acte,	0 10 0
Total,.....£	230 9 5½

Bureau de King's College, Toronto,
31e Décembre, 1840.

H. BOYS,
Trésorier K. C.

U. C. C.

EXTRAIT des salaires payés, depuis le 1er Décembre, 1839, jusqu'au 31e Décembre 1840, ces deux jours compris.

PARTICULARITÉS.	Montant.
Montant payé du 1er au 31 Décembre, 1839, Viz :	
Samuel Alderdice, Portier,	10 0 0
Montant payé du 31e Decembre 1839, au 31e Decembre 1840. viz :	
Le Révérend Dr. McCaul, Principal,	733 6 8
Le Révérend Chas. Mathews, premier maitre des classes,	416 13 4
Le Révérend George Maynard, Professeur de Mathématiques,	416 13 4
Mr. F. W. Barron, second Maitre de Classes,	366 13 4
Le Révérend H. Scadding, 3e do,	416 13 4
Mr. J. P. De La Haye, Précepteur Français,	277 15 5
Mr. James Duffy, 1er do Anglais,	293 0 10
Mr. W. Thompson, 2me do. do.	178 18 8
Mr. C. N. B. Cosens, Maitre des Ecoles Préparatoires	239 11 8
Mr. do. Allocation additionnelle,	139 17 6
Mr. J. G. Howard, Maitre de dessein Géométrique,	
Mr. James Hamilton, Montrant le dessein,	71 11 1
Samuel Alderdice Portier,	40 0 0
Le Révérend Dr. Thomas Phillips, pension annuelle de retraite,	138 17 6
Total,.....£	3738 12 8

Bureau de King's College, Toronto,
31e Décembre, 1840.

H. BOYS,
Trésorier, K. C.

Appendice
(J.)
15e Juillet

ETAT des recettes et des déboursés du Collège du Haut-Canada, du 1er Décembre 1839, au 31e Décembre 1840, ces deux jours compris formant une période de 13 Mois.

Dépenses.

Recettes.

PARTICULARITÉS.		Montant.		Folio de l'Extrait.	PARTICULARITÉS.		Montant.	
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
Octroi Royal,		1111	2 2	1	Placements,		1150	0 0
Installement sur les ventes de terre		532	5 0	2	Salaires du Principal, des Instituteurs et Portier,		2738	12 8
Intérêt sur les Installements, £535 5 1					Dépenses incidentes,		145	19 9
Do. sur les Emprunts remboursés, 20 17 0					Livres et papeterie,		588	9 9
Loyer,		556	2 1		Maison de Pension,		1423	15 0
Revenus,					Travaux sur les Terres,		51	16 5
Emprunts payés,					Bâtiments,		29	15 11
Terrains pour bois de construction,					Frais de Justice,		2	10 0
Frais de Justice, payés,					Assurance sur les Bâtisses,		113	10 0
King's College, emprunt de cette Institution,					Agence,		4	13 11
					Emprunts et Dettes,		188	18 6
					Loyer remboursé,		53	0
Total,		£7386	6 11		Total,	£7386	6 11	

Bureau de King's College, Toronto,
31e Décembre, 1840.

H. BOYS,

Trésorier, K. C.

U. C. C.

Appendice
(J.)
15e JuilletExtrait des Dépenses incidentes payées, depuis le 31e. Décembre 1839, au 31e.
Décembre 1840, ces deux jours compris.

PARTICULARITÉS.	MONTANT.
	£ s. d
Taxes,	0 13 6
Réparations faites aux Bâtimens,	105 14 6
Peinturage et Vitrage,	5 2 1
Bois,	11 14 3
Papeterie,	18 10 0
Avertissements,	4 5 5
Total - - -	£ 145 19 9

Bureau de King's College, Toronto,
31e Décembre, 1840.H. BOYS,
Trésorier, K. C.Tableau montrant l'Etat des Dotations des Terres de *King's College* et du Collège
du Haut-Canada, le 31e Décembre 1840.

KING'S COLLEGE,

Dotations Originaires,	225,944 Acres.
Vendus,	98,589 "
Restant,	<u>127,355 Acres.</u>

COLLEGE DU HAUT-CANADA.

Dotations Originaires,	63,279½ Acres.
Vendus,	17,563 "
Restant,	<u>45,716½ Acres.</u>
Total - - -	<u>173071½ "</u>

BUREAU DU TRÉSORIER,
le 31e Décembre 1840.H. BOYS,
Trésorier, K. C.

Etat des Recettes et des Déboursés de King's College, depuis sa Fondation, jusqu'au 31e. Décembre 1840.

Recettes.

Déboursés.

PARTICULARITES.		Montant	PARTICULARITES.		Montant.
		£ s. d.			£ s. d.
Octrois de la Couronne,	4999 19 9	* Avances faites au Collège du Haut-Canada,	..	36352 0 1
Ventes des Terres,	61757 13 10	Terreins de King's College,	..	439 2 1
Intérêt sur les prix d'Achats et Placements,	16012 3 2	Améliorations qui y ont été faites,	..	7094 13 11
Loyers,	12261 12 4	Bâtiments,	1030 12 4
			Administration,	8319 14 2
			Dépenses Incidentelles,	2255 17 0
			Meubles Meublans,	142 4 11
			Balance,.....	£36445 4 7	50586 4 6
			Total.....	£96031 9 1	£96031 9 1

Particularités de la Balance.—Débentures du Gouvernement, £2,539 3 9
 Actions dans la Banque du Haut-Canada, 250 0 0
 Actions dans la Banque de Gore, 187 10 0
 Hypothèques et Contrats, 7628 1 7
 Argent Comptant en Caisse, 840 9 3

Bureau du Trésorier, 31 Décembre 1840.

£36,445 4 7

H. BOYS, Trésorier, K.C.

* Ce montant excède de £8 17s. 6½. les avances admises dans les Comptes du Collège du Haut-Canada. La différence provient d'un payment de Loyer qui a été mis au crédit de King's College, au lieu de celui du Collège du Haut-Canada, à qui il appartenait. L'Erreur est rectifiée, et à l'avenir il n'y en aura plus.

ETAT des Recettes et des Déboursés du Collège du Haut-Canada, depuis sa Fondation jusqu'au 31e Décembre, 1840.

Recettes.

Déboursés.

PARTICULARITES.		Montant.		PARTICULARITES.		Montant.	
		£	s. d.			£	s. d.
Octrins de la Couronne,	9211	1 5	Bâtimens et Terrens,	17615	2 7
Dû pour l'enseignement, Livres et Pensions,	15329	2 2	Précepteurs,	34924	1 2
Ventes de Terres,	7813	18 10	Livres,	4732	16 4
Ventes de Terrens en Ville,	1033	10 9	Maison de Pension,	6584	7 11
Loyers,	243	14 3	Meuble de Ménage,	198	16 8
Intérêts,	202	17 3½	Achats de Terres,	1150	0 0
Avances faites par le Collège,	36343	2 6½	Contingences,	3725	16 2
Total	£70177 7 3		Balance	1246	6 5
				Total	70177	7 3

Bureau du Trésorier, 31e. Décembre, 1840. Particularités de la Balance, —Hypothèques et Contrats,.....£1246 6 5

H. BOYS,
Trésorier K. C.

DOCUMENTSAppendice
(K.)
15e Juillet.

MIS DEVANT

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Conformément à la 24e Clause d'un Acte promulgué le 17e Mai, 1840,
intitulé, " Acte qui pourvoit à la Disposition des
" Terres Publiques en cette Province."

1. Compte Courant, Certaines Tribus Sauvages en Compte avec R. B. Sullivan, du 1er Janvier, au 31e Mars, 1840.
2. Ventes des Terres de certaines Tribus Sauvages, du 1er Avril, au 30 Juin, 1840, inclusivement.
3. Ventes de certaines Terres des Sauvages, du 1er Juillet, au 30 Septembre, 1840.
4. do. do. du 1er Octobre au 31 Décembre, "
5. do. do. du 1er Janvier au 9 Février, 1841.
6. do. do. du 10 Février au 31 Mars, "
7. do. do. du 1er Avril au 7 Juin, "
8. Compte Courant, les Six Nations Sauvages en Compte avec R. B. Sullivan, du 1er Janvier au 31 Mars, 1840, inclusivement.
9. Ventes des Terres au Profit des Six Nations Sauvages, du 1er Avril au 30 Juin, 1840.
10. do. do. du 1er Avril au 7 Juin, 1841.
11. Comptes des Ventes, Réserves Militaires, Toronto, du 16 Mars 1839, au 30 Sept. 1840
12. Comptes des Ventes, Réserves du Clergé, du 1er Avril au 30 Juin, 1840.
13. do. do. du 1er Juillet au 30 Septembre, 1840.
14. do. do. du 1er Octobre au 31 Décembre, 1840.
15. do. do. du 1er Janvier au 9 Février, 1841.
16. do. do. du 10e. Février au 31 Mars, "
17. do. do. du 1er Avril au 7 Juin, "
18. Comptes des Bois de la Couronne payant droits à Bytown pour l'Année 1840.
19. Compte Courant du Collecteur, do. do.
20. Feuille de perception de *Nation River*.
21. Comptes des Ventes des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30 Juin, 1840.
22. do. do. du 1er Juillet au 31 Septembre, 1840.
23. do. do. du 1er Octobre au 30 Décembre, 1840.
24. do. do. du 1er Janvier au 9 Février, 1841.
25. do. do. du 10 Février ou 31 Mars, 1841.
26. do. do. du 1er Avril au 7 Juin, 1841.

Appendice
(K.)
15e Juillet.

No 1.

HAUT-CANADA.

Diverses Tribus Sauvages en Compte Courant, avec R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Janvier au 31e Mars,
1841, inclusivement.

Doit.

Avoir.

No. des Pièces Justifica- tives.	Date.	PAIEMENTS.		Cours		Date.	RECETTES.		Cours					
				Provincial.	£ s. d.		Provincial.	£ s. d.	Provincial.	£ s. d.				
1	11e Janvier.	Payé à R. Stanton, pour Impressions,		0	8	0	Balance,		£	695	17	4		
2	25e "	" S. P. Jarvis, pour réquisition,		25	0	0	Sommes reçues ce mois, en paiement d'in- stallemens,							
3	11e Mars..	" T. Steers, pour un chemin qui passe par le territoire des Moraves, du 2e Mars, 1840.		150	0	0	Principal,		£36	10	0			
4	20e "	" S. Richardson, pour l'arpentage d'emplacements à Orilla et con- tingences,					Intérêts,		2	9	3			
5	31e "	" James McDonough, 3 mois de service, Balance du nouveau Compte,		73	10	6	Principal,		£131	16	3			
				34	3	6	Intérêts,		22	7	8			
							Total,		154	3	11	193	3	2
							Total,		£	888	10	6		

E. E.

R. B. SULLIVAN.

No. 2. 3. 4. 5 & 6.

Tableau des ventes des Terres de certains Tribus Sauvages, effectuées par R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril, au 30 Juin 1840, inclusivement.

Nombre.	Date.	Moitié.	Lot.	CONCESSION.	TOWNSHIPS.	Acres.	NOMS DES ACQUEREURS.	Prix par Acre.	Montant Courant.
61	1840. 10 Mai,	S.	20	6	Tyendinaga,	100	Charles MacGuire,	8	£ 40 0 0
62	" " "	N.	21	5	do.	100	Mathilda Manahan,	8	40 0 0
63	" " "	S.	22	7	do.	100	Francis Lefebvre,	8	40 0 0
64	" " "	S.	11	7	do.	100	Charles Gusy,	8	40 0 0
65	" " "	N.	20	6	do.	100	William Post,	8	40 0 0
66	6 Juin,	N.	8	Front,	Anderdon,	90	Friederick Mack,	81	264 10 0
67	" " "	N.	11	2	do.	100	William Gutfeld,	25	125 0 0
68	" " "	N.	11	Sur le chemin,	Zone,	56	Uriah Lamport,	15	42 0 0
69	" " "	N.	5	3	do.	100	John Reid,	25	125 0 0
70	" " "	"	18	Sur le chemin,	Anderdon, Block, C.	116	Robert McCrea,	15	87 0 0
71	" " "	"	13	Front,	Anderdon, Block, C.	100	James Dougall,	40	200 0 0
72	4 Juillet,	"	5	4	Du 1er Juillet au 30 Septembre 1840, inclusivement.	200	Benjamin E. Yarould,	£ 10	100 0 0
73	29 Septembre	part S. W.	29	3	Orilla, S. D.	55	Thomas McLaughlin,	24	66 0 0
74	" " "	" N. W.	29	3	Trafalgar,	38	James Wetenhall,	15	28 10 0
75	" " "	"	1	14	do.	200	Francis J. Hamilton,	19	100 0 0
76	12 Décembre,	Ville.	7	7	Oro, No. 4.	494	Henry Fraser,	£ 10	294 10 0
77	23 "	"	7	3	Du 1er Octobre au 31 Décembre 1840, inclusivement.	..	Lewis G. Gordon,	10 0 0
78	1841. 25 Janvier,	Ville.	8	8	Orilla,	Hezekiah Smith,	7 10 0
79	" " "	"	9	7	Anderdon,	John Smith,	7 10 0
80	8 Février,	"	10	7	Du 1er Janvier au 9 Février 1841, inclusivement.	..	John Smith,	7 10 0
81	22 "	Lot de Riv.	4	1	do.	John Goarie Watson,	£ 25	92 10 0
82	11 Mars,	N. W. ¼	3	3	do.	John Anderson,	10 0 0
							Total.	£ 72 10 0	72 10 0

Bureau des Terres de la Couronne, Toronto, 31e Mars, 1841. R. H. THORNHILL, Pour le C. C.

Appendice
(K)
15e Juillet.

—No. 7.—

CANADA.

TABLEAU des Ventes de Terres effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, pour certaines Tribus Sauvages, du 1er Avril au 7e Juin 1841, inclusivement.

Nombre.	Date.	Moitié.	Lot.	CONCESSION.	TOWNSHIPS.	Acres.	NOM DE L'ACQUEREUR.	Prix par Acre.	Cours Provincial.
83	1841								
84	15 Avril,	S. ½	13	Anderdon,	100	Ambrose Beruett,	25	£ 125 0 0
85	"	"	11	Do.	100	Jacques Maloche,	25	125 0 0
86	"	N. E. ¼	2	Do.	50	William Soloway,	25	62 10 0
87	"	N. W. ¼	2	Do.	50	Owen Walsh,	25	62 10 0
88	"	S. part.	14	Do.	100	Oliver Hazaire,	25	125 0 0
89	"	S. W. ¼	2	Do.	50	John Folerpice,	25	62 10 0
90	"	N.W. pt.	1	Do.	50	Henry Rudgyerd,	25	62 10 0
91	"	W. part.	13	Zone,	100	James Mulliers,	10	50 0 0
92	"	W. ½	1	Do.	100	John Trotter,	10	50 0 0
93	"	E. ½	C.	Sur le chemin, ..	Do.	49	Charles Ritchies,	15	36 15 0
94	"	Town.	C	do.	Do.	49	Michael Cook,	15	36 15 0
95	19 "	"	1	8e Rang et 8e ligne,	Orilia,	0	James George,	£7 10	7 10 0
96	28 Mai,	"	8	"	Do.	0	David Morrow,	7 10	7 10 0
97	"	S. E. ¼	1	South Orilia,	100	William Boneval Church,	10	59 0 0
	"	S. ½	12	Anderdon,	100	John Henry et Thomas Tomlinson,	25	125 0 0
					Acres,	998	Total,	£	988 10 0

Bureau des Terres de la Couronne, Kingston, 17e Juin, 1841.

R. H. THORNHILL,

Pour les C. T. C.

—No. 8.—

Les Six Nations Sauvages, en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Janvier au 31e Mars, 1840,—inclusivement.

No. des Pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTE.		Cours Provincial.		Cours Provincial.	
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1	1840			1840	Balance du Compte rendu le dernier trimestre,					
2	11 Janvier,	Payé à Charles Berczy, frais de Poste,	3 1 11		Argent reçu en paiement d'Installemens,					
3	31 Mars,	" à Thomas Galt, trois mois de Salaire,	50 0 0		Principal,	121 11 10				
4	"	" à R. Kelly, 1 Mois de Services,	11 12 6	31 Janvier,	Intérêts,	26 18 7				
		" Receveur Général,	500 11 6				148 10 1			
		Balance,	30 11 6	28 Février,	Argent reçu ce Mois.					
					Principal,	213 15 0				
					Intérêts,	54 5 1				
				31 Mars,	Argent reçu ce Mois.					
					Principal,	68 15 0				
					Intérêts,	57 6 3				
				1840	Montant Total des Recettes,		226 1 3		542 11 9	
				1 Avril,	Total,				595 5 11	
					Balance,				30 11 6	

E. E. R. B. SULLIVAN.

Appendice (K.)
15e Juillet.

Appendice
(K.)
15e Juillet.

—Nos. 9, 10, & 11.—

HAUT-CANADA.

Tableau des Ventes des Terres des Six Nations Sauvages, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30 Juin, 1840,—
inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	CONCESSION.	TOWNSHIP.	Acres.	NOM DE L'ACQUEREUR.	Prix par Acre.	Montant Courant.
								s.	£ s. d.
631	1840 4 Avril,	Partie S.	9	5	Brantford,....	7264	Enoch Palmer,	20	72 15 0
632	22 " "	"	10	1	do.	202	Robert Roseburgh,	20	202 0 0
633	23 Juin,	½ N.	16	4	Innisfil,....	100	George Moore et James Irvine,	12	60 0 0
624	27 " "	"	19	4	do.	100	James Reid.....	12	60 0 0
						47434			394 15 0
	1841				No. 10. Du 1er Avril, au 7 Juin 1841,—inclusivement,		Charles Cranstown Dixon,	25	150 0 0
637	30 Avril,	partie de	25 } 26 } 27 }	3	Brantford,	120	do.....	25	3 2 6
638	13 Mai,	parie	24	3.....	do.	31-2	Jared Anthony,.....	15	75 0 0
632	15 " "	½ N.	1		Cayuga,....	100			228 8 6
					No. 11. Réserve militaire ; du 16 Mars, 1839, au 30 Sept. 1839, inclusiv. Toronto,	2221-2	Robert S. Jameson,		500 0 0
22	1840 21 Avril,		1	N.			Total,	£.....	500 0 0

Bureau des Terres de la Couronne,
Toronto, le 30 Septembre, 1840.

R. H. THORNHILL,
Pour le Com. des Terres de la Couronne.

HAUT - C A N A D A.

TABLEAU des Ventes des Réserves du Clergé, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30e Juin, 1840, inclusivement.

Nombre.	Date.	Demi.	Lot.	Conces- sion.	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'acquéreur	Prix par		Montant		
								Acre.		Courant.		
	1840							s. d.	£	s. d.		
3919	4 Avril,		19	3	Yarmouth,	200	Danl. Bidsall,	12 6	125	0	0	
3920	8 ..	½ E	27	3	Albion,	100	Wm. Horan,	7 6	37	10	0	
3921	½ Ft	11	7	Puslinch,	100	Joseph Lynch,	10 0	50	0	0	
3922	10 ..	½ S	26	3	Bayham,	100	James Hutchinson,	20 0	100	0	0	
3923	22 ..	½ O	22	4	Burford,	100	Robert Muir,	8 0	40	0	0	
3924	27	17	3	Fitz Roy,	100	David Elliott,	10 0	100	0	0	
3925	27	8	Cramahe,	100	Lonald Campbell,	10 0	100	10	0	
3926	½ O	5	8	Lanark,	100	Andrew Graham,	7 6	37	10	0	
3927	½ N	9	Gore sur le Rideau	} Gloucester,	100	John Sharp,	20 0	100	0	0	
3928	29	16			1	Monaghan,	200	Robert C. Maners,	10 0	100	0
3929	½ NE	9	5	Beckwith,	100	John Weston, père,	12 0	60	0	0	
3930	½ Ft	21	10	Gouldburne,	100	Jackson Stitt,	10 0	50	0	0	
3931	5 Mai,	½ S O	6	4	Nelson, S. D. S.	60	Moses Lindlay,		51	4	0	
3932	7 ..	½ O	12	2	Trafalgar,	100	A. Cole Venier,	15 0	75	0	0	
3933	16 ..	} ½ S & N } ½ E de	} 19	5	Norwich,	150	David Hagerman,	17 6	131	5	0	
3934			½ E	44	5	Camden, E.	100	Wm. Lake,	11 0	55	0
3935	23	2	3	Hamilton,	200	George S. Boulton,	8 9	87	10	0	
3936	½ NE	31	2	Trafalgar,	100	Lawrence Hager,	15 0	75	0	0	
3937	26	25	7	Mara,	105	Agnes McDonald,	1 0	42	0	0	
3938	} Front } Central de	} 2	2	Uxbridge,	100	John Millard,	12 6	62	10	0	
3939	24	9	Thurlow,	120	Samuel T. Hudson,	9 0	54	0
3940	28 ..	½ N	10	4	Townsend,	150	Adam Bowtby,	15 0	112	10	0	
3941	½ E	19	3	Trafalgar, S. D. S.	100	Wm. Chisholm,	15 0	75	0	0	
3942	½ NO	19	3	-do. do.	50	James Carter,	15 0	37	10	0	
3943	1 Juin,	½ SE	9	3	Medonte,	50	John Hussey,	10 0	25	0	0	
3944	8 ..	½ O	15	9	Whitby,	100	Luther Hamden,	18 0	90	0	0	
3945	12	28	2	Oxford, J. D.	200	Gameliel Dake,	20 0	200	0	0	
3946	31	3	Clarke,	200	Samuel S. Wilmot,	10 0	100	0	0	
3947	½ O	34	7	Vaughan,	100	Wm. Cameron,	17 6	87	10	0	
3949	15	36	11	Elizabethtown,	100	Wm. Rowsum,	12 6	99	7	6	
3948	½ S	6	5	Kingston, W. D.	100	Darius C. Smith,	16 0	80	0	0	
3950	65	2	Sophiasburg West of	194	Jonathan Clarke,	10 0	97	0	0	
3951	½ S ou Ft	24	5	G. Point,	100	Oliver Dingman,	12 6	62	10	0	
3952	16	11	Thurlow,	200	Wm. Proudfoot,	20 0	200	0	0	
3953	½ O	12	8	Gore de Toronto,	100	Do.	11 3	56	5	0	
3954	16	22	2	Albion,	100	Richard McHell,	17 6	87	10	0	
3955	} ½ NO & } ½ O de	} 34	A	Etobicoke,	75	Wm. Thistle,	20 0	75	0	0	
3956			½ E	9	3	Mountain,	100	T. A. Meldrum,	9 0	45	0
3957	22 ..	½ O	31	5	Otonabee,	200	Nath. Reed,	10 0	100	0	0	
3958	23 ..	½ SE	9	7	N. Crosby,	100	Jno. Roche, fils,	12 6	62	10	0	
3959	½ O	15	7	Garrafraxa,	100	Jno. Alfough,	8 9	43	15	0	
3960	½ E	27	4	Thurlow,	100	Appolas Jones,	15 0	75	0	0	
3961	24	2	9	Mariposa.	200	Archibald McDonald,	7 6	75	0	0	
3962	25 ..	½ E	20	2	Mono,	100	John Turnbull, fils,	10 0	50	0	0	
3963	29	15	9	Hamilton, N. D.	69	Geo. S. Boulton,	17 6	52	10	0	
3964	27	8	Hamilton,	180	Do.	18 9	168	15	0	
Acres, 5763								Porté en l'autre part	£	3390	5	9

Appendice
(K.)

—No. 13.—

15e Juillet.

TABLEAU des Ventes des Réserves du Clergé, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Juillet au 30e Septembre, 1840, inclusivement.

Nombre.	Date.	Demi.	Lot.	Concession.	TOWNSHIPS.	Acres.	Nom de l'acquéreur.	Prix par Acre.	Montant Courant.	
	1840							s. d.	£ s. d.	
3965	3 Juillet	½ O	29	5	Kitley,	100	John Death,	10 0	50 0 0	
3966	4 ..	partie N	33	4	Trafalgar, S. D. S.	96½	Ashman Petit,	92 6	101 11 3	
3967	..	½ S	17	4	N. Gower,	100	James Kennedy,	10 0	50 0 0	
3968	7 ..	¼ E	12	2	Albion,	100	William Proudfoot,	8 9	40 15 0	
3969	9 ..	¼ E	22	4	Osnabrock,	100	William Hollister,	10 0	50 0 0	
3970	..	¼ O	22	4	Do.	100	B. Hollister,	10 0	50 0 0	
3971	..	E Ft	5	10	Pittsburgh,	17	Samuel Knapp, fils,	12 6	10 12 6	
3972	10 ..	¼ O	9	5	Mountain,	100	William Lawson,	10 0	50 0 0	
3973	..	} Partie de 15 B. Bro. étant certains lots des ville No. 1, 2, ligne, No. 10, 7, 9, 5, 11, 20, 22, 24, 26 et 28.				Hamilton,	4	George M. Boswell,	£10 p. lot.	40 0 0
3974	..		2	8	Beverly,	200	John Warnock,	12 6	125 0 0	
3975	..	D	4	4 S de 5	Charlottenburgh,	200	John Calder,	11 3	112 10 0	
3976	..	½ N de	25	A	Murray,	100	George Coulter,	18 0	90 0 0	
3977	13 ..	¼ O	15	5	Mono, E. C. R	100	Thomas Buchanan,	7 9	37 6 0	
3978	15 ..	¼ E	2	9	Trafalgar, N. S	100	Samuel Rogers,	17 0	15 0 0	
3979	..	¼ O	2	9	do. do.	100	James Williamson,	17 0	85 0 0	
3980	18 ..	partie S	12	2	Hope,	50	Robert Greer,	16 3	40 16 6	
3981	21 ..	½ N W } N S }	6	6	Nelson,	100	John McGregor,	15 0	75 0 0	
3982	23 ..		15	7 W A	Kingston,	200	Anthony Manahan,	10 0	100 0 0	
3983	24 ..		4	4 W D	do.	200	do.	12 6	125 0 0	
3984	..	½ S	2	0 W A	do.	100	do.	10 0	50 0 0	
3985	28 ..	¼ O	2	2	Sur le Lac Ontario, ou 4e concession, côté, E. Lake.	93	Richard Hare,	6 6	30 4 6	
3986	..	¼ N	76	5	Hillier,	100	William Burr,	14 0	70 0 0	
3987	..		71	2	Sophiasburgh,	142	Jos. Hicks,	9 0	63 18 0	
3988	..		70	2	do.	146	David B. Stevenson,	11 3	82 2 6	
3989	..	¼ O	67	2	do.	75	Philip Clarke,	6 0	22 10 0	
3990	..	½ E	2	2	Tallowell sur le Lac Ontario, ou 4e concession, côté Est, E. Lake.	93	James G. Breakenridge,	6 9	30 4 6	
3991	4 Août	¾ N E	3	4	Blenheim,	50	John Jackson,	12 6	31 5 0	
3992	..	½ S	2	5	do.	100	do.	12 6	62 10 0	
3993	6 ..		12	5	Dereham,	200	James Bodwell,	12 6	125 0 0	
3994	11 ..		31	2	Lochiel,	200	Angus McDonell,	11 3	112 10 0	
3995	13 ..	½ N ½ S	15	1	Cramahe.	50	Joseph C. Townsend,	15 0	37 10 0	
3996	..	¾ N E	12	1 W H Y	Chinguacousey,	50	Samuel Gamble,	15 0	37 10 0	
3997	..		32	2	Beverly,	200	Hon. James Crooks,	10 0	100 0 0	
3998	..	½ S	11	8	King,	100	Robert Wilson,	20 0	100 0 0	
3999	..	½ Prof.	4	5	Thurlow,	100	Geo. & Truman Brintont,	15 0	75 0 0	
4000	..		27	1	Fitzroy,	100	James Storie,	8 0	40 0 0	
4001	..	partie O	33	8	Puslinch,	100	Rev. Wm. Meldrum,	15 0	75 0 0	
4002	..	½ S	10	6	South Gower,	100	Robert Rutherford,	15 0	75 0 0	
4003	..	¼ du Ft	14	5	Thurlow,	100	Anthony Burgess,	15 0	75 0 0	
4004	..		16	6	York Wl Y. S.	64	John Crawford,	20 0	64 0 0	
4005	14 ..	¼ E	1	4	Leeds,	100	James Anderson,	1 0	40 0 0	
4006	19 ..		10	5	Chinguacousey,	100	John Vernon,	18 0	90 0 0	
4007	..		3	6	Brock,	100	George St. John,	7 6	37 10 0	
4008	..	½ N	10	2	Tyendenaga,	100	Benjamin Simpkins,	15 0	75 0 0	
4009	..	¾ S E	9	3 S D S	Trafalgar,	50	William Creighton,	14 0	35 0 0	
4010	20 ..		3	1 E C R	Chinguacousey,	200	John Scott,	15 0	150 0 0	
4011	..	¾ N E	5	6	Beckwith,	100	John McDonald,	6 3	31 5 0	
4012	..	¾ S O	5	6	do.	100	Peter Anderson,	8 0	43 15 0	
4013	5 Sept.		20	6	Kenyon,	200	Duncan McLean,	10 0	100 0 0	
4014	..	¼ O	7	8	do.	100	Dugald McMaster,	10 0	50 0 0	
4015	7 ..	¾ N	22	12	Smith,	100	William McKee,	10 0	50 0 0	
								Porté en l'autre part....	£3390 5 9	

No. 15.

HAUT-CANADA.

Appendice
(K.)

15e Juillet.

Tableau des Ventes des Réserves du Clergé, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaires des Terres de la Couronne, du 1er Octobre au 31 Décembre 1840,—inclusivement.

Nombre.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Noms de l'Acquéreur.	Prix par acre.		Montant courant.
								s.	d.	£ s. d.
	1840									
4077	16 Janv.		10	3	{ Chinguacousy, } E. C. R. }	200	Francis Ludy,	20	0	200 0 0
4078	18 ..	partie E.	21	7	Vaughan,	63	James Kane,	10	0	31 10 0
4079	20 ..	2.3 E.	10	A	Etobicoke,	1662-3	Junassa Wilcox,	16	6	55 0 0
4080	28 ..	½ E	30	10	King,	100	Aames Henderson,	10	44-5	52 0 0
4081	29	27	6	Albion,	100	Juo. et Miel. Horan	7	6	37 10 0
4082	5 Fev.	½ W	1	4	Leeds,	100	Henry McAlpin,	9	0	45 0 0
4083	½ N	3	3	Elizabethtown,	100	W. McNish,	10	0	50 0 0
4084	9 ..	½ E	26	8	Kitley,	100	Jos. Montgomery,	8	0	40 0 0
4085	16	2	{ Chinguacousy, } W. C. R. }	100	James Graham,	10	0	50 0 0
4086	½ N	19	5	Yarmouth,	100	Jos. Baker,	17	6	87 10 0
4087	½ W	2	3	W. Y. S. York,	100	Wm. Wakefield,	25	0	125 0 0
4088	½ de ½ E	34	A	Etobicoke, ..	25	Levi Devins,	20	0	25 0 0
					Acres,	1154 2-3	Total,			£ 708 10 0

—No. 16.—

Tableau des Ventes des Réserves du Clergé, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er 10 Février au 31 Mars 1840,—inclusivement.

Nombre.	Date.	Moitié.	Lot	Concession	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'Acquéreur.	Prix par Acre.		Montant Courant.
								s.	d.	£ s. d.
	1841									
4089	11 Fev.	½ S	2	13	Mariposa,	100	Lachlin Davidson,	5	0	25 0 0
4090	18 ...	½ E.	25	9	Esquesing,	100	Charles Williams,	11	3	56 5 0
4091	22 ..	½ W.	2	3	Eldou,	100	Archibald Carmichel,	7	6	37 10 0
4092	2	14	Blenheim,	200	Samuel Seraras,	10	0	100 0 0
4093	23 ..	partie E.	14	4	E. Y. S. York,	20	Thomas Kelly,	20	0	20 0 0
					Acres,	520	Total,			£ 238 15 0

—No. 17.—

Tableau des Ventes des Réserves du Clergé, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne du 1er Avril, au 7 Juin, 1840.—inclusivement.

Nombre.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Noms de l'Acquéreur	Prix par Acre.		Montant Courant.
								s.	d.	£ s. d.
4094	22 Avril,	commune	38	3	Elizabethtown,	50	Nelson Shipman,	13	0	34 7 6
4095	23 ..	½ S	33	10	Hamilton,	50	Thomas Boyd,	10	0	25 0 0
4096	½ E	10	12	Brock,	100	William Taylor,	5	0	25 0 0
4097	10 Mai,	..	3	2	Charlotteville,	200	Israel W. Powell,	10	0	100 0 0
					Acres, ..	400	Total, ..			£ 184 7 6

PERCEPTION DES DROITS SUR LES BOIS, 1840.

Obligation.	PARTIES.	Pain Blanc.		Pin Rouge.		Chêne et Orme.		Dépôts.		Sommes Nettes Payées.		Montant en Gros.	REMARQUES.	
		Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	£	s.	d.	£			s.
7 6	McLachlin,	494	34560	72 0 10		
8 7	Do.	82	5740	11 19 2		
25 8	J. Scott,	80	5600	11 13 4		
20 28	Mariam,	7	490	151	5738	55	1870	3	2 6	8 10 10	8 10 10	36 12 4		
6 29	Bradley,	21	1470	54	2052	10	8 4	26 4 0	26 4 0	11 12 3		
37 9	W. Price & Cie.	350	24500	2	4 5	9 7 10	9 7 10	51 0 10		
30 38	J. Martin,	92	6440	55	1870	10	8 4	16 2 11	16 2 11	36 11 3		
45 12	Grenson,	113	3842	7	16 3	16 14 0	16 14 0	24 0 3		
45 12	Do.	83	5810	2	12 1	9 10 0	9 10 0	12 2 1		
28 52	A. Howley,	55	1870	11 13 9		
47 13	J. Egan & Cie.	84	5880	3	2 6	9 2 6	9 2 6	12 5 0		
38 63	J. Martin,	110	7700	190	7220	25	10 5	20 12 1	20 12 1	46 2 6		
37 65	McCrea,	1159	44042	20	16 8	162 13 6	162 13 6	183 10 2		
21 69	J. Egan & Cie.	34	2192	5 7 8		
25 74	W. Cook,	423	29610	17	646	39	1326	72 13 4		
19 77	W. Stewart,	95	6650	111	4218	57	1939	5	4 2	28 6 8	28 6 8	43 10 10		
29 78	A. Dickson,	100	7000	418	15884	20	16 8	59 18 8	59 18 8	80 15 4		
35 79	A. Maxwell,	300	21000	241	2158	11	374	10	8 4	73 16 7	73 16 7	84 4 11		
34 80	Yull,	191	13370	481	18278	49	1666	13	0 5	97 2 10	97 2 10	110 3 3		
33 85	Stonion,	430	30100	349	13262	117 19 4		
26 86	Hogden,	80	5600	6	10 0	5 3 4	5 3 4	11 13 4		
31 87	McFarlane,	369	25830	21	798	124	4216	15	12 6	67 17 3	67 17 3	83 9 9		
50 95	McIntire & McNab,	526	36820	25	950	80 13 4		
46 98	D. McDonald,	610	42700	13	0 5	75 18 9	75 18 9	88 19 2		
44 99	Do.	252	17644	94 8 8		
45 115	W. Stewart,	505	35350	60	2622	41	1394	15	12 6	77 13 2	77 13 2	93 5 8		
62 112	R. Traveller,	50	3500	6	228	8 4 10		
55 113	S. & C. McDonell,	341	23870	20	16 8	26 17 1	26 17 1	49 14 4		
64 116	J. Perrault,	15	1050	1140	43320	182 13 9		
59 125	T. Colton,	42	1516	181	6154	45 2 3		
69 127	Poupard,	12	840	350	13300	50	1700	7	16 3	59 19 7	59 19 7	67 15 10		
				Porté en l'autre part,									1831 9 4	



Appendice
(K.)
15e Juillet.

—No. 19. —

Le Commissaire des Terres de la Couronne, HAUT-CANADA, en Compte Courant avec le Percepteur des Droits à Bytown.

Doit.

AVOIR.

Date.	PAIEMENTS.	Date.	RECETTES.	£ s. d.	£ s. d.
840		1841			
23 Janvier,	Remise excédant, de l'année dernière, par lettre de cette date,	18 Décembre,	Montant brut des droits perçus à Bytown,	197 10 11	13199 15 3
22 Février,	Argent transmis par la voie de la Banque Commercial,		Montant net des droits perçus à <i>Nation River</i> , au dessous de	600 0 0	205 11 10
.. ..	Argent payé à votre Député Arpenteur par ordre, et par ma		Bytown,		
.. ..	lettre à vous datée du 15 Janvier, (C. 50),				
8 Juillet,	Argent payé			181 16 6	
20	Mandat sur la Banque de Montréal à vous transmis par lettre,			127 19 8	
.. ..	do,			77 8 6	
30	do,			72 13 4	
5 Aout	do,			319 19 8	
7	do,			768 16 19	
8	do,			82 9 16	
19	do,			185 10 0	
26	do,			97 4 1	
29	do,			228 5 2	
1 Septembre,	do,			225 3 4	
9	do,			480 11 10	
.. ..	do,			1099 19 2	
.. ..	do,			512 8 2	
13	do,			755 11 8	
29	do,			723 1 6	
.. ..	do,			1786 18 4	
.. ..	do,			2455 1 2	
2 3 Octobre,	Traites sur Riche & Cie.			310 15 0	
.. ..	Mandat sur la Banque de Montréal do,			171 15 0	
.. ..	Traite sur Peter McGill & Cie. do,			146 10 6	
9	Mandat sur la Banque de Montréal do,			379 10 6	
14	do,			101 15 4	
20	do,				
.. ..	do,				
22	Banque de Montréal pour sa commission sur un mandat tiré			20 3 9	
.. ..	sur Montréal C. 50,			20 13 8	
.. ..	Remise pour prix de coupe de bois dans le Township de McNab				
.. ..	Commission chargée par la Banque pour transmettre par man-				
.. ..	dat sur la Banque Commerciale, £600, £500 C. 50.				
18 Décembre,	Compte de frais pour la part du Haut-Canada des dépenses			5 10 7	
14	contingentes de perception suivant l'état C. 50. ..			681 10 3	
.. ..	Mandat sur la Banque Commerciale, Toronto.			500 11 11	
	Total,		Total,	13405 7 1	13405 7 1

E. E. Bureau des Bois de la Couronne,
Bytown 24 Déc. 1480.

JAS. STEVENSON, Percepteur des Droits.

Compte Sommaire des Dépenses Contingentes pour la perception des Droits sur les Bois de la Couronne, à Bytown, du 1er Novembre, 1839, au 1er Novembre, 1840.

Appendice
(K.)

15e Juillet.

	£	s.	d.
Frais de Transport du Sous-Percepteur à Québec, et retour à Bytown,	7	19	6
Envoi des reconnaissances, (<i>Bonds</i>) par la poste,	8	17	6
Louage de Voitures, transport aux Chantiers de Bois, et Papeterie,	13	14	6
Salaire et Pension pendant son séjour à Québec,	107	10	9
J. Cameron, Compteur; paie et dépenses pour l'Inspection des Bois de Nepean, Westmeath, Pembroke, &c. &c.	176	13	1
J. Patterson, Compteur du Bois,	64	2	6
W. Cameron, Inspecteur des Comptes à Carrillon,	71	0	3
J. D. Corrie, Batelier, jusqu'à l'époque où il a laissé,	£26	2	6
L. Petite, jusqu'à ce jour,	27	7	0
	53	9	6
Commis, une Année de Salaire,	90	0	0
Autre Batelier pendant la saison,	14	15	0
Le Dr. Christie, impressions,	9	8	9
Frais de Poste jusqu'à ce jour,	19	9	11
McCrea, pour mettre et réparer les Tuyaux des Poêles dans le Bureau,	1	4	6
Dr. Kenneds, réparations dans le Bureau et Pupitres,	1	19	5
Pour garder et nettoyer le Bureau du Percepteur et de l'Inspecteur, pendant la saison,	11	18	0
	5	2	6
J. Chitty, Papeterie, &c. &c.	0	10	0
Payé à l'Homme de Mr. Pringle, de Cornwall, pour information,	1	9	11
G. et R. Lang, cordages pour la Chaloupe,	14	18	6
Bois de chauffage pour le Bureau, et pour la Chambre de l'Inspecteur,	3	18	0
Chandelles, pour do.	25	0	0
Loyer, do. do.	11	10	0
J. Stevenson, frais de voyage en allant et revenant de Québec, 14 jours,	300	0	0
J. Stevenson, une année de Salaire,			
	£1104	2	1
Dt. Bois, H. C. pour sa part,	£681	10	2
“ “ B. C. do.	332	11	11
	1014	2	1

JAS. STEVENSON, Percepteur.

No. 20.

DROITS PERCUS A NATION RIVER.

No.		Pieds.	£	s.	d.
1	James Steen, Pin Blanc,	3000	6	5	0
2	Christopher Whistle,	2450	5	2	1
3	Archibald Johnston,	3500	7	5	10
4	Henry Hetherington,	2000	4	3	4
5	James Cameron,	8000	16	13	4
6	A. McLean,	2500	5	4	2
7	John Link,	4400	9	3	4
8	Nathan Orton,	3650	7	12	1
9	George G. Dunning,	3500	7	5	10
10	Robert et James Smart,	1892	3	18	10
11	Alexander McDougal,	2400	5	0	0
12	William Lough,	8200	17	1	8
13	David Johnson,	7580	15	15	10
14	John McDonald, (No. 1.)	7202	15	0	1
15	Alexander and James McCull,	7168	14	18	8
16	Thomas D. Ross,	3200	6	13	4
17	Dunlop and Levitt,	2100	4	7	6
18	John Chesser,	10000	20	16	8
18	Patrick Ryan,	3000	6	5	0
20	Angus McDonell,	2496	5	4	0
21	Alexander McDonell,	3332	6	18	10
22	Archibald McDonell,	1200	2	10	0
23	Archibald McBean,	3800	7	18	4
24	Archibald and James Cameron,	7000	14	11	8
25	Duncan McDonell,	10500	21	17	6
26	Duncan and Angus McDonell,	6000	12	10	0
27	John McDonell, (No. 2.)	6834	14	4	9
	Total,		£264	7	8
	Frais qui ont accompagné la perception des droits ci-dessus,				
	Déboursés Canots, &c. pour aller à Nation River,	£ 8	15	0	
	Alloué à J. S. Jr. pour ce devoir,	5	00	0	
			5	15	1
	Produit net,		£205	11	10

HAUT-CANADA.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30 Juin 1840.—inclusivement.

Table with columns: Nombre, Date, Moitié, Lot, Concession, TOWNSHIP, Acre, Nom de l'acquéreur, Prix par acre, Montant Courant. Contains detailed land sale records from 1840 to 1810, listing various townships like Smith, Albion, Oro, and names of buyers such as Jno. Leinster, W. Gwillimbury, etc.

—No. 21.—Continué.—

HAUT - CANADA.

Appendice
(K.)
15e Juillet.Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN,
Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30e Juin, 1840,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'Acquéreur.	Prix par		Montant
								Acres.	Courant.	
								s. d.	£ s. d.	
	1840						Montant de l'autre part,	- -	£	2169 15 0
1811	6 Juin,	Lettre	B	2	Sombra,		Loughlin McDougall,	8 0		12 0 0
1812		partie N.	26-27	2	B. C. do.	60	do.	2 0		60 0 0
1813			20	6	Tilbury, W.	10	do.	10 0		5 0 0
1814		Parc	3	R O	Chatham,		Maria Drake,	..		40 0 0
1815			4	Raleigh	do.		Wm. Dolson,	..		31 5 0
1816			9	do.	do.		John Bell,	...		32 15 0
1817			2	Gore O de	do.		do.	..		31 5 0
1818			3	Harwich	do.		do.	..		27 10 0
1819		O. lot de ville	10	R R	do.		A. B. Baxter,	..		52 10 0
1820			7	Raleigh	do.		James McCann,	..		23 5 0
1821		Parc	35	Murray	do.		A. B. Baxter,	..		10 0 0
1822			4	Street	do.		John Baxter,	...		23 0 0
1823			4	G O	do.		Margaret Sterling,	...		41 0 0
1824		partie O	5 & 6	do.	do.	15	Lawrence Murphy,	..		40 0 0
1825		½ N	7 & 8	do.	do.		John Williams,	..		20 0 0
1826			13	do.	do.		Ann Sicklestell,	..		40 8 0
1827		About	4	5	Camden,	101	Ann Wilkinson,	8 0		40 0 0
1828		Parc	20	3	Mersea,	100	John Crawford,	15 0		150 0 0
1829			5	9	Walpole,	200	Wm. Tiffan,	8 0		32 8 0
1830		partie O	8	5	Camden,	81	Robert Innis,	..		20 0 0
1831		partie N	13	R O	Chatham	54	Horatio Nelson,	15 0		40 10 0
1832		About	23	Raleigh	Gosfield,	40	James Henderson,	8 0		15 0 0
1833		Partie S	24	1 E D	Chatham,	50	do.	8 0		20 0 0
1834			1	9	do.	150	do.	15 0		112 10 0
1835			35	B D	Anderson,	54	Samuel Vincent.	8 0		21 12 0
1836			35	6	Zone.	108	Martha Julien,	8 0		42 4 0
1837		partie S E	3 & 6	8 & 9	do.	400	John Johnston,	8 0		160 0 0
1838	10	½ NO	9 & 12	NS	Maidstone,	106	Wm. Niblock,	8 0		42 8 0
1839	17	½ N	20	M R	Leeda,	116	John Brown,	8 0		46 8 0
1840		partie N de	6	11	Cartwright,	50	do.	8 0		20 0 0
1841		½ S	2	7	Cavan,	100	do.	8 0		40 0 0
1842		½ O	26	8	Clarke,	10	do.	8 0		4 0 0
1843		partie N	20	5	Darlington,	100	do.	8 0		40 0 0
1844		About	10	8	Clarke,	60	Charles Anderson,	8 0		24 0 0
1845			19	6	Hamilton, N. D.	60	do.	8 0		24 0 0
1846			18	9	do.	26	do.	8 0		10 8 0
1847		½ ES	3	3	Alnwich,	9	W. S. Bridges,	8 0		3 12 3
1848		½ O	24	9	Hamilton, V. D.	50	Francis Lattimer,	8 0		23 0 0
1849		About	11	8	Clarke,	100	Simcon Simmons,	8 0		40 0 0
1850		partie N	15	12	Enniskillen,	49	H. Gilderslieve,	8 0		19 12 0
1851			20	R N	Howe Island,	65	Christopher Julien,	8 0		26 0 0
1852			19	7	Kingston, W. D.	53	do.	8 0		20 0 0
1853		½ S	7	2	Portland,	31	John Kindhan.	8 0		12 0 0
1854			51	3	Camden, E.	100	David Burley,	8 0		40 0 0
1855			9	10	Richmond,	200	Jesse W. Rose,	8 0		80 0 0
1856		Parc	16	10	Winchester,	200	do.	8 0		80 0 0
1857			6	12	do	8	Edward Persons,	..		40 0 0
1858	15	partie N E	14-15	Gore	Chatham,	..	Wm. Lightfoot,	..		20 0 0
1859	29	About	18	do.	do.	45	Robert Woods,	8 0		15 0 0
1860		½ Front de ½ S	22	4	Raleigh,	5	do.	0 0		2 10 0
1861		Parc	15	5	Camden,	50	Thomas Murray,	8 0		20 0 0
1862			7	14	Reach,	..	Thomas Cronyon,	...		77 10 0
1863		pte de derrière	1-2	R O	Chatham,	56	John Callaghan.	8 0		20 8 0
1864	22		22	Raleigh	N. Gower,	77	Michael Headen,	8 0		30 16 0
1865		Front S de ½ E	17	10	Edwardsburgh,	151	Pierce Acheson,	8 0		60 8 0
1866		½ N	8 & 9	10	Yonge, J. D.	100	Wm. Blatchford,	5 0		25 0 0
			26	3	Ops,					
					Acres, - -	8227½	Total,		£	4228 5 0

Appendice
(K.)
5e Juillet.

—No. 22.—
HAUT-CANADA.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire
des Terres de la Couronne, du 1er Juillet au 30 Septembre, 1840,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'Acquéreur.	Prix par		Montant courant.
								Acres.	s. d.	
1840										
1867	7 Juillet,		27	2	Oro,	100	Benjamin Johnson,	1 0		5 0 0
1868	9 ...		4	10	Pakenham,	100	William Saddler,	6 9		33 15 0
1869	about,	6	10	Pittsburgh,	10	Samuel Knapp,	12 6		6 5 0
1870	15 ...	1/4 S. E.	17	5	Albion,	50	William Proudfoot,	8 0		20 0 0
1871	1/4 N. E	16	2	Chinguacousy,	50	do.	8 0		20 0 0
1872	part N 1/4 N. 1/4 N.	7 8 9	14	Reach,	350	do.	8 0		140 0 0
1873	17 ...		20	4	Monaghan,	98	Joseph Anderson,	8 0		39 4 0
1874		21	4	do.	24	do	8 0		9 12 0
1875		20	5	do.	17	do	8 0		18 16 0
1876		21	5	do.	70	do	8 0		28 0 0
1877		29	17	Smith,	200	do	8 0		80 0 0
1878	partie S.	30	17	do.	161	do	8 0		64 8 0
1879	22 ...	parti R.	2	1	N. Gower,	50	Edward Malloch,	8 0		20 0 0
1880		4	4	Leeds,	200	John Berry,	8 0		80 0 0
1881	3-4 S.	1	7	Anderdon,	150	John Cunnigham,	15 0		112 10 0
1882	p. de derrière.	35 37		Colchester,	84	do	10 0		42 0 0
1883		4	devant,						
1884	partie S. E.	1	11	Tilbury Est,	10	do	9 0		4 10 0
1885		15	4	Block D. Anderdon,	108	do	15 0		81 0 0
1885		16 18	10	Maidstone, O. Belle Riviere,	84	Thomas Jones,	8 0		33 12 0
1886	partie S. E.	200		Sandwich, Talbot Road, coté sud,	20	do	8 0		8 0 0
1887		4		Harwick Est Commis- sionners Road,	65	James Anderson,	16 0		52 0 0
1888	Parc,	16		Chatam à l'Est de Harwich,		Stephen Moore,	20 0 0		20 0 0
1889	23 ...	1/4 S.	13	3	Coté sud de Dorchester	50	Adam Smith,	8 0		20 0 0
1890	23 ...	partie O.	28	12	Brooke,	100	John Buchanan,	8 0		40 0 0
1891	24 ...	1/4 E.	13	2	Leeds,	100	Charles Pennock,	8 0		40 0 0
1892	p. de derrière.	26	2	North Gore	50	Mathew Latimer,	5 0		20 0 0
1893	1/4 E.			Oxford St. London,		John Moore			90 12 0
1894	31 ...	p. de derrière. Parc, Lettre,}	A M		L. Ontario, W Point de Marysburgh,}	115	Thadens Lewis,	8 0		62 0 0
1895			sur	Bay de Ameliasburgh,	50	John Cole,	8 0		20 0 0
1896	1/4 O. de 1/4 E.	68	1	B Ft Sophiasburgh,	49	W. B. Whitney,	10 0		24 10 0
1897	4 Août,	1/4 E.	61	12	Fitzroy,	28	Alpin McMillan,	8 0		11 4 0
1898	partie E.	13	1	de T. Plot sur Huron, Ashfield,	186	Eliza Robinson,	8 0		74 8 0
1899		10	6 W D 8 W D	Ashfield,	14	do	8 0		5 12 0
1900	6 ...	partie S. de l'about,	10	9 W D	Sur Huron, N Tn pt. Ashfield,	172	Simon Lee,	8 0		68 16 0
1901		8	Ft	Ashfield,	153	do	8 0		61 4 0
1902	about.	5	6 W D	do.	200	do	8 0		80 0 0
1903		5	8 W D	do.	200	do	8 0		80 0 0
1904	Lot de Ville,	1	9 W D	Chatham.		Thomas Steers,			45 0 0
1905	10 ...	Parc,	5 9	V Block	Sur Ralph Chatham, W. de Warwick do.		Joseph Northwood, John Cockle,			47 10 0 20 0 0
1906		5 6	Gore	Sud de Chatham.		Joseph Northwood,			10 0 0
1907		17	Gore Wel						
1907	1/4 O.	68							
1908	11 ...	p. de derrière,}	27 28	1	E Div. Hawkesbury,	96	James Ross,	8 0		38 8 0
1909		7							
1910	p. de derrière,	63	1	Horton,	200	Peter McIntyre,	5 0		50 0 0
1911	13 ...	about,	20	2	Colchester,	33	Jonathan Harley,	10 0		16 10 0
1912	14 ...	Parc,	9	2	Sud de Sherbrooke,		Hon. W. Morris,	8 0		R. du clergé
1913	19 ...	partie N.	5	5	W. de Warwick Chtm. Blenheim,	43	Ann McDougall, Jacob Hughsen,	15 0		42 5 0
1914	About étant la 1/4 E.	19	17	Harvey,	12	John Cov. Tarbutt,	8 0		32 5 0
1915	20 ...	about,	20	2	Sud de Sherbrooke,	56	Hon. W. Morris,	8 0		4 16
1916	about,	12 13 15 16	8	Horton,	102	John C. Mallock,	8 0		21 12 0 40 18 0

Porté en l'autre part..... £ 1986 0 6

H A U T - C A N A D A .

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 30 Juin, 1840,—inclusivement.—Continué.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'Acquéreur.	Prix par Acre.	Montant Courant.
	1840						Montant de l'autre part,	s. d. £	£ s. d.
1917	28 Août,		1		Chemins de Postes et sur le devant de Balsam Lake, Betley.	96	Thomas Park,	8 0	39 8 3
1918	" "	Partie O	23	14	Cavan,	66	George S. Roulton,	8 0	23 8 0
1919	" "	Partie N O	23	11	do.	16	do.	8 0	6 8 0
1920	" "	½ S	16	3	Clarke,	100	do.	8 0	40 0 0
1921	" "	½ O	14	4	Otanabee,	100	do.	8 0	40 0 0
1922	" "	Partie N O	24	10	Cavan,	16	do.	8 0	6 0 0
1923	5 Sept.	Lots	1 2 } 3 5 } 6 7 }	Et	Lot de grève A. partie réservée à Mouth Humber Etobicoke. Etant partie de la réserve à Mouth Humber, Etobicoke.		Clarke Gamble,		125 17 8
1924	" "		B				John Radenhurst,		10 0 0
1925	7 "	Partie N	23	7	Cavan,	66	George H. Grierson,	8 0	26 8 0
1926	" "	½ E	9	2	Fenelon,	100	Samuel Starr,	8 0	40 0 0
		Partie O	25		Somerville,	118	George W. White,	8 0	
1927	" "	"	26		do.	128			
"	"	"	27		do.	132			
"	"	"	24		do.	122	600 Acres, en tout,		240 0 0
1928	12 "	Partie S Partie E	23 28	5 5	do. Pembroke,	40 51	James Jardine,	10 0	25 10 0
				Moulin du Gouvernement érigés à Peterborough avec la terre y appartenante, suivant l'arpentage de John Gooseman, Dép. Arpenteur déposé dans le Bureau de l'Arpenteur Général.					
1930	" "					20	G. S. Boulton, pour la Cotisation de Messrs. Hall et Lee.		2500 0 0
1931	14 "		17	2	Pembroke,	102	Isaac Jones,	8 0	40 16 0
1932	" "		19	2	do.	104	Armah Dunlop,	8 0	41 12 0
1933	" "		20	2	do.	105	John Dunlop,	8 0	42 0 0
1934	" "	Partie S	24	2	do.	77	David C. Dunlop,	8 0	30 16 0
1935	" "	Partie N	24	2	do.	44	do.	8 0	17 12 0
1936	16 "	½ E	8	2	R. F. Gloucester.	100	James Gould,	8 0	40 0 0
1937	19 "	Partie E	22	1	Esquesing,	67	John Keer,	8 0	26 16 0
1938	21 "	Partie	9		Ville de Prescott,		J. T. Merwion,		10 0 0
1939	" "	Partie de lots	1		Gore, Ville de Chatham,	8½	G. W. Fott, à £80.		80 0 0
1940	" "	Partie O	9	2	Eldon,	100	Archibald Taylor,	5 0	25 0 0
1941	" "	P. de derrière	20		W D Gosfield,	20	Jacob Baltzer,	8 0	8 0 0
1942	" "	½ E lot de ville	61		Wel.		Robt. Sayer, à £10 p. ½ lot,		40 0 0
		½ E et O	64						
		½ E	65						
1943	" "		11	2	E de C R Harwick,	70	Major Slater,	8 0	28 0 0
1944	23 "		21	2	Ops,	200	Francis Hutton,	4 0	40 0 0
1945	26 "				Parc 12 dans le Gore, à l'ouest de Harwick, ½ O et E 37 dans la Ville		Chatham,		40 0 0
					Parc 1041 dans Gore O de Harwick Ville de		do.		
1946	" "					5 7-10 5 7-10	Feu Morris Turner, à être réclamé par ses représentants sous la Commission des Héritiers et Légataires. Feu Mary Turner, à être réclamé par ses représentants sous la Commission des Héritiers et Légataires.	No. 10 £1. No. 11 £20.	41 0 0
					Acres,	6324 } 3-25 }	Total,	£5663 0 2

—No. 23.—

H A U T - C A N A D A.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Octobre au 31e Décembre 1840,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIP.	Acres.	Nom de l'Acquéreur.	Prix par		Montant
								Acres.	Courant.	
								s. d.	£ s. d.	
	1840									
1947	Oct.	Partie N	7 8 9	1	Gosford,	139	Prideaux Girty,	10 0	69 10 0	
1948	10	Moitié S	6 9 12	..	Sur le Côté Sud de Middle Road, Maidstone,	300	Philips Durnford,	8 0	120 0 0	
1949	12	Moitié E	5	1	Ops,	100	G. Hamilton Grierson,	5 0	25 0 0	
1950	17	Partie E.	9	5	S. D. Orillia,	52	Wellesley Richey,	8 0	24 16 0	
1951	"	Partie N	23	6	St. Vincent,	53	do.	8 0	21 4 0	
1952	23	About	10	9	Horton,	36	Edward Fariall,	8 0	14 8 0	
1953	24	Carrés S	7	3	Darlington,	50	Eliza R. Fowler,	15 0	37 10 0	
1954	29	Partie S	3	11	King.	56	James Herderson,	8 0	22 8 0	
1955	"	Part lot	18 15	11	Ville voisine de Peterboro, Monaghan,	..	John R. Benson,	...	10 0 0	
1956	31	"	15	2	Bastard,	150	Pierce Atcheson,	8 0	60 0 0	
1957	"	"	15	13	Burford,	100	Gideon R. Inglis,	8 0	40 0 0	
1958	"	Part. de derrière	37	1	E-t Hawksbury,	66	Charles Hersey,	8 0	26 8 0	
1959	14 Nov.	½ O Ft.	11	7	Sidney,	67	Adam H. Meyers,	8 0	20 0 0	
1960	"	Partie E	11	5	Yonge,	50	Thomas Newson.	8 0	22 16 0	
1961	25	½ O	9	1	Richmond,	143	Stoats A. Seyer,	4 0	18 12 0	
1962	"	"	3	8	Gore de Toronto,	100	Ross Nixon.	15 0	75 0 0	
1963	30	½ E	4	1	Horton,	100	P'Hoble. Wm Morris,	8 0	40 0 0	
1064	"	Lettres	1	...	Sur le Lac Victoria à l'Ouest de la pointe Marysburgh,	132	Henry Vandersen,	8 0	52 16 0	
1965	"	Moitié S ½ O de ½ E	15 & 17-20	..	Côte Sud middle road, Maidstone,	250	Représentant de feu Wm. Sterling.	8 0	100 0 0	
1966	"	Moitié N ½ E et	1 15 17	..	Côte Nord de Middle Road, Maidstone.	300	Charles Elliott,	8 0	120 0 0	
1967	"	½ N. ½ E de ½ N	7 9 3	..	Côte Nord de Middle Road, Rochester, sur le côté Sud de Middle Road.	250	Parent de feu Thomas Gerty décédé.	8 0	100 0 0	
1968	"	½ S de	20	..	Sur le côté Sud de Middle Road, Maidstone,	50	Représentant de feu Dan. Coll, décédé.	8 0	20 0 0	
1969	"	½ E de ½ S	7-9 & 12 14	..	Sur le côté Sud de Middle Road, Rochester,	400	Représentant de feu Geo Jacobs, décédé,	8 0	160 0 0	
1970	12 Déc.	Moitié S	11	3	Est de Muskrat Lake, Westmeath,	100	David Brown,	8 0	40 0 0	
1971	14	Partie E	24	11	26 Acres chaque Fenelon,	52	Robt. Jameson et James Wallis,	8 0	20 16 0	
1972	"	Partie O	25 30	7	Fenelon,	81	do.	8 0	32 8 0	
1973	"	"	24 & 25	8	Lot 24 92 Acres, 25 25 Acres, Fenelon,	117	do.	8 0	46 16 0	
1974	17	Ville	24 & 25	10	Collingwood,	40	George Herrick,	8 0	16 0 0	
1975	21	"	36	10	N de 5e St. Cownwall,	..	Archibald Mason,	..	10 0 0	
1976	"	"	7	..	do.	..	Harmonious Cryderman,	..	10 0 0	
1977	"	"	19	..	Sud de 5e St. do.	..	Andrew Flett,	..	10 0 0	
1978	"	"	4	..	Nord de 7e St. do.	..	Frederick Snotsinger,	..	10 0 0	
1979	"	"	17	..	Côté S de 3e St. do.	..	Alexander Sweeny,	..	10 0 0	
1980	"	"	1	..	Côté Nord de 3e St.	..	Janet Spicer,	..	5 0 0	
1981	23	Commune	16	..	Johnstown,	200	William Humphrey,	12 6	125 0 0	
1982	29	Ouest de	30	3	Wolford,	160	Archibald McLean,	8 0	64 0 0	
1983	31	Partie E.	37	..	Ftt. sur Ottawa, Cumberland,	60	James Wylie,	8 0	24 0 0	
1984	"	"	27 26	2	Pakenham, do.	25	do.	8 0	10 0 0	
						Acres, - -	3779	Total, - -	- -	£ 1644 8 0

No. 24.
H A U T - C A N A D A.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Janvier, au 9 Février 1841,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	CONCESSION.	TOWNSHIP.	Acres.	NOM DE L'ACQUÉREUR.	Prix par Acre.	Cours Provincial.
	1841								£ s. d.
1885	11 Janv.	partie O	5		London,	54	Paul Hughes,	8 0	21 12 0
1886	12 "		6		Bastard,	100	Caldwell Joynt,	8 0	40 0 0
1887	13 "	partie S O	20		Winchester,	85	J. P. Cryster,	4 0	17 0 0
1888	"	½ E	25		Williamsburg,	100	do.	4 0	20 0 0
1889	"	partie S E	3		Matilda,	134	do.	4 0	26 16 0
1990	26 "	Lot de Ville	1		London Côté Sud de North Street,	..	Thomas Rayner,	..	10 0 0
1991	"	½ O	23		Fredericksburgh,	100	Simon Ham,	17 6	87 10 0
1992	30 "	partie NO de } partie S	12		Raleigh,	67	Alexander Baxter,	8 0	26 16 0
1993	"	½ E	13		do.	100	James Williams,	8 0	40 0 0
1994	"	partie O	11		Ashfield Nord de T. Plot,	50	Patrick Terrell,	8 0	20 0 0
1995	"	"	3		Ashfield,	90	Eliz. Michell,	8 0	36 0 0
1996	"	partie E	2		do.	100	John Ryerson,	8 0	40 0 0
1997	5 Fév.	partie O	3		E. Hawksbury de l'About,	99	N. T. Blastell,	4 0	19 16 0
1998	9 "	About	19		W. Flamborough,	42	A. B. Palmer,	0 6	1 1 0
1999	"	½ N	13		Ops,	100	William Osborne,	5 0	25 0 0
2000	"	Lot de grève sur le front No. 11, Côté Sud, Water Street,	Prescott,		Thomas Torr,		10 0 0
2001	"	Lot de ville E 11 et 12 King street,	London,		Alfred T. Jones,		30 0 0
					Acres,	1221	Total,		471 11 0

—No. 25, —
Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du
10e Février au 31 Mars, 1841,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	CONCESSION.	TOWNSHIPS.	Acres.	NOM DE L'ACHÉTEUR.	Prix par Acre.	Cours Provincial.
								s. d.	£ s. d.
2002	1841								
2003	20 Fév.	$\frac{1}{2}$ O	12		Oro,	100	William Harrison,	5 0	25 0 0
2004	22 "	"	6		Dummer,	100	Alexander Kidd, Jr.	4 0	20 0 0
2005	26 "	"	11		Wolford,	200	William Merritt,	10 0	100 0 0
2006	27 "	"	6		do.	200	Frederick Elliott,	8 0	80 0 0
2007	"	$\frac{1}{2}$ S	8		Burford,	100	William Proudfoot,	8 0	40 0 0
		"	"		{ 100 Acres de 5, au Sud	{ 100	{ John Carey,	{ 8 0	{ 40 0
		"	"		{ d'un Lot de Ville,	{	{	{	{
2008	"	3-4	"		{ do.	{ 152	{ James Duffy,	{ 8 0	{ 80 0
2009	"	$\frac{1}{2}$ S O	1		{ W. D. do.	{ 48	{	{	{
2010	"	$\frac{1}{2}$ E	12		Portland,	50	George Bradshaw,	17 0	44 3 4
2011	"	About	33		Camden, East,	100	John McMahon,	8 0	40 0 0
2012	"	$\frac{1}{2}$ N O	1		Kingson,	38	Robert T. Atcheson,	15 0	28 10 0
2013	"	"	13		Portland,	50	Simon Silver,	15 0	37 14 0
2014	10 Mars,	lot de ville	25		Howe Island,	199	Charles Callaghan,	10 0	99 10 0
2015	"	"	25		Cornwall,	199	Nicholas Barnhart,	"	10 0 0
2016	"	"	13		do.	199	Hiram Barnhart,	"	10 0 0
2017	"	$\frac{1}{2}$ E	24		Peterboro,	"	James Harvey,	"	10 0 0
2018	"	$\frac{1}{2}$ de $\frac{1}{2}$ N	18		Plympton,	100	John Park,	8 0	40 0 0
		"	"		Burford,	50	Martin Moore,	8 0	20 0 0
2019	"	partie S	{ 18	{ Dans le 3e Rang, au Sud	{	{ 80	{ John Moore,	{ 8 0	{ 52 10 0
		"	{ 2	{ de Longwood Road, 8	{	{ 50	{	{	{
		"	5	Concession.	{	{ 131	{	{	{
2020	"	lot de ville	12	Côté Sud Est, North Street,	London,	"	do.	15 0	10 0 0
2021	13 "	TrentPort	18	3 Rang Nord,	Tyendinaga,	50	Patrick Dowling,	8 0	37 0 0
2022	15 "	$\frac{1}{2}$ N O	18	12 "	Percy,	50	Adam H. Meyers,	8 0	20 0 0
2023	"	$\frac{1}{2}$ S O	18	12 "	do.	50	James Potts,	8 0	20 0 0
2024	30 "	$\frac{1}{2}$ E	14	2 "	Leeds,	100	James McAdams,	8 0	40 0 0
2025	"	"	22	Front Nord,	Westmeath,	97	Hon. W. Morris,	8 0	38 16 0
					Acres,	2115	Total,	£	963 11 6

— No 26. —

HAUT-CANADA.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril, au 7 Juin, 1841,—inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIPS.	Acres.	NOM DE L'ACQUEREUR.	Prix par Acre.		Cours Provincial.	
								s.	d.	£	s.
2027	1841. 22 Avril,	½	14	2e	Leeds, Partie Ouest du Lot 13, au Nord du Lot de Ville, et faisant face sur le Lac Huron, Township de Ashfield,	100	William Read,	8	0	40	0
2028	23	Lot 7, au Nord du Lot de Ville, sur le Lac Huron, Township de Ashfield,	100	Thomas Lapenotière,	8	0	40	0
2029	Plus au Sud, partie du Lot 7, dans la 7e Concession, à être coupé parallèlement aux lignes de Concession, dans le Township de Ashfield,	162	Arnold Burrows,	8	0	64	16
2030	Lot 3, dans la 3e Concession, dans le Township de Ashfield,	8	do.	8	0	3	4
2031	Lot 1, faisant face sur le Lac Huron, et au Nord du Lot de Ville, Township de Ashfield,	44	do.	8	0	17	12
2032	Lot 1, dans la 3e Concession, division Ouest, Township de Ashfield,	148	do.	8	0	59	4
2033	Lot 4, dans la 6e Concession, division Ouest, Township de Ashfield,	200	do.	8	0	80	0
2034	Lot 18, au Nord du Lot de Ville, faisant face sur le Lac Huron, Township de Ashfield,	200	John Gillespie,	8	0	80	0
2035	Partie Est du Lot 13, sur le Lac, au Nord du Lot de Ville, Township de Ashfield,	176	do.	8	0	70	8
2036	Lot 3, dans la 10e Concession Township de Eldon, Water Street, Township de Peterborough,	74	do.	8	0	29	12
2037	26	Lot de Ville 8, au Sud de McDonnell Street et à l'Est de Water Street, Township de Peterborough,	200	James Henderson,	80	0
2038			George Baker Hall,	25	0
2039			do.	25	0
										614	16
										0	0

Appendice
(K.)
15e Juillet.

Appendice
(K.)
15e Juillet.

—No. 26.—Continué.

H A U T - C A N A D A.

Tableau des Ventes des Terres de la Couronne, effectuées par R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril au 7 Juin, 1841, inclusivement.

Numéro.	Date.	Moitié.	Lot.	Concession.	TOWNSHIPS.	Acres.	NOMS DE L'ACQUEREUR.	Prix par Acre.		Cours Provincial.		
								s.	d.	£	s.	d.
2040	1841 27 Avril,	Partie de derrière 58, Concession de Front, Town- ship de Colchester,	48	Porté en l'autre part,	61	16	0
2041	Lot 3, dans la 4e Concession de Pembroke,	57	Mary Little,	10	0	24	0	0
2042	½ O. du Lot 2, dans la 10e Concession, Township de South Crosby,	50	Edward Sullivan,	8	0	22	16	0
2043	½ Est du lot 21, dans la 10e concession, township de Crosby, ½ nord du lot 7, dans la 4e concession, township de Randon,	59	James Rowsell,	8	0	20	0	0
2044	Lot de Ville 1, dans le 5e rang, township de Lindsay,	100	John Rowsell,	8	0	20	0	0
2045	29	½ Est du lot 20, dans la 6e concession Township de Thurlow ½ Nord Ouest du lot 11, dans la 10e concession de Seymour,	Edward Fidler,	8	0	40	0	0
2046	Lot 24 dans la 2e concession de Plympton,	100	James Charles,	25	0	0
2047	½ Est du lot 21, dans la 3e concession de Plympton,	200	James Henderson,	8	0	20	0	0
2048	6 Mai,	½ Ouest du lot 9, dans la 4e concession de Plympton,	100	Archibald Clarke,	7	6	37	10	0
2049	½ Est du lot 13, dans la 8e concession de Kitley,	100	James Henderson,	8	0	80	0	0
2050	11	½ Ouest du lot 19, dans la 1ère concession de Yonge Escott, ½ Est du lot 19, dans la 6e concession, Township de Mersea, ½ Ouest du lot 19, dans la 6e concession, Township de Mersea,	100	do.	8	0	40	0	0
2051	Partie sud de la moitié nord du lot 7, dans la 4e concession, du township de Gainsborough,	54	do.	8	0	40	0	0
2052	12	½ Est du lot 16, dans la 6e concession, au sud de Eger- mont Road, Township de Warwick,	100	do.	8	0	40	0	0
2053	13	Acres,	2671	Pierce Achison,	8	0	20	0	0
2054	18			Ann Cook,	8	0	40	0	0
2055	27			Elizabeth Quick,	8	0	40	0	0
							William Fitch,	15	0	40	10	0
							William Hume Black,	8	0	40	0	0
							Total,	£1164	12	0

Bureau des Terres de la Couronne,
Kingston, 16 Juin, 1841,
R. H. THORNHILL, Pour le C. T. C.

COMPTÉ COURANT

Appendice
(K.)

21e Juillet.

DE

L'HON. ROBERT BALDWIN SULLIVAN,

AVEC

“ *Le Gouvernement,* ” “ *Dixerses Tribus Sauvages,* ” *La Réserve Militaire à Toronto,* ” et “ *Les Réserves du Clergé,* ” savoir :

No. 1. Diverses Tribus Sauvages en compte courant avec l'Hon. R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er d'Avril au 30 Juin, 1840, inclusivement.

“ 2.	do.	do.	du 1er Juillet au 30 Sept. 1840, inclusivement
“ 3.	do.	do.	“ 1er Oct. 1840, au 9 Février, 1841, do.
“ 4.	do.	do.	“ 10e Février au 31 Mars, 1841, do.
“ 5.	do.	do.	“ 1er Avril au 7 Juin, 1841. do.
“ 6.	Six Nations Sauvages,		“ 1er Avril au 30 Juin, 1840, do.
“ 7.	do.	do.	“ 1er Juin au 30 Septembre, 1840. do.
“ 8.	do.	do.	“ 1er Octobre 1840, au 9 Février, 1841, do.
“ 9.	do.	do.	“ 10e Février au 31 Mars, “ do.
“ 10.	do.	do.	“ 1er Avril au 7 Juin, “ do.
“ 11.	La Réserve Militaire à Toronto,		“ 16e Mars 1839 au 30 Sept. 1840, do.
“ 12.	do.	do.	“ 1er Octobre au 31 Décembre, “ do.
“ 13.	Le Gouvernement,		“ Avec l'Agent nommé pour la vente des Réserves du Clergé, du 1er Avril au 30 Juin, 1840.
“ 14.	do.	do.	“ 1er Juillet au 30 Septembre, 1840, do.
“ 15.	do.	do.	“ 1er Octobre au 31 Décembre, 1840. do.
“ 16.	do.	do.	“ 1er Janvier au 9 Février, 1841, do.
“ 17.	do.	do.	“ 10e Février au 31 Mars, “ do.
“ 18.	do.	do.	“ 1er Avril au 7 Juin, “ do.
“ 19.	do.	do.	“ Avec le Commissaire Général des Bois et Forêts, du 1er Avril au 30 Septembre, 1840, do.
“ 20.	do.	do.	“ 1er Octobre au 31 Décembre, 1840, do.
“ 21.	do.	do.	“ 1er Janvier au 9 Février, 1841, do.
“ 22.	do.	do.	“ 10e Février au 7 Juin, “ do.
“ 23.	do.	do.	“ Le Commissaire des Terres de la Couronne du 1er Avril au 30 Juin, 1840, do.
“ 24.	do.	do.	“ 1er Juillet au 30 Septembre, 1841, do.
“ 25.	do.	do.	“ 1er Octobre au 31 Décembre, “ do.
“ 26.	do.	do.	“ 1er Janvier au 9 Février, 1841, do.
“ 27.	do.	do.	“ 10e Février au 31 Mars, “ do.
“ 28.	do.	do.	“ 1er Avril au 7 Juin, “ do.

— N^o. 1. —
HAUT-CANADA.

Diverses Tribus Sauvages, en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Avril, au 30e Juin 1840, —inclusivement.

No. des Justificatives.	Date.	PAIEMENT.		RECETTES.		Cours Provincial.		Cours Provincial.		
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1	1840. 1 Avril,	A S. P. Jarvis, pour le Compte des Wyendotts, par Ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, -		1840. 1 Avril,	Balance de l'ancien Compte du 31 Mars, Argent reçu ce mois pour le Compte des Mohawks, savoir : Principal, -			605	9	6
2	"	A Charles Berczy, Port de Lettres, expiré le 31 Mars, -	30 "	Intérêts, -			12	10	0
4	"	A S. P. Jarvis, pour le Compte des Chippewas, par Ordre de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur. -		Droits Fonciers reçus ce mois pour le même Compte, -			2	12	11
5	"	A H. Rowsell, Papeterie, -	30 Juin,	Montant au Débet de l'Agent, -			160	0	0
13	Jun,	A James McDonagh, services comme Commiss, -		Argent reçu ce Mois, pour le même Compte, savoir : Principal, -			40	0	0
30	"	Droits Fonciers employés, -		Intérêts, -			50	0	0
		Entre les mains de A. Manahan, Agent, De Thomas Steers, Agent, -	160 0 0		Recette Totale, pour les Mohawks, suivant compte ci-joint, -			11	9	2
		Des Agens, inclus dans le montant et les Droits Fonciers, reçus comme ci-dessus, -	40 0 0	30 Juin,	Argent Total, pour les Mohawks, suivant compte ci-joint, -			50	0	0
		Balance entre les mains du Commissaire des Terres de la Couronne, -	203 12 6		Intérêts, -			31	5	0
		Vraie balance du crédit de ce Compte portée en l'autre part, -	403 12 6	30 Avril,	Argent Reçu du Mois, Principal, -			3	18	1
			772 1 1		Intérêts, -			76	1	2
				31 Mai,	Par Montant au Débet de l'Agent, -			11	9	6
				Jun,	" Montant de Dépôts confisqués, -			202	12	6
					" Total des Recettes pour les Wyendotts suivant compte ci-joint, -			10	0	0
				Jun,	Montant dont l'Agent est Débiteur pour les Sauvages Moraviens, suivant compte ci-joint, -					
					Total, -			336	6	3
					Total, -			1250	12	10

Diverses Tribus Sauvages, en Compte Courant avec R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er Juillet, au 30e Septembre 1840, inclusivement.

No. de Pièces Justificatives.	Date	PAIEMENT.		Date.	RECETTES.		Avoir.	
		Cours Provincial.	Cours Provincial.		Cours Provincial.	Cours Provincial.		
1	1840 14 Juillet.	Montant payé à S. P. Jarvis, par ordre, frais de voyage,.....	£ 50 0 0	1840 1 Juillet.	Balace rapportée du Compte courant, du 30 Juin, Argent reçu ce mois, savoir ; à compte des Terres situées dans Orillia, principal,	£ 25 0 0	£ s. d.	s. d.
2	15 ..	Payé à Charles Berczy, port de lettres, quartier expiré le 30 Juin,	2 5 2	31 ..	Mohawks, principal,	20 0 0	1175 13 7	7
30	30 Sept.	Moyenne de la commission sur les ventes faites par Thomas Steers, Agent du District de l'Ouest, en vertu de l'acte du Parlement, commission fixée par ordre en Conseil. ..	20 19 2	31 Aout.	Intérêts,	4 18 1	24 18 1	1
	..	Do. do. par A. Manahan, Agent du District de Midland, ..	13 12 6		Wyendotts, Principal, ..	31 5 0	36 11 0	0
	..	Do. do. par Mr. Blair, Agent du District de Gore, ..	4 10 0		Intérêts,	5 6 0	128 2 6	86 9 1
	..	Montant payé à James McDonald, services, quartier expirant ce jourd'hui.	34 10 0		Recettes Totales ce mois, suivant compte ci-joint.		22 11 8	150 14 2
	..	Balace portée au nouveau compte. ...	1396 10 11	30 Sept.	Argent reçus ce mois, ; pour le compte des Wyendotts, savoir ; Principal,.....			
		Total	£1524 7 9		Recettes totales ce mois, suivant compte ci-joint. ..		41 10 11	
					Reçu en argent ce mois, savoir,		45 0 0	
					Pour le compte des Wyendotts, Principal, £35 5 0		25 0 0	
					Intérêts,			
					do. Terres situées à Trafalgar, Principal, ..			
					do. do. Oro. do. ..			
					Recettes Totales ce mois, suivant le compte ci-joint, ..			
					Total		111 10 11	111 10 11
							1524 7 9	1524 7 9

E. E. R. B. SULLIVAN.

Appendice (K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

—No. 3.—
H A U T - C A N A D A.
Diverses Tribus Sauvages, en Compte Courant avec l'Hon. R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, du 1er
Dort. Octobre, 1840, au 9e Février, 1841, inclusivement. Avoir.

No des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
	1840		£ s. d.	1840		£ s. d.	£ s. d.
	7 Oct.	Montant payé à Charles Berozy, pour port de lettres, quartier expiré le 30e Septembre, - - - - -	1 10 11	1 Oct.	Balance rapportée du vieux compte, - - - - -	1398 13 11
	31 Déc.	“ James McDonagh, pour service comme Commis additionel, 3 mois expirés ce jour, - - - - -		31 “	Montant reçu en argent ce mois, suivant compte ci-joint, savoir :—Principal, - - - - -	106 8 9	
		Balance portée au nouveau compte, - - - - -			Intérêts, - - - - -	20 4 9	
	1841			6 ³⁰ Nov.	Par montant reçu en argent ce mois, suivant compte ci-joint, savoir :—Principal, - - - - -		126 13 6
	13 Jan.	Montant payé à Henry Rowsell pour papeterie, - - - - -	34 10		Intérêts, - - - - -	147 7 6	
	31 “	“ James McDonagh, ser- vices rendus ce mois, - - - - -	1685 2 11			11 18 11	
	8 Févr.	“ Samuel P. Jarvis, Chef des Affaires des Sauvages, en vertu de l'Ordre en Conseil du 18e Juillet, 1839, - - - - -	1721 4 10	31 Déc.	Par montant reçu en argent ce mois, suivant compte ci-joint, savoir :—Principal, - - - - -		159 6 5
	9 “	Balance portée au nouveau compte, - - - - -			Intérêts, - - - - -	36 10 0	
						0 4 0	
							36 14 0
							1721 4 10
							1685 3 11
							136 15 0
							16 9 9
							153 4 9
							14 7 6
							3 9 1
							17 16 7
							1856 5 3
							1856 5 3

Total.....£1856 5 3
R. B. SULLIVAN.

E. E.

— No. 4. —

C A N A D A.

D^r. Diverses Tribus Sauvages, en Compte Courant avec ROBERT B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 10e Février, jusqu'au 31 Mars, 1841,—inclusivement. AVOIR,

Numéro des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		RECETTES.		Cours Provincial.	
						£	s. d.
	1841 21 Mars,	Payé à James McDonagh, pour Services comme Ecrivain, depuis le 1er Février jusqu'à cette date,		Balance du Compte Courant, du 3 de ce mois,		157	17 10
				Argent reçu ce Mois, depuis le 10 du courant jusqu'à ce jour, suivant le Compte ci-joint, -		25	17 11
		Balance portée au nouveau Compte, -		Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint,		128	12 6
		Total, - - -	£312 8 3	Total, - - -		£312	8 3

E. E.

R. B. SULLIVAN.

Appendice (K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

—No. 5.—
C A N A D A.

Diverses Tribus Sauvages, en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 1er Avril, jusqu'au 7 Juin, 1841,—inclusivement.
DT.

Numéro des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
1	1841 11 Mai,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste jusqu'au 31 Mars,	£ s. d. 2 16 9	1841 1 Avril,	Balance du Compte courant du 31 Mars,	£ s. d.	£ s. d. 290 5 9
2	31 “	A James McDonagh, pour Services jusqu'à cette date,	22 17 6	30 “	Montant de l'Argent reçu ce mois, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, Intérêts,	326 10 11 11 17 9	
	7 Juin,	Balance portée au nouveau Compte,	677 14 2	31 Mai,	Montant de l'argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal, Intérêts,	68 2 6 6 11 6	338 8 8
		Total, ..£	703 8 5		Total,....£		703 8 5

E. E. R. B. SULLIVAN.

Nos. 6 et 7.—HAUT-CANADA.
 Les Six Nations Sauvages, en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 1er Avril, jusqu'au 30 Juin 1840, inclusivement.
 doit. AVOIR

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
			£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.
1	1840 15 Avril, 23 Mai,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, trimestre expiré le 31 Mars, Au Receveur Général, Balance portée au nouveau compte, ..	1 5 1 500 0 0 60 3 8	1840 1 Avril, 30 ..	Balance de l'ancien Compte du 31 Mars, Argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal, Intérêts,	321 13 9 109 11 11	30 11 6
		Total,.....£	561 8 9	30 Juin,	Argent reçu ce mois, suivant le Compte ci-joint savoir : Principal,..... Intérêts,	84 10 0 15 1 7	431 5 8
		Total,.....£	561 8 9		Total,	99 11 7
1	9 Juillet,	No. 7.—Même compte depuis le 1er Juillet, jusqu'au 30 Septembre 1840, inclusivement, Payé au Receveur Général,	150 0 0	1 Juillet, 31 ..	No.—7. Même compte depuis le 1er Juillet jusqu'au 30 Septembre 1840, inclusivement,	60 3 8
2	15 .. 30 Septembre	.. à Charles Berczy, pour frais de Poste, trimestre expiré le 30 Juin, Balance portée au nouveau compte, ..	2 5 2 180 5 0	31 Août, 30 Septembre	Balance du compte courant du 30 Juin, Montant de l'Argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal,..... Intérêts,	104 5 0 57 3 8	161 8 8
		Total,.....£	332 10 2		Montant de l'argent reçu ce mois suivant le compte ci-joint savoir : Principal, Intérêts,	70 12 6 14 5 4	84 17 10
		Total,.....£	332 10 2		Montant de l'argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal, Intérêts,	18 15 0 7 5 0	26 0 0
		Total,.....£	332 10 2		Total,.....£	332 10 2

E. E.
 R. B. SULLIVAN.

Appendice
 (K.)
 21e Juillet.

No. 10.

HAUT-CANADA.

Les Six Nations Sauvages, en compte courant avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 1er Avril jusqu'au 30e Juin 1841, inclusivement,

No. des Pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial. Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
	1841		£ s. d. 1841		£ s. d.	£ s. d.
1	14 Avril,	Payé au Receveur Général, produits de ventes,	829 8 6	Balance du compte courant au 31 Mars,	829 8 6
2	11 Mai,	à Charles Berezzy, frais de poste jusqu'au 31 Mars,	2 16 10/30	Argent reçu ce mois, suivant compte ci-joint, savoir : Principal,	181 7 6	
C	7 Juin,	Balance portée au nouveau compte, ..	528 3 7	Intérêts,	10 8 2	121 15 8
				Argent reçu ce mois, suivant compte ci-joint, savoir : Principal,	266 5 7	
				Intérêts,	72 19 2	339 4 9
		Total,	£1360 8 11	Total,	£1360 8 11	

E. E. R. B. SULLIVAN.

—Nos. 11 & 12.—
H A U T - C A N A D A.

La Réserve Militaire située en la Cité de Toronto, divisée en Lots de Ville et vendue en vertu d'Instructions Spéciales, en Compte Courant avec
Dt. R. B. Sullivan, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 16 Mars, 1839, jusqu'au 30 Septembre 1840, inclusivement. Ct.

No. des pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.
			£ s. d.			£ s. d.
1839 25 Mars,		Payé à François Nisbett, pour ouvrages fait sur la ci-devant Réserve Militaire,	6 0 3	1839 16 Mars,	Balance du Compte Courant de ce jour,	2400 0 4
30 "		Payé à W. Bickerstaff & Son, pour Peinture et Peinturage de lettres &c.	2 7 6	31 Mai,	Montant des Paiemens reçus ce Mois, suivant Compte ci-joint,	28 4 0
30 Juin,		Intérêt remis sur l'achat de l'Honble. C. Crook-shank de 7 et 8 lettre O.	3 3 3	1 Juillet,	Balance rapportée,	£2428 5 0
" "		Balance portée au Nouveau Compte,	2416 14 0	31 Août,	Montant des Paiemens reçus ce Mois, suivant Compte ci-joint,	-2416 14 0
31 Juillet,			£2428 5 0	31 Sept.	do.	143 6 3
20 Sept.		Payé, le Loyer du Bureau du Député Commissaire Général Knowle, durant la construction du Nouveau Bureau,	10 0 0		do.	36 8 4
28 Déc.		Balance portée en l'autre part.	2586 0 7		Balance portée ci-bas,	£2596 8 7
31 "		Montant reçu de John Farr, 21e Avril, et 15 Août, 1839, et alloué à la Succession de feu l'Honble. P. Robinson, suivant Certificat du Capitaine Bonnycastle, du 2 Mars, 1837.	269 4 9	1 Octobre,	Montant des Paiemens reçus, ce Mois, suivant compte ci-joint,	-2586 0 7
31 "		Balance portée au Nouveau Compte,	2456 15 10	31 "	Montant rendu par Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, et surchargé dans le Compte des réparations faites à l'Hôtel du Gouvernement.	63 0 0
31 Mars,		Balance portée au Nouveau Compte,	£2726 0 7	24 Nov.		77 0 0
		Total,	2493 16 5			£2726 0 7

No. des pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.
			£ s. d.			£ s. d.
27 Mai,		Payé à Wm. Hawkins pour arpentage sur la Réserve Militaire, par Ordre en Conseil,	36 17 0	1 Janvier,	Balance rapportée,	2493 16 5
23 Juin,		Payé à John Doel, paiement et intérêts, pour le lot No. 7, à lui rendu et vente résiliée.	41 17 0	31 Mai,	Montant des Paiemens reçus ce mois, suivant compte ci-joint,	125 0 0
30 "		Balance portée en l'autre part,	2600 2 5	30 Juin,	Droits fonciers reçus ce mois, suivant compte ci-joint,	60 0
			2678 16 5			2678 16 5
33 Septembre,		Balance portée au nouveau compte,	3107 15 9	1 Juillet,	Balance du vieux compte,	2600 2 5
				31 "	Montant des droits fonciers reçus ce mois, suivant compte ci-joint,	94 3 1
		Total....	3107 15 9	31 Août,	Montant de l'argent reçu ce mois, suivant compte ci-joint,	113 10 3
5 Octobre,		Même compte depuis le 1er Octobre jusqu'au 31e Décembre, 1840, inclusivement,	7 10 0	" "	Do.	203 0 0
1 4 Novembre,		Payé à William Davis, pour dessèchement d'étang, côté sud de King Street,		20 Septembre,	Montant des droits fonciers,	100 0 0
2 30 Décembre,		Payé à Thomas Wallace, compensation pour usage d'un Canal, par Ordre en Conseil du 29e Octobre, 1840,	5 0 0		do.	Total....£3107 15 9
3		Payé au Receveur Général,	3435 5 9			
		Total....	3447 15 9			

E. E. R. B. SULLIVAN.

No. 13.—II A U T - C A N A D A .

Le Gouvernement, en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Agent pour la Vente des Réserves du Clergé, depuis le 1er Avril jusqu'au 30 Juin, 1840, Inclusive.

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.		Cours Provincial.
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	
8	1840, 8 Avril,	Montant du 1er paiement sur la vente 3991, payé au ci-devant Commissaire, suivant certificat de R. H. Thornhill, en vertu d'un Ordre Général en Conseil.		1840, 1 Avril, 30 "	Balance du Compte courant du 31 Mars, Argent reçu à Compte des Sommes Capitales, do, des Intérêts, do, des Sommes Capitales, Droits Fonciers reçus, à compte des Intérêts,		1400 13 6 475 1 0 431 10 8 5 9 4	6260 8 9	
4	" 9 "	Montant du 2d paiement sur la vente 315, payé au ci-devant Commissaire, et non porté au compte officiel en vertu d'un Ordre comme ci-dessus.			Montant Total reçus, ce Mois, suivant Compte ci-joint				2315 14 6
5	" 11 "	Montant du 4e paiement sur la vente 509, reçu par le ci-devant Commissaire et non porté au compte officiel en vertu d'un Ordre comme ci-dessus.		31 Mai,	Argent reçu à Compte des Sommes Capitales, do, des Intérêts, do, des Sommes Capitales, Droits Fonciers reçus à Compte des Intérêts,		787 4 5 263 7 1 393 10 8 7 9 4		
6	" 15 "	Payé à Chs. Berczy, frais de port, quartier expiré le 31 Mars,			Montant Total reçus ce Mois, suivant Compte ci-joint,				1431 17 6
7	" 23 "	Do au Receveur Général à compte de prix de vente en vertu d'un Ordre en Conseil, £3346 5s. 2d. Sig. ou,		Juin,	Argent reçu à Compte des Sommes Capitales, do, des Intérêts, Droits Fonciers reçus à Compte des Sommes principales, do, des Intérêts, Balance au débet de Wm. Rorke, Agent,		895 7 7 821 0 3 1549 5 4 264 2 0 0 2 0		
8	9 Mars,	Montant payé au ci-devant Commissaire par James Hutchinson, maintenant placé à son crédit en vertu d'un Ordre en Conseil, du 12 Mars.			Montant Total reçu ce Mois, suivant Compte ci-joint,				
9	" 13 "	Montant d'un paiement sur la vente 625, entré dans le Livre de Caisse, page 25, assumé par R. M. Sullivan, à la date de l'entre, par une erreur commise du temps du ci-devant Commissaire, et le paiement fait à compte de cette vente, et porté au crédit de l'autre moitié du lot, chargé comme déboursément, suivant un ordre du Conseil du 9 Avril,			Argent reçu à Compte des Sommes Capitales, do, des Intérêts, Droits Fonciers reçus à Compte des Sommes principales, do, des Intérêts, Balance au débet de Wm. Rorke, Agent,		895 7 7 821 0 3 1549 5 4 264 2 0 0 2 0		
10	4 Juin,	Montant des 1er et 2d paiements sur la vente 2142, révisée et le paiement fait, rendu en vertu d'un Ordre en Conseil,			Montant Total reçu ce Mois, suivant Compte ci-joint,				3029 16 10
10	" 13 "	Payé à Henry Rowse, papeterie.							
10	" 16 "	Montant reçu par le ci-devant Commissaire, le 2 Avril, 1836, à l'acquisition de la vente 261, mais non entré dans les biens Officiels, maintenant porté au crédit de l'acquéreur et au débet du Gouvernement en vertu d'un Ordre Général en Conseil, payé à A. Tod, 3 mois de Salaires expirant aujourd'hui.							
12	" 30 "	Payé à W. Hammond, do. Payé mon Salaire pour 3 mois expirant do. Balance due sur les terres vendues de la Couronne, £5691 7 8, Balance entre les maîns du Commissaire des Terres de la Couronne, Vraie balance au crédit des Réserves du Clergé,							
		Total,			Total,				13,057 17 7
									19,057 17 7

R. B. SULLIVAN, E. E.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Agent pour la Vente des Reserves du Clergé, depuis le 1er Juillet jusqu'au 30 Septembre, 1840,—inclusivement.

Numéro des Pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENTS.			Cours Provincial.			Date.	RECETTES.			Cours Provincial.				
		£	s.	d.	£	s.	d.		£	s.	d.	£	s.	d.		
1	1840 16 Juillet.	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, trimestre expiré le 30 Juin			14	9	10	Balance rapportée du compte courant du 30 Juin,.....			975	11	2	£ s. d. 8658 11 5		
2	22 Août,	.. à A. Tod, Salaire depuis le 1er Juillet jusqu'à cette date,			28	9	11	Montant de l'Argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal,		
	28 Sept.	.. à H. E. Wilmott, pour réparer les Meubles du Bureau,			2	3	0	Intérêts,		
3	30 à A. Manahan, Agent du District de Midland, moyenne de sa Commission sur £285,12,6, pour la Vente des Réserves du Clergé suivant le Compte ci-joint,			19	9	0	Montant des droits Fonciers reçus ce mois sous l'autorité d'un Acte du Parlement, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal,			1202	7	0		
 à William Rorke, Agent du District du Prince Edward, sa Commission pour la vente des Réserves des Terres à 10 pour cent, sur £159,10 0,			15	19	0	Intérêts,			25	12	6		
 à W. W. Hammond, Salaire, trimestre expiré le 30 Septembre,			37	10	0	Montant de l'Argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal,		
	..	Balance due sur les Terres de la Couronne, suivant le Compte Courant de cette date,			125	0	0	Intérêts, ..			528	18	9		
	..	Balance entre les mains des Commissaires des Terres de la Couronne.			14555	3	7	Montant des droits Fonciers reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal, £1051 12 9			1197	8	7		
	..	Balance due à ce fonds et portée ci-contre.						Intérêts, ..			1726	7	4		
		Total,....			£14,797	17	4	Recettes totales ce mois, suivant le compte ci-joint.				
								Montant de l'Argent reçu ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir : Principal, ..			664	6	8		
								Intérêts, ..			1545	1	5		
								Intérêts,		
								Montant des droits Fonciers reçus ce mois, suivant le compte ci-joint savoir : Principal, ..£1432 4 4				
								Intérêts,		
								Recettes totales ce mois, suivant le compte ci-joint,				
								Total,				
											£14,727	17	4		

E. E. R. B. SULLIVAN.

Appendice (K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

— No. 15. —

HAUT-CANADA

Le Gouvernement en Compte Courant, avec ROBERT B. SULLIVAN, Agent pour la Ventes des Réserves du Clergé, depuis le 1er jour d'Octobre, jusqu'au 31e jour de Décembre, 1840,—inclusivement. Avoir.

Dr:

Numéro des Pièces Justificatives.	Date.	PAYEMENTS.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.					
		£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.				
1	1840. 7 Octobre,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, trimestre expiré le 30 Septembre, 1840.	15	7	0	Balance du Compte Courant du 30 Septembre.	14555	5	7	
2	14 "	Payé à Thomas Watson, Représentant Hugh Bunter, indemnité en vertu d'un Ordre en Conseil du 8 du courant, pour la résiliation du Bail pour le Lot No. 15, dans la 7e Concession d'Adjala.	50	0	0	Montant des Recettes et des Comptes présumés, ce Mois, suivant le Compte ci-joint: en Argent, Principal, Intérêts, Droits Fonciers, Principal, Intérêts.	459	7	11	128	6	1
3	11 Décembre,	Payé à Anthony Manahan, Salaire et Contingences, pour le Semestre expiré le 31 Décembre, 1839.	120	0	0	Argent reçu de l'Honorable J. B. Robinson, sur la balance due par la Succession de feu Peter Robinson, et à compte du Principal.	1113	3	10	116	6	1
4	31 "	Payé à W. W. Hammond, son Salaire pour le Trimestre expiré ce jour.	37	10	0	Montant de l'Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint, savoir: Principal, Intérêts, Droits Fonciers, Principal, Intérêts.	679	11	8	2496	13	7
"	"	Mon propre Salaire, pour le Trimestre expiré ce jour.	125	0	0	Argent reçu de l'Honorable J. B. Robinson, sur la balance due par la Succession de feu P. Robinson, à compte du Principal.	401	10	2	3274	6	6
"	"	Payé à l'Honorable J. H. Dunn, Receveur Général.	3221	16	5	Argent reçu de l'Honorable J. B. Robinson, sur la balance due par la Succession de feu P. Robinson, à compte du Principal.	132	7	4	3274	6	6
"	"	Balance des intérêts dus,	21288	19	5	Droits Fonciers, Principal, Intérêts.	1520	0	5	694	8	8
"	"	Balance portée au Nouveau Compte,	21288	19	5	Argent reçu de l'Honorable J. B. Robinson, sur la balance due par la Succession de feu Peter Robinson, à compte du Principal.	349	1	1	223	7	9
Total,			£ 21658 12 10		Total,			£ 24858 12 10		4392		1 11

E. E. R. B. SULLIVAN.

Nos. 16 & 17.
Le Gouvernement en Compte Courant avec R. B. SULLIVAN, Agent pour la vente des Réserves du Clergé, depuis le 1er Juillet jusqu'au 30e Septembre 1840,—inclusivement.
Dort.

N ^{os} des pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.	
		Provincial.	Cours Provincial.		Provincial.	Cours Provincial.	£ s. d.	£ s. d.
1	1840			10				
2	2 Janv.	Payé à Thomas Galt, pour Services comme Clerc additionnel,	£ 8 6 8	1 Janvier,	Balance du Compte Courant du 31e Décembre,	£ 21288 19 5		
3	13 "	Payé à Henry Rowsell, pour Papeterie,	31 2 8	"	Montant de l'Argent reçu ce Mois suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal,	881 5 6		
4	14 "	Payé à Charles Bercey, pour frais de Poste,	16 17 7		Intérêts,	308 13 0		
5	23 "	Payé à J. C. Caswell, pour Lampes, Huile &c,	2 14 6		Droits fonciers reçus avant l'ordre de discontinuer de recevoir les droits fonciers sur les Réserves du Clergé,	140 0 0		
6	30 "	Payé à W. W. Hammond, Salaire pour ce Mois,	12 10 0		Montant de l'Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint savoir : Principal,	592 15 6		
7	8 Fév.	Payé à A. B. Sullivan, 155 jours à 7s. 6d. par jour, pour Services comme Clerc additionnel,	58 2 6	9 Février,	Intérêt,	200 7 3		
	"	Payé à R. A. Kelly, 306 jours à 7s. 6d. par jour, pour Services comme Clerc additionnel,	114 15 0		Total,	£ 23411 18 8		
	9 "	Balance portée au Nouveau Compte,	244 2 14		—No. 17.—			
		Total,	23167 15 9		CANADA.			
		—No. 17.—	23411 18 8		Même Compte depuis le 10 ^e Février jusqu'au 31e Mars 1841,—inclusivement.			
		CANADA.			Balance du Compte Courant du 9 de ce Mois, Argent reçu depuis le dernier Compte Courant jusqu'à cette date, suivant le Compte ci-joint savoir : Principal,	810 18 2		
1	22 Fév.	Même Compte depuis le 10 ^e Février jusqu'au 31e Mars, 1841,—inclusivement.		10 "	Intérêts,	810 18 8		
		Payé à la Caisse Militaire au Compte du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, £5,284 5 0. Sterling, Chelins Britanniques, équivalant en Monnaie légale de la Province, à	6605 6 3	27 "	Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint. savoir : Principal,	1057 0 2		
		Lieutenant aux Instructions de Son Excellence, le Lieutenant Gouverneur, en date du 9 du courant,	25 0 0		Intérêts,	384 8 8		
		Payé à W. W. Hammond, pour 2 Mois de Salaire,	52 2 6	31 Mars,	Total.	£ 25091 1 5		
		à R. A. Kelly, pour 2 mois de Services,	18038 12 8					
		Balance portée au Nouveau Compte,	25091 1 5					

E. E. B. SULLIVAN.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

— No. 18. —

C A N A D A.

DORT. Le Gouvernement en Compte Courant, avec ROBERT B. SULLIVAN, Agent pour la Vente des Réserves du Clergé, depuis le 1er Avril, jusqu'au 7 Juin, 1841,—inclusivement. **AVOIR.**

Numéro des Pièces justifica- tives.	Date.	PAIEMENTS.		COURS		Date.	RECETTES.		COURS				
				Provincial.	£ s. d.		Provincial.	£ s. d.	Provincial.	£ s. d.			
1	1841 11 Mai,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, Trimestre expiré le 31 Mars,	11	7	4	1841 1 Avril,	Balance rapportée du Compte courant jusqu'au 31 Mars,	19038	12	8	
2	..	Payé à Henry Sullivan, 104 jours de services depuis le 15 Février jusqu'au 29 Mai, inclusivement à 12s. 6d. par jour,	65	0	0	30 31 Mai,	Montant de l'Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal,	1108	16	5	1492	9	4
3	..	Payé à W. W. Hammond, pour deux Mois de Salaire,	25	0	0		Intérêts,	383	12	11			
4	..	Payé à R. A. Kelly pour deux Mois de Services,	22	17	0		Montant de l'Argent reçu ce Mois, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal,	1172	12	3			
..	..	Mon Salaire depuis le 1er Janvier jusqu'à cette date,	206	6	8		Intérêts,	406	6	0			
7 Juin,		Balance portée au nouveau Compte,	£		Total,	£22110	0	3	
		Total,	£								

E. E.

R. B. SULLIVAN.

— No 19. —

HAUT-CANADA.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Inspecteur Général des Bois et Forêts, depuis le 1er Avril jusqu'au 30e Septembre, 1840,—inclusivement.

Numéros des pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
1	1840 11 Avril, 30 Juin,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, Trimestre expiré le 31 Mars, Balance portée au Nouveau Compte,	£ s. d. 6 5 3 13 18 11 20 4 2	1840 1 Avril,	Balance de l'ancien Compte du 31e Mars, Total,	£ s. d.	£ s. d. 20 4 2 20 4 2	£ s. d. 20 4 2	
2	14 Juillet,	Payé à Joseph Lee, meubles pour le Bureau,	3 5 0	1 Juin,	Balance rapportée,	£	400 0 0	13 18 11
3	15 "	Payé à Thomas Wallace, pour réparations faites dans le Bureau,	3 2 6	"	Argent reçu, Lang sur Welch,			
4	"	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, Trimestre expiré le 30e Juin,		27 "	Argent déposé par James Stephenson, Percepteur des droits à Bytown, dans la Banque de Montréal, Branche de Québec,	67 19 7			
5	7 Août,	Payé à Thomas Galt, pour services comme Clerc,	6 10 5	12 Août,	Dépôt comme ci-dessus, par James Stephenson,	768 16 11			467 19 7
6	30 Sept.	Payé au Receveur Général, Balance portée au Nouveau Compte,	20 0 0 6000 0 0 124 2 8	15 " 12 " 31 "	do. do. do. do. Prime du Change sur Montréal, ce Mois, Dépôt comme ci-dessus, par James Stephenson,	268 0 7 170 1 6 1051 4 10			5 3 8
		Total,	£6157 0 7	9 Sept. 17 " 22 " 23 " 28 " 30 "	do. do. do. do. Prime sur le Change, ce Mois,	1099 19 2 512 8 2 755 11 8 723 1 6			1142 5 4 20 14 1
		Total,	£6157 0 7		Total,		£6157 0 7	

E. E.

R. B. SULLIVAN.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

—No. 20.—
HAUT-CANADA.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Inspecteurs des Bois et Forêts, depuis le 1er Octobre jusqu'au 31 Décembre, 1840, — inclusivement.
Doit. AVOIR.

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
1	1840 6 Octobre,	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, trimestre expiré le 30 Septembre,	£ s. d. 10 4 8	1840 1 Octobre,	Balance du compte courant du 30 Septembre,	£ s. d. 124 2 8	£ s. d. 124 2 8
2	25 Novembre,	Payé au Receveur Général,	3403 11 4	6 ..	Montant des Depôts d'Argent, faits par James Stephenson, Percepteur des droits à Bytown, dans la Banque de Montréal, Branche de Québec,
3				20 ..	Do. ..	2455 1 2	
				Do. ..	146 10 6	
				Do. ..	171 15 0	
				Traite de Gilmour & Cie, sur Ritchie & Cie,	101 15 4	
				Mandat sur la Banque Commerciale, ..	379 10 6	3275 6 2
						20 13 8	
					Prime du change allouée par la Banque du Haut-Canada sur les traites tirées sur Québec pour les sommes ci-dessus,	14 7 2
						£	3413 16 0
	30 Décembre,	Payé au Receveur Général,	3400 0 0	26 Décembre,	Mandat sur la Banque Commerciale, ..	£	3413 16 0
		.. Déboursés faits par James Stephenson, suivant le compte ci-joint, savoir :		28 ..	do. ..	831 4 8	
		.. Part du Bas-Canada,	681 10 2		Traite de Gilmour & Cie, sur Ritchie & Cie,	500 11 11	
		Payé au Député Inspecteur,	181 16 6		.. de Ross, sur McGill & Cie,	1786 18 4	} perçus par la { Banque H.C
		.. do. ..	127 19 8		Montant des deniers perçus par James Stephenson, Percepteur des droits à Bytown, et par lui déboursés suivant le compte ci-joint,	310 15 2	
		.. Commission de la Banque,	25 15 4		Rectification d'erreurs avec la Banque suivant compte, savoir :	1075 16 6	
		.. Déboursés faits par James Stephenson sur la Rivière de la Petite Nation, savoir : James Stephenson, Jr.	50 0 0		Surchargé au crédit sur le mandat No. 684,		
		.. Déboursés,	8 15 10		Moins, débit sur le change, 3d. }	0 0 6	4505 7 1
		.. Balance portée au nouveau Compte,	29 10 7		Total,	£	4505 7 1
		Total,	£ 4505 7 1			£ 4505 7 1

E. E. R. B. SULLIVAN,

—21 & 22—

HAUT-CANADA.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Inspecteur Général des Bois et Forêts, depuis le 1er Janvier jusqu'au 9 Février 1841, inclusivement.

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.
1	1841 13 Janvier,	Payé à Henry Rowsell, pour Papeterie,	£ s. d.	1841		£ s. d.
2	14 à Charles Berczy, pour frais de Poste,	23 7 0	1 Janvier,	Balance de l'ancien Compte,	26 10 7
3	8 Février,	.. à Thomas Galt, pour services comme Clerc Additionnel,	12 8 9 16 13 4	9 Février,	Balance portée au nouveau Compte,	22 18 6
		Total,	52 9 1		Total,	92 9 1
		—No. 22.— CANADA.			—No. 22.— HAUT-CANADA.	
	1841	Même compte depuis le 10 Février jusqu'au 7 Juin, 1841,—inclusivement.		1841	Même compte depuis le 10 Février, jus- qu'au 7 Juin 1841, inclusivement	
	10 Février, 7 Juin,	Balance du compte courant du 9 Février, .. Payé à R. B. Sullivan, ses dépenses à Mon- tréal et pour aller et revenir, depuis le mois de Février jusqu'au mois de Juin,	22 18 6 110 0 3	7 Juin,	Montant porté au nouveau Compte,	132 18 6
		Balance portée au nouveau Compte	132 11 6		Total,	232 18 6

E. E. R. B. SULLIVAN.

No. 23.
H A U T - C A N A D A.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire pour la Vente et Administration des Terres de la Couronne, depuis le 1er Avril jusqu'au 30e Juin, 1841,—inclusivement.

Dorr,

Avoir.

Numéro des pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Cours Provincial.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.		Cours Provincial.
		£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.	
1	1840 1 Avril,					1840 1 6 30	Montant des paiements reçus, présumés, et entrés ce mois, comme suit, savoir : montant reçu en Argent,				
2	"			12	7	1121	1		18	10	2
4	"			9	7		Droit Fonciers,		96	15	0
	"			2	0		Comptes des Agens portés au débit, savoir : Neil Stewart, 2s,				
4	4 Mai,			60	0	23	14	40	2	0	
5	21 "			5	18		Francis Allan, £40.				
6	"						Montant des Rentes de la Couronne reçues en Argent,				155
7	"										7
8	5 Juin,			50	0	65	18	Montant des paiements reçus, présumés et entrés ce mois, comme suit, savoir : montant reçu en Argent,			2
9	13 "			14	4		8	Droit Fonciers,			12
	"			80	0			Porté au débit des Agens comme suit, savoir : John Lynes, £110 10 0			7
	"			10	0			A. McDonell, 50 6 0			0
	"							A. Manahan, 100 12 0			
10	30 "			75	0	134	4	W. J. Scott, 4 16 0			356
11	"			50	0						4
15	"			12	10	137	10	Montant des paiements reçus, présumés et autres ce mois, comme suit, savoir : montant reçu en Argent,			71
								Droits Fonciers,			18
								Porté au débit des Agens comme suit, savoir : Thomas Steers, £206 1 4			7
								A. McDonell, 3 12 0			8
								A. Manahan, 72 0 0			
								W. J. Scott, 2 9 0			
								Dépôts confisqués par Thomas Steers,			284
											1
											4
								Balance qui paraît, à la face du Compte des Terres de la Couronne, être due sur le Compte, et portée ci-contre.			10
								Montant des balances dues par les Agens, étant le Montant des Comptes présumés actuellement porté au crédit des différents Comptes du Gouvernement, et avances pour Commission,			16
								Montant Total à être porté sur le Compte des Terres de la Couronne,			7
								Total.			8
											6
											10001
											15
											6

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire pour la Vente et la Régie des Terres de la Couronne, depuis le 1er Juillet jusqu'au 30 Septembre, 1840.—inclusivement.

DORT.

AVOIR.

No. des Pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTES.		Cours Provincial.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
1	1840. 1 Juillet,	Balance rapportée du Compte courant du 30 Juin, Payé à S. P. Jarvis, suivant réquisition pour Compte des Sauvages Saugine, Payé à G. R. Bull, pour annonces dans la Gazette de Hamilton, Payé à H. J. Jones, pour examiner l'état du Sannidale et Cold Water Portage, Payé à Wm. Mackintosh, pour Annonces dans le Chronicle et la Gazette, Payé à Wm. Carter, do. do. dans le Cornwall Observer, Payé à H. C. Grant, do. do. Western Herald, Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste, Trimestre expiré le 30 Juin, Payé à A. J. Christie, pour Annonces, Payé à James Thompson, do. do. dans le Bathurst Courier, Payé à Francis Hewson, pour inspecter les Terres de la Couronne, Payé W. Radcliffe, montant du 1er paiement sur le Lot No. 11, 2e. Concession, Warwick, vendu au Compte Mounicahel, et paiement remis en vertu d'un ordre en Conseil, du 20 du courant, Payé à F. Hewson, pour l'inspection des Terres de la Couronne, Payé à John Darcus, pour Annonces dans le Backwoodsman, Payé à S. P. Jarvis, suivant réquisition pour le Cympte des Sauvages Saugine, Payé à Hart et March, pour poser des lettres sur des boîtes de fer blanc, Payé à R. H. Thornhill, salaire, trimestre expiré le 30 du courant, Payé à John Dean, do. do. Payé à Thomas Steers, pour services dans le Bureau des Terres de la Couronne, Commission allouée aux Agens sur les Ventes des Terres en vertu d'un Acte du Parlement et d'un Ordre en Conseil, savoir : McDonell, Newcastle, £105 12 6 Thos. Steers, de l'ouest, 1:30 4 7 Aut'y. Maunahan, Midland, 61 4 8 J. B. Askin, London, 74 7 7		1840. 31 Juillet,	Argent reçu ce Mois, en paiement d'Installemens suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, - - - £128 13 19 Intérêts, - - - 32 9 0		4033 6 11	156 7 10	£ s. d.
2	Montant des Droits Fonciers reçus ce Mois, en paiement d'Installemens, en vertu d'un Acte du Parlement, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, - - - £990 0 9 Intérêts, - - - 14 10 3				
3	Comptes présumés des Agens, ce Mois, en vertu du même Acte, suivant le Compte ci-joint, savoir : Thomas Steers, - - - £18 12 0 A. McDonell, - - - 240 0 0 Wm. Rorke, - - - 4 10 0 A. Minahan, - - - 6 5 0 W. J. Scott, - - - 20 0 0				1004 10 0
4	8					
5	9					
6	15					
7					
8					
9	5 Août,							
10	24					
11	27					
12	14 Septembre,			31 Août,	Recettes totales ce Mois, en paiement d'Installemens, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, - - - £159 3 3 Intérêt, - - - 19 1 0		25 0 0	50 0 0	176 4 3
13	15					
14	21					
15	22					
16	30					
17					
18					
		Porté en l'autre part, - - - £		Recettes totales ce Mois, et Comptes présumés, - - -		186 9 0		1017 3 3	
		Porté en l'autre part, - - - £		Porté en l'autre part, - - -		5807 18 8		£ 2402 0 1	

(Continué.)

Appendice
(K.)
21e Juillet.

— No. 24.—Continué. —

HAUT-CANADA.

Le Gouvernement en Compte courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire pour la Vente et la Régie des Terres de la Couronne, &c.—Continué.

Doit.

AVOIR.

Numéros des Pièces Justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial.	Cours Provincial.
			£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.
	1840.	Montant de l'autre part, £ Commission allouée aux Agent suivant, en vertu d'un Acte du Parlement et d'un Ordre en Conseil, savoir : John Lyons, Niagara, £55 4 9 Marcus Blair, Gosé, 45 6 2 W. J. Scott, Johnstown, 54 10 0 Neil Stewart, Ottawa, 18 17 10 Francis Allan, Bathurst, 77 1 4 Duncan Campbell, Talbot, 11 18 5 W. Hawkins, Huron Tract, 96 5 0 W. Rorke, Prince Edward, 10 13 0 W. Pringle, Eastern, 43 18 7	5807 18 0	1840.	Montant de l'autre part, £ mens, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, £74 8 5 Intérêts, 21 3 0	95 11 5	
	30 Septembre,	Montant des Droits Fonciers recus ce Mois, en vertu de la dite autorité, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, £1492 6 5 Intérêts, 23 11 0		...	Comptes présumés des Agens, savoir : M. Blair, £ 6 16 0 Thomas Steers, 17 0 0 A. McDonell, 306 8 0	1520 17 5	
	30 Septembre,	Montant des Droits Fonciers recus en paiement pour la Vente des Terres de la Couronne, des Réserves du Clergé et autres terres publiques en vertu d'un Acte du Parlement, suivant le compte ci-joint. Balances entre les mains des Agens, savoir : A. Manahan, £397 13 9 A. McDonell, 27 4 0 M. Blair, 56 2 1 Thomas Steers, 41 14 4 W. Hawkins, 68 15 0	785 3 11		Recettes totales ce Mois, et Comptes présumés, Montant des Ventes de la Couronne reçues, suivant le Compte ci-joint : Balance qui paraît à la face du Compte des Terres de la Couronne, être due sur ce Compte, montant porté ci-contre, 10058 13 0	330 4 0	1946 12 10
		Total, £ 15062 5 11			Total,	591 9 2	10650 2 2
							£ 15062 5 11

E. E. R. B. SULLIVAN.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire pour la Vente et la Régie des Terres de la Couronne, du 1er Octobre au 31 Décembre 1840, inclusivement.

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.	Cours Provincial, £ s. d.	Date.	RECETTES.	Cours Provincial, £ s. d.	Cours Provincial, £ s. d.
1840	1 Octobre,	Balance de l'ancien Compte,	10038 13 0	1840	Recettes ce mois, et comptes présumés suivant les Comptes ci-joints, savoir: Principal,	166 17 11	
7	Payé à Charles Berczy, pour frais de Poste,	10 4 8	31 Octobre,	Intérêts,	18 12 2	
31 à Peter Carroll, pour Inspection,	64 0 8		Droits Fonciers, Principal,	356 15 6	
2 Novembre, à John Thompson, pour annonces,	2 5 5		Intérêts,	20 8 2	
3 à Henry Sullivan pour inspecter le Town-ship de St. Vincent,	10 0 0		Comptes présumés des Agents,	100 0 0	661 13 9
14	Montant payé en plein à F. Hewson, pour Inspecter des Terres dans le Home District, en vertu d'un ordre en conseil du 4 Avril, 1838,	22 10 0	30 Novembre,	Recettes ce mois et comptes présumés, suivant le compte ci-joint, savoir: Principal,	258 14 0	
21	Montant payé à James Pringle, erreur de calcul sur sa Commission le 30 Septembre dernier le montant des Ventes étant de £539 au lieu de £439,	8 1 0		Intérêts,	49 9 5	
23	Montant payé en plein à A. McDonnell, pour l'Inspection des Terres dans le District de New-Castle, en vertu d'un ordre en Conseil du 4 Avril, 1838,	51 0 0	31 Décembre,	Droits Fonciers, Principal,	699 1 0	
		Montant payé à A. McDonnell, pour l'Inspection et l'évaluation des Réserves de Terres pour un Canal, dans le Township de Murray,	21 12 6		Intérêts,	14 19 6	
5 Déc.		Montant payé à W. Korke, pour l'Inspection des Terres dans le District de Prince Edward, en vertu d'un ordre en conseil du 4 Avril, 1838, et pour l'inspection et l'évaluation d'un Canal, dans le Township de Murray,	72 12 6		Comptes présumés des Agents,	62 16 0	1084 19 11
11	Montant payé à Thomas Steerts, pour inspecter le Péttablissement du Township d'Adelaide et Warwick,	25 2 6		Recettes ce mois, suivant le compte ci-joint, savoir: Principal,	24 17 6	
18	Montant payé à Henry Sullivan, pour inspecter le Township de St. Vincent,	38 0 0		Intérêts,	2 19 9	
30	Montant payé à A. Manahan, pour Contingences jusqu'à cette date	5 0 0		Droits Fonciers, Principal,	340 15 0	
31	Montant payé en plein à Henry Sullivan, pour inspecter le Township de St. Vincent	66 19 3		Intérêts,	2 17 0	
		Montant payé à Jacob Iler, pour le prix d'achat sur la vente No 1618, et dépenses à lui remises en vertu d'un ordre au conseil du 26 Novembre,	17 0 0		Argent reçu à compte des Rentes de la Couronne suivant le compte ci-joint,	371 9 3	
		Montant payé à R. H. Thornhill, premier Clerc, Salaire, trimestre expiré ce jour,	61 0 0		Balance portée au nouveau Compte,	22 8 9	
		Montant payé à John Dean,	37 10			13659 13 6	
	 à John McClosky, Messager, pour six mois de salaire expirés ce jour,	5171 5 7				
		Montant des Droits Fonciers absorbés pendant ce trimestre sur les ventes des Réserves du Clergé et des Terres de la Couronne suivant le compte ci-joint,	£15770 6 2				
		Total,	£15770 6 2				

Appendice (K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
1^{er} Juillet.

—No. 26.—
H A U T - C A N A D A .
Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire pour la Vente et la Régie des Terres de la Couronne, depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 9^e Février, 1841,—inclusivement.

Numéro des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Cours		Date.	RECETTES.	Cours		Cours Provincial.
		Cours Provincial.		£	s. d.			£	s. d.	
1	1841 1 Janv.	Balance du Compte courant du 31 ^e Décembre 1841.		13629	13 9	1840 31 Janv.	Recettes d'Argent et Comptes présumés, ce mois, suivant le Compte ci-joint, savoir :			
2	"	Payé à H. E. Wilnot, pour réparations de meubles,		0	15 0		Principal,	65	0 0	
3	"	Payé à W. Wakefield, pour Commission sur les ventes à Humber,		2	2 0		Droits Fonciers Principal,	14	18 0	
4	"	Payé à H. Roswell, pour Papeterie,		6	4 7		Intérêt,	489	10 0	
5	"	Payé à R. Stanton, pour Impressions et Papeterie,		16	19 2		Argent reçu par les Agens de District suivant le Compte ci-joint savoir : Askim,	37	5 6	
6	"	Payé à Charles Berezy, pour frais de Poste,		3	6 4		Steers,	4	6 0	638 10 1
7	"	Payé à Richard Birdsall, pour Inspecter les lots de Ville à Peterborough,		4	10 0					
7½	"	Payé à Thomas Steers, pour Inspecter les Terres de la Couronne, et vente d'un ordre en Conseil du 4 ^e Avril 1838,		30	0 0	9 Fév.	Argent reçu ce mois suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal,	12	4 9	
8	"	Montant crédité dans le Compte sur la vente No. 1726, en vertu d'un ordre en Conseil, Payé au Bureau du Gardien pour Annonce et Impressions,					Intérêts,	3	4 11	
9	"	Payé à F. McAmoney, pour Inspecter les Terres de la Couronne,		52	0 0		Montant des ventes de la Couronne reçu, suivant le Compte ci-joint,	106	17 10	
10	"	Payé à R. R. Thornhill, son Salaire pour ce mois,		14	12 7		Balance portée au Nouveau Compte,	12	18 2	135 5 8
11	"	Payé à John Dean, do. do.		25	0 0					
12	8 Fév.	Payé au Receveur Général, l'excédant des Argens reçus sur déboursés jusqu'à cette date,		16	13 4					12 17 8
9	"	Montant des droits fonciers absorbés en Janvier, suivant le Compte ci-joint, do. jusqu'à cette date,		217	3 0					16053 8 8
		Total,		666	15 6					
		Total,		119	16 0					
		Total,		786	11 6					
		Total,		16830	1 10					£16830 1 10

E. E. R. B. SULLIVAN.

CANADA.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec R. B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 10 Février, jusqu'au 31 Mars, 1841, inclusivement.

Doit.

Avoir.

No. des Pièces justificatives.	Date.	PAIEMENTS.		Date.	RECETTES		Cours Provincial.		Cours Provincial.	
		1840	1841		1841	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
1	10 Février,	Balance du compte courant du 9 de ce mois, ..	1658 8 8	27 Février,	Montant des Recettes, ce mois, suivant le Compte ci-joint,	99 8 6	1	0	0	
2	23 Mai,	Payé à Duncan Campbell, pour Inspection,	17 10 0	31 ...	Argent; Principal,	21 2 2	2	5	5	
3	31 à R. H. Thornhill, Premier Commis, deux mois de Salaire,	50 0 0		.. Intérêts; Principal,	45.4 6 6				
 à John Dean, deux mois de Salaire,	33 6 8		Intérêts,	43 12 6				
	Montant des Droits Fonciers appliqué, pendant la période qu'enbrasse ce Compte, suivant le Compte ci-joint,	1164 10 8		Compte présumé des Agens, suivant le Compte ci-joint	193 13 2				
				26 Mars,	Surcharge sur la Piece justificative, No. 3, dernier Compte Courant,					812 2 10
				31 ...	Erreur en portant dans le dernier Compte de A. Simpson pour Annonces,					
					Montant des Recettes ce mois, suivant le Compte ci-joint, viz,	128 16 3				
					Argent; Principal,	18 19 6				
					Intérêts	367 8 11				
					Droits Fonciers; Principal,	79 2 9				
					Intérêts,					
					Compte présumé des Agens, suivant le Compte ci-joint,	75 6 4				
					Montant des Rentes de la Couronne, suivant le Compte ci-joint,					672 19 2
					Balance portée au nouveau Compte,					31 10 0
										15802 4 0
					Total,	£17318 16 3				

E. E. R. B. SULLIVAN.

Appendice (K.)
21e Juillet.

Appendice
(K.)
21e Juillet.

— No. 28. —

CANADA.

Le Gouvernement en Compte Courant, avec ROBERT B. SULLIVAN, Commissaire des Terres de la Couronne, depuis le 1er Avril, jusqu'au 7e Juin, 1841,—inclusivement, AVOIR.

Numéro des Pièces justificatives,	Date.	PAIEMENTS.		Cours.		Date.	RECETTES.		Cours.	
		Provincial.		Provincial.			Provincial.		Provincial.	
		£	s. d.	£	s. d.		£	s. d.	£	s. d.
1	1841. 1 Avril,					1841. 30 Avril,	Montant des Recettes d'argent, ce Mois, en paiement d'Installemens, suivant le Compte ci-joint, savoir :			
2	11 Mai,			15802	4 0		Principal, 112 8 9			
3	28 "				7 2 6		Intérêts, 38 9 10			
4	" "			33	0 0		Montant des Droits Fonciers reçus en paiement d'Installemens, suivant le Compte ci-joint savoir :			
5	31			15	0 0		Principal, 602 18 0			
6	" "			50	0 0		Intérêts, 19 8 9			
				33	6 8		Montant du Compte présumé des Agens pour ce Mois, suivant le Compte ci-joint, savoir :			
							Alexander McDonnell, 130 0 0			
							William J. Scott, 40 0 0			
							Francis Allan, 20 1 0			
							Francis McAnnany, 40 0 0			
							Montant total au crédit des Terres de la Couronne, ce Mois, 1004 6 4			
						31 Mai,	Argent reçu ce Mois en paiement d'installemens, suivant le Compte ci-joint, savoir : Principal, 53 2 6			
							Intérêts, 13 3 2			
							Montant des Droits Fonciers reçus ce Mois, en paiement d'installemens, suivant le Compte ci-joint, savoir :			
							Principal, 591 1 11			
							Intérêts, 100 16 1			
							Montant du Compte présumé des Agens, ce Mois, suivant le Compte ci-joint, savoir : Thos Sleers, 22 6 4			
							Montant total au crédit des Terres de la Couronne, ce Mois, 780 10 0			
							Balance portée au Nouveau Compte, 1561 8 11			
							Total, £ 17116 5 3			

Bureau des Terres de la Couronne, 7e Juin, 1841.

E. E. R. B. SULLIVAN.

RETOUR à une ADRESSE de la Chambre d'Assemblée, à Son Excellence le GOUVERNEUR
GENERAL.

Datée le 15e JUILLET, 1841.

Appendice
(L.)
19e Juillet.

DEMANDANT, " Copie de tout papier, portant que *Robert Baldwin*, Ecuyer, Membre de cette Chambre, a accepté, ou par lequel il donne avis ou intimation qu'il a accepté la charge de Conseiller Exécutif de cette Province ;—et aussi, copies de tous Warrants qui peuvent avoir été émanés pour le paiement du Salaire du dit *Robert Baldwin*, comme tel Conseiller Exécutif."

(Signé,) T. W. C. MURDOCH.

KINGSTON, 19e Juillet, 1841.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Charles, Baron SYDENHAM, de Sydenham, dans le Comté de Kent et de Toronto en Canada, du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral en icelles, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Je, *Robert Baldwin*, de la Cité de Toronto, Ecuyer, Soliciteur Général de Sa Majesté pour cette partie de la Province du Canada ci-devant la Province du Haut-Canada, accepte et recois la charge de Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté de la Province du Canada, à laquelle charge il a plu gracieusement, à Votre Excellence me nommer.

(Signé,) ROBERT BALDWIN.

TORONTO, 5e Mars, 1841.

Par Son Excellence le Très-Honorable Charles, Baron SYDENHAM, de Sydenham dans le Comté de Kent et de Toronto, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

A l'Honorable *John Henry Dunn*, Ecuyer, Receveur Général de la Province du Canada.

No. 16.

Vous êtes par le présent requis, et il vous est enjoint de payer ou faire payer à *Robert Baldwin*, Ecuyer, ou à ses ayans causes, sur les deniers qui sont ou seront versés entre vos mains, pour défrayer les dépenses du Gouvernement Civil de cette Province, la somme de douze louis, dix sept chelins et six deniers Sterling, étant pour son Salaire comme un des Membres du Conseil Exécutif du 13e Février au 31e Mars, 1841, inclusivement, 47 jours à raison de £100 Sterling, savoir ; par année ; et en ce faisant, la présente avec la quittance du dit *Robert Baldwin*, ou de ses ayans cause, vous sera un Warrant et une décharge suffisante.

(Signé,) T. W. C. MURDOCH.

Par Ordre.

(Signé,) G. W. RYLAND.

Certifié vraie Copie,

W. H. LEE.

Enregistré.—*JOS. CARY.*

A Son Excellence SIR GEORGE ARTHUR, Chevalier Commandeur de l'Ordre Royal Guelphic du Hanovre, Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, Major Général Commandant les Forces de Sa Majesté en icelle, &c. &c. &c.

Appendice
(M.)

20e Juillet.

LE BUREAU DES INSPECTEURS DU PENITENCIER PROVINCIAL, a l'honneur de mettre son Rapport Annuel devant Votre Excellence.

Le Bureau a été formé récemment, et la majeure partie de ses Membres n'a pas encore une connaissance suffisante des transactions de l'année dernière ; il bornera donc ses remarques à l'état actuel de la Prison, à l'efficacité des Officiers, et aux travaux qu'il se propose de faire l'année prochaine.

Le premier objet qui a frappé l'attention du Bureau, est la nécessité immédiate qu'il y a d'élever une muraille extérieure en pierre, pour enclore l'espace nécessaire pour la Prison et ses dépendances ; la clôture actuelle en bois tombe en ruine en plusieurs endroits, et n'offre pas la sûreté nécessaire pour garder les Criminels, dans un lieu où la nature de leurs travaux les soustrait occasionnellement à l'œil du Gardien. Les Inspecteurs regrettent de dire, que par suite de l'insuffisance de la clôture, un des Prisonniers s'est évadé du Pénitencier l'année dernière ; en conséquence, ils ont donné ordre au Préfet de faire les préparatifs pour commencer cet ouvrage aussi à bonne heure le printemps prochain que possible, en employant autant d'ouvriers qu'on pourra convenablement en enlever aux ateliers.

Les Inspecteurs remarquent, que le dernier Bureau a donné avis dans la Gazette du Haut-Canada, qu'il s'adresserait à la Législature dans la Session prochaine, pour lui demander une loi pour l'autoriser à enclore le terrain mis à part pour un chemin public sur la terre occupée maintenant pour le Pénitencier, et de l'employer à l'usage de l'Institution au lieu du nouveau chemin qui est tracé, et sert au public à une petite distance de l'ancien chemin, et qui est aussi et mieux situé pour la convenance du public. Le Bureau actuel déclare, qu'il partage les mêmes vues sur la convenance de cette mesure, et il désire vivement en représenter la nécessité à Votre Excellence ; ce serait le moyen d'exploiter une riche carrière de pierres, pour la construction de la muraille, et mettre le Bureau en état de placer l'entrée dans un endroit plus convenable. Il est persuadé que cette loi n'entraînera aucun inconvénient pour le public, et qu'elle ne souffrira que très-peu d'opposition, si même elle en souffre du tout.

Les Inspecteurs ont trouvé l'aile nord presque finie, et le Préfet y réside actuellement dans les appartemens qui lui ont été assignés ; ils lui ont donné ordre d'occuper partie de ceux destinés au Député Préfet, jusqu'à la nomination d'une personne à cette charge. Il n'a rien été fait aux ailes Est et Ouest pendant la dernière saison. Il y a encore plus de 60 Cellules vacantes dans l'aile Sud, et les Inspecteurs osent se flatter que ce nombre suffira pour le chiffre des condamnations dans le Haut-Canada, d'ici à plusieurs années.

Si l'on juge convenable, après l'Union des Provinces, de faire de cette Prison le réceptacle des Criminels du Bas-Canada, il sera alors nécessaire de compléter l'aile Est ; un avis de quelques mois seulement, suffirait pour achever une rangée de Cellules suffisantes pour recevoir 135 Prisonniers.

Les Commissaires ne se proposent de faire bâtir l'aile Ouest, que lorsque la muraille extérieure sera achevée.

C'est avec plaisir que les Inspecteurs rendent témoignage au zèle et à la capacité du Préfet Syndic ; les devoirs onéreux de sa charge, joints aux nouveaux devoirs qui lui sont dévolus depuis le départ de son Député, la régularité et la discipline observées dans tous les Départemens de l'Institution, sont aux yeux du Bureau, la meilleure preuve de l'exactitude avec laquelle il remplit les devoirs de sa charge. Le Bureau croit néanmoins devoir, en justice à ce Monsieur, signaler à Votre Excellence la nécessité de nommer un Officier subordonné, qui serait chargé d'assister le Préfet dans tout ce qui a rapport à la Police de l'Etablissement. Si l'on jugeait à propos d'abolir la situation du Député Préfet, et substituer à la place un principal Gardien, le Bureau prend respectueusement la liberté de suggérer, que l'on devrait prendre les moyens de bien connaître et constater l'aptitude et la capacité de la personne à choisir ; car la régularité et la discipline du Pénitencier, dépendent en grande partie de l'activité et de l'attention des Officiers subordonnés.

Appendice
(M.)

20e Juillet.

Le Préfet, ainsi que le Clerc, son Assistant, paraissent veiller avec soin au département des comptes et des Finances. Quant aux matières de détail, le Bureau prend la liberté de renvoyer Votre Excellence au rapport ci-joint du Préfet ; ce rapport et les états ci-annexés, contiennent un ample exposé des affaires du Pénitencier pour l'année dernière, et une estimation de la somme nécessaire pour le maintien de cet établissement, pour les quinze mois suivans, savoir : jusqu'au 30e Avril, 1842 ; la nécessité d'y pourvoir jusqu'à cette époque est évidente. Jusqu'à présent, l'octroi annuel ne comprenait seulement que la somme requise pour la fin de l'année, et comme il était ordinairement voté par la Législature à la fin de l'hiver, l'Institution restait sans moyens pendant les mois d'Été ; cet inconvénient est sévèrement senti par ceux qui dépendent de l'établissement pour leur subsistance.

Il est consolant de voir, par le rapport du Chirurgien, et les retours ci-joints, que l'état sanitaire des prisonniers a été très-bon l'année dernière. Le nombre des malades a diminué depuis plusieurs années ; et cela vient en partie, de ce que les prisonniers connaissant l'art et l'expérience de cet officier, savent qu'il est inutile pour eux de prétexter des maladies.

Le Rapport du Chapelain est aussi annexé. Le zèle et l'attention de ce Monsieur paraissent avoir été sans relâche ; et nul doute que les efforts de ce pasteur spirituel ne tendront puissamment à réformer les mœurs des prisonniers.

Peu de temps après être entré en charge, le Bureau a cru devoir passer en revue, et examiner les gardes et gardiens, et s'enquérir de la manière dont ils remplissent leurs devoirs. L'importance de la tâche confiée à leurs soins, et les dangers qu'entraînerait le moindre relâchement de leur part dans la discipline de la prison pendant les heures de travail, exigent impérieusement que ces gardes et gardiens soient choisis parmi les personnes les plus respectables dans leur sphère ; et afin d'engager des personnes de cette classe à accepter cette charge de gardiens, les Inspecteurs désirent contribuer autant que possible au bien-être et au confort des officiers subordonnés de la prison. Dans cette vue, et pour la sûreté des prisonniers, en cas d'alarme soudaine, le Bureau désire mettre à effet le premier plan, le plan originaire de l'Institution, savoir : de bâtir des habitations ou chaumières sur le terrain attaché au Pénitencier, pour loger les gardes et gardiens. L'établissement du Préfet et de son Bureau dans l'enceinte des murs de la prison, a déjà mis les Inspecteurs à même d'en loger plusieurs ; et ils ont tout lieu d'espérer, qu'au moyen de ce plan ils pourront avant long-temps, loger le reste des gardiens sur les lieux mêmes, en réservant pour cet objet, environ dix acres du terrain au sud du nouveau chemin, et en y ajoutant environ trente acres de plus. Le Bureau pense qu'il y aura plus besoin du restant du lot, (environ soixante acres,) qui avait été originairement acheté pour le Pénitencier, et que ce terrain pourra être employé par le Gouvernement à d'autres usages, et par là, les Inspecteurs se trouveront déchargés de l'obligation de l'enclore sans utilité.

L'estimation de la dépense pour bâtir dix habitations, à part le travail des prisonniers, est annexé au Rapport du Syndic ; en consultant ce rapport, on verra que la mise à effet de ce projet effectuera une grande économie dans l'estimation annuelle.

Le tout néanmoins humblement soumis.

THOMAS KIRKPATRICK,

*Président du Bureau des Inspecteurs du
Pénitencier Provincial, près de Kingston.*

Pénitencier Provincial, 28e Décembre, 1840.

RAPPORT DU PREFET.

Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport, que 85 hommes et 11 femmes ont été condamnés au Pénitencier, pendant le cours de l'année dernière ; et que le nombre des prisonniers dans le Pénitencier le 30 du mois dernier, était de 153 ; ce qui est cinq de plus qu'il ne s'en trouvoit à l'époque où j'ai fait mon dernier Rapport annuel.

On trouvera dans les retours ci-joints, un état des crimes pour lesquels les prisonniers ont été condamnés, les Districts d'où ils viennent, et le terme pour lequel ils ont été condamnés ; on y

verra aussi, ceux qui ont été admis dans l'établissement pendant l'année précédente, et ceux dont la sentence n'était pas expirée à la fin de l'année fiscale.

Appendice
(M.)
20e Juillet.

La différence entre le nombre des Prisonniers dont la Sentence n'était pas expirée le 1er Octobre 1839, et ceux qui étaient confinés dans le Pénitencier à la même époque, cette année, est si petite, que l'on peut dire à bon droit, quand on envisage le grand accroissement de la Population pendant cette saison, que le chiffre des crimes va en diminuant.

Dans le retour des Prisonniers, le premier de ce mois, on voit qu'il y en a treize qui avaient déjà été condamnés au Pénitencier une première fois, deux, une seconde, et un pour une troisième fois ; ce dernier n'a été condamné qu'à une année de reclusion pour chacune des quatre offenses dont il a été trouvé coupable. Quand son procès a été fait, la Cour ignorait qu'il eût déjà été condamné aux travaux forcés dans le pénitencier ; car autrement il est probable qu'il aurait été condamné à un châtiment plus sévère. J'ai cru devoir appeler l'attention du Bureau des Inspecteurs, l'année dernière, à la fréquence des condamnations du même Criminel, afin d'obtenir par ses représentations, la passation d'une loi qui déclarerait que la condamnation du pénitencier pour la troisième fois, opérera comme une sentence pour la vie, ou pour tel nombre d'années que la Législature jugera à propos de désigner. Une loi semblable est déjà en vigueur dans les Etats voisins, et nul doute qu'elle a l'effet d'empêcher la répétition des mêmes crimes dans les lieux où l'on sçait qu'une telle loi existe.

Dans le retour des Prisonniers qui ont été libérés pendant le cours de l'année, l'on verra que l'un d'eux s'est évadé le 6 Juillet dernier ; c'est le seul cas depuis l'établissement du Pénitencier, où un Prisonnier ait réussi à se mettre en liberté, avant l'expiration du terme légal de son emprisonnement. Cela est dû, en partie au mauvais état de la clôture, mais plus encore aux manque de soin et d'attention de la part du gardien sous la surveillance duquel il était placé.

Si la muraille extérieure eût été construite à la moitié seulement de la hauteur que l'on avait d'abord en vue, l'évasion de ce Prisonnier aurait été prévenue ; car il ne fallait que peu d'adresse et de travail de la part de ce fugitif pour creuser un trou sous la clôture, où il s'est esquivé en peu de minutes, hors des limites de la Prison. Dans mes Rapports de 1838 et 1839, j'ai représenté au Bureau d'alors, la nécessité de construire cette muraille qui est d'une importance vitale pour détenir les Prisonniers en sûreté.

Non seulement la clôture tombait rapidement en ruine, et nécessitait de fréquentes réparations, mais les chances d'évasion étaient si favorables pour les Prisonniers, que, sans la vigilance des gardiens, il n'est pas douteux que plusieurs autres tentatives auraient été faites.

Un autre motif qui m'a engagé, avec instance et à plusieurs reprises, à appeler l'intention du Bureau sur cette matière, c'est la grande dépense qu'entraîne la nécessité de maintenir un aussi grand nombre de Gardiens dans l'établissement ; on aurait obvié à cela, si l'on avait commencé à construire la muraille quand le plan en a été suggéré.

Un des premiers Actes du Bureau actuel, a été de prendre sérieusement cette matière en sa considération, et il y a tout lieu d'espérer qu'il n'y aura plus de délai dans cette partie importante des travaux du Pénitencier.

Les travaux des Prisonniers qui n'ont rapporté aucuns revenus pour maintenir en partie l'établissement pendant l'année dernière, ont été dévoués aux objets nécessaires pour la régie de la Prison, et à l'achèvement du Pénitencier. Ces travaux ont été principalement, d'extraire la pierre dans la partie nord-est de la Cour ; finir l'aile nord, et l'avenue ; agrandir la Cour du côté est et ouest, afin d'ouvrir une nouvelle carrière, et achever la salle à diner, qui a été finie depuis mon dernier Rapport, et sert maintenant à l'usage des Prisonniers. On trouvera dans les Retours ci-joints, un état de la valeur de ces travaux que l'on peut considérer comme autant d'argent sauvé pour la Province.

On verra que la somme des travaux productifs pendant les derniers douze mois, a excédé de beaucoup celle de l'année précédente ; et je me flatte que cette branche des opérations de l'Institution continuera à augmenter jusqu'à l'époque, où finalement le Pénitencier cessera d'être à charge à la Province. On trouvera sous ce chapitre, qu'une grande partie du gagne des Prisonniers provient de la corderie, qui n'a été établie que depuis environ douze mois. Comme cette branche des travaux n'entrave nullement l'industrie de l'honnête artisan, il est vivement à désirer qu'elle soit augmentée, et c'était l'intention de vos prédécesseurs d'établir une corderie sur une plus grande échelle, afin d'employer les Prisonniers à la fabrique des cordages de toute espèce et de toutes grandeurs. On verra par le retour des travaux des Prisonniers, pendant les douze derniers mois, que le travail des Cordonniers a été le moins productif. Quelque modique que soit cette somme

Appendice
(M.)
20e Juillet.

elle a suffi néanmoins, avec le travail qu'ils ont fait pour la Prison, à leur entretien, ainsi qu'à payer le Gardien aux soins duquel ils ont été confiés ; et il n'est que juste de déclarer, que les Prisonniers qui ont été employés à ce genre de travail mécanique, sont ou vieux ou inférieurs, ou perclus de leurs membres, et par conséquent hors d'état de travailler à des travaux durs, ou de s'exposer à l'inclémence ou aux vicissitudes du tems et de la saison.

L'item du prix du travail des Forgerons et des Cordonniers, pendant l'année expirée en 1839, est bien au-delà des prix que les gens du même métier ont gagné pendant les douze mois qui viennent d'expirer ; et cela vient, de ce que des ordres considérables ont été exécutés pour le département de l'Ordonnance pendant la période précédente. Les seuls travaux qui ont été donnés à l'entreprise sont ceux des tailleurs de pierre, et il a été passé des marchés, sous caution, pour leur fidèle accomplissement, jusqu'au 23 Avril prochain.

Les principaux travaux auxquels les Prisonniers seront employés pendant l'année prochaine, afin de compléter autant que possible l'institution d'après les plans déjà tracés, seront de construire une muraille extérieure, d'achever l'aile nord, qui est maintenant presque finie, et établir des Cellules dans l'aile Est. Comme il est probable que l'Union du Haut et du Bas-Canada, sera bientôt effectuée, et qu'il n'y a plus maintenant de doute que le Pénitencier sera destiné à recevoir les prisonniers de toutes les parties de la Province unie, il deviendra immédiatement nécessaire d'ajouter un certain nombre de Cellules à cet effet, et j'ai en conséquence soumis une estimation de cet ouvrage, afin de la soumettre à la Législature à la prochaine session, si on le juge convenable.

Le nombre des jours de travail perdus à la Province par les maladies des Prisonniers pendant la présente année, est de 40 pour cent moins que celui de la période précédente et correspondante. Nul doute que cela ne vienne en partie, d'une amélioration dans l'état sanitaire des Prisonniers, mais on doit l'attribuer principalement à la vigilance des Chirurgiens à découvrir les fraudes et les impositions des prisonniers, pour éviter leur travail journalier.

La période pour laquelle le marché a été passé pour fournir des rations aux prisonniers pour l'année dernière étant dernièrement expirée, il a été passé un nouveau marché pour fournir des provisions sur le pied de 5½d. par ration ; on effectuera par là une économie d'environ £400 par année ; même avec le petit nombre actuel de prisonniers maintenant dans le Pénitencier.

Pour diminuer les dépenses de l'Etablissement, j'ai proposé au Bureau, dans mon rapport de 1839, un changement dans les vêtements d'hiver des Prisonniers en substituant le drap fabriqué en Angleterre, au drap fabriqué en ce pays, dont on s'est toujours servi jusqu'à ce jour. Si l'on eut suivi ma suggestion, l'on aurait effectué une grande économie l'année dernière ; je prends la liberté d'appeler vivement l'attention du Bureau sur ce sujet ; car, si l'on juge à propos d'importer du drap, au lieu d'en acheter de la fabrique de ce pays, il faudra, sans perte de tems, en transmettre l'ordre en Angleterre, afin de se procurer un approvisionnement, l'automne prochain, pour l'usage de l'Etablissement. La différence dans les prix du drap de même qualité, fabriqué en ce pays, est de plus de 60 pour cent en faveur de la mère Patrie.

En consultant l'inventaire des effets et matières brutes, appartenant à la Province et disponibles le 1er de ce mois, on verra qu'il y a un accroissement matériel depuis mon dernier rapport ; et comme il reste une grande quantité de cordes et de cordages à vendre, je prendrai la liberté de suggérer que l'on devrait prendre les moyens d'assurer promptement la vente de ces articles, et d'employer au profit de l'Institution l'argent qui en proviendra.

La prévention du crime étant un objet de la plus grande importance pour la société, je dois signaler aux yeux du Bureau, la coutume suivie par les prisonniers libérés de prison, qui est de se rassembler dans les environs du Pénitencier. Actuellement même, il y en a plusieurs qui résident dans la ville de Kingston, sans avoir, du moins en apparence, les moyens de gagner une subsistance honnête ; l'on en doit conclure nécessairement, qu'en sortant du Pénitencier, ils se réunissent ensemble pour projeter de nouvelles déprédations.

Vos prédécesseurs paraissent avoir été vivement pénétrés des maux qu'entraînent les cabales et la réunion des Prisonniers après leur sortie de Prison, et je prends la liberté de rapporter leurs propres expressions, dans leur dernier rapport annuel. Ils disaient, en parlant de la conduite future du Prisonnier sorti du Pénitencier que, " Tandis qu'il est encore dans les environs de la Prison, il rencontre peut-être quelque Prisonnier comme lui, quelqu'ancien associé dans le crime et l'ini-
" quité, avec qui il s'est trouvé en prison avant sa condamnation. Ils renouvellent connaissance,
" et devant partager le même sort, comme rebut de la société, ils ressentent mutuellement de la
" sympathie ; ils se lient de nouveau, et au lieu de suivre leur première intention, de retourner

“ parmi leurs parens ou amis pour gagner leur subsistance par une honnête industrie, ils ne sont que trop portés à former quelque nouvelle entreprise Criminelle pour s'indemniser, d'après leur système de morale, de la perte leur temps et de leur travail.”

Appendice
(M.)

20e Juillet.

Il est arrivé assez fréquemment, que des individus qui avaient tout récemment achevés le terme de leur emprisonnement, sont venus à la porte de la prison, attendre l'élargissement de quelques uns de leurs anciens associés, et il ne manque pas d'exemples qu'ils se soient réunis et associés, immédiatement après leur sortie de Prison, pour voler et piller ; et que plusieurs fois il ont été découverts, et renvoyés de nouveau au Pénitencier.

Je suggérerais donc respectueusement au Bureau, la nécessité de demander à la Législature une loi, afin d'empêcher les Prisonniers élargis de la prison de séjourner plus de vingt quatre heures dans le district de Midland, ou tel temps que l'on jugera convenable, après leur sortie du Pénitencier, à moins qu'ils n'y aient résidé, avant leur conviction.

Par suite de la difficulté de procurer des logemens aux Officiers de l'Institution dans le voisinage du Pénitencier, le Bureau précédent avait en vue depuis quelque temps de leur construire des habitations sur le terrain public, en face de la Prison ; par là, leurs services auraient toujours été prêts, dans les cas fortuits et imprévus. Ce plan néanmoins, n'a pas été mis à effet, mais on a accordé à chacun d'eux douze louis dix chelins par année, pour payer leur loyer, jusqu'à ce que l'on puisse leur fournir des logemens. En mettant ce plan à effet, on s'assurerait non seulement des soins et de la présence des Gardiens dans les environs, mais l'on sauverait de plus la différence entre l'argent maintenant payé, et l'intérêt de la somme nécessaire pour construire ces habitations, à l'aide du travail des Prisonniers.

La nomination du Bureau actuel pour la régie des affaires du Pénitencier, étant d'une date récente, les Inspecteurs n'ont pas eu occasion de pouvoir juger du zèle et de la vigilance avec lesquels les Officiers de l'Institution ont remplis leur devoirs pendant le cour de l'année dernière ; et il ne sera peut être pas hors de propos de dire ici, que le Chirurgien a strictement rempli son devoir, aux termes mêmes “ des Règles et Réglemens ” du Pénitencier, qui exigent qu'il dévouera tout son art, ses soins et son attention aux Prisonniers malades, non seulement dans ses visites ordinaires et journalières, mais en tout autre temps où ses services seront requis.

Je suis également heureux de pouvoir rendre témoignage au zèle et à la capacité que la personne qui fait les fonctions de Chapelain a montré dans l'accomplissement de son devoir ; et j'ose croire, que ses instructions n'ont pas été perdues pour le bien-être moral et l'avantage spirituel des Prisonniers.

On a enseigné à lire, pendant le cours de l'année dernière, à plusieurs des Prisonniers qui ne savaient pas l'alphabet ; et quelque désirable qu'il soit de les instruire de cette manière, l'on ne peut se déguiser que cette instruction qui ne peut se faire qu'à l'aide et par l'entremise d'autre Prisonniers, est accompagnée de quelqu'inconvénient, à cause des facilités que celà leur donne de communiquer ensemble. Pendant tout le temps de cette instruction, un gardien est placé dans la Chambre de l'Ecole, mais il est impossible, même avec la plus grande vigilance, qu'il puisse avoir l'œil sur tous les Prisonniers à la fois.

Je ne puis terminer mon Rapport, sans déclarer que le Clerc a rempli son devoir d'une manière très efficace, et qu'outre la routine ordinaire de ses devoirs, il m'a aidé à remplir ceux du Député préfet qui a résigné le 1er de Juin dernier ; et que n'ayant pas été remplacé depuis cette époque, les devoirs de cette Officier son retombés sur moi.

Le compte annuel des recettes et des dépenses de l'établissement, et l'estimation des sommes nécessaires pour le soutien de l'établissement jusqu'au mois d'Avril 1842, et pour l'achèvement de l'aile Est, accompagnent ce Rapport, et je dois observer, que pour la première de ces estimations, j'ai calculé sur la probabilité d'un surcroit de Prisonniers de la partie Est de la Province Unie.

Pour une plus ample explication des transactions du Pénitencier, pendant la période qu'embrasse ce Rapport, je prends la liberté de renvoyer le Bureau aux documens ci-joints, que l'on pourra distinguer par les lettres ou marques en regard de chaque :

A. Tableau des Prisonniers qui ont été admis dans le Pénitencier, pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1840.

B. Tableau des Prisonniers qui ont été renvoyés du Pénitencier, pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1840.

C. Tableau des Prisonniers emprisonnés, et détenus dans le Pénitencier, le 1er Octobre, 1840.

D. Etat indiquant la valeur du Travail des Prisonniers, du 1er Octobre, 1839, au 1er Octobre, 1840.

E. Inventaire des effets, matières brutes, et autres articles appartenant à la Province, le 1er Octobre, 1840.

Appendice
(M.)
20e Juillet.

- F. Tableau faisant voir la manière dont les Prisonniers étaient employés le premier Octobre, 1840.
- G. Compte Général des Déboursés pour le Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1840.
- H. Compte Général des Recettes et déboursés, depuis le 1er Octobre 1839, jusqu'au 1er Octobre 1840.
- I. Estimation de la somme requise pour le soutien du Pénitencier Provincial, depuis le 1er Janvier 1841, au 30e Avril 1842.
- K. Estimation de la somme nécessaire pour achever l'Aile Est du Pénitencier.
- L. Estimation de la somme requise pour construire dix habitations pour les Gardiens.
- Le tout néanmoins humblement soumis.

H. SMITH,
Gardien.

PENITENCIER PROVINCIAL, 15e Octobre, 1840.

— A. —

Tableau des Prisonniers qui ont été admis dans le Pénitencier Provincial pendant l'Année expirée le 1er Octobre, 1840.

NO.	NOMS.	DISTRICT.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME DE LA SENTENCE.
364	Philip Doty.....	Midland,	Larcin,	1839. Octobre 1	Trois Ans.
365	Michael Houry.....	do.	do.	"	Trois ans.
366	Lewis Lyers.....	do.	do.	"	Trois ans.
367	Joseph A. Dumont..	do.	do.	"	Trois ans.
368	Francis H. O'Connor.	do.	do.	"	Un an.
369	James Drummond...	do.	do.	"	Un an.
370	John Lewis.....	do.	do.	"	Un an,
371	Aaron Kaley.....	do.	Pour avoir fait passer un Billet contrefait.	"	Deux ans.
372	David Waile.....	London,	Larcin,	"	4 Trois ans.
373	James Stewart.....	do.	do.	"	Trois ans.
374	James Lucas.....	do.	do.	"	Trois ans.
375	N. F. Dayton.....	Johnstown,	do.	"	8 Deux ans.
376	John Woodfolk	Niagara,	do.	"	15 Trois ans.
377	Salomon Washington.	do.	do.	"	Deux ans.
378	Eph. Hart.....	Gore,	Vol de Cheval.	"	5 Cinq ans.
379	William Markle.....	do.	do.	"	Cinq ans.
380	James Force.....	do.	Larcin,	"	Deux ans.
381	Geo. B. Pringle.....	do.	do.	"	Un an.
382	William Read.....	Home,	do.	Novembre 2	Deux ans.
383	George Hutchinson..	do.	do.	"	Un an.
384	John Davis.....	do.	do.	"	Trois ans.
385	John Wittington....	do.	do.	"	Trois ans.
386	James Mullen.....	do.	do.	"	Trois ans.
387	Patrick O'Brian....	do.	do.	"	Un an.
388	Robert Hyke.....	do.	do.	"	Deux ans.
389	John Hamlen.....	do.	Vol,	"	Sept ans.
390	Isaac Smith.....	do.	Incendiaires,	"	Pour la vie.
391	William Brown.....	do.	Larcin,	Décembre 2	Deux ans.
392	John Wheeler.....	do.	do.	"	Deux ans.
393	Moses Muskrat.....	Newcastle,	do.	1840. Janvier 16	Dix-huit mois.
394	Edward Ward.....	do.	do.	"	Six mois.
395	Baptiste Parker....	Midland,	Vol d'Argent,	"	30 Deux ans.
396	Christiam O'Farell..	do.	" Manteau,	"	Deux ans.
397	Jane Wright.....	do.	" do.	"	Un an.
398	George Hardman....	Home,	Délit,	Avril 14	Deux ans.
399	William Edward....	do.	Larcin,		Deux ans.

A. Continué.

Appendice

(M.)

20e Juillet.

NO.	NOMS.	DISTRICT.	CRIME.	Date de la Sentence	Terme de la Sentence.
				1840.	
400	William Connell,	Home,	Délit,	Avril,	14 Deux ans.
401	Hiram Flint -	London,	do.	"	8 Deux ans.
402	John Carr -	do.	do.	"	Deux ans.
403	Joseph Normandy	do.	Larcin,	"	Deux ans.
404	George Watson -	do.	do.	"	Deux ans.
405	John Bodkin -	do.	do.	"	Deux ans.
406	John Searle -	Newcastle,	Assault avec intention de vol.	"	28 Trois ans.
407	James Henderson	do.	Vol de Ceval,	"	Trois ans.
408	Thomas Jacobs -	do.	Larcin,	"	15 Un an.
409	Mary Bellaire -	Ottawa,	do.	Mai,	6 Deux ans.
410	David Bellaire -	do.	Recèlement d'effets volés,	"	Deux ans.
411	Edward La Baye	do.	do.	"	Deux ans.
412	Henry Harris -	Victoria,	Larcin,	"	7 Cinq ans.
413	Conel P. Huyck -	Prince Edward,	Délit,	"	14 Un an.
414	John Watts -	Midland,	Recèlement d'effets volés.	"	22 Deux ans.
415	William White -	do.	Larcin,	"	Deux ans.
416	Ann Gilbraith -	do.	do.	"	Trois ans.
417	Rose Osborne -	do.	do.	"	23 Deux ans.
418	John Dove -	Home,	do.	"	Trois ans.
419	John Daxie -	do.	do.	"	Trois ans.
420	John Rawlinson	do.	do.	"	Trois ans.
421	George Cann -	do.	do.	"	Trois ans.
422	Anthony Denham	do.	do.	"	Trois ans.
423	Emanuel Davidson	do.	do.	"	Trois ans.
424	Alexander McLeish	do.	do.	"	Trois ans.
425	John Brarster -	do.	Délit,	"	Deux ans.
426	Robert Graydon	do.	Larcin,	"	Deux ans.
427	Thomas Clarke -	do.	do.	"	Un an.
428	William Davis	Johnstown,	do.	"	22 Deux ans.
429	John Simpson -	do.	do.	"	Deux ans.
430	Noel Sturdefent	do.	do.	"	Deux ans.
431	Felix Havins -	Niagara,	Pour avoir fait passer de la mauvaise monnaie.	"	9 Un an.
432	Charles Cavannah	Home,	Larcin,	"	30 Un an.
433	Oscar Stevens -	do.	Vol de Cheval,	"	Trois ans.
434	Thomas Johnston	do.	Pour avoir tiré une arme à feu avec une intention malicieuse.	"	Trois ans.
435	Eliza Smith -	do.	Crime de Faux,	"	Un an.
436	John Ross -	do.	Larcin,	Juin,	11 Trois ans.
437	William Hagerty	Niagara,	Larcin,	"	Un an.
438	Matthew Turrell	do.	do.	"	Deux ans.
439	Henry Johnston	do.	do.	"	Trois ans.
440	Patrick Henderson	Home,	Conspiration,	"	30 Deux ans.
441	Michael Lynch	do.	do.	"	Un an.
442	Henry Mooney -	do.	do.	"	Un an.
443	Ezra Horner -	do.	Larcin,	Juillet,	Dix huit Mois.
444	William O'Farell	Midland,	do.	"	15 Deux ans.
445	John O'Farrell	do.	do.	"	Deux ans.
446	Michael McConnell	do.	do.	"	16 Un an.
447	William Phillips	Newcastle,	do.	"	15 Un an.
448	Eustache Cote -	Midland,	Incendiaire,	"	20 Sept ans.
449	Daniel Gordon	Gore,	Larcin,	Août,	17 Un an.
450	William Hill -	Johnston,	Vol de Harges,	"	18 Un an.
451	Livingston Palmer	Home,	Haute Trahison,		Emprisonné durant le plaisir de Son Excellence le Gouverneur Général.
452	James Lindsay -	Wellington,	Larcin,	Septembre,	8 Quatre ans.
453	Oliver Johnston	Home,	do.	Octobre,	Deux ans.
454	Hercules Jacobs	do.	do.	"	Un an.
455	Ann Morrison -	do.	do.	"	Deux ans.
456	Elizabeth Brun -	do.	do.	"	Deux ans.
457	Sarah O'Conner	do.	do.	"	Un an.
458	Mary Glennon	do.	do.	"	Un an.
459	Elizabeth Mott	Victoria,	do.	"	18 Deux ans.

Appendice
(M.)
20e Juillet.

B.

Tableau des Prisonniers qui ont été renvoyés du Pénitencier Provincial pendant l'Année expirée le 1er Octobre, 1840.

No.	NOMS.	Age.	Taille. pieds. pouces.	Teint.	District.	CRIMES.	Date de la Sentence.	Termes.	Termes non expirés: Années. Mois. Jours.	Quand élargis.	REMARQUES.
6	Joseph Bouchette,	17	5 3 $\frac{1}{2}$	Brun,	Newcastle,	Grand Larcin,	1835: Janvier 14,	5	0	1840. Janvier 14,	Expiration de la Sentence.
13	Isaac Padlock,	33	5 4 $\frac{1}{2}$	Clair,	Gore,	Vol de Cheval,	Août 28,	5	0	Août 28,	do.
14	Daniel McDougall,	21	5 11 $\frac{1}{4}$	do.	do.	do.	"	5	6	Février 24,	Pardonné.
24	Joseph Warriner,	45	5 7	Pâle,	do.	Tentative de faire passer un Billet contrefait.	"	5	7	"	"
25	Peter A. Vanevery,	30	5 8	Brun,	do.	Retour du lieu de Bannisse- ment,	"	5	0	Aout 28,	Expiration de la Sentence.
31	Wm. McWherter,	36	5 9 $\frac{1}{2}$	Blond,	do.	Vol de Cheval,	"	5	0	"	do.
41	Thos. Nicholson,	30	5 6 $\frac{1}{2}$	Brun,	Johnstown,	do.	"	5	0	"	do.
46	James Ensign,	30	5 7 $\frac{1}{2}$	Basané,	Niagara,	Vol de Mouton,	Septembre 5,	5	5	Septembre 5,	do.
47	Chester Kingsley,	80	5 3 $\frac{1}{2}$	Clair,	do.	do.	" 14,	5	14	" 14,	do.
50	Daniel Cole,	22	5 9 $\frac{1}{2}$	Clair,	Midland,	Vol de Cheval,	" 29,	5	29	" 29,	do.
54	Robert Matthews,	18	5 10 $\frac{1}{2}$	Pâle,	do.	Crime de Faux,	"	5	0	"	do.
81	Samuel McLeod,	81	5 11	Basané,	Gore,	Vol de Cheval,	Août 12,	5	9	1839. Oct. 16,	Pardonné.
90	Hernan Dodge,	54	5 10 $\frac{1}{2}$	do.	Western,	Faux Monnoyeur,	" 24,	7	2	1840. Sept. 12,	do.
						Pour avoir fait passer des Billets contrefaits.			0		
97	W. H. Boss,	28	5 8	Vermeil,	London,	do.	Septembre 5,	4	0	1839. Oct. 16 $\frac{1}{2}$	do.
105	John Bell,	20	5 10 $\frac{1}{2}$	Noir,	Home,	Retour de bannissement,	Novembre 1,	3	10	Nov. 1,	Expiration de la Sentence.
120	Thomas O. Hara,	42	5 8	Clair,	do.	do.	Avril 14,	3	3	1840. Avril 14,	do.
158	Daniel Barton,	29	5 8	Pâle,	London,	Crime de Faux,	Mai 25,	3	0	Mai 25,	do.
153	Nathan Scott,	25	5 9	Blond,	do.	do.	"	3	0	"	do.
170	Michael Fox,	24	5 10 $\frac{1}{4}$	Clair,	Bathurst,	Assaut avec intention de viol,	Septembre 23,	3	23	Sept. 23,	do.
171	Patrick O'Brian,	23	5 8	Vermeil,	do.	do.	"	3	0	"	do.
172	James McDonald,	24	5 10 $\frac{1}{2}$	Pâle,	do.	de meurtre,	"	3	0	"	do.
174	Thomas Burke,	24	5 10 $\frac{1}{2}$	Pâle,	do.	do.	"	3	0	"	do.
182	James Brown,	28	5 9 $\frac{1}{2}$	Clair,	Midland,	Délit,	Octobre 6,	2	6	1839. Oct. 6,	do.
185	James Lawrenson,	30	5 4 $\frac{1}{2}$	Roux,	do.	Larcin,	" 14,	2	6	" 14,	do.
186	William Moon,	35	5 6	Pâle,	do.	Crime de Faux,	"	2	0	"	do.
188	Louis Barton,	25	5 6	do.	Johnstown,	do.	"	2	0	"	do.
191	William Black,	31	5 7 $\frac{1}{2}$	Basané,	Midland,	Larcin,	" 24,	2	0	" 24,	do.
192	Terrence Lynch,	19	5 4 $\frac{1}{2}$	do.	do.	Vol de Montre,	"	2	0	"	do.
206	John Wright,	34	6 1	Noir,	Gore,	Félonie,	"	2	14	Nov. 14,	do.
209	John Bearcroft,	38	5 7 $\frac{1}{2}$	Pâle.	Home,	Larcin,	"	2	18	" 18,	do.
211	John Young,	21	5 8	do.	do.	do.	"	2	0	"	do.
212	John Freeman,	49	5 8	Vermeil,	do.	Complice au Larcin,	"	2	0	"	do.

(B. Continué.)

No.	NOMS.	Age.	Taille.	Teint.	Districts.	CRIME.	Date de la Sentence.	Terme.	Non expiré.	Quand élargis.	REMARQUES.
213	William Harris,	23 5	6 1/2	Clair,	Home,	Larcin,	1837. Novembre 18	2		1839. Novembre	18 Expiration de la Sentence.
214	Abram Mitchell,	15 5	8 1/2	do.	do.	do.	"	2		"	6 Pardonné.
217	Thomas Dixon,	33 5	4 1/2	Vermell,	do.	do.	"	3	0 7	1840. Avril	18 Expiration de la Sentence.
220	Mary Burnett,	25 5	4	Clair,	do.	do.	"	2		"	do.
221	Bridget Freeman,	38 5	1	Pâle,	do.	do.	"	2		"	do.
226	Ferdinand Morin,	19 5	4	do.	Midland,	Larcin et Bris de Maison.	1838. Mai 12	1 1/2		"	12 do.
227	Edward La Berge,	17 5	2 1/2	Vermell,	do.	do.	"	1 1/2		Février	16 Pardonné.
228	Francis Papa,	21 5	6	Pâle,	do.	do.	"	2 1/2	0 11	1839. Novembre	24 do.
229	Fredéan Beaudren,	21 5	8	do.	do.	do.	"	2 1/2	0 8	1840. Février	24 do.
230	Charles Monroe,	18 5	2 1/2	Vermell,	do.	Larcin,	"	2		Jun	12 Expiration de la Sentence.
232	Oliver Johnston,	18 5	4 1/2	Clair,	Home,	do.	Jun 2	2		"	do.
233	Patrick Febally,	18 5	5 1/2	Rousselé,	do.	do.	"	2		"	do.
234	Jacob Sheeler,	28 5	8	Vermell,	Talbot,	do.	"	2		"	do.
237	Thomas Simpson,	20 5	7 1/2	do.	do.	do.	Mai 26	2		Mai	26 do.
242	John Donagan,	53 5	7 1/2	Pâle,	Niagara,	do.	Mars 16	1 1/2		Novembre	26 do.
244	Jean B. Pricoc,	58 5	4 1/2	Rougeau,	do.	do.	Jun 9	1 1/2		Mars	16 do.
272	Edward Sheldis,	27 5	4 1/2	Basané,	do.	do.	"	1 1/2		Décembre	9 do.
273	James Wilson,	22 5	5 1/2	Pâle,	do.	Vol de Montre,	Sept. 22	2		"	22 do.
274	James Johnston,	19 5	7 1/2	do.	do.	do.	"	2		"	do.
284	William Hill,	34 5	5 1/2	Rousselé,	do.	Vol de Harnais,	Octobre 9	1		Octobre	9 do.
288	William Powers,	18 5	6 1/2	Pâle.	Gore,	Larcin,	"	1		"	do.
291	James Booth,	17 5	6 1/2	Vermell,	do.	Escroquerie,	"	1		"	do.
292	Eli Blodget,	47 5	6 1/2	Pâle,	Home,	Larcin,	"	1		"	do.
293	Henry Stone,	35 6	2	do.	do.	do.	"	1		Novembre	24 do.
294	Magaret Ryan,	14 4	7 1/2	do.	do.	do.	"	1		"	do.
299	Ariel de Witt,	43 5	9	Pâle,	Niagara,	do.	Novembre 3	1		"	3 do.
301	Jacob Scott,	21 5	8 1/2	Vermell,	London,	Vol,	"	3		"	1 Pardonné.
302	Euos Scott,	28 5	10	do.	do.	do.	Décembre, "	2		Février	13 do.
296	Ann Smith,	26 4	11	do.	Home,	Recéleur d'effets volés,	Novembre '3	1	1 9	"	do.
315	Joseph Church,	14 5	3 1/2	Clair,	Bathurst,	Vol de Billets de Banque,	Novembre 19	1	1 9	Novembre	8 Expiration de la Sentence.
316	Ann Osgood,	21 5	1	Pâle,	Home,	Larcin,	Mars "	14 m	0 6	Mars	19 do.
317	Sarah Wilson,	37 5	4	Rousselé,	do.	do.	"	"	0 6	Octobr	21 Pardonné.
318	Henry McGrath,	24 5	7 1/2	do.	do.	do.	"	"	0 6	"	do.
319	John J. Hamilton,	38 5	8 1/2	Pâle,	do.	do.	"	"		Mai	7 Expiration de la Sentence.
320	Henry Davidson,	26 5	10 1/2	Vermell,	Gore,	do.	"	"		"	do.

Appendice (M.)
20e Juillet.

Appendice
(M.)
20^e Juillet.

(B. Continué.)

No	NOMS.	Age.	Hauteur.	Teint.	District.	CRIMES.	Quand sentencés.	Terme	Terme non expiré.	Quand élargis.	REMARQUES.
323	Alexander Smith,	46	5 pds	Vermeil,	Gore,	Larcin,	1839, Mars, 15	Années	15	1840, Mars	Expiration de la Sentence.
324	Daniel Gordon,	50	5	Brun,	do.	do.	"	1		"	do.
334	Jonathan Scott,	21	5	8 Vermeil,	Home,	do.	"	1		"	do.
335	Jesse Serrault,	23	5	10 Vermeil,	do.	do.	"	1		"	do.
337	John Aberan,	22	5	10 Clair,	Eastern,	do.	Mai, 28	1		Mai	Pardonné,
339	Henry Cole,	45	5	6 do.	Home,	Assault avec intention de Viol,	Jun 7	2	0	Jun	Expiration de la Sentence.
341	Edward Shannon,	20	5	8 do.	do.	Homicide sans préméditation,	"	1		"	do.
342	Mary Ann Gibson,	21	5	5 Mulâtre,	Niagara,	Larcin,	"	1		"	do.
343	William Foster,	23	5	5 Noir,	Gore,	Vol de Cheval,	"	5		"	Mort.
346	Thomas Waldren,	30	5	10 Pâle,	do.	Larcin,	"	3	0	"	Pardonné.
352	Samuel Brown,	24	5	5 Noir,	Midland,	do.	Juillet 11	1	21	Juillet	Expiration de la Sentence.
354	Force Walker,	23	5	7 Pâle,	Talbot,	do.	"	1		"	do.
363	Adolphus Lupien,	18	5	4 do.	Ottawa,	do.	Sept. 19	1		Sept.	Evadé du Pénitencier.
367	Jos. N. Dumont, alias Dean,	30	5	10 do.	Midland,	do.	Oct. 1	3		"	Pardonné.
390	Grace Smith,	17	5	0 Mulâtre,	Home,	Incendiaire,	Nov. 18	Vie.		"	Pardonné.
394	Ed. Ward, alias J. Hopkins,	32	5	5 Blond,	Newcastle,	do.	1840, Janv. 16	6 mois	0	Août	Expiration de la Sentence.
431	Felix Havens,	41	5	10 Vermeil,	Niagara,	Pour avoir fait passer de la Monnaie de mauvais Alor	Mai 23	1	0	Sept.	Pardonné.
427	Thomas Clarke,	30	5	8 do.	Home,	Larcin,	"	23	7	Sept.	do.
83	John Wirick,	24	5	6 Basané,	Gore,	Vol de Cheval, et retour du lieu de Banissement.	1836, Août 12	13		"	Mort.
103	William Jepson,	23	5	6 Pâle,	Home,	Grand Larcin,	Nov. 1	3		1839, Oct.	Mort.
240	Elias Morse,	33	5	8 Mulâtre,	Niagara,	Larcin,	1838, Jun 9	2		1840, Jun 9	Expiration de la Sentence.
202	Jacob Marcelles,	27	5	8 Pâle,	Gore,	Félonie,	1837, Nov. 11	2		1839, Nov. 11	do.
204	John Cormoody,	30	5	3 Vermeil,	do.	Larcin,	"	2		"	do.

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840,

Tableau des Prisonniers qui sont maintenant détenus dans le Pénitencier Provincial, le 1er Octobre, 1840.

Appendice
(M.)

20e juillet.

C.

No.	NOMS.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME DE LA SENTENCE.
40	Joseph Duchesnay	Western,	Larcin et recèlement d'effets volés.	1835, Août 7	Six ans,
51	Alberzy Fakusilo	Midland,	Grand Larcin,	Septembre, 29	Six "
65	Basil Amyott	Home,	Vol avec effraction,	Novembre 7	Sept "
66	Michael Murphy	do.	do.	"	Sept "
82	Joseph Lickers	Gore,	Vol de Cheval,	1836, Août 12	Cinq "
86	Reuben Babcock	Western,	Grand Larcin,	" 24	Cinq "
98	Sylvester Phelps	London,	Crime de Faux,	Septembre 5	Cinq "
112	Andrew Peterson	Gore,	Viol,	Octobre 12	Cinq "
179	George Wallace	Western,	Vol de Cheval,	1837, Sept. 23	Cinq "
180	Alexander Cotton	do.	do. de Hards,	"	Quatre "
181	John Walker	London,	do. de Cheval et Larcin,	Octobre 6	Six "
184	Peter Beauchamp	Midland,	Vol de Cheval,	" 14	Trois "
194	Richard Abbot	Niagara,	do.	Novembre 4	Cinq "
196	Benjamin Abbot	do.	do.	"	Cinq "
197	Andrew McGitty	do.	do.	"	Quatre "
198	Augustus Anger	do.	Vol de Bœuf,	"	Cinq "
199	Joseph Leggat	do.	Vol de Cheval,	"	Cinq "
204	Laughlan McLean	Gore,	do. et Bris de Maison,	" 11	Cinq ans & Six mois,
205	John Balding	do.	do. do.	"	Trois " & Six do.
235	Alfred Berry	Talbot,	Larcin,	1838, Juin 26	Quatre ans.
236	Joseph Walker	do.	do.	"	Trois "
238	Jacob Walker	do.	Délit,	"	Trois "
239	Jacob Dutcher	Niagara,	Larcin,	"	Cinq "
279	John Royal	Ottawa,	do.	Septembre 21	Cinq "
285	Mary Curley	Midland,	do.	Octobre 9	Deux "
286	William Maxwell	Johnston,	Crime de Faux,	" 13	Cinq "
289	George Doty	Gore,	Vol de Cheval,	" 17	Trois "
290	John Minnis	do.	Larcin,	"	Deux "
297	Ava Hill	Niagara,	do.	Novembre 1	Trois "
298	Jacob Price	do.	do.	" 3	Trois "
300	Patrick Doran	Gore,	Vol avec Effraction,	" 18	Quatorze "
303	William Riley	Midland,	Larcin,	1839, Janv. 23	Deux "
313	William Jordan	Johnstown,	Vol de Billets de Banque,	Février 22	Deux "
314	Erastus Warner	Fort Henry,	Haute Trahison,	1838, Août 29	Quatorze "
325	John Parker	Midland,	Larcin,	1839, Mai 2	Cinq "
326	Charles Wallis	do.	do.	"	Trois "
327	William Agar	do.	Assaut avec intention de Viol,	"	Trois "
328	Jay Goldon	do.	Larcin,	"	Deux "
329	William Burns	do.	do.	"	Trois "
330	Rhoda Morrison	do.	Vol de Cheval,	"	Deux "
331	Benjamin Dayton	London,	do.	Avril 24	Cinq "
332	Stephen Tuttle	do.	Crime de Faux,	"	Cinq "
333	Nathan Pegg	Talbot,	Larcin,	"	Trois "
336	Francis J. O'Connor	Niagara,	do.	Mai 17	Cinq "
338	Jefferson Wyant	Home,	do.	Juin 7	Deux "
340	Newal Lud	do.	do.	"	Deux "
344	Archibald Steward	Gore,	do.	" 8	Quatre "
345	Samuel Hamilton	do.	do.	"	Cinq "
347	Simeon Hamilton	do.	Meurtre,	"	Cinq "
348	George Powlis	do.	Vol de Cheval,	"	Sept "
349	Eunice Whiting	do.	Félonie,	"	Trois "
350	Charles Green	do.	do.	Juillet 8	Cinq "
351	John Malony	Midland,	Larcin,	"	Ceux "
353	William Henderson	Home,	Intention de Meurtre,	"	Deux "
355	George Carmichael	Gore,	Larcin,	Août, 6	Cinq "
356	Amos Moses	Home,	Conspiration,	Septembre 3	Deux "
357	S. P. Hart	Newcastle,	do.	" 13	Sept "
358	W. P. Wilkins	do.		"	Cinq "

Appendice
(M.)
20c Juillet.

C. (Continué.)

NO.	NOMS.	DISTRICT.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME DE LA SENTENCE.
359	Henry Wilson -	Newcastle,	Conspiration,	1839. Sept. 14	Cinq Ans.
360	William Baker	do.	do.	..	Cinq "
361	William Green	Niagara,	Larcin,	..	Dix-huit Mois.
662	Mary McDonnell	do.	do.	..	Dix-huit "
364	Phillip Doty -	Midland,	do.	Octobre 1	Trois Ans.
365	Michael Houry	do.	do.	..	Trois "
366	Lewis Myers -	do.	do.	..	Trois "
368	F. H. O'Connor	do.	do.	..	Un "
369	James Drummond	do.	do.	..	Un "
370	John Lewis -	do.	do. [billets contrefaits,	..	Un "
371	Aaron Valey -	do.	Tentative de faire passer des	..	Deux "
372	David Wade -	London,	Larcin,	..	Trois "
373	James Stewart	do.	do.	..	Trois "
374	James Lucas -	do.	do.	..	Trois "
375	N. F. Dayton -	Johnstown,	do.	..	Deux "
376	John Woodfolk	Niagara,	do.	..	Trois "
377	Solomon Washington	do.	do.	..	Deux "
378	Ephraim Hart	Gore,	Vol de Cheval,	..	Cinq "
379	William Markle	do.	do.	..	Cinq "
380	James Force -	do.	Larcin,	..	Deux "
381	George B. Pringle	do.	do.	..	Un "
382	William Read -	do.	do.	Nov. 2	Deux "
383	George Hutchinson	Home,	do.	..	Un "
384	John Davis -	do.	do.	..	Trois "
385	John Whittington	do.	do.	..	Trois "
386	James Mullen -	do.	do.	..	Trois "
387	Patrick O'Brian	do.	do.	..	Un "
388	Robert Hyke -	do.	do.	..	Deux "
389	John Hanlen -	do.	Vol,	.. 18 Sept	"
391	William Brown	do.	Larcin,	Déc. 2	Deux "
392	John Wheeler -	do.	do.	..	Deux "
393	Moses Muskrat -	Newcastle,	do.	1840. Janv. 16	Dix-huit Mois.
395	Baptiste Parker	Midland,	Vol d'Argent,	.. 30	Deux Ans.
396	Christ'r O'Farrell	do.	" de Manteau,	..	Deux "
397	Jane Wright -	do.	do.	..	Deux "
398	George Hardman	Home,	Délit,	Avril 14	Deux "
399	William Edwards	do.	Larcin,	..	Deux "
400	William Connell	do.	Délit,	..	Deux "
401	Hiram Flint -	London,	do.	.. 8	Deux "
402	John Carr -	do.	do.	..	Deux "
403	Joseph Normandy	do.	Larcin,	..	Deux "
404	George Waton -	do.	do.	..	Deux "
405	John Bodkin -	do.	do.	..	Deux "
406	John Searle -	Newcastle,	Argent avec intention de viol	.. 28	Trois "
407	James Henderson	do.	Vol de Cheval,	.. 6	Trois "
408	Thomas Jacobs -	do.	Larcin,	Mai 6	Un "
409	Mary Bellaire -	Ottawa,	do.	..	Deux "
410	David Bellaire -	do.	Recèlement d'effets volés	..	Deux "
411	Edward Le Bage	do.	do.	..	Deux "
412	Henry Harris -	Victoria,	Larcin,	..	Cinq "
413	Cornelius P. Huyck	Prince Edward,	Délit,	..	Un "
414	John Watts -	Midland,	Recèlement d'effets volés	..	Deux "
415	William Whyte	do.	Larcin,	..	Deux "
416	Ann Galbraith -	do.	do.	..	Trois "
417	Rose Osborne -	do.	do.	..	Deux "
418	John Dove -	Home,	do.	..	Trois "
419	John Duxie -	do.	do.	..	Trois "
420	John Rawlinson -	do.	do.	..	Trois "
421	George Cann -	do.	do.	..	Trois "
422	Anthony Denham	do.	do.	..	Trois "
423	Edmund Davidson	do.	do.	..	Trois "

(C. Continué.)

Appendice
(M.)
20e Juillet.

NO.	NOMS.	DISTRICTS.	CRIMES.	DATE DE LA SENTENCE.	TERME DE LA SENTENCE.
424	Alexander McLeish.	Home	Larcin.	1840. Mai 23	Trois Ans.
425	John Brewster....	do.	Délit.	"	Deux "
426	Robert Grayden...	do.	Larcin.	"	Deux "
428	William Davis.....	Johnstown,	do.	" 22	Deux "
429	John Simpson.....	do.	do.	"	Deux "
430	Noel Sturdefant...	do.	do.	"	Deux "
432	Charles Cavannah.	Home,	do.	" 30	Un "
433	Oscar Stevens.....	do.	Vol de Cheval.	"	Trois "
434	Thomas Johnston..	do.	Pour avoir tiré une arme à feu avec une intention malicieuse.	"	Trois "
435	Elizabeth Smith...	do.	Larcin	"	Un "
436	John Ross.....	do.	Crime de faux.	"	Trois "
437	William Haggerty..	Niagara,	Larcin.	Juin 11	Un "
438	Matthew Turrell...	do.	do.	"	Deux "
439	Henry Johnston...	do.	do.	"	Trois "
440	Patrick Henderson.	Home,	Conspiration.	" 30	Deux "
441	Michael Lynch....	do.	do.	"	Un "
442	Henry Mooney....	do.	do.	"	Un "
443	Ezra Horner.....	do.	Larcin.	"	Dix-huit Mois,
444	William O'Farrell..	Midland,	do.	Juillet 15	Deux Ans.
445	John O'Farrell....	do.	do.	"	Deux "
446	Michael McConnell.	do.	do.	" 16	Un "
447	William Phillips..	Newcastle,	do.	" 15	Un "
448	Eustache Cote.....	Midland,	Incendie.	" 20	Sept "
449	Daniel Gordon.....	Gore,	Larcin.	" 17	Un "
450	William Hill.....	Johnstown,	Vol de hardes.	Août 13	Un "
451	Livingston Palmer,	Home,	Haute Trahison.	"	{ Détenu durant le plaisir de Son Ex- cellence le Lieut. Gouverneur.
452	James Lindsey....	Wellington,	Larcin.	Sept. 8	Quatre Ans,
453	Oliver Johnston...	Home,	do.	" 1	Deux "
454	Hercules Jacobs...	do.	do.	"	Un "
455	Anne Morrison....	do.	do.	"	Deux "
456	Eliza Breer.....	do.	do.	"	Deux "
457	Sarah O'Connor..	do.	do.	"	Un "
458	Mary Glennon....	do.	do.	"	Un "
459	Elizabeth Mott....	Victoria,	do.	" 18	Deux "

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840.

—D.—

TABLEAU établissant la valeur du travail des Prisonniers au Penitencier Provincial, du 1er Octobre, 1839 au 1er Octobre, 1840.

	Travaux faits à l'Edifice, et soutien des Prisonniers.			Gagne des Prisonniers pour ouvrages à gages.		
	JOURS.	TAUX.	MONTANT.	JOURS.	TAUX.	MONTANT.
Forgerons et Ferblantiers,	2611	4s 8d	£613 1 8	163	5s 4d	£43 15 10
Tailleurs de Pierre, Maçons et Plâtriers,	5769	2 5	715 3 9	2330	2 8	311 13 1
Charpentiers, Peintres et Tonneliers,	5128	1 10	473 17 1	222	3 0	33 12 10
Tailleurs,	1288	1 11	127 15 9	277	2 5	34 6 8
Cordonniers,	895	2 0	89 15 10	1433	1 10	135 5 7
Employés dans la Corderie,				3280	4 8	769 18 0
do. dans les Carrieres,	1776	2 6	222 0 0			
Journaliers,	16295	2 6	2028 2 6			
Lingères,	2444	1 0	122 4 0			
Cuisinière,	366	2 6	45 15 0			
Nourrice,	366	2 6	45 15 0			
Barbier,	312	2 6	39 0 0			
			£4522 10 7			£1328 12 0

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840,

Appendice
(M.)

—E.—

20e Juillet.

INVENTAIRE des biens et effets appartenant à la Province, qui se trouvent dans le Pénitencier
Provincial, ce 1er. Octobre 1840.

		Achetés.			Faits au Pénitencier.			
		£	s.	d.	£	s.		
BOUTIQUE DES FORGERONS.								
Fer Anglais en barres, - - -	S 1 3 14	a	22s.	6d.	182	2	2	
Do. vieux, - - -	S 0 0	a	5s.	- - -	2	0	0	
Do. de Suède, - - -	3 0 0	a	35.	- - -	5	5	0	
Acier, - - -	0 2 0	a	1s	3d.	3	10	0	
Tôle, - - -	0 2 0	a	3d.	- - -	14	0	0	
2 Portes de fer, - - -	3 0 4				0	0		
300 Crochets de portes de cellules,	16 0 0	1	2	0	16	5	0	
34 Pentures Do. - - -	3 0 4				62	15	0	
					26	0	0	
					3	10	0	
					17	0	0	
					14	7	6	
					1	10	0	
					3	2	6	
					5	2	6	
					1	18	6	
					5	18	9	
300 Minots de Charbon de terre, 1s. 9d.								
200 do. do. de bois, 37s. 6d. par 100								
3 paires de Soufflets. £17 ; 2 paires do. £15								
4 Enclumes, £13 10s. ; 1 Souche d'Enclume £1								
1 Souche de fer fondu £1. 5 do. de bois, 12s. 6d.								
2 Etaux £3. 1 étau à main, 7s. 6d.								
1 Tour, - - -								
1 Fuseau, 12s. 6d. 1 meule et sa manivelle 10s.								
1 Machine à foyer £5. 1 Filère 2s. 6d.								
7 Limes 10s. 6d. 16 vieilles do. 8s.								
1 Equerre de fer 1s. 6d. 1 Verge de do. 17s. 6d.								
1 Fléau de balance et poids,								
28 Outils de tourneur en fer £2. 2s. 2 do. en bois £1 10s.								
3 Jeux de filières, modèles,								
28 Tarrauds £2. 15s. 2 machines à perceoir 17s. 6d.								
20 Paires de pincettes £2. 16s. 6 marteaux 22s. 6d.								
3 do. à rivets 6s.								
23 Forets £1. 14s. 3 marteaux à cloux 4s. 6d.								
2 Machines à couper le fer £4. 1 perceoir à serrures 10s.					2	6		
1 presse à perceoirs 17s. 6d. 1 fausse équerre 2s. 6d.								
2 Paires de pincettes 10s. 2 Clams 5s.								
2 Bigornes de fer 12s. 6d. 22 outils à têter les carvelles £2 4s.								
2 Machines à forets £2. 1 paire de compas d'épaisseur 5s.								
5 Marteaux d'enclumes £1 17s. 1 fer à marquer 5s.								
2 Vilbrequins de fer £1 10s. 1 Machine à vis £1 1s.								
11 Etampilles 15s. 6d. 1 poêle de Tôle £1.								
1 Jeu d'outils à ferrer les chevaux 15s. 1 Pupitre, 7s. 6d.					4	0		
1 do. do. les Bœufs, £1 10s. 2 paires de Compas, 7s. 6d.								
2 Râpes, 4s. 6 minots de Sable à mouler 6s.								
5 Auges, - - -								
24 Poinçons à fer chaud £1 4s.								
2 Seaux 4s. 1 Chaudière 2s. 2 bassins, 5s.								
1 Jeu de Marteaux, 4s. 6d. 12 Moules à rivets £1 4s.								
5 Cuves, 5s. 4 Sweedges, 12s. 4 Foulons 12s.								
2 Coins de hache 15s 2 Outils à river, 12s.								
1 Scie à scier le fer 5s. 1 foret à fil tournant 7s. 6d.								
1 Banc 2s. 6d. 4 Cuillers à pot 14s. 1 Chaise 2s. 6d.								
BOUTIQUE DES MENUISIERS.								
6975 pieds de Planches, Madriers et Tringles à 6s. par 100.					20	18	6	
614 do. Tringles. 5s.					1	10	8	
200 do Madriers de 2 pouces, 4s. 6d.					9	0		
400 do. Madriers de chêne, 7s.					1	10	0	
125 do. Noyer, à 3d. du pied,					1	11	3	
¼ Jeu de Mouchettes £2 10s. 1 Bouvet à clef 12s.					3	2	0	
Porté en l'autre part,.....		£	364	8	10	£63	19	0

(E. Continué.)

Appendice
(M.)

20e Juillet.

	Achetés.		Faits au Pénitencier.	
	£	s. d.	£	s. d.
Rapporté,.....	364	8 10	63	19 0
1 Bouvet à Clef, 10s. 6d., 2 Moulures à Pilastre, 12s. 6d.....			1	3 0
3 Astics, 3s. 1 do. 4s.....			7	0
2 do. 8s., 2 Baguettes, £1 5s.....	1	13 0		
16 Outils à Moulures, £3, 1 Vilebrequin et 12 Mèches, 10s. 6d..			3	10 6
1 Moulure à Croisée, 10s. 6d. 2 paires de Bouvets, 15s.....	1	5 6		
1 do. do. 7s. 6d., 3 do. do. do. 12s..			19	6
2 Guillaume, 5s., 7 do. 12s. 6d.....		5 0	12	6
8 tournevis, 13s. 6d., 2 paires de Compas, 2s. 6d.....			16	0
13 Egouines et 3 Scies à Tenons, £3 10s., 2 do. 6s.....	3	16 0		
1 Scie de Travers, £1, 1 Passant ou Scie de Long.....	2	0 0		
3 Equerres, 12s. 6d., 20 Ciseaux à Parer, 15s.....	1	7 6		
1 Râpe et 2 limes, 5s., 1 paire de Tenailles, 2s. 6d.....		7 6		
4 Ciseaux à Mortoise, 5s. 4 do. à Douille, 3s. 6d.....		8 6		
2 Gouges, 1s. 6d., 18 Vrilles, 6s.....		7 6		
8 Maillets, 7s. 6d., 6 Serre-vis, 8s.....			15	6
10 Percoirs et 8 Troussequins, 11s. 9d., 2 Meules, £1 10s.....	2	1 9		
1 Scie à Tourner.....		1 0		
4 Herminètes, 13s., 5 Haches, £1 2s.....			1	15 0
1 Tour, avec Outils.....			3	0 0
1 Vilebrequin et 3 Mèches, £1 10s., 16 Marteaux, £1 2s.....			2	12 0
11 Tarières, £1 12s., 5 Pierres à Huile, 11s.....	2	3 0		
1 Pot à Cole, 4s., 1 Machine à Vis, 8s.....		12 0		
12 Etablis, £6 10s., 10 Règles de Bois, 5s. 6d.....			6	15 6
8 Equerres de bois, 4s., 15 Troussequins, 7s.....			11	0
2 Troussequins à Mortaise, 8s. 1 do. à Panneaux, 3s. 6d.....			11	6
2 Cupes et 2 Seaux, 5s. 4d., 1 Pupitre, 4s.....			9	4
2 Compas Elliptiques, 4s. 6d.....			4	6
120 lbs. de Cloux battus, à 6d., 382 do. coupés, à 4d.....	9	7 4		
6 grosses de Vis.....	1	5 0		
16 Cadres et 20 paires de Croisées.....			14	15 0
ARTICLES DE TONNELLERIE.				
70 lbs. de Fer à Cercles.....	1	3 4		
2 Planes, 7s., 7 Coudes, 12s. 6d.....			19	6
2 Petites Planes, 4s., 1 Egouine et Compas, 6s.....		10 0		
3 Jabloirs, 3s. 6d., 2 Colombes, 10s.....			13	6
1 Hache et 1 Tille, 6s., 1 Enclumeau Percé, 5s.....		11 0		
2 Marteaux, 4s., 2 Bancs de Travail, 3s.....			7	-
2 Ciseaux à Froid, 2 Forets à Fil Tournant, 3s.....			4	6
EFFETS ET ARTICLES DE PEINTRES,				
100 pieds de Verre, 10 x 8, £2 10s., 75 pieds do. 10 x 12, £1 17s. 6d.	4	7 6		
3 gallons de térébenthine, à 4s. 6d, 6 onces de Bleu de Prusse, 4s. 6d.....		18 0		
1½ lbs. de Chrome Jaune, à 3s., 2 lbs. de Couleur Jaune, à 1s....		6 6		
35 lbs. de Blanc de Plomb, £1 1s. 10d., 35 gallons d'Huile, à 4s. 6d., £7 17s. 6d.....	8	19 4		
1 Diamant, £2 10s., 1 Spatulle et 2 Couteaux à Mastic, 4s....	2	14 0		
2 Pierres à étendre la Peinture, et 3 Maillets, 3s. 6d., 7 lbs. d'Ocre, à 5d.....		6 5		
16 Pinceaux, 18s., 71 lbs. de Blanc, à 15s. du cent.....	1	7 6		
APPENTIS DES TAILLEURS DE PIERRE.				
Outils d'acier, 4 cent 2 qrs. 22 lbs., ou 526 lbs. 2s. 4d.....			61	7 4
Marteaux do. 792 lbs. à 6d.....			17	11 0
207 Maillets, à 2s. 6d., £25 17s. 6d., 4 Marteaux à Latter, à 1s. 6d.			26	3 6
21 Truelles de Maçons et de Plâtriers, à 3s. 6d.....	3	13 6		
Porté en l'autre part....	£	416 6 6	£	210 3 2

(E. Continué.)

Appendice
(M.)
20e Juillet.

	Achetés.			Faits au Pé- nitencier.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Rapporté....	416	6	6	210	3	2
53 Poinçons, à 4d., 81 Equerres et Règles de Tailleur de Pierre, à 2s.....				8	19	8
6 Seaux, à 1s. 6d, 48 Calibres, à 3d., 4 fils à Plomb, à 6d....				1	3	0
5 Niveaux de Maçons, à 7s. 6d.....				1	17	6
27 Pelles et Bêches, à 3s.....	4	1	0			
Pinces à Carrière, Coins, Barres à Miner, &c, 1653 lbs. à 6d.....				4	15	4
37 lbs. de Poudre à Tirer, à 1s, Cordages d'Echafaud, 5 cent 10 livres, à 9d.....	23	4	6			
Pierres de Taille, 3096, à 1s. 5d., Assises, 1850 pieds, à 6d.....				3	04	5 0
Corniches, 50 pieds, 1s. 10d., 9 Blocs de Colonne, à 10s.....				9	1	8
Pierres de Taille d'ornement, 7 morceaux, à 20s.....				7	0	0
22 toises de petites pierres, à 5s., 1000 minots de pierres cassés, à 1d.				9	13	4
500 minots de Chaux, à 5d.....				10	8	4
100 do. Sable, à 2½d., 3 minots de Poil, à 1s. 6d.....	1	5	4			
5 Cribles à Chaux, à 25s.....	6	5	0			
3 Charrotes, £15, 1 Waggon, 10s.....				15	10	0
2 Cabestans, £7 5s., 2 Pompes, £2 10s.....				9	15	0
1 Chevre et Poulies, £5 15s., 16 Brouettes, à 5s.....				9	15	0
6 Civières, à 2s., 3 Oiseaux, à 2s. 6d.....				19	6	
4 Boîtes à Mortier, à 1s 6d., 1 grande Equerre, 3s.....				9	0	
7 Biveaux, à 1s. 6d., 9 Tréteaux, à 2s 6d.....				1	13	0
6 Scies, à 7s.....	2	2	0			
4 Haches, à 7s., 1 Echelle, 5s.....				1	13	0
18 cordes de bois de pin, à 12s. 5d.....	11	3	6			
CHAMBRE DES FEMMES.						
10 verges de Coton, à 9d., 12 lbs. de Laine filée, £2 4s.....	2	11	6			
42 pieces de petit Ruban, 7s. 6d., 2½ lbs. de Fil, à 3s. 9d.....	16	10				
8 jeux de Broches à Tricoter, 8s, 5 papiers d'Epingles, 1s. 3d..	9	3				
5 papiers d'Aiguilles, 2s., 44 verges de Coton bleu rayé, à 11½d.	2	4	2			
14 Robes, à 6s, 14 Jupons de flanelle, à 5s.....				7	14	0
6 Jupons de couleurs, à 5s., 23 Tabliers, à 1s. 6d.....				3	4	6
16 paires de Bas, à 1s. 6d., 28 Mouchoirs, à 7d.....	2	0	4			
12 Mouchoirs de Poche, à 3d., 28 Bonnets de Nuit, à 6d.....				17	0	
24 Chemises de femme, à 2s. 6d., 11 paires de Souliers, à 2s. 6d., 11 paires de Pantoufles, à 1s. 6d.....				5	4	0
BOUTIQUE DES CORDONNIERS.						
70 lbs de Cuir à Semelle, à 1s 3d., 3½ lbs. do à Empeigne, à 2s.	4	14	6			
7 lbs de Fil, à 3s 6d., 13½ lbs de pointes à talon et à devant de Souliers, à 3s. 9d.....	1	13	0			
82 Alènes, 7s. 4d., 21 Marteaux, £2 2s.....	2	9	4			
11 paires de Pinces, 11s., 6 paires d'autres Pinces, 3s., Cloux à Monter, 1s. 6d.....	15	6				
6 Râpes, 2s, 7 Pierre à Râper, 1s. 9d., 11 Couteaux, 2s. 3d.	14	9				
7 Peaux de Mouton, 8s. 9d.....						
74 Formes, £5 11s. 6d, 4 Etampes à souliers, 1s. 8d.....				5	13	2
70 Manches d'Alènes, 5s. 10d, 55 Hausses, 17s. 6d.....				1	3	4
4 paires de grosses Bottines de Couverte, à 10s.....				2	0	0
5 paires de Bottes, à 13s 6d, 3 paires do. à 12s. 6d.....				5	5	0
4 do. de Pantoufles de toile à voile, à 3s. 9d, 17 paires de Souliers d'Hommes, à 6s. 3d.....				6	1	3
6 paires de Cobourgs, à 9s., 138 paires do. à 8s.				57	18	0
44 do. do. d'Enfants, à 5s. 6d., 6 paires de Souliers d'Enfants, à 5s. 6d.....				13	15	0
5 paires de Bottines de Femmes, à 8s., 7 paires do. de petites Filles,				4	1	6
1 paire de Souliers de veau d'hommes.....				7	6	
1 petite Hache, 2s. 6d, 6 Maniques, 2s, 3 Etais, 6s.....				10	6	
12 Bancs de Cordonnier, £1 16s, 2 do. de Sellier, 10s.....				2	6	0
60 boules de Cire à talon, 5s, Cire, 9d., Résine et Couperose, 6d, emporte pièce à pinces, 1s. 6d.....	7	9				
Table à Tailler, 12s., 2 instruments à couper les chevilles en dedans du soulier, 2s, formes à bottes, 10s.....				1	4	0
3 crochets à forme, 1s, 2 paires de formes à cramper, 1s. 6d.....				7	6	
1 pot à Colle, 1s. 3d. 1 Armoire, 10.....				11	3	
Porté ci-contre ..£	483	4	9	£	765	5 0

(E.) *Continué.*Appendice
(M.)

20e Juillet.

	Achetés.		Faits au Pé- nitencier.	
	£	s. d.	£	s. d.
BOUTIQUE DES TAILLEURS.				
Rapporté - - - - -	483	4 9	765	5 0
90½ verge de Drap Brun et Jaunâtre, à 5s 9d.	26	0 4		
56½ do. Futaine, à 1s. 9d. 17½ verges de Serge à 1s. 6.	6	4 4		
3¼ do. Flushing Bleu, à 3s. 6d. 20 verges de Coton, à 9d.	1	6 4		
8 paires de Ciseaux, £1. 14s. 3d. 1 paire de Cisailles, à 12s. 6d.	2	6 9		
2 Fers de Tailleurs, 15s. 3 lbs. de Fil, à 4s.	1	7 0		
2 Tables de Tailleur, 15s. 1 Table à Tailler, 6s.			1	1 0
7 Grosses de Boutons, à 3s. 200 Aiguilles, 3s. 4d. Dés à coudre,	1	5 10		
1 petite Boite, 1s. 6d. 1 Pupître et son Banc, 12s. 6d.				14 0
3 Planchettes à manches d'Habits, 3s. 2 Anneaux, 1s. 1 Ar- moire, £2. 10s.		1 0	2	13 0
CORDERIE.				
6498 lbs. de Cordages de Manille, à 9d. 126 lbs. de Chanvre de Manille, à 8d.			247	17 6
5197 lbs. Cordes de Traits, à 8d. 550 lbs. de Cordes, à 9d. - -			217	17 2
249 lbs. de Cordes de Lin, à 9d. 642 do. Chanvre ordinaire à 8½d.			32	1 6
58 " de Haussières, à 9d. 76 lbs. de Cordeaux de Sonde à 1s. -			5	19 6
570 " de Ligne, à 10d. 1 douzaine de drisses de Pavillon, à 32s.			25	7 0
27 douz. de Cordes à 9 brins, à 25s. 31 douz. do. commune à 15s.			57	0 0
4 do. Lignes de Hambourg, do. 20s. 25 do. do. à 3 fils, 18s.			26	10 0
9 do. Cordeaux de Manille, à 15s. 13 douzaines de Cordes pour sécher du Linge, à 7s. 6d.			11	12 6
1 do. Cordeaux de Jardiniers, 9s. 28 douzaines de do. de Ma- çons, à 6s.			8	17 0
2 do. Lignes de Maçons, à 4s. 38 do. de Lignes de Pêche, à 2s. 3d.			4	13 6
10 do. Lignes à Craie, de Coton, 30s.			1	10 0
328 lbs. de <i>Nattes</i> d'Empaquetage, à 5d. 3 lbs. do. Coton filé à 2s.	7	2 8		
3918 lbs. de Chanvre de Russie, à 6d. 3312 lbs. Chanvre de Ma- nille, à 5½d.	173	17 0		
1368 lbs. do. de Bombay, à 4½d. 908 lbs. do. de Sunn, à 4½d.	42	13 6		
709 " do. Peigné, à 8d. 5002 lbs. do. Américain, à 4½d. -	117	8 5		
6902 " do. Codala, à 3d. 375 lbs. do. Filé, do. 7d. -	97	4 3		
1 Machine de la force d'un Cheval, £20. 2 Machines pour tendre les Cordages £20.			46	0 0
2 grandes Machines, £38. 1 Machine à Bobinas, £8. - -			40	0 0
Quenouille et une Machine Dirigeante, £14. Un Plateau et Chassis en Fer, £3. 5s.			17	5 0
1 Cabestan. - - - - -			2	0 0
1 Carré d'en bas et Crochets, £5. 5s. 1 carré d'en Haut, 25. 6d.			5	7 6
2 Manivelles et trois Axes de Tourets. - - - - -			2	13 0
6 Chevalets ou Echelliers à Cordes, et 10 à Ficelles. - -			6	7 6
Rouleaux, 10s. 3 grands Sérans, £14.			14	0 0
13 Tubes, £8. 5s.- 96 Batans, à 1s. 6d. - - - - -			15	9 0
5 Tourets à Cordes, à 5s. 10 do. à 1s. - - - - -			1	15 0
32 Dévidoirs pour Fil, à 2s. 6d. 5 Tambours, à 4s. - - -			5	0 0
10 Recueilloirs à 2s. 2 Chevalets, à 10s. - - - - -			2	10 0
2 Rouets et Jeux de Retorsoirs et de Fuseaux. - - - -			3	0 0
1 Retorsoir à Fil de Caret. - - - - -			5	0 0
71 Crochets, à 2d. 1 Pot à Colle, £1. 10. - - - - -			2	1 10
Baril à l'Huile, Bidon et Bassins. - - - - -				5 0
Boite de Bois et Tuyaux de Poêle. - - - - -			1	0 0
Un grand Fléau de Balance, Bassins et Poids. - - - -	4	19 8	3	0 0
Un petit do. 5s. 1 Presse 10s. - - - - -				15 0
Cordages et Poulies, 10s. 1 Pupître, 7s. 6d. - - - - -				17 6
13 Frottoirs de Crin, à 1s. 4 Ceinturons, à 1s. - - - -				17 0
Moules à Couler. - - - - -			3	0 0
MEUBLES DE MENAGE.				
10 Poêles de Fonte. - - - - -	40	0 0		
5 do. Tôle. - - - - -			3	15 0
11 Cendriers, à 2s. 6d. 7 Fourgons de Fer, à 1s. - - - -			1	14 6
1 grand Fourgon, 2s. 342 Feuilles de petits Tuyaux, à 6d. et 162 Coudes, à 1s.			16	15 0
Porté en l'autre part, - - - - -	£	1005 1 1	0	1609 6 6

(E. Continué.)

Appendice
(M.)
20e Juillet.

	Achetés.		Faits au Pé- nitentiaire.	
	£	s. d.	£	s. d.
	1005	1 10	1600	6 6
Rapporté, - - - - -				
42 feuilles de gros Tuyaux, à 1s. 6d. 7 grands Coudes à 2s. 6d.			4	0 6
3 Chaudières de fer £9. 2 grandes do. £29 11s. 3d. - - -	38	11 3		
2 do. de tôle, £1 1s. 1 Ustensile de fonte, 5s. - - -			2	5 0
2 Tasses à l'eau de tôle, à 1s, 3d. 1 minot de fer, 5s. - - -				7 6
1 Poêle à frire, 2s. 6d. 2 do. à 4s. - - - - -		10 6		
2 Fers à repasser, 4s 15½ douzaines de Cuillers à 1s. 6d. - - -	1	7 3		
½ douzaine de Fourchettes neuves, à 6s. 15 douzaines Couteaux et Fourchettes, à 7s. 6d. - - - - -	5	15 6		
3 Cuillers à pot, à 3d. 1 Fourchette à dépécer, 1s. 6d. - - -		2 3		
1 grande Fourchette, 1s. 3d. 2 Couteaux à découper, à 2s. 6d.		6 3		
1 Couteau à pain, 2s. 6d. 2 Chaudières de tôle, 4s. - - -			6	6
1 Couperet, 1s. 3d. Chevilles et Broches, s. 2d. - - -		2 5		
3 Couchettes à 15s. 6 do. en fer, à 44s. 1do. de Camp, 70s.			17	9 0
100 Couchettes de fer (Cellules,) à 15s. 36 do. à 6s.			85	16 0
16 Rasoirs à 1s. 6d 1 Pierre à Rasoir, 2s. 6d. 8 Brosses à sa- vonnette, α 1s. 6d. - - - - -	11	18 6		
6 Savonnettes de fer blanc, à 4d. 9 Gratoirs, à 10d. - - -				9 6
2 Moulins à Café, 17s. 6d. 1 Jeu de Poids de Fer, à 35s. - - -	2	12 6		
15 paires de Ciseaux, à 1s. 3d. 3 Miroirs, à 2s. 6d. - - -	1	1 3		
1 Horloge en Cuivre, £10. 1 mesure d'étalon, 2s. 6d. - - -			10	2 6
2 Blanchissoirs, 5s. 2 lbs. d'Encre d'Imprimerie, 5s. - - -		10 0		
2 Brosses à mine de plomb. - - - - -		2 0		
1 Chaudière de Fer Blanc, 2s. 6d. 5 Rondeaux, 2s. 4 grands Bassins, à 2s. - - - - -				12 6
9 Bassins de Fer-Blanc, 1 2s. 133 Tasses de Fer-Blanc, à 5d. 160 vieilles do. à 3d. - - - - -			5	13 5
124 Assiettes à Soupe, à 1s. 160 vieilles, do. à 6d. - - -			10	4 0
65 do. à Déjeuner, à 9½. 160 vieilles, do. à 5d. - - -			6	11 5
3 petites Tasses de Fer-Blanc, 5 grandes, do. à 1s. 9d. - - -				12 6
6 Salières de Fer-Blanc, à 3d. 3 Bidons à Huile, à 2s 6d. - - -				9 0
6 Vases à 1s. 2 Bouilloires de Fer-Blanc, à 5s. - - -				16 0
2 Entonneurs de Fer-Blanc, à 9d. 2 vieux Pots de Cuivre, à 2s. 6d				6 6
1 Cafetière, 5s. 1 Bouilloire, 5s. - - - - -	10	0		
2 grandes Cafetières, à 10s. 1 Passoire, à 1s. 6d. - - -			1	1 6
4 Chandeliers de Fer-Blanc, à 1s. 3d. 1 paire de Mouchette, 6d.				5 0
20 Lampes de Fer-Blanc, à 1s. 3d. 18 vieilles do., à 6d. - - -			1	18 6
2 Cribles de Fil de Fer, à 2s. 6d. 2 Chaudières, à 3s. 6d. - - -		5 0		7 0
21 Lampes de Verre, à 5s. 6d. - - - - -	5	15 6		
188 Gamelles de Bois, à 1s. 3d. 8 Vases à Café, 2s. 6d. - - -			12	15 0
17 Seaux, à 2s. 6d. 3 grands Baquets, 2s. 6d. - - -			2	15 0
7 Tonnes, α 7s. 6d. - - - - -	2	12 6		
195 Baquets de Cellules, à 2s. 9d. 6 Plateaux de bois, à 3s. 6d.			27	17 3
1 Cuve, 3s, 1 grand Vase, £1. - - - - -			1	3 0
5 Quarts à Graisse, à 2s, 6d. 20 do à Provisions, à 3s. - - -			3	12 6
5 Tonnes, à 5s. 8 Jouis, à 1s. 6d. - - - - -				117 0
17 Cuves, à 2s. 6d. 4 petites, do. à 1s. - - - - -			2	6 6
35 Tables à Diner, à 4s. 1 Table dans la Salle, 7s. 6d. - - -			7	7 6
2 Tables d'Hôpital, à 7s. 6d. 2 Lave-mains et 2 Bassins, à 6s. 3d.			1	7 6
201 Baquets à laver de Cellules, 1s. 9d. 15 Crachoirs, à 6d. - - -			17	19 3
199 Bancs de Table, à 1s. 180 do. de Cellule, à 1s. - - -			18	19 0
1 petite Armoire à Pharmacie, 23s. 1 do. dans l'Hôpital, 15s				115 0
5 do. à 3s. 6d. 1 grande Table, 12s. 6d. - - -				110 0
3 Minots, 5s. 6 Sièges de Barbiers, à 2s. 6d. - - -				1 0 0
167 gros Peignes, à 5d. 130 do. petits, do., à 9d. 2 Règles, à 6d.	8	7 1		1 0
1 Pupitre chez le Cuisinier, 5s. 1 do. dans le Bureau du Mi- nistre, 10s. - - - - -				15 0
2 Armoires de Chapelain, £1 10s. 1 Chaire, £2. - - -			3	10 0
1 Table dans le Bureau du Maitre Constructeur, 7s. 6d. 1 Ar- moire, dans do. 2s. 6d. - - - - -				10 0
1 Pupitre dans la Chambre des Femmes, 5s. 1 Règle, 6d. - - -				5 6
6 Chaises, à 4s. 1 Chaise à Bras, 7s 6d. - - - - -	1	4 0		7 6
1 Armoire dans la Chambre des Femmes, £1 10s. 2 grandes Armoires, £1 10s. - - - - -			4	10 0

Porté en l'autre part. £ 1076 16 1 £ 1871 3 10

(E. *Continué.*)Appendice
(M.)
20e Juillet.

	<i>Achetés.</i>		<i>Faits au Pé- nitentiaire.</i>	
	£	s. d.	£	s. d.
LITS.				
Rapporté,.....				
184 Paillasses à 3s. 3d. 4 Toiles de Couchettes à 6s.....	1076	16 1	1871	3 10
115 paires de Couvertes à 15s. 109 Courtepointes, à 5s.....	113	10 0	31	2 0
174 Oreillers à 8d. 284 Taies d'Oreillers, à 8d.....			15	5 4
302 paires de Draps, à 3s.....			45	6 0
3 Matelats de Crin, à 20s. 40 bottes de Paille, à 3d.....	310	0 0		
VETEMENS.				
121 Chemises de Flanelle, à 4s. 217 do. Coton, à 2s.....			45	18 0
74 Essuimains, à 1s. 352 do. grossiere à 6d.....			12	10 0
90 paires de Caleçons, à 2s. 4d. 135 Gilets d'Été, à 3s. 4d....			33	0 0
140 paires de Culottes d'Été, à 1s. 2d. 160 Vestes, à 1s. 1d.....			16	16 8
123 Chaussettes, à 3d. 174 Bonnets de Laine, à 1s.....			10	4 9
139 Gilets de Drap, à 10s. 47 paires de Culottes de Drap, à 5s...			81	5 0
68 paires de Mitaines, à 6d. 174 paires de Bretelles, à 6d. 273 vieux Chaussons, à 10d.....			17	8 6
279 paires de Chaussons neufs, à 1s. 6d. 280 Mouchoirs, à 6d....	27	18 6		
64 Tabliers, à 1s.....			3	4 0
154 paires de Souliers, à 2s. 8d. 175 paires de Pantoufles de toile à voile, à 1s. 9d.....			35	16 11
VETEMENS AU MAGAZIN.				
4 paires de Culottes de Futaine, à 6s. 1d. 25 do. de Drap, à 17s. 3d.			22	15 7
2 paires de Souliers, à 6s. 3d. 47 Mouchoirs, à 7d.....	1	7 5	12	6
3 Vestes, à 3s. 2d. 2 do. de Futaine, à 7s. 10d.....			1	5 2
30 Gilets de Drap, à 19s. 4d.....			29	0 0
12 Chapeaux, à 1s. 6d.....	18	0 0		
ARMES.				
20 Carabines et 36 Pistolets.....	122	13 0		
19 vieux Pistolets, £16. 1s. Pierres à Fusil, 1s. 6d.....	16	2 6		
22 étuis de Pistolets en Cuir, et 12 lbs. de Poudre à tirer,....			2	6 0
6 Gibernes de Fer blanc, à 1s. 2 Rateliers, 2s. 6d.....			8	6
LIVRES, &c.				
143 Bibles, à 4s. 6d. 20 Livres de Prières, à 2s.....	34	3 7		
53 Testaments, à 2s. 3d. 63 Abécédaires, à 7½d.....	7	18 6		
18 Paires de Lunettes, à 1s. 4 encriers, à 6d.....	1	0 0		
DIVERS EFFETS.				
1 Clochette de Table. 15s. 2 grandes Cloches, £14.....			14	15 0
3 lbs. Ficelle, à 2s. 3 lbs. do. Coton à Mèches, à 1s. 10d....	11	6		
26 Nets à Patates, 1s. 6d. 2 Sacs à Patates, à 2s.....			2	1 0
18 gallons de Vinaigre, à 2s. 6 minots d'Orge, à 4s.....	3	0 0		
1 lb. d'Houblon, à 2s. 6 lbs. de Chandelle, à 9d. 115 lbs de Savon, à 4d.....	2	4 10		
300 gallons de Savon Liquide, à 1s. 11 Couchettes de Fer, à 44s.			39	4 0
1 Chaloupe, £8. 10. 1 Dépense, 7s. 6d.....			8	17 6
12 Chaises, à 3s. 9d. 1 petite Armoire, 7s. 6d.....			2	12 6
1 Armoire Jaune, 25s. 1 Cendrier, 5s.....			1	10 0
HOPITAL.				
Medecines, Fioles, Jarres, &c.....	8	2 4		
1 Pilon, Mortier &c. 6s. 6d. 1 Boite d'Instrumens de Chirurgie £3. 15s.	4	1 6		
1 Boite d'Instrumens de Chirurgie, £2. 2s. 6d.....	2	2 6		
2 Seringues, £1. 10s. 2 petites do. 2s. 1 Cathéter, 7s. 6d.....	1	19 6		
1 Thermomètre, 10s. 3 Spatules, 7s. 6d.....		17 6		
2 Fléaux de Balance, Bassins et Poids, £1. 7s. 6d. 1 Lit, 19s. 6d.	2	7 2		
Regîtres, &c.....	6	4 0		
Porté on l'autre part, - - -	£	1437 8 3	£	2344 8 9

(E. Continué.)

	Achetés.			Faits au Pénitencier.		
	£	s.	D.	£	s.	D.
ECURIE.						
	1437	8	3	2344	8	9
Rapporté,						
3 Chevaux £45. 4 paires de Bœufs £77,....	122	0	0			
1 Voiture £20. 6 Charrettes £20,				40	0	0
1 Traineau £9. 3 Harnais complets, £7 10,	8	3		16	10	0
2 Peaux de carriole, £4 10s. 1 bande de clochettes 8s. 9d.	15	0				
2 Chaises 4s. 6d.	14	3	0			
1 Harnais propre complet £4 10s Peigne et Brosses à chevaux 2s.		12				
1 Couverture 6s. 1 Selle £5.....		6	0	13	6	
1 Bride 10s. 1 licou, 1s. 6d. 1 Surfaix 2s.	15					
1 Fourche et broces,	14					
MAGASINS.						
19 pièces de Coton 573 verges à 9d.	21	9	9			
115½ Verges de drap à 5s. 9d.	33	6	3			
355¼ do. Futaine à 1s. 8d. 31 verges, do. 1s. 6d.	31	19	5			
1 pièce de Coton rayé 27 verges à 1s. 50 verges do. rayé bleu à 11¼d.	3	15	5			
1 11-12 douzaines Mouchoirs dits Britannia à 7s.		13	5			
3 pièces de Toile à draps brune, 159 verges 1s. 1d.	8	2	3			
38¼ verges de Toile fine à 1s. 5d. 4½ verges de do. brune à 1s. 4d.	15	9	10			
41¼ do. Flushing à 3s. 9d. 16 lbs. de fil à 3s. 9d.	20	4	4			
6 pièces de Flanelle Blanche à 70s.	11	12	0			
7 do. Serge à 36s.	2	5	0			
10 paires de Couvertes, à 12s. 6d.	6	2	10			
6 Rasoirs à 3s. 4d. 4 Brosses à 8¼d.	1					
BUREAU DU PREFET ET DU COMMIS.						
6 Chaises à 4s. 1 paire de Chandeliers, 10s. 2 paires de Martinets 3s. 5d.	1	17	6			
Boite de Ferblanc, bancs, etc.		15	0			5 0
1 paire de Chenets 7s. 6d. 1 paire de grands do. £2 10s.				2	17	6
1 grande Table, 17s. 6d. 1 Pupitre de Noyer, £4.....				4	17	6
1 Table et 2 Boites, 12s. 6d. 1 couchant, 7s. 6d.				1	0	0
Livres des procédés, de Lettres, et de Compte,	35	0	0			
Papeterie,	5	0	0			
BATIMENS.						
Valeur du Four à Chaux,				5	0	0
do. de la Maison d'habitation en pierre,				450	0	0
do. do. en Bois,	35	0	0			
do. Boutique des Forgerons, et des Hangars pour le fer,				30	0	0
do. do. des Menuisiers,....				25	0	0
do. do. des Peintres,				10	0	0
do. des Apprentis des Tailleurs de Pierre,.....				6	0	0
do. de l'Ecurie, ..				4	0	0
do. du Hangar pour sécher le bois à travailler,				5	0	0
do. de la Corderie,.....				154	0	0
do. des Terres,	1055	0	0			
	£ 2863	16	6	£ 3099	12	3

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre 1840.

H. SMITH, *Préfet.*

HENRY SMITH, et FRANCIS BICKERTON, Commis du Pénitencier Provincial, font respectivement serment que l'Inventaire ci-dessus des biens et effets appartenant à la Province, et qui se trouvaient au Pénitencier provincial le 1er Octobre 1840, est au meilleur de leur connaissance et croyance, correct et fidèle dans toutes ses parties.

H. SMITH,
F. BICKERTON.

Attesté devant moi à Kingston, le 15 Octobre 1840.

JAMES SAMPSON, J. P.

F.

Etat indiquant la manière dont les Prisonniers étaient employés au Pénitencier Provincial, au 1er Octobre 1840.

Appendice
(M.)
20e Juillet.

Taillieurs de Pierre.....24	Employés dans la Corderie,20	Cuisinier, 1
Maçons,.. .. . 0	Forgerons,.. .. . 9	Barbier,.. .. . 1
Charpentiers, 14	Employés aux carrières, 7	Nourrice,.. .. . 1
Cordonniers, 5	Peintre, 1	Journaliers, 44
Taillieurs,..... . 6	Lingères,..... . 14	Malades, 5
Tonnelliers, 1		
		En tout..... 153

PENITENCIER PROVINCIAL.

H. SMITH,
Préfet.

G.

Etat Général des Déboursés pour le Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1840.

DATE.	No.	A QUI ON A PAYE.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				&	s.	d.
1839, Octobre,	1	1 Eliza Hales,	Pain, etc: - - -		9	3
..		2 Edward Graham,	Sable, - - -	4	3	9
..		3 George Cloakly,	Patates, - - -		10	6
..		4 Abner Silver,	Avoine, - - -	1	19	4
..	5	5 James Brown,	Frais de voyage - - -	1	0	0
..		6 William Hill,		10	0
..	8	7 George Money,	Foin, - - -	1	7	6
..	9	8 James Baker,	1	5	0
..		9 John Burley,	Avoine, - - -	1	14	6
..	11	10 William Rea,	Navets, - - -		13	0
..	12	11 William Moon,	Frais de Voyage, - - -	1	0	0
..		12 James Lawrenson,	" " " " " " " "	1	0	0
..		13 Louis Baron,	" " " " " " " "	1	0	0
..	15	14 James Lilly,	Patates, - - -		12	0
..	16	15 John Baker,	Foin, - - -	2	10	0
..		16 W. H. Boss,	Frais de voyage, - - -	1	0	0
..		17 William Powers,	" " " " " " " "	1	0	0
..		18 James Booth,	" " " " " " " "	1	0	0
..		19 Samuel McLeod,	" " " " " " " "	1	0	0
..	18	20 Hugh Peters,	Avoine, - - -		15	0
..		21 John Merrill,	Foin, - - -	1	2	6
..	19	22 Francis Vosburgh,	Lait, - - -		5	0
..	21	23 Sarah Wilson,	Frais de voyage, - - -		15	0
..		24 Anne Osgood,	" " " " " " " "		15	0
..		25 W. & J. Wilson,	Vêtements, - - -	72	12	0
..	23	26 Parick Dinley,	Patates, - - -	1	14	0
..		27 Smith Bartlett,	Rentes, - - -	11	5	0
..		28 Eli Blodget	Frais de voyage, - - -		15	0
..		29 Terrence Lynch,	" " " " " " " "	1	0	0
..		30 William Black,	" " " " " " " "	1	0	0
..		31 William Stewart,	Bois de Corde, - - -	67	4	1
..		32 William Rice,	Pour creuser une fosse, ..		5	0
..	25	33 C. & J. McDonald, ..	Bois de Construction, - - -	61	10	4
..		34 Abner Silver,	Patates, - - -		9	9
			Porté en l'autre part, . . . £	245	4	1

(G.) Continué.

Appendice
(M.)

20e Juillet.

DATE.	NO.	A QUI ON A PAYE?	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
			Montant de l'autre part..	245	4	1
1839, Octobre,	25	35 R. McGill.....	Chandelles	11	9	11
..	26	36 Andrew Layman.....	Bardeaux.....	2	0	0
..	37	37 Charles Willard.....	Quincailleries.....	19	3	1
..	38	38 Arthur Foster.....	Huile, &c.....	23	1	5
..	29	39 John Counter.....	Fret	45	0	9
..	40	40 John Bates.....	Bardeaux.....	1	10	0
..	30	41 William Gord.....	Cuir.....	25	17	0
..	42	42 William Derry.....	Charriage.....	1	16	0
..	43	43 Ariel De Witt.....	Frais de voyage.....		15	0
..	44	44 Charles Bell.....	do. do.		15	0
..	31	45 W. H. Herchmer.....	Saltaire.....	12	10	0
..	46	46 William Angus.....	Frais de voyage :.....	12	2	2
Novembre	1	47 Albert Furniss.....	Quincaillerie.....	8	0	1
..	48	48 Allan Layman.....	Bardeaux	5	18	1
..	2	49 John H. Greer.....	Chaudière à Cendre.....	29	11	3
..	50	50 Henry Stone.....	Frais de voyage.....		15	0
..	51	51 Mary Ryan.....	do. do.		15	0
..	52	52 Ann Smith.....	do. do.		15	0
..	4	53 S. Wilson & Co.....	Pour prendre soin du four à chaux.	2	0	0
..	9	54 Eliza Hales.....	Pain.....		10	0
..	55	55 Jacob Marcelles.....	Frais de voyage.....		15	0
..	56	56 John Cormoody.....	do. do.....		15	0
..	57	57 John Wright.....	do. do.		15	0
..	12	58 F. Morin.....	do. do.....		12	6
..	16	59 John Bates.....	Bardeaux	6	0	0
..	60	60 Abraham Mitchell.....	Frais de voyage.....		15	0
..	61	61 John Young.....	Frais de voyage.....		15	0
..	62	62 Francis Pappa.....	do. do.....		10	0
..	63	63 William Harris.....	do. do.....		15	0
..	64	64 Mary Burnett.....	do. do.....		15	0
..	65	65 John Freeman.....	do. do.....		15	0
..	66	66 Bridget Freeman.....	do. do.....		15	0
..	67	67 John Bearcroft.....	do. do.....		15	0
..	68	68 Fanny Scott.....	Un Manteau.....		5	0
..	20	69 Eliza McBride.....	Chaussons.....	1	1	0
..	22	70 A. MacPherson.....	Bardeaux.....	10	0	0
..	23	71 R. McNinch.....	Sable.....	8	5	0
..	26	72 Thomas Simpson.....	Frais de voyage.....		15	0
..	73	73 Richard Scobell.....	Avoine.....		18	0
..	31	74 Eliza Hales.....	Pain, &c.....		15	5
Décembre	5	75 William Derry.....	Charriage de bois.....	2	14	6
..	76	76 John Donagan.....	Frais de voyage.....		15	0
..	77	77 Jean B. Briscoe.....	do. do.....		15	0
..	10	78 E. McBride.....	Chaussons.....		14	0
..	13	79 Patrick McGrogan.....	Avoine.....		6	0
..	24	80 E. McBride.....	Chaussons.....	1	4	6
..	27	81 John Tuttle.....	Récompense	10	0	0
..	31	82 James Scott.....	Hôpital.....		6	11
1840. Juin	4	83 Joseph Bouchette.....	Frais de Poste.....	1	0	0
..	16	84 W. Northgrave.....	Réparation d'une horloge.	2	0	0
..	18	85 Douane.....	Droits.....	16	17	2
..	20	86 Wm. Stewart.....	Bois de corde.....	93	2	6
..	87	87 Smith Bartlett.....	Loyer.....	11	5	0
..	21	88 Charles Vosburgh.....	Lait.....	1	5	0
..	89	89 Eliza Hales.....	Pain.....		15	1
..	28	90 John Watt.....	Pour prendre soin du four à chaux	2	9	6
..	31	91 James Scott.....	Hôpital.....		4	10
			Porté en l'autre part, £	631	15	6

(G.) Continué.

Appendice
(M.)

20e Juillet.

DATE.	NO.	A QUI ON A PAYE'.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
			Montant de l'autre part..	631	15	6
1840 Février	1	92 Patrick Denly.....	Navets	5	8	6
..		93 William Derry.....	Charrriage de bois	2	0	5
..	13	94 Enos Scott.....	Frais de Voyage		15	0
..		95 Job Scott.....	do.		15	0
..		96 Edward La Baye	do.		15	0
..	18	97 William Jenman.....	Pour prendre soin dn four à Chaux	2	9	6
..		98 Tucker & Co.....	Chanvre	344	19	6
..	24	99 Predieux Beaudren	Frais de Voyage.....		10	0
..		100 Daniel McDougall.....	do.	1	0	0
..	26	101 Ellen McGarvey	Chaussons		9	6
..	29	102 Eliza Hales	Pain.....		19	10
Mars	5	103 Albert Furniss.....	Borax etc		19	7
..	18	104 Peter Wilkins.....	Frais de Voyage		15	0
..		105 Joseph Churchill.....	do.		15	0
..		106 Thomas Overend.....	Bois		7	15
..		107 R. McGill	Chandelles	10	15	11
..		108 Patrick Doyle	Pour soigner des Bœufs malades..		10	0
..	19	109 Arthur Foster.....	Huile, &c.	29		111
..		110 William Stewart	Bois de Corde.....	63	2	6
..		111 John Watkins & Co.....	Quuncailleries	112	0	7
..		112 C. Willard.....	do.	18	7	8
..		113 John H. Greer.....	Cotons, &c.	24		110
..		114 George Baker	Médecines	11	15	0
..		115 Armstrong and Greer	Flannelles	18	16	9
..	20	116 W. & J. Wilson	Vêtemens	73	8	6
..		117 J. D. Bryce & Co.....	Flannelles, &c.....	33	15	10
..		118 James Powell	Vieux Cuivre	8	5	0
..		119 William Ford	Cuir	68	3	8
..	21	120 Samuel Phippin	Chandelles	2	3	4
..		121 Thirkell & Co.....	Fonte.....	14	10	10
..	24	122 John Dawson.....	Briques	6	17	6
..	30	123 Edward Graham	Sable	7	6	8
..		124 James Scott.....	Hopital		2	5
Avril	3	125 Thomas Dixon.....	Frais de Voyage		15	0
..		126 Morewood & Co.....	Chanvre	60	10	4
..	10	127 Peter Madagan	Cuir.....	24	7	8
..	11	128 William Warner	Charbon de bois.....		19	2
..	14	129 Thomas O'Hara.....	Frais de Voyage.....		15	0
..		130 Daniel Gordon.....	do.		15	0
..		131 Alexander Smith.....	do.		15	0
..		132 Smith Bartlett.....	Loyer	11	5	0
..		133 Henry Graham.....	Pour prendre soin du four à Chaux	2	5	0
..		134 Thomas Johnston.....	Bardeaux.....		11	3
..		135 Allan McPherson	Bois	200	0	0
..	27	136 Charles Heath	Térébenthine, &c.....	2	5	2
..	28	137 J hn Counter	Provisions	7	9	10
..		138 do.	Charbon de Terre.....	221	2	3
..		139 do.	Rations	25	16	8
..		140 do.	Fret.....	18	17	2
Mai	6	141 Chronicle & Gazette Office..	Annouces, &c.....	10	19	8
..		142 John Hamilton	Frais de Voyage		15	0
..		143 Jonathan Scott	do.		15	0
..		144 Henry McGrath.....	do.		15	0
..		145 H. Davidson	do.		15	0
..		146 Jesse Serrault	do.		15	0
..	11	147 Charles Monroe	do.		10	0
..		148 T. Overend	Bois	10	18	9
			Porté en l'autre part	£	2139	12 2

Appendice
(M.)

(G.) Continué.

20e Juillet.

DATE.	NO.	A QUI ON A PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
			Montant de l'autre part,	2139	12	2
1840.	Mai	11 149 William Warner,	Charbon de Bois,	7	10	0
	"	23 150 Daniel Barton	Frais de Voyage,		15	0
	"	151 Jonathan Scott,	do. do.		15	0
	"	26 152 Jacob Sheeler,	do. do.		15	0
	"	27 153 John Ahern,	do. do.		10	0
	"	30 154 William Wilkinson,	Selle,	5	0	0
	"	155 Archibald McDonald,	Plâtre de Paris,	2	10	0
	Juin	1 156 William Powers,	Salaire,	200	0	0
	"	157 William Powers,	Gratification,	300	0	0
	"	158 Patrick Fehally,	Frais de Voyage,		15	0
	"	159 Oliver Johnston,	do. do.		15	0
	"	2 160 E. Hales,	Pain,		11	1
	"	5 161 Edward Horsey,	Vitres,	1	5	0
	"	6 162 Edward Shannon,	Frais de Voyage,		15	0
	"	163 Henry Cole,	do. do.		15	0
	"	8 164 Elias Morse,	do. do.		16	0
	"	9 165 Smith Bartlett,	Loyer,	7	10	0
	"	11 166 M. A. Gibson,	Frais de Voyage,		15	0
	"	167 Sarah Vosburgh,	Lait,		17	2
	"	12 168 Thomas Cogan,	Gages,	28	10	0
	"	12 169 George Graham,	Sable,	11	9	2
	"	17 170 Robert McGill,	Chandelles,	11	12	5
	"	171 James Fraser,	Huile,	20	2	9
	"	172 Thomas Briggs,	Quincailleries,	35	14	7
	"	173 James Sourley,	Chariages de Bois,	5	1	10
	"	174 Thomas Overend,	Bois,	34	15	0
	"	175 William Stewart,	Bois de corde,	49	13	4
	"	18 176 T. H. Bentley,	Annonces-	5	0	2
	"	22 177 M. Asselstine,	Draps de Leine,	58	7	3
	"	23 178 Artemas Wilder,	Paires de Bœufs,	17	10	0
	"	29 179 Thomas Waldren,	Frais de Voyage,	1	0	0
	Juillet	1 180 William Rice,	Pour creuser une Fosse,		5	0
	"	10 181 Force Walker,	Frais de Voyages,		15	0
	"	182 Samuel Brown,	do. do.		10	0
	"	16 183 John Gosling,	Pour avoir soin du four à Chaux,	1	1	0
	"	184 Edward Ward,	Frais de Voyage,		10	0
	"	7 185 Alexander Gordon,	Poil de Vache,	1	17	6
	"	20 186 Michael Keely,	Paire de Bœufs,	17	10	0
	"	24 187 William Warner,	Charbon de bois,	12	2	3
	"	188 N. Palmer,	Médecines,	15	4	1
	"	25 189 Grace Smith,	Frais de Voyage,		12	6
	"	27 190 Daniel Shorts,	Fret,	74	19	3
	"	31 191 James Scott,	Hôpital,		2	1
	"	192 William Angus,	Frais de Voyage,	12	0	0
	"	193 John Shaw,	Fourage,	80	0	0
	Août	15 194 Milo & Rogers,	Réparations de chassis,		2	16
	"	24 195 John Braidon,	Rations,	1356	13	4
	"	25 196 William Stewart,	Bois de corde,	88	6	2
	"	26 197 William Ford,	Cuir,	59	3	10
	"	27 198 William McWherter,	Frais de Voyage,	1	0	0
	"	199 Joseph Warriner,	do. do.	1	0	0
	"	200 Peter Vanevery,	do. do.	1	0	0
	"	201 Adam Main,	Bois,	3	1	3
	"	28 202 Isaac Paddock,	Frais de Voyage,	1	0	0
	Septembre	1 203 E. Hales,	Pain &c.	1	17	3
	"	204 N. J. Coones,	Chaussons,	17	16	1
	"	205 James Fraser,	Huile,	20	1	0
			Porté en l'autre part,	£4622	0	6

G. Continué.

Appendice
(M.)
20e Juillet.

DATE.	NO.	A QUI ON A PAYE?	POUR QUEL OBJET.	MONTANT.		
				£	s.	d.
			Montant de l'autre part..	4622	0	6
1840. Sept.	4206	George Graham	Sable	10	3	6
..	9207	Thomas Nicholson	Frais de Voyage	1	0	0
..	208	W. & J. Wilson	Coton	87	9	3
..	209	Ch. Vosburgh	Lait		16	9
..	210	John Watkins & Co.	Quincailleries	139	9	11
..	211	Herman Dodge	Frais de Voyage.....	1	0	0
..	212	James Ensign	do. do.	1	0	0
..	213	Chester Kingsley.....	do. do.	1	0	0
..	214	Michael Asselstine	Draps de Laine	11	10	0
..	215	Adolphus Lupien.....	Frais de Voyage	1	0	0
..	216	James Johnston	do. do.	1	0	0
..	217	Edward Shields	do. do.	1	0	0
..	218	James Wilson	do. do.	1	0	0
..	219	Michael Fox	do. do.	1	0	0
..	220	Patrick O'Brien	do. do.	1	0	0
..	221	James McDonald.....	do. do.	1	0	0
..	222	Thomas Burke.....	do. do.	1	0	0
..	223	Thomas Clarke.....	do. do.	1	15	0
..	224	Daniel Cole.....	do. do.	1	0	0
..	225	Robert Matthews	do. do.	1	0	0
..	226	Comptes Contingens	Frais de Poste, &c.....	6	9	4
..	227	Henry Smith	Salaire	300	0	0
..	228	Francis Bickerton	do. do.	112	10	0
..	229	Mrs. Parsons	do. do.	48	0	0
..	30 230	James Sampson	do. do.	100	0	0
..	231	Le Chapelain	do. do.	137	10	0
..	232	W. Coverdale	do. do.	175	0	0
..	233	C. Julian	do. do.	80	0	0
..	234	W. King	Gages	92	10	0
..	235	John Richardson	do. do.	92	10	0
..	236	Martin Keely	do. do.	92	10	0
..	237	George Mitchell	do. do.	52	16	9
..	238	Thomas Costin	do. do.	92	10	0
..	239	James McCarthy	do. do.	92	10	0
..	240	John Hooper	do. do.	92	10	0
..	241	William Angus	do. do.	92	10	0
..	242	George Mason	do. do.	92	10	0
..	243	William Smith	do. do.	92	10	0
..	244	Richard Tyner	do. do.	60	0	0
..	245	Richard Newsey	do. do.	60	0	0
..	246	Edward Crawford	do. do.	60	0	0
..	247	John Newman.....	do. do.	60	0	0
..	248	John Swift	do. do.	60	0	0
..	249	James Stewart.....	do. do.	54	18	0
..	250	William Johnston	do. do.	54	18	0
..	251	Robert Angus	do. do.	54	18	0
..	252	John Watt	do. do.	54	18	0
..	253	Wm. Jenner	do. do.	54	18	0
..	254	John Smith	do. do.	54	18	0
..	255	James Scott.....	do. do.	54	18	0
				£7415	7	0

H. SMITH, *Prefet.*

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840.
Henry Smith, Prefet, et Francis Bickerton, Clerc du Pénitencier Provincial, font respectivement serment que, "le Compte Général des Déboursés du Pénitencier Provincial, pendant l'année expirée le 1er Octobre, 1840," est, au meilleur de leur connaissance et croyance, exacte et fidèle dans toutes ses parties.

H. SMITH.
F. BICKERTON.

Attesté devant moi à Kingston, le 23e jour d'Octobre, 1840.

JAMES SAMPSON, J. P.

—H.—

Appendice
(M.)

20e Juillet.

Compte Général des Recettes et des Déboursés du Pénitencier Provincial, pour l'année expirée le 1er Octobre, 1840.

1839, Oct. 1. 1840		£	s.	d.	1840, Oct. 1.		£	s.	d.
	Balance en Caisse, -	179	111			Montant Payé pour Matériaux, Salaires, gages &c, suivant l'état des Pièces Justificatives marqué G.	7415	7	0
Sept. 30	Reçu du Gouvernement Provincial, -	6000	0	0		Balance d'Argent en Caisse,	31	9	11
	do. de Visiteurs, -		1	5	0				
	do. de la Boutique des Tailleurs, -	£33	8	11					
	do. de la Boutique des Cordonniers, -	152	17	0					
	do. de la Boutique des Forgerons, -	18	16	10					
	do. do. des Charpentiers, -	37	4	3					
	do. de la Corderie, -	327	17	2					
	do. du Four à chaux, -	26	7	9					
	do. des Tailleurs de Pierre, -	504	4	1					
		1100	16	0					
	Argent provenant du Travail des Prisonniers, -	49	4	6					
	Produit de la vente de Bœufs, -	42	2	9					
	Reçu de John Counter, pour autant à compte des rations qu'il n'a pas livrés, en 1839, -	46	13	0					
	do. do. 1840, -	27	13	9					
		£7446	6	11			£7446	6	11

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840
Henry Smith Préfet, et Francis Bickerton, Clerc du Pénitencier Provincial, font respectivement serment, que le "Compte Général des Recettes et des Déboursés qui précède," pour l'année expirée le 1er Octobre 1840, est, au meilleur de leur connaissance et croyance, exact et fidèle dans toutes ses parties.

H. SMITH.
F. BICKERTON.

Attesté devant moi à Kingston, 22e d'Octobre, 1840.

JAMES SAMPSON, J. P.

—I.—

ESTIMATION de la somme requise pour le soutien du Pénitencier Provincial, depuis le 1er Janvier, 1840, jusqu'au 30e Avril, 1842.

	PAR ANNE'E.			£ s d.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
SALAIRES ET GAGES DES OFFICIERS, GARDIENS &c.						
Préfet, - - - - -	300	0	0	400	0	0
Clerc, - - - - -	112	10	0	150	0	0
Chirurgien, - - - - -	100	0	0	133	6	1
Chapelain, - - - - -	150	0	0	200	3	0
10 Gardiens, - - - - -	92	10	0	1233	6	8
1 do. - - - - -	80	0	0	106	13	4
5 Hommes de guet, - - - - -	60	0	0	400	0	0
7 do. - - - - -	54	15	0	511	3	0
1 Matrone, - - - - -	48	0	0	64	0	0
1 Maître Constructeur, - - - - -	175	0	0	233	6	8
				3431	13	4
Porté en l'autre part, - - - - -				£3431	13	4

I. (Continué.)

		£	s.	d.	£	s.	d.
Montant de l'autre part....	3431	13	4			
PROVISIONS. ETC.							
77,600 Rations, pour 160 Prisonniers, 16 mois, à 5½d.	1859	3	4			
18,000 do. 100 do. 6 do.	433	12	11			
200 Cordes de Bois de Pin, pour les Fours à Chaux, à 10s....		100	0	0			
12 Boites de Chandelles à 50s.	30	0	0			
1,050 Minots de Charbon de terre à 1s. 6d.	78	15	0			
100 do. de Charbon de bois, à 37s. 6d.	18	15	0			
2520 6 3							
USTENSILES DE CUISINE.							
100 Cuillères de fer à 2d. 100 Couteaux et Fourchettes à 9d.		4	11	8			
750 lbs. de Savon à 4d.	12	10	8			
17 18							
HOPITAL.							
Médecines, Provisions, etc.	50	0	0			
AMEUBLEMENS POUR L'AILE SUD.							
100 Paillasses à 4s, 3d. £21 10. 300 bottes de Paille à 3d. £37 10s.		58	15	0			
100 paires de Couvertes à 15s. £75. 200 paires de draps à 3s. 6d. 35l.		110	0	0			
100 Peignes à 7½d. £3 2s. 6d. 100 petits do. à 7½d, £3 2 6d. ..		6	5	0			
200 Gallons d'Huile à Lampe, à 5s.	62	10	0			
287 10 0							
OUTILS POUR LES PRISONNIERS.							
75 Pelles à 3s. 25 Bêches à 4s. 6d.	16	17	6			
200 lbs. d'Acier pour les Outils des Tailleurs de Pierre, à 1s 3d.		20	16	8			
200 lbs. do. à 10d.	12	19	6			
50 Truelles à 3s. 9d. £9 7 6. 18 Brosses à blanchir à 4s. £3 12							
50 13 8							
VETEMENS.							
150 Vêtemens d'hiver à 22s. 6d. £198 15. 250 d'Été à 10s. £125.		323	15	0			
500 Chemises de coton à 3s. 4d. £93 15. 300 do. de Flanelle à 6s.		191	5	0			
6d. £97 10.	183	6	8			
400 Paires de Chaussons de laine à 1s. 8d. £30 6 8. 500 paires de Souliers à 6s. £150.	25	12	6			
75 lbs. de laine filée à 3s. 10d. £14 7 6. 300 verges de coton a 9d. £11 5. pour racommoder,						
723 19 2							
Livres, Papeterie,.....	25	0	0			
PRISONNIERS ELARGIS.							
Frais de Voyage £67, 10. Vêtemens £75.....	142	10	0			
ETABLE.							
730 Minots d'Avoine à 1s. ¼d. £48 13 4. 31 tonneaux de Foin à 50s. £75. 10,	124	3	4			
700 Minots de Patates à 1s. £35. 600 Bottes de Foin à 3d. £7 10		42	10	0			
166 13 4							
						£	7365 7 5
Moins le gagne probable des Prisonniers.....						2000	0 0
						£	7365 7 5
Estimation pour finir l'Aile Est,.....						2239	17 0
Estimation pour bâtir les maisons des Gardiens.....						524	18 0
Montant total requis pour le soutien du Pénitencier Provincial, depuis le 1er Janvier, 1841, jusqu'au 30 Avril, 1842.....						£	8130 2 5

Appendice
(M.)
20e Juillet.

H. SMITH, Préfet.

Appendice
(M.)

20e Juillet.

—K.—

Estimation de la somme nécessaire, pour finir l'Aile Est du Pénitencier Provincial.

	£	s.	d.
460,000 Briques, à 23s le 1000	529	0	0
15,000 Minots de Sable à 2d.....	125	0	0
50 " de Poil à 1s. 6d.....	3	15	0
180 Quint. Ancre de fonte à 30s.....	270	0	0
14 " de fer à 25s.....	17	10	0
595 " de fer en barres, 2 x 3 à 22s. 6d.....	669	7	6
9 " do. ½ x ¼ à 23s. 6d.....	10	2	6
43 " de fer rond, 7/8 de pouce à 22s. 6d.....	18	7	6
13 " do. 1 pouce à 22s. 6d.....	14	12	6
100 " do. ½ do. à 25s.....	137	10	0
30 " de fer de Suède, 3 x ½ pouce à 35s.....	52	10	0
9 " de fer en feuilles à 42s. 6d.....	19	2	6
14½ de cuivre à 93s. 6d.....	67	13	4
43 de plomb en barres à 40s.....	86	0	0
10 Grosses de Vis de 3½ pouces à 3s. 6d. 25 grosses do. ½ pouce, à 2s. 6d.	4	17	6
20 Boîtes de vitres, 10 x 8 à 35s.....	35	0	0
400 lbs. de mastic, à 5d. 19 douz. de poulies de fenêtres à 8s.....	15	18	8
10,000 Pieds de madriers 1½ pouce, 60s.....	30	0	3
7000 " de planches, ¾ do. à 40s.....	14	0	0
4000 " de madriers de 2 pouces à 80s.....	16	0	0
3,000 " de planches de 1 pouce à 40s.....	6	0	0
6,000 " de madriers de chêne, ½ pouce à 120.....	30	0	0
4,500 " de bois à 2d.....	37	0	0
	£ 2239	17	0

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL. 1er Octobre, 1840.

—L.—

Estimation des Matériaux nécessaires pour bâtir les Maisons des Gardiens.

	£	s.	d.
170 Madriers, 10 x 3, 32 pieds de long, ou 13,600 pieds mesurés en planches à 50s.	34	0	0
90 " 9 x 2½, et 34 do. ou 6,120 " " 50s.	15	6	0
180 Chevrons, 6 x 3, et 20 do. ou 5,400, " " 50s.	13	10	0
12 Morceaux, 7 x 3, et 30 do. ou 1,080, " " 50s.	2	14	0
90 " 6 x 3, et 18 do. ou 1,620, " " 50s.	4	1	0
14 Dalles, 12. 6. 4, et 30 do. ou 2,100, " " 50s.	5	5	0
400 Madriers, 6 x 3, et 12 do. ou 4,800, " " 40s.	9	12	0
80,000 Pieds de planches de 1 pouce à 40s.....	16	0	0
70,000 Bardeaux à 10s.....	35	0	0
15,000 Pieds de madriers de 1½, 22,500 à 60s. 1,000 do. 1½ pouce, 15,000 à 60s.	112	10	0
10,000 " de planches de 1 pouce à 60s. £33. 1,000 pieds de vitres 10 x 8, à 40s. £20.....	50	0	0
2 Quintaux de mastic, £3 14. 4 quintaux de blanc de plomb, £12.....	15	14	8
10 Serrures à 7s. 6d. 10 do. à 5s. 40 Loquets de Norfolk à 2s.....	10	5	0
70 Paires de " à 10d. 6 grosses de vis à 3s. 6d.....	3	19	4
40 Verroux à 1s. 6d. 6 do. à 2s. 6d.....	3	15	0
60 Gallons d'huile à 5s.....	15	0	0
3 Quintaux de cloux à bardeaux à 4d. la lb. 4 do. battus à 5d. 6 do. coupés à 4d.	26	11	0
50,000 Briques à 25s. 70,000 Lattes à 5s. 3 Quintaux de cloux à lattes à 4d. la lbs.	85	12	0
80,000 Minots de Sable à 2d. 60 do. de Poil à 1s. 6d.....	66	3	8
	£ 524	18	0

H. SMITH, Préfet.

PENITENCIER PROVINCIAL, 1er Octobre, 1840.

RAPPORT DU CHAPELAIN.

*Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.*Appendice
(M.)

20e Juillet.

MESSIEURS :

En l'absence du Révd. W. M. HERCHMER, il est de mon devoir de vous présenter le Rapport du Chapelain.

Les fonctions que j'ai remplies temporairement, ont ouvert une nouvelle page dans l'histoire de l'esprit humain, que j'ai dû nécessairement étudier. Il n'en est pas de mes fonctions comme de celles des Magistrats en général ; tous ceux qui sont commis à ma charge spirituelle, sont présumés avoir commis quelque crime pour lequel la Société les a bannis de son sein, et reclus dans une Colonie pénale, dans l'enceinte des murs d'un Pénitencier. En cela, la Société a deux objets en vue, le *châtiment* d'abord, puis la fin de tout châtiment, qui est la réforme du Criminel. Car l'on ne doit jamais oublier, que le but n'est pas uniquement la réclusion du Prisonnier, mais sa réclusion, afin de prendre les moyens de réformer ses mœurs.

Le Criminel entre ordinairement dans le Pénitencier avec un esprit et un cœur dépravés ; résultat d'une éducation corrompue dès son enfance, et de l'absence de tout frein moral et religieux. Plusieurs ont déjà fourni plus de la moitié de leur carrière, la plupart sont dans toute la vigueur de l'âge, et souvent même l'enfant est assez endurci dans le crime, pour que sa réforme soit l'œuvre du temps et d'une persévérance constante. De là, la nécessité d'un *emprisonnement assez long* pour extirper le vice, et inculquer la vertu, par de fréquentes leçons. De là, aussi, la nécessité que tout ce qui entoure le prisonnier, soit pur et moral. Et tout devrait tendre à lui graver dans l'esprit, que le but des Officiers de l'Établissement, depuis le Préfet jusqu'au dernier, est la réforme de ses mœurs et son caractère, et sa réhabilitation dans cette position de la Société dont il est déchu. La sympathie et la bienveillance qui règnent dans un Hôpital, devraient aussi exercer leur empire dans le Pénitencier, et chaque Officier doit agir comme un tendre gardien, autant que cela est compatible avec le bien de l'individu et l'intérêt de l'établissement.

Jusqu'au moment de leur réclusion, la plupart des Criminels n'ont jamais appris, ni par le précepte ni par l'exemple, qu'ils doivent soumission à l'autorité divine ou humaine. Il est donc nécessaire, que l'air même qu'ils respirent dans le Pénitencier leur inspire la soumission à l'autorité constituée, et soit l'arène où cette soumission soit personnifiée à toute heure et à chaque instant du jour.

Jusqu'à présent, ils n'ont eu d'autre règle de conduite que la violence et l'outrage. Maintenant, c'est une loi d'amour et de bienveillance, qui punit le mal et récompense le bien, qui doit attester la sainte sévérité de la religion que tous professent. Il est inutile de dire, avec quel soin l'on doit choisir les instrumens pour mouvoir ce mécanisme moral ; et avec quelle délicatesse l'on doit veiller à ce qu'aucune partie ne s'en dérrange, de peur que le tout ne s'écroule. Il est évident, que chaque employé du Pénitencier doit être pleinement qualifié, vigilant, actif dans l'accomplissement de ses devoirs, et disposé, en s'entraïdant mutuellement, à mettre à effet un plan, qui, de l'aveu de tous, est le meilleur que l'on ait trouvé jusqu'à ce jour, pour l'objet que l'on a en vue—la réforme morale du Criminel.

Et ce sentiment ne devrait pas régner dans l'enceinte des murs de la Prison seulement, mais dans *toute la Société en général*. La Société a été offensée par quelques-uns de ses membres coupables—elle les punit, mais ne désire ni ne veut leur ruine et leur destruction. Cette sympathie pour le Criminel, (et non le crime), qui se manifeste dans nos lois et nos Cours de Justice, qui l'accompagne presque dans sa Cellule, et le met à l'abri de tout traitement sévère inutile pendant sa réclusion, devrait également accueillir son retour à de meilleurs voies, le faire recevoir en frère, si sa réforme est sincère,—l'encourager dans ses bonnes résolutions,—et le soutenir dans sa marche, jusqu'à ce que la pratique de tout ce qui est honnête et honorable l'ait affermi dans le sentier de la vertu. Je n'ai pas besoin de dire, que *non seulement la classe ignorante, mais que les classes intelligentes et respectables de la Société sont encore loin d'entretenir ces sentimens*. Trop souvent les efforts du malheureux prisonnier pour exercer une honnête industrie, sont repoussés. L'intérêt seul devrait faire condamner une pareille conduite ; car si le frêlon est nuisible à la Société, en mangeant sa substance sans donner d'équivalent, celui qui vit des dépouilles des gens honnêtes et industrieux, l'est encore bien d'avantage. À part de toutes les autres considérations d'une nature plus élevée, il est donc de l'intérêt de la Société de désirer le retour de ses Membres égarés à des habitudes industrielles. Toutes conspirations, *toutes combinaisons* contre l'emploi de ces personnes, sont donc folles et cruelles à la fois, et devraient être répudiées par les gens vertueux, et les Magistrats devraient interposer leur autorité pour protéger le faible, toutes les fois que cela est nécessaire.

Les devoirs du Chapelain comprennent la prière et la prédication du Dimanche. Ce service se fait à 2 heures P. M. ;—On a pensé qu'en partageant ainsi la longue réclusion qu'ils subissent sans rien faire, depuis le Samedi soir jusqu'au Lundi matin, on préviendrait la lassitude et l'ennui des prisonniers, sources prolifiques des nombreuses infractions des réglemens de l'Institution. Par le même motif, on a aussi adopté un autre plan admirable, qui est de leur donner de la lumière jusqu'à 9 heures P. M. pour la lecture, pendant les longues soirées d'hiver ; cela occupe leur esprit, détourne leur attention des Cellules voisines, et leur permet en même temps, de s'instruire dans des livres qui leur inspirent de bons sentimens.

Mais revenons au sujet : deux fois la semaine le Chapelain donne immédiatement après le dîner, une courte instruction religieuse assez semblable à celle qu'on donne ordinairement dans les classes de Bible, et autant que le permet notre position ; et il fait de plus trois autres visites, pendant la même période, pour l'accomplissement des nombreux devoirs qui sont attachés à sa charge. Ainsi, le Prisonnier a souvent l'occasion de converser avec son guide spirituel ; et nombre de fois, ces en-

Appendice
(M.)20^e Juillet.

tretiens ont tourné à son avantage et à celui de l'Institution en général. Brisés par l'adversité, bien des cœurs ont été touchés, qui ne l'avaient jamais été auparavant ; et l'on a même vu couler les larmes de ceux que l'on croyait endurcis par une vie constamment passée dans le crime.

Le Bureau des Inspecteurs a mis à part et meublé une chambre pour la convenance du Chapelain, et il le prie d'accepter ses plus vifs remerciemens. Mais sa reconnaissance ne serait pas assez vivement exprimée, s'il ne signalait l'empressement que le Bureau a mis à accéder à toutes les mesures qu'il a suggérées pour le bien-être spirituel des Prisonniers. Il ne doit pas non plus passer sous silence, la courtoisie et la bienveillance du Préfet, et de tous les officiers subordonnés, qui l'ont habilement assisté dans son pénible devoir.

L'Hôpital a été visité avec ponctualité, et l'on n'a pas négligé de donner aux patients l'occasion de faire un examen sérieux de leurs consciences. Deux malades sont morts, après une maladie languissante, et ont paru comprendre parfaitement leur position ; mais le dernier surtout a donné tous les symptômes, que le Pénitencier n'avait pas été pour lui une école de morale et de religion seulement, mais encore de salut par la grâce d'un Rédempteur crucifié.

L'École est ouverte tous les jours. Ce sont des Prisonniers qui enseignent, sous la surveillance d'un Gardien qui est un excellent précepteur. Le nombre moyen des écoliers est de 40. On se flatte que ce Département, placé sous une stricte surveillance, sera très-utile pour donner l'instruction à tous ceux qui en ont besoin. Le Maître d'École fait le rapport suivant :—

“ Nombre des Prisonniers qui ont assisté à l'École du Pénitencier,.....	32
“ Lisant le Testament,.....	17
“ do. do. l'Abécédaire,.....	15
“ Nombre de ceux qui ont été renvoyés de Prison et qui ont assisté à l'École,.....	10
“ do. de ceux qui ont appris à lire dans le Testament,.....	7
“ do. do. non renvoyés et qui ont appris à lire,.....	4
“ En général, les Prisonniers paraissent désirer assister à l'École. Ceux qui sont élargis, nous ont généralement remerciés de leur avoir donné l'occasion d'y assister. ”	

On a souvent fait la remarque, que les Prisonniers d'origine africaine étaient en plus grand nombre comparativement à ceux des autres nations, et l'on en a tiré une conséquence grandement au désavantage et au détriment de cette race si cruellement maltraitée. Mais tout en admettant les prémisses, je nie la conclusion. Si l'on considère que nous sommes voisins d'un Pays qui contient trois millions d'esclaves, et que la population des hommes de couleur du Canada se compose en grande partie d'esclaves fugitifs, on trouvera l'explication de ce phénomène, sans la chercher dans cette assertion que la malignité des hommes blancs a inventée, savoir,—la prétendue paresse, et la perversité de la race de couleur.

On devrait aussi prendre en considération leur éducation, ou plutôt l'absence de toute éducation chez eux. Elevés en grande partie, sur des plantations, dans le vice et dans l'ignorance la plus grossière, peut-on s'étonner qu'en arrivant sur cette terre de liberté, il commettent des crimes qui les exposent au châtement ? D'ailleurs, leur ignorance même les rend souvent dupes d'habiles scélérats, qui se servent d'eux comme d'instrumens pour couvrir leurs propres crimes. Et ce que ma connaissance du monde rend probable, mes relations avec les Prisonniers de couleur me le confirment comme une vérité certaine. Soit que les Juges et les Jurés puissent profiter de cette observation pour la faire tourner en faveur de la justice et de la clémence, c'est ce que j'ignore ; mais après en avoir fait la remarque, j'en laisse la décision à ceux qui ont plus de lumières et d'expérience que moi.

Les femmes reçoivent une visite toutes les semaines. Quelquefois c'est un conseil, un mot d'exhortation qui leur est adressé ; dans d'autres occasions, elles reçoivent des instructions plus longues et plus étendues ; mais toujours l'on s'efforce de maintenir l'autorité de la matrone, en blâmant les fautives et punissant les réfractaires ;—et en les encourageant toutes à faire un usage convenable des occasions favorables qui leur sont données de devenir meilleures et plus sages.

Je dois au nom de mon pauvre troupeau, remercier la Branche de la Société Biblique Etrangère et Britannique de Kingston, du don qu'elle a fait de 24 Bibles, pour les distribuer aux Prisonniers qui, en sortant du Pénitencier, désirent se procurer ce guide sûr et fidèle. Douze de ces Bibles ont été données dans le cours de l'année dernière, à la pressante demande des Prisonniers eux-mêmes. Il est vivement à désirer, qu'il soit toujours au pouvoir du Chapelain de faire ce précieux don ; car quoiqu'on en puisse abuser, il faudrait certes que le cœur de l'homme fut bien dépravé, pour disposer d'un don qui lui est présenté dans une circonstance aussi imposante que celle où il recouvre la liberté qu'il avait perdue. A tout événement, notre devoir est clair, “ Semez le matin, et ne retenez pas votre main le soir, car vous ne savez à qui la semence profitera, ” etc.

Après une année de fonctions, je suis convaincu, (dût-on regarder cette remarque comme intéressée,) que la charge du Chapelain est de la première importance pour l'Institution, soit que l'on considère l'économie seulement, ou les fins pour lesquelles elle est établie ; tout ce qui tend donc à faciliter l'accomplissement de ses devoirs, doit profiter essentiellement à l'Etablissement sous l'un ou l'autre rapport. La supériorité de ce système sur tous les autres, dépend en grande partie des efforts du Chapelain éclairé et consciencieux.

Mais, disent plusieurs, quel est le résultat probable de toutes vos communications et entrevues avec ces malheureux rebuts de la société ? Je répons:—qu'une grande partie des crimes qui sont commis, peut être tracé à la négligence des parens et des gardiens ; à des habitudes d'intempérance, aggravées par la facilité avec laquelle on peut se procurer des boissons enivrantes dans ce pays ; et à l'usage des boissons fortes qu'il faudrait réprimer par l'exemple, et une conduite chrétienne et par l'intervention de la Législature et des Magistrats ; car sans aller aussi loin que les Sociétés de tempérance, je suis forcé d'admettre que l'exemple des classes influentes et respectables, en retenant l'usage des boissons enivrantes dans leurs partis, produit de grands abus. Si

Pœil le plus sceptique pouvait être témoin des scènes de douleurs et de misère causées par l'ivrognerie, assurément qu'il s'écrierait, " ne peut-on rien faire pour arrêter ses ravages."

Ceux qui connaissent la nature humaine doivent parler avec réserve et mesure du bien immédiat que l'on peut attendre de l'Institution. Mais qu'il en résultera *du bien*, c'est ce dont je suis persuadé ; le tems seul pourra décider, si ce bien sera aussi palpable que nous le désirons. Mais *toujours est-il qu'il en résulte ce bien-ci* :—le crime est restreint, l'ignorant est instruit, le criminel a tout le loisir de faire des réflexions graves et sérieuses ; et (pour employer l'expression d'un Prisonnier qui est maintenant en liberté) *s'il est un lieu où un homme puisse réformer son caractère et ses mœurs, ce lieu, c'est le Pénitencier* ; et les déclarations répétées des Prisonniers sur le point de sortir de réclusion, (si l'on peut ajouter la plus légère foi à leurs paroles) nous assurent, que plusieurs ont été renvoyés du Pénitencier, bien persuadés que " les voies du méchant sont pénibles, et que le sentier de la vertu est agréable," et ils désirent sincèrement *le suivre toujours, et y trouver le repos de leur âme*. Lorsque l'on aura établi une Institution subsidiaire pour donner de l'emploi aux Prisonniers libérés, et enlever aussi une des causes les plus fréquentes de rechute dans le crime,—(et une telle institution pourrait s'établir et s'élever par l'action réunie du philanthrope, du Chrétien, et des Citoyens sages et vertueux de la Société.)—c'est alors que l'on pourra nourrir l'espoir le plus vif de voir les progrès du Crime diminuer, autant que les moyens humains pourront effectuer un résultat aussi désirable.

En terminant, permettez moi de vous rappeler, que c'est à nous de mettre la main à l'œuvre ;—Dieu seul, peut faire réussir les meilleurs projets, et c'est en sa puissance et sa protection que nous devons nous confier.

Je suis avec un profond respect,

Votre très-humble et. obéissant serviteur,

ROBERT VASHON ROGERS,

Agissant comme Chapelain du Pénitencier Provincial.

KINGSTON, 14e Octobre, 1840.

RAPPORT DU CHIRURGIEN.

Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

Messieurs ;—J'ai l'honneur de faire Rapport que, depuis mon dernier Rapport annuel, j'ai visité le Pénitencier tous les jours.

Tout en obéissant ainsi aux instructions du Bureau des Inspecteurs, j'ai en même temps rempli un devoir que je considérais comme très nécessaire.

J'ai déjà déclaré au Bureau, que dans une Institution semblable, où le travail forcé est le principal châtiment, il arrive fréquemment que pour se soustraire au travail, les Prisonniers feignent des maladies ou des légères indispositions, et le grand but du Médecin doit être de découvrir l'artifice. Ses visites doivent donc être ponctuelles et journalières, afin que la certitude de sa présence puisse mettre un frein aux tentatives de ceux qui veulent en imposer aux Officiers de la Prison, afin de passer dans l'oisiveté les heures qui doivent s'écouler jusqu'à la prochaine visite du Médecin.

Je transmets deux tableaux ci-joints, le 1er, des patients qui ont été admis dans l'Hôpital, et le 2d, de ceux qui ont été soignés hors de cet Etablissement. Je remarquerai, que je n'ai admis comme ci-devant dans la première classe, que les patients dont les maladies étaient graves, et cela, pour les motifs que j'ai déjà expliqués dans une occasion précédente ; et j'ajouterai, que l'expérience a prouvé que l'espace destiné à l'Hôpital était insuffisant pour y maintenir une description convenable.

J'ai inspecté en différens tems, les alimens donnés pour la nourriture des Prisonniers, et dans aucune instance, je ne les ai trouvés mauvais. J'ai fait les visites, et constamment veillé sur l'état Sanitaire de l'Etablissement ; et je dois dire que j'ai toujours éprouvé de la part du Préfet du Pénitencier, l'attention la plus prompte et la plus assidue à toutes les suggestions que j'ai jugé nécessaire de lui faire, de tems à autres.

JAMES SAMPSON,

Chirurgien du Pénitencier Provincial.

KINGSTON, 1er Octobre, 1840.

No. 1.—Rapport annuel des Maladies qui ont été traitées dans l'Hôpital du Pénitencier Provincial, à venir jusqu'au 30e Septembre, 1840.

	Admis	Renvoyés	Mort	Restant.		Admis	Renvoyés.	Mort	Restant.
Fièvre,	2	2			Phthisie,	2		2	
Bronchitis,	1	1			Hoemoptisis,	1			1
Scarlatine,	1	1			Intus Suceptio,	1		1	
Catharre,	1	1			Hydrentérocele,	1	1		
Affection pulmonaire	1	1			Total.	11	7	3	1

JAMES SAMPSON, Chirurgien.

No. 2.—Rapport annuel des maladies qui ont été traitées hors de l'Hôpital du Pénitencier Provincial, à venir jusqu'au 30 Sept. 1840.

MALADIE.	NO.	MALADIE.	NO.
Abcès,	19	M. de l'autre part,	241
Anasarque,	1	Mal d'Yeux,	4
Anthrax,	1	" Main,	2
Clous,	16	Galle,	5
Catharre,	24	Affection de Foie,	2
Coléra Morbus,	3	Ménorrhagie,	2
Coliques,	18	Nausées et Vo-	
Constipation,	2	missement,	4
Contusions,	14	Affection Ner-	
Toux,	3	veuse.	1
Surdité,	1	Cauchemat,	1
Diarrhée,	83	Douleurs (vagues	
Dysurie,	5	intérieures,)	21
Mal d'Oreille,	1	Pleurésie,	1
Epilepsie,	3	Rhumatisme,	80
Symptômes fébriles,	27	Sciatic,	1
Gonorrhée,	1	Mal de Gorge,	7
Hoemoptisis,	3	Entorses,	8
Hémorrhoides,	5	Mal de Dent,	3
Mal de Tête,	24	(dents arrachées)	
Brutement de cœur	1	Tumeur de l'Ab-	
Hardedolum,	1	domen.	50
Hydrocèle,	1	do. au cou,	1
Indigestion,	25	Ulcères,	2
Inflammation de	6	Vertigo,	3
la main,	1	Blessure au coude,	9
do. de Mamma,	1	do. aux Pieds,	1
P. de l'autre part	241	Total.	381

Noté.—Ce chiffre de 380 comprend 162 individus. Le nombre des entrées journalières pour les mêmes, a été de 2060 ; nombre moyen de jours pour chaque cas, 5-19.

Nombre de cas sur les listes ci-dessus, pour chaque des trois années dernières.

1838—année expirée le 1er Octobre,	813
1839 " " "	497
1840 " " "	380

JAMES SAMPSON, Chirurgien.

Appendice
(N.)
21e Juillet.

R E T O U R

A une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général,
datée le 30 Juin, 1841,

DEMANDANT "Un Etat du montant net des Droits perçus dans les différents Ports du District de Gaspé, depuis l'année 1835 inclusivement,—ainsi qu'un Etat détaillé du montant des deniers publics affectés pour le dit District, et qui y ont été dépensés depuis l'année mil huit cent trente-cinq, inclusivement.

(Signé,)

D. DALY.

ETAT des Deniers appropriés pour le District de Gaspé, et qui y ont été dépensés depuis l'année 1835, jusqu'à l'année 1840, inclusivement.

SERVICE.	ANNEES.											
	1835.		1836.		1837.		1838.		1839.		1840.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Salaires du Juge, du Shérif, du Greffier des Cours, du Coronaire, du Grand Voyer,—et dépenses contingentes pour l'Administration de la Justice,.....	1023	3 9	995	6 3	943	0 11	1045	14 5	1107	9 5	1022	0 0
Ecoles Elémentaires,..	282	0 8	198	7 5								
Chemins et Ponts, par appropriations antérieures,.....	580	10 0										
Total Sterling...£	1885	14 5	1193	13 8	943	0 11	1045	14 5	1107	9 5	1022	0 0

JOSEPH CARY,

Inspecteur Général des Comptes.

KINGSTON, 12 Juillet, 1841.

P O R T D E Q U E B E C .

ETAT du montant net des Droits perçus dans le District de Gaspé, depuis l'année 1835, inclusivement.

ANNEES.	PERÇUS A GASPE'.			PERÇUS A NEW CARLISLE			CHIFFRE TOTAL EN ARGENT COURANT.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1835.....	192	15	7	712	3	9	904	19	4
1836.....	593	2	5	522	13	3	1115	15	8
1837.....	711	6	8	561	16	9	1273	3	5
1838.....	592	11	5	1103	13	5	1696	4	10
1839.....	762	15	4	687	3	9	1449	19	1
1840.....	979	6	9	820	11	6	1799	18	3

H. JESSOP,

Collecteur.

BUREAU DE LA DOUANE, }
Québec, 13 Juillet, 1841. }

PREMIER RAPPORT du Comité Choisi, sur les BANQUES et le COURS MONÉTAIRE.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

CHAMBRE DU COMITE', 26e Juillet, 1841.

Votre Comité nommé pour établir quel est, ou quels sont les Titres les plus désirables qui puissent être adoptés pour la monnaie et régler le taux du change en cette Province ; et pour prendre en considération la convenance d'introduire un système général de Banques en icelle, prend la liberté de faire son premier Rapport comme suit :

Conformément aux instructions de votre Honorable Chambre de s'enquérir et faire rapport du meilleur moyen de donner une valeur uniforme aux Monnaies qui ont cours dans les différentes parties de la Province, Votre Comité a fait une investigation laborieuse de la matière qui lui était soumise, et a préparé un projet de loi pour effectuer l'objet désiré, qu'il présente maintenant à votre Honorable Chambre, avec les témoignages qu'il a recueillis relativement à cette question.

Le tout est néanmoins humblement soumis.

F. HINCKS,

Président.

APPENDICE DU RAPPORT.

TABLE DES MATIERES.

- No. 1.—Témoignages de quelques Messieurs interrogés par le Comité.
 No. 2.—Copie d'un Acte de la Législature de la Jamaïque, qui assimile le Cours Monétaire de l'He à celui de la Grande Bretagne.
 No. 3.—Table du poids des diverses Monnaies ayant cours dans la Province du Canada.
 No. 4.—Table d'essai de Monnaies à l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, en 1835.

—No. 1.—

TEMOIGNAGES ANNEXES AU RAPPORT.

Liste des questions proposées par le Comité.

- Témoignages de A. Steven, Ecuier, Caissier, Banque de Gore.
 Commissaire Général Routh, (deux interrogatoires.)
 Henry J. Bolton, Ecuier.
 F. A. Harper, Ecuier, Caissier, Banque Commerciale.
 D. Thornburn, Ecuier, M. P. P.
 C. Miller, Ecuier, Assistant Commissaire Général, Kingston.
 G. W. Wicksteed, Ecuier, Greffier en Loi, A. L.
 J. T. Brondgeest, Ecuier, Président de la Chambre de Commerce, Montréal,
 (avec copie du rapport du Comité de cette Chambre sur le Cours des Monnaies.)
 Jos. Wenham, Ecuier, Caissier, Banque du Peuple, Toronto.
 John Patton, Ecuier, Régisseur de la Banque du Peuple, Kingston.
 John Glass, Ecuier, Montréal.
 T. G. Ridout, Ecuier, Caissier, Banque du Haut-Canada.
 C. H. Castle, Ecuier, Caissier, Banque de la Cité, Montréal.

Appendice
(O.)
26e Jnillet.

Thos. Ashton, Ecr. Régisseur, Succursale de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Kingston.
W. Hall, Ecr. Receveur des Douanes, Montréal.
J. Cameron, Ecr. Caissier, Banque Commerciale, Succursale de Toronto.
Noah Freer, Ecr. Caissier, Banque de Québec.
A. Simpson, Ecr. Caissier, Succursale de Québec, Banque de Montréal.
W. Walker, Ecr. Président de la Chambre de Commerce, Québec.
T. B. Anderson, Ecr. Montréal.
T. A. Young, Ecr. ancien Contrôleur des Comptes, Bas-Canada.
T. Paton, Ecr. Régisseur, Succursale de Québec, Banque de l'Amérique Britannique du Nord.
William Freeland, Ecr.
John Neilson, Ecr. M. P. P.
W. Bristowe, Ecr. Québec.
Mr. J. L. McIntosh, Teneur de Livres à Toronto,
H. Le Mesurier, Ecr. Québec.

LISTE DES QUESTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ SUR LE COURS MONÉTAIRE.

No. 1. Quelle est, dans votre opinion, la cause de la différence qui existe entre la valeur des monnaies à Toronto et à Montréal ?

No. 2. Quels seraient, dans votre opinion, les moyens les plus efficaces de faire disparaître les taux exorbitans que l'on charge aujourd'hui pour transmettre de l'argent de la Section Ouest de la Province dans la Section Est ?

No. 3. Serait-il désirable, dans votre opinion, pour rendre le Cours Monétaire uniforme, de révoquer la partie de la loi du Bas-Canada, qui donne aux piastres et demi piastres Françaises une valeur légale de 5s. 6d. et 2s. 9d. courans, et tout l'Acte du Haut-Canada connu sous le nom de la 6e Guil. 4, chap. 27, qui donne aux shelings Britanniques une valeur légale de 1s. 3d. chacun ?

No. 4. Serait-il désirable d'abolir les Lois existantes des deux sections de la Province, *in toto*, et d'y substituer une nouvelle Loi Monétaire ?

No. 5. Serait-il désirable, dans votre opinion, d'introduire le Cours Sterling pour la monnaie de compte, et d'assimiler, sous tous les rapports, le Cours Monétaire de la Colonie à celui du Gouvernement Impérial, tel qu'établi par la Loi, l'or étant le Titre de la Monnaie ?

No. 6. Serait-il désirable d'adopter le système décimal, et de calquer notre Cours Monétaire exactement sur celui des Etats-Unis, tel qu'établi par la Loi du Congrès de 1834 ?

No. 7. Lequel recommanderiez-vous, l'or ou l'argent pour Titre de la Monnaie, ou tous les deux à la fois ?

No. 8. Si l'argent était adopté pour Titre de la Monnaie, et que le cours sterling fut établi, ne serait-il pas désirable de comprendre au nombre des Monnaies légales, les piastres Espagnoles et Américaines à une valeur fixe ?— et quelle est la valeur comparative de la piastre convertie en sterling ?

No. 9. La demie piastre ne pourrait-elle pas être aussi comprise avantageusement dans ce nombre, et sauf ces exceptions, la Monnaie Britannique ne devrait-elle pas être la seule monnaie légale ?

No. 10. Le Gouvernement devrait-il retirer les piastres et demi piastres Françaises de la circulation, et dans le cas affirmatif, quel tems devrait-il accorder pour effectuer leur rachat, en combien d'endroits faudrait-il l'opérer à la fois, et la perte résultant de ce changement devrait-elle retomber sur les détenteurs ?

No. 11. Quelle est la valeur exacte des piastres et demie piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines, en argent sterling ?

No. 12. Y-a-t-il d'autres espèces de Monnaies en circulation dans la partie Est de la Province qui soient détériorées ou de mauvais aloi, et quelles sont elles ?

No. 13. Y a-t-il des Monnaies détériorées en circulation dans la partie Ouest de cette Province ?

No. 14. Si les espèces d'or et d'argent Britanniques, et les piastres et demi piastres à 4s. 2d. et 2s. 1d. devenaient les seules Monnaies légales, ce changement n'aurait-il pas l'effet d'empêcher les trop grandes fluctuations du change dans les deux Sections de la Province ?

No. 15. Si l'argent sterling Britannique est adopté pour la Monnaie de compte, et qu'il soit le seul légal avec la piastre, quel sera à votre avis le taux ordinaire du change sur Londres ?

No. 16. L'assimilation du Cours Monétaire de la Colonie à celui du Gouvernement Impérial aurait-elle l'effet, dans votre opinion, de favoriser l'introduction des capitaux Britanniques et pourquoi ?

No. 17. L'introduction de l'argent sterling et l'assimilation du Cours Monétaire de cette Colonie à celui de la Mère-Patrie, n'offriraient-elles pas des facilités aux Emigrés, et ne tendraient-elles pas à établir un meilleur accord entre cette Colonie et la Mère-Patrie ?

No. 18. Voulez-vous avoir la bonté de communiquer au Comité les autres renseignemens que vous possédez sur ce sujet, et les résultats de votre expérience en faveur des différens systèmes ?

6e Juillet, 1840.

Interrogatoire d'ANDREW STEPHEN, Ecuyer, Caissier de la Banque du District de Gore.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

Question 1re.—Quelle est, dans votre opinion, la cause de la différence du taux du change ?

Réponse.—La différence de valeur entre les Monnaies qui ont cours dans chaque Province.

Question 2me.—Pensez-vous qu'il soit désirable de rendre le cours des monnaies uniforme dans les deux Provinces.

Rép.—Oui.

Ques. 3me.—Quel est, dans votre opinion, le meilleur moyen de le faire ?

Rép.—Je ne puis répondre à cette question sans y avoir encore réfléchi.

Quest. 4me.—Faites-vous de grandes opérations de change avec les Etats-Unis ?

Rép.—Non.

Quest. 5.—Pensez-vous que les Banques retirent des avantages essentiels de la valeur actuelle des monnaies d'argent britanniques ?

Rép.—Je crois que oui ; mais le public encore plus.

Quest. 6me.—Pensez-vous que la loi, a l'effet de protéger les Banques ?

Rép.—Jusqu'à un certain point. Je crois qu'en augmentant la circulation, l'on augmente aussi le prix des produits.

Quest. 7me.—Est-on dans l'usage dans les autres pays de demander des espèces ?

Rép.—Je ne le sais pas.

Quest. 8me.—Le taux du change ne s'est-il pas élevé dans la même proportion que la dépréciation des monnaies occasionnée par l'Acte de la 6e Guil. 4 ?

Rép.—Non.

Quest. 9me.—Recommanderiez-vous l'introduction du Cours britannique, ou du Cours Américain ?

Rép.—Si l'on introduisait ici le cours sterling britannique, je crois qu'il jeterait beaucoup de confusion dans le pays.

Quest. 10me.—Savez-vous quel taux pour cent déterminerait l'exportation de la monnaie d'argent britannique, et en le supposant fixé à 5, cet argent laisserait-il le pays ?

Rép.—Oui, à 5 pour cent.

Quest. 11me.—Pensez-vous qu'il serait plus désirable pour la société d'introduire le sterling britannique, ou bien de continuer le cours d'Halifax en l'assimilant encore plus à celui des Etats-Unis ?

Rép.—Je crois que le dernier serait plus désirable.

Quest. 12me.—Lequel pensez-vous, du cours d'Halifax ou du cours Américain, serait le plus désirable ?

Rép.—Je crois que, comme ce pays est une colonie britannique, le cours d'Halifax serait, politiquement, plus convenable.

Quest. 13.—Pensez-vous que le sterling britannique soit fixé à présent à un taux trop élevé, à 1s. 3d. ?

Rép.—Oui.

Quest. 14me.—Ne résulterait-il pas des inconvénients de la fixation du sheling britannique à 1s. 2½d. ?

Rép.—Oui, mais le pays souffrirait encore plus s'il était fixé à 1s. 2d.

Quest. 15.—Pensez-vous que si notre cours monétaire était assimilé à celui des Etats-Unis, il serait plus difficile de retenir les espèces courantes dans le pays ?

Rép.—Oui, je crois.

Quest. 16me.—Pensez-vous qu'il soit désirable d'augmenter les capitaux des Banques existantes, ou d'en autoriser l'établissement de nouvelles ?

Rép.—Je crois qu'il y a déjà trop de Banques ; mais je préfère qu'on augmente les capitaux de celles qui existent déjà, à l'établissement d'un plus grand nombre.

Quest. 17me.—La Banque, dont vous êtes Caissier, a-t-elle demandé la permission d'augmenter son capital ?

Rép.—Non.

Quest. 18me.—Pensez-vous que la restriction que le Gouvernement se propose d'imposer aux Banques en les obligeant de n'émettre que des billets d'un louis sterling et au dessus, soit avantageuse pour le pays ou non ?

Rép.—Non, décidément. Si les billets des Banques de la province étaient retirés de la circulation et remplacés par des espèces, les avances que les banques font à leurs pratiques se trouveraient diminuées de la somme exacte des billets retirés de la circulation. Le besoin que le pays a de petits billets doit être satisfait, et je suis d'opinion que si leur émission ne vient pas de nos banques, elle viendra de celles des Etats-Unis, résultat qui serait sujet à de fortes objections.

8e Juillet, 1841.

Interrogatoire de SIR R. ROUTH.

Memorandum de la conversation qui a eu lieu avec Sir Randolph Routh, et de ses réponses aux questions, &c.

Lorsqu'on lui a demandé son opinion relativement au meilleur cours monétaire que l'on pourrait établir, et au titre de la valeur des espèces courantes,

Appendice
(O.)
26e Juillet.

Il a répondu, qu'il était difficile de prendre le cours monétaire en considération, sans considérer aussi avec lui le cours du papier monnaie; mais il était fermement d'opinion, qu'il ne devait y avoir qu'un titre pour la monnaie.

Ne pensait-il pas qu'il ne serait pas à propos que ce titre fut celui d'une monnaie étrangère ?

Il ne pense pas qu'il puisse résulter de désavantage de ce que la piastre soit le titre de la valeur, par cela seul qu'elle est une monnaie étrangère; elle est connue et en circulation dans le monde entier.

Comment pensait-il que les traites tirées d'Angleterre devaient être payées ?

Au pair. D'après la loi actuelle le pair est, suivant lui, de £111 2s. 3d. ou l'addition de 1-9; mais il pense qu'il devrait être considéré non pas comme un neuvième, mais comme un cinquième, c'est à dire £120 cours d'Halifax, ou \$480, pour £100 Sterling.

Quelle est la valeur relative de l'or et de l'argent dans les Etats Unis ?

Il pensait que la monnaie d'argent Américaine avait une valeur relative plus forte que l'or.

Il croyait que l'or était déprécié d'environ 2 pour cent.

Aurait on raison d'adopter le système du sterling Britanniques pour la monnaie de compte ?

L'effet de l'adoption du cours Sterling serait d'élever les prix.

Il ne voit point d'avantage à introduire le cours Sterling; ce serait la source de dérangemens et d'embarras considérables. Les shellings Britanniques ne valent que onze deniers; il ne voudrait pas, dans aucune circonstance, recommander l'adoption du shelling Britannique comme titre de valeur; et en pratique, il est impossible d'avoir deux titres de monnaie, l'or et l'argent.

Lorsque Sir Randolph recevait des soumissions en cours Sterling au lieu d'en cours d'Halifax, il trouvoit que les taux revenaient presque au même. Il a été obligé d'abandonner ce plan.

Lorsqu'on lui a demandé son opinion sur l'effet d'une loi qui donnerait à la piastre une valeur légale, il a répondu, que cet effet serait d'étendre la circulation des billets de Banques du Canada, aux Etats Unis. Le système, nommé de protection pour les Banques, qu'on a établi en autorisant la circulation de monnaies dépréciées, comme les piastres et les écus français, dans le Bas-Canada, ou en élevant la valeur légale des monnaies Britanniques, comme on l'a fait par l'Acte de la 6e Guil. 4. ch. 27, est une illusion complète. Pour appuyer le cours monétaire de la Province sur des bases saines, il faudrait, suivant lui, révoquer l'Acte de la 6e Guil. 4 ch. 27, retirer de la circulation les piastres et les écus français, et établir un shelling pair, de manière à faire de la piastre la preuve du change, et que \$480 soient l'équipollent de £100 Sterling.

L'opinion de Sir Randolph étant demandée, sur les Banques d'émission et leurs avantages relatifs comparés au système de Banque en cette Province, il a répondu: que les Banques d'escompte et de dépôt ont généralement produit de plus grands bénéfices et été moins exposées aux calamités que les Banques d'émission; cette opinion est fondée sur des témoignages donnés devant le Comité choisi de la Chambre des Communes. C'est pourquoi il pensait, que les Banques d'émission ne doivent pas être des Banques d'Escompte ni de Dépôt.

Quest.—Vous avez dit que vous préféreriez que la piastre fut le titre de la monnaie, ne conseilleriez vous pas de donner une valeur légale aux monnaies d'or Françaises, Espagnoles, Portugaises et Américaines en toutes sommes qui excéderaient £20 au poids, moyennant tant de l'once ou du gros, ainsi que cela a été fait dans la loi des Etats Unis de 1834; et de donner aussi une valeur légale au souverain, de 24s. 3d. ou 24s. 4d. et à l'Aigle des Etats Unis, de £2. 10s. pièces nombrées ?

Je recommanderais de donner une valeur légale fixe aux monnaies ci-dessus, simplement pour la commodité; mais je ne pense pas qu'on doive égaliser les autres monnaies d'or étrangères.

Interrogatoire de HENRY J. BOLTON, Ecuyer, Toronto.

13e Juillet, 1841.

Rép. à la Q. No. 1.—(Voir la Liste.)—La différence de la valeur fixée par Acte du Parlement entre certaines monnaies ayant cours dans les deux Sections du Canada, est la seule cause radicale du taux élevé du change entre Toronto et Montréal. Il y aura toujours une différence entre les lieux éloignés les uns des autres, à cause du risque et de la dépense qu'occasionne le transport des espèces d'un endroit à un autre, quoique ces espèces aient la même valeur dans l'une et l'autre place. La Législature ne devrait intervenir, suivant moi, que pour donner une valeur uniforme à toutes les monnaies courantes de la Province, seulement. Toute intervention de sa part, pour régler la manière dont les Banques doivent conduire leurs affaires est impropre à mon avis, et du reste, ses décrets ne peuvent être fondés que sur les opinions spéculatives de ceux qui les proposent.

2.—La réponse à la première question, sert aussi de réponse à celle-ci.

3.—Je révoquerais toutes les lois maintenant en force dans l'une et l'autre Section du Canada, et j'établirais un titre fixe, laissant toutes les monnaies étrangères prendre le niveau qu'elles doivent occuper par leur valeur intrinsèque dans le marché, comme matières en Lingots. Le taux du change, comme les prix de notre marché, est réglé par Londres, et si nous établissons un titre de valeur différent, le taux du change sera affecté par la hausse ou la baisse du titre que l'on aura adopté: la piastre par exemple, sur la place de Londres où elle se vendra comme de l'argent en Lingots.

4.—Voir dernière réponse.

5. Je pense qu'une parfaite assimilation avec la Mère-Patrie maintiendrait, le taux du change sur une base plus uniforme ; mais je doute, si les avantages qui en résulteraient ne seraient pas plus que contre-balancés par l'embarras qu'elle occasionnerait aux marchands et à leurs pratiques, dont la plupart ne savent pas compter en sterling et connaissent très-bien le cours d'Halifax de quatre piastres au louis. C'est une question trop difficile et trop importante pour exprimer une opinion précise, sans y avoir mûrement réfléchi. La difficulté vient, de la différence qui existe entre le titre Britannique et le titre Américain. S'ils étaient identiques, il ne pourrait y avoir de doute à cet égard. Si l'on considère la proximité des Etats-Unis, nos communications journalières avec eux et la circulation de nos billets dans leur pays, la question de savoir si l'on doit adopter le titre de leurs monnaies de préférence à l'autre acquiert une grande importance. Il serait certainement très-commode, quoique je pense que le titre Britannique est préférable par rapport au change, outre l'avantage d'avoir toujours quelque chose d'Anglais sous les yeux du public. Il y a plusieurs raisons mineures à avancer des deux côtés, que le temps ne me permet pas développer.

6. Voir la dernière réponse. Un cours monétaire fondé sur le système décimal serait certainement le plus commode de tous. Et je penche pour le système américain que je regarde comme le meilleur, si l'on pouvait le rendre universel dans tout le monde commercial ; je regarderais cela comme une immense amélioration.

7. Si le sterling Britannique est adopté, je rendrais le nôtre parfaitement identique sous tous les rapports avec lui, sans aucune déviation. Si l'on choisit le titre Américain, je suivrais le même principe ; je ne voudrais pas prendre une partie de l'un, et une partie de l'autre système.

8. Voir la dernière réponse.

9. Voir la dernière réponse.

10. Je crois qu'il ne devrait être fait aucune provision, relativement aux monnaies qui ne seront plus continuées comme courantes.

11. Je pense que les monnaies indiquées dans cette question, n'ont pas de valeur fixe dans l'échelle du sterling, et que là où elles ne sont pas courantes, elles se vendent comme de l'argent en lingots et que le prix en varie comme celui des autres marchandises.

12 & 13. Je n'en connais point d'autres que les sous.

14. Je ne comprends pas exactement cette question.

15. Je ne pense pas qu'aucun système puisse établir un taux absolu de change dans un pays, quelconque. Je ne crois pas qu'un acte du parlement puisse effectuer cet objet.

16. Je ne pense pas qu'aucun changement effectué dans notre système monétaire, puisse avoir d'effet sur l'introduction des capitaux.

17. Et n'influerait pas non plus sur l'émigration.

Interrogatoire de T. A. HARPER, ECR., Caissier de la Banque Commerciale du District de Midland.

13e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1. La différence de valeur des monnaies entre les sections Ouest et Est de la Province, a pris son origine à Montréal. Les banques de cette ville n'ont point voulu prendre les billets des banques de l'Ouest sans charger un fort escompte, donnant pour raison, que les chelins et les douze sous britanniques avec lesquels les dernières payaient leurs balances, étaient évalués trop haut dans l'acte Provincial de la 6e Guil. 4 chap. 27. Depuis quelque tems cependant, cette opinion ne paraît pas prévaloir chez les capitalistes de Montréal ; car on demande tous les jours à la banque dont je suis Caissier, de ces monnaies pour envoyer à cette ville. Les banques de l'Est ont néanmoins maintenu l'escompte à quatre pour cent.

2. Le moyen le plus efficace d'empêcher la continuation de ces charges sur les billets de banques et les effets de Commerce de la section Ouest, serait de rendre le cours monétaire uniforme dans toutes les parties de la Province.

3. Le meilleur moyen, dans mon opinion, de remplir ce but, ce serait d'étendre les dispositions de l'acte du Haut-Canada de la 6e Guil. 4 chap. 27 au Bas-Canada, jusqu'à ce que la décision mûrie du Parlement impérial sur ce sujet et sur la monnaie soit promulguée. Tout acte législatif prématuré, changeant *in toto* le cours monétaire de cette province, peut faire un mal incalculable, et paraliser les apparences actuelles d'un retour de prospérité. Je recommanderais aussi, de fixer au mêmes taux les monnaies d'or britanniques, et de donner une valeur légale aux chelins et aux douze sous, en sommes limitées.

4. La réponse à cette question se trouve dans celle qui précède.

5. Je ne puis pas recommander un pareil changement aujourd'hui.

6. J'apprends, que le projet de changer le système actuel de livres, chelins et deniers en système décimal, est sous la considération du Parlement Impérial ; le système décimal serait, suivant moi, de beaucoup préférable à toute assimilation à celui des Etats-Unis.

7. Je recommanderais, que l'argent servit de titre ou l'or et l'argent, mais non l'or seul.

8 & 9. Je pense qu'il serait à propos de fixer aussi la valeur des piastres, et demie piastres espagnoles et américaines ; cela est d'autant plus nécessaire, que j'ai eu des difficultés à me procurer, dans un bref délai, des monnaies d'argent britanniques.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

Appendice

(O.)

26e Juillet.

10.—Le Gouvernement ne doit pas seulement racheter les monnaies françaises, mais il doit encore, si la valeur des monnaies britanniques est réduite, payer la différence, afin que la perte ne retombe pas sur les banques ni sur les particuliers. Les banques peuvent servir de comptoirs pour racheter ces monnaies.

11.—Je n'ai point les moyens de constater la valeur exacte en sterling, suivant le titre de l'Hotel des monnaies britanniques, des piastres et demi piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines, aujourd'hui.

12 & 13.—Je ne sache pas que de telles monnaies soient en circulation, à l'exception des sous, qui sont très-nombreux dans la section supérieure de la province.

14.—Dans mon opinion, l'établissement d'une monnaie d'or et d'argent britannique, et la fixation des piastres et demi-piastres à 4s. 2d. et 2s. 1d. sterling, empêcheraient de trop grandes variations dans les taux du change, particulièrement durant l'été ; mais n'arrêteraient pas les demandes constantes de lettres de changes aux banques pour les négocier à Montréal ou à New-York, lorsque le taux du change dans cette dernière place offrirait de bons bénéfices.

15.—Si le sterling britannique seul, est adopté pour la monnaie de compte, tant que la navigation restera ouverte, le taux du prime des lettres de change ne dépassera pas le chiffre des frais d'exportation de l'or britannique, s'il est la seule monnaie légale. Mais si les monnaies d'argent britanniques, Américaines et Mexicaines ont légalement cours, le taux sera réglé par la demande ; mais il ne s'élèvera pas, je pense, au dessus de huit pour cent.

16.—Je ne vois pas, comment l'assimilation des monnaies pourrait avoir de l'influence sur les capitalistes, et les engager à venir dans cette colonie en plus grand nombre qu'aujourd'hui. Suivant moi, cette influence dépend davantage des colons eux-mêmes, et de leur soin constant de profiter des avantages qu'ils possèdent de développer les ressources du pays ; des mesures que le gouvernement peut prendre pour assurer la tranquillité publique, et enfin des lois que la législature passe pour assurer le placement et le remboursement des capitaux. Voilà les seules mesures, qui attireront de ce côté l'attention des émigrés riches et des capitalistes.

17.—Les monnaies sterling seraient mieux connues de l'émigré britannique, et pourraient l'engager à rester dans la colonie ; tandis que l'assimilation au système monétaire des Etats-Unis leur ouvrirait l'entréc de ce dernier pays.

Interrogatoire de DAVID THORNBURN, Ecr. M. P. P.

Chambre du Comité, 13e Juillet, 1841.

Rép. à la Q. No. 1.—Cela vient, dans mon opinion, des différentes valeurs données par des actes du parlement aux mêmes monnaies ; ainsi, les piastres et $\frac{1}{2}$ piastres françaises valent à Montréal 5s. 6d. et 2s. 9d. tandis qu'à Toronto ces monnaies ne valent que 5s. et 2s. 6d. D'un autre côté, l'argent Anglais vaut plus à Toronto qu'à Montréal, par exemple : la piastre vaut 6s. et la demie piastre 3s., le shelling sterling 1s. 3d. et le demi shelling $7\frac{1}{2}$ d., tandis que ces monnaies ne valent à Montréal que 5s. 6d., 2s. 9d., 1s. 1d. et $6\frac{1}{2}$ d. Je crois qu'il y a une différence dans les monnaies d'or ; mais j'ignore de combien elle est.

2.—Je pense que le seul remède qui puisse faire cesser ce mal, c'est d'obliger les banques à payer la différence en lettres de change pour les balances.

3.—Le cours monétaire devrait être uniforme dans toute la province.

4.—Ma réponse à la question précédente, admet la nécessité d'une loi nouvelle pour régler le cours monétaire.

5.—La solution de cette question est difficile, relativement au titre de notre cours monétaire pour la commodité et les avantages des émigrés. Le cours sterling est décidément préférable ; mais il résulterait des difficultés, des embarras, ainsi que des pertes pour le public de son adoption, particulièrement dans les transactions avec les Etats voisins.

6.—C'est certainement un système monétaire qui est non seulement commode, mais facile à comprendre. Cependant, je doute qu'il soit conforme aux vœux ou aux intérêts de nos habitans, particulièrement des émigrés qui apportent avec eux de l'argent sterling ; c'est pourquoi, je ne le recommanderais pas pour le présent.

7.—Je recommande les deux.

10.—Je pense qu'elles devraient être rachetées, et un certain délai donné pour leur rentrée. Les banques de la partie Est de la province, devraient en supporter la perte. Les trésoriers de district pourraient les recevoir dans leurs différentes localités.

Le tems ne me permet pas de répondre aux questions qui restent.

Interrogatoire de C. MILLER, Ecr. A. C. G. Kingston.

13 *Juillet*, 1841.

Appendice
(O.)

26e *Juillet*.

Rép. à la Q. No. 1.—La grande inégalité de la valeur des Monnaies d'argent courantes a, outre les autres inconvénients, celui d'empêcher les Banques des divisions Est et Ouest de la Province, de faire des arrangements permanens et équitables pour la liquidation de balances, provenant des billets qu'elles s'envoient réciproquement pour en percevoir le paiement.

2.—Ce serait d'égaliser la valeur des Monnaies, et d'obliger toutes les Banques d'émission à racheter leurs billets là où ils ont été émis, ainsi qu'à l'institution mère d'où ils peuvent être datés.

3 & 4.—Oui.

6.—Non, à moins qu'il ne soit adopté par la Mère-Patrie.

5, 7, 8 & 9.—Je penche pour l'introduction du Cours Sterling Britannique, et pour que l'or et l'argent soient le titre de la Monnaie en admettant les Monnaies d'or et d'argent Américaines, depuis l'Aigle jusqu'au 30 sous dans la circulation, et leur donnant une valeur légale. La valeur de la Piastre, réduite en sterling, est de 4s. 2d.

10.—Cette Monnaie n'étant en circulation que dans la Section Est de la Province, il faudrait peu de tems pour l'en retirer; des Bureaux de rachat pourraient être établis à Québec et à Montréal, où le détenteur en recevrait la valeur en monnaie courante, sans perte.

11.—Environ 4s. 2d. et 2s. 1d.

12 & 13.—Je crois que ces Monnaies sont disparues en grande partie, des deux Sections de la Province.

14.—Je ne crains pas cet effet.

15.—Ce taux doit être calculé sur les frais que l'exportation des espèces à la Mère-Patrie coûterait, lesquels n'excéderaient pas de beaucoup 2 pour cent sur l'argent, en y comprenant le fret, l'assurance et toutes les autres charges.

16 & 17.—Je ne puis pas dire qu'elle aurait entièrement cet effet, quoiqu'elle paraîtrait offrir un certain degré de facilité à l'Emigré.

Interrogatoire de G. W. WICKSTEED, Ecr. Greffier en Loi de l'Assemblée Législative.

13 *Juillet*, 1841.

Rép. à la Q. 1.—La livre courante du Haut-Canada, est égale en valeur à 16 shelings Britanniques, tandis que la livre courante du Bas-Canada est égale à \$4, ou environ 16s. 6d. Britanniques; le *pair* du change, entre les deux Provinces, est, en conséquence, de \$97 argent courant du Bas-Canada, et \$100 argent courant du Haut-Canada. La cause de cette différence est due à l'Acte du Haut-Canada, qui a fixé la valeur légale des shelings Britannique de toute somme, à 1s. 3d. courant.

2.—Je ne pense pas, que l'on puisse regarder comme exorbitant tout escompte chargé sur les échanges d'argent du Haut-Canada contre de l'argent du Bas-Canada, à moins qu'on ne donne beaucoup moins que \$97 du Bas-Canada pour \$100 du Haut-Canada. La valeur de la piastre est aussi évidemment différente dans les deux Provinces, que l'est la valeur de la livre sterling et de celle de la livre courante, quoique cette différence ne soit pas si considérable. Ce n'est seulement que lorsque la prime excède cette différence, que l'on peut dire qu'il y a quelque chose à payer pour le transport de l'argent; car comme je l'ai déjà remarqué \$97 du Bas-Canada, font au pair de change, \$100 du Haut-Canada, ou tout près.

3.—L'on ferait certainement bien, de rappeler ces deux lois; mais, en révoquant celle du Haut-Canada, il faudra avoir soin que celui qui, sous l'existence de cette loi, a emprunté £100 courans, à raison de 16s. sterling du louis, ne soit pas obligé de les payer à raison de 16s. 6d. sterling.

4.—Oui.

5.—Oui. Dans le Haut-Canada, le changement a virtuellement eu lieu déjà, et il n'y a que des monnaies Britanniques. Il y aurait moins de difficultés et d'embarras à adopter de suite le système sterling, qu'à retourner au vieux système de \$4 au louis. J'opérerais ce changement, comme on l'a fait dans la Jamaïque, en annonçant longtems d'avance la mise en force de la loi; et pendant ce tems là, je réglerais les taux auxquels les monnaies devraient passer de manière à attirer dans la Province une somme suffisante de monnaies Britanniques pour la circulation lorsque le changement aurait lieu.

6.—Non. Tant que le Canada sera une dépendance de la Grande Bretagne, le meilleur cours monétaire qu'on puisse avoir, c'est celui de la Mère-Patrie. Il sera assez tems d'adopter le système décimal lorsque l'Angleterre le fera.

7.—Si nous adoptons le système de la Grande-Bretagne, l'or doit être le titre de notre monnaie; le double titre de l'or et de l'argent, est mauvais en pratique; quand l'un de ces métaux acquiert, par les variations du commerce, une plus grande valeur, par rapport à l'autre, que celle qui lui a été assignée à la fabrication, les monnaies qui en sont composées disparaissent.

8.—L'argent ne peut pas servir de titre si l'on adopte le système du Sterling Britannique. Ce serait agir contrairement au principe même, sur lequel le système monétaire de la Grande Bretagne est fondé, que de donner une valeur légale aux monnaies d'argent pour des sommes illimitées par la raison qu'elles ne valent que 10-11e. de leur valeur nominale. Elles ne sont qu'une promesse de payer pour le dernier onzième. Leur valeur légale est limitée à de petites sommes ; la raison de cette restriction a plus de force ici qu'en Angleterre, où le Gouvernement peut maîtriser à volonté le chiffre de la circulation de manière à pouvoir empêcher ces monnaies de tomber au-dessous de leur valeur nominale. Là, aucun effort individuel ne peut en augmenter sensiblement la quantité dans le pays ; ici, il peut fournir à toute la circulation. L'argent Britannique ne peut passer pour sa valeur nominale en Amérique, qu'à la faveur d'une circulation limitée, de manière qu'il soit recherché pour servir de petites monnaies, ou lorsque la prime du change est assez élevée pour permettre de l'exporter en Angleterre avec avantage. Aucune monnaie courante ne doit dépendre pour sa valeur des variations du change, et d'après le principe Anglais, aucune monnaie ne peut avoir une valeur légale pour un montant indéfini, si sa valeur intrinsèque n'est égale à celle pour laquelle elle passe.

9.—Je crois qu'il est impossible de se dispenser de donner aux monnaies que l'on peut se procurer aux Etats Unis en toute quantité pour faire face à des urgences subites, une valeur légale proportionnée à leur valeur intrinsèque comme argent en lingots.

La valeur des monnaies étrangères pourrait être fixée par l'Acte, mais si l'on doit se servir de titre, cette fixation ne pourra être *exacte* que pour les *monnaies d'or*, car les monnaies d'argent varieront de prix par rapport à ce titre. Peut-être serait-il à propos, dans la plupart des cas, de donner à la Reine le droit d'en fixer la valeur de tems à autre par Proclamation, selon le fin éprouvé de cette monnaie, son poids, et le prix de l'argent relativement à celui qui est monnayé. Les valeurs fractionnaires pourraient être déterminées d'une manière exacte, et il ne s'en suivrait pas d'inconvénient, parce que le but de ce système ne serait pas d'encourager la circulation des monnaies étrangères, mais de pourvoir au besoin de monnaies courantes dans un moment d'urgence soudaine, sans que leur circulation ne fit rien perdre au Débiteur ni au Créancier. Sauf cette exception, je pense que la monnaie Britannique devrait former toute notre circulation ; peut-être, que la piastre pourrait être fixée avec sûreté à 4s. 1½. sterling par l'Acte, mais certainement pas plus haut. Je préférerais, de laisser à régler par Proclamation, la valeur de la piastre ainsi que celle de toutes les autres monnaies d'argent étrangères, mais sans que jamais cette valeur pût excéder leur valeur intrinsèque. Si celle de la piastre était fixée à 4s. 2d. la monnaie Britannique disparaîtrait chaque fois que des espèces seraient exportées des Etats-Unis. La question de savoir, si l'argent Britannique pourrait rester en Canada d'une manière permanente, a été résolue dans la pratique par les expériences tentées dans le Bas et le Haut-Canada, sous les systèmes qui y sont maintenant en vigueur. Dans le Bas-Canada, où la piastre a été fixée *trop haut* proportionnellement à la monnaie Britannique, cette dernière a toujours disparu. Dans le Haut-Canada, depuis que la piastre a été fixée *trop bas* en proportion à la monnaie Britannique, cette dernière est suffisamment abondante pour satisfaire à la demande, et a entièrement remplacée toutes les autres. Evaluer la piastre trop bas ne serait pas un mal, excepté dans les cas où l'on aurait besoin tout à coup de sommes considérables en espèces. La grande défectuosité de l'Acte du Haut-Canada, ne vient pas de ce que la valeur de la piastre y a été fixée trop bas pour *l'avenir*, mais de ce que l'on a réellement opéré une réduction dans les dettes contractées en piastres, ou en livres de quatre piastres, et autorisé le Débiteur à les payer avec une somme dont la valeur n'égale pas le nombre de piastres qu'il s'était obligé de rembourser, se rendant par là coupable d'une fraude envers son créancier.

Je puis remarquer ici, que l'opération de convertir en *Sterling* une somme en piastres, et sous (*cents*) est plus facile que celle de la réduire en *Courant*.

Car la piastre à 4s. 2d. un *cent*, est égal exactement à un demi denier, et à 4s. 1½d il n'y aurait qu'à déduire 1 pour cent. Dans le calcul de somme, au dessous d'une piastre, on pourrait compter le *cent* pour un demi denier sans inconvénient.

10.—Elles devraient être retirées. La Province doit supporter la perte qui ne sera pas considérable ; elles rentreraient en peu de tems. Il suffirait peut être, de les faire recevoir à leur taux actuel par les Douanes, et par tous les Officiers recevant de l'Argent pour la Province, durant un tems déterminé, comme six mois après qu'elles auraient cessé d'avoir cours.

11.—Leur valeur varie suivant l'année de leur monnayage, &c. Il y a des tables faciles à se procurer, où ces valeurs sont indiquées jusqu'à une très-petite fraction. La valeur moyenne de ces piastres, du poids et du fin ordinaire, n'est pas loin de 4s. 1½. Sterling. Elle varie, comme de raison, avec le prix courant de l'argent, et conséquemment ne peut être déterminée *que pour le tems présent* au titre de l'or, quoique la valeur de la monnaie d'or étrangère puisse être fixée d'une manière permanente.

12.—Il n'y en a pas qui mérite d'être nommée.

13.—Les *shellings* tomberaient sous cette désignation, si l'on supposait que la piastre du Haut-Canada fut une monnaie de la valeur réelle de la piastre Espagne, et non autrement. Je ne connais point de monnaie dans le Haut-Canada qui passe légalement pour plus que ce qu'elle vaut, si l'on y suppose, comme on doit le faire, la piastre égale à 4s. Sterling.

14.—Le vrai change ne serait pas affecté par cette mesure, parce qu'il dépend de causes qui n'ont point de rapport avec le cours des monnaies, mais le *pair* qui serait fixé pour £100 en Angleterre, dans le Bas ou dans le Haut-Canada, serait égal à 100 souverains, et la prime du change ne pourrait jamais excéder ce que coûterait un envoi sûr, d'espèces sur la place sur laquelle les lettres de change seraient tirées. Par le vrai change, je veux dire, la prime qu'une personne paierait ou recevrait en livrant cent Souverains en Canada et prenant une traite pour le paiement de la même somme en Angleterre. A présent le pair lui même, varie avec le prix courant de l'argent.

15.—Environ ½ pour cent de prime pour de bonnes lettres de change à 60 jours de vue, si la loi referme les mêmes dispositions que celle d'Angleterre relativement à l'argent, de manière que la livre du Canada soit égale au souverain. Le taux du change variera comme de raison.

16.—Je pense que toute assimilation de nos Institutions à celles de la Grande Bretagne aura cette tendance, en mettant les capitalistes en état de mieux comprendre ce qu'ils feront lorsqu'ils seront en rapport d'affaires avec nous. Ils croiront aussi, qu'il y a moins de probabilité que le cours monétaire soit changé d'une manière qui leur soit dommageable. La possibilité d'un changement, semblable à celui qui a été opéré dans le Haut-Canada par la loi de 1836, par laquelle toute dette de £100 se trouve payée avec £97, suffirait pour empêcher un capitaliste de placer son argent dans ce pays.

17.—Oui, je crois, très-considérablement.

18.—A la demande du Président, j'ai préparé un mémoire que je lui ai remis, et qui contient tout ce que je ne pourrais dire en réponse à cette question, sans occuper trop longtemps le Comité. Si le Comité veut me le permettre, je regarderai ce mémoire comme ma réponse à cette question.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

REMARQUES qui accompagnent les réponses de G. W. WICKSTEED, Ecr., aux questions soumises par le Comité sur le Cours Monétaire.

13e Juillet, 1841.

La première chose à observer, en faisant une loi nouvelle pour régler le cours et la valeur des monnaies, est celle-ci :—

Les droits du Débiteur et du Créancier doivent être conservés dans le même état dans lequel ils étaient lorsque la dette a été contractée. B. doit à A. £1000, ancien cours : ces £1000 sont égaux en valeur à un certain poids d'or, ou d'argent pur. La nouvelle loi en vigueur, A ne doit pas pouvoir demander à B *un plus grand* poids, ni B pouvoir offrir un *moindre* poids, en paiement de la dette, qu'avant la passation de la loi. Toute déviation de ce principe, aurait l'effet de priver A ou B d'une partie de son bien.

Cela étant posé, tout ce que l'on a à faire, c'est de trouver quel poids d'or pur (ou d'argent, si l'or et l'argent ont une valeur légale) paiera la dette de B dans l'ancien cours, et ensuite de proportionner les nouvelles valeurs, de manière qu'un même poids acquitte la dette dans le nouveau cours. Quant au change proprement dit, nous n'avons aucun calcul à faire.

Ainsi, dans le Bas-Canada, la dette de B pourrait être acquittée :

1o. En piastres d'argent à 5s. courant chaque. Ce paiement serait très-avantageux pour A ; mais il ne pourrait pas insister à être payé de cette manière.

2o. En Ecus Français à 2s. 9d. chaque. Ce paiement serait *moins* avantageux pour A, mais B pourrait à peine obtenir de cette monnaie, dont la quantité est petite en comparaison de toute la circulation, quoiqu'elle produise certainement quelque effet sur la valeur de la dette de B.

3o. En Or Américain monnoyé après 1834, à raison de £2 10s. courant pour l'Aigle. On peut se procurer de cette monnaie autant que l'on veut. La dette payée avec elle, serait d'une moindre valeur que si elle avait été payée en piastres d'argent, mais d'une plus haute valeur que si elle avait été payée avec des Ecus Français ; et quoique cette monnaie d'or n'ait pas, strictement parlant, une valeur légale, elle ne serait jamais refusée.

Je pense, en conséquence, que l'Or Américain monnoyé après 1834, à raison de £2 10s. l'Aigle, représente assez justement la valeur de la dette de B. Les autres monnaies d'Or ont été fixées si haut par la loi, qu'elles ne seront jamais offertes en paiement.

Or, la quantité d'Or contenue dans l'Aigle est telle, que si elle vaut £2 10 courant, le Souverain vaudra £1 4 4, et l'Aigle monnoyé avant 1834, £2 13 4d., et c'est là la valeur qui a été assignée à ces monnaies par l'Acte du Haut-Canada, et l'Ordonnance du Bas-Canada ; je la crois parfaitement correcte et juste.

La valeur de toutes les autres monnaies d'Or étant calculée d'après la même règle, c'est-à-dire, d'après la quantité d'Or qu'elles contiennent :—

Le vieux doublon Espagnol vaudra, £3 17 8.

La pièce Française de 40 francs, 1 18 7.

comme dans l'Ordonnance.

Jusque là, l'Acte et l'Ordonnance s'accordent ensemble, et avec raison.

L'Acte et l'Ordonnance s'accordent encore à fixer la valeur de la piastre à 5s. (l'Acte du Haut-Canada, cependant, blesse la raison quand il ajoute ces mots, "égale à quatre shelings et six deniers, cours sterling de la Grande Bretagne," ayant dans la clause précédente fixé la valeur du cours sterling comme si la piastre était évidemment égale à 4s. 2d.) La couronne ou piastre Britannique est fixée à 6s. et la demi-couronne à 3s.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

Je pense qu'ils s'accordent encore avec raison dans leur évaluation ; car, quoique la valeur assignée à la piastre soit un peu au dessous de sa valeur intrinsèque, comparée à celle de l'or au prix courant moyen de Londres, et quoique celle assignée à la piastre Britannique soit un peu moindre que celle qui serait proportionnée à sa valeur nominale qui serait de 6s. 1d., je crois, qu'il y a des raisons suffisantes pour justifier la valeur qui leur a été ainsi donnée.

Mais, je pense que l'on a fait une grande faute dans l'Acte et l'Ordonnance, en donnant une valeur légale aux piastres et demi piastres Britanniques, en sommes indéterminées ; car les motifs qui ont porté le Parlement Britannique à restreindre ces sommes à 40s. me semblent acquérir encore beaucoup plus de force lors qu'on les applique au Canada.

Mais, toutes les dispositions précédentes de l'Acte du Haut-Canada sont détruites de fait par celle qui donne au shelling Britannique une valeur légale de 1s. 3d ; car, nulle autre monnaie que celle là ne sera donnée en paiement. Cette disposition établit, effectivement, un nouveau cours d'après lequel le louis est égal à seize shellings Britanniques en argent, lesquels n'étant point rachetables de ce côté de l'Atlantique à leur valeur nominale, et ne valant intrinsèquement que les 10-11s. de cette valeur, seront toujours sujets à ne passer sur ce Continent que pour 16s. en or, moins les frais de leur envoi en Angleterre. En conséquence, le souverain devrait valoir plus, et je crois qu'il vaut en effet plus, de 25s. cours du Haut-Canada. La piastre ne sert plus de titre, car il n'y a plus de piastres dont quatre soient égales à un louis du cours du Haut-Canada. Toute la monnaie est Britannique, et en tant que le Haut-Canada est concerné, la marche la plus simple, c'est de faire de la monnaie Britannique la monnaie de compte.

De limiter, pour l'argent, la valeur légale à une petite somme, comme en Angleterre.

De rendre les dettes contractées en Courant après 1836, payables en Sterling, à raison de £1s. 4. 6d. courant pour £1 Sterling, et celles contractées avant 1836, à raison de £1 4s. 4d. pour £1 Sterling.

La facilité avec laquelle cela pourrait se faire dans le Haut-Canada ; la nécessité d'avoir un même système monétaire pour toute la Province, et les grands avantages qui résulteraient de la similitude de ce système avec celui de la Mère-Patrie, me paraissent faire désirer qu'il soit étendu au Bas-Canada. Quant aux inconvéniens qui pourraient en résulter dans la pratique, à cause de la difficulté supposée de le faire comprendre au peuple, je ne pense pas qu'elle soit si grande qu'on le dit. La loi pourvoit, sans doute, à ce que les dettes payables en argent courant dans le Bas-Canada, le seraient en Sterling à raison de £1 4s. 4d. courant pour £1 Sterling. Les Ecus Français doivent être retirés de la circulation, et la perte portée par la Province ; mais les autres monnaies qui passent maintenant, et qui valent intrinsèquement la somme pour laquelle elles ont cours, sortiraient du pays paisiblement, sans perte ni embarras pour personne ; parmi elles, quelques unes probablement resteraient courantes. Mais nous en parlerons ci-après.

Je crois que notre circulation ordinaire, pourrait être formée aussi facilement d'or et d'argent Britannique que de monnaies étrangères. La monnaie Britannique laisserait la Province pour New York, comme le font aujourd'hui les autres monnaies, mais elle reviendrait quand on en aurait besoin aussi facilement que celle là, avec les mêmes, ou peut être, moins de frais. Une somme assez considérable entrerait constamment dans le pays avec l'émigration par la voie du Commissariat, &c. Mais, comme il pourrait y avoir une demande subite et extraordinaire de numéraire à laquelle il faudrait satisfaire, et que l'on ne pourrait pas obtenir sans délai la somme de monnaie Britannique nécessaire, l'on doit, conséquemment, décréter dans la loi que certaines monnaies étrangères passeront à certains taux, comme la piastre à 4s. 2d, ou que la Reine aura le pouvoir de donner cours, par Proclamation, aux monnaies étrangères, à des taux proportionnés à leur valeur intrinsèque comme monnaie d'or ou d'argent. Cette disposition de la loi ferait disparaître la difficulté, sans empêcher notre circulation d'être composée, presque en entier, de monnaies Britanniques.

Il me semble que ce plan serait simple, praticable et très-avantageux, en même tems qu'il serait parfaitement équitable.

Nota.—J'aurais dû faire remarquer, que l'ordonnance du Bas-Canada pêche aussi en fixant le shelling à 1s. 3d, mais elle pêche moins que la loi du Haut-Canada, par ce qu'elle en a limité la somme qui peut être offerte à ce taux. Excepté sur ce point, elle me paraît juste, si notre cours monétaire doit être différent de celui de la Grande Bretagne. Mais encore, il restera toujours une difficulté. Si la monnaie d'argent Britannique passe pour une valeur proportionnée au souverain fixé à £1 4s. 4d. les fractions occasionneront un embarras intolérable. D'un autre côté, le Gouvernement de la Métropole ne voudra guère consentir à laisser déprécier même en apparence la monnaie d'argent, par l'effet de la fixation de la piastre Britannique à 6s. tandis que le souverain passerait pour £1 4s. 4d. C'est là encore une raison à ajouter à celles qui militent déjà en faveur de l'adoption du sterling Britannique. Ce projet, est en lui-même, très-populaire, et je ne diffère de ses partisans en général, que pour ce qui a rapport à la valeur qui doit être donnée au louis courant dans le cours Sterling, et à la nécessité de donner une valeur légale à quelque monnaie étrangère, au moins dans certains cas.

Interrogatoire de J. T. BRONDGEEST, Ecr., Président de la Chambre de Commerce, Montréal.

13e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La cause de la différence qui existe dans la valeur des monnaies du Canada Est et Ouest, provient, suivant moi, de ce que l'on a donné aux shellings et douze

sous britanniques la valeur d'un quart et d'un huitième de piastre, ces deux monnaies ne valant pas intrinsèquement plus que 1-5e et 1-10e de piastre respectivement. Elles ne sont d'ailleurs que de simples *tokens*, qui ont une valeur légale dans le Canada Ouest. Dans le Canada Est, la monnaie courante est bien meilleure ; aussi, y a-t-il une grande différence dans le taux du change en faveur du dernier.

2. Je pense que le seul moyen de faire disparaître les charges actuelles pour les transports d'argent de l'Ouest à l'Est de la Province, c'est d'établir un cours monétaire uniforme.

3. Le projet en question de révoquer l'acte du Haut-Canada de la 6e Guil. 4, chap. 17 et la partie de la loi du Bas-Canada qui a fixé la valeur de la piastre et de la demi piastre française à 5s. 6d. et 2s. 9d. occasionnerait une très-grande dépense, si les piastres, demi piastres, chelins et douze sous étaient rachetés aux frais de la Province, et des dommages considérables s'ils l'étaient aux frais de ceux qui les possèderaient au moment que l'acte entrerait en vigueur, par ce que ceux qui les auraient payés primitivement, échapperaient à l'effet de la loi, tandis que le dernier détenteur aurait à supporter une perte à la cause de laquelle il serait parfaitement étranger.

4. Je pense que, comme le cours monétaire est actuellement très-dérangé, l'on ne pourrait pas trouver un moment plus propice pour introduire une nouvelle loi monétaire. Une révision complète serait beaucoup mieux qu'aucun changement partiel.

5. Je crois très-fermement que l'introduction du sterling britannique pour la monnaie de compte, et l'assimilation, en tout point, du cours monétaire du Canada à celui de la grande Bretagne, l'or étant le titre de la monnaie, seraient accompagnés des meilleurs résultats, donneraient une grande satisfaction et faciliteraient beaucoup le commerce avec la Grande Bretagne.

6. Je suis tout à fait opposé au cours des Etats-Unis, où les monnaies ont deux titres-celui de l'or et celui de l'argent. Le premier étant évalué beaucoup trop bas, fait que l'autre est inutile, l'argent étant constamment à prime. Si la valeur de l'or était même stable, et qu'il n'y eût qu'une monnaie, cela pourrait répondre aux besoins ; mais, comme des monnaies de différens pays y ont toutes une valeur légale, la même marche vicieuse devrait être adoptée ici, si la monnaie de compte y était assimilée à celle des Etats-Unis ; et cette marche est tellement mauvaise, qu'elle ôte le désir d'adopter leur cours monétaire. En outre, comme les suspensions de paiemens en espèces ont souvent lieu chez nos voisins, il pourrait y avoir du danger à assimiler notre cours au leur de trop près, et de dépendre d'eux pour le numéraire.

7. Je pense que l'or est le meilleur titre ; il est aujourd'hui, à proprement parler, celui de la monnaie des Etats-Unis, et de celle de la Grande Bretagne depuis bien des années. La valeur en varie moins que celle de l'argent. Deux titres de monnaie ne peuvent pas exister à la fois. L'un des deux métaux, comparé à l'autre, devient toujours une marchandise.

8. Il serait presque impossible, d'avoir de l'argent sterling avec un titre assigné à la monnaie d'argent, parcequ'il n'y a pas de monnaies d'argent britanniques le chelin : et le six deniers n'étant que des *tokens* ou bons.

9. La demi piastre Américaine a une valeur assez juste, mais étant avec les piastres de différens pays, généralement à deux pour cent de prime dans les Etats-Unis, elle deviendrait très-incommode comme monnaie légale, et, en effet, elle ne resterait point dans le pays, à moins qu'elle ne fut évaluée au delà du titre britannique.

10. Le Gouvernement devrait retirer de la circulation les piastres et demi piastres françaises ; c'est lui qui est cause qu'elles sont reçues, leur ayant donné une valeur légale, c'est à lui à en supporter la perte. Les détenteurs sont parfaitement innocens de leur première émission : toute perte pour eux serait, conséquemment, partielle et injuste. L'on pourrait donner un an au gouvernement pour les racheter, et cette opération pourrait se faire dans les principales villes. Toutes les monnaies, excepté celles qui seraient restées légales, devraient être aussi retirées de la circulation de la même manière.

11. La piastre Espagnole vaut quatre chelins et deux deniers sterling, ainsi que la piastre Américaine ; celle du Mexique vaut intrinsèquement plus, mais ne passe que pour la même somme ; l'écu Américain vaut 2s. 1d. lorsqu'il n'est pas trop usé.

12. Il y a une grande variété de monnaies dans la circulation du Bas-Canada ; quelques unes sont détériorées par l'usure ; d'autres sont évaluées trop haut, et beaucoup enfin expriment des valeurs fractionnaires, toutes monnaies qui devraient être retirées de la circulation.

13. Je ne crois pas qu'il y ait de monnaies détériorées en circulation dans le Haut-Canada. Le chelin a été fixé si fort au dessus de sa valeur, qu'il a chassé toutes les autres monnaies.

14. Si l'on donne à l'or britannique une valeur légale, avec l'argent britannique pour change ayant aussi une valeur légale en petites sommes comme en Angleterre, il ne sera pas nécessaire de donner une valeur légale aux piastres et demi piastres à raison de 4s. 2d. et 2s. 1d. parcequ'elles ne resteront pas dans le pays. Cependant, dans tous les cas, cette mesure aurait très-certainement l'effet d'empêcher les grandes variations dans le taux du change, non seulement entre diverses parties de la Province, mais encore entre celle-ci, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Provinces voisines ; elle donnerait dans mon opinion, de la stabilité aux opérations monétaires du Canada, au prix des marchandises, et notre monnaie serait facilement comprise dans la Métropole.

15. Si le sterling britannique est adopté pour la monnaie de compte, avec ou sans la piastre, le taux du change sur Londres variera de deux pour cent de prime, à deux pour cent d'escompte, mais il sera plus généralement au pair environ, c'est-à-dire que, £100 sterling-canadien, achèteront, au plus, une lettre de £102 britanniques, au moins, de £98, mais le plus généralement de £100 ; ce qui sera très-facilement compris dans la Grande-Bretagne.

16. Je suis convaincu, que l'assimilation du cours monétaire à celui de la Grande-Bretagne attirerait les capitaux Anglais, parceque les capitalistes connaîtraient parfaitement nos monnaies de compte, et seraient certains que notre système aurait quelque chose de réel, et non pas, comme on se l'imagine trop souvent, dans la Grande Bretagne, quelque spéculation fictive qui n'a pour base que des opérations de banques et celle de charge du commerce.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

17.—Je suis fermement d'opinion, que l'introduction du cours sterling et l'assimilation des monnaies courantes de la Colonie à celles de la Mère Patrie, offriraient de grandes facilités aux émigrés ; ils verraient que les souverains qu'ils apportent avec eux ont une valeur légale, et ne sont pas une marchandise qu'il faut vendre aux Courtiers. Ils connaîtraient de prime abord, les monnaies de compte. Le marchand et le capitaliste de la Mère-patrie ne seraient pas exposés aux difficultés qu'ils éprouvent, à comprendre le cours monétaire si absurde et si étrangement compliqué des Canadas.

En réponse à la dernière question générale, je prends la liberté de dire, qu'il n'y aurait pas de difficulté à calculer le change avec les Etats-Unis dans le cas où le système sterling serait adopté pour la monnaie de compte, et que le souverain aurait une valeur légale, parce que cette pièce a la même qualité dans les Etats-Unis où une loi en a fixé la valeur ; conséquemment, toute tentative d'élever le taux du change sur les Etats, au delà d'un terme raisonnable, aurait l'effet de faire exporter les souverains.

Enfin, le résultat de mon expérience dans les affaires monétaires de divers pays m'a convaincu, que ceux où le numéraire éprouve le moins de variations, et possède la valeur qu'il représente, souffrent moins de la rareté de l'argent ou des fluctuations du change, que ceux où l'on a recours aux subterfuges, à un double titre pour la monnaie, à l'usage de monnaies dépréciées, ou qui adoptent d'autres plans pour y retenir les espèces. L'honnêteté dans le cours monétaire, comme dans toutes les autres choses, est non seulement la meilleure politique, mais elle est la seule qui puisse subsister longtems.

Je demande la permission de présenter, une copie imprimée d'un rapport que j'ai soumis il y a quelque tems à la Chambre de Commerce. Je prie le Comité de le lire, parceque j'y ai traité le sujet d'une manière plus raisonnée que je n'ai pu le faire ici.

REMARQUES sur le Cours Monétaire, soumises par le Président à la Chambre de Commerce de Montréal.

Convaincu de sa vaste importance, je viens occuper la Chambre de Commerce du cours monétaire, dans la supposition que l'Exécutif va bientôt mûrir des plans pour les soumettre au Parlement Provincial, et qu'il est, en conséquence, essentiel que la Chambre communique ses vues avant que rien dans cette matière ne soit réglé d'une manière définitive. Des représentations convenables faites à présent, auront l'effet qu'elles méritent ; mais lorsque les mesures seront adoptées, il pourrait être difficile de les faire changer. En effet, quand il s'agit du cours monétaire d'un pays, il vaut presque mieux garder celui qu'on a, tout médiocre qu'il soit, que de faire des changemens soudains.

La Chambre de Commerce a approuvé un rapport qui lui a été fait, par un comité qu'elle avait nommé pour conférer avec le Secrétaire du Comte de Durham, dans lequel se trouvait la recommandation " qu'elle approuvait le système sterling pour toutes les colonies, mais que, si cette mesure n'était pas agréée, l'on donnât une valeur légale à la piastre Espagnole ou aux autres piastres et demi piastres de la même finesse."

Cependant, cette recommandation avait été faite lorsque les Banques des Etats-Unis n'avaient encore suspendu leurs paiemens *qu'une fois*, lorsqu'il n'y avait pas de difficulté à se procurer de l'argent à New-York, et avant que l'on eut pris la résolution décidée de rendre, d'une manière permanente le schelling britannique, l'équipolent du quart de la piastre ; cette recommandation a été faite, en effet, dans l'espoir que les finances et le cours monétaire des Etats-Unis reprendraient leur stabilité accoutumée ; que de nouvelles suspensions de paiemens en espèces n'étaient plus à appréhender, et que la Province du Haut-Canada paierait ses dettes en piastres.

Le contraire de tout cela est arrivé : Les Banques des Etats-Unis suspendent leurs paiemens si fréquemment, qu'on ne peut plus se reposer avec assurance sur New-York pour se procurer du numéraire. La monnaie d'or des Etats-Unis a été évaluée tellement au dessus de sa valeur, que la monnaie d'argent, particulièrement les piastres Espagnoles, sont au dessus du pair, et les frais, occasionnés par l'importation continuelle de numéraire de New-York, sont en eux-mêmes un item de dépense très-sérieux.

Mais, les monnaies courantes aujourd'hui sont si inférieures, et la dépense que la Province serait obligée de faire pour les remplacer par un meilleur numéraire, serait si considérable, (car il est absurde de supposer que les particuliers supportent cette perte,) qu'il est à craindre, que la Législature Provinciale n'ose sanctionner une pareille mesure. Dans la ci-devant Province du Haut-Canada, le shelling britannique ne vaut intrinsèquement qu'environ un shelling courant, et à 9 pour cent de prime de change, environ un shelling et deux deniers et demi (lorsqu'il est possible de l'expédier dans la Grande Bretagne pour s'en défaire, parcequ'il est non une monnaie, mais un simple *token*, ou promesse de payer, qui n'est pris en échange de l'or, que parcequ'il y en a peu de monnoyés). Il est cependant fixé, tout inutile qu'il soit, pour exporter ailleurs qu'en Angleterre, à un taux égal à 12½ pour cent de prime de change, c'est à dire, à un quart de piastre, quoiqu'il ne vaille qu'un cinquième ; l'usage étant de tirer soixante et dix shellings britanniques d'une livre d'argent, et la dépréciation par l'usure étant de plus de cinq pour cent.

Dans la ci-devant Province du Bas-Canada, l'ancien mal existe. Les écus français, monnaies si usées qu'on ne voit sur leurs faces aucune inscription lisible, et extraordinairement réduites

de poids par l'usure, valant de 2s. à 2s. 6d. au plus, passent par la loi pour 2s. 9d. Cependant la quantité qu'il y en a dans la circulation étant limitée, le mal l'est aussi ; mais il a l'effet d'élever la prime du change à un degré proportionné à la dépréciation de cette monnaie.

Les conséquences qui dérivent du cours légal de ces deux monnaies, entraînent de grands inconvéniens et de grandes pertes. L'argent de la ci-devant Province du Haut-Canada, est occasionnellement de deux à quatre pour cent d'escompte dans la Province inférieure, le taux variant continuellement.

Tous ces inconvéniens démontrent la nécessité de changer le cours monétaire en entier, et le besoin d'une monnaie qui ait les qualités suivantes :—

La valeur légale ne doit pas être trop au-dessus de la valeur intrinsèque. L'expérience a fait voir, l'extrême futilité des tentatives fréquentes qui ont été faites pour donner aux monnaies une valeur fictive, afin d'en empêcher l'exportation ; c'est ce qu'on a appelé, — système de protection. Dans l'Isle du Prince Edouard, les piastres ont été rognées de toutes manières ; on les a même percées de trous, et on les appelait toujours des piastres. Cette opération n'a eu d'autre effet, que de faire tourner le change contre la place ; les espèces étaient exportées comme auparavant, et la seule différence occasionnée par ce système, c'est que l'on recevait moins de marchandises pour ces piastres dépréciées qu'auparavant. Les nations étrangères ne regardent pas au nom de la monnaie, mais à sa valeur réelle et intrinsèque. Si elles prennent un *token*, comme le sheling Anglais, pour un peu plus que sa valeur réelle, c'est seulement dans la vue de l'exporter dans un endroit où il peut être échangé sans perte. Aucun degré de dépréciation ne peut retenir une monnaie dans un pays. D'autres considérations peuvent justifier l'adoption d'une telle mesure ; mais elle deviendrait fallacieuse si elle n'avait que cet objet pour but. De plus, s'il y a trop de numéraire dans le pays, il y a un grand avantage à pouvoir en exporter à des conditions favorables ; autrement, le taux du change subit une hausse, et il est au pouvoir des banqués de porter cette hausse même jusqu'à un point tel, qu'il devient plus avantageux de faire ses remises en monnaie dépréciée qu'en lettres de change.

La monnaie ne doit pas être fixée au dessous de sa valeur, à moins que les lois n'aient établi une base équitable pour le paiement des dettes. Mais, dans ce cas la perte serait considérable pour le Gouvernement, particulièrement si cette monnaie avait été d'abord fixée trop haut.

Elle ne doit pas exprimer de fractions, mais une somme ronde. Il ne doit y en avoir qu'une petite variété ; c'est assez de donner une valeur légale à une seule espèce, si les *tokens* sont en assez grand nombre pour le change.

Il faut qu'elle soit facile à se procurer. S'il en rentre continuellement dans la Province, sans frais et en aussi grande quantité qu'il est nécessaire, et même plus, c'est encore mieux.

Cette monnaie doit être généralement courante, particulièrement dans le Royaume-Uni. Elle doit être facile à porter, avoir une valeur régulière, et être difficile à user. L'or, généralement parlant, doit être préféré comme ayant ces qualités.

Elle ne doit pas être sujette à varier subitement au gré du caprice, et sa valeur intrinsèque et nominale doit rester uniforme.

Toutes ces qualités se trouvent réunies dans une monnaie, et la seule peut-être qui les possède, c'est le souverain d'or Britannique

Les émigrés en apportent des sommes considérables ; plusieurs centaines de mille dans le cours de l'année. Il ne serait pas nécessaire, par conséquent, d'en importer ; au contraire, on pourrait en exporter une forte somme dans la Grande Bretagne ou dans les Etats-Unis, où ils ont cours par la loi. Sa valeur serait peu sujette à des variations. Cependant, sa facilité de port le maintiendrait généralement à la prime du change.

Il possède la valeur intrinsèque qu'il représente, valant réellement un louis sterling Britannique.

Il est commode, facile à porter, dure longtems, et réunit toutes les bonnes qualités qu'une monnaie doit avoir

Si l'on admet ces assertions, il ne restera donc plus qu'à régler la valeur nominale qui doit être donnée au souverain.

Premièrement.—Le Souverain pourra être compté pour un louis sterling. Toutes les dettes pourront être payées à neuf pour cent de prime de change, que l'on pourra, dans le cours actuel, estimer à cinq piastres. Les shellings et douze sous Britanniques, ainsi que les monnaies plus petites, pourront avoir une valeur légale en sommes de dix louis et au-dessous. Le billet de banque d'une piastre, pourra passer pour le cinquième d'un louis, et être payé comme tel dans tous les cas. Vingt shellings Britanniques feront un louis sterling. Douze deniers Britanniques, ou 1s. 3d. de monnaies de cuivre actuelles, formeront un shelling. Et les shellings Britanniques pourront être considérés comme des quarts de piastre, en sommes de dix louis et au dessous. Les demi-couronnes pourront être rachetées aux frais du Gouvernement à 2s. 9d. courant chacune, calculées en sterling à neuf pour cent de prime de change. La monnaie de cuivre ne devra avoir une valeur légale que jusqu'à un shelling. La piastre devra être évaluée, de façon qu'il en faille cinq pour former un louis sterling. Les demi-piastres et les quarts de piastres, seront évalués dans la même proportion ; et la piastre Française devra, à cause de sa valeur fractionnaire, être retirée de la circulation comme les Ecus.

Secondement.—Le Souverain pourrait être fixé de 24s. 6d à 24s. 9d. Les shellings Britanniques devraient être retirés de la circulation, simultanément avec les Ecus Français. Les autres monnaies pourraient rester à leur valeur actuelle. La grande objection qu'il y a contre ce système, c'est qu'une valeur fractionnaire se rencontrerait dans chaque pièce. Il créerait une grande confusion et nécessiterait des dépenses considérables au Gouvernement, qui devraient faire rentrer les monnaies dont la valeur nominale est trop élevée. Les nouvelles monnaies avec leurs fractions, ne pourraient jamais remplacer celles qui ont cours aujourd'hui ; il serait impossible de trouver dans ce système d'intégrale pour baser les calculs, et il deviendrait effectivement tout-à-fait inutile, parceque les courtiers achèteraient cette monnaie dont la valeur fractionnaire l'empêcherait de circuler.

Troisièmement.—Il pourrait y avoir une monnaie provinciale ; mais elle serait couteuse et difficile à procurer, parceque, comme on l'a dit plus haut, c'est une illusion de croire qu'il

Appendice
(O.)
26^e Juillet.

suffise de donner à une monnaie une valeur nominale plus haute que sa valeur intrinsèque pour la retenir dans le pays, et qu'il faudrait toujours en importer ou en fabriquer, n'étant pas apportée régulièrement par les émigrés, comme les souverains. La masse du peuple, et encore plus l'émigré, aurait d'ailleurs de la difficulté à parvenir à la connaître. Ainsi, il y a à peine quelque chose à dire en faveur de ce système. Retirer de la circulation toutes les monnaies fixées trop haut, entraînerait encore des dépenses considérables.

Quatrièmement.—Le système de l'ancienne Province du Haut Canada pourrait être continué, en fixant la valeur légale du shelling britannique à trente sous, en toutes sommes. Mais ce système serait illusoire, et il ne faut guère y penser. La substitution d'un simple *token*, ou promesse de payer, à une monnaie réelle est presque une fraude. Dans l'hiver, comme les shellings ne pourraient pas être envoyés en Angleterre, le taux du change n'aurait rien pour l'arrêter dans ses variations au dessous de vingt-cinq pour cent, vu l'impossibilité presque complète de faire des remises avec cette monnaie aux Etats-Unis. En outre, cette monnaie nous venant d'Angleterre où la quantité en est très limitée, l'on courrait le danger de ne pas s'en procurer assez pour satisfaire aux besoins de l'accroissement continu de la circulation.

Cinquièmement.—Le cours actuel du Bas-Canada pourrait être continué, le souverain fixé à cinq piastres, et les écritures tenues en livres, shellings et deniers, soixante deniers à la piastre. La livre courante formerait quatre cinquièmes de la livre sterling, et devrait être calculée ainsi; le shelling pourrait être fixé à quinze deniers courant, et les petites pièces à proportion; mais ils n'auraient tous de valeur légale qu'en sommes de dix livres courantes et au dessous. Les écus français devraient être rachetés par le Gouvernement, à raison de 2s. 9d. chaque; et tous ceux qui seraient restés dans la circulation au bout de l'année, ne devraient passer que pour 2s. 6d. La piastre française ainsi que toutes les autres monnaies conserveraient leur valeur actuelle.

Dans les premier et cinquième articles qui précèdent, très-certainement les deux meilleurs, suivant moi, le souverain est fixé trop haut, à cinq piastres, tandis qu'à huit pour cent de prime il ne vaudrait que £1 4s., et à neuf pour cent, £1 4s. 3d. Mais, comme la valeur en a été fixée aussi trop haut dans les Etats-Unis, les agents de change l'achètent à £1 4s. 6d. Ces agents doivent faire quelque bénéfice dans ces transactions, et, conséquemment, on peut dire que le souverain vaut actuellement £1 4s. 9d. Les trois deniers additionnels sont ajoutés pour les raisons suivantes :—

Parcequ'il est tout-à-fait essentiel d'éviter les fractions dans la fixation de la valeur d'une monnaie qui doit être légale.

Parceque la facilité de transport du souverain, fait qu'il vaut plus en tout tems que sa valeur réelle en argent; il vaut très-près de cinq piastres dans les Etats de l'Ouest.

Parceque, le numéraire est aujourd'hui très déprécié, particulièrement dans l'ancienne Province du Haut-Canada. La dépense que causerait la substitution à cette monnaie, d'une autre qui aurait une pleine et réelle valeur, serait trop grande pour qu'on pût songer à la faire. Il faudrait se contenter d'une approximation.

Parceque le bénéfice de trois deniers par souverain, appartiendrait entièrement à l'émigré qui l'apporte du Royaume-Uni, et que c'est celui qui le mérite le plus—au moins, celui à qui il serait le plus utile.

Parceque dans le cas où les souverains deviendraient rares en hiver, ces trois deniers couvriraient les frais d'en faire venir de New York.

Parceque malgré que la piastre des Etats-Unis soit, comme son titre l'annonce, une piastre d'argent, la valeur trop élevée donnée à l'aigle et au demi-aigle fait que le papier-monnaie a aussi une plus forte valeur, et que l'argent est toujours à un taux de prime; et, vu aussi les suspensions fréquentes, partielles ou générales des banques, leur Or même l'est souvent. La monnaie destinée à l'usage du Canada, doit donc pouvoir être achetée sans perte, même pendant ces suspensions.

En pesant le mérite relatif des premier et cinquième articles, on peut en tirer les conclusions suivantes :—

Que l'adoption absolue du cours sterling préviendrait la nécessité de jamais le changer à l'avenir; n'opérerait de changement dans les calculs de change qu'une fois pour toutes, et faciliterait beaucoup les affaires avec la Mère-Patrie.

Que la difficulté de le faire comprendre aux gens de campagne disparaîtrait, en appelant le souverain cinq piastres, et les shellings trente sous, jusqu'à ce qu'ils connussent le sterling suffisamment.

Qu'enfin, si toutes les Colonies britanniques de l'Amérique du Nord adoptaient, comme la Nouvelle Galles du Sud et la Jamaïque, le cours sterling pour base de leur système monétaire, le Canada devrait suivre leur exemple, et adopter le premier article. Très-peu de tems a suffi à Sydney et à la Nouvelle Galles pour faire comprendre le changement au peuple; très-peu de temps suffirait ici également; sinon, le plan suggéré dans le cinquième article serait préférable, et les autres devraient être abandonnés pour le présent.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) J. T. BRONDGEEST,
Président de la Chambre de Commerce.

Montréal, 1841.

Interrogatoire de Jos. WENHAM, Ecr., Caissier de la Banque du Peuple, Toronto.

14e Juillet, 1841.

Appendice
(O.)

20e Juillet.

REP. A LA Q. No. 1.—La différence entre la valeur des monnaies à Toronto et à Montréal, est due à ce que le shelling Britannique est fixée à 1s. 3d. à Toronto, et n'a cette valeur que conventionnellement à Montréal.

2.—Toute charge pour transporter de l'argent d'une partie de la Province à l'autre, doit nécessairement cesser lorsqu'il n'y aura qu'un seul système monétaire.

3.—La révocation des lois dont il s'agit, serait un grand pas vers l'assimilation du cours monétaire, mais elle nécessiterait d'autres dispositions Législatives pour les remplacer.

4.—Je crois que le meilleur moyen serait, de passer une nouvelle loi pour régler le cours monétaire, en donnant une valeur légale à une seule espèce de monnaie.

5.—Il ne serait pas convenable, dans mon opinion, d'introduire le Sterling Britannique pour la monnaie de compte, à moins que l'or et l'argent n'en soient le titre.

6.—Le système décimal serait sans objection, si nous avions une monnaie locale nous-mêmes.

7.—L'or et l'argent, si le Sterling Britannique est adopté; mais si le cours d'Halifax est continué, et la valeur du souverain fixée à 25s., l'or seulement. Quelque soit le titre que l'on adopte, il sera mieux de ne donner une valeur légale qu'à la monnaie Britannique. La valeur comparative de la piastre Espagnole et Américaine, est d'environ 4s. 2d. Sterling.

9.—Cette question me semble être opposée à la dernière.

10.—Les Banques doivent supporter leur perte; mais celle occasionnée au public devrait être payée par le Gouvernement. Je ne sais pas en combien d'endroits, les piastres et demi-piastres Françaises devraient être rachetées dans la Section Est de la Province; mais si la valeur des shellings Britanniques doit être réduite, des bureaux de rachat doivent être établis à Kingston, Toronto, Londres et Amhersburgh.

11.—La réponse au No. 8, s'applique aussi à cette question.

12.—Je n'en connais pas d'autre que les écus français, dont la valeur est très diminuée par l'usure.

13.—Je n'en connais point.

14.—Si un système monétaire uniforme était établi, il aurait l'effet d'empêcher des variations trop considérables dans le taux du change, excepté qu'il arrivât de grands changemens dans les Etats-Unis.

15.—Si le Sterling Britannique était adopté exclusivement pour la monnaie de compte, le taux du change sur Londres varierait probablement de 1½ à 2½ pour cent de prime durant l'été, et de 2½ à 3½ pour cent durant l'hiver.

16.—Je crois que l'assimilation en question faciliteroit l'introduction des capitaux Britanniques: parce qu'elle donnerait une valeur déterminée à ces capitaux employés et aux propriétés.

17.—Je réponds affirmativement à toutes ces questions.

Il ne me reste plus qu'à signaler le grand avantage qui résulterait d'une loi, qui ne donnerait une valeur légale qu'à une espèce de monnaie, laissant toutes les autres à leur propre valeur comme marchandises.

Interrogatoire de JOHN PATTON, Ecr., Régisseur, Succursale de la Banque du Peuple, Kingston.

14e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La différence qui existe entre la valeur des monnaies des deux Sections de la Province provient, dans mon opinion, du numéraire très-déprécié de la Section qui formait la Province du Haut-Canada, comparativement à l'autre, et dont l'a doté sa propre Législature qui éleva il y a quelques années la valeur légale du shelling et du demi shelling Britanniques de 1s. 2d. et 7d. pour lesquels ils avaient passé jusque là, à 1s. 3d. et 7½. respectivement, ou de 5 pour cent à 12½ pour cent de prime. Dans la Section Est de la Province, la valeur légale des piastres et demi-piastres françaises est beaucoup plus élevée que celle de plusieurs monnaies qui y ont également cours par la loi, mais comme elles sont comparativement rares maintenant, quelqueait été leur nombre autrefois, elles influent peu maintenant sur la valeur de l'argent. Au contraire, dans la Section Ouest, les shellings et demi-shellings Britanniques sont en si grande abondance, qu'ils sont réellement devenus le seul titre de l'argent. Aucune des conséquences attribuées maintenant à l'Acte de la Législature du Haut-Canada, dont il a été par parlé haut, ne se fit sentir immédiatement après sa mise en vigueur, ni même long-

tems après, parce que l'on supposait que les banques de la Province inférieure étaient aussi bien protégées retranchées, derrière leurs piastres et demi piastres françaises, que les banques de la Province supérieure derrière leurs shellings britanniques ; mais, lorsque ces monnaies françaises devinrent sensiblement rares, un dérangement dans le change entre le Haut et le Bas-Canada commença à se manifester, et il s'est toujours accru jusqu'à aujourd'hui qu'il parait avoir atteint son maximum. Les banques de cette partie de la Province, lorsqu'on leur demande des lettres de change sur l'Angleterre et sur New-York, désirent naturellement les vendre aux conditions les plus avantageuses ; elles trouvent que l'état du numéraire ici, leur permet de demander de 3 à 4 ou 4½ pour cent, de plus qu'elles ne pourraient en avoir en argent du Bas-Canada, et elles maintiennent leur prix en conséquence. Ainsi se trouve consommé le mal, qui doit sa naissance à une mauvaise loi.

2.—Etablissez le même système monétaire, n'importe lequel, dans toute la Province, et vous ferez disparaître les charges exorbitantes en question.

3.—Je crois qu'il est désirable d'ôter aux piastres et demi piastres françaises, la valeur légale qui leur a été accordée par la loi dans une partie de la Province, et de faire la même chose pour les shellings et demi shellings britanniques, dans l'autre.

4.—Peut-être, que le mode le plus simple et le plus facile à comprendre, qui pourrait-être adopté pour établir un système monétaire uniforme, serait de révoquer toutes les lois monétaires existantes, et d'en passer une nouvelle, indiquant les monnaies qui devront avoir une valeur légale, et les taux auxquels elles devront être payées et reçues.

5.—Non, car je pense qu'il vaut mieux à présent adopter quelque plan de la nature du suivant, savoir : de défendre la circulation de toutes les monnaies dépréciées, excepté le shelling et le demi shelling britanniques, et de réduire la valeur légale de ces deux dernières monnaies dans toute la Province, au dessous de 1s. 3d. et 7s. ½d. Voici la raison qui me fait particulièrement suggérer de conserver nos monnaies actuelles en faisant des modifications, au lieu d'établir un système entièrement nouveau : On rapporte que le Gouvernement a pris en considération le système monétaire du Royaume-Uni, dans la vue d'y faire des changemens importants, ou même d'introduire un nouveau système de compte à sa place, et des monnaies ayant des valeurs relatives différentes de celles qui sont en usage aujourd'hui. Il est désirable, dans ces circonstances, d'attendre le résultat du projet de la Métropole, qui pourra mériter, et méritera probablement, toute notre attention.

6.—Je réponds encore non, et pour la même raison que j'ai donnée dans ma réponse au No. 5.

7.—La Province touche à un grand pays, dont l'étendue et la population est nombre de fois plus considérables que la nôtre. Notre commerce avec ce pays est étendu, et la balance très-forte s'en trouve contre nous. Là, l'Or et l'Argent ont une valeur légale en toutes sommes quelconques. Situés tels que nous le sommes, je pense que, si l'Or était la seule monnaie autorisée (j'entends par là, que s'il n'y a que l'Or qui ait une valeur légale en sommes un peu considérables,) cette mesure serait ruineuse pour le pays, et déterminerait une faillite générale. Mais j'attache peu d'importance à la question de savoir, si l'Or et l'Argent doivent être le titre de la monnaie, ou l'Argent seulement, parce que dans tous les cas, c'est l'Argent qui sera le titre réel et véritable.

8.—En donnant une valeur légale et raisonnable aux piastres Espagnoles, Américaines et Mexicaines, on augmenterait les facilités : parce que ces monnaies forment une partie importante de la circulation des Etats voisins, et qu'il pourrait être difficile de s'en procurer assez d'autres dans la Province sans avoir recours à elles. Je ne sais pas exactement, qu'elle est la valeur exacte de la piastre réduite en cours sterling.

9.—Je renvoie à ma réponse No. 8 ; la même raison qui ferait donner une valeur légale à la piastre, existe pour les demi-piastres, et les autres divisions de cette monnaie.

10.—Il n'y a que les personnes qui possèdent ce que je n'ai point moi-même, c'est à-dire, une connaissance assez exacte de la section Est de la Province, qui puissent répondre à une partie de cette question. Les sujets auxquels il est fait allusion sont entièrement nouveaux pour moi ; je n'y ai guère pensé, et ne les ai jamais vus ni entendus discuter. J'ai à peine formé une opinion à leur égard. Cependant, je dirai relativement à la question de compensation à donner aux détenteurs des monnaies qui pourraient perdre toute, ou seulement une partie de leur valeur comme monnaies, que cette question sera comparativement facile à résoudre pour la plus grande partie des monnaies, et même je pense pour toutes, excepté pour les shellings et demi shellings britanniques, touchant lesquels elle deviendra naturellement plus compliquée, par la raison que les plus fortes réclamations seront faites par les banques, à quelques unes desquelles le premier changement a produit de grands bénéfices. Outre les informations qui seront nécessaires pour se former une opinion sur la question générale, il serait utile de connaître le montant des shellings et demi shellings, que chacune d'elle possédait au moment que ce changement a été effectué, le montant qu'elle en a importé et exporté depuis, et celui qu'elle a maintenant en caisse.

11.—Je ne connais pas la valeur exacte réduite en sterling, des piastres et demi-piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines.

12.—Je n'habite point la section Est de la Province, et ne connais pas les monnaies qui y sont courantes.

13.—Il y a quelques shellings et demi shellings Espagnols, ainsi que quelques 3s. dits *Bank tokens* en circulation dans la section Ouest ; mais le montant en est peu considérable.

14.—Je n'ai pas eu l'occasion d'observer les influences qui agissent sur le change étranger, excepté, sur les traites tirées sur New-York, et, en conséquence, je n'ai pas de données pour former mon jugement sur la matière dont il s'agit dans cette question.

15.—Je dois faire la même réponse ici, qu'à la question No. 14.

16.—Je ne vois point comment l'assimilation de notre système monétaire à celui de la Mère-Patrie, faciliterait l'introduction des Capitaux Anglais.

17.—Je ne vois pas non plus comment l'introduction du cours sterling, et l'assimilation des monnaies circulantes en cette Colonie à celles de la Grande Bretagne, favoriseraient le bon accord entre nous et la Mère-patrie. Le changement du sterling en courant, peut à peine embarrasser un émigré intelligent ; un émigré ignorant ne l'est même que pendant peu de tems.

18.—Ce n'est que depuis peu que je suis engagé dans les affaires de Banque, et je n'ai rien à citer comme résultat de mon expérience en faveur d'aucun système.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

Interrogatoire de JOHN GLASS, Ecr., Montréal.

15e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La cause de la différence entre la valeur de la monnaie à Toronto et à Montréal est due, suivant moi, à ce que les shillings Anglais ont une valeur légale à Toronto de 1s. 3d. courant, tandis qu'ils ne valent à Montréal que 1s. 1d. à 1s. 2d. courant, en grosses sommes.

2.—Le meilleur moyen, si ce n'est pas le seul efficace, d'accomplir l'objet indiqué dans cette question, c'est, dans mon opinion, d'établir un titre uniforme de valeur pour les monnaies dans toute la Province ; en d'autres mots, de donner la même valeur légale à la même pièce de monnaie dans les deux sections de la Province.

3 et 4.—Il me suffit de faire une réponse affirmative à ces deux questions.

5.—Pour ce qui regarde l'introduction du sterling Britannique pour les monnaies de compte en cette Colonie, je prends la liberté de dire, que cette mesure est très désirable ; mais quant à faire de l'or le seul titre de la monnaie, je ne suis pas préparé à donner une opinion absolue.

Je reviendrai sur ce point dans ma réponse à la question No. 7.

6.—Je suis fermement opposé à la proposition que contient cette question, pour deux raisons :—

1.—Parceque, comme la grande masse de nos affaires commerciales se fait à présent avec la Mère-Patrie, et qu'il est probable que cela continuera, nous devons conséquemment assimiler notre système monétaire au sien, de préférence à tout autre.

2.—Parceque, suivant moi, une politique nationale et sage doit nous engager à imiter notre Mère-Patrie plutôt qu'une République étrangère, et pas plus amie qu'il ne faut.

7.—Quant à faire de l'or ou de l'argent, ou des deux, le titre de la monnaie, je serais porté à dire qu'il serait *plus sûr* d'adopter le titre mixte de l'or et de l'argent. Je présume qu'il ne m'est pas nécessaire de donner les raisons sur lesquelles j'appuie mon opinion.

8.—En supposant un cas semblable à celui qui est avancé dans cette question, je pense qu'il serait très-désirable d'inclure les piastres Espagnoles et Américaines à une valeur fixe ; la valeur comparative de la piastre réduite en cours sterling est à Londres, selon les meilleures autorités, comme suit :—

Piastre Espagnole, 4s. 3d. 79-100 Sterling.

Piastre Américaine, 4s. 3d. 68-100 do.

9.—J'approuve entièrement les propositions que contient cette question.

10.—Je répondrai à la première partie de cette question en disant, que le Gouvernement doit supporter cette perte ; à la seconde, que la période ne doit pas excéder 12 mois ; à la troisième, que le rachat devrait se faire dans les trois grandes villes de la Province, Québec, Montréal et Toronto ; et à la quatrième, qu'il serait injuste, dans mon opinion, de faire retomber sur les détenteurs de la monnaie en question, aucune partie de la perte.

11.—La valeur exacte, en cours sterling, des piastres et demi-piastres dont il s'agit selon la meilleure autorité que je possède, est comme suit :

Piastre Espagnole, 4s. 3d. 79-100 Sterling.

Demi do. do. 2s. 1d. 88-100 do.

Piastre et demi-piastre Méxicaines, même valeur à peu près que celles ci-dessus.

Piastre Américaine, 4s. 3d. 68-100 Sterling.

Demi do. do. 2s. 1d. 84-100 do.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

12.—Je ne connais point d'autres monnaies détériorées et ayant une valeur légale dans cette section de la Province, que celles désignées dans la réponse au No. 10.

13.—Je ne puis répondre à cette question.

14.—Avant de répondre au point principal de cette question, je prends la liberté de dire que je suis d'opinion, et c'est avec une humble déférence que je le fais, que les piastres et demi-piastres à 4s. 2d. et 2s. 1d. sterling. ne pourraient demeurer dans la circulation conjointement et librement avec la monnaie d'argent Britannique, parce que la valeur réelle des premières comparée à celles des piastres britanniques, est tout près de 4s. 4d. et 2s. 2d. sterling. Pour ce qui est de la principale question, savoir : de l'influence que le changement projeté aurait sur le taux du change, il me paraît évident que l'effet premier et immédiat du change dans les deux sections de la Province, serait entre 10 pour cent de prime et le pair, environ. Mais cette variation apparente ne serait que nominale, d'autant plus que nos monnaies retiendraient toujours leur valeur intrinsèque pour les échanges. Si la Législature a le soin seulement de fixer le taux auquel seront acquittés toutes les dettes *existantes*, il n'y aura rien à appréhender, suivant moi, pour les intérêts et les droits privés.

Je ne communiquerai pas ici plus en détail mes vues sur cette matière ; mais je serai heureux de le faire si le Comité le demande.

15.—Dans l'hypothèse assumée dans cette question, je pense que le taux du change sur Londres varierait de 2 pour cent d'escompte, à deux pour cent de prime, selon que la somme des lettres de change excéderait, ou n'excéderait pas les demandes du commerce ; mais je serais porté à croire qu'il s'éloignerait rarement du pair, soit d'un côté ou de l'autre ; à moins que l'expérience ne démontre que la monnaie d'argent Britannique envoyée en Angleterre comme remise, ne soit acceptée que pour sa valeur intrinsèque et comme argent en lingots, cette monnaie n'ayant de valeur légale qu'en petites sommes.

16.—Je ne vois pas de raison de supposer, que le seul acte d'assimiler notre cours monétaire à celui de la Mère-Patrie, puisse avoir l'effet de favoriser l'introduction des capitaux Britanniques. Il attirera jusqu'à un certain point des monnaies Britanniques, mais ce sera pour remplacer celles qui seront nécessairement mises hors de la circulation par l'effet de ce changement.

17.—Je n'ai qu'à répondre d'une manière affirmative à tous les points qu'embrasse cette question.

18.—Je ne ferai point de réponse à présent à cette question.

Interrogatoire de THOMAS G. RIDOUT, Ecr., Caissier de la Banque du Haut-Canada.

16e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La différence vient, de ce que quatre shellings Britanniques ont une valeur légale égale à une piastre à Toronto, tandis qu'ils ne valent à Montréal que 4s. 5½d. ; conséquemment, le change sur Londres doit être à Toronto de 12½ à 13½ pour cent de prime, tandis qu'à Montréal il n'est que de 9 ou 10 pour cent de prime.

2.—Si le cours monétaire était uniforme, le change serait probablement réduit au ¼ ou à la ½ d'un pour cent, selon la distance entre les parties Est et Ouest de la Province.

4.—Je crois qu'il serait désirable, pour assimiler le cours monétaire, de révoquer la partie des lois existantes du Bas-Canada, qui donne aux piastres et demi piastres françaises une valeur légale de 5s. 6d. et de 2s. 9d. courant, et toute la loi du Haut-Canada connue sous le nom d'Acte des monnaies d'Or et d'Argent Britanniques.

4.—Je suis décidément d'opinion, qu'il serait désirable de révoquer toutes les lois existantes touchant le cours monétaire des deux sections de la Province, et d'introduire à leur place une nouvelle loi sur cette matière.

5.—En réponse à cette question, je recommanderais au Gouvernement d'introduire le sterling Britannique pour la monnaie de compte, en faisant de l'argent le titre de la monnaie.

6.—Je ne voudrais pas adopter le système décimal, ni régler nos monnaies courantes d'après aucune loi des Etats-Unis ; mais si par la suite le système décimal est établi en Angleterre, nous pourrions suivre alors l'exemple de la Mère-Patrie avec avantage et avec sûreté.

7.—Je recommanderais que l'argent fut le titre de la monnaie du Canada.

8.—Si la monnaie sterling britannique devient par la loi la monnaie courante du pays, je crois qu'il ne sera pas désirable de donner une valeur fixe aux piastres Espagnoles et Américaines, et qu'il vaudra mieux les laisser passer comme valeurs en lingots, ainsi que cela a eu lieu en Angleterre, pour ne point les avoir mêlées dans la circulation avec la monnaie Britannique ; par cela même, nous ne nous accoutumerons que plus vite au nouveau cours monétaire. La valeur comparative d'une piastre Mexicaine réduite en sterling est de 4s. 2d. Celle de la piastre ou demi-piastre Américaine est d'une fraction moindre, la piastre Mexicaine valant 1 à 1½ pour cent de plus que la piastre des Etats-Unis.

9.—Peut-être que cette question n'est pas exprimée clairement ; mais je prends la liberté de répondre que, dans mon opinion, aucunes monnaies, excepté celles de l'Empire Britannique, ne doivent avoir de cours légal. Vous ne pouvez pas empêcher les autres monnaies de circuler à leur valeur réelle, comme or ou argent en lingots ; et je puis ajouter, que si la monnaie d'argent Britannique compose notre circulation, celle de cuivre de la même nation remplacera, comme de raison, la monnaie de cuivre actuelle.

10.—L'on me dit, que le montant des piastres et demi-piastres Françaises entre les mains du public dans le Bas-Canada est très-considérable, et que la somme de cette monnaie qui se trouve dans les caisses des Banques est petite, comparée à la totalité. Je recommanderais donc, que, comme le Gouvernement les a, par sa négligence, laissées circuler durant une si longue période comme monnaie légale du pays, et a par là, induit le peuple en erreur quant à leur valeur, elles soient rachetées par le Gouvernement, et payées au pair, de sorte que la perte, quelle qu'elle soit, retombe sur la Province et non sur les individus.

Plus la loi établira de comptoirs en différens lieux pour racheter ces monnaies, et moins il faudra de tems pour compléter leur rentrée. Peut-être que vingt ou trente comptoirs, ouverts en différens endroits du Bas-Canada durant une semaine, seraient suffisans.

11.—La réponse au No. 8, répond aussi à cette question.

12.—Je ne sache pas qu'il y ait de monnaie détériorée dans la section Est de cette Province ; mais l'on peut dire, que l'écu Français est très-usé et réduit de poids, et que c'est une monnaie détériorée.

Je puis ajouter aussi, qu'il n'y a pas de monnaie de cuivre légale en circulation dans le Bas-Canada.

13.—Les seules monnaies détériorées en circulation dans la section Ouest de cette Province, sont celles de cuivre en usage général. Il n'y en a pas d'autre ; elles ont été importées ou fabriquées ici par des particuliers, ou par des Banques du Bas-Canada.

14.—Si la monnaie d'argent Britannique devient la seule légale à son cours sterling, et qu'il soit permis à l'or et aux piastres et demi-piastres de rester dans la circulation comme valeurs en lingots, je ne crois pas que le change entre deux places en Canada excède jamais un pour cent, et qu'il puisse, conséquemment, y avoir beaucoup de fluctuation.

15.—Si l'argent Britannique est adopté pour la monnaie de compte, et qu'il soit la seule légale, je suis d'opinion que le taux du change sur Londres sera généralement pendant la navigation de $1\frac{1}{2}$ à 2 pour cent. Mais si l'or Britannique obtient aussi une valeur légale, il occasionnera une fluctuation considérable, et le change sera quelquefois de 2 à 3 pour cent au dessous du pair ; il dépendra alors du taux de celui de New-York sur Londres, parceque l'or se vend quelquefois avec avantage dans les Etats-Unis pour des lettres de change sur Londres. Les piastres Espagnoles et Mexicaines auront presque le même effet, selon que leur valeur variera sur la place de New-York. Les écus Américains ne l'auront pas tant, parce qu'ils sont au dessous du titre des premiers.

16.—L'assimilation de notre système monétaire Colonial à celui de la Mère-Patrie, peut ne pas avoir un effet immédiat sur l'introduction des capitaux Britanniques ; mais, comme notre nouveau cours serait connu graduellement en Angleterre, on y serait plus capable de juger de la valeur des biens de toute sorte dans la Province, et de comparer les prix des deux pays respectifs ; ce qui attirerait éventuellement des capitaux Britanniques considérables, qui viendraient se placer sur nos terres ou dans nos fonds publics.

17.—L'émigré arrivant dans ce pays, et y trouvant la même circulation monétaire que celle à laquelle il est accoutumé dans son pays, se sentira plus en état de former une opinion sur les prix, qu'il ne le peut avec le système actuel et les variations du change, et il trouvera conséquemment beaucoup plus de facilité dans toutes ses transactions.

18.—Je n'ai rien de plus à ajouter pour le présent, que l'expression de mon opinion, qu'un tems raisonnable devrait être accordé avant de mettre la nouvelle loi monétaire en opération, afin de donner au public, ainsi qu'aux Banques, le tems de se préparer au changement. Ces dernières seront sans doute obligées de retirer leurs billets de la circulation, pour en émettre de nouveaux qui correspondent au cours sterling, et il faudra plusieurs mois pour faire les arrangemens nécessaires.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

(2e) *Interrogatoire du Commissaire Général, SIR R. J. ROUTH.*

16e Juillet, 1841.

Rép. à la Q. No. 1.—La différence entre les lois de chaque Province avant qu'elles fussent réunies, particulièrement les paiemens faits dans le Haut-Canada avec les monnaies fixées par la loi au dessus de leur valeur.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

2.—Rendre les lois identiques, et assimiler le système monétaire.

3.—Je crois, que c'est là une mesure indispensable.

4.—Je partage entièrement cette opinion ; mais il ne faut pas que la loi soit partielle, affectant seulement la monnaie métallique ; il faut qu'elle embrasse le papier-monnaie de la Colonie, qui forme la plus grande partie de la circulation. Passer une loi pour la monnaie métallique seulement, ce serait laisser la question où nous l'avons trouvée. Il est essentiel de n'autoriser qu'une circulation de papier-monnaie sûre, et de la placer sur une telle base, que sa bonté soit reconnue dans les Etats voisins comme dans l'intérieur du pays.

5.—Je pense, que l'introduction du sterling Britannique affecterait tous les prix existans. Ce serait là le premier effet, quoique cette perturbation s'harmoniserait à la fin. J'avais coutume autrefois, de demander des soumissions en sterling pour les fournitures du Gouvernement, mais j'ai été obligé de l'abandonner, et de revenir au courant, parceque j'ai trouvé que le seul changement que cela opérât dans les soumissions, c'était de faire substituer le sterling au courant, et augmenter le prix dans la même proportion. Si l'or devenait le titre de la monnaie ici, le cours sterling Britannique étant adopté, ce titre devrait être le souverain, lequel à sa juste valeur en sterling ne resterait pas dans le pays, le cours naturel du change et sa valeur plus forte dans les Etats-Unis en rendraient l'exportation certaine. Il y aurait de l'inconvénient à prendre pour titre d'une valeur réelle et juste, une monnaie que des circonstances accidentelles et particulières rendent impossible de retenir dans la Colonie. Je n'attache pas grande importance au choix que l'on pourra faire d'un cours monétaire, mais à son plus ou moins de commodité. En choisissant la monnaie sterling Britannique qui présente cette facilité pour les remises en Angleterre, vous adoptez une monnaie que le cours du commerce fera constamment exporter. Elle commandera une prime lorsque le change sera élevé, et deviendra alors plutôt un article de commerce qu'une monnaie circulante. Dans cette éventualité, j'en sentirai l'effet si je suis obligé de la payer aux troupes, auxquelles il faudra que je le donne à sa valeur nominale, tandis qu'elle vaudra plus sur la place.

6.—Je ne vois point d'objection à faire au système décimal, comme question abstraite ; mais je n'ai point la loi du Congrès de 1834 sous les yeux, et je m'abstiens de prononcer une opinion sur elle. Cependant, l'opinion dans le pays est en faveur du cours d'Halifax ; cette opinion est le résultat d'un long usage, et de la répugnance à abandonner une marque distinctive des Provinces Britanniques.

Quelque soit le système de compte ou de monnaie qui sera adopté ci-après, il est inutile de retenir le cours sterling et le cours provincial. Le premier, n'est suivi que par le Gouvernement ; toute la Colonie a adopté l'autre.

7.—Je crois que le titre de monnaie le plus commode en ce pays, c'est la piastre à colonnes d'Espagne. L'on peut dire qu'elle forme la circulation monétaire du monde, tant elle est généralement répandue et bien connue partout. Je recommanderais de la prendre pour base et pivot des calculs. Il me paraît que c'est une contradiction que d'avoir deux titres de valeur, car, comme toute chose varie, les deux titres pourraient ne pas s'égaliser, et les évènements pourraient nous jeter dans une situation aussi incommode que si nous n'avions pas de titre du tout pour la monnaie.

8.—Si le sterling Britannique est introduit pour la monnaie de compte, j'imagine que l'or doit en être le titre, parceque l'argent Britannique n'a point de valeur réelle ; sa valeur est conventionnelle seulement, et se conserve par la facilité de se procurer avec lui une valeur réelle dans le souverain ; il sera sans doute indispensable de fixer la valeur des piastres qui sont des monnaies si nécessaires et d'un usage si général, qu'on ne peut les omettre sans danger. Cette valeur est de 4s. 2d. sterling.

9.—Je crois que l'écu pourrait être admis avec avantage. On a objecté, que deux écus Américains ne sont pas exactement égaux en valeur à une piastre Américaine. La différence doit être petite si elle existe, mais je ne la connais pas. Je ne crois pas que l'on ait les moyens d'en faire l'essai en cette Province.

Les petites monnaies Américaines seraient probablement aussi commodes que l'écu pour le change, quoique je ne sache pas qu'il soit nécessaire de les inclure dans la loi, car l'avantage de les avoir, assurera toujours leur circulation, jusqu'à ce qu'on en ait de meilleures.

Les divisions de la piastre Espagnole sont reconnues conformes à la valeur de la piastre entière, et sont reçues dans les transactions de la Caisse Militaire, et dans les Bureaux du Gouvernement, dans les autres parties de l'Empire, comme parties proportionnelles de la piastre.

10.—Certainement, c'est une perte qui doit être supportée par le public ; une proclamation devrait être émanée pour fixer l'époque, et donner un avis suffisant à toutes les parties. Lorsque la vieille monnaie fut retirée de la circulation en Angleterre, on s'y prit de cette manière. Des officiers sous les ordres de la Trésorerie furent députés en différents endroits : Avis fut donné aux autorités urbaines de se préparer, et l'opération eut lieu aux Hôtels de ville. Trois jours furent suffisans pour les plus grandes villes.

11.—J'ai déjà répondu à cette question ; mais j'ajouterai, qu'en 1834, on a essayé les nouvelles piastres Mexicaines de l'Amérique Méridionale, et qu'il paraît avoir résulté de cette épreuve, que les nouvelles piastres de l'Amérique du Sud sont à tous égards pour le poids et

le fin, aussi bonnes ou meilleures que la piastre frappée dans le Mexique avant la séparation de ce pays d'avec l'Espagne, et qui est connue généralement sous le nom de piastre à colonnes

12.—Je ne me rappelle pas qu'il y ait aucune autres monnaies détériorées en circulation, que les anciennes piastres et demi-piastres françaises.

13.—Je n'en connais point d'autres que le shelling et les six deniers Anglais, qui sont fixés à 1s. 3d. et 7½d.

14.—Cela pourrait amener un changement dans le pair du change actuel qui est complètement inexact. Le pair du change a été fixé d'après le principe de la valeur actuelle de l'argent et de l'or pur, contenu dans la monnaie qui fait le sujet du pair. Quatre shellings et deux deniers sont la somme moyenne de l'argent pur, contenu dans la piastre qui n'a jamais valu 4s 6d. Le vrai pair de change est par conséquent, ce qu'on appelle 8 pour cent de prime. Je ne vois pas comment, en principe, un changement opéré dans le cours monétaire puisse réellement affecter les opérations monétaires avec un autre pays, quoique les dénominations soient différentes. Ce que nous appelons maintenant 10 pour cent, pourrait être deux pour cent, variant avec le plus ou le moins d'abondance des lettres de change sur la place. Le taux du change dépend d'autres causes: du montant des produits à exporter, par exemple, de l'abondance des lettres de change, du montant des importations, etc. etc. Les seules fluctuations qu'il occasionnera, seront dues à l'usage que l'on pourra faire de la monnaie Britannique pour effectuer des remises, lesquelles affecteront la circulation, si nous dépendons exclusivement de cette monnaie.

15.—Tant que cette monnaie Britannique sera en suffisante quantité dans le pays, et que les moyens d'en faire des remises en Angleterre seront libres, les frais de transport, de commission et d'assurance pour l'exporter, maintiendront le change au niveau ou au dessous de la somme de ces frais, tandis que l'alternative demeurera au remettant. Cependant, si elle était en demande pour faire des remises, comme il est certain qu'elle le sera, les courtiers la ramasseraient, et elle cesserait de circuler.

16.—Je ne vois pas pour quelle raison elle aurait cet effet. De quelque manière que l'on considère le cours monétaire qui doit être adopté, il est essentiel, pour la commodité et l'encouragement des émigrés, de donner une valeur fixe aux monnaies Anglaises. Nous devons assurer à l'émigré la pleine valeur de l'argent qu'il apporte dans le pays. Ce sont ordinairement des souverains, et nous devons les admettre dans la circulation pour au moins le même taux que dans les Etats-Unis. Il pourrait même être avantageux de fixer leur valeur un peu au dessus, mais pas au de là de 24s. 4d., laissant le reste aux variations du marché. Je serais aussi porté à recommander de laisser circuler l'aigle et ses sous-multiples à leur valeur nominale. Il y a beaucoup d'émigrés du vieux pays venant des Etats-Unis, et cette monnaie est elle-même extrêmement commode. Quant à la monnaie d'argent Britannique, je ne serais pas disposé à en fixer le prix, au dessus de sa valeur réelle. Je n'aurais de faveur que pour le souverain, qui a une valeur réelle, et par son moyen pour l'émigré qui l'apporte.

La tendance générale des questions paraît être en faveur de l'adoption du cours sterling. Je ne partage point cette opinion pour les raisons que j'ai déjà données, savoir: que le premier effet de ce système serait de hausser le prix de toutes les marchandises, et ensuite la difficulté, sinon l'impossibilité (par la facilité qu'il y aurait d'exporter les monnaies pour les remises) de les retenir dans la circulation. Je crois que la piastre est plus avantageuse sous tous les rapports. Je n'ai point d'objection contre le système décimal, si l'on trouve nécessaire d'abandonner le cours d'Halifax de quatre piastres au louis, qui est propre et particulier à ces Provinces; mais je pense, qu'il est désirable d'abandonner le Sterling Provincial.

Une monnaie coloniale composée de piastres et de ses sous-multiples aurait été très-commode; mais il paraît que cela ne peut être accordé.

17. Ayant parlé dans mes réponses de la difficulté de considérer la question d'une manière partielle, c'est-à-dire, de traiter de l'or et de l'argent, sans considérer leur rapport avec le papier monnaie, qui, dans l'état actuel des affaires, doit continuer de former une proportion considérable et toujours croissante de la circulation, je recommande le Comité aux témoignages donnés devant le Comité choisi de la Chambre des Communes au sujet des banques. Ceux qui ont été interrogés, ont tous unanimement déclaré, qu'il était essentiel de séparer le privilège d'émettre des billets de banque, de celui qui permet les autres opérations de ces institutions. En entrant dans un nouveau système dans cette Colonie, il sera convenable de voir jusqu'à quel point une modification du rapport de ce dernier Comité pourrait être applicable à nos besoins.

Il ne paraît pas y avoir de bonne raison pour engager la province à se priver de ce privilège, qui n'est rien moins que celui de monnayer; et si elle l'accorde à quelques uns, elle ne peut le refuser à d'autres. Il est difficile de supposer, que tous l'exerceront avec jugement. Le crédit du pays ainsi confié à tant de monde, se trouve privé de la vigilance et de la protection du Gouvernement. Les banques seraient dans la situation de celles de Province en Angleterre, qui font leur commerce avec les billets de la Banque d'Angleterre, et qui chargent une commission pour les transactions lorsqu'il n'y a pas de dépôt; elles cesseraient d'être responsables du rachat des billets.

Une banque d'émission placée ainsi sous les yeux de la Législature, et sous une régie vigilante et attentive, serait de nature à produire à la fois des revenus et de la sécurité.

Cependant, ce n'est pas à moi à entrer dans les détails de cette mesure; je ne dois qu'en suggérer la considération au Comité. Le plus grand objet que l'on puisse se proposer, c'est d'inspirer la confiance dans nos transactions et dans nos ressources.

Appendice

(O.)
26e Juillet.Interrogatoire de C. H. CASTLE, ECR., Caissier, Banque de la Cité, Montréal.
17e Juillet, 1841.

Rép. à la Q. No. 1.—La différence qui existe entre la valeur des monnaies à Toronto et à Montréal ne provient, suivant moi, que de l'acte très-partial de la Législature du Haut-Canada, qui a donné aux shillings Britanniques une valeur légale de ls. 3d. courant chaque, sans limites quant aux sommes.

2.—Le seul moyen de faire disparaître les charges exorbitantes pour transmettre de l'argent d'une section de la Province à une autre, c'est d'établir un système monétaire uniforme dans tout le pays.

3 et 4.—Je pense que le meilleur moyen d'effectuer l'objet exprimé dans la réponse précédente, serait de révoquer toutes les lois existantes dans les deux sections de la Province, et d'introduire à leur place une nouvelle loi des monnaies.

5 et 6.—Le système décimal, tel qu'établi et existant dans les Etats-Unis depuis 1834, est décidément préférable, dans mon opinion, au cours sterling pour la monnaie de compte.

Mais il ne serait pas néanmoins sans inconvénient grave sous un rapport, ainsi qu'on en a eu un exemple durant la terreur panique de 1837. Les banques des Etats-Unis ayant suspendu leurs payemens en espèces, et le Canada se trouvant avec une circulation monétaire insuffisante et sans caractère local, les banques de ce dernier pays, incapables de se procurer de New York la somme d'espèces qu'elles avaient coutume d'y acheter, aux conditions ordinaires, furent obligées d'adopter la même résolution, et de suspendre aussi leurs paiemens en espèces avant que l'épuisement de leurs caisses, qui aurait été la suite immédiate d'une marche contraire, eut commencé.

Pendant, l'introduction du *Sterling Britannique* ne remédierait pas au mal entièrement, d'autant plus, que les espèces étaient en réquisition à New York, pour faire des remises en 1837, à 8 pour cent au dessus de la valeur des billets de banques; et si le Canada avait continué de payer en espèces, même en monnaie Britannique qui, relativement aux piastres Américaines aurait valu 4 ou 4½ pour cent de prime (au dessus des billets de banque,) les banques auraient été obligées d'imposer à leurs escomptes les restrictions les plus rigoureuses, disons plutôt la plus ruineuse pour le commerce en Canada, afin de retenir les espèces dans le pays.

7.—Raisonnant toujours dans le sens de la réponse qui précède, je recommanderais, que l'or et l'argent fussent le titre de la monnaie; mais si le *Sterling Britannique* est adopté, je recommanderais que l'or seul en fut le titre, et que l'argent n'eut une valeur légale qu'en sommes limitées.

8.—Si le sterling Britannique est adopté, il ne sera pas nécessaire de fixer la valeur des piastres Espagnoles et Américaines, car si on en voit, leur valeur variera comme celle d'une marchandise, avec le taux du change. Si je me rappelle bien, la monnaie d'or des Etats-Unis n'a pas de valeur légale, et cependant elle est au taux de prime en Canada.

9.—Si l'introduction de la monnaie d'argent Britannique doit déprécier notre circulation monétaire, comme cela a eu lieu dans la section Ouest de la Province, je pense que toutes les monnaies étrangères d'une valeur supérieure, y compris l'écu Américain, deviendront une marchandise qui n'aura pas besoin de l'intervention de la loi.

10.—Dans le cas où un nouveau système monétaire serait établi, il sera nécessaire de retirer les monnaies détériorées de la circulation, (le 1er Janvier, 1842, par exemple, pourrait être un tems raisonnable pour les racheter,) et la perte provenant des piastres et demi piastres devra être supportée par le Gouvernement, excepté sur celles qui ne seront pas rentrées à cette époque, (après avis dûment donné); la perte sur ces dernières pourra être équitablement supportée par les détenteurs. Je pense que Montréal et Québec, offriraient des facilités locales suffisantes pour y placer les comptoirs de rachat.

11.—Je n'ai point à présent de table, indiquant la valeur exacte des monnaies dont il est parlé dans cette question.

12.—Non, aucune d'importance.

13.—Non, je n'en connais point d'autre que la monnaie de cuivre.

Si l'or Britannique et les piastres et demi-piastres à 4s. 2d. et 2s. 1d. sterling, deviennent les titres de la monnaie, ce changement tendra certainement à empêcher toutes grandes fluctuations dans les taux du change, provenant de causes locales; mais si les shillings et les demi-shillings doivent aussi avoir une valeur légale sans limite quant au montant, on ne peut pas attendre le même résultat, parcequ'il y aurait beaucoup de risque et de peine à exporter de l'argent en certaines saisons de l'année, et de la difficulté même à le placer en Angleterre. Le tout considéré, le marchand préférerait plutôt se soumettre à payer un prix de change comparativement exorbitant, ou aux chances des fluctuations de ce taux, que d'entreprendre à envoyer de l'argent Britannique dans la Grande Bretagne.

15.—En réponse à cette question, je pense qu'à moins que nous n'ayons une monnaie purement locale en abondance, nous serons toujours contrôlés (plus ou moins selon que le titre de notre monnaie sera l'or ou l'argent) dans nos taux de change par la place de New-York.

16 et 17.—Je ne crois pas que l'assimilation favorise l'introduction des capitaux Britanniques. Peut-être que notre système monétaire serait compris plus facilement en Angleterre, s'il était semblable à celui de ce pays, mais je ne vois pas comment il pourrait établir un meilleur accord que celui qui existe à présent.

18.—Sans présumer de donner mon opinion sans nécessité, je prendrai occasion de cette question, pour exprimer les objections que j'ai généralement contre tous les changemens qui auraient l'effet de déprécier la monnaie, ou qui tendraient à conserver celles qui sont détériorées dans notre circulation. En dernière analyse, quelque soit le système qu'on établisse, le résultat sera le même pour le consommateur ; mais cependant le système décimal de la piastre, par sa valeur relative, exercerait une action très-salutaire sur l'état des affaires du Canada, et empêcherait ces apparitions d'institutions fragiles, ces fluctuations du commerce et des monopoles de différentes sortes, qu'engendre et nourrit une circulation métallique dépréciée.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

Interrogatoire de THOS. ASKEW, Ecr., Régisseur de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Kingston.

17e Juillet, 1841.

- REP. A LA Q. No. 1.—La valeur relative des monnaies Britanniques dans les deux Cités.
 2.—L'égalité de ces monnaies dans les deux Sections de la Province.
 3. & 4.—Je crois qu'il est désirable, que les lois existantes relatives à la valeur des monnaies d'argent soient révoquées *in toto* dans les deux Sections de la Province, et qu'une nouvelle loi des monnaies soit décrétée pour les remplacer.
 5.—Oui.
 6.—Non.
 7.—Tous les deux, en tant qu'applicables à l'or et à l'argent Britanniques.
 8.—Les piastres Espagnoles et Américaines qui servent à régler les transactions d'échange, n'ont point de valeur fixe ; mais elles pourraient être incluses dans le nombre des monnaies légales, à une valeur assimilée au taux qui sera fixé pour la monnaie d'argent Britannique.
 9.—On pourrait y inclure aussi avec avantage les demi-piastres, de la même manière que les piastres.
 10.—Les piastres et demi-piastres Françaises ne devraient plus avoir de valeur légale ; la perte qui accompagnerait leur retranchement de la circulation, retomberait principalement sur les institutions dans la caisse desquelles elles sont déposées, et qui en retirent du profit depuis bien des années.
 11.—Les piastres, comme il a été remarqué plus haut, servant à régler les transactions du change, varient en valeur avec les fluctuations causées par la balance du commerce.
 12 & 13.—Je Pignore.
 14.—Si la valeur courante de l'or et de l'argent devient uniforme dans les deux Sections de la Province, il y aura très-peu de différence dans le taux du change ; la différence, s'il y en a, proviendra de ce que les lettres de change privées seront plus faciles à se procurer dans la Section Est de la Province que dans la Section Ouest.
 15.—Je crois que l'adoption des monnaies Britanniques, n'aura pas l'effet de gouverner le taux du change.
 16 & 17.—Oui, simplement, parceque sa valeur est connue de l'émigré Britannique et du capitaliste.
Nota.—L'on est occupé maintenant à faire un état général des affaires de cette Banque en Canada ; il sera fourni dans quelques jours par l'Inspecteur à l'Assemblée Législative.

Interrogatoire de B. HALL, Ecr., Receveur des Douanes, Montréal.

17e Juillet, 1841.

- REP. A LA Q. No. 1.—Je présume que la cause de la différence entre la valeur de la monnaie à Toronto et à Montréal, provient des lois monétaires dans les deux Provinces.
 2.—L'assimilation de la monnaie dans les deux Sections de la Province ferait disparaître, dans mon opinion, les prix exorbitans que l'on charge pour les transmissions d'argent de l'Ouest à l'Est de la Province.
 3.—Il serait désirable de rapporter les lois mentionnées dans cette question, comme moyen de parvenir à assimiler le cours monétaire.
 4.—Je suis d'opinion, qu'il faudrait révoquer les lois existantes dans les deux Sections de la Province, et les remplacer par une nouvelle loi des monnaies.
 3.—Je pense qu'il serait désirable d'introduire le sterling Britannique pour la monnaie de compte, et d'assimiler la monnaie à celle de la Grande Bretagne.
 6.—Je ne pense pas qu'il soit désirable d'adopter le système décimal, et d'assimiler notre cours monétaire à celui des États-Unis
 7.—Je serais d'opinion que l'or fut le titre de la monnaie.
 8.—Si l'on adopte l'argent pour titre, et qu'on introduise le cours sterling, je pense qu'il sera bon d'y inclure les piastres Espagnoles et Américaines à un taux fixe. La valeur comparée d'une piastre réduite en argent sterling est, je crois, d'environ 4s. 1d. à 4s. 2d.
 9.—Je suis d'opinion, que la demi-piastre pourrait être comprise avantageusement dans les exceptions ci-dessus.
 10.—Je suis d'opinion, que le Gouvernement devrait retirer les piastres et demi-piastres Françaises de la circulation, en donnant douze mois pour ce faire. Il suffirait de les racheter en trois endroits différents : Québec, Montréal et les Trois-Rivières. La perte que causera ce changement, ne devrait pas retomber sur les possesseurs de ces monnaies.

Appendice
(O.)

26^e Juillet.

11.—Je ne puis répondre à cette question. La piastre environ 4s. 1d. je suppose ; la demi-piastre à proportion.

12.—Les autres espèces de monnaies détériorées en circulation dans la section Est de la Province, sont peu nombreuses et d'une valeur insignifiante.

13.—Je ne puis répondre à cette question.

14.—Si l'or et l'argent Britanniques, et les piastres et demi-piastres à 4s. 2d. et 2s. et 1d. sterling, sont les seules monnaies qui aient ci-après une valeur légale, l'effet de cette loi sera, dans mon opinion, d'empêcher toutes fluctuations considérables du taux du change dans les deux sections de cette Province.

15.—Si le cours sterling est adopté pour la monnaie de compte, et que la monnaie Britannique soit la seule légale, le taux du change sera généralement, selon moi, d'environ 8 pour cent.

16.—L'assimilation de notre cours monétaire à celui de la Mère-Patrie, pourrait favoriser l'introduction des capitaux Britanniques, le taux du change n'étant plus si sujet aux fluctuations.

17.—L'introduction des monnaies sterling, et l'uniformité du système monétaire dans cette Colonie, faciliteraient les émigrés ; mais je ne pense pas qu'elles auraient l'effet d'augmenter le bon accord qui pourrait exister entre la Colonie et la Mère-Patrie.

Interrogatoire de J. CAMERON, Ecr., Caissier, Succursale de Toronto, Banque Commerciale, M. D.

23 Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La différence entre la valeur des monnaies à Montréal et à Toronto, a d'abord été créée par les banques de la première ville, et la cause en a été attribuée à l'Acte de la 6^e. Guil. 4, chap. 27 ; mais quoique cet acte ait été passé en Avril, 1836, aucune différence ne paraît avoir été faite à venir jusqu'au commencement de 1840 ; vers cette époque, les banques de Montréal chargèrent sur les billets du Haut-Canada un escompte considérable.

2.—L'extension de l'acte du cours monétaire de la 6^e Guil. 4, chap. 27, du Haut-Canada, à la section Est de la Province, pourrait tendre à faire disparaître le prix exorbitant que l'on charge pour les transports d'argent de la section Ouest à la section Est de la Province. Dans tous les cas, cette extension ôterait le prétexte à ces charges.

3, 4, 5 et 6.—Je pense qu'il serait préférable de laisser exister l'acte actuel du Haut-Canada, et de l'étendre à toute la Province, en y faisant les légers changemens qui peuvent être jugés nécessaires relativement à la valeur actuelle de la petite monnaie, qui est considérée comme trop élevée généralement, en attendant que la commission que l'on dit occupée depuis quelque tems dans la Grande Bretagne, à préparer le changement qui doit être opéré dans le système des poids et mesures, et de la monnaie de l'Angleterre, ait terminé ses travaux sur la matière qui a été soumise à sa considération, et que ses conclusions aient été adoptées. Il pourra être au pouvoir du Gouvernement d'étendre ce système de compte, de monnaie, et de poids et mesures à cette Colonie. Je ne recommanderais pas aujourd'hui d'adopter le système décimal, et de régler notre circulation monétaire en parfaite conformité de celle des États-Unis, telle qu'établie par la loi du Congrès de 1834.

7, 8 et 9.—Je recommanderais, que l'or et l'argent fussent tous deux le titre de la monnaie, et que les piastres et demi-piastres fussent incluses à une valeur fixe dans la circulation.

10.—Si le Gouvernement se déterminait à retirer les piastres et demi-piastres Françaises de la circulation, et à réduire la valeur actuelle des shelings et demi-shellings Britanniques, je crois qu'il devrait supporter la perte qu'occasionnerait ce changement ; parceque si le peuple était obligé de supporter lui-même cette perte, il regarderait cela comme une charge très-onéreuse. Je ne vois point de moyen plus facile et meilleur pour retirer ces monnaies, que d'employer le canal des Banques.

11.—La piastre Espagnole vaut environ 4s. 3 $\frac{1}{2}$ d. argent sterling. La piastre Mexicaine et Américaine, 4s. 3 $\frac{1}{2}$ d. et la demi-piastre 2s. 1 $\frac{1}{2}$ d.

12.—Je n'en connais aucune.

13.—Aucune à ma connaissance, excepté la monnaie de cuivre dont il y a une somme considérable en circulation, et de la plus mauvaise espèce.

14.—Je ne vois pas comment l'adoption de la monnaie d'or et d'argent Britannique pour la circulation de cette Province, puisse produire de grandes variations dans le taux du change entre les deux sections du Canada.

15.—Je ne connais pas exactement le montant des frais que coûte l'importation des espèces de la Grande Bretagne, &c. ; mais je serais porté à croire, que le taux ordinaire des lettres de change sur Londres, l'argent sterling étant adopté pour celui de compte, avec une exception en faveur de la piastre, n'excéderait guère les frais d'importation d'espèces en ce pays.

16 & 17.—L'assimilation de notre système monétaire Colonial à celui du Gouvernement Impérial, favoriserait beaucoup, dans mon opinion, l'introduction des capitaux Britanniques dans la

Colonie, si la paix continuait d'y régner, et que les placemens de capitaux fussent entourés d'une sécurité complète. Le Gouvernement de la Grande Bretagne paraît déterminé de faire régner cette paix et cette sécurité, si l'on en juge par les déclarations du Secrétaire de Sa Majesté pour les Colonies, publiées récemment. L'émigré Britannique comprendra mieux alors la valeur de son argent en arrivant dans le pays, et je pense que cette assimilation tendra généralement à fortifier l'accord qui existe entre la Colonie et la Mère-Patrie.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

Interrogatoire de NOAH FREER, Ecr., Caissier, Banque de Québec.

23e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—Elle provient de la valeur différente donnée par la loi, à certaines monnaies en circulation dans les deux Sections de la Province.

2.—Assimilez le cours monétaire, et les frais seront réduits à la dépense et au risque du transport de l'argent d'une partie de la Province à l'autre.

3.—Oui.

4.—Oui.

5.—Non, ou le résultat serait de jeter une grande confusion dans nos relations commerciales avec les autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

6.—Oui, il serait très-désirable d'adopter le système décimal des Etats-Unis ; il favoriserait singulièrement le commerce, s'il était adopté dans les autres Provinces de l'Amérique Britannique.

7.—Je recommanderais de faire de l'argent, le titre de la monnaie, la piastre à 5s. Courant.

8.—Si l'argent est adopté pour titre, sans qu'on introduise le cours Sterling Britannique, la piastre Espagnole et Américaine aura une valeur fixe de 5s. courant, égale à 4s. 2d. argent Anglais.

9.—La demi-piastre, pourrait y être comprise avantageusement aux mêmes conditions que les piastres Espagnoles et Américaines.

10.—Le Gouvernement devrait retirer de la circulation les piastres et demi-piastres Françaises, et les racheter à Québec, Montréal, Kingston, Toronto et Gaspé, au prix fixé par la loi, en donnant un mois, à compter de la date de la Proclamation en chaque endroit, pour les apporter ; toute perte que pourrait causer cette mesure, devrait retomber sur le Gouvernement.

11. La valeur exacte en argent Sterling, de la piastre Espagnole, Mexicaine ou Américaine est, au prix de l'argent aujourd'hui à l'Hôtel des monnaies, de 4s. 2d. ; et celle de la demi-piastre, de 2s. Id.

12.—Pas d'autres à ma connaissance.

13.—Pas d'autres à ma connaissance.

14.—En outre de la piastre à 5s. courant, ou à 4s. 2d. Sterling, je recommanderais de donner une valeur légale aux pièces d'or Britanniques, en toutes sommes, à raison de 24s. 6d. courant, pour le souverain, et de 12s. 3d. pour le demi-souverain ; et à l'argent Britannique, à raison de 8 pour cent au dessus de sa valeur Sterling. Je pense, que cela aurait l'effet d'empêcher les grandes variations du change dans les deux Sections de la Province.

15.—Si l'on choisit l'argent pour titre de la monnaie, la piastre à 5s. courant, et que l'on donne une valeur légale aux pièces d'or et d'argent Britanniques aux taux que j'ai proposés, sans établir le cours Sterling pour la monnaie de compte, le taux ordinaire du change sur Londres, sera de 8 à 10 pour cent de prime, selon la demande et les circonstances.

16.—L'introduction des capitaux Britanniques en Canada, ne serait pas plus influencée, dans mon opinion, par l'assimilation du système monétaire Colonial à celui du Gouvernement Impérial, qu'elle ne l'est dans les Etats-Unis ; parceque la valeur relative des monnaies dans les deux pays, n'est qu'une simple question de calcul que toutes les personnes de fortune, ou engagées dans le commerce connaissent bien.

17.—Je ne pense pas que l'introduction des cours Sterling, et l'assimilation de la circulation monétaire de cette Colonie à celle de la Métropole, facilitent l'émigré et établissent un meilleur accord entre le Canada et la Mère-Patrie.

18.—Le tout considéré, je suis d'opinion que tout grand changement opéré dans le cours monétaire de cette Colonie, serait accompagné de perte et d'inconvéniens. Prendre l'argent pour titre, la piastre à 5s., donner une valeur légale équitable à la monnaie d'or et d'argent Britannique, et adopter le système décimal pour l'argent de compte, conformément à celui des Etats-Unis, voilà le plan le plus simple, qui sera le plus généralement compris, et qui suscitera le moins d'objection.

Interrogatoire de A. SIMPSON. Ecr., Caissier de la Succursale de la Banque de Montréal, à Québec.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

23e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—L'acte de la Législature Provinciale du Haut-Canada ayant donné une valeur légale à la monnaie Britannique, et fixé les piastres, les demi-piastres et les shellings, à six shellings, trois shellings et un shelling et trois deniers courant, cette monnaie s'est trouvée valoir plus à Toronto qu'à Montréal, où ces mêmes pièces d'argent ne passent légalement que pour cinq shellings et demi, deux shellings et neuf deniers, et un shelling et un denier courant. En conséquence, une personne de Montréal qui a des créances dans les Haut-Canada, devant prendre en paiement cette monnaie Britannique à sa valeur courante, ne peut la convertir en une traite payable dans le Bas-Canada, qu'à une perte des trois ou quatre pour cent; et pour la même raison, une personne, qui réside à Montréal, n'escomptera pas une traite payable dans le Haut-Canada, sans charger un prix suffisant pour remplacer ses fonds à Montréal, ce qui a quelque fois monté jusqu'à cinq pour cent.

2.—Le moyen le plus efficace de faire disparaître l'escompte exorbitant que l'on charge, pour transporter de l'argent de la Section Ouest de la Province à la Section Est, c'est d'égaliser la valeur des différentes monnaies qui circulent maintenant dans la Province, de la régler selon leur poids et leur fin, qu'elles soient Britanniques ou étrangères

3 & 4.—Je ne crois pas qu'il soit très-désirable de rendre le système monétaire uniforme dans toute la Province, en révoquant *in toto* les lois existantes du Haut et du Bas-Canada, et d'introduire à leur place une nouvelle loi monétaire.

5.—Je ne vois pas quels avantages peuvent dériver de l'introduction du cours Sterling pour la monnaie de compte; le cours d'Halifax actuel a, dans mon humble opinion, répondu à toutes ses fins, et il continuerait d'y répondre, si les différentes monnaies qui composent notre circulation avaient une valeur uniforme dans toute la Province, et encore mieux, dans toutes les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. J'adhère donc, à la *livre Courante* pour la monnaie de compte, et j'en fixerais la valeur relativement à la livre Sterling, en assignant une valeur en argent courant au souverain, et en fixant, d'après le même principe, à proportion de leur poids et de leur fin, la valeur de toutes les autres monnaies que je rendrais légales en quelques sommes que ce soit.

6.—Je dois avouer mon ignorance de la loi qui règle le cours monétaire des Etats-Unis, telle que passée en 1834; mais si l'on juge à propos de changer la monnaie de compte, je donnerais certainement la préférence au système décimal, qui est de tous les calculs le plus simple et le plus facile.

7.—En Angleterre, où la fabrication de la monnaie est entièrement sous le contrôle du Gouvernement, c'est très-bien que l'or soit le titre de la monnaie; mais ici, tels que nous sommes situés, je pense que l'or et l'argent doivent être à ce titre, en évaluant le souverain à la somme de vingt-quatre shellings et six deniers courant, égale à 10½ pour cent, et la piastre Britannique à celle de six shellings Courant, égale à huit pour cent, et ainsi proportionnellement pour les demi-piastres et les shellings.

8.—Je crois, que les piastres Espagnoles et Américaines y devraient être incluses. La valeur comparée d'une piastre, réduite en argent Anglais, serait de quatre shellings et deux deniers. Elles seraient mises par là sur le même pied que la monnaie Anglaise.

9.—Les demi-piastres et leurs divisions y devraient être aussi incluses, et avoir une valeur légale à proportion de leur titre et de leur poids, comme si elles sortaient de l'Hôtel des monnaies Britannique.

10.—Si le Gouvernement juge à propos de retirer les piastres et les demi-piastres Françaises de la circulation, il devra être donné un tems raisonnable au public pour les apporter. Je crois, qu'un mois à compter de la Proclamation dans les différentes parties de la Province, serait suffisant; une plus longue période permettrait aux Courtiers d'en faire un objet de spéculation dans les Etats-Unis et ailleurs. Elles pourraient être rachetées par les différentes Banques gratuitement, et payées au Receveur Général de la Province en échange d'autre monnaie Courante. Ces monnaies pourraient être ensuite vendues comme argent en lingots, ou il pourrait en être disposé de la manière que le Gouvernement le jugerait convenable. Je pense, que toute perte qui pourra résulter de ce changement devrait être en justice supportée par le Gouvernement, et non par les possesseurs actuels.

11.—Les piastres Espagnoles, Américaines et Mexicaines, quatre shellings et deux deniers chacune, et les demi-piastres deux shellings et un denier chacune, si elles sont, bien entendu, du poids et du fin requis.

12.—Je n'en connais aucune.

13.—Je l'ignore.

14.—Si l'on donne une valeur légale aux monnaies d'or et d'argent Britanniques, et aux piastres et demi-piastres à quatre shellings et deux deniers, et deux shellings et un denier Courant, cette disposition aurait indubitablement une tendance à rendre le taux du change sur la Mère-Patrie, moins variable dans les deux Sections de la Province qu'il ne l'est à présent; mais je ne vois pas comment elle pourrait changer le taux du change entre une Section du pays et l'autre, parceque, quand la valeur de toutes les monnaies Courantes sera uniforme dans la Province entière, ce taux sera égal aux frais que nécessiterait le transport de l'argent d'un endroit à un autre, lesquels seraient réglés par les circonstances.

15.—Si le cours Sterling est adopté pour la monnaie de compte, et que la monnaie Britan-

nique soit la seule légale, (je laisse les piastres de côté, parcequ'elles se seront bientôt fait jour vers les Etats-Unis), le change sur Londres vaudra environ un prix égal à ce que coûterait l'envoi des souverains en Angleterre, déduction faite du fret, de l'assurance et des dépenses incidentes, qui se monteraient, je suppose, en tout à deux pour cent, tant qu'on pourrait obtenir des souverains ; mais si l'on était obligé d'exporter de l'argent Britannique, qui n'est une monnaie légale en Angleterre qu'en très petites sommes à la fois, je crois, il faudrait ajouter aux charges pendant l'été, quarante shellings, la différence de retenue pour le monnayage, somme égale à deux et demi pour cent. En hiver, les frais seront plus considérables ; il faudra transporter l'argent à Halifax, ou dans un port de mer des Etats-Unis pour l'embarquer pour l'Angleterre, et payer en outre, un plus haut prix pour l'assurance, le risque étant plus grand dans cette saison.

16.—Je ne pense pas qu'elle ait cet effet ; les gens qui veulent placer leurs capitaux avec sûreté, font généralement leurs calculs, et il leur importe peu que la monnaie de compte soit en piastres en livre courante, ou en livre sterling.

17.—Pour l'émigré intelligent, elle serait de peu de conséquence ; mais pour les plus ignorans, je pense qu'elle aurait tout l'effet contraire ; ils seraient plus contents de recevoir vingt-cinq shellings courant, que vingt shellings sterling pour un souverain. Quant à l'effet d'augmenter l'harmonie entre la Mère-Patrie et la Colonie, je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi.

18.—J'aurais beaucoup de plaisir à me rendre aux vœux du Comité ; mais je n'ai point d'autres remarques à faire que celles que contiennent les réponses qui précèdent, et que je soumets humblement au Comité.

Interrogatoire de W. WALKER, Président de la Chambre de Commerce, Québec.

Rép. à la Ques. No. 1.—La différence entre la valeur légale de certaines monnaies dans les Sections Est et Ouest de la Province.

2.—Si le cours monétaire était semblable, les charges pour transmettre de l'argent seraient réduites simplement aux frais et aux risques de transport.

3.—Oui.

4.—Oui.

5.—Une telle mesure créerait beaucoup de confusion et d'inconvéniens, et je ne vois pas quel avantage il pourrait en résulter.

6.—Si l'on décide de faire des changemens dans notre cours monétaire, je préférerais le système décimal au sterling Britannique. Je ne connais point les dispositions de la loi du Congrès de 1834, relative au cours monétaire.

7.—Je pense que l'or et l'argent devraient être le titre de la monnaie. Le souverain à 24s. 6d. courans, et l'argent Britannique à 8 pour cent de prime.

8.—Si l'argent est adopté pour titre, et que le sterling Britannique devienne le cours de la monnaie, il sera désirable d'inclure les piastres Espagnoles et Américaines à 4s. 2d. sterling.

9.—Les demi-piastres et leurs divisions, pourraient y être comprises avec avantage à une valeur proportionnée.

10.—Le Gouvernement devrait retirer de la circulation, la piastre et la demi-piastre françaises, en donnant, après une annonce raisonnable, un mois pour les apporter à Toronto, Kingston, Montréal, Québec et Gaspé ; et la perte que causera ce changement devrait être aux frais du Gouvernement.

11.—La valeur exacte en argent sterling des piastres Espagnoles, Méxicaines et Américaines, est de 4s. 2d., et de la demi-piastre, de 2s. 1d.

12.—Non.

13.—Aucune que je sache.

14.—Comme je l'ai déjà dit, l'assimilation du cours monétaire aurait l'effet d'empêcher toute grande fluctuation du taux du change entre les différentes parties de la Province.

15.—Tant que l'on pourrait se procurer des souverains à 20s. sterling, le taux du change sur Londres, ne pourrait guère excéder les frais et le risque de les transmettre à Londres, lesquels se monteraient, en tems ordinaire, à 2½ pour cent, ou environ.

16.—La différence actuelle entre notre cours colonial et le sterling Britannique, n'étant qu'une matière de calcul, je ne vois pas comment elle pourrait favoriser l'introduction des capitaux Britanniques.

17.—L'introduction de l'argent sterling, et l'assimilation de notre circulation monétaire à celle de la Mère-Patrie, n'offriraient ni facilités à l'émigré, et n'augmenteraient pas l'harmonie qui subsiste entre elle et nous. Au contraire, la généralité des émigrés serait plus contents de recevoir 24s. 6d. courant pour un souverain, que 20s. sterling.

*Interrogatoire de T. B. ANDERSON, Ecr., Montréal.*Appendice
(O.)

26e Juillet.

23e Juillet, 1841.

- REP. A LA Q. No. 1.—L'acte qui donne une valeur légale de 1s. 3d. dans le Haut-Canada, aux shellings Britanniques
- 2.—Etendre la loi du Haut-Canada à toute la Province ; mais cette mesure aurait l'effet d'élever le change sur l'Angleterre, les Etats-Unis, ou partout ailleurs au dehors du Canada.
- 3, 4 & 5.—Oui.
- 6.—Non.
- 7.—L'or.
- 8.—Je ne ferais point de l'argent, le titre de la monnaie ; mais je ferais une exception en faveur des piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines, qui pourraient circuler à leur valeur intrinsèque.
- 9.—Oui.
- 10.—Oui—12 mois.—Montréal, Québec, Kingston et Toronto. Par la Province.
- 11.—Je ne puis le dire exactement.
- 12.—Aucune, je crois, excepté les piastres et demi-piastres Françaises.
- 13.—Les shellings Britanniques.
- 14.—Le change ne peut être fixé par une loi. Il dépend de circonstances imprévues qui varient sans cesse ; le prix s'en règle selon l'abondance et les demandes, et doit rester mobile.
- 15.—Le change, serait sujet aux variations comme auparavant ; le taux ordinaire serait généralement de $\frac{1}{2}$ pour cent d'escompte à 1 pour cent de prime.
- 16 & 17.—Les mesures projetées, tendraient à produire ces effets : mais je pense, qu'ils seraient peu considérables.

Interrogatoire de T. A. YOUNG, Ecr. Magistrat de Police, Québec.

REP. A LA Q. No. 1.—Je pense, que l'expression "valeur de l'argent" dont on se sert ici, a rapport à la valeur pour laquelle différentes monnaies sont courantes. La différence de valeur, entre Toronto et Montréal, me paraît provenir principalement de l'oubli que la Législature, en passant les différentes lois qui règlent la circulation monétaire, a fait du principe, que pour établir le pair intrinsèque du change entre deux pays, il est nécessaire de comparer la valeur de l'argent d'un pays, avec celle de l'autre, par rapport au poids et à la finesse. Dans une Colonie où il n'y a point de réglemens ni de fabrication de monnaie, il faut adopter la monnaie de la Mère-Patrie, ou d'un pays étranger, pour titre, et déterminer la valeur courante de cette monnaie, par rapport à celle de compte, de manière que le pair intrinsèque entre la Mère-Patrie et la Colonie, s'accorde avec le pair monétaire.

En passant l'Acte de la 48e Geo. 3, chap. 8., la Législature du Bas-Canada, adopta pour titre de l'argent, la piastre d'Espagne ; mais oubliant le principe dont on vient de parler, elle la déclara valoir quatre shellings et six deniers sterling, et être égale à cinq shellings courant, tandis qu'effectivement elle ne valait au plus que quatre shellings et quatre deniers sterling, par son poids et sa finesse, d'après les réglemens de l'Hôtel des monnaies du Royaume-Uni. Par cette mesure, la Législature conserva le pair monétaire, ou pair légal, autrement nommé argent de compte, tel qu'il avait été établi par l'ordonnance de la 17e Geo. 3, chap. 9, savoir : £100 sterling—£111 1-9 courant, et supposa qu'elle l'avait rendu semblable au pair intrinsèque en donnant une valeur sterling nominale à la piastre, qui n'existait réellement pas ; et ainsi "l'argent de compte" n'a plus été la mesure de la valeur de la monnaie courante, et la monnaie courante n'a plus représenté l'argent de compte, qui n'a pu, en conséquence, "servir d'échelle invariable au milieu de toutes les fluctuations des prix de marchandises ou des métaux précieux, soit monoyés soit en lingots."

Le même statut fixe le poids de la guinée à cinq gros, 6 grains, au lieu de 5 gros 9 grains, et la valeur courante à £1 3s. 4d. conservant encore ici l'argent de compte, mais faisant varier le pair intrinsèque ; les conséquences nécessaires n'en furent pas immédiatement senties ; mais avec le tems, et à mesure que les affaires ont augmenté, le cours monétaire est devenu confus, et dans ces derniers tems, si je suis bien informé, le pair commercial de £100 sterling est regardé comme étant de £125, au lieu de £111 1-9 ; et la valeur courante de la monnaie a varié aux grés de l'exigence des tems.

2.—Il y a certainement plusieurs causes qui servent à rendre exorbitants, les frais de remises d'argent de la partie Ouest de la Province dans la partie Est ; mais n'étant pas marchand, je

ne les connais pas. Il me paraît, cependant, que la première mesure à prendre pour diminuer ces frais, c'est d'établir un cours monétaire uniforme sur des principes justes, en ayant soin que la valeur courante fixe de chaque pièce d'Or soit la même à proportion du poids et du fin ; et que la valeur courante de chaque pièce d'argent soit fixée selon la valeur relative de l'or et de l'argent du Royaume-Uni (savoir comme 15,2096 à 1) et la quantité d'argent fin contenu dans cette pièce.

Ce système une fois établi, je pense qu'en général les frais de remises pourraient être circonscrits dans les bornes raisonnables, et que les habitans de l'Ouest pourraient tirer des avantages de leurs transactions de change, si, au lieu de faire leurs remises directement, ils adoptaient une voie indirecte par des négociations sur d'autres places, moyen qui, avec une conduite judicieuse, a fréquemment rapporté des profits considérables.

3.—Si les Shillings du Royaume-Uni ont une valeur légale d'un shelling et trois deniers, le Souverain doit aussi recevoir une valeur légale d'un louis, six shillings et huit deniers. La valeur sterling intrinsèque du shelling étant, par rapport au souverain, comme $11\frac{1}{4}$ est à 20 ou comme 1s. 3d. est à £1 6s, 8d.

4.—Une nouvelle loi, et toutes les autres révoquées.

5.—Je doute qu'il puisse résulter des avantages de l'adoption du cours sterling pour l'argent de compte. Les hommes pratiques sont plus en état que moi, de donner une opinion sur ce point. Je préférerais continuer le pair commercial tel qu'on l'a estimé depuis quelques années, et déclarer que l'argent de compte est au sterling comme 125 est à 100. Convertir de l'argent d'un cours en un autre, est une opération très simple ; et en conservant notre système, on éviterait tous changemens dans les transactions intérieures de la Province, que nécessiterait l'introduction du cours Britannique. Dans ce cas, le souverain devra avoir une valeur légale d'un louis cinq shillings, cours actuel.

6.—J'ai répondu à cette question dans les remarques qui précèdent.

7.—L'or seulement.

8.—Je crois qu'il serait désirable d'y comprendre les piastres Espagnoles et Américaines à une valeur fixe. La piastre vaut quatre shillings quatre deniers, compte rond.

9.—On pourrait y inclure la demi-piastre. Je pense que la monnaie d'argent ne devrait pas avoir de valeur légale au-delà d'une somme très limitée : autrement, elle aura l'effet d'une prime de six pour cent sur l'exportation des piastres et des souverains.

10.—Oui, la période devra être courte afin d'empêcher les importations d'autres pays ; le changement devra être effectué de la même manière, et d'après le même principe, qu'on l'a fait dans la Grande Bretagne, en 1816 et 17.

11.—La vieille piastre Mexicaine de 1747, et la vieille piastre de Seville de 1731, ayant perdu par l'usure $4\frac{1}{2}$, pesant 17 gros 7 grains, et contenant 376 1 grains d'argent fin, valent chacune 4s. 4d. 51 sterling. La piastre Mexicaine à globes et colonnes de 1765, ayant perdu par l'usure $4\frac{1}{2}$, pesant 17 gros $8\frac{1}{2}$ grains, et contenant 374 grains d'argent fin, vaut 4s. 4d. 79 sterling. La piastre d'Espagne, ayant perdu par l'usure 8, pesant 17 gros 8 grains et contenant 370. 9 grains d'argent fin, vaut 4s. 3d. 79 sterling. La piastre des Etats-Unis d'Amérique de 1795, ayant perdu par l'usure $6\frac{1}{2}$, pesant 17 gros 8 grains, et contenant 373. 5 grains d'argent fin, vaut 4s. 4d. $\frac{1}{2}$ Sterling.

La même ayant en 8 ans, terme moyen, perdu par l'usure $8\frac{1}{2}$, pesant 17 gros 8 grains et contenant 370. 1 grains d'argent fin, vaut 4s. 3d. 68 sterling.

12.—Je n'en connais pas d'autres que les sous.

13.—Je l'ignore.

14.—Si ce plan est adopté, le taux du change entre la Mère-Patrie et la Province du Canada sera contre la Colonie, et invariablement égal au montant des frais de fabrication, et retiendrait la monnaie d'argent du Royaume-Uni, et les piastres et les souverains disparaîtront.

15.—Si la monnaie d'argent reçoit une valeur légale au-delà d'une somme très limitée, le taux ordinaire du change sur Londres, sera égal à la prime que le tireur pourra juger à propos de demander, et que la nécessité obligera l'acheteur de lui donner.

16.—Ce qui favorise l'introduction des capitaux, ce sont principalement la sécurité et le profit. Il n'est pas probable qu'on puisse obtenir l'un ou l'autre par l'établissement d'une monnaie dépréciée.

17.—Je ne vois pas comment l'introduction de l'argent sterling, et l'assimilation du cours monétaire à celui de la Grande-Bretagne puissent offrir des facilités aux émigrés ; de même que je ne vois pas non plus comment une mesure de cette nature peut tendre à fortifier le bon accord entre la Colonie et la Mère-Patrie.

18.—Je renvoie respectueusement à mon témoignage donné devant un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, dans la session de 1830.

Interrogatoire de T. PATON, Ecr., Régisseur de la succursale de Québec, Banque de l'A. B. du Nord.

26e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La différence qu'il y a entre la valeur de la monnaie à Toronto et à Montréal est due entièrement, dans mon opinion, à la dépréciation de la monnaie courante du Haut-

Appendice
(O.)

26e Juillet.

Canada, causée par la valeur légale de 1s. 3d. qui a été donnée au shelling Britannique ; ce qui fait $4\frac{1}{2}$ pour cent de plus qu'il ne vaut dans le Bas-Canada, et $11\frac{1}{2}$ pour cent de plus que sa valeur intrinsèque.

2.—Si l'on établissait un cours monétaire uniforme dans les Sections Est et Ouest de la Province, la commission chargée pour transmettre de l'argent d'une partie de la Province à l'autre, se bornerait à une petite somme pour cent, qui n'excéderait pas beaucoup celle que l'on charge à présent pour transmettre de l'argent de Montréal à Québec.

3. & 4.—Je suis d'opinion qu'il serait désirable, pour assimiler les cours monétaires du Haut et du Bas-Canada, de révoquer les lois monétaires actuelles des deux Provinces, et d'en passer une nouvelle qui donnât une valeur raisonnable aux différentes monnaies ; mais qui ne reconnût point de valeur légale aux piastres et demi-piastres Françaises.

5 & 6.—Je suis certainement d'opinion qu'il n'est pas désirable d'introduire le Sterling Britannique pour la monnaie de compte, et d'assimiler, sous tous les rapports, le cours monétaire de cette Colonie à celui du Gouvernement Impérial, tel qu'établi par la loi, l'or étant le titre. Ce changement porterait la perturbation dans tous les prix, et beaucoup de confusion dans les affaires commerciales parmi la partie Française de la Population ; ce n'est qu'après un tems considérable, que la nouvelle échelle des prix pourrait être comprise et ajustée d'une manière équitable, et que l'on pourrait induire cette population à recevoir un système monétaire, qui serait nominale de la même valeur, que la monnaie de compte actuelle, mais à 20 pour cent plus haut. Aucun des avantages qui pourraient résulter de l'introduction du cours Sterling, n'en saurait à mes yeux contrebalancer les grands inconvénients. Cette mesure servirait aussi à rendre la Colonie dépendante, en grande partie, de la Grande Bretagne pour la seule monnaie qui aurait une valeur légale, savoir ; le souverain. Dans les Etats-Unis, il n'est pas toujours possible d'avoir des souverains en sommes considérables ; et s'il se trouvait des circonstances qui en rendissent l'importation nécessaire dans le cas où l'on pourrait s'en procurer une quantité suffisante, les demandes du Canada en feraient hausser le prix de 1 à 2 pour cent ; si le tems permettait d'en importer de la Grande Bretagne, les frais seraient considérables même en été ; l'assurance, le fret, &c, le tout se monterait à 2 ou $2\frac{1}{4}$ pour cent, ou environ. L'on suppose que les souverains apportés en ce pays par les émigrés seraient plus que suffisants pour répondre aux besoins ; mais je pense qu'il n'en serait pas ainsi ; parce que les facilités qu'offrent les Banques qui ont des correspondances en différentes parties du Royaume-Uni, engagent les Emigrés à prendre des lettres de crédit sur ces Banques pour les sommes qu'ils veulent transporter dans ce pays ; ce moyen est accompagné de moins de risques que l'autre, et est également avantageux pour l'émigré. Les objections qu'il y a contre l'introduction du Sterling perdraient beaucoup de leur force, suivant moi, si l'on donnait une valeur légale et juste, conjointement avec le souverain, à la piastre et aux autres monnaies qu'il serait nécessaire et désirable de retenir dans notre circulation. Si l'on doit changer la monnaie de compte, il serait certainement très-désirable d'introduire le cours décimal des Etats-Unis, en prenant la piastre pour base. C'est la monnaie courante de ce Continent, la circulation en est plus générale, et elle est mieux connue par tous les peuples civilisés qu'aucune autre que l'on puisse nommer. Le système monétaire décimal des Etats-Unis est reconnu pour l'un des plus commodes du monde. Les Colonies Britanniques de l'Amérique peuvent l'adopter pour leur monnaie de compte sans que ce changement leur cause, à peine, quelque embarras ; son introduction tendrait à simplifier beaucoup toutes les affaires monétaires. Toutes les autres monnaies qu'il sera jugé à propos de retenir dans la circulation, devront être fixées à un taux raisonnable par rapport à la piastre, et passer légalement à cette valeur. En fixant cette valeur, il faudra faire attention à celle qu'elles possèdent légalement dans les Etats-Unis, parcequ'il pourrait être désirable de les retenir dans la circulation du Canada ; la plus importante de ces monnaies, c'est le souverain que l'on pourra, je pense, évaluer raisonnablement à 24s. 6d. A ce taux il circulera avec la piastre. Je ne suis pas prêt à dire, qu'en adoptant le cours décimal, nous devrions régler notre circulation monétaire d'une manière exactement conforme à celle des Etats-Unis, telle qu'établie par la loi du Congrès de 1834 ; car je pense que cette loi a dans plusieurs circonstances donné une valeur inexacte aux monnaies d'or.

7.—D'après les réponses qui précèdent, on peut voir que je suis d'opinion que le titre de la monnaie doit être l'or et l'argent.

8.—Si l'argent est adopté pour titre, et que le Sterling Britannique soit introduit, je pense qu'il sera désirable certainement d'y inclure les piastres Espagnoles et Américaines à une valeur fixe et raisonnable. La valeur comparative d'une piastre réduite en argent Sterling, est de 4s. 2d. à 4s. $2\frac{1}{2}$ d. La piastre d'Espagne à Colomes se vend généralement plus cher qu'elle ne vaut, parce qu'elle est recherchée pour le commerce des Indes et de la Chine.

9.—J'y comprendrais certainement la demi-piastre ainsi que toutes les autres divisions de la piastre ; mais je ne donnerais pas de valeur légale aux trente sous en somme de plus de vingt louis, et aux plus petites monnaies, en sommes de plus de dix louis. Il a été répondu à cette question aux Nos. 5 et 6.

10.—Je crois que le Gouvernement devrait retirer les piastres et demi-piastres Françaises de la circulation ; il serait amplement suffisant d'accorder un mois pour leur rentrée. Elles pourraient être rachetées à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec et dans le District de Gaspé ; si ce changement doit causer quelque perte, c'est au Gouvernement à la supporter, et non aux détenteurs de cette monnaie.

11.—J'ai répondu à cette question dans ma réponse à celle No. 8.

12.—Il n'y a pas d'autres monnaies en circulation dans le Bas-Canada, qui soient détériorées, ou de bas aloi, que les piastres et demi-piastres Françaises.

13.—Je ne sache pas qu'il y ait d'autres monnaies détériorées en circulation dans la Section Ouest de la Province, que les shellings Britanniques.

14.—Je ne pense pas qu'en donnant une valeur légale seulement aux monnaies d'or et d'argent Britanniques et aux piastres et demi-piastres, à 4s. 2d. et 2s. 1d. l'on soumette à des variations le taux du change. Ces fluctuations dépendent des importations et des exportations, ainsi que de l'abondance du change et des demandes qu'en fait le commerce.

15.—Si l'argent Sterling est adopté pour la monnaie de compte, et qu'il ait seul une valeur légale avec la piastre, je crois que le prix ordinaire du change sur l'Angleterre variera du pair à deux pour cent de prime, et qu'un pour cent de prime sera le terme moyen.

16.—Je ne crois pas que l'assimilation du cours Colonial à celui du Gouvernement Impérial favorise l'introduction des capitaux Britanniques. Les capitalistes, qui ont de l'argent à placer en Canada, ne regardent qu'à la sécurité qui leur est offerte et aux profits que leurs placemens pourront leur procurer, et non à la dénomination du cours monétaire du pays.

17.—Je ne pense pas que l'introduction du cours Sterling, ni l'assimilation de la circulation monétaire du pays à celle de la Grande Bretagne, puissent offrir des facilités à l'émigré, ni cimenter le bon accord entre la Colonie et la Mère-Patrie.

18.—Je n'ai point d'autres remarques à faire, excepté qu'il sera nécessaire que le Gouvernement se procure une quantité suffisante de monnaies pour remplacer celles qui forment maintenant partie de la circulation, et que l'établissement d'un nouveau cours monétaire pourra en éloigner.

Appendice
(O.)

26e Juillet

Interrogatoire de Wm. FREELAND, Ecr.

26e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La principale cause de différence entre la valeur de la monnaie dans les parties supérieure et inférieure de la Province, provient de la valeur différente des monnaies d'argent dans chacune d'elles.

2.—Le meilleur moyen, sans doute, de faire disparaître cette différence, c'est d'égaliser cette valeur dans toute la Province.

3.—Il serait désirable, dans mon opinion, de révoquer les lois qui ont fixé, dans le Bas-Canada, la valeur des piastres et demi-piastres Françaises ; et dans le Haut-Canada, celle de l'argent Britannique, parce que dans les deux cas cette valeur est trop élevée.

4.—Je crois qu'il serait sage de révoquer toutes les lois existantes de la Province relatives au cours des monnaies, et de passer une nouvelle loi monétaire qui embrassât les points les plus essentiels. Cependant, il est douteux aujourd'hui s'il conviendrait de faire plus que de rendre le cours monétaire uniforme dans toute la Province. Un Comité choisi de la Chambre des Communes Britanniques a fait un rapport, ou est sur le point d'en faire un, dans lequel il recommande fortement de changer complètement le cours monétaire de la Grande Bretagne, et d'abolir entièrement le cours Sterling pour y substituer le système décimal, qui s'étendrait non seulement à l'argent, mais encore aux poids et mesures. Ne serait-il pas par conséquent désirable d'attendre si les changemens projetés ne seront pas adoptés par la Mère-Patrie ?

5 & 6.—Si nous étions situés, comme l'Irlande, dans le voisinage immédiat de la Grande Bretagne, je dirais que le système monétaire de l'Angleterre devrait être le nôtre ; mais comme nous sommes très-éloignés de la Mère-Patrie, et dans le voisinage immédiat des Etats-Unis, avec lesquels nous avons beaucoup de relations commerciales, qui s'accroîtront encore en toute probabilité, je suis décidément d'opinion que l'on doit plutôt assimiler notre cours monétaire à celui des Etats-Unis, que d'adopter le Sterling Britannique, même si ce cours devait continuer en Angleterre ; parce que le système Américain est plus simple de sa nature, et que les calculs sont plus faciles à faire, et les comptes plus aisés à tenir en piastres et en cents, qu'en livres, shellings et deniers. Je crois que la piastre est plus généralement connue dans le monde commercial qu'aucune des monnaies Britanniques. Il y a une autre considération ; tout notre papier-monnaie est déjà en piastres, et, conséquemment, l'établissement légal du système décimal causerait très peu de dérangement dans nos affaires monétaires, bien moins, à coup sûr, que l'adoption du Sterling Britannique.

Je ne crois pas que nos relations avec la Mère-Patrie souffrissent le moins du monde de notre adoption du système décimal, en supposant que le Sterling continuât toujours d'exister chez elle. Les marchands des Etats-Unis n'éprouvent point de difficulté dans leur commerce avec l'Angleterre, quoique le cours monétaire soit différent dans les deux pays ; et nous, non seulement nous n'en éprouverions pas plus, mais nous en éprouverions moins, dans mon opinion, qu'à présent avec notre incommode cours monétaire d'Halifax de dix pour cent au pair.

7.—Je ne suis pas prêt à donner une opinion absolue sur le titre qu'on doit adopter pour la monnaie ; l'or et l'argent, peut-être.

8 & 9. Quel que soit le cours monétaire que l'on adopte, je crois qu'il serait désirable d'y introduire les piastres et demi-piastres Espagnoles et Américaines à une valeur fixe ; si le système décimal est adopté, l'introduction sera simple et facile.

Appendice
(O.)
36^e Juillet.

10.—Si l'on ne fait pas d'autre changement à présent, que celui de rendre uniforme le cours monétaire de toute la Province ; et s'il est trouvé désirable de réduire la valeur des piastres et demi-piastres Françaises dans le Bas-Banada, et de la monnaie d'argent Britannique dans le Haut-Canada, je pense que les possesseurs de ces monnaies doivent supporter la perte causée par ces réductions. La quantité qu'il y en a entre les mains du public, est petite en comparaison de celle que possèdent les Banques ; et comme celles-ci ont été les principales gagnantes lorsqu'on a augmenté la valeur de ces monnaies, elles doivent, à présent qu'on la réduit, partager la perte.

11.—Quant à la valeur sterling ou intrinsèque des piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines, je ne suis pas prêt à donner une opinion absolue.

12 & 13.—Je ne puis dire quelles monnaies circulent dans les autres parties de la Province ; mais dans notre voisinage et dans tout le District de Johnstown, on ne voit presque pas d'autre chose que de l'argent Britannique.

14.—Je ne crois pas que la circulation monétaire toute saine qu'elle soit, et pourvu que la valeur soit la même dans toute la Province, puisse affecter ni rendre différent le taux du change entre deux sections de la Province.

13.—Le taux du change sur Londres et sur tous les pays étrangers, dépend principalement de la valeur relative de nos importations et de nos exportations, et sera, dans mon opinion, peu affecté par les changemens qu'on pourra faire, soit qu'on adopte la livre sterling ou la piastre pour notre cours monétaire.

16.—Je ne pense pas que l'assimilation du cours monétaire à celui de la Grande Bretagne, soit une raison pour engager les capitalistes Britanniques à venir placer leur argent en Canada. Leurs principales considérations, ce sont la sécurité et les profits. Que la paix et la confiance se montrent avec les marques d'un règne durable, les hommes et l'argent sauront bien s'ouvrir un chemin en ce pays.

17.—Et je ne crois pas non plus que l'assimilation du cours monétaire offre de grands attraits, ou de grands avantages à l'émigré. S'il peut être démontré que le système décimal est préférable, je ne vois pas pourquoi l'on ne devrait pas profiter d'un avantage permanent, même quand il faudrait ne pas se conformer d'abord tout-à-fait aux sentimens de l'émigré. Je crois encore bien moins, que la simple introduction du sterling puisse tendre à augmenter le bon accord entre la Colonie et la Mère-Patrie. Il nous faut quelque chose de plus solide, que la simple vue d'un souverain ou d'un shelling Britannique dans notre circulation, pour lui assurer nos affections. Qu'elle nous donne un bon gouvernement, des lois salutaires et impartiales ; quelle encourage notre industrie et l'entourre d'une pleine liberté d'action, et le bon accord entre elle et nous sera assuré ; notre loyauté, nos affections et notre connexion auront pour base le fondement le plus fort et le plus puissant, l'intérêt.

Sur les banques et les affaires de banques, j'ai peu de chose à dire, et rien à suggérer. Le principal inconvénient dont on se plaint et qui se fait sentir, c'est l'irrégularité de leurs escomptes et des facilités qu'elles doivent au commerce ; quelquefois, elles escomptent les effets de tous ceux qu'elles croient dignes de crédit ; d'autres fois, elles suspendent entièrement leurs escomptes ; les conséquences sérieuses d'une pareille conduite pour le commerce surtout, sont évidentes. Si la Législature a les moyens de remédier à ce mal, elle doit le faire. Si l'on peut juger des institutions par leurs effets, je serais porté à croire que les principes des banques d'Ecosse sont supérieurs à ceux de toutes les autres banques que je connaisse. J'ai connu un peu leurs opérations durant la plus grande partie de la guerre de la révolution Française et depuis, et malgré tous les changemens importants qui se sont opérés dans le monde politique et commercial, je ne les ai jamais vues suspendre leurs escomptes un seul jour. Je n'ai jamais entendu dire que leur crédit fut ébranlé, au point de faire courir le public à leurs comptoirs pour réaliser les billets qu'il tenait d'elles ; et pendant cette période importante, je ne me souviens que de deux banques qui aient failli, et encore n'avaient elles jamais acquis une grande réputation. Je ne puis dire, cependant, si l'on pourrait fonder avec avantage leur système dans le nôtre.

Interrogatoire de JOHN NEILSON, Ecr., M. P. P.

26^e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La valeur différente que la loi a donnée aux mêmes monnaies. La plus ou moins grande émission de billets de banques dans le Haut et le Bas-Canada, peut aussi aider à causer cette différence.

2.—Changer la loi, et régler officiellement les émissions des Billets de banques.

3.—Oui.

4.—Oui.

5.—Oui.

6.—Oui.

7.—Suivant le titre de l'Angleterre ou des Etats-Unis.

8.—Oui, en leur donnant la même valeur, comparée à l'argent Anglais, que dans les Etats-Unis.

9.—Oui, les demi-piastres et leurs divisions.

10.—Par les possesseurs.

11.—Prenez la valeur déterminée par l'Hôtel des monnaies d'Angleterre.

12.—Je l'ignore.

13.—Je Pignore.

14.—Oui.

15.—Les frais d'envoyer de l'argent en Angleterre, ou d'en faire venir.

16.—Je ne puis dire.

17.—Cela aiderait l'émigré à juger de la valeur relative des marchandises dans ce pays, et le Royaume-Uni.

11.—La population du Bas-Canada comptait originairement en livres, sous et deniers, et le fait encore en bien des endroits. Elle connaît la valeur relative de la piastre et de ses divisions, qui sont : 6 livres, 3 livres et 1½ livre—trente sous ou 15 sous. Elle connaît mieux cela.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

Interrogatoire de W. BRISTOW, Ecr., de Québec.

Rép. à la Q. No. 1.—L'une des principales causes, c'est la dépréciation de la monnaie dans la section Ouest de la Province, occasionnée par une valeur légale donnée au shelling Britannique, qui équivaut à 12½ pour cent de prime de change, tandis que le terme moyen du prix du change dans la Province Inférieure, est ordinairement de 8 à 9 pour cent. Le shelling anglais circule dans la partie Est de la Province, au même taux que dans la partie Ouest ; mais c'est pour la commodité du commerce de détail, et les Banques et les Bureaux publics ne les prenant pas en paiement à ce prix là, la circulation monétaire n'y est pas sujette à la même dépréciation.

2.—Si le cours monétaire était uniforme dans toute la Province, il n'y aurait point d'autre charge pour transmettre de l'argent d'une section de la Province à l'autre, que celle qui équivaudrait aux frais et aux risques du transport.

3.—La valeur intrinsèque de la piastre Française, comparée à celle de la piastre Mexicaine et de la demi-piastre Américaine qui forment le gros de la circulation, est d'environ 5s. 6d. courant. Les demi-piastres Françaises sont si usées, qu'elles ne valent guère plus de 2s. 6d. L'acte du Haut-Canada, qui donne une valeur légale de 1s. 3d. au shelling Britannique, devrait être rappelé.

4.—Quelque soit la manière dont les contrats existans pourront être affectés, il est évidemment nécessaire, d'établir un système monétaire uniforme et exact pour toute la Province. Il peut être établi, en révoquant la partie des lois qui donne à certaines monnaies une valeur légale, plus haute qu'elle n'en donne à d'autres.

6.—Je suis d'opinion, que les demi-piastres Américaines et les piastres Mexicaines forment la vraie circulation monétaire du pays, sur laquelle sont réglés les contrats, et que leur valeur ne devrait pas être changée par une loi. La valeur du souverain devrait être fixée légalement à un prix proportionné au rapport de l'or avec l'argent en lingots.

6.—Le système décimal est certainement très-simple pour les calculs ; mais je ne vois pas de nécessité de l'introduire ici. L'objet qu'on doit chercher à atteindre, c'est d'établir une circulation composée de monnaies qui aient la même valeur relative dans toutes les parties de ce Continent.

7.—Je recommanderais que l'argent fut le titre de la monnaie, ainsi que quelques pièces d'or désignées nommément, savoir : le souverain Anglais et l'aigle Américain, avec leurs différentes divisions. Toutes les autres monnaies d'or devraient circuler comme matière en lingots.

8 & 9.—L'argent étant le titre de la monnaie, je permettrais aux shellings Britanniques de passer pour 1s. 2d. ; ce qui est plus que leur valeur intrinsèque, et moins que leur valeur nominale en Angleterre.

10.—Je recommanderais de retirer immédiatement de la circulation les écus Français, en établissant des comptoirs dans les différentes cités, pour les racheter à leur valeur actuelle courante, durant un certain tems, disons six mois.

11.—La piastre Espagnole vaut intrinsèquement 4s. 2d.
La piastre Mexicaine n'a pas la même valeur, mais elle vaut ordinairement - - - 4s. 3d.
La piastre et la demi-piastre Américaines ne valent pas tout à fait, - - - 4s. 1d.

12.—Je ne sache pas qu'il y ait de monnaies pour la peine, qui circulent dans la section Est de la Province au dessus de leur valeur, en outre de celles dont on a déjà parlé.

13.—Je ne connais pas la petite monnaie courante de la section Ouest de la Province.

14.—Si le cours monétaire est établi sur des bases solides, les fluctuations du change ne seront rien en comparaison de celles qui ont lieu depuis quelques années, lorsque des circonstances viennent troubler la circulation. Mais les variations que doivent éprouver la balance du commerce et le commerce lui-même dans les voies qu'il parcourt, doivent aussi faire varier le change, plus ou moins, malgré toutes les mesures que la Législature pourrait adopter pour atténuer le mal.

15.—La prime du change serait ordinairement peu considérable.

16 & 17.—Je ne pense pas qu'elle favorise l'introduction des capitaux Britanniques. Le nom lui-même de la monnaie a peu d'influence sur le cours du commerce ; mais fixer la valeur relative à laquelle cette monnaie doit passer, c'est une opération d'une importance sérieuse.

18.—Je n'ai plus qu'à ajouter aux réponses précédentes, qu'il est de la plus grande importance, en réglant le cours monétaire de cette Province, si les monnaies Anglaises y reçoivent une valeur

Appendice
(O.)
26^e Juillet.

légale, de bien marquer la différence qu'il y a entre la monnaie d'or, et la monnaie d'argent du Royaume-Uni. La monnaie d'or ne passe au dessus de sa valeur réelle que juste de la somme nécessaire pour couvrir les frais de fabrication, et sert, conséquemment, de mesure de valeur dans les transactions commerciales ; mais la dernière n'est émise, que pour la commodité du public ; elle passe pour 20 pour cent au dessus de sa valeur intrinsèque, et n'a de valeur légale que jusqu'à la somme de quarante shellings sterlings. Je suis d'opinion, qu'il serait désirable d'attirer quelques unes des petites monnaies Britanniques dans notre circulation, en leur donnant une valeur légale en sommes qui n'excéderaient pas cinq piastres.

Interrogatoire de JOHN LESLIE MACINTOSH, Teneur de Livres de Toronto.

REP. A LA Q. NO.—1.—La différence entre la valeur assignée aux monnaies courantes, par des Actes des Parlemens du Haut et du Bas-Canada.

2.—En égalisant simplement la valeur de la monnaie dans les deux Sections. Il n'y aurait de charges alors, que les frais de transport.

3 & 4.—Très-indubitablement.

5.—Certainement. L'argent sterling devrait composer la circulation monétaire de toutes les Provinces Britanniques. Pour le titre, voyez la réponse à la 7^e question.

6.—L'adoption du système décimal est une question qui a fixé mon attention depuis longtems, ce système tendant à faciliter tous les calculs commerciaux que ce soit. Les seuls pays qui l'aient adopté, sont la France et les Etats-Unis d'Amérique, ces derniers l'ayant emprunté de la première. Chez ces deux Peuples, l'un des objets sans doute qu'on avait en vue, c'était de simplifier les calculs d'argent. Mais il y en avait aussi un autre ; et celui là, c'était d'effacer, autant que possible, tout souvenir d'un autre état de choses.

J'ai deux objections à faire à l'assimilation de notre cours monétaire à celui des Etats-Unis : Premièrement, il serait prudent d'établir un système décimal différent du leur, dans la crainte que la ressemblance des deux systèmes ne portât le peuple à vouloir une ressemblance aussi en d'autres choses ; ce qu'aucun loyal sujet Britannique ne doit désirer de voir. Secondement, prendre la piastre pour unité, ce serait pour nous, si nous adoptions ce principe, nous écarter trop loin de la pratique depuis longtems établie dans la Mère-Patrie. Ainsi, si l'on doit adopter le système décimal, ce système doit être tel qu'il change le moins possible l'ancien usage, en sorte que les monnaies d'or et d'argent Britanniques restent comme elles sont, et puissent circuler, soit sous leurs noms actuels, soit sous leur nom décimal.

En conséquence, que le souverain, ou la livre sterling, représente l'unité, et que cette unité soit divisée en mille parties nommées millièmes, (*mils*) si on aime cette appellation. Par ce moyen, à l'exception seulement de la pièce de quatre deniers, toutes les monnaies Britanniques seront divisibles en autant de millièmes qu'elles ont de valeur. Le seul changement qui serait nécessaire, c'est dans les sous ; et au lieu de donner, comme à présent, quinze pièces de deux sous pour un shelling Britannique, je proposerais que dix deniers fussent l'équivalent du shelling, et que chacun d'eux, désigné par son nom décimal, fut appelé un cinq millièmes, le demi-denier et le farthing Britanniques, un 3 millièmes et un 2 millièmes respectivement ; et cela, jusqu'à ce qu'une nouvelle monnaie de cuivre du poids et de la valeur requise, pût remplacer l'ancienne. L'effet qu'une telle loi aurait sur notre circulation des monnaies de cuivre, doit être très apparent ; nous aurions de bons sous Britanniques, au lieu des misérables morceaux de cuivre qui circulent aujourd'hui ; car la prime considérable que l'on donne pour les premiers, les a presque tous fait sortir de la circulation, leur exportation donnant de grands bénéfices. Les sous ne devraient avoir de valeur légale qu'en sommes limitées, afin d'empêcher leur importation en trop grande abondance. Le tableau ci-dessous peut faire voir combien l'exécution de ce plan serait facile.

TABLEAU DE MONNAIES STERLING CALCULÉES SELON LE SYSTEME DECIMAL.

	égaux à	1,000 millièmes.
20s. Souverain ou Louis Sterling,		
19s. ou 38 Six deniers,	“	950 “
17s. 6d. ou 3½ Couronnes ou 7 demi-Couronnes,	“	875 “
17s. ou 24 Six deniers,	“	854 “
16s. ou 32 do.	“	800 “
15s. ou 3 Couronnes ou 6 demi-Couronnes,	“	750 “
14s. ou 28 Six deniers,	“	700 “
13s. ou 26 do.	“	650 “
12s. 6d. en 2½ Couronnes, ou 5 demi-Couronnes,	“	625 “
12s. 24 Six deniers,	“	630 “
11s. ou 22 do.	“	550 “
10s. ou 22 do.	“	550 “
9s. ou 18 Six deniers,	“	450 “
8. ou 16 do.	“	400 “
7s. 6d. ou 1½ Couronne, ou 3 demi-Couronnes,	“	375 “
7s. ou 14 Six deniers,	“	350 “
6s. ou 12 do.	“	300 “

5s. ou 1 Couronne, ou demi-Couronne,	250	“
4s. ou 8 Six deniers	200	“
3s. ou 6 do.	150	“
2s. 6d. ou 5 do. ou 1 demi-Couronne,	125	“
2s. ou 4 do.	100	“
1s. ou 2 do. ou 5 pièces de 10 millièmes, ..	50	“

Appendice
(O.)
26e Juillet.

TABLEAU POUR LES DENIERS.

10d., ou 1s. ou 10 pièces de 5 millièmes,	50	“
9d. ou 9 “	45	“
8d. ou 8 “	40	“
7d. ou 7 “	35	“
6d. ou 6 “	30	“
5d. ou douze sous, ou 5 “	25	“
4d. ou 4 “	20	“
3d. ou 3 “	15	“
2d. ou 2 “	10	“
1d.	5	“
$\frac{1}{2}$ d.	3	“
$\frac{1}{4}$ d.	2	“
Et la pièce de 4 deniers, ou <i>Groat</i> , ..	17	“

7. Certainement, tous les deux ; c'est ce qui empêcherait les variations fréquentes de leur valeur relative. Mais cette question ne peut pas être réglée par un Acte de la Législature Provinciale, le Parlement Impérial ayant décidé que l'or serait le titre de la monnaie.

8.—Pour le titre, voyez la réponse No. 7. Il ne peut pas y avoir d'objection à l'introduction des piastres d'Espagne ou des États-Unis à un taux fixe qui corresponde avec le pair établi par le nouveau cours. Pour leur valeur en argent sterling, voir le tableau ci-annexé.

9.—Certainement, aux mêmes conditions que celles proposées dans la dernière question ; mais point d'autre d'une espèce inférieure pour quelque raison que ce soit.

10.—Le monnayage de cet argent ayant cessé depuis 50 ans, il ne peut pas y en avoir beaucoup en circulation ; et encore cette monnaie doit être très détériorée par l'usure. Mais si l'argent sterling est introduit au pair, on pourrait donner poids pour poids lorsque l'argent ne serait pas endommagé. Cela plairait à la population française, et la perte pour le Gouvernement ne pourrait pas être grande. Quant aux pièces détériorées par l'usure, la perte devrait retomber sur les détenteurs. Six mois seraient amplement suffisants après une annonce raisonnable ; et les Banques et leurs agences seraient les établissements les mieux adaptés pour effectuer leur rachat. C'est ainsi qu'on a fait en Angleterre, lorsque l'ancienne monnaie a été retirée de la circulation, et la nouvelle émise. Au bout des six mois, cette monnaie ne devrait être reçue que comme de vieil argent.

11.—Voir le tableau ci-annexé.

12.—Je n'en connais pas, excepté les sous.

13.—Beaucoup de pièces de 30 sous, 15 sous, etc. effacées par l'usure.

14.—Le taux du change dans ce cas ne peut pas varier considérablement ; mais voir la réponse à la question 18.

15.—C'est là une question qu'il est facile de faire, mais à laquelle il est difficile de répondre ; car le taux du change, comme on le verra bientôt, dépend de bien des circonstances accidentelles qu'aucune loi ne peut prévoir ni empêcher. L'adoption du sterling Britannique pour notre circulation monétaire aurait, cependant, un effet très-salutaire, comme l'exemple suivant le fait voir : En 1838-9, le prix du change monta jusqu'à 15 pour cent, en sorte qu'il fallait £127 15s. 6 $\frac{1}{2}$ d. pour acheter £100 sterling ; mais si le cours monétaire avait été le sterling, et que le change eut été le même, égal à 25 pour cent, il n'aurait fallu que £125 pour acheter la même somme. Le taux du change en cours d'Halifax est à présent de 13 pour cent, ou 23 pour cent en cours sterling ; ainsi il faudrait £125 11s. 1 $\frac{1}{2}$ d. pour acheter £100 sterling, tandis que pour acheter la même somme dans le cours sterling, il ne faudrait que £123 etc. (*Voir la réponse à la question 18.*)

16.—Pas le moindre. Les capitaux Britanniques ne se placent que là où il y a espoir de profit, quelque soit le cours monétaire qui y règne, et non autrement.

Elles n'offriront pas de facilités à l'émigré dans ses premières affaires monétaires ; mais elles serviraient beaucoup à accroître la loyauté des habitans, par ce que le colon ayant tous les jours sous ses yeux la monnaie de la Mère-Patrie, tous les jours aussi, elle lui rappellerait son pays, et que celui de son adoption fait encore partie de celui qu'il a quitté ; témoin l'attachement de la population française pour la monnaie de ses ancêtres, population qui, après quatre vingts ans de séparation d'avec la France, conserve encore jusqu'à ce jour les marques caractéristiques de son origine.

18.—Si cette Colonie Britannique doit avoir un système monétaire étranger, le plus commode pour nos voisins, serait celui des piastres et cents des États-Unis. Nous deviendrions par là, quoiqu'une dépendance nominale de la Grande Bretagne, une dépendance réelle de l'Union.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

Mais si nous devons continuer de compter à la manière de nos pères, en livres, shillings et deniers, nous ne devrions pas avoir, comme à présent, des monnaies détériorées, mais de l'argent sterling de la Mère-Patrie. Si l'on doit donner une valeur légale à des monnaies étrangères, elle doit être plutôt au dessous qu'au dessus de la valeur sterling ; et une fois cette valeur fixée, elle doit rester la même, à moins que des circonstances imprévues et extraordinaires obligent d'y apporter quelque changement par une loi.

Si cette mesure est adoptée, il faut qu'elle soit générale, et s'étende à toutes les Colonies, afin qu'elle facilite leurs relations entre elles-mêmes d'abord, et ensuite entre chacune d'elles et la Mère-Patrie.

C'est une grande erreur de supposer, que le retour au sterling Britannique puisse occasionner de la confusion dans la liquidation des comptes. A présent il faut, d'après la loi, que tous les comptes et toutes les transactions monétaires soient en cours d'Halifax ; et il n'y a rien de plus facile que de convertir en sterling, les comptes faits en cours d'Halifax, à quelque époque que le changement puisse avoir lieu. Il n'y a qu'à soustraire un dixième de la balance, et le résidu est le sterling ; cela fait, toutes les affaires futures étant en sterling, aucune confusion n'est possible, et l'on trouverait après fort peu de tems que tout marche aussi facilement que s'il n'y avait jamais eu d'autre cours monétaire dans la Province.

La différence mentionnée dans la réponse à la question 15, entre le change en sterling et le change en courant, provient de ce que le calcul a été fait dans un cas, par simple change, et dans l'autre, par change composé.

Quant à la nature du change, je ne puis faire mieux que de reproduire ici un extrait d'un ouvrage de William Gordon, teneur de livres d'Edimbourg, dans lequel on en trouve une description très-claire et très-précise :—

“ Le change est le troc de l'argent d'un pays contre celui d'un autre, par le moyen d'un billet ou ordre par écrit, nommé généralement lettre de change. ” “ L'on peut définir le change aussi un acte qui fixe la valeur actuelle et momentanée de l'argent. L'argent, comme métal, (Nota 1.) a une valeur comme toutes les autres marchandises, mais comme il peut servir de signe pour toutes les autres marchandises, ou d'échelle pour les évaluer, il peut recevoir aussi une valeur additionnelle ; car s'il n'était rien de plus qu'une simple marchandise, la valeur en varierait peut-être moins, et serait par là moins appréciable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le Prince peut fixer la valeur de l'argent comme monnaie en certains cas ; en d'autres, il ne le peut pas. Il peut établir une proportion entre l'argent comme métal, et l'argent comme monnaie, et entre les différens métaux qui servent à la fabrication de la monnaie ; il règle le poids et le titre de chaque pièce, et lui assigne la valeur idéale pour laquelle elle a cours. D'un autre côté, si nous comparons la monnaie d'un pays à celle d'un autre, nous la voyons acquérir une nouvelle valeur, qui est déterminée par la marche ordinaire du commerce et l'opinion générale des marchands ; mais jamais par les lois d'aucune nation particulière, parce qu'elle est sujette à des variations incessantes, et dépend des circonstances accidentelles du commerce, des transactions monétaires de nation à nation, et de l'état de leur crédit public. En fixant cette valeur relative, les différentes nations se guident principalement sur celle qui a la plus grande quantité d'espèces. Si une nation a autant d'espèces que plusieurs autres ensemble, il devient nécessaire pour ces dernières de se régler sur le titre de la première. (Nota 2.) Dans l'état actuel du monde, la Hollande semble, sous ce rapport, être l'arbitre général, parce que c'est elle qui règle le change pour presque toute l'Europe, de la manière la plus avantageuse pour ses intérêts. La rareté ou l'abondance, d'où résulte la mutabilité du change, n'est pas réelle, mais relative ; par exemple : lorsque Glasgow doit plus à Londres, que Londres doit à Glasgow, le prix du change doit hausser à Glasgow. Les espèces dans les deux Cités sont les mêmes, tant par rapport au poids qu'au titre ; et quoiqu'il puisse y avoir assez d'argent à Glasgow pour acheter des lettres de change sur Londres, s'il n'y a pas une somme à Londres au crédit de Glasgow qui soit égale à la dette, le prix du change, et non de l'argent, doit hausser.

“ Pour mettre ce sujet sous un point de vue encore plus pratique, considérons :

“ 1o. Que si nos achats et nos paiemens dans les pays étrangers, contrebalancent exactement leurs achats et leur paiemens dans le nôtre, il y aura juste ce qu'il faut de lettres de change dans l'un, pour liquider les comptes dans l'autre ; de sorte qu'en ce cas, le change des deux côtés, sera au pair ; c'est à dire, que celui qui donne de l'argent dans un pays, en recevra autant dans l'autre, en poids et en titre.

“ 2o. Si une nation nous fournit plus de marchandises qu'elle n'en prend de nous, ou si nous devons à cette nation une somme plus forte que celle qu'elle nous doit, la balance sera contre nous, et nous devons nécessairement la payer. Ainsi l'argent de cette nation, ou ses lettres de change, seront insuffisantes pour satisfaire à la demande ; et c'est ce qui détermine la hausse de la valeur de leur monnaie, ou de leurs lettres de change, et la baisse des nôtres, ou en d'autres mots, ce qui fait monter le prix de leur argent au dessus du pair, et descendre le nôtre au dessous. Voilà ce qui constitue ce que l'on appelle le *cours du change*.

“ Nous pouvons inférer de ces deux considérations :

“ 1o. Que le cours du change entre deux nations, est l'indicateur qui proclame publiquement l'état du commerce et des transactions monétaires entre elles, et laquelle est endettée envers l'autre.

“ 2o. Que la nation qui est endettée, a le désavantage du commerce et des transactions monétaires ; et que celle qui est créancière, a l'avantage de toute manière.

30.—Que la balance du commerce se paie naturellement en espèces, et, en attirant l'argent dans le Pays, elle en augmente la valeur à l'étranger ; de même, d'un autre côté, lorsque la balance est contre le Pays, les espèces en sortent et perdent par là de leur valeur au dehors.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

NOTES.

Note 1.—Lorsque cela a été écrit, l'argent était le titre de la monnaie Britannique ; c'est l'or, aujourd'hui.

Note 2.—A venir jusques vers l'époque de la révolution Française, où le Commerce de la Hollande a été anéanti, ce Pays réglait indubitablement le change dans toute l'Europe ; mais la destruction du commerce Hollandais a élevé celui de l'Angleterre, et Londres est aujourd'hui ce que Amsterdam était autrefois, l'arbitre de tous les cours de change du monde.

Je m'arrête ici, dans l'espoir que quelques unes de mes remarques pourront être utiles au Comité.

TABLEAU DES MONNAIES D'OR ET D'ARGENT. (Fourni au Comité par le témoin.)

OR.	Poids.		Titre.	Sterling.		
	Gros.	Grains.		£	s.	d.
ETATS-UNIS.						
Aigle Double de 10 piastres,	-	-	-	-	-	-
“ Simple de 5 do.	-	-	-	-	-	-
Demi Aigle 2½ do.	-	-	-	-	-	-
	11	6	917	2	3	9¼
	5	16	917	1	3	10¼
	2	19½	917	0	10	11¼
ESPAGNE.						
Doubleon 1772 à 1786, de 8 couronnes.	-	-	-	-	-	-
Do. do. 4 do.	-	-	-	-	-	-
Do. do. 2 do.	-	-	-	-	-	-
Demi-Pistole do. 1 do.	-	-	-	-	-	-
Doubleon depuis 1786 de 8 do.	-	-	-	-	-	-
Do. do. 4 do.	-	-	-	-	-	-
Do. do. 2 do.	-	-	-	-	-	-
Demi-Pistole do. 1 do.	-	-	-	-	-	-
	17	9	901	3	6	7
	8	16½	901	1	13	3½
	4	8¼	901	0	16	7¾
	2	4¾	901	0	8	3¾
	17	9	875	3	4	8
	8	16½	875	1	12	4
	4	8¼	875	0	16	2
	2	4¾	875	0	8	1
MEXIQUE, COLOMBIE, CHILI, LA PLATA.						
Doubleon,	-	-	-	-	-	-
N. B. La valeur exacte de cette pièce est douteuse.	-	-	-	-	-	-
	17	8¼	875	3	2	8¾
PORTUGAL.						
Moidore de 4800 Rès,	-	-	-	-	-	-
½ do. 2400 “	-	-	-	-	-	-
¼ do. 1200 “	-	-	-	-	-	-
Moiadobra 6400 “	-	-	-	-	-	-
½ do. 3200 “	-	-	-	-	-	-
¼ do. 1600 “	-	-	-	-	-	-
	6	22	917	1	6	11¼
	3	11	917	0	13	5½
	1	17½	917	0	6	8¾
	9	5¾	917	1	15	11
	4	14¾	917	0	17	10½
	2	7¾	917	0	8	11¼
FRANCE, (Nouvelle)						
Pièce de 20 francs,	-	-	-	-	-	-
Do. 40 do.	-	-	-	-	-	-
	4	3½	900	0	15	10½
	8	7	900	1	11	8½
ANCIENNE.						
Louis de 24 livres,	-	-	-	-	-	-
Do. double de 47 livres.	-	-	-	-	-	-
	4	22	901	0	18	8½
	9	20	901	1	17	4½

Appendice
(O.)
26c Juillet.

	Poids.			Sterling.		
	Gros.	Grains	Titre.	£	s.	d.
ARGENT.						
ETATS-UNIS.						
Piastre, - - - - -	17	10	903	0	4	3½
½ do - - - - -	8	17½	..	0	2	1¼
ESPAGNE, MEXIQUE, COLOMBIE, CHILI, LA PLATA.						
Piastre, - - - - -	17	8	903	0	4	2¾
½ do. - - - - -	8	16	..	0	2	1¼
FRANCE, (nouvelle monnaie.)						
Pièce de 5 francs, - - - - -	16	1	900	0	4	0
do. 2 do. - - - - -	6	11	900	0	1	7
ANCIENNE.						
Ecu ou pièce de 6 Livres, - - - - -	18	18	906	0	4	7 1-6
½ do. ou ½ do. 3 do. - - - - -	9	9	906	0	2	33-8

Titre veut dire, la proportion d'or ou d'argent fin, contenu dans 1000 parties ; le reste est de l'alliage. Ainsi, le chiffre 917 signifie 917-1000 de métal pur, et 83-1000 d'alliage. L'or et l'argent parfaitement purs, seraient trop moux ; on les allie à quelqu'autre métal pour les durcir.

Interrogatoire de H. LE MESURIER, Ecr., Québec.

24e Juillet, 1841.

REP. A LA Q. No. 1.—La valeur trop élevée, donnée à la monnaie Britannique à Toronto.

2.—Rendre uniforme le cours monétaire de la Province.

3.—Certainement.

4.—Oui.

5 jusqu'à 9.—Je ne vois point de raison de changer la monnaie de compte. On créerait seulement de la confusion, sans en retirer ultérieurement de bénéfice. L'argent devrait être le titre de la monnaie. Il serait désirable qu'on eut une monnaie Coloniale, composée de piastres et de divisions de piastres, d'une valeur égale à peu près à la demi-piastre Américaine, ou approchante ; cette monnaie serait émise par le Gouvernement Britannique, et comme elle pourrait toujours être reçue par le Commissaire Général en paiement de lettres de change, au prix courant du change, il n'y aurait pas de danger de la voir se déprécier. Je recommanderais aussi, de donner une valeur légale de 5s. aux piastres Espagnoles, Mexicaines et Américaines. La monnaie Britannique devra toujours varier ici, selon le taux du change. Si elle conserve la valeur qu'on lui a donnée à Toronto, le Pays va être inondé de shellings Britanniques, parceque l'on peut les importer ici à un bénéfice de 3 pour cent, et conséquemment, la circulation monétaire se trouvera dépréciée d'autant. Je recommanderais donc, de donner aux monnaies Britanniques une valeur qui, sans occasionner de perte à l'émigré, ne serait pas suffisante pour engager à en importer par spéculation. Ainsi, j'adopterais l'évaluation de l'Hôtel des monnaies des Etats-Unis pour les souverains que je fixerais à 24s. 3d. Je fixerais aussi les piastres et demi-piastres à 6s. et 3s. et les shellings à 1s. 2½d ; mais ces derniers n'auraient point de valeur légale en somme qui excéderaient dix louis.

10.—Les piastres et demi-piastres Françaises devraient être retirées de la circulation dans un délai aussi court que possible, afin de ne point donner de temps aux spéculateurs de les ramasser pour les exporter. La perte ne devrait pas retomber sur les détenteurs. Le Receveur Général pourrait racheter ces monnaies dans chaque District.

11.—Je n'ai point de table indiquant la différence de valeur.

12 et 13.—Non, aucune que je sache.

14.—Oui, sans doute ; mais j'ai de grandes objections contre le système Sterling pour la monnaie de compte, et contre le principe de ne donner une valeur légale qu'aux monnaies d'or et d'argent Britanniques, et aux piastres et demi-piastres réduites aussi bas que 4s. 2d. et 2s. 1d ; car chaque fois que le change sur Londres s'élèvera dans les Etats-Unis au-dessus de 9 pour cent de prime, le pays sera épuisé d'espèces qui s'écouleront chez nos voisins.

15.—Cela dépendrait des demandes ; mais le taux excéderait rarement 9 pour cent, parce que les espèces s'écouleraient hors du pays.

16 et 17.—Je ne pense pas que les changemens projetés dans ces deux questions, fissent ap-

porter douze sous de capitaux de plus dans le pays, ou favorisassent l'émigration le moins. Le capitaliste Anglais est tout aussi content du cours d'Halifax, qu'il le serait du cours Sterling. Tout ce qu'il désire, c'est de retirer un bon bénéfice du capital qu'il place ici ; et l'émigré est également content s'il reçoit une valeur raisonnable en échange de la monnaie qu'il apporte avec lui.

18.—L'on m'a dit que le Gouvernement avait proposé, il y a quelques années, d'introduire une monnaie d'argent pour la circulation de la Colonie, semblable à celle qui est en usage dans les Indes Occidentales. Comme les frais du monnayage seraient pleinement couverts par la différence du titre, il fournirait, sans doute, la somme que la Législature pourrait demander, sans charger aucuns frais, et le pays aurait toujours une circulation monétaire suffisante pour tous les besoins du commerce, sans dépendre des États-Unis. A présent, n'ayant point de monnaie qui nous soit propre, toutes les crises monétaires des États-Unis se font profondément sentir ici.

Appendice
(O.)
26e Juillet.

— No. 2. —

Copie d'un Acte de la Législature de la Jamaïque qui assimile le Cours Monétaire de l'Ile à celui de la Grande Bretagne.

Acte pour pourvoir à l'assimilation du Cours Monétaire de cette Ile à celui du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

3e Victoria, ch. 39, passé par la Législature, le 21e Décembre, 1839.

1.—Attendu qu'il est expédient que le cours monétaire de cette Ile soit assimilé à celui du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande ; Qu'il soit Statué, qu'à partir de et après la mise en vigueur de cet Acte, le cours monétaire du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, sera le cours monétaire de cette Ile, et toutes les quittances et paiemens, et tous les dons, cessions, contrats, marchés, ventes, conventions et stipulations, et tous les billets, obligations, traites, acceptations, reçus, reconnoissances, entreprises, et cautionnemens pour de l'argent, et toutes transactions, affaires, matières et choses quelconques relatives à la monnaie qui seront faits, consentis et arrêtés dans cette Ile, le seront conformément au cours monétaire du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, devenu ainsi le cours monétaire de cette Ile.

2.—Qu'il soit Statué que tous dons, cessions, contrats, marchés, ventes, conventions et stipulations, et que toutes obligations, lettres de change, billets promissoires, traites, acceptations, reçus, reconnoissances, entreprises et cautionnemens pour de l'argent, et toutes dettes dues, ou à écheoir, en vertu de tout simple contrat, écrit ou verbal, et de toutes transactions, affaires, matières et choses quelconques touchant l'argent, ou entraînant ou impliquant un paiement d'argent, ou l'obligation de payer de l'argent, qui auront été ou seront reconnues, confessées, accordées, exécutées, faites et consenties en aucun tems avant la mise en vigueur de cet Acte, conformément ou relativement au cours monétaire de cette Ile, ou comme argent, qui auront été arrêtées dans cette Ile avant la mise en vigueur de cet Acte, seront depuis et après la mise en vigueur de cet Acte, interprétées et exécutées, et seront payées, acquittées et déchargées comme suit, c'est-à-savoir : que toute somme du cours de cette Ile, alors due ou qui pourra devenir due, et dont il devra être rendu compte de quelque manière que ce soit, sera équivalente, et mentionnée comme telle, et devra être payée, acquittée, déchargée, et il en sera rendu compte au taux de cent livres du cours du Royaume-Uni pour chaque cent soixante et six livres, treize shellings et quatre deniers du cours actuel de cette Ile, avec les diverses monnaies auxquelles cet Acte a donné une valeur légale, et aux taux auxquelles elles auront ainsi légalement cours.

3.—Et qu'il soit Statué que tous les droits, taxes, impôts, cotisations et sommes de deniers, et toutes les rentes et revenus de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, qui ont été ou seront prélevés et perçus en vertu d'aucune loi, ou de lois mises en vigueur avant la mise en force de cet Acte ; et que toutes pénalités et valeurs pécuniaires désignées par telle loi ou lois seront considérées comme étant des sommes au cours qui existait avant la mise en vigueur de cette loi, et seront converties en argent du cours du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande au taux ci-dessus mentionné.

4.—Qu'il soit Statué, que tous cautionnemens et jugemens qui auront été accordés ou acceptés au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, qui auront rapport au cours monétaire qui existait avant le commencement de cet Acte, et toutes dettes dues au public ou par le public de cette Ile, toutes sommes de deniers des cours de Chancellerie, et tous mandats (Checks,) de l'Ile et certificats qui sont en circulation, et ordres payable au Trésor public, qui étaient ou seront dus et payables avant le commencement de cet Acte, seront convertis en argent du cours du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, au taux ci-après mentionné.

5.—Qu'il soit Statué que, par rapport à la conversion en cours du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, de sommes échues et dues avant le commencement de cet Acte, ou qui devront être converties en argent de tel cours selon le désir de cet Acte, tous droits, taxes, impôts, cotisations, frais de port de lettres, et toutes rentes et revenus payables à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, et tous autres droits, redevances et revenus

Appendice
(O.)
26e Juillet.

publics de Paroisse quelconques payables dans cette Ile, seront, tant par rapport à leur perception qu'à leurs paiement, comptés selon le cours du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et que les comptes et les entrées dans les livres du Receveur Général, et tous les mandats, certificats, reçus et paiements du trésor public de l'Ile seront faits au cours du Royaume-Uni.

6.—Qu'il soit statué que pour donner effet à cet acte, le Receveur Général rapportera, et il est par le présent requis de rapporter dans les Livres des Comptes Publics sous la direction des Commissaires des Comptes Publics, immédiatement après la mise en vigueur de cet acte, toutes les balances restantes établies selon le cours existant avant la mise en vigueur de cet acte, et de les convertir en argent du cours actuel de cette Ile, tel que ci-dessus mentionné.

7.—Qu'il soit statué que tous mandats de l'Ile, ou billets promissoires, et tous billets de Banques payables au porteur maintenant en circulation, ou qui pourront être en circulation lors de la mise en vigueur de cet acte, seront payés et payables de la même manière que tous les autres billets, traites, dettes ou contrats dûs et échus, ou signés et arrêtés avant le commencement de cet acte, et seront acquittés tel qu'il a été pourvu ci-dessus. Mais il ne sera pas loisible au Receveur Général, ni à aucune Banque ou Compagnie faisant le commerce de banque, d'émettre de nouveau en aucun tems après le jour ou cet acte sera mis en force, aucun de ces mandats de l'Ile, billets promissoires ou billets de banques payables au porteur, et datés avant le jour auquel cet acte sera mis en vigueur; et si le Receveur Général ou aucune Banque ou Compagnie faisant le commerce de banque émettent, de nouveau aucun de ces mandats de l'Ile, billets promissoires ou billets de banques payables au porteur, tel Receveur Général ou telle Compagnie faisant le commerce de banque qui contreviendra ainsi à cet acte, fera et payera pour chaque mandat de l'Ile et billet de banque ainsi réémis, la somme de cent livres, recouvrables par devant aucune Cour de Record de cette Ile.

8.—Qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne pourra empêcher, de faire aucun don, cession, contrats, marchés, ventes ou transactions d'argent, ou aucun billet promissoire, traite, acceptation, reçu ou reconnaissance pour le paiement d'argent, ou aucune matière ou chose touchant l'argent, suivant le cours monétaire des pays étrangers.

9.—(Qu'il soit statué que toutes les dettes, contrats, et obligations (Liabilities), matières ou choses touchant l'argent, ou qui découleront, après la mise en vigueur de cet acte, et par implication légale, de dons, cessions, contrats, marchés, ventes, conventions, matières ou choses faites ou consenties avant la mise en vigueur de cet acte, seront regardés, tenus et interprétés comme tombant sous l'empire des dispositions de cette loi.

10.—Qu'il soit statué qu'à partir et après la mise en vigueur de cet acte, le doublon aura une valeur légale à raison de £3 4s; la piastre d'argent à raison de 4s. 2d; et les diverses divisions de ces monnaies auront une valeur légale aux mêmes taux; enfin les monnaies d'or et d'argent de la Grande-Bretagne et d'Irlande auront une valeur légale en toutes sommes, au taux auquel elles ont cours dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

11.—Qu'il soit statué, que rien de contenu dans cet acte ne sera interprété comme affectant ou abolissant de quelque manière que ce soit, aucune franchise, droits, bénéfice, privilège ou avantage résultant de la possession de toutes terres, héritages, rentes ou bien de la valeur mentionné dans tout acte ou actes de la Législature de l'Ile, qui pourront être en force lors de la mise en vigueur de cet acte.

12.—Et qu'il soit statué, que cet acte commencera à avoir force de loi, le et après le trente-et-unième jour de Décembre mil huit cent quarante, et pas plutôt.

—No. 3.—

Tableau indiquant le poids des diverses Monnaies en usage dans la Province du Canada.

Nombre de pièces.	Description de la Monnaie.	Poids.		
		Onces.	Gros	Grains.
1,000	Piastres Françaises.....	924	16	0
2,000	Demi-piastres Françaises.....	859	1	4
1,000	Piastres d'Espagne.....	859	4	4
1,000	do. Mexique.....	865	16	0
2,000	Demi-piastres Américaines.....	862	11	4
4,000	Quarts de piastres d'Espagne.....	813	19	8
4,000	do. Américains, (neufs).....	858	18	0
2,000	Demi-piastres Britanniques.....	888	14	0
5,000	Shellings, do.....	864	9	12
1,000	Piastres, do.....	898	18	10
2,000	Demi-piastres Américaines (neuves).....	859	2	16
10,000	Pièces Américaines, de dix cents.....	858	18	0

—No. 4.—

Extrait du Rapport No. 513, fait au Congrès des Etats-Unis, sur la Circulation Monétaire.

Appendice
(O.)

26e Juillet.

“ Afin de mettre l'Or en usage dans la circulation monétaire (des Etats-Unis) concurremment avec l'Argent, l'Acte du 28 Juin 1834, dont il est parlé plus haut, a été passé; il ordonne de fabriquer les monnaies d'Or aussi près que possible de leur juste valeur comparée à l'Argent. Le même jour, une loi aussi a été passée déclarant que les monnaies d'Or de la Grande-Bretagne du Portugal et du Brésil qui ne seraient pas moins de vingt deux carats, de fin, auraient une valeur légale à raison de quatre-vingt-quatorze cents et huit dixièmes de cent le gros, et les monnaies d'Or de France de neuf dixièmes de fin, à raison de quatre vingt-treize cents et un dixième de cent le gros, et les monnaies d'Or d'Espagne de Colombie et du Mexique de vingt carats, trois grains et sept seizièmes de grain de fin, à raison de quatre-vingt-neuf cents et neuf dixièmes de cent le gros. ”

“ Essai des Monnaies fait à l'Hôtel des Monnaies (des Etats-Unis) le 28 Février, 1835, en vertu d'une résolution de la Chambre des Représentans, ” (auquel une colonne est ajoutée pour indiquer la valeur proportionnée de chaque pièce de monnaie en cours d'Halifax, la piastre à 5s.)

MONNAIES D'OR.

Nation.	Denomination et Date.	Poids moyen				Or fin en vingt quatre parties.		Or fin dans chaque pièce du poids moyen.		Valeur du gros à PHO. tel des Monnaies.			Valeur moyenne au poids.			Cours d'Halifax.		
		Gros.	Grains.	Carats.	Grains.	Gros.	Grains.	Cents.	Piastres.	Cents.	Fractions.	100e d'un Farthings	s.	d.	100e d'un Farthings			
Autriche,	Pièces de quatre ducats,	8	23.5	23	2½	8	20 13	101.83	9 14	3	13 6	5	8½	32				
	Souverain double,	7	2.5	21	3 7-8	6	12.06	94.69	6 72	9	1 13	7½	21					
Bavière,	Ducat,	2	5.7	23	2½	2	4.86	101.83	2 27	8	0 11	4½	72					
	Ducat,	2	5.5	24	2½	2	4.56	101.56	2 26	4	0 11	3½	36					
Bolivie,	Doublon,	17	8.0	20	3	14	23.66	89.44	15 50	3	3 17	6	72					
Belgique,	Rider, 14 guillers,	6	9.0	22	0	5	20.25	94.82	6 04	4	1 10	2	56					
Berne,	Pistole,	4	21.3	21	2 14-13	4	9.48	93.02	4 54	6	1 2	8½	4					
Brésil,	Johannes,	9	5.0	21	3 7-8	8	10.29	94.69	8 71	9	2 3	7	56					
Brunswick et Lunenbourg,	Pistole,	4	5.7	21	1 7-3	5	18.97	92.53	3 92	0	0 19	7	80					
Amérique Centrale,	Pièces de dix thalers,	8	12.5	21	2	7	15.19	92.67	7 69	6	1 19	5	4					
	Do. de cinq do.	4	6.3	21	2	3	19.64	92.67	3 95	0	0 19	9						
	Do. de 2½ do.	2	3.2	21	2	1	21.82	92.67	1 97	5	0 9	10½						
Chili,	Point de spécimens,																	
Colombie,	Doublon,	17	8.5	20	3 7-16	15	1.99	89.91	15 60	0	3 18	0						
Denmark,	Frédéric double,	17	8.5	20	3	15	0.09	89.44	15 52	0	3 17	7	50					
Angleterre,	Frédéric,	8	12.5	21	2	7	15.19	92.67	7 89	6	1 19	5	4					
	Guinée, (division à proportion.)	4	6.5	21	2	3	19.82	92.67	3 95	7	0 19	9½	69					
France,	Ducat,	5	7.0	22	0	4	20.42	94.80	5 01	6	1 5	0½	88					
	Souverain, do.	5	2.7	22	0	4	16.47	94.80	4 84	6	1 4	2½	4					
Hambourg,	Pièce de quarante francs	8	7.0	21	2 3-8	7	11.05	98.07	7 71	7	1 18	7	8					
	Do. de vingt, do.	4	3.5	21	2 3-8	3	17.52	93.07	3 85	8	0 19	3½	92					
Hanovre,	Ducat,	2	5.5	23	2 1-8	2	4.45	101.43	2 26	1	0 11	3½	64					
Hollande,	De dix thaler de George.	8	12.4	21	2	7	15.11	92.67	7 89	2	1 19	5½	8					
Hesse Cassel,	Rider quatorze guilders,	6	7.7	22	0	5	19.06	94.82	5 99	3	1 9	11½	32					
	Ducat,	2	5.5	23	2 1-8	2	4.45	101.43	2 26	1	0 11	3½	64					
Hongrie,	Pistole,	4	5.7	21	1½	3	18.57	92.13	3 90	4	0 19	6	96					
La Plata,	Ducat,	2	5.7	23	2 5-8	2	4.93	101.96	2 28	1	0 11	4½	44					
Mexique,	Doublon,	17	8.5	20	3	15	0.09	89.41	15 52	0	3 17	7	80					
Pays Bas,	Doublon,	17	8.5	20	3 3-8	15	1.70	89.84	15 59	0	3 17	11½	60					
Pérou,	Dix Guilders,	4	7.7	21	2 3-8	3	21.30	93.07	4 02	1	1 0	1½	4					
	Cinq Guilders,	2	3.8	21	2 3-8	1	22.65	93.07	2 00	8	0 10	0½	92					
Portugal,	Point de spécimens,																	
Prusse,	Johannes,	9	5.5	21	3 7-8	8	10.75	94.69	8 73	9	2 3	8½	36					
Rome,	Frédéric,	4	6.0	21	2½	3	19.64	92.94	3 95	0	0 19	9						
Russie,	Doppia ou Pistole,	3	12.6	21	3½	3	5.11	94.29	3 32	3	0 16	7½	52					
	Sequin,	2	4.9	23	3	2	4.94	102.37	2 25	6	0 11	3½	44					
Sardaigne,	Ducat,	2	5.28	23	2	2	4.17	101.29	2 24	9	0 11	2½	76					
	Rouble,	1	0.58	22	0	0	22.53	94.82	0 97	1	0 4	10½	4					
Saxe,	Carlin,	4	3.0	21	2 1-8	3	16.81	92.80	3 82	8	0 19	1½	72					
Espagne,	Dix Thalers,	8	12.5	21	2 1-8	7	15.46	92.80	7 90	7	1 19	6½	68					
Turquie,	Doublon (divisions à proportion.)	17	8.0	20	3 7-16	15	1.56	89.90	15 58	3	3 17	10½	92					
	Pièces de vingt piastres,	1	0.0	20	0	0	20.00	86.20	0 86	2	4	3½	88					
Toscane,	Ruspone,	6	17.3	23	3 7-8	6	17.09	103.31	6 94	3	1 14	3½	32					
Etats-Unis,	Sequin,	2	5.9	23	3 15-16	2	5.86	103.37	2 32	1	0 11	7½	4					
	Aigle,	10	18.0	21	2 14-43	9	16.00	93.02	16 00	0	2 10	0						
	Demi-Aigle,	5	9.0	21	2 14-43	4	20.00	93.02	5 00	0	1 5	0						
	Quart-d'Aigle.	2	16.5	21	2 14-43	2	10.00	93.02	2 50	0	0 12	6						

Appendice
(O.)
26e Juillet.

MONNAIES D'ARGENT.

Nation.	Dénomination et Date.	Poids.		Argent fin en			Argent fin dans chaque pièce de poids moyen.		Valeur de l'once à l'Hôtel des Monnaies.	Valeur moyenne au poids.	Cours d'Halifax.
		moyen.		12 onces.							
		Gros.	Grains.	Gros.	Onces.	Grains.	Gros.	Grains.	Piastres, Cents, Fractions.	Piastres, Cents, Fractions.	10e d'un farthing.
Autriche,	Rix Dollar,	18	0.0	10	0	0	15	0.0	1 07 7	0 96 9	£ s. d. 0 4 10 56
	Demi rix dollar,	9	0.0	10	0	0	7	5.0	1 07 7	0 48 4	0 2 5 16
Bavière,	Pièce de 20 krutzers,	4	7.2	6	18	12	2	11.5	0 74 3	0 16 0	0 0 9½ 40
	Couronne, nommée piastre Allemande,	19	0.0	10	10	0	16	15.0	1 13 1	1 07 4	0 5 4½ 76
Bolivie,	Piastre,	17	8.5	10	15	12	15	14.0	1 16 1	1 00 7	0 5 0½ 68
Brésil,	Piastre rétamée,	17	8.0	10	15	12	15	13.5	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
Amérique Centrale,	Piastre,	17	8.2	10	15	12	15	13.7	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
Chili,	Do.	17	8 0	10	15	12	15	13.5	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
Colombie,	Do.	15	11.0	9	0	0	11	14.3	0 97 0	0 75 0	0 3 9
Angleterre,	Couronne, (divisions à proportion,)	18	4.0	11	2	0	16	19.3	1 19 6	1 08 6	0 5 5 64
Etrurie,	Pièce de dix Lira,	25	7.5	11	10	12	24	7.4	1 24 2	1 57 2	0 7 10½ 20
France,	Cinq Francs, (divisions à proportion,)	16	0.5	10	16	0	14	10.0	1 16 4	0 93 2	0 4 7½ 64
Hambourg,	Piastre de Banque,	18	20.0	10	15	0	16	20.9	1 15 8	1 09 0	0 5 5½ 60
Hollande,	Marc courant,	5	20.5	8	19	0	4	8 8	0 96 4	0 28 1	0 1 4½ 44
	Ryder ou ducator,	20	20.0	11	4	0	19	10.1	1 20 6	1 25 6	0 6 3½ 44
La Plata,	Pièce de trois guilders,	19	20 0	11	0	0	18	4 4	1 18 5	1 17 5	0 5 10½ 44
	Rix dollar,	18	4 0	10	10	0	15	21.1	1 13 1	1 02 6	0 5 1½ 24
Mexique,	Point de spécimens,										
Pérou,	Piastre,	17	8 0	10	15	0	15	12.6	1 15 8	1 00 4	0 5 0 96
Portugal,	Piastre,	17	8.5	10	15	12	15	14.0	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
Prusse,	Piastres d'Espagne rétamée,	17	8.0	10	15	12	15	13.5	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
	Crusades de 480 rès.	9	3.0	10	15	12	8	4.6	1 16 1	0 53 0	0 2 7½ 20
Rome,	Rix dollar courant,	14	3.0	9	0	0	10	14.2	0 97 0	0 68 5	0 3 5 40
Sicile,	Piastre ou Scudo,	17	1.0	11	2	0	15	18.3	1 19 6	1 01 8	0 5 1 32
	Ecu,	8	12.5	11	2	0	7	21.1	1 19 6	0 50 9	0 2 6½ 16
Espagne,	Teston,	5	3.0	11	2	0	4	17.8	1 19 6	0 30 6	0 1 6½ 44
	Scudo ou Couronne,	17	16.0	10	0	0	14	17.3	1 07 7	0 95 1	0 4 9 24
Turquie,	Piastre,	17	8 0	10	15	12	15	13.5	1 16 1	1 00 6	0 5 0½ 44
Toscane,	Pièce de 5 piastres,	10	19.5	2	13	0	2	9 3	0 28 5	0 15 4	0 0 9 99
	Do. de 6 piastres,	8	7.5	5	6	0	3	16.11	0 57 1	0 23 6	0 1 5 64
Toscane,	Francesconi,	17	12.0	11	2	0	16	4.5	1 19 6	1 04 6	0 5 2½ 4
	Lira,	2	10 5	11	2	0	2	6.1	1 19 6	0 14 6	0 0 8½ 4

RAPPORT FINAL du Comité Choisi sur les Banques et le Cours Monétaire.

Appendice
(O.)27^e Août.

LE Comité Spécial sur le Cours Monétaire et les Banques, chargé de considérer la convenance d'établir un système général de Banques en cette Province, et auquel on a renvoyé les Pétitions des différentes Banques, a l'honneur de faire son Rapport final, comme suit :—

Après avoir délibéré sur les Pétitions des Banques Chartrées de cette Province, qui demandent une augmentation de Capitaux, Votre Comité croit devoir recommander à Votre Honorable Chambre d'accéder à leurs demandes, ainsi qu'à toute autre demande pour obtenir une Charte, sous les restrictions suivantes, dont la plupart ont été recommandées dans une Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies.

1^{er}.—Le montant du Capital de la Compagnie sera fixe et déterminé ; et la totalité de ce Capital sera souscrit dans une période limitée qui n'excédera pas dix-huit mois, à compter de la date de la Charte ou de l'Acte d'Incorporation.

2^e.—La Banque ne commencera ses opérations qu'après que le Capital en entier aura été souscrit, et que moitié au moins de la souscription aura été payée.

3^e.—Le montant du Capital en entier devra être payé dans un temps donné, à compter du jour où la Charte ou l'Acte d'Incorporation aura été obtenu ; et ce temps, à moins de circonstances particulières, n'excédera pas deux années.

4^e.—Les dettes et les engagements de la Compagnie pour Billets Promissoires ou autrement, n'excéderont en aucun temps trois fois le montant du Capital payé, ensemble avec les dépôts qui pourront être faits par les individus dans les comptoirs de la Compagnie, soit en espèces ou en papier du Gouvernement.

5.—Tous les Billets Promissoires de la Compagnie, soit qu'ils aient été émis par le principal comptoir, ou par les succursales, devront être datés du lieu d'émission, et seront payables à demande, en espèces, dans l'endroit même où ils sont datés.

6^e.—Tout Etablissement ou comptoir de la Compagnie qui suspendra ses paiemens en espèces à demande, pendant un certain nombre de jours (pas plus de 60 jours dans aucun cas) dans aucune année, soit consécutivement ou par intervalles, sera privé de sa Charte.

7^e.—La Compagnie ne possédera aucunes actions dans ses propres fonds, et ne fera pas non plus d'avances sur la garantie de ses actions.

8^e.—La Compagnie n'avancera pas d'argent sur des terres ou maisons ou bâtimens, ou sur des marchandises ; elle ne possédera ni terres ni maisons, si ce n'est pour la transaction de ses affaires ; elle ne possédera pas non plus de bâtimens, ni ne fera de commerce, si ce n'est pour vendre ou acheter des Lingots d'or, ou des Lettres de Change, mais elle bornera ses opérations à escompter le papier mercantile, et les suretés négociables, et à transiger d'autres affaires qui sont du ressort légitime des Banques.

8^e.—Les dividendes des Actionnaires ne seront pris que sur les profits seulement, et non sur le Capital de la Compagnie.

10.—La Compagnie dressera et publiera des Etats périodiques annuels ou semi-annuels de son actif ou passif, indiquant sous les chapitres spécifiés dans la formule ci-annexée, le montant moyen de ses Billets en circulation, ou autres engagements à la fin de chaque semaine ou mois, pendant la période auquel réfère les Etats ci-dessus mentionnés ; et le montant moyen des espèces ou autres ressources propres à faire face aux engagements. Copie de tel Etat sera soumis au Gouvernement Provincial ; et la Compagnie sera tenue, si elle en est requise, de vérifier ces Etats, en produisant comme documens confidentiels, les bilans hebdomadaires ou mensuels d'après lesquels ils sont compilés. Elle sera également tenue, sur la demande des Lords Commissaires de la Trésorerie, de leur fournir pareille information concernant l'état et les opérations de ses divers comptoirs, selon que leurs Seigneuries pourront l'exiger.

11^e.—Aucuns des réglemens de la Compagnie ne répugnera aux conditions de la Charte ou Acte d'Incorporation, ou aux Statuts de la Province.

12^e.—Comme l'on a trouvé dans plusieurs circonstances, que l'insertion dans les Chartes ou Actes d'Incorporation, de dispositions relatives à la régie détaillée des affaires de la Corporation avait rendu ces documens compliqués et inintelligibles, et qu'il en est résulté des inconvéniens graves ; l'on devra, pour éviter cet inconvénient, borner et restreindre autant que possible, tels Chartes ou Actes, aux privilèges et pouvoirs spéciaux qui seront conférés à la Compagnie, aux conditions qu'elle devra remplir, et à tels autres réglemens généraux qui pourront être nécessaires dans l'intérêt public, concernant la nomination et les pouvoirs des Directeurs, l'établissement des réglemens, autres procédés de la Compagnie.

13^e.—Il ne sera permis à aucune Compagnie d'émettre des Billets Promissoires payables à demande, pour un montant plus considérable que son capital payé.

Formule de l'Etat auquel il est fait allusion dans le Règlement No. 10.

Appendice
(O.)
27e Août.

Etat du montant moyen de l'Actif et du Passif de la Banque de
période du (1er Janvier) au (30e Juin) 184 pendant la

Billets Promissoires en circulation qui ne portent pas intérêt.....	£
Lettres de Change en circulation qui ne portent pas intérêt.....	£
Lettres de Change et Billets de Banque en circulation qui portent intérêt	£
Balances dues aux autres Banques ,.....	£
Dépôts qui ne portent pas intérêt.....	£
Dépôts qui portent intérêt.....	£

Totalité du Passif.... £

Espèces et Lingots	£
Propriétés foncières ou autres appartenant à la Corporation.....	£
Garanties du Gouvernement.....	£
Billets Promissoires, ou Billets d'autres Banques.....	£
Balances dues par d'autres Banques.....	£
Billets Escomptés, ou autres dettes dues à la Corporation, non compris dans les chapitres précédens.....	£

Totalité moyenne de l'Actif.... £

Votre Comité est fermement d'opinion, que l'on devrait adopter un système uniforme relativement aux Banques de cette Province, et il recommande en conséquence que les Compagnies Privées ou à fonds commun qui émettent maintenant du papier monnaie en cette Province, sous la sanction de la Législature, devrait recevoir la défense de le faire après la clôture de la prochaine Session du Parlement. Mais Votre Comité recommanderait en même temps à Votre Honorable Chambre, d'accorder des Chartes à toutes les Banques maintenant reconnues par la loi dans l'une ou l'autre partie de la Province, aux mêmes conditions que celles qui sont maintenant recommandées dans ce rapport.

Dans le cours de ses recherches sur les objets qui ont été soumis à ses délibérations par Votre Honorable Chambre, Votre Comité a appris qu'il a été accordé une Charte Royale à une Compagnie établie à Londres, sous les nom et raison de "La Banque de l'Amérique Britannique du Nord," pour faire et conduire les opérations d'une Banque dans les Colonies de l'Amérique du Nord, avec un capital de £1,000,000 sterling, et avec pouvoir de l'augmenter jusqu'à £2,000,000.

Votre Comité considère comme un devoir impérieux de sa part, d'appeler l'attention de Votre Honorable Chambre sur cette circonstance, persuadé que l'exercice de la Prérogative Royale à cet égard, est contraire à l'esprit et à l'intention de l'Acte Constitutionnel qui garantit à la Législature Provinciale la régie entière des affaires intérieures de cette Province.

Dans le ferme espoir que Votre Honorable Chambre partagera son opinion, Votre Comité a préparé une Adresse à Sa Majesté à ce sujet, qui accompagne ce Rapport. Il soumet aussi divers Etats tabulaires qu'il a obtenus des diverses Banques.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. HINCKS,
Président.

A la Très-Excellente Majesté de la Reine.

TRES-GRACIEUSE SOUVERAINE.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, l'Assemblée Législative du Canada réunie en Parlement Provincial, demandons très-humblement, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention de Votre Majesté sur un sujet d'une importance grave pour les fidèles sujets de Votre Majesté en cette Province. Pendant le cours de la Session actuelle du Parlement, nous avons appris avec un vif regret, que Votre Majesté avait été avisée d'accorder une Charte Royale à

une Compagnie dans la Cité de Londres, associée pour faire et conduire les opérations d'une Banque dans les Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, sous les nom et raison de "La Banque de l'Amérique Britannique du Nord;"—et que cette Charte, outre les autres privilèges qu'elle lui accorde, autorise la dite Compagnie à faire une émission de Billets de Banque en cette Province.

Il est de notre devoir, de la part du public du Canada dont nous sommes les représentans, de protester solennellement contre une semblable intervention dans nos droits constitutionnels.

Nous prenons la liberté d'exposer très-humblement à Votre Majesté, que le Statut du Parlement Impérial en vertu duquel nous sommes maintenant assemblés, avait en vue de conférer au peuple du Canada le pouvoir de régir ses propres affaires locales; nous nous étions flattés, d'après la teneur des Dépêches récentes du Secrétaire d'Etat de Votre Majesté pour les Colonies, adressés au Représentant de Votre Majesté en cette Province, que la non-intervention serait le principe qui guiderait à l'avenir les Conseils de votre Majesté relativement aux affaires de cette Colonie.

Nous ne voulons pas diminuer la force de cette remontrance en signalant à Votre Majesté, les inconvéniens auxquels la Législature Provinciale pourra être exposée, et les pertes qui pourront résulter pour les habitans de cette Province, par l'exercice de la prérogative Royale dans cette instance.

Nous sollicitons humblement et respectueusement votre Majesté, d'accueillir favorablement cette Adresse, persuadés que le droit Constitutionnel de la Législature Provinciale de contrôler et régir les affaires intérieures de la Province, est un principe que le peuple de cette importante Colonie est décidé de maintenir d'une manière irrévocable.

Nous renouvelons l'assurance de notre entier dévouement envers la personne et le Gouvernement de Votre Majesté.

Appendice
(O.)
27e Août.

APPENDICE DU RAPPORT.

Tables des Matières.

- A.—1. Etat des Espèces dans les Voutes des différentes Banques.—Juillet, 1841.
2. do do do. 12e Juillet, 1841.
- B.—Etat du Change acheté et vendu—Escomptes et Espèces dans les Voutes depuis 1836, et les derniers deux Bilans semi-annuels des Banques ci-dessous mentionnées.
- 1.—Banque de Québec; (No. 1 jusqu'à 6.)
 - 2.—Banque de Montréal, (No. 1 jusqu'à 8.)
 - 3.—Banque du Haut-Canada, (No. 1 jusqu'à 6.)
 - 4.—Banque Commerciale du District de Midland, (No. 1 jusqu'à 5.)
 - 5.—Banque de la Cité, Montréal, (No. 1 jusqu'à 6.)
 - 6.—Banque de Gore, (No. 1 jusqu'à 5.)
- C.—Etats des Espèces importées depuis 1833.
- 1.—Banque Commerciale, District de Midland.
 - 2.—Banque du Haut-Canada.
 - 3.—Banque de Montréal.
 - 4.—Banque de la Cité, Montréal.
- D.—Etat Mensuel des Billets en Circulation, depuis le mois de Janvier, 1837.
- 1.—Banque Commerciale, District de Midland.
 - 2.—Banque du Haut-Canada.
 - 3.—Banque de Gore.
- E.—Etat des Affaires, Juillet, 1841.
- 1.—Banque du Peuple.
 - 2.—Banque des Fermiers.

(Pour les autres Etats des Banques, voir le Journal.)

- F.—Etat Général du Capital, des Escomptes, des Dépôts et des Espèces dans les diverses Banques, le 1er Juillet, 1841.
- G.—Etat Général, Banque du Haut-Canada, depuis 1822 jusqu'à la présente Session.

Appendice
(O.)
27e Août.

—A. I.—

ETAT de l'Or, de l'Argent et des Monnaies de Cuivre dans les diverses Banques du Canada, dans le mois de Juillet, 1841, d'après les divers Etats qu'elles ont présentés au Comité de l'Assemblée Législative sur le Cours Monétaire.

BANQUES.	OR.						ARGENT.						Montant Total de l'Argent.	Cuivre.	Grand Total.		
	Montant total de l'Or.						Argent Bri-tannique, (Mélange)									Monnaie Françaises.	Divers.
	Britannique.	Américain.	Français.	Espagnol et Portugais.	Divers.	Montant total de l'Or.	Couronnes Britanniques et divisions.	Shillings britanniques et pièces de six Deniers.	Argent Bri-tannique, (Mélange)	Piastres et Divisions.	Monnaie Françaises.	Divers.					
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
banque de l'Amérique Britannique du nord,	
banque de Toronto,	
banque de Kingston,	
banque de Québec,	1437 16 5	457 11 6	128 5 10	347 10 0	2371 4 7	292 10 0	9028 2 6	3377 7 0	12697 19 6	15069 4 1	
banque de Montréal,	816 10 8	49445 0 0	50261 10 8	*2237 0 0	2107 11 0	62491 1 8	6875 17 6	102 14 10	74814 5 0	125175 15 8	
banque de la Cité,	318 18 0	50 0 0	368 10 0	490 18 0	4161 2 0	12662 16 6	38 12 11	17353 16 5	479 9 10	18401 16 3	
banque de Québec,	disons 60 0 0	10 10 0	70 10 0	186 4 4	1153 0 0	678 18 2	2018 2 6	88 6 4	2176 18 10	
banque du Peuple, Montréal,	280 0 0	3189 3 7	4276 15 0	7465 18 7	494 18 0	8170 16 7	
banque Commerciale District de Midland,	254 0 0	150 0 0	23362 15 0	59121 5 0	82634 0 0	2 11 10	82690 11 10	
banque du Haut-Canada,	10209 13 2	12 19 11	12 0 0	10234 13 1	41905 5 8	2510 6 3	475 0 0	44890 11 11	55125 5 0	
People's Bank, Toronto,	21375 0 0	1000 0 0	25375 0 0	25375 0 0	
banque du Pont Sus-pendu de Niagara,	119 17 6	119 17 6	1416 3 0	1416 3 0	1536 0 0	
banque de Gore,	6105 10 3	6010 13 4	195 10 0	540 12 2	4 13 3	12356 9 0	11070 0 0	2950 0 0	14020 0 0	9 0 5	26385 9 5	

* Dont £237 consistant en Pièces Anglaises de 5s.

† Or Britannique et Américain.

‡ Or Espagnol et Mexicain.

—A. 2.—

Appendice
(O.)
27e Août.

ETAT des Espèces dans les Voutes des diverses Banques en Canada, le 12e Juillet, 1841,—d'après les différens Etats qu'elles ont présentés à la Législature.

	OR.			ARGENT.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Banque de l'Amérique Britannique du Nord,
Succursale à Kingston,	1478	3	0
Succursale à Toronto,	2391	7	10
Banque de Québec,	2489	2	5	13479	11	4
Banque de Montréal,	50048	13	5	63793	2	5
Banque de la Cité, Montréal, (Monnaie de cuivre, £478 14 1)	157	2	6	19947	10	10
Banque du Peuple, Montréal, (Privée)	72	3	3	9259	7	3
Banque Commerciale, D. M. Kingston,	301	17	0	79450	2	8
Banque du Haut-Canada, Toronto,	8896	8	5	45418	9	2
Peoples Bank, Toronto,	18	15	0	26545	6	10
Banque de Gore,	12357	14	0	13581	3	5

—B. 1.—

ETAT du Montant des Espèces dans les Voutes de la Banque de Québec, le 1er et le 15e de chaque Mois, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 15e Juillet, 1841.

1836.		£	1838.		£
1 Janvier, -	£3848	1 Mars, -	9260	1 Mai, -	34896
15 " -	4272	15 " -	8619	15 " -	35625
1 Février, -	7605	1 Avril, -	12313	1 Juin, -	26726
15 " -	2241	15 " -	4551	15 " -	26383
1 Mars, -	2708	1 Mai, -	4199	1 Juillet, -	25924
15 " -	2623	15 " -	3523	15 " -	26407
1 Avril, -	2938	1 Juin, -	4564	1 Août, -	30284
15 " -	2225	15 " -	9975	15 " -	23128
1 Mai, -	2382	1 Juillet, -	11856	1 Septembre, -	22173
15 " -	13716	15 " -	12300	15 " -	22240
1 Juin, -	14178	1 Août, -	12495	1 Octobre, -	22187
15 " -	7655	15 " -	13170	15 " -	13990
1 Juillet, -	11027	1 Septembre, -	13356	1 Novembre, -	13892
15 " -	9043	15 " -	13414	15 " -	11288
1 Août, -	9672	1 Octobre, -	13802	1 Décembre, -	12797
15 " -	7692	15 " -	30397	15 " -	13083
1 Septembre, -	4400	1 Novembre, -	36407		
15 " -	4028	15 " -	32685		
1 Octobre, -	3260	1 Décembre, -	32776		
15 " -	1736	15 " -	32783		
1 Novembre, -	6821			1839.	
15 " -	4992			1 Janvier, -	15452
1 Décembre, -	7607			15 " -	16175
15 " -	8288			1 Février, -	17830
				15 " -	26004
1837.				1 Mars, -	26167
1 Janvier, -	8561	1828		15 " -	26354
15 " -	8725	1 Janvier, -	32793	1 Avril, -	26697
1 Février, -	9775	15 " -	32741	15 " -	22527
15 " -	9068	1 Février, -	34072	1 Mai, -	25857
		15 " -	34727	15 " -	23903
		1 Mars, -	34397	1 Juin, -	25706
		15 " -	33929	15 " -	24575
		1 Avril, -	33990		
		15 " -	34551		

Appendice
(O.)

(B. I.—Continué.)

27e Aout.

Etat du montant des Espèces de la *Banque de Québec*.—Continué.

1839.	£	1840.	£	1840.	£
1 Juillet, - - -	24859	1 Mars, - - -	23760	1 Décembre, - -	15176
15 " - - -	25373	15 " - - -	24082	15 " - - -	15366
1 Aout, - - -	25060	1 Avril, - - -	27382		
15 " - - -	20887	15 " - - -	27642	1841.	
1 Septembre, -	13651	1 Mai, - - -	27602	1 Janvier, - - -	15703
15 " - - -	13881	15 " - - -	19822	15 " - - -	12787
1 Octobre, - -	12905	1 Juin, - - -	19735	1 Février, - - -	18330
15 " - - -	15332	15 " - - -	19458	15 " - - -	18501
1 Novembre, -	14358	1 Juillet, - -	20099	1 Mars, - - -	6578
15 " - - -	15606	15 " - - -	20421	15 " - - -	6588
1 Décembre, -	12778	1 Aout, - - -	18318	1 Avril, - - -	14100
15 " - - -	13409	15 " - - -	12340	15 " - - -	14329
		1 Septembre, -	11619	1 Mai, - - -	14362
1840.		15 " - - -	11526	15 " - - -	14264
1 Janvier, - -	17124	1 Octobre, - -	11342	15 " - - -	15069
15 " - - -	22096	15 " - - -	12020	15 " - - -	14679
1 Février, - -	22747	1 Novembre, -	10608	15 " - - -	7377
15 " - - -	23319	15 " - - -	15400	15 " - - -	16089

BANQUE DE QUEBEC, 21e Juillet, 1841.

NOAH FREER,
Caissier.Etat Mensuel des Escomptes de la *Banque de Québec*, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 1er Juillet, 1841.

1836.	£	1838.	£	1840.	£
Du 1er Janvier au } 1er Février, }	45532	1er Janvier, - -	39905	1er Janvier, - -	49577
1 Mars, ..	41273	1 Février, - -	46329	1 Février, - -	37468
1 Avril, ..	47450	1 Mars, - - -	46112	1 Mars, - - -	32213
1 Mai,	35860	1 Avril, - - -	46244	1 Avril, - - -	43286
1 Juin,	55979	1 Mai, - - -	33663	1 Mai, - - -	44970
1 Juillet, ..	63683	1 Juin, - - -	46174	1 Juin, - - -	49011
1 Aout,	58141	1 Juillet, - -	40882	1 Juillet, - -	61784
1 Septembre, -	68654	1 Aout, - - -	49809	1 Aout, - - -	52170
1 Octobre, ..	59271	1 Septembre, -	51785	1 Septembre, -	53357
1 Novembre, -	66793	1 Octobre, - -	41057	1 Octobre, - -	52386
1 Décembre, -	60628	1 Novembre, -	57939	1 Novembre, -	54969
		1 Décembre, -	37290	1 Décembre, -	55487
1837.		1839.		1841.	
1 Janvier, - -	60323	1 Janvier, - -	36459	1 Janvier, - -	44347
1 Février, - -	77040	1 Février, - -	37763	1 Février, - -	48469
1 Mars, - - -	55474	1 Mars, - - -	30752	1 Mars, - - -	34848
1 Avril, - - -	44025	1 Avril, - - -	33437	1 Avril, - - -	44400
1 Mai, - - -	53028	1 Mai, - - -	34229	1 Mai, - - -	50884
1 Juin, - - -	52704	1 Juin, - - -	53336	1 Juin, - - -	57999
1 Juillet, - -	60318	1 Juillet, - -	52432	1 Juillet, - -	53154
1 Aout, - - -	63282	1 Aout, - - -	50576		
1 Septembre, -	47982	1 Septembre, -	56130		
1 Octobre, - -	41397	1 Octobre, - -	56928		
1 Novembre, -	61661	1 Novembre, -	44835		
1 Décembre, -	48549	1 Décembre, -	28879		

BANQUE DE QUEBEC, 21e Juillet, 1841.

NOAH FREER,
Caissier.

(B. 1.—Continué.)

 Appendice
 (O.)
 27e Août.

BANQUE DE QUEBEC.

Montant mensuel des LETTRES de CHANGE achetées chaque année, depuis le mois de Février, 1839, jusqu'au mois de Juillet, 1841, avec l'indication du taux du Change.

1839.	£	Taux.	1840.	£	Taux.
Avril,	4300	9	Juin,	2574	8½
Mai,	Juillet,	3642	8
Juin,	212	9	Août,	1628	8
Juillet,	50	10	Septembre,	4111	8½
Août,	13650	10½	Octobre,	422	8
Septembre,	187	8½	Novembre,	3318	8
Octobre,	3000	9¾	Décembre,	1248	8
Novembre,			
Décembre,	4405	8½	1841.		
			Janvier,	3080	8½
1840.			Février,	3037	8
Janvier,	1850	8¾	Mars,	1134	8½
Février,	2350	9¾	Avril,	7710	8½
Mars,	4250	9½	Mai,	1300	8
Avril,	2230	9½	Juin,	3631	8
Mai,	1525	9			

Banque de Québec, 21e Juillet, 1841.

 NOAH FREER,
 Caissier.

BANQUE DE QUEBEC.

Montant mensuel des LETTRES de CHANGE vendues chaque année, depuis le mois de Février, 1839, jusqu'au mois de Juillet, 1841.

1839.	£	Taux.	1840.	£	Taux.
Février,	1000	12	Mai,	4110	10
Mars,	1700	11	Juin,	4305	10
Avril,	776	11	Juillet,	2096	9½
Mai,	2785	10	Août,	150	9½
Juin,	8303	10	Septembre,	2290	9½
Juillet,	Octobre,	4413	9½
Août,	1550	10½	Novembre,	575	9
Septembre,	4100	11	Décembre,	2105	9
Octobre,	1500	11			
Novembre,	1406	9½	1841.		
Décembre,	7720	10½	Janvier,	3674	10
			Février,	920	10½
1840.			Mars,	4689	10
Janvier,	3150	11½	Avril,	2869	10
Février,	750	11¾	Mai,	3791	9½
Mars,	1700	11	Juin,	8988	9¼
Avril,	1456	11			

Banque de Québec, 21e Juillet, 1841.

 NOAH FREER,
 Caissier.

(B. 1.—Continué.)

Appendice
(O.)
27e Août.Etat Semi-Annuel, ou Bilan de la *Banque de Québec*, jusqu'au 30e Novembre 1840,
soumis aux Directeurs, et indiquant les SOURCES DES PROFITS DE LA BANQUE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Argent d'après le grand Livre de Caisse,.....	52744	7	7	Capital,.....	75000	0	0
Billets escomptés,.....	145549	0	6	Billets de Banque,.....	74234	5	0
Hypothèques et autres suretés,.....	11154	0	5	Compte des Profits et Pertes,.....	3805	4	9
Biens Fonds,.....	5962	10	11	Produits des Escomptes depuis le 1er Juin 1840,.....	4462	16	6
Banque de la Cité, Montréal, Viger, De Witt, et Cie, Montréal,.....	1617	12	4	Dû aux Agens à Londres,...	3544	7	2
Comptes des Dépenses,.....	6614	19	0	Comptes de Change,.....	490	12	7
Débetures du Canal de Chambly,.....	590	9	5	Dépôts,.....	68545	14	2
	5850	0	0				
	£230083	0	2		£230083	0	2

BANQUE DE QUEBEC, 21e Juillet, 1841.

NOAH FREER,
Caissier.Etat semi-Annuel, ou Bilan de la *Banque de Québec*, jusqu'au 31 Mai 1841, soumis aux Directeurs et indiquant les SOURCES DES PROFITS DE LA BANQUE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Argent, d'après le grand Livre de Caisse,.....	55890	2	1	Capital,.....	75000	0	0
Billets escomptés,.....	129806	2	11	Billets de Banque,.....	73511	10	0
Hypothèques et autres suretés	7943	10	3	Dividendes qui n'ont pas été payés,.....	22	10	0
Biens-Fonds,.....	5897	5	11	Compte des profits et pertes,.....	5097	19	8
Banque de la Cité, Montréal, Viger De Witt et Cie, Montréal,.....	691	7	4	Produits des Escomptes depuis le 1er Décembre 1840.	4034	9	3
Compte des Dépenses,.....	4889	14	2	Dû aux Agens à Londres,...	5188	5	11
Débetures du Canal de Chambly,.....	569	10	11	Compte de Change,.....	659	0	0
Agens à New-York,.....	4850	0	0	Dépôts,.....	48148	18	9
	1125	0	0				
	£211662	13	7		211662	13	7

NOAH FREER,
Caissier.

BANQUE DE QUEBEC, 21e Juillet, 1841.

B. 2.

Appendice
(O.)

Etat des Espèces dans les voutes de la *Banque de Montréal*, le 1er et le 15 de chaque mois, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 15e Juillet, 1841. 27e Août.

1836	£ s. d.	1837	£ s. d.	1839.	£ s. d.
1 Janvier, ..	113194 19 8	1 Décembre,	133395 4 1	1 Octobre,	131117 12 6
15 " ..	119680 5 5	15 " ..	134175 7 4	15 " ..	123407 7 1
1 Février, ..	125467 18 5			1 Novembre,	113250 6 8
15 " ..	104287 7 6	1838		15 " ..	73749 7 3
1 Mars, ..	102666 6 8			1 Décembre,	84280 2 9
15 " ..	99706 15 9	1 Janvier,	139277 17 3	15 " ..	79211 11 1
1 Avril, ..	104755 9 2	15 " ..	132984 12 3		
15 " ..	88764 12 7	1 Février,	128727 17 2	1840.	
1 Mai, ..	139345 11 5	15 " ..	152242 14 0		
15 " ..	135196 14 2	1 Mars,	174078 19 5		
1 Juin, ..	134059 1 10	15 " ..	180348 5 2	1 Janvier,	83932 7 3
15 " ..	121827 0 4	1 Avril,	164632 13 2	15 " ..	883205 3 4
1 Juillet, ..	142384 2 9	15 " ..	173986 15 8	1 Février,	84948 6 9
15 " ..	102774 6 2	1 Mai,	154001 6 0	15 " ..	88740 18 10
1 Août, ..	101784 6 0	15 " ..	155780 13 6	1 Mars,	90388 9 5
15 " ..	97453 10 0	1 Juin,	168913 13 7	15 " ..	82967 14 7
1 Septembre, ..	87436 13 2	15 " ..	166209 9 9	1 Avril,	73165 4 5
15 " ..	85517 10 3	1 Juillet,	176740 2 9	15 " ..	88188 12 10
1 Octobre, ..	74986 19 10	15 " ..	172383 13 3	1 Mai,	85019 3 0
15 " ..	64812 8 40	1 Août,	146909 18 11	15 " ..	92841 3 4
1 Novembre, ..	49919 16 10	15 " ..	160238 3 6	1 Juin,	89318 5 10
15 " ..	78296 3 4	1 Septembre,	157012 5 10	15 " ..	88927 2 9
1 Décembre, ..	106579 2 3	15 " ..	159408 6 6	1 Juillet,	83974 10 6
15 " ..	105485 2 2	1 Octobre,	149909 14 1	15 " ..	96688 0 10
		15 " ..	146354 1 3	1 Août,	96555 17 7
		1 Novembre,	131058 0 1	15 " ..	87872 1 4
		15 " ..	122966 10 4	1 Septembre,	84346 10 4
		15 " ..	126075 15 3	15 " ..	73371 15 11
		15 " ..	131244 13 3	1 Octobre,	52968 0 1
				15 " ..	56875 17 5
		1839.		1 Novembre,	51718 10 1
				15 " ..	75363 2 11
		1 Janvier,	127931 17 0	1 Décembre,	68504 8 10
		15 " ..	132218 18 11	15 " ..	68438 2 2
		1 Février,	139833 16 6		
		15 " ..	122849 16 8	1841.	
		1 Mars,	135641 19 0	1 Janvier,	68244 1 11
		15 " ..	134784 5 2	15 " ..	63995 19 1
		1 Avril,	134270 6 1	1 Février,	56867 12 1
		15 " ..	133622 17 10	15 " ..	47573 2 5
		1 Mai,	136959 6 1	1 Mars,	53184 11 10
		15 " ..	135873 4 5	15 " ..	73932 4 7
		1 Juin,	137868 9 3	1 Avril,	71361 13 1
		15 " ..	136232 8 8	15 " ..	61683 2 1
		1 Juillet,	159080 12 5	1 Mai,	59970 8 11
		15 " ..	132911 7 2	15 " ..	56813 13 7
		1 Août,	133378 0 2	1 Juin,	81093 1 4
		15 " ..	131396 13 2	15 " ..	83431 16 9
		1 Septembre,	131720 15 0	1 Juillet,	100527 8 3
		15 " ..	129993 1 0	15 " ..	116590 18 7
1837.					
1 Janvier, ..	105937 8 2				
15 " ..	108794 1 1				
1 Février, ..	89359 7 9				
15 " ..	86294 15 1				
1 Mars, ..	89229 5 9				
15 " ..	81130 5 6				
1 Avril, ..	64470 19 5				
15 " ..	73091 2 6				
1 Mai, ..	90567 1 9				
15 " ..	82204 17 3				
1 Juin, ..	74381 3 0				
15 " ..	82580 8 10				
1 Juillet, ..	85277 1 5				
15 " ..	85862 10 5				
1 Août, ..	90406 11 10				
15 " ..	101567 18 10				
1 Septembre, ..	99626 10 6				
15 " ..	110264 9 5				
1 Octobre, ..	115292 0 11				
15 " ..	141809 16 10				
1 Novembre, ..	144231 5 1				
15 " ..	145437 10 5				

Banque de Montréal, 23 Juillet, 1841.

Je certifie que l'état ci-dessus est un extrait fidèle des Livres de la Banque de Montréal.

PETER MCGILL,

Président.

(B. 2.—Continué.)

Appendice
(O.)
27e Août.

ETAT du Montant MENSUEL des ESCOMPTEs de la Banque de Montréal, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 15e Juillet, 1841.

Mois et Année.	A Montréal.	A Québec.	Mois et Année.	A Montréal.	A Québec.
1836.			1839.		
Janvier,	200928 10 3	49201 7 11	Janvier, -	150156 9 3	59229 10 11
Février, -	161755 0 8	50767 3 2	Février, -	140960 17 2	59600 12 1
Mars, -	171501 6 9	53289 1 11	Mars, -	138268 17 3	55698 8 0
Avril, -	167611 0 6	42952 17 7	Avril, -	157368 18 11	57658 13 6
Mai, -	184662 6 6	61147 15 11	Mai, -	171456 11 5	74794 2 8
Juin, -	161529 18 1	47475 18 3	Juin, -	191014 16 11	72151 9 5
Juillet, -	244608 9 6	78540 3 3	Juillet, -	191058 13 6	68943 15 4
Août, -	219427 14 1	70574 14 9	Août, -	171606 5 6	85718 2 1
Septembre, -	201997 18 3	78672 4 9	Septembre, -	151436 15 2	62702 17 9
Octobre, -	152914 6 9	53482 7 9	Octobre, -	163459 0 5	76106 11 2
Novembre, -	171074 19 7	49002 10 7	Novembre, -	185616 11 9	72658 16 1
Décembre, -	190605 18 5	78546 0 7	Décembre, -	208909 9 9	69496 19 8
	£2,228,617 9 4	713,652 6 5		£2,016,313 7 0	814,759 18 8
1837.			1840.		
Janvier,	168995 6 2	72150 5 8	Janvier, -	215966 0 1	57462 3 10
Février, -	132096 6 1	60934 15 6	Février, -	160422 8 7	58823 11 5
Mars, -	152024 19 6	55480 18 0	Mars, -	187383 0 3	62164 2 9
Avril, -	156160 0 4	60352 2 10	Avril, -	178092 8 8	58300 10 11
Mai, -	182566 19 5	58562 3 0	Mai, -	190556 12 1	71128 2 10
Juin, -	226606 4 0	76036 17 6	Juin, -	262055 7 9	82368 17 4
Juillet, -	142185 3 5	78825 12 5	Juillet, -	211279 1 2	96383 8 0
Août, -	134831 16 6	76157 7 1	Août, -	207511 9 1	89518 2 3
Septembre, -	169513 15 2	75075 7 1	Septembre, -	221234 0 11	100955 4 4
Octobre, -	171196 1 4	77475 18 3	Octobre, -	195266 14 2	75784 10 1
Novembre, -	125235 7 11	49708 16 0	Novembre, -	179261 15 4	66955 6 4
Décembre, -	176309 7 2	58433 2 3	Décembre, -	212943 1 0	95986 7 10
	£1,937,721 7 0	7991 93 5 7		£2,421,971 19 1	915,830 7 11
1838.			1841.		
Janvier, -	150658 9 5	68166 12 6	Janvier, -	199692 5 8	55190 17 7
Février, -	124707 14 10	49365 14 6	Février, -	163417 9 8	62057 18 10
Mars, -	171436 12 2	62135 15 2	Mars, -	179613 8 3	66358 9 6
Avril, -	132538 4 3	55522 14 1	Avril, -	178769 6 8	47483 10 9
Mai, -	166729 1 11	67074 3 2	Mai, -	158509 4 2	50051 15 8
Juin, -	159189 1 1	64704 16 9	Juin, -	230072 7 3	77303 10 4
Juillet, -	180614 11 5	75491 4 1	Juillet, -	123206 3 3	33405 2 2
Août, -	160272 15 0	83862 11 4			
Septembre, -	170328 0 4	79244 1 5			
Octobre, -	203963 7 10	87125 15 1			
Novembre, -	179918 16 7	68553 0 2			
Décembre, -	158306 3 6	67102 8 4			
	£1,958,662 18	4828,351 16 7		£1,233,850 4 11	391,851 4 10

Banque de MONTREAL, 23e Juillet, 1841.

Je certifie que l'état ci-dessus est un extrait fidèle des Livres de la Banque de Montréal.

PETER MCGILL,
Président.

(B. 2.—Continué.)

Appendice
(O.)
27e Août.

ETAT du Montant Mensuel des LETTRES de CHANGE ACHETEES par la Banque de Montréal, du Gouvernement et des Particuliers, depuis le premier de Janvier, 1836, jusqu'au quinze de Juillet, 1841.

DU GOUVERNEMENT.			DES PARTICULIERS.		
Mois et Année.	Taux.	Montant Mensuel.	Mois et Année.	Taux.	Montant Mensuel.
1836.			1836.		
Mars, - - -	12½ pour cent.	20000	Janvier, - - -	10½ pour cent.	4213
Juillet, - - -	11 3/5 "	10000	Février, - - -	11½ "	9595
Octobre, - - -	10½ "	10000	Mars, - - -	11 "	18465
Décembre, - - -	11 "	10000	Avril, - - -	8 "	20666
1837.			1837.		
Mars, - - -	16 "	5000	Mai, - - -	8 "	19181
1838.			1837.		
Janvier, - - -	12½ "	15000	Juin, - - -	8 "	30775
Février, - - -	11 "	39000	Juillet, - - -	9 "	10298
Mars, - - -	8½ "	40060	Août, - - -	10 "	20845
Septembre, - - -	11 "	15000	Septembre, - - -	9 "	37782
Octobre, - - -	11 "	30000	Octobre, - - -	8½ "	56273
Novembre, - - -	11 "	100000	Novembre, - - -	8 "	21230
Décembre, - - -	11 "	20000	Décembre, - - -	12 "	54604
1839.			1838.		
Janvier, - - -	11 "	100000	Janvier, - - -	11 "	23235
Février, - - -	11½ "	75000	Février, - - -	11 "	10109
Juin, - - -	11 "	50000	Mars, - - -	12 "	48748
Septembre, - - -	10½ "	25000	Avril, - - -	12 "	60616
Octobre, - - -	11 "	10000	Mai, - - -	13½ "	12630
Novembre, - - -	8½ "	5000	Juin, - - -	16 "	21411
Décembre, - - -	10 "	44500	Juillet, - - -	22 "	10952
1840.			1839.		
Janvier, - - -	11 "	20000	Août, - - -	20 "	9852
Février, - - -	11 "	20000	Septembre, - - -	21 "	23454
Mars, - - -	11 "	10000	Octobre, - - -	13 "	15547
Mai, - - -	10 "	70000	Novembre, - - -	15 "	5939
Juin, - - -	10 "	20000	Décembre, - - -	12 "	93
Juillet, - - -	10 "	50000	1838.		
Septembre, - - -	10 "	33000	Janvier, - - -	10 "	8795
Octobre, - - -	10 "	10000	Février, - - -	8½ "	1615
Novembre, - - -	10 "	30000	Mars, - - -	7½ "	9222
Décembre, - - -	10 "	45000	Avril, - - -	6½ "	3387
1841.			1839.		
Janvier, - - -	10 "	25000	Mai, - - -	8½ "	28859
Février, - - -	10 "	10000	Juin, - - -	10 "	12624
Mars, - - -	10 "	25000	Juillet, - - -	11½ "	49467
Avril, - - -	10 "	50000	Août, - - -	11½ "	16672
Porté ci-contre, . . .	£ 1,041,500		Septembre, - - -	10½ "	18408
			Octobre, - - -	10½ "	28055
			Novembre, - - -	9½ "	21425
			Décembre, - - -	10½ "	10007
			1839.		
			Janvier, - - -	9½ "	4589
			Février, - - -	10 "	2264
			Mars, - - -	9½ "	4032
			Avril, - - -	9½ "	8659
			Mai, - - -	9 "	33225

Appendice
(O.)

(B. 2.—Continué.)

27e Août.

Etat du Montant Mensuel des LETTRES DE CHANGE achetées par la Banque de Montréal.—Continué.

DU GOUVERNEMENT.			DES PARTICULIERS.		
Mois et Année.	Taux.	Montant Mensuel.	Mois et Année.	Taux.	Montant Mensuel.
Montant de l'autre part,.....	1,041,500	1839.		
			Juin,	8½ pour cent.	22398
			Juillet	9 ..	27478
			Août.....	9 ..	24237
			Septembre.....	8½ ..	21930
			Octobre	9½ ..	29176
			Novembre.....	8 ..	23151
			Décembre	8 ..	15927
			1840.		
			Janvier	9½ ..	20977
			Février.....	10½ ..	25906
			Mars.....	10½ ..	24640
			Avril	9 ..	10178
			Mai	8½ ..	20886
			Juin	8½ ..	20016
			Juillet.....	8½ ..	41222
			Août.....	8½ ..	49659
			Septembre	8½ ..	56304
			Octobre.....	8½ pour cent.	46831
			Novembre.....	8½ ..	45701
			Décembre.....	7½ ..	20097
			1841.		
			Janvier.....	9½ ..	32384
			Février.....	9 ..	29954
			Mars	8½ ..	19400
			Avril	8 ..	16542
			Mai	8 ..	19947
			Juin	9 ..	55328
			Juillet, au 15.....	9 ..	23052
		£ 1,041,500	Du Gouvern.	£ 1,551,334
					£ 1,041,505
			Total..	£	2,592,834

Je certifie que l'état ci-dessus est un extrait fidèle des Livres de la Banque de Montréal.

PETER MCGILL,
Président.Banque de Montréal,
Montréal, 23 Juillet, 1841.

(B. 2.—Continué.)

Appendice

(O.)
27e Août.

Etat du Montant Mensuel des Lettres de Change vendues par la *Banque de Montréal*, et des taux reçus depuis le premier jour de Janvier, 1836, jusqu'au quinzième jour de Juillet, 1841.

Mois et Année.	Taux par cent.	Montant mensuel des Ventes.		Mois et Année.	Taux par cent.	Montant mensuel des Ventes.	
1836.				Rapporté, 1838.			£386,069
Janvier,	12	0	2966	Avril,	8	2243	
Février,	12½	0	4663	"	8	6703	24044
Mars,	9½	10355		"	7	12975	
"	10½	3582		"	7		19678
"	12½	3896		"	7		
Avril,	9½	0	17823	Mai,	7½	8952	
Mai,	9	0	9615	"	8½	16225	24447
Juin,	9	20371	20077	Juin,	8½	1673	
"	10½	2500	22871	"	12	5246	6919
Juillet,	10	20000		Juillet,	11	9887	
"	11	4285		"	12	1378	11265
"	11½	2112		"	12		
Août,	10½	2771	26397	Août,	10½	8291	
"	11½	1418	4189	"	11	22175	
Septembre,	10	0	22728	"	11½	6054	36520
Octobre,	9	9643		Septembre,	10½	8817	
"	12	14673	24316	"	11	11827	
Novembre,	9	0	64358	"	11½	18131	38775
Décembre,	12	0	11060	Octobre,	10½	5349	
1837.				"	11	8497	
Janvier,	11½	0	33979	"	11½	57303	71149
Février,	11½	7704		Novembre,	11½	4371	
"	12½	15740		"	12	20257	24628
Mars,	12½	0	25380	Décembre,	12	18518	
Avril,	13½	0	550	"	12½	6359	24877
Mai,	0	0		1839.			
Juin,	0	0		Janvier,	12	0	36134
Juillet,	20	454		Février,	11	7497	
"	21	150		"	11½	37072	
"	22½	560	1194	"	12	4138	48707
Août,	22½	0	192	"	12		
Septembre,	21	17750		Mars,	10½	9000	
"	20	1603		"	11	24692	27200
"	18	2288	21646	"	11½	13508	
Octobre,	18	1332		Avril,	10½	5107	
"	16	9647		"	10½	10549	
"	15½	1173	12202	"	11	10532	26188
Novembre,	16½	1818		Mai,	10	0	53894
"	17	461		Juin,	10	0	80142
"	16	1855	4134	Juillet,	10	0	51117
Décembre,	18	0	858	Août,	10½	0	1395
1838.				Septembre,	10½	0	13486
Janvier,	15	1022		Octobre,	12	0	1929
"	14	6186		Novembre,	10	0	48090
"	13	3437		Décembre,	10	13546	
"	12½	2890	13535	"	11	15048	28634
Février,	9½	10304		1840.			
"	11	7558	17892	Janvier,	11	6055	
Mars,	8½	17495		"	11½	4160	
"	9	4306		"	12	13834	24049
Posté ci-contre,		£	386,069	Février,	12	0	19271
				Porté en l'autre part,		£	1,138,607

Appendice

(B. 2.—Continué.)

(O.)
27e Août.Etat du montant Mensuel des Lettres des Change, vendues par la *Banque de Montréal*, et des taux reçus.—Continué.

Mois et Année.	Taux par cent.	Montant mensuel des Ventes.	Mois et Année.	Taux par cent.	Montant mensuel des Ventes.
Rapporté.	£ 1,138,607	Rapporté.		£ 1,496,735
1838			1840.		
Mars,	11½	17544	Novembre,	9	0
"	12	10060	Décembre,	9	44652
"	12½	3474	"	10	7253
		31078	"	10½	5205
Avril,	10	5294	1841.		
"	10½	14390	Janvier,	10	5037
		19648	"	10½	2786
Mai,	10	0	"	11	6221
Juin,	10	0			14044
Juillet,	9	60385	Février,	10	0
"	9½	6555	Mars,	10	0
		66940	Avril,	9	0
Août.	9	13190	Mai,	9	0
"	9½	48001	Juin,	9	0
		61191	Juillet, au 15e.	9	0
Septembre,	9	15325			58408
"	10	2586			5812
		17911			
Octobre,	9	0			
		65641			
Porté ci-contre.		£ 1,496,735	Total,		£ 1,775,779

Je certifie que l'Etat ci-dessus est un extrait fidèle des Livres de la Banque de Montréal.
Banque de Montréal.

PETER MCGILL,
Président.

Montréal, 23e Juillet, 1841.

Minute indiquant l'état probable du BILAN DE LA BANQUE à l'époque fixée pour la clôture des affaires du semestre.

Banque de Montréal, 20e Octobre, 1840.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Au crédit des Comptes suivans, ce jour, savoir :						
Escomptes,	14730	19	6			
Intérêts,	391	17	10			
Change Intérieur,	6413	14	0			
				21536	11	4
Profits supposés de la Succursale à Québec,		5500	0	0
Montant probable à ajouter au compte nominal à partir de ce jour, à aller jusqu'au troisième lundi de Novembre, savoir :						
Compte d'escompte, ..	2250	0	0			
Do. de Change,	250	0	0			
				2500	0	0
La Banque doit en lingots,	75441	1	9			
Porté en l'autre part,	£			29,536	11	4

(B. 2—Continué.)

Minute indiquant l'état probable du BILAN de la BANQUE, &c.—Continué.

Appendice
(O.)

27e Août.

	£ s. d.	£ s. d.
Rapporté.....		£29536 11 4
Pour remplacer ce montant, il faudra déboursier £7544, en calculant le change à payer à 10 pour cent, dont il faut défalquer la somme ci-contre placée au crédit du Change.....	4907 1 4	
Produits du Change maintenant à New York, prime, disons à 8½ pour cent.....	731 2 0	
	£ 5638 3 4	
Laisant une perte actuelle sur ce compte de.....		1905 16 0
A DEDUIRE.		
Balance probable du compte des dépenses.....	2250 0 0	27630 14 8
Intérêt alloué sur les comptes sur-tirés à Londres et ailleurs, pour six mois.....	1750 0 0	
Compte des sommes réservées pour faire face aux mauvaises dettes.....	1630 14 8	
		5630 14 8
Laisent un profit actuel de.....		22000 0 0
Compte Contingent actuel.....		21263 11 4
Total.....	£	43263 11 4

Dividende de trois pour cent sur £500,000, égal à £15,000.

" de trois et demi pour cent sur do. do. 17,500.

" de quatre pour cent, do. do. 20,000.

Je certifie que l'état ci-dessus est un extrait fidèle des livres de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal,

Montréal, 23e Juillet, 1841.

PETER MCGILL,

Président.

Evaluation des FONDS de la BANQUE, à la fin du semestre expiré le 17e Mai, applicables au paiement d'un Dividende, le premier de Juin prochain.

Banque de Montréal, Vendredi, 16e Avril, 1841.

	£ s. d.	£ s. d.
Au crédit du Compte d'Escompte.....	12303 7 7	
Do. do. Intérêts do.....	822 10 4	
Do. do. de Change intérieur.....	5401 6 6	
		18527 4 5
Profits supposés des Comptes de Québec.....	5000 0 0	
Do. de Toronto et autres agences.....	3000 0 0	
		8000 0 0
Produits probables des Escomptes entre ce jourd'hui et le troisième Lundi de Mai prochain.....	2250 0 0	
Do. do. du Change intérieur.....	250 0 0	2500 0 0
A DEDUIRE.		
Montant au débet du Change étranger.....	1997 16 7	29027 4 5
Pour couvrir les Commissions dans la Grande Bretagne, et intérêt.....	1000 0 0	
Pertes probables sur le compte de Christmas et Cie.....	3000 0 0	
Dépenses, Comptes, Salaires, &c.....	2200 0 0	
		8197 16 7
Montant actuel des Comptes Contingens.....		20829 7 10
		30110 8 2
Dividende de 3 pour cent sur le capital.....		50939 16 0
		15000 0 0
Laisant un Compte Contingent de.....	£	35939 16 0

Je certifie que l'évaluation ci-dessus, est un extrait fidèle des livres de la Banque de Montréal.

P. MCGILL,

Banque de Montréal, Montréal, 23e Juillet, 1841.

Président.

—B. 3.—

Etat Mensuel des Escomptes, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 15e Juillet, 1841.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1836	£ 317184	£ 344553	£ 368980	£ 372708	£ 378979	£ 383410	£ 397851	£ 354718	£ 343552	£ 335912	£ 371540	£ 353130
1837	£ 384023	£ 405480	£ 390158	£ 411763	£ 381402	£ 347532	£ 308081	£ 273536	£ 253347	£ 229500	£ 223222	£ 214957
1838	£ 210948	£ 213652	£ 215986	£ 219247	£ 223473	£ 232147	£ 225530	£ 215385	£ 202784	£ 224497	£ 223837	£ 220240
1839	£ 225940	£ 174276	£ 244829	£ 251655	£ 243118	£ 233024	£ 243649	£ 239752	£ 256076	£ 281323	£ 284482	£ 279100
1840	£ 280029	£ 318628	£ 326957	£ 331629	£ 337620	£ 332772	£ 304503	£ 311625	£ 331102	£ 307853	£ 335626	£ 329309
1841	£ 324116	£ 329367	£ 329221	£ 346761	£ 343584	£ 343096	£ 329891					

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 22e Juillet, 1841.

THOS. G. RIDOUT,
Caisier.

Etat Mensuel des Lettres de Change sur LONDRES ACHETÉES par la Banque du Haut-Canada, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 17e Juillet, 1841, transmis par ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1836	£ 11443	£ 15467	£ 8858	£ 7987	£ 6417	£ 12331	£ 6337	£ 19125	£ 17942	£ 22386	£ 20558	£ 18179
1837	9½ 7520	10 6725	10 30817	10 18791	11 3495	13 30575	12 23683	12 24894	10 3897	8 7609	8 10055	8 6071

Etat Mensuel du Lettres de Change sur Londres VENDUES par la Banque du Haut-Canada, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 17e Juillet, 1841.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1836	£ 18498	£ 17180	£ 17508	£ 5986	£ 9406	£ 16361	£ 18280	£ 10474	£ 8206	£ 11868	£ 45721	£ 7582
1837	12½ 40115	12½ 7008	12½ 11612	12½ 13811	12½ 7198	Nil	11½ 355	16 11435	12½ 39371	12½ 6377	12½ 26926	12½ 861
1838	12½ 11151	11½ 29589	11½ 7628	12½ 29303	12½ 58847	13½ 80570	12½ 61111	12½ 50047	12½ 72954	12½ 22944	13½ 1630	14 35563
1839	13½ 56810	13 90050	12½ 38023	12½ 129951	12½ 81050	12½ 64760	12½ 78200	12½ 20655	12½ 35727	12½ 81309	11 29464	12½ 28111
1840	12½ 39520	12½ 39208	12½ 17403	12½ 24444	12½ 26217	12 47403	12 7058	12 10637	11½ 36171	11½ 24669	12½ 12714	12½ 11842
1841	13 33143	13 13554	13½ 14516	13½ 29685	13½ 20957	13 17786	13½ 5082					

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 22e Juillet, 1841.

THOS. G. RIDOUT,
Président.

Appendice
(O.)
27e Août.

(B. 3. Continué.)

Etat du montant des Espèces qui se trouvaient dans les Voutes de la Banque du Haut-Canada, le 1er et le 15 de chaque Mois, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 15e Juillet 1841, transmis conformément à l'ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

Années.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1836 { 1er	£ 104462	£ 102859	£ 91726	£ 67886	£ 70360	£ 68966	£ 51813	£ 40906	£ 37423	£ 30033	£ 44471	£ 61160
1836 { 15e	104192	99151	69555	70638	65756	52811	42193	40646	29716	24052	63796	61384
1837 { 1er	60492	60551	51633	49227	49700	37850	47097	31087	53998	45870	95300	138840
1837 { 15e	60684	56215	49211	47261	37617	31718	38524	71303	47442	76421	138126	136751
1838 { 1er	139225	74985	63629	60110	54902	53749	51026	47434	49119	83092	130892	130673
1838 { 15e	134248	69920	62359	58650	53292	51190	50702	45995	47382	132007	129909	130369
1839 { 1er	129906	97243	96376	94366	92454	90200	60858	63206	64491	76367	82762	105830
1839 { 15e	98778	96992	95843	93034	90799	59276	65373	63492	64273	76982	108717	102028
1840 { 1er	101127	98596	94480	89662	78647	85395	68264	63581	59421	57385	55171	79602
1840 { 15e	99680	93387	90227	83353	80719	77131	74846	60636	58010	55465	79862	80013
1841 { 1er	78867	77931	69270	68461	65463	57251	55125					
1841 { 15e	78429	76756	68847	68030	58846	55702	54314					

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 22 Juillet, 1841.

THOMAS C. RIDOUT,
Cassier.

(B. 2.—Continué.)

Copie de l'ETAT SEMI-ANNUEL soumis aux Directeurs de la *Banque du Haut-Canada*, indiquant les sources des profits de la Banque, pour le semestre expiré le 30e Juin, 1841.

1841.		1841.		£	s.	d.
Jun 30,	Salaires,	2567	3 2	Escomptes,	6056	12 1
	Dépenses,	492	5 9	Intérêts,	4210	3 8
	Frais de Poste,	228	18 10	Change sur les Lettres de Change Britanniques, ..	18	9 0 6
	Frais de Justice,	40	5 9	Agence,	886	12 7
	Dépenses pour Espèces,	13	11 1	Prime sur l'Or,	634	16 4
		3355	4 7	Change sur les Lettres de Change tirées,	619	5 8
	Balance portée ci-bas,	11161	6 2	Domnages sur les Lettres de Change protestées; ..	187	12 4
				Prime,	82	9 7
	Total.....£	14516	12 9	Balance portée ci-bas,.....£	11161	8 2

NOTE—Sur la Balance ci-dessus des profits et pertes, savoir :.....£11161 8 2
 Le 37e Dividende pour la semestre expiré le 30e Juin, 1841, a été pris, savoir :..... 8000 0 0
 Laisant une Balance de.....£ 3161 8 2
 Laquelle balance a été portée au crédit du compte des fonds de surplus, qui se montait le 1er Janvier 1841, à 24155 18 2
 Ce qui l'a porté le 1er Juillet, 1841, à.....£27317 6 4

Extrait fidèle, THOS. G. RIDOUT, Caissier.

Banque du Haut-Canada,
 Toronto, 22e Juillet, 1841.

Appendice (O.)
 27e Août.

Appendice
(O.)
27e Arçt.

(B. 3.—Continué.)

Copie de l'Etat SEMI-ANNUEL soumis aux Directeurs de la Banque du Haut-Canada, indiquant les sources des profits de la Banque pour le Semestre expiré le 31e Décembre, 1841.

1840.	£ s. D.	1840.	£ s. D.
Salaires,	2610 11 1	1840.	Intérêts,
Dépenses,	824 4 9	Déc. 31.	Escompte,
Frais de Poste,	204 7 2		Change sur les Lettres de Change Britanniques,
Agence,	185 3 0		Escompte des Prêts faits au Gouvernement,
Dépenses pour Espèces,	66 12 3		Change sur les Lettres de Change tirées,
Commission sur les Billets de l'Echiquier,	1 16 8		Prime sur l'Or,
Frais de Justice,	0 8 11		Dommmages sur les Lettres de Change protestées,
			Intérêt reçu sur des Billets de l'Echiquier,
Balance portée ci-bas,	3893 8 10		Prime sur Do.
	11864 19 6		Prime,
			Total,
		1841	Balance portée ci-bas,
		Janv. 1.	
			£ 15758 3 4
			£ 11864 19 6

NOTE.—Sur la Balance ci-dessus des profits et pertes, savoir :
Le 26e Dividende pour le semestre expiré le 31e Décembre 1840, a été pris, savoir : £11,864 19 6
8000 0 0

Laisant une Balance de
Laquelle Balance a été portée au crédit du Compte du fonds de surplus, qui se montait le 30e Juin 1840, à la somme de 3864 19 6
20290 18 8
Ce qui l'a portée le 1er Janvier, 1841, à 24155 18 2

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 22e Juillet, 1841.
Extrait fidèle, THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

—B. 4.—

Appendice

ÉTAT du montant des Espèces dans les voutes de la *Banque Commerciale du District de Midland*, et ses Bureaux, le 1er et le 15 de chaque Mois, depuis le 1er Janvier, 1836, jusqu'au 17 Juillet, 1841.

(O.)

27e Août.

CAPITAL—£100,000.

1836.				1837.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
1er Janvier,	34294	12	1	15e Janvier,	34860	15	1
.. Février,	34874	10	0	.. Février,	34152	15	1
.. Mars,	33787	11	8	.. Mars,	41929	8	2
.. Avril, ..	58438	7	0	.. Avril,	35019	8	9
.. Mai,	23264	8	10	.. Mai,	19101	3	3
.. Juin,	17347	15	10	.. Juin,	23315	15	7
.. Juillet,	23399	1	4	.. Juillet,	23979	13	11
.. Août,	24729	11	5	.. Août,	22163	7	3
.. Septembre,	22338	5	3	.. Septembre,	23012	8	5
.. Octobre,	22817	15	5	.. Octobre, .. .	21835	2	10
.. Novembre,	22079	15	0	.. Novembre,	34854	3	0
.. Décembre, ..	35429	7	11	.. Décembre,	32104	13	9
1837.				1837.			
1er Janvier,	36259	5	9	15e Janvier,	36928	14	7
.. Février,	35875	10	6	.. Février,	35923	7	9
.. Mars,	36028	5	8	.. Mars,	35413	13	7
.. Avril,	35813	13	8	.. Avril,	36034	16	1
.. Mai,	36520	3	4	.. Mai,	32374	15	8
.. Juin,	24157	19	7	.. Juin,	23360	1	5
.. Juillet,	21444	12	9	.. Juillet,	17856	11	10
.. Août,	15031	14	11	.. Août,	26407	15	5
.. Septembre,	21352	3	9	.. Septembre,	12899	5	8
.. Octobre,	18199	13	6	.. Octobre,	13499	14	1
.. Novembre,	13360	0	2	.. Novembre,	26183	9	2
.. Décembre,	26319	0	3	.. Décembre,	26228	0	4

CAPITAL—£200,000.

1838.				1838.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
1er Janvier,	29459	5	7	15e Janvier,	34515	7	9
.. Février,	35081	19	3	.. Février,	37661	10	11
.. Mars,	41602	15	6	.. Mars,	43615	4	10
.. Avril,	46970	8	0	.. Avril, ..	48966	13	11
.. Mai,	52522	19	9	.. Mai,	52054	10	5
.. Juin,	52020	13	5	.. Juin,	55002	5	5
.. Juillet,	55004	15	6	.. Juillet,	55200	5	4
.. Août,	55412	4	4	.. Août,	56265	8	9
.. Septembre,	58117	10	4	.. Septembre,	58214	8	10
.. Octobre,	58232	19	2	.. Octobre,	58337	19	6
.. Novembre,	58419	8	10	.. Novembre, ..	58409	2	11
.. Décembre,	58276	11	11	.. Décembre,	58301	11	2
1839.				1839.			
1er Janvier,	58248	8	11	15e Janvier,	58172	8	3
.. Février,	58118	12	6	.. Février, ..	57953	1	10
.. Mars,	58366	5	8	.. Mars,	58349	11	10
.. Avril,	58303	0	1	.. Avril,	58187	3	11
.. Mai,	58124	8	9	.. Mai, ..	58093	16	1
.. Juin,	58109	17	3	.. Juin,	79314	5	8
.. Juillet,	89264	0	7	.. Juillet, ..	104898	3	11
.. Août,	104824	13	2	.. Août,	104700	7	9
.. Septembre,	105096	3	10	.. Septembre,	105211	19	10
.. Octobre,	110248	8	11	.. Octobre,	116121	12	10
.. Novembre,	114254	5	3	.. Novembre,	99983	15	11
.. Décembre, ...	99035	5	11	.. Décembre,	98101	7	10

(B. 4.—Continué.)

Appendice
(O.)

27e Août.

ETAT du montant des ESPECES dans les Voûtes de la Banque Commerciale du District de Midland.—Continué.

CAPITAL—£200,000.

1840.				1840.			
	£	s.	d.		£	s.	d.
1er Janvier, - - -	98206	17	8	15e Janvier, - - -	98228	11	11
" Février, - - -	98328	19	2	" Février, - - -	97817	8	2
" Mars, - - -	97731	13	9	" Mars, - - -	97804	9	11
" Avril, - - -	98576	15	2	" Avril, - - -	98023	7	2
" Mai, - - -	95285	5	8	" Mai, - - -	89700	17	3
" Juin, - - -	73188	18	9	" Juin, - - -	66107	0	8
" Juillet, - - -	66765	15	3	" Juillet, - - -	61684	0	2
" Août, - - -	62188	15	11	" Août, - - -	61593	13	11
" Septembre, - - -	66661	11	0	" Septembre, - - -	56477	19	4
" Octobre, - - -	56664	2	6	" Octobre, - - -	56329	18	10
" Novembre, - - -	56547	13	3	" Novembre, - - -	55926	7	5
" Décembre, - - -	56823	19	7	" Décembre, - - -	65911	11	5
1841.				1841.			
1er Janvier, - - -	62532	4	1	15e Janvier, - - -	62554	0	11
" Février, - - -	62473	18	10	" Février, - - -	60355	17	0
" Mars, - - -	65276	10	0	" Mars, - - -	64610	9	1
" Avril, - - -	64213	8	1	" Avril, - - -	64257	19	0
" Mai, - - -	58569	18	11	" Mai, - - -	65619	7	5
" Juin, - - -	70193	5	5	" Juin, - - -	70445	9	9
" Juillet, - - -	82890	11	10	" Juillet, - - -	57101	12	10

E. & O. E.

Banque Commerciale, D. M.
KINGSTON, 20e Juillet, 1841.F. A. HARPER.
Caissier.

(B. 4.—Continué.)

Etat du Montant des BILLETS ESCOMPTE'S par la Banque Commerciale du Midland District, et ses succursales, du 1er Janvier, 1836, au 17e Juillet, 1841.

	1836.			1837.			1838.			1839.			1840.			1841.			Grand Total.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Dans le Mois de Janvier, -	89986	19	11	11313	11	10	61757	4	3	109248	0	7	254397	7	7	139250	17	7			
" Fevrier, -	117407	14	10	81843	17	9	90951	19	6	101426	12	6	126775	7	1	115700	1	11			
" Mars, -	66897	13	5	104709	2	6	72891	16	9	80463	15	0	116064	13	11	116031	4	11			
" Avril, -	55894	12	6	70631	7	3	81980	15	5	95942	10	10	129209	9	10	92981	14	9			
" Mai, -	43443	16	7	39968	15	2	96428	18	11	114965	6	11	78695	8	0	76601	5	7			
" Juin, -	41734	8	7	61534	19	1	68818	13	11	90621	5	0	63212	1	2	105205	9	11			
" Juillet, -	71089	16	4	62964	15	10	71447	13	6	114040	3	6	82486	15	7	47546	7	7			
" Août, -	85553	3	0	56359	16	1	92167	19	10	90838	12	4	94885	4	2						
" Septembre, -	108742	17	11	51593	6	1	95171	17	0	114584	10	5	107730	7	9						
" Octobre, -	71697	9	2	83668	12	2	93287	7	8	126513	13	6	125330	9	6						
" Novembre, -	69195	11	6	83467	15	5	83190	8	11	62362	3	4	101119	4	5						
" Décembre, -	80463	3	10	37172	8	6	68600	6	4	69883	0	7	111677	3	5						
Total,	902,107	7	7	845,258	7	8	976,695	2	0	1,169,889	14	6	1,291,572	12	5	693,317	2	3	5,878,840	6	5

F. A. HARPER, Caissier.

E. & O. E.
Banque Commerciale, M. D.
Kingston, 20e Juillet, 1841.

Appendice(O.)
27e Annt.

Appendice(O.)

27e Août.

(B. 4.—Continuée.)

Retours Mensuels des ECHANGES SUR NEW YORK, *Banque Commerciale, M. D.*

ACHETÉES.				VENDUES.			
Date.	Montant Courant.	Taux de Prime.		Date.	Montant Courant.	Taux de Prime.	
	£				£		
1836 Janvier, - - -	4330	pair-1p.c.		1836 Janvier, - - -	2225	pair-2p.c.	
Février, - - -	4438	par		Février, - - -	14860	"	
Mars, - - -	12594	pair-3p.c.		Mars, - - -	4101	"	
Avril, - - -	5351	1 "		Avril, - - -	1379	2 "	
Mai, - - -	5253	par		Mai, - - -	1339	pair	
Juin, - - -	4166	pair-1p.c.		Juin, - - -	1123		
Juillet, - - -	5651	"		Juillet, - - -	6316	3 p.c.	
Août, - - -	10949	1½ "		Août, - - -	9467	"	
Septembre, - - -	10150	pair-1 "		Septembre, - - -	10249	3½ "	
Octobre, - - -	12951	"		Octobre, - - -	2418	"	
Novembre, - - -	15140	pair-1½ "		Novembre, - - -	4627	2½ p.c.	
Décembre, - - -	4666	pair		Décembre, - - -	2676	"	
1837 Janvier, - - -	4578	"		1837 Janvier, - - -	16760	"	
Février, - - -	8160	"		Février, - - -	1458	2½-3 "	
Mars, - - -	3316	"		Mars, - - -	6168	"	
Avril, - - -	2756	"		Avril, - - -	1495	3 p.c.	
Mai, - - -	103	"		Mai, - - -	135	"	
Juin, - - -	260	"		Juin, - - -	88	"	
Juillet, - - -	125	"		Juillet, - - -	440	"	
Août, - - -	2215	"		Août, - - -	447	"	
Septembre, - - -	19162	2½ p.c.		Septembre, - - -	1698	2 p.c.	
Octobre, - - -	14409	"		Octobre, - - -	420	3-4 "	
Novembre, - - -	2064	1½ "		Novembre, - - -	1637	3 "	
Décembre, - - -	1137	1 "		Décembre, - - -	1997	3½ "	
1838 Janvier, - - -	5509	3 "		1838 Janvier, - - -	1089	"	
Février, - - -	4250	3½ "		Février, - - -	5102	3½ p.c.	
Mars, - - -	46	pair		Mars, - - -	6093	"	
Avril, - - -	940	1 "		Avril, - - -	1896	"	
Mai, - - -	4159	1½ "		Mai, - - -	2840	4 "	
Juin, - - -	5109	2½ "		Juin, - - -	2710	"	
Juillet, - - -	15335	4 "		Juillet, - - -	1135	3 p.c.	
Août, - - -	8630	"		Août, - - -	2999	"	
Septembre, - - -	654	pair		Septembre, - - -	2829	"	
Octobre, - - -	759	"		Octobre, - - -	2740	"	
Novembre, - - -	465	"		Novembre, - - -	21005	4 p.c.	
Décembre, - - -	4623	2½ "		Décembre, - - -	1102	2½ "	
1839 Janvier, - - -	10040	4½ "		1839 Janvier, - - -	2992	5-5½ "	
Février, - - -	7014	4 "		Février, - - -	3477	4-4½ "	
Mars, - - -	230	pair		Mars, - - -	1414	"	
Avril, - - -	1366	3 p.c.		Avril, - - -	4957	3½-4 "	
Mai, - - -	10755	"		Mai, - - -	5152	3½-4 "	
Juin, - - -	275	pair		Juin, - - -	6477	"	
Juillet, - - -	9267	2½ p.c.		Juillet, - - -	6952	"	
Août, - - -	10966	"		Août, - - -	14295	2½-3½ "	
Septembre, - - -	21072	"		Septembre, - - -	27964	2½-3 "	
Octobre, - - -	14935	"		Octobre, - - -	17531	"	
Novembre, - - -	675	pair		Novembre, - - -	4391	3-3½ "	
Décembre, - - -	380	"		Décembre, - - -	4427	4 p.c.	
1840 Janvier, - - -	6138	4 p.c.		1840 Janvier, - - -	1590	4½ "	
Février, - - -	150	pair		Février, - - -	3560	5 "	
Mars, - - -	5090	4½ p.c.		Mars, - - -	2998	5½ "	
Avril, - - -	1010	4 "		Avril, - - -	3367	"	
Mai, - - -	5507	"		Mai, - - -	5589	5 "	
Juin, - - -	3774	"		Juin, - - -	3115	"	
Juillet, - - -	4100	3½ p.c.		Juillet, - - -	3093	4-4½ "	
Août, - - -	10050	"		Août, - - -	7039	4 "	
Septembre, - - -	9576	3½ "		Septembre, - - -	10480	"	
Octobre, - - -	4000	"		Octobre, - - -	5230	4-4½ "	
Novembre, - - -	2388	"		Novembre, - - -	5889	4½ "	
Décembre, - - -	3683	2½ "		Décembre, - - -	2962	"	

(B. 4.—Continuée.)

Appendice(O.)

27e Août.

Retours Mensuels des ECHANGES SUR NEW YORK, *Banque Commerciale, M. D.*—
Continués.

ACHETÉES.			VENDUES.		
Date.	Montant Courant.	Taux de Prime.	Date.	Montant Courant.	Taux de Prime.
1841	£		1841	£	
Janvier, - - -	7369	3½ p.c.	Janvier, - - -	5590	4½ p.c.
Février, - - -	2577	4½ "	Février, - - -	3693	4½-5 "
Mars, - - -	13268	4½ "	Mars, - - -	3767	5½ "
Avril, - - -	0	"	Avril, - - -	2326	6 "
Mai, - - -	7200	5½ "	Mai, - - -	4228	"
Juin, - - -	250	par	Juin, - - -	3913	6½ "
Juillet, - - -	3071	4½ p.c.	Juillet, - - -	1183	5 "

Retours Mensuels des ECHANGES SUR LONDRES, *Banque Commerciale, M. D.*

ACHETÉES.			VENDUES.		
Mois.	Montant Courant.	Taux Moyen, achetées.	Mois.	Montant Courant.	Taux Moyen, Vendues.
1836	£	par cent.	1836	£	par cent.
Janvier, - - -	6219	9	Janvier, - - -	5042	11½
Février, - - -	15395	10½	Février, - - -	7161	12
Mars, - - -	6363	9½	Mars, - - -	7042	10½
Avril, - - -	2493	8½	Avril, - - -	4713	10½
Mai, - - -	4565	7½	Mai, - - -	18816	8½
Juin, - - -	6970	7½	Juin, - - -	5078	8
Juillet, - - -	15745	8½	Juillet, - - -	2585	11
Août, - - -	30403	9½	Août, - - -	8569	11½
Septembre, - - -	31492	9½	Septembre, - - -	5366	10½
Octobre, - - -	6004	8	Octobre, - - -	25655	9
Novembre, - - -	4374	8	Novembre, - - -	18553	10
Décembre, - - -	4158	8½	Décembre, - - -	32700	12½
1837			1837		
Janvier, - - -	15962	10	Janvier, - - -	4456	12½
Février, - - -	2948	9	Février, - - -	1083	12½
Mars, - - -	10287	10	Mars, - - -	11840	12½
Avril, - - -	8749	9½	Avril, - - -	0	"
Mai, - - -	0	0	Mai, - - -	0	"
Juin, - - -	4233	10½	Juin, - - -	147	14
Juillet, - - -	5320	11½	Juillet, - - -	13000	17½
Août, - - -	3540	12½	Août, - - -	0	0
Septembre, - - -	1334	15	Septembre, - - -	853	20
Octobre, - - -	4661	12½	Octobre, - - -	8752	14½
Novembre, - - -	3379	12½	Novembre, - - -	1008	16½
Décembre, - - -	585	12½	Décembre, - - -	475	16½
1838			1838		
Janvier, - - -	1760	10	Janvier, - - -	11197	13
Février, - - -	7083	8½	Février, - - -	7634	11½
Mars, - - -	25716	9	Mars, - - -	4220	11½
Avril, - - -	3167	7½	Avril, - - -	7121	10½
Mai, - - -	2059	7½	Mai, - - -	7235	10
Juin, - - -	1380	7½	Juin, - - -	15360	12
Juillet, - - -	5070	10½	Juillet, - - -	23883	12½
Août, - - -	1425	9½	Août, - - -	13249	11½
Septembre, - - -	28289	11½	Septembre, - - -	17180	12½
Octobre, - - -	16390	11	Octobre, - - -	14583	13
Novembre, - - -	34986	11	Novembre, - - -	19028	13
Décembre, - - -	1439	10	Décembre, - - -	9862	12½

Appendice(O.)

27e Août.

(B. 4.—Continuée.)

Retours Mensuels des EXCHANGES SUR LONDRES, *Banque Commerciale,*
M. D.—Continués.

ACHETÉES.				VENDUES.			
Mois.		Montant Courant,	Taux Moyen, achetées.	Mois.		Montant. Courant.	Taux Moyen, Vendues.
		£	par cent.			£	par cent.
1839	Janvier, - - -	28000	11	1839	Janvier, - - -	12392	13½
	Février, - - -	52370	"		Février, - - -	10144	12¾
	Mars, - - -	50900	"		Mars, - - -	8675	12½
	Avril, - - -	2908	9½		Avril, - - -	31098	12½
	Mai, - - -	41300	10		Mai, - - -	30389	12½
	Juin, - - -	2704	9¾		Juin, - - -	29557	12½
	Juillet, - - -	17655	10½		Juillet, - - -	24561	12½
	Août, - - -	1686	10		Août, - - -	7677	12½
	Septembre, - - -	16273	11¼		Septembre, - - -	7326	12½
	Octobre, - - -	3166	10		Octobre, - - -	13444	12½
	Novembre, - - -	16618	9		Novembre, - - -	4346	12
	Décembre, - - -	17554	10½		Décembre, - - -	3943	12
1840	Janvier, - - -	18800	11	1840	Janvier, - - -	27998	12
	Février, - - -	10597	"		Février, - - -	23987	"
	Mars, - - -	1019	"		Mars, - - -	9465	12¾
	Avril, - - -	14984	"		Avril, - - -	12207	"
	Mai, - - -	17661	10		Mai, - - -	12321	"
	Juin, - - -	2729	"		Juin, - - -	12205	"
	Juillet, - - -	41144	"		Juillet, - - -	14367	11½-12
	Août, - - -	18332	10-11¾		Août, - - -	11491	11-11¼
	Septembre, - - -	13753	10		Septembre, - - -	13849	"
	Octobre, - - -	14000	"		Octobre, - - -	10252	11½
	Novembre, - - -	16656	"		Novembre, - - -	11831	"
	Décembre, - - -	15433	"		Décembre, - - -	13565	11½-12
1841	Janvier, - - -	28750	11	1841	Janvier, - - -	18195	12½
	Février, - - -	666	"		Février, - - -	37158	12¾-13
	Mars, - - -	2724	"		Mars, - - -	10061	13
	Avril, - - -	26422	10-11½		Avril, - - -	15111	13-13½
	Mai, - - -	10950	12½		Mai, - - -	9030	"
	Juin, - - -	4708	11¾		Juin, - - -	24414	13-13½
	Juillet, - - -	24820	"		Juillet, - - -	5500	"

E. & O. E.
Kingston, 20e Juillet, 1841.F. A. HARPER,
Caissier.Extrait des ETATS SEMI-ANNUELS des Profits de la Banque, soumis aux Direc-
teurs de la Banque Commerciale, M. D.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Montant des Profits pour 6 Mois avant le 1er Janvier, 1841,		16445	1	0
Appropriation.	{ Dépenses de la Banque,	5250	0	0	16445	1	0
	{ Dividende No. 15,	8000	0	0			
	{ Porté au Fond Contingent,	3195	1	0			
Montant des Profits pour 6 Mois avant le 1er Juillet, 1841,		17421	12	0
Appropriation.	{ Dépenses de la Banque,	5250	0	0	17421	12	0
	{ Dividende No. 16.	8000	0	0			
	{ Porté au Fond Contingent,.. .. .	4171	12	0			

Banque Commerciale, M. D.
Kingston, 28e Juillet, 1841.F. A HARPER,
Caissier.

B. 5.

Etat du Montant des ESPÈCES, Argent et Or, dans les Voûtes de la Banque de la Cité, Montréal, du 1er au 15e de chaque Mois, depuis le 1er jour de Janvier, 1836, au 15e jour de Juillet, 1841,—inclusivement.

	1836.			1837.			1838.			1839.			1840.			1841.			Grand Total.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
Janvier, -	21694	3	5	22027	17	10	31185	19	9	19948	4	10	36397	11	11	13761	16	2	
Février, -	22347	15	11	22622	3	6	31650	2	3	22247	1	1	35018	11	1	18771	5	8	
Mars, -	22958	17	4	23325	12	11	31479	3	2	23477	0	10	20225	10	10	19009	10	10	
Avril, -	23325	12	11	22843	12	9	31753	3	4	24898	4	4	20785	2	11	13294	12	10	
Mai, -	22679	3	0	23321	16	1	31821	5	2	25099	16	2	19570	3	7	13425	14	10	
Juin, -	23035	4	0	21549	14	6	23822	12	2	32531	18	0	21933	6	0	13433	7	1	
Juillet, -	19870	3	10	17651	15	2	23802	6	6	33476	2	3	22166	16	8	13775	1	7	
Septembre, -	20388	19	3	17372	4	1	24471	15	7	33315	14	5	20482	0	1	18775	0	0	
Octobre, -	11085	7	3	17158	19	10	25123	8	1	37468	4	0	21614	6	7	17873	19	10	
Novembre, -	20185	19	2	16210	14	11	25776	6	9	38305	0	5	23418	0	0	18606	7	8	
Décembre, -	18299	4	5	15938	2	5	33441	19	4	53710	14	1	18242	19	9	20137	10	2	
Grand Total.	20111	17	9	15925	6	5	39456	8	2	36353	13	1	18358	2	8	14948	16	6	
	15359	6	11	16919	0	10	33393	11	9	35562	17	1	18719	15	11	14948	16	6	
	15839	8	9	17299	2	6	31587	9	5	31480	2	7	19960	13	4	16718	3	1	
	13108	12	6	18165	15	3	25593	3	2	30192	18	9	17783	0	10				
	17321	15	8	17945	19	10	26218	19	4	26769	1	4	17021	11	7				
	14756	15	3	20982	2	9	25468	17	6	28574	6	8	17169	17	7				
	19112	14	6	23521	18	3	22919	11	3	27255	7	10	15605	18	1				
	19171	7	6	23364	7	5	23392	6	7	26827	19	7	18148	9	2				
	18503	19	8	23445	13	3	21159	19	11	25815	11	6	18228	8	5				
	19127	7	6	28557	13	5	16920	0	4	28605	10	2	15318	5	3				
	20620	9	1	30969	19	0	22505	17	0	26805	13	1	15713	5	0				
	21111	7	7	31087	15	8	21671	7	2	40579	3	8	15204	10	2				
							21434	13	4	38302	17	6	20909	5	6				

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

Banque de la Cité,
Montréal, 22e Juillet, 1841.

Appendice (O.)

27e Août.

(B. 5.—Continuée.)

Etat Mensuel des BILLETS ESCOMPTÉS par la Banque de la Cité, Montréal, du 1er Janvier, 1836, au 30e Juin, 1841.

	1836.			1837.			1838.			1839.			1840.			1841.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier,	94556	19	2	112917	15	7	79210	4	3	90915	5	0	90580	9	8	105188	1	2
Février,	100616	19	2	106828	12	5	84987	13	0	68611	19	3	70498	14	9	76931	0	2
Mars,	97206	8	0	112771	4	6	75535	3	0	62043	8	11	69070	14	4	90782	17	4
Avril,	85731	7	5	66465	1	11	70780	12	1	82293	12	9	91141	1	0	97813	15	7
Mai,	109536	10	0	79979	5	11	74890	16	3	78366	0	2	71869	1	0	111928	7	7
Juin,	89808	2	7	92209	5	4	77199	0	6	88230	17	0	108148	19	6	103520	12	11
Juillet,	100851	14	6	90368	14	5	79285	9	3	96550	11	1	92499	13	0			
Août,	97563	8	2	75466	8	10	83495	14	8	97506	17	2	97323	7	5			
Septembre,	121324	2	0	86988	16	8	73642	3	0	106493	18	8	88306	14	10			
Octobre,	105417	3	7	91053	13	10	76816	0	0	84453	4	2	97425	19	11			
Novembre,	114257	7	5	74697	0	1	92380	12	4	71085	14	3	83864	0	5			
Décembre,	144463	9	11	63344	7	9	105206	4	2	101952	3	6	96319	10	3			
Total,	£1,260,423	11	11	1,062,080	7	3	973,425	13	2	1,020,403	11	11	1,053,248	6	1	586,061	14	9

H. MACCULLOCH,
Examinateur des Comptes.

Banque de la Cité,
Montréal, 22e Juillet, 1841.

(B. 5.—Continué.)

Etat Mensuel des ECHANGES ACHETÉES par la Banque de la Cité, Montréal, du 1er Janvier, 1836, au 30e Juin, 1841.

	1836,			1837.			1838.			1839.			1840.			1841.		
	Montant.		Taux.	Montant.		Taux.	Montant.		Taux.	Montant.		Taux.	Montant.		Taux.	Montant.		Taux.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier,	495	0	0	1726	15	0	94	5615	5	0	10 ¹ / ₂	3784	10	4	8 ¹ / ₂	10417	19	9
Février,	13470	1	0	230	0	0	9	21157	0	0	11	37881	11	9	0	4478	18	4
Mars,	923	0	0	43304	7	0	104	30494	5	2	7 ¹ / ₂	385	0	0	9 ¹ / ₂	17175	0	4
Avril,	6306	0	0	10807	0	0	0	7430	5	1	5	3029	10	0	9 ¹ / ₂	17622	6	0
Mai,	4451	4	2	4825	10	0	114	532	17	1	6 ¹ / ₂	12273	0	0	9	3959	8	4
Juin,	3550	19	8	7360	0	0	121	5283	14	11	7 ¹ / ₂	4729	17	0	0	7037	1	7
Juillet,	1629	1	7	1653	15	2	13 ¹ / ₂	4816	14	5	8 ¹ / ₂	32097	5	7	0	13342	15	5
Août,	1124	6	9	4100	15	8	17	10170	0	0	9	6677	16	5	9 ¹ / ₂	6359	11	7
Septembre,	11106	19	4	950	0	0	15	13195	7	6	10 ¹ / ₂	17526	0	0	8 ¹ / ₂	24851	18	1
Octobre,	9089	11	4	567	0	0	13	7359	6	0	11 ¹ / ₂	8664	13	10	8 ¹ / ₂	19830	11	6
Novembre,	4509	19	2	787	15	0	8	27078	10	0	11	10460	0	0	7 ¹ / ₂	6259	10	0
Decembre,				250	0	0	12	9202	5	10	10 ¹ / ₂	3316	0	6	8 ¹ / ₂	5297	13	11
Total,	56,656	3	8	76,562	17	10		142,335	6	11		141,325	5	7		136,632	13	11
																57,035	17	3

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

Banque de la Cité,
Montréal, 22e Juillet, 1841.

Appendice(O.)
27e Août.

Appendice(O.)
27e Août.

(B. 5. — Continué.)

Etat Mensuel des ECHANGES VENDES par la Banque de la Cité, Montreal, du 1er Janvier, 1836, au 17e Juillet, 1841.

	1836.			1837.			1838.			1839.			1840.			1841.			
	Montant.			Taux.			Montant.			Taux.			Montant.			Taux.			
	£.	s.	d.	p.ct.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.
Janvier, -	2083	12	0	12	16693	6	6	4426	0	0	11242	11	5	11632	2	10	5911	6	11
Février, -	3319	12	3	12	9805	11	2	17855	12	9	3418	13	1	4657	13	5	4993	13	4
Mars, -	212	8	7	12½	24082	0	10	3226	4	7	7586	4	10	3799	1	0	7091	12	11
Avril, -	1090	8	7	9	258	16	2	10193	0	2	3137	3	11	9155	14	6	7028	9	8
Mai, -	1610	0	9	9	.	.	.	10193	0	2	6836	7	0	8156	16	6	4193	12	9
Juin, -	1922	3	7	10	.	.	.	7708	18	9	11290	8	2	10779	18	3	18747	13	4
Juillet, -	2000	0	0	11½	.	.	.	4811	10	11	14056	3	4	2616	3	5	9079	5	4
Août, -	1800	0	0	11½	.	.	.	4580	15	9	4587	5	3	10240	3	0	.	.	.
Septembre, -	291	0	0	10	.	.	.	6887	6	11	12338	11	10	5452	3	11	.	.	.
Octobre, -	12218	9	4	10	.	.	.	8631	3	4	18477	10	3	7016	12	0	.	.	.
Novembre, -	15745	2	0	0½	.	.	.	4596	15	1	9648	12	2	13923	4	11	.	.	.
Décembre, -	25745	19	0	12½	.	.	.	17535	7	11	3663	16	0	11198	15	4	.	.	.
Total,																			

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

Banque de la Cité,
Montréal, 22e Juillet, 1841.

(B. 5.—*Continuée.*)

Etat démontrant les SOURCES DES PROFITS de la *Banque de la Cité, Montréal,*
pour les six Mois finissant le 16e Novembre, 1840, tel que soumis aux Directeurs.

Compte d'Escomptes,	£8694 6 3
Echanges à l'Intérieur, &c.	1074 15 8
Echanges à l'Extérieur,	300 0 0
	<u>£10,069 1 11</u>

MOINS.

Compte de Dépense,	£2186 4 1
Billet promissoir de F. Baby, endossé par Samuel Gerrard, porté au Debit de Profit et Pertes, ..	456 19 2
	<u>2643 3 3</u>
	<u>£7,425 18 8</u>

Banque de la Cité,
MONTRE'AL, 22d Juillet, 1841.

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

NOTE.—Dans l'Etat ci-dessus il n'est fait aucune reserve pour Pertes sur Billets d'Echanges.

Etat démontrant les SOURCES DES PROFITS de la *Banque de la Cité, Montréal,*
pour les six Mois finissant le 16e Novembre, 1841, tel que soumis aux Directeurs.

Compte d'Escomptes,	£9029 18 9
Echanges à l'Intérieur, &c.	534 4 8
Echanges à l'Extérieur,	250 0 0
	<u>£9,814 3 5</u>

MOINS.

Compte de Dépenses,	2500 17 2
	<u>£7,313 6 3</u>

Banque de la Cité,
MONTRE'AL, 22e Jillet, 1841.

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

NOTE.—Dans l'Etat ci-dessus il n'est fait aucune reserve pour Pertes sur Billets d'Echanges,

Appendice(O.)

27e Août.

— B. 6. —

Etat démontrant le Montant des Espèces dans les Voûtes de la *Banque de Gore*, tous les 15 jours, depuis Mai, 1836, au 17e Juillet, 1841.

Date.	Montant.	Date.	Montant.	Date.	Montant.
1836.	£ s. d.	1838.	£ s. d.	1829.	£ s. d.
16 Mai, -	942 3 0	12 Février, -	21767 2 9	16 Décembre, -	29702 18 9
30 " -	1056 18 8	26 " -	21424 7 5	30 " -	29676 12 9
13 Juin, -	3718 11 2	12 Mars, -	21009 4 7		
27 " -	3909 0 10	26 " -	21000 6 7	1840.	
18 Juillet, -	5988 1 3	16 Avril, -	20992 14 7	13 Janvier, -	29671 8 5
30 " -	6304 18 4	30 " -	20942 18 6	27 " -	29492 12 10
15 Août, -	6657 9 6	14 Mai, -	20941 4 4	10 Février, -	29584 15 7
29 " -	6973 19 1	28 " -	20936 3 8	24 " -	29592 13 6
12 Septembre, -	8036 18 6	18 Juin, -	20825 4 9	16 Mars, -	29644 17 0
26 " -	8417 4 11	30 " -	20824 14 10	30 " -	29509 6 3
17 Octobre, -	9717 16 6	16 Juillet, -	20800 19 3	13 Avril, -	29458 19 10
31 " -	14115 7 6	30 " -	20904 14 9	27 " -	29344 18 10
14 Novembre, -	14301 0 8	13 Août, -	21110 11 7	18 Mai, -	29264 14 4
28 " -	20832 11 8	27 " -	21004 13 2	30 " -	29358 4 2
19 Décembre, -	20872 11 8	17 Septembre, -	20900 11 8	15 Juin, -	29440 17 5
31 " -	20974 15 11	29 " -	20834 18 9	29 " -	29538 11 8
1837.		15 Octobre, -	20721 16 8	13 Juillet, -	29593 1 2
16 Janvier, -	21287 12 4	29 " -	20851 9 1	31 " -	29812 5 0
30 " -	21699 10 6	12 Novembre, -	20746 6 8	17 Août, -	29677 9 11
13 Février, -	21245 4 6	26 " -	26956 1 9	31 " -	29686 18 6
27 " -	21373 1 6	17 Décembre, -	26863 5 0	14 Septembre, -	29170 14 1
13 Mars, -	21439 14 1	31 " -	26808 5 5	28 " -	29999 17 8
27 " -	21554 5 0	1839.		12 Octobre, -	29324 6 4
10 Avril, -	21530 17 10	14 Janvier, -	26139 5 7	31 " -	29459 9 6
24 " -	21390 15 10	28 " -	25634 3 5	14 Novembre, -	29456 2 10
15 Mai, -	21114 11 4	11 Février, -	25608 17 2	30 " -	30076 8 9
31 " -	18513 9 2	25 " -	25572 3 6	14 Décembre, -	30162 6 9
16 Juin, -	17932 5 11	11 Mars, -	25323 14 9	28 " -	30428 7 1
26 " -	17628 9 2	30 " -	25227 9 8	1841.	
14 Juillet, -	17408 9 2	15 Avril, -	25070 2 2	11 Janvier, -	30946 5 10
31 " -	12960 8 4	29 " -	25049 12 9	30 " -	29875 4 6
14 Août, -	18203 9 11	13 Mai, -	24993 7 11	17 Février, -	30104 8 4
28 " -	16527 8 11	27 " -	24962 4 7	27 " -	29980 6 6
11 Septembre, -	15042 17 7	17 Juin, -	24920 8 0	15 Mars, -	29682 11 9
25 " -	26518 8 1	29 " -	19896 2 8	29 " -	29500 9 1
16 Octobre, -	25534 7 9	15 Juillet, -	19975 17 9	12 Avril, -	29341 16 2
30 " -	24203 5 2	29 " -	20037 3 1	26 " -	29315 0 2
13 Novembre, -	23574 0 7	12 Août, -	20054 8 3	17 Mai, -	29409 1 7
27 " -	23792 6 6	31 " -	20007 4 1	31 " -	29417 15 5
18 Décembre, -	22736 7 2	16 Septembre, -	19994 9 8	14 Juin, -	29427 10 7
30 " -	22334 19 4	30 " -	19770 15 0	30 " -	26385 9 5
1838.		14 Octobre, -	19617 14 0	19 Juillet, -	26079 4 0
15 Janvier, -	22022 12 1	28 " -	19716 1 0		
29 " -	21831 18 3	18 Novembre, -	29696 1 4		
		30 " -	29702 19 1		

A. STEVEN,

Caissier.

(B. 6.—Continuée.)

Etat Mensuel des ESCOMPTES à la *Banque de Gore*, du 1836, au 15e Juillet, 1841.

1836.	£ s. d.	1838.	£ s. d.	1840.	£ s. d.
Mai, - - -	5957 12 3	Février, - - -	15498 7 1	Janvier, - - -	29661 6 5
Juin, - - -	8577 16 4	Mars, - - -	21004 15 10	Février, - - -	31418 19 2
Juillet, - - -	19911 11 8	Avril, - - -	34748 0 7	Mars, - - -	32006 14 1
Août, - - -	19871 1 8	Mai, - - -	24175 0 2	Avril, - - -	21880 18 2
Septembre, - - -	17771 2 6	Juin, - - -	16135 11 1	Mai, - - -	26252 5 5
Octobre, - - -	27898 19 9	Juillet, - - -	25152 2 3	Juin, - - -	28793 1 11
Novembre, - - -	27326 7 9	Août, - - -	22090 8 11	Juillet, - - -	20497 0 2
Décembre, - - -	27541 7 3	Septembre, - - -	25505 10 3	Août, - - -	24268 10 1
1837.		Octobre, - - -	33518 7 3	Septembre, - - -	40267 0 2
Janvier, - - -	25615 5 3	Novembre, - - -	21585 18 1	Octobre, - - -	31593 18 9
Février, - - -	21616 19 0	Décembre, - - -	29657 9 6	Novembre, - - -	30345 15 0
Mars, - - -	44831 5 6	1839.		Décembre, - - -	48560 12 5
Avril, - - -	40099 0 7	Janvier, - - -	31779 6 3	1841.	
Mai, - - -	18623 11 1	Février, - - -	37450 1 8	Janvier, - - -	50406 13 9
Juin, - - -	18501 13 2	Mars, - - -	22712 12 11	Février, - - -	40953 13 7
Juillet, - - -	31036 0 9	Avril, - - -	22476 1 11	Mars, - - -	46758 8 3
Août, - - -	40031 8 10	Mai, - - -	27531 14 6	Avril, - - -	39441 6 1
Septembre, - - -	16640 14 1	Juin, - - -	21715 6 8	Mai, - - -	26277 5 9
Octobre, - - -	27538 3 7	Juillet, - - -	7111 5 3	Juin, - - -	19694 8 4
Novembre, - - -	28082 13 7	Août, - - -	23465 17 4	Juillet, 1er au 15c, -	5918 13 10
Décembre, - - -	13366 11 4	Septembre, - - -	26961 2 1		
1838.		Octobre, - - -	24166 13 3		
Janvier, - - -	13101 1 9	Novembre, - - -	20618 4 7		
		Décembre, - - -	31625 1 1		

A. STEVEN,
Caissier,Etat du Montant des BILLETs D'ECHANGES ACHETÉS chaque Mois par la *Banque de Gore*, depuis Mai, 1836, au 17e Juillet, 1841.

	Sterling.	Prime.		Sterling.	Prime.
1836	£ s. d.	p. ct.	1838	£ s. d.	p. ct.
Mai, - - -	713 1 5	6	Janvier, - - -	700 3 8	8 1-4
Juin, - - -	925 12 8	6 3-4	Février, - - -	626 0 1	7 1-4
Juillet, - - -	557 10 0	7 1-4	Mars, - - -	447 7 0	6 3-4
Août, - - -	781 0 0	8 3-4	Avril, - - -	2383 0 0	6 1-2
Septembre, - - -	6313 15 0	9	Mai, - - -	862 18 8	7 3-4
Octobre, - - -	3366 6 5	8 3-4	Juin, - - -	385 17 0	9 1-2
Novembre, - - -	1232 0 0	8 3-4	Juillet, - - -	1265 10 10	10 1-2
Décembre, - - -	1856 13 9	9	Août, - - -	1952 5 9	9 1-4
1837			Septembre, - - -	482 0 0	9 3-4
Janvier, - - -	682 15 4	9 1-4	Octobre, - - -	1221 19 0	9 3-4
Février, - - -	968 1 8	9 1-4	Novembre, - - -	678 1 5	9 3-4
Mars, - - -	705 2 6	9 1-4	Décembre, - - -	1217 6 10	11
Avril, - - -	3809 1 5	11 1-2	1839		
Mai, - - -	1156 4 0	11 1-2	Janvier, - - -	1367 6 0	11
Juin, - - -	1029 0 0	12	Février, - - -	659 0 0	10 3-4
Juillet, - - -	2111 7 0	13 1-2	Mars, - - -	62 0 0	9 3-4
Août, - - -	1028 3 0	13	Avril, - - -	541 19 6	10
Septembre, - - -	879 0 0	12 1-2	Mai, - - -	290 0 0	9
Octobre, - - -	624 17 0	10 3-4	Juin, - - -	343 0 0	9 1-2
Novembre, - - -	2429 0 0	10 3-4	Juillet, - - -	780 10 0	9 1-4
Décembre, - - -	482 0 0	10 1-4	Août, - - -	982 19 6	9 1-2

Appendice(O.)

27e Août.

(B. 6.—Continuée.)

Etat du Montant des BILLETS d'ECHANGES ACHETÉS chaque Mois par la Banque de Gore, &c.—Continué.

		Sterling.		Prime.				Sterling.		Prime.		
		£	s.	d.		p. ct.			£	s.	d.	
1839	Septembre, - -	592	0	0	9	p. ct.	1840	Septembre, - -	1660	9	10	
	Octobre, - - -	704	16	0	9	1-2		Octobre, - - -	2630	16	4	
	Novembre, - - -	338	8	6	8	1-2		Novembre, - - -	2372	2	9	
	Décembre, - - -	1853	0	0	9	1-2		Décembre, - - -	1330	0	0	
1840	Janvier, - - -	890	16	0	10	"	1841	Janvier, - - -	2523	16	0	
	Février, - - -	145	0	0	10	1-2		Février, - - -	1031	0	0	
	Mars, - - - -	556	18	8	9	3-4		Mars, - - - -	2645	19	0	
	Avril, - - - -	1726	6	7	10	1-2		Avril, - - - -	3568	15	4	
	Mai, - - - -	1413	0	0	10	1-2		Mai, - - - -	3203	19	0	
	Juin, - - - -	1778	12	7	10	1-4		Juin, - - - -	5173	2	9	
	Juillet, - - -	1812	9	9	9	3-4		Du 6e au 17e Juillet inclusivement,		2908	10	10
	Août, - - - -	2481	5	7	9	1-4				11	"	

A. STEVEN,
Caissier.

Etat démontrant le Montant des BILLETS d'ECHANGES VENDUS chaque Mois à la Banque de Gore, depuis 1836, au 17e Juillet, 1841.

		Montant Vendu.		Prime.				Montant Vendu.		Prime.		
		£	s.	d.		p. ct.			£	s.	d.	
1836	Octobre, - - -	1677	1	5	11	p. ct.	1839	Février, - - -	338	4	0	
	Novembre, - - -	7699	1	9	11	"		Mars, - - - -	536	19	0	
	Décembre, - - -	604	3	9	11	"		Avril, - - - -	1295	0	0	
1837	Janvier, - - -	873	0	0	12	1-2	"	Mai, - - - -	1209	19	6	
	Février, - - -	459	8	0	12	"	"	Juin, - - - -	2343	10	0	
	Mars, - - - -	1238	0	0	12	"	"	Juillet, - - -	745	15	0	
	Avril, - - - -	2021	0	0	12	"	"	Août, - - - -	1200	0	0	
	Mai, - - - -	3717	0	0	14	1-2	"	Septembre, - -	1162	5	7	
	Juin, - - - -	1500	0	0	15	"	"	Octobre, - - -	6061	0	0	
	Juillet, - - -	Nil.						Novembre, - - -	2686	4	2	
	Août, - - - -	63	0	0	17	"		Décembre, - - -	2125	16	2	
	Septembre, - -	530	0	0	17	"	1840	Janvier, - - -	1514	16	0	
	Octobre, - - -	120	0	0	12	"		Février, - - -	2571	14	9	
	Novembre, - - -	20100	0	0	15	1-2		"	Mars, - - - -	1080	17	6
	Décembre, - - -	840	0	0	16	"		"	Avril, - - - -	939	17	0
	472	0	0	16	"	"		Mai, - - - -	1978	18	4	
						"		Juin, - - - -	760	15	0	
						"		Juillet, - - -	868	13	2	
						"		Août, - - - -	1258	5	8	
						"		Septembre, - -	2057	3	7	
						"		Octobre, - - -	5828	17	10	
						"		Novembre, - - -	5909	0	0	
						"		Décembre, - - -	5962	5	3	
1838	Janvier - - -	465	0	0	16	"	1841	Janvier, - - -	5380	16	2	
	Février, - - -	Nil.						Février, - - -	1390	2	11	
	Mars, - - - -	127	19	1	10	"		Mars, - - - -	2274	0	6	
	Avril, - - - -	629	6	2	11	"		Avril, - - - -	2468	9	0	
	Mai, - - - -	848	1	6	10	"		Mai, - - - -	2463	14	1	
	Juin, - - - -	2865	14	4	12	1-2		"	Juin, - - - -	4169	5	5
	Juillet, - - -	3666	5	0	13	"		1er au 15e Juillet,		857	14	6
	Août, - - - -	3040	13	1	12	1-2						
1839	Septembre, - -	4304	12	5	12	1-2						
	Octobre, - - -	9306	13	7	9	1-2						
	Novembre, - - -	2785	16	3	12	1-2						
	Décembre, - - -	361	19	7	12	1-2						
	Janvier, - - -	Nil.										

A. STEVEN,
Caissier.

(B. 5.—*Continuée.*)

État démontrant les SOURCES DES PROFITS qui ont autorisé la déclaration des deux Derniers Dividendes semi-annuels sur le Fond Capital de la *Banque de Gore*.

<i>Pour les six Mois finissant le 31e Octobre, 1840.</i>		£	s.	D.	£	s.	D.
Echange sur Traités,	755	8	8			
Agence,	198	19	6			
Domages,	10	15	6			
Intérêt,	889	15	9			
Escompte,	3097	2	0			
Moutant de la Balance prise sur le Fonds de Surplus, ..		272	11	3	5224	12	8
<i>Per Contra.</i>							
Frais de Poste,..	41	13	5			
Salaires,	862	10	0			
Dépenses,	45	4	7			
Echange sur Traités en Sterling,	275	4	8			
Dividende No. 8, sur £100,000, étant à raison de 8 par cent per Annum pour les six Mois finissant le 31e Octobre, 1840, ..		4000	0	0	5224	12	8
<i>Pour les six Mois finissant le 30e Avril, 1841.</i>							
Echange sur Traités,	1067	17	2			
Echange sur Traités en Sterling,	755	3	4			
Agence,	94	4	3			
Escompte,	4490	8	11			
Intérêt,	1097	11	9			
Domages,	25	17	6	7531	2	11
<i>Per Contra.</i>							
Frais de Poste,	43	14	3			
Salaires,	525	0	0			
Dépenses,	138	12	6			
Dettes Douteuses,	532	17	9			
Frais de Loi sur do.	54	2	11			
Dividende No. 9, sur £100,000, étant à raison de 8 par cent per Annum pour les six Mois finissant le 30e Avril, 1841, ..		4000	0	0	7531	2	11
Montant de la Balance portée à l'Avoir du Fonds, ..		2236	15	6			
							0 0 0

A. STEVEN,

Caissier.

Appendice (C.)

27e Août.

— C. 1. —

État de l'OR ET DE l'ARGENT IMPORTÉS par la *Banque Commerciale du District de Midland*, depuis 1833 à 1841, inclusivement—la Banque ayant été incorporée en 1832.

		£	s.	D.	£	s.	D.
En,	1833—Argent Importé,	8000	0	0			
"	1834 do. do.	12500	0	0			
"	1835 do. do.	37500	0	0			
"	1836—Or, do.	12500	0	0			
"	1836—Argent, do.	17500	0	0			
"	1837 do. do.	33250	0	0			
"	1838 do. do.	38750	0	0			
"	1839 do. do.	62500	0	0			
"	1841 do. do.	12500	0	0			
		235000	0	0			
Montant des Espèces obtenues pendant la susdite période,		£ 241000	0	0			
Total,		£ 476,000	0	0	

E. & O. E.
Banque Commerciale, M. D.
KINGSTON, 27e Juillet, 1841.

F. A. HARPER,
Caissier.

— C. 2. —

État de l'OR ET DE l'ARGENT IMPORTÉS par la *Banque du Haut Canada*, depuis le 1er Janvier, 1830, au 31e Juillet, 1841, transmis par ordre de L'Honorable L'Assemblée Legislative.

		Or.	Argent.	Total.
		£	£	£
En,	1830,	Nil	36000	36000
"	1831,	3000	23000	26000
"	1832,	24200	38800	63000
"	1833,	5000	65000	70000
"	1834,	5000	120000	125000
"	1835,	Nil	100000	100000
"	1836,	9000	36000	45000
"	1837,	22750	154005	176755
"	1838,	36660	53340	90000
"	1839,	37000	33000	70000
"	1840,	25000	35000	60000
"	1841,	Nil	Nil	Nil.
		£ 167,610	694,145	861,755

Banque du Haut Canada,
TORONTO, 30e Juillet, 1841.

THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

— C. 3. —

État démontrant la quantité d'ARGENT ET d'OR IMPORTÉS par la *Banque de Montréal*, entre le 1er Janvier, 1830, et le 31e Juillet, 1841.

DATE DE L'IMPORTATION.		Argent Américain.	Or Américain.	Argent Britannique.	Total chaque Année.
		£	£	£	£
1830	28 Juin, - - -	30000			175000
	30 Août, - - -	70000			
	6 Novembre, - - -	25000			
	27 " - - -	50000			
1831	19 Mai, - - -	37500			100000
	10 Novembre, - - -	37500			
	2 Décembre, - - -	25000			
1832	25 Juin, - - -	25000			50000
	8 Novembre, - - -	25000			
1833	22 Mai, - - -	25000			122500
	21 Août, - - -	37500			
	19 Octobre, - - -	30000			
	23 Novembre, - - -	30000			
1834	31 Mai, - - -	15000			122500
	17 Septembre, - - -	20000			
	8 Novembre, - - -	37500			
	17 " - - -	12750	12250		
1835	8 Décembre, - - -	25000			87500
	16 Juillet, - - -	25000			
	4 Novembre, - - -	37500			
1836	28 " - - -	25000			56250
	10 Novembre, - - -	12500			
	12 " - - -	18750			
1837	19 " - - -	—	25000		38250
	12 Avril, - - -	—	12500		
1838	19 " - - -	17000	8750		9550
	2 Mai, - - -	7200			
1839	9 " - - -	2350			37500
	13 Mai, - - -	1500			
	18 " - - -	11000			
	21 " - - -	12500			
1840	26 Novembre, - - -	—		12500	56250 25000
	13 Octobre, - - -	16250			
	16 Novembre, - - -	25000			
1841	25 " - - -	15000			56250 25000
	31 Mai, - - -	15000	10000		
Total Général,		— - -	— - -	— - - £	880,300

Je certifie que ci-dessus est un vrai état de l'Or et de l'Argent importés par la Banque de Montréal, pendant le temps ci-dessus désigné.

Banque du Montréal,
MONTREAL, 31e Juillet, 1841.

PETER MCGILL,
Président.

RECAPITULATION.

Argent Américain,	£799,300	De New York,
Do. Or,	68,500	do. do.
Argent Britannique,*	12500	do. Angleterre.

Total, £880,300

* £5,000 de ce Montant étaient en Couronnes et Demi-Couronnes.

Appendice(O.)

27e Août

— C. 4. —

État démontrant le Montant de l'OR ET DE l'ARGENT IMPORTÉS par la *Banque de la Cité, Montreal*, depuis sa formation jusqu'à cette date.

1834.....	£5099 19 6
1835.....	10000 0 0
1836.....	8000 0 0
1837.....	1340 12 7
1838.....	18081 5 0
1839.....	18386 14 4
1840.....	7500 0 0

Banque de la Cité,
Montréal, 22e Juillet, 1841.

H. MACCULLOCH,
Examineur des Comptes.

— D. 1, —

Retour du Montant Moyen des BILLETS de la *Banque Commerciale*, en CIRCULATION pendant chaque Mois, depuis Janvier, 1837, à Juillet, 1841,—inclusivement.

		£	s.	d.			£	s.	d.	
1837	Janvier, - - - -	172651	5	0	1839	Avril, - - - -	310262	15	0	
	Février, - - - -	184199	0	0		Mai, - - - -	325838	15	0	
	Mars, - - - -	194369	5	0		Juin, - - - -	313455	0	0	
	Avril, - - - -	183484	10	0		Juillet, - - - -	263322	0	0	
	Mai, - - - -	158326	0	0		Août, - - - -	237365	15	0	
	Juin, - - - -	121637	0	0		Septembre, - - - -	229804	15	0	
	Juillet, - - - -	100290	10	0		Octobre, - - - -	249624	15	0	
	Août, - - - -	96466	15	0		Novembre, - - - -	238398	5	0	
	Septembre, - - - -	81882	15	0		Décembre, - - - -	222075	15	0	
	Octobre, - - - -	99571	10	0		1840	Janvier, - - - -	202570	5	0
	Novembre, - - - -	142502	0	0			Février, - - - -	217016	15	0
	Décembre, - - - -	177052	5	0			Mars, - - - -	236671	10	0
1838	Janvier, - - - -	169392	10	0	Avril, - - - -		252462	15	0	
	Février, - - - -	185048	5	0	Mai, - - - -		251417	5	0	
	Mars, - - - -	202887	10	0	Juin, - - - -		235665	15	0	
	Avril, - - - -	215467	5	0	Juillet, - - - -		201982	15	0	
	Mai, - - - -	199381	0	0	Août, - - - -		189935	0	0	
	Juin, - - - -	189621	5	0	Septembre, - - - -		195487	15	0	
	Juillet, - - - -	173516	15	0	Octobre, - - - -		208931	15	0	
	Août, - - - -	185159	0	0	Novembre, - - - -		214441	10	0	
	Septembre, - - - -	184756	10	0	Décembre, - - - -		214130	0	0	
	Octobre, - - - -	208325	10	0	1841	Janvier, - - - -	218131	10	0	
	Novembre, - - - -	202374	10	0		Février, - - - -	234644	5	0	
	Décembre, - - - -	200263	0	0		Mars, - - - -	238231	0	0	
1839	Janvier, - - - -	209422	0	0		Avril, - - - -	243391	0	0	
	Février, - - - -	248521	10	0		Mai, - - - -	243499	15	0	
	Mars, - - - -	279725	10	0		Juin, - - - -	221720	5	0	
						Juillet, - - - -	214567	10	0	

E & O. E.
Banque Commerciale M. D.
KINGSTON, 29e Juillet, 1841.

F. A. HARPER,
Caissier.

—D. 2.—

Appendice

(O.)
27e Août.

Etat mensuel des BILLETS de la Banque du Haut-Canada, qui ont été mis en circulation depuis le 1er Janvier, 1837 jusqu'au 1er Août, 1841, transmis conformément à l'ordre de l'Honorable Assemblée Législative.

Pour l'Année.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septem- bre.	Octobre.	Novem- bre.	Décem- bre.
1837	228310	257756	245456	218334	223443	192389	130000	107683	109446	92351	89281	76372
1838	80079	93965	117005	153936	168260	229369	151472	248952	265991	247296	264642	259133
1839	286040	341163	317518	334527	330373	350041	307644	298359	252847	218744	186382	169649
1840	156449	188830	185763	184763	182618	172828	145914	151941	152693	161361	172099	159966
1841	148637	154890	149822	417422	162937	169362	142849	145555				

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 2e Août, 1841.

THOS. G. RIDOUT,
Caissier.

—0—

—D. 3.—

Etat mensuel des BILLETS de la Banque de Gore qui ont été mis en circulation depuis le mois de Janvier 1837, jusqu'au mois de Juillet, 1841, inclusivement, transmis conformément à l'ordre du Comité de l'Honorable Assemblée Législative.

	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.
	£ s. D.	£ s. D.	£ s. D.	£ s. D.	£ s. D.
Janvier,	35848 5 0	18135 10 0	57313 0 0	41760 0 0	77838 15 0
Février,	41541 5 0	14834 0 0	77978 5 0	44976 5 0	85734 0 0
Mars,	49031 0 0	13311 0 0	87744 5 0	52967 10 0	97254 15 0
Avril,	49240 5 0	17450 5 0	96125 10 0	61297 5 0	97257 0 0
Mai,	48463 5 0	33435 0 0	92751 0 0	59526 10 0	96184 0 0
Juin,	37970 5 0	44044 0 0	91483 15 0	61145 0 0	87742 5 0
Juillet,	27260 15 0	45368 5 0	76717 15 0	56256 15 0	77629 10 0
Août,	23798 10 0	35498 15 0	61294 10 0	58029 0 0	
Septembre,	24771 5 0	28573 5 0	44418 0 0	55072 0 0	
Octobre,	26115 10 0	43636 10 0	46249 0 0	60454 0 0	
Novembre,	21494 15 0	50787 0 0	46439 0 0	71081 10 0	
Décembre,	20037 5 0	49840 0 0	43499 0 0	72322 0 0	

Banque de Gore,
Hamilton, 2e Août, 1841.

A. STEVEN,
Caissier.

Appendice
(O.)
27e Août.

— E. —

Extrait des Livres de la Banque de "VIGER, DEWITT & Cie." (*Banque du Peuple*) indiquant l'Etat Général des affaires de la dite Banque, Lundi soir le 12e Juillet, 1841.

	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant des Actions souscrites,.....	150000	0	0						
Do. Payées,.....						
Billets en circulation,.....				18833	7	7
Fonds contingent,.....	116577	16	6
Dépôts,.....	55329	15	0
Dividendes non réclamés,.....	4943	6	7
Dû à d'autres Banques,.....	26826	17	5
	1004	14	6	5373	5	2
	940	16	9	182457	11	0
							187830	16	2
Total,.....							£205623	6	9
							£205623	6	9
Total,.....									
							£205623	6	9

E. E.

B. H. LEMOINE,
Caisier.

E. 2.

ETAT des AFFAIRES de la Compagnie de la Banque des Fermiers, 21e Juillet, 1841.

ACTIF.		PASSIF.	
Montant.		Montant.	
	£ s. d.		£ s. d.
Espèces et Billets des autres Banques,	7867 12 4	Capital Payé,	45122 10 0
Prêts et Billets Escomptés,	54281 16 1	Circulation,	14350 5 0
Ameublement et Planches,	600 0 0	Dividende non réclamé, No. 5,	390 4 0
Profits et Pertes,	193 9 10	Dépôts,	3079 19 3
Total,.....	£62,942 18 5	Total,.....	£62,942 18 3

W. ROSE,

Gérant.

Appendice
(O.)
27e Août.

Appendice
(O.)

— F. —

27e Août.

Etat du Capital, des Billets en Circulation, des Dépôts, &c. &c. des diverses Banques en Canada, soit Chartrées ou privées, compilé par le Comité de l'Assemblée Législative sur les Banques et le Cours des Monnaies,—datée le 1er Juillet, 1841.

BANQUES.	Capital.			Circulation.			Montant total des Espèces.			Dépôts.			Escomptes.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Banque de l'Amérique Britannique du Nord,	—	—	—	50564	5	0	45828	5	3	184899	2	2	575752	2	6
Banque de Montréal,.....	500000	0	0	227048	10	0	125175	15	8	234686	3	10	936553	12	9
Peoples's Bank, Toronto,	50000	0	0
Banque de la Cité, Montréal,	200000	0	0	108572	5	0	20378	15	1	50700	2	0	340391	0	5
Banque du Peuple, Montréal.....	115759	11	6	58211	15	0	8170	16	7	25360	11	5	183378	14	6
Banque Commerciale, D. M.	200000	0	0	205429	15	0	82890	11	10	98671	15	11	461615	11	7
Banque du Haut-Canada,	200000	0	0	142849	10	0	55125	5	0	144093	9	5	406927	19	5
Banque des Fermiers, Toronto,.....	45122	10	0	14350	5	0	7867	12	4	3079	19	3	54381	16	1
Banque de Gore,	100000	9	9	77117	10	0	26385	9	5	14481	13	1	165236	7	4
Banque de Québec,	75000	0	0	37787	15	0	15069	4	1	55219	0	4	145362	2	1

— G. —

Etat indiquant le Montant Annuel des Débentures achetées du Gouvernement et des particuliers, par la Banque du Haut-Canada, entre le 1er Juillet, 1822, et le 30e Juin, 1841, inclusivement,—ainsi que le montant des Ventes pendant la même période.

	Achat des Débentures du Gouvernement.				Ventes des Débentures du Gouvernement.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Pour l'année,1822	11666	13	4	Pour l'année.....1824	2222	4	5
"1826	25000	0	0	"1826	19222	4	5
"1827	35000	0	0	"1827	12255	11	2
"1828	500	0	0	"1828	16188	17	10
"1829	17388	17	9	"1829	25333	6	8
"1830	47555	11	1	"1830	40655	11	1
"1831	27016	13	4	"1831	12800	0	0
"1832	6683	6	8	"1832	81033	6	8
"1833	21185	0	0	"1833	13891	13	4
"1834	63626	13	4	"1834	70300	0	0
"1835	41016	13	4	"1835	43466	13	4
"1836	21930	0	0	"1836	19346	13	4
"1837	69900	0	0	"1837	25356	13	4
"1838	42592	4	6	"1838	26772	4	5
"1839	4387	13	3	"1839	14946	13	4
"1840	4754	13	1	"1840	7882	11	10
Jusqu'au 30e Juin,.....1841	700	0	0	Jusqu'au 30e Juin,.....1841	9800	0	0
					£ 389974	5	2
				Balance indiquant le montant des Débentures du Gouvernement en Caisse, et appartenant à la Banque.*	50930	0	0
	£ 440904	5	2		£ 440904.	5	2

* Sur cette Balance, la somme de £41,666 13s. 4d. courant, est pour des Débentures du Gouvernement qui sont restées en Angleterre, et n'ont pas été vendues depuis l'année 1837, formant £37,500 Sterling, à 5 pour cent d'intérêt par année, et rachetables en 1857.

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 10e Juillet, 1841.

(G.—Continué.)

Etat indiquant le montant des Dividendes que la *Banque du Haut-Canada* a payés sur son Capital, entre l'année 1823, et le 30e Juin, 1841, inclusivement, ainsi que les *bonus* qui ont été payés pendant la même période.

Pour quelle période.	Nombre de Parts prises.	Capital payé.	Nombre de Dividendes.	Taux.	Montant des Dividendes.	Nombre de Bonus.	Taux.	Montant	Nombre de parts appartenant au Gouvernement du Bas-Canada.	Montant des Dividendes payés sur icelles.	
1823	4293	£ s. d. 13415 12 6	1 de 2 5 4	4 pour cent.	£ s. d. 1016 11 9	—	—	—	2000	£ s. d. 456 11 6	
1824	5626	28306 5 0	3 .. 4	ensemble 8 p. ct.	1624 15 3	—	—	—	2000	575 0 0	
1825	8000	37950 12 6	5 .. 6	.. 8 ..	2953 10 2	—	—	—	2000	650 0 0	
1826	8000	54037 10 0	7 .. 8	.. 8 ..	3863 7 6	—	—	—	2000	575 0 0	
1827	8000	63230 0 0	9 .. 10	.. 8 ..	4813 5 4	1	6 pour cent.	3793 16	2000	1133 6 8	
1828	8000	72410 0 0	11 .. 12	.. 8 ..	5790 11 0	—	—	—	2000	1400 0 6	Et Bonus £900.
1829	8000	76395 12 6	13 .. 14	.. 8 ..	6036 15 3	—	—	—	2000	1466 13 4	
1830	8000	100000 0 0	15 .. 16	.. 8 ..	7574 14 8	2	6 pour cent.	6000 0	2000	1859 0 9	
1831	8000	100000 0 0	17 .. 18	.. 8 ..	8000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	Et bonus £1500.
1832	8000	100000 0 0	19 .. 20	.. 8 ..	8000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
1833	16000	183241 5 0	21 .. 22	.. 8 ..	12264 1 0	3 & 4	12 p. c. & 6 p. c.	18000 0	2000	2000 0 0	Et bonus £1500.
1834	16000	200000 0 0	23 .. 24	.. 8 ..	16695 5 11	—	—	—	2000	2000 0 0	
1835	16000	200000 0 0	25 .. 26	.. 8 ..	16000 0 0	5	4 pour cent.	1000 0	2000	2000 0 0	Et bonus £1000.
1836	16000	200000 0 0	27 .. 28	.. 8 ..	16000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
1837	16000	200000 0 0	29 .. 30	.. 8 ..	16000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
1838	16000	200000 0 0	31 .. 32	.. 8 ..	16000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
1839	16000	200000 0 0	33 .. 34	.. 8 ..	16000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
1840	16000	200000 0 0	35 .. 36	.. 8 ..	16000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	
Jusqu'au 30e Juin 1841	16000	200000 0 0	37 années	.. 4 ..	8000 0 0	—	—	—	2000	2000 0 0	Les parts appartenant au Gouvernement ont été vendues le 1er Juin, 1840.
Montant Total des Dividendes qui ont été payés.					£ 181632 17 10			£ 35793 16			

Montant total des Dividendes qui ont été payés, - £181,632 17 10
 Do. des Bonus, - 35,793 16 0
 Do. de Profits en réserve, - 27,317 6 4
 Profits de la Banque depuis son établissement, - £244,744 0 2

Banque du Haut Canada,
 Toronto, 10e Juillet, 1841.

Appendice
 (O.)
 27e Août.

Appendice

(G.—Continué.)

(O.)
27e Août.

Etat du Change sur Londres vendu par la *Banque du Haut-Canada*, depuis l'année 1824, jusqu'au 30e Juin, 1841, inclusivement.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Vendu pendant l'année .. 1824	12135	15	10		Rapporté...£1186492	4	3
.. 1825	22228	3	1				
.. 1826	31011	1	4	Vendu pendant l'année 1836	190065	19	3
.. 1827	31302	3	7	.. 1837	165074	12	0
.. 1828	68477	3	1	.. 1838	461643	15	10
.. 1829	86065	10	0	.. 1839	694017	9	5
.. 1830	75696	16	9	.. 1840	289903	5	1
.. 1831	59389	9	5	6 mois jusqu'au 30 Juin, 1841	128694	8	1
.. 1832	120188	1	2				
.. 1833	120358	19	0	Montant total des ventes de			
.. 1834	254431	10	9	Change sur Londres, £	3044891	13	11
.. 1835	305208	10	3				
Porté en l'autre part..... £	1186492	4	3				

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 10e Juillet, 1841.

Tableau de profits nets du Change sur Londres, depuis l'année 1824, jusqu'au 30e Juin, 1841.

				Pertes.			Profits.		
				£	s.	d.	£	s.	d.
Pendant l'année,	1824		183	17	5
"	1825	164	7	8	
"	1826		863	18	9
"	1827		1554	19	7
"	1828		594	11	7
"	1829		455	5	4
"	1830		12	5	11
"	1831		1259	0	2
"	1832		1020	19	2
"	1833	1212	15	2	
"	1834	971	0	10	
"	1835		3551	5	10
"	1836		3717	15	9
"	1837		16715	12	8
"	1838		9868	0	11
"	1839	12702	15	9	
"	1840		3825	7	11
Jusqu'au 30e Juin,.....	1841		1195	11	0
Balance indiquant les profits nets sur le Change,.....				£15050	19	5	£44818	12	0
				39767	12	0	
				£44818	12	0	£44818	12	0

(G.—Continué.)

Appendice
(O.)Etat du NUMERAIRE importé par la *Banque du Haut-Canada*, depuis son établissement jusqu'au
30 Juin, 1841.

27e Août.

Dans l'Année 1822			Dans l'Année 1834		
	£	s. d.		£	s. d.
1822	Nil.		1834	125000	0 0
1823	17800	0 0	1835	100000	0 0
1824	10000	0 0	1836	45000	0 0
1825	10000	0 0	1837	176755	0 0
1826	25000	0 0	1838	90000	0 0
1827	16000	0 0	1839	70000	0 0
1828	25000	0 0	1840	60000	0 0
1829	70225	0 0	jusqu'au 30e		
1830	36000	0 0	Juin,.....1841.....	Nil.	
1831	26000	0 0	Montant total des Espèces im-		
1832	63000	0 0	portées,	£ 1,035,780	0 0
1833	70000	0 0			

THOS. G. RIDOUT,

Banque du Haut-Canada,
Toronto, 10e Juillet, 1841.

Caissier.

RETOUR à une ADRESSE de l'ASSEMBLE LEGISLATIVE.

Appendice
(P.)

—o—

DATE'E le 19 Juillet, priant le Gouverneur Général de faire mettre devant cette Chambre, aussitôt que possible, un état du nombre de poursuites intentées dans la Cour de Chancellerie depuis le 16 Février, 1840, indiquant le nombre de poursuites qui ont été actuellement décidées et jugées ; le montant des frais taxés et alloués dans chaque poursuite ; le montant des honoraires payés au Greffier dans chaque poursuite ; aussi un état détaillé indiquant la somme totale que cet Officier a reçue dans les dites poursuites, par forme d'honoraires et émolumens, depuis la dite période jusqu'à ce jour.

S. B. HARRISON,

Kingston, 30 Juin, 1841.

Secrétaire.

BUREAU DU GREFFIER, COUR DE CHANCELLERIE,

22e Juillet, 1841.

MONSIEUR,

Aux questions que vous m'avez transmises dans votre Lettre du 20e de ce mois, au sujet de la Cour de Chancellerie, j'ai l'honneur de répondre comme suit, pour l'information de Son Excellence.

1o. Que le nombre des poursuites intentées dans cette Cour, depuis le 16 Février 1840, jusqu'au 19 de ce mois, inclusivement, est de 223 ; et le nombre de celles qui ont été décidées et jugées pendant la même période est de 102.

À cet égard, je prendrai occasion de remarquer, quant aux poursuites qui ne sont pas encore décidées, que plusieurs sont plus ou moins avancées et sur le point d'être entendues, et un plus grand nombre sont arrangées par les parties ; il n'est pas en mon pouvoir néanmoins d'en constater le nombre.

2o. Quant aux frais taxés et alloués dans chaque poursuite, je prends la liberté de vous renvoyer à ma lettre d'hier ; j'y donne la raison pour laquelle il n'est pas en mon pouvoir de donner les renseignements demandés à cet égard, et j'ai désigné l'Officier à qui l'on doit s'adresser pour cela.

30e Juillet.

Appendice
(P.)
30e Juillet.

3e.—Le montant des honoraires et émolumens qui me reviennent, sur les poursuites dans la Cour de Chancellerie, depuis le 6e Février, 1840, jusqu'au 6e Février 1841, est de,	£575
Depuis cette dernière époque, jnsqu'au 19e de ce mois,	200
Total,	£775

A l'égard de cette dernière question, je remarquerai que j'ai toujours été, et suis encore dans l'habitude de donner tous les mois, aux divers Solliciteurs, un compte détaillé des affaires transigées dans ce Bureau, et de tenir, mais seulement pour ma propre satisfaction, un mémoire des sommes qui me sont dues par chacun d'eux. Son Excellence verra en conséquence, pour quoi je n'ai pu, selon son désir, transmettre un état détaillé de la somme totale des honoraires qui me sont dus pour la période susdite. J'observerai néanmoins, que mes honoraires sont réglés d'après le Tarif établi il y a quelques années par feu le Vice Chancelier et les autres Juges, en vertu de l'Acte du Parlement passé à cet effet, et qu'ils sont révisés et taxés par le Maître en Chancellerie, dont le devoir est de surveiller et taxer tous les mémoires de frais dont mes honoraires forment toujours partie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre Obéissant Serviteur,

WM. HEPBURN.

A JAMES HOPKIRK, Ecuyer,
& & &

KINGSTON, 26e Juillet, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'ordre de Son Excellence, un Etat ci-joint des frais taxés dans les poursuites intentées dans la Cour de Chancellerie, depuis le 6e Février 1840.

Je vous aurais transmis cet état plutôt, mais comme notre Bureau vient d'être tout récemment établi à Kingston, je n'avais pas encore mis en ordre les papiers auxquels il m'a fallu référer pour me procurer les renseignemens nécessaires.

J. G. SPRAGGE.

A JAMES HOPKIRK, Ecuyer,
Bureau du Gouvernement.

ETAT indiquant le Montant des Frais taxés et alloués dans les poursuites intentées dans la Cour de Chancellerie, entre le 6e jour de Février, 1840, et le 22e jour de Juillet, 1841.

	£	s.	d.
Slocomb vs. Hall,	37	9	0
Hess, vs. Miller,	4	2	3
Do.	4	15	7
Murney, vs. Gilbert,	49	1	9
Buttall, vs. Groudy,	33	2	8
Do.	15	6	0
Ermatinger vs. McKenney,	41	15	4
Moffat vs. O'Reilly,	30	0	11
Bigelow vs. Orkell,	15	0	2
Lister vs. Fowke,	26	13	1
Do.	2	9	5
Banque du Haut-Canada vs. Sheldon,	3	16	11
Edgar vs. McKenzie,	11	13	8
In re <i>Street a Lunatic</i> ,	7	10	0
Do.	88	12	7

Etat indiquant le Montant des Frais taxés et alloués dans les poursuites intentées dans la Cour de Chancellerie.

Appendice
(P.)

30e Juillet.

	£	s.	d.
<i>In re Street a Lunatic</i> ,.....	56	16	0
Do.	14	4	0
Do.	16	15	8
Taylor vs. Nichol,.....	56	19	4
Gilleland vs. Allan,.....	10	12	9
Morrison vs. Crooks,.....	16	15	6
Banque Commerciale vs. Wallace,.....	22	14	11
Kykert vs. Clarke,.....	24	14	4
Gibbs vs. Cameron,.....	22	18	9
Smith vs. Webster,.....	5	3	10
McClarey vs. Goring,.....	36	11	6
Scripture vs. Proudfoot,.....	26	8	9
Bennet vs. Hadley,	31	5	7
Do.	7	17	1
Warren vs. Bloor,.....	16	19	3
Jarvis vs. Hamilton,	14	5	1
Daniels vs. Lundy,....	7	18	6
Do.	87	3	0
Lockhart vs. FitzGerald, ..	16	14	8
Do.	5	4	1
Fisher vs. FitzGerald,	13	16	6
Do.	5	4	1
Gibbs vs. Cameron, ...	35	4	6
Do.	22	18	9
Charles vs. Mothersoll,..	29	2	3
Le Procureur Général vs Smith,	10	18	4
Jenkins vs. Ferrie,.....	62	15	5
Murphy vs. Carfoot,	10	18	6
Robinson vs. Armstrong,	21	1	9
McNab vs. McTavish,	9	9	1
McNab vs. Buchanan,	19	8	11
Cawthra vs. Hogg,	84	13	9
Do.	13	3	4
Wettenhall vs. Sheridan,	21	14	9
Gardiner vs. Scott,	21	11	4
Davis vs. McNab,	4	0	4
Davis vs. Davis, ..	7	4	8
Clendeman vs. Stevenson,	23	17	1
Banque du H. C. vs. Small,	15	13	3
Jarvis vs. Hamilton,	14	15	1
Do.	5	4	7
Banque du Haut-Canada vs. Burrows, ..	20	7	2
Bethune vs. Hamilton, ..	7	9	9
Wildes vs. Holmes, ...	28	16	6
Farewell vs. Vansickle, ..	11	10	5
Boyd vs. Moshell,.....	17	7	11
O'Rogan vs. Carey,	8	12	1
Hickey vs. Oalt,	24	3	10
Lee vs. la Compagnie du Canada,..	10	8	9
Cawthra vs. Robinson,	20	9	7
Baird vs. Roberts,	36	10	8
Burnham vs. Barnum,	15	19	2
Buchanan vs. Matthewson.	4	10	1
Murray vs. Patrick,	12	19	5
Murray vs. Turner,.....	12	18	2
Taylor vs. Elmsly,	34	12	9
Warren vs. Elmsly,	46	12	6
Cahill vs. Sproate,	33	16	1

Appendice
(P.)
30e Juillet.

ETAT indiquant le Montant des Frais taxés et alloués dans les poursuites intentées dans la Cour de Chancellerie.—*Continué.*

	£	s.	d.
Leeming vs. la Compagnie du Canal Déjardins,	29	8	9
Drummond vs. Anderson,	34	3	8
Severn vs. Pearson,	19	18	10
Do.	6	11	10
Do.	10	2	6
Fish vs. Burnside,	53	12	7
Banque Commerciale vs. Cumming,	14	3	3
Do. vs. Hepburn,	12	15	3
Do. vs. Hughson,	17	9	3
McNider vs. McNab,	11	13	4
Do. vs. Clarke,	11	13	4
Le Procureur Général vs. Pringle,	30	5	7
McGill vs. McDonald,	46	3	10
Do.	24	13	9
McKenzie vs. Kerby,	36	1	5

Il est bon d'expliquer ici, que par tout dans la liste ci-dessus, où il paraît que plusieurs mémoires de frais ont été taxés dans une seule action, ces mémoires sont généralement pour différentes parties, car il arrive fréquemment que nombre de personnes ayant des intérêts divers, sont parties dans la même cause.

Dans cette liste, l'on n'a donné le nom d'une des parties seulement pour la demande et le défense, (comme c'est l'usage en Chancellerie, et afin d'être plus court. Mais on observera, que dans bien des causes il y a plusieurs parties, et qu'elles sont mêmes quelque fois en grand nombre ; les frais, dans ces causes, sont en conséquence généralement plus forts, et quelques fois mêmes considérables.

KINGSTON, 26e Juillet, 1841.

J. G. SPRAGGE,
Maître en Chancellerie.

Appendice
(Q.)
30e Juillet.

Retour à une Adresse de l'Assemblée Législative.

DATE'E le 20e Juillet 1841, priant le Gouverneur Général de faire mettre devant la Chambre, un Etat de tous les prêts d'argent qui ont été faits par le Gouvernement aux Compagnies des Hâvres de Cobourg, Port-Hope et Oakville, ainsi que des suretés qui ont été prises pour en assurer le remboursement, et des intérêts dus sur ces prêts ;—et le priant en outre, de vouloir bien informer cette Chambre, des démarches qui ont été prises pour exiger le paiement des arrérages des intérêts, s'il en est dû ; et donner toute autre information relativement aux prêts qui ont été faits à toutes les Corporations ou individus de cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada.

KINGSTON, 30e Juillet, 1841.

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
KINGSTON, 24e Juillet, 1841.

MONSIEUR,

En obéissance à votre lettre du 21e du courant, j'ai l'honneur de transmettre un Etat de tous les prêts d'argent qui ont été faits par le Gouvernement aux Compagnies qui y sont désignées ; cet état indique aussi le montant de chaque prêt, et des intérêts dus sur chaque, le 30e Juin dernier.

Pour plus ample information au sujet des garanties et suretés qui ont été prises, je dois vous renvoyer au Receveur Général, entre les mains duquel les obligations doivent être déposées.

Je ne puis dire, d'après les documens qui sont en ma possession, quelles sont les démarches qui ont été prises, depuis que j'ai transmis des états de compte, l'année dernière, pour exiger le paiement des arrérages des intérêts qui sont dus.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JNO. MACAULAY.

A l'Honorable,
S. B. HARRISON,
&c. &c. &c.

ETAT des Prêts faits par le Gouvernement à des individus pour des Travaux Publics, dans la partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, jusqu'au 30e Juin, 1841.

Travaux.	Montant des Prêts.		Actes Législatifs.	Intérêts dus sur les prêts.		PAIEMENS.		Montant des Intérêts dus.		REMARQUES.
	£ s. d.			Principal.	Intérêts.	£ s. d.	£ s. d.			
Hàvre de Oakville,	2500	0 0	1 Guill. IV. c. 25	1523	16 8	375	0 0	1148	16 8	Garanti par l'obligation de Wm. Chisholm, Ecr.
"			3 Vic. ch. 50.							
Navigation du Tay,	1000	0 0	4 Guill. IV. c. 42	431	0 3			431	0 3	Do. de la Compagnie.
Hàvre de Cobourg,	3000	0 0	" "	22						
"	1000	0 0	" "	43	1948 0 9	853	2 6	1094	18 3	Do.
Chemin à Lisses d'Erie et Ontario,	5000	0 0	" "	68	1086 19 7	722	17 6	364	2 1	Do.
Hàvre de Port Hope,	2000	0 0	" "	23	1092 18 2	176	5 0	916	13 2	Do.
Canal Desjardins,	5000	0 0	" "	25						
"	7000	0 0	" "	34						
"	5000	0 0	" "	65	6315 19 8	1922	0 0	4395	19 8	Do.
Académie de Grantham,	250	0 0	" "	84	60 13 1			60	13 1	Bureau des Syndics.
Total,								8412	3 2	

JNO. MACAULAY.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Kingston, 24e Juillet, 1841.

Appendice
(Q.)

30e Juillet.

BUREAU DU RECEVEUR GENERAL,
Kingston, 27e Juillet, 1841.

MONSIEUR,

En obéissance à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, que vous m'avez transmis dans votre lettre du 23e du courant, j'ai l'honneur de transmettre ci-jointe, une liste des obligations et suretés données par certaines Compagnies Incorporées, et des Travaux Publics, lesquelles sont déposées dans mon Bureau.

J'ignore quelles démarches ont été prises en justice pour le recouvrement des arrérages et des intérêts, &c. qui sont dus au Gouvernement, mais j'apprends que l'Inspecteur Général en a dressé un état.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-obéissant serviteur,

JOHN H. DUNN,
Receveur Général.

A l'Honorable
S. B. HARRISON,
Secrétaire Civil.

LISTE des Obligations et Suretés données au Gouvernement par certaines Compagnies Incorporées, et des Travaux Publics, et déposées dans le Bureau du Receveur Général.

Les Syndics de l'Académie de Grantham, au Receveur Général du Haut-Canada,—Acte portant hypothèque, du 13e Mai, 1837, pour £250, et 1-10 d'acre, à St. Catherines.

Le Président et les Directeurs de la Compagnie du Hâvre de Cobourg, au Roi,—Obligation pour £2000 courant, datée le 29e Juin, 1835.

George Strange Boulton, et James Gray Bethune, au Roi,—Obligation pour £6000 courant, datée le 26e Avril, 1832, donnée en garantie du remboursement du principal et des intérêts de la somme de £3,000, que le Gouvernement doit prêter à la Compagnie du Hâvre de Cobourg, &c.

George S. Boulton, l'un des Actionnaires de la Compagnie du Hâvre de Cobourg, à John H. Dunn, Hypothèque en date du 27e Avril, 1832, 38 acres de terre du Lot 14, sur la devanture du lot 14, dans la 2e concession, et sur la ligne de base du Township de Hamilton.

John Brown, au Roi,—Obligation pour £4000 courant, datée le 6e Mars, 1832, pour sureté du remboursement à Sa Majesté, du principal et des intérêts de la somme de £2000 que le Gouvernement doit prêter à la Compagnie du Hâvre et du Quai de Port Hope.

John Brown, Trésorier de la Compagnie du Hâvre de Port Hope, à l'Honorable John H. Dunn,—Hypothèque datée le 6e Mars, 1832, et appuyée sur certaines terres dans le Township de Hope.

Hâvre de Oakville, William Chisholm à John H. Dunn,—Obligation du 31e Mars, 1840, conformément au Statut Provincial, 3e Vict. chap. 50.

Le Président, les Directeurs et autres de la Compagnie de la Navigation du Tay, à John H. Dunn,—Obligation pour £2000 courant, datée le 6e Mars, 1834, pour assurer le paiement du Principal et intérêts de £1000.

Les Directeurs de la Compagnie de la Navigation de Grand River, à la Reine,—Obligation de £1000, datée le 11e Janvier, 1840, pour assurer le remboursement du principal et intérêts de £500.

N. B.—Il y a aussi une obligation des mêmes à la même, pour £6000, datée le 7e Mai, 1832.

La Compagnie du Canal Desjardins, au Roi,—Obligation pour £10,000, datée le 30e Mai, 1822, pour assurer le remboursement du principal et intérêts de £5000, à John H. Dunn, Receveur Général,—Hypothèque de la même date, appuyée sur le Canal, &c.

Peter Hunter Hamilton, un des Directeurs de la dite Compagnie, au même,—Hypothèque appuyée sur certaines terres dans le Township de Barton, portant même date que celle ci-dessus.

JOHN H. DUNN,
Receveur Général.

Bureau du Receveur Général,
Kingston, 27e Juillet, 1841.

RAPPORT du Commissaire du Cure-mole à Vapeur Provincial, transmis à l'Honorable Chambre d'Assemblée, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, conformément aux Statuts du Haut-Canada, de la 5e Guil. IV. Chap. 30e. et de la 6e Guil. IV. Chap. 46.

Appendice
(R.)
30e Juillet.

KINGSTON, 30e Juillet, 1841

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Charles, Baron Sydenham, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Le Commissaire du Cure-mole à Vapeur Provincial fait respectueusement Rapport, conformément aux dispositions des Statuts du Haut-Canada, de la 5e Guil. IV. Chap. 30, et de la 6e Guil. IV. Chap. 46 :

Que pour se conformer aux instructions de la Chambre d'Assemblée contenues dans le Rapport d'un Comité choisi, qu'elle a adopté dans la dernière Session du Parlement du Haut-Canada, il a proposé à la Compagnie du Hâvre du Port Hope d'avancer la somme requise pour relever le Cure-mole du fond de l'eau, ainsi que pour payer les frais du radoub qu'il serait nécessaire d'y faire. Le Commissaire a été informé par la Compagnie, qu'elle serait incapable d'avancer la somme nécessaire pour relever et radouber le Cure-mole, s'il ne lui était accordé du délai jusqu'après l'achèvement du creusage de leur Hâvre pour le Cure-mole, pour payer l'intérêt dû au Gouvernement sur un emprunt public. Le Commissaire inquiet de la sureté du Cure-mole, s'est empressé de communiquer cette réponse au Gouvernement. Ci-annexée sous le No. 1, est une copie de cette communication et de la réponse que le Gouvernement y a faite, desquelles, copies ont été envoyées à John Brown, Ecuyer, pour la Compagnie du Hope Hâvre de Port Hope, qui a accédé à la demande.

L'époque avancée de la Saison à laquelle l'Exécutif a donné sa décision sur la demande de la Compagnie, et le temps employé à relever le Cure-mole et à le radouber d'une manière suffisante, sont la cause pourquoi il n'a pas été mis en activité depuis le dernier rapport dans lesquels il était rendu compte des travaux faits par son moyen ; les services de cette machine ont donc été perdus pour la Province l'Eté dernier, et pendant cet Eté à venir jusqu'à présent ; lorsqu'elle a été relevée, on a trouvé plusieurs trous dans sa coque au dessous de la ligne d'eau ; ce qui l'avait fait sombrer.

Le Commissaire ignore encore quel est l'auteur d'un Acte aussi malicieux. Il désire pouvoir être déchargé d'un devoir qu'il trouve ne pas pouvoir remplir d'une manière avantageuse, malgré l'attention et la prudence avec lesquelles il surveille le dépôt qui lui a été confié pour l'intérêt de la Province. Il prend la liberté de suggérer de payer immédiatement la dette, et de mettre le Cure-mole sous la charge du Président du Bureau des Travaux Publics.

Cette Machine est inappréciable pour nettoyer et creuser les Hâvres du Lac Ontario, pourvu qu'on emploie un maître prudent et intelligent pour en prendre soin et en diriger les opérations ; et dans le cas où la Législature voudrait suivre sa suggestion, qui seroit de payer la dette et de décharger le Commissaire de toute responsabilité à l'avenir, il joint au présent rapport un état du total de la dette contractée pour lever et réparer le Cure-mole, avec ensemble le montant dû, tel qu'établi dans les Etats soumis à la Législature dans la dernière Session, ainsi qu'un compte de l'ouvrage fait et dont le paiement n'a pas été réglé (No. 2.)

Le statut n'a pas revêtu le Commissaire du droit de poursuite pour le recouvrement des dettes. C'est encore là une raison qui l'engage à signaler la nécessité d'un prompt remède en passant un Acte Législatif à cet égard, ainsi que de mettre le Cure-mole sous les soins et la direction du Président des Travaux Publics.

Le tout très-respectueusement soumis.

(Signé,) DAVID THORBURN,
Commissaire.

KINGSTON, 13e Juillet, 1841.

Le Commissaire du Cure-mole à Vapeur Provincial, ayant reçu ce jour de Mr. Brown de Port Hope, copie de la minute en Conseil du 28 Mai courant, au sujet de la demande qu'il a adressée à Son Excellence le Gouverneur Général le 26 courant, de faire relever et radouber le Cure-mole à Vapeur Provincial, et nettoyer et creuser le Hâvre Port Hope, est heureux d'ap-

Appendice
(R.)
30c Juillet.

prendre que le Conseil est d'opinion, que le paiement de l'intérêt dû par la compagnie peut être remis avec avantage jusqu'à ce que la dépense pour les travaux ci-dessus soit payée. Cependant, il est informé que le Conseil désire savoir quel sera le montant de cette dépense, attendu qu'il n'a pu trouver d'informations sur ce point dans les documens qui lui ont été soumis, et en conséquence le Commissaire est requis de faire une estimation de celle qui sera nécessaire pour lever, radouber et employer le Cure-Mole au creusage du Hâvre du Port Hope.

En conformité à la requisition du Conseil, le Commissaire prend très-respectueusement la liberté d'observer, pour l'information de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil, que l'acte qui autorise la construction du Cure-Mole à vapeur et le met sous la charge du Commissaire, oblige celui-ci d'adresser nu rapport tous les ans au Lieutenant Gouverneur pour l'information de la Législature. Voir la 5e Guil. IV chap. 30, dernière clause. En conséquence, le Commissaire s'est invariablement conformé à cette injonction.

Son Excellence et le Conseil observeront, qu'il n'y a point de donnée dans l'acte pour servir de guide au Commissaire dans la fixation du prix de l'ouvrage fait au moyen du Cure-Mole, et qu'il n'a pas été non plus pourvu directement aux dépenses nécessaires pour faire fonctionner cette machine et la tenir en bon ordre. Le Commissaire se trouve par conséquent, dans la nécessité d'agir sur les ordres de la Chambre d'Assemblée, ou sur les propres déterminations tant qu'il ne lui en est pas autrement ordonné par les autorités compétentes. Telle étant la situation difficile et responsable du Commissaire, il est impérieusement de son devoir de soumettre à la Législature dans ses rapports annuels, un état complet et détaillé, non-seulement des lieux où le Cure-Mole a fonctionné, mais aussi des sommes de deniers dépensées ou à dépenser pour le faire opérer; et c'est le plus ou moins de dépenses qui sert de règle dans la fixation du prix de l'ouvrage fait au moyen du Cure-Mole; le Conseil remarquera, en conséquence, dans la copie attestée, du rapport d'un comité choisi, adopté par la Chambre d'Assemblée dans la dernière Session, que le Commissaire est chargé de demander à la Compagnie du Hâvre de Port Hope, lorsque les travaux de creusage et de nettoyage du hâvre seront terminés, un prix qui puisse couvrir toutes les dépenses encourues pour relever et radouber le Cure-Mole, ainsi que pour creuser et nettoyer ce hâvre. Et comme celles qui sont nécessitées par l'usage et les réparations ne peuvent être déterminées qu'après que l'ouvrage sera achevé, par ce que selon la nature du terrain, il y a des endroits dans le hâvre qui usent plus la machine que d'autres, la Chambre d'Assemblée a ordonné dans ce rapport comme elle l'a fait invariablement dans tous les autres, que le prix fut proportionné à la dépense encourue pour tenir le Cure-Mole en état de fonctionner.

Le Commissaire fait de plus remarquer, pour l'information du Conseil, que la Compagnie du Hâvre de Port Hope est en possession d'une copie du Rapport de la Chambre d'Assemblée de la dernière Session, et qu'elle est en conséquence pleinement informée de la manière dont le prix sera réglé par le Commissaire. Le Conseil verra aussi, par le rapport de la Chambre qui accompagne la lettre que le Commissaire a adressée à Mr. le Secrétaire Harrison, que la somme requise pour lever le Cure-Mole et le mettre en état de fonctionner, est estimée à £250, indépendamment d'une dette de £76 16 5 contractée pour une chaîne et la Compagnie du Hâvre et Bassin de Niagara. Ces deux items sont absolument nécessaires, et il faut que cette dépense se fasse avant que le Cure-Mole puisse être mis en opération. Le rapport mentionne aussi qu'il faudra que le Cure-Mole fonctionne au moins six à huit semaines dans le Hâvre de Port Hope. En conséquence, le Commissaire conformément à l'ordre du Conseil, soumet une estimation des dépenses prévues dans le Rapport ci-dessus mentionné adopté par la Chambre d'Assemblée, et nécessaire pour compléter le nettoyage et le creusage du Hâvre de Port Hope.

1o. Montant évalué pour relever et radouber le Cure-Mole, - - -	£250 0 0
2o. Dette due pour l'achat d'une Chaîne, pour la Compagnie du Hâvre et Bassin de Niagara; paiement demandé,	76 16 5
3o. Salaire des Capitaines, Ingénieur et Chauffeurs, disons 60 jours à 30s. par jour, - - - - -	£0 0 0
4o. Matériaux et réparations du Cure-Mole pendant 60 jours de fonctionnement, disons 50s. par jour l'un dans l'autre, - - -	150 0 0
5o. Bois de chauffage, disons 3 cordes par jour à 10s. la corde, - - -	90 0 0
6o. Pour les Journaliers employés à transporter les matières tirées par le Cure-Mole, lesquels ordinairement ne seront pas au nombre de 30 par jour, disons à 4s. 4½d. 60 jours, - - - - -	393 15 0
Total, - - - - -	<u>1050 11 5</u>

Ainsi, Son Excellence et le Conseil observeront que le commissaire est d'opinion, qu'il faudra que la Compagnie du Hâvre de Port Hope débourse pour compléter le nettoyage et le creusage du Hâvre, une somme plus considérable que celle qu'elle doit au Gouvernement pour l'intérêt de l'emprunt public. Si Son Excellence et le Conseil, peuvent trouver quelque autre moyen que celui que le Commissaire s'est permis de suggérer à l'approbation de Son Excellence et du Conseil, pour mettre le Commissaire en état de relever et radouber le Cure-Mole, il sera très-

heureux d'obéir implicitement à leurs vues. Le désir qu'à le Commissaire de remplir fidèlement les devoirs de sa charge est la seule excuse qu'il puisse donner pour avoir pris sur lui de suggérer à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de soumettre à sa délibération et à celle de son Conseil, s'il ne serait pas de l'intérêt public dans la situation particulière dans laquelle se trouve la Compagnie du Hâvre de Port Hope, et qui a été exposée au Commissaire par John Brown, Ecuyer, au nom de la Compagnie, de lui donner pour le présent un délai pour payer l'intérêt que la Compagnie doit au public sur le prêt que lui a fait le Gouvernement, et de lui permettre d'employer les fonds dont elle peut disposer, à relever et réparer le Cure-mole, et à creuser le Hâvre.

Le Commissaire attend avec anxiété une décision favorable de Son Excellence et du Conseil sur la matière qui est maintenant soumise à leur considération ; et il n'a plus qu'à faire observer que le Conseil doit délibérer sans délai, parce que le Cure-mole est en péril, et la saison favorable à ses opérations. Le tout est respectueusement soumis par

DAVID THORNBURN,
Commissaire du
Cure-mole à Vapeur Provincial.

QUEENSTON, 30e Mai, 1840.

Appendice
(R.)
30e Juillet.

QUEENSTON, 1e Juin, 1840.

MON CHER MONSIEUR,

Mr. Brown m'a envoyé copie de la Minute du Conseil relativement à la demande que j'ai adressée à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, pour le nettoyage et le creusage du Hâvre de Port Hope ; et je vois par cette minute que le Conseil désire avoir de nouvelles informations à cet égard ; afin de ne point perdre de temps, j'ai fait usage immédiatement de la copie de Mr. Brown, et je vous envoie ci-jointe une réponse où je décris la position dans laquelle je me trouve placé, et donne une estimation de ce que pourra coûter le creusage du Hâvre du Port Hope. Il n'y a pas de doute, que la somme à laquelle j'ai estimé le coût de cet ouvrage ne sera pas loin de la vérité. Comme vous sentez la nécessité d'une prompte décision de la part du Conseil à cet égard, vous aurez soin j'espère, que les documens ci-joints soient mis devant le Conseil la première fois qu'il siègera.

J'ai l'honneur d'être, Cher Monsieur votre obéissant Serviteur,

(Signé,) DAVID THORNBURN.

S. B. HARRISON, Ecuyer, TORONTO.

QUEENSTON, 13e JUILLET, 1841.

MON CHER MONSIEUR,

La lettre que je vous ai adressée la semaine dernière de Toronto, devait vous porter à croire que le Conseil Exécutif allait s'occuper des matières que nous lui avons soumis touchant l'intérêt dû par la compagnie du Hâvre de Port Hope, et l'emploi de cet argent pour en nettoyer et creuser le Hâvre ; je me suis empressé de soumettre le sujet à l'attention du Conseil, afin que l'on commençât immédiatement les opérations, et j'ai reçu aujourd'hui le résultat de ses délibérations dont je vous transmets copie, et j'espère qu'il sera trouvé satisfaisant.

“ En Conseil, le 9e Juillet 1840, il a été recommandé que le paiement du montant de l'intérêt dû par la Compagnie du Hâvre de Port Hope soit différé jusqu'à ce que les dépenses estimées par le Commissaire du Cure-mole aient été faites et acquittées, et que l'intérêt dû soit alors payé conformément à l'ordre en Conseil du 28e Mai dernier.”

(Signé,) W. H. LEE,
Agissant comme G. C. E.

DAVID THORNBURN, Ecuyer, QUEENSTON.

Je vous transmets copie de la lettre que j'ai adressée au Conseil Exécutif sur les dépenses projetées pour creuser le Hâvre, par laquelle vous verrez que le Gouvernement ne demandera le paiement de l'intérêt que lorsque le creusage du Hâvre sera fini, et que mon estimation de ces dépenses est presque juste ; la nouvelle prolongation du terme fixé par l'Acte de la

Appendice
(R.)
30e Juillet.

dernière Session, expirera avant que vous soyez appelés à payer l'intérêt. J'espère, que tout est arrangé à présent, de manière à vous permettre de lever le Cure-Mole, de le radouber sans délai, et de le mettre en opération. Ecrivez moi immédiatement s'il ne se présente plus d'obstacle, ce que je désire instamment ; s'il en est ainsi, l'opération du Cure-Mole sera le premier sujet qui demandera notre considération ; vous me communiquerez vos vues à cet égard. J'ai montré à Mr. Hall la copie de la lettre écrite au Conseil, et il pense que mes calculs sont judicieux, et que mon estimation est aussi correcte que possible. Je ne vois pas l'utilité pour moi d'aller à présent au Port Hope, vu que vous connaissez la nature des réparations et mes vues, qui sont consignées dans des rapports ou dans des lettres écrites depuis le rapport que la Chambre d'Assemblée a adopté dans la dernière Session, au sujet du Cure-Mole. Mon seul regret est, que le Conseil n'ait pas pris de décision définitive plutôt. J'ai passé la plus grande partie de la semaine dernière à Toronto pour hâter une décision.

Vous observerez, que la Minute du Conseil est entièrement fondée sur ma lettre relative aux dépenses projetées ; je vous en transmets copie ci-jointe. J'attends avec anxiété votre réponse à cette lettre. Je suis, mon cher Monsieur votre très-obéissant serviteur,

(Signé) DAVID THORBURN,
Commissaire du Cure-Mole Prov.

A JOHN BROWN, Ecuyer,
Port Hope,
Agent de la Compagnie du Hâvre de Port Hope.

Compte inséré dans l'Appendice du Journal, 1839, £348 7s. 3½d.

Le Conseil des Commissaires,
DU CURE-MOLE A VAPEUR PROVINCIAL.

A

JOHN BROWN, Ecuyer, pour les Matériaux et ouvrages, suivants, en relevant ou radoubant le Cure-Mole à Vapeur, et les Chalands dans le Hâvre de Port Hope, à commencer du 6e Juillet, 1840, savoir :—

	£	s.	d.
Pour Cordes et Poulies, - - - - -	15	10	0
280 pieds de bois équarri pour relever le Cure-Mole,	3	10	0
Barrell & Butterfield, Forgerons, leur compte, pièces justificatives s'il est nécessaire, - - - - -	6	8	4
John Huggins, Ingénieur, 50½ jours, à 8s. 4d. - - - - -	21	2	11
Marsh Huston, Charpentier, 15 " 7s. 6d. - - - - -	5	12	6
John Brown, do. 10 " 7s. 6d. - - - - -	3	15	0
William Brogden, do. 19 " 10s. - - - - -	9	10	0
John Bouskill, do. 22½ " 5s. - - - - -	5	12	6
John Thompson, Forgeron, 53½ " 5s. - - - - -	12	13	9
James Feir, 6 " 5s. - - - - -	1	10	0
Samuel Wainwright, 4 " 5s. - - - - -	1	0	0
Nathan Chase, Charpentier, 1 " 7s. 6d. - - - - -	0	7	6
Wm. Irwin, Journalier, 13 " £5 par mois, - - - - -	2	9	11
James Clarke, do. 9 " do. - - - - -	1	14	0
Wm. Patterson, do. 8 " do. - - - - -	1	10	9
John Greeny, do. 3 " do. - - - - -	0	11	6
Alex. Shorden, do. 7 " do. - - - - -	1	6	11
Francis Nugent, do. 4 " do. - - - - -	0	15	4
Jeseps Pegg, do. 27 " do. - - - - -	5	3	6
Josias Breaky, do. 1 " do. - - - - -	0	3	10
James Young, do. 1 " do. - - - - -	0	3	10
John Cootes, do. 1 " do. - - - - -	0	3	10
Wm. McCale, do. 1 " do. - - - - -	0	3	10
Ouvrages en Fonte, suivant compte, voir pièces justificatives, - - - - -	73	17	10
4 Voyages à Coburg pour aller chercher les ouvrages en Fonte, à 12s. - - - - -	0	2	10

Porté à ci-contre.. 177 8 1

Etat inséré dans l'Appendice des Journaux de 1839, £1839 7s. 3½.—Continué.

		Montant Rapporté,	£	s.	d.
Payé	700 lbs. de Fer de Suède,	177	8	1
"	150 " Acier,	11	13	4
"	100 Minots de Charbon,	7	10	0
"	120 lbs. de Chaîne à Cable,	1	10	0
"	2 Pompes £2 10s.	3	0	0
"	Best Feir. Surintendant, 54 jours à 14s. par jour.	27	0	0
"	Mr. Brown, 30 jours à 10s. par jour.	15	0	0
"	Mr. Richard Barrett, pour un Tuyau de Cuivre,	0	7	6
"	Compagnie du Bassin et Hâvre de Niagara, mon acceptation en faveur de Wm. Cayley, Ecr. par avis du 13e Janvier, 1841,	81	4	2
"	Divers frais de Port,	0	15	0
Montant des dépenses de 1840,			£	330	8 1
8e Avril, 1840.—Continué le radoub du Cure-mole et des Chalands.					
"	John Huggins, Ingénieur, 32 jours à 10s. par jour,	16	5	0
"	J. Thompson, Charpentier, 16 " 10s. "	8	15	0
"	Daniel Wilson, Forgeron, 28 " 6 3d. "	8	15	0
"	Alex. McCrae, Charpentier, 18 " 6 3d. "	5	12	6
"	Alex. Cummings, Journalier, 2 " 3 9 " "	0	7	6
"	James Pilkey, do. 8 " 2 9 " "	1	10	0
"	John Ferguson, do. 21 " 3 9 " "	3	18	9
"	James McAdam, do. 29 " 3 9 " "	5	8	9
"	James Welgan, Charpentier, 10 " 8 9 " "	4	7	6
"	Alander Moore, Forgeron, 3½ " 6 3 " "	10	8	1
"	Benj. Chesnut, Charpentier, 7 " 6 3 " "	3	3	9
"	Martin Neale, Journalier, 1 " 3 9 " "	0	3	9
"	Thomas Henope, do. 2 " 3 9 " "	0	7	6
"	Mark Huston, Charpentier, 19 " 6 3 " "	5	18	9
"	John Adams, Briquetier, 1 " 7 6 " "	0	7	6
"	John Boyer, Charpentier, 8 " 7 6 " "	3	0	0
"	James Clarke, 14 " 3 9 " "	2	12	6
"	Wm. McCrony, 3 " 3 9 " "	0	11	3
"	John Brown, Charpentier, 6½ " 6 3 " "	2	0	7½
"	Wm. Reid, do. 6½ " 7 6 " "	2	8	9
"	Mathew Cowley, do. 2 " 3 9 " "	0	7	6
"	Wm. Belch, 1 " 3 9 " "	0	3	9
"	John Thompson, 1 " 3 9 " "	0	3	9
"	H. Irvine, Calfaitage, 2 " 10 " "	1	0	0
"	Do. do. et pour radoub 6 Chalands, à £2 10s. chaque,	15	0	0
"	John Farby, 2 jours à 3s 9d par jour,	0	7	6
"	10 lbs. de Cloux, et 217 lbs. de Fer,	3	0	0
"	3 lbs. Cloux, et 19 lbs. d'Acier,	1	10	0
"	3 Limes, suivant Compte,	0	16	0
"	Cloux &c.	0	2	6
"	7½ lbs. de Carvelles à 4d. la livre,	0	2	7
"	109 lbs. Fer de Suède à 4d. la lb.	1	16	8
"	187 lbs. de Charbon de Bois à 30s.	2	15	7
"	Compte de Banet pour ouvrage fait,	1	13	9
"	Charbon de Terre de Toronto,	1	10	0
"	1 Voyage d'articles de Fonte, 1 do. de Modèles 12s. 6d.	0	12	6
"	1 Voiture pour transporter des Briques et du Mortier,	0	7	6
"	1 Voyage de Bois,	0	12	6
"	Compte de Banet et Butterfield, Forgerons,	3	3	6
"	13 lbs. de Fer de Suède,	0	4	4
"	27 lbs. de Cloux et de Carvelles,	0	13	6
Porté en l'autre part,			£	451	18 3

Appendice
(R.)

30e Juillet.

Etat inséré dans l'Appendice des Journaux, 1839, £1839 7s. 3½d.—Continué.

	£	s.	d.
Montant de l'autre part.....	451	19	8½
Payé, Fret, Cordes, &c. &c.	0	7	6
“ Chaîne, suivant compte,	6	16	0
“ Feuille de Plomb et enveloppe, suivant compte,	2	14	10
“ Briques, Planches et bois, 50s.	3	10	0
“ 40lbs. d'Étoupe. 8d.	1	6	8
“ Frais de voyage pour aller acheter de l'étoupe et autres matériaux,	0	10	0
“ 1 quart de Résine pour les chalands et le cure-mole,	1	5	0
“ 11bs. de Cuir pour les gournables, à 1s. 6d. le lb.	1	7	0
“ 1 quart de Blanc de Plomb,	1	1	1
Ajoutez 51 jours à 10s. par jour, pour Mr. Feir, non-inclus dans l'état de 1839,	38	5	0
Et pour 1841, à venir jusqu'au 1er Juillet, 74 jours, à 15s. par jour,	55	10	0
	£	573	17 6

Compte dû pour l'année 1839, suivant l'état soumis à la Législature, et inséré dans l'Appendice^e des Journaux de 1839 et 1840.

Page 396 et 397, montant,	£310	2	3½
do. pour 1840, montant,	380	8	1
do. pour 1841, jusqu'au mois de Juillet, montant,	242	9	1

Total de la dépense.....£882 19 5½

Mem.—Item pour déduction de 30 jours de salaire à Mr. Brown, à 10s.
par jour, en 1840, ou £15, si le Commissaire le juge convenable, 15 0 0

£867 19 5½

Rapport de l'emploi du tems fait à la Législature, et inséré dans l'Appendice de ses Journaux, Vol. 1, partie 1ere, 1839 et 1840.

Travaux divers,	19	jours.
Radoubs et réparations,	36½	“
Mauvais temps,	11	“
Travail,	33½	“

Lorsque le creusage sera fini, il sera présenté un état final conformément au rapport adopté par la Chambre d'Assemblée, le 8e Février, 1840, page 400, Appendice, Vol. 1, part 1, 1839 et 1840.

(Signé) BEST FEIR,

Surintendant,
de la Compagnie du Hâvre de Port Hope.Chambre de Comité,
Assemblée Législative,
1er Juillet, 1841.

Compte général des Recettes et des Dépenses depuis le 30 Janvier.

Appendice
(R.)

30e Juillet.

DOIT.	1er Juillet, 1841.	£	s.	D.	£	s.	D.
Payé à Messrs. Lyon et Howard, vieux compte,		125	0	0
.. à Jacob Randall, ci-devant Commandant du Cure-Mole,.....			28	9	3
.. à Joseph Amiseth Shlemon, ci-devant Ingénieur,		13	14	9
.. Commissaire, vieux compte,		95	1	10			
.. Pour Etoupe, prix non porté à son crédit dans le compte rendu,		3	7	0			
		98	8	10			
Pour intérêt sur ce compte depuis qu'il a été rendu, l'argent ayant été avancé par le Commissaire,.....		8	17	2			
					107	6	0
Avances faites, suivant compte rendu, par la Compagnie du Hâvre de Port Hope, 1839,		310	2	3½			
Avances faites par do. pour lever le Cure-mole, et le mettre, ainsi que les chalands, en état de pouvoir marcher, suivant compte ci-joint,.....		557	17	2			
					867	19	5½
Compte du Commissaire pour frais de port, et autres dépenses accidentelles,.....			5	9	7
Honoraire de Francis Hall, Ecr. Ingénieur, pour consultation,		5	0	0
Total,	£		1153	0	0½

Kingston, 13 Juillet, 1841.

Compte général des Recettes et des dépenses du Commissaire du Cure-mole à Vapeur Provincial, du 30 Janvier 1840, au 1er Juillet 1841.

	£	s.	D.
1838—Du 1er au 30 Mai, 27 jours, £6 5s.	168	15	0
Moins, balance de réparations,	74	3	7½
.. 1. Balance due par le Hâvre de Oakville,.....	94	11	4½
.. 2. Canal Desjardins, du,	52	17	9
.. 3. Hâvre du Port Hope, le prix par jour sera réglé par le tems nécessaire pour compléter l'ouvrage, mais il ne pourra être moins que la somme allouée par jour pour les frais de réparation jusqu'au 1er Juillet, 1841, 111 jours à £5, font,.....	555	0	0
Balance à porter au nouveau Compte,	450	10	11
Total,.....	£	1153	0 0½

DAVID THORBURN,
Commissaire
du Cure-mole à Vapeur Provincial.

RAPPORT,

Appendice
(S.)

3e Août.

Des Commissaires nommés pour s'enquérir de certains procédés relatifs à l'Election de la cité de Toronto, mis devant la chambre par message de son Excellence le Gouverneur Général, et daté Kingston, le 3 Août, 1841.

Au TRES HONORABLE CHARLES BARON SYDENHAM, de Sydenham, dans le comté de Kent et de Toronto en Canada, un des Membres du Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Les Commissaires soussignés nommés par Lettres d'Instructions datées Montréal, le 25 Mai 1841, pour s'enquérir des circonstances qui ont accompagné les Emeutes qui ont éclaté à la dernière Election de la Cité de Toronto, se sont particulièrement enquis des circonstances suivantes, conformément leurs instructions :—

“ L'origine de l'Emeute.—Si les actes de violence que l'on a commis, ont été le résultat de la rencontre accidentelle d'hommes dont les passions étaient précédemment excitées par l'Election, ou s'il paraît que ces actes ont été l'effet d'une conspiration tramée d'avance ;—et si cela est, par qui ?”

“ Quelles mesures de précaution ont été prises par les Magistrats de la Cité, pour prévenir ou réprimer toute émeute qui pourrait s'élever, et qu'elle est la force qu'ils ont employée pour cet objet, si même ils en ont employé aucune ?”

“ Quelle a été la conduite des Magistrats eux-mêmes et de la Force Civile sous leurs ordres, lorsque les premiers troubles ont éclaté ?”

“ Quel est généralement l'état de la Force Civile et de la Police à Toronto ;—si elle est suffisante, et si elle possède la confiance des Habitans de Toronto, ou non ?”

Après avoir examiné avec soin les témoignages écrits qui nous ont été transmis avec les Lettres d'Instructions ;—après nous être enquis, dans des entrevues personnelles avec un nombre considérable des citoyens de Toronto de tous les partis sans distinction, des circonstances relatives aux troubles dont il est parlé plus haut ;—après avoir mûrement considéré et pesé les matières soumises à l'enquête que nous avons été chargés de faire ;—et après avoir rédigé par écrit une foule de déclarations à ce sujet que nous transmettons ci-jointes, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit, pour l'information de votre Excellence.

Avant d'offrir aucune observation sur les circonstances qui ont donné lieu à cette enquête il est nécessaire de rapporter les faits, tels qu'ils nous paraissent être arrivés, d'après les représentations qui ont été mises devant nous.

L'Election de la Cité de Toronto se termina samedi soir, le 20 Mars, par le retour des Membres siégeans, Messieurs Dunn et Buchanan. Elle se termina sans aucune collision, et sans qu'il se soit manifesté d'excitation extraordinaire dans les esprits. Les Candidats malheureux étaient Mr. Sherwood et Mr. Munro, Maire de la Cité. Ces Messieurs avaient été appuyés pendant la lutte, de toute l'influence de la Corporation et de celle de ses amis. Les partisans de Messieurs Dunn et Buchanan, résolurent d'offrir aux Candidats heureux, le lundi suivant, l'honneur du triomphe et de la procession d'usage après les élections. Le Dimanche, dans l'intervalle, le bruit se répandit, (et l'on n'a pu constater qui la fait courir,) que les partisans de Messieurs Dunn et Buchanan avaient l'intention de parader dans la procession, des emblèmes insultans pour les personnes avec qui l'on prétend que Messieurs Sherwood et Munro étaient liés politiquement. Ce rapport avait éveillé l'attention des Magistrats, et quelques membres de la Corporation allèrent aux informations. Messieurs Dunn et Buchanan et les Messieurs à la tête de leur parti repoussèrent l'insinuation avec indignation. Il n'y a pas lieu de croire qu'il ait jamais été formé un tel projet. Une rumeur plus alarmante néanmoins s'étaient répandue, que la procession du lendemain serait interrompue par des troubles ; les Magistrats eurent aussi connaissance de cette rumeur. Il paraîtrait qu'elle créa dans l'esprit public un sentiment général de mal-aise et d'alarme.

Appendice
(S.)

3e Aout.

Il a été démontré d'une manière concluante, que dans la matinée du lundi, 22 Mars, un nommé Allan qui tient la *Taverne Coleraine*, théâtre d'un événement fatal qui arriva tard le même jour, et qui avait servi de maison ouverte pendant l'élection aux partisans de Sherwood et Munro, s'était transporté au Township de Scarborough, et était revenu avec un parti d'hommes connus notoirement comme Orangistes et amis de la Corporation, ou partisans de la présente Corporation de Toronto. On a essayé d'identifier le Maire, Mr. Munro, dans cette transaction, mais nous ne trouvons rien qui confirme cette supposition, si ce n'est la rumeur même. Dans le cours de la matinée, un parti considérable d'hommes, principalement paysans et étrangers à la ville de Toronto, se réunit à la *Taverne Coleraine*. A mesure que le nombre en augmentait, ce parti manifestait d'une manière non équivoque, son intention de troubler la paix de la Cité, par des expressions et des gestes menaçans, et en étalant aux yeux avec ostentation des bâtons, et même des armes à feu. Il est nécessaire de remarquer ici que la *Taverne Coleraine* est dans la même rue, en vue et à environ soixante pieds de l'Hôtel de Ville, où le Maire et les Magistrats tiennent leurs Séances ordinaires, et où la Police de la Cité est stationnée. Vers midi et demi, le premier acte de violence ouverte fut commis contre la personne d'un Joueur de cornemuse Ecossaise ; cet homme accompagné de deux autres individus, s'en allait joindre le Cortège triomphal de Messieurs Dunn et Buchanan. Le Joueur de cornemuse était revêtu de costume Ecossais, et jouait un air Ecossais. Sa Cornemuse était ornée des couleurs et emblèmes des Candidats heureux. Un parti de dix ou douze hommes armés de bâtons, sortit de la *Taverne Coleraine*, traversa la rue, lui arracha sa cornemuse, la foula aux pieds et le battit lui et ses compagnons, d'une manière cruelle. Cette outrage paraît avoir été commis sans provocation. Quelque temps après cet événement, un parti considérable d'hommes armés de bâtons, sortit de la *Taverne Coleraine*, et se transporta sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre de la première attaque grave contre la procession, à l'encoignure de *Church et King Streets*. Chemin faisant, ce parti passa devant l'Hôtel de Ville et fut remarqué des fenêtres de l'Edifice, par deux des Magistrats, les Echevins Gurnett et Powell ; le Maire était présent alors ;—l'Echevin Powell et un ou deux des Connétables de la Cité essayèrent de le disperser, mais en vain. Les gens de ce parti arrachèrent à plusieurs leurs bâtons, et l'on peut se faire un idée de la force et du nombre de ce parti par cette seule circonstance, qu'un des Connétables de la Cité ramassa et emporta avec lui une brouette pleine de bâtons. Il ne paraît pas que les Magistrats ou la Police aient fait aucune tentative dans ce moment critique, pour prévenir l'émeute préméditée. Le parti continua sa marche, et sans autre interruption prit position, comme on l'a dit plus haut, dans *Church street*, au coin de *King street*, attendant évidemment l'arrivée du Cortège triomphal. La procession laissa l'Hôtel Ontario vers une heure et demie de l'après midi ; et nous avons les témoignages les plus dignes de foi, de la bonne conduite et des bons sentimens qui animaient les personnes qui en faisaient partie. En arrivant au coin de *King et Church Streets*, la tête du Cortège fut attaquée par le parti qui s'y était déjà rassemblé ; des Cavaliers furent frappés avec des bâtons et chassés des rangs, et la marche de la procession arrêtée. Le Cortège triomphal néanmoins continua sa marche après une courte interruption, et fut assailli en passant par une volée de pierres. Cette agression paraît avoir été endurée pendant quelque temps avec beaucoup de patience. A la fin, cette provocation attira des représailles, et les personnes qui formaient partie du Cortège triomphal, étant en bien plus grand nombre, dispersèrent leurs adversaires, chassant les uns dans *Church street*, tandis que d'autres se réfugièrent dans l'Hôtel de Ville. La scène de cette émeute eût lieu en vue de l'Hôtel de Ville, et à une distance de deux cents verges environ ; et quoique dans l'intervalle, Mr. le Shérif Jarvis et un ou deux autres individus se soient efforcés, avec une activité digne d'éloges, de contenir et réprimer les perturbateurs de la paix publique, néanmoins il paraît que les Magistrats et les Connétables n'ont interposé leur autorité qu'après que les personnes qui formaient la procession, se sont trouvés dans la nécessité de se défendre elles mêmes.

Vers ce temps ou peu après, la tête de la procession étant arrivée à la *Taverne Coleraine*, à l'extrémité inférieure de *King Street*, il éclata une émeute à cette Taverne, qui occasionna la mort à quelques personnes, et nécessita l'intervention du Militaire. Cet événement n'est pas du ressort de notre enquête, mais nous ne pouvons nous empêcher d'appeler l'attention de votre Excellence, aux déclarations qui font voir, que l'intervention des Magistrats et de quelques bons Connétables dans ce moment, aurait prévenu cette catastrophe déplorable.

Avant ainsi récapitulé les faits qui se rattachent à ces Emeutes, il serait impossible pour nous d'en venir à la conclusion que cet acte de violence a été commis par un pur hasard, et par la rencontre accidentelle d'hommes dont les passions étaient excitées par l'Election récente. Toute cette transaction porte l'empreinte et les traits de la préméditation. L'Election s'était terminée sans aucune violence ou désordre. Il s'était depuis écoulé deux nuits et un jour. On ne peut donner aucune raison valable, ni assigner de motif raisonnable pour avoir fait venir de la campagne, des hommes d'une secte particulière, connus par leur préjugés violents et leur conduite turbulente ;—aucun prétexte ne peut justifier la réunion d'hommes d'un caractère semblable, et n'a pu les autoriser,

de propos délibéré, à prendre position au coin de *King et Church Streets*, à la *Taverne Coleraine*. Il n'y a eu aucune provocation pour cette agression sur la personne du Joueur de cornemuse Ecossaise et ses compagnons, ni pour les scènes outrageantes et disgracieuses qui ont accompagné la marche de la procession. Après la considération la plus impartiale des déclarations qui sont devant nous, nous ne pouvons faire autrement que de conclure, que ces troubles ont été prémédités et tramés d'avance par le parti qui avait perdu l'Élection précédente—par les partisans de Sherwood et Munro. Nous ne voudrions pas leur imputer,—nous ne pourrions imputer à aucune classe d'hommes dans les mêmes circonstances, sans les preuves les plus formelles et les plus positives, l'intention préméditée du meurtre ; mais nous sommes persuadés que les perturbateurs de la paix dans cette occasion, étaient des gens venus de loin, à l'instigation de personnes qui n'ayant pu réussir à emporter l'Élection précédente, s'étaient rassemblées là, pour assaillir le parti qui était sorti victorieux dans cette lutte électorale.

Il serait difficile, sinon impossible, de convaincre les instigateurs de ces troubles, du crime de subornation. Que l'on ait mis en œuvre de pareils agens, c'est ce que l'on ne peut nier. Des gens de la classe de ces perturbateurs, quelque forte d'ailleurs que soit leur inclination au mal, sont rarement méchants ou malfaisans, s'il leur en coûte, et encore bien moins lorsque leurs méfaits emportent avec eux la certitude ou même le risque ordinaire des représailles. D'un autre côté, les hommes qui possèdent assez d'influence et d'intelligence pour être les instigateurs des troubles, se compromettent rarement en s'impliquant personnellement. Dans ces circonstances, toutes les conséquences à tirer, doivent être basées sur des inférences, et nous pensons que l'on pourra inférer raisonnablement des témoignages, l'identité des auteurs de cette émeute.

Nous avons déjà dit que le Maire et les Echevins—la Magistrature de la Cité,—étaient prévenus Dimanche, de l'impression générale parmi les citoyens, qu'une émeute devait éclater le Lundi, et les précautions prises dans la matinée du même jour, sont une preuve de leur crainte, et de la foi qu'ils ajoutaient à cette rumeur. D'après l'Acte d'Incorporation de 1834, le devoir et la responsabilité de conserver la paix de la Cité, reposent sur le Maire et les Echevins qui sont les seules personnes compétentes (excepté les Conseillers Exécutifs en vertu de la 3e. Victoria Chap. 47) pour agir comme Magistrats dans l'étendue des limites de la Cité. En conséquence, le Maire et les Magistrats de Toronto assermentèrent dans la matinée du 29 Mars, 22 Connétables Spéciaux que l'on stationna à l'Hôtel de Ville.

En comparant la liste des Connétables (Appendice A.) avec la liste des Connétables Spéciaux (Appendice B.) qui ont été assermentés et employés pendant l'Élection à cinq chelins par jour, et auxquels on s'est opposé parcequ'ils étaient choisis et assermentés par le Maire, Mr. Monro, l'un des Candidats, et avaient manifesté une grande partialité, nous trouvons que quatorze sur les vingt deux assermentés le Lundi sur la liste des Connétables Spéciaux, ont été employés pendant l'Élection ;—et nous avons la déclaration de Mr. l'Echevin Gurnett, que ces Connétables Spéciaux ont été stationnés dans l'Hôtel de Ville, et non dans les rues, de crainte qu'étant notoirement opposés aux personnes qui formaient le Cortège triomphal, leur seule présence ne provoquât une collision.

Voilà pour les mesures de précaution qui ont été prises. L'emploi de ces mesures paraît à peine avoir été plus efficace. Si l'on n'excepte l'énergie déployée par Mr. l'Echevin Powell, et les efforts plus tardifs, quoique bien intentionnés, des Echevins Gurnett et Dennisson, nous ne voyons pas qu'on ait pris des mesures proportionnées aux exigences, ou qu'on ait fait aucunes tentatives quelconques pour prévenir les troubles qui se préparaient évidemment et rapidement. Les évènements dont nous venons de parler plus haut, ont tous eu lieu à portée d'oreille de l'Hôtel de Ville. Pourquoi le Maire ou son *posse*, après l'attaque sur la personne du Joueur de cornemuse, n'a-t-il pas dispersé l'assemblée de perturbateurs à la *Taverne Coleraine* ? Pourquoi n'a-t-il pas obligé, ou s'il ne pouvait le faire légalement, pourquoi n'a-t-il pas employé son influence personnelle sur Allan l'Aubergiste, qui avait tenu table ouverte pour son parti durant l'Élection, pour l'engager à fermer sa maison et empêcher toute nouvelle provocation ? Où étaient les autres Echevins ? Pourquoi ceux qui étaient présents n'ont-ils pas employé toute la force des Connétables Spéciaux pour désarmer efficacement la bande d'hommes armés de bâtons, qui avaient déjà partiellement été désarmés par les efforts de l'Echevin Powell ? Pourquoi ne les ont-ils pas suivis et dispersés par l'autorité légale, avant de leur donner l'occasion de se rassembler, de se réorganiser et accomplir ainsi le but de leurs machinations, au coin de *King et Church Streets* ? Nous avons beaucoup entendu parler de l'énergie des Connétables et des Magistrats lorsqu'il ont été forcés d'intervenir, mais nous demandons pourquoi n'a-t-on pas employé la moitié de cette énergie, et plus à propos et avec plus d'avantage, pour prévenir l'émeute qui devait avoir été prévue ? Si elle n'a pas été prévue, cela démontre une indifférence coupable et extraordinaire aux signes et indications qui étaient visibles aux yeux de toute la Société. Mais les précautions qui ont été prises, toutes imparfaites et insuffisantes qu'elles étaient, font voir que l'on prévoyait ces fâcheux résultats. L'indécision ou la négligence des Magistrats, dans l'emploi des moyens à

Appendice
(S.)

3e Août.

leur disposition, comme étant le seul Corps auquel la sureté de la Cité était exclusivement confiée dans ce moment critique, démontre selon nous, rien moins qu'une connivence, sinon une véritable collusion avec les perturbateurs de la paix publique.

La conduite du Maire de Toronto dans cette occasion, nous paraît l'exposer à une sévère animadversion. C'est lui qui est le principal gardien et le dépositaire de la surêté publique. Il était un des Candidats malheureux ;—une réunion tumultueuse de ces partisans politiques s'était assemblée dans une maison connue notoirement comme servant de point de raillement à son parti ;—et à la vue même des fenêtres de son Bureau, des actes de violence avaient été commis dont on lui avait formellement donné connaissance ;—et néanmoins, on ne voit aucune tentative de sa part, pour intervenir ou arrêter les troubles. Quant à ce qui le concerne individuellement, l'émeute ou plutôt la série d'émeutes, a procédé dans ses divers étages, de la violence à l'effusion de sang, sans aucune molestation de sa part. Il est vrai qu'il est alors arrivé avec la Force Militaire ;—mais quand nous considérons les déclarations qui sont devant nous, et que nous voyons avec qu'elle facilité il aurait pu se dispenser de ces auxiliaires par une seule remontrance de sa part, de bonne heure ce jour là ;—quand nous remarquons son indifférence, lors qu'il a été informé par Mr. Maitland de l'attaque sur la personne du Joueur de cornemuse, et l'irritabilité qu'il a montrée, lors qu'il a ensuite été interpellé sur le même sujet par Mr. Turner,—nous nous trouvons dans la nécessité de déclarer notre opinion, qu'il est particulièrement exposé à l'accusation d'avoir manqué à son devoir en sa qualité de principal Magistrat et de grand Conservateur de la paix de la Cité de Toronto.

Conformément aux instructions de votre Excellence, nous nous sommes efforcés de constater l'état de la Force Civile et de la Police à Toronto, et dans le cours de nos enquêtes à cet égard, nous avons pris les opinions des hommes modérés de tout les partis. Les déclarations ci-annexées feront voir que les Membres de la Corporation eux mêmes concident dans plusieurs de nos conclusions, et nous n'hésitons pas à affirmer que plusieurs de ceux qui inclinent en faveur de la Corporation par des sentimens d'affection personnelle, ou d'estime individuelle, désapprouvent le système en vertu duquel elle est constituée, et les pouvoirs illimités que la loi a placés à ses discrétion. Nous avons examiné avec soin les dispositions de l'Acte en vertu duquel la Cité de Toronto a été originairement incorporée, et les amendemens qui y ont été faits depuis (4e. Guil. 4. ch. 23.—1834. 7e. Guil. 4. ch. 39.—1837.—et la 3e. Victoria ch. 47.—1840.), et nous trouvons qu'il est conféré aux Magistrats Civils, des pouvoirs dont l'emploi par des hommes d'aucun parti ou d'aucune persuasion quelconque, ne peut guère être considéré que comme un abus. La Corporation réunit à elle seule, les fonctions Législatives, Judiciaires et Exécutives. Elle nomme ses propres Officiers, les rémunère à sa discrétion, et les renvoie quand il lui plaît. Elle établit ses propres réglemens, les met en force par sa propre Police, et les fait exécuter par ses propres Tribunaux. Toutes les Offenses commises dans la Cité et qui ne tombent point sous la juridiction ordinaire des Assises, sont jugées soit d'une manière sommaire, soit devant Cour de Police composée du Maire et des Magistrats, ou devant la Cour du Maire qui est la Cour Civile des Sessions de Quartier. Dans ce dernier cas, les Grands et les Petits Jurés sont assignés par le Grand Huissier de la Cité, en vertu d'un ordre signé du Maire. Les dénonciations pénales en vertu des Statuts Provinciaux et des Ordonnances Civiles, sont faites et portées par l'Inspecteur de la Cité, et décidées par le même tribunal. Dans tous ces cas, la Police de la Cité et les Officiers de la Cité paraissent être si intimement identifiés avec les Magistrats sur le Banc,—et tout le mécanisme de la Justice si complètement monopolisé entre les mêmes mains, qu'il serait impossible au corps d'hommes le plus pur et le plus immaculé, comme Magistrats, d'éviter les imputations que suscitent naturellement les doutes, les embarras, et le manque de confiance qu'un semblable système doit inévitablement produire.

Le pouvoir d'accorder des Licences, ou plutôt de décider de la qualification des personnes qui les demandent ; pouvoir qui, exercé avec discrétion et impartialité, tend à maintenir la morale publique et le bon ordre, doit inévitablement devenir un abus, s'il est confié aux caprices d'une Magistrature élective. Ce pouvoir sera prostitué à séduire les hommes chancelans, à récompenser les serviles et à punir les réfractaires. L'influence qu'exercent les Aubergistes aux Elæctions publiques est notoire et connue ; et nous sentons que les moyens que la Corporation a employés pour assurer ou maintenir cette influence, suffisent pour justifier les observations précédentes.

La force de la Police de Toronto consiste en un Principal Huissier et cinq Connétables de Police qui sont nommés par la Corporation et dépendent d'elle. Il est évident qu'une Force ainsi constituée doit servir, dans des tems d'excitation politique, d'instrumens politiques en faveur de ceux que la Corporation ou une majorité d'entre elle, regarde comme ses amis. L'autorité dont ces hommes sont revêtus par la loi,—leurs relations habituelles avec les basses classes,—l'idée qu'ils possèdent l'oreille de leurs supérieurs,—le favoritisme qu'ils peuvent employer,—les petits actes de tyrannie indirecte qu'on leur permet d'exercer ;—tout conspirer à

convertir une force de cette nature en un engin formidable d'oppression ; et quand nous voyons, comme dans la dernière Election, que la Corporation s'est jetée dans l'arène politique en chaud partisan d'un de ces propres membres, le Maire de la Cité, dans une lutte acharnée et malheureuse, on ne peut guère être surpris, d'après les principes qui guident ordinairement la nature humaine, qu'elle ait employé sans scrupule tous les moyens à sa disposition. Un système d'après lequel les principaux Officiers Judiciaires et Ministériels de la Corporation, sont exposés à être destitués au gré ou selon les caprices des Habitans, tels que manifestés dans des élections périodiques, paraît offrir plusieurs objections, dont la principale est, que l'instabilité des nominations empêche toute compétition respectable. Nous pensons que la Corporation doit choisir ses Officiers, mais qu'ils devraient tenir leurs Commissions de la Couronne, durant bonne conduite ; et que tous ceux à qui l'on confie la perception et l'emploi des deniers publics, doivent en être responsables en donnant de bonnes et suffisantes cautions approuvées par la Couronne. Nous ne sommes pas opposés à un système d'Elections biennales ou triennales de la moitié ou d'un tiers de ce corps ;—mais nous pensons que les fonctions de la Corporation devraient être restreintes en grande partie, et se borner aux arrangemens fiscaux et à des objets d'améliorations publiques. Nous ne croyons pas qu'il soit sage, que les Réglemens d'une Corporation aient force de loi, avant qu'ils soient sanctionnés par le chef de l'Exécutif. Nous sommes convaincus de l'inconvenance et du peu de sûreté qu'il y a, de mettre entre les mains d'une Corporation quelconque, le monopole du pouvoir Judiciaire et Magistral. Nous recommanderions, (et cette recommandation est appuyée sur les opinions des citoyens de la plus haute intelligence et respectable, dont on trouvera les déclarations dans l'Appendice), l'établissement d'un Magistrat de Police salarié, nullement lié soit avec la Corporation, le Public ou la Police, sans préjugé d'affections ou de localité, indépendant de tous les partis, et responsable à la Couronne seule par qui il devrait être payé, pour l'accomplissement fidèle de ses devoirs, dans une Cour ouverte au Public et sujette à l'examen et à l'animadversion publics.

La Cité de Toronto ne possède pas de Guet de nuit. La nécessité d'une telle institution est évidente. Pendant les trois dernières semaines, il a été commis un vol avec effraction au montant d'un millier de louis. Ce vol a été commis dans une maison qui est immédiatement en face du Bureau de Police, et un coffre-fort de fer qui contenait cet argent en a été enlevé sans qu'on en ait eu connaissance, ou que l'on ait découvert le voleur. La personne qui a perdu cet argent, entretient si peu l'espoir de le recouvrer par l'entremise de la Police, qu'outre une récompense, elle a placardé une promesse de ne pas poursuivre dans le cas où on le lui remettrait. Il a été commis un vol de grand-chemin il y a quelques nuits, dans le voisinage immédiat d'un grand chemin public, *Yonge Street*. La personne qui a été volée, a été si cruellement battue, qu'on a désespéré de sa vie quelque temps. Nous voyons d'après le Retour du Greffier de la Paix (Appendice C.) qu'il y a eu dans la Cité de Toronto, avec une population de 13,000 âmes, sept cent quatre vingt dix arrestations en l'année 1840, pour toutes les classes d'offenses, et que 70 ont déferées aux Assises. Prenant cette dernière classe d'offenses comme terme de comparaison, nous trouvons que dans la Cité de Montréal dont la population s'élève à 40,000 âmes environ, il a été présenté par le Grand Jury au Terme Criminel de Février et Mars 1840, (dont la juridiction correspond avec celle de la Cour d'Assise), trente deux *vrais bills* pour offenses commises dans cette Cité, et dix-sept au Terme Criminel d'Août—Septembre, en tout 49. Dans l'intervalle de ces deux Termes, l'on a établi un changement et une amélioration essentielle dans le système de la Police. Sans vouloir porter le parallèle plus loin, nous croyons que ce que nous venons d'exposer plus haut, justifiera nos conclusions. Nous sommes persuadés en conséquence, que l'établissement d'une Police efficace et sur un bon pied, serait avantageuse à la Cité de Toronto. Cette Force devrait être nommée, dirigée et régie par des autorités exemptes et indépendantes de toute affection ou préjugé de localité ; elle devrait être responsable à la loi seule, et sujette par des chaînons graduels de responsabilité, au contrôle direct et immédiat de l'Exécutif.

Un sujet d'un intérêt vif et important, a vivement frappé notre attention à chaque étage de cette enquête, et nous manquerions à notre devoir, si nous ne le mettions devant Votre Excellence, sans réserve et de la manière la plus saillante : nous voulons parler de l'Orangisme dont l'influence alarmante domine toutes les classes de la société,—aggrave les maux de l'acrimonie politique,—excite des préjugés religieux et des animosités de parti,—et rappelle le souvenir de luttes et de sentimens qui avaient presque cessé d'exister. Nous avons tout lieu de croire, que l'Orangisme a étendu ses ramifications dans tout le pays. Nous savons qu'il règne à un haut degré dans la Cité de Toronto. Transplanté et ravivé ici, d'abord peut-être dans des vues de convivialité,—il a été finalement converti en un engin purement politique, dépouillé néanmoins des prétextes mêmes qui pouvaient pallier son existence ailleurs. L'Orangisme dans le Canada, est en réalité le type d'un parti, et ceux qui par leur ferme loyauté, seraient d'ailleurs attirés le respect, neutralisent leur propre utilité, en ressuscitant des antipathies qui sont tombées dans l'oubli, dans un but frivole et que rien ne saurait justifier. D'ailleurs, il n'y a pas de doute que l'on a employé l'Orangisme à servir et promouvoir des vues et des intérêts privés, et les abus qui en sont résultés, ont désappointé, par une réaction naturelle, l'attente de ces fauteurs mal avisés de l'Orangisme. L'information que nous avons

Appendice
(S.)
9e Juillet.

l'honneur de soumettre à Votre Excellence dans l'Appendice, établi d'une manière incontestable, les effets désastreux de cette association sur toutes les classes de la société, et dans les Campagnes et dans la Cité. Les Loges Orangistes sont répandues dans tout le pays. Les membres de ces Loges sont nombreux et influens, par les craintes qu'ils inspirent. Fortes de leur unité de but, de l'absence de toute opposition combinée, et de l'impunité dont elles ont joui jusqu'à ce jour, ces Institutions qui d'abord, avaient été établies pour la défense, ont depuis été employées à l'aggression, et cela d'une manière perverse et sans provocation. Des Orangistes portant les couleurs et les emblèmes de la Société, sont intervenus dans les Elections où il ne possédaient, ou ne pouvaient posséder aucun intérêt, excepté celui de la suprématie Orangiste. La connaissance que ces Associations existent; l'expérience des malheurs qu'elles peuvent entraîner avec elles;—la terreur indéfinissable et peut-être exagérée qu'elles inspirent, ont créé un sentiment général de malaise et d'inquiétude, et devront retarder d'une manière fâcheuse, l'amélioration et l'avancement du pays. En vain le Gouvernement travaillerait-il à encourager l'Emigration, si les colons sont chassés de leurs fermes, et si les Emigrés craignent de s'établir ici, par l'apparition d'une Institution politique qui a peut-être été le motif qui les a forcés de s'expatrier de la terre natale. Cette influence fâcheuse a été encore plus directe, plus évidente et saillante dans la Cité de Toronto.

Nous avons rapporté les témoignages, pour faire voir que la Corporation actuelle est en partie Orangiste. Les Officiers de la Corporation et de la Police sont pour la plupart des Orangistes avoués et reconnus. L'Orangisme est devenu le mot de guerre, et le symbole du parti qui supporte et appuie la Corporation, et la recommandation la plus efficace, sinon indispensable, pour parvenir aux honneurs ou charges civiles. Les préjugés et les antipathies des personnes qui sont en pouvoir, sont copiés d'une manière servile par leurs dépendans; et il est prouvé par les témoignages qui sont devant nous, qu'il a été commis des actes d'intolérance par les Officiers subordonnés; et des membres de la Corporation qui n'étaient peut-être pas très enclins à s'en enquérir, ne paraissent pas en avoir pris connaissance.

A la dernière Election, l'Orangisme était le *Symbole* du parti de la Corporation. Pendant les émeutes qui l'ont accompagnée, les Orangistes amenés systématiquement dans la Cité des Campagnes voisines, étaient les acteurs les plus marquans. Ils se réunissaient à la Taverne *Coleraine* où deux Loges Orangistes siégeaient; et en partant de là pour le lieu du rendez vous, au coin de *King et Church Streets*, un grand nombre d'entre eux portaient un ruban ou marque particulière, indiquant, comme nous en avons été informés, le dessein prémédité de commettre des actes de violence et d'outrage.

Nous ne pouvons en conséquence terminer ce Rapport, sans déclarer notre intime conviction, que l'existence de l'Orangisme en cette Province, est un grand abus qui va croissant, et qui devrait être désapprouvé, dénoncé et réprimé par l'exercice de toute l'autorité et de l'influence à la disposition du Gouvernement.

Le tout néanmoins très respectueusement soumis à Votre Excellence.

W. F. COFFIN,
NICHOLAS FULLAM.

APPENDICE

DU

RAPPORT DES COMMISSAIRES

NOMMÉS POUR INSTITUER UNE ENQUÊTE SUR

L'ÉMEUTE DE TORONTO.

Liste des Connétables assermentés Lundi, le 22 Mars, 1841,..... Appendice-A.

Liste des Connétables pendant la Semaine de l'Élection,..... B.

Retour des Offenses commises dans la Cité de Toronto, depuis le 1er }
Janvier jusqu'au 31 Décembre 1840, et liste des Licences ac- } C.
cordées aux Aubergistes et aux Détailliers de Bière.

Déclaration de Donald McLean,	No	1
Lauchlin McLean,		2
Alexander Young,		3
Robert Sargent,		4
Docteur Bradley,		5
John Maitland, Ecuyer,		6
Richard Millar, Ecuyer,		7
C. J. Baldwin, Ecuyer,		8
John Eastwood,		9
John Power,		10
William Swain,		11
James Fitzgerald,		12
John Craig,		13
Arthur Clifton,		14
Sheldon Ward,		15
John Bell,		16
Joseph Pullen,		17
l'Honorable Augustus Baldwin,		18
Terence J. O'Neill,		19
William Murphy,		20
H. G. Bernard,3		21
Elizabeth Boyle,		22
John Lindsay,		23
Affidavit de Robert J. Turner, Ecuyer,		24
Déclaration de William Musson,		25
H. W. Stogdill,		26
John Doel,		27
John Sevain,		28
Affidavit de Peter Harkin,		29
Déclaration de Peter Coulan,		30
Affidavit de James Kearney,		31

Appendice (S.)	Déclaration de	John Lindsay,	32
		George Nichols,	33
9 ^e Juillet.	L'Honorable Mr. McDonell,	James Salmon, et copies des Informations et des Affidavits,	34
		James Bell,	35
		Charles Daly,	36
		John Molloy et autres,	37
		Le Révérend W. P. McDonagh,	38
		William Mathers,	39
		John Eastwood,	40
		George Gurnett,	41
		Le Maire de Toronto,	42
		T. C. Patrick, Ecuyer,	43
		H. Scobie, Ecuyer,	44
		John Balfour,	45
		John Bristowe, Ecuyer,	46
	Lettre de Mr. Codd, et Annonce,	47
	Lettre de Mr. Thomas Bell,	48
	Déclaration de Mr. Hincks, M. P. P.	49
	Lettre de Mr. Buchanan, M. P. P.	50
	Lettre de Mr. l'Echevin, et copie de la réponse des Commissaires,	51
	Lettre de Mr. Small, M. P. P.	52
							53

APPENDICE A.

Liste des personnes assermentées comme Connétables Spéciaux, Lundi, le 22 Mars, 1841.

Edward Farrel,	James Hopkins,
Thomas Cowan,	James Crothers,
Charles Spiers,	Samuel Robinson,
Alexander Stewart,	James Large,
John Mossop,	Richard Bingham,
James Beatty,	James Orford,
John Crawford,	David Sands,
William Lonsden,	Charles Roddy,
William Johnston,	Richard Clarse,
William Ross,	Gerard Gibson,
James Fielding,	Andrew Fleming,

Taux de la rémunération,—cinq chelins par homme.

Je Certifie que le présent Retour des personnes assermentées comme Connétables Spéciaux par le Maire et les Magistrats de la Cité de Toronto, Lundi le 22 Mars 1841, est correct.

(Signé.)

CHARLES DALY,

Greffier de la Paix,

Cité de Toronto.

APPENDICE B.

Liste des personnes nommées par le Maire et les Magistrats en Session, et assermentées pendant le semaine de l'Élection, 1841.

Alexander Stewart,
John Mossop,
George Brown,
William Johnston,
Andrew Flemming,
James Fielding,
Samuel Nelson,
William Carswell,
Charles Roddy,
William Earls,
Patrick Farrell,
James Graham,
John Stuart,
Andrew McDermot,
John Mills,
Thomas Cowan,
Patrick Ward,
James Large,
Robert Bright,
Samuel Robinson,

James Beatty, Senr.
James Beatty, Junr.
William Ross,
James Chambers,
Edward Walsh,
William Kerr,
John Logan,
Simon Wiggins,
John Kerr,
James Orford,
James Crothers,
Samuel Hamilton,
Edward Modford,
Patrick Walsh,
John Doolan,
William Londen,
James Smith,
Conway Bunlen,
John West,
John Donnelly.

Assermentés pour assister les Officiers Rapporteurs.

John Watkins et Joseph Bond.

5s. Courant accordés à chaque homme par jour.

Je certifie correcte la présente Liste des personnes assermentées comme Connétables Spéciaux par le Maire et les Magistrats de la Cité de Toronto, en Session, Lundi, le 13e jour de Mars 1841, pour servir pendant la semaine de l'Élection.

(Signé,)

CHARLES DALY,

Greffier de la Paix,

Cité de Toronto.

Appendice
(S.)
3e Aout.

APPENDICE C.

TABLEAU des Hommes et Femmes condamnés pour Offenses commises dans la Cité de Toronto, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 1840.

NATURE DES OFFENSES.	Accusations portées devant le Bureau de Police.		Renvoyées aux Assises		Jugées par la Cour du Maire.		Dont il a été disposé sommairement.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Assauts	193	20	4	..	189	20
do. avec des armes à feu ou armes meurtrières.....	2	..	2
do. avec intention de Sodomie...	1	..	1
do. sur des Connétables dans l'exécution de leur devoir.....	5	..	5
Vols avec effraction....	5	..	2	3	..
Infraction des Statuts Provinciaux et des Lois de la Ville qui emportent une pénalité de moins de 20s	112	6	112	6
Mépris de Cour, refus de donner témoignage	3	3	..
Conduite déréglée (Prostituées, Vauriens et Vagabonds.).....	142	175	142	175
Maisons déréglées, (pour avoir tenu)	3	4	3	4
Ivres dans les Rues, et incapables de prendre soin d'eux mêmes.	120	37	120	37
Pour avoir induit des Soldats à désertier	2	..	2
Pour avoir acheté des effets de Soldats	1	1	1	1
Pour avoir distillé sans Licence..	1	1	..
Pour avoir tenu des Tables de Billard sans Licence.....	4	4	..
Pour avoir colporté sans Licence..	2	2	..
Pour avoir vendu de la boisson sans Licence.....	31	1	31	1
Pour Larcin.....	82	44	30	20	21	12	31	12
Pour avoir reçu des effets volés....	2	2	1	..	1	2
Pour Fraude.....	2	..	1	..	1
Pour Viol.....	1	..	1
Pour Emeute.....	9	..	2	7	..
Pour avoir menacé de violence personnelle.....	54	7	54	7
Pour avoir passé sur la propriété d'autrui	15	2	4	15	2
Pour avoir vendu du poison contrairement au Statut.....	1	1	..
Pour avoir essayé de faire passer de l'argent contrefait.....	5	4	1	..
Pour avoir pratiqué la médecine contrairement au Statut.....	1	1	..
Total..	799	299	50	20	27	12	722	267

Je certifie que ce Tableau de toutes les poursuites devant le Maire et les Magistrats de la Cité de Toronto, pendant l'année 1840, et celui de la Population, sont corrects.

(Signé,) CHAS. DALY,
Greffier de la Paix,
Cité de Toronto.

POPULATION DE TORONTO, JUILLET 1840.

Mâles au dessus de 16 ans.	Mâles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.
3571.	2938.	3744.	2837.
Total, 13,092			

Liste des personnes à qui des Certificats pour des Licences d'Aubergistes ont été accordées pour tenir des Auberges dans la Cité de Toronto et les environs, pour l'année 1841

Appendice
(S.)

3e Août.

1 John T. Smith,	Market Square.	61 John Healy,	York	Street.
2 William Campbell,	Front Street.	62 John Powers,	Front	do.
3 James Bell,	Church Street.	63 John Short,	Lot	do.
4 Thomas Moore,	King do	64 Thomas Baily,	Bathurst	do.
5 Thomas Thomas,	Front do	65 Hugh Henderson,	Church	do.
6 William Phair,	King do	66 Joseph H. Smith,	King	do.
7 John Manns,	Market Lane.	67 George Price,	Lot	do.
8 Thomas Pearson,	Market Street.	68 John Bennett,	Lot	do.
9 Steers Robinson,	Front do.	69 Susannah Mathews,	March	do.
10 John Henry,	Newgate do.	70 John Baker,	King	do.
11 Geo. W. Post,	New do.	71 Hugh McNeal,	Front	do.
12 Bernard Short,	Bathurst do.	72 David Ross,	March	do.
13 Robert Anderson,	George do.	73 Samuel Bain,	Lot	do.
14 William Griffith,	Elizabeth do.	74 George Evans,	Lot	do.
15 John McCarthy,	Church do.	75 James Feehan,	Kingston Road.	
16 Arthur McMabon,	March do.	76 Dennis EcEneery,	Market Lane.	
17 John Earnest,	King do.	77 John Harley,	Market Square.	
18 John Earls,	Lot do.	78 Patrick Ingoldsby,	Church Street.	
19 John Parsons,	York do.	79 Patrick Mitchell,	George do.	
20 Thomas Botterell,	York do.	80 Alexander McGregor,	Yonge do.	
21 James Trotter,	Market Square.	81 Richard Crispin,	York do.	
22 George Herron,	Lot Street.	82 Charles Northcote,	York do.	
23 James Mirfield,	King do.	83 William Turriff,	Lot do.	
24 Thomas Naylon,	Yonge do	84 John McManus,	Market Square.	
25 William Wallis,	Market Lane.	85 Goerge Brown,	Lot Street.	
26 Chs. T. Gardiner,	Front Street.	86 Thomas Wright,	do do.	
27 John Elegia,	Yonge do.	87 James Dill,	do do.	
28 William Rolph,	Palace do.	88 Alexander Dill,	do do.	
29 John Murphy,	Yonge do.	89 F. M. Rossi,	King do.	
30 John Stone,	Market Square.	90 Lewis Boore,	Front do.	
31 John Raper,	Front Street.	91 Fraucis Bond,	Church do.	
32 John O'Keefe,	Newgate do.	92 Daniel Dewdney,	King do.	
33 Thomas Buttery,	Yonge do.	93 James Hickman,	do do.	
34 George McCallum,	Lot do.	94 James Graham,	March do.	
35 John Henderson,	New do.	95 James Walsh,	King do.	
36 Richard Woods,	Market Lane.	96 John Thomas,	Yonge do.	
37 John C. Scholfield,	King Street.	97 John Wesley,	New do.	
38 James McComb,	New do.	98 Asa Reynolds,	King do.	
39 James Platt,	King do.	99 Stanous Daniels,	Yonge do.	
40 John Baldry,	King do.	100 Henry Gillentson,	Lot do.	
41 James Thompson,	Lot do.	101 Thomas Fanning,	King do.	
42 Joseph Abraham,	Yonge do.	102 James Campbell,	Lot do.	
43 Andrew Gibson,	Market Lane	103 Thomas Dunlop,	King do.	
44 W. H. Ross,	John Street.	104 Thomas S. Cowan,	Front do.	
45 Peter Nangle,	Yonge do.	105 James H. Hutchinson,	do do.	
46 Daniel Peterson,	Front do.	106 Eben. Barclay,	Yonge do.	
47 John Fleming,	Church do.	107 Francis Berry,	do do.	
48 W. H. Elliott,	Newgate do.	108 James Thomas,	do do.	
49 William Noble,	King do.	109 William Heather,	Palace do.	
50 Robert McMichael,	Newgate do.	110 Robert Scott	Front do.	
51 Robert Barwich,	King do.	111 Peter Harkin,	Market do.	
52 John P. Dunn,	Lot do.	112 Herod Noble,	Lot do.	
53 Thomas Earls,	Newgate do	113 William L. Stewart,	Market do.	
54 Joseph Beatty,	Newgate do	114 Robert Defreise.	Kingston Road.	
55 Robert Alexander,	King do.	115 John M. Tuis,	Church Street.	
56 John Baker,	King do.	116 John Earls,	Lot do.	
57 Thomas Ryan,	Church do.	117 David McDonald,	Church do.	
58 Thomas McConkey,	King do.	118 Isaac Johnston,	Lot do.	
59 John Trueman,	Newgate do.	119 William White,	do do.	
60 John Anderson,	Lot do.			

Appendice
(S.)

3e Août.

Licences pour détailler de la Bière.

1 Richard French,	Broad Lane.	12 W. D. Harper,	Lot Street.
2 John Barlow,	Market Street.	13 Daniel Simmons,	Spadina Avenue.
3 Patrick Graham,	Front do.	14 James Baxter,	Lot Street.
4 George Callon,	York do.	15 Hugh Poland,	Church do.
5 Robert Britton,	York do.	16 Robert Edwards,	Yonge do.
6 Ellen Hamilton,	George do.	17 John Marks,	King do.
7 Anne O'Feil,	Church do.	18 John Barwick,	Yonge do.
8 W. Rupson,	King do.	19 Robert Mansfield,	Spadina Avenue.
9 Michael Piggott,	Church do.	20 Timothy Shyne,	King Street.
10 Michael Kane,	Yonge do.	21 George Munro,	Lot do.
11 Henry Spivas,	King do.		

Je certifie correct le tableau des Certificats accordés pour Licences d'Aubergistes pour vendre de la Bière dans la Cité de Toronto et ses environs, jusqu'à ce jour.

Toronto, 19 Juin, 1841.

(Signé) CHARLES DALY,

C. C. C.

No. 1.

Donald McLean, de la Cité de Toronto, tient une maison de Pension et dépose comme suit :

Je réside dans cette Cité depuis près de deux ans, je suis Portier de l'Eglise Presbiterienne Ecossoise. J'étais membre du Comité de l'Election de Messieurs Buchanan et Dunn. Le matin du jour du triomphe, un Joueur de cornemuse Ecossoise, vint à la chambre du Comité. J'ignore par qui il était envoyé. Je ne connais pas son nom. Il commença à accorder sa Cornemuse, et troublait les Messieurs occupés à des affaires dans la chambre du Comité. J'allai à lui, et lui dit qu'il pourrait accorder sa Cornemuse chez moi. Il y alla. Je le suivis, et retournai avec lui pour joindre la procession. Je laissai ma maison avec lui et mon fils Laughlin McLean. Nous descendîmes tous trois *George Street* pour rentrer dans *King Street*. Le Joueur de Cornemuse avait attaché les couleurs de Dunn et Buchanan à sa Cornemuse. Nous entrâmes dans *King Street* au sud et passâmes à l'ouest. Rendus vis-à-vis la Taverne d'Allan, le Joueur de Cornemuse joua de son instrument. Il pouvait être alors midi et demi. Un parti de sept à dix personnes armées de bâtons, sortit de la maison d'Allan,—traversa la rue,—insulta le Joueur de Cornemuse parce qu'il portait les couleurs qu'il avait,—lui arracha la Cornemuse des mains, et la foula aux pieds dans la rue. Voyant quelques uns d'eux sur le point de le frapper, je voulus intervenir et fus frappé moi même à l'instant, et renversé sur les mains et les genoux. Le Joueur de Cornemuse fut aussi sévèrement battu. Je vis mon fils s'avancer pour me protéger, et je le vis assailli d'une manière brutale par ce parti.

(Signé.) DONALD McLEAN.

En présence de
(Signé.) WM. F. COFFIN.
N. FULLAM.

No. 2

Laughlin McLean, fils du dernier témoin, âgé de 17 ans, continue la déclaration de son père, comme suit :

J'ai vu mon père frappé deux fois, et comme l'homme qui l'avait frappé, voulait le frapper de nouveau, j me jettai sur l'assaillant, et par mon poids le jetai à terre. Dans cette position, j'eus la tête coupée, comme je le crois, par un instrument tranchant. Je me relevai et pris

la fuite, suivi de cinq hommes qui tous me frappaient. Je reçus deux ou trois coups. J'en rencontrai trois autres qui me frappèrent, et je reçus un coup dans le côté, et un autre à la jambe. J'en rencontrai deux autres; l'un me saisit par le "*Plaid*" en me faisant tourner, l'autre me frappa à la tête. Un nommé Foster s'avança pour me protéger, et fut lui-même assailli à son tour. Je crois que ma vie était sacrifiée, si Mr. McDonald qui tient un magasin au coin de *George et King Streets*, ne m'eût saisi par le corps, et ne m'eût emporté dans son magasin.

Appendix
(S)

(Signé,) LAUGHLIN McLEAN.

En présence de
(Signé) W. F. COFFIN,
N. FULLAM.

No. 3.

Alexander Young, de la Cité de Toronto, Scieur, dépose comme suit :—Je sais jouer de la Cornemuse. Le jour du Triomphe électoral de Messrs. Dunn et Buchanan, je me procurai par ordre de John Fraser, Ecuyer, la Cornemuse de la Société de *St. Andrew*, pour accompagner la Procession. Je me transportai à la maison de Mr. Donald McClean, où je pris un habillement Ecossais, et descendis par *George Street* dans *King Street*. Nous remontâmes *King Street*; je jouais l'air de "*The Campbells are coming*," ayant attaché à ma Cornemuse les couleurs de Dunn et Buchanan. Rendu vis-à-vis la Taverne *Colraine*, neuf à dix hommes sortirent, traversèrent la rue, et m'attaquèrent, moi, Donald McLean, et son fils Lauchlin; ils m'arrachèrent les accordions de la Cornemuse, et les brisèrent sous leurs pieds. Ils m'assaillirent avec des bâtons, et me battirent cruellement. Pour me sauver la vie, je fus obligé de m'enfuir aussi vite que possible. J'entrai dans un magasin, et échappai ainsi à leur poursuite.

En présence de
(Signé) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM,

ALEXANDER ^{sa} YOUNG,
marque.

No. 4.

Déclaration de Robert Sergant, Plâtrier :—J'ai entendu lire la déclaration ci-dessus; elle est parfaitement correcte. Les personnes qui ont attaqué le Joueur de Cornemuse, portaient les couleurs Orangistes.

(Signé) ROBERT SERGANT,

No. 5.

Lundi, le 22 Mars dernier, vers une heure A. M., l'on vint me chercher en toute hâte pour un jeune homme dont le nom était Lauchlin McLean, qui avait eu la tête coupée en deux endroits, par quelqu'instrument, comme des bâtons; il me parut avoir été très maltraité et était dans une grande terreur; il me dit qu'il avait été assailli par plusieurs hommes qui étaient sortis de la Taverne de William Allan. Avant d'arriver chez Mr. McDonnell, où se trouvait McLean, j'entendis de grand cris, comme de réjouissance et de triomphe, vis-à-vis la porte d'Allan et devant la maison. Après avoir dressé les blessures de McLean, George Duggan, Sr. entra en riant, et comme s'il paraissait content de ce qui était arrivé. Je lui fis remarquer qu'il agissait mal. Je le priai de demander à ceux qui se trouvaient dans la maison d'Allan, de se désister d'assaillir les personnes inoffensives. Vers deux heures, deux hommes sortirent de la maison d'Allan en courant vers moi, et me demandèrent pourquoi j'avais osé dire à Mr. Duggan, que si les personnes dans la maison d'Allan persistaient à frapper le monde, elle serait brûlée. Je lui répondis que je n'avais rien dit de semblable à Mr. Duggan, et l'on me permit de passer.

(Signé,) D. R. BRADLEY.

Après l'évènement malheureux qui eut lieu Lundi le 22, je rencontrai Mr. George Duggan, Coronaire du Comté de York, qui me dit d'un air de triomphe; "Voyez maintenant le résultat de la Procession;" je lui répliquai d'une manière un peu sévère, à cause de ce qu'il avait dit aux gens qui étaient sortis de la maison d'Allan, pour m'assaillir; Duggan me lança quelques épithètes grossières, et m'insulta grossièrement.

(Signé,) D. R. BRADLEY.

John Maitland de la Cité de Toronto, Ecuyer, dépose comme suit :—Je demeure depuis environ dix ans dans cette Cité ou les environs, et connais très bien les personnes et les évènements qui ont eu lieu à Toronto. Je n'ai pas voté à la dernière Election, quand Messrs. Buchanan et Dunn ont été élus. Je me rappelle très bien les évènements de l'Election, ainsi que la Procession. Le 22 Mars, jour de la Procession, vers midi et un quart, je descendais dans *King Street* à l'est, me dirigeant vers ma propre maison. En passant devant la Taverne *Colraïne*, de l'autre côté de la rue, je remarquai un nombre considérable de personnes, dont plusieurs avaient des bâtons à la main, et qui se tenaient près de la porte de la Taverne. Elles m'étaient toutes étrangères, et il me sembla qu'elles étaient venues de la Campagne, excepté un Connétable Spécial nommé Richard Lyness, Collecteur de Taxes, qui avait le bâton de Connétable à la main, et le ruban de Munro et de Sherwood à la boutonnière. En même temps, je vis un Joueur de Cornemuse Ecossaise, et deux autres personnes qui descendaient *George Street*, au coin de *King* et de *George Streets*. Je crois que le Joueur de Cornemuse avait les couleurs de Dunn et Buchanan attachées à son Instrument; ils marchaient tranquillement, le Joueur de Cornemuse jouant des airs. Au même instant, un nommé Foster, charretier, m'arrêta en disant "Mr. Maitland arrêtez cette Cornemuse, s'ils passent près de cette maison (*La Taverne Colraïne*,) ils sont certains d'être tués." Avant de pouvoir répondre, (ne pouvant croire à la commission d'un acte de violence aussi délibéré,) un parti de dix ou douze personnes, traversa la rue sans courir, arracha l'Instrument des mains du Joueur, et le battit lui et ses deux compagnons, McLean, père et fils, sans miséricorde : (le père est Portier de l'Eglise Ecossaise.) En ce moment, Foster dit, "Vous voyez maintenant, vous voyez comme ils les battent." Je m'avançai à l'instant en m'écriant, "Pour l'amour de Dieu, que faites-vous, ne tuez pas ces hommes là." Le plus jeune des McLeans courut vers moi, suivi de quelques uns des assaillans qui le battaient d'une manière cruelle. Il fut renversé sur les genoux près de moi; je leur dis "pour l'amour de Dieu, ne tuez pas cet enfant," et je m'efforçai de le protéger. L'enfant se releva et s'enfuit dans une maison tout près de là. Je vis le même parti retourner à la maison d'Allan. Je me transportai au Bureau du Maire, dans l'Hôtel de Ville, à cinquante verges environ de la maison d'Allan, (*la Taverne Colraïne*.) J'entrai, et trouvai le Maire et l'Echevin Armstrong. Davis, l'Inspecteur de la Cité, me suivit bientôt : Je lui dis, "Mr. le Maire, je dois vous informer qu'il vient d'éclater une Emeute,—que trois hommes ont été attaqués par un parti d'hommes sortis de la Taverne *Colraïne*, avec des bâtons aussi gros que mon bras, et qu'ils ont été près d'être assommés." Il me parut très peu disposé à m'écouter, et dit "que si les gens voulaient porter les couleurs et emblèmes des partis politiques, il ne pouvait les protéger." J'offris de désigner les personnes qui avaient commis l'assaut, s'il voulait envoyer un Connétable ou deux avec moi. Il ne fit pas de réponse, mais Davis dit "vous ne pouvez rien faire de la sorte;" là dessus, je repris, "Mr. le Maire, je suis venu ici comme Citoyen vous donner connaissance d'une émeute, et j'espère que vous m'écouteriez," ou quelque chose de semblable. Il se tourna vers moi, et me dit très délibérément, "vous pouvez aller au Diable." Je lui dis "Vous pouvez y aller vous même, Monsieur, si vous voulez." Là dessus, Davis intervint en disant, "osez-vous, Monsieur, insulter le Maire dans son propre Bureau," et il me jeta sur le poêle qui était dans le Bureau. Je fis la pirouette et me relevai. Voyant deux Connétables dans la Chambre, je ne fis aucune résistance, et me retirai. Le Maire ne fit aucune remarque après avoir prononcé les mots dont je viens de parler, soit à Davis ou à moi. J'allai trouver Mr. Badenoch, et ensuite Isaac Buchanan, Ecuyer, et leur racontai ce qui s'était passé. Après le départ de la Procession de l'Hôtel *Ontario*, et pendant qu'elle devait être à l'extrémité ouest de la Ville, près de la maison du Gouvernement, je me transportai au magasin de Mr. Denham dans *King Street*, lequel doit être à environ vingt portes du coin de *Church Street*, au sud ou de l'autre côté du chemin; là, je vis passer dix à douze hommes qui, sortis de la Taverne d'Allan, avaient dépassé le coin de *Church Street*, et se dirigeaient du côté de *Yonge Street*, comme pour rencontrer la Procession qui avançait; ils avaient tous des bâtons, plusieurs cachés, mais si mal cachés qu'on pouvait les voir. En les reconnaissant, je dis à Mr. Denham "voilà les hommes qui ont battu le Joueur de Cornemuse, ils vont commettre quelque nouvel assaut." Ces hommes s'avancèrent jusqu'à *Yonge Street*, je crois, puis retournèrent dans *Church Street*, où s'était déjà rassemblée une foule, dont près de la moitié portait les rubans bleu et rouge, couleurs de Sherwood et Munro. Ces hommes se mêlèrent dans la foule; j'étais convaincu, d'après leur conduite, leurs manières et leur extérieur, qu'ils avaient l'intention d'insulter la Procession. Il s'écoula environ vingt minutes avant que la Procession passât. Je la vis passer; la tête de la Procession fut attaquée, mais après quelque délai, elle continua sa marche; la principale attaque eut lieu lorsque les deux tiers de la Procession étaient déjà passés; il y eut une grande confusion. J'étais situé de manière que je ne puis dire qui a porté les premiers coups; j'étais de l'autre côté de la rue, la Procession entre moi et le coin de *Church Street*. En voyant le tumulte s'élever, je m'avançai. Je vis le Shériff montrer beaucoup d'activité pour maintenir la paix; il me demanda de l'assister. Je me mêlai parmi la foule, et essayai, du geste et de la voix, de séparer les deux partis; nous réussîmes pendant quelque tems, mais enfin je vis tomber

le chapceau d'un homme très bien habillé ; c'était un bon chapeau, mais j'ignore s'il est tombé de lui même, ou s'il a été jeté à terre exprès ; en tombant, je vis les gens qui portaient le ruban rouge, le fouler aux pieds dans la boue, (ces gens sont du parti de Sherwood et Munro.) Je vis quelqu'un frappé, et aussitôt après, l'émeute devint générale ;—le parti de Sherwood et Munro fut repoussé et dispersé. Voyant que tous mes efforts étaient inutiles, je m'éloignai.

Appendice
(S.)

(Signé,) JOHN MAITLAND.

En présence de
(Signé) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.
Toronto, 16e Juin, 1841.

No. 7.

Richard Miller, de la Ville de Niagara, dans le District de Niagara, Avocat, déclare :—Qu'il réside à Niagara, et qu'il n'appartient à la Cité de Toronto, ni par ses liaisons, ni par le droit de suffrage. Qu'il se trouva à Toronto, Lundi le 22 Mars, par affaire professionnelle. Ce même jour, le Triomphe électoral des Candidats élus pour la Cité de Toronto, avait lieu. Pour voir la Procession avec plus d'avantage, il s'adressa à Mr. Balfour du *Colonist*, pour lui demander la permission de regarder passer la Procession des fenêtres de son Bureau qui est situé au coin de *King* et *Church Streets*, et d'où l'on peut voir ce qui se passe dans le voisinage immédiat des deux rues. En regardant à la fenêtre, le déposant vit un grand rassemblement, au coin de *King* et *Church Streets* ; il remarqua que la plupart de ces personnes étaient armées de bâtons, les uns ouvertement, les autres essayant de les cacher sous leurs habits,—et plusieurs ramassant des pierres. La conduite de ces personnes le persuada facilement qu'elles avaient l'intention préméditée d'attaquer la Procession aussitôt qu'elle approcherait, tellement qu'il remarqua à Mr. Balfour "qu'il prévoyait une émeute,—que le parti de Sherwood et Munro essayerait d'arrêter la Procession." Environ un quart d'heure après, la Procession arriva. A l'approche des gens à cheval qui étaient à la tête de la Procession, ils furent assaillis par les gens qui s'étaient déjà rassemblés au coin de *Church* et *King Streets*. Plusieurs des cavaliers reçurent des coups de pierres et de bâtons, plusieurs furent obligés de chercher refuge dans *Church Street* du côté du Havre,—plusieurs poussèrent en avant,—d'autres retraitèrent,—et toute la Procession fut interrompue un instant ; elle avança néanmoins, les assaillans s'étant étendus dans *King Street* devant le magasin de Burnham. A l'approche des voitures, dans plusieurs desquelles il y avait des femmes, elles furent assaillies par une volée de pierres, les assaillans leur jetant jusqu'à leurs bâtons. La Procession continua néanmoins sa marche sans faire attention à ces attaques, et sans faire de résistance ou user de représailles. Le déposant fut étonné de la patience et de la modération des partisans de Dunn et de Buchanan. Plusieurs des gens à pied qui suivaient la Procession furent assaillis et battus sans miséricorde, en sa présence. Tout cela doit avoir duré environ l'espace de vingt minutes. Pendant ce tems, il n'a pas vu la Magistrature de la Cité ou la Police faire la moindre tentative pour protéger la Procession, ou apaiser le tumulte. Personne dans l'Hôtel de Ville ou auprès, ne pouvait ignorer l'existence du tumulte ; et si la Magistrature avait pris des précautions suffisantes, en assermentant des Connétables Spéciaux ou autrement, elle aurait pu le supprimer aussitôt, vu la proximité de l'Hôtel de Ville de la scène du tumulte. On connaissait à Toronto, Dimanche, (le jour précédent,) qu'il devait y avoir une émeute le Lundi. Le déposant qui était étranger, le savait, et les citoyens devaient le savoir indubitablement ; et les Magistrats auraient dû le savoir. Pendant l'émeute, le Shérif Jarvis qui n'est pas Magistrat, avait montré beaucoup de zèle à contenir et réprimer les perturbateurs de la paix, et environ une demi-heure après la cessation du tumulte, il arriva sur les lieux avec un petit nombre d'hommes, qui, par les bâtons qu'ils portaient, paraissaient être des Connétables Spéciaux. Interrogé si les assaillans lui étaient étrangers, le Déposant a répondu "qu'ils lui étaient tous étrangers, des deux côtés,—qu'il était étranger lui-même,—et ne connaissait personne que le Shérif Jarvis."

(Signé,) RICHARD MILLER,

En présence de
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

14e Juin, 1841.

Connell James Baldwin, Ecuyer, du Gore de Toronto, dépose comme suit :—Je suis Capitaine à demi-solde, au service de Sa Majesté. Je réside à Toronto et dans les environs, depuis environ douze ans. Le 22 Mars matin, jour du Triomphe électoral de Messieurs Dunn et Buchanan, vers midi, je me trouvais dans *King Street*, presque vis-à-vis la Halle du Marché. J'appris là, qu'un Joueur de Cornemuse et deux autres individus qui l'accompagnaient, avaient été maltraités et battus cruellement dans la matinée, en passant tranquillement devant la Taverne d'Allan, par des hommes qui étaient sortis de cette maison. En apprenant cette nouvelle, je me transportai au magasin de l'Echevin Dixon, et lui dis "Eh bien ! on a déjà commencé,—on a battu un Joueur de Cornemuse Ecossoise qui passait devant la maison d'Allan ;"—il me fit réponse, "Il y a deux Magistrats à l'Hôtel de Ville ;"—je répliquai,—"A quoi bon qu'ils y soient, s'ils ne font pas leur devoir," et je laissai son magasin. Je suis bien persuadé, que si l'on avait alors envoyé quelques bons hommes de Police à la maison d'Allan, où il avait été commis un assaut grave, et d'où, trois ou quatre heures après, on avait tiré une arme à feu, qu'il n'y aurait pas eu d'émeute, ni d'autres résultats fâcheux. Quelque tems après, j'allai chez le Dr. Baldwin, et accompagnai la Procession dans un carrosse. En passant, je vis plusieurs pavillons appartenant aux deux partis, et plusieurs drapeaux Orangistes, et néanmoins la Procession continua sa marche sans offrir d'insulte à personne. Je n'ai eu connaissance d'aucun trouble, qu'en arrivant près du coin de *King et Church Streets*;—là, je vis un rassemblement de personnes armées de bâtons. En approchant, je vis l'une d'elles montrer du doigt la voiture où j'étais, et je crus qu'elle me désignait moi-même ; la dessus, un homme s'élança et frappa le cheval. Croyant qu'il voulait me frapper, je me mis en défense ; au même instant, on lança une pierre qui frappa Mr. Cathcart qui était dans la voiture. J'ai vu Mr. Baird qui est employé dans le Bureau du Shériff, essayer de contenir les assaillans ; mais je n'ai vu ni Magistrats ni Connétables ;—il doit s'être écoulé une demi-heure entre les faits que je viens de rapporter, et l'accident déplorable qui a eu lieu à la Taverne *Colrairie*. Pendant cet espace de tems, je n'ai vu ni Magistrats, ni Police, quoique dans l'intervalle, la partie de la Procession avec laquelle j'étais, ait passé devant la Halle du Marché, où se tiennent les Séances des Magistrats, et où les Magistrats auraient dû se tenir, s'ils devaient se trouver quelque part. Quoique je connaisse la population de cette Ville, j'ai remarqué qu'une grande partie des assaillans rassemblés au coin de *King et Church Streets*, étaient étrangers à la Ville. J'ai été témoin de l'évènement fatal qui est arrivé à la Taverne *Colrairie*, mais qui n'est pas du ressort de cette enquête. La Taverne *Colrairie* est dans la même rue que la Halle du Marché, ou l'Hôtel de Ville, à cinquante verges environ. Je n'ai vu aucun Magistrat ou Connétable faire d'apparition que peu d'instans avant l'arrivée des Troupes,—et les Troupes avaient à faire tout le trajet depuis *Osgoode Hall* ou la Caserne de *King Street*, qui sont l'un et l'autre à un mille de distance de la Taverne *Colrairie*. L'Echevin Powell, je crois, était après lire l'Acte d'Emeute, quand les Troupes sont arrivées.

J'ai toujours résidé dans la Cité de Toronto, à peu d'interruption près, depuis que je suis dans le Pays ; nombre de mes parens et amis y demeurent aussi. Je connais parfaitement l'opinion publique de cette Ville, et surtout l'opinion que l'on entretient de la Magistrature et de la Police de la Cité. Je considère que la Magistrature est constituée d'une manière vicieuse, et que ses pouvoirs sont encore plus mal exercés. Je considère qu'elle a employé ses pouvoirs à des fins politiques. Je considère que ces motifs ont influencé la Magistrature dans l'octroi des Licences, et dans la distribution des charges et des honneurs. Les gens de la Police sont les créatures, et dépendent de la Magistrature ;—la plupart sont Orangistes, au meilleur de ma connaissance. Je considère qu'ils sont pires et moins utiles que la Magistrature elle-même, et je suis persuadé que cette opinion sera partagée généralement par un public impartial et sans préjugés.

(Signé,) C. J. BALDWIN.

Signé en présence de,
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Toronto, 15e Juin, 1841.

Vendredi, le 18 de ce mois, j'allai à Scarborough pour savoir si ce qui était venu aux oreilles des Commissaires, était vrai : qu'Allan, le maître de la Taverne *Colrairie*, avait été envoyé à Scarborough le matin même de l'émeute, (Lundi le 22 Mars,) par Mr. Munro, Maire de Toronto, et l'un des Candidats malheureux, pour faire venir les Orangistes qui prirent part plus tard aux troubles de ce jour. Foley, fils du Gardien de la Barrière de *Don Bridge*, et Wharffe, Gardien

de la Barrière du Chemin Ponté, ont déclaré qu'Allan avait passé ces Barrières dans la direction de Scarborough, de bonne heure, le matin du 22 Mars, dans une voiture lége, et était retourné deux ou trois heures après, avec la même voiture remplie d'hommes. Le nommé Robert Oliver, respectable cultivateur de Scarborough; Mde. Elliot, femme d'un nommé Thomas Elliot, du même Township; et le nommé Dermish ou Devenish, Clerc de Ville, et Cotiseur ou Collecteur de la même Ville, ont tous corroboré ce fait—qu'il était incontestable qu'Allan était parti de bonne heure, le matin du 22 Mars, pour aller chercher des hommes; et qu'il avait ramené avec lui nombre d'Orangistes de Scarborough, et des endroits situés entre Scarborough et York, et que c'était le bruit courant, et qu'on y ajoutait foi, qu'il avait été envoyé par le Maire, Mr. Munro. Il n'y a que la simple rumeur pour confirmer cette dernière assertion.

(Signé, WILLIAM F. COFFIN.

(Signé,) JOHN EASTWOOD.

Toronto, Samedi, 19e Juin, 1841.

No. 10.

John Power, Aubergiste, demeurant *Front Street*, Toronto, dépose comme suit :—J'ai fait partie du Cortège triomphal de Messieurs Dunn et Buchanan, Lundi, le vingt-deux Mars dernier; ma femme et mes trois enfans m'accompagnaient dans ma voiture. En arrivant au coin de *Church Street*, près de chez Mr. Burnham et du Palais de Justice, j'aperçus un grand rassemblement de personnes; il y avait nombre d'étrangers, et Mr. le Shérif Jarvis était dans la foule. Quand ma voiture arriva près de ces gens, John Parr, un Orangiste, s'avança à quelque distance de son parti, et voulut lancer une pierre sur moi et ma famille: Je m'écriai, "Parr, Parr, Eh! quoi, allez-vous nous tuer?" Je m'adressai ensuite à Mr. Jarvis, et lui demandai s'il voulait nous laisser tuer par ses gens; il ne fit pas de réponse. Puis nous avançâmes à quelque distance; c'est alors que la foule attaqua la voiture de Messieurs Dunn et Buchanan, et que le tumulte devint général; les assaillans furent repoussés dans le Palais de Justice, et Mr. Jarvis ferma la porte; je crois qu'il protégeait les assaillans, et encourageait l'attaque contre la Procession. Nous avançâmes jusqu'à l'Hôtel de Ville et au Bureau du Maire. Je vis le Maire, les Connétables de la Cité, et un corps nombreux d'Orangistes qui regardaient des fenêtres sur la devanture de l'Hôtel de Ville. Je crois que le Maire avait rassemblé ces gens comme corps de réserve, pour soutenir l'attaque générale contre la Procession. Les Connétables ne sont pas intervenus pour réprimer le tumulte au coin de *Church Street*. Nous avançâmes jusque près de la maison d'Allan dans *King Street*: je vis un homme à la fenêtre qui tenait un pistolet à la main. Je fis descendre ma femme et mes enfans de voiture, et retournai chez moi, prévoyant une émeute sérieuse, d'après le nombre de personnes que j'avais vues dans la maison d'Allan, et sachant qu'elle passait généralement pour la grande Loge Orangiste du District: *elle avait servi de maison ouverte* aux partisans de Sherwood et Munro, pendant l'Election. Environ une minute après, nous venions de passer la maison d'Allan, j'entendis le rapport d'une arme à feu tirée d'une fenêtre de sa maison. Je sautai hors de ma voiture, et j'aperçus un homme étendu mort en face de la maison. Je partis alors pour aller chez moi. Quand je considère la part que j'ai prise à l'Election, je suis persuadé que la Corporation ne m'accordera pas de licence, l'année prochaine;—bien plus, je ne me propose pas d'en demander, car ce serait peine inutile. Il faut maintenant que je cherche d'autres moyens de subsistance. Personne n'a la chance d'obtenir justice, à moins d'être partisan de la Corporation. Si j'étais Orangiste, j'obtiendrais un licence sans difficulté.

(Signé,) JOHN POWER.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.

18e Juin, 1841.

No. 11.

Mr. William Swaine, Professeur de Musique et de Français, demeurant *Front Street*, Toronto, dépose comme suit :—Lundi, le 22 Mars, me promenant dans *King Street*, je rencontrai accidentellement la Procession en l'honneur de Messieurs Dunn et Buchanan. Une multitude de personnes armées de bâtons, et munies de pierres et d'autres projectiles, l'assaillit. La Procession continua sa marche, et ne fit aucunes représailles alors; mais les assaillans devenant plus hardis et violens, une partie des personnes qui formaient la Procession, revint sur ses pas, et chassa les as-

Appendice
(S.)

3e Août.

saillans ; après cela, je fus un des premiers qui avancèrent vers la maison d'Allan dans *King Street* ; quand j'arrivai, il n'y avait pas plus de quinze à vingt personnes vis-à-vis la maison. La première chose qui attira mon attention, fut un homme qui se penchait hors de la fenêtre en face de la foule, avec un gros pistolet à la main. Je suis convaincu que les gestes et la conduite de cet homme excitèrent le peuple, et furent la cause de la funeste émeute qui éclata devant la maison d'Allan. Après être resté quelque tems à la fenêtre, l'homme se retira, et alors des projectiles furent lancés contre la maison. La même personne se montra de nouveau à la fenêtre un pistolet à la main ;—les assaillans cessèrent leur attaque, et firent des remontrances à cet homme sur sa conduite, et il se retira de nouveau. L'attaque fut renouvelée ; et quelques minutes après, une personne qu'on ne pouvait voir distinctement, et qui paraissait se cacher de la foule, tira un coup de feu. Pendant tout ce tems, je n'ai vu aucunes des Autorités, ni Magistrats, ni Connétables. Si la Corporation eût pris des précautions convenables, je n'hésite pas à dire, que cette malheureuse émeute n'aurait pas eu lieu. Je crois que la Corporation exerce tout son pouvoir et son influence à promouvoir ses vues politiques, et à blesser les sentimens, et froisser les intérêts des habitans qui lui sont opposés.

(Signé,) W. SWAINE.

Signé en présence de

(Signé,) N. FULLAM.
WM. F. COFFIN.

17e Juin, 1841.

No. 12.

Déclaration de Mr. James Fitzgerald, demeurant *Richmond Street*, Toronto :—Dimanche soir, le 21 Mars dernier, en passant par *Church Street*, je rencontraï le Capitaine Tench ; ayant lié conversation avec lui, un Mr. Dixon, (j'ai compris que c'était le père de l'Echevin Dixon), me salua en passant ; je lui parlai du résultat de l'Élection. Le Capitaine Tench m'ayant laissé, Mr. Dixon me demanda si je connaissais quelque chose du triomphe qu'on se proposait de faire en l'honneur de Messieurs Dunn et Buchanan. Je lui répondis que non, mais que cela était d'usage ; il me dit alors, qu'il était informé par des personnes dignes de foi, que l'on se proposait de parader deux cercueils pendant la Procession, l'un représentant le *Family Compact*, et l'autre la Corporation que l'on devait enterrer après la Procession, et dit que si l'on souffrait de pareils procédés, cela finirait mal ; qu'il en résulterait des meurtres ; et il me pria d'intervenir auprès de mes Concitoyens, (voulant dire les Catholiques,) me supposant quelq' influence auprès d'eux. Je témoignai ma surprise de cette déclaration, et m'efforçai de le persuader qu'on ne pouvait avoir l'idée d'une semblable conduite,—qu'il devait savoir que Messieurs Dunn et Buchanan ne permettraient jamais des procédés aussi disgracieux,—qu'il devait être mal informé,—et que j'espérais qu'il ne se trouverait pas un seul Irlandais assez dégradé pour se prêter à une pareille conduite ; mais voyant que je ne pouvais ébranler les convictions de ce Monsieur, je le laissai, en lui promettant que j'irais aux informations, et que je lui en laisserais connaître le résultat. Etant alors près de la Taverne de T. Ryan, dans *Church Street*, et supposant qu'il pourrait savoir si l'on projetait quelque chose de semblable, j'entrai dans sa barre, et ensuite dans un salon, et lui demandai de me suivre. Je lui rapportai la conversation que j'avais eue, et lui demandai s'il avait entendu dire quelque chose de semblable ; il me dit, que l'on avait jamais eu une telle pensée ; mais que si l'autre parti, celui de Sherwood et Munro avait réussi, l'on pourrait alors s'attendre à une conduite semblable de sa part. J'allai ensuite trouver Mr. Buchanan, à l'Hôtel Ontario, mais ne l'y trouvant pas, je me transportai à son Bureau sur *Front Street*, et en chemin, je rencontraï Mr. Hefferman, Instituteur,—il y avait deux ou trois personnes avec lui, dans *Front Street* ; je lui rapportai la conversation qui avait eu lieu entre Mr. Dixon et moi. Mr. Hefferman me témoigna qu'il ne croyait pas à une telle conduite, et dit qu'il aimerait mieux marcher dans l'eau jusqu'au col, plutôt que d'accompagner une Procession qui se rendrait coupable d'une telle conduite. Je fus si satisfait de ce que j'avais appris de Ryan et Hefferman, que je jugeai parfaitement inutile de me troubler davantage à voir Mr. Buchanan à ce sujet. Je lui demandai s'il connaissait la demeure de Mr. Dixon,—que je désirais le voir pour essayer de dissiper la fausse impression sous laquelle il était. Hefferman vint avec moi, et me montra la maison de Mr. Dixon, à la porte de laquellè je frappai plusieurs minutes, mais personne ne répondit, et je retournai chez moi. Le Lundi suivant, 22 Mars, vers huit heures, je vis plusieurs personnes que je supposai être de la Campagne, à la Taverne de Mr. Comb, à la porte de la Taverne d'Allan, et dans la rue entre la maison d'Allan et les magasins de Messieurs Shuter et Patterson. Environ une heure après, je vis de la fenêtre du ma-

gasin de Mr. Charles Robertson, un homme qui passait de l'autre côté de la rue, dans la direction de la Taverne d'Allan, avec les couleurs du parti de Dunn et Buchanan. Il me vint à l'idée que cet homme serait attaqué à la Taverne d'Allan, et rendu près du coin du magasin de Shuter et Patterson, il rencontra deux hommes armés de bâtons, qui le frappèrent ; il échappa néanmoins à de nouveaux coups en courant de l'autre côté de la rue, vers la Taverne de Moor. Quelque tems après, mon attention fut éveillée par le son de Cornemuses, et supposant que c'était un parti des amis de Mr. Buchanan qui venaient joindre le triomphe et la Procession, j'allai dans la rue pour les voir passer, quand je vis un nombre de personnes sortir de la maison d'Allan, traverser la rue, et frapper une personne dans le costume Ecossais, et une autre personne portant un habit d'un gris clair, que je vis tomber. Au même instant, je vis un homme qui conduisait un *Waggon* à une petite distance du lieu de cette scène ; il se retira en voyant ce qui se passait ; nombre de bâtons, &c., lui furent jetés par les hommes qui étaient dans la rue ; j'ai appris depuis que cet homme s'appelait Thos. Dority, (Ferblantier) et qu'il s'en allait joindre la Procession. Peu d'instans après, je vis venir vers moi une personne que je reconnus comme l'homme qui avait été terrassé quelque tems auparavant ; en arrivant à moi, elle me dit qu'elle avait été jetée à terre, comme je l'ai rapporté plus haut. Je la priai d'aller immédiatement trouver Messieurs Dunn et Buchanan, et les informer de ce qui était arrivé, afin qu'en s'adressant aux Autorités, l'on pût supprimer toute nouvelle émeute. Je vis ensuite un nombre d'hommes armés de bâtons et portant des rubans couleur de pourpre, avancer de la maison d'Allan dans la direction de *Church Street* ; ils furent rencontrés par l'Echevin Powell à l'Angle est du Cimetière ; il leur ôta un nombre de bâtons qu'il transporta avec lui, je suppose, à l'Hôtel de Ville. Les personnes qui étaient rassemblées dans les environs de la maison d'Allan, dans *King Street*, portaient des rubans oranges, et étaient armées de bâtons. Je n'ai pas la plus légère confiance dans la Corporation. Le système en entier est corrompu, et personne n'a la chance d'avancer ou d'être patronisée par elle, à moins d'être de ses partisans, ou Orangiste.

(Signé,) JAS. FITZGERALD,

18e Juin, 1841.

No. 13.

John Craig, de la Cité de Toronto, Peintre, dépose comme suit :—Je suis habitant de cette Cité depuis quatorze ans, et Membre du Conseil de Ville. Je viens volontairement devant les Commissaires, déclarer ce que je connais des émeutes de la dernière Election. J'étais partisan de Messieurs Sherwood et Monro, et même Membre de leur Comité d'Election. L'Election se termina Samedi soir, le 20. Dimanche le 21, j'appris que le parti de Dunn et Buchanan se proposait de parader deux cercueils pendant la Procession, l'un pour l'inhumation du *Family Compact*, l'autre pour celle de la Corporation. Ce rapport créa une grande excitation, tellement que craignant une émeute, je me transportai moi-même pour parler au Comité de Messieurs Dunn et Buchanan à ce sujet. J'étais en connaissance personnelle, et en bonne intelligence avec la plupart d'entr'eux. Je fus reçu avec toute la courtoisie possible, par les Membres du Comité auxquels je m'adressai. Ils nièrent avec une vive indignation qu'il y eût aucune intention de parader des cercueils, et m'assurèrent que rien de semblable n'aurait lieu. Le même bruit me fut ensuite répété par une autre personne, mais c'est une personne que je ne croirais pas sous serment. J'eus une entrevue avec plusieurs des Membres de la Corporation, ce jour là, et je leur dis ce qui avait eu lieu dans la conversation que je viens de rapporter. Le matin suivant, le 22, étant avec d'autres Membres de la Corporation, et des Magistrats, dans le Bureau du Maire, je leur proposai de descendre moi-même et d'aller voir partir la Procession de l'Hôtel *Ontario*, et faire rapport si elle procédait avec ordre et tranquillité, ou autrement. J'eus beaucoup de plaisir à rapporter que la Procession se faisait d'une manière paisible et régulière. Il n'a été fait aucune insulte, ni déployé aucune bannière ou symbole qui pût donner offense à aucune personne raisonnable ; je remarquai particulièrement la bonne conduite de la Procession en passant devant la maison de Mr. Sherwood. Je crois qu'elle a montré plus de disposition à maintenir la paix et bon ordre, que ne l'aurait fait notre parti dans les mêmes circonstances ; je crois que nous aurions poussé des cris. Je fis rapport de tout ceci au Maire, aux Echevins Gurnett, Powell, Armstrong et Dennison, je crois. Presqu'à l'instant même où je parlais, nous aperçûmes un parti de trente à trente-cinq personnes qui montaient *King Street* de l'Est ; ils me parurent tous étrangers ; au moins aucune de leurs physionomies ne m'étaient familières ; ils tenaient tous des petits bâtons blancs à la main, évidemment dans des vues d'agression. L'Echevin Gurnett s'écria, " par D—u, il ne faut pas " permettre cela." L'Echevin Powell fit la même observation, et courut dans la rue, accompagné de deux.

Appendice
(S)

3e Août.

Connétables, et la traversa en faisant des remontrances à ce parti, et lui enlevant une grande quantité de bâtons. Platt, le Connétable, en emporta une brouette pleine à la maison de Fleming. Le Connétable, et ordonna de les faire brûler. Les personnes à qui ces bâtons avaient été enlevés étaient, au meilleur de ma croyance, des partisans de Sherwood et Monro, et je n'ai aucun doute qu'elles étaient de la Campagne. Je crois qu'elles étaient venues en Ville pour faire partie de la Procession, si Messieurs Sherwood et Monro avaient été élus, dans l'espoir que Mr. Duggan aurait été promené en triomphe avec eux. J'ai entendu dire, et je crois que plusieurs de ces personnes étaient venues de Scarborough, Whitby, qui ne sont pas les lieux pour lesquels Mr. Duggan a été élu. J'ai entendu dire que vingt à trente Connétables Spéciaux avaient été assermentés et stationnés à l'Hôtel de Ville. J'ignore qui les a choisis, ou assermentés, et de quel parti ils étaient ; mais je suis porté à croire qu'à l'Election précédente, la majorité de ces Connétables Spéciaux était du parti Sherwood et Monro.

J'avais été informé par Mr. Perring, que le Joueur de Cornemuse avait été battu, et je me transportai à l'endroit où l'évènement avait eu lieu, bien résolu de réprimer, autant que possible, ce que je regardais comme un acte de violence disgracieux. A mon retour au Bureau du Maire, je trouvai que cette attaque contre la personne du Joueur de Cornemuse, était devenu le sujet d'une discussion. Mr. L'Echevin Gurnett blâma la vivacité du Maire dans sa conversation avec Mr. Maitland. D'autres jetèrent le blâme sur Mr. Maitland. Je ne sache pas que le Maire ait pris aucune mesure de précaution, en envoyant des Connétables Spéciaux, soit à la Taverne d'Allan, ou en aucun autre endroit. J'ai entendu dire que nombre de personnes, amis et partisans de Messieurs Dunn et Buchanan, étaient venues en Ville, sous l'impression que le triomphe de Mr. Price, Membre pour la 1ère. Division, (Riding,) aurait lieu. L'Election de Messieurs Price et Duggan, a eu lieu dans la même semaine. Je ne sçais pas si Mr. Price a été promené en triomphe ou non.

(Signé) JOHN CRAIG,

En présence de
(Signé) WILLIAM F. COFFIN,
N. FULLAM.

 No. 14.

Arthur Clifton, résidant à Toronro, *Lot Street*, dépose comme suit :—

J'accompagnai la Procession de Messieurs Dunn et Buchanan, Lundi, le 22 Mars dernier. Nous avancâmes d'une manière paisible et tranquille, jusqu'à *King Street* et au coin de *Church Street*, où il y avait un rassemblement considérable de personnes, à la tête desquelles étaient Jarvis et John Erle. La Procession descendit *King Street* jusque vis-à-vis la maison d'Allan, quand j'entendis appeler mon nom par un nommé Thomas Dandy, qui criait "Clifton, Clifton." Je me levai alors dans la voiture, et tournai la tête du côté où était Dandy : il remarqua, "je ne pensais pas que vous porteriez des couleurs semblables",—des rubans bleus et verts étaient attachés à la bride des chevaux. Je lui répondis, "qu'il n'y avait pas de mal à porter ces couleurs là", en brandissant la tête. En ce moment, Allan était à portée d'entendre ce qui se disait, et en dedans de sa propre porte ; il s'avança, mit la main dans sa poche à gauche, en tira un pistolet, et dit que "si je faisais encore des menaces de la tête, il me brûlerait la cervelle." La Procession continua sa marche, et je n'essayai pas de venger l'insulte qui m'avait été faite. Environ une demi heure après, j'appris qu'une émeute avait eu lieu à la maison d'Allan, et qu'un homme avait été tué.— Il n'y avait ni Connétable ni Magistrat présent, quand Allan me présenta son pistolet ; mais quand bien même il y en aurait eu, je ne crois pas qu'ils auraient empêché l'outrage qui m'a été fait. Je crois que la foule rassemblée dans *Church* et *King Streets*, était composée d'Orangistes de Scarborough et de différens endroits, qui étaient venus dans le but avoué d'interrompre la marche de la Procession. Je n'ai aucun doute que les Orangistes avaient fait des préparatifs pour exciter des troubles. Je n'ai aucune confiance dans la Corporation ; et à moins que l'Orangisme ne soit écrasé, et la justice administrée avec impartialité par les Magistrats, je suis décidé à vendre mes propriétés, et m'en aller aux Etats-Unis. Je ne crois pas ma vie en sureté, par suite de la part active que j'ai prise à la dernière Election en faveur de Messieurs Dunn et Buchanan, et ne sors jamais de chez moi sans être armé, de crainte d'être attaqué par quelque Orangiste. Je me promenais Dimanche dernier, du côté du chemin des Courses, quand je fus insulté par un parti de vingt hommes, à la tête desquels était Allan qui tient la Taverne *Colraine*.

Je tenais moi-même une Taverne l'année dernière, mais m'étant intéressé à l'Election de Messrs. Baldwin et Dunn, j'étais bien convaincu que les Magistrats de la Corporation ne m'accorderaient pas une nouvelle Licence ; j'ai loué ma maison à un Orangiste, et j'étais bien sûr qu'il obtiendrait une Licence, et il l'a en effet obtenue.

Appendice

S

3e Août.

(Signé,) ARTHUR CLIFTON.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.
WM. F. COFFIN.
17e Juin, 1841.

No. 15.

Mr. Sheldon Ward, Constructeur, résidant à Toronto, *Berckley Street*, dépose comme suit :—

J'ai accompagné la Procession de Messieurs Dunn et Buchanan, lundi le 22 Mars dernier ; j'étais à cheval, et pouvais voir comme il faut, tout ce qui se passait. Lorsqu'elle arriva à *Church Street* et *King Street*, elle fut assaillie par une foule de paysans rassemblés au coin de *Church Street*, sans la plus légère provocation, car tout se conduisait d'une manière paisible et régulière ; et elle continua à avancer paisiblement, jusqu'à ce qu'enfin la violence des assaillans devint si alarmante et outrageante, qu'une partie des gens de la Procession fit volte face, attaqua les assaillans, et les chassa dans le Palais de Justice. Plusieurs s'échappèrent, et se réfugièrent dans la maison d'Allan, dans *King Street*. Allan était présent pendant cette attaque des Paysans contre la Procession, et fut blessé à la tête ; plusieurs des personnes qui ont commencé l'émeute, portaient les couleurs de Sherwood et Munro.

Je vis Mr. Sherwood, Junr, frère du Candidat qui avait perdu son Election, très empressé dans la foule ; il paraissait conduire ses mouvemens. Je rejoignis la Procession, et nous passâmes devant la maison d'Allan. Je vis Thomas Dandy qui regardait sur la fenêtre de devant ; il y avait d'autre monde dans la maison. Il n'y avait alors aucune apparence de troubles ; mais environ une minute après, j'entendis le rapport d'une arme à feu, tirée de la maison d'Allan. J'ai entendu le rapport de quatre coups de feu en tout. Pendant tout ce temps là, je n'ai vu aucune des Autorités locales. S'il y avait eu un Magistrat sur les lieux, avec quelques Connétables, je suis certain que la paix aurait été maintenue. Je dois dire néanmoins que Mr. Jarvis a témoigné son anxiété pour réprimer l'émeute qui a eu lieu dans *Church Street* ; mais il n'a reçu aucune aide, et semblait avoir peu d'influence sur la foule.

Mardi, le lendemain, je rencontrai Mr. John Craig, Membre de la Corporation ; il m'informa qu'il était allé la veille à l'Hôtel Ontario, afin de se satisfaire lui même, si les Membres du Comité de Messieurs Dunn et Buchanan avaient l'intention de parader des bancs pendant la Procession, avec des inscriptions insultantes, l'un pour enterrer la Corporation, et l'autre le Family Compact ;—et qu'il était bien aise d'avoir vérifié qu'il n'existait aucune telle intention, et que cette idée avait été répudiée par Messieurs Dunn et Buchanan ;—qu'il n'avait remarqué aucunes couleurs ou autres marques insultantes ou propres à donner ombrage à leurs adversaires politiques ;—qu'il n'avait perdu aucun tems à se transporter auprès du Maire et de quelques Magistrats qui se trouvaient dans l'Hôtel de Ville, pour les informer du résultat de ses recherches, et du caractère paisible de la Procession ;—et qu'il les avait priés pour l'amour de Dieu, d'employer leur autorité et leur influence à maintenir et conserver la paix.

Je rencontrai Mr. l'Echevin Dixon le soir du même jour où l'homme avait été tué ;—je déplorai l'évènement malheureux qui avait eu lieu, et lui dis, que si les Magistrats avaient rempli leur devoir, il n'y aurait pas eu d'émeute ; il répliqua. “—qu'il n'avait pas quitté sa maison pendant la Procession, car il considérait qu'il était un homme marqué par le parti de Dunn et Buchanan, pendant la semaine de l'Election.”

Je réside en Canada depuis vingt-et-un ans ; et d'après la connaissance générale que j'ai des habitans, je crois qu'il n'ont aucune confiance dans la Corporation. Je crois que le parti Orangiste est le seul qui soit protégé par les Autorités. Je crois que l'opinion générale est, que la justice n'est pas administrée impartialement par les Magistrats, et que la Police est inefficace. En un mot, je désirerais sincèrement que la Corporation fût tout-à-fait abolie ; c'est un corps corrompu.

(Signé,) SHELDON WARD.

18e Juin, 1841.

Appendice

(S.)

3e Aout.

No. 16.

John Bell, Carossier, résidant à Toronto, *Upper George Street*, déclare, —qu'il a entendu lire la déclaration ci-dessus, et la croit vraie; et qu'elle contient ses opinions relativement à la Corporation et à la Magistrature.

(Signé,) JOHN BELL.

Signé en la présence de
(Signé) N. FULLAM.
18e Juin 1841.

No. 17

Joseph Pullen, Brossier, résidant à Toronto, *King Street*, dépose comme suit :—

J'ai joint la Procession de Messieurs Dunn et Buchanan à l'Hôtel *Ontario*, lundi, le 22 Mars dernier, et laissai l'Hôtel vers une heure et demie. J'étais dans la voiture de Mr. Baldry, lorsque la Procession arriva à *Church Street* près du Palais de Justice, et fut arrêtée par une foule rassemblée et stationnée dans la rue, et armée de bâtons, qui attaqua le Procession. Il y avait nombre de Connétables présens, mais qui ne firent rien pour préserver la paix. Malgré cette attaque, la Procession continua sa marche d'une manière paisible, et avança environ cinquante verges, quand je tournai la tête, et vis que l'attaque continuait avec un redoublement de fureur et de violence. Un Monsieur à cheval qui était de la Procession, s'écria: "halte, revenez, les hommes armés de bâtons assomment nos gens." Je sautai hors de la voiture, et accompagné d'un grand nombre des gens de mon parti, je retournai au lieu qui était la scène du tumulte; nous attaquâmes les assaillans et les repoussâmes jusque dans le Palais de Justice, dont les portes furent immédiatement fermées. Nous poursuivîmes alors un autre parti des assaillans dans *Church* et *Newgate Streets*. Pendant tout ce temps là, je n'ai vu les Connétables dont j'ai parlé plus haut, qu'après mon retour pour rejoindre la Procession, et alors je les ai vus en front de *King Street*, S'ils étaient intervenus en premier lieu, les troubles n'aurait pas éclaté. J'ai vu Mr. Sherwood, junior, frère du Candidat qui avait été défait, prendre une part active à l'émeute. Il me parut être un des Chefs, et je l'ai vu jeter quelque chose à Mr. Bradley qui était de la Procession. Je connais très-bien les habitans, et crois que les gens qui ont interrompu la marche de la Procession étaient des étrangers, et des Orangistes réputés tels; —et j'ai compris qu'ils étaient venus de la Campagne pour interrompre la marche de la Procession, et exciter des troubles. Je suis persuadé que l'émeute était préméditée de la part des partisans des Candidats malheureux. Si les Magistrats avaient pris des précautions convenables le matin, et avaient fait remplir leur devoir aux Connétables, la Procession aurait continué sa marche d'une manière paisible et régulière.

JOSEPH PULLEN.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.

16e Juin, 1841.

No. 18.

Augustus Baldwin, Ecuyer, résidant à *Russell Hill*, Comté de York, dépose comme suit :—

Je me rappelle les circonstances qui ont eu lieu le 22 mars dernier, lors du triomphe de Messieurs Dunn et Buchanan. J'étais spectateur dans la rue; et vers les deux heures, j'entendis dire qu'une émeute avait éclaté au bas de *King Street*, et vis l'Echevin Dennisson avec quelques Connétables, désarmer plusieurs personnes et leur enlever leurs bâtons. J'appris alors

qu'une émeute avait éclaté devant la maison d'Allan. Je m'y transportai, et entendis beaucoup d'expressions insultantes ; je vis un homme à la fenêtre, un pistolet à la main, qui s'appuyait sur la tablette de la fenêtre, et regardait le peuple. Je lui dis que j'étais Magistrat, et lui ordonnai de se retirer ; il ne fit aucune réponse, mais laissa la fenêtre. Je crois que la raison qui le fit partir de la fenêtre, était afin de se mettre hors de la portée des pierres que les personnes dans la rue jetaient à la fenêtre. Il n'y avait pas de Connétables présents. Je demandai de l'assistance pour désarmer les gens de la maison. J'allai à la porte de devant, montai les escaliers, et entendis le rapport d'un coup de fusil. En arrivant à la porte de la chambre en haut, je rencontraï un homme, un fusil à la main ; je ne suis pas sûr si c'est le même homme que j'avais vu à la fenêtre, un pistolet à la main. J'allai à la fenêtre, et vis un homme étendu mort vis-à-vis la maison d'Allan. Je fis reproche à l'homme qui avait le fusil, d'avoir tué cette personne ; voici la réponse qu'il me fit " Quelle soit damnée, elle le méritait bien. " Il y avait nombre d'hommes dans la chambre de derrière. En même temps, on jetait une grande quantité de pierres dans la maison. Je descendis au premier étage, et reçus plusieurs coups des gens qui entrèrent après que le coup de fusil eût été tiré. J'entendis le rapport de plusieurs autres coups de fusil. Quand j'entrai dans la maison, les contrevents n'étaient pas fermés. Je vis un pistolet et un fusil seulement,—j'ignore s'il y avait d'autres armes à feu dans la maison. Les gens dans le haut de la maison n'avaient pas de bâtons. Si j'avais été aidé de deux Connétables, je suis certain que cet homme n'aurait pas été tué. Je pense que le Maire et les Magistrats ont montré, pendant toute cette journée, un abandon total de leur devoir. Si l'on eût pris des précautions convenables, aucun trouble n'aurait éclaté. La maison d'Allan est connue notoirement comme maison Orangiste, et a été tenue ouverte pendant l'Élection aux partisans de Sherwood et Munro. Il existe dans l'esprit public un vif sentiment d'antipathie contre la Corporation, et je pense qu'il devrait être porté remède aux abus dont on se plaint. Elle soutient et encourage exclusivement le parti Orangiste. Je crois que les Connétables de Police sont tous Orangistes.

J'ai entendu de nombreuses plaintes contre la Magistrature, relativement à la manière dont elle accorde des Licences aux Aubergistes, et je crois qu'il existe la plus grande partialité dans la distribution du patronage de la Corporation.

A. BALDWIN.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM

19e Juin, 1841.

No. 19.

Terrence J. O'Neil, de Toronto, Encanteur et Marchand, dépose comme suit :—
Je réside dans la Cité de Toronto depuis 1832. J'étais présent à l'occasion du triomphe en l'honneur de MM. Dunn et Buchanan, le 22 Mars dernier. J'étais en Cabriolet avec deux amis. En passant le coin de *King et Church Streets*, j'aperçus un rassemblement de personnes qui se disposaient évidemment à attaquer la Procession ; et avant d'arriver là, je vis en effet, qu'elles avaient déjà commencé à attaquer la Procession, avec des pierres. Je continuai ma route jusqu'au delà de la Taverne *Colraine*, sans remarquer qu'il y eût la plus légère disposition de la part des gens de la Procession, à attaquer cette maison. A quelque distance de la Taverne *Colraine*, j'appris que les troubles continuaient dans *Church Street*, et dirigeai ma course vers cet endroit, quand je fus informé que cela serait probablement de peu de conséquence, et je rejoignis la Procession. Apprenant néanmoins que l'émeute était effectivement d'une nature plus sérieuse que je ne l'avais pensé d'abord, j'empruntai le cheval d'un ami, et avançai dans la direction de *Church Street*. En arrivant à l'extrémité Est de la clôture de l'Eglise, j'appris que les émeutiers ou assaillans avaient pris la fuite. Durant cet intervalle de 15 à 20 minutes, étant moi-même présent dans différens endroits où se trouvait la Procession, je ne vis ni Magistrature, ni Force Constabulaire. Je suis parfaitement convaincu, d'après la conduite et les intentions pacifiques du parti de Dunn et Buchanan, que si les Magistrats avaient fait quelque effort, l'émeute aurait été réprimée aussitôt, et que l'on aurait évité l'effusion de sang qui a coulé.

Je suis consciencieusement et fermement d'avis que la Corporation de Toronto, telle qu'elle est maintenant constituée, ne jouit pas de la confiance de la grande majorité des citoyens, non seulement de mon parti, (celui de la réforme,) mais encore du parti Tory. Je suis d'avis que tout citoyen qui n'est pas partisan de la Corporation, court peu de chance d'obtenir justice,

Appendice
(S.)
3e Aout.

Appendice
(S.)

3e Aout.

s'il comparait devant la Cour du Maire, ou la Cour Journalière de Police, et s'il se trouve opposé à un partisan de la Corporation. Je suis convaincu que le système de Police de la Cité est très défectueux, et que la Police ne jouit pas de la confiance des citoyens. J'ai lieu de supposer et de croire que les Connétables de Police sont tous Orangistes, au moins sont-ils généralement et publiquement réputés tels ;—ils sont nommés et payés par la Corporation, et sont par conséquent dépendans d'elle. Je les considère comme partisans de la Corporation, et incapables par là même de protéger la partie de la population qui leur est opposée en politique. J'ai tout lieu de croire, qu'il se tient des Loges Orangistes dans les Tavernes qui ont obtenu des Licences de la Corporation ; j'ai lieu de croire également, qu'il a été refusé des Licences aux personnes d'une politique opposée à celle de la Corporation, uniquement par cette seule raison. J'ai entendu un nommé Haskin, Aubergiste, dire que Membre de la Corporation, avait obtenu une licence pour lui, à condition qu'il voterait pour Sherwood et Munro ; et il ajouta qu'il avait payé deux souverains à , pour le service qu'il lui avait ainsi rendu.

TERRENCE J. O'NEIL.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.
WILLIAM F. COFFIN.

No. 20.

William Murphy, résidant à Toronto, Elizabeth Street, dépose comme suit :
J'ai accompagné la Procession de Messieurs Dunn et Buchanan, le 22 mars dernier. Nous avançâmes d'une manière très paisible jusqu'au coin de Church Street près du Palais de Justice, où nous fûmes attaqués par un grand nombre de personnes, qui m'ont toutes paru étrangères, et conduites par Earls, le Connétable, connu ordinairement sous le nom de "Tory Earls." Elles continuèrent leur attaque pendant quelque temps avant que les gens de la Procession ressentissent l'outrage ; mais finalement elles furent chassées et prirent refuge dans le Palais de Justice qui était ouvert ; mais aussitôt entrées, on en ferma les portes. Earls entra avec elles. Ce sont les Etrangers qu'on a fait venir de Campagne pour attaquer la Procession, qui ont commencé l'émeute. Je crois qu'ils étaient Orangistes, et portaient les couleurs de Sherwood et Munro. Earls le Connétable, portait aussi les mêmes couleurs.

sa
WILLIAM X MURPHY.
croix.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.

No. 21.

H. G. Bernard, Propriétaire de l'Hôtel Ontario, à Toronto, dépose comme suit :
Lundi, le 22 mars dernier, je conduisais la voiture des Candidats heureux, Messieurs Dunn et Buchanan, lors du triomphe. Après avoir dépassé le coin de King et Church Streets, où la voiture et la Procession avaient été assaillies par des volées de pierres, nous arrivâmes devant l'Hôtel de Ville. Là, je vis Davis, l'Inspecteur de Cité, un pistolet à la main. Mr. Buchanan le vit aussi. Je remarquai à Davis, "Ce n'est pas là une arme qui vous convient, vous, qui êtes Inspecteur de la Cité"—il me répondit "J'en ai une paire." Mr. Buchanan entendit cette remarque aussi bien que moi. Je n'ai aucune confiance dans la Corporation, telle qu'elle est maintenant constituée. La Police est tout à fait insuffisante pour remplir les devoirs qui sont requis d'elle, et devrait être remodelée.

H. G. BERNARD.

En présence de
(Signé,) WILLIAM F. COFFIN.
N. FULLAM.

17e Juin, 1841.

No. 22.

Elizabeth Boyle, demeurant chez Mde. Grogan, George Street, Toronto, dépose comme suit :

Je me rappelle le Dimanche, 22 Mars dernier : je demeurais comme servante chez Alexander Watson qui tient une Auberge à deux milles de Toronto, sur le chemin de Kingston qui con-

duit à Scarborough. Je me rappelle qu'un homme frappa à la porte de devant vers minuit, le même soir ; Madame Watson alla à la porte pour voir qui était là, l'homme répondit "Tory Earls," on ouvrit la porte, et je vis Isaac Allan, propriétaire de la Taverne Coltraine, à Toronto ; il avait deux voitures avec lui ; il revint le lendemain vers neuf heures, accompagné de neuf ou dix hommes dans ses voitures ; ils arrêtèrent tous chez Watson, et prirent quelques rafraîchissements.

Appendice
(S.)3^e Août.

(Signé,) ELIZABETH ^{sa} BOYLE,
croix,

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.

No. 23.

J'ai entendu lire la déclaration ci-dessus. Je connais tous les Aubergistes de la Cité et des environs, et je crois qu'Alexander Watson dont il est parlé plus haut, n'a pas de licence, mais que les Magistrats du District lui permettent de vendre des boissons, parcequ'il est Tory, et qu'il a voté pour les Candidats Tory à la dernière Election.

(Signé,) JOHN LINDSAY.

No. 24.

District de Midland, } Le 8 Mai, de l'année 1841, par devant moi, l'Honorable Samuel Beas-
Ville de Kingston. } ley Harrison, Membre de l'Honorable Conseil Exécutif de Sa M-
jesté, et l'un des Juges de Paix pour la Ville de Kingston dans le Midland District, est person-
nellement comparu Robert John Turner, ci-devant de la Cité de Toronto, et maintenant de la
dite Ville, Gentilhomme, lequel dépose sous serment :—que le 22 Mars dernier le Déposant
était présent au triomphe en l'honneur de l'honorable John Henry Dunn et Isaac Buchanan,
Ecuyer, comme Membres de la dite Cité, et que la dite Procession est partie de l'Hôtel On-
tario, par Yonge Street jusqu'à l'extrémité ouest de King Street, et de là est retournée dans
Yonge Street pour aller à l'extrémité Est d'icelle ; jusqu'à lors il n'était survenu aucun trouble.
Que la dite Procession étant entrée dans King Street, le Déposant qui était à cheval, remarqua
que les fenêtres du magasin de Mr. Dixon, Echevin de la dite Cité, étaient closes et fermées, et
le fit remarquer à quelqu'un qui était à cheval à côté de lui, "Regardez, les fenêtres de Dixon
sont fermées ; soyez persuadé qu'il y aura quelque meute." Que s'étant avancé jusqu'au coin de
Church Street, le Déposant remarqua un nombre d'hommes armés de bâtons qui s'élançèrent
en avant, essayèrent de rompre la file de la Procession, et jetèrent des pierres et autre choses
aux personnes qui passaient. Qu'aucun Magistrat n'était présent pour réprimer les troubles,
excepté Mr. le Shérif Jarvis, qui, quoiqu'il ne soit pas Magistrat de la Cité, et n'y ait aucune auto-
rité, comme le Déposant le croit, fit tout en son pouvoir pour maintenir la paix. Et le Dépo-
sant déclare de plus, que les perturbateurs de la paix ayant été repoussés, la Procession continua
sa marche ; et que le Déposant étant en avant, il s'était rendu avec elle jusqu'à la maison de Mr.
Small, quand il entendit des coups de fusils, et quelqu'un avança, et lui dit de retourner avec
tous les hommes qu'il pourrait rassembler pour assister leurs amis ;—et le Déposant retourna en
conséquence, et comme il avançait dans cette rue, Mr. Bernard qui conduisait la voiture qui avait
mené les Membres, dit au Déposant que Mr. Dunn désirait particulièrement qu'il se trans-
portât à la maison du Gouvernement, pour demander l'aide du Militaire. Qu'en consé-
quence, afin d'éviter la foule, le Déposant descendit Market Street par une rue détournée, et en
passant devant l'Hôtel Ontario, quelqu'un l'appela et dit, "Voilà le Maire, Mr. Turner,"—sur quoi,
le Déposant vit le Maire qui s'avancait lentement devant lui à cheval ; et l'ayant rejoint, il lui
adressa la parole comme suit : "Mr. Le Maire, je suis très heureux de vous rencontrer, car sans
doute qu'en votre qualité de principal Magistrat de la Ville, vous viendrez avec moi pour de-
mander l'aide du Militaire," à quoi Mr. Monro répondit, "comment osez-vous me parler, Mon-
sieur ?" que le Déposant répliqua,—"comment j'ose vous parler Monsieur ! Vous, le premier Ma-
gistrat de la Cité ! quand les citoyens sont massacrés par douzaines, à qui donc dois-je m'adresser
si ce n'est à vous ? J'insiste que vous veniez avec moi immédiatement, et que vous fassiez

Appendice
(S)

3e Août.

“ votre devoir en appelant l'aide du Militaire, ”—et le dit Mr. Monro répondit, “ laissez moi, Monsieur, laissez moi le soin de mes propres affaires. ” Et le Déposant déclare de plus sous serment, que le dit Mr. Monro s'éloigna de la scène du tumulte, et parut déterminé, comme il a semblé au Déposant, à ne faire aucune tentative pour aider et assister à le réprimer,—et que lors de cette conversation entre lui et le Déposant, le dit Mr. Monro possédait, autant que le Déposant a pu juger, le calme et le sang-froid le plus parfait. Et le Déposant déclare de plus sous serment, que le premier jour de l'enquête tenue sur la mort de l'homme qui avait reçu un coup de fusil pendant la dite émeute, il a été informé par William Conway Keele, Ecuyer, que le dit William Conway Keele avait été retenu par le plus proche parent du défunt pour comparaître et poursuivre l'enquête de sa part ; et que le Coronaire avait ajourné l'enquête afin de consulter le Procureur Général, savoir :—s'il était tenu d'admettre des Conseils ou Solliciteurs de la part du plus proche parent ; et le dit Wm. Conway Keele ayant prié le Déposant de l'accompagner, il le fit ; et la Cour étant ouverte de nouveau, le Coronaire déclara, Cour tenante, qu'il avait été avisé par le Procureur Général qu'il était à sa discrétion d'admettre ou non les Conseils ou Agens de la part d'aucune partie, et qu'il ne les admettrait pas ; le Déposant demanda au Coronaire si, quand le Procureur Général lui avait donné cet avis, il n'avait pas ajouté qu'il était d'usage de les admettre, et que sous les circonstances pénibles de cette affaire, il lui conseillait de les admettre ; à quoi le dit Coronaire répondit, “ Je ne me crois pas tenu de répondre à cette question ; ” sur quoi, le Déposant laissa la Cour.

(Signé,) ROBERT J. TURNER.

Assermenté devant moi,
(Signé) S. B. HARRISON,
Conseiller Exécutif et J. P.

No. 25.

William Musson, de la Cité de Toronto, Ferblantier, dépose comme suit :—Je réside à Toronto depuis les seize dernières années. Je connais bien le Maire actuel de la Cité, Mr. Munro. J'ai accompagné le triomphe électoral de Messieurs Dunn et Buchanan, le 2^d Mars dernier. Quand les troubles éclatèrent à la Taverne Colrairie, Mr. Dunn l'un des candidats heureux, me pria, moi et une personne nommée Stockdale, de courir informer le Militaire de ce qui se passait. Nous allâmes immédiatement aux Casernes d'*Osgoode Hall*. Nous vîmes là un Sergent, et lui exposâmes l'objet de notre mission ; il répondit qu'il ne pouvait rien faire sans l'ordre d'un Echevin ou Magistrat. Nous retournâmes en conséquence par *York Street* ; au coin de *York et King Streets*, nous vîmes le Maire, Mr. Munro, à cheval, près de la Maison du Gouvernement. Nous allâmes à lui, et lui dîmes que nous cherchions un Magistrat pour donner l'ordre de faire sortir les troupes afin de supprimer l'émeute ; il répondit qu'il revenait justement de la Maison du Gouvernement pour essayer d'obtenir de l'assistance. Nous lui dîmes que s'il voulait venir avec nous, les troupes sortiraient sur son ordre ; il dit que cela était inutile, que les troupes ne lui obéiraient pas. Nous lui dîmes, qu'il pouvait au moins en faire la tentative ; il répondit que c'était inutile, et refusa de venir à plusieurs reprises. Il ajouta que son cheval ne voulait pas marcher, que c'était un cheval emprunté. Mais le cheval partit à la fin, et marchait aussi bien que le mien, ou celui de mon ami. Nous allâmes ensemble à *Osgoode Hall*. Rendus là, il dit à un Officier qui était à la fenêtre qu'il désirait que l'on envoyât quelques troupes pour réprimer l'émeute, vu qu'il y avait du danger pour la vie des personnes,—il ne dit pas à l'Officier qu'il était Maire. L'Officier parut d'abord faire peu d'attention ; le Maire semblait désirer s'en revenir, en disant “ cela est inutile. ” Nous le pressâmes de se faire connaître comme Maire, et de demander l'assistance du Militaire. Enfin il le fit, disant à l'Officier qu'il était Maire, et en lui demandant l'assistance des soldats. Les troupes sortirent alors sans autre délai. Dans toute sa conduite, le Maire a montré une grande répugnance à remplir son devoir, et à demander l'aide du Militaire pour maintenir la paix.

(Signé,) W. MUSSON.

En présence de
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

No. 26.

Appendice
(S.)

Seymour H. W. Stockdale, de la Cité de Toronto, Sellier, corrobore à tous égards la déclaration ci-dessus de William Musson.

Se. Août.

(Signé,) SEYMOUR H. W. STOCKDALE.

En présence de

(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

No. 27.

John Doel, de la Cité de Toronto, Brasseur, dépose comme suit :—Je suis natif de Wiltshire, en Angleterre ;—je réside dans cette Cité depuis trente trois ans ;—j'ai été une fois Membre de la Corporation, pendant les trois premières années de l'incorporation de la Cité : je connais très bien en conséquence l'opération de la présente Corporation. Je conçois que le pouvoir d'accorder des licences, qui a été donné à ce corps, lui a été conféré d'une manière injudicieuse et injurieuse. On en a abusé, et on en abusera pour des fins politiques. On s'en est servi comme d'un leurre pour assurer l'Élection de la présente Corporation. Pour exemplifier ce que j'avance, je dirai, que lorsque moi et d'autres, nous avons perdu nos élections, ou peu avant, il avait été décidé par la Corporation actuelle de réduire le nombre des licences dans l'espoir de diminuer l'ivrognerie et la débauche ; cela fut fait : le parti opposé, profita de cette circonstance connue, et déclara au contraire que son intention à lui, était d'augmenter le nombre des licences, s'il réussissait à l'emporter dans les élections. Il réussit effectivement, et augmenta le nombre des licences. Je considère que c'est une très mauvaise arme à placer entre les mains d'un parti pour des fins d'Élection ; on en abusera toujours de cette manière sans avoir égard à la bonne conduite, à la paix, et à la morale de la Société. Je pense que la Corporation devrait être privée du droit d'accorder des licences généralement, et que ce pouvoir devrait être placé dans des mains indépendantes des vues, des passions, ou des préjugés de localité.

Je considère que la Corporation actuelle est composée d'Orangistes, ou influencée par des préjugés Orangistes, au grand détriment de ceux qui ne sont pas de ce parti. Je suis Réformiste, et non Orangiste. J'ai été dénoncé comme Rebelle ; mes affaires comme brasseur en ont souffert d'une manière grave. Je crois que plusieurs des Aubergistes et Hôteliers qui ont obtenu des Licences sont détournés de faire des affaires avec moi, par la crainte, ou par l'influence directe ou indirecte de la Corporation. Et néanmoins plusieurs Orangistes ont fait des affaires avec moi perdant des années, et en font même encore actuellement, et en ont toujours agi avec moi d'une manière honorable. Je considère que les Connétables de Police exercent une grande influence sur une certaine classe des Aubergistes de la Cité.

Samedi le 13 Mars, je remontais *King Street*, et arrivé vis-à-vis du Bureau de la Police, mon attention fut éveillée en entendant prononcer le nom de Mr. Gamble par un petit rassemblement de personnes. Je m'approchai pour entendre ce que l'on disait. Un nommé John Earls, frère de Earls, le Connétable de Police, vint à moi, et m'insulta grossièrement. Je ne fis aucune réponse, de crainte que ma réponse ne fût le prétexte de quelque acte de violence. Voyant cela, Earls cracha sur moi deux fois, essayant de me cracher au visage ; la salive néanmoins tomba sur le col de mon surtout. J'allai au Bureau de la Police avec un Paysan qui avait été témoin de cet incident. Les Magistrats entendirent ma déclaration,—John Earls était présent ; et après avoir vu la Cour et examiné la loi, ils déclarèrent qu'ils étaient obligés de regarder cette affaire comme un assaut, et condamnèrent Earls à payer une amende de 10s. ; j'ignore s'il la payée ou non. Ce nommé Earls est fréquemment employé comme Connétable Spécial.

Les Membres des Loges Orangistes sortent généralement en procession le 12 Juillet, avec bannières et pavillons.

(Signé,) JOHN DOEL.

En présence de

(Signé) W. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Toronto, 17e Juin, 1841.

No. 28.

Appendice

(S.)

3e. Août.

John Swain, de la Cité de Toronto, dépose comme suit :—Je suis né dans la Cité de York, en Angleterre. Je suis Méthodiste Primitif, et ai résidé dans cette Ville depuis les six dernières années. Je suis Tailleur de métier. J'ai eu le droit de suffrage dans la Cité pendant tout ce tems, mais je n'ai jamais exercé mon privilège, soit en votant pour le Membre de la Cité, ou pour la Corporation, jusqu'à la dernière Election. Je suis un homme paisible. Je veille aux affaires de mon métier, et n'aimais pas à exercer mon droit de suffrage, parceque je sentais que personne ne pouvait le faire en sureté, selon sa conscience. J'ai voté à la dernière Election pour Messieurs Dunn et Buchanan. Je l'ai fait avec beaucoup de difficulté, et de risques. J'ai mis depuis six heures jusqu'à onze heures du matin, à avancer environ quinze pieds vers le Hustings. J'ai été arrêté tout ce tems par des partisans de la Corporation, que je connais aussi pour être des Orangistes. Par exemple, il y avait Davis, l'Inspecteur de la Cité ; Trotter, le Cotiseur de la Cité ; Bell, l'Inspecteur des Licences ; l'Echevin Dixon, et un grand nombre d'autres qui ont fait tout en leur pouvoir pour m'intimider et m'obstruer le passage. Je considère que tout les procédés de la Corporation, sont conduits d'après des principes Orangistes. Je suis persuadé que personne en aucune manière sous l'influence de la Corporation, ne peut réussir dans cette Ville, soit dans son commerce ou ses autres affaires, si elle n'est Orangiste,—tant sont grands le favoritisme et la protection indue qu'accorde la Corporation à tous ceux qui sont Orangistes, ou qui ont des liaisons Orangistes. Les Citoyens en général ne peuvent avoir aucune confiance dans la justice telle qu'administrée par le Maire et les Echevins, sous les réglemens établis par la Corporation. J'ai moi-même été dans les Cours, assisté à leurs procédés, et été témoin de ce que je regarde comme des instances de la partialité la plus grossière, surtout en faveur des Orangistes. Je sais que la Police, telle qu'elle est maintenant constituée, est Orangiste ; au lieu de protéger le Public généralement et sans distinction, il est notoire qu'elle est influencée par des motifs Orangistes. Il est impossible par conséquent, que les Citoyens qui ne sont pas Orangistes, puissent avoir aucune confiance en elle, ou dans les Connétables nommés par un corps d'Orangistes ou par des hommes sous leur influence, telle que la Corporation. J'étais présent quand la déclaration de Mr. Molloy a été lue. Je ne lui ai jamais parlé auparavant. Je concours parfaitement dans tout ce qui a été dit dans cette déclaration, quant à ce qui regarde la Cité de Toronto, et la manière dont la Corporation exerce ses pouvoirs.

Je n'ai pas entendu dire, et je ne crois pas que personne ait jamais entendu dire qu'on eût l'idée ou le dessein de promener en triomphe Messieurs Price ou Duggan, le jour de la Procession, en l'honneur de Messieurs Dunn et Buchanan.

(Signé,) JOHN SWAIN.

Signé en présence de
(Signé,) W. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Toronto, 17e Juin, 1841.

No. 29.

Peter Harkin, de la Cité de Toronto, Aubergiste, déclare qu'il réside à Toronto, depuis environ un an. Il arriva en cette Ville dans le mois de Juillet dernier, du Comté de Mayo en Irlande, apportant avec lui plus de huit cent louis en or. Il est neveu de Walter McCuniffe, Ecuyer, l'un des Membres du Conseil de Ville de Kingston, en Canada. En arrivant dans le pays, il avait l'intention de tenir une Taverne, ayant déjà suivi cet état en Irlande ; on lui recommanda de s'adresser à _____ l'un des Echevins de Toronto, pour obtenir une licence. Il s'adressa en conséquence à _____ qui lui dit d'abord qu'il ne ferait rien pour les Irlandais ;—qu'ils ne l'avaient pas bien traité. En le pressant d'avantage _____ consentit néanmoins à lui faire obtenir une licence, moyennant la somme de deux louis ; _____ il en demanda d'abord trois, mais finalement consentit à accepter deux. Le Déposant lui paya un louis, avec la condition de lui en payer un autre, quand il obtiendrait sa licence. Quelque tems après, le 8 Février, 1841, le Déposant obtint sa licence. Le même jour _____ vint chez le Déposant, et reçut un autre souverain. _____ félicita le Déposant de ce qu'il avait obtenu sa licence, disant que sur trente sept aspirans, il était le seul, lui et un autre, qui eussent obtenu leur licence ; et qu'il était, lui, le seul homme à Toronto, qui pût lui faire obtenir cette licence. Le lendemain, un homme qui logeait chez le Déposant, et qui s'était querellé avec lui, parce qu'il avait été obligé de le faire sortir de la maison pour avoir le nombre

d'appartemens requis par la loi, pour obtenir une licence : cet homme, par malice dénonça le Déposant, comme ayant vendu sans licence. Pour expliquer cela, le Déposant déclare : qu'ayant appris de la bouche même de l'Inspecteur des Licences, qu'il ne pourrait obtenir sa licence qu'après avoir délogé la personne dont il vient d'être parlé, afin d'avoir le nombre de lits requis par la loi, le Déposant parla à _____ à ce sujet ; et ce dernier lui dit, de continuer de vendre, qu'il ne lui en arriverait aucun mal ; mais de voir en même tems à faire déguerpir son homme avant le 14e Janvier ; ce qui a été fait.

Sur la dénonciation de cet homme, le Déposant a été convaincu devant les Echevins Guernett et Dennison, et condamné à une amende de cinq louis, avec dépens. L'Echevin _____ était présent, mais non sur le Banc ; il le défendit comme un Avocat l'aurait fait, et obtint des Magistrats siégeans la promesse que l'amende ne serait pas exigée ; le Déposant s'en alla en conséquence sans rien payer, quoiqu'il eût l'argent sur lui.

Le Déposant déclare de plus, qu'environ trois semaines après, avant l'élection, l'Echevin _____ vint le trouver, et lui demanda à voter pour Sherwood et Monro. Le Déposant refusa, par le motif que tous ses voisins votaient pour les autres Candidats ; qu'il dépendait d'eux pour vivre, et qu'il désirait voter avec eux. L'Echevin _____ lui offrit £30, une fois payés, ou cinq louis par jour, pour tenir maison ouverte pour le parti de Sherwood et Munro, — disant que cela lui amènerait des pratiques, et lui serait de quelque utilité. Le Déposant refusa cette offre. L'Echevin _____ s'en alla très-irrité, en disant, "qu'il aurait l'œil sur moi, s'il était en son pouvoir."

A l'Élection, le Déposant vota pour Messieurs Dunn et Buchanan. Environ quatre jours après l'Élection, il fut émané une exécution contre le Déposant, pour l'amende dont il a été parlé plus haut, les connétables vinrent saisir ses effets. Le Déposant obtint la permission d'aller à l'Hôtel de Ville avant la saisie. Les Echevins Gurnett et Stottesbury étaient sur le Banc. Le Déposant paya l'amende au Greffier de la Paix, qui refusa de lui donner un reçu. Mr. Gurnett témoigna son regret de ce qui lui était arrivé.

Étant questionné, le Déposant déclare, que _____ regardant un de ses enfans, il lui donna une bouteille d'eau pour les yeux ; mais cela eut lieu après avoir payé les deux souverains à _____ pour obtenir une licence pour le Déposant.

Depuis l'Élection, et après le grand incendie qui eut lieu à Toronto, l'Echevin _____ accusa le Déposant, qui avait fait les plus grands efforts pour arrêter le progrès des flammes, d'avoir refusé de prêter assistance, et le jour suivant, il fut condamné à une amende de 5s. et à 10s. de frais, et obligé de payer les 10s. faute de quoi, ses effets auraient été saisis.

(Signé,) PETER HARKIN.

En présence de
(Signé) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Cité de Toronto. } Pardevant moi, George Gurnett, Ecuyer, Echevin de la dite Cité, est personnellement comparu, Peter Harkin, de la dite Cité, lequel, après serment prêté, dépose et dit que la déclaration par écrit ci-dessus et signée de lui, est vraie dans tous ses détails.

(Signé,) PETER HARKIN.

Assermenté en la Cité de Toronto, }
ce 15e jour de Juin, 1841. }

(Signé,) GEO. GURNETT,
Echevin.

Appendice
(S.)
3e Aout.

Dunn et Buchanan, le 22e Mars, j'étais avec la Procession. En approchant du coin de *King* et *Church Streets*, je vis un rassemblement de deux cents personnes au moins. Je puis jurer que la plus part d'entre elles étaient de la campagne. Je connais plusieurs de ces personnes par leur nom. L'homme qui a frappé le premier coup, est un nommé James Armstrong ; il frappa un des cavaliers les plus avancés de la Procession ; celui-ci tourna dans *Church Street*, pour l'éviter ; mais l'autre le poursuivait pour le frapper encore. Les hommes rassemblés au coin des deux rues étaient principalement du Gore de Toronto, Streetsville, Scarborough. Je suis persuadé que ces gens avaient été amenés en ville pour créer du trouble. La maison de John Bennet, Aubergiste, en était remplie le Dimanche. Pendant sa marche, la Procession a été constamment assaillie, sans user de représailles. Pendant l'émeute, je parlai aux Echevins Dixon, Stottesbury et au Dr. King, les priant, par l'amour de Dieu, d'intervenir, et de maintenir la paix : Dixon ne voulut pas même m'écouter ; et malgré tous mes efforts, je ne vis ni les Magistrats ni les connétables essayer de réprimer l'émeute ou protéger la Procession. L'émeute a commencé à la vue même de l'Hôtel de Ville. Je suis d'opinion que personne en ville ne peut obtenir de licence de la Corporation, à moins qu'elle ne promette de l'appuyer. Je n'ai aucune confiance dans la Police de la Cité. Il se commets beaucoup de vols, que l'on pourrait prévenir, si la Police de la Cité faisait son devoir. On m'a volé à moi-même une quantité de farine, l'année dernière, les déprédateurs n'ont pas été découverts ; j'ai perdu dans cette occasion quinze à vingt quarts de farine.

(Signé,)

P. COULIN,

Market Street.

Signé en présence de
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

18e Juin, 1841.

Outre la déclaration ci-dessus, Patrick Coulin dit, qu'il a trois frères qui ont été obligés de laisser la Province, et d'aller aux Etats-Unis par suite de la conduite des Orangistes leur égard ; qu'il a vu des rubans de la couleur du parti Orangiste sur plusieurs personnes le jour de l'émeute.

No. 31.

James Kearney, Charron, résidant en la Cité de Toronto, *Yonge Street*, déclare : Que dans le mois de Septembre dernier, il prit une Maison Publique, qui avait été précédemment occupée par un nommé William Lyons, comme une auberge (*The Toronto Inn*) et qu'il acheta en même tems le droit qu'avait Lyons, de vendre des Boissons Spiritueuses ; droit, qui expirait, d'après la licence, le 5e Janvier dernier. Qu'avant l'expiration de la licence, le Déposant présenta une Requête à la Corporation, certifiée par plusieurs habitans respectables, pour en demander la continuation. Qu'il s'adressa à plusieurs reprises à l'officier préposé à cet effet, pour obtenir une réponse à sa requête, mais en vain ; que dans une occasion en particulier, il vit les Echevins Dixon et Gurnett, et une autre personne ; que l'une des trois (il ignore laquelle) lui demanda " Comment il se proposait de voter à la prochaine Election ? " A quoi, le Déposant répondit, " qu'il se proposait de voter selon sa conscience, " qu'il ne reçut aucune réponse formelle à sa demande, et laissa le Bureau.

Que la conversation précédente eut lieu vers le premier Février dernier, et l'Election de Toronto, le mois suivant ; et que le Déposant s'intéressa en faveur de Messieurs Dunn et Buchanan.

Que cinq semaines avant l'Election, James Bell, le Député Inspecteur des licences, se transporta chez lui, et après avoir visité sa maison, l'informa " qu'il n'y avait rien à redire, que c'était une maison convenable. " Qu'après l'Election, il s'adressa au dit James Bell au sujet de sa licence ; et que celui-ci l'informa " que les Magistrats ne le considéraient pas comme une personne " digne de recevoir une licence. " Que le Déposant attribue ce refus d'une licence, à la part active qu'il a prise à la dernière Election ; que par suite de cet acte de partialité, ses affaires ont

souffert ; et qu'il croit qu'il a été accordé des licences à des personnes qui tiennent des Maisons Publiques, en conséquence de ce qu'elles ont promis de voter en faveur de Messieurs Sherwood et Monro, à la dernière Election.

(Signé) JAMES KEARNEY.

Appendice
(S.)
3e Août.

En présence de,
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Cité de Toronto, } Pardevant moi, George Gurnett, Ecuier, Echevin de la dite Cité, est person-
à savoir : } nellement comparu, James Kearney, de Toronto, Charron, lequel, après
serment dûment prêté, dépose et dit, que la déclaration ci-dessus, par écrit, signée de lui, est
vraie dans tous ses détails.

(Signé) JAMES KEARNEY.

Assermenté devant moi, en la Cité de Toronto, }
ce 14e jour de Juin, 1841. }

(Signé) GEO. GURNETT,
Echevin.

No. 32.

John Lindsay, de la Cité de Toronto, tenant maison de Pension, dépose comme suit :—Je suis né dans le Nord de l'Irlande. Je suis Protestant. Je suis venu dans ce pays en 1833, ou en 1834. Avant de quitter l'Irlande, j'avais été Orangiste. A mon arrivée ici, je fus engagé par les représentations de plusieurs connaissances de mon pays natal, à joindre une Loge Orangiste à Toronto. Notre premier objet en nous réunissant ici de nouveau comme Orangistes, était plutôt dans des vues de plaisir, de convivialité et de bonne chère, que par tout autre motif. Par degrés, néanmoins on commença à parler de réforme, et on appela alors les Réformistes, les amis du Papisme, et du Gouvernement Americain, et par conséquent les ennemis des Orangistes. L'Orangisme en Canada, et l'Orangisme en Irlande, sont deux choses bien différentes. En Irlande, nous le regardons, comme une protection nécessaire pour les Protestants contre le Papisme. Ici, l'Orangisme sert à entraver la réforme, et à opprimer ceux qui ont à cœur de voir les choses changer pour le mieux. Peu de temps après mon arrivée en ce pays, le Réverend Mr. Ratcliff qui avait été Curé à Kilmore, Comté de Cavan, en Irlande, où je l'avais connu, et que je rencontrai ici accidentellement, me procura la situation de Connétable de Ville. Je gardai cette situation pendant près d'un an, mais, dégoûté de ce métier, je pris maison pour tenir Auberge ; cette maison n'avait ni étable, ni cave, tel que requis par la loi ; néanmoins, je n'éprouvai aucune difficulté à obtenir une licence, car j'étais alors Orangiste et j'avais voté avec les *Tories*. Je demurai dans cette maison pendant près de deux ans et demi, et je pris ensuite une maison grande et spacieuse dans *Church Street*. C'est une des maisons de la Ville la mieux adaptée pour une Auberge, ayant tous les logements requis par la loi. Je continuai à prendre une licence pour cette maison, que j'avais louée pour neuf ans sous le nom de "*The North of Ireland Tavern*," jusqu'à la fin de 1839 ; jusqu'à cette époque j'avais appartenu au parti Orangiste. Dans le mois d'Octobre, 1839, il fut tenu une assemblée à environ dix milles de la Ville, dans *George Street*. Jusqu'à ce moment, je n'avais pris d'autre part à la Politique, que de voter en faveur du parti Orangiste. Je pensais que les Réformistes avaient adopté l'Aigle Americain sur leurs Drapeaux, et que voter avec les Réformistes était voter contre les lois de l'Angleterre. J'avais néanmoins résolu d'aller à cette assemblée, afin de m'assurer moi-même de la vérité. Peu de temps avant cette assemblée, qui était appelée Assemblée de Durham, (*Durham Assembly*) Davis, l'Inspecteur de la Cité, vint chez moi, et me dit, qu'il était chargé par Clarke Gamble, et par la Corporation, de trouver des personnes pour se rendre à cette assemblée en opposition aux Réformistes ; il m'offrit un siège dans sa voiture ; je lui répondis, que j'avais moi-même un cheval et une voiture. Alors, il me dit, que si je voulais enmener trois personnes avec moi, il me donnerait une piastre par tête. Je lui répondis, que j'avais intention d'y aller à cheval. Lorsque je partis, la Procession avait laissé la Ville ; je la rejoignit à cheval. En passant la voiture où se trouvaient les Echevins Dixon et Armstrong, quatre des Connétables de la Cité, et trois ou quatre autres personnes, en tout dix ou douze, l'Echevin Dixon m'appela, et me demanda d'attacher à ma veste un ruban, couleur de pourpre. Chaque personne de ce parti, portait ainsi un ruban de cette couleur. Je lui dit, que je ne voyais pas qu'il put résulter aucun bien de porter ainsi des rubans dans une assemblée publique ; que je n'en voyais pas l'utilité, si ce n'est le 12e Juillet. Il remarqua, que si je ne le faisais pas, j'aurais lieu de m'en repentir, avant d'être de retour. A l'assemblée, je fus

Appendice

(S.)

3e Aout.

dégouté de la conduite des Connétables, qui, sous les yeux même des Magistrats de la Cité, assaillirent les Réformistes paisibles et inoffensifs, de la manière la plus grossière et la plus brutale. Je regardai comme une disgrâce, de voir des hommes payés à même le produit de mes propres taxes, et de celle de mes concitoyens, quitter la ville, où leur protection et leur assistance pouvaient être nécessaires, et négliger leur devoir, pour venir exciter des troubles et insulter les gens à une assemblée où la Police de la Ville n'avait rien à faire. J'étais tellement indigné et dégouté des procédés dont j'avais été témoin, que lorsque l'assemblée se divisa sur le choix d'un Président, je me rangeai du côté des Réformistes. Un nommé Blevans, qui était mon locataire, m'apostropha ainsi, "Lindsay " où allez-vous ; vous, voter dans les rangs de ces Rebelles : " Je persistai, alors il dit au Shérif Jarvis, " Voyez où Lindsay est allé." Le Shérif répliqua : " n'importe, nous le servirons par " la suite pour cela." ou d'autres expressions semblables. Le lendemain de l'assemblée, un de mes voisins, Robert McMichael, qui était alors, et est encore maintenant Aubergiste, m'informa qu'il avait entendu les Magistrats de la Cité, dire, " que je n'aurais " jamais de licence dans la Cité de Toronto." Dans le mois de Janvier suivant, je fis application, suivant les formalités ordinaires, pour obtenir la continuation de ma licence ; on me la refusa. Je demandai à plusieurs reprises, les motifs de ce refus, mais je n'ai jamais reçu de réponse ou de satisfaction. L'Echevin Armstrong me dit en particulier, qu'on m'avait refusé cette licence, parcequ'à l'Assemblée de Durham je m'étais servi d'un langage peu respectueux envers les Magistrats. Ayant pris une maison pour neuf années, et employé tout mon capital à l'achat des articles nécessaires pour monter une Auberge, j'ai été obligé de continuer à vendre pour ma subsistance. En conséquence, j'ai été dénoncé trois fois, depuis le 5e Janvier, 1840. Lors du premier refus, je cessai de vendre pendant sept mois, dans l'espérance que je réussirais à obtenir une licence par la suite, mais enfin, voyant que mon fonds de commerce se détériorait, je fus obligé de vendre pour conserver mon bien. La première poursuite intentée contre moi, fût en Août, 1840. J'ai depuis payé en amendes, et en frais, la somme précise de £31 courant ; je préférerais payer, plutôt que de me voir ruiné. Dans une occasion, j'ai été condamné à £10 d'amende et aux frais, par le Maire, Mr. Powell. J'ai été condamné à payer cette somme sur le champ, sous peine de voir mes effets saisis par la Justice. Je demandai deux heures de délai, mais on me les refusa. Pendant que je parlais, le Greffier de la Cour préparait l'exécution. Ils saisirent mes effets—le lit même sur lequel reposait ma femme, qui n'était accouchée que depuis quinze jours, et l'emportèrent pour le vendre. J'empruntai de l'argent, je payai l'amende et les frais, et recouvris mes effets avant la vente. Avant la dernière Election, Mr. Sherwood, l'un des Candidats, vint chez moi, pour me demander ma voix. Je lui dis, qu'il était du parti de la Corporation, que je ne supporterais jamais. Il me dit "que si je désirais alors faire application pour demander une licence, qu'il emploierait toute son influence, et réussirait sans aucun doute, à me la faire avoir." Mr. Monro, le Maire, et un autre Candidat, m'ayant rencontré dans la rue, me dirent " que j'étais certain d'avoir ma licence, " et que la seule chose qui avait été la cause du retard, était, qu'il n'avait pu rassembler les " Magistrats." Immédiatement avant l'Election, Davis, l'Inspecteur de la Cité, vint chez moi et me dit, " que si je voulais ne pas voter du tout, ou diviser mon vote, je recevrais " £10 par jour ou par semaine, pour tenir maison ouverte." Je ne puis me rappeler précisément, mais je crois que c'était £10 par jour. Je lui répondis " que je ne le ferais pas, " et que je ne voulais avoir rien à démêler avec la Corporation, que je voterais pour Dunn " et Buchanan." Je votai en effet pour Dunn et Buchanan. Depuis ce temps, j'ai encore été condamné à £5 d'amende, et aux frais, pour avoir vendu sans licence. Pendant les dix-huit derniers mois, je n'ai pas fait moins de dix applications pour obtenir une licence, et j'ai demandé autant de fois à connaître les raisons pour lesquelles cette licence était refusée. Je crois qu'il y a sept Loges Orangistes dans cette Cité. Deux Loges tiennent leur séances dans l'auberge d'Allan (*Colrairie*) ; la maison d'Allan a été tenue ouverte pendant l'Election, pour le parti de Sherwood et Monro—et je pense que plusieurs autres maisons, où des Loges Orangistes tiennent leurs séances, ont aussi été tenues ouvertes. Je n'hésiterais pas un instant à donner la présente déclaration sous serment, soit maintenant ou par la suite.

(Signé) JOHN LINDSAY.

En présence de
(Signé) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM,

No. 33.

George Nichols, de la Cité de Toronto, cultivateur, dépose comme suit :—Je demeure à Toronto depuis près de sept ans. Je viens de mon propre mouvement devant les Commissaires leur faire part des faits qui sont à ma connaissance, relativement à l'objet de leur enquête. L'on ne peut me regarder comme partisan, vû qu'à la dernière Election, j'ai divisé ma voix entre Dunn et Sherwood. Je l'ai fait avec l'intention, et dans la vue d'assurer l'Election

d'un Membre de chaque parti, et par là réunir les efforts communs des deux partis pour rétablir la paix et la tranquillité dans le Pays. J'ai vu passer la procession de Messieurs Dunn et Buchanan, des fenêtres du Bureau de Mr. Crawford, au coin de *King* et *Church Street*; j'observai devant moi, un rassemblement de cinquante personnes environ, mais je n'en puis dire le nombre exactement. J'ai été témoin de l'attaque contre la Procession de Dunn et de Buchanan; c'est le parti qui venait de se rassembler au coin de *King* et *Church Street*, qui commença l'attaque.

J'étais, et suis encore un Orangiste Irlandais, sous les Institutions Orangistes de l'Irlande. J'ai été admis, et ai agi deux fois en qualité de Maître d'une Loge Orangiste en cette Cité, mais je ne reconnais pas d'autre juridiction à part celle des Institutions Orangistes d'Irlande. Je me suis agrégé à l'Association Orangiste ici, dans la vue principalement d'exposer l'influence pernicieuse de Ogle R. Gowan, pour détruire, s'il était en mon pouvoir, cette influence qui avait été exercée ailleurs d'une manière si funeste, et qui, je le savais, serait exercée de la même manière ici. Ayant connu cet homme en Irlande, j'ai prévu les conséquences qui résulteraient de cette influence sur ces Sociétés en Canada, et j'ai senti qu'il était de mon devoir de la détruire. Les Orangistes du Canada ne sont pas de véritables Orangistes; ils ne seraient ni admis, ni considérés comme tels en Irlande, et sont appelés *Gowanites* et non Orangistes. L'Orangisme en Canada est un Orangisme bâtard, n'ayant ni les signes ni les symboles de l'Orangisme en Irlande, et n'ayant ni les mêmes vues, ni la même destination. L'Orangisme a été établi en Irlande comme une protection contre les agressions et l'oppression des Papistes. Je ne considère pas que nous fussions les ennemis des Catholiques en général. Ici, c'est une Institution purement politique, qui a été établie dans des vues de parti, et dont on l'a abusé. J'ai été témoin des maux qu'à produits cette espèce d'Orangisme bâtard en ce Pays. Je ne vois ni la nécessité, ni l'utilité d'une semblable Institution en Canada. Il n'y a pas lieu ici de craindre les conspirations ni l'ascendance des Papistes, et je suis heureux de pouvoir rendre justice à la loyauté des Catholiques en Canada, comme ils l'ont prouvé à Toronto pendant la Rébellion, dans l'engagement avec les Rebelles dans *Yonge Street*, et devant *Navy Island*. Je sais que Ogle R. Gowan, n'a jamais été autorisé par le Duc de Cumberland à prendre le titre de Grand-Maître, ni à se servir de son nom pour signer les Warrants Orangistes; toutes ces signatures sont contrefaites. Il est prouvé devant la Chambre des Communes, et l'on en aura la preuve, en consultant les Journaux, que le Duc de Cumberland n'a jamais été autorisé à nommer Ogle R. Gowan Grand-Maître; et que, quoi que ce dernier se soit adressé d'une manière clandestine au Duc de Cumberland, sa demande a été rejetée, partie par défaut d'autorité, mais plus encore à cause du caractère connu de Ogle R. Gowan, qui avait été expulsé des Institutions Orangistes en Irlande, parce qu'il avait pris la fuite emportant avec lui les fonds et les livres de l'Association. Je conçois que si ces faits étaient connus publiquement, et de plus, qu'aucun Orangiste Canadien ne peut être admis dans la Confrérie des Orangistes d'Irlande, que cela aurait l'effet de détourner les gens du pays, et les Emigrés trompés et égarés, d'entrer dans ces Associations en Canada; je crois aussi que cela contribuerait puissamment à supprimer une Société qui n'est appuyée sur aucune base légitime ou honorable.

Il y a, je crois, sept ou huit Loges Orangistes à Toronto. Je sais qu'une Loge Orangiste se réunissait dans la Taverne *Colraïne*. J'ai moi-même initié James Bell, Député Inspecteur des Licences, dans une Loge Orangiste, ou j'ai présidé à une Loge où il était présent; je le connais pour un Orangiste Canadien.

(Signé,) GEORGE NICHOLS.

En présence de

(Signé,) WM. F. COFFIN.

N. FULLAM.

Toronto 19e Juin, 1841.

No. 34.

James Salmons, du Comté de York, Maître d'école, résidant actuellement à Toronto, dépose comme suit :—Que le 14e jour de Mai, il porta plainte devant l'Echevin Gurnett, pour un vol qui avait été commis sur sa personne, tel qu'énoncé dans l'information marquée 1. Qu'il s'écoula sept jours entre l'information et la mise à effet du Warrant qui ne fut émané que le jour précédent, le 20 Mai; qu'en conséquence de ce délai, les voleurs ou les personnes soupçonnées du vol, eurent le temps de cacher les effets volés; qu'en effet lorsque le Warrant émana, on ne put découvrir qu'une partie des effets volés. Le Déposant est convaincu qu'il n'a pu obtenir justice dans cette occasion, à cause du délai et de la négligence de la

Appendice
(S.)3^e Août.

part de l'Echevin et du Connétable à mettre le Warrant à exécution ; le Déposant remet aussi copie du serment administré à l'une des parties accusées, après son arrestation, et avant d'être admise à caution, marquée 2.

(Signé,) JAMES SALMONS.

En présence de
(Signé,) WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

16^e Juin, 1841.

1.—Copie de l'Information.

Home District, } Information et plainte de James Salmons, du Township d'York, Maître
Cité de Toronto. } d'Ecole, prises sous serment devant moi, George Gurnett, Ecuier,
Juge de Paix pour le dit District, ce 14^e jour de Mai, en l'année de Notre Seigneur, 1840.

Le dit poursuivant après serment prêté, dépose comme suit :—Mardi le 5 du courant, ou vers ce temps, la maison d'Ecole que j'occupe dans *Yonge Street* a été défoncée, et quantité d'effets en ont été enlevés ou détruits, savoir, environ quatre louis en argent, un cachet d'or, du coton pour chemises, des rideaux de coton pour les fenêtres, et divers autres articles, et les effets détruits consistent en livres de valeur, et autres articles. D'après diverses circonstances qui sont venues à ma connaissance, j'ai lieu de croire, que ces déprédations ont été commises par Walter Mason, Daniel Harrison, Joseph Harrison, Archibald Robinson, James Varnstrand, et autres, tous du Township d'York. Pourquoi je demande que justice me soit faite.

(Signé) JAMES SALMONS.

Assermenté devant moi,
(Signé) GEORGE GURNETT.

(Vraie Copie)
(Signé,) N. FULLAM.
JAMES SALMONS.

2.—Copie de l'Affidavit.

Le prisonnier, Joseph Harrison, dépose comme suit :—J'ignore comment le mouchoir et les compas ont été mis dans le sac de tapis. Voici la première fois que je les vois, je ne sais pas non plus comment le sac de tapis peut avoir été mis dans ma valise. Ce sac n'est pas ma propriété.

(Signé) JOSEPH HARRISON.

Assermenté devant moi,
(Signé,) CHARLES McVITTIE, J. P.
GEORGE GURNETT, J. P.

(Vraie copie,)
(Signé,) WILLIAM F. COFFIN,
JAMES SALMONS.

No. 35.

L'Honorable Mr. McDonell, Inspecteur des Licences, résidant dans Toronto, dépose comme suit :—Je suis Inspecteur des Licences pour ce District, depuis 1828. J'ai nommé, il y a près d'un an, James Bell, comme mon Député Inspecteur. Il tient une auberge dans la Cité de Toronto.

(Signé,) ALEXANDER McDONELL,
Inspecteur Home District.

18^e Juin, 1841.

No. 36.

Appendice
(S.)

3e Août.

James Bell, Député Inspecteur des Licences pour la Cité de Toronto, dépose comme suit :
Je suis Député Inspecteur des Licences depuis mil huit cent quarante. Je tiens une Auberge dans *Church Street*, et je suis Orangiste ; mais depuis que j'ai obtenu ma présente situation, je n'ai assisté à aucune Loge. Je ne me suis jamais servi de mon influence comme Inspecteur, dans des vues politiques. Je n'ai jamais menacé les personnes qui tiennent Auberge de faire discontinuer leurs licences, si elles ne votaient pas pour telle ou telle personne. J'ignore, si le fait d'avoir tenu une Loge Orangiste dans une Taverne, est une recommandation auprès des Magistrats, pour obtenir le renouvellement d'une licence, ou non. J'ai entendu dire, qu'il y avait cinq ou six Loges Orangistes dans cette Cité. La Loge à laquelle j'appartiens, compte environs 50 Membres. Mr. L'Echevin Armstrong en était Membre.

(Signé,) JAMES BELL.

No. 37.

Charles Daly, de la City de Toronto, Ecuyer, dépose comme suit :—Je suis Greffier du Conseil de Ville, je suis aussi Greffier de la Paix, et Greffier de la Cour du Maire ; ces deux dernières charges sont presque identiques. Mon salaire pour remplir les devoirs de ces trois situations, est de £250 par année. Je puis être déplacé à la volonté du Conseil de Ville. J'ai été nommé Greffier dans le mois de Février, mil huit cent trente cinq. D'après l'Acte Originair de la Corporation en 1835, les quartiers de la Cité étaient au nombre de cinq, le nombre n'en a pas été augmenté depuis ; le chiffre de la population et des cotisations requises pour permettre l'augmentation du nombre des Quartiers, ne coïncidant pas—J'ai trouvé dans une occasion, par un examen personnel, que le chiffre de la population permettrait cette augmentation, mais non celui des cotisations. Je pense que vous auriez de la difficulté à vous procurer une copie imprimée des réglemens de la Cité ; je doute qu'on en puisse trouver. J'ignore s'il existe aucun règlement pour empêcher de vendre en détail dans les rues, si ce n'est un règlement de Police qui défend d'obstruer les pavés. Les seules personnes qui sont obligées de prendre des Licences au profit de la Caisse de la Cité, en vertu de l'Acte de 1834, sont les maîtres des maisons de Théâtres ou d'Exhibitions publiques, qui sont taxés à la discrétion du Maire et des Magistrats. Cette taxe dépend de la nature de l'exhibition, et varie de cinq chelins à dix louis. Les Charretiers paient vingt cinq chelins pour la première licence, et ensuite deux chelins et demi, chaque fois qu'ils la renouvèlent ; les Bouchers, cinq chelins par année ; les Poissonniers, quatre deniers par verge selon la longueur de leurs filets. Il n'est accordé de Licence à aucune autres personnes, en vertu d'Ordonnances Civiles. Les Magistrats recommandent simplement les Licences à accorder pour tenir des Auberges ou Guinguettes. Les deniers provenant de ces Licences, sont versés dans la Caisse Provinciale. Le Bureau décide et juge des qualifications légales des personnes qui demandent des Licences, d'après le rapport du Député Inspecteur des Licences, qui est nommé par l'Inspecteur des Licences, (nomination du Gouvernement) et est responsable de ses actes. Je conçois, que les Magistrats, d'après la loi actuelle, seroient tenus d'agir d'après le rapport du Député Inspecteur. Je ne crois pas qu'il y ait appel de sa décision. Il y a des réglemens qui défendent aux Regrattiers d'acheter avant une certaine heure de la journée ; ils paient un modique honoraire pour occuper une place sur le marché,—de deux à seize sols par jour. Il y a pour la Cité, un Inspecteur de poids et de mesures, qui reçoit des honoraires en vertu d'un Statut. Il y a aussi un Maître de pesée, qui reçoit un salaire, et verse dans la Caisse de la Cité les honoraires qui lui sont payés pour les pesées.

La Police consiste en un principal Bailli, qui reçoit un salaire de cent vingt-cinq louis par année ; et chaque Connétable, quatre-vingt louis, sans honoraires. Il y en a deux continuellement en devoir, nuit et jour, à l'Hôtel de Ville. Ils mettent à exécution les Warrants en matières criminelles, et sont tenus d'après la loi, d'obéir à tout ordre légitime de la part d'un Magistrat. Il n'est pas de leur devoir comme Connétables, de découvrir les infractions des Lois Civiles ou Provinciales, ou d'en faire la dénonciation. La loi n'a imposé aucune punition sommaire pour résistance à la Police dans l'exécution de son devoir. Il n'y a pas de guet de nuit, à l'exception de deux Connétables de Police qui sont continuellement en devoir pendant la nuit. Je considère que la Police actuelle est suffisante pour maintenir et conserver la paix et la tranquillité dans la Cité ; mais pour la prévention du crime et la sûreté des propriétés la nuit, on pourrait l'augmenter avec avantage. Si l'on fait quelque augmentation, on devra le faire sur une grande

Appendice
(S)

2e Août.

échelle, et avec efficacité. Je doute que ce surcroît de dépense soit agréable aux Citoyens, et qu'ils se croient dédommagés par la protection qu'ils en retireront.

Le Maire et un Echevin, ou deux Echevins constituent journellement une Cour Sommaire de Police. Ils tiennent leur séance à midi, et entendent toutes les plaintes qui sont portées devant eux. Ils disposent des ces plaintes, selon la nature de l'offense; les unes sont jugées sommairement, les autres renvoyées à la Cour du Maire, ou les Sessions de Quartier, et d'autres portées devant la Cour d'Assise, &c.

Les principaux Officiers de la Corporation sont le Chambellan ou Trésorier, qui reçoit une Commission sur les deniers qui passent entre ses mains, pourvu que cela n'excede pas trois cents louis; le Clerc du Marché, Mr. Harrison, avec un salaire de cent louis; l'Inspecteur des Rues ou de la Cité, Wm. Davis, avec un salaire de cent douze louis dix chelins. Le devoir de ce dernier en général, est de dénoncer toute infraction des lois ou réglemens de Police, mais son devoir spécial est de veiller à empêcher tout empiètement ou obstruction dans les rues ou chemins publics. Il n'y a pas de Maître de Hâvre, ces fonctions n'étant que nominales. La Cité a le pouvoir de nommer des Inspecteurs de Bœuf, Lard, Farine, &c. mais ne s'est jamais prévalu de ce pouvoir. Il y a cinq Cotiseurs pour la Cité, et cinq Collecteurs, un pour chaque Quartier; et ils sont tous payés à raison de tant par cent. Les revenus de la Cité peuvent se monter à environ sept mille louis par année, dont trois mille cinq cents provenant de taxes directes, deux cent cinquante des licences, et le résidu des loyers de propriétés foncières. Les loyers des Maisons de Marché peuvent s'élever à environ huit cents louis. Les Cotiseurs sont tenus de donner caution pour le double de la somme qu'ils devront percevoir, d'après le livre des Cotisations. Le Conseil de Ville décide de la validité ou suffisance du cautionnement, et ce cautionnement est invariablement requis, sous une obligation formelle. On exige deux cautions pour chaque Cotiseur.

Cotiseurs l'année dernière.
James Trotter, Joseph Dixon.
Collecteurs.

John Watkins, John Moule,
John Anderson, James Bell,
et Richard Lyness.

Dans tous les cas où la part de l'amende prélevée en vertu de Statuts Provinciaux doit être adjudgée à l'Inspecteur de la Cité, en sa qualité de Dénonciateur *ex officio*, par un arrangement entre cet officier et la Corporation, elle a toujours été payée au Chambellan de la Cité, pour être versée dans les fonds de la Cité.

Depuis que je suis en office, il n'est jamais arrivé que la Cour du Maire ait ordonné que les frais des poursuites qui avaient été déboutées, fussent payés à même les fonds de la Cité.

(Signé,)

CHARLES DALY,
Greffier du Conseil de Ville.

En présence de
(Signé) WILLIAM F. COFFIN,
N. FULLAM.

Toronto, 19e Juin, 1841.

No. 38.

John Molloy, de la Cité de Toronto, Commissaire, dépose comme suit:—Je suis venu d'Irlande en Canada, il y a près de vingt ans, en 1822. J'ai principalement résidé à Québec, où j'ai de nombreuses connaissances dans les premières sociétés. Mr. William F. Coffin, l'un des Commissaires de cette Enquête me connaît très-bien. J'ai été avec lui, Membre du Comité Exécutif de l'Association Constitutionnelle de Québec. Dans le mois de Septembre, 1835, j'ai été député en Angleterre par cette Association, et les loyaux habitans du Bas-Canada. J'ai eu des entrevues à cette époque, avec les Lords Glenelg, Melbourne, Aylmer, Stanley, Ripon, le Duc de Wellington, et Son Excellence le Gouverneur Général actuel, alors Président du Bureau de Commerce. Les feuilles publiques du jour, et les documents que j'ai en ma possession, et que je mets actuellement sous les yeux des Commissaires, feront voir avec quel zèle j'ai fait valoir la cause de la loyauté Canadienne, de ma Reine et de mon Pays. Depuis mon retour, j'ai résidé pendant les trois dernières années à Toronto. Depuis deux ans et demi, je remplis la situation qui m'a été donnée par le Commissaire Général, à la pressante sollicitation de mes nombreux amis à Québec, le Dr. Skey, Mr. J. H. Kerr et autres. J'ai assez bien étudié les événemens qui se sont passés ici. Je regarde cette Province comme un très beau-pays, mais l'Orangisme en est le fléau. Tout homme qui n'est pas Orangiste est considéré et dénoncé par ce parti comme un Rebelle, ou du moins comme un mécontent. Je me crois aussi loyal que qui que ce soit, et néanmoins j'abhorre l'Orangisme. Cette institution est cause que nombre de bons cultivateurs abandonnent le pays, et que les Emigrés craignent de s'y établir. Il est inutile pour le Gouvernement de prendre des mesures pour encourager l'Emigration—l'existence de l'Orangisme entravera tous ses plans. J'ai connu bien des gens qui ont laissé le pays pour cette raison. Je connais un nommé Emond, maintenant Ferblantier, en cette ville, qui a abandonné sa ferme à Streetsville, uniquement, je crois, à cause de l'Orangisme. Je le ferai venir devant les Commis-

saies. Je ne voudrais pour aucune considération prendre des terres, ou m'établir dans cette Province, tant que l'Orangisme y règnera. Je préférerais plutôt retourner dans le Bas-Canada, car, quoiqu'il y ait là des distinctions d'origine, il n'existe néanmoins aucunes distinctions religieuses ou autres parmi les concitoyens. J'ai droit de voter pour la Cité. A la dernière Election, j'ai voté pour Messieurs Dunn et Buchanan. C'est avec difficulté que j'ai pu donner mon suffrage. Pendant trois jours consécutifs, je tentai d'approcher du Hustings, pour voter, et j'en ai été empêché par les partisans de la Corporation. On connaissait bien pour qui j'avais l'intention de voter. Les Echevins Dixon et Armstrong surtout, firent tout ce qu'ils purent pour m'obstruer le passage, et m'interdire l'accès du poll. J'ai enfin réussi le quatrième jour, à donner ma voix, et le parti opposé n'y a pas objecté.

J'étais dans *King Street*, le 22e Mars, jour de la Procession. Avant la Procession, vers une heure, P. M., je crois, je vis un rassemblement de personnes au coin de *King* et *Church Streets*. En voyant ce rassemblement, je fus convaincu, qu'il se préparait quelques fâcheux évènements, et j'en fis alors la remarque à quelqu'un. Je n'accompagnai pas la Procession. J'étais bien décidé à ne pas le faire, prévoyant quelque scène sanglante. Mes craintes s'étaient accrues par ce que j'avais entendu dire, pendant l'Election, à un nommé Allan, qui tient la Taverne *Colrairie*. Cet homme est un Pensionnaire, et vient recevoir sa paie au Bureau du Commissariat. Je le connais bien. Sur l'observation que Messieurs Dunn et Buchanan réussiraient en toute probabilité, je l'avais entendu dire, "attendez, vous n'avez pas encore vu la fin, vous aurez une autre histoire à raconter." Il accompagna ce langage d'expressions et de gestes menaçans. J'augurai de là, que l'Election se terminerait par quelque catastrophe funeste. J'avais de plus remarqué, pendant l'Election, nombre de gens de la campagne d'un aspect farouche, dans sa maison et le voisinage. Tout cela m'engagea à ne pas accompagner la Procession.

Depuis que je réside à Toronto, j'ai étudié avec soin les œuvres et la marche de la Corporation. Je suis dans l'habitude de donner mon attention à des sujets de cette nature. Je regarde la Corporation comme le fléau de la Cité, de même que l'Orangisme est le fléau du pays. Si je dépendais aucunement pour ma subsistance d'un emploi civil en cette Cité, je l'abandonnerais et m'en irais dans un pays étranger. La majeure partie des membres de la Corporation, et presque tous ceux qui en dépendent, sont des Orangistes. L'Orangisme est le seul titre aux faveurs, aux charges et aux honneurs civils. Tout homme qui n'est pas Orangiste, qu'il soit Catholique, Protestant ou Payen, n'a aucune chance de succès. D'après la manière dont la Cour du Maire est composée, dont les Jurés sont sommés, et les poursuites conduites et contrôlées, la société en général ne peut avoir aucune confiance dans la justice qu'elle a la prétention d'administrer. Un Orangiste peut bien réussir, mais nul autre. Je crois que les Echevins Dixon, Armstrong, Dugan, Powell et Gurnett, entr'autres, sont Orangistes. Walton, le Coronaire; Kingsmill, le Grand Bailli; Bell, le Député Inspecteur des Licences; Davis, l'Inspecteur de la Cité; Dempsey, le Maître des Pesées; Dixon et Trotter, Cotiseurs de la Cité, et Moule, Collecteur de la Cité, sont Orangistes, au meilleur de ma croyance et d'après l'opinion générale. Earls, frère de Earls de la Police, est un bretteur Orangiste connu. La Police entière de la Cité est composée d'Orangistes, imbus de sentimens Orangistes, et sous l'impulsion des préjugés les plus violens de l'Orangisme dans l'accomplissement de leurs devoirs. Le jour de la Procession, j'ai vu une lance à la porte de Craig du Conseiller de Ville, décorée des couleurs et des étendards du parti Orangiste. Craig, comme de raison est Orangiste. Quant à la Police, je la regarde comme insuffisante, et nullement en état de protéger le public. Il n'y a pas de Guet de Nuit. Je ne me crois pas en sûreté actuellement, et n'aime pas à sortir le soir, parcequ'il n'y a pas de guet. Mais si un tel Guet de Nuit était établi par la Corporation, je me croirais encore bien moins en sûreté. Je n'hésiterais pas à donner cette déclaration sous serment, si on l'exigeait.

(Signé,) JOHN MOLLOY.

En présence de
(Signé,) WM. F. COFFIN.
N. FULLAM.
Toronto 17e Juin, 1841.

Je connais de vue et de réputation, Mr. Swain, qui est maintenant présent : Je ne le connais pas personnellement. Je ne lui ai jamais dit un mot, mais je le connais pour un citoyen tranquille et paisible. Tel est son caractère, et je sais qu'il est très-respectable et très-respecté. Lorsqu'il est allé voter à la dernière Election, j'ai vu des personnes brandir des bâtons au dessus de sa tête, et derrière lui, et employer toutes sortes de moyens pour l'intimider.

(Signé,) JOHN MOLLOY.

Après avoir entendu lire la déclaration de John Molloy, et plus particulièrement la partie qui a rapport à la Corporation, et au système d'Incorporation de la cité de Toronto, et à l'influence pernicieuse qu'exercent les principes de l'Orangisme sous l'opération de ce système, je dois corroborer la justesse de ses avancés, et suis prêt à souscrire et adopter sa déclaration comme la mienne propre.

Appendice
(S.)
3e Aout.

Je dois ajouter, puisque Mr. Molloy a fait particulièrement allusion à moi dans sa déclaration, que j'ai déjà annoncé en vente une propriété dans le Township de Toronto, par suite des menaces qui m'ont été faites par les Orangistes à cause de mes principes libéraux et de ma religion. J'avais déjà été conseillé par un Magistrat, de ne pas acheter cette propriété, disant, "qu'il me serait impossible de vivre dans ce voisinage à cause de ma religion." Je suis Catholique Romain.

(Signé,) JOHN ESMONDE.

Ayant entendu lire la déclaration de John Molloy, et plus particulièrement la partie qui a rapport à la Corporation, et au système d'incorporation de la Cité de Toronto, et à l'influence pernicieuse des principes de l'Orangisme sous l'opération de ce système, je dois corroborer la justesse de ses avancés, et je l'adopte volontiers comme ma propre déclaration.

(Signé,) WM. MATHERS,
J. A. SMITH,
THOS. SPOTSWOOD,
JOHN GIBSON,
THOS. THOMPSON,

A. BADENACH,
Epicier, de *King* et *Church Streets*.
WILLIAM QUIGLY,
ALEX. MAGLASHAN,
MILES WILKINSON,
ROBERT CATHCART.

Je partage pleinement les sentimens de Mr. Molloy, et j'ajouterai de plus, qu'ayant moi-même été Orangiste pendant deux années, je connais l'influence funeste de l'Orangisme sur la société, et plus particulièrement dans cette Province. Je suis convaincu, que l'émeute était préméditée et tramée d'avance par les sociétés Orangistes. Je le tiens de la bouche même d'un Orangiste, qui est venu de *Yonge Street*, le jour de l'émeute.

(Signé,) THOMAS ARMSTRONG.

21e Juin, 1841.

Outre la déclaration ci-dessus de Mr. Molloy, je prendrai la liberté d'ajouter, que j'ai accompagné la Procession de Messieurs Dunn et Buchanan, et j'ai été assailli par un Orangiste de Scarborough, nommé McGibbon :—le même individu a aussi attaqué la voiture du Docteur Baldwin, sans la plus légère provocation.

(Signé,) JACOB LATHAM.

No. 39.

Désirant vivement voir la paix, la tranquillité et le bon ordre rétablis dans cette malheureuse ville, et dans la vue de donner aux Commissaires chargés de s'enquérir des causes qui ont amené la funeste catastrophe du 22e Mars dernier, je me crois impérieusement appelé par ce que je dois à la constitution sous laquelle je vis, et à mes concitoyens, à donner tous les renseignemens qui pourront tendre à faire connaître les auteurs des troubles, et à prévenir (par le tribut de mon témoignage,) le renouvellement de scènes aussi honteuses et déshonorantes.

Le jour que la Procession de l'Honorable J. H. Dunn et Buchanan (Membres élus pour la Cité de Toronto) devait avoir lieu, un Monsieur de la Cité vint me trouver chez moi, et me pria de prendre sa voiture pour accompagner la Procession, en conséquence de l'aide et de l'appui que moi et mes concitoyens, nous avions donné aux candidats populaires. Je refusai cet honneur à cause de mes occupations, et de la conviction où j'étais que la journée ne s'écoulerait pas de la manière la plus paisible. Deux heures avant la Procession, je me transportai au Bureau de la Poste, par *King Street*, et chemin faisant, j'appris que plusieurs personnes avaient été battues et maltraitées par nombre d'Orangistes, qui s'étaient rassemblés à la Taverne tenue par un nommé Allan—*lieu célèbre comme le rendez-vous* de cette classe de gens. J'ai l'habitude généralement, de me promener du côté de la rue où cette Taverne est située, mais en approchant je vis nombre de personnes rassemblées en dedans et en dehors de cette maison. Pour ne pas m'exposer au danger d'être insulté, je traversai la rue, et arrivai en face de la maison, ces hommes me

firent les menaces les plus violentes—quelques-uns même s'avancèrent à quelques pas de l'endroit où ils étaient, en levant les bras de la manière la plus menaçante, et m'appelant un sacré —&c. &c. &c. Je me contentai d'ôter mon chapeau en saluant ces Messieurs, et continuai ma route du côté du Bureau de la Poste. En revenant du Bureau de la Poste, je me dirigeai vers l'Hôtel Ontario, pour voir l'ordre et les arrangemens de la Procession. Nombre de personnes y étaient déjà rassemblées, parmi lesquelles plusieurs m'avaient déjà parlé des personnes qui avaient été battues à la porte de la maison d'Allan. Je dois avouer, qu'à la vue de l'ordre qui régnait, et de l'extérieur respectable et des dispositions pacifiques des personnes qui formaient ce rassemblement, j'éprouvai une vive satisfaction; et je déclare formellement, que je n'ai vu ni homme, ni femme, ni enfant qui ne fût également réjoui du spectacle dont il allait être témoin, et qui n'exprimât le plus vif désir de maintenir la paix avec leurs adversaires politiques, et de ne résister aux insultes et aux outrages qu'à la dernière extrémité. Tel était l'état des choses quelque tems avant le départ de la Procession. Je tournai alors dans *Church Street*, afin de voir passer la Procession dans un endroit plus convenable, et en chemin, je fus insulté *de la manière la plus grossière par un Orangiste*, qui était alors, et est encore le Maître Ramoneur de la Corporation, ou en d'autres termes, l'Inspecteur des Cheminées. Je dis alors que je ne resterais pas plus long-tems dans les rues, car *je voyais la fureur et la rage peintes sur la figure des Orangistes* que je ne pouvais méprendre d'après les *emblèmes Orangistes qu'ils portaient*. Je continuai ma route jusqu'à la maison de Mr. O'Neil, non loin du coin de *Church Street*. Je me plaçai dans les chambres de l'étage supérieur, d'où je vis, du côté opposé de la rue, dans le magasin d'un horloger, nombre d'hommes qui s'armaient de bâtons et d'autres armes offensives, dans la vue, comme il m'a semblé, d'attaquer la procession. Lorsqu'elle arriva là, mes conjectures ne furent pas long-tems sans se réaliser, car la Procession ne se montra pas plutôt dans *King Street*, en sortant de *Yonge Street*, que ces hommes coururent avec leurs rubans et couleurs Orangistes au coin de *Church Street*, et attaquèrent tous à la fois la Procession peu de tems après qu'elle se fût montrée. Je déclare positivement et solennellement, que le *parti Orangiste et ses associés* furent les premiers agresseurs. Il n'est peut être pas hors de propos de dire ici, que tandis que je regardais des fenêtres de Mr. O'Neil, Mr. Dixon, l'un des Magistrats actuels de la Cité regardait aussi de ses propres fenêtres, avec un des Officiers de la troupe du Major McGrath, je crois. Il est impossible que Mr. Dixon n'ait pas vu les gens qui se préparaient à l'attaque dans le magasin de l'horloger dont je viens de parler, car sa maison est voisine de celle de Mr. O'Neil; il a vu l'attaque commencée dans *Church Street*, car il regardait de sa fenêtre, pendant tout le tems, avec le plus grand sang-froid, jusqu'au moment où les coups de feu ont été tirés de la maison d'Allan (chose à laquelle je m'attendais à chaque instant.) Après cela, je n'ai plus vu l'Echevin Dixon, qui se retira de la fenêtre. Je n'ai pas vu une seule des autorités de la Cité, avant la décharge des armes à feu se mettre dans une position où elles pourraient se rendre de quelque utilité. Le Shérif Jarvis s'est montré au moment où la voiture qui conduisait les Membres élus passait. Il eut l'air de vouloir leur accorder quelque protection, en levant simplement les mains comme pour retenir les personnes qui étaient près de se ruer sur eux; elles parurent l'écouter quelque tems, et avancèrent avec moins de violence. J'ignore, si le rassemblement au coin de *Church Street*, et celui dans la maison d'Allan, s'étaient réunis au moyens de signes et de démonstrations; mais à l'égard des sentimens Orangistes, *je crois qu'ils l'ont été moralement dans toute la Cité*. J'ai déclaré ce que je connais de faits positifs, qui ont eu lieu pendant l'Emeute.

Ayant maintenant disposé de ce qui est venu à ma connaissance relativement à cette émeute, il ne sera peut être pas hors de propos de faire quelques observations sur l'état et l'accroissement de l'Orangisme en cette Province, et sur le peu de confiance que les habitans ont généralement dans les Cours de Justice, composées, *comme elles le sont actuellement de partisans*, qui professent les principes *Tories* et Orangistes les plus violens, depuis les Juges, qui siègent sur le Banc, jusqu'au dernier huissier dans leur emploi; et quoique je ne puisse offrir aucune preuve formelles ou directes contre les ministres ostensibles de la Justice;—néanmoins, il existe assez de preuves indirectes et accessoires pour démontrer que la paix et la confiance ne seront jamais rétablies dans le Home District, à moins qu'il n'y ait un changement dans le Département Judiciaire, et dans la Magistrature Orangiste de la Corporation de Toronto, qui *dans la distribution des emplois, et des places d'une importance secondaire, a favorisé presque exclusivement* les Orangistes de Toronto et des environs. En lisant le Rapport de Lord Durham, sur les affaires de l'Amérique Britannique du Nord, dans lequel il se rencontre biens peu d'erreurs, j'en ai découvert une que je *dois contredire à la face de l'Univers*. Nul doute "que l'illustre Comte a été "grossièrement trompé par quelque Renégat Catholique" qui avait obtenu quelque petite place lucrative par l'influence Orangiste." Il n'y a pas un seul Catholique dans le Haut Canada, professant et pratiquant sa religion, qui appartienne à une Loge Orangiste, car il est contraire aux réglemens de cette Société secrète et bien organisée, de permettre une telle chose; car du moment qu'une personne se *déclare Membre de cette Société qui exige le secret du serment*, elle cesse de participer aux avantages et aux bien-faits de sa religion, tant qu'elle persiste à en être Membre. Je vois que les Orangistes font des préparatifs formidables pour le 12e Juillet prochain. Ce parti est puissant ici, mais il est facile de l'écraser, en prenant des mesures vigoureuses et énergiques pour supprimer cette association. Pour ma part, je dois l'avouer, je crains toujours d'être attaqué et blessé par ces gens, quand je suis appelé aux malades, la nuit. Depuis la dernière Election,

Appendice
(S.)

3e Aout.

je suis quelquefois obligé, pour ma protection, de me faire accompagner par deux ou trois personnes ; la Police est tellement inefficace, et composée d'Orangistes, que les gens du parti libéral à Toronto, n'ont aucune sûreté pour leur vie ou leurs propriétés. Il y a nombre de personnes très-dignes de foi à Toronto, qui pourraient donner des renseignemens très-importans, aux Commissaires relativement à l'objet de leur enquête, et autres points essentiels, mais qui n'osent le faire dans la crainte d'être assassinées, ou de souffrir quelques autres pertes dans leurs propriétés. Quelque favorables à l'Orangisme que soient plusieurs membres de l'Exécutif (et je sais qu'il y en a deux de ce nombre) et quoiqu'ils soient portés à recommander d'attendre "un peu,"—que le bras puissant de la loi ne devrait pas les frapper,—ou que cette association se dissoudra d'elle même,—de pareils raisonnemens ne doivent avoir aucun poids. Je suis d'opinion, avec la grande masse des habitans du Canada, que la paix et la tranquillité ne seront jamais rétablies dans le pays, tant que l'Orangisme y sera toléré.

(Stgné,) PATRICK McDONAGH.

Toronto, 29e Juin, 1841.

No. 40.

William Mathers, résidant à Toronto, *Lot Street*, dépose comme suit :—J'ai été Membre de la Corporation pendant deux années. J'ai été réélu comme Conseiller de Ville pour le Quartier *St. Patrick*. J'ai résigné, voyant que je ne pouvais engager les autres Membres de la Corporation, à agir avec justice et impartialité, dans la transaction des affaires. Avant de résigner ma charge de Conseiller, Mr. Bolton m'informa "que lui et les autres Membres de la Corporation me regardaient comme la seule brébis galeuse du troupeau,—et que si je votais pour Messieurs Dunn et Buchanan, ils sauraient m'en faire repentir."

Dans la matinée du jour où les troubles ont éclatés, je rencontrai Mr. Trotter, Membre de la Corporation : je lui demandai s'il se proposait d'aller à la Procession ; il me répondit que "non, que mon parti (le parti libéral) se ferait battre." Deux ou trois jours après l'émeute, je rencontrai Mr. l'Echevin Powell, et j'entrai en conversation avec lui à ce sujet. Il fit la remarque, "que c'était une honte de voir la conduite du Maire dans cette occasion,—et qu'il avait une grande envie de résigner sa charge de Conseiller de Ville."

(Signé,) W. MATHERS.

Signé en présence de
(Signé,) N. FULLAM.

21e Juin, 1841.

No. 41.

John Eastwood, de la Cité de Toronto, Libraire et Papetier, dépose comme suit :—Je réside à Toronto et les environs depuis vingt quatre ans. Avant la dernière Election, je ne m'étais jamais mêlé d'Elections. Avant cette époque, je n'avais jamais voté pour la Cité ; je votai en faveur de Messieurs Buchanan et Dunn. Je suis venu de l'avant dans cette occasion, par l'aversion que je ressens pour la Corporation actuelle, et dans le désir d'appuyer le gouvernement auquel la Corporation est hostile et opposée. Je considère que la Corporation a abusé grossièrement de ses pouvoirs. Il y a eu trois émeutes sérieuses, dont deux se sont terminées d'une manière fatale, dans cette Cité et les environs ; l'une dans *Yonge Street*, en 1839, à laquelle étaient présens plusieurs Echevins et grand nombre de leurs officiers subordonnés,—une autre à l'Election de Mr. Price, immédiatement avant la dernière Election de la Cité,—et la troisième et dernière en cette Cité. Je suis moralement convaincu, que la Corporation de Toronto était impliquée dans chacune des ces émeutes, par l'influence qu'elle a exercée sur les Orangistes, par l'entremise de ses officiers subordonnés. La majorité des Membres de la Corporation actuelle est Orangiste. J'étais moi même un des Echevins en 1836-7. A cette époque, il y avait trente-six Tavernes licenciées, et ce nombre était alors considéré comme tout à fait suffisant pour la Cité. Il y en a maintenant cent vingt, et je crois que le nombre en a été ainsi augmenté, dans des vues politiques, et de parti. Je considère, que cette augmentation du nombre des Tavernes a été très-préjudici-

ables à la paix, et aux bonnes mœurs dans la Cité. Les personnes qui sont maintenant dans la Corporation n'y ont été admises qu'en promettant d'augmenter le nombre des licences, si elles réussissaient à se faire élire. Lorsque j'étais membre de la Corporation, tous les membres entraient en office, et en sortaient annuellement. Depuis le temps que la Corporation actuelle est entrée en charge, (en 1837) il y a eu peu de changement. Cette année là, la charge des membres de la Corporation a été rendue élective tous les deux ans, moitié cessant leurs fonctions annuellement. La conséquence a été, que la moitié des membres qui restent en charge, assurent la ré-élection de ceux qui en sortent ; il sont devenus par là une Corporation secrète, et par l'influence qu'ils exercent à l'aide de leurs officiers, et par l'abus du pouvoir qu'ils ont d'accorder des licences, ils sont à même de faire tout ce qui leur plait dans la Cité. A la dernière Election, le Conseil de Ville a proposé Mr. Sherwood comme Candidat pour la représentation de la Cité, par une résolution qui se trouve maintenant consignée dans les Journaux. Je considère que le système actuel d'incorporation, ne mérite pas la confiance publique. Les gens de la Police sont des partisans violens qui dépendent de la Corporation, et craindraient de perdre leurs situations s'il survenait quelque changement dans cette institution. Ils sont tous Orangistes ; et comme les Orangistes appuient et supportent la Corporation, ils choisissent toujours un Orangiste, au préjudice de tout ceux qui ne forment pas partie de cette association. Je crois que l'établissement d'une Police ou d'un Magistrat Stipendiaire serait une excellente innovation, et je conçois que la Police devrait être indépendante de la Corporation. La Police et le Magistrat devraient être également indépendans de toute influence ou préjugé de localité. A moins qu'on n'introduise quelque changement dans la constitution actuelle de la Corporation, je suis décidé à vendre mes propriétés, et à aller m'établir dans le Bas-Canada, ou quelque autre Province Britannique. Je fais cette déclaration de sang-froid, et après mûre réflexion. Je n'ai pas cru ma vie en sureté pendant la dernière Election. J'ai été dans la nécessité, pour ma propre protection, de porter des armes à feu sur moi, et je tiens actuellement des armes chargées dans ma chambre à coucher, par suite de la terreur où je suis continuellement—chose qui ne m'est jamais arrivée de ma vie, auparavant.

(Signé,) JOHN EASTWOOD.

En présence de
(Signé) WILLIAM F. COFFIN.

No. 42.

George Gurnett, Ecuyer, de la Cité de Toronto, Greffier de la Paix du District, et l'un des Echevins de la Cité de Toronto, dépose comme suit :—Jeudi, le 11e Mars, les Magistrats siégèrent en Session Spéciale pour faire choix de Connétables Spéciaux pour la prochaine élection du 15e Mars. On prit les noms d'une liste dressée par le Grand Bailli, et les Magistrats présens suggérèrent aussi d'autres noms. L'on fit choix de quarante noms. Je remarquai que tous les noms dont on faisait choix, étaient exclusivement d'un parti, savoir—du parti Sherwood et Munro, excepté un nommé Calvin Davis, que j'assermentai moi-même, et j'émis l'opinion qu'il serait mieux de choisir un nombre égal d'hommes modérés des deux partis. Je crois que l'Echevin Stotesbury était du même avis, mais l'opinion contraire prévalut. Les hommes ainsi choisis furent assermentés Samedi le 13e ; ils n'étaient pas tous Orangistes, plusieurs étaient Catholiques ; néanmoins je crois que la majorité était Orangiste. Je ne suis pas Orangiste moi-même. Pendant la semaine de l'Election, il doit avoir été assermenté 20 nouveaux Connétables au moins, par des Magistrats agissans indépendamment les uns des autres. L'Echevin Dixon seul, en assermenta au moins huit pour sa part. J'ai hautement désapprouvé cette conduite, et protesté à plusieurs reprises contre ce procédé.

Samedi, le 21e Mars, le bruit se répandit que les partisans des Candidats élus se proposaient de faire des démonstrations offensantes lors de la Procession, de nature à provoquer une émeute. Le 22 au matin, de bonne heure, le Maire, les Echevins Dennison, Gurnett, Powell, Stotesbury, Armstrong, (ce dernier resta peu de tems) et six des Magistrats, se rassemblèrent au Bureau du Maire, pour discuter le sujet. Mr. Powell et moi, nous sortîmes pour satisfaire notre esprit à cet égard, et nous revînmes bien convaincus qu'il n'arriverait rien de semblable. Comme mesure de sureté néanmoins, il fut décidé d'assermenter 20 ou 25 Connétables Spéciaux ; l'on en assermenta 22, qui furent stationnés à l'Hôtel de Ville. Je pensai qu'il convenait mieux de les y stationner que dans la rue, car étant la plupart partisans de Sherwood et Monro, ils seraient naturellement vus d'un mauvais œil par les gens de la Procession, et serviraient plutôt à provoquer le tumulte qu'à maintenir la tranquillité. Tous, ou presque tous ceux que l'on assermenta dans cette occasion, ont été pris de la liste des Connétables Spéciaux qui avaient été assermentés avant l'Election. Je n'entendis pas alors parler de l'attaque sur la personne du joueur de Cornemuse. On peut rendre compte de cela par la raison que j'étais parti du Bureau du Maire pour me transporter au Bureau de Police, pour les affaires publiques. A mon retour au Bureau du Maire, j'appris que Mr. Maitland s'était adressé au Maire pour lui demander de l'assistance pour le joueur de Cornemuse qui avait été assailli et terrassé. On me rapporta aussi la

Appendice
(S.)

3e Août.

réponse pétulante du Maire à Mr. Maitland, que je regardai comme très-inconsidérée, et j'en fis la remarque. Cela amena une altercation désagréable entre le Maire et moi. Si l'on s'était adressé à moi en cette occasion, comme Magistrat, je serais parti avec quatre ou cinq Connétables—j'aurais arrêté les perturbateurs de la paix—visité la maison d'Allan ;—et si j'avais trouvé des personnes armées de bâtons ou d'armes à feu, je les aurais également arrêtées. Je crois qu'une conduite énergique de cette nature, aurait produit un excellent effet. Il est possible que ce procédé aurait eu l'effet de prévenir l'émeute qui a eu lieu plus tard, et la nécessité d'appeler la force armée. Si Mr. Maitland s'était adressé à moi au lieu du Maire, voilà la marche que j'aurais suivie. Immédiatement après, nous vîmes un parti d'hommes venant de l'est et gagnant l'église, la plupart armés de bâtons. Je remarquai "ces hommes vont commettre quelque violence, il faut les en empêcher," ou quelques expressions semblables. C'étaient des hommes que je ne connais pas,—des étrangers, en apparence ; et je ne pus me former d'autre opinion, si ce n'est, qu'ils s'étaient rassemblés dans quelque bût hostile. L'Echevin Powell sortit avec deux ou trois connétables, et retourna au bout de quelques minutes avec un grand nombre de bâtons,—nous pensâmes que ce parti avait été dispersé ; nous restâmes pour voir passer la Procession ; à peine la moitié du cortège était-elle passée, que nous la vîmes s'arrêter tout-à-coup, et des personnes en voiture se lever et regarder en arrière, comme si quelque chose venait d'arriver plus haut dans la rue à l'ouest. Au même instant, plusieurs personnes entrèrent et donnèrent l'alarme qu'une émeute venait d'éclater au coin de *King et Church Streets*. Les Echevins Powell, Dennison et moi, nous partîmes à la fois, et au pas redoublé, accompagnés de toute la Police. En arrivant sur les lieux, le tumulte avait cessé, et les assaillans avaient été repoussés et mis en fuite ; nous nous efforçâmes en partie à disperser la foule, et recueillîmes une brouette pleine de bâtons. Environ une demi-heure après, nous entendîmes le rapport d'armes à feu. Mr. Powell et moi, nous nous détournâmes simultanément, et remarquâmes une grande foule assemblée près la taverne d'Allan. Je dis,—"c'est maintenant le tems d'appeler la force armée." Je courus chez le Maire, mais il était déjà parti pour appeler le Militaire. En effet, il arriva peu après, et je l'accompagnai à pied jusqu'à la taverne d'Allan. Le Shérif Jarvis et moi, nous entrâmes les premiers dans la maison. Le Shérif arrêta Allan ; moi, j'arrêtai Kelly et cinq autres personnes que je trouvai dans une chambre dans le haut de la maison ; je trouvai dans une chambre voisine un pistolet en cuivre, et une cartouche mâchée comme pour charger le pistolet ; cette chambre était ornée des emblèmes et décorations d'une Loge Orangiste.

Je n'admire pas le principe d'une Magistrature élective. Je l'aime assez pour des fins fiscales, et pour les améliorations ; et quoique je ne pense pas que cette Magistrature élective ait abusé de ses pouvoirs ici, néanmoins il n'y a pas lieu de douter qu'une telle Magistrature doit avoir ses préjugés, et être influencée par des sentimens de parti, d'amitié ou d'inimitié. Le penchant qu'un homme ressent naturellement pour ceux qui le soutiennent, doit évidemment influencer son jugement.

Je crois qu'un Magistrat Stipendaire nommé par le Gouvernement, et une Police découlant de la même source, serait bien plus efface pour les fins de la justice, qu'une Police dirigée, et la justice administrée par une Magistrature élective. Telle a toujours été mon opinion. Une Magistrature élective a l'effet le plus pernicieux sur le système des Licences. Cet effet se fait sentir par l'accroissement démoralisateur des tavernes et des auberges. Il est impossible à une Magistrature élective de résister aux importunités des voteurs ; et de là, l'accroissement des licences et des tavernes.

(Signé) GEO. GURNETT.

En présence de

(Signé) WM. F. COFFIN,

Toronto, 21e Juin, 1841.

No. 43.

Déclaration du Maire de Toronto.

Mémoire des procédés des Magistrats, Lundi le 22e Mars, 1841,

Entre dix et onze heures, A. M. le Maire, les Echevins Powell, Gurnett, Dennison, Stotbury et Armstrong, étaient assemblés au Bureau du Maire.

Le sujet soumis aux délibérations de l'assemblée, était, "est-il nécessaire de prendre aucunes mesures, et quelles mesures est-il nécessaire d'adopter par rapport à la Procession publique annoncée pour ce jour.

Le bruit avait couru depuis un jour ou deux, que l'on devait faire, pendant la Procession triomphale, des démonstrations insultantes pour le parti qui avait été défait,—comme de parader des cercueils représentant la mort et l'enterrement de ce parti ; et l'on appréhendait que ces démonstrations amèneraient une collision, et par suite le tumulte et l'effusion de sang.

Dans la matinée néanmoins, deux des Magistrats crurent devoir s'informer de la bouche même des partisans les plus influents de Messieurs Dunn et Buchanan, si cette rumeur était fondée;—ils apprirent qu'il n'existait aucune intention de faire les démonstrations insultantes dont il avait été parlé—ou que si telle intention avait existé du tout, elle avait été abandonnée;— et qu'il y avait tout lieu de croire, que la Procession se ferait paisiblement, sans aucune démonstration insultante, d'un côté, ou sans interruption, de l'autre. Quand donc le Maire suggéra s'il ne serait pas nécessaire d'appeler la force armée comme mesure de sureté, l'on objecta que la force armée ne devait jamais être appelée que dans les cas d'extrême nécessité; que cette nécessité n'existait pas encore;— qu'il n'y avait pas même lieu de craindre qu'elle existât; et les Magistrats décidèrent finalement, comme mesure de sureté, d'assermenter vingt à vingt-cinq connétables spéciaux pour être prêts à agir, si l'on avait besoin de leurs services. En conséquence, on assermenta aussitôt vingt-deux connétables, chargés de stationner dans l'Hôtel de Ville sous les ordres du grand Bailli, et prêts à agir au premier signal, car l'on ne jugea pas prudent de parader cette force dans les rues lors de la Procession,—leur présence pouvant provoquer une collision. Peu de tems après cela, l'on annonça aux magistrats que la procession était partie de l'Hôtel Ontario, et s'avancait dans une direction à l'ouest et bientôt après, *on vit un nombre de personnes étrangères aux Magistrats, s'avancant au nord de King Street de l'Est à l'Ouest, — plusieurs d'entr'elles armées de bâtons.* Un des magistrats exprima ses craintes, et cela m'indiquât quelque mouvement hostile, et ajouta, qu'il fallait leur ôter leurs bâtons;— là-dessus l'Echevin Powell dit, qu'il allait prendre quelques Connétables pour les désarmer. Mr. Powell partit aussitôt avec plusieurs Connétables, et revint quelques minutes après, avec nombre de bâtons qu'il avait enlevés à ces personnes.

Environ une demi-heure après cela, la tête de la Procession arriva vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, et continua à avancer à l'est, jusqu'à ce que la plupart des gens du cortège eurent passé; l'on vit subitement la Procession s'arrêter, et au même instant, un messenger du bureau du Maire arriva, annonçant que l'on se battait avec fureur près de *Church Street.* Les Echevins Dennisson, Gurnett, et Powell appelèrent immédiatement les hommes de la Police, et s'élançèrent au pas redoublé pour se transporter sur les lieux, laissant le Maire et l'Echevin Stotesbury dans le Bureau du Maire. En arrivant au lieu de la scène, les magistrats trouvèrent une foule considérable au coin de *King et Church Streets.* Cette foule était presque exclusivement composée des partisans ou amis de Messieurs Dunn et Buchanan;—il paraît que le parti qui avait attaqué la Procession avait été mis en fuite avant l'arrivée de la Police. La foule était très-excitée,—la plupart des personnes armées de bâtons qu'elles refusèrent en grande partie de livrer, menaçant avec fureur, de la voix et du geste, d'attaquer les Magistrats et les Connétables. Le Shérif Jarvis, son député et les Magistrats employèrent tous leurs efforts à calmer la foule, à l'engager à livrer ses bâtons, et à s'en retourner paisiblement; et après s'être employés à cela pendant une demi heure environ, l'on ramassa la charge d'une grande brouette de bâtons qui furent déposés par le Connétable Platt dans une maison dans *Church Street,* et la foule diminua considérablement. Aussitôt que les Magistrats purent diriger leur attention sur un autre point, ils aperçurent une autre foule considérable plus bas, dans la rue près de la *Taverne Colraine,* et présentement *l'on entendit le rapport d'armes à feu.* Les Magistrats, en entendant le rapport d'armes à feu, se décidèrent immédiatement à appeler la force armée. En allant aux informations, néanmoins, on apprit que le Maire avait déjà demandé l'intervention de la force armée, et qu'il s'était transporté à cheval dans cette rue à *Osgoode Hall.* Le Maire n'avait pu réussir néanmoins, à trouver immédiatement le colonel Airey (34e Régiment), conséquemment, l'arrivée de la force armée fut retardée de vingt à vingt-cinq minutes; l'on doit déplorer cette circonstance, car, ce n'eût été de ce délai, la force armée serait arrivée assez tôt pour prévenir l'émeute près de la maison d'Allan. Le Maire et l'Echevin Powell à cheval, se transportèrent avec les troupes à la *Taverne Colraine* où était la foule, et lurent le *Riot Act.* L'Echevin Gurnett se transporta au même endroit à pied. En ce moment les vitres, les chassis, et autres parties du devant de la maison étaient brisés;— la foule en dehors était exaspérée au dernier point, et demandait l'arrestation des personnes de la maison qui avaient tiré sur la foule, tué un homme, et blessé plusieurs autres personnes. Vers le même tems, le Shérif Jarvis fit sortir William Allan, la tête ensanglantée et couverte de blessures, et immédiatement après l'Echevin Gurnett arrêta Kelly, Dandy, Graham, Bennett, Bell, Reid et une autre personne qu'il trouva, tous dans une chambre de derrière dans le haut de la maison; il les plaça sous la garde de la force armée, pour les conduire en prison sous les ordres du Shérif. Il trouva aussi, un Pistolet que l'on venait de décharger, et une cartouche à balle, mais il ne découvrit aucune autre arme ou munitions dans la Maison. Je ne me rappelle pas m'être servi des expressions que Mr. Maitland me reproche: j'espère, que je ne m'en suis pas servi, quoique je considère ses manières et son ton insultant à mon égard dans l'accomplissement de mon devoir comme Magistrat, comme une provocation suffisante. Je crois que peu de tems après que Mr. Maitland eût laissé le Bureau, les personnes armées de bâtons dont j'ai parlé plus haut, remontèrent la rue et les Magistrats durent porter leur attention de ce côté, avant de pouvoir s'enquérir de l'exactitude du rapport de Mr. Maitland. Je désirais appeler la force armée, avant qu'il éclatât aucun trouble, comme la seule force qui pouvait agir avec calme et sang-froid en cas d'émeute. Mes collègues, les Magistrats s'opposèrent à cette résolution, par le motif que la force armée ne devait jamais être opposée que dans les cas de nécessité absolue. Il était entendu néanmoins, que je devais demander l'aide de la force armée en cas de nécessité. Quand

Appendice

(D.)

3e Août.

les Magistrats sortirent avec les Connétables, je dressai ma réquisition. Les troubles avaient éclaté alors dans *Church Street*. Je courus chez moi pour prendre mon cheval, et rencontraï en chemin le Député Shérif qui me prêta le sien ; c'était un très-mauvais cheval, qui buttait beaucoup : Je me transportai d'abord aux casernes de *King Street*. Je demandai à l'officier de garde l'assistance des troupes. Il me dit qu'il ferait bien sortir ses soldats, mais qu'il ne pouvait le faire sans l'ordre de son officier commandant. Je me dirigeai alors du côté des casernes *Osgoode*, où je trouvai le capitaine Bradford qui, quoiqu'il attendit l'ordre de son officier commandant, n'en fit pas moins sortir sa compagnie et la conduisit du côté des casernes, dans *King Street*. Je partis de nouveau à la recherche du colonel Airey, et me dirigeai vers sa demeure, mais trouvant qu'il m'avait dépassé par une ruelle détournée, je retraçai mes pas jusqu'aux casernes dans *King Street*, rencontrant en chemin la compagnie du capitaine Bradford ; et en y arrivant, je trouvai le colonel Airey déjà rendu sur la scène du tumulte avec la garde dont j'ai parlé plus haut. Je suivis le colonel Airey et le rejoignis ;—nous procédâmes ensemble jusqu'à la taverne d'Allan,—l'Echevin Powell lut l'acte pour prévenir les émeutes (*Riot Act*), et les troupes prirent possession de la Taverne. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec Mr. Turner ; je crois qu'il m'a parlé en passant contre moi, mais j'ignore ce qu'il m'a dit :—ce n'est pas un homme avec qui je voudrais avoir rien à démêler. Deux jeunes gens à cheval m'accompagnaient ; ils m'ont paru étrangers, et m'ont été d'une grande assistance. Les grands et les petits Jurés dans la cour du Maire sont assignés par le grand bailli, qui à cet égard, est revêtu des mêmes pouvoirs que le Shérif du district, et les exerce de la même manière je crois. Les Magistrats n'ont pas le pouvoir légal d'obliger les Aubergistes à fermer leurs maisons pendant le jour. Je crois que dans le cas d'une extrême nécessité, les Magistrats pourraient avoir assez d'influence pour engager un Aubergiste à fermer sa maison. Je suis convaincu, je sais positivement, que Mr. Sherwood n'a jamais été porté à la candidature par la Corporation comme corps municipal —ce serait une absurdité de le supposer. Le chambellan de la cité n'a pas voulu voter, et de fait n'a pas voté du tout : il a retenu sa charge, et il n'est pas probable qu'il soit déplacé.

Je considère que notre Police actuelle est suffisante pour découvrir mais non prévenir le crime, surtout la nuit. Nous n'avons pas de guet la nuit. Je pense, qu'il serait avantageux d'augmenter la Police, mais j'ignore comment faire face aux dépenses que cela entraînerait. Je ne crois pas que les citoyens paieraient volontiers de nouvelles taxes pour cet objet. Notre revenu est de £6500 environ, et nous payons £1500 d'intérêt pour notre dette. Des vols sont commis ici, mais ils sont presque invariablement découverts. Le vol avec effraction dont Codd est l'auteur, est une exception isolée. Il a été commis la nuit, il y a quatre à cinq jours, un vol de grand chemin, dans une ruelle qui conduit à *Yonge Street* ;—al personne fut terrassée et tellement maltraitée qu'on a désespéré de sa vie ; elle est mieux néanmoins ;—on lui a dérobé six piastres. Nous avons déjà découvert un des voleurs, et il est en prison.

Les connétables spéciaux assermentés dans la matinée du 22 Mars, ont été principalement nommés par les Magistrats au Bureau.

(Signé,) GEORGE MUNRO,

Maire.

En présence de
(Signé) W. F. COFFIN,

Toronto, 21e Juin, 1841.

No. 44.

Déclaration de T. C. Patrick, Ecuyer, de Toronto.

Le Capitaine Tench du 1er Régiment de Milice incorporée, se trouvait avec l'Honorable Colonel Vankoughnet, sur les marches du restaurant de Dunlop, dans *King Street*, lundi le 22 mars, jour où l'honorable J. H. Dunn et Isaac Buchanan Ecuyer ont été portés en triomphe. Que tandis qu'il regardait passer la Procession qui s'avançait d'une manière paisible, l'attention du Capitaine Tench fut éveillée par un rassemblement d'hommes armés de bâtons et portant un emblème qu'il reconnut alors comme celui des Orangistes. Que connaissant parfaitement cet emblème, il prévint que l'on préméditait une attaque contre les personnes qui formaient la Procession ;—que là-dessus il montra du doigt ces gens au Colonel Vankoughnet, et dit "qu'il y avait du danger à rester où ils étaient :—qu'ils n'y étaient pas en sûreté,—et que l'on verrait le sang couler avant la nuit." Que le Capitaine Tench engagea le colonel Vankoughnet à l'accompagner

dans *King Street*, à l'est, en avant de la Procession, pour éviter de se trouver au milieu du tumulte qu'il prévoyait ; que dans leur route, ils virent fermer les contrevents du magasin de l'Echevin Dixon, et observèrent un nouveau rassemblement d'Orangistes au coin de *King* et *Church Streets*. Que le Capitaine Tench et le Colonel Vankoughnet descendirent dans *Church Street* ; qu'ils y rencontrèrent Mr. Sherwood, le candidat qui avait perdu son élection ; et lui firent part de la crainte qu'ils avaient d'une émeute, et le Capitaine Tench lui fit remarquer d'autres partis d'hommes armés de bâtons et portant un emblème Orangiste, semblable à celui qu'il avait déjà remarqué. Le Capitaine Tench dit à Mr. Sherwood, que la Magistrature devrait être informée de ces signes précurseurs de troubles pour se tenir prêts à tous les évènements. Que le Capitaine Tench engagea le Colonel Vankoughnet, qui désirait voir la Procession, à se tenir sur les lignes parallèles de *Front Street*, "pour être hors de danger ;" mais le Colonel Vankoughnet n'ayant pas entendu parler de l'attaque au coin de *Church Street*, et voyant la tête de la procession déboucher au haut de *Market Street*, se moqua des craintes du Capitaine Tench, et voulant à tout prix satisfaire sa curiosité, il engagea finalement le Capitaine Tench à l'accompagner jusqu'à *King Street*, en allant par *Market Street* ; mais avant d'arriver à la jonction des deux rues, ils entendirent le rapport d'armes à feu, tirées de la Taverne Colrairie, et repritèrent.

La déclaration ci-dessus est de l'écriture de F. C. Patrick, Ecuyer, de Toronto, et a été transmise par ce Monsieur aux Commissaires à Kingston.

(Signé) N. FULLAM.

Appendice

(S)

3e Août.

No. 45.

Aux Commissaires d'Enquête, Toronto.

MES IEURS,

Conformément à votre demande, je prends la liberté d'offrir les observations générales qui suivent, relativement à l'opération de l'Acte d'Incorporation de Toronto, passé en 1837. D'après cet Acte, les Echevins et le Conseil de Ville demeurent en charge pendant deux années, et les choses sont arrangées de manière que tous les membres ne se retirent pas à la fois, et qu'il ne s'en retire que la moitié chaque année, cela empêche un grand nombre de citoyens de jouir de leurs privilèges, par l'influence que la Corporation s'est acquise, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont donnés d'accorder des Licenses pour tenir des auberges, &c. La Corporation étant devenue un corps politique et municipal à la fois, la lutte dans les élections se faisait en grande partie dans la vue de découvrir et constater la force élective des partis politiques, quoique, vû la différence de qualification qui règle la franchise des élections municipales, et l'élection des Membres du Parlement, le résultat des premières ne puisse être considéré comme une règle sûre pour juger de la force relative des partis politiques.

Il est évident, dans l'état actuel des choses, que lorsque les habitans ont lieu d'être mécontents et désirent avancer un changement dans la composition du Conseil de Ville, l'espoir de succès n'offre que peu d'encouragement ; car s'ils réussissent dans une élection, dans une majorité des quartiers, la moitié des anciens Membres restant en charge, il n'en reste pas moins une majorité hostile dans le Conseil. Cela empêche nombre de personnes de prendre aux élections municipales, l'intérêt qu'ils croiraient devoir prendre dans d'autres circonstances. De fait, sous le système actuel, ils regardent comme illusoire toute tentative d'amélioration dans ce corps. L'opinion de la classe des marchands et des autres classes influentes, est hostile à la présente Corporation ; mais vû l'influence et la corruption qu'on emploie aux élections municipales, il paraît impossible de mettre de côté les membres actuels du Conseil Municipal et leurs créateurs.

La Magistrature et la Police de la Cité sont considérés comme peu utiles ; et l'on ne saurait dire qu'elles jouissent de la confiance des habitans. Cela a été suffisamment prouvé par les dernières élections, et la catastrophe funeste qui les a suivie pendant l'élection. Les Magistrats et les Connétables de la Police se sont mis en évidence comme partisans actifs contre les Messieurs qui représentent maintenant la Cité au Parlement, mais après l'élection, quand leur présence a été requise pour maintenir l'ordre et empêcher le tumulte et l'effusion de sang, ils ont manqué à leur devoir, — ils ne se sont même montrés qu'après que la paix eût été sérieusement compromise ; quoique d'après ce qui avait transpiré, ils ne pouvaient ignorer qu'un corps organisé fesait ou avait fait des préparatifs pour troubler la paix.

J'ai appris que l'on avait essayé de justifier la clause de l'acte amendé d'Incorporation qui continue les membres du Conseil de Ville en charge pendant deux années, et prescrit que moitié

Appendice
(S.)

3e Août.

d'entr'eux se retireront tous les ans, par le motif que cela rendait ce corps plus *conservateur*, et offrait plus d'encouragement et de sûreté aux capitalistes disposés à prêter de l'argent pour l'usage de la Cité; mais en réponse à cela, il suffit de dire seulement, que le Conseil est obligé depuis plusieurs années pour maintenir son crédit, de faire sortir périodiquement des petits billets à un montant considérable, payables un an après leur date avec intérêt.

Je partage l'opinion qui est générale, je crois, que dans l'intérêt de la Cité et des habitans, il est absolument nécessaire d'apporter quelque changement à cet acte, et je soumetts respectueusement, que les membres du Conseil de Ville devraient être choisis annuellement; — que dépouillés de toute autorité Magistériale, leurs pouvoirs devraient se borner exclusivement à l'amélioration de la Cité; — et que deux ou plusieurs Magistrats pour la Cité, devraient être nommés par la Couronne, avec un corps de Police suffisante aussi nommée par la Couronne, ou par les Magistrats Stipendiaires, sous la régie et le contrôle de personnes compétentes. Il serait bon de considérer aussi, si, nombres de petites offenses criminelles qui sont maintenant décidées par un jury dans la Cour du Maire, ne pourraient pas être jugées d'une manière sommaire par les Magistrats Stipendiaires. A tout événement, ces Magistrats pourraient être revêtus de la même juridiction criminelle que celle du Maire et des Echevins.

Par le présent acte, une personne qui a des propriétés dans différens quartiers de la Cité, vote à l'Election municipale pour chaque quartier où il a des propriétés; — et il est bon de considérer, si l'on ne devrait pas restreindre ces personnes à voter seulement pour le quartier où elles résident, ou tout au moins de ne voter que dans un seul quartier. Actuellement on voit des personnes qui ont droit de voter dans tous les quartiers, et qui exercent ce droit. Je suggérerais de plus, s'il est convenable de permettre aux personnes qui ont loué des propriétés dans la Cité, mais qui résident en dehors de ses limites, de voter aux Elections municipales.

Il est d'autres points dans l'acte, à l'égard desquels il faudrait quelques changemens, mais l'on pourra avec plus de convenance laisser cela aux membres de la Cité, s'il est introduit un bill à ce sujet, pendant la session du Parlement.

Je suis etc.

Toronto, 19e Juin 1841.

(Signé,) H. SCOBIE.

No. 46.

Déclaration de Mr. John Balfour.

Bureau du British Colonist,
Toronto, 22e Mars, 1841.

Comme je conçois, qu'il est bien probable que je serai appelé à donner mon témoignage sur l'origine des troubles disgracieux qui ont éclaté aujourd'hui, je confie au papier une simple narration de ce qui s'est passé sous mes yeux, tandis que les circonstances sont encore fraîches dans ma mémoire.

Depuis plusieurs jours, j'entendais dire que l'élection *n'était pas encore terminée*, et Vendredi soir même, j'entendis Samuel Sherwood, dans l'auberge de Mr. Gardiner, *Church Street*, employer ces expressions; — "Par Dieu, nos gens ne sont pas *encore éveillés*;" je compris par là, qu'il se proposait d'exciter du tumulte à la clôture de l'Election. Il avait déjà précédemment insulté Mr. Mearns et moi, de la manière la plus grossière, mais nous ne fîmes aucune attention à sa conduite. Mr. Mearns, Mr. Gardiner et Mr. R. Harvey, Procureur, étaient présens, lorsqu'il fit cette menace. Samedi je le vis encore, très-activement employé autour du *Hustings*, et accompagné de personnes qui insultèrent les voteurs de Messrs. Dunn et Buchanan. Pendant que Mr. Webb, senr. donnait sa voix, Sherwood s'écria du siège de la voiture où il était, "chassez donc ce vieux damné de ramoneur, il empoisonne," et d'autres expressions insultantes. Sans se rattacher immédiatement aux troubles qui ont éclaté aujourd'hui, ces circonstances étaient encore fraîches à ma mémoire, quand je vis un parti considérable d'hommes armés de bâtons, et guidés par Samuel Sherwood; cela me convainquit que j'avais raison de croire que Mr. Sherwood avait quelque mauvais dessein en se servant des expressions dont j'ai parlé plus haut, dans l'auberge de Mr. Gardiner.

Je m'étais proposé de joindre la procession, mais ne pouvant me procurer de voiture, je me transportai au Bureau, avec l'intention de la joindre plus loin; — mais je rencontrai le parti de Mr. Sherwood (je l'appelle son parti, parcequ'il était le chef actif et marquant,) qui s'était considérablement accru et était armé de bâtons. Je me décidai en conséquence à demeurer au Bureau, et des fenêtres, je vis tous les événemens qui eurent lieu ensuite sur ce point. Il est bon de se rappeler, que tandis que ce parti se rassemblait et s'armait de bâtons, Mr. H. Sherwood passa auprès, sans essayer de le disperser; il fut même reçu avec acclamations en passant. Mr. Richard Millar, de Niagara, avait quelque temps avant cela, demandé la permission de regarder à la fenêtre, et il a été témoin de tous les troubles qui ont éclaté sur ce point. Il me fit

remarquer les nombreux bâtons que l'on voyait déjà, et l'ardeur avec laquelle on cherchait à se procurer des pierres et des morceaux de brique à mesure que la procession approchait. La première personne qui parut, était à cheval ;—les fiers-à bras de Sherwood, l'accueillirent aussitôt par des huées, l'un d'eux l'attaqua, mais ayant manqué son coup, son bâton alla frapper le cheval, qui s'élança dans *Church Street*, suivi de l'assaillant qui revint, néanmoins sans pouvoir frapper d'autres corps. L'émeute, si l'on peut donner ce nom à une agression brutale et sans provocation,—l'émeute devint alors générale, et chaque cavalier et voiture eut le même sort ; ce ne fut je crois, que près d'une heure après cette attaque, savoir à 3 heures, que les Connétables firent leur apparition, et cela seulement, après que le parti de Messieurs Dunn et Buchanan eût repoussé et battu les agresseurs.

Le Shérif et ses Députés, Mr. le Maire et Mr. Powell, firent tous leurs efforts pour apaiser le tumulte depuis le commencement de l'attaque dans *Church Street*. Une chose m'a frappé,—c'est que les gens qui ont le plus marqué dans cette attaque contre la procession, étaient des étrangers, et cette opinion est fortement corroborée par Mr. Wells, habitant de la Cité, qui connaît bien les gens de la Ville, et qui m'a informé que ces gens étaient des étrangers.

(Signé,) JOHN BALFOUR.

Appendice
(S.)
3e Août.

14e Juin, 1841.

Autant que je puis en juger, je considère que la Corporation de la Cité de Toronto est indigne de la confiance des habitans, et que les autorités soutiennent et encouragent l'Orangisme qui, selon moi, est un des plus grands fléaux que l'on puisse faire peser sur le Canada.

(Signé,) JOHN BALFOUR.

14e Juin, 1841.

(Signé,) WILLIAM F. COFFIN,
N. FULLAM.

No. 47.

Déclaration de John Bristowe, Ecuyer.

A l'Honorable Robert B. Sullivan, W. F. Coffin, et N. Fullam, Ecuyers, Commissaires, &c.

Messieurs.

Selon votre désir, je vous transmets un exposé succinct des faits qui ont accompagnés l'Emeute qui a éclaté à Toronto, et aussi quelques observations sur l'état de notre Police, et l'exercice de l'autorité des Magistrats dans les limites de la Cité.

Les faits sont simplement comme suit :—Un concours nombreux se rassembla à l'Hôtel *Ontario*, Lundi le 22 Mars dernier, après avis préalable, à l'effet de marcher processionnellement dans les différentes parties de la Ville, selon l'usage général après les élections. Ces personnes étaient sans armes, et se conduisirent avec ordre et d'une manière paisible. J'accompagnai le cortège depuis son départ, jusqu'à la mort de Dunn, et je n'ai jamais de ma vie, vu un concours si nombreux de personnes aussi paisibles et disposées à maintenir la paix. La procession fut attaquée d'une manière féroce et cruelle. Au coin de l'Eglise, en passant dans *King Street*, revenant de *Yonge Street*, à trente verges du Palais de Justice, où se trouve un grand nombre des Bureaux Publics, la procession fut attaquée par un parti considérable d'hommes armés de massues qui s'étaient rassemblés sur ce point, longtems avant notre passage, et plusieurs des Réformistes furent battus d'une manière cruelle ; à la fin, obligés de se défendre, ils se tournèrent contre leurs assaillans et les repoussèrent, nombre d'entr'eux se réfugiant dans le Palais de Justice. J'ai été moi-même témoin de cette scène. Je n'ai vu ni Magistrats, ni Connétables pour apaiser le trouble, à l'exception de Mr. l'Echevin Dennison. L'on m'a dit néanmoins, que Mr. Powell s'est bien conduit dans cette occasion, et je suis disposé à le croire, quoique je ne l'aie pas vu moi-même, car j'ai remarqué que ce Monsieur montrait beaucoup d'activité pour le maintien en général de la paix et de la tranquillité. J'ai donné mon témoignage au long, relativement au renouvellement du tumulte qui a éclaté à la Taverne *Coltraine*, et au meurtre de Dunn ;—on le trouvera parmi les témoignages qui ont été recueillis par le Coronaire lors de l'enquête sur le cadavre, et je prends la liberté de vous y renvoyer, comme étant toute la lumière que je puis jeter sur cette matière.

Ici, deux grandes questions se présentent naturellement à vos regards. La première : l'Emeute pouvait-elle être prévue par les Magistrats de la Cité. La seconde, a-t-il été pris des mesures de sûreté pour la prévenir ? A l'égard de la première question, je remarquerai, qu'ils ne devaient pas ignorer qu'il éclaterait des troubles, en voyant les masses d'hommes qui se rassemblaient de bonne heure le même jour, dans les *maisons Orangistes*, tous armés de bâtons, ainsi que les scènes de violence qui ont eu lieu longtems avant le départ de la procession. Mr. John Maitland, es

Appendice
(S.)
3e Aout.

prêt à prouver, qu'il a vu un homme et un enfant terrassés par un parti de sept ou huit hommes armés à trois cent pieds du Bureau de la Police,—qu'il se transporta aussitôt au Bureau du principal Magistrat, et lui exposa la circonstance,—que ce fonctionnaire lui répondit en lui disant : "d'aller " au Diable " ; qu'un ou plusieurs de ses employés subalternes le chassèrent du Bureau, et qu'ils ne prirent aucune mesure pour prévenir le tumulte. C'est un fait notoire, qu'aucun Réformiste paisible n'aurait osé passer devant la Taverne d'Allan, quelques heures avant le tumulte, à cause des menaces des bandes armées qui s'y trouvaient ; et cependant, les Magistrats ne prirent aucune mesure pour prévenir les désordres qu'elles pourraient causer. D'autres maisons Orangistes étaient remplies d'hommes armés, dont on pense que plusieurs ont été amenés des Townships voisins dans le but avoué d'interrompre la marche de la procession, et nombre d'autres personnes ont été battues ou insultées par eux dans le cours de la matinée : en preuve de cela, je vous prie de consulter la liste des témoins qui est entre les mains de Mr. W. C. Keele, qui a occupé pendant l'Enquête, pour les parents de l'homme qui a été assassiné.

Je considère que la conduite des Magistrats de la Cité, pendant la semaine de l'élection, a été répréhensible ; et je suis persuadé, que si, au commencement de la lutte, ou même pendant les deux derniers jours, l'on avait assermenté un corps nombreux et impartial de Connétables Spéciaux, aucune des scènes disgracieuses qui ont eu lieu ensuite, n'exciteraient nos regrets dans ce moment, ou nécessiteraient votre enquête. Dans le fait, la conduite des Connétables Spéciaux dont on croit que la plupart étaient Orangistes, a été si partielle et violente, qu'elle a fourni un prétexte à des partisans ignorans et furieux de donner cours à leurs passions contre leurs adversaires, n'ayant pas devant les yeux la crainte des châtimens pour les arrêter et les intimider.

L'Officier Rapporteur ne pouvait pas, selon lui, assermenter un corps de Connétables Spéciaux, choisis d'une manière impartiale et judicieuse, et le chef des Magistrats refusa d'en assermenter d'autres que ceux qui l'avaient été au commencement de l'élection, disant : *que ce pouvoir appartenait aux Magistrats ; que la responsabilité retombait sur eux, et que lui, comme chef des Magistrats ne changerait ni n'augmenterait le nombre des Connétables déjà nommés.* Cette déclaration, je crois, a été faite en présence de Mr. Dunn, Mr. Buchanan, de l'Officier Rapporteur, et d'autres personnes ; à tout évènement, malgré des remontrances réitérées, ce Monsieur a agi d'après sa déclaration.

Quant à l'état général du pouvoir civil dans les limites de la Cité, il me parait loin d'être satisfaisant. Cela est attribuable, en grande partie, à la violence extrême des principes politiques de ceux qui en sont revêtus.

L'esprit de parti, s'il n'a pas corrompu les sources de la justice, en a du moins défiguré la balance qui sert à la distribuer au public. Je crois, que les meilleures recommandations pour parvenir aux charges municipales, sont un zèle outré pour les principes de l'Orangisme, et les dénonciations les plus violentes contre les principes Whig, Libéraux, Réformistes, Radicaux, et Rebelles, de tous ceux qui osaient s'opposer aux principes exclusifs et arriérés, des Tories, ou conservateurs, comme ils aiment à s'appeler.

Je crois aussi, que l'établissement de la Police est trop peu considérable pour une grande Ville comme Toronto. Même, si elle en avait l'inclination, la Police ne possède pas la force numérique nécessaire pour maintenir la paix *en tous tems*. Pendant le dernier tumulte, elle a fait voir qu'elle ne possédait ni l'une ni l'autre. Je ne dis pas, que la raison en est, "*qu'eux, les Connétables réguliers, sont tous Orangistes,*" mais je dis, que le fait suffit pour exciter contre eux des sentimens désagréables, ainsi que contre le pouvoir local qui les commande et les contrôle, dans les circonstances actuelles.

J'ai l'honneur d'être,

Avec respect,

(Signé). JOHN BRISTOWE.

Toronto, 7e Juin, 1841.

No. 48.

Toronto, le 25e Juin, 1841.

MONSIEUR,

Je dois m'excuser de ne m'être pas transporté chez vous selon votre désir, mais j'espère que mon âge avancé, et l'anxiété d'esprit où m'a jeté la grande perte que j'ai faite, me seront une excuse auprès de vous de ne me mêler d'aucune controverse politique ; en même tems, je ne dois pas hésiter à déclarer, que notre Cité a besoin de plusieurs réformes utiles.

Comme vous désirez obtenir de moi les détails du vol commis dans ma maison, située immédiatement vis-à-vis du Conseil de Ville et du Bureau de Police, l'incluse ci-jointe vous l'expliquera pleinement.—(7e Juin, 1841.)

Les voleurs sont entrés par une cave ; ils ont ensuite forcé la serrure de la porte du magasin, où était le coffre fort, et l'ont emporté.

J'ai du écrire une lettre au Maire, pour garantir le paiement de la récompense.

Le vol a eu lieu vers 2 heures du matin.

Appendice
(S.)
3e Aout.

Je suis, &c.

(Signé)

MATTHEW CODD.

W. COFFIN, Ecuyer,
&c. &c. &c.

(Incluse.)

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Je paierai la récompense ci-dessus, pour toute information privée qui pourrait me mettre en état de recouvrer l'argent volé chez moi, le 2e du courant. Le secret le plus sévère sera observé.

(Signé) MATTHEW CODD.

Toronto, le 7e Juin, 1841.

No. 49.

Toronto, 15e Juin, 1841.

Messieurs,

J'ai reçu votre note de cette date, par laquelle vous me priez de me transporter à l'Hôtel Ontario, pour donner les renseignements que je possède relativement aux troubles qui ont malheureusement éclatés dans la Cité le 22e Mars dernier.

Je prendrai la liberté de remarquer en réponse, que j'ai déjà, à la demande du Gouvernement, fait ma déclaration relativement aux circonstances qui sont venues à ma connaissance, et que je l'ai transmise à la Maison du Gouvernement en cette Cité, le 24e Mars dernier, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général ; je vous prie donc de vouloir bien référer à cette déclaration que l'on pourra se procurer, je crois, en la demandant.

Nullement intéressé aux dernières élections, et ne me mêlant pas de politique, je ne crois pas devoir rendre un témoignage volontaire à une époque aussi éloignée des évènements. Mais si, pour les fins de la justice, ma déclaration devenait nécessaire, je serai toujours prêt à donner mon témoignage sur les évènements dont j'ai eu connaissance, et qui se sont passés sous mes yeux.

J'ai, &c.

(Signé) THOMAS BELL.

Aux Commissaires nommés pour s'enquérir des der- }
niers troubles qui ont eu lieu à Toronto. }

No. 50.

La Police actuelle de Toronto se compose de George Kingsmill, Grand Bailli, et de quatre connétables, savoir : George Platt, George Earls, Wallace et un autre, dont je ne connais pas le nom, et qui a été nommé récemment en remplacement du nommé Fleming. William Davis est Inspecteur de la Cité : c'est un aubergiste, et il tient une Loge Orangiste dans sa maison. Le Grand Bailli et les Connétables sont tous réputés Orangistes. Un des Echevins est Maître d'une Loge à Toronto, et a présidé à des diners Orangistes le 12e Juillet. Les hommes de Police sont tous des partisans politiques, et prennent une part active aux assemblées politiques, et aux élections municipales et parlementaires. Ils ont été à la tête des troubles dans plusieurs occasions, où la paix et la tranquillité publiques ont été troublées ; et je citerai particulièrement l'émeute de *Yonge Street*, le 13e Octobre, 1839. Dans cette malheureuse occasion, les gens de la Police étaient à la tête du rassemblement *Tory*, et ils ont battu et maltraité plusieurs citoyens paisibles et inoffensifs. Le nommé Wallace, qui était occasionnellement employé comme homme de police, m'attaqua en cette occasion avec une canne à épée, quoique je fusse sans armes ; il essaya de m'en frapper en présence de deux ou

Appendice
S.)
3e Aout.

trois témoins ; et je considère que c'est par un effet de la Providence, si je suis sorti sain et sauf en cette occasion. Cet acte de violence a été commis publiquement, et néanmoins deux ou trois semaines après cela, ce même homme a été nommé à un emploi permanent dans la Police. L'on me demandera, mais pourquoi n'avez-vous pas cherché à obtenir justice dans les Cours de Justice ? Dans la circonstance dont je viens de parler, les auteurs du tumulte m'ont paru être le Shérif et les Magistrats même du District. Ces Messieurs n'ont pris aucune mesure pour maintenir la tranquillité ; bien plus, par leurs discours violents et inflammatoires, ils ont excité les passions de leurs partisans. La majorité des grands Jurés, choisis par ce Shérif, était telle que je l'ai décrite, et les parties lésées étaient unanimement d'opinion que ce serait une moquerie que de tenter à obtenir justice d'une telle source. Je dois déclarer ici, que je n'ai pas connaissance que Mr. Kingsmill ait jamais pris une part active aux tumultes dont j'ai parlé, mais il est considéré comme Orangiste, et il est assurément partisan politique. Je suis d'opinion, que la Police actuelle est suffisante pour les besoins de la Cité ; néanmoins, au lieu de permettre aux Echevins d'agir en qualité de Magistrats de Police, comme il le font actuellement, je recommanderais de nommer un Magistrat Stipendaire, avec le même salaire que reçoit maintenant le Maire.

Un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'opération de la présente Corporation, c'est le pouvoir dont les Echevins sont revêtus d'accorder des licences pour tenir des Auberges. Il est de notoriété publique, que plusieurs gens ont obtenu des Licenses pour tenir des Auberges, sans avoir les logemens requis par la loi, et que les Echevins se sont servis de leur pouvoir dans des vues de parti, et pour parvenir à des fins politiques. Je suggérerais de nommer le Magistrat de Police, Président du Bureau pour l'octroi des Licenses, et que toute personne ayant les logemens nécessaires et munie d'un certificat établissant son bon caractère, devrait avoir le droit d'obtenir une Licence, et que la disposition de la loi qui exige tels logemens devrait être strictement mise à effet. En consultant les *Citoyens respectables de tous les partis*, les Messieurs qui sont à la tête de cette présente enquête se convaincront de l'entière inefficacité de l'Inspecteur actuel de la Cité.

(Signé) F. HINCKS.

No. 51.

Kingston, 29e Juin, 1841.

Aux Commissaires nommés pour s'enquérir des causes qui ont amené les troubles à Toronto, &c. &c.

Messieurs,

Malheureusement, comme je me suis trouvé absent de Toronto pendant votre enquête, je prends la liberté de vous adresser quelques observations à ce sujet.

Mon désir n'est pas de punir des individus égarés, mais d'extirper l'affreux système au moyen duquel on brave impunément la loi.

Je dois penser que vous en êtes venu à la conclusion, que les seuls coupables dans les troubles récents qui ont deshonoré la ville, sont des gens qui s'appellent Orangistes, et qu'il vous a été clairement prouvé que ces perturbateurs de la paix publique ne pouvaient alléguer, pour pallier leur conduite, qu'ils agissaient pour leur défense ou celle de leur religion, et que les ennemis d'un gouvernement libéral, ont profité de leur ralliement du corps pour s'en servir dans un but politique aux Elections.

Mais, si le parti Orangiste n'est entré dans la lutte dans aucun intérêt qui lui fût propre ou cher, de qui était-il l'instrument ?

Je réponds hardiment, qu'il a servi d'instrument à cette Faction Canadienne dont le double but était de s'emparer de toutes les charges pour ses propres Membres, ses amis ou créateurs, soit qu'ils fussent en état de les remplir ou non, et de tenir le Gouvernement Britannique continuellement dans sa dépendance, et d'exposer tous les autres partis dans la Colonie aux soupçons de ce même Gouvernement.

Cette personification de l'égoïsme, familièrement connue comme le *Family Compact*, n'a pas une forme assez tangible pour que la justice puisse les saisir comme parti, et vous n'avez pu découvrir sans doute d'autres causes plus éloignées de ces troubles, que celle des deux corps qui doivent leur existence (tels qu'actuellement établis) à l'influence dont j'ai parlé, savoir :

- 1o. La Magistrature du Pays.
- 2o. La Corporation de Toronto.

La Commission de la Paix sera sans doute remodelée, mais l'on n'obtiendra jamais le résultat qu'en attend le public, qu'en déclarant qu'il ne sera plus légal pour les Membres d'aucune Société secrète et politique de tenir aucune commission ou posséder aucune Charge ou License, ou servir soit comme Grands ou petits Jurés.

La Corporation de Toronto a toujours été une engin politique ; il en était ainsi dès le commencement, quand le parti réformiste s'en empara. Mais cet abus serait disparu aussitôt que les gens auraient vu de leurs propres yeux, l'inconvenance d'élire les Echevins et les Conseillers, d'après une qualification politique. Cela est devenu évident, quand les réformistes ont été expulsés d'office. Mais leurs adversaires pressentirent par cet évènement le sort qui leur serait réservé bientôt, et dans la vue de se perpétuer au pouvoir, ils firent passer une loi pour abolir les élections annuelles de tous les membres des Corporations.

Actuellement, il n'y a que la moitié des membres qui sortent, et il est facile pour ceux qui restent, à l'aide d'un état major de Connétables politiques, de réinstaller dans leurs charges leurs amis qui en sont sortis.

Je crois qu'il doit paraître bien claire maintenant, comment les Orangistes comptent sur l'impunité de la part de ceux qui ne doivent leurs sièges qu'à leurs votes seulement. J'admets qu'on peut, jusqu'à un certain point, élever la même objection contre tous les Magistrats populaires ; mais, si j'attache à cette objection un poids particulier par rapport à la Cité de Toronto, c'est que les Orangistes sont un corps organisé qui agissent contre des individus sans protection.

C'est pourquoi, tout en espérant que les derniers évènements auront l'effet de donner aux électeurs leur ancien ascendant dans la Corporation au moyen d'élection annuelle des membres, je dois en même tems exprimer ma conviction, que l'on ne parviendra jamais à obtenir les fins de la justice que lorsque nous aurons à Toronto un juge indépendant, nommé par la Couronne, et chargé de la régie et du contrôle de l'établissement de la Police, et du département des Licenses, qui, tous deux, ont été prostitués à des fins politiques.

Le salaire devrait être enlevé au Maire, et donné au Magistrat Stipendiaire.

A moins que les Orangistes n'aient le bon sens de dissoudre leurs sociétés, il faut immédiatement prendre des mesures décisives pour les abattre, car s'ils continuent à pouvoir braver la loi, les conséquences les plus funestes sont inévitables ; nombre de gens paisibles et dans la cité et dans ses campagnes, se joindront aux sociétés Orangistes soit par crainte ou pour leur surété ; des sociétés de *Ribbon*, et d'autres sociétés générales s'organiseront pour leur propre défense ; et ces sociétés à leur tour, pourront prendre une attitude offensive contre leurs voisins ou le Gouvernement ; et en cas de guerre, les membres de ces sociétés se croiront, et seront en effet plus en danger les uns des autres dans le champ de bataille que des Américains même.

(Sgné)

J'ai, &c.

I. BUCHANAN.

No. 52.

Toronto, le 21e Juin, 1841.

Messieurs,

Ayant appris que le nommé Harkon a été interrogé devant vous, et qu'il a fait des déclarations sous serment ; et comme il est notoire que le même individu a depuis quelque tems, donné publicité à des déclarations préjudiciables à mon caractère, il est tout raisonnable de croire que les déclarations faites devant vous sont semblables à celles qu'il a mises en circulation. Je vous prie donc respectueusement, de vouloir bien me donner copie de toutes les déclarations que cette personne peut avoir faites devant vous, contre mon caractère publique ou privé, afin de me donner l'occasion de les réfuter instamment et d'une manière satisfaisante.

J'ai, &c.

(Signé)

A Messieurs COFFIN et FULLAM,
Commissaires, &c. &c.

(Copie de la Réponse.)

Toronto, le 21e Juin, 1841.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre note de ce jour.

Comme tous les documens et témoignages que nous avons recueillis dans le cours de cette Enquête, sont destinés pour l'information de Son Excellence le Gouverneur en Chef, nous vous suggérerions la convenance d'adresser la demande que contient votre lettre, au Principal Secrétaire du Gouvernement.

Nous ne manquerons pas de transmettre votre demande, avec les autres documens qu'il sera de notre devoir de mettre sous les yeux de Son Excellence.

Nous avons, &c.

(Signé)

WM. F. COFFIN,
N. FULLAM.

Appendice

(S)

3e Août.

Messieurs,

Comme vous m'avez prié de vous communiquer par écrit, les faits relatifs aux troubles qui ont eu lieu pendant et après l'Élection de la Cité, qui se sont immédiatement passés sous mes yeux, et vous déclarer ce que je pense de la conduite des autorités de la Cité dans cette occasion, j'ai l'honneur d'exposer que, Lundi le 22e Mars, jour où les amis des Messrs. Dunn et Buchanan avaient formé le projet de les promener en triomphe dans la Cité, je me transportai à l'Hôtel Ontario d'où le cortège triomphal devait partir, à deux cents verges de la Taverne d'Allan; plusieurs de mes amis m'arrêtèrent, et me prièrent de ne pas passer devant cette maison;—que j'y serais certainement massacré;—que deux personnes qui, quelques minutes auparavant passaient paisiblement, avaient été assaillies et terrassées par un parti d'hommes armés de bâtons, et avaient failli être tués,—et que ce même parti était dans la maison d'Allan. Je continuai ma route néanmoins; j'étais en voiture—et en passant devant la maison, je vis à la porte et dans la maison, nombre d'hommes décorés de Rubans bleus et oranges, avec des bâtons à la main qu'ils brandissaient en l'air et dont ils frappaient les poteaux devant la maison; de fait, leur conduite ressemblait plus à celle de maniaques que de créatures raisonnables. Cela me convainquit tellement qu'on était décidé à attaquer la procession, qu'en arrivant à l'Hôtel Ontario, je rapportai aux gens assemblés ce que j'avais vu et entendu, et leur conseillai de ne pas penser à parader dans les rues sans être prêts à se défendre contre toute agression;—par suite de cet avis, plusieurs s'armèrent de bâtons. Je n'ai pas besoin de raconter ce qui est arrivé pendant et après l'élection; les rues ensanglantées de Toronto sont là qui déposent en traits indélébiles de la culpabilité de Magistrats, partisans politiques. Je dois ici néanmoins, rapporter un fait essentiel qui s'est passé sous mes propres yeux, savoir:—que les partisans des Messieurs Sherwood et Munro, aidés d'un grand nombre de gens de la campagne, assaillirent le cortège aux coins de *King* et *Church Streets* sans la plus légère provocation, et lancèrent de la boue et des pierres sur les membres siégeans Messieurs Dunn et Buchanan. J'ai été informé depuis, mais je ne puis garantir la vérité de ce rapport, qu'on a transporté une voiture chargée de morceaux de pierres ou de briques, et qu'on les a déposés ce matin là aux coins des rues où elles se traversent, sans autre motif apparent que d'avoir des projectiles sous main au commencement de l'attaque. Je vis le Shérif du district en avant des assaillans, les deux mains élevées, et s'adressant en apparence à Messieurs Dunn et Buchanan, mais le bruit m'empêcha d'entendre ce qu'il disait, excepté le mot, "accablé par le nombre:" jugeant de cette expression par ses actions, j'en inférai qu'il voulait donner à entendre aux personnes à qui il s'adressait, qu'il était lui, ou que la procession serait "accablée par le nombre." Aussitôt que les voitures eurent passé, et que les gens à pieds furent arrivés, l'émeute devint générale; j'ai appris que les agresseurs avaient été repoussés par ceux qu'ils avaient attaqués, et que nombre d'entre eux avaient retraité dans le Palais de Justice, où l'on dit qu'ils ont été protégés par le Shérif; je n'en parle pas néanmoins, d'après ma connaissance personnelle; mais je dois déclarer, que j'ai remarqué nombre de jeunes Messieurs respectables, dont plusieurs s'étaient montrés attachés au parti de Sherwood pendant l'élection, qui auraient pu, selon moi, s'ils avaient voulu, empêcher et prévenir cette attaque. J ne me rappelle pas avoir alors reconnu aucun des échevins ou des connétables de la cité. J'avançai dans ma voiture, et en passant devant la taverne d'Allan, je vis nombre de personnes à la porte et dans la maison; un pavillon flottait à une fenêtre de l'étage supérieur;—il me semble que c'était l'*Union Jack*. A peine avais-je avancé quelques verges, que la marche de la procession fut interrompue par le cri, qu'on égorgeait nos amis un peu au-dessus du marché—en ce moment, la confusion devint telle, que je me rendis chez moi, et laissant ma voiture, je retournai immédiatement à la scène du tumulte. Avant d'arriver à mi-chemin de la maison d'Allan, j'appris qu'on avait tiré des coups de feu de la maison, et que deux ou trois hommes avaient été tués: en arrivant, je trouvai qu'un nommé Dunn avait été tué; que Langreil avait été dangereusement blessé à la hanche; j'appris aussi que le fils de Made. Cathcart et le domestique de Mr. Dunn étaient blessés, mais je n'ai pas moi-même vus ces derniers. La maison fut démolie en partie, mais une garde de soldats étant survenue dans l'entrefaite, mit fin au tumulte. J'ai vu les Echevins Dennison et Powell qui m'ont paru faire beaucoup de bruit, mais je ne crois pas que leurs services aient été d'une grande importance. Mr. Gurnet était aussi présent, et a montré de l'activité; et étant informé que quelques hommes armés étaient cachés dans une maison dans *New Street*, il me pria de l'accompagner avec quelques connétables, afin d'être témoin qu'il était bien décidé de les arrêter. Je l'accompagnai en effet, nous ne vîmes personne. Il se peut que le maire, Mr. Munro, et l'échevin Bolton se soient trouvés sur les lieux, mais je ne me rappelle pas les y avoir vus. Dans le cours d'une conversation que j'eus avec l'échevin Dennison, je blâmai la négligence impardonnable des autorités de la cité, en n'ayant pas le même nombre de connétables au moins, pour maintenir la tranquillité qu'ils avaient engagé la semaine précédente, pendant l'élection; il me dit, qu'il avait si peu l'idée qu'il éclaterait des troubles, qu'il était occupé dans le Bureau du Maire à renvoyer les connétables spéciaux au moment même où les coups de feu avaient été tirés.

Je remarquai, qu'il était bien extraordinaire qu'il renvoyât les Connétables après la démarche de Mr. Maitland qui s'était adressé, à ce que l'on m'avait dit, à Mr. le Maire, pour l'informer de l'outrage qui avait été commise à la maison d'Allan dans la matinée, et demander protection pour les Citoyens. Il me répondit à cela, qu'il n'en avait pas entendu parler. Dans le cours de la soirée, ayant appris que quelques perturbateurs de la paix avaient l'intention de détruire la maison du Révérend Mr. McDonough, j'écrivis au Maire, pour lui donner connaissance de ce rapport, et lui demander la protection nécessaire ; il se transporta en conséquence chez moi, et dans le cours de la conversation, je lui dis formellement qu'il était responsable des événemens qui avaient eu lieu, si ce que l'on m'avait dit était vrai, savoir :—que lorsque Mr. Maitland s'était adressé à lui pour lui demander protection pour les Citoyens, il avait répondu que "Mr. Maitland pouvait aller au diable chercher protection." Le Maire répliqua, qu'il avait en effet fait usage de ces expressions ; mais qu'il était en colère dans le moment, et très-vexé des réclamations incessantes des personnes des deux partis qui réclamaient la protection des autorités de la Cité.—La circonstance qu'Allan laissa la Ville en voiture entre 2 et 3 heures du matin, pour se transporter en campagne,—qu'il y rassembla des Orangistes, et leur annonça que le Maire demandait leur assistance, à ce que l'on m'a appris,—qu'il retourna en Ville entre 8 et 9 heures du matin, avec sa voiture pleine de gens de Campagne,—que ces gens avaient des armes et des munitions toutes prêtes pour en faire usage ;—tout cela, joint à ce qui est arrivé après, m'a porté fortement à croire qu'il y avait un plan arrêté pour troubler et empêcher la procession des amis de Messieurs Dunn et Buchanan, et que des personnes éminentes de la Cité étaient à la tête de ce projet et l'encourageaient. Il ne peut pas y avoir l'ombre de doute, que les autorités de la Cité ont négligé leurs devoirs d'une manière grossière ; je ne puis m'empêcher de penser que plusieurs d'entrelles, sous l'influence de préjugés politiques, étaient bien aises de se voir passer sous leurs yeux, et n'ont été rappelées au sentiment du devoir, qu'après que la vie d'un de nos concitoyens eût été sacrifiée.—La manière dont j'ai vu la justice administrée par les autorités de la Cité depuis quelques années, m'a convaincu de la nécessité absolue qu'il y a de nommer un Magistrat stipendiaire, indépendant du Peuple. Il faut quelque mesure semblable pour introduire un changement dans le système actuel, autrement les habitans de Toronto ne doivent pas s'attendre à voir les Lois administrées avec justice et impartialité.

J'ai, &c.

(Signé)

JAMES E. SMALL,

A Messieurs FULLAM & COFFIN,

Commissaires, &c.

Appendice
(S.)
3: Aout.

TABLEAU DE LA POPULATION de la ci-devant Province du Haut-Canada, pour l'année 1840, mis devant l'Assemblée Législative, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, en vertu de l'Acte Provincial de la 1ère. Vic. Chap. 21.

Kingston, 5e Août, 1841,

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| 1. District de l'Est, | 9. Home District, |
| 2. District de l'Ottawa, | 10. Cité de Toronto, |
| 3. District de Bathurst, | 11. District de Gore, |
| 4. District de Johnston, | 12. District de Niagara, |
| 5. District de Midland, | 13. District de London, |
| 6. District de Prince Edward, | 14. District de Talbot, |
| 7. District de Newcastle, | 15. District de Brooke, |
| 8. District de Victoria, | 16. District de l'Oue. t. |

Appendice
(T.)

5e Août

1.—TABLEAU de la Population du District de l'Est, pour l'année 1840.

TOWNSHIPS.	Nombre dans chaque Famille.				Dénominations Religieuses.													Total.	Comtés.	Chiffre total de chaque Comté.													
	Mâles.		Femelles.		Insensés.	Eglise Anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Luthériens.	Catholiques Romains.	Baptistes.	Canoniciens.	Eglise Congrégationnelle.	Méthodistes Wesleyens.	Méthodistes Episcopaux.	Quakers.	Mormons.	Independans.				Universalistes.	Sans croyance particulière.											
	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.																													
Finch,	146	164	186	147	3	80	472		40	5																							
Roxborough,	272	216	228	210	2	938	650	23,170	240	7																							
Cornwall Township	975	911	962	974	1	577	369	23,170	332	8	31	195																					
Cornwall (Ville) ..	327	368	338	385	2	1,022	1,532	182	465	2		26																					
Osnabruck,	945	798	829	735	2	317	388	29	332	8		176	44			32																	
Mountain,	377	335	310	298	2	527	268	89	141	8		325	63			29																	
Matilda,	636	575	590	559	5	553	669	947	218	9		775	80	4		8																	
Williamsburgh, ...	741	657	695	630	1	97	180	65	207	28		195	74			25																	
Winchester,	225	214	201	161	1	158	224	65	218	29		107	32																				
Charlottenburgh, ..	1047	1215	993	1224	4	46	1085	1809	2043	5																							
Lancaster,	750	745	689	757	3	1303	1060	1060	215	22	8																						
Lochiel,	610	734	616	648	2	8	1248	1076	13																								
Kenyon,	662	548	623	523	2			1076	13																								
Total,	7713	7500	7210	7251	1430	4323	11365	1335	9555	329	22	39	1799	293	4	94	22	6	532														

JAMES PRINGLE,
Greffier de la Paix,
District de l'Est.

Bureau du Greffier de la Paix,
Cornwall, 9e Mai, 1840.

2.—TABLEAU de la Population du DISTRICT DE L'OTTAWA, pour l'Année 1840, (le Township de Cumberland non compris, le Cotiseur n'ayant pas encore livré son Livre de Cotisations.)

COMTÉS ET TOWNSHIPS.	Mâles.		Femelles.		Total.	Sourds et Muets.	Inscrits.	Dénominations Religieuses.										REMARQUES.																
	Au des-sous de 16 ans.		Au des-sus de 16 ans.					Eglise Anglicane.	Eglise D'Écosse.	Catholiques Romains.	Méthodistes Wesleyens.	Méthodistes Episcopaux.	Baptistes.	Eglise Congrégationnelle.	Non-Conformistes.	Chrétiens.	Universalistes.		Sans Dénominations.															
	Au des-sous de 16 ans.	Au des-sus de 16 ans.	Au des-sous de 16 ans.	Au des-sus de 16 ans.																														
<i>Comté de Prescott.</i>																																		
Hawkesbury, Est,	444	381	404	341	1570	164	404	706	..	69								
Hawkesbury, Ouest,	481	452	450	387	1770	..	1	368	621	532	10	39	16							
Longueuil,	303	300	212	303	1218	..	3	143	143	762	93	3	48	4	6							
Caledonia,	144	123	144	113	524	129	201	163	..	2						
Alfred,	57	58	43	62	220	99	11	78						
Plantagenet,	218	190	219	175	802	192	161	386	..	9						
<i>Comté de Prescott.</i>																																		
	1647	1504	1572	1381	6104	..	4	1095	1546	2627	12	122	64	4	6					
<i>Comté de Russell.</i>																																		
Clarence,	43	62	34	38	177	26	39	10	..	96				
Cumberland,			
Gloucester,	374	397	354	314	1439	399	37	549			
Cambridge,		
Osgoode,	156	211	181	167	715	120	219	176	19	107		
Russell,	27	23	32	18	100	9	60		
<i>Comté de Russell.</i>																																		
	600	693	601	537	2431	554	693	735	19	193	
<i>Total Comté de Prescott.</i>																																		
	1647	1504	1572	1381	6104	..	4	1095	1546	2627	12	122	64	4	6	
<i>Do. Russell.</i>																																		
	600	693	601	537	2431	554	693	735	19	193
<i>(Excepté comme, ci-dessus).</i>																																		
Total du District,	2247	2197	2173	1918	8535	..	4	1649	2239	3362	31	315	64	4	6	

N. B.—Le Township de "Cambridge" est inhabité.

Bureau du Greffier de la Paix,
L'Original, 1er Juillet, 1840.
RICHARD PHILLIPS HOTHAM,
Greffier de la Paix, District de l'Ottawa.

Appendice
(T.)
5e Août.

Le retour du Cotiseur pour ce Township, n'a pas encore été donné au Greffier de la Paix, tel que mentionné plus haut.

Appendice
(T.)

5e Août.

TABLeAU Supplémentaire de la Population du District de L'OTTAWA, pour l'année 1840.

COMTE ET TOWNSHIPS.	Mâles.		Femelles.		Total.	Zouffs et Muets.	Insensés.	Dénominations Religieuses.										REMARQUES.							
	Au dessous de 16 ans.		Au dessus de 16 ans.					Eglise Anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Catholiques Romains.	Méthodistes Wesleyens.	Méthodistes Episcopaux.	Baptistes.	Eglise Con- grégationnelle.	Non-Con- formistes.	Chrétiens.	Unitaires.		Universali- tes.	Sans dénomi- nations.					
	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.																					
Population du Comté de Russell, sans compter le Township de Cumberland, d'après le retour da- té le 1er Juillet,	600	693	601	587	2481	554	693	735	218	19	193	5	14							
Population du Township de Cumberland,	114	111	107	100	482	81	156	152	26	7	1	..	9						
Comté de Russell, Total, Prescott, Do.	714	804	708	637	2363	635	849	887	244	26	193	1	..	5	23					
Chiffre total de l'OTTAWA,	2301	2308	2280	2018	8967	1730	2395	3514	839	38	315	64	4	6	1	..	33	..					

Bureau du Greffier de la Paix,
L'Orignal, 14e Juillet, 1840.

RICHARD PHILLIPS HOTHAM,
Greffier de la Paix District de l'Ottawa.

3.—TABLEAU général de la Population du-District de BATHURST, pour l'année 1840.

Appendice
(T.)
5e Août.

Comtés,	Townships,	Chiffre de la Population dans chaque Township.					Chiffre total dans chaque Township.	Chiffre total dans chaque Comté.
		Chefs de Familles.	Mâles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.	Mâles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.		
Carleton,	Goldburn,	408	611	608	520	486	2225	9392
	Nepean,	658	974	902	942	898	3716	
	March,	105	187	150	155	125	617	
	Huntley,	254	386	369	328	280	1363	
	Torbolton,	45	72	52	83	67	274	
Lanark,	Fitz Roy,	209	346	289	301	261	1197	
	Ramsay,	431	651	571	594	530	2346	
	N. Sherbrooke,	60	74	66	75	74	289	
	S. Sherbrooke,	48	98	64	8	..	170	
	Pembrooke,....	27	34	36	48	30	148	
	Westmeath, . . .	77	135	134	135	94	498	
	Ross,	20	38	32	33	28	131	
	Lanark,	400	508	477	434	462	1581	
	Darling,	42	54	48	59	43	204	
	Pakenham,	136	184	191	204	157	736	
	Bathurst,	375	504	553	501	474	2032	
	Horton,	90	82	54	97	62	295	
	McNab,	126	172	146	171	137	626	
	Drummond, . . .	528	769	713	752	696	2930	
	Dalhousie, et } Levant, }	233	328	321	300	278	1227	
Beckwith,	332	487	456	427	399	1769		
		4604	6694	6232	6167	5581	24674	24674

W. R. F. BERFORD,

Greffier de la Paix,

District de Bathurst.

Appendice
(T.)

5e Aout.

TABLEAU des différentes dénominations de Chrétiens dans le District de Bathurst, 1840.

TOWNSHIPS.	Episcopaux.	Presbytériens.	Catholiques.	Méthodistes.	Unitaires.	Quakers.	Baptistes.	Mormons.	Universalistes.	Sans croyance religieuse.	Indépendans.
Westmeath,	127	108	165	56	35						
Pembroke,	54	55	23								
Dalhousie, ..	74	990	60	40			1	10	19		
Levant,		13					1			10	
Torbolton,	51	180	41								
Ross,	48	51	7						9	16	
Darling,	20	145	22	15		3	9				
South Sherbrooke	152		45	60							
North Sherbrooke,	12	222		3			9				
Drummond,	1206	948	520	207			104			35	4
Lanark,	358	1065	266	180		34	50				
Pakenham,	231	246	150	86							
Ramsay,	478	1211	346	199			47			13	
McNab,	22	497	58	10		2	7		1	3	
Beckwith,	586	857	89	146			42				
Bathurst,	630	774	712	126				43		7	
Horton,	100	125	45	16							
Goldburn,	965	420	470	340						1	
March,	423	36	117	21			9			8	
Nepean,	965	569	1633	351			6			2	
Huntley,	605	257	410	74							
Fitz Roy,	683	280	280	28							
	7790	9049	5387	1958	35	39	276	53	29	95	4

W. R. E. BERFORD,

Greffier de la Paix,

District de Bathurst.

4.—TABLEAU GENERAL de la Population, et Chiffre des différentes Sectes Religieuses du District de JOHNSTOWN, d'après les retours des Cotiseurs pour l'année 1840.

Comtés,	Townships,	No. dans chaque Township.				Sectes religieuses auxquelles appartiennent les personnes composant chaque famille, soit Mâles ou Femelles, ou employées par les chefs de famille ou tenanciers, ou résidant avec eux.	Eglise Anglicane.	Eglise d'Écosse.	Presbytériens du Synode Uni du Haut-Canada.	Presbytériens ne formant pas partie du Synode Uni du Haut-Canada, ou de l'Église d'Écosse.	Méthodistes Wes-leyens.	Méthodistes Epi-copaux.	Méthodistes Wes-leyens Canadiens.	Catholiques Ro-mains.	Baptistes.	Congrégationalistes.	Indépendans.	Quakers.	Universalistes.	Mormons.	Chrétiens.	Esprits forts en matière de Religion.	Unitariens.	Luthériens.	Presbytériens ré-formés.	Restaurationistes.	Sans croyance Re-ligieuse.	Chiffre total dans chaque Township.	Chiffre total dans chaque Comté.		
		Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Mâles.	Femelles.																										
																														Insensés.	
Leeds,	Elizabethtown,	1413	1392	1450	1377	510	2352	290	625	607	494	55	557	52	10	105	16	16	7	7	20	1	1	1	1	1	1	512	5647		
	Yonge,	990	864	935	816	6	787	115	318	302	498	39	224	57		147	13	12	12	12	20	1						1176	3611		
	Bastard,	611	528	583	532	1	810	32	59	117	191	13	219	212		65	14	12	12	12	25	20	1				451	2257			
	Kitley,	638	588	629	521	3	839	341	5	219	156	10	377	54		4			8	8	8						308	2379			
	Front de Leeds et Lans-down,	465	447	393	366	1	432	341	98	95	68	132	176	40					5	5	5						99	1672			
	Elmsley,	494	471	451	563	1	510	621	8	104	30	20	281	31	117				5	5	5						22	1979			
	Profondeur de Leeds et Lansdown,	275	277	271	254	5	358	60	19	105	109	26	67	71		74	3	11	11	11	36	7					108	1083			
	South Crosby,	189	199	201	177		271	28	8	87	53	54	40	97		7			16	16	16						84	766			
	North Crosby,	127	132	99	100		80	78	6	63	8	29	70	19					37	37	37						61	458			
	Burgess,	137	124	123	126	1	61	191		35			175	8					8	8	8					19	511				
Trenville.	Marlborough,	261	218	213	192		513	42		29	6	11	220	7					22	22	22						11	814			
	Edwardsburgh,	626	565	555	519	1	430	11	727	419	189		360	12					9	9	9						127	2267			
	Montague,	509	460	513	429	3	387	101	11	3	158	40	10	113												2	39	1914			
	Wolford,	394	406	359	409	3	631	40	89	22	190	150	11	203													1	170	1571		
	Oxford,	609	600	506	546	1	670	57	490	31	382		41	333	32												11	152	2262		
	Augusta,	1177	1048	1103	1082		1275	69	677		754	401		717	141													308	4410		
	South Gower,	172	149	146	131		88		313		85	58		45														598			
	North Gower,	97	138	151	110		188	151			91			93														22	496		
		Total,	9183	8606	8681	8250	25	10732	2568	3196	260	3842	2492	410	4270	833	10	40	448	141	130	73	51	1	2	19	136	54	347	56	

JAMES JESSUPP,
Greffier de la Paix,
District de Johnstown.

Appendice
(T.)
5e Aout.

Appendice
(T.)

5e Août.

5.—Recensement du DITRICT DE MIDLAND, pour l'année 1840.

	TOWNSHIPS, &c.	MALES.		FEMELLES.		Chiffre Total dans chaque Township.	Chiffre Total dans chaque Comté.
		Au dessus de 16 Ans.	Au dessus de 16 Ans.	Au dessus de 16 Ans.	Au dessus de 16 Ans.		
FRONTENAC.	Ville de Kingston, - - - -	1968	1111	1412	1037	4829	14691
	Township de - - - - -	1080	1033	1005	1043	4211	
	Pittsburgh, - - - - -	633	539	468	505	2145	
	Loughborough, - - - - -	394	450	361	391	1596	
	Portland, - - - - -	221	314	201	275	1017	
	Wolfe Island, - - - - -	159	134	160	118	611	
	Bedford, - - - - -	72	84	55	72	283	
LENNOX ET ADDINGTON.	Ernestown, - - - - -	3867	3715	3665	3444	
	Fredericksburgh, - - - - -	1065	958	1022	965	4010	
	Richmond, - - - - -	613	596	570	581	2360	
	Adolphustown, - - - - -	534	553	449	539	2075	
	Camden, - - - - -	167	147	156	126	596	
	Sheffield, - - - - -	831	960	737	911	3442	
	Amherst Island, - - - - -	180	183	149	193	701	
		223	231	190	234	878	
		3616	3629	3272	3549	14065
	Total - - - - -	7483	7343	6937	6993	28756

Je certifie par le présent, que le Tableau ci-dessus est un Extrait fidèle des Listes Originales déposées dans mon Bureau pour l'année 1840.

Signé en Triplicata,

KINGSTON, 3e. JUILLET, 1840.

JAMES NICKALLS,

Greffier de la Paix,

District de Midland.

Tableau Général des Sourds et Muets, des Insensés et des Quakers dans le District de Midland, pour l'année 1840.

	TOWNSHIPS, &c.	Sourds et Muets		Insensés.		Quakers.	
		Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.
FRONTENAC.	Ville de Kingston, - - - -	1	..	1	2	2	3
	Township de do. - - - - -	1	3	50
	Pittsburgh, - - - - -	1
	Loughborough, - - - - -	..	2	..	2	1	2
	Portland, - - - - -	1	1
	Wolfe Island, - - - - -
	Bedford, - - - - -
LENNOX ET ADDINGTON.	Ernestown, - - - - -	3	2	1	4	57	56
	Fredericksburgh, - - - - -	2	1	1	3	4	6
	Richmond, - - - - -	1
	Adolphustown, - - - - -	..	1	1	..
	Camden, - - - - -	2	4
	Sheffield, - - - - -	3	2	5	1
	Amherst Island, - - - - -	1
	
		5	4	6	6	7	10
	Total - - - - -	8	6	7	10	64	66

Je Certifie par le présent, que le Tableau ci-dessus est un Extrait fidèle des Listes Originales déposées dans mon Bureau pour l'année 1840.

Signé en Triplicata,

KINGSTON, 3e. JUILLET, 1840.

JAMES NICKALLS,

Greffier de la Paix, District de Midland.

6.—Recensement du DISTRICT DE PRINCE EDWARD pour l'année 1840.

TOWNSHIPS.	Mâles au dessous de 16 ans.	Mâles au dessus de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.	Sourds et Muets.	Insensés.	Chiffre Total de chaque Township.	Eglise Anglicane.	Eglise d'Écosse.	Catholiques Romains.	Presbiteriens Dissidens.	Luthériens.	Baptistes.	Methodistes Wesléyens.	Methodistes Episcopaux.	Wesléyens Canadiens.	Quakers.	Congregationalistes.	Independans.	Chrétiens.	Disciples.	Universalistes.	
Hallowell,	940	962	892	885	5	3	3687	473	21	306	122	..	13	560	98	4	347	..	4	18	74
Marysburgh,	694	627	655	580	2	4	2563	721	192	286	15	..	12	677	483	126	30	9
Sophiasburgh,	641	648	617	592	..	1	2499	281	4	189	281	..	36	596	722	82	224	22
Ameliasburgh,	623	614	578	533	1	3	2352	345	42	105	205	5	92	1097	301	29	66	44
Hillier,	583	521	573	484	2	..	2163	484	53	89	122	..	38	389	63	39	187
Town of Pictou,	237	261	218	277	1	..	994	273	51	144	37	99	7	5	38
Total....	3719	3633	3533	3351	11	11	14258	2577	363	1119	782	5	198	3412	1674	285	892	30	4	62	110	8	..

D. L. FAIRFIELD, Paix,
Greffier de la Paix,
District de Prince Edward.

Appendice
(T.)
5e Aout.

7.—POPULATION du District de

NOMS DES TOWNSHIPS.	Mâles.		Femelles.		Total.	Sourds et Muets.			Insensés.		
	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.		Mâles.	Femelles.	Age.	Mâles.	Femelles.	Age.
<i>Comté de Northumberland.</i>											
Hamilton,	1137	1213	1043	1125	4518	4
Haldimand,	642	676	636	641	2595	1	6	..	1	45
Cramahe,	769	798	729	494	2790	1	21
Murray,	749	715	720	596	2780	1	21	{ 1	..	52 } 35 }
Monaghan,	476	473	411	439	1799	2
Otonabee,	489	459	445	403	1796	{ 1	30 } 26 }
Douro,	212	196	209	187	804
Smith,	385	353	344	218	1300
Asphodel et Belmont, ..	155	164	158	134	611	2	{ 49 } 20 }
Percey,	223	229	199	179	830
Seymour,	192	322	208	203	925	{ 1	1	17 } 14 }
Harvey,	16	21	13	19	69
Alnwick,	15	33	13	28	89
<i>Comté de Durham.</i>											
Hope,	837	896	842	799	3374	2	1	..
Darlington,	766	763	706	645	2880
Clarke,	691	758	615	664	2728	1	52
Cavan,	840	664	751	614	2869	2	2
Emily,	445	450	381	501	1777
Mariposa,	317	287	293	215	1112
Manvers,	156	143	125	121	545
Ops,	339	352	337	294	1322	1	23	1	..	13
Eldon,	199	221	213	166	799	2	1	18
Cartwright,	63	94	54	61	272
Verulam,	80	102	51	70	303
Fenelon et Bexley,	37	50	27	39	153
Total,	10230	10432	9623	8855	39040	12	5	11	3	..

Appendice
(T.)
5e Aout.

NEWCASTLE, pour l'Année 1840.

Différentes Sectes Religieuses.																
Eglise An- glicane.	Presbitériens.	Méthodistes.	Catholiques Romans.	Baptistes.	Quakres.	Chrétiens se- lon la Bible.	Indépendans.	Disciples.	Universalistes.	Sectateurs d'Irvin.	Esprits forts en matière de Re- ligion.	Mormons.	Chrétiens.	Tunkards.	Point de Secte	Congrégatio- nalistes.
1690	939	814	313	86	37	42	139	32	24	2						350
557	425	438	391	177	66			8	11			2				406
430	235	871	85	224	28			15	10			59	114			737
425	201	423	519	51	100			1	6			8	60			982
663	709	193	175	6	2								6			45
404	550	299	488	21			10		16							8
224	19	21	540	55	12											
262	524	301	146	55	12											
99	164	56	229	13	13				16		21					
119	99	152	106	53	23			9	8			20	31			210
326	345	64	138	40								12				
44	17		8													30
6	25	28														
1294	919	584	175	55	34	195		2	30			1	43			42
409	533	982	74	87	16	282							190			262
488	904	871	74	225	91	11			32				32			45
1473	718	524	140		9	5										17
714	242	197	607											61	1	42
106	450	234		98	79	41										
251	164	130														5
467	121	71	637	14	7											
44	685	8	62													9
172	62	18	11													2
171	88	1	35	6												
91	29	15	11	7												
10929	9217	7295	4964	1218	517	576	149	67	153	2	21	102	633		13147	49

T. WARD,
par GEO. F. WARD,
Deputé Greffier de la Paix.

Appendice
(T.)
5e Août.

8.—TABLEAU de la Population, et des différentes Sectes Religieuses du District de VICTORIA.

TOWNSHIPS.	Nombre dans chaque Township.					Chiffre total dans le District.	Sourds et Muets.	Insensés.	Eglise Anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Catholiques.	Methodistes Wesleyens.	Methodistes Episcopaux.	Presbiteriens.	Baptistes.	Luthériens.	Quakres.	Eglise Chretienne.	Universalistes.	Methodistes.	Sans designation.
	Mâles au dessus de 16 ans.	Mâles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.	Total dans chaque Township.																
Thurlow, inclus Belle-ville,	1065	1001	909	933	3908				690	496	528	654	689	116	208	7	137				282
Sidney,	800	809	698	790	3097				364	360	217	819	950	34	269	48	63				557
Rawdon,	273	275	199	257	1004				49	14	14	54	45	34	243		8				726
Huntingdon,	223	213	190	227	853				32	74	12	17	21	14	4	2	27		7		9
Hungerford,	166	183	128	168	645				145		207	169	20				12				7
Marmora,	75	86	69	80	310				91		102	73		32	19	22	3		7		9
Madoc,	187	166	134	208	695				151		54	71	170	189	24		23			383	279
Tyendenaga,	543	638	453	553	2187				536	326	600										
	3332	3371	2780	3216	12699				2058	2056	1734	1837	1895	385	757	79	273	7		383	1869
Ville de Belleville,	386	296	390	291	1363																

Je certifie que le Tableau ci-dessus est un Tableau fidèle d'après les Roles des Cotiseurs.

EDMUND MURNEY,

Greffier de la Paix,
V. D.

Belleville, 22e Juin, 1840.

9.—Tableau Général de la Population du HOME DISTRICT, pour l'année 1840.

Appendice
(T.)
5e Août.

Comtés.	Townships.	Chiffre de la Population dans chaque Township.						Chiffre Total dans chaque Township.	Chiffre Total dans chaque Comté.	Remarques.
		Mâles au dessous de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 Ans.	Mâles au dessous de 16 Ans.	Femelles au dessus de 16 Ans.	Insensés.	Sourds et Muets.			
York..	York,	1198	1138	1244	1152	4732	51043		
	Scarboro ⁹	641	605	607	531	1 ..	2325			
	Pickering,	876	746	937	189	.. 2	3450			
	Whitby,	1320	1304	1273	1107	7 2	5013			
	Etobicoke,	543	445	550	472	2010			
	Toronto,	1303	1162	1352	1155	4972			
	Gore de Toronto,	291	287	299	244	1121			
	Chinguacousy,	999	1005	898	793	3695			
	Caledon,	358	298	441	414	1511			
	Albion,	502	486	472	414	1874			
	King,	680	912	638	534	1 1	2466			
	Vaughan,	1075	997	963	886	3921			
	Markham,	1433	1355	1309	1157	.. 1	5255			
	Whitchurch,	787	651	749	650	1 1	2839			
	Uxbridge,	185	178	185	147	3 ..	708			
	Reach,	226	267	187	151	771			
	Brooke,	395	350	309	276	1330			
	Georgina,	130	130	119	107	486			
	North Gwillimbury,	132	132	127	120	511			
	East Gwillimbury,	410	411	428	402	1251			
Scott,	Le Tableau de la Population de ce Township est compris dans celui de Uxbridge.		
Thorah,	172	91	160	91	514	..			
Mara,	60	53	56	45	214	..			
Rama,	4	..	6	4	14	..			
Simcoe	West Gwillimbury,	Ce Tableau n'est pas encore reçu.	
	Tecumseth,	600	536	482	428	2056	..		
	Adjala,	235	219	185	153	892	..		
	Mono,	270	230	206	217	923	..		
	Mulmer,	49	57	38	35	179	..		
	Essa,	113	98	100	82	393	..		
	Innisfil,	191	156	220	184	751	..		
	Sunnidale,	44	47	37	30	158	..		
	Vespra,	132	107	111	112	462	6406		
	Oro,	} Il n'a pas été reçu de Tableau.	
	Orillia,		
	Medonte,		
	Flos,	
	Tiny,	56	50	51	43	200	
	Tay,	Il n'a pas été reçu de Tableau.	
	Nottawasaga,	98	100	111	83	392	
	Amaranth,	} Les Tableaux de la Population de ces Townships n'ont jamais été envoyés.	
Artimesia,			
Collingwood,			
Luther,			
Melancthon,			
Matchedash,			
Ospry, Proton, Tosorontio, Uphrasy, St. Vincent, Zero,			
Total....	13 7	..	57449	..		

GEO. GURNETT,
Greffier de la Paix.

Appendice
(T.)
5e Août.

10.—TABLEAU de la POPULATION de la CITE' de TORONTO, et des Sectes Religieuses d'après les Livres des Cotiseurs pour l'Année 1840.

QUARTIERS.	Males au dessus de 16 ans,	Males au dessous de 16 ans,	Femelles au dessus de 16 ans,	Femelles au dessous de 16 ans,	Chiffre total des Males,	Chiffre total des Femelles,	Eglise Anglicane,	Eglise d'Ecosse,	Presbiteriens Indépendans,	Eglise Universelle,	Methodistes Wesleyens,	Methodistes Episcopaux,	Methodistes Primitifs,	Catholiques,	Baptistes,	Congregationalistes,	Eglise Apostolique,	Quakers,	Juifs,	Militaires,	Point de Religion.	
St. David, Banlieues,	1145	872	1210	885	1817	2095	1730	568	126	94	521	12	32	729	96	156	23	10	10	5	
	145	153	148	146	298	291	302	17	10	4	64	5	11	171	13	2	2	
	1290	1025	1358	1031	2315	2389	2032	585	136	98	585	17	43	203	96	169	23	12	12	5	
St. Andrews, Banlieues,	660	608	758	573	1268	331	1407	187	136	56	261	25	14	243	129	63	57	1	18	2	
	19	15	10	14	34	24	21	9	..	4	8	20	
	679	623	768	587	102	1355	1428	196	136	60	269	25	14	263	129	63	57	1	18	2	
St. Patrick, Banlieues,	392	483	461	404	775	865	790	201	99	40	133	20	16	11	99	81	42	1	6	1	
	187	188	199	186	375	385	391	63	12	1	72	7	17	118	29	41	3	6	
	579	571	666	590	1150	1250	1181	265	111	41	205	27	33	228	128	122	45	7	6	1	
St. Lawrence, Banlieues,	479	281	401	242	760	643	687	220	14	9	98	12	276	26	52	3	1	4	1	
	144	145	144	150	289	291	321	22	8	8	33	5	155	8	14	19	
	623	426	545	392	1049	937	1008	242	22	17	131	17	431	34	66	22	1	4	1	
St. George, Banlieues,	342	265	389	214	607	603	513	174	12	2	73	30	253	8	65	10	
	58	28	26	23	86	49	74	11	7	..	29	16	
	400	293	415	237	693	652	655	185	19	2	102	30	269	8	65	10	
Total.....	3571	2938	3744	2537	9509	6584	6304	1473	424	218	1292	69	137	2094	395	485	157	9	4	36	9	
																						13092

Sans comprendre les Militaires, les Voyageurs ou Passans, &c.—Je Charles Daly, Greffier de la Paix de la Cité de Toronto, certifie que le tableau ci-dessus, est un tableau fidèle de la Population des Sectes Religieuses de la Cité de Toronto, d'après les Livres des Cotiseurs.
Bureau du Greffier, Toronto, 9e Février, 1841.
G. P. Cité de Toronto.

11.—Recensement de la Population dans différents Townships du DISTRICT de GORE, 1841.

TOWNSHIP.	Mâles.		Femelles.		Sourds et Muets.	Inscrits.	Chiffre total dans chaque Township.	Eglise Anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Synode Uni.	Autres Presbiteriens.	Wesleyens Britannique.	Wesleyens Canadiens.	Methodistes Episcopaux.	Catholiques Romains.	Quakers.	Independans.	Baptistes.	Autres denominations.	N'appartenant à aucune secte particulière.	
	Andes sous de 16 ans.	Audessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Audessus de 16 ans.																	
Comté de Halton.																					
Trafalgar,	1118	282	1094	4376	2	4	1008	582	280	73	908	207	115	207	14	13	200	23	926		
Equising,	766	639	754	2819	467	849	283	...	223	233	...	95	135	150	...		
Nelson,	730	709	709	2908	3	...	721	122	299	52	518	105	205	118	11	...	28	19	554	...	
Naagawaya,	339	237	288	1144	1	...	183	238	64	...	67	116	6	33	8	...	66	24	
Erin,	352	268	452	1256	83	238	27	...	15	33	2	9	110	...	
Eramosa,	218	208	206	868	...	1	59	39	306	30	64	88	31	59	68	78	
East Flamborough,	246	301	301	1284	1	...	217	62	210	...	75	76	90	72	2	...	75	29	
West Flamborough,	575	581	565	2384	1	...	424	650	387	19	111	344	
Pushtach,	394	357	374	1517	298	646	62	26	16	357	35	103	
Guelph,	562	543	526	2290	...	5	762	540	62	83	
Nicol,	266	217	222	1092	126	679	59	...	11	33	...	83	6	
Gawaxaxa,	91	54	78	1092	19	74	10	...	83	
Woolwich,	275	213	212	939	202	77	14	53	
Waterloo,	1135	923	1058	4225	3	10	352	125	23	...	68	25	8	615	
Wilmot,	505	410	512	1091	121	111	4	...	18	32	4	236	
Dumfries,	1471	1261	1463	5764	2	2	504	1617	2135	488	12	258	
Beverly,	670	574	674	2573	2	...	169	384	330	...	47	167	250	69	
Total Comté de Halton,																					
9044	8389	9379	37627	5646	14	22	7252	1680	2263	3749	1116	1129	2945	2134	401	892	182	4622	
Brantford,	1331	1201	1256	4930	553	121	121	...	27	36	142	141	14	95	369	911	
Ancaster,	770	734	743	2964	...	10	696	314	21	...	237	208	220	82	52	
Glanford,	261	220	237	971	...	1	279	111	104	31	67	22	
Barton,	342	337	334	1335	356	128	11	...	185	159	25	42	
Ville de Hamilton,	655	788	705	2986	471	1617	98	67	6	383	
Saltfleet,	630	490	528	2560	...	3	483	73	92	97	138	36	
Binbrook,	225	179	210	853	218	107	118	...	96	32	
Total Comté de Wentworth,																					
4104	4175	3924	16100	4875	...	14	1657	17	861	3328	578	614	745	137	158	775	52	2060	
9944	9839	9379	37627	5645	14	22	7252	1680	2263	3749	1116	1129	2945	2134	409	892	182	4622	
Total District, de Gore, ...																					
14048	14014	13303	53727	10520	14	36	8909	1851	3121	7077	1704	1823	3690	2271	566	1607	1986	6682	

CHARLES RICHARDSON,
Greffier de la Paix, District de Niagara.

Appendice (T.)
5e Aout.

12.—Retour Général de la Population du District de NIAGARA, pour l'année 1840.

Comtés.	TOWNSHIPS.	DENOMINATIONS DE CHRETIENS.															No. dans chaque Famille.			Insensés.						Sourds.			Muets.			Total.	
		Episcopaux.	Presbiteriens.	Methodistes Episco- paux.	Methodistes Wesleyens	Methodistes.	Baptistes.	Catholiques.	Ménonistes.	Tunkers.	Quakers.	Luthériens.	Chrétiens.	Universitaires.	Cosmopolites.	Unitariens.	Restoracionistes.	Distes.	Disciples.	Independans.	Espirta Forts.	Eglise Hollandaise.	Methodistes Lyvang.	Males au dessous de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.	Total.	Males au dessous de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.	Total.	Males au dessous de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.		Total.
Lincoln.	Bertie,	725	144	35	50	209	57	53	274	90	97	74	13	8										478	613	562	581	551	5307				5307
	Calstor,	94	10	31	35	85	3	6	154	3	1													509	107	123	179	123	601				601
	Clinton,	352	17	73	85	355	63	6	154	5	1	7												1678	537	509	517	532	2125				2125
	Crowland,	172	156	102	355	17	27	36	8	1	2													124	293	295	256	933	997				997
	Gainsborough,	255	17	315	332	738	84	307	56	44	56													750	432	371	865	329	1187				1187
	Grantham,	580	1021	426	738	474	57	51	27	27	34													527	753	758	863	833	3234				3234
	Grimsby,	291	283	168	36	8	42	231	31	27	34													772	479	411	484	461	1835				1835
	Humberstone,	200	46	118	105	139	21	219	54	34	34													350	338	307	351	388	4824				4824
	Louth,	219	187	168	12	147	61	834	8	8	8													101	472	474	592	548	2086				2086
	Ville de Niagara,	337	848	538	12	496	115	73	4	4	5	10	111	16	10									216	512	464	539	480	1495				1495
	Niagara,	308	405	308	78	47	89	175	4	83	128													716	400	394	403	366	1567				1567
	Pelham,	226	46	205	246	685	27	30	14	14	14													392	539	565	664	654	2420				2420
	Stamford,	411	658	365	685	27	30	14	14	14	14													973	497	455	500	487	1939				1939
	Thorold,	320	285	182	61	845	10	458	10	458	28	36												532	301	246	298	250	1095				1095
Wainfleet,	183	60	85	96	56	10	458	6	6	6													241	237	106	247	853				853		
Willoughby,	172	163	138	133	93	30	60	174	6	6	4												31	4	237	106	247	853				853	
		3401	5047	3485	612	669	3709	773	1091	1265	306	450	131	463	69	8	29	4	116	36	105	31	4	3538	6340	6433	7038	6717	27073				27073
Haldimand.	Cauborough,	99	43	38	255	86	32	18	18	18													122	181	147	155	188	611				611	
	Cayuga,	171	338	122	166	73	54	3	3	3	3												33	179	170	237	200	756				756	
	Dunn,	78	174	28	104	30	15	9	85	81	97												9	85	81	134	97	335				335	
	Haldimand,	238	554	237	312	27	161	3	3	3	3													331	293	278	297	1291				1291	
	Moniton,	107	198	127	169	99	43	176	15	15	15													36	128	121	175	134	538				538
	Rainham,	117	99	17	21	56	43	176	15	15	15													172	47	59	50	39	195				195
	Sherbrooke,	36	5	4	76	92	1	44	4	4	4													9	423	212	205	180	850				850
Walpole,	139	129	71	70	92	1	44	4	4	4													9	423	212	205	180	850				850	
	Total.....	5476	6521	4129	618	669	4817	1069	1535	4543	321	471	302	168	69	8	29	4	116	36	105	31	4	3538	6340	6433	7038	6717	27073				27073

Bureau du Greffier de la Paix, Niagara, Juillet, 1840.

CHARLES RICHARDSON,
Greffier de la Paix, District de Niagara.

Tableau Général de la Population du District de London, pour l'année 1840.—Continué.

n Townships.	Chiffre de la Population dans chaque Township.		Sectes Religieuses.																					Chiffre total dans chaque Township.							
	Mâles.		Femelles.		Eglise Angl. can.	Eglise d'E. cosse.	Eglise de Rome.	Méthodistes.			Baptistes			Congrégationalistes.	Séparés de l'Eglise d'Ecosse.	Presbiteriens.	Independans.	Mémorisés.	Tunkers.	Quakres.	Libérateurs.	Espris Forts.	Universalistes.		Restorioners.	Mormons.	Luthériens.	Chrétiens.	Sans croyance Religieuse.		
	au des-sous de 16 ans.	de 16 ans.	au des-sous de 16 ans.	de 16 ans.				Connexon Britannique	Episcopaux	Wesléyans	Canadiens.	Open Com. munon.	(Close Com. munon.)																	(Free Will)	pas rap do.
Goderich (Township)	290	282	268	217	14	4	1057
Goderich (Ville de)	157	221	141	154	..	120	30	4	do.	673	
Stanley,	57	58	47	40	63	202	
Hibbert,	7	9	7	7	63	30	
Downie,	100	106	91	76	..	101	375	
South Easthope,	92	98	79	77	..	27	347	
Colborne,	70	77	49	58	..	109	6	254	
McGillivray,	24	57	32	25	..	72	30	138	
Tuckersmith,	97	108	76	76	..	122	22	359	
McKillop,	44	34	27	29	..	22	9	184	
Ellice,	44	61	46	44	..	28	6	195	
Usborne,	40	42	30	30	..	100	38	142	
Hullet,	16	17	13	12	..	18	10	58	
Williams,	117	132	138	114	..	35	393	501	
Biddulph,	106	111	109	80	..	268	1	408	
Stephen,	27	26	20	17	..	78	44	12	31	90	
North East Hope	147	122	99	87	..	44	235	85	
Hay,		do.		do.	..	44	28	8	
Total	8418	1383	7862	7134	1017	6699	3309	1376	2746	1477	1050	2593	6332	214	227	494	2416	145	112	151	151	28	110	161	84	26	543	86	4029	31824	

JOHN B. ASKIN,
Greffier de la Paix.

Bureau du Greffier de la Paix,
LONDON, 1er Juin, 1840.

14.—Tableau Général de la Population et des Sectes Religieuses dans le DISTRICT de TALBOT, 1840.

District de Talbot.	Sexes et Ages				Total	Males au dessus de 16 ans.	Males au dessous de 16 ans.	Femelles au dessus de 16 ans.	Femelles au dessous de 16 ans.
	de 16 ans.	de 16 ans.	de 16 ans.	de 16 ans.					
					2478	2389	2342	2119	
									3
									3
									Insensés.
									Eglise Anglicane.
									Eglise d'Ecosse.
									Eglise de Rome.
									Méthodistes, Connexion, B.
									Méthodistes Episcopaux.
									Méthodistes Wesleyens.
									Canadiens.
									Baptistes (close communion.)
									Baptistes (open communion.)
									Baptistes (free will.)
									Séparés de l'Eglise d'Ecosse.
									Congrégationalistes.
									Presbitériens.
									Independans.
									Ménonistes.
									Tunkers.
									Quakers.
									Luthériens.
									Universalistes.
									Non-Conformistes.

WM. W. WILSON,
Greffier de la Paix,
District de Talbot.

Bureau du Greffier de la Paix
Simcoe, 10e Juillet, 1840.

Appendice
(T.)
5e Août.

Je certifie par le présent, que l'extrait ci-dessus est un Tableau fidèle de la Population, d'après les Retours des Cotiseurs du District de BROCK, pour 1840, déposés dans mon Bureau.

W. LAPENOTIERE,
Greffier de la Paix.

Noms des Townships.	Chiffre dans chaque Township.				SECTES DE CHRETIENS.													Chiffre Total dans chaque Township.															
	Mâles.		Femelles.		Eglise Anglicane.	Eglise d'Ecosse.	Eglise de Rome.	Méthodistes.			Baptistes.			Congrégationalistes.	Séparés de l'Eglise d'Ecosse.	Presbiteriens.	Independans.		Mémorisés.	Tunkers.	Quakers.	Libérateurs.	Esprits Forts.	Universalistes.	Restorateurs.	Mormons.	Luthériens.	Chrétiens.	No professant aucune Religion.				
	Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.	Au dessus de 16 ans.	Au dessous de 16 ans.				Connexion Britannique.	Episcopaux.	Wesleyens.	Canadiens.	Open Communion.	Close Communion.																	Free Will.	Ménonites.		
Norwich,	551	613	577	578	2	8	73	..	411	221	93	158	84	..	8	228	709	6	65	22	2419
Burford,	516	436	448	416	3	34	2	245	144	52	69	91	88	130	..	119	..	9	..	46	21	347	1816	
Blandford,	70	93	78	86	..	60	18	..	10	4	25	8	2	16	327		
Zorra,	717	709	629	683	2	256	1352	12	30	360	298	20	..	3	..	153	128	2738	
Woodstock,	92	82	101	71	..	200	63	17	..	32	6	5	9	346	
Oxford Est,	298	257	282	239	1	328	71	32	92	113	84	53	52	..	11	6	13	13	197	1376	
Oxford, Ouest et Nord,	307	357	291	322	3	269	116	53	242	104	30	122	11	52	1	262	1277	
Oakland,	163	165	152	139	..	63	8	5	12	116	37	144	8	18	..	27	67	618	
Deerham,	215	211	178	172	..	82	..	4	136	24	13	44	19	5	..	17	1	6	425	776	
Blenheim,	486	460	380	351	..	208	29	14	329	185	4	403	11	167	..	100	..	32	95	1677	
Missouri,	310	272	261	242	..	183	179	27	..	175	10	252	83	19	4	73	1085	
Total.....	825	3655	3377	3279	8	72407	1920	264	5107	1315	864	662	1370	262	219	113	788	138	109	..	811	134	37	6	19	7	146	1602	14155				

16.—RETOUR GENERAL de la Population du DISTRICT DE L'OUEST, pour 1840.

Appendice (J.)
15e Juillet.

Comté.	TOWNSHIP.	Nombres dans chaque Township.				Total dans chaque Township.	Total dans chaque Comté.	Sourds-Muets.	Insensés.	Dénominations Religieuses.								REMARQUES.																					
		Males au-dessus de 16.	Femelles au-dessus de 16.	Males au-dessous de 16.	Femelles au-dessous de 16.					Eglise Romaine.	Eglise d'Angleterre.	Eglise d'Ecosse.	Quakres.	Méthodistes.	Baptistes.	Universalistes.	Unitaires.		Eglise Séparée.	Toutes autres sectes ou dénominations de Chrétiens.	D'aucune Religion reconnue.																		
Essex.	Anderdon,	52	57	80	52	241	1	79	98	17	..	29	18	Point de Retour d'aucunes Persuasions Religieuses.														
	Colchester,	266	276	274	243	1059	106	245	72	321	180												
	Gosfield,	240	203	291	272	1006	38	169	72	547	30											
	Maldstone,	143	140	155	109	547	343	74	69	12	174											
	Malden,	495	568	441	465	1969	2	927	340	281	98	40											
	Mersea,	183	188	168	157	696	22	173	70	..	3	306	20											
	Sandwich,	792	814	706	750	3062	4	2364	431	142	90											
	Rochester,	109	100	91	76	376	8956	302	16	52											
	Camden,	94	66	80	68	308	1	11	4	248										
	Chatham,	108	146	137	118	509	11	241	81	2										
	Dawn,	209	170	183	132	694	17	146	80	96										
	Dover,	320	238	307	229	1094	3										
	Harwich,	363	414	307	313	1397	1	..	123	280	336									
	Howard,	438	360	408	318	1524	1	..	54	356	261								
	Moore,	171	171	153	148	643	2	..	103	194	191								
	Orford,	166	134	109	127	536	109	177							
	Plympton,	107	159	99	102	487	41	115						
	Raleigh,	425	389	413	336	1563	363	454	152					
	Romney,	63	56	65	47	231	21				
Sarnia,	81	116	88	74	359	43	65					
Sombra,	221	202	192	171	786	4	..	104	86	135				
Tilbury East,	81	85	75	71	312	125	37	70			
Tilbury West,	61	61	56	41	219	159	60			
Warwick,	172	167	150	141	630	101	185	171		
Zone,	303	257	237	196	993	12265	56	295	169	
Totaux,.....	5663	5646	5156	4756	21221	21221	18	15	5482	4201	2981	161	4067	1427	70	23	66	184	1465

CHAS. BABY, Greffier de la Paix, D. O.

Appendice(U.)
5e Août.

1.—Montant Total des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le District de l'Est, pour l'Année 1840.

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.										MOULINS.					Bêtes à cornes, de l'âge de 2 à 4 ans.	Cabriolets, chars, ou autres voitures à 2 roues, pour le plaisir.	Chariots gardés pour le plaisir.	Montant de l'évaluation des Propriétés cotisées.	Montant des Taux à un Denier par £1.	Montant du Taux additionnel d'un demi Denier par £1 pour Pri-son et Cour de Justice.	Montant des Salaires pour les Membres de l'Assemblée.	Montant de la cotisation d'un huitième de Denier par £1 pour l'Asyle Provincial des Insensés.	Montant total à être perçu, en Courant.											
	Incultes.	Cultivées.	De Bois équarris, un flage.	Chemines adnelles.	Construction nu-des sous de 2 Etages.	Chemines adnelles.	De Briques ou Pierre.	Chemines adnelles.	Construction en Briques ou pierres.	Chemines adnelles.	Construction en Briques ou pierres.	Chemines adnelles.	Allant par l'eau, avec 1 paire de Meules.	Autres de Meules.	Sites.	Boutiques de Marchands.	Chevaux entiers pour jou-er.										Chevaux âgés de 2 ans et au-dessus.	Bœufs âgés de 1 ans et au-dessus.	Vaches à Lait.								
Finch, -	11063	1200	14	5	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	139	218	27	218	90	0	0	6522	27	3	6	13	11	9	3	8	53	5	11		
Mountain, -	17218	3971	5	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	218	135	135	461	85	0	0	12445	51	17	14	25	18	6	3	9	107	19	10		
Cornwall, -	38126	13185	139	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1041	81	81	1608	256	13	16	64017	265	14	9	133	7	4	6	9	496	18	11		
Charlottenburgh, -	58864	17246	221	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1132	51	51	1985	479	16	13	60888	253	14	1	126	17	0	31	15	9	473	3	3	
Osnabrick, -	32478	11136	34	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	785	32	32	1136	244	4	3	40439	168	9	11	84	4	11	20	19	7	330	11	0	
Williamsburgh, -	29658	6274	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	673	34	34	958	249	1	1	30756	128	3	0	64	1	6	15	19	6	266	15	0	
Matilde, -	41724	6638	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	512	70	70	820	139	2	2	24495	102	1	0	51	0	7	12	15	0	212	8	8	
Lancaster, -	41151	6638	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	606	29	29	1186	229	5	5	34262	142	15	0	71	7	6	17	18	1	266	14	4	
Lochiel, -	46551	4120	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	609	49	49	1048	279	—	—	28023	116	15	3	58	7	7	27	15	11	217	12	9	
Kenyon, -	10841	1219	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	457	60	60	864	115	—	—	21267	88	19	7	41	6	1	11	4	2	165	0	6	
Winchester, -	13927	1305	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	181	31	31	272	34	—	—	6584	27	8	8	13	14	4	3	4	10	54	1	8	
Roxborough, -	375068	82373	545	1	1015	60	87	12	66	64	18	14	39	83	13	6563	639	10819	2248	39	39	335037	17	0	0	1399	14	6	699	17	2	423	15	5	2698	9	2
Total, -	375068	82373	545	1	1015	60	87	12	66	64	18	14	39	83	13	6563	639	10819	2248	39	39	335037	17	0	0	1399	14	6	699	17	2	423	15	5	2698	9	2

JAMES PRINGLE,
Greffier de la Paix,
District de l'Est.

Appendice (U.)
1841

3.—Compte Total des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le District de Johnstown, pour l'Année 1840.

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.										MILNS.					BESTIAUX.								Montant des Taux à un Denier par et Courant.	Montant des Taux pour les Représentans de Leeds et Grenville.—Courant.	Montant des Taux pour l'Asyle des Insensés et Fous.—Courant.											
	Incultes.	Cultivées, cultivables, Pacages ou Prairies.	De Bois équarris ou taillés sur 2 côtés, 1 Etage.	Chemines adnillies.	Le bois équarris sur taillé sur 2 côtés, 2 Etages.	Chemines adnillies.	Constructifs à moins de 2 Etages.	Constructifs adnillies.	De brique ou Pierre, à un Etage.	Chemines adnillies.	Constructifs en Brique ou Pierre, à deux Etages.	Chemines adnillies.	Allant par Feux, avec le pain de Meules.	Paires de Meules utiles.	Moulin à Vies.	Mégars.	Houilliers de Marchands.	Chevaux entiers pour couvrir les umens, pour jouage ou gain.	Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus.	Bovis de l'âge de 4 ans et au-dessus.	Vaches à Lait.	Bêtes à corne de l'âge de 2 à 4 ans.	Voitures fermées à 4 roues, garnies pour le plaisir.	Phactious autres voitures ou vertes, roues, garnies seulement pour le plaisir.	Cabriolets, Atys, ou autres voitures à 2 roues, garnies pour le plaisir.				Chariots garnies pour le plaisir.	Montant de l'évaluation des Propriétés cotisées.—Courant.	Montant des Taux à un Denier par et Courant.	Montant des Taux pour les Représentans de Leeds et Grenville.—Courant.	Montant des Taux pour l'Asyle des Insensés et Fous.—Courant.						
Elizabethtown,	4825	17704	29	1	306	20	61	3	102	9	9	102	5	5	5	11	5	18	317	1798	397	4	7	7	7	8275	10	0	0	0	0	0	0	0					
Yonge,	3781	13138	19	1	103	3	173	5	6	16	6	3	3	10	2	1	9	9	484	1379	417	4	7	7	7	4157	14	0	0	0	0	0	0	0					
Basard,	3426	8180	6	3	70	7	5	1	3	6	3	3	1	1	2	1	1	1	371	863	242	1	1	1	1	2511	0	0	0	0	0	0	0	0					
Kitley,	2450	8320	5	6	23	3	1	4	4	4	4	4	3	4	9	5	1	1	182	255	167	1	1	1	1	2127	8	0	0	0	0	0	0	0					
Frontville,	5370	5370	19	1	81	10	10	1	8	8	8	8	1	1	1	1	1	1	231	150	558	227	1	1	1	1918	12	0	0	0	0	0	0	0					
Frontville, Leeds & Lansdown,	23473	4087	20	6	37	1	2	6	5	5	5	1	1	4	1	1	1	1	196	136	429	193	1	1	1	14123	13	0	0	0	0	0	0	0					
Préfont, de Leeds & do.	12892	3354	14	1	57	1	3	6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	151	131	311	149	1	1	1	9971	8	0	0	0	0	0	0	0					
South Crosby,	6459	1381	10	1	12	1	3	8	7	5	5	2	1	1	1	1	1	1	49	80	138	68	1	1	1	5880	6	0	0	0	0	0	0	0					
North Crosby,	10714	1867	3	1	5	1	8	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	71	89	193	69	1	1	1	6335	16	0	0	0	0	0	0	0					
Burgess,	37934	13350	13	1	184	5	8	1	2	6	6	2	1	1	1	1	1	1	71	914	1399	218	1	1	1	5037	16	0	0	0	0	0	0	0					
Augusta,	30510	6493	42	1	52	5	8	10	2	9	9	3	3	1	1	1	1	1	461	147	852	206	1	1	1	25758	0	0	0	0	0	0	0	0					
Edwardsburgh,	15028	4914	14	1	60	8	6	6	1	7	7	4	1	1	1	1	1	1	318	287	657	254	1	1	1	18379	14	0	0	0	0	0	0	0					
Wolford,	28243	7039	5	1	66	8	6	1	4	4	4	4	1	1	1	1	1	1	245	227	668	192	1	1	1	18901	3	0	0	0	0	0	0	0					
Oxford,	25151	5615	11	1	10	1	1	1	4	4	4	1	1	1	1	1	1	1	125	108	268	85	1	1	1	7105	4	0	0	0	0	0	0	0					
Montague,	10076	2223	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	66	83	198	50	1	1	1	5697	4	0	0	0	0	0	0	0					
Marlborough,	10931	1772	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	130	42	316	66	1	1	1	8903	0	0	0	0	0	0	0	0					
South Gower,	8880	3813	5	1	11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						
Total,	391634	113938	13-16-35	212	4	1	1106	71-360	11	978	176	30	22	57	20	79	28	5728	3307	11800	3538	4	8	25	33	409623	12	3	3	1706	15	3	49-80	160	11	63	211	12	53

JAMES JESSUP,
Greffier de la Paix,
District de Johnstown.

4.—Compte Total des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le Bathurst District, pour l'Année 1840.

TOWNSHIPS.	TERRES.		MAISONS.							MOULINS.				Vaches à Lait.	Bêtes à cornes, de l'âge de 2 à 4 ans.	Cabriolets, Gigs, ou autres voitures à 2 roues, gardées pr. le plaisir.	Autres voitures à 4 roues.	Montant de l'évaluation des Propriétés cotisées.	Montant des Taux à un Dénier par Livre.	Montant des Salaires des Membres. Courant.	Montant pour l'Asyle des Insensés. Courant.	Montant total à être perçu. Courant.												
	Incultes.	Cultivées.	De Bois équarris ou tailés sur 2 côtes, 1 Etage. Cheminées adnllles.	De Bois équarris ou tailés sur 2 côtes, 2 Etages. Cheminées adnllles.	De Bois équarris ou tailés sur 2 côtes, 2 Etages. Cheminées adnllles.	De Brigue ou Pierre, à 1 Etage. Cheminées adnllles.	De Brigue ou Pierre, à 2 Etages. Cheminées adnllles.	Cheminées adnllles.	Allant par l'eau, avec 1 paire de Meules.	Pair de Meules adnllles.	Moulin à tonnelles.	Moulin à Sies.	Magasin s.										Bougnies de Marchands.	Chevaux entiers pour couvrir les Juments, pour gain.	Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus.	Beufs de l'âge de 4 ans et au-dessus.	Montant des Propriétés cotisées. Courant.	Montant des Salaires des Membres. Courant.	Montant pour l'Asyle des Insensés. Courant.	Montant total à être perçu. Courant.				
Lanark,	33392	9561	..	4	2	1	1	..	6	1	242	250	794	251	22584	16	0	94	7	14	9	11	64	127	13	94					
Bathurst,	29864	7001	..	13	5	4	7	..	2	..	288	300	559	293	23293	12	0	97	4	2	9	17	11	41					
Drummond,	32913	8856	7	1	2	3	6	..	11	2	337	336	997	241	34283	19	8	143	3	54	14	9	11	61					
Beckwith,	34348	6870	2	3	2	..	4	..	255	309	720	221	20324	13	0	84	15	74	8	11	10	44					
Pakenham,	11233	2904	1	1	1	..	1	..	76	132	259	61	8173	16	0	34	1	7	3	8	04	24					
Horton,	10789	1647	6	1	3	33	56	85	32	5591	8	0	23	6	44	2	7	2	24					
Westmeath,	4249	1102	31	60	42	93	17	5142	0	0	21	9	2	2	4	5	11					
Darling,	2994	836	32	45	85	21	2116	16	0	8	17	0	0	18	24	18					
Pembroke,	4172	696	1	30	36	51	25	2772	16	0	11	15	104	1	3	34	17					
Ross,	2394	306	2	15	24	33	10	1409	16	0	5	17	84	1	9	8	7					
Ramsay,	37946	8960	10	4	5	5	..	6	..	316	310	837	233	26365	0	0	11	8	14	11	5	10	6					
South Sherbrooke,	5715	1331	2	28	64	100	27	1708	0	0	7	2	104	0	14	2	10					
McNab,	13878	1928	12	3	..	57	102	184	71	7579	2	0	31	13	0	3	4	0	16					
North Sherbrooke,	3587	315	6	51	70	180	3436	0	0	14	6	74	1	8	10	7					
Dalhousie,	23211	9934	3	1	..	2	96	241	436	171	15133	16	0	63	4	64	6	7	11	34					
Goulbourn,	32275	8096	42	1	1	1	..	6	..	284	179	750	171	24142	0	0	100	15	04	33	13	54	15					
Torbolton,	6151	886	4	1	..	2	31	63	89	42	2782	8	0	31	5	74	3	16	5	6					
March,	60059	2624	1	101	78	236	48	7491	15	0	31	5	7	10	7	10	44					
Napan,	24446	5124	1	2	2	2	..	4	..	392	156	513	59	37516	15	0	156	11	5	52	6	74	10					
Huntley,	26263	4806	25	1	2	2	..	3	..	216	123	429	64	15590	0	0	65	2	14	16	7	44	9					
FitzRoy,	27278	3506	2	2	4	..	7	..	168	137	378	63	15944	4	0	66	10	0	22	5	8	6					
Total,	427054	88039	236	17	4	1	252	30	21	37	6	91	13	3063	3034	7598	2130	283682	12	8	1184	8	04	220	10	4	297	12	1	1702	10	53

W. R. F. BERFORD,

Greffier de la Paix,
Bathurst District.

Appendice(U.)
5e Août.

5.—Retour Total des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le *Prince Edouard District*, pour l'Année 1840.

Townships.	TERRES.		MAISONS.										MOULINS.				VOITURES.				Evaluation.	Cotisation pour des ans de District, à		7-8es. d'un Denier dans le Louis.		Cotisation en aide de l'Asyle des In-		Salaires des Représentans.		Montant total des différentes Cotisa-							
	Nombre d'Acres incultes.	Nombre d'Acres cultivés.	Debois équarri ou taille, l'étage	Cheminiées additionnelles.	Construites à moins de 2 étages	Cheminiées additionnelles.	De Brique ou Pierre, l'étage.	Cheminiées additionnelles.	Construites en Brique ou Pierre, à 2 Étages.	Cheminiées additionnelles.	Distilleries.	Allant par l'eau, 1 paire de Mies.	Parres de Meules additionnelles.	Moulins à Scies.	Boutiques de Marchands.	Magasins.	Étalons pour couvrir les Juments.	Chevx. de l'âge de 3 ans et au-dessus.	Beufs de 4 ans et au-dessus.	Vaches à Lait.		Bêtes à corne de l'âge de 2 à 4 ans.	Fermées, 4 roues.	Phaçtons, ou autres voitures, 4 roues.	Cabriolets, Gigs, &c. 2 roues.	Chariots.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
Hallowell....	35564	27025	14822	2	338	57	14	11	74	109	1	6	7	11	17	2	4	1228	202	1912	533	19	9	84	82423	300	9	84	42	18	64	48	15	84	392	3	11
Sophiasburgh.	25740	17027	..	9	181	16	6	4	36	19	..	4	5	6	6	1	7	832	191	1262	453	6	5	34	48074	175	5	47	25	0	94	28	16	34	229	2	54
Marysburgh...	27281	11012	..	17	120	5	4	..	8	5	..	4	2	9	1	1	1	620	197	1058	360	..	2	15	33558	122	9	11	17	6	64	20	0	10	159	17	4
Ameliasburgh	27167	14259	1	25	120	3	8	..	9	8	..	3	1	3	6	2	2	629	197	1077	273	1	2	15	37784	137	15	04	19	13	64	22	7	2	179	15	9
Hillier.....	15852	15054	..	4	176	..	1	..	6	3	..	4	3	9	5	..	1	610	76	563	198	6	..	18	36116	131	13	54	18	16	24	21	9	04	171	18	84
Total....	131604	84357	14977	2	935	81	33	15	133	144	121	18	38	35	6	15	3919	863	6502	1817	32	18	166	237	955	867	13	6	123	15	74	141	9	04	1132	18	2

Bureau du Greffier de la Paix,
Picton, 30e Novembre, 1840.

D. L. FAIRFIELD,
Greffier de la Paix, Prince Ed. District.

6.—Cotisation Totale de *Midland District*, pour l'Année 1840.

	TERRES.		Lots de Ville.		MAISONS.										MOULINS.			Voitures.			Evaluation.	Cotisation à 2 Deniers dans le Louis pour des fins de District, et 1/2 Denier pour l'Asyle des Insensés.	Salaires des Représentans.										
	Acres incultes.	Acres cultivés.	Kingston.	Bath.	Étages.	Cheminiées adnllles.	De Bois équnari, à deux Étages.	Cheminiées adnllles.	De Briqun ou Pierre, 1 Étage, 2 Cheminiées.	Cheminiées adnllles.	Construites en Briqun ou P.	2 Étages, 2 Cheminiées.	Cheminiées adnllles.	Par Peau, une paire de Meules.	Patres additionnelles.	Moulins à Scies.	Boutiques de Marchands.	Magasins.	Chevaux entiers.	Chevaux âgés de 3 ans.				Beufs âgés de 4 ans.	Vaches à Lait.	Bêtes à corne.	Fermées, à roues.	Cabriolets, Grigs, &c.	Chariots de plaisir.				
Frontenac.			817																									0	0	0			
																												65	2	6			
																												13	1	6			
																												11	17	9			
																												6	10	8			
Lennox et Addington.																												5	19	11			
																												1	1	0			
																												104	3	6			
																												39	7	8			
Total,	149796	70166		34	45	1	756	73	1	57	8	73	29	15	12	32	25	9	12	3375	1045	6188	1743	1	539	206748	1832	0	6	120	4	3	
	256191	153628	817	34	152	13	1441	250	7	174	76	232	629	20	17	51	122	15	17	56	13	1857	990	12863	424	2187	427271	3788	10	10	224	7	9

Je certifie par ces présentes, que l'Etat ci-dessus a été fidèlement pris des Rôles Originiaux qui se trouvent déposés dans mon Bureau.

Signé en triple,
 11e Mars, 1841.
 JAMES NICKALLS,
 Greffier de la Paix,
 Midland District.

Appendice(U.)
5e Août.

7.—Retour Total des Propriétés cotisées, avec le Montant des Cotisations, dans le District de Victoria, pour l'Année 1840

TOWNSHIPS.	Lots de Ville.		Acres de terre inculte.		Acres de terre cultivée.		MAISONS.												Moulin					Voitures de plaisir.					Valeur totale.		Cotisation totale qui est due à blec, moitié de laquelle est à payer pour la Cour de Justice.		Salaires des Représentans, cal- culés sous la Loi du Haut-Ca- nada, et pour 2 Membres.	
	De Bois Equarré ou taillé, 1 Etage de haut, £20.	Cheminiées addites, £4 ch.	Construites à moins de 2 Etages, £35.	Cheminiées addites £5.	De Bois equarré, 2 Etages, £30.	Cheminiées addites, £8.	De Brique ou Pierre, 1 Etage, 2 Cheminiées, £40.	Cheminiées addites, £10.	Construites de Brique ou Pierre, à 2 Etages, £60.	Cheminiées addites, £10.	Mins. à farine, 1 p. de Meules.	Patres addites, de Meules.	Moulins à Scies.	Boutiques de Marchands.	Magasins.	Chevaux entiers.	Chevaux de Pâge de 3 ans et au-dessus.	Bœufs de Pâge de 4 ans et au-dessus	Vaches à Lait.	Bêtes à corne, de Pâge de 2 à 4 ans.	Fermées, à roues.	Voitures ouvertes.	Cabriolets, Gigs, &c.	Chariots.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.		
Marmora.....	1	1	1	1	1	1	44	62	162	73	4521	0	0	18	17	7	4	13	0		
Madoc.....	2	1	1	1	1	1	69	130	213	66	8134	0	0	28	17	10	7	3	11			
Huntingdon.....	21	2	188	145	321	90	10179	0	0	42	8	3	10	16	8			
Rawdon.....	25	140	191	346	115	10890	4	0	45	7	6	11	2	0			
Tyendinaga.....	23	..	2	1	1	..	2	2	4	1	1	362	346	749	209	23174	4	0	96	11	2	24	3	2			
Thurlow.....	299	..	282	50	..	22	5	72	96	7	5	7	21	6	649	230	1264	300	3	3	57550	5	0	239	15	10	62	3	7	
Sidney.....	245	8	..	2	1	17	6	3	1	8	1	..	707	230	1311	380	3	6	46530	11	0	193	17	6	49	7	4	
Hungerford.....	20	1	76	93	207	105	6228	0	0	25	19	0	6	19	9			
Total,.....	299	27	595	58	24	2	25	7	96	46	14	6	25	25	8	2185	1387	4573	1388	..	1	6	9	1672	2	4	0	691	14	9	176	19	7	

Je certifie que ce qui est ci-dessus est un Retour vrai et correct, d'après les Rôles de Cotisations qui sont dans mon Bureau, pour l'Année 1840.

Belleville, Bureau du Greffier de la Paix,
District de Victoria, 30c Juillet, 1841.

JOHN BREAKENRIDGE,
Dép. G. P. District, V.

8.—Retour des Propriétés sujettes à être cotisées dans la Cité de Toronto, et Immunités, extrait des Rôles de Cotisations pour 1840.

QUARTIERS.	Valeur annuelle du Tènement	Quantité de Terres additionnelle.	Tènements Distincts.				Voitures à 4 roues fermées.	Voitures à 4 roues ouvertes.	Gigs ou Chariots pour le plaisir.	Stieghs à 2 Chevaux.	Stieghs pour 1 Cheval.	Chevaux entiers.	Chevaux au-dessus de l'âge de 3 ans.	Beaux au-dessus de 2 ans.	Chiens.	Chiennes.	Montant total de Cotisations.
			Au-dessous d'un demi Acre.	Au-dessous 1 Acre.	Nombre total d'Acre.	1er Acre.											
St. David, Immunités,	1726 5 1719 0	46 88	32 47	5 15	4 12	4 12	18 0	22 0	31 2	14 0	11 0	0 0	137 24	143 46	111 27	9 2	20186 5 4557
St. Andrews, Immunités,	10445 5	134	79	20	19	16	18	22	33	14	11	0	161	189	138	11	24743 5
St. Patrick, Immunités,	10159 0 168 0	21 2	7 0	5 1	4 0	5 0	2 0	13 0	16 0	8 0	9 0	0 0	72 4	93 6	71 4	3 1	11554 10 276
St. Lawrence, Immunités,	10327 0	23	7	6	4	4	2	13	16	8	9	0	76	89	75	4	11830 10
St. George, Immunités,	4824 5 2404 10	39 520	24 486	5 12	5 11	5 11	1 1	8 9	10 7	2 6	12 8	0 0	40 56	63 110	30 36	3 1	6506 5 6362 10
	7228 15	559	510	17	16	16	2	17	17	8	20	0	96	173	60	4	12968 15
	10287 0 2339 10	0 217	0 199	0 7	0 6	0 5	1 0	12 2	25 3	8 1	21 4	0 0	79 54	68 34	39 15	1 0	11690 0 4573 0
	12626 10	217	199	7	6	5	1	14	28	9	25	0	133	102	54	1	18263 0
	7307 0 349 0	22 1	4 0	6 1	4 1	4 1	12 0	12 0	10 0	9 0	9 0	0 0	40 7	52 11	55 3	5 0	8950 10 436 0
	7656 0	23	4	9	7	5	12	12	10	9	9	0	47	63	58	5	9386 10
Total,	£ 57283 10	956	799	59	54	46	35	78	104	48	74	0	513	616	391	25	75092 0

Je, CHARLES DALY, Greffier de la Paix de la Cité de Toronto, certifie que ce qui est ci-dessus est un Retour correct des Propriétés sujettes à être cotisées et Taxation de la Cité de Toronto, et Immunités, tel qu'extrait, des Retours de Cotisations. Le Taux imposé pour l'année 1840, était un shilling et un denier et demi denier dans le Louis, sur les Propriétés sujettes à être cotisées dans la Cité, et un quart de ce montant dans les Immunités.

Montant calculé à être reçu, £3524 3 4
 Comutation du Statut de Travail par les Habitants mâles, n'étant pas autrement cotisés, 100 0 0
 Taxe des Chiens, imposée par une Loi du Conseil de Ville, 106 5 0

Bureau du Greffier, CHARLES DALY. Taxation totale, £3730 8 4
 Toronto, 9e Février, 1841.

Appendice(U.)
5e Août.

9.—Compte Total des Propriétés sujettes à être cotisées dans le Home District, pour l'Année 1840.

Table with columns: TOWNSHIPS, TERRES, MAISONS, MOULINS, Bêtes à corne de l'âge de 2 à 4 ans, Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus, etc. Lists various townships like Comté de York, Scarborough, etc., and their property details.

Appendice(U.)
5e Août.

Table with columns: Comté de Simcoe, Gwillimbury Ouest, Tecumseh, Adjala, etc. Lists property details for the Simcoe County region.

Bureau du Greffier de la Paix,
Toronto, 28e Décembre, 1840.

GEORGE GURNETT,
Greffier de la Paix,
Home District.

Total . . . 748248 287186 53230 96142102 191 0 0 194 103 473 398 7060 20122 155 45 10344 7963 22678 8208 14 123 6 36 84321 4 0 4026 15 34 615 0 7 639 13 14 5081 7 04

Appendice(U.)
5e Août.

10.—Compte Total par les Listes de Cotisations pour les différents Townships dans le District de Talbot, pour l'Année 1840.

NOMS DES TOWNSHIPS.	TERRES.		MOULINS												Montant de l'évaluation des Propriétés cotisées.—Courant.															
	Incultes.	Cultivées.	Maisons de Bois équarr, 1 Etage.	Cheminiées additionnelles.	Maisons de Bois équarr, 2 Etages.	Cheminiées additionnelles.	Maisons construites à 1 Etage.	Cheminiées additionnelles.	Maisons construites à 2 Etages.	Cheminiées additionnelles.	Maisons de Brique ou Pierre, 1 Etage.	Cheminiées additionnelles.	Maisons de Brique ou Pierre, 2 Etages.	Cheminiées additionnelles.	Moulin à Farine, 1 paire de Meules.	Paires de Meules additionnelles.	Moulin à Scies.	Magasins.	Boutiques de Marchands.	Chevaux pour produire au-dessus.	Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus.	Beaufs de l'âge de 4 ans et au-dessus.	Vaches à Lait.	Bêtes à corne depuis 3 à 4.	Voitures fermées à 4 roues.	Cabriolets, Grigs, à 2 roues.	Chariots de plaisir.	£	s.	d.
Charlotteville,	20895	11084	7	0	1	16	1	2	12	1	2	2	2	0	3	1	7	0	2	5	352	167	616	196	2	1	3	30026	0	0
Houghton,	5029	1055	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	45	52	92	38	0	0	0	4276	0	0
Middleton,	10672	1296	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	61	78	144	67	0	0	0	6216	0	0
Walsingham,	10465	4951	3	1	0	3	1	0	3	1	0	0	0	0	0	0	5	0	2	0	209	119	389	132	0	0	5	15307	0	0
Windham,	14548	8332	5	0	0	4	4	0	5	14	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	244	198	457	119	0	0	3	20179	0	0
Woodhouse,	14867	8219	2	0	1	20	5	0	28	194	20	0	0	0	2	3	10	2	8	0	315	160	562	156	0	2	10	28912	0	0
Townsend,	26332	18332	4	0	0	7	1	1	5	191	10	0	0	0	1	1	7	0	2	2	473	372	901	305	1	1	5	39325	0	0
Total,	102808	50575	21	1	2	50	2	2	55	77	77	1	2	1	9	5	37	4	15	7	1698	1145	3161	1013	3	4	26	144235	0	0

Bureau du Greffier de la Paix, pour le District de Talbot,
Simcoe, 9e Juillet, 1840.

WM. M. WILSON,
Greffier de la Paix, D. T.

Taux de Cotisation pour l'année 1840.—1d. par Louis, de Taxe de District, £600 19 7½
 ¼d. par Louis, bâtisse de la Cour de Justice, 300 9 10
 ¼d. par Louis, Salaires des Membres, 150 4 11
 1d. par Louis, Asyle des Insensés, 75 3 0

Total à être perçu, £1126 17 7½

II.—Retour des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le District de Brock, pour l'Année 1840.

NOMS DES TOWN-SHIPS.	TERRES.		MAISONS.										MOULINS.				Boulognes de Marchands.			Chevaux de haras pour couvrir les juments, pour foinage ou gain.		Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus.		Bœufs de l'âge de 4 ans et au-dessus.		Vaches à Lait.		Bêtes à corne, de l'âge de 2 à 4 ans.		Voitures fermées à 4 roues, garnies pour le plaisir.		Phatons ou autres Voitures ouvertes à 4 roues, gardées pour le plaisir.		Chariots gardées pour le plaisir.		Montant de l'évaluation des Propriétés.		Taux à Denier par lous.		Montant ajouté pour payer les Salaires des Membres.		Montant ajouté pour payer la Baisse d'une Prison et Cour de Justice.		Un huitième de Denier dans le lous, pour la baisse d'un Ayle.		Montant total à être perçu.	
	Incultées.	Cultivées.	Maisons de Bois équarrées ou taillées, sur 2 côtés, l'Étage.	Cheminiées addniles.	Maisons construites à l'Étage.	Cheminiées addniles.	Maisons construites en Briques ou Pierre, à 2 Étages.	Cheminiées addniles.	Maisons de Briques ou Pierre, à 1 Étage.	Cheminiées addniles.	Moulins à Farine, allant par l'eau, avec seulement 1 paire de Meules.	Paires de Meules addniles.	Moulins à Scies.	Dialettories.	Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus.	Bœufs de l'âge de 4 ans et au-dessus.	Vaches à Lait.	Bêtes à corne, de l'âge de 2 à 4 ans.	Voitures fermées à 4 roues, garnies pour le plaisir.	Phatons ou autres Voitures ouvertes à 4 roues, gardées pour le plaisir.	Chariots gardées pour le plaisir.	Montant de l'évaluation des Propriétés.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.													
Norwich,	31774	10684	10	0	94	2	12	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	332	14	2	0	138	7	10	17	5	11	311	7	6													
Blenheim,	22524	5952	7	0	72	7	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201	84	2	0	10	3	84	2	0	10	2	189	9	6												
Zorra,	45473	7485	0	0	54	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266	57	12	0	112	1	5	3	17	8	250	18	2													
Woodstock,	3	57	0	0	27	3	11	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285	3	12	0	11	17	9	1	9	7	26	14	8													
Blandford,	7899	1819	0	0	15	4	2	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	32	18	0	25	2	9	3	2	10	56	11	2													
Nissouri,	21246	4122	1	0	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	73	4	0	53	1	6	6	12	8	119	8	4														
Dereham,	12783	2275	3	0	11	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89	84	4	0	37	8	8	4	13	7	84	4	0													
Burford,	23171	12178	1	0	118	7	17	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140	49	14	0	124	8	9	15	11	1	279	19	8													
Oxford Est,	14351	37274	1	0	48	4	16	18	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107	69	14	6	44	17	5	5	12	2	100	19	2													
Oakland,	3695	44395-8	1	0	49	5	8	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107	69	14	6	44	17	5	5	12	2	100	19	2													
Oxford Nord et Ouest,	21118	6026	2	0	100	5	27	31	3	7	2	3	10	3	10	3	10	3	10	3	10	254	37	2	0	106	14	9	13	4	11	239	4	4													
Grand total,	204039	588065-8	26	3	600	90	100	97	10	8	11	7	42	9	31	14	222	122	77	54	71	190	787	5	6	797	3	7	99	7	0	1790	16	2													

Appendice (U.)
5e Août.

Extrait véritable des Propriétés sujettes à être cotisées, dans le District de Brock, tiré de la Liste de Cotisations pour l'Année 1840, suivants les rapports que les différents Cotiseurs pour le dit District, pour la dite Année, ont envoyés à mon Bureau ; daté du 21e jour de Décembre, 1841.

W. LAPENOTIERE,
Greffier de la Paix pour le District de Brock.

Appendice(U.) 5e Aout.

12.—Tableau total des Cotisations du London District, tel que des le Bureau du Greffier de la

Table with columns for TOWNSHIPS, TERRES (Incultes, Cultivées), MAISONS (various types), and MOULINS (various types). It lists various townships like Bayham, Dunwich, etc., with their respective land and building statistics.

Appendice(U.) 5e Aout.

Retours reçus des Cotiseurs de Townships, et filés comme records dans Paix, pour l'Année 1840.

Table showing returns received from township assessors for the year 1840. Columns include Chevaux pour produire, Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus, Bœufs de l'âge de 4 ans et au-dessus, Vaches à Lait, Bêtes à corne de l'âge de 2 à 4 ans, etc., along with monetary values.

Bureau du Greffier de la Paix, LONDON, 1er Décembre, 1840.

JOHN B. ASKIN, Greffier de la Paix.

14.—Grand Tableau de toutes Propriétés sujettes à être cotisées dans le District de Newcastle, suivant les différents Retours des Cotiseurs du dit District, pour l'Année terminant le premier Lundi de Janvier, 1840.

Table with multiple columns: Noms des Townships, TERRES (Acres incultes, Acres cultivées), MAISONS (various types of buildings), MOULINS, BESTIAUX (Cattle, Horses, etc.), and Taxes (Property, Tenure, etc.). Includes a 'Total des Taxes dans chaque Township' column at the bottom.

Je certifie que le Tableau ci-dessus est un vrai extrait des différents Retours des Cotiseurs des différents Townships dans le District de Newcastle.

Bureau du Greffier de la Paix,

GEORGE T. WARD, Député Greffier de la Paix.

PORT HOPE, 29e Octobre, 1840.

Appendice(U.)
5e Aout

15.—Retour des Cotisations pour le District

Table with columns: Townships (e.g., Bertie, Caistor, Clinton), TERRES (Incultes, Cultivées), MAISONS (various types), Mills, and Chevaux de harnais. It includes a Grand Total at the bottom.

Appendice(U.)
5e Aout

de Niagara, pour l'Année 1840.

Table with columns: Chevaux de l'âge de 3 ans et au-dessus, Bestiaux, Vaches à Lait, Boutiques de Marenlains, etc., and various tax categories. It includes a Grand Total at the bottom.

Bureau du Greffier de la Paix,
NIAAGARA, 3e Décembre, 1840.

CHARLES RICHARDSON,
Greffier de la Paix.

RAPPORT des Commissaires nommés par le Statut Provincial de la 10e Geo. IV. intitulé. "Acte pour régler les affaires de l'Ancienne Banque à Kingston."

Appendice
(V.)
5e. Août.

A Son Excellence Charles Baron Sydenham, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c. &c.

Le Rapport suivant avait été envoyé à Toronto par faveur de James Mathewson, Ecuyer ; mais, lorsqu'on l'a demandé au Bureau du Secrétaire Provincial, on n'a pu le trouver.

Les Commissaires nommés par le Statut Provincial de la 10e Geo. IV. intitulé, "Acte pour régler les affaires de l'Ancienne Banque à Kingston," prennent la liberté de faire le Rapport suivant :—

Les Commissaires ont déjà exposé dans leurs Rapports antérieurs, les divers procédés qu'ils avaient adoptés à venir jusqu'au mois de Janvier 1836. Depuis cette époque, ils ont fait des efforts pour tâcher de terminer les affaires de l'Institution, mais de nouveaux obstacles se présentant sans cesse, ont empêché jusqu'à ce jour de les mener à fin.

Les Commissaires avaient reçu de certains Débiteurs de la Banque quelques lots de terre inculte qu'ils ont mis en vente publique en Juin 1836, en vertu d'un Acte de la 6e Guil. IV. Chap. 22, après une annonce de plusieurs mois. Ces terres se trouvaient éparses dans les bois, en différentes parties de la Province. Les Commissaires se sont donnés beaucoup de peine, et ont fait beaucoup de dépenses pour tâcher d'en découvrir la qualité et la valeur ; mais ils n'ont pu recevoir que des renseignements dont la plupart étaient incertains, et conséquemment, la vente et l'acquisition de ces terres n'ont été qu'une simple spéculation, excepté pour une petite quantité située dans le Township de Kingston. Une grande partie de ces terres a été achetée par notre Commis, Mr. John Vincent, comme étant le plus haut enchérisseur à la vente, et le prix avec l'intérêt, devaient être portés au compte de son Salaire, dont plus de sept ans, lorsqu'ils seront expirés, se trouveront payés. Le résidu du produit de la vente devait être employé pour la même fin ; c'est à dire, pour payer le loyer du Bureau et les autres dépenses Contingentes de la Commission que le Commis avait presque toutes payées de son propre argent, et que le Commissaire le plus ancien aujourd'hui, est en honneur et en justice obligé de lui rembourser. Un seul acheteur à la vente a accepté un contrat, et payé le prix de son acquisition ; plusieurs ont objecté aux titres, et exigé des Commissaires des Contrats portant promesse de garantie sur leur responsabilité personnelle ; ce qu'ils ont refusé de faire.

Il a été déterminé finalement, que le Commis aurait les terres dont il voudrait faire l'acquisition à ses risques et sans garantie, et qu'il payerait les dépenses contingentes ; la balance serait portée au compte de son Salaire, afin de décharger les biens privés de Mr. Strange ; mais qu'il recevrait le montant du Salaire qui lui était dû, sur les premiers deniers de l'Institution qui deviendraient disponibles.

Presque tous les titres des terres vendues par Mr. Smith Bartlet sont sans valeur, à cause du défaut d'enregistrement des Contrats antérieurs. Les témoins à l'exécution de quelques uns ne peuvent plus être trouvés, d'autres sont en différentes parties de la Province et des Etats Unis ; de sorte, qu'il est impossible de les rassembler aujourd'hui, et qu'ils ne pourront peut-être jamais l'être pour remplir les dispositions requises par la loi. Le Commis a été envoyé aux Etats-Unis, pour en chercher ; il en a trouvé quelques uns, mais après avoir fait de grands frais. Les peines et les dépenses ont en quelques cas excédé la valeur actuelle des lots de terre qui en étaient l'objet.

Les Commissaires prennent la liberté d'appeler l'attention de la Législature, sur ce qu'ils regardent comme une fraude patente de la part de Thomas Dalton et autres. Il a hypothéqué, avec d'autres terres, l'about du lot No. 19, situé dans la première concession du Township de Kingston, que les Commissaires n'avaient point déchargé ; et ayant appris que Mr. Drummond se proposait de l'acheter de Mr. T. Dalton, ils le prévinrent et lui défendirent d'en faire l'acquisition. Le titre de Dalton n'avait pas été inscrit ; un arrangement eut lieu avec John Ellisbe, nous croyons, le dernier acquéreur apparent suivant les Régistres des hypothèques, par lequel ce dernier devait signer le Contrat en faveur de Mr. Drummond ; ce qui a été fait.

Appendice
(V.)
5e Août.

Parmi les biens transportés avec garantie, par Mr. Smith Bartlet aux Commissaires, se trouvaient le lot No. 23, de la 3e Concession, et le No. 13 de la 6e Concession d'Edwardsburgh, dans le District de Johnstown. Le Commis y fut envoyé pour les examiner, et les trouva tous deux occupés par des personnes qui déclarèrent avoir des titres d'un des Membres de la famille de Jessup. Mr. Bartlet possède des titres de propriété de la même famille. Les Commissaires sont déjà entrés dans deux procès au nom de l'Institution, mais ils n'ont pas de fonds pour payer les frais qu'ils nécessitent ; ils ont accepté leur charge à la demande de la Législature, et ils considèrent qu'elle est obligée de fournir les moyens d'intenter les poursuites nécessaires pour protéger les créanciers de l'Institution, après en avoir pris les affaires entre leurs mains. Quelques Membres de la Législature désiraient avoir un compte détaillé des transactions qui ont eu lieu avec les principaux débiteurs, ainsi que des autres matières qui ont rapport à l'Institution : les Commissaires ont joint au présent, un rapport particulier contenant ces informations.

Les Commissaires ont dernièrement été sommés de comparaître devant la Cour de Chancellerie pour répondre à la plainte portée par Robert Stanton qui n'avait pas été payé d'un compte pour services rendus par ordre des anciens Directeurs ; ce compte était de £9 2s. 1d. pour dépenses contingentes ; et £66 17s. 6d. pour services rendus comme agent, depuis le 23 Décembre, 1822, jusqu'au 8 Avril, 1823. Mr. Stanton avait été informé, que les Commissaires n'avaient pas les fonds nécessaires pour payer leurs propres dépenses, et que le plus ancien parmi eux, avait été employé dix années pour les affaires de la Banque sans rémunération, et qu'il se trouvait personnellement responsable des dépenses faites pour le Bureau. Le Commis fut envoyé à Toronto pour prendre des mesures relatives à la défense de la poursuite.

La question qui suit est une de celles auxquelles répondent les Commissaires : si les Commissaires avaient fait toute la diligence convenable, n'auraient-ils pas retiré beaucoup plus de dettes ?

Les Commissaires ont exposé dans leur premier rapport à la Législature, les difficultés nombreuses qu'ils ont éprouvées par suite des dispositions de l'acte en vertu duquel ils agissaient. Les affaires de l'Institution étaient en très-mauvais état ; le long espace de temps qui s'était écoulé depuis la faillite, avait changé essentiellement les circonstances des débiteurs. Quelques uns étaient devenus insolubles, d'autres n'avaient plus leurs biens, et beaucoup ne paraissaient pas disposés à payer leurs dettes sans être poursuivis ; enfin, nombre d'autres étaient contents du résultat du grand arbitrage, espérant que les Commissaires n'auraient point d'argent pour poursuivre. La Législature avait omis la disposition salutaire, par laquelle elle aurait dû approprier des deniers pour poursuivre ces gens, sans quoi il est raisonnable de supposer que plusieurs personnes malhonnêtes auraient payé ce qu'elles devaient.

Les Commissaires sont d'opinion d'après les faits qui sont venus à leurs connaissances, que le montant dû par les deux principaux créanciers, était suffisant pour payer toutes les dettes de l'Institution, et conséquemment plusieurs milliers de louis de plus que la somme fixée par l'acte de la 10e Geo. IV.

Les Commissaires prennent la liberté de solliciter de nouveau, la nomination d'un Comité par l'Honorable Chambre d'Assemblée, pour faire une investigation de leurs procédés, devant lequel pourra paraître Mr. John Vincent, Commis de la commission ; c'est la personne la plus capable de donner toutes les explications nécessaires, sur toutes les matières et choses qui concernent l'Institution.

Les Commissaires prient encore une fois très-instamment la Chambre, de les décharger de ce devoir public très-déagréable, et qu'ils ont continué de remplir plusieurs années contre leur attente.

Le Commis a demandé, il y a plusieurs années, à être payé et déchargé, afin d'avoir pleine liberté de s'engager dans des affaires plus profitables pour sa famille. Cette demande ne pouvait être accordée convenablement, avant que les affaires de la Commission fussent terminées.

En consultant les procédés des Commissaires, on pourra voir que le plus ancien d'entre-eux aujourd'hui, n'a jamais approuvé les arrangemens arrêtés avec Dalton, et a toujours opposé un refus à ce qu'on appelait un jugement d'arbitrage, ou à la rétrocession de ses biens, avant qu'il eut payé ses dettes, ayant toujours regardé ses transactions comme frauduleuses et deshonorantes.

Le tableau suivant indiquant l'état des fonds, et attesté par les Commissaires sous serment, a été présenté à la Cour de Chancellerie.

Recettes de 2,163 acres de terre dont il a été disposé par vente publique en Juin 1836, par ordre des Commissaires, et situés en diverses parties de la Province, - £848 5 0

A déduire, pour les terres pour lesquelles il y a peu d'espoir de pouvoir donner un bon titre, - - - - - 220 0 0

£628 5 0

Les dépenses qui ont été constatées jusqu'à présent, sont, savoir : Salaire du commis avec intérêts, Loyer du Bureau, Papeterie, Frais de Port, Avis, Impression, Frais des Encanteurs, Arpenteurs et Avocats, Enregistrement de Contrats, frais de voyage du Commis pour se procurer des témoins à des Contrats, taxes sur les Terres incultes, mais point d'intérêts depuis 1836, £668 18. Il y a encore plusieurs autres débonrésés à ajouter. Les Commissaires, quoique sans argent, sont engagés dans deux procès en Chancellerie. Ci-jointe est la copie d'un compte courant envoyé aux Commissaires par Dalton, en 1829.

Appendice
(V.)
5e Août.

Le tout est très humblement soumis.

(Signé,) JOHN STRANGE,
THOS. MACNIDER.

Kingston, 1er Janvier, 1840.

Depuis le dernier rapport des Commissaires, la Commission a été dissoute par le décès de John Strange, Ecuyer, en Septembre dernier.

Dans l'affaire de Thomas Dalton, plusieurs procédures ont eu lieu dans les Cours de loi et d'équité. Dans les dernières Assises de l'Été, les dommages ont été fixés, ou soumis à la décision d'un juré pour cet objet. Le Commis se rendit en Cour pour rendre témoignage, mais il ne fut pas appelé. Le Juge dit au Jury que, dans son opinion, il ne résultait pas de dommage du non paiement de £900 payables en billets dépréciés jusqu'au point, qu'une piastre ne valait que 6d. L'on peut connaître l'opinion des Commissaires à cet égard, en consultant le Rapport imprimé ci-annexé ; (conservé dans les archives de la Cour de Session) : il fut convenu entre Dalton et le Conseil des Commissaires qui accepta son arbitrage, qu'il ne recevrait pas, et que Dalton ne pourrait payer en billets dépréciés, soit les installemens, soit l'intérêt dû sur iceux après leur échéance. Les Commissaires pensèrent, qu'il était de leur devoir de retirer quelque chose pour la valeur d'une dette de £4968 dus depuis 10 ans. Mr. Dalton demanda aux Juges un ordre, pour payer ce qu'on appelait £900 en billets et certificats donnés par les Commissaires, conformément à son marché, exposant qu'il serait très-dur pour lui de payer £900 en argent, lorsqu'il pouvait acheter des billets et des certificats à 6d. la piastre, voulant dire qu'il désirait payer pour une piastre aux Commissaires ce qu'il déclarait ne valoir que 6d. Par ce moyen, Dalton se serait trouvé avoir acquitté cette dette avec £90, tandis qu'il doit au public avec l'intérêt au taux que demandent les Banques, depuis la date de son obligation, environ £10,000.

L'Avocat fut chargé de faire valoir l'injustice de cet ordre pour les créanciers de l'Institution. Si l'intérêt sur les paiemens échus et dus était établi à £900, cela pouvait produire un dividende de cinq chelins ou plus, par louis, et sans l'intérêt, d'environ quatre chelins par louis ; un cinquième des détenteurs de certificats pourrait avoir un dividende ou une somme égale à un cinquième, tandis que les autres quatre cinquièmes n'auraient rien. Dalton se trouvait par là propriétaire de leurs actions.

Les Juges refusèrent d'accorder la demande de Dalton qui la porta devant la Cour de Chancellerie, et une série de questions a été envoyée au Bureau des Commissaires, auxquelles il faudra plusieurs semaines pour répondre. Le dernier rapport des Commissaires parle de la fraude de Dalton et autres, relativement à l'about qui se trouve devant le lot No. 19, et de laquelle il est nécessaire de s'occuper, ainsi que des Terres en litige à Edwardbsurgh.

Il y a plusieurs devoirs qui demandent à être remplis par les Commissaires, mais dont le décès de Mr. Strange a interrompu l'accomplissement ; l'autorisation nécessaire pour le compléter ne peut venir que de la Législature.

Il reste encore quelques titres à exécuter pour les Terres vendues au Commis. La raison de cette omission, c'est qu'on s'attendait que son témoignage pourrait être nécessaire pour compléter d'anciens titres, ou relativement à des questions d'empiètement pour les arpentages, dont les Commissaires devront s'occuper.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN VINCENT,

Commis des Commissaires
de l'Ancienne Banque de Kingston.

Kingston, 20 Juillet, 1841.

Appendice
(V.)
5e A. cût.

La Banque du Haut Canada à Kingston, en Compte avec Thomas Dalton, Av. Par mon obligation appuyée sur une Hypothèque, toutes deux datées le 10 Décembre, 1822, par laquelle je devais faire des paiemens trimestriels de £125, - - - £3600

Paiemens faits, - - - - -	178
	<u>£3422</u>

Cette somme de £3422 étant par convention, payable en billets de Kingston qui ne valent plus que 6d. par piastre, à cause de leur dépréciation, se trouve réduite à £342.

Dt. montant des paiemens faits à la Banque, sur 94 actions de son capital à £8 par action, payable en cours d'Halifax à 5s. par piastre, - - -	£752	0	0
Valeur de mon obligation en Billets de Kingston, - - - - -	342	1	0
	<u>409</u>	<u>19</u>	<u>0</u>
Balance due à T. Dalton, - - - - -			
Perte par la vente de mes biens, - - - - -	600	0	0
Salaire, loyer et pension payés à Robert Coleman, - - - - -	200	0	0
Perte de créances par suite de la prise de mes livres par Coleman, - - - - -	250	0	0
Perte essayée dans les procès, Coleman et autres, - - - - -	172	0	0
Perte occasionnée par la ruine de mon Commerce, 6 années retenu hors des affaires à £700 par année, - - - - -	4200	0	0
	<u>£5831</u>	<u>19</u>	<u>0</u>

NOTA.—Dalton devait le montant d'une traite, et diverses sommes à lui payées sur présentation de Billets de tierces personnes, lesquelles sont restées en souffrance.

RETOUR fait à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 13 Juillet 1841, demandant "Copies de la réponse ou défense de l'Honorable John Gauler Thompson, Juge Provincial du district Inférieur de Gaspé, ensemble avec les dépositions, affidavits et papiers à l'appui d'icelle, contre les accusations portées contre lui, le 12 Mars 1836, par l'Assemblée de la ci-devant Province du Bas-Canada, et présentées au Gouverneur en Chef le 16 du même mois,—et copie ou copies de toutes dépêche ou dépêches adressées par le Gouvernement en Angleterre au Gouverneur du Bas-Canada, faisant justice des dites accusations, ou qui y ont rapport."

Appendice
(W.)
9e Aout.

Kingston, 6 Aout, 1841.

T. W. C. MURDOCH.

—oo—

Copie d'une Lettre de l'Honorable Mr. le Juge Thompson, à Son Excellence le Très-Honorable Comte de Gosford, Gouverneur en Chef, etc. etc. etc.

QUEBEC, 31e Octobre, 1836.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément à l'ordre de Votre Excellence, qui m'a été transmis dans la lettre de Mr. le Secrétaire Walcott du 14 Mai dernier, et qui m'enjoint de donner les explications qu'il sera en mon pouvoir de donner, et de me défendre contre les accusations portées contre moi, J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence la défense et l'explication suivantes.

Je dois d'abord remarquer, qu'immédiatement après avoir reçu la lettre de Mr. le Secrétaire Walcott, je n'aurais pas perdu un instant à préparer ma défense, si je n'en avais été empêché par l'absence des documents importants que je ne pouvais me procurer qu'à Québec; mais comme il a plu à Votre Excellence, par la lettre de Mr. le Secrétaire Walcott du 22 Aout dernier, en réponse à la mienne du deux du même mois, de me permettre de m'absenter du District de Gaspé à la fin du terme qui siégeait alors, pour me faciliter l'occasion de me procurer ces documents, je suis arrivé à Québec le 22 de ce mois, et me suis depuis occupé en toute diligence à me conformer à l'ordre de Votre Excellence.

Comme tant d'autres Juges et Officiers Publics de Sa Majesté, je suis chargé d'accusations fondées sur des interrogatoires *ex parte*, sans la sanction du serment, et sans avoir eu l'occasion de transquestionner les personnes qui ont déposé contre moi, et d'offrir des preuves à décharge. Je suis traduit devant un corps dont mon accusateur est membre, qui a à sa disposition toutes les ressources de la Province pour l'aider dans son accusation vindicative et qui peut choisir qui bon lui semble comme témoins, si l'on peut donner ce nom à des individus ainsi choisis. Outre ces inconvénients graves, il s'en présente d'autres qui découlent de ma position particulière. Je suis tenu de remplir mes fonctions judiciaires dans divers endroits éloignés les uns des autres, dans un district lointain, au milieu d'une population mixte et passagère jusqu'à un certain point; je n'ai qu'un petit nombre de personnes d'éducation à qui je puis m'adresser, et un Barreau dont les membres sont peu nombreux et la pratique circonscrite, parmi lesquels se trouve mon dénonciateur et son principal coadjuteur. La situation d'un juge serait certes peu à envier, si non-seulement sa charge, mais son honneur même peut ainsi à tout instant être mis en danger. En donnant les explications que désire Votre Excellence, je dois d'abord déclarer respectueusement que je le fais, et par égard pour Votre Excellence comme représentant de Sa Majesté en cette Province, et par le sentiment que je me dois à moi-même et à ma réputation, sans néanmoins vouloir abandonner aucuns des légitimes moyens de défense que la loi assure à tous les sujets du Roi, sans distinction de rang ou de position dans la société.

Les accusations que l'on a portées contre moi, sont au nombre de quatre, et pour que l'on ne dise pas que je les ai mal énoncées, je les donnerai dans les termes même de l'Assemblée. Je suis accusé—1o. D'avoir été coupable de mépris envers les lois du Pays, en montrant de la répugnance, de la négligence et une indifférence impardonnable à remplir certaines parties de mes fonctions judiciaires; et d'avoir généralement par ma conduite, opposé de nombreux obstacles à la transaction des affaires, et à la due administration de la Justice, au grand détriment des sujets de Sa Majesté dans le District Inférieur de Gaspé.

Appendice

(W.)

9e Août.

2o. D'avoir négligé honteusement mes devoirs en qualité de Juge, et malversé dans l'exercice de mes fonctions Judiciaires ;—d'avoir, entr'autres choses, obstrué et arrêté le dû cours de la loi, en retardant illégalement certaines procédures, et refusant mon ministère à divers sujets de Sa Majesté dans le District Inférieur de Gaspé.

3o. D'avoir, en ma capacité Judiciaire, violé les dispositions des Statuts de la Province du Bas-Canada relatifs à la Jurisdiction et la Constitution de la Cour Provinciale de Sa Majesté dans le District Inférieur de Gaspé, et enfreint les droits et privilèges inhérens aux Sujets de Sa Majesté, qui leur ont été solennellement garantis par le Bill des droits ; de m'être mis hors d'état, par mon intempérance, de tenir plusieurs des Termes de la dite Cour Provinciale, et de n'avoir pu, par le même motif en tenir plusieurs autres.

4o. D'avoir été, par suite de mon intempérance sur le Banc, et Cour tenante, coupable d'une conduite qui me rend indigne de la confiance de Sa Majesté ; et de ne pouvoir en conséquence remplir la charge de Juge en cette Province, d'une manière compatible avec l'honneur du gouvernement de Sa Majesté, et les intérêts des habitans de ce Pays.

Des quarante-trois pages imprimées de témoignages pris devant le Comité, vingt-quatre sont remplies des interrogatoires de Mr. François Joseph De Blois, l'accusateur de Mr. Joseph Ferguson Winter, qui après avoir été Shérif du District a été privé de sa charge pour inconduite ; de feu Mr. Edouard Thibaudeau, de son vivant, du Barreau de Gaspé et Membre de l'Assemblée. Des quatorze autres témoins, qui déposent concernant des faits tant soit peu essentiels, plusieurs sont des plaideurs ou sont intéressés dans les poursuites qui ont été décidées par la Cour à Gaspé, et sont mécontents de la décision rendue contre eux ; d'autres, jouissent d'une mauvaise réputation, et sont connus publiquement comme tels, et plusieurs sont d'un rang dans la société qui ne les met pas en droit d'être crus sur leur parole. Les déclarations embrassent presque toutes, des faits qu'on allègue avoir eu lieu jusqu'en 1827 ; ces faits ont été soumis à Son Excellence le Comte de Dalhousie, Gouverneur en chef de cette Province, et Son Excellence, après mûr examen, m'a exonéré de tout blâme. Ces accusations avaient alors été portées contre moi, par deux ou trois personnes qui m'étaient inconnues, et leurs plaintes n'étaient appuyées par aucuns des Officiers de la Cour ou des Avocats du Barreau, y compris même Mr. F. J. De Blois, Mr. Thibaudeau, et Mr. James Ferguson Winter, ci-devant Shérif du District. Subséquemment à l'époque où l'on prétend que ces faits ont eu lieu, Mr. De Blois, sans aucune sollicitation de ma part, et certes, sans nullement m'y attendre, m'écrivit une lettre dans laquelle il me témoignait la vive satisfaction qu'il avait de me voir remplir la charge de Juge dans le District, et me prévenait des dangers auxquels cette situation m'exposait. Mr. De Blois jouissait alors, et continua pendant quelques temps après, de jouir d'une bonne pratique dans le District, et jusqu'à une époque comparativement récente, je n'avais aucune raison de croire qu'il fut mécontent de la manière dont j'avais rempli mes fonctions judiciaires. L'apparition d'un nouveau rival dans la personne de Mr. Hamilton, qui avait déjà été élu Membre de la Chambre d'Assemblée pour l'un des deux Comtés du District, et la manière favorable dont il fut accueilli comme Avocat, suivi d'une grande diminution dans la pratique de Mr. De Blois, paraissent avoir excité chez ce dernier des sentiments qui se changèrent bien vite en une hostilité personnelle contre moi. Jusqu'à l'époque où Mr. De Blois porta contre moi, comme Membre de l'Assemblée, les présentes accusations, je n'avais pas lieu de croire que feu Mr. Thibaudeau fut mécontent de ma conduite judiciaire. Dans une pétition qu'il a présentée à la Chambre d'Assemblée, en date du 19 Octobre 1829, et qui contient un exposé de tous les griefs du District, il n'est fait aucune plainte contre moi. Mr. James Ferguson Winter, troisième personne dont il est parlé plus haut, et aussi officier de ma Cour, s'était conduit d'une manière si inconvenante, qu'à la suite des représentations venant de diverses sources, Son Excellence Lord Aylmer, alors Gouverneur en Chef de ces Provinces, le destitua de sa charge comme Shérif du District ; et c'est depuis ces plaintes, et le rapport que je fus officiellement requis de faire à cet égard, que date son hostilité contre moi. Avant cela, en 1828, il avait contredit de la manière la plus formelle ces rumeurs préjudiciables à mon caractère que l'on essaie maintenant de faire revivre, et signé une adresse en ma faveur qui établissait le contraire. Ce n'est pas une légère aggravation de l'accusation principale, qu'elle émane de deux individus adonnés à l'intempérance comme feu Mr. Ed. Thibaudeau et Mr. James Ferguson Winter : Ce premier, je regrette de le dire, est mort prématurément par suite de sa malheureuse passion pour la boisson, et ce dernier est tout-à-fait perdu à la société, et réduit au dernier état de dégradation par son ivrognerie habituelle et sans bornes. Les deux premières accusations me reprochent en termes vagues et généraux, d'avoir opposé de nombreux obstacles à l'expédition des affaires et à l'administration de la Justice, et d'avoir arrêté le cours de la loi en retardant et refusant illégalement de prêter mon ministère à plusieurs des sujets de Sa Majesté dans ce District.

Il n'y a rien de précis dans ces accusations, et je dois chercher dans le rapport du Comité les faits sur lesquels elles sont fondées. On me reproche dans le rapport, que depuis ma résidence dans le District, j'ai toujours eu l'habitude de ne me rendre dans les différents endroits où la Cour devait se tenir, que le jour avant l'ouverture des Séances de la Cour, et de m'en retourner immédiatement après la dernière séance de la Cour ; et que tel a presque toujours été mon habitude à chaque terme.

Appendice
(W.)
9e Aout.

L'on considère en général, que les Juges ont rempli leurs devoirs s'ils sont présents au temps fixé par la loi pour les tournées, et s'ils y remplissent les devoirs que la loi leur impose. Je ne sache pas, que ma présence soit avant ou après l'époque fixée par la loi pour les Tournées, fut requise ou utile. Je ne puis remplir aucune fonction judiciaire, avant l'ouverture de la Cour et la réception des retours. Un temps suffisant pour les Actes Ministeriels est donné pendant les dix jours que la Cour siège ; aussitôt terminée, mes fonctions judiciaires cessent, et les parties reçoivent du Greffier, après le temps limité par la loi, les exécutions sur les jugements qui ont été rendus.

Si, après avoir rempli mes devoirs à l'endroit désigné pour une des Séances de la Cour, j'avais retardé mon départ pour l'endroit où la Cour devait ensuite siéger, j'aurais couru le risque d'arriver trop tard pour la seconde ou autre Cour de Tournée, et j'aurais pu m'exposer à de justes reproches. Les inconvénients provenant, selon Mr. Thibeaudeau et Mr. De Blois, de ce que je ne restais pas assez de temps aux endroits où les différentes Cours de Tournée se tenaient, se rattachent à l'émanation des Ordres de Sommation, des Writs de Saisie avant Jugement, et des Writs d'Exécution après Jugement. Or, l'endroit où se trouve le Bureau du Greffier et les Régistres de la Cour, et où les Officiers de la Cour et les Procureurs résident, est New Carlisle, à quatre milles de l'endroit où je réside moi-même. L'on pourra se faire une idée des motifs qui ont dicté ces accusations, en voyant que l'on me reproche, qu'après l'expiration des dix jours de Séances de la Cour, je ne suis pas resté pendant un temps indéfini à émaner des Writs qui, dans le cours de la pratique ordinaire de la Cour, sont régulièrement émanés à New Carlisle. Comme il ne pouvait être fait aucune plainte, aussi ne m'en a-t-il jamais été fait à cet égard.

Le même esprit d'hostilité a dicté l'accusation suivante dans le rapport, savoir : que le lieu de ma résidence est à *New Carlisle*, à cinq cinq milles de la Cour de Justice. Le rapport, est la première intimation que j'aie eue qu'il soit résulté aucun inconvénient aux Avocats ou plaideurs par mon séjour en cet endroit. Dans un pays aussi nouveau, cinq milles sont une assez petite distance, comparativement parlant, et le choix d'un lieu de résidence est extrêmement limité.

Pendant le temps qu'il a rempli la charge de Juge de ce District, Mr. Caron a occupé une maison dans le voisinage immédiat, et même un peu au-delà de celle que j'ai moi-même occupée.

Son prédécesseur, feu le Juge Crawford, résidait aussi hors de *New Carlisle*, à une distance d'environ trois mille de cet endroit ; d'ailleurs, j'ai un jour marqué où j'assiste à la Cour de Justice à *New Carlisle*, pour transiger les affaires ordinaires en chambre.

Le nombre de *Capias* ou de Saisies qui émanent de la Cour à *New Carlisle*, dans le cours de l'année n'est pas considérable ; et je n'ai pas lieu de croire que l'éloignement de ma résidence ait produit aucun inconvénient aux plaideurs à cet égard.

L'autre chef d'accusation dans le rapport, est une prétendue répugnance ou négligence de ma part à remplir mes fonctions judiciaires pour l'expédition des affaires qui se font ordinairement en Chambre.

Je dois repousser cette accusation par un déni formel.

Le Comité me reproche aussi d'avoir fréquemment, pendant mon séjour dans le District, laissé le siège de ma juridiction pour venir à Québec, distance d'environ 180 lieues de la Ville de *New-Carlisle* ; et que par là les créanciers ont été exposés à perdre leurs recours en loi contre leurs Débiteurs ; et que dans une affaire, entre autres, celle de William Carter, demandeur, contre Timothé Lafforgue, défendeur, (No. 375,) la conséquence a été, une perte très-considérable pour le défendeur. Comme mes prédécesseurs, j'ai occasionnellement visité Québec pour des affaires nécessaires. Je ne l'ai jamais fait, sans l'approbation du Chef du Gouvernement pour le temps d'alors. J'ignore qu'il en soit résulté aucun inconvénient pour les plaideurs. La seule instance précisée dans le rapport du Comité, est l'affaire dont je viens de parler, de Carter contre Lafforgue. Dans cette affaire, Mr. De Blois occupait pour le demandeur, et les faits qu'on allègue à cet égard sont basés sur sa propre déclaration, et je suis très-fâché de dire qu'ils sont faux.

Appendice
(W)

9e Août.

Je prends la liberté de renvoyer à l'affidavit ci-joint de Mr. Carter, son client, qui établit, que dans cette instance comme dans d'autres, Mr. De Blois a induit le Comité en erreur sur des matières de faits, et que je suis parfaitement innocent de l'offense dont il m'accuse.

Je dois ajouter, que s'il est résulté quelque inconvénient de mon absence, quelque vivement que je ressente cet inconvénient, pour la personne qui en a souffert, comme j'avais obtenu la permission du Chef de l'Exécutif, je ne puis pas être considéré comme coupable d'avoir abandonné l'exercice de mes fonctions.

Le Comité allègue ensuite, comme un Acte d'inconduite officielle de ma part, que j'ai refusé au commencement d'Octobre, 1827, d'émaner un *fiat* pour un Writ de Capias dans une action intentée par Pierre Aubin contre Pierre Duval ; qu'ensuite, après avoir refusé d'abord j'ai émané, après quelque délai, dans le mois de Juillet, 1828, lorsque le demandeur avait virtuellement perdu son recours contre ses créanciers, un *fiat* pour des writs d'arrêts simples et de saisie arrêts dans une cause où Robert Ferguson était demandeur et Robert Pitt et autres défendeurs, et un autre, tiers-saisi ; et finalement que j'ai refusé, retardé et ensuite émané au mois de Novembre, 1828, mon *fiat* pour un writ de Revendication dans une cause où feu Germain Dionne était demandeur et William Pickford, défendeur.

Dans la première de ces affaires, l'Affidavit qui m'avait été présenté par le client de Mr. De Blois, Pierre Aubin, ne m'a pas paru suffisant pour le mettre en droit de réclamer un Capias. D'après le souvenir que j'ai de l'affaire, la réclamation de Pierre Aubin était une réclamation en dommage pour voie de fait commise par Pierre Duval, en saisissant et vendant des effets appartenant à Pierre Aubin, sous le prétexte d'un jugement rendu à Jersey ou Guernsey, en faveur de ce premier contre ce dernier. Le statut autorise l'arrestation d'une personne par *mesne process*, dans les cas de dette seulement ; je ne me suis pas cru, par conséquent autorisé à émaner le Capias, et le refusai en conséquence. Les faits qu'allèguent Mr. De Blois, Mr. Winter et Mr. Thiбаudeau, dans l'affaire de Ferguson contre Pitt et autres, sont dans la réalité dénués de tout fondement, et il est encore ici en mon pouvoir de contredire l'avancé de Mr. De Blois par l'Affidavit de Mr. Ferguson, qui l'avait employé dans cette affaire, et qui est transmis ci-joint. Dans la dernière affaire de Dionne contre Pickford, je refusai d'abord de signer le *fiat* dans l'impression où j'étais, d'après ce qui m'avait été dit par la partie qui demandait le writ, que le bois qu'elle désirait saisir, avait été travaillé et faisait partie d'un bâtiment que l'on construisait pour le défendeur. Subséquentement, après avoir reçu des explications de la part de Mr. De Blois, procureur du demandeur, j'émanai le *fiat*.

Ce sont là tous les Actes que la diligence de l'accusateur a pu préciser à l'appui de la première et de la seconde accusation, et cela parmi une foule d'affaires qui ont été portées devant moi pendant une période de neuf années que j'ai rempli les fonctions de Juge du District de Gaspé. Il me sera peut être permis ici, comme présomption de l'attention et de la vigilance que j'ai mises à remplir mes fonctions judiciaires, de faire remarquer cette circonstance, savoir : que mon accusateur qui avait d'aussi amples moyens de découvrir et spécifier des irrégularités, s'il en eût existé, n'a offert qu'un si petit nombre d'instances où mes décisions sont mises en question. Mais j'ose me flatter, quant à ces accusations, que mon innocence n'est pas appuyée simplement sur des présomptions ; et que j'ai démontré, dans les instances spécifiées dans le rapport, que je suis tout-à-fait exempt de blâme.

Outre les matières contenues dans ces accusations, il y a des plaintes dans le rapport que je serais justifiable de passer sous silence ; mais en justice à ce que je me dois à moi-même, je ne puis le faire. Les voici :—

1o. La clôture et l'ordre donné pour l'enregistrement de l'inventaire de la Veuve d'un nommé Jean Louis Laurent.

2o. La nomination d'un Curateur à James Ferguson Winter, comme absent.

Et 3o. Une traite donnée par moi sur le Caissier de la Banque de Québec, payable à Patrick Enright, ou au porteur, le 10 Octobre, 1834, laquelle n'a pas été payée. Quant à la première plainte, je dois remarquer que dans un District situé comme celui de Gaspé, il n'est pas facile pour les habitants de faire faire des inventaires dans le temps requis, et d'après les formalités voulues par la loi. Je ne me suis jamais cru libre de refuser de clôre ou enregistrer des inventaires produits par le survivant des conjoints, sous quelque forme que l'inventaire ait été fait. La partie fait enregistrer l'inventaire à ses risques et péril ; et même, quand l'inventaire est insuffisant pour certaines fins légales, tel que pour faire cesser la communauté, il sert ordinairement à former une pièce importante pour liquider et régler les réclamations respectives des héritiers de l'un des conjoints décédé et du survivant. Loin donc, de mériter le blâme pour cette manière de procéder, je me serais cru très-blâmable d'en avoir agi autrement. Et cependant, mes Actes relativement à cet inventaire sont signalés par le Comité, comme "autant de preuves irréfragables de mon ignorance absolue en fait de connaissances légales et de l'incapacité judiciaire du Juge du District de Gaspé."

Quant à la nomination d'un Curateur à James Ferguson Winter, le dix-huit Janvier, 1836, il me fut présenté une Pétition me priant de nommer un Curateur aux biens de James Ferguson Winter, comme étant absent de la Province.

Appendice
(W.)

9e. Aout.

Cette Pétition était accompagnée d'un affidavit de la part des nommés Daniel Marett et John Marett, exposant : qu'il était à leur connaissance que le dit James Ferguson Winter avait laissé le district environ dix-huit mois devant cela, et qu'il avait depuis laissé la province du Bas-Canada. En conséquence de cette Pétition, et de cet affidavit, je ne pouvais faire autrement que de donner l'ordre d'usage pour assembler les amis de la partie, aux fins de donner leur avis sur le choix d'un curateur, et étant comparus devant moi le 19e du même mois de Février, conformément à mon ordre, ils élurent Robert Sherar, curateur, et je confirmai la nomination tel que requis par la loi.

Il paraît par les affidavits qui accompagnent le rapport du Comité, de différens individus résidant à Québec, et qui ont été pris dans les mois d'Août et Mai suivans, que lorsque le curateur a été nommé, James Ferguson Winter demeurait dans une Taverne à Québec. C'est là un fait dont je n'avais aucune connaissance judiciaire ni même personnelle, au temps où la nomination a été faite. L'on a introduit dans le rapport une transaction privée, qui n'a aucune espèce de rapport avec mes fonctions judiciaires, relativement à une traite tirée par moi en faveur d'un nommé Patrick Enright, sur le Caissier de la Banque de Québec. Depuis l'année 1832, Mr. Freer, Caissier de cette Banque, était chargé de ma procuration pour recevoir mon salaire du Gouvernement. Croyant que Mr. Freer recevrait le montant de mon Warrant, le 10e Octobre, 1834, je donnai cette traite dans le mois de Juin, payable le 10e Octobre de la même année, dans la croyance que le Warrant du Gouvernement émanerait en ma faveur.

J'étais fondé dans cet espoir, par un paragraphe inséré dans la Gazette de Mr. Neilson, du 16e Avril, 1834. Quoique je regrette vivement l'inconvénient pour Mr. Enright, du non-paiement de cette traite à son échéance, cela provenait de circonstances sur lesquelles je ne pouvais exercer aucun contrôle, et c'est là un de ces inconvénients éloignés auquel des personnes innocentes ont été exposées par suite de ce que les officiers publics n'ont pas été payés. J'avais donné cette traite pour faciliter mon locateur, et pour payer le loyer qui était dû et pourrait devenir dû ; il paraît que ce dernier devait cette somme à Patrick Enright. La déclaration de Patrick Enright, à l'égard de ce qui a eu lieu entre lui et moi dans ma maison, après son retour à Gaspé, est tout-à-fait incorrecte, quoique je sois très-disposé à croire que cela provient de l'erreur d'un esprit soupçonné et sans éducation. Quant à son arrestation subséquente à la poursuite d'un nommé Peter Duval, je ne pouvais intervenir autrement qu'en avançant l'argent pour payer sa réclamation ; mais Patrick Enright niait cette dette, et dans ma disette d'argent il n'aurait pas été en mon pouvoir de la payer. Il est pénible pour moi d'entrer dans les détails qui me sont purement personnels, mais j'ai cru ne devoir laisser aucune partie du Rapport sans réponse, quelque étrangère qu'elle soit au mérite de cette question.

Dans les deux dernières accusations de l'Assemblée, l'on me reproche des habitudes d'intempérance qui m'ont rendu incapable de tenir plusieurs termes de la Cour ; Je suis accusé d'en avoir tenu d'autres d'une manière imparfaite, et de m'être, par suite de mon intempérance sur le Banc, et Cour tenante, rendu coupable d'une conduite inconvenante. Après une accusation aussi vague et générale qui embrasse un espace de plus de neuf années, et affecte toute ma vie publique et privée pendant ce temps, des accusateurs peu scrupuleux ont sans doute de grands avantages, et il devient par là même nécessaire d'examiner, et de peser le caractère et la crédibilité des personnes par qui l'accusation est portée. C'est surtout par rapport à cette accusation que l'on doit mûrement considérer et peser les déclarations de Mr. De Blois, de feu Mr. Thibaudeau et de Mr. James Ferguson Winter, et le degré de foi que l'on doit ajouter à leurs paroles.

Les déclarations de ces Messieurs se rattachent, d'abord à de prétendus actes d'intempérance qui ont eu lieu en 1827, et qui ont été cause que les séances de la Cour n'ont pas été tenues.

Or, c'est dans le mois d'Avril, 1828, que Mr. De Blois m'écrivit la lettre de compliment et de félicitations dont j'ai déjà parlé. Vers le même temps, alors que des plaintes secrètes avaient été portées contre moi au Comte Dalhousie, Mr. James Ferguson Winter prit une part active en défendant mon caractère et ma conduite, par une Pétition qu'il signa lui-même, et qui est revêtue de la signature d'environ cent quarante habitants respectables du district. J'ai déjà dit, que dans la Pétition du 29e Octobre, 1829, qui contient tous les griefs du District, Mr. Thibaudeau ne s'est pas cru autorisé à porter aucune plainte contre moi.

Appendice
(W.)

9e Août.

C'est ainsi que ces individus ont cherché à donner un nouveau cours aux calomnies, que dans une occasion précédente et par un sentiment de justice, ils avaient eux-mêmes déaprouvés et contribué à mettre au néant. L'esprit d'incrimination qui règne dans tout l'interrogatoire de ces Messieurs ne doit pas être passé sous silence ; mais l'opinion écrite de deux d'entr'eux en 1828, si peu de tems après que les faits dont on se plaint, ont eu lieu, à ce que l'on prétend, doivent rendre très peu nuisibles les déclarations contradictoires qu'ils émettent maintenant. Quant à Mr. De Blois, l'on doit remarquer de plus, que dernièrement il s'est occupé avec beaucoup de diligence à se procurer des signatures contre moi pour demander ma destitution ; et qu'il a fréquemment répété, que s'il pouvait réussir à me faire destituer de ma charge, c'est lui qui me remplacerait ; qu'il était à la fois accusateur et membre du Comité qui avait dressé ce rapport, et qu'il avait lui-même rédigé par écrit une grande partie du rapport et des émoignages.

J'ai déjà eu occasion de faire voir, que les déclarations de Mr. De Blois étaient fausses sous d'autres rapports, et relativement à des faits où ses erreurs devaient être volontaires ; son témoignage par conséquent ne doit avoir que peu de poids, lorsqu'il parle de mon caractère et de ma conduite en général.

Si l'accusateur n'avait eu en vue que de découvrir la vérité, il aurait fait venir devant le Comité des hommes de caractère et de poids dans la Société, des Magistrats et d'autres personnes aux déclarations desquelles on aurait pu ajouter foi. Il se serait abstenu d'interroger des personnes illétrées et vulgaires, et encore moins des personnes dont la mauvaise réputation était notoirement connue. Il aurait interrogé devant le Comité, les personnes qui m'étaient favorables aussi bien que celles qui m'étaient hostiles. Il aurait questionné des témoins dont la respectabilité et l'honneur étaient à l'abri même du soupçon, pour découvrir tous les faits essentiels à leur connaissance, et il aurait eu soin de ne supprimer aucun fait propre à ma justification. Jusqu'à quel point l'accusateur a suivi cette marche, c'est ce que l'on verra par une revue sommaire des interrogatoires sur lesquels ce rapport et ces accusations sont fondés.

La première personne que l'on produit contre moi est Mr. Nicholas Boucher. Je passe sous silence la rumeur de ma prétendue intempérance qui avait été circulée par Mr. De Blois lui-même ; le fait qu'il était appelé à établir, est, que quoique je sois arrivé à Percé en 1827, la Cour néanmoins n'a pas été tenue alors. Mr. Boucher avait appris, que, me trouvant malade, j'étais retourné à Paspebiac dans la Goëlette *La Reine*, Charles Poirier, maître. Or, Mr. De Blois savait que j'avais laissé Percé le second jour du terme, étant malade, et qu'il n'y avait aucun Writ retournable devant la Cour. Remarquez, que c'était la première tournée après ma nomination, et le Protonotaire, qui ne connaissait pas mon nom de Baptême ne pouvait remplir les Writs ; et en conséquence les Procureurs, et entre autres Mr. De Blois lui-même, demandèrent que les retours se fissent à *Douglas Town*, ce qui fut agréé. Le rapport de mon ivresse à bord de cette Goëlette n'aurait pas dû être inséré dans la déclaration de Mr. Boucher, vu que c'était là impliquer mon caractère sur des simples oui dres. Mr. De Blois devait savoir, que ce n'était pas là une preuve suffisante ; mais non-seulement l'on a accueilli des déclarations qui étaient tout-à-fait inadmissibles, mais l'on a même été jusqu'à supprimer d'une manière inqualifiable le témoignage de Mr. Charles Poirier qui prouvait la fausseté de ces rapports. L'on n'a produit ni interrogé aucune des autres personnes qui étaient à bord de la Goëlette. Si on l'eut fait, on se serait convaincu de toute la fausseté de ce rapport.

Mr. Henry Bisset Johnson, le second témoin est, j'ai tout lieu de le croire, l'une des deux ou trois personnes qui, en mil huit cent vingt-sept, ont porté secrètement des plaintes contre moi au Bureau du Secrétaire Civil. Il réitère ces plaintes quant à ce qui regarde l'année 1827 ; mais il est forcé d'admettre " que depuis 1828 inclusivement, il avait eu occasion d'être présent pendant les différents termes de la Cour Provinciale du Comté de Gaspé, et n'avait pas vu le Juge " sous l'influence de la boisson, soit pendant ou après les séances de la Cour."

John Bissin, marin, est le troisième individu que l'on a produit devant le Comité. Il était contre-maître du vaisseau qui a été jeté à la côte à la Malbaie dans l'automne de 1834, et il intenta une action contre le maître dans la Cour Provinciale du District de Gaspé, pour recouvrer ses gages comme contre-maître. Entre autres raisons, sa réclamation a été rejetée pour cause d'inconduite et d'ivrognerie habituelle. Son action étant déboutée par moi, on regarde comme de raison, cet individu comme une personne convenable pour prononcer jugement sur le caractère et la conduite du Juge du District de Gaspé.

Nicholas Allard, est interrogé relativement à ma conduite à Carleton, en Juillet, 1832. J'étais justement alors de retour de Québec où le Choléra faisait des ravages, et j'étais sous l'influence d'un traitement pour ce que je regardais alors comme les symptômes prémonitoires de cette maladie. Je ne prétend pas cacher, qu'après mon départ de Québec et pendant la

ournée, je me suis considéré en grand danger ; mais je ne formellement la description que cet individu donne de ma conduite et de mon extérieur à Carleton. De plus, cet individu n'est pas d'un rang dans la société, qui fasse que l'on puisse ajouter foi à ce qu'il dit dans une affaire de cette nature. L'on peut se faire une idée de la foi que l'on doit ajouter à cette déclaration, par ce fait, qu'étant questionné sur le témoignage singulier qu'il avait donné, il dit "*on n'était pas sous serment là.*"

Appendice
(W.)
9e Aout.

Si le Comité avait désiré de se procurer des informations correctes sur mes habitudes, il aurait saisi l'occasion d'interroger George Miller Douglas, Ecuyer, Médecin, qui m'a soigné moi et ma famille pendant son séjour à Bonaventure, afin de constater avec certitude la vérité ou la fausseté des rapports qu'on a répandus contre moi, et que le Comité a reçu comme autant de preuves. Quoique ce Monsieur ait été interrogé sur des faits peu essentiels, et qu'il ait déclaré qu'il était mon médecin, néanmoins, aucun des Membres du Comité n'a osé lui faire des questions sur mes habitudes de tempérance ; ou, s'il lui en a été faite, la réponse, comme dans le cas de Mr. Poirier, doit avoir été supprimée.

L'individu qui est ensuite interrogé, est Patrick Enright, dont la déclaration a trait particulièrement à une transaction privée dont j'ai déjà parlé.

M. Germain Durant paraît avoir été examiné dans la vue d'établir, que j'ai dû avoir connaissance dans le mois de Décembre dernier, que Mr. De Blois présentait une Pétition contre moi.

Pierre Thivierge, marin, Etienne Le Breux, menuisier, ivrogne connu, et Louis Boulet aussi marin, ont été assignés pour établir ma partialité pour Mr. Hamilton, et pour prouver les rapports d'intempérance qui ont été semés contre moi, mon intempérance habituelle et mon incapacité judiciaire, et ils sont suivis de Mr. John Green, qui est interrogé sur les mêmes points. Il a été prouvé, que ce dernier est un homme sans caractère et indigne même d'être cru sous serment. Ces interrogatoires de Messieurs De Blois, Thibodeau et Winter forment la masse entière des témoignages, si l'on peut appeler témoignages, la déclaration sur lesquelles ces accusations sont fondées.

Je supplie votre Excellence, de faire attention au caractère des personnes par qui ces calomnies ont d'abord été disséminées, et ensuite appuyées devant le Comité de l'Assemblée. Le Magistrat du District, le Clergé, les principaux marchands, les grands propriétaires, tous sont mis de côté quand il s'agit de ma défense.

Une cabale de deux ou trois personnes qui veulent ma ruine, commande les ressources publiques par le canal de la Chambre d'Assemblée.—Mon accusateur siège sur le Comité auquel sa propre pétition est renvoyée ; il conduit les interrogatoires, et rédige le rapport qui a été imprimé aux frais publics, et le répand dans toute l'étendue du District où je réside, et de la Province en général, avant même de me donner l'occasion d'administrer l'antidote aux funestes effets de ce poison. J'aurais pu me contenter simplement, de nier les faits qui sont appuyés sur un fondement aussi frêle, mais quant l'on attaque injustement mon caractère sur des points essentiels, et cela d'une manière aussi artificieuse ;—que ces accusations obtiennent et reçoivent l'appui de la Chambre d'Assemblée, je dois aller un pas plus loin, et demander par les serments de personnes honorables et respectables, l'entière fausseté des accusations qui ont été portées contre moi. Je prends en conséquence, la liberté de soumettre à votre Excellence les affidavits des Messieurs suivants

Amasa Bebee, Ecuyer, de New Carlisle, Protonotaire.

Thos. Busteed, Ecuyer, J. P. Ristigouche.

François Ahier, Ecuyer, J. P. Cove St. George.

James Roone, J. P. Percé.

Révd. Wm. Arnold, Missionnaire de Gaspé.

Edward Flynn, Ecuyer, J. P. Percé, Jno. Fawvel, Ecuyer, Agent de Chas. Robin & Cie. Percé.

Martin Sheppard, Ecuyer, Shérif, New Carlisle.

David Le Boutillier, Commis de Messrs. Chs. Robin & Cie., Bonaventure.

Joseph Stowe Tuza, de l'Ance au Beaufile Gaspé.

Henry O'Hara, Ecuyer, sous-Collecteur des Douanes de Sa Majesté, New Carlisle.

Charles Marie Labillois, Ecuyer Chirurgien, Migonachia.

William Carter, Ecuyer, J. P. Port Daniel.

Robert Ferguson, Ecuyer, J. P. Ristigouche.

Joseph Bert, Cultivateur, Bonaventure.

Joseph Meagher, Ecuyer, J. P. Carleton.

Hugh Aitkin, Ecuyer, J. P. Ristigouche.

Jacques Lamy, Paspebiac.

Farquhar McRae, Ecuyer, J. P. et Grand Voyer, Hopetown.

Appendice
(W.)

9e Août.

Charles Verdin, Ecuyer, J. P. Malbaie,
 George Matthew, Commis, Isle de Bonaventure.
 Peter Duval, Ecuyer, J. P. Isle de Bonaventure,
 John Hardley, Ecuyer, de Paspebiac.
 John Hamilton, Ecuyer, Avocat, New Carlisle.
 Daniel Marratt, Maître Charpentier, New Carlisle.
 Charles Poirier, marin, Bonaventure.

A celà, l'on doit ajouter l'expression de la confiance publique témoignée dans l'adresse qui m'a été présentée par les habitants de Gaspé, à l'occasion des Rapports qui ont été faits contre moi à Son Excellence le Comte Dalhousie en 1827 ; et la Contre Pétition qui a été présentée à l'Assemblée le 2 Janvier, 1836, signée par plusieurs centaines des habitans du District.

Avec la plus entière confiance dans la justice de Votre Excellence,

J'ai, &c.
 (Signé)

JNO. G. THOMPSON.

A Son Excellence le Très-Honorable }
 le COMTE GOSFORD, Gouverneur }
 en Chef, &c. &c. }

A. (1.)

Amasa Bebee, l'un des Protonotaires de Sa Majesté, pour le District de Gaspé, après serment prêté, dépose et dit, qu'il est Protonotaire de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé, depuis plus de vingt années,—et qu'en cette qualité il a constamment assisté à la dite Cour, et ne s'en est jamais absenté, pas même une demie heure, pendant le terme. Le déposant dit de plus, que depuis l'arrivée de Mr. Le Juge Thompson dans ce District, en l'année 1827, jusqu'à ce jour, le dit Juge a régulièrement présidé les Cours dans les différentes parties du dit Distrct, à la satisfaction générale des habitans du District. Le déposant dit de plus, qu'en l'année 1827, comme il ne se trouvait aucune affaire devant la Cour à Percé, après le premier jour du terme, le dit Juge n'a pu présider la Cour, ni rester pendant tout le temps du Terme à cause du mauvais état de sa santé, et qu'à la réquisition de Joseph François De Blois, Ecuyer, et des autres procureurs de la dite Cour, la Cour n'a pas été tenue pendant tout le terme. Le déposant dit de plus, que Mr. Le Juge Thompson s'est comporté avec sobriété, pendant tout le temps qu'il a été dans ce District ; et que toute déclaration et accusation, portant qu'il a siégé en Cour ou sur le Banc, sous l'influence de boissons enivrantes, est fausse. Le déposant dit de plus, que Mr. le Juge Thompson s'est acquis, à un haut degré, tant par son caractère public que par son caractère privé, l'estime et le respect des habitans du District de Gaspé ; qu'ils ont pleinement confiance en lui, et que si l'on en excepte un petit nombre d'individus sans caractère, ils n'ont jamais douté de son intégrité.

A. BEBEE.

Assermenté devant moi, à New }
 Carlisle, ce 6e jour de Juin, }
 1836.
 H. O'HARA, J. P.

(2.)

Province du Bas-Canada, Dis- }
 trict Inférieur de Gaspé. }

Par devant moi, *Amasa Bebee*, Ecuyer, Commissaire chargé de recevoir les affidavits dans le District de Gaspé, est personnellement comparu *Thomas Busted*, de *Ristigouche*, maintenant à *Carleton*, comté de *Bonaventure*, dans le District de Gaspé, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District ; lequel, après serment dûment prêté sur les *Saints Evangiles*, dépose comme suit : Que depuis 1827, il connaît l'Honble. *John Gauler Thompson*, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté pour le dit District ; et que depuis qu'il connaît le dit Juge, il a toujours remarqué dans sa conduite la plus stricte moralité, sobriété et impartialité dans l'accomplissement des devoirs de sa charge ; qu'il ne s'est jamais aperçu que le dit Juge fût intempérant, vindicatif, ou arbitraire, ou qu'il ait montré de la partialité dans les décisions judiciaires ; mais qu'au contraire il a la plus entière confiance dans la Justice, l'intégrité et l'impartialité du dit Juge.

Que loin que son caractère et sa capacité comme Juge ne soient pas appréciés dans ce District, il jouit de la confiance et de l'approbation de la grande masse des habitans respectables et intelligens du District. Qu'ayant fréquemment eu occasion d'assister aux séances de la Cour Provinciale, où il présidait, le Déposant peut dire avec assurance, qu'il n'a jamais vu le Juge sous l'influence de la boisson, et que s'il l'eût été, l'on n'aurait pu par sa conduite, manquer d'en appercevoir les effets ; mais qu'au contraire, le dit Juge s'est toujours conduit, à sa connaissance, avec toute la convenance possible. Qu'après avoir lu avec soin, les témoignages recueillis par la Chambre d'Assemblée de cette Province, pendant la dernière Session, relativement au dit Juge, le Déposant n'hésite pas à croire et croit fermement, que ces témoignages sont dénués de fondement, et ont pris leur source dans la malveillance, la vengeance et l'envie. Et le Déposant ne dit rien de plus.

Appendice
(W.)
9e Août.

THOMAS BUSTEED.

Assermenté devant moi, à Carleton, ce 6e jour }
de Juillet, 1836.

A. BEBEE, *Commissaire.*

(3.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé.

Pardevant moi, Amasa Bebee, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour recevoir les Affidavits dans ce District, est personnellement comparu *François Ahier*, Ecuyer, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District, lequel après serment dûment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté pour le District de Gaspé, et qu'il l'a connu depuis son arrivée en 1837. Que depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a assisté aux différentes Cours qui ont été tenues à Percé et à Douglas Town, et qu'il n'a jamais vu le dit Juge sous l'influence des boissons fortes soit pendant ou après les séances des dites cours, et qu'il ne l'en a même jamais soupçonné. Et le Déposant déclare de plus, que si la conduite du Juge Thompson avait été telle qu'on a voulu la représenter devant la Chambre d'Assemblée, il l'aurait très-certainement remarqué ; et il dit de plus, que d'après la connaissance personnelle qu'il a des habitudes et du caractère du dit Juge, il est parfaitement convaincu que les accusations portées par Mr. De Blois devant l'Assemblée du Bas-Canada, sont fausses et dénuées de fondement. Et le Déposant déclare finalement, que le dit Juge est estimé et respecté par les habitans du District de Gaspé, qui ont la plus entière confiance en lui, et dans les décisions de la dite Cour Provinciale.

FRANCOIS AHIER, J. P.

Attesté devant moi, à Douglas Town, ce 16 jour }
d'Août, 1836.

A. BEBEE, *Commissaire.*

(4.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé.

James Rooney, Ecuyer, de Percé, Comté de Gaspé, dans le District et la Province susdits, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District, après serment dûment prêté, dépose et dit : Qu'il connaît Mr. le Juge Thompson depuis plus de neuf ans, savoir, depuis 1827, où Mr. Thompson est arrivé comme Juge du District ; qu'il était passager dans le même Vaisseau que le Juge Thompson, cette année là, en allant de Douglas Town à Percé ; que les circonstances rapportées dans l'interrogatoire de Mr. Henry Bisset Johnston, devant le Comité des griefs de la Chambre d'Assemblée n'ont pas eu lieu ; et que le Juge Thompson n'était pas, dans cette occasion, sous l'influence de boissons fortes. Et le Déposant déclare de plus, qu'il a assisté aux séances des Cours du Comté de Gaspé ; qu'il a été présent à tous les termes tenus à Percé et Douglas Town, depuis que le Juge Thompson est dans le District ; et que bien loin d'être sous l'influence de la boisson, le Déposant ne soupçonnait même pas qu'il fût adonné à l'intempérance jusqu'à ce que la Pétition de Mr. De Blois à la Chambre d'Assemblée eût donné lieu à ce rapport. Et le Déposant déclare finalement, que le Juge Thompson est généralement respecté dans le District, et que sa conduite comme Juge de la Cour Provincial n'a jamais été mise en question, jusqu'au-

Appendice
(W.)

9e Août.

moment où la Pétition de Mr. De Blois à la Chambre d'Assemblée l'eût accusé, pour la première fois, de crimes et de délits dont les habitans du district n'avaient jamais eu connaissance.

JAMES ROONEY.

Assermenté devant moi, ce 19e jour de }
d'Août, 1836. }

A. BEBEE,

Commissaire nommé pour recevoir les Affidavits.

(5.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé. }

Pardevant moi, Amasa Bebee, l'un des Commissaires nommés pour recevoir les Affidavits dans le dit District, est comparu le Révd. *William Arnold*, Missionnaire du District de Gaspé, dans le dit District, lequel, après serment dûment prêté, dépose et dit : qu'il réside dans le dit District, comme Missionnaire, depuis 1826, et qu'il a connu personnellement Mr. Thompson, Juge Provincial, depuis son arrivée en ce District, jusqu'au moment actuel ; qu'il a été dans l'habitude de fréquenter presque tous les jours et à toute heure la maison du Juge Thompson, depuis cette époque jusqu'à l'automne de 1828, et qu'il a eu de fréquentes relations avec le dit Juge depuis cette dernière année jusqu'à ce jour. Le Déposant dit de plus, que pendant toute cette période de tems, il n'a jamais vu le Juge Thompson sous l'influence des boissons fortes et qu'il ne l'a jamais même soupçonné d'intempérance, jusqu'à ce que Mr. De Blois, par sa pétition à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'eût accusé de ce vice et d'autre inconduite. Le Déposant dit de plus, que la conduite du Juge Thompson, tant sur le Banc que dans la vie privée, lui a toujours paru irréprochable et ses habitudes celles d'un gentilhomme, et exemptes du vice d'intempérance. Le Déposant dit de plus, qu'il a lu le Rapport du Comité des Grièfs de la Chambre d'Assemblée, et les témoignages recueillis et publiés par son ordre ; et il croit que les faits consignés dans ce rapport sont fondés sur la malice et l'envie. Que vû sa longue intimité avec le dit Juge, il aurait remarqué une semblable conduite de sa part, si elle eût existé. Le Déposant déclare de plus, qu'il a souvent assisté aux séances des Cours à Douglas Town et en d'autres endroits du District ; et que les accusations de partialité et de manque de dignité portées par le dit Joseph François De Blois, contre le dit Juge, sont d'après son observation personnelle, fausses et dénuées de fondement, et que les habitans du District ont la plus entière confiance dans les décisions de la Cour Provinciale.

WM. ARNOLD,

Missionnaire pour le Comté de Gaspé.

Assermenté devant moi, ce 24e }
Août, 1836. }

A. BEBEE, *pour recevoir les Affidavits.*

(6.)

Edward Flynn, de Percé, Comté et District de Gaspé, Officier de la Douane de Sa Majesté, dans le dit District, après serment dûment prêté, dépose et dit : qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du dit District, et qu'il le connaît depuis son arrivée dans le district. Que pendant les Tournées à Percé, le dit Juge a demeuré avec lui dans la même maison, les trois premières années de son séjour dans le District. Qu'il a assisté aux séances de la Cour Provinciale de Percé presque tous les jours, depuis l'époque où le dit Juge est arrivé dans le District, et qu'il ne l'a jamais vu sous l'influence des boissons fortes, pendant les séances de la Cour ; et que s'il l'eût été, le Déposant n'aurait certainement pas manqué de s'en appercevoir. Le Déposant déclare de plus, qu'il croit fermement, et qu'il est certain d'après son observation personnelle, que cette partie des témoignages devant le Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, qui accuse le dit Juge d'avoir été sous l'influence des boissons fortes pendant les séances de la Cour à Gaspé, est fausse et malicieuse.

EDWARD FLYNN.

Assermenté devant moi, à Percé, ce }
27e Août, 1836. }

PETER DUVAL, J. P.

(7.)

Province du Bas-Canada, }
 District Inférieur de Gaspé. } Pardevant moi, Peter Duval, l'un des Juges de Paix du District, est personnellement comparu *John Fauvel*, de Percé, dans le Comté de Gaspé, District susdit, Agent de la Maison de Messrs. Charles Robin et Cie, à Gaspé, lequel après serment dûment prêté, dépose et dit : Qu'il connaît Mr. le Juge Thompson, depuis l'année 1827, où il est arrivé comme Juge du District ; que depuis cette époque jusqu'à ce jour, il n'a jamais vu le Juge Thompson sous l'influence du vin ou d'autres liqueurs, soit pendant ou après les Séances de la Cour ; qu'il ne l'en a même jamais soupçonné, et que si le Juge Thompson eut été adonné à l'intempérance, il aurait dû s'en appercevoir, vu les fréquentes occasions qu'il avait de le voir. Et le déposant dit de plus, qu'il a lu le rapport du Comité des Grieffs de la Chambre d'Assemblée, et les témoignages à l'appui de ce rapport, tel qu'imprimé et publié par ordre de la Chambre ; et que les faits consignés dans les témoignages, tendant à incriminer le caractère du Juge Thompson sont faux et dénués de fondement. Finalement, le Déposant déclare que le Juge Thompson possède, à un haut degré, l'estime et le respect des habitans du District de Gaspé, et que les accusations portées contre lui par Mr. De Blois sont fondées sur la malveillance et sur des motifs intéressés.

Appendice
(W.)

9e Août.

JOHN FAUVEL.

Assermenté devant moi à Percé, ce }
 12e jour de Septembre, 1836. }

PETER DUVAL, J. P.

(8.)

Martin Sheppard, Ecuyer, de New Carlisle, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Shérif du dit District, dépose et dit : qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté pour le District de Gaspé, et qu'il le connaît depuis son arrivée dans le District en l'année 1827. Que depuis cette époque, il a toujours assisté aux différentes tournées du District, excepté à celle de Carleton en 1832, et qu'il n'a jamais vu le dit Juge, sous l'influence des boissons fortes, en présidant sur le Banc, et que si tel eut été le cas, il n'aurait pas manqué de s'en appercevoir. Le déposant dit de plus, qu'il a lu les témoignages qui ont été donnés devant le Comité de l'Assemblée du Bas-Canada, et qu'il est parfaitement convaincu, d'après son observation personnelle, que cette partie des dits témoignages où le dit Juge est accusé d'avoir présidé sur le Banc dans un état d'ivresse, est fause et dénuée de fondement, car s'il eût été dans cet état, il en aurait eu connaissance ; qu'il croit fermement que les accusations de Joseph François De Blois, Ecuyer, contre le dit Juge, ont été portées par des motifs de vengeance, vu que le dit Joseph De Blois a perdu sa pratique dans la dite Cour Provinciale, et en attribue la cause à John R. Hamilton, Ecuyer, un des Avocats résidant dans le District, et parent du dit Juge. Le Déposant dit de plus, que pendant son séjour à Gaspé, en 1834 et 35, John R. Hamilton, Ecuyer, a occupé une petite chambre dans la Cour de Justice, qui n'était occupée par aucun des Officiers de la Cour, et qu'en 1836, cette même chambre l'a été par William Day, Député Shérif ; et que le dit Juge ne s'est jamais servi de cette chambre comme la chambre du Juge, ayant toujours employé pour cet objet la chambre dans laquelle il résidait lui-même à Percé. Le déposant dit de plus, que pendant les tournées, il a souvent voyagé avec le dit Juge, et que s'il avait été adonné à l'usage de la boisson comme le prétend Joseph François De Blois, il en aurait eu connaissance.

M. SHEPPARD.

Assermenté devant moi à New Carlisle, }
 le 20e jour de Septembre, 1836. }

H. O'HARA, J. P.

(9.)

Province du Bas-Canada, }
 District de Gaspé. } *David Le Boutillier*, de Paspébiac, dans le Comté de Bonaventure, District et Province susdits, Gentilhomme, et Commis dans la maison de Messieurs

Appendice
(W.)
9e Août.

Charles Robin et Cie. après serment dûment prêté, dépose et dit : qu'il est arrivé dans le District de Gaspé en 1837, et qu'il y a toujours résidé jusqu'à ce jour. Qu'il connaît l'Honorable Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale de ce District, depuis son arrivée ici dans le mois de Juin de la même année. Qu'ayant trouvé de la difficulté à se procurer un logement convenable, le dit Juge a occupé une maison appartenant à Messieurs Charles Robin & Cie, jusqu'au mois d'Octobre de la même année ; que cette maison étant la résidence des employés de Messieurs Charles Robin et Cie, pendant l'hiver, et qu'en ayant besoin eux-mêmes, le dit Juge s'est trouvé dans la nécessité de louer des appartemens peu commodes, en attendant que la maison qu'il occupe maintenant, fut achevée ; Mr. Laing, propriétaire de cette maison lui a souvent exprimé sa satisfaction de l'avoir louée au Juge Thompson, vu qu'aucune autre personne dans le District n'aurait voulu lui payer un semblable loyer. Le loyer des maisons dans le voisinage n'excede pas £25. Le Déposant déclare de plus, que depuis son arrivée dans le District jusqu'à ce jour, il n'a jamais vu le Juge Thompson sous l'influence des boissons fortes, soit pendant ou après les séances de la Cour ; qu'il ne l'en a même jamais soupçonné. Finalement, le Déposant déclare qu'ayant eu de fréquentes occasions de rencontrer le Juge Thompson, tant en public qu'en particulier, il n'aurait pas manqué de s'apercevoir si le dit Juge se livrait à des habitudes d'intempérance ; que les accusations portées contre le dit Juge sont fausses et malicieuses ; et qu'il est universellement estimé et respecté par les habitans de ce District.

DAVID LE BOUTILLIER.

Assermenté devant moi à New-Carlisle, }
ce 30e jour de Septembre 1836. }
H. O'HARA, J. P.

(10.)

Province du Bas-Canada }
District Inférieur de Gaspé. }

Pardevant moi Josiah Cass, Ecuyer, un des Juges de Paix du District, est personnellement comparu *Joseph Stowe Tuzo*, Gentilhomme, de l'Ance au Beaufils, Comté et District de Gaspé susdits, lequel, après serment dûment prêté dépose et dit : qu'il connaît Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du dit District, depuis l'année 1828 ; que depuis cette époque, jusqu'à ce jour, il n'a jamais vu le dit Juge sous l'influence du vin ou d'autres liqueurs soit pendant, ou après les séances de la cour ; et qu'il ne soupçonnait même pas pareille chose, jusqu'à ce qu'on eut publié dans les papiers-nouvelles les procédés de la Chambre d'Assemblée sur la Pétition de Mr. De Blois ; que si le dit Juge eut été adonné à l'usage des boissons fortes, il aurait dû s'en apercevoir, vu les fréquentes occasions qu'il avait de le voir. Et le Déposant déclare de plus, que le Juge Thompson, s'est acquis, à un haut degré, le respect et l'estime des habitans du District de Gaspé, et que les accusations de Mr. De Blois contre lui sont le fruit de la malice ou de motifs intéressés.

JOSEPH S. TUZO.

Assermenté devant moi à Cape Cove, }
ce 26e jour de Septembre 1836. }
JOSEPH CASS, J. P.

(11.)

Henry O'Hara, Ecuyer de New Carlisle Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Sous-Collecteur des Douanes de Sa Majesté pour le Comté de Bonaventure, et Juge de Paix du District, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit ; qu'il connaît personnellement Mr. Thompson Juge du District, et qu'il l'a connu très-intimement depuis plus de trente ans ; qu'il a souvent assisté aux termes de la Cour Provinciale dans différentes parties du District, depuis l'arrivée du dit Juge, et qu'il ne l'a jamais vu sous l'influence du vin ou des boissons fortes, soit sur le Banc ou en aucun autre endroit, que si tel eut été le cas, le Déposant n'aurait pas manqué de s'en apercevoir ; qu'au contraire, il a toujours vu le dit Juge maintenir le décorum, et suivre les affaires de la Cour, avec toute l'attention requise de lui. Le déposant déclare de plus, qu'il a lu la majeure partie des témoignages qui ont été donnés devant le Comité des griefs de l'Assemblée du Bas-Canada, sur la Pétition de *Joseph François De Blois*, un des membres du dit Comité, et croit sincèrement que la

et il croit sincèrement que l'accusation d'intempérance que l'on a portée contre le dit Juge, est fausse. Le Déposant dit de plus, qu'il n'a jamais même soupçonné que l'on pût porter une semblable accusation contre lui, et que ce n'est que par la pétition de Joseph François DeBlois, qu'il a appris que le dit Juge était accusé d'intempérance, n'ayant jamais entendu parler de cela que par un Mr. Johnson, de Point St. Peters, il y a environ six ou sept ans.

Appendice
(W.)
9e Août.

H. O'HARA, S. Collr.

Assermenté devant moi,
New-Carlisle, ce 3e jour d'Octobre, 1836. }

JOHN WILKIE, Commissaire nommé en vertu de la 48e Geo. 3.

(12.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé. }

Pardevant moi, *Hilaire Michaud*, Ecuier, Juge de Paix, résidant à Carleton, dans le Comté de Bonaventure, District Inférieur de Gaspé, est comparu *Charles Marie Labillois*, Ecuier, de Ristigouche, Chirurgien, dans les Comté et District susdits, lequel, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : que vers le commencement de Juillet, de l'année mil huit cent trente deux, il fut appelé par l'Honorable Juge Thompson, du dit District, alors à Carleton, où il s'est transporté, et a trouvé le dit Juge Thompson bien agité, se croyant attaqué du *Cholera Morbus*, vu qu'il s'était trouvé à Québec avec sa famille quand la dite maladie éclata, et qu'il était récemment débarqué du Bateau à Vapeur nommé le *Royal William*, à bord duquel la dite maladie existait ; et que dans la certitude où il était, qu'il était attaqué de la maladie susdite, jointe à la faiblesse de ses nerfs, il était dans un état de peur et de faiblesse générale, signes précurseurs du *Choléra*, qui le réduisait à un état incapable de vaquer à aucunes affaires quelconques, pendant plusieurs jours, et que dans l'intervalle, le dit Dr. Labillois lui donna ses soins ; et le dit Déposant dit de plus, qu'il pratique depuis dix-sept années dans le dit District, comme Médecin, et le Déposant ne dit rien de plus.

CHs. M. LABILLOIS,
Doctr. Chrn.

Assermenté devant moi, à
Carleton, ce 18e Février, 1834. }

H. MICHAUD, J. P.

(13.)

William Carter, Ecr. de Port Daniel, Comté de Bonaventure, dans le District de Gaspé, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale, depuis son arrivée dans le District en 1827, et que depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a souvent eu occasion de le voir par affaire, tant dans sa propre maison à New Carlisle, qu'aux différentes séances de la Cour, auxquelles il a généralement assisté ; et que le dit Juge s'est toujours conduit sur le banc ou ailleurs, avec intégrité, impartialité, et sobriété. Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté aux divers Termes de la Cour Provinciale qui ont été tenus à New Carlisle, dans les mois de Mars et de Septembre, depuis l'année 1827, et que c'est avec étonnement qu'il a appris, que le dit Juge était accusé d'avoir été sous l'influence de boissons fortes, pendant les Séances de la Cour aux dits termes, vu qu'il est à sa connaissance personnelle que le dit Juge était parfaitement sobre pendant toute cette période de temps ; et que les habitans du district ont la plus entière confiance en lui. Le Déposant dit plus, qu'il connaît le dit Juge depuis long-temps, qu'il a eu un libre accès dans sa maison à toute heure, depuis son arrivée dans le District, et qu'il a assisté aux différens Termes de la Cour à New Carlisle et ailleurs, comme il l'a dit plus haut, et en conséquence, il n'hésite pas à déclarer sous serment, que les accusations portées contre le dit Juge, devant la Chambre d'Assemblée, sont fausses et malicieuses, et surtout celles qui l'accusent de partialité et d'intempérance. Le Déposant dit de plus, qu'il est le même *William Carter* dont il est parlé dans le témoignage de *Joseph François DeBlois*, Ecr. devant le Comité permanent des Grièfs, dans une poursuite où il était demandeur, contre un nommé *Timothy Lafurgy*, et que la déclaration de *J. F. De Blois*, que le Juge était sous l'influence de la boisson, quand il lui a demandé l'émanation d'un *Capias*, est fausse.

Appendice
(W.)9^e Août.

Le Déposant dit de plus, qu'il n'a jamais fait une telle demande, ni donné d'affidavit à cet effet, mais qu'il a simplement demandé l'émanation d'un writ pour saisir les biens meubles du Défendeur Lafurgy, lequel a été émané par le Juge, et pour lequel il a payé la somme de onze louis, à Joseph François De Blois, et celle de vingt-sept louis, à James Ferguson Winter, Ecuyer, alors Shérif.

Le Déposant dit de plus, qu'il n'a jamais vu le dit Juges ous l'influence des boissons fortes, et que si le dit Juge eût été intempérant, le Déposant n'aurait certes pas manqué de s'en apercevoir pendant le long séjour que le Juge a fait dans ce District.

WILLIAM CARTER.

Assermenté devant moi, au Port Daniel }
susdit, ce 18^e jour de Juin, 1836. }
H. O'HARA, J. P.

(14.)

Robert Ferguson, Ecuyer, de Ristigouche, Comté de Bonaventure, dans le District de Gaspé, résidant dans la Province du Nouveau Brunswick, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé, et qu'il l'a toujours connu depuis son arrivée dans le District, en 1827. Qu'il a assisté aux Séances de la Cour Provinciale qui ont été tenues à Carleton et Carlisle depuis la dite année, et que le dit Juge s'est toujours conduit avec intégrité, impartialité et sobriété. Le Déposant est étonné qu'on ait pu porter des accusations semblables devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et connaissant le caractère et les habitudes du dit Juge comme il les connaît, il n'hésite pas un instant à les déclarer fausses. Il dit de plus, qu'il est le même Robert Ferguson auquel il est fait allusion dans les témoignages de Joseph François De Blois, Ecuyer, d'Edouard Thibodeau, Ecuyer, et de James Ferguson Winter, Ecuyer, et que les déclarations des dits Joseph François De Blois, James Ferguson Winter, et Edouard Thibodeau, sont fausses. Les particularités de l'affaire dont il est question dans leurs témoignages, sont comme suit. En 1828, le Déposant s'adressa à Joseph François De Blois, pour obtenir un mandat d'arrêt contre Robert Pitt, Samuel McKay et James McKay, qui lui devaient une somme considérable d'argent. Mr. De Blois refusa d'agir, et lui conseilla d'employer Mr. Thibodeau. Il s'adressa en conséquence à Mr. Thibodeau, qui lui conseilla de retourner à Ristigouche, et de faire son compte en plein, d'après ses livres, contre les dits Robert Pitt, Samuel McKay, et James McKay. Il le fit, et revint le lendemain matin de Ristigouche avec son compte ; il pria avec instance Mr. Thibodeau de dresser l'Affidavit et autres documens nécessaires, attendu que le dit Robert Pitt, Samuel McKay et James McKay étaient alors à bord du bâtiment qui n'était retenu que par les vents contraires. Mr. Thibodeau refusa d'agir avant la fin de la Cour, et dans l'intervalle, le vent étant devenu favorable, les dits Robert Pitt, Samuel McKay et James McKay, s'évadèrent ; cela eut lieu, avant la demande pour obtenir du Juge, un mandat d'arrêt, et avant de donner l'Affidavit dressé par Mr. Thibodeau. Le Juge n'a jamais refusé d'emaner le *Writ*, et c'est par la négligence de Mr. Thibodeau que les dits Robert Pitt, Samuel McKay et James McKay, ont réussi à s'enfuir de la Province du Bas-Canada, et non pas en conséquence du refus, du délai, ou de la négligence du dit Juge.

Le Déposant déclare de plus, qu'il n'a jamais fait de déclarations semblables à celles qu'on lui attribue dans le témoignage de Joseph François De Blois, et que le témoignage du dit Joseph François De Blois est malicieux et faux.

ROBERT FERGUSON.

Assermenté devant moi, à Carleton, }
ce 29^e Juin, 1836. }
JOSEPH MEAGHER, J. J.

(15.)

Joseph Bert, de Ristigouche, Comté de Bonaventure District de Gaspé, cultivateur commerçant, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé, depuis son arrivée dans le District, en 1827 ;—qu'il a résidé à Carleton, près du Palais de Justice, de 1816 à 1832, et qu'il a généralement assisté à la Cour, et plus particulièrement pendant les années 1828, 29, 30, 31 et 32 ;—que pendant les dites années le dit Juge s'est toujours conduit, sur le Banc et ailleurs, avec la plus grande sobriété, et que la déclaration de Joseph François De Blois, Ecuyer, devant l'Assemblée du Bas-Canada, que le dit Juge était *ivre* pendant les dits termes est fausse, malicieuse, et dénuée de fondement ;—qu'il est pleinement convaincu que la Pétition de Joseph François De Blois, a été présentée à l'Assemblée par des motifs d'intérêt et de vengeance, et sa conviction est fondée sur la propre déclaration du dit Joseph François De Blois. Le Déposant

dit de plus, que le dit Joseph François De Blois, lui a souvent déclaré, que s'il pouvait faire destituer Mr. Thompson de sa charge, il serait nommé Juge à sa place ; que c'est avec indignation qu'il a lu le témoignage du dit Joseph François De Blois, et celui de plusieurs autres témoins, mais surtout celui de Michel Allard, qui accuse le dit Juge d'avoir été dans un état d'ivresse pendant et après les séances des termes à Carleton, et que ces témoignages sont faux et dénués de fondement ; qu'avant d'avoir vu la pétition de Joseph François De Blois, il n'a jamais entendu dire à personne que le dit Juge eût été sous l'influence de la boisson depuis son séjour dans le District, excepté au dit J. F. De Blois, qui depuis plusieurs années n'a cessé de répandre des libelles et des caricatures contre le caractère et la famille du dit Juge, afin de l'irriter ; mais que ce dernier a toujours traité sa conduite avec mépris.—Le Déposant dit de plus, que le dit Joseph De Blois, se transporte maintenant de maison en maison, pour obtenir des signatures à une pétition pour approuver sa conduite, disant en même temps, que c'est pour le bien et l'intérêt des habitans du District ; mais que les habitans ont la plus entière confiance dans les décisions du dit Juge, une grande estime pour son caractère judiciaire, et une haute idée de ses connaissances, et il a entendu l'expressoin de ces sentimens de la bouche même des habitans.

Le Déposant déclare de plus, qu'il était présent dans la maison de Frédérick Bijeau, à Carleton, quand Germain Durand, un des témoins interrogés devant l'Assemblée y était aussi présent, et dans le temps même auquel il est fait allusion dans le témoignage du dit Germain Durand ; et que la déclaration dans le dit témoignage, où l'on affirme que les personnes alors présentes ont approuvé les accusations portées par le dit Joseph François De Blois, est fausse ; et que pas un mot n'a alors été dit des dites accusations.

Le Déposant dit de plus, qu'il est parfaitement convaincu, d'après son observation personnelle, que les dites accusations sont malicieuses et fausses.

JOSEPH BERT.

Assermenté devant moi, à Carleton, }
ce 9e jour de Juillet, 1836. }

JOSEPH MEAGHER, J. P.

(16.)

Joseph Meagher, Ecuier, de Carleton, Comté de Bonaventure, dans le District de Gaspé, Juge de Paix, après serment dûment prêté, sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé, et qu'il l'a toujours connu depuis son arrivée dans le District en 1827 ;—et qu'il a assisté aux Séances de la Cour Provinciale à Carleton, et plus particulièrement pendant le Terme qui a été tenu à Carleton en 1832, et qu'il a été présent tous les jours du Terme. Le Déposant dit de plus, que le dit Juge est universellement estimé dans tout le District, pour son impartialité, ses connaissances et sa sobriété ; qu'il a eu de fréquentes relations avec lui, et qu'ayant assisté aux Séances des différentes Cours, il considère les déclarations qui ont été faites devant l'Assemblée du Bas-Canada, comme fausses et sans fondement, et plus particulièrement celles où l'on accuse le dit Juge d'avoir été sous l'influence de la boisson, pendant les séances de la Cour à Carleton ; et qu'ayant conversé avec le dit Juge, et assisté chaque jour aux séances de la Cour, il n'aurait pas manqué de remarquer une semblable conduite de la part du dit Juge. Le déposant déclare de plus, qu'il réside à Carleton, tout près de la Salle de Justice, et de la maison qu'occupe le dit Juge pendant son séjour à Carleton, et que si la conduite du Juge avait été telle qu'on a voulu la représenter devant l'Assemblée, il l'aurait remarquée ;—que le dit Juge était malade en 1832 pendant le terme à Carleton, et assez indisposé pour tenir la Cour dans sa propre chambre pendant toute une journée ;—et le Déposant affirme positivement, que le Juge était malade ce jour là, et non sous l'influence de la boisson, puisqu'il le vit et conversa avec lui, et que s'il eut été dans un état d'ivresse, lui, (le déposant) s'en serait aperçu. Le Déposant dit de plus, que le printemps dernier, il rencontra Nicholas Allard, un des témoins interrogés à Québec devant l'Assemblée, et que lui ayant parlé du singulier témoignage qu'il avait donné devant l'Assemblée, celui-ci répondit, "*on n'était pas sous serment là,*" ; que les habitans ont la plus entière confiance dans les décisions du dit Juge, et qu'il n'a jamais entendu personne se plaindre de ses décisions, excepté le dit Joseph F. De Blois, Ecr. et un Mr. Peter Winter, autre avocat, qui pratique aussi dans la dite Cour.

Le Déposant dit de plus, que d'après la connaissance qu'il a du caractère et de la conduite du dit Juge, il croit fermement que les accusations portées devant l'Assemblée par le dit Joseph

Appendice
(W.)9^e Août.

François Deblois, sont fausses et dénuées de fondement ; et il attribue cette conduite de la part du dit Joseph François Deblois à la perte d'une grande partie, si non de toute sa pratique dans la dite Cour.

JOSEPH MEAGHER.

Assermenté devant moi, à Carleton, }
ce 8^e jour de Juillet, 1836, }

H. O'HARA, J. P.

(17.)

Hugh Aitkin, de Ristigouche, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Juge de Paix, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale, et qu'il l'a toujours connu depuis son arrivée dans le District ; Qu'il a assisté aux cours qui ont été tenues à Carleton, et n'a jamais remarqué que le dit Juge fut sous l'influence des boissons fortes, soit pendant, ou après les séances de la Cour ; qu'il l'a toujours considéré comme un Juge intègre, impartial et tempérant, et qu'il n'a jamais entendu personne dans le District de Gaspé se plaindre de ses décisions. Le Déposant dit de plus que d'après ses relations avec le dit Juge, et son observation personnelle il croit fermement que les accusations qui ont été portées devant l'Assemblée par Joseph François Deblois, Ecuyer, sont fausses et dénuées de fondement. Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté à la Cour Provinciale qui a été tenue à Carleton en l'année 1832 ; que le dit Juge était très-malade, et fut obligé à cause de la grande chaleur, d'ajourner la Cour pendant toute une journée ; il affirme positivement, que le dit Juge n'était pas sous l'influence de la boisson, et que sa maladie ne provenait pas de l'usage immodéré des boissons fortes. Le Déposant conversa avec le dit Juge ce jour là, et demeura, pendant toute la durée du dit Terme tenu à Carleton en 1832 ; et que si le dit Juge eût été sous l'influence des boissons fortes pendant le dit Terme et eût bu à l'excès, il s'en serait certainement aperçu. Le Déposant dit de plus, que la même année, et pendant les séances de la Cour, il présenta en sa qualité de Juge de Paix, une Pétition au dit Juge pour le prier de vouloir bien présider les Sessions de Quartier qui devaient avoir lieu le lendemain même du terme de la Cour Provinciale, et si sa conduite eût été telle qu'on l'a représentée devant l'Assemblée, le Déposant n'aurait pas songé à demander au dit Juge de présider les Sessions de Quartier. Le Déposant déclare, que les habitans du District ont la plus haute estime pour le dit Juge, et la plus entière confiance dans la Cour Provinciale.

HUGH AITKIN.

Assermenté devant moi à Carleton, }
ce 8^e jour de Juillet, 1836. }

H. O'HARA, J. P.

(COPIE DE L'ORIGINAL.)

(18.)

Province du Bas-Canada, }

District de Gaspé. } *Jacques Lamy*, de Paspébiac, Comté de Bonaventure, dans le District et Province susdits, propriétaire et fermier, a le vingt-deuxième jour de Juillet, mil-huit-cent-trente-six, comparu devant moi Henry O'Hara, Ecuyer, un des Juges de Paix du dit District, et étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît Mr. le Juge Thompson depuis le mois de Juin 1827 ;—qu'il a demeuré depuis l'automne de la dite année jusqu'à présent, à Paspébiac susdit ;—qu'alors, il occupait une de ses maisons à Paspébiac, et l'année ensuite, une appartenant à la veuve François Gallie, près de la demeure du dit Déposant, ensuite dans une autre maison du Déposant, bâtie pour le Juge Thompson, à condition que le bail durerait aussi longtemps qu'il résiderait dans le Comté susdit, et ce, à raison de soixante et une livres, cours actuel de cette Province, comprenant le foin nécessaire pour un cheval et une vache, et le bois de chauffage. Et le dit Déposant dit de plus, qu'il est satisfait de son marché, et qu'il a raison de croire que si sa maison était à louer, qu'il ne trouverait personne en état de lui en donner autant, vu la pauvreté du pays. Et le dit Déposant dit en outre, qu'il connaît le nommé John Green qui a donné témoignage devant le Comité des Grièves de la Chambre d'Assemblée de la Province susdite ; que le dit John Green n'a jamais été au service de Mr. Le Juge Thompson. Que le dit John Green est un homme des plus bas, tellement indigne de foi, que le Déposant ne croirait rien de ce qu'il pourrait dire, même sous serment ; que le dit John Green s'est depuis longtemps expatrié de ce District, laissant une femme et plusieurs enfants à la charge de ses amis et voisins. Que le Déposant dit de plus, que depuis l'année mil huit cent vingt sept, jusqu'à présent, il avait occasion de voir Mr. le Juge Thompson tous les jours en Cour et chez lui, et qu'il ne l'a jamais vu en boisson ; il courait un bruit

que tel était le cas, et les étrangers l'ont oui, mais c'était Mr. De Blois qui a fait circuler ce bruit là. Et le Déposant ne dit rien de plus, et a fait sa marque ordinaire d'une croix, déclarant ne savoir écrire ni signer.

sa
JACQUES ✕ LAMY,
marque.

Appendice
(W.)

9e Août.

Assermenté devant moi, à New Carlisle, }
ce 22e jour de Juillet, 1836. }
H. O'HARA. J. P.

(19.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé. } Pardevant moi, Henry O'Hara, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District, est personnellement comparu Farquhar McRae, Ecuier, de Hope Town, dans le Comté de Bonaventure, District et Province susdits, Grand-Voyer du dit District, lequel après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement l'Honorable Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du dit District, et l'a connu depuis son arrivée en ce District ; que depuis ce temps jusqu'à ce jour, il l'a vu presque tous les jours pendant et après les termes de la Cour Provinciale du District, et que dans ses tournées comme Grand Voyer du dit District, il a depuis plusieurs années, logé à Percé dans la même maison que le Juge Thompson ; que ses affaires l'appellent souvent à New Carlisle, et que dans ces occasions, il a l'habitude d'arrêter chez le Juge Thompson en allant et en revenant ; qu'il est entré nombre de fois chez lui à différentes heures du jour et de la nuit, et ne l'a jamais vu dans un état d'ivresse, ou sous l'influence de la boisson, et il n'a aucune raison de soupçonner que le dit Juge soit adonné à l'intempérance. Le Déposant dit de plus, qu'il connaît le nommé John Green, qui a été interrogé devant le Comité des Grieffs de la Chambre d'Assemblée, et qu'il n'a jamais, à sa connaissance, été au service du Juge, mais bien au service de Mr. le Juge Caron ;—que le dit John Green est un homme sans caractère, et a fini par quitter le District, laissant derrière lui sa femme et plusieurs enfans à la charge de ses amis et voisins, et qu'il n'ajouterait pas même foi à ce qu'il pourrait déclarer sous serment. Et le Déposant déclare finalement, qu'il a la plus haute opinion du zèle, du talent, de l'intégrité et de l'impartialité de Mr. Juge Thompson, et considère que ce serait faire au public une injustice grave que de l'éloigner du District.

FARQUHAR McRAE, J. P.

Assermenté devant moi, à New Carlisle, }
ce 25e Juillet, 1836. }
H. O'HARA, J. P.

(20.)

Charles Verdon, Ecr. de Malbaie, dans le Comté et District de Gaspé, Juge de Paix, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement Mr. Thompson, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté pour le District de Gaspé, et qu'il l'a connu depuis son arrivée en 1837 ; que depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a assisté aux différentes Cours qui ont été tenues à Percé et Douglas Town, et n'a jamais remarqué que le dit Juge fût sous l'influence des boissons fortes, soit pendant les Séances de la Cour ou hors des Termes ;—et que si la conduite du dit Juge avait été telle qu'on a essayé de la représenter devant l'Assemblée, il s'en serait très-assurément aperçu. Le déposant dit de plus, d'après la connaissance personnelle qu'il a des habitudes et du caractère du dit Juge, qu'il est parfaitement convaincu que les accusations portées devant l'Assemblée du Bas-Canada, par Joseph François De Blois, Ecuyer, sont fausses et dénuées de fondement ;—qu'il connaît le nommé John Bissin, l'un des témoins qui ont été interrogés devant l'Assemblée ;—que le dit John Bissin est un homme sans caractère, et un grand ivrogne ; et il est positif à dire, que la déclaration de ce dernier, dans laquelle il affirme qu'il a vu le dit Juge en 1835, sous l'influence de la boisson, sur le Banc même, est fause.

Le Déposant dit de plus, que le dit Juge est universellement estimé des habitans du District de Gaspé, qui ont la plus entière confiance en lui, ainsi que dans les décisions de la dite Cour Provinciale.

CHARLES VERDON.

Assermenté devant moi, à Douglas Town, }
ce 16e jour d'Août, 1836. }

A. BEBEE, Commissaire.

E

(21.)

Appendice
(W.)

9e Aout.

District Inférieur }
de Gaspé. } Pardevant moi, John Le Boutillier, Ecuyer, un des Juges de Paix de Sa
Majesté pour le Comté et le District de Gaspé, dans la Province du Bas-Canada, est personnel-
lement comparu Mr. *George Mathew*, Agent de l'Etablissement de feu Peter Duval, Ecuyer,
de son vivant, marchand, de l'Île de Bonaventure, dans le dit District de Gaspé, lequel dépose et
dit : Qu'il a régulièrement assisté aux séances de la Cour qui ont été tenues à Percé, en l'année
1828 et les années suivantes, jusqu'à la présente année 1836, ainsi qu'à celles qui ont été tenues
à Douglas Town en 1834, mais qu'il n'a jamais vu l'honorable John Gawler Thompson, en
aucune manière hors d'état de remplir ses fonctions judiciaires ;—qu'il a aussi eu occasion
d'entrer par affaire chez le dit Hble. John Gawler Thompson, à différentes heures du jour, et qu'il
a toujours trouvé le dit Juge dans l'état de sobriété. Et le Déposant dit de plus, que c'est avec
le plus vif chagrin qu'il a lu la déclaration que Patrick Enright a faite devant le Comité de l'Ho-
norable Chambre d'Assemblée (ayant une meilleure opinion de cet homme), dans laquelle il dit,
(sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux), qu'il ne doit rien du tout à l'Etablissement du
dit Peter Duval, ou à aucune autre personne de ce nom ; ce que le Déposant peut prouver être
faux.

GEORGE MATHEW.

Assermenté devant moi, à Percé, }
ce 19e jour d'Aout, 1836. }

JOHN LE BOUTILLIER, J. P.

(22.)

Peter Duval, Ecuyer, de l'Île de Bonaventure, dans le Comté et le District de Gaspé,
Marchand et Juge de Paix, après serment prêté, dépose et dit : Qu'il connaît personnellement
Mr. Thompson, Juge du dit District, et qu'il l'a connu depuis son arrivée dans le dit District.
Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté à toutes les Cours qui ont été tenues à Percé, depuis l'année
1827, inclusivement, et qu'il n'a jamais remarqué que le dit Juge fut sous l'influence des bois-
sons fortes, soit pendant ou après les séances de la Cour, et que si cela était arrivé, il n'aurait
certainement pas manqué de s'en appercevoir. Le Déposant dit de plus, qu'il a lu les témoignages
qui ont été donnés devant l'Assemblée du Bas-Canada, et qu'il est pleinement convaincu, d'après
son observation personnelle, et la connaissance qu'il a acquise du caractère et des habitudes du dit
Juge pendant une résidence de neuf années dans le District, que la partie de ces témoignages
dans laquelle il est accusé de partialité et d'intempérance, est fautive et dénuée de fondement. Le
Déposant dit de plus, qu'il a aussi lu le témoignage de Patrick Enright, et que l'allégué par le-
quel ce dernier déclare ne rien devoir à l'Etablissement de Peter Duval, et Compagnie, est
faux, en autant qu'il doit à cette Compagnie une somme de £12. 15s. 9d. courant, pour la-
quelle le Déposant a chargé John R. Hamilton, Ecuyer, Procureur *ad negocia* de cette Com-
pagnie, de le faire arrêter ; et il déclare, qu'il n'a jamais eu avec Enright la conversation que celui-
ci prétend avoir eu lieu entr'eux à l'Île de Bonaventure. Le Déposant dit de plus, qu'il est plei-
nement convaincu que les accusations portées par Mr. De Blois contre le dit Juge, sont fausses et
malicieuses ; et que les Habitans du District en général ont la plus entière confiance dans le dit
Juge, ainsi que dans les décisions de la dite Cour Provinciale.

PETER DUVAL.

Assermenté devant moi, à Percé, }
ce 27e jour d'Aout, 1836. }

JOHN LE BOUTILLIER, J. P.

(23.)

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé. } Mr. *John Hardley*, de Paspébiac, Comté de Bonaventure, dans le
District et Province susdits, Agent de la Maison de Messieurs C. Robin et Compagnie, après
serment dûment prêté, dépose et dit : Qu'il est arrivé en 1822, dans le District de Gaspé, où il
a résidé jusqu'à ce jour. Qu'il connaît l'honorable Mr. le Juge Thompson, Juge de la Cour Pro-
vinciale du dit District ; que depuis le mois de Juin jusqu'au mois d'Octobre de la même année, le
dit Juge a occupé une maison appartenant à Messieurs Charles Robin et Cie., à Paspébiac, à
cause de la difficulté de se procurer des logemens convenables—cette maison servant de logement
en hiver aux personnes au service de la dite Compagnie. Le dit Juge fut obligé de prendre des petits
appartemens assez incommodes, en attendant que la maison qu'il occupe maintenant fut achevée

par le propriétaire Jacques Lemay, qui a souvent témoigné sa satisfaction d'avoir loué sa maison au Juge Thompson, vu qu'aucune autre personne dans le District ne lui en aurait donné le même loyer ; car aucune des maisons dans le voisinage, ne se louent plus de £20 par année. Et le Déposant dit de plus, que depuis l'arrivée du Juge Thompson dans ce District, jusqu'à ce jour, il ne l'a jamais vu sous l'influence du vin ou d'autre liqueur, soit pendant ou après les séances de la Cour, et qu'il ne l'en a même jamais soupçonné ; que si le Juge Thompson eut été adonné à des habitudes d'intempérance, il aurait dû s'en apercevoir, vu les fréquentes occasions qu'il avait de le voir, tant en Cour que hors de Cour. Et le Déposant dit de plus, qu'il a lu le rapport de la Chambre d'Assemblée, et les témoignages qui ont été donnés à l'appui de ce rapport, tels qu'ils ont été imprimés et publiés par ordre de la Chambre, et il considère que les faits consignés dans ces témoignages, et tendant à incriminer le caractère du Juge Thompson, sont absolument faux et dénués de fondement ; et le Déposant dit de plus, qu'à son arrivée ici en 1822, James Ferguson Winter, (depuis Shérif du District de Gaspé, pendant un court espace de temps) a été dans l'emploi de Messrs. Charles Robin et Cie. pendant plus d'une année, et qu'il a été renvoyé de leur emploi pour des raisons qu'il ne doit pas ignorer, ; que le dit James Ferguson Winter a été absent du District depuis l'Automne de 1832, et pendant l'Hiver de 1834 jusqu'à 1835 ; le bruit a couru ici qu'il était allé aux Etats-Unis de l'Amérique, et cela a été répété au Déposant par plusieurs individus. Et le Déposant dit de plus, que John Murette, Daniel Murette, John Day et Thomas B. Munro, désignés dans l'interrogatoire du dit James Ferguson Winter, devant le Comité des Griefs de la Chambre d'Assemblée, ne sont en aucune manière, soit directement ou indirectement, liés à la maison de Messieurs Charles Robin et Cie., et nullement sous leur contrôle ; et le Déposant croit sincèrement, qu'ils n'entretiennent aucune animosité contre le dit James Ferguson Winter ; et il déclare finalement, que le Juge Thompson s'est acquis à un haut degré le respect et l'estime des habitans du District de Gaspé, et il croit vraiment que les accusations qui ont été portées contre lui, prennent leur source dans la malveillance et des motifs intéressés.

Appendice
(W.)

9e Août.

JOHN HARDLEY.

Assermenté devant moi, à New Carlisle, }
ce 30e jour de Sept. 1836. }
H. O'HARA, J. P.

(24.)

John Robinson Hamilton, Ecuier, de New Carlisle, Avocat, après serment dûment prêté, dépose et dit ; Qu'il est Avocat pratiquant au Barreau de la Cour Provinciale du District de Gaspé, et qu'en cette qualité, il a assisté aux Termes de la dite Cour qui ont eu lieu à Percé et Douglas Town pendant les années 1830, 34, 35, et 36, à Percé et Carleton en 1831, et à Carleton pendant les années 1831, 35 et 36 ; et qu'il a aussi assisté au Terme de Septembre à New Carlisle en 1830. Qu'il a été présent à toutes les séances de la Cour pendant les dits Termes, et qu'il n'a jamais remarqué que l'Honorable John Gawler Thompson fut, ou ait été sous l'influence de la boisson ou du vin pendant toute cette période de temps. Le Déposant dit de plus, qu'en 1832, il a logé avec le dit Juge, dans la même maison, à Carleton, et il est positif à dire que le dit Juge n'était pas sous l'influence du vin ou des liqueurs fortes pendant le dit Terme, car il s'en serait aperçu. Le Déposant dit de plus, qu'il a lu les témoignages qui ont été donnés devant le Comité des Griefs de l'Assemblée du Bas-Canada, et que cette partie des témoignages où l'on accuse le dit Juge d'intempérance pendant la tournée à Carleton, est fausse ; que James Ferguson Winter, Ecuier, ci-devant Shérif du District de Gaspé, n'a pas assisté au Terme tenu à Carleton en 1831 ; qu'il a lui-même assisté aux différens termes qui ont été tenus dans ces différens endroits pendant les dites années ; et il est positif à dire, que le dit Juge n'était pas sous l'influence du vin et des liqueurs fortes pendant les dits termes, et que si cela eut été, il s'en serait aperçu. Le Déposant dit de plus, que cette partie des témoignages recueillis par le dit Comité de l'Assemblée du Bas-Canada, où le dit Juge est accusé d'avoir été sous l'influence du vin et des liqueurs fortes, pendant les périodes précitées, savoir : pendant les termes qui ont été tenus dans les différentes années où le Déposant a assisté à la Cour Provinciale, est fausse et dénuée de fondement ; et que le témoignage que Patrick Enright a donné devant l'Assemblée du Bas-Canada, relativement au Déposant, est faux ; les détails de cette affaire et des transactions qui ont eu lieu, étant comme suit : En 1834, le Déposant fut chargé par Peter Duval, Ecuier, de l'Ile de Bonaventure, de procéder en justice contre le dit Patrick Enright, pour recouvrer la somme de £12 7, que ce dernier devait à la maison de commerce de Peter Duval et Cie ; le dit Peter Duval l'informa en même temps que le dit Patrick Enright, s'était caché ou absenté ; qu'il reviendrait peut-être par visite, ou pour arranger ses affaires, et il pria le Déposant de faire arrêter le dit Patrick Enright ; s'il revenait, et le nomma procureur *ad negotia* de la dite maison de Peter Duval et Cie., afin de pouvoir donner l'Affidavit nécessaire pour l'arrestation du dit Peter Enright. Le Déposant dit de plus, qu'ayant

Appendice
(W.)9^e Aout.

été informé en Septembre, mil huit cent trente-cinq, que le dit Patrick Enright était à New Carlisle, et sur le point de laisser la Province, il prit immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer de la personne du dit Patrick Enright; qu'ayant réussi à le faire arrêter, le dit Patrick Enright informa le Déposant, qu'il avait une réclamation contre le dit Juge, et le déposant offrit d'acheter cette réclamation; que cette transaction n'avait été ni sollicitée ni demandée par le dit Juge, mais était le fait propre du Déposant qui espérait en retirer quelque profit. Le Déposant dit de plus, que le dit Patrick Enright n'ayant pas le document sur lequel cette réclamation était fondée, il n'a pas voulu l'acheter, et a découvert ensuite qu'elle avait été payée en partie; et que le dit Juge ne lui a jamais parlé de la réclamation que Patrick Enright avait contre lui, avant l'arrestation de ce dernier. Le Déposant dit de plus, que le dit James Ferguson Winter a été destitué de sa charge de Shérif, à la demande des habitans du District, par suite de sa négligence à remplir ses devoirs; qu'il n'a aucune inimitié personnelle contre le dit James Ferguson Winter, et que ce dernier étant rapporté comme réellement absent de la Province du Bas Canada, le Déposant fit application de la part de plusieurs de ses créanciers pour faire nommer un curateur à sa succession vacante. Le Déposant dit de plus, qu'il n'a jamais demandé à Mr. Whittam, l'agent de Mr. James Ferguson Winter, de lui remettre les livres et les comptes de ce dernier; qu'il n'a même jamais parlé au dit agent à ce sujet; qu'il ignorait que le dit James Ferguson Winter eût d'autres réclamations que celles qui existaient contre lui; et qu'il a maintenant en sa possession, pour en recevoir le montant, des hypothèques, des jugemens, des billets promissoires et des comptes contre le dit James Ferguson Winter, jusqu'à la concurrence de plusieurs centaines de louis. Le Déposant dit de plus, qu'il a connu entièrement le dit Juge depuis les seize dernières années—le Juge étant marié à sa tante, et qu'il ne l'a jamais vu sous l'influence du vin ou d'autres boissons.

JOHN R. HAMILTON.

Assermenté devant moi, à New Carlisle,
ce 30^e Sept., 1836.

H. O'HARA, J. P.

(25.)

Daniel Maret, de New Carlisle, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, Maître Charpentier et Huissier, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :— Qu'il a connu l'honorable Mr. Thompson, Juge du District de Gaspé, depuis son arrivée dans le District, et qu'il est l'entrepreneur qui a bâti en 1829 et 1830, la maison de Jacques Lemay, à laquelle il est fait allusion dans le témoignage de Etienne Lebreux, devant le Comité de l'Assemblée du Bas-Canada. Le Déposant dit de plus, que la déclaration que le dit Etienne Lebreux a faite devant le Comité "que le dit Juge venait régulièrement plusieurs fois le jour pour donner ses ordres," ainsi que la déclaration par laquelle il affirme "que le dit Juge était sous l'influence de la boisson," sont toutes deux fausses; et que le dit Juge n'a jamais un seul instant, pendant tout ce temps, conversé avec les ouvriers ou avec le dit Etienne Lebreux, qui est un ivrogne connu, et était généralement hors d'état, par son ivrognerie, de faire son ouvrage, tellement que le Déposant a été obligé de le renvoyer de son service. Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté aux Termes qui ont été tenus à Percé et Douglas Town, en l'année 1831, comme Député Shérif de James Ferguson Winter, alors Shérif; qu'en cette qualité, il a régulièrement assisté à la Cour tous les jours, et qu'il n'a jamais remarqué que le dit Juge fût sous l'influence des boissons fortes, et qu'il s'en serait aperçu, si c'eût été le cas; et que le dit James Ferguson Winter n'a pas assisté aux Termes de la Cour Provinciale dont il est parlé plus haut, mais est resté à Paspébiac. Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté à tous les Termes de la Cour Provinciale qui ont été tenus à New Carlisle depuis l'arrivée du dit Juge, dans le dit District de Gaspé; qu'il n'a jamais remarqué que le dit Juge fût, ou ait été sous l'influence des boissons fortes, pendant ou après les séances de la Cour, et qu'il aurait dû s'en apercevoir, si cela avait eu lieu. Le Déposant dit de plus, qu'il a assisté tous les jours à la Cour qui a eu lieu à New Carlisle en 1827, et qu'il n'a jamais vu le dit Juge sous l'influence de la boisson, ou entendu dire cela à personne, et n'a jamais même soupçonné que le dit Juge se mettait dans un état d'ivresse; qu'il est le même individu auquel il est fait allusion dans le témoignage que James Ferguson Winter a donné devant le Comité des Grièves de l'Assemblée du Bas-Canada, et qu'il ne porte aucune haine à ce dernier; qu'il est un de ceux qui ont déclaré que James Ferguson Winter était absent de la Province du Bas Canada, et qu'il a fait cette déclaration, d'après une lettre que le dit James Ferguson Winter avait adressée à John Whittam, junior, dans laquelle Mr. James Ferguson Winter disait, qu'il était alors un route pour Philadelphie, dans les Etats-Unis de l'Amérique. Le Déposant dit de plus, qu'il a vu cette lettre il y a environ deux ans, et l'on disait alors publiquement que le dit James Ferguson Winter

avait laissé la Province du Bas Canada ; qu'il s'adressa lui-même au dit John Whitham, pour lui demander si le dit James Ferguson Winter avait vraiment laissé la Province, mais que Whitham ne pût lui répondre ; que lui, le Déposant croyait fermement que Winter avait laissé la Province. Le Déposant dit de plus, qu'il a agi en qualité de Député Shérif en 1831, et que pendant cette année, le dit James Ferguson Winter s'est tenu dans un état d'ivresse habituelle, et qu'il était alors regardé comme un ivrogne d'habitude.

Appendice
(W.)

9e Août.

DANIEL MARRETT

Assermenté devant moi, à New Carlisle,
ce 1er jour d'Octobre, 1836.

H. O'HARA, J. P.

(26.)

Province du Bas Canada, }

District de Gaspé. } *Charles Poirier*, de Bonaventure, dans le District de Gaspé, maintenant à Québec, District de Québec, Province susdite, marin, après serment dûment prêté, dépose et dit :—Qu'il est propriétaire et maître de la Goëlette "la Reine," et qu'il en est ainsi le maître et propriétaire depuis plus de dix ans. Que l'automne dernier, il a été assigné par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, pour rendre témoignage devant le Comité des Grièfs, relativement à certaines accusations que Mr. Joseph François DeBlois, un des Procureurs de la Cour Provinciale de ce District, a portées contre Mr. Thompson, Juge de cette Cour. Que le Déposant a comparu devant le dit Comité, et a répondu à toutes les questions que les membres de ce Comité ont jugé à propos de lui soumettre ; mais que son témoignage n'a pas été rédigé par écrit, et il ne paraît pas non plus, d'après les procédés imprimés qui ont été publiés par ordre de la Chambre, que l'on ait fait aucune attention à son témoignage, ou que l'on en ait pris connaissance ; et il ne peut attribuer ce procédé qu'à ce que son témoignage était en faveur du Juge Thompson, et contredisait en termes formels ceux de John Green, de James Ferguson Winter, et de Joseph François DeBlois. Et le Déposant déclare en outre, qu'il connaît le dit John Green depuis plus de douze ans, et il affirme sans crainte que cet homme est un être vil et dégradé, tellement que personne dans le District de Gaspé, ne voudrait l'employer ; et le déposant déclare, qu'avant de donner son témoignage contre le Juge Thompson, le dit John Green avait pris la fuite, et était parti subitement du District de Gaspé, laissant sa femme et ses enfans à la charge de ses parens et voisins. Et le Déposant dit de plus, qu'il connaît aussi depuis plus de quinze ans James Ferguson Winter, autre témoin qui a été interrogé dans l'affaire du Juge Thompson ; qu'il était ci-devant employé dans la maison de commerce de Messieurs Charles Robin et Cie., de Paspébiac, dans le District de Gaspé, et a été chassé de leur emploi par sa mauvaise conduite ; qu'il a ensuite été nommé Shérif de ce District, mais que peu de temps après, son inconduite engagea le Gouverneur en Chef à le destituer de sa charge ; et le Déposant dit enfin, que les dits John Green et James Ferguson Winter résident dans les carrefours des Faubourgs de cette Cité, et n'ont d'autres moyens de subsistance que ce que le hasard et les circonstances précaires leur offrent à gagner.

sa
CHARLES x POIRIER.
marque.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 28e jour d'Octobre, 1836.

H. GOWEN, J. P.

Je certifie, que cette déposition a été lue en présence du Déposant, qui a déclaré ne savoir signer, et a persisté à déclarer que tous les allégués en sont vrais.

H. GOWEN, J. P.

(Vraies copies.)

Jno. G. THOMPSON.

Appendice
(W.)

9e Août.

— B. —

Lettre de A. W. COCHRAN, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 29e Novembre, 1827.

MONSIEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, de vous informer, que c'est avec un vif regret qu'il a appris de diverses sources, certaines circonstances relativement à votre maintien et à votre conduite privée, qui sont de nature à jeter du discrédit sur la charge élevée que vous occupez, et qui demandent son intervention immédiate. Le résultat d'une enquête qu'elle a fait faire à cet égard, ne laisse aucun doute dans l'esprit de Son Excellence, de la vérité et de la publicité du fait, que vous vous êtes, en plusieurs occasions, tant en public qu'en particulier, livré à des habitudes d'intempérance. Son Excellence n'a d'autre alternative que de nommer une autre personne à votre place ; mais par égard pour votre famille et par considération pour vous-même, Son Excellence préfère que vous donniez votre résignation ; mais elle doit en même temps vous donner à entendre, d'une manière explicite, que si vous n'êtes pas disposé à suivre ce conseil, votre destitution aura lieu après le 1er Juin, et votre commission sera révoquée publiquement.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

A. W. COCHRAN,
Secrétaire.

A l'Hon. Juge Thompson, }
&c. &c. &c. }

Je certifie que la lettre qui précède est une copie fidèle de l'original en ma possession, et dont j'ai transmis copie au Juge Thompson, le même jour, par ordre du Comte Dalhousie. Cette lettre n'a pas été enrégistrée dans le livre des lettres du Bureau du Secrétaire Civil, par suite des instructions qui m'ont été données à cet effet par Sa Seigneurie, lorsqu'elle lui a été présentée, avant de la transmettre.

Québec, 29e Octobre, 1836.

A. W. COCHRAN.

Adresse des Habitans du District de Gaspé, à l'Honorable Juge THOMPSON.

A l'Hon. JOHN GAWLER THOMPSON, Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé.

MONSIEUR,

Le bruit court généralement que vous vous proposez de laisser ce District pour Québec, à l'ouverture de la navigation. Nous prenons cette occasion de vous exprimer nos vœux les plus sincères pour votre bien-être ; nous espérons que votre voyage sera court, agréable et prospère, et que vous reviendrez bien vite parmi nous, reprendre l'exercice de vos fonctions comme Juge, avec l'habileté et la diligence que vous avez manifestées jusqu'à ce jour.

C'est avec un vif plaisir que nous vous assurons, que la manière douce et conciliatrice dont vous vous êtes acquitté des fonctions difficiles de votre charge depuis votre séjour au milieu de nous, a donné une satisfaction générale.

Votre nomination pour remplacer ce Juge vénéré, feu l'Honorable Mr. Caron, est une nouvelle preuve de la sollicitude de Son Excellence pour le bien-être de ce District.

Nous avons l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

(Signé du Révérend J. O. BOISVER, et 120 autres.)

Lettre de J. FERGUSON WINTER, Ecuyer, à l'Honorable Juge THOMPSON.

Paspébiac, 26e Avril, 1828.

Appendice

(W.)

9e Août.

MON CHER MONSIEUR,

Notre loyale Adresse à Son Excellence le Comte Dalhousie, notre Excellent Gouverneur, vient de m'être remise aujourd'hui ; et comme il est presque impossible de voyager dans l'état où se trouvent actuellement les chemins et les rivières, nous devons être très satisfaits des signatures que nous avons obtenues. Si l'on considère combien peu de chemin nous avons pu faire ; le peu de temps qui nous a été donné ; l'éloignement des habitations de notre population éparsée, et les autres inconvénients qui résultent des localités, on verra que le nombre des signatures est encore assez considérable, puisqu'il est de 287.

Le vœu général est que vous portiez vous-même cette adresse, et que vous la présentiez à Son Excellence ; j'espère que vous accéderez volontiers à cette demande, et que vous remplirez avec plaisir cette tâche honorable. Je vous transmets donc l'Adresse, avec la traduction qui accompagnait l'original, pour la satisfaction des personnes qui n'entendaient pas l'anglais ; il me semble, pour cette raison, qu'il est à propos que cette traduction soit publiée dans la Gazette. C'est avec un grand plaisir que j'aurais eu moi-même l'honneur de vous remettre l'Adresse en personne, si la prudence ne me dictait de rester chez moi aujourd'hui, à cause du mauvais temps, des mauvais chemins, et de ma santé qui est encore dans un état de convalescence. Comme vous vous proposez de vous embarquer dans la Goëlette du Capitaine Auffrey, qui doit faire voile dans les premiers jours du mois prochain, si votre passage est tant soit peu favorable, vous aurez tout le loisir de voir vos amis et être de retour le 15e Juin ; ce qui vous donnera quinze jours avant le terme de Carleton.

J'espère que la santé de votre respectable père, tout vieux qu'il est, sera parfaitement rétablie, quand vous le reverrez. Je ne doute pas que vos parens et amis seront agréablement surpris de vous voir, et s'efforceront de vous retenir parmi eux, après les peines qu'à dû leur causer la privation de votre société et celle de votre famille. Leur affection leur donne un droit sur vous ; mais le District de Gaspé réclame vos services d'une manière encore plus urgente, et j'ose me flatter que cette réclamation l'emportera sur les instances de vos parens et amis, quelques louables et affectionnées qu'elles soient.

Je vous souhaite un heureux et agréable voyage, et un prompt retour.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

J. FERGUSON WINTER.

A l'Honorable

Juge THOMPSON, Présent.

Lettre de Mr. JAMES DAY à l'Honorable JAMES THOMPSON.

Paspébiac, 27e Avril, 1828.

MON CHER MONSIEUR,

Plusieurs personnes m'ont prié de vous présenter l'Adresse que vous avez dressée et signée avant votre départ pour Québec, et je le fais avec un vif plaisir. Il est bon de remarquer qu'on aurait pu obtenir beaucoup plus de signatures, mais on a pensé qu'il n'était pas nécessaire d'en prendre d'autres que celles des chefs de famille. Je vous souhaite un voyage agréable, et un prompt retour au milieu de nous, et j'espère que vous demeurerez encore longtemps, comme notre Juge, dans le District de Gaspé.

Je suis avec un respect sincère,

Mon Cher Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

JAMES DAY.

A l'Honorable

Juge THOMPSON.

Lettre de ROBERT SHERAR, Ecuyer, et de 21 autres personnes à l'Honble. Juge THOMPSON.

New Carlisle, 1er Mai, 1828.

MONSIEUR,

Depuis l'Adresse que nous avons signée à l'occasion de votre départ pour Québec, il a circulé ici un bruit qui n'est que trop bien fondé. Nous avons tout lieu de croire, que quelques personnes

Appendice
(W.)
9e Août.

de Québec ont ourdi une conspiration secrète contre vous, l'automne dernier et pendant le cours de l'hiver, et que plusieurs personnes mal disposées de ce District ont trempé dans cette conspiration. Après les nombreuses occasions que nous avons eues, depuis votre arrivée en ce District, de remarquer la manière dont vous avez conduit les affaires de la Cour pendant les termes ; votre ponctualité à assister à la Salle de Séances, tous les Samedis, pendant la vacance, et à expédier les affaires dans votre propre chambre ; et après toutes les occasions que nous avons eues de vous rencontrer dans la vie privée, nous sentons, et nous sommes persuadés que toutes les tentatives que l'on fait pour troubler votre tranquillité, ou nuire à votre caractère et à votre fortune, sont le fruit de l'envie et de la malveillance, et prennent leur source dans l'égoïsme et l'intérêt.

Dans ces circonstances, nous devons vous assurer que nous sommes pleinement satisfaits de votre conduite et que nous l'approuvons ; et en faisant cette déclaration, nous n'hésitons pas à dire que nous exprimons les sentimens des habitans de cette partie du District en général ; et s'il était nécessaire (ce qui n'arrivera pas, nous l'espérons,) nous sommes prêts à publier et affirmer ces faits et ces sentimens, de la manière la plus solennelle.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
&c. &c. &c.

(Signé de ROBERT SHERRAR et de 21 autres personnes.)

A l'Honorable Mr. le Juge Thompson,
Paspébiac.



Lettre de ROBERT SHERRAR, Ecuyer, à l'Honorable Juge THOMPSON.

New-Carlisle, 2 Mai, 1828.

MON CHER MONSIEUR,

Je suis bien fâché de ne pouvoir vous voir aujourd'hui, comme j'en ai été prié par Mr. Enright, ayant pris du froid et une inflammation à la gorge, depuis que j'ai eu ce plaisir. Je ne puis avec sûreté pour ma santé, entreprendre une si longue course à cheval ; néanmoins, je suis mieux aujourd'hui que je ne l'étais hier, et j'espère avoir le plaisir de vous voir avant votre départ. Robert Caldwell (de la Goëlette Minerva) me prie de vous informer qu'il fera voile pour Québec, Mercredi au plus tard ; c'est la Goëlette dans laquelle Sarah doit partir ; elle est neuve et bien approvisionnée. Je vous transmets ci-jointe, une lettre qui exprime les sentimens et les opinions du public en général, dans cette partie du District, sur un sujet qui aurait toujours dû rester dans le secret et les ténèbres où il a pris naissance. J'espère que vous excuserez cette esquisse imparfaite, quoique fidèle de l'opinion publique à votre égard.

Je suis Monsieur,
le vôtre très-sincèrement,

ROBERT SHERRAR.

A Mr. le Juge Thompson, Paspébiac,



Lettre de J. F. DE BLOIS, Ecuyer, Avocat, à l'Honorable Juge Thompson.

New-Carlisle, 27e Avril, 1828.

A l'Honorable JOHN GAWLER THOMPSON.

HONORABLE JUGE,

Votre arrivée parmi nous, fit renaitre dans les cœurs des citoyens, non cette joie indiscrette que fait trop souvent éclater une populace aveugle, inconsiderée ; mais cette joie pure et douce, effet heureux du civisme, et d'un respect religieux pour la magistrature. En ce moment, chacun se console de la perte qu'il venait de faire, par la mort de l'Honorable Juge Caron, pour ne s'occuper que de flatteuses espérances dans la personne de son successeur. Ce fut sans doute, un acte honorable de la part de ceux qui, capables de nourrir d'aussi nobles sentimens, ménageaient du moins à votre Honneur un jour de voluptueuses jouissances ; tout enfin présageait l'aurore d'un beau jour. Quelle en sera la fin ? Telles furent les réceptions de vos prédécesseurs : ils furent comme vous accueillis avec transport par ceux des citoyens qui, contents d'une heureuse médiocrité, ne désirent et ne souhaitent que de vivre en paix au sein de leurs familles, sous l'égide puissante de la loi ; néanmoins, quelques intègres, quelques éclairés quelques estimés, qu'ils fussent, ils ne tardèrent

pas à éprouver de cuisans chagrins au milieu de cette petite population favorablement disposée, si l'intrigue ne travaillait sans cesse à l'égarer. Si comme eux vous partageâtes l'estime et le respect public, comme eux les mêmes déplaisirs pouvaient-ils ne vous être pas réservés ! Ce que chacun craignait avec raison, ne s'est que trop réalisé. Par quelle étrange fatalité, les Juges de ce District sont-ils donc condamnés à être tour à tour l'objet de l'estime, de la haine, de la vénération, de la calomnie ! Les seuls élémens sociaux donnent la solution de ce problème. Qu'il me soit permis d'en dire quelques mots. Il était réservé à feu l'Honorable Juge Crawford d'être l'apôtre de la jurisprudence dans le District de Gaspé. Qui le croirait ? A deux cent lieues de la Capitale régnait alors la plus affreuse, comme la plus déplorable anarchie. L'égoïsme mercantile était la loi suprême ; aussi vit-on se multiplier dans une progression effrayante des injustices atroces, des voies de faits, des vols, des meurtres mêmes ! Tout était permis, tout demeurait impuni. Quelle digue assez puissante opposera-t-on à ce déluge de maux qui menace d'engloutir la partie paisible de la société ? Un seul homme. Je me trompe, ce sera l'austère vertu d'un Magistrat que, ni les privations de toutes espèces, ni l'intempérie des saisons, ni les dangers, ni les périls ne sauront arrêter dans l'exécution de ses importantes fonctions ; on le verra sur tous les points du District, administrant la justice, tout en donnant à son pays le scandaleux spectacle d'un juge en lutte à des réflexions peu respectueuses, à des sarcasmes sanglants, à des outrages mêmes : parceque l'égoïsme mercantile s'offensera du règne de la loi, et parcequ'il s'arrogera, ne trouvant rien à reprocher au Magistrat, le droit de censurer le citoyen, dans le dessein de diminuer ou plutôt d'avilir aux yeux d'une troupe insensée, l'autorité judiciaire. C'est ainsi qu'au temps d'alors, l'on neutralisait l'intention du Législateur, et le noble dévouement d'un Juge. Par suite des misères, des privations de tout genre, et des chagrins mortels attachés à sa situation, les facultés intellectuelles de ce digne Magistrat s'affaiblissent peu à peu ; il tombe victime infortunée d'une des maladies qui assiègent l'humanité ! Vainement douze de ses concitoyens l'absolvront-ils d'un crime dont on veut entacher sa mémoire : un malheureux préjugé des membres de sa communion, le privera des honneurs funèbres dûs à son rang, à sa dignité ! Ses restes seront déposés sur une isle déserte, jusqu'à ce que la justice et la raison, reprenant leur empire, viennent ordonner la translation des dépouilles mortelles de ce Magistrat, dernier mais trop sanglant outrage fait à la mémoire d'un Juge que revêraient des peuples d'un autre hémisphère ! Que dis-je ? je trahis la vérité ; il en est temps encore, je puis cesser d'être injuste. Je dois donc avouer, pour l'honneur de ce District, qu'il est des citoyens qui déplorent amèrement cette injuste et trop cruelle destinée. A cette époque, la Législature jetant un coup d'œil sur ce District, est convaincue qu'en raison des besoins sociaux, il devient nécessaire d'augmenter la juridiction de la Cour Provinciale de Gaspé ; une loi est passée, sanctionnée. L'Honorable Alexis Caron reçoit le chapeau de Juge. Dès-avant son arrivée, la renommée proclame les talens et les lumières du jurisconsulte, les vertus publiques du Juge et les éminentes qualités du citoyen ; sa fermeté et son apparente sévérité que tempérait une heureuse urbanité, ne contribuèrent pas peu à inspirer une crainte salutaire à ceux qui, sous son prédécesseur, avaient méconnu leurs droits ; tout semblait rentrer dans l'ordre ; jamais l'égoïsme mercantile ne fut plus à la gêne ; néanmoins son esprit hostile existait encore, quoique réduit à ne pouvoir exercer sa malignité, il saura se ménager un moyen d'y satisfaire. Quelques actions instituées au Terme Supérieur ayant franchi plusieurs termes, pour cause d'irrégularité dans les procédures, ce qui enchainait la volonté ferme de la Cour et l'empêchait de rendre justice aux parties en litige, firent enfin naître un prétexte, que vainement l'on cherchait depuis longtemps ; tout à coup un bruit sourd se fait entendre : on taxe le tribunal de nonchalance, d'indifférence ! il fût donc satisfait cet esprit malfaisant, puisqu'il avait atteint le but désiré, celui de créer des soupçons défavorables à l'opération de la loi, et injurieux à la prudence, à la sagesse, et à l'intégrité du Magistrat ; c'est ainsi que l'on s'enforce d'égarer l'opinion publique ! quel fût l'auteur de cet attentât ? un être invisible qui échappera au châtement parcequ'il a su décocher ses traits empoisonnés à la faveur d'épaisses ténèbres. Le feu Juge vit avec indignation cette honteuse calomnie, lui qui, à l'exemple de la justice, réprouvait, tout à la fois, un arrêt juste porté contre les formes voulues de la loi, et un arrêt injuste, dans lequel ses formes auraient été respectées. Tels furent, à l'égard de cet Honorable Magistrat, les premiers pas de la malveillance ; lorsque la misère, les fatigues et les privations, que son zèle judiciaire lui faisait envisager comme légères, vinrent pourtant le précipiter dans la tombe ! Il vit approcher la mort avec le sang-froid de la résignation d'un philosophe chrétien, il s'endormit bientôt du sommeil du juste au sein de l'éternité ! Le Gouvernement ne tarda pas à donner à ce District un nouveau gage de sa tendre sollicitude, en désignant votre Honneur comme le jurisconsulte qui devait tarir nos larmes, et mettre un terme à nos regrets. Si j'avais un moindre respect pour celui à qui j'ai l'honneur d'écrire, et si je ne craignais pas, en voulant rendre hommage à la vérité, de blesser la délicatesse de votre Honneur, il me serait facile de jeter un coup-d'œil sur le présent, et de remonter à la cause de votre déplaisir pour en tirer des inductions qui feraient contraster des calomnies à côté de méritoires travaux judiciaires ; je pourrais évoquer des archives de cette Cour, de muets mais éloquens défenseurs de la vérité, et avec une entière confiance j'interrogerais la voix publique : mais quoi ! déjà elle se fait entendre dans une adresse où elle s'afflige de votre départ et forme de tendres vœux pour votre retour ! que faut-il d'avantage ? Les citoyens peuvent-ils jamais se tromper dans leurs plus chéris intérêts ! non, jamais ! en pareils cas aussi ont-ils lieu

Appendice
(W.)

9e Août.

d'espérer que vous leur serez rendu. Il est temps que je termine ; j'ai sans doute trop abusé de votre indulgence. Daignez agréer les vœux les plus sincères pour votre prospérité future, de celui qui est, avec la plus profonde considération,

Honorable Juge,
Votre très-sincère et dévoué
Serviteur,

J. F. DE BLOIS,
Avocat.

NEW CARLISLE, 26e Avril, 1828.

Je certifie par le présent, que je n'ai émané aucun Writ retournable à Percé, pendant le Terme d'Août, 1827.

(Signé) A. BEBEE.

LISTE des Causes qui n'avaient pas été décidées par feu les Honorables Juges Crawford et Caron, quand Mr. Le Juge Thompson est entré en Office, et de celles qui sont sorties et qui ont été décidées depuis.

Nos.	Parties.	Writs, quand émanés.	Causes, quand décidées.	Par qui décidées.	Somme demandée.
10	Mclanthen W. Barlin, vs. W. Cathbert,	20e Juin, 1826.	10e Juillet, 1827	Hon. J. G. Thompson.	£ s. d. 12 0 0
27	Jno, Milne, vs. John Lefeavre,	2e Mai, 1825.	29e Sept. "	Dito.	17 4 4
138	Robert Sherar, vs. Peter Louiset,	4e Nov. "	3e Mai, 1828.	Dito.	6 11 4
137	Robert Sherar, vs. Pierre Darrach,	1e " "	Dito.	Dito.	0 17 9
166	Augé Poirier, vs. Lament Bordages,	1e Juillet, 1826.	13e Mai, 1828.	Dito.	100 0 0
168	Augé Poirier, vs. Jean Albert,	11e Septembre, "	24e Sept. 1827.	Dito.	35 0 0
214	Frans. Buteau, vs. Pat. O'Brian,	4e Août, 1827.	22e "	Dito.	40 0 0
152	Augé Poirier, vs. J. B. Anglehart,	6e Sept. 1826.	12e "	Dito.	3 14 4½
149	Augé Poirier, vs. M. LeBrassau,	Ditto.	Dito.	Dito.	9 15 0
148	Augé Poirier, vs. Etienne Castillon,	6c Sept. 1826.	19e Sept. 1827.	Dito.	5 8 5
166	Augé Poirier, vs. Antoine Ferrand,	Ditto.	12e "	Dito.	10 16 9
148	Augé Poirier, vs. Etienne Castillon,	6e Sept. 1828.	19e "	Dito.	5 8 5
166	Augé Poirier, vs. Antoine Ferrand,	Ditto.	12e "	Dito.	10 16 9
171	Augé Poirier, vs. J. W. Sullivan,	12e Sept. 1828.	20e "	Dito.	3 12 0

Nos.	Parties.	Writs, quand émanés.	Causes, quand décidées.	Par qui décidées.	Somme demandée.
172	Augé Poirier, vs. Jacques Bauville,	12e Sept. 1828.	12e Sept. 1827.	l'Hon. J.G. Thompson,	£ ^{s.} 9 13 6
161	Augé Poirier, vs. Jos. Dugais, Junr.	6e Sept. 1828.	Dito.	Dito.	10 2 5½
159	Augé Poirier, vs. J. B. Lamare,	Dito.	Dito.	Dito.	3 12 10
186	Mich. Buckley, vs. George Brown,	29e Juin, 1827.	17e Mars, 1827.	Dito.	50 0 0
188	Jas. Thompson, vs. Augré Dugas,	Dito.	10e Juillet, "	Dito.	3 18 0
195	Romaine De Guedict, vs. A. Stewart,	5e Juillet, 1827.	Dito.	Dito.	5 0 0
196	Romaine De Guedict, vs. Peter Elwood,	Dito.	Dito.	Dito.	11 0 0
241	Joseph Walker, vs. Jas. Sherar,	4e Sept. 1827.	18e Sept. 1827.	Dito.	9 19 0
242	Hugh Smith, vs. Jean Le Bouffe,	5e "	12e "	Dito.	10 10 0
243	Jas. Shannon, vs. Jean Lamie,	5e "	20e "	Dito.	10 0 0
244	M. Buckley, vs. Geo. Brown,	Dito.	13e "	Dito.	10 0 0
245	Jean Lamie, vs. Jacques Anglchart,	Dito.	20e Juillet, 1827.	Dito.	10 0 0
247	John Cullen, vs. Jos. Keeper,	7e Sept. 1827.	14e "	Dito.	4 15 3
248	John Cullen, vs. John Gallon,	Dito.	Dito.	Dito.	7 12 8
249	Jno. Cullen, vs. Jos. Lessage,	Dito.	Dito.	Dito.	7 15 0
250	John Cullen, vs. Hubert Bergel,	Dito.	17e Juillet, 1827.	Dito.	10 11 2
251	John Cullen, vs. Louis Bardage,	10e Sept. 1827.	29e "	Dito.	11 19 10
252	John Cullen, vs. Hyliere Poirier,	Dito.	12e "	Dito.	33 0 0
253	Daniel Hall, vs. Alex. McNeil,	Dito.	20e "	Dito.	10 0 0
254	John Cullen, vs. Germain Anellette,	Dito.	19e "	Dito.	7 5 10½
255	John Cullen, vs. Mich. Buteau,	Dito.	19e Sept. 1827.	Dito.	9 14 10½

Appendice
(W.)
9e Août.

Appendice (W.)	Nos.	Parties.	Writs, quand émanés.	Causes, quand décidées.	Par qui décidées.	Somme demandée.
9e Août	258	Jean Lamie, vs. Alex. Heward,	10e Sept. 1827.	19e Sept. 1827.	P ^r Hon. J. G. Thompson.	£ s. d. 5 1 6½
	259	John Cullen, vs. Hypolite Le Gouffe,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	10 17 2
	261	Jean Lamie, vs. Philip Anglehart,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	3 9 0
	262	Jean Lamie, vs. Geo. La Rocque,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	1 4 0
	263	Jos. Keefe, vs. Pierre Arbour,	Ditto.	20e Sept. 1827.	Ditto.	2 8 0
	266	John Cullen, vs. Jos. Fournier,	Ditto.	29e “	Ditto.	12 15 6
	265	John Cullen, vs. Michael Obert,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	16 2 0
	267	John Cullen, vs. William McKenzie,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	50 0 0
	268	John Cullen, vs. Chs. Berjol,	Ditto.	15e Mars 1828.	Ditto.	61 0 0
	269	John Cullen, vs. Jos. Gauthier,	Ditto.	18e “	Ditto.	33 0 0
	272	John Cullen, vs. G. Forsyth,	Ditto.	20e “	Ditto.	25 0 0
	273	John Cullen, vs. Isaac Bernard,	Ditto.	13e “	Ditto.	20 19 0
	275	John Cullen, vs. Theophile Berjol,	Ditto.	20e Mars 1827.	Ditto.	5 5 5
	276	John Cullen, vs. Allen Berjol,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	10 8 3
	278	Robert Shorar, vs. John McAdams,	Ditto.	17e Sept. 1827.	Ditto.	9 0 0
	283	Jacques Lamie, vs. Jacques Anglehart,	14e Sept. 1827.	20e “	Ditto.	2 6 0
	284	John Cullen, vs. John Assels,	Ditto.	20e Mars 1828.	Ditto.	26 2 0
	298	William Carter, vs. Charlemagne Daguay,	26e Janv. 1828.	8e “	Ditto.	9 19 0
	299	Daniel Hall, vs. Alex. McNeil,	Ditto.	Ditto.	Ditto.	7 16 0
	300	Roger Barret, vs. Alex. McNeil,	Ditto.	7e Mars 1828.	Ditto.	1 7 0
	304	Geo. Kimball, vs. Alex. McNeil,	25e Janv. 1828.	Ditto.	Ditto.	2 11 3

Nos.	Parties.	Writs, quand émanés.	Causes, quand décidées.	Par qui décidées.	Somme demandée.
305	Jean Lamy, vs. Jacques Huard,	25e Jan. 1828.	7e Mars, 1828.	l'Hon. J.G. Thompson,	£ ^{s.} 0 18 0
307	John Milne, vs. Alexr. Lambert,	Dito.	4e "	Dito.	2 10 0
308	John Milne, vs. Hector Ross,	Dito.	6e "	Dito.	9 6 6
318	Nic. Le Brasseur, vs. Jean Lamie,	27e "	Dito.	Dito.	11 0 0
314	Jno. McGinnis, vs. Jno. Connors,	Dito.	8e "	Dito.	6 9 7
317	Robt. Penkim, vs. Michael Kennedy,	Dito.	7e "	Dito.	11 0 0
320	Lawrence Kechan, vs. Jean Lamie,	Dito.	8e "	Dito.	4 0 0
323	James North, vs. James Assels,	5e Mars, 1828.	Dito.	Dito.	0 10 0
324	Laurence Kechan, vs. Jean Lamie,	Dito.	Dito.	Dito.	3 9 9½
236	Geo. Boyle, vs. Hugh Carning,	20e Août, 1827.	25e Août, 1827.	Dito.	74 11 3
235	Germain Dionne, vs. James Whating,	Dito.	24e "	Dito.	9 0 0
233	Louis Boucher, vs. Jas. Ray,	18e "	Dito.	Dito.	2 1 0
	Louis Boucher, vs. Baptiste Thivierge,	Dito.	20e "	Dito.	5 10 1
120	Germain Dionne, vs. Bary McLurney,	31e Juillet, 1826.	21e "	Dito.	7 1 3
118	Germain Dionne, vs. J. Bte. Couillard,	Dito.	17e Août, 1827.	Dito.	6 9 0
131	Jean Caudin, vs. Jean Mourantsel,	9e Août, 1826.	21e "	Dito.	100 0 0
132	Thomas Snow, vs. Jean Mourantsel,	Dito.	Dito.	Dito.	50 0 0
133	Pierre Bienvenue, vs. Jean Mourantsel,	Dito.	Dito.	Dito.	70 0 0
130	Michael Furlony, vs. Jas. Stow Tuzo,	11e "	Dito.	Dito.	25 0 0
209	Augé Poiré, vs. Jas. Bodin,	1e Août, 1827.	17e "	Dito.	4 1 11
202	Mich. Furlony, vs. Peter Girard,	Dito.	Dito.	Dito.	2 17 0

Appendice
(W.)

9e Août.

Appendice
(W.)
9^e Aout.

Nos.	Parties.	Writs, quand émanés.	Causes, quand décidées.	Par qui décidées.	Somme demandée.
205	Mich. Furlong, vs. Jas. St. Croix,	1 ^e Aout, 1827.	7 ^e Aout, 1827.	Hon. J. G. Thompson.	£ s. d. 1 190
204	Mich. Furlong, vs. John Poor,	Dito.	Dito.	Dito.	3 0 0
207	Mich. Furlong, vs. Thomas Geannon,	Dito.	Dito.	Dito.	6 12 6
208	Mich. Furlong, vs. William Donnaly,	Dito.	Dito.	Dito.	5 14 6
210	Mich. Furlong, vs. Stephen Boyle,	Dito.	Dito.	Dito.	11 2 0
212	Isaac Dechesne, vs. Chs. Gueriot, Jun.	Dito.	Dito.	Dito.	4 10 0
213	Germain Dionne, vs. J. B. Thevierge,	4 ^e Aout, 1827.	18 ^e Aout, 1827.	Dito.	11 2 2
215	Frs. Buteau, vs. Frs. Gagné,	6 ^e Aout, 1827.	Dito.	Dito.	4 12 11
216	Frs. Buteau, vs. Elie Cass,	Dito.	Dito.	Dito.	9 15 3
217	Frs. Buteau, vs. Charles Rail,	Dito.	Dito.	Dito.	7 3 3
218	François Buteau, vs. Jos. Arbour,	Dito.	Dito.	Dito.	4 19 10
219	Frs. Buteau, vs. Silvester Rail,	Dito.	Dito.	Dito.	10 17 8
220	François Buteau, vs. Pierre Alaigle,	Dito.	Dito.	Dito.	3 0 0
221	François Buteau, vs. Jean Quenneur dit La- flamme,	Dito.	Dito.	Dito.	10 13 7
222	Fras. Buteau, vs. A. Rail,	Dito.	Dito.	Dito.	3 16 5
223	Fras. Buteau, vs. J. B. Collin,	Dito.	Dito.	Dito.	8 9 5
224	Fras. Buteau, vs. Fras. Hayden,	Dito.	Dito.	Dito.	7 13 10
225	Fras. Buteau, vs. Jas. Quenneur dit La- flamme,	Dito.	Dito.	Dito.	9 18 6
226	Frs. Buteau, vs. Jean Couillard Deprès	Dito.	Dito.	Dito.	9 12 11
227	Fras. Buteau, vs. Richard Morine,	Dito.	Dito.	Dito.	4 10 6

Je certifie que cette liste contient toutes les Causes décidées dans la Cour Provinciale, et qui restaient lorsque Mr. le Juge Thompson est rentré en charge, et celles qui sont sorties et ont été décidées depuis.

New Carlisle, 14e Avril, 1828.

A. BEBEE, G. C. P.

Appendice
(W.)

9e Août.

Je certifie par le présent, que je n'ai émané aucun Writ retournable à Percé, pendant le Terme d'Août, 1827.

A. BEBEE, G. C. P.

PETITION de l'Honorable Juge THOMPSON à Son Excellence le COMTE DALHOUSIE.

A Son Excellence GEORGE COMTE DALHOUSIE, Baron Dalhousie, du Château Dalhousie, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du Bas-Canada, &c. &c. &c.

Le Mémoire de JOHN GAWLER THOMPSON, Ecuier, Juge du District Inférieur de Gaspé—

Expose respectueusement,

Que le 28e Décembre dernier, Votre Pétitionnaire a reçu à Paspébiac, une lettre de l'Honorable Andrew William Cochran, Secrétaire Civil de Votre Excellence, en date du 23e Novembre dernier, dont copie accompagne ce Mémoire.

Qu'aussitôt après la réception de cette lettre, Votre Pétitionnaire tenta immédiatement de se rendre par terre à Québec, pour se justifier en personne des accusations fausses portées contre lui en son absence, et appuyées sur des témoignages qui ne lui ont pas été communiqués.

Pénétré de reconnaissance pour les faveurs qu'il a déjà reçues de Votre Excellence, c'est avec un vif chagrin que votre Pétitionnaire voit que Votre Excellence a été trompée par des personnes mal intentionnées, et qu'elle a pu croire qu'il s'était rendu coupable d'une conduite aussi inconvenante.

Voyant qu'il lui était impossible de voyager dans les chemins d'hiver, Votre Pétitionnaire a profité de la première occasion, ce printemps, pour venir en personne défendre son honneur et son caractère, et repousser ces accusations.

Votre Pétitionnaire ose se flatter, que Votre Excellence trouvera dans cette démarche de sa part, un motif suffisant pour excuser son absence temporaire du District.

Votre Pétitionnaire prend la liberté de mettre devant Votre Excellence, avec ce Mémoire, certains papiers et documens qui pourront l'aider à se former quelque'idée du poids que doivent avoir les accusations qu'on a portées contre lui.

En même temps, et avant de réfuter ces accusations de la manière la plus ample et la plus complète, Votre Pétitionnaire demande un congé d'absence de dix jours ; et il prie Votre Excellence de vouloir bien donner ordre de lui communiquer copies de toutes les lettres, interrogatoires ou documens qui impliquent son caractère, et qui sont en la garde ou la possession du Secrétaire Civil de Votre Excellence ; et en accédant à cette demande, Votre Excellence ajoutera une nouvelle faveur aux bienfaits multipliés que lui et sa famille ont déjà reçus de Votre Excellence, et dont ils sont vivement reconnaissans.

JNO. G. THOMPSON.

Réponse de Son Excellence au Mémoire précédent.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 22e Mai, 1828.

MONSIEUR,

Je n'ai pas manqué de mettre devant Son Excellence le Gouverneur en Chef, votre lettre du 21e du courant, et j'ai ordre de Son Excellence de vous informer, que cette lettre lui a paru sous un jour si favorable, qu'elle est portée à croire que les rapports qui ont été faits à Son Excellence, en

Appendice
(W.)

9e Août.

qui ont donné lieu à la lettre qui je vous ai adressée par son ordre, le 20e Novembre dernier, doit provenir de ce que votre conduite a été envisagée sous de fausses couleurs.

Dans cette persuasion, corroborée comme elle l'est par la teneur des Adresses et des témoignages qui vous ont été présentés dans des termes qui font tant d'honneur à votre caractère, par les personnes au milieu desquelles vous vivez, et qui sont constamment dans votre société, Son Excellence croit ne faire qu'un pur acte de justice en refusant d'aller plus loin dans cette affaire : et l'impression facheuse qu'elle en avait reçue, étant maintenant dissipée, Son Excellence n'a plus qu'à vous prier de reprendre vos fonctions dans le District de Gaspé, où vous serez transporté dans le *King Fisher*, si vous le désirez.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,

A. W. COCHRAN,
Secrétaire.

A l'Honble. Juge THOMPSON.

Son Excellence vous verra demain, en aucun temps entre midi et deux heures.

(Vraie copie.)

JNO. G. THOMPSON.

Pétition des Propriétaires et Tenanciers du Comté de Gaspé, à la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada.

Province du Bas-Canada, }
Comté de Gaspé. }

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois des Communes de la Province du Bas-Canada, assemblés en Parlement, &c. &c.

La Pétition de divers Propriétaires et Tenanciers du Comté de Gaspé.

Représente humblement,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, Propriétaires, Tenanciers et habitans du Comté de Gaspé, dans la Province du Bas-Canada, craignant que des individus malintentionnés ne vous aient représenté le Comté de Gaspé, que sous de fausses couleurs, et n'aient créé dans vos esprits, des doutes sur la droiture et la sincérité de nos intentions, saisissons avec empressement la voie d'une humble requête pour vous exprimer notre attachement et notre respect pour les trois branches de la Législature de cette Province, et pour vous assurer en même tems, que nous n'avons jamais partagé les sentimens, ni participé aux procédés de quelques partisans aveugles de l'administration, souvent arbitraire de notre ci-devant Gouverneur, Lord Dalhousie. Et en effet, c'est avec surprise et avec douleur que nous avons appris, après l'expulsion de Robert Christie, Ecuyer, des Communes de cette Province, que l'élection d'un nouveau représentant qui fût digne de siéger parmi vous, avait été fixée par l'Officier Rapporteur, au quinzième jour d'Avril dernier, dans un tems où il était impossible de se transporter au Bassin de Gaspé, où devait s'ouvrir l'élection, sans exposer sa vie à un danger éminent : et nous ne pouvons vous dissimuler qu'une pareille manœuvre n'a été adoptée par les agens dévoués du représentant actuel, que dans la vue d'assurer sa ré-élection, et de le renvoyer au Parlement Provincial contre le désir manifeste des Communes, et contre le vœu général du Comté. Prévoyant bien le malheur de n'être pas représentés dans la prochaine Session du Parlement Provincial, et les pertes qui doivent nécessairement nous en résulter, nous osons élever la voix, et nous adresser à vous, avec confiance, persuadés que votre zèle à promouvoir l'intérêt général de la Province, et de ce Comté en particulier, vous engagera à jeter un œil favorable sur l'exposé de nos besoins les plus urgens, et que votre sagesse et vos lumières vous suggéreront des remèdes proportionnés à nos maux. C'est dans cette ferme persuasion, que nous avons l'honneur de vous exposer comme griefs ce qui suit : 1er—La vaste étendue du Comté de Gaspé ; l'accroissement rapide de la population, et particulièrement la diversité des.

intérêts entre Gaspé et la Baie des Chaleurs, nécessitent une division du Comté, et une augmentation, dans la représentation. 2e. Les élections du Représentant du Comté de Gaspé se font à New-Carlisle et au Bassin de Gaspé exclusivement, c'est-à-dire, dans la seule partie du Comté, où la maison Robin, dont les intérêts militent contre ceux du Comté, exerce une influence indue sur les habitans qui lui sont presque tous endettés, et nous exclut, par le fait, de la représentation en nous privant de l'avantage d'avoir un représentant de notre choix. 3e. Depuis le Bassin

Gaspé jusqu'à l'Anse-à-Beaufils, c'est-à-dire, dans le court espace de douze lieues, on compte jusqu'à dix Juges de Paix ; et depuis l'Anse-à-Beaufils jusqu'au haut de Ristigouche, c'est-à-dire, dans une étendue d'au moins soixante lieues, il ne n'en trouve que quatorze, dont un réside dans la Province ; ce qui forme en tout vingt-quatre Juges de Paix, dont trois seulement sont Canadiens d'origine française, quoique les huit-neuvièmes de la population soient natifs du pays, et d'origine française. 4e. Le mauvais état des chemins, et le manque total de chemins, dans plusieurs parties du Comté rendent les communications extrêmement difficiles, gênent le Comté dans ses rapports internes, et s'opposent à l'essor de l'industrie. 5e. Il n'y a pas une seule traverse régulièrement établie dans tout le Comté, quoique depuis la Baie de Gaspé jusqu'à Ristigouche, on compte douze rivières, dont trois seulement sont guéables à mer basse. 6e. Les revenus attachés à l'office de Grand Voyer du Comté de Gaspé, quoique suffisans pour mettre cet officier en état de remplir ses devoirs avec avantage pour le Comté, n'ont jamais produit l'effet attendu. 7e. Le Comté de Gaspé est la seule partie importante de la Province qui soit privée de l'avantage de pouvoir communiquer régulièrement dans ses propres limites, par le moyen des Bureaux de poste ; privation qui se fait sentir vivement dans ses rapports civils, politiques et commerciaux, avec la capitale et les autres villes de la Province. 8e. Le terme de dix jours pour la tenue des Cours Supérieures de New-Carlisle et de Percé, est insuffisant pour la due administration de la justice dans ces deux parties du Comté. 9e. La Jurisdiction de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé est limitée à une somme trop faible, eu égard à l'importance actuelle des intérêts du Comté. 10e. Le commerce du Comté de Gaspé avec la Mère-Patrie, et les Isles Britanniques, les différends qui originent de la navigation, et la grande distance qui se trouve entre les parties importantes du Comté et la Capitale, nécessitent l'organisation d'une Cour d'Amirauté dans le Comté. 11e. Les quatre résolutions que le Représentant actuel du Comté de Gaspé, s'est efforcé de vous faire adopter quant aux modes d'établir une prime sur le poisson, bien loin d'avoir pour but l'intérêt général du Comté, ne tendent réellement qu'à favoriser quelques individus, et particulièrement la maison Robin. 12e. Les Missionnaires de l'Eglise de Rome, dans le Comté de Gaspé, sont sans sureté pour leurs dîmes, et les missions sans moyens coercitifs. 13e. L'ordonnance de la 29e Geo. III. chap. 3. sect. 11 et 12, peut avoir un effet dangereux au District et Comté de Gaspé, en autant qu'elle est dérogoire à l'Ordonnance de la 25e chap. 2. 14e. L'acte Provincial de la 9e. Geo. IV, chap. 42, sect. 10, intitulé, "Acte relatif aux Pêches dans le Comté de Gaspé," qui accorde un privilège au dernier équipier, est extrêmement dangereux au Comté, parceque les équipiers ne fournissent des provisions de bouche que pendant la saison de la pêche, et que les habitans sont dans la nécessité d'avoir recours pour leur subsistance pendant huit mois de l'année, à des trafiqueurs, qui n'osent plus leur avancer, à cause de ce privilège de dernier équipier. 15e. L'acte Provincial de la 59e Geo. III, intitulé, "Acte pour assurer les habitans du District Inférieur de Gaspé, dans la jouissance et possession de leurs terres," ne remédie pas aux maux que la Législature voulait faire disparaître, et ne donne aux habitans du Comté aucun titre translatif de propriété. 16e. Les Commissaires nommés, en vertu de l'Acte ci-dessus cité, n'ont pas rempli le but de l'acte, ont laissé les habitans du Comté de Gaspé dans un état pire qu'auparavant, et ont cependant exigé d'eux des sommes d'argent considérables, quoique la Législature eût amplement pourvu aux frais de la commission.

New-Carlisle, 19e Octobre, 1829.

(Signé du Révd. L. S. MALO, et 320 autres personnes.)

— D. —

Lettre de J. B. GLEGG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, 11e Février, 1841.

MONSIEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, de vous transmettre la Pétition ci-jointe de plusieurs habitans de Québec, dans le District de Gaspé, demandant que l'on fasse le procès d'un

Appendice
(W.)
9e Août.

d'un Sauvage (nommé Jean Jennotte Pamliotte,) qui est incarcéré dans la Prison de Percé depuis plus d'une année, soupçonné d'être incendiaire. Ils exposent aussi, que cette partie du pays n'a pas un nombre suffisant de Magistrats. Je vous prie en conséquence, de vouloir bien faire un rapport à cet égard, pour l'information de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant Serviteur.

J. B. GLEGG,
Secrétaire.

A l'Honorable
M. le Juge THOMPSON.

Pétition de JACQUES LEBLOND et 16 autres personnes, à Son Excellence Lord AYLME.

A Son Excellence le Très-Honorable Lord AYLME, Gouverneur et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, et Dépendances, Administrateur du Gouvernement, &c. &c. &c.

L'humble Pétition des Soussignés, principaux habitans de Percé, District de Gaspé, Province du Bas-Canada,

Expose humblement,

Que le nommé Jean Jennotte Pamliotte, Sauvage, a été emprisonné dans la Prison commune de Sa Majesté, à Percé, le 26e Août, 1829, par l'ordre de James Crawford, Ecuyer, l'un des Juges de Paix du dit District de Gaspé, sous le soupçon d'avoir incendié la maison du Sauvage André Lagorgendière, à *Gaspé Basin*, et sur la déposition de George Boyle, Ecuyer, qui l'a représenté comme une personne qu'il était dangereux de laisser libre. Que le dit Jean Jennotte Pamliotte a été détenu prisonnier dans la dite Prison, depuis la date de son emprisonnement jusqu'à ce jour, sans qu'on lui ait fait son procès, quoique la Cour ait siégé à Douglasstown, dans le dit District, dans le mois d'Août dernier. Que la Cour des Sessions qui aurait dû siéger précédemment à Percé dans le même mois, n'a pas eu lieu faute d'un Quorum. Que par suite de son long emprisonnement, (quoiqu'il ait toujours été bien traité, par l'humanité du Géolier,) le prisonnier est malade et est perclus de ses membres par le froid qu'il a souffert par suite de la négligence du Shérif du District à se procurer des poêles, ainsi qu'à les faire placer de manière à conduire la chaleur dans les Cellules, et aussi par sa négligence à établir des réglemens pour la police intérieure et la régie de la Prison, conformément à la loi.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement votre Seigneurie, de prendre la situation du prisonnier en sa considération, et de lui faire faire son procès, et cela par un pur sentiment de justice et d'humanité, afin que les fidèles Sujets de Sa Majesté ne soient plus à l'avenir exposés à être traités et détenus d'une manière aussi cruelle et illégale.

Vos Pétitionnaires exposent en outre, que le manque de deux ou de plusieurs Magistrats pour une étendue de pays de plus de 20 lieux de côtes, et une population qui excède trois mille âmes, est un des plus pressans besoins qui se fasse sentir dans cette partie du District et les environs : vu que la loi des chemins et autres lois ne peuvent être mises à effet, ce qui retarde grandement l'amélioration du Pays.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé) de JACQUES LEBLOND et 16 autres.

Percé, 21e Décembre, 1830.

Lettre de J. B. GLEGG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 30e Avril, 1841.

MONSIEUR,

Comme les comptes des dépenses du Shérif du District de Gaspé, pour les deux dernières années, n'ont pas été reçus, et qu'il a souvent été porté des plaintes par des individus qui n'ont pas été payés de divers articles qu'ils ont fournis pour l'usage de la Prison ; j'ai ordre de Son

Excellence le Gouverneur en Chef, de vous prier de demander à cet Officier d'expliquer les motifs pour lesquels il a si longtemps négligé de se conformer aux réglemens établis à cet égard, qui lui enjoignent de rendre ses comptes tous les six mois. J'ai aussi ordre de Son Excellence de vous informer, que le Shérif n'a tiré aucun argent pour ses dépenses contingentes pendant les deux années dernières.

Appendice
(W.)
9e Août.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. GLEGG,

Secrétaire.

A l'Honorable

Mr. le Juge THOMPSON.

Lettre de l'Honorable Juge THOMPSON, à JAMES FERGUSON WINTER, Ecuyer, Shérif du District de Gaspé.

Paspébiac, 22e Juin, 1831.

MONSIEUR,

A mon retour de Québec, j'ai trouvé sur ma table une lettre du Secrétaire Civil, en date du 30e Avril dernier, où il est dit, que les comptes des dépenses du Shérif du District de Gaspé pour les deux dernières années n'ont pas été reçus, et qu'il a été fréquemment porté des plaintes par des individus qui n'ont pas été payés de divers articles qu'ils ont fournis pour l'usage de la Prison; et qu'il avait ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, de me prier de vous demander d'expliquer les motifs pour lesquels vous avez si longtemps négligé de vous conformer aux réglemens établis à cet égard, qui vous enjoignent de rendre vos comptes tous les six mois.

Je vous prie en conséquence, de me communiquer ces motifs avant mon départ de Carleton, afin que je puisse me conformer à l'ordre de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant, &c.

JNO. G. THOMPSON.

A JAS. FERGUSON WINTER, Ecuyer, Shérif.

Paspébiac, Bureau du Shérif.

Réponse du SHERIF.

HONORABLE JUGE,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 22e de ce mois, et vous transmets respectueusement la réponse qui suit :—

En qualité de sujet Britannique, et comme Shérif de Sa très-Gracieuse Majesté le Roi de la Grande Bretagne et d'Irlande, je ne pense pas que les grands pouvoirs qui vous sont donnés par la loi, et qui, d'après les lois et la constitution du Canada doivent demeurer distincts et séparés des fonctions Exécutives et Législatives à la fois, tellement, que l'on ne doive pas même en soupçonner l'anomalie ou l'union hétérogène; je ne pense pas, dis-je, que les vastes pouvoirs qui vous sont dévolus par la loi, puissent vous autoriser ou vous justifier d'intervenir ou vous mêler de l'affaire dont il est question dans la lettre de l'Exécutif, et dont vous me parlez dans la vôtre. Que votre Honneur veuille bien se rappeler, que je suis appelé à me défendre dans une cause actuellement pendante devant la Cour Provinciale de Sa Majesté, contre les prétendus motifs de plainte auxquels vous faites allusion dans votre lettre, et sur lesquels (qu'ils soient fondés ou non,) il sera de votre devoir, comme Juge, de prononcer une sentence judiciaire.

Comme Shérif je ne puis ignorer, que si jamais, en aucune occasion, j'agissais sciemment et volontairement d'une manière inconstitutionnelle vis-à-vis du Gouvernement de Sa Majesté, l'Exécutif du Bas-Canada saurait très-bien me forcer, par de moyens légaux et constitutionnels, à respecter et exécuter les lois auxquelles je suis tenu d'obéir de la manière la plus stricte et la plus formelle. Dans cette hypothèse, votre Honneur ne pourrait-elle pas être appelée par le Représentant de Sa Majesté, à donner son opinion? Ne pourrait-elle pas être consultée sur cette matière? Convaincu d'ailleurs que, comme Shérif, mon seul devoir envers la Cour Provinciale du District

Appendice
(W.)
90 1841

Inférieur de Gaspé, est de respecter et maintenir son autorité, et d'exécuter ses ordres et sentences légales, je croirais agir d'une manière inconstitutionnelle et manquer à mon devoir, si je répondais à la lettre de Votre Honneur, d'une manière circonstanciée ; car je ne puis me persuader que John Gawler Thompson, Ecuier, de qui j'ai reçu cette lettre, soit autre que l'Honorable John Gawler Thompson, Juge Provincial du District Inférieur de Gaspé. Mais par respect pour Son Excellence, j'ai la satisfaction d'informer Votre Honneur, qu'avant même de recevoir votre lettre, j'ai eu le plaisir d'obéir à l'ordre de Son Excellence à cet égard, aussi promptement que des circonstances accidentelles me l'ont permis.

J'ai l'honneur d'être,
Honorable Juge,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. FERGUSON WINTER,
Shérif, District de Gaspé.

A l'Honorable John Gawler Thompson, }
Juge Provincial District Inférieur }
de Gaspé.

Lettre de l'Honorable Juge Thompson à J. B. Glegg, Ecuier, Secrétaire Civil:

NEW CARLISLE, 10e Juillet, 1831.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 Avril dernier, qui m'est parvenue le 19 Juin suivant, et dans laquelle vous me transmettez l'ordre de Son Excellence de demander au Shérif de ce District, d'expliquer les motifs pour lesquels il a négligé si longtemps de se conformer aux réglemens établis qui lui enjoignent de rendre ses comptes tous les six mois. Je lui ai aussi laissé savoir, que les comptes des dépenses de ce District n'ont pas encore été rendus, et que plusieurs plaintes ont été portées par des individus qui n'ont pas été payés de divers articles qu'ils ont fourni pour l'usage de la Prison.

En obéissance à l'ordre de Son Excellence, j'ai écrit au Shérif et reçu sa réponse que je vous transmets ci-jointe, avec copie de la lettre que je lui ai adressée à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,
JOHN G. THOMPSON.

A J. B. Glegg, Ecr., Secrétaire Civil, Québec.

Pétition des Habitans de Percé à l'Honorable Juge Thompson.

A l'Honorable John Gawler Thompson, Juge Provincial du District Inférieur de Gaspé.

L'humble Remontrance des principaux Habitans soussignés de Percé, dans le Comté de Gaspé,

Expose très-respectueusement,

Que les Soussignés voient avec un vif regret, que, malgré leur première remontrance sur le mauvais état de la Prison du Comté de Percé, et la conduite inexcusable de l'Officier de la Couronne chargé *ex-officio* de la surveillance de la Prison, les abus qui sont ainsi devenus un juste sujet de plainte, bien loin de diminuer, s'accroissent tous les jours et exigent un prompt remède. Qu'il est très-évident, que ces abus qui exposent la vie des fidèles sujets de Sa Majesté, et font tomber l'administration de la Justice dans le mépris, proviennent des causes suivantes :

1o. Que James Ferguson Winter, Ecuier, Shérif du District Inférieur de Gaspé, a jusqu'à présent négligé d'acheter des poêles, et autres articles indispensables pour l'usage de de la Prison.

2.—Que le biscuit que le dit Shérifa fourni à la prison l'automne dernier, était mal sain et n'était pas mangeable.

3.—Que les prisonniers qui ont été jusqu'à présent incarcérés dans la dite prison, ont enduré en hiver, les privations les plus extraordinaires ;—que l'un d'eux même, (chose affligeante à rapporter,) est dernièrement mort de froid, après un emprisonnement de vingt mois, sous soupçon de félonie, et sans avoir subi de procès, quoique la Cour des Sessions de Quartier ait siégé à *Douglass Town*, environ douze mois après son emprisonnement ; et il serait même mort de faim, n'eût-ce été de l'extrême humanité du Géolier actuel et des voisins.

4.—Que le dit Shérif a jusqu'à présent, négligé de faire appréhender trois voleurs qui avaient été emprisonnés dans la dite prison l'hiver dernier, et qui se sont évadés après une détention d'environ deux mois ; qu'ils sont toujours restés libres depuis, dans le District, au grand scandale de la jeunesse, et au mépris de la justice publique qu'ils bravent impunément.

5.—Que le dit Shérif a négligé jusqu'à ce jour, d'établir des réglemens pour la régie intérieure de la dite prison, et de rendre ses comptes sous serment, selon la loi, le premier jour juridique de chaque terme.

6.—Que le dit Shérifa fait des retours faux et irréguliers à la signification des ordres, au grand dommage des parties, dont très-peu ont les moyens de payer les frais excessifs qu'entraînent des poursuites multipliées, et qui créent chez le peuple du dégoût pour les Cours de Justice elles-mêmes.

7.—Que les dits habitans considèrent, que la négligence du Shérif provient en grande partie, de son manque de moyens, de son opiniâtreté, et de son peu de crédit ; qu'ils n'ont en conséquence aucune confiance en lui ; et que son cautionnement n'est que personnel. C'est pourquoi, avec le plus profond respect pour votre Honneur, et persuadés qu'elle a à cœur de promouvoir l'administration et les fins de la Justice, les dits Habitans prient votre Honneur de vouloir bien transmettre leurs griefs à l'autorité convenable, afin de faire destituer le dit Shérif de sa charge, puisqu'il n'en a pas fidèlement remplis les devoirs selon la loi.

Percé, Comté de Gaspé, }
18e Novembre, 1831. }

Appendice
(W.)

9e Août.

Lettre de H. CRAIG, Ecuier, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
30e Janvier, 1832.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 24e du mois dernier, qui contient une Pétition de plusieurs Habitans de Percé, exposant le mauvais état dans lequel la prison est tenue dans cet endroit, se plaignant de F. Winter, Ecuier, Shérif du District de Gaspé, et demandant qu'il soit destitué de sa charge.

J'ai soumis cette Pétition à Son Excellence le Gouverneur en Chef, et reçu ordre de vous en transmettre copie ci-jointe, et de vous prier de la faire parvenir au Shérif, et de le sommer en même temps de répondre, sous quatorze jours, aux allégués que contient cette Pétition ; faute de quoi, sa Seigneurie considérera qu'il n'a rien à avancer pour sa défense, et procédera en conséquence. Je n'ai guère besoin de vous prier de faire rapport à sa Seigneurie, du résultat de la communication que vous êtes requis de faire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

H. CRAIG,
Secrétaire.

Lettre de H. CRAIG, Ecuier, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 6e Février, 1832.

MONSIEUR,

Dans ma lettre du 29e du mois dernier, je vous prie de communiquer à Mr. James F. Winter, Ecuier, Shérif du District de Gaspé, copie d'une Pétition qui vous a été adressée par plusieurs

Appendice
(W.)9^e Août.

habitans de ce District, et que vous avez transmise à Son Excellence le Gouverneur en Chef, et dans laquelle on se plaint de la conduite de cet officier ; je vous priais aussi, dans la même lettre, de le sommer de réfuter ce qui était allégué contre lui dans cette Pétition. J'ai reçu ordre de Sa Seigneurie, de vous transmettre copie ci-jointe d'une autre Pétition qu'elle a depuis reçue de plusieurs habitans du Comté de Gaspé qui se plaignent également de la conduite officielle du Shérif, et demandent qu'il soit suspendu de sa charge ; je dois en conséquence vous prier, de vouloir aussi communiquer cette Pétition à Mr. Winter, et m'informer du résultat, pour l'information de Sa Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

II. CRAIG,
Secrétaire.

A l'Honble Mr. Le Juge Thompson,
New Carlisle.

Pétition des Habitans du Comté de Gaspé à Son Excellence Lord Aylmer.

A Son Excellence le Très-Honorable Lord AYLMEY, Gouverneur en Chef, &c. &c. &c.

L'humble Pétition des Habitans soussignés, du Comté de Gaspé.

Expose très-humblement,

Que par le Statut Provincial qui règle les devoirs des Shérifs, cet officier est tenu de rendre ses comptes, sous serment, le premier jour juridique de chaque terme dans les différents Districts de cette Province, afin qu'en établissant et rendant ses comptes à de courts intervalles, les argens en puissent pas s'accumuler entre les mains de cet officier.

Que nonobstant cette loi, vos Pétitionnaires regrettent de dire, que James Ferguson Winter, Ecuier, Shérif du District Inférieur de Gaspé, s'est absenté sans raison, des Cours qui ont été tenues dans ce Comté, pendant les deux derniers termes : ce qui comprend une période de deux années.

Que le dit Shérif n'ayant pas rendu ses comptes pendant un si long espace de temps, vos Pétitionnaires regardent cette négligence de sa part comme un mépris de Cour, et une grande injustice ; et ils considèrent que la sureté donnée au public par le cantonnement, n'est pas suffisante.

Que le dit Shérif a négligé son devoir, au point d'exposer la vie des prisonniers qui ont été incarcérés dans la prison pendant l'hiver, au grand discrédit du Gouvernement, et de manière à exciter l'indignation de tout le monde. Que le Prisonnier, Peter Gasguier, qui est actuellement détenu dans la Prison (ainsi que le Sauvage qui y est mort) souffre des privations telles, qu'il devient nécessaire d'exposer la négligence du dit Shérif, et sa conduite coupable en n'achetant pas des poëles, du biscuit, et les autres articles nécessaires pour le maintien de la dite Prison, et des Prisonniers.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement Votre Excellence, de vouloir bien accueillir favorablement leur Pétition, et ordonner que le dit Shérif soit suspendu de sa charge, ou adopter telles autres mesures à cet égard qu'elle jugera convenables dans sa sagesse.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

[158 signatures.]

Comté de Gaspé, 24^e Décembre, 1831.

Lettre de l'Honorable Juge THOMPSON, au Shérif du District de Gaspé.

Paspébiac, 20^e Février, 1832.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier une lettre de Mr. le Secrétaire Craig, du 30^e Janvier dernier, contenant copie d'une Pétition de plusieurs habitans de Percé, qui se plaignent de l'état de la Prison en cet endroit, et de votre conduite comme Shérif du District de Gaspé. On me prie de vous la transmettre, et de vous sommer en même temps de répondre sous quatorze jours aux allégués que contient cette Pétition ; faute de quoi, sa Seigneurie considérera que vous n'avez rien à avancer pour réfuter

ces allégués, et procédera en conséquence. Je vous transmets donc copie de la dite Pétition, et vous prie de m'envoyer la réponse dans le temps prescrit, vù que sa Seigneurie exige que je lui fasse rapport du résultat de la présente communication.

Appendice
(W.)

9e Août.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN G. THOMPSON.

A JAMES FERGUSON WINTER, Ecuier, }
Shérif, District de Gaspé. }

Lettre de l'Honorable Juge Thompson au Shérif du District de Gaspé.

MONSIEUR,

Paspébiac, 28e Février, 1832.

J'ai reçu par la Malle d'hier, une lettre de Mr. le Secrétaire Craig, qui réfère à une lettre précédente du 30e Janvier dernier, qui vous a été communiquée dans la mienne du 2e dernier, transmettant copie d'une autre Pétition qui a été depuis transmise par plusieurs habitans du Comté de Gaspé, se plaignant de votre conduite comme Shérif de ce District ; demandant que vous soyez suspendu de votre charge ; et me priant de vous la communiquer, et de lui en annoncer le résultat, pour l'information de Sa Seigneurie.

Je vous transmets donc copie de la Pétition qui m'a été adressée, bien persuadé que vous m'enverrez une réponse sans délai.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

JOHN G. THOMPSON.

A James Ferguson Winter, Ecuier, }
Shérif, District de Gaspé. }

Lettre de l'Honorable Juge THOMPSON, au Shérif du District de Gaspé.

10e Mars, 1832.

MON CHER MONSIEUR,

Les lettres que je vous ai communiquées le 20e et 28e Février dernier, étant des Communications Officielles de Son Excellence, Lord Aylmer, je m'attendais que vous me feriez réponse avant ce jour ; mais comme je suis informé que l'état de votre santé n'a pas été bon, pendant le mois dernier, j'ai retardé à envoyer ma réponse : je me flatte que vous serez en état de me transmettre votre défense avant Jeudi prochain, car je serai alors obligé de faire mon rapport.

Le vôtre, &c.

JOHN G. THOMPSON.

Lettre du Shérif du District de Gaspé, à l'Honorable Juge THOMPSON.

Paspébiac, 11e Mars, 1832.

MON CHER MONSIEUR,

Je reçois à l'instant votre note d'hier ; une nouvelle attaque de la maladie épidémique qui

Appendice
(W.)9^e Août.

a prévalu si généralement dans ce District cet hiver, est la seule cause du délai que j'ai mis à répondre à la vôtre du 20 du mois dernier,

Je vous ai envoyé une note, pour vous informer de cela, le 4 ; depuis ce temps, je ne crois pas avoir été plus d'une journée en état d'écrire. Je suis mieux maintenant, et je me suis levé régulièrement ces deux jours derniers ; mais comme je suis encore bien faible, et que la réponse à Son Excellence qui doit être transmise par votre canal, exige une grande attention, cela me prendra un peu de temps. J'ai commencé ma réponse Vendredi après midi, et je n'ai fait que peu de chose ; j'ai un peu plus travaillé hier, et vous l'aurez sans aucun délai volontaire de ma part.

J'ai l'honneur d'être,
Mon cher Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

J. FERGUSON WINTER,
Shérif, District de Gaspé.

A l'Honorable J. GAWLER THOMPSON,
Juge, District de Gaspé.

Lettre du Shérif de Gaspé, à l'Honorable Juge THOMPSON.

A l'Honorable J. GAWLER THOMPSON, Juge du District de Gaspé.

Paspébiac, 15^e Mars 1832.

MONSIEUR,

J'ai reçu le lendemain, vos lettres du 20 et du 28 du mois dernier, avec les Pétitions de Mr. John Le Boutillier, de Percé, et de plusieurs autres, dans lesquelles il est porté de nombreuses accusations contre moi, en ma qualité de Shérif du District de Gaspé. Par rapport au retard qui a eu lieu dans ma réponse, je vous prie de résérer à mes notes du 4 et du 11 de ce mois. Votre note du 10, ainsi que la lettre dont j'ai parlé plus haut, me font voir, que les ordres que vous avez reçus de Son Excellence, d'exiger de moi une prompte réponse, sont péremptoires et me prescrivent un temps limité.

Quoiqu'appuyées sur des faussetés, et le résultat de la malveillance à mon égard, ces pétitions ne méritent vraiment de réponse que parcequ'elles sont transmises par l'ordre du Gouverneur en Chef. Le même motif que je vous ai donné le 11 courant, savoir : le mauvais état de ma santé, m'a empêché jusqu'à ce jour de vous donner mes réponses qui sont de nature à me justifier amplement et à satisfaire Son Excellence. Comme je vois qu'il vous est prescrit un temps limité pour faire votre rapport, de peur que vous n'encourriez du blâme, je crois nécessaire pour le moment de répondre en peu de mots, me réservant le droit de répondre d'une manière plus circonstanciée d'ici à quinze jours. En réponse aux Pétitions, datées Percé, Comté de Gaspé, le 28^e Nov. 1831, et Comté de Gaspé, le 24^e Décembre 1831, je déclarerai simplement pour le présent, qu'elles sont fausses, et que je nie entièrement et formellement les allégués qu'elles contiennent, et les accusations qui y sont portées contre moi. Quoique bien convaincu que la plupart de ces allégués sont essentiellement faux, ils n'en nécessiteront pas moins des explications de ma part, par rapport au mauvais biscuit, etc. etc. Je me réserve donc le droit de donner, d'ici à quinze jours, une réponse plus ample et satisfaisante à Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très-humble et obéissant serviteur.

J. FERGUSON WINTER,
Shérif, District de Gaspé.

Lettre de l'Honorable Juge THOMPSON au Lieut. Col. CRAIG, Secrétaire Civil.

New-Carlisle, 16^e Mars, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 30 Janvier dernier, qui m'est parvenue le 19 du mois dernier, et qui contient copie d'une pétition de plusieurs Habitants de Percé, exposant le mauvais état dans lequel la prison de cet endroit est tenue—se plaignant de la con-

duite du Shérif de ce District, et demandant qu'il soit destitué de sa charge : Cette lettre m'enjoint aussi de transmettre cette Pétition au Shérif, et de le sommer en même temps de répondre sous quinze jours, aux allégués de cette Pétition ; faute de quoi, Sa Seigneurie considérera qu'il n'a rien à avancer pour réfuter ces accusations.

En obéissance à l'ordre de Sa Seigneurie, j'ai écrit au Shérif à ce sujet, et je lui ai transmis votre copie certifiée de la pétition. Pour l'information de Sa Seigneurie, je vous transmets maintenant sa réponse, ainsi que la correspondance qui a eu lieu en conséquence.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

J. G. THOMPSON.

Au Lieutenant Colonel CRAIG,
Secrétaire Civil, etc. etc. etc.

Vraies copies.

JNO. G. THOMPSON.

—————
—E.—

Lettre de C. YORKE, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge Thompson.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 25e Avril, 1829.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur hier de recevoir votre lettre du 11 Mars, dans laquelle vous demandez la permission de visiter votre famille à Québec à l'ouverture de la navigation, et de régler quelques affaires privées ; exposant en outre, qu'il ne résultera aucun inconvénient de votre absence, vu que vous vous proposez d'être de retour à votre poste le 4 ou 5 Juin, et que la Cour ne commence pas avant le commencement de Juillet. Dans ces circonstances, j'ai ordre de Son Excellence de vous informer, qu'elle n'a pas d'objection à ce que vous veniez à Québec, et je vous transmets en conséquence la permission nécessaire.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble et obéissant serviteur,

C. YORKE,
Secrétaire.

A l'Honorable
Mr. le Juge Thompson.

Lettre de H. CRAIG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 26e Mars, 1832.

MONSIEUR,

J'ai soumis à Son Excellence le Gouverneur en Chef, votre lettre du 3 de ce mois, dans laquelle vous demandez un congé d'absence de trois ou quatre semaines, dans le mois de Mai prochain ; et j'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Sa Seigneurie d'accéder à votre demande.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
; Votre humble et obéissant serviteur,

A l'Honorable
Mr. le Juge THOMPSON,

H. CRAIG,
Secrétaire.

Appendice
(W.)

9e Août.

Lettre de H. CRAIG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 6e Mai, 1833.

MONSIEUR,

Ayant soumis à Son Excellence le Gouverneur en Chef, votre demande d'un congé d'absence de deux ou trois semaines, afin de venir à Québec pour des affaires privées, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence d'accéder à votre demande.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

H. CRAIG,
Secrétaire.A l'Honorable
Mr. le Juge THOMPSON.

Lettre de H. CRAIG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 23e Mars, 1835.

MONSIEUR,

Je n'ai pas manqué de mettre devant Son Excellence le Gouverneur en Chef, votre lettre du 27e du mois dernier, et j'ai beaucoup de plaisir à vous informer, qu'il a plu à Sa Seigneurie d'accéder à votre demande, et de vous accorder un congé d'absence de trois semaines, dans le mois de Mai prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

H. CRAIG,
Secrétaire.A l'Honorable
Mr. Le Juge THOMPSON,
New Carlisle.(Vraie copie)
JNO. G. THOMPSON.

— F. —

EXTRAIT de la GAZETTE DE QUEBEC, du 16e Avril, 1834.

“ Nous apprenons qu'il a été donné des ordres pour dresser des Warrants, pour payer un nouveau trimestre à tous les Officiers Publics.”

— G. —

Cour de Vice Amirauté, }
Bas-Canada. }La Goëlette Agnès,
[Action de John Bessin.]
MARDI le 4e Octobre, 1836.

Sur la Pétition sommaire présentée par Ogden et Davidson, datée le 3e Mai, 1836, et admise en cette cause en faveur du dit John Bessin.

Benjamin Henry Lemoine, de la Cité de Québec, Ecuyer, Marchand, âgé de vingt-cinq ans, témoin dans la cause, après serment dûment prêté, dépose et dit :—J'ai fait voile de Québec, dans

le Goëlette Agnès, pour les Indes Occidentales, dans le mois de Juin mil huit cent trente quatre, et je connais le poursuivant qui a fait voile dans la Goëlette pour le même voyage. D'après les papiers du Vaisseau il paraîtrait, qu'il était Contre-maitre de la dite Goëlette ; mais ils s'est conduit pendant tout le cours du dit voyage, contrairement aux idées que le Déposant avait des devoirs du Contre-maitre ; il a montré beaucoup de mutinerie, et menacé de battre le Capitaine. Le Déposant ne se rappelle pas le montant des gages que le poursuivant a promis d'après l'engagement, mais il croit que c'est quatre louis courant. Le voyage de la dite Goëlette de Québec, a été environ de cinquante trois jours. Le Déposant a vendu sa cargaison à St. Vincent ; elle consistait en poisson, farine, lard et autres articles. La Goëlette est restée à St. Vincent vingt deux jours, et après avoir pris une cargaison de Rhum, elle est partie pour Québec le cinq Septembre ; et après un voyage d'environ trente neuf jours, la dite Goëlette s'est dirigée vers le Havre de Malbay en détresse, et a été jetée à la côte, le ou vers le 18e Octobre 1834. Pendant tout le cours du dit voyage, le poursuivant était à bord de la dite Goëlette. Le poursuivant pendant ce voyage, n'a pas voulu se soumettre aux ordres légitimes du maître de la Goëlette, mais au contraire, il a constamment désobéi à ses ordres, s'est mutiné et a refusé de tenir le journal de navigation de la Goëlette en revenant ; et il était incapable de le faire, à cause de son ivresse continuelle.

Le Déposant est d'opinion, que le poursuivant est un ivrogne d'habitude. Après que la dite Goëlette eut été jetée à la côte, dans le District Inférieur de Gaspé, le poursuivant a travaillé à sauver la Goëlette naufragée.

B. H. LEMOINE.

Cette déclaration a été renouvelée, et reconnue devant son honneur Henry Black, Ecuyer, le 7e Octobre, 1836.

Présent,

W. POWER,
Régistrare.

Le même jour, 4e Octobre 1836, le même témoin a été transquestionné par Mr. Aylwin.

Le témoin après avoir été mis sur ses gardes, a répondu :

Au premier interrogatoire. J'ai vu l'original du Protêt qui m'est maintenant exhibé et marqué comme l'exhibit No. 1. du défendeur. Le dit exhibit est, au meilleur de ma connaissance, une copie fidèle de l'original que j'ai vu.

Au second Interrogatoire. J'ai lu le dit protêt, et je sais que le contenu en est vrai, et suis persuadé, vu l'état donné de la saison (il y avait alors plus d'un pied de neige sur la terre) et l'impossibilité de sauver la cargaison ou le bâtiment, que le Capitaine et l'équipage n'avaient d'autre alternative que de procéder tel qu'il est dit dans le Protêt.

Au troisième Interrogatoire. Je connois l'écriture et la signature de John Bessin, le poursuivant en cette cause ; je l'ai souvent vu écrire, et la lettre qui m'est maintenant montrée et qui est filée comme l'exhibit No. 2. du défendeur en cette cause, et à laquelle il a souscrit son nom, est l'écriture du dit John Bessin le poursuivant ; et la signature "John Bessin" qui est apposée à la dite lettre, est aussi l'écriture et la propre signature du dit John Bessin.

Au quatrième Interrogatoire. Je connois la signature d'Amasa Bebee et de John Wilkie, Greffiers de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé, et la signature "Beebe et Wilk. P. P. C." apposée à l'exhibit No. 3. du défendeur, qui en est maintenant exhibée, et qui sont des copies d'Office des procédures, dans une cause où John Bessin était demandeur, et John Taylor, défendeur, et Charles Vardon et Samuel Colas, tiers-saisis, est la propre signature des dits Bebee et Wilkie, par tout où elles paraissent dans les dites copies d'Office, et est la propre écriture des dits Amasa Bebee et John Wilkie, Greffiers de la dite Cour Provinciale.

Au cinquième interrogatoire. Le poursuivant Bessin s'est mutiné ; il a refusé d'obéir aux ordres de son Capitaine, menacé la vie des passagers, et a été pendant plusieurs jours après notre départ pour les Iles, dans un état d'ivresse complète.

Au sixième interrogatoire. Le poursuivant a laissé la Goëlette, après qu'elle eût été jetée à la côte, et selon moi, il était parfaitement satisfait ; après cet accident, il est convenu avec le Capitaine et l'équipage de la nécessité de considérer la Goëlette comme parfaitement naufragée et perdue, tellement qu'il m'a demandé une recommandation, vu qu'il se proposait de partir immédiatement pour Québec, afin de prendre un passage pour passer en Europe le même automne.

Au septième interrogatoire. La dite Goëlette a fait naufrage vers le 18e Octobre 1834, dans le Havre de Malbay. Elle n'a jamais été employée à naviguer depuis, mais on l'a fait flotter en l'allégissant de sa cargaison quelque temps après le naufrage. Elle est maintenant, et est toujours restée depuis l'automne 1834, dans la havre de Malbay.

Appendice
(W.)

9e Août.

Au huitième interrogatoire. Le poursuivant a reçu, à ma connaissance, partie de ses gages ; je ne puis dire la somme qui lui a été payée. Et le Déposant ne dit rien de plus, et a signé.

B. H. LEMOINE.

Cette déclaration a été renouvelée, et reconnue devant son Honneur Henry Black, le 7e Octobre, 1836.

Présent, W. POWER,
Régistrare.Cour de Vice Amiralité, }
Bas-Canada. }

Je certifie par le présent, que les huit pages précédentes contiennent une vraie copie du témoignage donné par Benjamin Henry Lemoine, Ecuyer, dans une cause dernièrement pendante, et décidée dans la dite Cour, dans laquelle John Bessin était le poursuivant, contre la Goëlette Agnès, et John Taylor, Maître, Défendeur.

[L. S.]

W. POWER,
Régistrare.

Québec, 10e Décembre, 1836.

— H. —

Pétition des Habitans du Comté de Bonaventure et de Gaspé, à la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois du Bas-Canada, en Parlement Provincial.

La Pétition des Habitans soussignés, des Comtés de Bonaventure et de Gaspé, dans le District Inférieur de Gaspé,

Expose humblement :

Que plusieurs de vos Pétitionnaires ont, à la dernière Election du Comté de Bonaventure, appuyé Joseph François Deblois, Ecuyer, un des Membres représentant le dit Comté dans le Parlement Provincial actuel. Que vos Pétitionnaires ont appris avec étonnement, que le dit Joseph François Deblois, tant en son nom en qualité de Représentant du peuple, qu'au nom des habitans du District de Gaspé en général, a présenté une Pétition à votre Honorable Chambre, dans laquelle il se plaint en termes amers et peu mesurés de la conduite de l'Honorable John Gawler Thompson, Juge de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé.

Que plusieurs de vos Pétitionnaires ont plaidé, et plaident actuellement dans la Cour Provinciale, soit comme Demandeurs ou Défendeurs ; et ils doivent en justice déclarer, qu'ils ont toujours eu une entière confiance dans les décisions du dit Honorable John Gawler Thompson, dont l'intégrité, la droiture, et l'impartialité n'ont jamais été révoquées en doute, soit par vos Pétitionnaires ou par les habitans du District de Gaspé ; et comme preuve de la vérité de cet avancé, ils prennent la liberté de remarquer, que quoique le dit Honorable John Gawler Thompson ait été Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé, depuis plus de huit années ; qu'il ait décidé plus de deux mille causes pendant cette période de temps ; et que, d'après le Bill de Judicature du dit District, il y ait appel de la dite Cour à la Cour du Banc du Roi du District de Québec, néanmoins aucun des jugemens du dit Juge n'a été renversé, quoique le dit Joseph Deblois ait pratiqué dans la dite Cour pendant toute cette période, et ait été concerné depuis sept années dans presque toutes les causes contestées.

Qu'animés par un pur sentiment de justice, vos Pétitionnaires repoussent avec indignation cette partie de la Pétition du dit Joseph François De Blois qui accuse le dit Juge, tant en leur nom, que comme Représentant du Peuple, d'imbécillité naturelle, d'un manque d'intelligence, de caractère, de sagacité, de décence et de dignité dans sa conduite ; d'aversion pour ses devoirs, et d'incapacité à les remplir ; de négligence, d'ignorance et de mépris pour les lois du Pays ; d'être partial, capricieux, arbitraire et vindicatif ; d'employer ses pouvoirs comme Juge à assouvir ses passions et à les convertir en un instrument de vengeance ; d'entraver, et même arrêter le cours de la Justice ; d'accorder une protection indue aux intérêts qu'il voulait servir ; de menacer de son ressentiment plusieurs sujets de Sa Majesté ; d'être intervenu dans la dernière Election générale, et de n'avoir pas tenu plusieurs termes de la Cour Provinciale du dit District de Gaspé : vos Pétitionnaires prennent la liberté d'assurer votre Honorable Chambre, que tous ces reproches contre le dit Honorable John Gawler Thompson, sont dénués de fondements, et sont injustes, diffamatoires, faux et mensongers.

Que la circonstance seule que cette Pétition est présentée par des hommes tout à fait désintéressés, doit suffire pour convaincre votre Honorable Chambre, de l'estime qui est portée au dit Honorable Juge dans le District de Gaspé ; de l'entière confiance que les dits habitans ont dans la dite Cour Provinciale ; et de l'intégrité, de l'honneur, et des connaissances légales du dit Juge Provincial.

Pourquoi, vos Pétitionnaires prient instamment votre Honorable Chambre, de ne pas se prononcer sur la Pétition du dit Joseph François De Blois, avant d'avoir institué une enquête pleine et entière relativement aux plaintes que contient cette Pétition ; et ils ôsent se flatter, que votre Honorable Chambre voudra bien aussi interroger, non seulement les témoins qui seront produits par le dit Joseph François De Blois, à l'appui de sa Pétition, mais aussi tels autres témoins connus par leur intégrité, leur respectabilité et leur impartialité, qui seront assignés par vos Pétitionnaires, afin qu'ample justice soit rendue à toutes les parties, et que votre Honorable Chambre ne soit pas accessoire à priver vos Pétitionnaires, et les loyaux sujets de Sa Majesté du District de Gaspé, des services d'un individu qu'ils estiment et respectent à un haut degré.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé) de FARQUHAR McRAE, J. P. et 930 autres personnes.

New Carlisle, 2e Janvier, 1836.

— I. —

Pétition des Juges de Paix du District de Gaspé, à l'Honorable Juge Thompson.

A l'Honorable John G. Thompson, Juge Provincial du District Inférieur de Gaspé, dans la Province du Bas-Canada.

L'humble Pétition des Juges de Paix Soussignés, du District de Gaspé.—

Expose respectueusement.—

Que depuis quelques tems, il n'a pas été tenu de Sessions de la Paix en cet endroit pour la due administration de la Justice et l'expédition des affaires publiques, et qu'en conséquence, il a été commis plusieurs déprédations et violations de la loi avec impunité.

Que vos Pétitionnaires ont, de tems à autres, pris connaissance de diverses plaintes et informations, et ont admis les agresseurs à caution durant bonne conduite, &c. &c. et les ont obligés de comparaître pour la décision définitive de ces plaintes ; mais que le besoin d'un nombre suffisant de Juges de Paix pour former un *Quorum*, empêche vos Pétitionnaires de remplir les devoirs qui leur sont assignés, et qui tendent puissamment à la conservation de leurs personnes et de leurs propriétés.

Appendice
(W.)
9e Août.

Que les inconvénients dont il est parlé plus haut, sont très-préjudiciables aux fins de la Justice, et au maintien du bon ordre, et que l'on ne peut y remédier qu'en tenant des Sessions Générales de la Paix, conformément à l'Acte qui pourvoit à cet objet ; et que sans l'aide et la coopération de votre Honneur aux prochaines Sessions de la Paix à New Carlisle, vos Pétitionnaires craignent vivement que la partie respectable et paisible de la société ne soit exposée aux mêmes inconvénients.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement votre Honneur de vouloir bien les aider à porter remède aux maux qu'ils redoutent et qui les menacent. Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

FARQUHAR McRAE, J. P.
WILLIAM CARTER, J. P.

Hope Town, 28e Décembre, 1831.

Lettre du Shérif de Gaspé, au Lieut. Col. Craig, Secrétaire Civil.

*Paspébiac, Bureau du Shérif,
9e Juillet, 1832.*

MONSIEUR,

L'Honorable Mr. Thompson, Juge Provincial du District Inférieur de Gaspé, a présidé, dans le mois de Janvier dernier, les Sessions Trimestrielles ou Sessions Générales de la Paix qui ont été tenues à New Carlisle.

Je conçois que de nombreux motifs d'incompétence doivent s'opposer à cette démarche du Juge Provincial ; qu'elle est diamétralement opposée aux Lois et à la Constitution du Pays ; et que rien ne saurait la justifier. Si je n'avais été retenu au lit par une maladie grave, et obligé d'assister aux Sessions par Député, j'aurais objecté à la compétence de la Cour, et refusé de faire mon retour des Jurés. Cela aurait été pour moi sans doute une alternative désagréable, mais obligatoire, car je ne puis, ni n'ose sciemment commettre un acte illégal, ou y participer. Pour obvier à la position désagréable où je serai placé, si le chose arrivait une seconde fois, je demande humblement à Son Excellence d'intervenir et de me transmettre ses instructions à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

J. FERGUSON WINTER,
Shérif, District Gaspé.

Au Lieutenant Col. Craig,
Secrétaire Civil, Québec.

Lettre de H. CRAIG, Ecuyer, Secrétaire Civil, à l'Honorable Juge THOMPSON.

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, 17e Août, 1832.

MONSIEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur en Chef, de vous transmettre la lettre ci-jointe de J. F. Winter, Shérif du District Inférieur de Gaspé, datée Paspébiac, le 9e Juillet, 1832, dans

laquelle il se plaint de ce que vous avez présidé les Sessions de Quartier de la Paix, du mois de Janvier dernier ; et je dois vous prier de vouloir bien me communiquer, pour l'information de Son Excellence, les remarques que vous pourriez avoir à offrir au sujet de cette représentation.

Appendice
(W.)
9e Août.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

H. CRAIG,
Secrétaire.

A l'Honorable
Mr. Le Juge THOMPSON.

Réponse à la Lettre précédente.

PASPEBIAC, 14e Septembre, 1832.

MONSIEUR,

J'accuse la réception de votre lettre du 17e du mois dernier, avec celle du Shérif de ce District, dans laquelle il se plaint que j'ai présidé les Sessions Générales de Quartier à New Carlisle, dans le mois de Janvier dernier ; vous me priez aussi d'offrir telles remarques que je pourrais avoir à offrir à ce sujet, pour l'information de Son Excellence. En obéissance à l'ordre de sa Seigneurie, je dois dire qu'en effet j'ai présidé cette Cour, par le motif qu'il n'y avait pas eu de Sessions depuis plus d'une année, faute de Quorum ; Mr. McRae et Mr. Carter étant alors les seuls Magistrats qualifiés résidans dans ce District entre la Pointe Peter, dans le Golfe St. Laurent, et la Rivière Ristigouche, à l'extrémité occidentale de la Baie des Chaleurs.

L'absence de toute protection pour les habitans paisibles, avait engagé ces Messieurs à me présenter une Pétition comme principal Magistrat du District, pour me prier de les assister dans cette occasion. Je me suis conformé à leur désir, et j'aurais continué de présider cette Cour, si je n'avais été exempté de ce nouveau devoir, par la nomination subséquente d'une nouvelle Commission de la Paix.

L'incompatibilité qu'on me reproche est une plainte imaginaire ; car, le Juge du District de St. François, avec une juridiction semblable à la mienne, a présidé, et préside encore, je crois, les Sessions en cet endroit.

A l'opinion légale qu'offre gratuitement le Shérif de ce District, j'opposerai celle de la Législature de la Province, qui par l'Acte de la 5e Geo. 4, chap. 22, sec. 1ere, non seulement admet et reconnaît cette compatibilité, mais accorde de plus au Juge Provincial, la somme de £90 sterling, pour frais de voyage, pour tenir les Sessions cette année. La juridiction n'a pas été changée depuis cette époque. Je vous transmets ci-jointes, la lettre et la Pétition auxquelles j'ai fait allusion.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JNO. G. THOMPSON,
Juge Provincial de Gaspé.

Au Lieutenant Colonel CRAIG,
Secrétaire Civil, Québec,

Appendice
(W.)
9e Août.

Pétition adressée au Juge THOMPSON, par deux Juges de Paix du District de Gaspé.

A l'Honorable John Gawler Thompson, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté, pour le District Inférieur de Gaspé.

La Pétition de Farquhar McRae et Robert Caldwell, Ecuyers, deux des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District.

Expose humblement :

Que les Juges de Paix de Sa Majesté ont pris des dépositions et reçu des plaintes qu'il est nécessaire, pour la conservation de la paix publique et dans l'intérêt du public en général, de porter devant les Sessions de la Paix qui devront siéger à New Carlisle, demain.

Que vû l'absence des deux autres Juges de Paix, qui résident dans cette partie du Comté de Bonaventure, il sera impossible pour vos Pétitionnaires, de tenir les prochaines Sessions Générales de la Paix, faute de Quorum, sans l'assistance de votre Honneur. Que si les Sessions ne sont pas tenues tel que prescrit par la loi, plusieurs Criminels échapperont au bras vengeur des lois et de la Justice, et l'assurance de l'impunité les entrainera à la commission de nouveaux Crimes.

Pourquoi vos Pétitionnaires prient humblement votre Honneur, de vouloir bien prendre leur requête et l'état du District en sa sérieuse considération ; et ils osent se flatter, que mû par des motifs aussi puissans, et pour l'avantage du public, votre Honneur voudra bien présider les prochaines Sessions Générales de la Paix qui auront lieu à New Carlisle, demain.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

FARQUHAR McRAE, J. P.
ROBERT CALDWELL, J. P.

New Carlisle, }
10e Janvier, 1832. }

Autre Pétition de deux Juges de Paix du District de Gaspé, à l'Honorable Juge Thompson.

A l'Honorable John Gawler Thompson, Juge de la Cour Provinciale de Sa Majesté du District de Gaspé.

La Pétition de Robert Caldwell et William Carter, Ecuyers, deux des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District.—

Expose humblement :

Que vos Pétitionnaires craignent vivement qu'on ne puisse trouver un quorum suffisant de Magistrats, pour présider à la prochaine Session Générale de la Paix qui devrait avoir lieu à New Carlisle, dans le dit District, du 11e au 16e Janvier courant inclusivement ; et que les intérêts publics, et diverses affaires importantes souffriront de ce retard d'une manière grave. Ils prient donc respectueusement votre Honneur, de compléter le *quorum*, et de présider les prochaines Sessions Générales de la Paix à New Carlisle, afin de promouvoir les fins de la Justice, et les intérêts du District en général.

Et les Pétitionnaires ne cesseront de prier.

W. CARTER, J. P.
ROBERT CALDWELL, J. P.

District de Gaspé, }
New Carlisle, 8e Janv. 1832. }

Pétition des Habitans du Township de Carleton, au Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé.

COPIE DE L'ORIGINAL.

Province du Bas-Canada, }
District de Gaspé. }

A l'Honorable Juge de la Cour Provinciale du District de Gaspé.

La Pétition des Habitans soussignés, du Comté de Bonaventure,

Expose humblement:

Que depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de Sessions Générales de la Paix dans cette partie du District, faute de Magistrats.

Qu'il devient nécessaire pour l'avantage du Public, qu'une Session de la Paix ait lieu cette année à Carleton.

En conséquence Vos Supplians vous prient humblement de vouloir bien siéger à la Session qui se présente ; et ils ne cesseront de prier.

M. MICHAUD, J. P.
JOSEPH MEAGHER, C. M.
NICOLAS LANDRY, C. M.
C. W. LABILLOIS, C. M.
J. G. LEBEL, N. P.

Carleton, 10e Juillet, 1834.

Pétition de deux des Juges de Paix du District de Gaspé, au Juge de la Cour Provinciale.

La Pétition de HUGH AITKIN et HILAIRE MICHAUD, Ecuyers, Juges de Paix pour le District susdit,

Expose humblement:

Qu'après avoir pris connaissance des affaires qui vont paraître devant eux, dans le cours de cette Session, ils sont dans l'absolue nécessité de requérir votre honneur de prendre siège avec eux.

Pourquoi vos Pétitionnaires, pleins de confiance en votre justice, osent se flatter que la présente Requête recevra votre assentiment pour l'avantage du Public, et ferez justice.

HUGH AITKIN.
H. MICHAUD.

Carleton, 11e Juillet, 1834.

Vraies Copies,

JNO. G. THOMPSON.

Appendice
(W.)

9e Août.

COPIE d'une Dépêche de Lord GLENELG, à Son Excellence le COMTE GOSFORD.

No. 168.

DOWNING STREET,

24e Janvier, 1836.

MILORD,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre Dépêche du 6e Décembre, No. 135, avec copie de certains procédés qui ont eu lieu dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, dans une Enquête qu'elle a instituée relativement à la conduite de Mr. J. G. Thompson, Juge de la Cour Provinciale du District Inférieur de Gaspé ; et aussi copie de la réponse de Mr. Thompson, aux accusations portées contre lui.

J'approuve le refus qu'a fait Votre Seigneurie, de suspendre Mr. Thompson de sa charge, pendant l'Enquête ; et je vous approuve également d'avoir donné à ce Monsieur une ample occasion de répondre aux accusations qui ont été portées contre lui, avant de les transmettre pour la considération du Gouvernement de Sa Majesté.

Comme ces accusations ont rapport en grande partie à la conduite judiciaire de Mr. Thompson, j'ai cru devoir aviser Sa Majesté de les soumettre au Comité Judiciaire de son Conseil Privé.

Ce Comité admettra sans doute à sa barre, et entendra également l'accusé et les accusateurs ; et vous renverrez en conséquence l'Assemblée du Bas-Canada à ce Corps, comme le Tribunal le plus propre à s'enquérir des accusations qui sont portées contre un Juge dans aucune des Colonies de Sa Majesté.

Mais, quoique je ne me sois pas cru libre de prendre aucune décision relativement aux accusations portées contre Mr. Thompson, je crois néanmoins qu'il est de mon devoir de signaler la manière dont cette enquête a été conduite et dirigée. On assure que Mr. Deblois, l'accusateur, a siégé sur le Comité de l'Assemblée qui a été nommé pour cet objet : et il ne paraît pas que l'on ait donné avis à Mr. Thompson des procédés que l'on a adoptés contre lui ; ou qu'on lui ait donné l'occasion d'assigner des témoins pour sa défense, ou de transquestionner ceux qui ont été appelés à l'appui des allégués des Pétitionnaires.

Quand je considère le poids des témoignages sous serment que Mr. Thompson a ensuite transmis à Votre Seigneurie, pour défendre son caractère, et réfuter les accusations qui ont été portées contre lui, je ne puis que regretter vivement qu'il n'ait pas eu occasion de se défendre devant le Comité de l'Assemblée ; et je ne puis admettre, en l'absence de ces témoignages, que l'affaire ait été pleinement examinée par le Comité, ou que l'on doive attacher un grand poids aux conclusions émises dans son rapport. Je ne m'arrogerais pas le droit de décider qu'elle aurait été la décision du Comité, si la défense de Mr. Thompson, ainsi que les témoignages à l'appui des accusations, eussent été mis devant lui ; mais il me semble qu'il est évidemment contraire aux premières notions de la justice, d'infliger à la partie accusée le châtement que son offense mériterait, si elle était prouvée d'une manière satisfaisante, sans lui donner en même tems l'occasion de prouver son innocence.

Après avoir attentivement considéré cette affaire, telle qu'elle m'a été présentée, je ne me crois pas autorisé de suspendre Mr. Thompson de l'exercice de ses fonctions judiciaires, jusqu'à ce qu'une Cour compétente se soit prononcée sur les mérites de l'affaire, après avoir mûrement pesé les témoignages qui pourront être donnés sous serment, à l'appui ou en réfutation de ces accusations.

J'ai, &c. &c.

(Signé) GLENELG.

AU COMTE GOSFORD,
&c. &c. &c.

RÉPONSE

Appendice
(X.)

9e Août.

A une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée 4e Août, 1841, demandant Copies de toutes Proclamations ou Instruments émanés pour ériger les Districts Municipaux, dans la ci-devant Province du Bas-Canada, en vertu de l'Ordonnance de la 4e Victoria, chap. 4e., et pour fixer le nombre des Conseillers pour chaque Paroisse ou Township dans chaque tel District, et aussi pour déterminer les lieux de réunion de chaque Conseil de District, et aussi une liste des Gardiens, et autres Officiers nommés en vertu de la dite Ordonnance, et Copies de telles Instructions qui peuvent avoir été données aux Officiers ci-dessus, concernant leurs charges.

D. DALY.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 6e Août, 1841.

CÉDULE.

- 1.—Proclamation établissant les Districts Municipaux dans la ci-devant Province du Bas-Canada.—Montréal, 15e Avril, 1841.
- 2.—Proclamation déterminant le lieu de réunion de chaque Conseil de District.—Kingston, 20e Juillet, 1841.
- 3.—Proclamation fixant le nombre des Conseillers qui seront élus dans chaque endroit.—Kingston, 20e Juillet, 1841.
- 4.—Proclamation pour suppléer à certaines inexactitudes dans les Proclamations du 15 Avril, 1841, et 20 Juillet, 1841, relativement aux Districts Municipaux.—Kingston, 2 Août, 1841.
- 5.—Liste des Gardiens nommés en vertu de l'Ordonnance 4e Victoria, chap. 4.
- 6.—Instructions aux dits Gardiens, avec quatre incluses.—Kingston, 26 Juillet, 1841.

Appendice
(X.)

9e Août.

PROVINCE DU }
CANADA. }

No. 1.

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :—

ATTENDU que par une Ordonnance du Gouverneur de notre ci-devant Province du Bas-Canada, faite et passée de l'avis et consentement du Conseil Spécial pour les affaires de la dite Province, dans la quatrième année de notre règne, et intitulée, "Ordonnance qui pourvoit à un meilleur Gouvernement intérieur de cette Province, en y établissant des Autorités Locales ou Municipales," il est ordonné et décrété, entr'autres choses, qu'il sera loisible au Gouverneur de la dite Province, par Proclamation sous le grand Sceau d'icelle, et de l'avis de notre Conseil Exécutif, à cet effet, de créer et constituer tels et autant de Districts dans notre dite Province, qu'il lui paraîtra expédient, pour les fins prévues par la dite Ordonnance, et de fixer et déclarer les limites de tels Districts respectivement : et attendu que par un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, passé en la Session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du Haut et Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est statué entr'autres choses, à cet effet : que les pouvoirs confiés au Gouverneur de la dite Province, pour être exercés de l'avis de notre Conseil Exécutif pour icelle, seront, à dater du jour où nos dites ci-devant Provinces seront réunies et en formeront une seule sous le nom de Province du Canada, déferés à notre Gouverneur de notre dite Province du Canada, en autant qu'il ne seront pas incompatibles avec les dispositions du dit Acte, ou n'y répugneront pas, et pourront être par lui exercés de l'avis de notre Conseil Exécutif pour la dite Province mentionnée en dernier lieu ; et attendu que les dispositions de la dite Ordonnance ne sont pas incompatibles avec celles du dit Acte et n'y répugnent pas, et qu'il paraît expédient à notre très-séal et bien-aimé, le très-honorable CHARLES BARON SYDENHAM, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto en Canada, l'un de nos Conseillers en notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, notre Gouverneur de notre dite Province du Canada, de l'avis de notre Conseil Exécutif pour la dite Province, que certains Districts, ci-après mentionnés, soient créés et constitués, pour les fins prévues par la dite Ordonnance, dans la partie de notre dite Province qui, lors de la passation de la dite Ordonnance, formait la Province du Bas-Canada, et que les limites des dits Districts, sous les noms qui leur sont assignés ci-dessous, soient celles qui sont ci-après fixées et déclarées :—A CES CAUSES, sachez que notre très-séal et bien-aimé CHARLES BARON SYDENHAM, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto en Canada, l'un de nos Conseillers en notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, notre Gouverneur de notre dite Province, a, de l'avis de notre dit Conseil Exécutif de notre dite Province du Canada, et en vertu des pouvoirs à lui conférés par la dite Ordonnance et par le dit Acte du Parlement, pour les fins prévues par la dite Ordonnance, créé et constitué, et par notre présente Proclamation Royale, érigé et constitué, dans la partie de notre dite Province, qui, lors de la passation de la dite Ordonnance, formait notre dite Province du Bas-Canada, les divers Districts ci-après mentionnés, et fixé et déclaré et par ces présentes fixe et déclare les limites des dits Districts respectivement, comme il suit, c'est à savoir :—

Le premier des dits Districts, à être nommé le District de Québec, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint Laurent, au nord-ouest par les limites nord de la Province, au sud-ouest par la ligne de division qui sépare les Seigneuries de Neuville, ou Pointe-aux-Trembles, et Bourg-Louis, des Seigneuries de Desmaure, ou Saint-Augustin, et Fos-sambault, et du Township de Gosford, la dite ligne prolongée au nord-ouest jusqu'aux limites nord de la Province ; au nord-est par une ligne courant depuis le cap de l'Abattis sur le Saint-Laurent, dans une direction nord-ouest, parallèlement à la ligne Seigneuriale de Beauport, jusqu'aux sus-dites limites nord de la Province ; lequel District, ainsi borné et délimité, comprend toutes les Seigneuries, tous les fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations,

et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ci-dessus désignées, ainsi que l'Île d'Orléans, et toutes les Îles dans le fleuve Saint Laurent, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Québec.

Le deuxième des dits Districts, à être nommé le District de Portneuf, sera, et il est par ces présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint Laurent, au nord-ouest par les limites nord de la Province, au nord-est par les bornes sud-ouest du District de Québec, sus-désignées, au sud-ouest par les bornes nord-est de la Seigneurie de Champlain ou la ligne sud-ouest de la Seigneurie de Batiscan, aussi loin qu'elle s'étend, et de là par une ligne tirée au nord-ouest jusqu'aux limites nord de la Province, ce qui est la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Montréal, du côté nord du fleuve Saint Laurent, d'après une "Ordonnance pour établir de nouvelles divisions territoriales du Bas-Canada, et pour changer et amender la judicature, et pourvoir à une administration meilleure et plus effective de la justice par toute cette Province," passée par le Gouverneur Général en Conseil Spécial, sous le grand sceau de la Province, le vingt-sixième jour de Juin, l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Îles dans le Saint Laurent, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Portneuf.

Le troisième des dits Districts, à être nommé le District du Saguenay, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint Laurent, au nord-ouest par les limites nord de la Province, au sud-ouest par les bornes nord-est du District de Québec, précédemment désignées, et au nord-est par les limites orientales de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec l'Île-aux-Coudres et toutes les Îles dans le Saint Laurent, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District du Saguenay.

Le quatrième des dits Districts, à être nommé le District de Rimouski, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent, au sud-est en partie par les limites sud de la Province, et par les limites ouest du Comté de Gaspé, et les limites ouest et nord du Comté de Bonaventure, formant la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Gaspé, d'après l'Ordonnance précitée à ce relative ; au sud-ouest par la ligne nord-est de la Seigneurie de la Rivière-du-Loup et la dite ligne prolongée au sud-est jusqu'aux limites sud de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec l'Île du Bic, l'Île-Verte et toutes les Îles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Rimouski.

Le cinquième des dits Districts, à être nommé le District de Kamouraska, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-est par le fleuve Saint Laurent, au sud-est par les limites sud de la Province, au nord-est par les bornes sud-ouest du District de Rimouski précédemment désignées, au sud-ouest par la ligne nord-est de la Seigneurie de Saint Roch des Aulnais, et la dite ligne prolongée au sud-est jusqu'aux limites sud de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Îles dans le Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Kamouraska.

Le sixième des dits Districts, à être nommé le District de Saint Thomas, sera et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent, au sud-est par les limites sud de la Province, au nord-est par les bornes sud-ouest du District de Kamouraska précédemment désignées, et au sud-ouest par les limites ou ligne nord-est de la Paroisse de Saint Joseph de la Pointe Lévy ; de là vers le sud-est le long de la susdite ligne de la dite Paroisse de Saint Joseph, jusqu'à la profondeur d'icelle ; delà vers le sud-ouest, le long de la dite profondeur ou ligne de derrière de la dite Paroisse de Saint Joseph, jusqu'à son intersection par la ligne nord-est de la Seigneurie de Lauzon ; delà vers le sud-est le long de la dite ligne nord-est de la Seigneurie de Lauzon, et de la Seigneurie de Joliette, jusqu'à la ligne nord-est du Township de Frampton ; delà vers le nord-est le long de la dite ligne jusqu'à l'angle nord du dit Township, delà vers le sud-est le long des bornes nord-est du dit Township de Frampton, et des Townships de Cranbourne et Watford, et de la dite ligne prolongée jusqu'aux limites sud de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec l'Île-aux-Grues, et toutes les autres Îles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Saint Thomas.

Appendice
(X.)

9e Août.

Appendice
(X.)

9e Août.

Le septième des dits Districts, à être nommé le District de Dorchester, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent, au sud-est par les bornes nord-ouest des Seigneuries de Joliette, Saint Etienne et Saint Giles, et partie de la Seigneurie de Sainte Croix, aussi par les bornes nord-ouest des Townships de Nelson et Somerset, et partie de la rivière Bécancour ; au nord-est par les bornes sud-ouest du District de St. Thomas désignées ci-dessus ; au sud-ouest par la ligne nord-est de la Seigneurie de Saint Pierre les Bequêts, et le Township de Blandford, s'étendant au sud-est depuis le fleuve Saint Laurent jusqu'à la rivière Bécancour, delà vers l'Est le long de la dite rivière Bécancour jusqu'à son intersection par les bornes ouest du Township de Somerset, ce qui jusque là fait partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke, d'après l'Ordonnance précitée à ce relative ; de là vers le nord-est le long de la ligne ouest du dit Township de Somerset jusqu'à son angle nord-ouest, de là vers le nord-est le long de la ligne de division entre le dit Township de Somerset et l'augmentation de Somerset et celle de la Seigneurie de Lotbinière, jusqu'à son intersection par la ligne de division entre le dit Township de Somerset et le Township de Nelson, de là continuant vers le nord-est le long de la ligne qui sépare le susdit Township de Nelson de la susdite augmentation de la seigneurie de Lotbinière, jusqu'à l'angle nord-est du dit Township de Nelson, la dite ligne prolongée et traversant la Seigneurie de Sainte Croix jusqu'à ce qu'elle coupe la ligne nord-est de la dite Seigneurie de Sainte Croix, de là vers le sud-est le long de la dite ligne jusqu'à la profondeur ou l'angle sud-ouest de la Seigneurie des Plaines, de là vers le nord-est le long de la profondeur ou ligne de derrière de la dite Seigneurie des Plaines jusqu'à son angle le plus à l'est, delà vers le nord-ouest le long de la ligne nord-est de la dite Seigneurie des Plaines jusqu'à son intersection par la ligne de profondeur ou de derrière du Fief Gaspé, delà vers le nord-est le long de la susdite ligne de derrière du Fief Gaspé jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de la Seigneurie de Lauzon, de là vers le sud-est le long de la susdite ligne jusqu'à l'angle sud-ouest de la dite Seigneurie de Lauzon, de là vers le nord-est le long de la ligne de profondeur ou de derrière de la dite Seigneurie de Lauzon jusqu'à son angle nord-est et point d'intersection des bornes sud-ouest du District de Saint Thomas, désignées précédemment ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Dorchester.

Le huitième des dits Districts, à être nommé le District de la Chaudière, sera, et il est par ces présentes déclaré être borné au nord-ouest par les bornes sud-est du District de Dorchester désignées ci-dessus, au sud-est du District de la Province, au nord-est par les bornes sud-ouest du District de Saint Thomas désignées ci-dessus, et au sud-ouest par la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke, d'après l'Ordonnance précitée à ce relative, laquelle ligne de délimitation s'étend vers le sud-est depuis la rivière Bécancour, le long de la ligne nord-est des Townships de Standfield, Athabaska, Chester et Wolf's-Town, et de la dite ligne prolongée vers le sud-est jusqu'à la rivière Chaudière, delà vers le sud en remontant la dite rivière Chaudière jusqu'au lac Mégantic, de là à travers le milieu du dit lac jusqu'à l'embouchure de la rivière Arnold, et de là jusqu'aux limites sud de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de la Chaudière.

Le neuvième des dits Districts, à être nommé le District de Nicolet, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent, le lac Saint Pierre et partie de la Baie d'Yamaska ou Lavallière ; au sud par cette partie des bornes nord du Township de Milton, qui se trouve à l'est de la Seigneurie de Ramzay, et par les bornes nord des Townships de Roxton et d'Ely, et au sud-est par les bornes sud-est des Townships de Durham, Kingsey, Tingwick et Chester, et partie d'Halifax ; au nord-est par partie des bornes sud-ouest du District de Dorchester, et partie des bornes ouest du District de la Chaudière, désignées, ci-dessus, faisant aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke ; au sud-ouest par la ligne sud-ouest de la Seigneurie d'Yamaska, s'étendant depuis le milieu de la baie d'Yamaska ou Lavallière, vers le sud-est, jusqu'à l'intersection de la rivière Yamaska, de là au sud en remontant la dite rivière Yamaska jusqu'à son intersection par les bornes nord-est des Seigneuries de Saint Charles et de Ramzay, l'angle est de la dite Seigneurie de Ramzay, formant aussi l'un des angles du Township, d'Upton, de là vers le sud le long de la ligne de derrière de la dite Seigneurie de Ramzay, ou ligne ouest du Township d'Upton, jusqu'à son intersection par la susdite ligne ouest du Township de Milton ; laquelle ligne de délimitation ainsi décrite fait aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke ; de là vers l'est le long de la ligne nord-ouest des Townships de Roxton et d'Ely, jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest ou de derrière du Township de Durham ; de là vers le nord-ouest le long de la ligne de derrière du dit Township de Durham jusqu'à son angle ouest ; de là vers le nord-est le long des bornes nord-ouest du dit Township de Durham jusqu'à la rivière Saint Fran-

çois ; de là vers le nord-ouest en descendant la dite rivière Saint François jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du Township de Kingsey ; de là vers le nord-est le long des bornes nord-ouest du dit Township de Kingsey jusqu'à son angle nord-est ; de là vers le sud-est le long de la ligne de derrière du dit Township de Kingsey, jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du Township de Tingwick ; de là vers le nord-est le long de la ligne nord-ouest du dit Township de Tingwick, du Township de Chester, et de partie d'Halifax, jusqu'à son intersection par les bornes sud-ouest du District de la Chaudière précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries, Fiefs et leurs augmentations respectives, Townships et leurs augmentations, et Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent et le lac Saint Pierre vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Nicolet, et dans l'espace de moitié du milieu de la susdite baie d'Yamaska ou Lavallière.

Appendice
(X.)
9e Août.

Le dixième des dits Districts, à être nommé le District de Sherbrooke, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par les bornes sud-est du District de Nicolet désignées ci-dessus ; au sud-est partie par la ligne de démarcation de la Province et ses bornes ou limites sud ; au nord-est par les bornes sud-ouest du District de la Chaudière désignées ci-dessus, faisant partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Québec et la division territoriale de Sherbrooke ; et au sud-ouest par partie des bornes sud-ouest ou ligne de derrière du Township de Durham, et partie de Melbourne, jusqu'à l'intersection de la dite ligne par la ligne ouest du Township de Brompton ; de là vers le sud, le long de la dite ligne ouest du Township de Brompton, et du Township d'Oxford, jusqu'à son intersection par la ligne nord-ouest du Township de Bolton ; de là vers l'est, le long de la dite ligne nord-ouest du Township de Bolton, jusqu'à son intersection par la ligne de division entre les seizième et dix-septième rangs du dit Township de Bolton ; de là vers le sud, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par le lac Memphremagog ; et de là vers le sud, à travers le milieu du dit lac, jusqu'aux limites sud de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Townships et leurs augmentations respectives, et toutes les Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de Sherbrooke.

Le onzième des dits Districts, à être nommé le District de Missiskoui, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord par les bornes sud du District de Nicolet, désignées ci-dessus, et partie par la ligne sud-ouest de la Seigneurie de Ramsay : vers l'ouest, le long de la dite ligne jusqu'à son intersection par la ligne est ou de derrière de la Seigneurie de Saint-Hyacinthe ; au sud par les limites sud de la Province ; à l'est par les bornes ouest du District de Sherbrooke, désignées ci-dessus ; et à l'ouest par la ligne est ou de derrière de la Seigneurie de Saint-Hyacinthe, depuis les susdites bornes sud-ouest de la Seigneurie de Ramsay ; vers le sud, le long de la dite ligne de la Seigneurie de Saint-Hyacinthe, jusqu'à l'angle sud-est d'icelle ou point d'intersection des bornes nord-est de l'augmentation du Township de Farnham ; de là vers le nord-ouest, le long de la dite ligne de l'augmentation de Farnham, jusqu'à son intersection par la rivière Yamaska ; de là vers le sud, en remontant la dite rivière jusqu'à son intersection par les bornes nord-est du susdit Township de Farnham, à l'ouest de la dite rivière Yamaska ; de là vers le nord-ouest, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne est de la Seigneurie de Monnoir ; de là vers le sud le long de la susdite ligne de la Seigneurie de Monnoir, jusqu'à son intersection par la ligne nord du Township de Stanbridge ; de là vers l'ouest, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne est de la Seigneurie de Sabrevois, formant l'angle nord-ouest du susdit Township de Stanbridge ; de là vers le sud, le long des bornes est des Seigneuries de Sabrevois et Noyan, jusqu'aux rivages de la Baie de Missiskoui ; de là vers le sud-est, le long des rivages de la dite Baie de Missiskoui, jusqu'aux limites sud de la Province ; la dite ligne de délimitation ainsi décrite faisant aussi partie des limites ou de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke ; lequel District ainsi borné et délimité comprend la Seigneurie de Saint-Armand, et tous les Townships et leurs augmentations respectives, et les Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées du dit District de Missiskoui.

Le douzième des dits Districts, à être nommé le District de Richelieu, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord-ouest par le fleuve Saint Laurent et partie de la Baie d'Yamaska ou Lavallière ; au sud-est par les limites nord-ouest de la Seigneurie de Saint-Hyacinthe et la rivière Yamaska, et par la ligne de derrière de la Seigneurie de Saint Charles, Yamaska ; au nord-est par partie des bornes sud-ouest du District de Nicolet désignées ci-dessus ; et au sud-ouest par la ligne sud-ouest de la Seigneurie de Boucherville, s'étendant vers le sud est le long de la dite ligne sud ouest de la Seigneurie de Boucherville, jusqu'à la profondeur ou ligne de derrière d'icelle ; de là vers le nord-est, le long de la dite ligne de profondeur ou de derrière de la dite Seigneurie de Boucherville, jusqu'à son intersection par la ligne sud-ouest de l'augmentation de la Seigneurie de Belœil ou l'angle sud de la Seigneurie de Varennes ; de là vers le sud est le long de la dite ligne ou bornes sud ouest de l'augmentation de la Seigneurie de Belœil, jusqu'à son intersection par la ligne nord ouest ou de derrière de la Seigneurie de Chambly ; de là

Appendice
(X.)

9e Août.

vers le nord est le long de la dite ligne jusqu'à son intersecion par la ligne sud ouest de la Seigneurie de Belœil ; de là vers le sud est, le long de la dite ligne, jusqu'à la rivière Richelieu ou Chambly ; de là à travers la dite rivière et le long de la ligne sud ouest de la Seigneurie de Rouville, jusqu'à la profondeur d'icelle, ou ligne nord ouest de la Seigneurie de Saint Hyacinthe sus-mentionnée ; de là vers le nord est, le long des bornes nord ouest de la dite Seigneurie de Saint Ours, et des bornes sud ouest de la Seigneurie de Saint Ours, jusqu'à la rivière Yamaska ; de là vers le nord est, en descendant la dite rivière Yamaska et traversant la dite rivière et le long de la ligne est de la Seigneurie de Saint Charles, jusqu'à son intersection par les bornes nord est de la dite Seigneurie de Saint Charles, ou partie des bornes sud ouest du District de Nicolet précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité, et traversé par partie de la rivière Richelieu, comprend tous les Seigneuries ou Fiefs et leurs augmentations respectives, et toutes les Paroisses, en tout ou en partie comprises dans les limites susdésignées, avec l'Île du Moine, l'Île au Raisin et toutes les autres Îles situées au haut du Lac Saint Pierre, au sud du chenal des vaisseaux ou chenal du sud, vis-à-vis et le plus près de la pointe de la Baie d'Yamaska ou Lavallière, la dite pointe comprise, ainsi que toutes les Îles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Richelieu, et toutes les Îles dans cette partie de la rivière Richelieu qui se trouve comprise dans les limites du District de Richelieu susdit.

Le treizième des dits Districts, à être nommé le District de Saint Hyacinthe, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord ouest par les bornes sud est du District de Richelieu précédemment désignées, à l'est, au sud est et au nord est par les bornes ouest et sud ouest des Districts de Nicolet, et de Missiskoui précédemment désignées, et au sud en partie par les bornes nord du susdit District de Missiskoui, jusqu'à la ligne est de la Seigneurie de Monnoir ; de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne sud ouest de la Seigneurie de Saint Hyacinthe ; de là vers le nord ouest le long de la dite ligne, jusqu'à son intersection par la ligne sud est ou de derrière de la Seigneurie de Rouville, ou les bornes sud est du District de Richelieu précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend la Seigneurie de Saint Hyacinthe et toutes les Paroisses, en tout ou en partie comprises dans les limites ou bornes intérieures sus-désignées du dit District de Saint Hyacinthe.

Le quatorzième des dits Districts à être nommé le District de Saint Jean, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord ouest en partie par le fleuve Saint Laurent, et en partie par les bornes sud est de la Seigneurie de Chateauguy ; au sud par les limites sud de la Province ; à l'est par les bornes ouest du District de Missiskoui précédemment désignées, faisant aussi partie de la ligne de démarcation entre la division territoriale de Montréal et la division territoriale de Sherbrooke, sus-mentionnées ; et au sud ouest par les bornes nord est de la Seigneurie de Chateauguy ; s'étendant depuis le fleuve Saint Laurent, le long de la susdite ligne de la Seigneurie de Chateauguy, jusqu'à la profondeur d'icelle ; de là vers le sud ouest, le long de dite ligne de profondeur, ou des bornes nord ouest de la Seigneurie de La Salle, jusqu'à son intersection par la ligne nord est de la Seigneurie de Beauharnais ; de là vers le sud est, le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle est de la Seigneurie de Beauharnais ; de là continuant le long des bornes nord est du Township de Hemmingford, jusqu'à son angle est ; de là vers le sud ouest le long des susdites bornes du dit Township de Hemmingford, jusqu'à la ligne de démarcation de la Province ou ses limites sud ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Seigneuries et fiefs, le Township de Sherrington et les Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de Saint Jean, avec la rivière Richelieu qui le traverse et les Îles en icelle, et toutes les Îles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Saint Jean.

Le quinzième des dits Districts, à être nommé le District de Beauharnais, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au nord ouest par le fleuve Saint Laurent et le Lac Saint François ; au sud par la ligne de démarcation ou limites sud de la Province ; au nord est et à l'est par les bornes sud ouest du District de Saint Jean précédemment désignées ; lequel District, ainsi borné et délimité, comprend la Seigneurie de Beauharnais avec toutes ses subdivisions intérieures, la Seigneurie de Chateauguy, les terres des Indiens, et tous les Townships et Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec la Grande Île, l'Île aux Chats, et toutes les Îles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Beauharnais.

Le seizième des dits Districts, à être appelé le District de Montréal, comprendra toute l'Île de Montreal, l'Île Perrot, et toute la partie de la Province ou la langue de terre située

entre le fleuve Saint Laurent, partie du Lac Saint François, et la Grande Rivière ou l'Ottawa, jusqu'aux limites ouest de la Province, au sud de la dite Grande Rivière ou l'Ottawa, icelle étant la ligne de division entre la Province du Haut-Canada, et la Province du Bas-Canada ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Fiefs, Seigneuries, Townships et Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de Montréal, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent et dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, vis-à-vis et le plus près des rivages du District de Montréal susdit, sauf et excepté l'Île Bizard.

Appendice
(X.)

9e Août

Le dixseptième des dits Districts, à être nommé le District de Sydenham, sera, et il est par les présentes déclaré être borné en front ou au sud par la Grande Rivière ou l'Ottawa ; au nord en partie par les limites nord de la Province, et par le prolongement de la ligne ou des bornes sud ouest du District de Leinster qui sera ci-après décrit ; à l'ouest par les bornes ou limites ouest de la Province ; et à l'est par la ligne est de la Seigneurie de la Petite Nation ; de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière la dite Seigneurie de la Petite Nation ; de là sur un prolongement de la dite ligne, vers le nord, jusqu'à son intersection par les bornes sud ouest du District de Leinster ci-dessus mentionnées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend la Seigneurie de la Petite Nation et tous les Townships et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Iles dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, situées vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Sydenham.

Le dixhuitième des dits Districts, à être nommé le District du Lac des Deux Montagnes, sera et il est par les présentes déclaré être borné en front, ou au sud et au sud est, par la Grande Rivière ou l'Ottawa, le Lac des deux Montagnes et le fleuve Saint Laurent ; au nord en partie par les bornes sud ouest du District de Leinster qui sera ci-après décrit ; à l'ouest par les bornes est du District de Sydenham précédemment décrit ; et à l'est et au nord est par les bornes ouest et sud ouest du District de Terrebonne, savoir : commençant au fleuve Saint Laurent, sur la ligne de division entre la Seigneurie de la Rivière du Chêne et la Seigneurie de Blainville ; de là vers le nord ouest, le long de la dite ligne de division, jusqu'à son intersection par la ligne est de la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes, ou de l'augmentation d'icelle ; de là vers le nord jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière de la susdite augmentation ; de là vers l'ouest, le long de la ligne de derrière de la dite augmentation de la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes, jusqu'à son angle nord ouest ; de là continuant vers l'ouest, le long des limites nord de Chatham Gore, jusqu'à leur intersection par les limites est du Township de Wentworth ; de là vers le nord, le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle nord du dit Township de Wentworth ; de là vers le nord, et sur un prolongement de la dite ligne, jusqu'à son intersection par les bornes sud ouest du District de Leinster ci-dessus mentionnées ; de là vers le nord ouest le long des susdites bornes sud ouest du District de Leinster jusqu'à leur intersection par les bornes est du District de Sydenham précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend Chatham Gore et tous les Fiefs, Seigneuries et leurs augmentations respectives, et Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District du Lac des Deux Montagnes, avec l'Île Bizard et toutes les Iles dans la Grande Rivière ou l'Ottawa, le Lac des Deux Montagnes et le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District du Lac des Deux Montagnes.

Le dix-neuvième des dits Districts, à être nommé le district de Terrebonne, sera et il est par les présentes déclaré être borné au sud est par le fleuve Saint Laurent ; à l'ouest et au sud-ouest par les bornes est et sud est du District du Lac des Deux Montagnes précédemment désignées ; et au nord est par les bornes sud ouest du District de Leinster, à savoir : commençant au fleuve Saint Laurent, sur la ligne de division entre les Seigneuries de Terrebonne, et ses augmentations, et de Lachenaie ; de là vers le nord ouest, suivant la dite ligne de division, jusqu'à son intersection par la ligne sud ouest du Township de Kilkenny ; de là vers l'ouest le long de la dite ligne, jusqu'à l'angle sud ouest du dit Township de Kilkenny ; de là vers le nord ouest, le long des bornes sud ouest d'icelui, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière du dit Township de Kilkenny ; de là vers le nord ouest, le long de la ligne nord est du Township d'Abercromby, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière du dit Township d'Abercromby, jusqu'à son intersection par les bornes est du District du Lac des Deux Montagnes précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Fiefs, Seigneuries et leurs augmentations respectives, Townships et Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de Terrebonne, avec l'Île Jésus, et toutes les Iles dans le chenal formé par la dite Île et la rive nord du fleuve St. Laurent, et toutes celles dans le dit fleuve, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Terrebonne.

Le vingtième des dits Districts, à être nommé le District de Leinster, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint Laurent ; au nord-ouest par les limites nord de la Province ; au sud ouest par les bornes nord est du District de Terrebonne, et partie des Districts du Lac des Deux Montagnes et de Sydenham, précédemment désignées ; au nord est par

Appendice
(X.)

9e Août.

les bornes sud ouest de la Seigneurie de la Valtric et de son augmentation ; s'étendant au nord ouest depuis le fleuve Saint Laurent, le long de la susdite ligne, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière de la dite Seigneurie de la Valtric, et de son augmentation ; de là continuant au nord ouest, le long des bornes sud ouest du Township de Kildare, jusqu'à la ligne de profondeur ou de derrière d'icelui ; et de là au nord ouest, sur un prolongement des dites bornes sud ouest du Township de Kildare susdit, jusqu'aux limites nord de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Fiefs, Seigneuries et leurs augmentations respectives, Townships et Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites sus-désignées, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent, vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District de Leinster.

Le vingt-unième desdits Districts, à être nommé le District de Berthier, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud est par le fleuve Saint Laurent, au nord ouest par les limites nord de la Province ; au sud ouest par les bornes nord est du District de Leinster, précédemment désignées ; au nord est par les bornes sud ouest des Seigneuries ou Fiefs de Maskinongé et Carufel, formant la ligne de division entre les susdites Seigneuries ou Fiefs de Maskinongé et Carufel et les Seigneuries ou Fiefs du Petit Bruno et Dusable ou Nouvelle York ; s'étendant depuis le fleuve Saint Laurent, vers le nord ouest, jusqu'à la profondeur de la dite Seigneurie ou Fief Dusable ou Nouvelle York ; et de là par une ligne courant dans la même direction nord ouest, jusqu'aux limites nord de la Province ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Fiefs et seigneuries avec leurs augmentations respectives, tous les Townships, leurs augmentations, et les Paroisses, en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du dit District de Berthier, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du District de Berthier susdit.

Le vingt-deuxième des desdits Districts, à être nommé le District des Trois Rivières, sera, et il est par les présentes déclaré être borné au sud-est par le fleuve Saint Laurent ; au nord ouest par les limites nord de la Province ; au nord est par les bornes sud ouest du District de Portneuf, précédemment désignées ; et au sud-ouest par les bornes nord est du District de Berthier, précédemment désignées ; lequel District ainsi borné et délimité comprend tous les Fiefs et Seigneuries, avec leurs augmentations respectives, tous les Townships, avec leurs augmentations, et les Paroisses en tout ou en partie compris dans les limites ou bornes extérieures sus-désignées du District des Trois Rivières susdit, avec toutes les Iles dans le fleuve Saint Laurent vis-à-vis et le plus près des rivages du dit District des Trois Rivières.—Ce dont nos sujets affectionnés et tous autres qu'il appartiendra doivent prendre connaissance et se gouverner en conséquence.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre ces présentes nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province du Canada.

Témoin notre très-féal et bien-aimé le très-honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto, en Canada, l'un de nos Conseillers en notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, dans notre dite Province du Canada, ce quinzième jour d'Avril, l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante un, et de notre règne le quatrième.

Signé,

D. DALY,
Secrétaire de la Province.

No. 2.

Province du }
Canada. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Protectrice de la Foi.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—SALUT :

ATTENDU, que dans et par une certaine Ordonnance de la Législature de la ci-devant Province du Bas-Canada, faite et passée dans la quatrième année de notre règne, et intitulée, "Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement intérieur de cette Province, par l'établis-

“ sement d’Autorités Locales et Municipales en icelle,” il est entre autres choses statué qu’il sera loisible au Gouverneur de la dite Province, par et de l’avis du Conseil Exécutif, par Proclamation émanée à cet effet sous le Grande Sceau de la ci-devant Province, de nommer et fixer le lieu d’Assemblée pour chaque Conseil de District dans les différents Districts Municipaux qui seront constitués en vertu de la dite Ordonnance ; et attendu que dans et par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l’Irlande, fait et passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé, “ Acte pour unir les Provinces “ du Haut et du Bas Canada, et pour le Gouvernement du Canada,” il est entre autres choses statué qu’après l’Union de la dite Province avec la ci-devant Province du Haut Canada, en la manière pourvue par le dit Acte, les pouvoirs dont aucun Acte de la Législature de la dite ci-devant Province du Bas Canada, investira ou enjoindra au Gouverneur de la dite Province, d’exercer avec l’avis de son Conseil Exécutif, investiront en autant qu’iceux ne seront pas incompatibles ou ne répugneront pas aux provisions du dit Acte, et seront exercés par le Gouverneur de notre Province du Canada, avec l’avis de tel Conseil Exécutif que nous pourrons constituer pour les affaires de notre dite Province du Canada ; et attendu que la dite Ordonnance n’est pas incompatible ou ne repugne pas aux provisions du dit Acte : En conséquence sachez maintenant que notre très-fidèle et bien-aimé Conseiller CHARLES BARON SYDENHAM, Gouverneur de notre dite Province du Canada, a, par et de l’avis du Conseil Exécutif par nous constitué pour notre dite Province, nommé et fixé, et par cette présente notre Proclamation Royale nommons et fixons le lieu d’Assemblée du Conseil de District dans chacun des Districts Municipaux ci-après respectivement cités, c’est-à-savoir :—le lieu d’assemblée du Conseil de District de et pour le District de Québec, la Cité de Québec ; Portneuf, D’Eschamblault ; Saguenay, Malbaie ; Rimouski, Rimouski ; Kamouraska, Kamouraska ; Saint Thomas, Saint Thomas ; Dorchester, Saint Nicolas ; Chaudière, Leeds ; Nicolet, Drummondville ; Sherbrooke, ville de Sherbrooke ; Missisquoi, Nelsonville ; Richelieu, Saint Charles ; Saint Hyacinthe, Saint Hyacinthe ; Saint Jean, ville de Saint Jean ; Beauharnois, Durham ; Montréal, cité de Montréal ; Sydenham, Aylmer ; Lac des Deux Montagnes, Saint André ; Terrebonne, Sainte Thérèse ; Leinster, Saint Jacques ; Berthier, Sainte Elizabeth ; Trois Rivières, ville des Trois Rivières ; de ce dont tous nos bien-aimés sujets et autres dans notre dite Province, sont par ces présentes requis de prendre connoissance et de se gouverner en conséquence.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province du Canada.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le très-honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham, au Comté de Kent, et de Toronto, en Canada, l’un de nos Conseillers en notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l’Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l’Ile du Prince Edouard, et Vice Amiral d’icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce vingtième jour de Juillet, dans l’année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et de notre règne la cinquième.

D. DALY,
Secrétaire.

No. 3.

PROVINCE DU }
CANADA. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l’Irlande, Protectrice de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu’icelles pourront concerner,—SALUT :

ATTENDU que dans et par une certaine Ordonnance de la Législature de la ci-devant Province du Bas-Canada, faite et passée dans la quatrième année de notre règne, et intitulée, “ Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement intérieur de cette Province, par l’établissement “ d’Autorités Locales et Municipales en icelle,” il est entre autres choses statué, qu’il sera loisible au Gouverneur de la dite Province, avant le premier lundi de Janvier, en l’année de Notre Sei-

Appendice
(X.)

9e Août.

gneur mil huit cent quarante deux, de fixer et déterminer, par Proclamation sous le grand Sceau de la ci-devant dite Province, laquelle sera émanée à cet effet par et de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif, le nombre de Conseillers qui, suivant le chiffre de leur population, devra être élu pour chacune des Paroisses ou Townships, ou Paroisses ou Townships réputés, dans les différents Districts Municipaux dans la dite ci-devant Province, qui seront érigés et constitués sous l'autorité de la dite Ordonnance, et il est pourvu que les unions de Paroisses et Townships, et de Paroisses et Townships réputés, qui seront faites en conformité à une certaine Ordonnance de la dite Législature, faite et passée dans la quatrième année de notre règne, et intitulée, "Ordonnance qui prescrit et règle l'élection et nomination de certains officiers dans les différents Townships et Paroisses en cette Province, et pour pourvoir à d'autres provisions pour les intérêts locaux des habitans de ces divisions de la Province," seront et constitueront les Paroisses et Townships pour les fins de l'Ordonnance ci-dessus citée ; et attendu que dans et par un certain Acte du Parlement Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé, "Acte pour unir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué, qu'après l'union de la dite Province du Bas Canada, et la ci-devant Province du Haut Canada, en la manière pourvue par le dit Acte, les pouvoirs dont aucun Acte de la Législature de la dite ci-devant Province du Bas Canada investira ou enjoindra au Gouverneur de la dite ci-devant Province d'exercer, avec avis de son Conseil Exécutif, investiront, en autant qu'iceux ne seront pas incompatibles ou ne répugneront pas aux provisions du dit Acte, et seront exercés par notre Gouverneur de notre Province du Canada, avec l'avis de tel Conseil Exécutif que nous pourrons constituer pour les affaires de notre dite Province du Canada ; et attendu que la dite Ordonnance n'est pas incompatible ou ne répugne pas aux provisions du dit Acte :—En conséquence Sachez maintenant, que notre fidèle et bien-aimé Conseiller CHARLES BARON SYDENHAM, Gouverneur de notre dite Province du Canada, a, par et de l'avis et consentement du Conseil Exécutif par nous constitué pour notre dite Province, fixé et déterminé, et par cette présente notre Proclamation Royale fixons et déterminons le nombre de Conseillers qui, en vertu des provisions de la dite Ordonnance, sera élu pour les différents Townships et Paroisses, et Paroisses et Townships réputés, et Unions de Paroisses et Townships, ci-après respectivement cités, suivant le chiffre de leur population respective, tel qu'il en a été pris information par notre dit Gouverneur et notre dit Conseil Exécutif, c'est-à-savoir :—dans le District Municipal de Québec ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Foye ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Notre Dame de L'Ancienne Lorette ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Ambroise ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Charles de Charlesbourg ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Nativité de Notre Dame de Beauport ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Dunstan, lac Beauport ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra être formée en la manière susdite de la Paroisse de Saint Gabriel de Valcartier et les Townships de Stoneham et Tewkesbury ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Augustin de Desmaure ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra être formée en la manière susdite de la Paroisse de Sainte Catherine de Fossambault et le Township de Gosford ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de l'Ange Gardien ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Château Richer ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Anne, côte Beaupré ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Féréol ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Joachim ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Pierre ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Famille ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Laurent.—Dans le District Municipal de Portneuf : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François de Salles de Neuville ou la Pointe aux Trembles ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean Baptiste des Ecureuils ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de La Sainte Famille du Cap Santé ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra se former en la manière susdite de la Paroisse de Saint Joseph de Deschambault et le Township d'Alton ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Charles des Grondines ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François Xavier de Batiscan ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Geneviève ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Stanislas ; un Conseiller sera élu par la Paroisse de Sainte Anne La Pérade.—Dans le District Municipal de Saguenay : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François Xavier de la Petite Rivière ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Pierre et Saint Paul de la Baie Saint Paul ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Urbain, Côte Beaupré ; un Conseiller sera élu pour la paroisse de Saint Louis de L'Isle aux Coudres ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de l'Assomption de Notre Dame des Eboulements ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Etienne de La Malbaie ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Agnès de Murray Baie.—Dans le District Municipal de Rimouski : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Notre Dame des Neiges des Trois Pistoles ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean Baptiste de L'Isle Verte ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Germain de Rimouski ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra se former en la manière susdite de la Paroisse de Saint Simon de la Baie Hasta et de la Paroisse de Saint Fabien de la Baie Hasta ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Luce de Lessard ; un

Conseiller sera élu pour l'union qui devra se former en la manière susdite de la Paroisse de Saint Flavien de Lepage et la Paroisse de Métis ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra se former de la Paroisse de Sainte Cecile du Bic, la Paroisse de Saint Jérôme de Matane et les Townships de Matane, Saint Denis, et McNider.—Dans le District Municipal de Kamouraska : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint George de Kakouna ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Patrice de la Rivière du Loup ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Notre Dame de Liesse de la Rivière Ouelle ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Louis de Kamouraska ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Denis de la Bouteillerie ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra être formée en la manière susdite de la Paroisse de Saint Paschal de Kamouraska et le Township de Woodbridge ; deux Conseillers seront élus pour l'union qui sera formée en la manière susdite de la Paroisse de Sainte Anne de la Pocatière et le Township d'Ixworth ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint André de l'Islet du Portage.—Dans le District Municipal de Saint Thomas : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Pierre de la Rivière du Sud ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Thomas de la Pointe à la Caille ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Ignace du Cap Saint Ignace ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Notre Dame de l'Islet de Bonsecours ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Antoine de l'Île-aux-Grues ; deux Conseillers seront élus pour l'union qui sera formée en la manière susdite de la Paroisse de Saint Jean Port Joli et l'augmentation du Township d'Ashford ; deux Conseillers seront élus pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse de Saint Roch des Aulnets et le Township d'Ashford ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Charles Boromé, rivière Boyer ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Etienne de Beaumont ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Gervais et Protais ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Buckland, Standon et son augmentation, et Ware ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Lazare de Deschenaux ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Michel ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Vallier ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse de Saint François et le Township de Armagh ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de L'Assomption de Bellechasse ou Berthier.—Dans le District Municipal de Dorchester : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean D'Echaillon ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Louis de Lotbinière ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Croix ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Antoine de Tilly ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Flavien de Sainte Croix ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Nicolas ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Anselme ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Henry ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Isidore ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean Chrysostôme ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Joseph de la Point Lévy.—Dans le District Municipal de Chaudière : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Sylvestre de Beurivage ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Giles de Beurivage ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Marie Nouvelle Beauce ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Bernard ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Elzéar ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Joseph ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse de Saint George, Aubert Gallion, et les Townships Marlow, Linière et Jersey ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Claire de Joliette ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Marguerite de Joliette ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Frampton, Watford et Cranbourne ; un Conseiller sera élu pour le Township de Inverness ; un Conseiller sera élu pour le Township de Leeds ; un Conseiller sera élu pour le Township d'Halifax ; un Conseiller sera élu pour le Township d'Ireland ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Broughton, Tring, Hartford, Shenley et Dorset ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Somerset et Nelson.—Dans le District Municipal de Nicolet : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Pierre Les Becquets ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Edouard de Gentilly ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de La Nativité de Bécancour ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Jean Baptiste de Nicolet ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite du Township de Blandford et du Township de Maddington ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Antoine de la Baie du Febvre ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Zéphirin de Courval ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint François du Lac Saint Pierre ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Michel d'Yamaska ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint David ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite du Township d'Aston et son augmentation ; un Conseiller sera élu pour le Township d'Upton ; un Conseiller sera élu pour le Townships de Grantham ; un Conseiller sera élu pour le Township de Wickham ; un Conseiller sera élu pour l'union qui sera faite en la manière susdite des Townships d'Acton, Wendover, Horton, Warwick, Arthabaska, Stanfold, Simpson et Bulstrode.—Dans le District Municipal de Sherbrooke : un Conseiller sera élu pour le Township de Durham ; un Conseiller sera élu pour le Township de Kingsey ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Tingwick, Chester, Wolfstown, Ham et Waton ; un Con-

Appendice
(X.)

9e Août

Appendice
(X.)

9e Août.

seiller sera élu pour le Township d'Ascot : un Conseiller sera élu pour le Township de Compton ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Eaton, Dilton, Clinton et Newport ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Clifton, Hereford et Auckland ; un Conseiller sera élu pour le Township d'Oxford ; un Conseiller sera élu pour le Township de Brompton ; un Conseiller sera élu pour le Township de Melbourne ; un Conseiller sera élu pour le Township de Shipton ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Windsor, Stoke, Dudswell et Werdon ; un Conseiller sera élu pour l'union qui sera faite en la manière susdite des Townships de Bury, Westbury et Lingwick ; un Conseiller sera élu pour le Township de Hatley ; deux Conseillers seront élus pour le Township de Stanstead ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Barnston et Barford.—Dans le District Municipal de Missiskoui : deux Conseillers seront élus pour le Township de Dunham ; deux Conseillers seront élus pour le Township de Stanbridge ; deux Conseillers seront élus pour le Township de Sutton ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de l'Ouest de la Baie Missisquoi ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de l'Est de la Baie Missisquoi ; un Conseiller sera élu pour le Township de Shefford ; un Conseiller sera élu pour le Township de Stukely ; un Conseiller sera élu pour le Township de Granby ; un Conseiller sera élu pour le Township de Brome ; un Conseiller sera élu pour le Township de Farnham ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Milton, Ely et Roxton ; un Conseiller sera élu pour le Township de Bolton ; un Conseiller sera élu pour le Township de Patton.—Dans le District Municipal de Montréal : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint François d'Assise de La Longue Pointe ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Joseph de la Rivière des Prairies ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de l'Enfant Jésus de la Pointe-aux-Trembles ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Visitation du Sault au Recollet ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Joachim de la Pointe Claire ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Anne du Bout de L'Isle ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Geneviève ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Laurent ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Michel de Lachine ; un Conseiller sera élu pour la Seigneurie de Sainte Jeanne de L'Isle Perrot ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Marie Magdeleine de Rigaud ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Michel de Vaudreuil ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Joseph de Soulanges ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Ignace du Coteau du Lac ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite du Township de Newton et son augmentation ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Polycarpe de la Nouvelle Longueuil.—Dans le District Municipal de Sydenham : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Notre Dame de Bonsecours de la Petite Nation ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Buckingham et Lochaber et son augmentation ; un Conseiller sera élu pour le Township de Templeton ; deux Conseillers seront élus pour le Township de Hull ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Eardley et Wakefield ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite des Townships de Bristol et Onslow ; un Conseiller sera élu pour le Township de Clarendon ; un Conseiller sera élu pour le Township de Litchfield.—Dans le District Municipal du Lac des Deux Montagnes ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite du Township de Grenville et son augmentation et le Township de Harrington ; un Conseiller sera élu pour le Township de Chatham ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Magdeleine d'Argenteuil ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Benoît ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse du Lac des Deux Montagnes ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de L'Isle Bizarre ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jérôme ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Augustin ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Hermase ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse Saint Colombain ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Eustache de la Rivière du Chêne ; un Conseiller sera élu pour le Township de Gore ; un Conseiller sera élu pour le Township de Wentworth.—Dans le District Municipal de Terrebonne : deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Martin ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Vincent de Paul ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Rose ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Louis de Terrebonne ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Thérèse de Blainville ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Anne de Plaines ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de la Rivière du Nord, dans l'augmentation des Mille Isles ; un Conseiller sera élu pour le Township d'Abercrombie.—Dans le District Municipal de Leinster, deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Pierre du Portage de L'Assomption ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Sulpice ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Jacques de Sulpice ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de L'Assomption de Repentigny ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Grégoire de Rawdon ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Charles de Lachenaye ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Henri de Mascouche ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Roch de L'Achigan ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Lin de Lachenaye ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se formera en la manière susdite de la Paroisse de Saint Ours du Saint Esprit et le Township de Kilkenny ; un Conseiller sera élu pour le Township de Rawdon.—Dans le

District Municipal de Berthier : deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Paul de La Valtrie ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Elizabeth De Dautray ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Thomas ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Barthelemi de Dusablé ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Cuthbert ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Antoine de Lavaltrie ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Visitation de L'Isle du Pads ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Geneviève de Berthier ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Joseph de La Noraye ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse du Lac de Maskinongé et le Township de Brandon ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Ste. Mélémie d'Aillebout ; un Conseiller sera élu pour l'union qui devra se faire en la manière susdite du Township de Kildare et son augmentation.—Dans le District Municipal des Trois Rivières : deux Conseillers seront élus pour la Ville et Paroisse des Trois Rivières ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Anne de Yamachiche ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse de Saint Barnabé de Gatineau et le Township de Caxton et son augmentation ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Antoine de la Rivière du Loup ; un Conseiller sera élu pour l'union qui se fera en la manière susdite de la Paroisse de Saint Léon et le Township de Hunterstown ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Joseph de Maskinongé ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Morcel du Lac Maskinongé ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Visitation de Champlain ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Marie Magdeleine du Cap de la Magdeleine.—Dans le District Municipal de Beauharnois : un Conseiller sera élu pour le Township de Hemmingford ; un Conseiller sera élu pour le Township de Hinchinbrook ; un Conseiller sera élu pour le Township de Godmanchester ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Régis ; un Conseiller sera élu pour le Township de Dundee ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Thimothée de Beauharnois ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Martine ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Clément ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Malachie de Ormstown ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean Chrysostôme de Russelltown ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Joachim de Chateauguay ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Isidore ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Philomène.—Dans le District Municipal de Saint Hyacinthe : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Damase ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Hyacinthe ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Présentation ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Pie ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Césaire ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Hugues de Ramsay ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Simon ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Dominique ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Sainte Rosalie ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Paul de Yamaska.—Dans le District Municipal de Richelieu : deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Pierre de Sorel ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de l'Immaculée Conception de Saint Ours ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Denis ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Charles Rivière Chambly ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Judes de Saint Ours ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Barnabé ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Aimé ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Antoine de Chambly ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Mathieu de Belœil ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Marc de Cournoyer ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de La Trinité de Contrecoeur ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint François Xavier de Verchères ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Anne de Varennes ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de La Sainte Famille de Boucherville ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Hilaire de Rouville ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean Baptiste de Rouville.—Dans le District Municipal de Saint Jean : un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Caughnawaga ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Rémi de la Salle ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Luc de Longueuil ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Constant ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de La Nativité de Notre Dame de Laprairie de la Magdeleine ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Philippe ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Antoine de Longueuil ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Joseph de Chambly ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jean l'Evangeliste, Dorchester : deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Marguerite de Blairindie ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Edouard de Saint George ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Valentin ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Saint Cyprien de De Léry ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Jacques Le Mineur ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Sainte Marie de Monnoir ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Grégoire ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Mathias de Chambly ; deux Conseillers seront élus pour la paroisse de Saint Athanase de Bleury ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint George de Noyan ; un Conseiller sera élu pour la Paroisse de Saint Thomas de Foucault ; deux Conseillers seront élus pour la Paroisse de Lacolle, sujets toujours à tels changements et

Appendice
(X.)
9e Août.

Appendice
(X.)
9e Août.

modifications qui pourront être faits par quelque Proclamation ou Proclamations qui seront émanées à cet effet par le Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, ou la personne autorisée à exécuter la charge ou fonction de Gouverneur de notre dite Province du Canada, en vertu des provisions et pouvoirs de l'Acte et Ordonnances susdits, de ce dont tous nos bien-aimés sujets et autres dans notre dite Province, sont par ces présentes requis de prendre connoissance, et de se gouverner en conséquence.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre ces présentes nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province du Canada.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le très-honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham, au Comté de Kent, et de Toronto en Canada, un de nos Conseillers en notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce vingtième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et de notre règne la cinquième.

D. DALY,
Secrétaire de la Province.

No. 4.

PROVINCE DU }
CANADA. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Protectrice de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—SALUT :

ATTENDU, qu'à raison de certaines inexactitudes dans la description des limites Sud-Est du District Municipal de Nicolet, qui se trouvent dans notre Proclamation Royale, datée, Maison du Gouvernement, Cité de Montréal, 15e jour d'Avril, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et dans la quatrième année de notre Règne, et dans cette partie de notre Proclamation Royale, datée, Maison du Gouvernement, dans notre Ville de Kingston, le vingtième jour de Juillet de la dite année, et dans la cinquième année de notre Règne, qui à rapport aux Townships et à l'Union des Townships, dans le dit District Municipal de Nicolet, et dans le District Municipal de Sherbrooke, il peut s'élever des doutes relativement au District Municipal dans lequel certains Townships sont situés ; et attendu qu'il paraît qu'il serait plus convenable que le Township de Acton, dans le dit District Municipal de Nicolet, soit réuni au Township de Wickham, au lieu de l'être aux Townships de Wendover, Horton, Warwick, Arthabasca, Stanfold, Simpson, et Bulstrode, et qu'il peut s'élever des doutes sur le nombre des Conseillers qui devront être élus pour les Unions ainsi formées, et qu'il est expédient de lever ces doutes : Qu'il soit maintenant connu en conséquence, que notre fidèle et bien-aimé Conseiller, Charles Baron Sydenham, de Sydenham, dans le Comté de Kent, et de Toronto en Canada, par et de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif pour notre dite Province du Canada, et en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'Ordonnance et l'Acte mentionnés en la dite Proclamation, a fixé, déterminé et déclaré, et par les présentes fixe, détermine et déclare que la limite du côté sud-est du District Municipal de Nicolet, et entre le dit District Municipal et le District Municipal de Sherbrooke, à partir du point où la limite nord-ouest du Township d'Ely se réunit à la limite sud-ouest ou ligne de derrière du Township de Durham, sera une ligne tirée le long de la limite dernièrement mentionnée, jusqu'à l'angle sud-est du Township de Durham, de là en suivant la ligne entre le dit Township et le Township de Melbourne, jusqu'à ce qu'elle arrive à la Rivière Saint François, de là en descendant le long de la dite Rivière jusqu'à la limite entre les Township de Kingsey et de Shipton, de là en suivant la dite dernière limite jusqu'à la limite entre le dit Township de Shipton et le Township de Tingwick, de là au nord-ouest en suivant la dite dernière limite jusqu'à la limite du dit Township de Tingwick et le Township de Warwick, de là en suivant au nord-ouest la limite du dit Township de Tingwick et du Township de Chester, et de cette partie du Township d'Halifax, jusqu'à ce qu'elle soit intersectée par la limite sud-ouest du District Municipal de Chaudière,

de manière que le dit District Municipal de Nicolet comprendra les dits Townships de Durham et Kingsey ; et de plus qu'il sera élu un Conseiller dans le dit District Municipal de Nicolet pour l'union des Townships de Wickham et Acton, qui sera formé en la manière prescrite dans la dite Ordonnance, et qu'il sera élu un Conseiller pour l'union qui sera formée en la même manière des dits Townships de Wendover, Horton, Warwick, Arthabaska, Stanfold, Simpson et Bulstrode ; et que telles parties de nos dites Proclamations, ou de l'une ou de l'autre, qui répugneront en aucune manière ou seront contraires à cette Proclamation, seront et sont par les présentes révoquées, abrogées, annullées, et de nul effet : Et nos bien-aimés sujets et tous autres dans notre dite Province, sont par le présent requis d'en prendre connoissance et de se gouverner en conséquence.

Appendice
(X.)
9e Août.

En foi de quoi, nous avons fait rendre ces présentes nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Charles Baron Sydenham, de Sydenham au Comté de Kent, et de Toronto en Canada, un de nos Conseillers en notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Kingston, dans notre dite Province du Canada, ce deuxième jour d'Août, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et de notre règne la cinquième.

D. DALY,
Secrétaire.

No. 5.

LISTE DES GARDIENS (WARDENS) NOMMÉS EN VERTU DE L'ORDONNANCE
4^E VICTORIA, CHAP. 4.

Commissions datées, Kingston, 12e Juin, 1841.

Pour le District de Québec :

Portneuf.....	Edward Hale, Ecuier,
Saguenay.....	John Nairne, Ecuier,
Rimouski	Alexis Rivard, Ecuier,
Kamouraska.....	Honble. Jean Bte. Taché,
Saint Thomas.....	Etienne P. Taché, Ecuier,
Dorchester.....	Horatio N. Patton, Ecuier,
Chaudière.....	John Lambly, Ecuier,
Nicolet.....	John Bradey, Ecuier,
Sherbrooke.....	Edward Hale, Jr. Ecuier,
Missisquoi.....	William Baker, Ecuier,
Richelieu.....	Alexis Pinet, Ecuier,
Saint Hyacinthe.....	William U. Chaffers, Ecuier,
Saint Johns.....	William McGinnis, Ecuier,
Beauharnois.....	M. Harrison, Ecuier,
Montréal.....	John Molson, Ecuier,
Sydenham.....	John Egan, Ecuier,
Lac des Deux Montagnes.....	Charles J. Forbes, Ecuier,
Terrebonne.....	Joseph D. Lacroix, Ecuier,
Leinster.....	Joseph Ed. Faribault, Ecuier,
Berthier.....	Barthelemi Joliette, Ecuier,
Trois Rivières.....	Antoine Polette, Ecuier.

Bureau du Secrétaire,
Kingston, 6e Août, 1841.

Appendice
(X.)

No. 6.

Au

9e Août.

GARDIEN (WARDEN) DU DISTRICT DE

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Kingston, 26e Juillet, 1841.

Monsieur,

En vous transmettant la Patente de votre appointment comme Gardien (Warden) du District de _____, Son Excellence le Gouverneur Général me charge de l'accompagner de copies de deux Ordonnances passées dans la présente année du Règne de Sa Majesté, établissant et réglant les devoirs de l'Office de Gardien (Warden); ainsi que des instructions suivantes, préparées à l'effet de mettre chaque individu chargé de cet important emploi en état de saisir d'un coup d'œil, la nature de ses obligations envers le Gouvernement dont il est l'Officier, et le District aux intérêts duquel il est spécialement chargé de veiller.

Les avantages qui devront résulter et au District et la Province en général de ces institutions, bien comprises et administrées, dépendront en grande partie de la manière dont le Gardien (Warden) s'acquittera de sa tâche. Les fonctions des Officiers qu'il doit choisir ne le cèdent en importance qu'à celles dont il doit s'acquitter lui-même. Il devra choisir les personnes qui doivent présider les Assemblées de Townships et agir comme Officers Rapporteurs aux Elections; ils nommera un des deux Auditeurs, dont le devoir est d'examiner et faire rapport sur les comptes du District ou Township, et un Inspecteur qui examinera tous plans et estimés, et surveillera l'exécution de tous travaux publics. Le Gardien (Warden) devra présider les Assemblées du Conseil, régler la manière de procéder et maintenir l'ordre dans les discussions; transmettre, pour l'approbation de l'Exécutif, les Règlements passés par le Conseil, sans quoi ils seraient nuls et de nul effet, et il devra de plus entretenir cette correspondance au moyen de laquelle le Gouvernement sera principalement mis à portée de connaître les besoins et les sentiments des habitants du District, sur leurs affaires locales.

Cette esquisse imparfaite des pouvoirs et devoirs de votre position, ne laissera pas que d'être de quelque utilité, si, comme Son Excellence l'espère, en vous pénétrant de l'importance des fonctions dont vous vous trouvez revêtu, cela à l'effet d'attirer votre attention sérieuse aux dispositions de ces lois, aux fins quelles puissent être administrées de manière à fonctionner en harmonie avec le système général, et assurer la prospérité particulière du District dont vous vous trouvez chargé.

Quoique l'Office soit actuellement créé par l'Ordonnance des Conseils de District, vous verrez cependant que quelques-uns des premiers et des plus importants devoirs du Gardien (Warden) sont prescrits par l'Ordonnance C. 3. Il convient donc d'appeler d'abord votre attention à l'Ordonnance des Officiers de Paroisses et de Townships.

Les Assemblées auxquelles les Officiers de Paroisses ou de Townships, ainsi que les Conseillers du District devront être élus, et autres affaires transigées, seront convoquées par un des Juges de Paix du District; ou si vous le jugez à propos, par quelqu'autre personne sage et compétente, auquel Juge de Paix, ou à laquelle personne vous adresserez un Warrant sous votre sceau et sceau, l'autorisant et le requérant de prendre les mesures nécessaires.

Une formule de Warrant a été préparée dont vous pourrez vous servir avec avantage dans ces occasions, vû qu'elle spécifie, pour la conduite de l'Officier Rapporteur ou Président, le temps sous lequel il devra convoquer l'Assemblée, le nombre de jours d'avis qu'il sera tenu de donner; et le nombre de Conseillers que la Paroisse ou le Township aura droit d'élire.—Ci-suit la formule du Warrant :—

Province du Canada. }
District de }Par
dans la Province du Canada.

Ecuyer, Gardien (Warden) du District de

A

Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :—

Vu que par une Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province du Canada, connue ci-devant comme la Province du Bas-Canada, intitulée, " Une Ordonnance pour pourvoir à et régler l'élection et la nomination de certains Officiers dans les différentes

“ Paroisses et Townships de cette Province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des habitants de ces divisions de la Province,” passée dans la présente année du Règne de Sa Majesté, et aussi par une autre Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de la dite Province, passée en l'année ci-dessus, intitulée, “ Une Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement intérieur de cette Province, en établissant des autorités Locales ou Municipales en icelle,” il est entr'autres choses, statué qu'il sera loisible à chacun des Gardiens (Wardens) qui seront nommés pour les différents Districts de cette partie de la Province du Canada, d'autoriser et requérir un des Juges de Paix, ou une autre personne sage et compétente, dans chacun des différents Townships et Paroisses du District, de convoquer une Assemblée pour les différents objets spécifiés dans les Ordonnances ci-dessus récitées, et d'agir comme Président des dites Assemblées et comme Officier Rapporteur à toutes Elections qui devront s'y faire.

Appendice
(X.)

9e Août.

Maintenant, sachez donc en conséquence, que, moi le dit Ecuyer, Gardien (Warden) du dit District, en vertu des pouvoirs dont je suis revêtu, j'autorise et requiers, vous, le dit Ecuyer, sous douze jours de la réception de ce Warrant, de faire assembler, après avis de huit jours affiché à cet effet dans deux ou plus des lieux les plus publics dans la Paroisse (ou Township) de les Habitants, tenant Maison, de la dite Paroisse ou Township, qualifiés suivant la réquisition de la dite Ordonnance premièrement récitée, à quelque lieu convenable dans la dite Paroisse (ou Township) à un certain jour mentionné dans tel Avis, aux fins d'élire les Officiers et d'exercer leurs droits de Corporation, et s'acquitter des fonctions mentionnées dans l'Ordonnance premièrement récitée ; et aussi aux fins d'élire un Conseiller (ou deux Conseillers) pour représenter le dit Township (ou Paroisse dans le Conseil du District de Et je vous autorise de plus, vous, le dit Ecuyer, de présider l'Assemblée ainsi convoquée, et de prendre les Elections, qui devront être faites à telle Assemblée, suivant la manière prescrite par la dite Ordonnance ci-dessus récitée.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armes, à dans le District
de dans la Province du Canada, le jour de
dans l'année de Notre Seigneur et dans la
du Règne de Sa Majesté.

La même qualification qui donne droit à une personne de voter à l'Election d'un Officier de Paroisse, lui donne aussi celui de voter à celle d'un Conseiller ; et comme il est essentiel, pour prévenir la confusion et le délai aux Elections, que le montant de la qualification soit bien compris des Habitants, il sera à propos d'insérer dans l'Avis les particularités de la qualification telle que requise par l'Ordonnance. Ci-joint est un exemplaire d'instructions pour l'usage des personnes nommées pour présider à ces Assemblées, lequel vous voudrez bien transmettre à ces Messieurs, avec copies des Ordonnances. Une formule d'Avis a été préparée dans laquelle ils trouveront un état de la qualification nécessaire.

Le temps auquel les premières Elections devraient avoir lieu, n'ayant pas, pour des raisons qu'il est facile de concevoir, été spécifié dans l'Ordonnance. Son Excellence me charge de vous exprimer le désir qu'il a que vous émaniez vos Warrants aux différents Officiers Rapporteurs, le jour d , et que vous leur enjoigniez de tenir les Elections simultanément.

Les Conseillers et autres personnes choisis aux premières Elections, demeureront en Office jusqu'au second Lundi de Janvier, 1842 ; et vous verrez que la 2de Section de l'Ordonnance C. 3, requiert qu'avant ce jour, en 1842, et dans chaque année suivante, vous émaniez votre Warrant comme ci-dessus aux personnes que vous choisirez pour présider les Assemblées Annuelles ; vous rappelant que ces nominations ne sont pas nécessairement permanentes, et que dans tous les cas vous pouvez user de votre discrétion à l'égard de tels choix.

Si la personne nommée à aucun emploi de Paroisse, refuse ou néglige de l'accepter ; ou si la Paroisse omet d'élire ; ou si la personne élue, après avoir acceptée, meurt ou laisse la Paroisse, ou devient incapable en quelque manière que ce soit ; alors et dans tous ces cas il sera du devoir du Juge de Paix, ou autre personne, devant qui la dernière Election aura eu lieu, ou du Gardien (Warden) de convoquer une Session Spéciale des Magistrats du District, aux fins que deux ou plus d'entre eux ainsi assemblés puissent nommer une personne pour s'acquitter du devoir. Il est à remarquer que le Gardien (Warden) et le Président de l'Assemblée à laquelle l'Election a eu lieu, sont concurremment revêtus de ce pouvoir ; et chaque fois que cette personne négligera, ou pour quelque cause que ce soit omettra de convoquer une Session Spéciale, il sera du devoir du Gardien (Warden) de prendre sur lui de le faire, afin que telle vacance soit remplie incontinent.

Appendice
(X.)
9e Août.

Si une vacance a lieu dans le Conseil du District après la première ou l'Election Annuelle ; mais avant la dernière Assemblée du quartier de l'année, le Gardien (Warden) émanera son Warrant comme susdit pour l'Election d'un Conseiller pour remplir la vacance. Il sera cependant de son devoir, avant d'adopter cette démarche, de s'assurer d'après la meilleure preuve qu'il pourra se procurer, de la vérité des faits allégués, ou suivant que le cas pourra se rencontrer, de leur suffisance en loi pour rendre une nouvelle Election nécessaire.

Le 16me Section de l'Ordonnance C. 3, impose au Gardien (Warden) un devoir dont il devrait s'acquitter avec beaucoup de soin et de circonspection, d'autant plus qu'aucune règle fixe de conduite à cet égard a été posée. Aucune Assemblée de Paroisse ou de Township ne doit avoir lieu pour l'Election d'Officiers ou de Conseillers, ou pour quelque objet que ce soit, dans des endroits dont la population n'excèdera pas trois cents âmes ; mais le Gardien (Warden) est autorisé de former des Unions de Paroisses ou Townships; ou des deux, aux fins que chaque telle Union puisse jouir de tous les droits et privilèges des divisions les plus populeuses. L'Ordonnance qui confère ce pouvoir au Gardien (Warden) n'a pas prescrit le mode au moyen duquel [pour le présent et jusqu'à ce qu'un recensement ait eu lieu,] il pourra s'assurer du montant de la population. Mais je suis chargé de vous suggérer une règle d'après laquelle Son Excellence désire que vous agissiez dans l'exercice de votre discrétion à cet égard. Si vous faites attention que la clause en question n'a rapport qu'aux Officiers de Paroisse ou de Township [et aux Assemblées pour des objets de Paroisse ou de Township] vous voudrez bien regarder à la 9e Section de l'Ordonnance C. 4, où vous trouverez une provision en vertu de laquelle le Gouverneur Général a émané la Proclamation déclarant quelles Paroisses et Townships ont droit d'élire qu'un seul membre pour le Conseil du District, [et qui ont ce droit parce que leur population excède trois cents âmes] ; et vous trouverez aussi la manière dont une Paroisse ou Township, formant d'abord partie d'une Union peut par la suite, à raison de l'augmentation de sa population, être admise au rang d'une Paroisse ou Township indépendant. Le parti le plus sûr à prendre pour vous, si aucun tel cas se présentait dans votre District, serait de traiter les plus petites Paroisses et Townships d'après la Proclamation de Son Excellence ; en unissant, suivant que vous le jugerez le plus convenable, deux ou plus de tels lieux [ou en joignant, si vous le jugez à propos, un ou plusieurs de tels lieux à telle localité plus considérable] que la Proclamation n'aurait pas déclaré avoir droit d'élire un membre.

Par la 8e Section de l'Ordonnance C. 4, une Union ainsi établie jouira des mêmes droits que confère l'une ou l'autre Ordonnance, aux Paroisses ou Townships indépendants.

Et il sera de votre devoir ci-après chaque fois que pour les fins de l'Ordonnance du Conseil du District, l'Exécutif jugera à propos de déclarer qu'une Paroisse ou Township aura droit de choisir séparément un Conseiller, de séparer telle Paroisse ou Township de l'Union dont elle faisait partie pour les fins de l'Ordonnance C. 3.

Les Unions que vous serez appelé à former ainsi, devront être déclarées dans un Warrant adressé comme dans les autres cas, à une personne nommée par vous pour agir comme Président de l'Assemblée. Cet instrument devrait être, autant que possible, conforme aux termes de celui que vous adresserez au Président d'une Paroisse ou d'un Township indépendant. Je joins une formule qui conviendra à ces occasions :—

Province du Canada, }
District de }

Par
dans la Province du Canada.

Gardien (Warden) du District de

A

Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :—

Vu que par une Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province du Canada connue ci-devant comme la Province du Bas Canada, intitulée, " Une Ordonnance pour pourvoir à, et régler l'Election et la nomination de certains Officiers dans les différentes Paroisses et Townships de cette Province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des Habitants de ces divisions de la Province," passée dans la présente année du Règne de Sa Majesté ; et aussi par une autre Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province du Canada ci-devant connue comme le Bas Canada susdit, passée dans la dite année et intitulée, " Une Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement de cette Province, en établissant des autorités locales ou municipales en icelle," il est entr'autres choses Statué, qu'il sera loisible à chacun des Gardiens (Wardens) qui seront nommés pour les différents

Districts dans cette Province, d'autoriser et requérir un des Juges de Paix, ou quelqu'autre personne sage et compétente, de convoquer une Assemblée dans chacun des différents Townships et Paroisses ou lieux réputés tels, ainsi que dans toutes Unions de Townships et Paroisses dans les dits Districts respectivement, pour les différents objets mentionnés dans les Ordonnances ci-dessus récitées, et présider les dites Assemblées et agir comme Officiers Rapporteurs à toutes les Elections qui devront s'y faire, et qu'il est de plus Statué, qu'aucune ou plusieurs de telles Paroisses ou Townships, ou lieux réputés tels, dans lesquels la population n'excédera pas trois cents âmes, seront par le Gardien (Warden) du District dans lequel ils seront situés, en, et par son Warrant à l'effet de convoquer les Assemblées ci-dessus, unis pour toutes les fins des dites deux Ordonnances à quelqu'autre Paroisse ou Township y adjacent, ou unis l'un à l'autre suivant que le dit Gardien (Warden) le déterminera.

Appendice
(X.)
9e Août.

Maintenant, sachez donc, en conséquence, que moi, le dit Ecuyer, Gardien (Warden) du dit District, en vertu du pouvoir dont je suis revêtu, j'unis, pour toutes les fins des dites Ordonnances, la Paroisse (ou le Township) de dans lequel la population n'excède pas trois cents âmes, à la Paroisse (ou Township) de *(ou si ni l'une ni l'autre des Paroisses, etc. à trois cents habitants, substituez,)* avec les Paroisses (ou Townships) de et aucun desquels ne contient une population excédant trois cents âmes, les uns aux autres ; et j'autorise et requiers par le présent, vous, le dit Ecuyer, sous douze jours de la reception de ce Warrant, de faire assembler, après avis de huit jours affiché à cet effet dans deux endroits ou plus, des plus publics dans les dites Paroisses (ou Townships) unis, les Habitants, tenant Maison, des dites Paroisses (ou Townships) unis, qualifiés au désir de l'Ordonnance premièrement récitée, en quelque lieu convenable dans quelque'une des Paroisses (ou Townships) ainsi unis, à un certain jour mentionné dans tel avis comme susdit, aux fins d'élire des Officiers et d'exercer leurs droits de Corporation, et s'acquitter des fonctions mentionnées dans l'Ordonnance premièrement récitée ; et aussi aux fins d'élire un Conseiller pour représenter la dite Union de Paroisses (ou Townships) dans le Conseil du dit District de Et je vous autorise de plus, vous le dit Ecuyer, de présider l'Assemblée ainsi convoquée, et de faire faire les Elections qui devront être faites à telles Assemblées, suivant la manière prescrite par la dite Ordonnance récitée.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armes, à dans le District de dans la Province du Canada, le jour d dans l'année de notre Seigneur et dans la année du Règne de Sa Majesté.

Le Gardien (Warden) est autorisé, concurremment avec les personnes qui présideront les Assemblées, de faire prêter à ceux qui seront élus Conseillers, le Serment d'Allégeance à Sa Majesté, et aussi un Serment dont les termes sont récités dans la 14e Section de l'Ordonnance C. 4. Dans les cas où les Serments auraient été administrés par le Gardien (Warden) il devrait informer immédiatement le Président de l'Assemblée que le Conseiller a prêté devant lui les Serments requis, afin que le Président ne procède pas, faute de connaissance, à une nouvelle Election, comme il pourrait le faire dans certains cas.

Les Gardiens (Wardens) devraient donner une attention particulière aux provisions des 18e et 19e Sections de l'Ordonnance du Conseil de District. Elles règlent la sortie annuelle d'un tiers du Conseil de District, et prescrivent le mode d'atteindre ce but, le Gardien étant obligé de la diriger et d'y veiller. Le second Lundi de Janvier de chaque année un tiers du Conseil devra sortir d'Office. Mais en autant que le Conseil entier doit être élu, en même temps, il devient nécessaire de recourir à quelques moyens pour décider quels sont ceux qui se retireront la première année après la première Election, et ceux qui se retireront la seconde. Ces questions devront être réglées par le sort à la dernière Assemblée de quartier de la présente année. Si aucun Conseil se trouvait composé d'un nombre qui ne pourrait se diviser *par trois*, le Gardien devrait saisir la première occasion de requérir le Conseil de passer un règlement fixant le nombre qui sortira d'Office dans chacune des trois années, prenant garde néanmoins que le nombre pour chaque année soit aussi près du tiers que possible, et qu'à la fin de la troisième année aucun du Conseil originaire ne demeure en Office (à moins qu'il n'ait été réélu). Ce règlement restera en force aussi longtemps seulement que le Conseil sera composé d'un nombre qui ne pourra se diviser par trois. Mais dans ce cas, suivant la règle établie pour les cas où le nombre est divisible par trois, les noms des individus qui devront se retirer la première et la seconde année après la première élection, seront tirés au sort en la manière prescrite par la 19e Section de l'Ordonnance C. 4.

Il y aura dans chaque année quatre Assemblées de Quartier du Conseil de District, auxquelles présidera le Gardien (Warden) ; mais en cas d'absence de sa part, mort, ou incapacité d'agir, les membres présents, pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de quelques causes imprévues, pourront choisir dans leur propre corps un Président temporaire. Le Gardien (Warden) ne devra pas permettre qu'aucune Assemblée, sous quelque prétexte que ce soit, se

Appendice
(X.)

9e Août.

prolonge au-delà du terme de cinq jours alloué par la loi ; mais s'il devenait nécessaire pour la dépêche d'affaires urgentes, d'avoir une Assemblée Spéciale, il sera du devoir du Gardien (Warden) d'informer l'Exécutif de telle nécessité, et de demander une autorisation par écrit pour tenir une Assemblée extraordinaire. Mais l'Assemblée ainsi convoquée ne durera pas plus des cinq jours, et les discussions se borneront à tels objets mentionnés expressément dans l'autorisation écrite. Toutes questions seront décidées par la majorité des voix des membres présents ; et dans le cas où elles seraient également partagées le Gardien (Warden) aura la voix prépondérante ; mais il n'aura aucune autre voix. Le Gardien devra signer les minutes des procédés, qui seront entrées dans un livre par le Greffier du Conseil, l'Ordonnance ne dit pas s'il doit le faire à la clôture de chaque jour de l'Assemblée, ou à la clôture finale d'icelle ; mais la dernière méthode, qui serait probablement la plus convenable, remplirait le but de l'Ordonnance. Le Conseil pourra nommer autant de Comités qu'il jugera nécessaire pour transiger les affaires ; mais il sera du devoir du Gardien (Warden) de veiller à ce qu'aucun Comité ne siège, soit par ajournement soit autrement, hors du temps des Assemblées de Quartier ou des Assemblées extraordinaires.

Le Gardien (Warden) est autorisé de nommer un Greffier de District temporaire, lequel agira comme tel jusqu'à ce qu'un Greffier ait été nommé régulièrement tel que pourvu par la loi.

La 32e Section de l'Ordonnance du Conseil de District pourvoit à la nomination de deux Auditeurs à la première Assemblée de Quartier de chaque année, l'un nommé par le Gardien (Warden) l'autre choisi par le Conseil. Dans les deux cas il sera du devoir du Gardien (Warden) de veiller à ce que les personnes ainsi choisies ne soient pas comprises dans aucunes des restrictions y mentionnées, et quelles n'entrent pas en fonction avant d'avoir prêté un serment dans les termes prescrit par l'Ordonnance.

La 35e Section revêt le Gardien (Warden) du pouvoir de nommer l'Inspecteur du District, dont la nomination, cependant, ne sera parfaite que lorsqu'elle aura eu l'approbation du Gouverneur. Considérant les avantages que les Conseils de District doivent procurer à la Province, et la grande part que les améliorations locales et l'exécution d'ouvrages utiles doit attirer de l'attention de ces corps, vous ne pouvez manquer de vous apercevoir qu'un bon choix d'Inspecteurs devient une considération d'une importance vitale. La probité, l'intelligence, l'activité et la qualification professionnelle, sont les qualités principalement requises du Candidat pour cet Office. Pour s'assurer de cette dernière, l'Ordonnance a deplus pourvu que la nomination de l'Inspecteur ne sera pas parfaite, à moins qu'après examen, il ait été déclaré qualifié, soit par le Bureau des Travaux Publics ou par quelqu'autre personne ou personnes que le Gouverneur jugera à propos de commettre pour tel examen.

La 36e Section prohibe la tenue de plus d'un Office de District par le même individu et en même temps. Le Gardien devrait veiller sur ce sujet, ainsi que sur tous autres, de manière à empêcher non seulement l'infraction, mais aussi l'évasion d'aucunes provisions de ces Ordonnances.

La plus importante provision de ces lois est celle de la 37e Section de l'Ordonnance C. 4.) laquelle donne au Conseil le pouvoir de faire de Réglemens, et détaille les objets pour lesquels ils peuvent être faits. En parcourant attentivement cette clause l'on voit qu'il est à peine aucun Acte du Conseil qui ne puisse devenir le sujet d'un Règlement.

Le Gardien (Warden), comme Président, sera souvent obligé d'interposer son avis et son autorité ; pour régler la manière de passer les règlements ; pour suggérer des mesures utiles et prévenir la passation d'autres qui pourraient être désavantageuses ou illégales ; et de veiller à ce que les conditions requises par l'Ordonnance pour la validité des procédés soient fidèlement observées.

Parmi ces conditions, les unes doivent précéder l'introduction légale d'un Règlement, et les autres suivre son adoption par le Conseil. La plupart des premières se trouvent dans les 38e, 39e et 40e Section. Le Gardien (Warden) est spécialement tenu de voir à l'accomplissement des conditions prescrites dans la 40e Section ; et même lorsqu'un Règlement pour l'exécution des travaux publics aura été adopté par le Conseil et approuvé par l'Exécutif, et en conséquence sera en pleine force, il sera encore du devoir du Gardien (Warden) de veiller aux procédés ultérieurs, et de voir à ce que, dans la manière de contracter et autres matières, les règlements généraux aient été adoptés ci-après par le Bureau des Travaux Publics, soient observés. Il lui est enjoint, aussitôt qu'un Règlement aura été adopté par le Conseil, d'en transmettre immédiatement une copie authentique au Secrétaire de la Province, qui prendra les moyens nécessaires pour le soumettre à Son Excellence pour être alloué.

La loi ne pourvoit pas à aucun moyen d'authentifier, et il peut être avantageux de dire que le mode le plus convenable à suggérer, serait que le Gardien (Warden) signât chaque copie, et que le Conseil ordonnât que le Sceau de la Corporation y soit attaché.

La Législature a aussi gardé le silence sur la manière dont ces mesures seraient discutées et délibérées ; jugeant probablement qu'il était plus convenable que les Conseils exerçant leur propre discrétion à cet égard ; mais le Gardien (Warden) étant la personne dont on attendra des suggestions à cet égard, et dont les vues seront adoptées, il est à espérer, dans la plupart des cas, ce sera à vous de considérer attentivement la marche la plus convenable ; vous rappelant toujours que l'objet essentiel du présent système étant que le peuple ait la régie de ses propres affaires, la plus grande latitude devrait être accordée dans les discussions ; observant aussi que la répression de toute discussion étrangère n'est pas seulement essentielle à la convenance des Conseillers eux-mêmes, qui ne doivent pas être tenus absents de chez eux sans nécessité, mais conforme aux intentions de la Législature, qui a pris un soin particulier de limiter les fonctions du Conseil à des objets de nécessité immédiate ainsi que purement locale.

La 43e. Section ordonne au Gardien (Warden) de transmettre au Gouverneur, un état annuel des comptes du District, Ceci devrait être fait aussitôt que possible après la dernière Assemblée de Quartier de l'année ; les Comptes doivent être mis, par ordre de Son Excellence, devant les deux Chambres de la Législature, dont les Sessions futures auront probablement lieu durant l'hiver.

L'on a prévu que des cas pourraient se présenter où le Gouverneur serait appelé, dans l'intérêt d'un District, ou du Pays en général, à exercer le pouvoir dont il est revêtu par la 48e Section de l'Ordonnance, de dissoudre un Conseil de District. Un tel événement sera nécessairement rare, et l'on peut bien espérer qu'un exercice de la prérogative aussi pénible ne sera jamais requis. Si cependant, contre toute attente, l'occasion s'en présentait malheureusement, le Gardien (Warden) trouvera dans la 48e Section un détail des procédés qu'il devra adopter pour l'Élection d'un nouveau Conseil. Les devoirs dans ce cas sont les mêmes que ceux qu'il a à remplir lors de la première Élection, et le nouveau Conseil sera lié par tous les Réglements prescrits pour la conduite des procédés de ceux premièrement élus en vertu de l'Ordonnance.

J'ai maintenant esquissé, quoique légèrement et d'une manière imparfaite, les principales dispositions de ces deux Ordonnances, en autant qu'elles affectent le Gardien (Warden.)

Son Excellence désire ardemment que vous fassiez tous vos efforts pour vous rendre maître des détails des deux mesures. Il est impossible d'exagérer l'importance de la charge qui vous est confiée, ainsi que l'influence bien faisante que ces lois administrées avec zèle et assiduité exerceront sur les destinées de la Province. Le point le plus important est que les Gardiens (Wardens) comprennent bien les principes et les principales dispositions de ces Ordonnances. Les Gardiens (Wardens), ainsi que le nom l'exprime, sont pour garder et défendre. Ils devraient être les Gardiens des droits et intérêts du peuple, et les défenseurs de la prérogative de la Couronne. Instructeur aussi bien que protecteur des Officiers inférieurs de son District, le Gardien (Warden) sera souvent obligé de leur donner les informations nécessaires pour leur conduite.

S'acquitter de cette tâche avec la patience, la sagacité et le zèle quelle demande, contribuera puissamment à faire fonctionner le système d'une manière uniforme et prospère.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé)

D. DALY,
Secrétaire de la Province.

Incluse 1.—dans le No. 6.

INSTRUCTIONS pour l'usage du Président des Assemblées de Paroisses ou Townships à être tenues sous les Ordonnances de la 4e Victoria, Chapitre 3 et 4.

Les Assemblées des Habitants, tenant maison, des différentes Paroisses et Townships de cette partie de la Province du Canada, sous le système de Gouvernement Local et Municipal pourvu par les Ordonnances de la 4e Victoria, Chapitre 3 et 4, devant avoir lieu cette année à des jours ci-après fixés, mais les Officiers qui seront élus alors se retireront le second Lundi de Janvier, 1842, et delà d'année en année les Assemblées Annuelles auront lieu le second Lundi de Janvier.

Appendice
(X.)
9e Août.

Le Président doit être nommé par Warrant du Gardien du District. Son devoir sera de présider les Assemblées et de prendre les différentes Elections en la manière prescrite par la loi. Les Officiers de Paroisse ou de Township sous l'Ordonnance C. 3, et les Conseillers de District sous le C. 4, daivent être choisis à ces Assemblées.

Ces deux mesures contiennent un exposé de presque tous les pouvoirs et devoirs du Président des Assemblées de Paroisse (ou de Township) ; à un court extrait desquels l'on se propose d'ajouter une faible esquisse des pouvoirs exercés par les Officiers Rapporteurs aux Elections Parlementaires, tel qu'établi par le Statut Provincial, V. Geo. 4. C. 33, parce que le droit d'exercer de samblables pouvoirs et autorité est conféré au Président, en vertu des Ordonnances en question.

Le Warrant contenant sa nomination spécifique, avec assez d'exactitude, la manière dont il doit convoquer les Assemblées ; le temps dans lequel il doit publier ces Avis après la réception du Warrant ; le nombre de jours d'avis qu'il est tenu de donner ; la manière dont les avis doivent être publiés, et les principaux objets pour lesquels les Assemblées sont convoquées. Il serait avantageux pour le public et la dépêche des affaires, que le Président fit imprimer au bas de chaque avis, suivant la formule ci-jointe, un extrait de l'Ordonnance, désignant la nature et le montant de la qualification en propriété, requise des personnes prétendant avoir droit de voter aux Assemblées de Paroisse ou de Township.

Paroisse (ou Township) de }
District de }

Je donne par le présent avis que le _____ jour de _____ dans la présente année, que je tiendrai une Assemblée de Paroisse (ou Township) de _____ pour l'Election d'Officiers de Paroisse (ou Township) et les autres fins mentionnées dans l'Ordonnance de la 4e Victoria, Cap. 3, et aussi pour l'Election d'un Conseiller (ou de deux Conseillers) pour représenter la dite Paroisse (ou Township) dans le Conseil de ce District, conformément aux dispositions de l'Ordonnance de la 4e Victoria, Cap. 4.

Daté ce _____ jour de _____ dans l'année de notre Seigneur, Mil Huit cent _____

* * Ci-suit la qualification en propriété requise de toutes personnes prétendant avoir droit de voter aux Assemblées de Paroisse (ou de Township) qui devront avoir lieu en vertu des Ordonnances ci-dessus mentionnées, savoir : “ Elles devront posséder individuellement pour leur propre usage, en Franc-alleu, ou en Fief, ou en Roture, ou en vertu d'un certificat ou billet de location émané sous l'autorité du Gouverneur et Conseil de cette Province, des terres et biens-fonds dans telle Paroisse ou Township, ou lieux réputés tels, ou Union de Paroisses ou Townships, ou lieux réputés tels, de la valeur annuelle de Quarante chelins sterlings, ou plus, en sus de toutes rentes et charges dont ils peuvent être grevés, ou seront devenus possesseurs et posséderont, individuellement comme locataires, pour un terme qui ne sera pas moins de trois ans, des terres et biens-fonds dans telles divisions locales respectivement, à la charge et pour une rente annuelle qui ne sera pas moins de cinq livres sterlings ; et dont celle pour l'année précédant immédiatement telle Election aura été payée avant icelle Election ; et que les dits Habitants, tenant Maison, qui devront être ainsi Assemblés auront résidés dans telles divisions locales respectivement, pendant une année immédiatement avant telle Election.

La loi exige que l'avis soit affiché à “deux ou plus des lieux les plus publics” dans la Paroisse ou Township, mais l'objet étant de donner une publicité suffisante, il sera généralement à propos de ne pas borner les avis à deux, mais de les faire afficher en plusieurs endroits.

Il sera du devoir du Président de veiller à ce que les Habitants, tenant Maison, ainsi Assemblés, se lornent aux objets pour lesquels la loi les a revêtus du pouvoir d'agir comme Corporation et d'exercer leur franchise électorale. Les premiers sont détaillés dans la 20e Section de l'Ordonnance C. 3, et consistent principalement en réglemens pour la régie des terres, des communes ou autre propriété appartenante à la Paroisse ou Township, l'établissement d'enclos, l'inspection des clotures, le prélèvement des argents nécessaires pour la poursuite ou défense d'actions dans lesquelles la Paroisse peut être partie ou intéressée, l'établissement des pénalités, lesquelles ne devront jamais excéder cinquante chelins courant pour infractions de leurs réglemens, et des dispositions convenables pour prélever telles pénalités. Ils éliront les Officiers suivant :—

Un Greffier, dont le devoir sera de tenir minute des procédés des Assemblées, et un livre dans lequel seront enrégistrés toutes les transactions de la Paroisse (ou Township), et d'être le gardien de tous records, livres et documents. Le Président nommera un Greffier temporaire à la première Assemblée.

Trois Cotiseurs, dont le devoir sera de fixer tous droits et taxes, imposés, soit par la Législature, soit par le Conseil de District, ou par les Paroisses (ou Townships,) en leurs qualités de Corporation.

Un Collecteur, qui demandera et recevra tous droits et taxes payables par les Habitants, et les transmettra au Trésorier, ou les payera de telle autre manière que la loi pourra l'ordonner ci-après. Le Collecteur doit donner caution pour la due exécution de ses devoirs, avec deux sûretés à la satisfaction du Trésorier du District. Cette formalité doit être remplie sous huit jours de la notification de son Election, et faute, par la personne ainsi élue de ce faire, son Election sera nulle. Ils éliront un ou plusieurs Inspecteurs des grands chemins et des ponts ; un ou plusieurs Surveillants des grands chemins ; un ou plusieurs Commissaires des pauvres ; deux ou un plus grand nombre d'Inspecteurs de fossés et clôtures ; et un ou plusieurs Gardiens d'enclos. Dans tous ces cas le nombre choisi devrait être proportionné aux besoins de la Paroisse ou Township, suivant la discrétion des Habitants ; et il est à remarquer que s'ils le jugent à propos, les mêmes individus peuvent être nommés à plusieurs de ces charges.

La onzième Section de l'Ordonnance donne la formule d'un serment qu'il sera du devoir du Président d'administrer à chacune des personnes élues à aucun des offices susdits. Si la Paroisse ou Township fait défaut d'élire, ou si aucune personne élue refuse de servir ou de donner caution (lorsqu'un cautionnement est requis) ou de prêter le Serment d'Office ; et dans les cas de mort ou de déplacement de la Paroisse (ou Township,) ou d'incapacité d'aucun Officier, le Président est autorisé de convoquer une Session Spéciale des Magistrats du District, qui nommeront à l'Office. Le Gardien du District a aussi le pouvoir, concurremment avec le Président, d'appeler les Magistrats pour cette objet ; mais il ne jugera cela nécessaire probablement que dans les cas où ce dernier omettrait de le faire, ou ne pourrait agir pour une cause quelconque. Dans ces cas il appartiendra plus particulièrement au Président de convoquer les Sessions Spéciales, ce qui pourra se faire au moyen d'un avertissement dans les papiers-nouvelles du voisinage, ou par une sommation laissée à la résidence ordinaire de chaque Magistrat, ou de quelque autre manière plus convenable, s'il y en a, ayant soin qu'avis raisonnable soit donné à tous les Magistrats du District.

Les Assemblées devront avoir lieu de jour seulement, entre neuf heures du matin et quatre de l'après-midi. Le Président doit veiller à ce qu'aucune Assemblée ne soit continuée au delà des deux jours alloués par l'Ordonnance, Section 21e. Le Président et le Greffier sont tenus de signer les minutes des procédés, que le Greffier est tenu en outre de déposer et filer dans son bureau, sous deux jours après la clôture de chaque Assemblée.

L'Ordonnance C. 3, n'a pas réglé la manière dont il procéderait aux Elections en vertu de cette Ordonnance. Il est à présumer, en conséquence, que l'intention de la Législature était qu'il exercât sa propre discrétion à cet égard. L'élévation des mains serait peut-être le mode le plus simple à adopter ; c'est l'usage dans le Haut Canada, et la Législature l'avait probablement en vue pour prendre l'opinion des Assemblées en question. Mais il en est autrement pour l'Election des Conseillers sous l'Ordonnance du Conseil de District. Il y est pourvu qu'un Poll sera accordé à la demande d'un Candidat, ou de trois Electeurs quelconques. L'Election des Conseillers doit précéder toute autre affaire. Le Poll, lorsqu'il en aura été demandé un, sera clos à trois heures de l'après-midi du premier jour, le nom de chaque voteur devra être entré dans un livre de Poll tenu par le Président, qui, immédiatement après la clôture déclarera le nombre de voix données pour chaque Candidat ; et il proclamera, dûment élue la personne ayant la majorité. Si les voix étaient également divisées pour deux ou plusieurs Candidats, le Président déciderait l'Election par une voix prépondérante, et il a ce pouvoir quand même il ne serait pas qualifié comme Electeur. Il sera de plus de son devoir de délivrer immédiatement les listes du Poll au Greffier du District.

Par la 8e Section de l'Ordonnance C. 3, le Président est autorisé de faire prêter tous ou aucun des Serments mentionnés dans la Scédule annexée à icelle, à la demande d'aucun Electeur ou Candidat.

La même Section la revêt de tous les pouvoirs nécessaires pour maintenir l'ordre, se faire obéir, et emprisonner pour mépris de son autorité, dont jouissent les Officiers Rapporteurs dans cette division de la Province du Canada. Ci-suit un extrait abrégé de ces pouvoirs, tel que ré-cités dans le Statut Provincial, V. Geo. 4, C. 33.

Il a le pouvoir de requérir tous Officiers de Milice, commissionnés et non-commissionnés, et toutes et telles autres personnes dans les limites du lieu où se tient l'Election, ou présentes à icelle, de l'aider à faire exécuter ses ordres ; il peut arrêter, condamner à l'amende ou à la prison toute personne commettant des violences ou engagée dans quelque émeute ou riot, ou toute personne armée de gourdain, bâtons, ou autres armes offensives, ou portant des pavillons ou des rubans, des cocardes, ou des bandelières, ou empêchant ou tachant d'empêcher les Electeurs d'approcher du Poll, ou interrompant, en quelque manière que ce soit, le Poll ou l'Election. L'Officier Rap-

Appendice
(X.)
9e Août.

porteur doit agir dans ces cas à vue, c'est à dire, d'après sa connaissance personnelle, ou sur la déposition d'au moins un témoin digne de foi. Il devra donner un ordre par écrit à aucun Officier de Milice, Officier de Paix ou Geolier, le requérant d'arrêter le coupable sans délai, et pour désobéissance à tel ordre la personne à laquelle il se sera adressé encourra une pénalité n'excédant pas £5.

La Scédule de la V. Geo. 4, C. 33, fournit une formule de Livre de Poll, qui avec quelques modifications, suivant la formule ci-jointe, pourra être employée avantageusement aux Elections des Conseillers de District, et être la Liste de Poll à laquelle il est référé ci-dessus.

Noms des Voteurs.	Qualité et lieu de résidence.	Nature de la Qualification.	Situation de la Qualification.	Objeté et par qui.	Candidats.			Serments Administrés.			Signature de l'Officier Rapporteur vis-à-vis le nom du Voteur objecté on assermenté.
					A.	B.	C.	Un.	Deux.	Trois.	

La 14e Section de l'Ordonnance C. 4, pourvoit que les personnes présidant les Elections, auront le pouvoir d'administrer, à aucune personne élue au Conseil de District, le serment d'Allégeance à Sa Majesté, et un serment dont les termes sont mentionnés en icelle. Si la personne ainsi élue membre du Conseil refuse l'Office ou de prêter les Serments, le Président est chargé, aussi souvent que le cas le requerra, après quatre jours d'avis aux Electeurs à une autre Election. Il doit faire cela de lui-même *ex mero motu*, indépendamment d'aucune autorité du Gardien ; mais lorsque la vacance a lieu par la mort ou le déplacement du District, ou autre incapacité arrivant après l'Election, le Gardien est obligé d'émaner son Warrant à quelque Juge de Paix, ou autre personne la requérant de procéder, après avis suffisant, à une nouvelle Election. L'Ordonnance n'exprime pas quelle serait dans ce cas un avis suffisant. Il est donc laissé à la discrétion du Président de décider ce point ; mais des deux avis requis dans différentes parties de ces Ordonnances, l'avis de huit jours mentionné dans la 1re Section de l'Ordonnance, C. 3, et celui de quatre jours mentionné dans la 17e Section de l'Ordonnance, C. 4, il serait peut être plus convenable d'adopter le premier, comme étant, surtout dans le cas dont il est question, plus conforme au principe de publicité qui est un des caractères marquants de ces mesures.

Ce qui précède contient les principales dispositions des deux Ordonnances applicables aux pouvoirs, et aux devoirs du Président et Officier Rapporteur aux Assemblées de Paroisse ou de Township. S'il désirait quelque information ultérieure, ou si quelque difficulté imprévue se présentait, il ferait bien de consulter le Gardien du District, dont le devoir est de veiller à ce que le système fonctionne, et en conséquence d'en connaître à fond les détails et les principes.

Incluse 2.—dans le No. 6.

Province du Canada. }
District de }

Par

A

présentes verront,

Ecuyer, Gardien (Warden) du District de
dans la Province du Canada.

Ecuyer, et à tous ceux qui ces

Salut :—

Vu que par une Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province du Canada, connue ci-devant comme la Province du Bas-Canada, intitulée, " Une Ordonnance

“ pour pourvoir à, et régler l'élection et la nomination de certains Officiers dans les différentes
 “ Paroisses et Townships de cette Province, et pour faire d'autres dispositions concernant les in-
 “ térêts locaux des habitants de ces divisions de la Province,” passée dans la présente année du
 Règne de Sa Majesté, et aussi par une autre Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de la
 dite Province, passée en l'année ci-dessus, intitulée, “ Une Ordonnance qui pourvoit au meilleur
 “ Gouvernement intérieur de cette Province, en établissant des autorités Locales ou Municipales
 “ en icelle,” il est entr'autres choses statué, qu'il sera loisible à chacun des Gardiens (Wardens)
 qui seront nommés pour les différents Districts de cette partie de la Province du Canada, d'auto-
 riser et requérir un des Juges de Paix, ou une autre personne sage et compétente, dans chacun des
 différents Townships et Paroisses du District, de convoquer une Assemblée pour les différents
 objets spécifiés dans les Ordonnances ci-dessus récitées, et d'agir comme Président des dites As-
 semblées et comme Officier Rapporteur à toutes Elections qui devront s'y faire.

Appendice

(X.)

9e Août.

Maintenant, sachez donc en conséquence, que, moi le dit

Ecuyer, Gardien (Warden) du dit District, en vertu des pouvoirs dont je suis
 revêtu, j'autorise et requiers, vous, le dit Ecuyer,
 sous douze jours de la réception de ce Warrant, de faire assembler, après avis de huit jours affiché
 à cet effet dans deux ou plus des lieux les plus publics dans
 les Habitants, tenant Maison, qualifiés suivant la réquisition
 de la dite Ordonnance premièrement récitée, à quelque lieu convenable dans l dit
 à un certain jour mentionné dans tel Avis, aux fins d'élire
 les Officiers et d'exercer leurs droits de Corporation, et s'acquitter des fonctions mentionnées dans
 l'Ordonnance premièrement récitée ; et aussi aux fins d'élire Conseiller pour repré-
 senter l dit dans le Conseil du District de

Et je vous autorise de plus, vous, le dit
 Ecuyer, de présider l'Assemblée ainsi convoquée, et de prendre les Elections, qui devront être
 faites à telle Assemblée, suivant la manière prescrite par la dite Ordonnance ci-dessus récitée.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armes, à
 dans le District de dans la Province du Canada, le
 jour de dans l'année de Notre Seigneur
 et dans la du Règne de Sa Majesté.

Incluse 3—dans le No. 6.

Province du Canada. }
 District de }

Par

Ecuyer, Gardien (Warden) du District de
dans la Province du Canada.

A

présentes verront,

Ecuyer, et à tous ceux qui ces

Salut :—

Vu que par une Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province
 du Canada connue ci-devant comme la Province du Bas-Canada, intitulée, “ Une Ordonnance
 “ pour pourvoir à, et régler l'élection et la nomination de certains Officiers dans les différentes
 “ Paroisses et Townships de cette Province, et pour faire d'autres dispositions concernant les in-
 “ térêts locaux des Habitants de ces divisions de la Province,” passée dans la présente année du
 Règne de Sa Majesté ; et aussi par une autre Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de
 cette partie de la Province du Canada ci-devant connue comme le Bas Canada susdit, passée dans
 la dite année et intitulée, “ Une Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement de cette
 “ Province, en établissant des autorités locales ou municipales en icelle,” il est entr'autres
 choses Statué, qu'il sera loisible à chacun des Gardiens (Wardens) qui seront nommés pour les
 différents Districts dans cette Province, d'atoriser et requérir un des Juges de Paix, ou quelqu'autre
 personne sage et compétente, de convoquer une Assemblée dans chacun des différents Townships
 et Paroisses ou lieux réputés tels, ainsi que dans toutes Unions de Townships et Paroisses
 dans les dits Districts respectivement, pour les différents objets mentionnés dans les Ordonnances
 ci-dessus recitées, et présider les dites Assemblées et agir comme Officiers Rapporteurs à toutes les
 Elections qui devront s'y faire, et qu'il est deplus Statué, qu'aucune ou plusieurs de telles Paroisses
 ou Townships, ou lieu réputés tels, dans lesquels la population n'excédera pas trois cents âmes,

Appendice
(X.)
9e Août.

seront par la Gardien [Warden] du District dans lequel ils seront situés, en, et par son Warrant à l'effet de convoquer les Assemblées ci-dessus, unis pour toutes les fins des dites deux Ordonnances, à quelqu'autre Paroisse ou Township y adjacent, ou unis l'un à l'autre suivant que le dit Gardien [Warden] le déterminera.

Maintenant sachez donc, en conséquence, que moi, le dit Ecuyer, Gardien [Warden] du dit District, en vertu du pouvoir dont je suis revêtu, j'unis, pour toutes les fins des dites Ordonnances, dans lequel la population n'excède pas trois cents âmes, à

le dit : et autorise et requiers par le présent, vous, Ecuyer, sous douze jour de la réception de ce Warrant, de faire assembler, après avis de huit jours affiché à cet effet dans deux endroits ou plus, des plus publics dans les d'uni, les Habitants, tenant Maison, des d'uni, qualifiés au désir de l'Ordonnance premièrement récitée, en quelque lieu convenable dans quelque'un des ainsi uni à un certain jour mentionné dans tel avis comme susdit, aux fins d'élire des Officiers et d'exercer leurs droits de Corporation, et s'acquitter des fonctions mentionnées dans l'Ordonnance premièrement récitée ; et aussi aux fins d'élire un Conseiller pour représenter la dite Union de dans le Conseil du District de

Et je vous autorise de plus, vous, le dit Ecuyer, de présider l'Assemblée, ainsi convoquée, et de faire faire les Elections qui devront être faites à telles Assemblées, suivant la manière prescrite par la dite Ordonnance récitée.

Donné sous mon Seing et Sceau de mes Armes, à dans le District de dans la Province du Canada, le jour d dans l'année de notre Seigneur et dans la année du Règne de Sa Majesté.

Incluse 4—dans le No. 6.

Province du }
Canada. }

SACHEZ Tous par ces Présentes, que Nous

somme tenus et obligés conjointement et solidairement envers Ecuyer, Trésorier du District de en la somme Deux Cents livres courant de cette Province ; à être payée au dit Ecuyer, Trésorier comme susdit, et à ses Successeurs en Office ; pour sûreté du paiement de laquelle somme, nous nous obligeons tous et chacun de nous séparément nous, et chacun de nos Héritiers, Exécuteurs, et Administrateurs par ces présentes scellées de nos Sceaux, datées le jour de dans la année du Règne de Sa Majesté, dans l'année de notre Seigneur Mil huit cent quarante.

La condition de cette obligation est telle que, vû que le dit par et en vertu d'une certaine Ordonnance du Gouverneur et Conseil Spécial de cette partie de la Province du Canada, ci-devant connue comme le Bas-Canada, passée dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté, intitulée, " Une Ordonnance pour pourvoir à, et régler l'Election et nomination de certains Officiers, dans les différentes Paroisses et Townships de cette Province, et " pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des Habitants de ces divisions de la Province, a été à l'Office du Collecteur du

Maintenant s'il parait que le dit Collecteur, paye dûment et rend compte de tous argents qui lui seront confiés comme tel Collecteur, et s'acquitte fidèlement des devoirs de son Office—alors cette Obligation sera nulle et de nul effet, et dans le cas contraire elle aura pleine force et effet.

Signé, scellé et délivré à }
en présence de }

RETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée, priant Son Excellence le Gouverneur Général de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copie de toute la Correspondance qui a eu lieu à l'occasion de la destitution de Robert Berrie, Ecuyer, de son emploi comme Greffier de la Paix du District de Gore.

S. B. HARRISON, Secrétaire.

Kingston, 12e Août, 1841.

Appendice
(Y.)
13e Août.

- No. 1. Lettre de Robert Berrie, Ecuyer, à l'Honorable S. B. Harrison, Ecuyer, datée Hamilton, le 1er Mars, 1841.
 No. 2. Lettre de l'Honorable S. B. Harrison, en réponse, datée Hamilton, le 5 Mars 1841.
 No. 3. Lettre de Robert Berrie, Ecuyer, à l'Honorable S. B. Harrison, datée Hamilton le 9 Mars 1841.
 No. 4. Lettre de T. W. C. Murdoch, Ecuyer, à Robert Berrie, Ecuyer, datée Montréal, le 10e Mars, 1841.

No. 1.

HAMILTON, 1er MARS, 1841.

Monsieur,

Après la manière franche et publique dont je me suis exprimé au sujet de vos prétentions aux suffrages des Electeurs de Hamilton, je supposais que vous étiez parfaitement convaincu que je n'avais pas l'intention de vous appuyer de mon vote, ni de ma faible influence à la prochaine Election. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu à cet égard, je prends maintenant la liberté de vous déclarer d'une manière claire et explicite, que mon intention n'est pas de vous appuyer à cette Election.

Notre Gracieuse Souveraine et le Parlement Impérial, nous ayant, dans leur bonté pour nous, donné une forme représentative de Gouvernement, qui approche de celle de la Mère-Patrie autant que peut le permettre notre état de dépendance coloniale ;—Constitution regardée à juste titre comme la meilleure de toutes celles qui existent sous le ciel, pour assurer les libertés, favoriser le bien-être, et promouvoir le bonheur du peuple ; je crois qu'il est de notre devoir de l'apprécier comme un riche présent, et d'en conserver autant que possible, la ressemblance avec la glorieuse Constitution qui lui a servi de type et de modèle. On nous a appris à penser, que cette glorieuse Constitution devait sa supériorité sur toutes autres constitutions politiques, au système salubre de freins et de restrictions que les divers États qui la composent, exercent les uns sur les autres, savoir : le Souverain, les Lords et les Communes, qui, formant des corps séparés, parfaitement indépendans les uns des autres, se contrebalancent et se restreignent réciproquement. Sous ce rapport, le frein ou contrepoids populaire est nécessairement défectueux en ce pays, et l'on ne doit pas oublier que cette défectuosité a formé encore tout récemment le sujet des plaintes du peuple. Et cependant, jusqu'à présent notre Conseil Législatif, contre lequel ces plaintes étaient dirigées, était composé d'hommes nommés à différentes époques par différens Gouverneurs, et qui, avec le temps, se trouvèrent différer d'opinion soit entr'eux mêmes, ou avec les Gouverneurs, sur plusieurs points importans. D'un autre côté, dans la conjoncture actuelle, le Gouverneur formant déjà lui-même partie de la Législature comme Représentant de la Souveraine, possède en outre le droit de nommer tous les membres de la seconde Branche de la Législature du prochain Parlement ; il aura conséquemment à sa disposition, les deux tiers de tout le pouvoir Législatif, puisqu'il ne restera que la Chambre d'Assemblée pour servir de barrière entre la Prérrogative et le Peuple. Si cette troisième branche doit aussi être composée de personnes nommées par le Gouverneur lui-même, ou qui soient sous son contrôle immédiat, que deviendra donc la Constitution ? Le Gouverneur, au lieu d'être le Représentant d'une Monarchie limitée serait alors un Despote absolu, revêtu de pouvoirs illimités ; tous les freins et contrepoids s'écrouleraient ; et la Législature ainsi constituée ne serait plus qu'un simulacre de Représentation.

Un tel Parlement ne pourrait jamais posséder la confiance du peuple, ni tendre à l'attacher à l'administration du Gouverneur.

Avec de telles vues, je ne puis me déterminer à employer ma faible influence, à l'accomplissement d'un objet que je regarde comme peu désirable. Je ne puis me prêter à la pensée d'abandonner un grand principe, pour des idées vagues d'expédience temporaire. Je ne puis justifier le mal que je ferais, par le bien qui pourrait en résulter.

Il ne me paraît pas que le Secrétaire confidentiel du Gouverneur soit suffisamment indépendant de l'Exécutif pour représenter le peuple en aucun temps, et particulièrement dans la circonstance actuelle ; et je ne puis faire à Son Excellence le Gouverneur Général l'injustice de supposer, qu'il entretienne la pensée qu'il est nécessaire de l'investir de pouvoirs arbitraires et inconstitutionnels, afin de le mettre en état de faire passer toutes ses mesures.

Avec tout le respect que j'ai pour vous comme Gentilhomme et comme particulier,

J'ai l'honneur d'être,

(Signé) ROBERT BERRIE.

A l'Honorable

S. B. HARRISON Ecuyer,
&c. &c. &c.

Appendice
(Y.)
13e Août.

No. 2.

Hamilton, 5 Mars, 1841.

(Copie.)
Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 1er courant (que je viens de recevoir à l'instant même) au sujet de la prétension que je puis avoir aux suffrages des Electeurs de Hamilton, par laquelle, afin de prévenir tout malentendu à cet égard, vous m'informez d'une manière explicite, que vous n'avez pas l'intention de m'appuyer de votre suffrage ni de votre influence à la prochaine Election. Vous prenez occasion de cette lettre, d'exprimer vos vues relativement à l'état actuel des affaires et à la politique suivie par des Membres du gouvernement qui se présentent comme Candidats pour représenter le peuple dans la Chambre d'Assemblée.

Rien ne peut être plus éloigné de la pensée du Gouvernement que le désir de violenter les sentimens politiques d'aucun individu ou corps d'individus quelconques. Le Gouverneur Général a, dans toute sa conduite politique, manifesté la ferme résolution d'agir conformément aux vœux du peuple en général. Les opinions de tout homme doivent être respectées, et chacun doit avoir la plus grande latitude pour exercer sans préjugé sa franchise politique, et voter pour le Candidat qu'il croit le plus convenable. D'un autre côté néanmoins, le Gouvernement a indubitablement le droit d'exiger que ses serviteurs n'agissent point en opposition à sa politique. Lorsque cette politique milite contre les opinions d'une personne qui se trouve dans cette situation, il lui reste une voie ouverte, une alternative, pour éviter toute difficulté. Envisagée sous ce point de vue, votre lettre devient un sujet qui mérite d'être soumis à la considération de Son Excellence comme Chef du Gouvernement. En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis empressé de la lui transmettre, avec copie de cette réponse.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

ROBERT BERRIE, Ecuyer,
Hamilton.

(Signé,) S. B. HARRISON.

No. 3.

Hamilton, 6e Mars, 1841.

(Copie.)
Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la faveur de votre lettre d'hier.

C'est avec beaucoup de surprise et d'étonnement que j'y vois que le Secrétaire déclare hautement, que s'opposer à son Election comme Membre du Parlement, est un acte qui sera considéré par le Gouvernement comme une opposition formelle à sa politique ; et que ceux qui possèdent des charges doivent ou résigner, ou appuyer son Election.

Je suis parfaitement satisfait du parti que vous avez pris de transmettre ma lettre et votre réponse à Son Excellence le Gouverneur Général, bien persuadé que Sa Seigneurie respectera les droits du peuple, et je n'appréhende nullement le résultat. Je suis convaincu que la doctrine nouvelle, inconstitutionnelle et dégradante, que les Officiers qui possèdent des charges sous le bon plaisir du Gouverneur, doivent voter pour le Candidat supposé du Gouvernement à une Election, ou résigner leurs charges, sera entièrement désavouée par le Chef du Gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

A l'Honorable

S. B. HARRISON, Ecuyer,
&c. &c. &c.

&c. &c. &c.
(Signé,)

ROBERT BERRIE.

No. 4.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 10e Mars, 1841.

(Copie.)
Monsieur,

Mr. Harrison, ayant mis sous les yeux de Son Excellence le Gouverneur Général, la correspondance qui a eu lieu entre vous et lui, je suis chargé par Son Excellence de vous informer qu'elle n'a plus besoin de vos services comme Greffier de la Paix du District de Gore.

Sans s'arrêter à considérer vos sentimens à l'égard d'aucun Candidat à une Election, Son Excellence sent, qu'en retenant dans une charge tenue sous bon plaisir, un Monsieur qui entretient et exprime les sentimens que vous avez avoués relativement au Gouvernement Exécutif, cela tendrait à faire naître chez le peuple de la défiance contre le Gouvernement ; en conséquence, il ne lui reste d'autre alternative que celle qu'il adopte aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être,
&c. &c. &c.

ROBERT BERRIE, Ecuyer,
Hamilton.

(Signé,) T. W. C. MURDOCH,

REPONSEAppendice
(Z.)

16e Août.

A une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 23 Juillet 1841, " priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, " Un Etat du nombre des Magistrats Stipendiaires qui ont été nommés et employés depuis l'établissement de la Police, dans cette partie de la Province appelée le Bas-Canada ; et aussi un Etat des différentes localités où tels Magistrats, Officiers et Hommes ont été stationnés, et de la dépense annuelle du Département de la Police en général."

D. DALY,
Secrétaire.

Kingston, 12e Août, 1841.

" Copie."

DEPARTEMENT DE LA POLICE,
Montréal, 1er Août, 1841.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 24e du mois dernier, dans laquelle vous me transmettez, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, une Adresse de la Chambre d'Assemblée en date du 23 du mois dernier, qui demande " un Etat du nombre des Magistrats Stipendiaires qui ont été nommés et employés depuis l'établissement de la Police dans cette partie de la Province appelée le Bas-Canada ; et aussi un Etat des différentes localités où tels Magistrats, Officiers et Hommes ont été stationnés, et de la dépense annuelle de la Police en général."

Les retours que je vous transmets ci-joints, ont été dressés d'après l'ordre de Son Excellence que vous m'avez transmis. N'ayant eu la direction du Département de la Police que depuis le mois de Juin 1840, il n'est pas en mon pouvoir de donner à la Chambre d'Assemblée les renseignements qu'elle demande concernant ce Département, antérieurement à cette époque ; mais comme il est possible que l'objet principal de la Chambre soit de connaître le nombre actuel des employés de la Police et des Magistrats Stipendiaires, et le nombre d'hommes au service de la Police, et des dépenses encourues pour cet objet,—l'état ci-joint, qui contient ces renseignements mois par mois, pour l'année commencée le 1er Juillet 1840, et expirée le 30 Juin 1841, pourra peut-être rencontrer les vues de la Chambre.

Il est néanmoins en mon pouvoir de dire, que la dépense du Département de la Police de la Province pour l'année expirée le 30 Juin 1840, s'est élevée à la somme de £41,398 17 7 courant.

Sur cette somme, il a été dépensé £10,046 16 9 courant, pour la Police de la Cité de Montréal.

Une somme de £6,484 3 9 a été dépensée pour la Police de Québec, exclusivement de la Police du Fleuve.

La dépense de la Police Rurale pour la même période, a été £24,867 : 17 : 1. courant.

L'économie qui a été effectuée par les divers changements et réductions que l'on a introduits dans le système, après le mois de Juin 1841, équivaut à la somme de £17,570 9 9 courant, par an.

La Législature a depuis pourvu au paiement de la Police de Montréal et de Québec, sur les fonds de chaque Corporation respectivement.

L'estimation de la dépense annuelle de la Police Rurale et des Magistrats Stipendiaires, que j'ai transmise le 23 Novembre, 1840, se monte à la somme de £14,452 10 0 courant.

La plus stricte économie a depuis été observée, et l'on verra avec quel succès, en consultant l'Etat ci-joint, qui fait voir que la dépense de la Police Rurale, et les salaires des Magistrats Stipendiaires et de la Police inclusivement, pour une année, savoir : du 1er Juillet 1840 au 30 Juin 1841, ne s'élèvent en réalité qu'à la somme £12,271 15 5½ courant.

Pendant cette période, quoique le nombre des employés de la Police Rurale ait été de beaucoup réduit, l'on a étendu avec un grand avantage pratique, la juridiction et les opérations de cette Force, à Hull et Grenville sur l'Ottawa, à Rawdon, l'Assomption, Berthier, La Rivière du Loup, Deschambault, la Pointe Lévi, Sorel, Lachine, et aux Comtés de Shefford et de Missisquoi.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

A l'Honble. D. DALY,
Secrétaire, &c. &c. &c.

(Signé,)

WILLIAM F. COFFIN,
Commissaire de Police.

Appendice

(Z.)
16e Août.

Noms des Magistrats Stipendiaires.

JUDGE BURTON,
W. U. CHAFFERS,
ALEXIS PINET,
T. E. GLOBENSKY,
T. QUESNEL,

à St. Jean.
" St. Césaire.
" Varennes.
" St. Eustache.
" L'Acadie.

Retour des Magistrats de Police, et Etat effectif de la Police Rurale dans la partie Inférieure de la Province, le 31 Juin 1841, préparés d'après l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, conformément à une Adresse de l'Assemblée Législative de la Province du Canada.

Nos.	Sections.	Noms des Magistrats de Police.	Stations.	Connétables en Chef.	Connétables	Sous-Connétables.	REMARQUES.
1	Home.	Thomas Colman, } Païe-Maitre. }	Montréal, } Chef-lieu. }	2	
			Beauharnois,	1	..	2	
			Ste. Martine.	1	2	
			Chateauguay	1	
			Vaudreuil.	1	2	
			Sorel.	1	2	
2	Laprairie.	Charles Wetherall.	Laprairie.	1	4	
			St. Jean.	1	2	
			St. Athanase.	1	
			Chambly.	1	..	2	
			Longueuil.	1	
			Napierville.	2	
			Varennes.	1	3	
			St. Edouard.	1	
			St. Marie.	1	..	3	
			St. Césaire.	1	2	
4	St. Hyacinthe.	P. E. Leclerc.	St. Hyacinthe.	1	..	3	
			St. Pie.	1	
			St. Aimé.	1	
			St. Charles.	1	
			St. Denis.	1	
			St. Ours.	1	2	
5	Nicolet.	H. C. Hanson.	Nicolet	1	..	4	
			Yamaska.	1	4	
			St. Pierre.	1	2	
			Drummondville	1	2	
6	Berthier.	E. A. Clark.	Berthier.	1	..	2	
			L'Assomption.	1	2	
7	Ste. Scholastique.	R. B. Johnson.	Rawdon.	1	1	
			Ste. Scholastique.	1	..	2	
			St. Eustache.	1	2	
			Ste. Thérèse.	1	
			St. Benoit.	1	
			St. Martin	2	
			Grenville	2	
8	Shefford.	David Kinnear.	Hull	1	..	2	
			Freligsburg.	1	
			Waterloo.	1	..	
9	Deschambault.	Edward Bowen.	Philipsburg.	1	..	
			Deschambault.	1	1	..	
			Pointe aux Trembles	1	..	
			Total.	10	18	70	

DEPENSE de la Police Rurale de la partie Inférieure de cette Province, du 1er Juillet, 1840,
au 30e Juin, 1841.

Appendice
(Z.)
16e Août.

Montant de la Paie, Juillet, 1840.....£	464	10	6
do. Août.....	481	19	0
do. Septembre.....	494	12	0
Contingences Trimestrielles do.....	420	4	11½
Montant de la liste des Paiemens, Octobre.....	507	16	6
do. Novembre.....	534	15	0
do. Décembre.....	596	11	6
Contingences Trimestrielles do.....	622	13	9½
Montant de la liste des Paiemens, Janvier, 1841..	593	8	6
do. Février.....	540	16	6
do. Mars.....	599	6	0
Contingences Trimestrielles do.....	428	5	0½
Montant de la liste des Paiemens, Avril.....	558	8	0
do. Mai.....	547	3	6
do. Juin.....	521	7	6
Contingences Trimestrielles, do.....	345	12	4
Habillemens d'Eté.....	613	4	10
Total....£	8860	15	5½
RECAPITULATION.			
1 Commissaire	111	0	0
3 Magistrats de Police, à £300 par année, chaque	2700	0	0
1 Magistrat Stipendiaire	200	0	0
4 do. do. à £100 par année chacun..	400	0	0
Dépenses de la Police, telle que détaillée.....	8860	15	5½
Total...£	12271	15	5½

(Signé) THOMAS COLMAN,
Paie-Maitre.

(Signé) WM. F. COFFIN,
Commissaire de Police.

Appendice
(A. A.)
18e Août.

REPONSE à une Adresse de l'Assemblée Législative, priant Son Excellence le Gouverneur Général de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, Copie de tous les retours faits par les différens Officiers Commandants de Milice dans cette Province, de toutes les amendes, et des deniers qu'ils ont reçus pour exemption de service, en vertu de la loi de Milice de la ci-devant Province du Haut-Canada.

Kingston, 30 Juillet, 1841.

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

RETOUR du Montant des deniers reçus pour Amendes, et exemption du Service de la Milice, depuis le 11 Mai 1839, jusqu'à cette date, prélevés par les Officiers Commandants de Régimens, en vertu de la Loi des Milices, 2de Victoria, d'après les Retours qui ont été reçus.

REGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.			REGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
1er Prescott,	1839					
.. do	1840	1er Grenville,	1841	11	9	5
.. do	1841	2e do	1839		
2e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841	0	10	0
.. do	1841	1	10	0	3e do	1839		
1er Glengary.	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841	1	15	0
.. do	1841	1er Leeds,	1839		
2e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	2e do	1839		
3e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841	1	10	0
.. do	1841	3e do	1839	1	10	0
4e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	4e do	1839		
1er Stormont.	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	5e do	1839		
2e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	6e do	1839		
1er Dundas.	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	3	10	0	7e do	1839		
2e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
.. do	1841	1er Lanark,	1839		
3e do	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841	2	0	0
.. do	1841	2e do	1839		
1er Russell,	1839 do	1840	0	5	0
.. do	1840	6	9	4	.. do	1841		
.. do	1841	3e do	1839		
1er Grenville,	1839 do	1840		
.. do	1840 do	1841		
Porté plus haut.....	£	11	9	5	Porté en l'autre part,.....	£	18	19	5

Appendice
(A. A.)
18e Août.

REGIMENS.		Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.			REGIMENS.		Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.		
		Rap. de l'autre pt.	£	s.	D.			Rap. de l'autre pt.	£	s.	D.
1er	Carleton,	1839	18	19	5	1er	Northumberland,	1841			
"	do.	1840	8	15	0	2e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
2e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				3e	do.	1839	11	7	1
"	do.	1841				"	do.	1840	7	0	0
1er	Renfrew,	1839				"	do.	1841	7	0	0
"	do.	1840				4e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
1er	Frontenac,	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				5e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840	6	10	0
2e	do.	1839				"	do.	1841	8	10	0
"	do.	1840				1er	Durham,	1839	14	0	0
"	do.	1841				"	do.	1840			
3e	do.	1839	8	10	0	"	do.	1841			
"	do.	1840	12	0	0	2e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
1er	Addington,	1839	0	13	4	"	do.	1841			
"	do.	1840				3e	do.	1839			
"	do.	1841	1	14	0	"	do.	1840			
2e	do.	1839				"	do.	1841	28	11	10
"	do.	1840				4e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
1er	Lenox,	1839				"	do.	1841	2	10	0
"	do.	1840				5e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
2e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				1er	East York.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
1er	Hastings,	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840	15	1	19	2e	do.	1839			
"	do.	1841	1	0	0	"	do.	1840			
2e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				3e	do.	1839	4	10	0
"	do.	1841				"	do.	1840			
3e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				1er	West York,	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
4e	do.	1839	32	15	0	"	do.	1841			
"	do.	1840				2e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840	3	14	3
1er	Prince Edward,	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				3e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
2e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840	1	10	0	1er	North Nork,	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
3e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				2e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
4e	do.	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840	7	0	0	3e	do.	1839			
"	do.	1841				"	do.	1840			
1er	Northumberland,	1839				"	do.	1841			
"	do.	1840				4e	do.	1839	7	0	0

Porté plus haut.....£108 8 6 Porté en l'autre part.....£209 1 8

Appendice
A. A.
13e Août.

REGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.			REGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.		
	Rap. de l'autre pt.	£	s.	d.		Rap. de l'autre pt.	£	s.	d.
		209	1	8			342	6	0
4e North York,	1840	10e Gore,	1839
.. do.	1841 do	1840
5e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	11e do	1839
.. do.	1841 do	1840	4	0	0
6e do.	1839	2	18	0	.. do	1841
.. do.	1840	3	10	0	12e do	1839
.. do.	1841 do	1840
7e do.	1839 do	1841	1	10	0
.. do.	1840	13e do	1839	5	12	0
.. do.	1841 do	1840
8e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	1er Lincoln,	1839
.. do.	1841 do	1840
9e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	2e do	1839	5	0	0
.. do.	1841	2	13	6	.. do	1840
1er Simcoe,	1839 do	1841
.. do.	1840	3e do	1839	51	13	1½
.. do.	1841 do	1840	99	15	9¼
2e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	4e do	1839
.. do.	1841 do	1840	31	18	2
3e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	2	8	10	5e do	1839
.. do.	1841 do	1840	32	10	0
4e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	0	7	6	1er Haldimand.	1839
.. do.	1841 do	1840
1er Gore,	1839 do	1841	7	0	0
.. do.	1840	1er Norfolk,	1839
.. do.	1841 do	1840
2e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	2e do	1839
.. do.	1841 do	1840
3e do.	1839 do	1841	23	4	0
.. do.	1840	1er Oxford,	1839
.. do.	1841 do	1840	32	6	0
4e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	2e do	1839
.. do.	1841 do	1840
5e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	3e do	1839	3	3	11½
.. do.	1841 do	1840
6e do.	1839	1	6	6	.. do	1841
.. do.	1840	4e do	1839
.. do.	1841 do	1840	17	10	0
7e do.	1839 do	1841	10	10	0
.. do.	1840	5e do	1839
.. do.	1841 do	1840	8	10	0
8e do.	1839 do	1841
.. do.	1840	1er Middlesex,	1839
.. do.	1841 do	1840
9e do.	1839 do	1841	1	10	0
.. do.	1840	120	0	0	2e do	1839
.. do.	1841 do	1840

Porté plus haut..... £ 342 6 0 Porté en l'autre part,..... £ 677 9 0¼

RÉGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.			RÉGIMENS.	Dates.	Montant des Amendes et Exemptions.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
	Rap. de l'autre pt.	667	9	0 $\frac{1}{2}$		Rap. de l'autre pt.	703	13	1 $\frac{1}{4}$
2e Middlesex.	1841	1er Kent,	1840	17	15	0
3e do.	1839	5	15	9	" do.	1841	73	12	5
" do.	1840	15	17	9	2e do.	1839
" do.	1841	" do.	1840	12	0	0
4e do.	1839	0	1	0	" do.	1841
" do.	1840	3e do.	1839
" do.	1841	" do.	1840
5e do.	1839	" do.	1841
" do.	1840	1er Essex,	1839
" do.	1841	" do.	1840
Midx. Infanterie Légère.	1839	" do.	1841
" do.	1840	1	10	0	2e do.	1839
" do.	1841	" do.	1840
1er. Huron,	1839	" do.	1841
" do.	1840	1	0	0	3e do.	1839
" do.	1841	" do.	1840
2e do.	1839	" do.	1841
" do.	1840	Walpole, Compnie Sauv.	1839
" do.	1841	" do.	1840
3e do.	1839	" do.	1841
" do.	1840	Rainham, Compnie Sauv.	1839	19	10	0
" do.	1841	" do.	1840
1er Kent,	1839	4	0	0	" do.	1841
Porté plus haut.....		£703	13	1 $\frac{1}{4}$	Montant Total.....	£826	10	6 $\frac{1}{4}$	

Appendice
(A. A.)
18e Août.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL,
Kingston, 22e Juillet, 1841.

RICHARD BULLOCK,
Adjudant Général des Milices.

Appendice
(B. B.)

REPONSE à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 5e Août 1841, " priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de la Dépêche de Lord John Russell, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 14e Octobre 1839, sur le Gouvernement responsable,—Copie de celle du 16e Octobre, 1839, au Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, sur la tenue des Offices dans les Colonies,—et Copie de la partie de celle du 7e Novembre, 1839, * à Son Excellence le Gouverneur Général, qui a rapport à ce dernier sujet ; ensemble avec Copie des Adresses de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada des 10 et du 14e Décembre, 1839, à Son Excellence le Gouverneur Général sur le même sujet, et des réponses de Son Excellence à ces Adresses du 13e Décembre 1839, et 14e Janvier 1840, respectivement."

T. W. C. MURDOCH.

Kingston, 17e Août, 1841.

* Point de Dépêche de cette date. On présume en conséquence, que l'Adresse réfère à la Dépêche du 7e Sept. 1839.

Appendice
(B. B.)

20^e Août.

Extrait d'une Dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, adressée à Son Excellence le Gouverneur Général, et datée le 7^e Septembre, 1839.

“ D'après les nouvelles que j'ai reçues du Haut-Canada, il est probable que vous serez appelé à expliquer les vues des Ministres de la Couronne, relativement à une question sur laquelle le Bill dont j'ai parlé, garde nécessairement le silence. Je veux parler de la nature et de l'étendue du contrôle qu'il sera permis à la branche populaire de la Législature unie d'exercer sur la conduite du Gouvernement Exécutif, et de la continuation de ses principaux Officiers au service public. Mais il est évidemment impossible de donner la forme d'un Acte positif à un principe Constitutionnel de cette nature. L'importance qu'il y a de maintenir la plus grande harmonie possible entre la politique de la Législature et celle du Gouvernement Exécutif, est trop évidente pour être mise en question ; et vous devrez en conséquence, mettre toute votre sollicitude à tâcher d'appeler à vos conseils et d'employer pour le service public des hommes qui, par leur position et leur caractère, ont obtenu la confiance et l'estime générale des habitans de la Province.

DOWNING STREET,
14^e Octobre, 1839.

No. 19.

MONSIEUR,

Il paraît, d'après les Dépêches de Sir George Arthur, que vous éprouverez peut-être de la difficulté à apaiser l'excitation qui règne au sujet de cette question qu'on appelle “ Question du Gouvernement responsable.” Je dois vous prévenir néanmoins, de refuser toute explication qui pourrait être considérée comme un acquiescement aux demandes que contiennent les Pétitions et les Adresses qui ont été présentées à ce sujet. Je ne puis mieux commencer cette dépêche qu'en référant aux Résolutions des deux Chambres du Parlement du 28^e Avril et du 9^e Mai 1837.

L'Assemblée du Bas-Canada a, à plusieurs reprises, adressé ses réclamations sur ce point, et les Conseillers confidentiels de Sa Majesté, non seulement n'ont pas jugé à propos d'exprimer leurs vues dans les Communications du Secrétaire d'Etat, mais ils ont formellement demandé l'opinion du Parlement à cet égard.—La Couronne et les deux Chambres des Lords et des Communes, s'étant prononcées d'une manière formelle sur cette question, vous devez considérer que vous ne pouvez plus accueillir aucune proposition sur ce sujet. Il ne paraît pas en effet, que ceux qui s'appellent les partisans de ce principe, y attachent aucune idée bien définie ; et le vague même dont cette idée semble enveloppée, est une source d'illusions et entraînerait avec elle des difficultés et des dangers, si une fois elle était encouragée.

Après une longue lutte et des succès variés, la Constitution d'Angleterre est à la fin devenue ce qu'elle est actuellement, une forme de gouvernement où la prérogative n'est pas contestée, mais aussi, où elle n'est jamais exercée sans l'avis de Conseillers. De là vient, que l'exercice seulement en est mis en question ; et quoique l'exercice de cette prérogative puisse être blâmé ou condamné, la prérogative elle-même reste toujours intacte.

C'est là la solution pratique d'un grand problème ;—le résultat d'une lutte qui depuis 1640 jusqu'à 1690, a ébranlé la Monarchie et troublé la paix du Pays.

Mais si nous tentons d'appliquer cette pratique à une Colonie, nous nous trouverons immédiatement en défaut. Le pouvoir dont un Ministre est responsable en Angleterre, n'est pas son propre pouvoir, mais le pouvoir de la Couronne dont il est pour le tems l'organe. Il est évident que le Conseiller Exécutif d'une Colonie, est dans une position tout à fait différente. Le Gouverneur sous lequel il sert, reçoit ses ordres de la Couronne d'Angleterre. Mais les Membres du Conseil Colonial peuvent-ils devenir les Conseillers de la Couronne d'Angleterre ? Il est évident que non ; car la Couronne a d'autres Conseillers pour les mêmes fonctions, et avec une autorité supérieure.

Il peut arriver, par conséquent, que le Gouverneur reçoive à la fois des instructions de la Reine, et des avis de Son Conseil Exécutif, qui se trouveraient en opposition manifeste les uns aux autres. S'il doit obéir à ses instructions d'Angleterre, le parallèle de la responsabilité Constitutionnelle tombe par terre ; si d'un autre côté, il doit suivre l'avis de son Conseil, il n'est plus un Officier subordonné, mais un Souverain indépendant.

Il est des instances où la force de ces objections est si frappante, que ceux même qui d'abord n'ont fait aucune distinction entre la Constitution du Royaume-Uni et celle des Colonies en reconnaissent tout le poids ; je veux parler des questions de guerre étrangère et de relations internationales, soit pour le commerce ou la diplomatie. On dit maintenant, que l'on n'entend parler que du gouvernement intérieur seulement.

Mais, il est aussi des instances de gouvernement intérieur, où l'honneur de la Couronne, la foi du Parlement ou la sureté de l'Etat, sont intéressés d'une manière tellement grave, qu'il ne serait pas possible à Sa Majesté de déléguer son autorité à un Ministère dans une Colonie. En preuve de cette assertion, je citerai quelques exemples puisés dans la Province même où la demande d'un Gouvernement responsable a d'abord été élevée : je veux parler du Bas-Canada.

A l'époque où une grande majorité de l'Assemblée du Bas-Canada suivait Mr. Papineau comme chef politique, il est clair que le but de ce Monsieur était de décourager tous ceux qui remplissaient leur devoir envers la Couronne dans la Province, et de détourner ou éloigner ceux qui arrivaient en Canada, avec des habitudes et des sentimens Britanniques. Je n'ai pas besoin de dire, qu'il aurait été impossible pour aucun Ministre d'appuyer dans le Parlement du Royaume-Uni, les mesures qu'un Ministère à la tête duquel aurait été placé Mr. Papineau, aurait imposées au gouvernement du Bas-Canada. Les Officiers Britanniques punis pour avoir rempli leur devoir ; les émigrés Britanniques spoliés de leurs propriétés ;—les marchands Britanniques froissés dans leurs opérations légitimes de commerce, en auraient appelé hautement au Parlement contre le Ministère Canadien, et demandé sa protection.

Supposons maintenant que l'Assemblée, telle qu'elle était constituée alors, eût siégé lorsque Sir John Colborne a suspendu deux des Juges. Parmi les Conseillers qui jouissaient de la confiance de l'Assemblée, en aurait-on trouvé un seul qui eût voulu assumer la responsabilité d'un tel acte ? Et cependant, la sureté même de la Province dépendait de cette mesure ; bien plus, les ordres dont votre Excellence est elle-même porteur relativement à Messieurs Bedard et Panet, n'auraient jamais été exécutés ou mis à effet par un Ministère dont l'existence dépendait de la volonté d'une majorité aux ordres de Mr. Papineau.

Et personne n'osera prétendre, que les mêmes circonstances ne se renouvèleront plus. Le principe une fois sanctionné, personne ne peut prédire à quelle époque prochaine son application serait dangereuse ou même déshonorante, tandis que tous s'accordent à dire qu'il serait impossible de révoquer le pouvoir que l'on aurait ainsi une fois accordé.

Tout en voyant un obstacle insurmontable à l'établissement du principe tel qu'il est réclamé, je ne vois nulle objection aux vues pratiques de Gouvernement Colonial recommandées par Lord Durham, selon que je les comprends. Le Gouvernement de la Reine n'a aucun désir d'entraver les Assemblées représentatives de l'Amérique Britannique du Nord dans leurs mesures de réforme et d'améliorations. Il ne désire nullement faire de ces Provinces une source de patronage pour la Mère Patrie. Il est prêt à accorder aux talens et au caractère des personnes influentes dans les Colonies, les mêmes avantages qui sont conférés dans le Royaume Uni, aux personnes de talens et de caractère employées dans le service public. Sa Majesté ne désire pas non plus maintenir un système de politique parmi ses sujets de l'Amérique du Nord, que l'opinion réprouve et condamne. En recevant donc l'ordre de la Reine, de protester contre toute déclaration qui serait incompatible avec l'honneur de la Couronne et l'unité de l'Empire, je suis en même tems chargé de vous exprimer l'intention gracieuse de Sa Majesté, de considérer l'affection et l'attachement de son peuple dans l'Amérique du Nord, comme le moyen le plus sûr de conserver ses Possessions, d'une manière permanente.

Il est nécessaire pour cet objet, que l'inconduite ou les méfaits des Officiers ne soit pas à l'abri de la censure du Représentant de Sa Majesté dans les Provinces, et que les intérêts privés ne soient jamais mis en compétition avec le bien général.

Votre Excellence est pleinement en possession des principes qui ont guidé les Conseillers de Sa Majesté à cet égard, et vous devez savoir qu'il n'y a pas de moyen plus assuré de conquérir l'approbation de la Reine, que de maintenir l'harmonie entre les Branches de l'autorité Exécutive et Législative.

En vous prémunissant ainsi contre toute déclaration qui pourrait entraîner des conséquences dangereuses pour l'avenir, et vous prescrivant une ligne générale de conduite, l'on pourra dire peut-être que je n'ai pas tiré la ligne de démarcation, au delà de laquelle le pouvoir du Gouverneur d'un côté, et les privilèges de l'Assemblée de l'autre, ne doivent pas s'étendre. Mais il en doit être ainsi dans tout Gouvernement mixte. Toute constitution politique dans laquelle le pouvoir suprême est partagé entre différens corps, ne peut subsister que par l'indulgence réciproque de ceux entre qui ce pouvoir est divisé. A cet égard, l'Angleterre peut être citée à juste titre, comme l'exemple que l'on doit imiter. Si le Souverain exerçait la Prérogative de la Couronne dans toute son étendue, et si la Chambre des Communes usait de son droit de contrôler la bourse publique pour mettre toutes ses résolutions immédiatement à effet, il en résulterait en moins de douze mois, un bouleversement et une confusion entière dans les affaires du Pays. Ainsi dans une Colonie, si le Gouverneur entrave toutes les mesures légitimes de l'Assemblée, et si l'Assemblée de son côté, recourt continuellement à son pouvoir de refuser les subsides, une telle conduite ne peut que troubler toutes les relations politiques, entraver le commerce, et retarder la prospérité des habitans. Chaque Branche doit en user avec sagesse et modération.

Appendice
(B. B.)

20e Août.

Le Gouverneur ne doit s'opposer aux vœux de l'Assemblée, que dans les cas où l'honneur de la Couronne et les intérêts de l'Empire sont impliqués d'une manière grave, et l'Assemblée doit être prête à modifier quelques-unes de ses mesures pour maintenir l'harmonie, et par égard et attachement envers l'autorité de la Grande Bretagne.

J'ai, etc.

(Signé,)

J. RUSSELL.

(Copie,)

No. 23.

DOWNING STREET,
16e Octobre, 1839.

Monsieur,

Je désire appeler votre attention sur la manière dont les charges publiques à la disposition de la Couronne sont possédées dans les Colonies Britanniques. Je vois que le Gouverneur lui-même, et toutes les personnes qui servent sous lui, sont nommés durant le bon plaisir Royal, mais avec cette différence importante, que la Commission du Gouverneur est de fait révoquée toutes les fois que les intérêts du service public paraissent exiger un tel changement dans l'administration des affaires locales, mais les Commissions de tous les autres Officiers Publics sont rarement révoquées, excepté pour conduite marquante. Je ne trouve pas, pendant le règne actuel ou les deux règnes précédens, une seule instance d'un changement dans le personnel des Officiers subordonnés dans les Colonies, si ce n'est pour cause de décès, résignation, incapacité ou inconduite. Ce système de convertir les charges possédées sous bon plaisir, en charges possédées durant la vie, vient probablement de l'usage où l'on était autrefois de choisir la classe la plus élevée des Fonctionnaires Publics, parmi les personnes qui, lors de leur nomination, résidaient en ce pays; et qui, sans la garantie virtuelle de posséder leurs charges durant la vie, n'auraient pas, sans un motif aussi puissant, été disposées à encourir les frais qu'entraîne une résidence dans des pays lointains, et souvent dans des climats insalubres et mal sains. Mais le système que l'on a adopté depuis quelques années, de donner et conférer les places de confiance dans les Colonies à des personnes qui y résident, a fait disparaître le motif le plus grave que l'on pût alléguer en faveur d'un usage qui offrait des objections du plus grand poids. Il est temps, par conséquent, d'introduire une marche différente, et cette communication a pour objet de vous annoncer la règle que l'on devra suivre par la suite à cet égard dans la Province du Haut-Canada.

Vous devez donc comprendre, et vous ferez savoir généralement, qu'à l'avenir, les charges dans les Colonies, qui sont possédées durant le bon plaisir de Sa Majesté, ne seront plus considérées comme des charges durant bonne conduite; et que non seulement les Officiers seront tenus de se retirer du service public, toutes les fois que des motifs suffisans d'expédition publique pourront en suggérer la convenance; mais qu'un changement dans la personne du Gouverneur, sera considéré comme une raison suffisante par son successeur, de faire tous les changemens qu'il jugera convenables dans le personnel des Fonctionnaires Publics, sujet comme de raison à l'approbation du Souverain.

Ces remarques ne s'appliquent pas aux charges judiciaires, et ne doivent pas s'entendre non plus des charges qui sont purement ministérielles, et qui n'imposent pas à leurs possesseurs des devoirs dont l'accomplissement fidèle ou infidèle, implique directement le caractère et la politique du Gouvernement. Elles doivent s'adresser plutôt aux chefs des Départemens, qu'aux personnes qui servent sous eux, en qualité de Clercs, ou Officiers subordonnés. Elles ne s'étendent pas non plus aux Officiers qui sont employés par les Lords Commissaires de la Trésorerie. Les Fonctionnaires que cette mesure affectera principalement, mais non exclusivement, sont, le Secrétaire Colonial, le Trésorier ou Receveur Général, l'Arpenteur Général, le Procureur et le Solliciteur Général, le Shérif ou le Prévost Maréchal, et les autres officiers, qui, sous une autre désignation, ont néanmoins les mêmes, ou à peu-près les mêmes fonctions à remplir. A cette liste, il faut aussi ajouter les Membres du Conseil Exécutif, surtout dans les Colonies où les Conseils Législatif et Exécutif sont des corps distincts.

L'application de cette règle aux Officiers qui seront nommés à l'avenir, ne souffre aucune difficulté pratique. Il ne sera pas aussi facile de la mettre en vigueur en ce qui concerne les Officiers actuels, et surtout ceux qui ont abandonné ce pays dans le seul but d'accepter les charges qu'ils occupent actuellement. L'on devra montrer toute l'indulgence raisonnable pour les espérances que ces personnes avaient été encouragées à former. Mais même dans ces instances là, il sera nécessaire de maintenir formellement le droit de mettre cette règle à effet, tant dans la pratique, qu'en théorie, toutes les fois que le bien public semblera exiger qu'elle soit mise en vigueur. Il sera peut-être convenable d'indemniser ces Officiers de leur désappointement, même en leur accordant une allocation pécuniaire, quand il paraîtra injuste de se dispenser de leurs services, sans une telle indemnité.

Appendice
(B. B.)
20e Août.

J'ai, &c. &c.

(Signé) J. RUSSELL.

Au Major Général,
SIR GEORGE ARTHUR,
&c. &c. &c.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Poulett Thomson, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'île du Prince Edouard, et Vice-Amiral en icelles.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du Haut-Canada réunies en Parlement Provincial, prions humblement Votre Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, s'il a été reçu aucunes communications du Principal Secrétaire d'Etat pour le Département des Colonies, au sujet du Gouvernement Responsable, tel que recommandé dans le rapport du Comte Durham, ou de toute autre manière; et s'il a été reçu aucunes telles dépêches ou autres, d'après lesquelles l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté à cet égard peut être connue, de vouloir bien en faire transmettre copies, pour l'information de cette Chambre.

ALLAN N. MACNAB,
Orateur.

Chambre d'Assemblée,

Le treizième jour de Décembre, 1839.

(Copie.)

C. POULETT THOMSON.

En réponse à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée, du 13e Décembre, pour savoir s'il a été reçu des communications du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet du Gouvernement Responsable, le Gouverneur Général regrette qu'il ne soit pas en son pouvoir de communiquer à la Chambre d'Assemblée aucune Dépêche sur le sujet auquel il y est fait allusion.

Le Gouverneur Général a reçu l'ordre de Sa Majesté, d'administrer le Gouvernement de ces Provinces, conformément aux vœux et aux intérêts bien entendus du Peuple, et d'avoir pour leurs sentimens, exprimés par l'entremise de leurs Représentans, la déférence qui leur est due à juste titre. Tels sont les ordres de Sa Majesté, et telles sont les vues d'après lesquelles le Gouvernement de Sa Majesté désire que l'administration de ces Provinces soient conduites et dirigées; et c'est le plus vif désir du Gouverneur Général de remplir la tâche qui lui est confiée, conformément à ces principes.

Toronto, 14e Janvier, 1840.

Appendice (Copie.)

(B. B.)

20e Août.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Poulett Thomson, l'un des membres du Conseil privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral en icelles.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du Haut-Canada réunies en Parlement Provincial, prions Votre Excellence de vouloir bien ordonner de faire mettre devant cette Chambre, Copie de la Dépêche du Lord John Russell, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, adressée au Lieutenant Gouverneur, en date du 16e Octobre 1839, et publiée par ordre de Votre Excellence dans le Supplément de la Gazette du Haut-Canada, Jeudi le 5 Décembre courant.

ALLAN McNAB,
Orateur.

Chambre d'Assemblée,
Le dixième jour de Décembre, 1839.

(Copie.)

C. POULETT THOMSON,

En réponse à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du 10 de ce mois, le Gouverneur Général transmet ci-jointe, Copie de la Dépêche du Lord John Russell, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, au Lieutenant Gouverneur de cette Province, datée le 16 Octobre 1832, et publiée par ordre du Gouverneur Général, dans la Gazette du Haut-Canada, le 5 de ce mois.

Toronto, 13e Décembre, 1839.

MEMOIRE,

Concernant divers Travaux Publics qui sont déjà en progrès, ou qui ont été projetés dans la Province du Canada, établissant la dépense qu'entraînera leur achèvement, et le montant des appropriations que l'on se propose d'employer pour chacune de ces améliorations, pour chaque année respectivement.

Appendice
(C. C.)
20 Août.

Préparé et soumis pour la considération de Son Excellence le Gouverneur Général.

LE CANAL DE WELLAND.

De tous les Travaux Publics qui sont indispensablement et immédiatement nécessaires pour promouvoir et avancer les intérêts du Pays en général, et dont on peut attendre avec certitude un revenu par la suite, pour payer l'intérêt des argents qui y seront employés, le plus important est sans contredit le Canal de Welland.

Les travaux sur ce Canal ont déjà coûté environ £491,777, et comme les écluses qui sont la partie la plus importante de l'ouvrage, ont été construites avec de mauvais matériaux, la dépense pour les réparations annuelles a dû nécessairement être très considérable : et nonobstant cela, les écluses sont encore maintenant dans un état dangereux et menacent ruine. Sur cette somme, des particuliers possèdent des actions au montant de £117,800, et l'on a préparé un Bill qui est maintenant devant le Parlement, pour racheter ces actions et mettre cette entreprise entièrement entre les mains de la Province.

Après avoir soigneusement considéré et examiné les diverses estimations de différens Ingénieurs, j'évalue à £450,000 la somme qu'il faudra employer pour compléter cet ouvrage d'une manière solide et permanente, avec des écluses en pierres de taille de 120 pieds de long, 26 pieds de large et huit pieds et demi de profondeur, et autres dépendances, portes d'écluses, aqueduc en pierre sur la Rivière Chippawa, écluses pour les Bateaux à vapeur, et Hâvre sûr et spacieux à chacune des extrémités ; et pour élargir et excaver le Canal alimentaire dans toute son étendue.

Sur les Débentures qu'un Acte récent du Parlement Provincial a permis d'émaner pour cet objet, il reste environ £180,000 dont il n'a pas été disposé ; ce qui laisse une balance de £270,000 qui devra être sanctionnée et à laquelle il faudra pourvoir pour achever complètement ce Canal.

Votre Excellence se rappellera sans doute, que l'on a vivement représenté au Gouvernement la nécessité d'achever le Canal d'après l'échelle sur laquelle on a commencé à améliorer la navigation d'une partie du Fleuve St. Laurent. Les principaux arguments que l'on a employés, sont l'avantage qu'il y aurait de mettre nos vaisseaux à vapeur de l'Atlantique en état de remonter avec leur cargaison jusque sur les Lacs supérieurs, et les facilités que nous offrirait ce Canal en temps de guerre, pour concentrer nos forces navales sur l'un ou l'autre Lac, selon qu'il serait nécessaire. Le Soussigné est d'avis que cette échelle, savoir : des écluses de 56 pieds de large, 180 de long et tirant dix pieds d'eau, ne convient pas aux Bateaux à vapeur construits pour la mer, et qu'elle est inutile pour ceux des Lacs et pour le commerce du Pays ; et même en adoptant cette échelle à des frais énormes, il est d'avis que cela n'empêcherait pas les cargaisons des vaisseaux de la mer d'être chargées sur les vaisseaux du Lac, soit à Québec ou à Montréal. Sous le point du militaire, nul doute que ce second avantage serait considérable ; mais comme cette entreprise est bien au delà des moyens de la Province, il n'a été fait d'estimations que pour les travaux qui sont strictement nécessaires pour le commerce du Pays. La grande écluse que l'on se propose de construire à chaque extrémité du Canal, permettra aux Bateaux à vapeur d'avancer plusieurs milles dans l'intérieur, en cas de danger. Il serait de la plus grande conséquence de commencer les travaux immédiatement, s'il est possible, vû que le Canal est dans un état précaire et menace ruine.

Comme cette estimation totale de £450,000 comprend la somme de £35,000 pour un Hâvre extérieur au Port Dalhousie et £20,000 pour un Hâvre au Port Cobourg, lesquels pourront servir aux vaisseaux de Sa Majesté, indépendamment du Canal, on peut estimer à £400,000 les frais

Appendice
(C. C.)
20 Août.

qu'entraînera la confection de ce dernier. Je considère que la manière la plus sage et prudente de dépenser et employer cette estimation serait comme suit :—

Depuis ce jour jusqu'au 1er Avril 1842,.....	£ 50,000,
De là jusqu'au 1er Avril 1843,.....	150,000,
De là jusqu'au 1er Avril 1844,.....	150,000,
De là jusqu'au 1er Avril 1845,.....	100,000.

NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT.

Depuis le Lac Erié jusqu'à l'endroit où l'on rencontre la marée montante, après avoir passé le Canal de Welland, la partie de la route qui nécessitera en suite une dépense d'argent, après que l'on aura achevé plus bas sur le Fleuve, les autres améliorations qui sont plus immédiatement nécessaires, est cette partie qui se trouve entre Prescott et Dickinson's Landing, distance d'environ quarante milles, où la chute des Rapides pris dans tout leur ensemble, sur différents points, est d'environ 22½ pieds. Il faudrait environ £150,000 pour faire disparaître ces obstructions, en établissant les Ecluses nécessaires ; mais comme le transport en descendant cette partie du Fleuve, est sûr et facile, et que les Bateaux à remorque (Tugboats) peuvent, quoiqu'avec difficulté, remorquer les Berges légères, on a considéré qu'il était inutile, dans l'état actuel de la navigation en général, d'encourir aucune autre dépense pour cet objet.

CANAL DU LONG SAULT OU DE CORNWALL.

L'amélioration de cette partie du Fleuve St. Laurent qui a une étendue d'environ 11½ milles, et dans laquelle il y a une chute de 48 pieds, a été estimée à £216,343, et commencée en 1833 et 1834. Quelque temps après avoir commencé les travaux, on dit que les Commissaires se sont crus autorisés, vû l'augmentation du prix des provisions et par d'autres motifs, à élever assez fort les taux du contrat, et dans quelques instances jusqu'à 30 par cent. Les travaux ont continué depuis cet époque sur le même pied et d'après les mêmes taux élevés, sans égard aux fluctuations dans le prix des provisions.

Les comptes rendus par les Commissaires jusqu'au 1er Janvier 1839, établissent une dépense de £354,203 2s. 1d. jusqu'à cette date, indépendamment de quelques réclamations qui restent dues. J'ai eu entre les mains une estimation minutieuse et soignée de Mr. Keefer, Ingénieur du Bureau, dans le mois dernier, d'après la quelle il appert que la somme de £43,367 est requise pour ouvrir le Canal au commerce, et une autre somme de £13,804 pour divers autres petits ouvrages, maisons d'Ecluses, etc. ; ce qui forme en tout la somme de £57,671 6s. Od., qui est nécessaire pour achever complètement le Canal de Cornwall en entier.

Quoique les avantages que l'on dût retirer de l'amélioration de cette partie de la navigation, fussent nécessairement très circonscrits et limités, jusqu'à ce que celle du Lac St. François et du Lac St. Louis eût aussi été améliorée, néanmoins l'on peut avancer avec raison en faveur de la confection immédiate du Canal de Cornwall :—

Premièrement.—Que cela mettrait les marchands engagés dans le commerce de transport, en état de faire remorquer leurs berges au moyen de la vapeur, depuis le Côteau du Lac jusqu'à Kingston, ce qui serait une économie de deux jours.

Secondement.—Ce serait le moyen d'éviter les frais du halage des berges le long des rapides du Long Sault, qui l'année dernière, même avec un commerce très limité, se sont montés à £3,000.

Troisièmement.—Le nombre des passagers augmenterait, et le commerce en profiterait.

Quatrièmement.—On obtiendrait par là quelque retour pour les sommes considérables qui ont déjà été dépensées, en sus des frais pour l'établissement des Gardiens d'Ecluses, etc. ; et jusqu'à ce que ce Canal soit complété, ces sommes devront rester ensevelies comme un *caput mortuum*.

AMELIORATIONS REQUISES ENTRE LE LAC ST. FRANCOIS ET LE LAC ST. LOUIS.

Les Rapides du Côteau, des Cèdres et des Cascades entre ces deux Lacs, offre les obstacles les plus formidables au halage des petites berges légères du port de 15 à 20 tonneaux. Pour les vaisseaux d'un plus gros volume, ces obstacles sont tout à fait insurmontables. Mr. Keefer évalue à £255,900, la construction des Ecluses et des Canaux nécessaires pour applanir ces obstacles, et j'ai tout lieu de croire que les travaux pourront être faits pour cette somme.

LE CANAL DE LACHINE.

Après les obstacles précédents, la seule barrière qui s'oppose au libre passage des vaisseaux employés sur les Lacs, entre Québec et le Lac Huron, est le Canal de Lachine dont l'agrandissement coûterait £225,300, d'après l'évaluation de Mr. Keefer.

LE LAC ST. PIERRE.

L'amélioration du Lac St. Pierre pour les vaisseaux pesamment chargés pour la Mer, est aussi un objet d'une très grande importance, et qui a occupé l'attention sérieuse du Bureau de Commerce à Montréal. Ce Bureau a fait au Parlement la demande d'un octroi pour se procurer un Cure Môle, etc., et il a proposé un droit de tonnage sur les vaisseaux employés au commerce dans ce port, pour payer l'intérêt des deniers employés pour cet objet.

Le Gouverneur Général verra que l'appropriation projetée est insérée parmi les estimations (voir l'Appendice,) mais il est vivement à désirer qu'il soit immédiatement accordé une somme, disons £1,000, pour faire quelques changements au bateau à vapeur qui appartient aux Commissaires du Havre, afin de constater pleinement, et d'une manière pratique, la nature de ces travaux, avant d'entreprendre d'y faire aucune dépense considérable.

OBSERVATIONS GENERALES SUR CE QUI PRECEDE.

La nécessité de jeter la Province dans des dépenses, pour former une seconde communication par eau jusqu'à l'endroit où le reflux se fait sentir, a été longtemps un sujet de dispute et de controverse entre un grand nombre de personnes. Tout récemment encore j'étais du nombre de ceux qui avaient des doutes sur la prudence de ce projet ; mais l'immense accroissement du commerce qui double presque tous les ans ; et la conviction où je suis, après mûre réflexion, que le fret diminuera en donnant de nouvelles facilités au commerce, et que la fertilité des Territoires de l'Ouest, qui commence maintenant à se développer, donnera encore un accroissement presque incalculable à ce commerce ; toutes ces circonstances réunies me convainquent qu'il est nécessaire d'ouvrir un second débouché et de le rendre plus commode et facile à la fois. D'ailleurs le commerce de transport se faisant seulement par la voie du Canal du Rideau, dont la navigation repose sur la solidité de ses grandes écluses (l'une d'elles ayant jusqu'à 60 pieds), s'il arrivait quelque dommage à l'une de ces écluses, comme on le craignait le printemps dernier, soit par quelque accident ou par la malice de quelqu'individu, l'effet en serait ruineux pour la moitié des intérêts commerciaux du Pays.

Je suis décidément d'opinion que l'échelle sur laquelle le Canal de Cornwall a été entrepris, n'était pas proportionnée aux moyens de la Province, et n'était pas absolument nécessaire même pour cet accroissement de commerce, que l'esprit le plus hardi pouvait entrevoir par la suite ; et que la navigation des Goëlettes, avec un système bien organisé de halage, aurait mieux convenu pour tous les objets de commerce : mais quand je considère maintenant les grandes dépenses qu'on a déjà faites sur la partie centrale de ce Canal ; le peu d'argent qu'il faudra pour l'achever ; et l'économie insignifiante que ferait la Province en ne l'achevant pas, je suis porté à croire que le moyen le plus sage serait d'ouvrir le Fleuve St. Laurent depuis Montréal jusqu'au Lac Ontario, pour la navigation des Bateaux à Vapeur et des Goëlettes, non pas d'après la grande échelle du Canal de Cornwall, mais sur une échelle suffisante pour donner un libre passage aux Bateaux à vapeur d'une grande force motrice et aux bateaux de halage.

Les estimations ci-jointes sont basées sur ce principe, que les écluses devraient avoir 175 pieds de long, 40 de large, et 8½ pieds d'eau ; mais comme il s'écoulera quelque temps avant que l'on puisse commencer à construire ces écluses, la question relative aux meilleurs moyens qui ont été récemment proposés pour faire marcher les vaisseaux, sera probablement décidée alors, et la résolution de ce problème décidera naturellement quelles dimensions l'on doit donner aux écluses, et aura peut être aussi l'effet d'en diminuer grandement la dépense.

RIVIERE RICHELIEU.

Après la confection des travaux sur le Canal de Chambly qui sont maintenant dans un état d'avancement rapide, le seul obstacle qui s'offre à la navigation entre le Fleuve St. Laurent à Sorel et la source du Lac Champlain, distance d'environ 180 milles, sont les gais qu'on rencontre près de St. Ours, St. Denis et Belœil.

Pour enlever ces obstructions au moyen d'un Cure Môle, ainsi que les rochers qui en obstruent le chenal, la Législature du Bas Canada a affecté une somme de £7,650, dont £4,525 n'ont pas été employés. La dépense encourue en vertu de cet octroi n'a rien effectué, et je suis

Appendice
(C. C.)
20. Août.

d'avis que l'établissement d'une écluse pour les Bateaux à vapeurs, et d'une chaussée d'une hauteur modique, savoir, 4 ou 5 pieds au-dessus des basses eaux, à St. Ours ou les environs, est le moyen le plus certain de parvenir au but que l'on a en vue ; et la valeur de la force motrice qui sera créée par cette chaussée, au milieu d'un pays fertile et productif et sans moulins jusqu'à ce jour, irait loin pour payer l'intérêt des sommes dépensées. Ces travaux sont évalués par Mr. Keefer à £21,000.

RIVIERE OTTAWA.

L'amélioration de la navigation de cette Rivière, est une mesure qui est désirée depuis long tems, principalement par les personnes qui sont intéressées à l'amélioration de cette partie du Pays. Ce projet embrassait l'établissement d'une navigation non interrompue depuis le Fleuve St. Laurent par la voie de l'Ottawa, du Lac Nipissing et de *French River*, jusqu'au Lac Huron. Il a été affecté il y a quelque temps, une somme de £3,000 pour les frais d'une exploration, sur laquelle il a été dépensé environ £1,500 ; et les renseignements qu'on a obtenus jusqu'à ce jour par suite de cette exploration, ne sont pas de nature à établir et baser une estimation des frais qu'entraînera cette entreprise ; et je dois déclarer que cette navigation, selon moi, n'est pas nécessaire dans l'état actuel du Pays. Je suis loin par là, d'entretenir la pensée que le Gouvernement devrait mettre obstacle à ce projet, si les parties intéressées sont elles mêmes disposées à le continuer avec leurs propres ressources ; au contraire, l'on pourrait prendre des arrangements qui leur seraient avantageux, et pourraient tendre en même temps à promouvoir les intérêts de la Province.

L'amélioration de la Rivière Ottawa qui est comprise dans cette estimation, (voir l'Appendice) a rapport seulement au commerce des bois ; et pour faciliter ce commerce, en établissant des pentes convenables pour l'écoulement des bois dans les endroits où elles sont le plus nécessaires, et reconstruire les Ponts à Bytown, l'on propose d'affecter une somme de £28,000.

Il serait bon de considérer ici, si la Province ne devrait pas racheter la propriété de ces pentes qui est maintenant entre les mains de compagnies privées, en indemnisant les propriétaires d'après les termes de leur charte.

La convenance d'une telle appropriation sera sentie, si l'on réfléchit aux revenus considérables qui proviennent de cette source, et si l'on considère que malgré les sommes considérables que le Pays en a déjà retirées, il n'a néanmoins été accordé aucuns deniers sur la caisse publique pour donner à ce commerce l'assistance que son état présent et les avantages qu'il promet, démontrent être si nécessaire.

LE CANAL DE BURLINGTON BAY.

L'état de ruine et de délabrement dans lequel se trouve ce Canal important, fait qu'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures pour le réparer, ou plutôt pour le reconstruire en entier, d'une manière solide et permanente. Il est tellement en ruine, qu'il n'est pas possible de le réparer efficacement, et l'on doit avoir toute raison de craindre que quelques heures d'un vent violent d'Est ou Sud Est, le boucheront entièrement. Il en résulterait les conséquences les plus graves pour le commerce de Hamilton et de Dundas, et pour les vastes territoires si fertiles et si productifs dont ces ports sont les débouchés

Quelqu'expédient qu'il puisse être de placer cet ouvrage au Nord du passage actuel, et pour en commander l'entrée de sur la rive, je considère néanmoins qu'il n'est pas à propos de la placer si avant dans les terres qu'on l'a proposé dernièrement ; car en le faisant, les Vaisseaux à voiles n'en pourraient sortir pendant plusieurs jours de la saison ; et en y arrivant, s'ils ne réussissaient pas à y entrer immédiatement, ils seraient infailliblement jetés sur la rive. Le meilleur endroit pour le placer, selon moi, ne serait pas loin du débouché naturel originaire.

AMELIORATION DE LA RIVIERE TRENT ET DES EAUX INTERIEURES DU DISTRICT DE NEW CASTLE.

Il paraît d'après les estimations, qu'en persistant à continuer ces travaux publics comme on l'avait projeté d'abord, on entraînerait la Province dans une dépense d'environ £600,000 ; mais je suis d'avis, d'après les taux sur les quels ces estimations sont basées, qu'il faudrait encore ajouter à cette somme £200,000 à £300,000 pour effectuer cet objet.

La ligne de ce projet de communication par eau, depuis la Baie de Quinte jusqu'à la Baie de Nottawassaga, avec plus de 820 pieds d'Ecluses et une profondeur de cinq pieds d'eau, continuée en traversant plusieurs Lacs et nombre de courants, et par une route extrêmement circuitueuse

en plusieurs endroits ; cette ligne, dis-je, ne conviendrait nullement, selon moi, pour l'objet principal que l'on avait recommandé originairement, qui est de transporter jusqu'à l'Océan les produits des Etats de l'Est. Le second argument que l'on a avancé, est la facilité qu'offrirait l'exécution de ce projet pour transporter au marché les produits agricoles des Townships de l'intérieur ; et troisièmement les avantages qu'en retireraient les Marchands de Bois. Je considère que l'on obtiendra ces avantages, bien plus prochainement, et avec des frais beaucoup moins considérables, en établissant deux ou trois Ecluses pour lier les longs intervalles de navigation naturelle qui existent actuellement, et ouvrant deux ou trois chemins de traverse depuis ces Ecluses jusqu'au Port le plus voisin sur le Lac Ontario, et principalement, en formant des pentes dans les endroits où elles peuvent être nécessaires. Un Cultivateur ou Marchand établi à la source du Lac Rice est à 12 ou 14 milles de distance des Hâvres de Port Hope et Cobourg sur le Lac Ontario, auxquels on pourrait lui donner un accès facile par l'emploi d'une somme de dix à douze milles Louis ; tandis qu'au contraire pour transporter les mêmes produits par la route de navigation projetée, il faudrait employer, même d'après l'estimation, une somme de £233,437, et la distance à parcourir serait de 80 milles environ. Quant au Commerce des Bois, je conçois qu'une somme très modique employée à former des pentes pour l'écoulement des Bois, serait en réalité tout ce qui serait nécessaire ; et je trouve même dans le rapport originaire un passage qui recommande ces pentes *“ qui entraînent une dépense comparativement légère, et conviennent beaucoup mieux que les Ecluses pour l'écoulement des bois pesants.”*

D'après ce motif, je ne puis recommander de continuer la dépense qu'on avait en vue sur cette navigation, mais je reconnais volontiers la nécessité qu'il y a d'assister à développer les ressources de cette belle partie du Pays ; ce que je ferais, en leur accordant tous les avantages qui devront résulter des travaux d'une nature semblable à ceux que j'ai suggérés ; ce qui entraînera une dépense d'environ £50,000.

HAVRES ET PHARES SUR LE LAC ONTARIO ET LE LAC ERIE.

Il n'y a pas de dépense plus nécessaire et dont les avantages seraient plus utiles au Pays, que l'emploi des sommes requises pour construire ou compléter quelques Hâvres sur le Lac. Plusieurs de ces Hâvres sur le Lac Ontario sont très insuffisants et dans un état peu avancé. Sur le Lac Erié, il n'y en a littéralement pas un, dans le moment actuel, où un vaisseau peut entrer ou rester en sûreté.

L'état des Phares sur le Lac Erié est également mauvais ; celui qui existait à l'extrémité de Long Point, la station la plus importante du Lac, est écroulé depuis longtemps. D'autres n'ont pas été illuminés depuis un temps considérable. La conséquence naturelle est, que nous n'avons pas dans ce moment ici, un seul bateau à vapeur sur ce Lac ; et la difficulté d'engager les propriétaires de vaisseaux à risquer leurs vaisseaux au milieu des ruines de ce qui avait été construit autrefois pour servir de Hâvres, est telle, et la dépense si grande, que le transport par les vaisseaux des produits du Pays est presque entièrement arrêté.

Après beaucoup de considération et de calculs, la somme de £74,000 a été portée dans l'estimation, comme suffisante pour faire disparaître tout sujet de plainte général et bien fondé à cet égard.

L'on demande que les Hâvres où la nature offre le plus d'avantages, soient achevés et mis dans l'état où ils devraient être ; et que les Phares actuels soient mis sur un pied efficace, et qu'il en soit construit d'autres où il est nécessaire d'en construire ; et comme le Département de l'Amirauté est maintenant après délibérer sur la convenance de construire quelques Hâvres, on conçoit qu'il est mieux pour le présent de solliciter la Législature d'admettre le principe et de sanctionner l'appropriation, mais non de décider finalement quels Hâvres on établira en particulier, jusqu'à ce que la décision de l'Amirauté soit connue, et qu'elle ait fait le choix des localités, ce qui serait le moyen d'économiser les deniers de la Province.

On se flatte que les remarques précédentes expliqueront suffisamment à Son Excellence les principes généraux d'après lesquels les appropriations pour les différents travaux publics de la première classe (voir l'Appendice) sont basées et demandées.

SECONDE CLASSE.

Les Travaux Publics de la seconde classe ont un caractère différent. Ces travaux consistent dans les principales lignes de communications intérieures, dont l'ouverture ou l'amélioration tendrait assez, selon nous, à l'avancement du Pays pour justifier pleinement la dépense qu'ils entraîneront, quoiqu'il ne soit pas probable que les revenus qu'ils rapporteront d'ici à plusieurs années, soient suffisants pour en payer l'intérêt.

Appendice
(C. C.)

20 Août.

CHEMIN DE LA BAIE DES CHALEURS.

Cette ligne de communication sur la Rive Nord de la Baie des Chaleurs, depuis la Pointe de Percé jusqu'à la partie supérieure de la Baie, distance de 140 milles, est interrompue en deux endroits, partie du chemin étant si peu formé qu'il est presque impraticable, savoir : l'un depuis *Little Pabas* jusqu'au Port Daniel ; l'autre depuis *Little Nouvelle* jusqu'à la Mission Sauvage, en tout 48 milles environ.

Lorsque ces parties du chemin auront été améliorées, et que le chemin de Métis ou de Kempt, depuis la pointe aux Senelles sur le fleuve St. Laurent, jusqu'à l'extrémité supérieure de la Baie des Chaleurs, sera plus ouvert, tout le District de Gaspé, Est et Sud, et le Nouveau Brunswick, Est et Nord, seront d'un accès aussi facile depuis le fleuve St. Laurent, que le centre et la partie Ouest du Nouveau Brunswick, le sont au moyen du chemin de Temiscouata.

CHEMIN DE GOSFORD.

Sous ce chapitre est compris l'achèvement de la grande ligne qui conduit directement de Québec, en traversant St. Giles, Ste. Croix, Ivernes, etc. ; actuellement cette ligne de chemin n'est ouverte que partiellement et n'est pas praticable en été. Elle traverse toute cette grande étendue de bonnes terres cultivables, qui appartiennent à la Couronne, et aurait l'effet de raccourcir le trajet entre Québec et Sherbrooke de plus de 50 milles.

LE GRAND CHEMIN DU NORD DEPUIS LE LAC ONTARIO A TORONTO
JUSQU'AU LAC HURON.

L'ouverture de ce chemin dans toute son étendue, est considérée comme une chose vivement à désirer et est fortement recommandée ; et la partie du chemin à laquelle il est plus particulièrement fait allusion ici, est à partir de celui qui a été entrepris par le District à *Holland Landing* jusqu'à Barrie, et on se propose de l'égoutter, de le faire ponter, et y établir des barrières de péages : de là jusqu'à Pénétanguishine, on se propose simplement de l'améliorer. Par ce moyen et en employant des sommes modiques sur une ou deux des principales branches qui conduisent au grand chemin, ainsi que sur le chemin du portage *Cold Water*, toute l'étendue du Territoire fertile qui se trouve au nord, à l'ouest et au sud du Lac Simcoe, aurait l'avantage d'une bonne communication avec le Marché et le Hâvre de Toronto.

GRANDE ROUTE PROVINCIALE DEPUIS QUEBEC JUSQU'A AMHERST-
BURG ET AU PORT SARNIA.

Quelqu'avantage qu'il y aurait sans contredit, d'ouvrir convenablement la Grande Route Provinciale dans toute son étendue, néanmoins une telle entreprise dans l'état actuel du Pays, est bien au-delà de ses ressources.

Ce Chapitre comprend donc l'amélioration des parties seulement de la route qui n'offrent pas les facilités des voitures d'eau, savoir : depuis les Cascades jusqu'à la ligne Provinciale, et depuis Brantford jusqu'à London : on se propose de macadamiser convenablement ces parties à du chemin, de faire des rigoles, et d'y établir des Barrières de péages dont les revenus seraient suffisants pour payer l'intérêt des sommes dépensées. Depuis London, à l'ouest, l'on se propose pour le moment seulement, d'ouvrir, assécher, égoutter et faire ce chemin, élever des chaussées et faire les pontages, quand il seront nécessaires. L'on a aussi calculé les frais de la construction des ponts sur les Grandes Rivières entre Québec et Montréal, dont le passage en certaines saisons de l'année, est très dangereux et accompagné d'accidents fatals.

LA TROISIEME CLASSE,—(Voir l'Appendice.)

Consiste en plusieurs lignes de chemins qui ont déjà été entrepris par les Districts respectifs et sur lesquels on a dépensé des sommes considérables, mais qui dans l'état peu avancé où ils sont, ne rapportent que très peu. L'objet qu'on se propose en les introduisant dans l'Appendice, est de présenter cette matière à l'attention de la Législature et de faire voir le montant qui sera requis pour les achever. Leur achèvement sera proprement du ressort des différents Districts, et pourra s'effectuer sous la surveillance des Inspecteurs de Districts.

HAMILTON H. KILLALY.

APPENDICE.

ESTIMATION totale des frais qu'entraînera la construction et la confection de certains Travaux Publics dans la Province du Canada, établissant le montant des Octrois que l'on se propose d'affecter pour ces objets pendant les différentes années respectives, dans le cas où l'on se déciderait à entreprendre ces Travaux.

LA PREMIERE CLASSE consiste en Travaux Publics qui ont un caractère purement national, et qui sont indispensables pour l'avancement du Commerce et des intérêts Agricoles et du Pays en général, et dont on peut attendre avec certitude un Revenu par la suite, pour payer l'intérêt des dépenses nécessaires.

	Est imation totale.	Montant des Appropriations projetées pour les années				
		1842	1843	1844	1845	1846
Le Canal de Welland,	450,000	150,000	150,000	150,000
La Navigation du Fleuve St. Laurent, viz :—						
Depuis Prescott jusqu'à Dickenson's Landing,	151,312	51,312	100,000
Depuis Dickenson's Landing jusqu'au Lac St. François,	57,670	45,000	12,670
Depuis le Lac St. François jusqu'au Lac St. Louis,	255,900	55,900	100,000	100,000
Le Canal de Lachine,	225,300	55,300	60,000	60,000	50,000
Le Lac St. Pierre,	60,000	20,000	10,000	10,000	10,000	10,000
La Rivière Richelieu,	21,000	15,000	6,000
La Rivière Ottawa, pour construire des Ponts et établir des Pentes pour faire écouler les bois,	28,000	14,000	14,000
Le Canal de Burlington Bay,	45,000	30,000	15,000
Les Eaux Intérieures du District de New Castle, pour établir des Pentes et construire des Ecluses et Chemins pour y conduire,	50,000	20,000	20,000	10,000
Hâves et Phares sur les Lac Ontario et Erie et Chemins pour y conduire,	74,000	34,000	40,000
	£1,418,182	£320,800	£378,870	£381,312	£270,000	£60,000

Appendice
(C. C.)
20 Août.

LA SECONDE CLASSE consiste principalement en Travaux Publics liés avec l'amélioration des principales Communications Intérieures du Pays au moyen de Chemins ; quelque vivement que cette classe de travaux soit désirée et quoique également nécessaire au développement aux ressources du Pays en temps de paix, que ceux que comprend la première classe, et qu'elle soit de la plus grande importance, pour la protection de la Province en cas de guerre, l'on ne peut pas s'attendre en général que cette seconde classe de Travaux Publics pourra, d'ici à nombre d'années, produire un Revenu direct suffisant pour payer l'Intérêt des dépenses requises pour cette objet.

	Montant des appropriations pour les années		
	1842.	1843.	1844.
Chemin de la Baie des Chaleurs,—pour en améliorer environ 50 miles qui sont maintenant impraticables entre la Pointe de Percé et la Mission Sauvage, et partie du Chemin de Métis ou de Kempf,	10,000	5,000
Chemin Gosford ouvrant la communication entre Québec et les Townships à travers les terres du Gouvernement, et raccourcissant le chemin entre cette Cité et Sherbrooke de plus de 50 miles,	5,000	5,000
Grand Chemin du Nord depuis le Lac Ontario à Toronto jusqu'au Lac Huron, le continuer depuis la partie qui est déjà entreprise par le District de Barrie, y établir des Barrières et en améliorer certaines parties de là jusqu'à Pénétaingishine et le Portage Cold Water,	10,000	10,000	10,000
Grand Chemin de la Province depuis Québec jusqu'à Amherstburg et au Port Sarnia,—pour bâtir certains Ponts entre Montréal et Québec, et améliorer certaines parties de la ligne, où la Rivière et les Lacs ne sont d'aucun service pour le transport des Mallets, vizt :—	10,000	7,000
Pour macadamiser ou améliorer la partie du Chemin qui se trouve entre les Cascades et la ligne Provinciale et y établir des Barrières de Péages,	20,000	20,000	15,000
Pour macadamiser ou compléter la partie du Chemin depuis l'endroit où il a été entrepris par le District à Brantford jusqu'à London et y établir des Barrières de Péages, ..	10,000	5,000
Pour l'égoutter, faire des rigoles et l'améliorer de la jusqu'au Port Sarnia,	15,000	15,000	6,000
Pour l'égoutter, faire des rigoles, et l'améliorer depuis London jusqu'à Chatham, Sandwich et Amherstburg, Et construire des Ponts,	17,000	17,000
Total.	£97,000	£84,000	£31,000

D'après les Items dont la première Classe des Travaux Publics se compose principalement, on verra que l'on regarde comme indispensablement nécessaire d'ouvrir nos grandes voies de Communications par eau avec l'Océan, dans la vue de développer les ressources du Pays et d'augmenter son Commerce et son Revenu, et que cela forme la base des appropriations projetées. La plupart des travaux qu'enbrasse la seconde classe sont les branches qui conduisent à la grande souche que forment ceux de la première classe, et ils sont recommandés sur ce principe, savoir : qu'il est d'une législation sage de ne laisser aux habitants de l'intérieur aucun motif de regretter ces grandes dépenses pour des Canaux et autres améliorations sur la grande voie, en leur donnant l'occasion d'y avoir un accès facile, et répandant par là aussi généralement que possible les avantages qui résultent de ces améliorations.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Kingston, 12e Août, 1841.

HAMILTON H. KILLALY,
Président.

LA TROISIEME CLASSE embrasse toutes les lignes de Chemins qui ont déjà été entrepris par les Districts respectifs à leurs propres frais, et qui sont plus ou moins avancés, mais qui n'étant pas achevés, sont sans aucune utilité ou profit dans plusieurs cas.

	Estimation totale.	Montant des appropriations projetées pour les années.	
		1842	1843
Chemin de Queenston et Grimsby.....	42,500*	25,000	17,500
Chemin de Kingston et Napanee.....	6,000†	6,000
Chemin de Toronto du Nord.....	25,000	12,000	12,500
Chemin de Toronto de l'Est.....	7,777‡	5,000	2,777
Chemin de Toronto de l'Ouest.....	9,078§	6,000	3,078
Halmilton et Brantford.....	9,000	9,000
Dundas et Waterloo.....	10,000¶	10,000
	£109,355	£73,500	£35,855

* Cette somme excède de £29,888 à peu-près, l'appropriation faite par un acte antérieur.
 † do. de £2,100, do. do.
 ‡ Etant la balance de l'appropriation par un acte antérieur.
 § do. do.
 || Cette somme excède de £9,000 à-peu-près l'appropriation faite par un acte antérieur.
 ¶ do. de £2,000 do. do.

HAMILTON H. KILLALY,
Président.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Kingston, 12e Août, 1841.

R A P P O R T.

Appendice
(D. D.)

26e Août.

LE Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition du Bureau de Commerce, demandant qu'il soit pris des mesures pour creuser le Chenal du Lac St. Pierre, après mûre délibération, a l'honneur de faire Rapport :—

Que le sujet qui a été soumis aux délibérations de Votre Honorable Chambre par cette Pétition, est d'une grande importance pour le Commerce de la Province, et a occupé, à différentes reprises l'attention de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, antérieurement à l'année 1836, sans amener l'expression d'aucune opinion définitive sur la possibilité de mettre cette entreprise à effet ; mais comme les Pétitionnaires ont été officiellement informés le 25e Juin, que "l'amélioration de la navigation du Lac St. Pierre serait considérée avec les autres travaux publics," et que Mr. Daniel Thompson est actuellement employé à compléter l'exploration requise pour considérer mûrement ce sujet, votre Comité n'a pas jugé nécessaire d'étendre les enquêtes qui ont déjà été faites à cet égard, et il a principalement borné son attention à deux autres objets, savoir : la grandeur du fardeau que font peser sur le commerce les obstructions que l'on veut faire disparaître, et les moyens de prélever un fonds, après que l'ouvrage sera achevé, pour payer l'intérêt, et finalement rembourser le principal de la dépense requise ; ce que Mr. Thompson évalue à la somme de trente cinq mille louis, à dépenser en trois années.

Dans la vue d'obtenir des renseignements sur ces points là, Votre Comité a dressé une série de questions à dix-huit personnes et maisons de Montréal ; il s'est aussi adressé au Commissaire Général et au Commandant Naval sur cette station,—et il a demandé au Collecteur du Port de Montréal les retours des Navires qui sont entrés dans ce port et en sont partis, pendant les années 1839 et 1840, ainsi que pour l'année présente, jusqu'à la date du retour.

Ces questions ainsi que les réponses qui ont été données, et le retour du Collecteur de Montréal, sont annexés à ce Rapport, et Votre Comité prend la liberté d'y renvoyer.

Quant au premier point : le fardeau ou les charges qu'imposent au Commerce les obstructions existantes, les renseignements donnés à Votre Comité ne sont pas aussi amples qu'il avait lieu de l'espérer. L'année dernière, 97 Navires d'Outre-Mer, jaugeant 28,660 tonneaux, sont arrivés dans le port de Montréal ; il a été présenté un état des frais de tonnage et de l'allègement de 42 de ces Navires seulement, jaugeant 14,179 tonneaux, et ces frais sont comme suit :—

Remorquage en montant.	£2,546	1	7
Do. en descendant.....	1,082	1	8
Allègement des Navires en montant....	1,151	5	0
Do, en descendant.....	1,361	17	8
	£6,141	5	11

Sans le remorquage en montant, cette somme s'éleverait à £3,595 4s. 4d. et se monterait à £2,513 2s. 8d. pour allègement des Navires seulement ; ce qui fait, dans un cas, 5s., et dans l'autre, 3s. 6d. par tonneau, pour le passage des Navires en remontant et descendant le Fleuve ; ou la moitié de ces taux, soit pour monter ou descendre. Mais la somme la plus forte serait en toute probabilité une économie réelle, car les Navires en remontant le Fleuve emploient souvent des bateaux à vapeur, quoique le vent soit favorable, afin d'éviter d'être détenus, s'ils échouaient dans le Lac ; et l'économie qui en résulte, contre-balancera probablement aucune partie des frais que l'on pourra occasionnellement encourir, pour payer le remorquage en descendant et expédier les Navires avec plus de rapidité, après que la navigation sera améliorée.

Une partie considérable du tonnage sur lequel les calculs précédens sont basés, n'a payé ni pour le remorquage ni pour l'allègement, de manière que ces 42 Navires présentent la moyenne raisonnable des frais auxquels le tonnage de l'année dernière en entier, disons 28,660 tonneaux entrés dans le port et 29,439 tonneaux sortis du port, a été assujetti ; ainsi la somme qui a été payée, l'année dernière, pour l'allègement des Vaisseaux et le remorquage en descendant, serait de £7,262 17s. 6d., et pour l'allègement seul, £5,084 0s. 3d., et les mêmes taux appliqués à l'échelle de l'année actuelle, disons 50,000 tonneaux en montant et descendant, donnerait dans une hypothèse £12,500 et dans l'autre £8,550, sans compter les dommages causés aux effets et marchandises en chargeant et déchargeant, et la perte de temps qui en résulte ; et les témoignages établissent que tout cela est très-onéreux pour le commerce.

Appendice
(D. D.)

26e Août.

A l'égard du second point, voici le résultat des retours du Collecteur, sans y comprendre les Navires qui naviguent exclusivement sur le fleuve et les vaisseaux côtiers.

Arrivages.				Sortis du Port.			
		Tonnage.				Tonnage.	
Entrés en.....	1839.—	Navires. 79.—22,334.	Navires. 80.—	22,757	
"	1840.—	do. 98.—28,660.	do. 98.—	29,439	
" au 3e Août..	1841.—	do. 127.—33,645.	do. 116.—	31,457	
" do.	1840.—	do. 54.—15,428.	do. 50.—	14,380	
" do.	1839.—	do. 39.—10,748.	do. 34.—	9,758	

D'après cet état, il est probable que les arrivages au Port de Montréal pendant la saison actuelle, égaleront, s'ils n'excèdent pas l'estimation des Pétitionnaires, savoir : 200 Navires du port moyen de 250 tonneaux ; et d'après les témoignages annexés à ce rapport, l'on ne saurait entretenir de doute, qu'en rendant la Navigation entre Québec et Montréal praticable dans les basses eaux pour les Navires qui tirent seize pieds d'eau, il y aurait un accroissement progressif dans le nombre des Navires.

Il y a dix ou douze ans, feu Mr. Thomas Porteous, et autres avec d'amples moyens et ressources, auraient entrepris de creuser le Chenal du Lac, et de le tenir libre pendant trois années, pour la somme de £36,000 ; l'opération du creusage par le Cure-Mole est maintenant mieux connue, et l'estimation de Mr. Thompson aussi annexée à ce Rapport, pour creuser un Chenal beaucoup plus large et profond, ne s'élève qu'à £35,000, y compris l'intérêt des sommes employées à la confection des travaux,—mais disons £40,000 ; l'intérêt de cette somme serait de £2,400, et il suffirait, pour couvrir cette dépense, d'imposer un droit d'un chelin (ou six deniers en montant et en descendant) sur 200 Navires du port moyen de 250 tonneaux. Les taux ne seraient que les 7-8mes des frais qui ont été encourus l'année dernière, pour l'allégement des Navires seulement, et s'ils étaient suffisants pour créer un fonds capable de faire face à la dépense annuelle, et payer graduellement le principal, on pourrait les augmenter par la suite, sans trop charger le Commerce ; mais afin d'attirer les produits de l'Ouest par la voie du Fleuve St. Laurent, il conviendrait de rendre les frais de transport aussi légers que possible ; et quand Votre Comité considère ce qui a été effectué pour la Cité de Glasgow, dans des circonstances à peu près analogues, il a tout lieu d'attendre un résultat aussi favorable en creusant le Lac St. Pierre, et il pense que le fonds qu'on se propose de prélever suffira pour protéger les fonds de la Province contre les pertes que pourrait entraîner cette entreprise.

Les droits de tonnage qui ont été perçus à Glasgow, sur les Navires qui sont arrivés à Broomeilaw se sont montés en l'année 1820, à £6,328 18s. 6d. ; en 1830, à £20,296 18s. 6d. ; et en 1839, à £43,287 16s. 10d. Les droits perçus à Glasgow pendant la même période s'élevaient en 1820 à £10,000 ; en 1830 à £ 59,014 ; et en 1839, à £468,975.

Finalement, Votre Comité prend la liberté de recommander la demande des Pétitionnaires à la considération favorable de Votre Honorable Chambre, et qu'il soit pris des mesures pour creuser le Chenal du Lac, pour le passage des Vaisseaux.

Le tout néanmoins humblement soumis.

G. MOFFAT,
Président.

26 Août, 1841.

ETAT des frais encourus pour le Remorquage et l'allégement de divers Navires qui sont entrés dans le port de Montréal, et en sont sortis en 1840.

CONSIGNATAIRES.	Nombre de Navires.	Tonnage.	Frais de Remorquage en montant.	Frais d'Allégement en montant.	Frais de Remorquage en descendant.	Frais d'Allégement en descendant.
Millar & Cie.....	14	4,803	11 19 10	590 9 11	421 8 7	453 15 4
Dougal, Irvine & Cie.	5	1,332	232 11 0	35 14 8	33 4 0	114 16 11
Gillespie & Cie.....	13	4,695	769 15 4	396 18 11	348 2 10	554 2 4
A. Shaw.....	5	1,593	320 5 8	5 15 0	143 11 7	98 3 1
Buchanan & Cie....	1	390	66 5 4	122 6 6	44 3 4	82 10 0
McIntosh & Cie....	4	1,366	245 4 5		91 11 4	58 10 0
Total,.....	42	14,179	2546 1 7	1151 5 0	1082 1 8	1361 17 8

APPENDICE DU RAPPORT.

TABLE DES MATIERES.

- A.—Témoignages donnés devant le Comité.
- B.—Lettre du Capitaine Sandom, M. R., Commandant des Forces Navales en Canada, en réponse à celle qui lui a été adressée par le Président du Comité.
- C.—Lettre du Commissaire Général Sir R. J. Routh, do. do.
- D.—Lettre de l'Honorable Mr. le Secrétaire Daly, do. do.
- E.—Estimation des dépenses nécessaires pour approfondir le Lac St. Pierre, par D. Thompson, Ecuyer, Ingénieur Civil.
- F.—Liste des Navires arrivés et déclarés à la Douane dans le Port de Montréal, en 1839, en 1840, et jusqu'au 3 d'Août, 1841, avec leur Tonnage.
- G.—Liste des Navires acquittés et partis de do. pendant la même période.

Appendice
(D. D.)
26e Août.

—A.—

TE'MOIGNAGES DONNE'S DEVANT LE COMITE'.

QUESTIONS GE'NE'RALES PROPOSE'ES AUX TE'MOINS.

No. 1. —Voulez-vous donner, pour l'information du Comité, une liste des Navires déclarés et acquittés par votre Maison, à la Douane du Port de Montréal, dans les années 1839 et 1840, avec l'indication de leur Tonnage et des frais encourus pour les alléger et les remorquer en remontant et en descendant le Fleuve, le tout marqué sous des titres séparés ?

No. 2.—Pendant quelle partie de la saison navigable les Navires, tirant 16 pieds d'eau, sont ils obligés d'employer des allèges pour passer le Lac St. Pierre en allant à Montréal, et en en revenant ?

No. 3.—Les Navires tirant 16 pieds d'eau sont-ils une classe de bâtiments convenables et adaptés au commerce de Montréal ?

No. 4.—Si le Fleuve, entre Québec et Montréal, était rendu navigable dans les basses eaux pour les Navires de ce tirant d'eau, cela aurait-il l'effet, dans votre opinion, d'en induire un plus grand nombre à venir à ce dernier Port, et de réduire les taux des frêts entre ce même Port et ceux du Royaume-Uni ?

No. 5.—Si la navigation était ainsi améliorée, y aurait-il une diminution, et quelle serait cette diminution, dans les frais de remorquage en descendant, et n'épargnerait-on pas tous les frais d'allègement ?

No. 6.—L'allègement, à part des dépenses qu'il nécessite, n'occasionne-t-il pas des délais et des dommages aux Marchandises, qui sont très-onéreux pour le Commerce ?

No. 7.—Pouvez-vous dire au Comité, quelle serait l'épargne annuelle probable que le Commerce de la Province ferait sur les allègements et les remorquages, &c. en prenant pour base des calculs l'échelle du Commerce des années 1839 et 1840, si les améliorations projetées entre Québec et Montréal étaient effectuées ?

Réponses de Wm. EDMONSTONE, Ecr., de la *Matson de MILLAR, EDMONSTONE & ALLAN.*

Réponses au No. 1.—J'ai accompagné cette liste d'un état du Tonnage, (suivant nouvelle et ancienne feuille), des Navires consignés à Millar, Edmonstone et Allan, de leur tirant d'eau à leur arrivée à Québec et à leur départ, en remontant à Montréal et en en descendant, et enfin des frais d'allègement et de remorquage pour monter à cette dernière ville et en descendre, dans les années 1839 et 1840

Appendice
(D. D.)26^e Août.

Réponse au No. 2.—Les eaux commencent à baisser immédiatement après le départ de la glace ; mais les Navires du printemps n'ont jamais ou rarement besoin d'être allégés ; les eaux du nord descendant depuis le milieu de Mai jusque vers la première semaine de Juin (quelques années plus tard) élèvent celles du St. Laurent suffisamment pour permettre aux Navires d'un tirant de 15 ou 16 pieds de porter toute leurs cargaisons à Montréal, et il est rarement nécessaire de les alléger. Nous les expédions dans la dernière semaine de Mai, et jusque dans la première semaine de Juin. Dès que les eaux du nord sont passées, les Navires de la grandeur de nos Bâtimens de commerce ordinaires, ont besoin d'allègement. Les eaux du nord n'ont point grossi le St. Laurent ce printemps.

Réponse au No. 3.—Les Navires tirant 14 ou 16 pieds d'eau, sont très-bien adaptés au commerce de Montréal dans l'Etat actuel de la navigation, excepté dans le milieu de l'été où les eaux deviennent si basses dans le Lac et dans quelques endroits plus haut, que les Navires qui tirent plus de 11 ou 12½ pieds d'eau n'y peuvent passer ; et il y a des Étés où elles sont encore moins profondes ; alors les bâtimens de la classe de celle à laquelle appartiennent nos Navires de commerce réguliers, ne peuvent monter à Montréal qu'une petite cargaison.

Réponse au No. 4.—S'il y avait 16 pieds d'eau depuis Montréal en descendant, pendant toute la saison de la navigation, il n'y a pas de doute que beaucoup plus de bâtimens fréquenteraient ce port ; car s'ils ne pouvaient pas se procurer un chargement complet de Fleur, de bled et de Potasse, ou d'autres articles semblables, il prendraient une partie de leurs cargaisons en billots on en madriers. Comme le Bois carré doit être mis dans le fond de la calle, aucun Navire ne trouverait d'avantage à prendre de la Fleur etc. à Montréal pour la débarquer à Québec, afin d'embarquer le bois nécessaire pour compléter son chargement et la rembarquer ensuite.

L'espoir qu'il y aurait de très grandes quantités de Fleur et de Bled à exporter cette Été, a fait venir à Montréal un plus grand nombre de Navires que de coutume ; il en est venu plus qu'il n'en fallait pour transporter cette marchandise ; quelques uns ont pris des cargaisons de bois à Montréal, tandis que d'autres (dont quelques uns étaient venus d'Angleterre sur lest.) sont redescendus à Québec pour charger. Il y en a aussi, qui ont accepté des frets si bas qu'ils n'ont pu, suivant moi, payer leurs dépenses. Les frets entre Montréal et les ports du Royaume-Uni seraient certainement plus modiques, si les Navires pouvaient réduire le montant de leurs déboursés pour l'allègement et le remorquage, et la quantité de bois embarqué à Montréal augmenterait tous les ans, et attirerait régulièrement un plus grand nombre de Navires.

Réponse au No. 5.—Si la navigation pour les Navires de 16 pieds de tirant d'eau était libre, tous les frais d'allègement à présent nécessaires seraient comme de raison épargnés, et souvent aussi l'opération du remorquage. Les berges sont remorqués à Québec avec la partie de la cargaison qu'il a fallu ôter du Bâtiment ; ce qui nous oblige de remorquer aussi le bâtiment, car nous aurions ou à payer le retardement qu'éprouverait les berges en attendant son arrivée, ou à faire débarquer leurs cargaisons à Québec, ce qui coûterait autant ou plus encore.

Réponse au No. 6.—Outre les frais d'allègement pour descendre, cette opération cause de grands inconvénients aux Navires par le temps qu'elle leur fait perdre, et augmente leurs dépenses de dix à quinze louis par jour, sans compter que les produits, tels que le Bled et la Fleur éprouvent toujours quelque dommage et quelque diminution, lesquels sont encore plus grands lorsque ces produits sont débarqués à Québec. Les quarts à Fleur ont souvent des cercles lâches, les bouts sont défoncés, et il résulte des pertes. L'exportateur voit généralement opérer une déduction dans ces comptes de vente pour déficit dans le poids. Le bled est plus exposé à être endommagé que la Fleur, et la quantité en diminue toujours à chaque transport.

Il est arrivé souvent l'Été dernier, qu'il était impossible de se procurer des allèges, et des Navires ont été détenus de 7 à 10 jours. Je préférerais donner 5s. par quarts de fret à un Navire qui le chargerait à Montréal, que de l'envoyer à Québec pour le débarquer et le rembarquer ensuite, pour de là le transporter en Angleterre à 319.

Je pense que le fret des allèges entre Québec et Montréal, pourrait être réduit d'un tiers, et les compagnies des Bateaux remorqueurs seraient encore assez payées.

Réponse au No. 7.—Les frais d'allègement de Montréal à Québec, ont été pour la Fleur cette saison, d'un sixième à un neuvième du fret entier de Montréal à un port en Angleterre, et pour le bled, d'environ un quart à un sixième.

On remarquera dans l'exposé donné en réponse à la première question, qu'en 1839 sur deux Navires, (le Canada et l'Arabian) la différence des frais de remorquage et d'allègement, en montant et en descendant, a été de £244, que le voyage d'automne a coûté de plus que le voyage du printemps ou 7½ d. par quart de fleur sur une pleine charge, en supposant qu'elle fut composée de 7800 quarts. Les frais seuls d'allègement en montant et en descendant, furent l'automne de £306 7 11, ou environ 7½ d. du quart, et la somme totale des frais de remorquage et d'allègement, en montant et en descendant, à la même époque fut de £487 3 9, ou environ 1½ d. du quart.

Et sur trois Navires en 1840 (le Canada, le Glasgow et la Favorite) la différence entre le voyage d'automne et celui du printemps, fut de £338 19 9, ou environ 7d. du quart, en

(Etat dont il est parlé dans la réponse au No. 1 dans le témoignage qui précède.)
ETAT des FRAIS de REMORQUE et D'ALLEGEMENT, payés par MILLAR, EDMONSTONE & ALLAN, en 1839 et 1840, en conséquence de la baisse des eaux dans le Lac St. Pierre.

Noms des Vais- seaux.	Ancien Tonnage.	Nouveau Tonnage.	Plus grand tirant d'eau.	Tirant d'Eau en re- montant.	Somme d'Allé- gement en pieds.	Frais de Remor- quage en remontant.	Frais d'Allé- gement en descen- dant.	Frais de Remor- quage en descendant.	Frais d'Allé- gement en remontant.	Tirant d'eau en descendant.	Tirant d'eau en partant de Québec.	Somme d'al- lègement en pieds.		
1839.														
Canada,	329	391	15 0	15 0	—	£ 85 17 9	£ 0 0 0	£ 41 9 3	£ 0 0 0	15 0	15 0	—	} Arrivé et parti de bonne heure le prin- temps, et lorsque les eaux du Fleuve et du Lac étaient encore élevées,	
Arabian,	331	390	14 9	14 9	—	74 12 5	0 0 0	41 2 9	0 0 0	15 0	15 0	—		
Favourite,	341	396	14 10	14 10	—	76 14 8	0 0 0	44 16 9	0 0 0	14 8	15 6	1		
Energy,	305	352	14 0	14 0	—	69 18 0	0 0 0	25 0 0	0 0 0	Descendu à Québec sur lest	Do.	Do, 3		
Kilmarnock,	282	301	13 6	13 6	—	56 18 7	0 0 0	0 0 0	0 0 0	13 6	14 9	1		
Pérel,	272	311	13 0	13 0	0 6	56 19 4	32 9 5	35 8 2	0 0 0	Descendu à Québec sur lest	12 9	15 3		
Cumberland,	402	441	14 10	13 0	1 10	71 1 4	77 8 2	30 10 0	0 0 0	12 9	15 3	2		
Canada,	329	391	15 0	12 6	2 3	60 14 4	68 16 0	29 14 4	46 9 2	Descendu à Québec sur lest	12 9	15 3		
Kelisek Wood, ...	262	281	14 9	12 6	2 3	55 5 4	55 10 10	25 0 0	0 0 0	12 5	15 5	3		
Arabian,	381	390	14 9	12 6	2 3	80 7 6	111 13 4	29 19 8	79 9 5	12 5	15 5	0		
						669 9 3	345 17 9	301 0 11	189 17 6					
1840.														
Canada,	329	391	14 9	14 9	—	73 8 8	0 0 0	39 4 1	0 0 0	15 3	15 3	—		} Descendu à la voile. } Monté avec un demi chargement. } Parti tard en Novembre et lorsque les eaux du Fleuve avaient grossies.
Glasgow,	332	402	15 9	15 9	—	94 18 4	0 0 0	41 19 9	27 18 1	16 6	15 3	—		
Favourite,	354	404	14 9	14 6	—	70 14 11	0 0 0	38 2 0	14 14 4	15 3	14 9	0		
George,	326	379	14 6	14 6	—	73 9 4	0 0 0	25 0 0	0 0 0	Descendu à Québec sur lest	12 9	12 0		
Lalla Rookh, ...	203	210	12 6	12 6	—	45 14 8	0 0 0	25 6 8	0 0 0	12 6	15 0	2		
Islay,	296	342	12 6	12 6	2 0	62 3 6	98 15 2	32 9 4	46 10 8	12 6	12 0	0		
Ann Moore,	238	240	12 0	12 0	—	57 11 10	0 0 0	0 0 0	0 0 0	11 10	11 10	2		
Canada,	329	391	14 6	12 8	2 3	64 6 5	54 16 4	31 1 8	59 19 9	12 5	15 0	2		
Young Queen, ...	268	284	14 8	12 6	2 2	68 12 0	45 18 4	30 16 8	31 15 1	12 7	15 0	5		
Glasgow,	332	401	15 9	12 6	3 3	68 12 0	132 9 6	31 1 4	106 9 3	12 6	16 6	4		
Favourite,	354	404	14 10	12 6	2 4	63 0 6	58 5 11	31 9 9	44 12 6	12 6	15 0	2		
Lavina,	259	284	12 9	12 9	—	57 0 0	0 0 0	30 4 8	25 10 0	12 7	14 0	1		
Alexander,	261	278	14 6	12 7	1 11	57 16 0	55 7 11	31 10 0	30 5 6	12 6	14 0	1		
Mersey,	365	393	14 9	12 7	2 2	66 11 8	150 2 9	33 2 8	66 0 2	13 0	15 0	2		
						911 19 10	690 9 11	421 8 7	453 15 4					

RECAPITULATION.			
1839.	1840.	Total.	
Remorque	Remorque	Remorque	
£2669 9 8	£911 19 10	£3581 8 5	
En Remontant,	En Remontant,	En Remontant,	
301 0 11	421 8 7	722 8 8	
En descendant,	En descendant,	En descendant,	
£970 10 2	£1383 8 5	£2353 8 7	
Allegement	Allegement	Allegement	
£345 17 9	£590 9 11	£936 7 10	
189 17 6	453 15 4	642 13 0	
£535 15 3	£1014 5 3	£1549 10 6	
			M. E. & A.
			£2377 13 8

Appendice
(DD.)
26a Août.

Appendice
(D. D.)
26e Août.

Réponses de Messrs. BUCHANAN, CUNNINGHAM & GLASS, Montréal.

Réponse au No. 1.—Nous ne sommes pas capables à présent, de fournir une liste complète des navires qui nous ont été adressés en 1839 et 1840 ; mais nous fournirons, pour l'information du Comité, un état des Frais de Remorquage et d'allègement encourus pour un navire de 390 tonneaux, qui fréquente régulièrement nos ports, dans l'Automne de 1840.

Remorquage en remontant,	-	-	-	-	£ 66	5	4
Allègement do.	-	-	-	-	122	6	6
					<hr/>		
					188	11	8
Remorquage en descendant,	-	-	-	£44	3	4	
Allègement do.	-	-	-	82	10	0	
					<hr/>		
					126	13	4
					<hr/>		
					£315	5	2
					<hr/>		

Réponse au No. 2.—Les Navires qui tirent 16 pieds d'eau, sont tous les ans généralement obligés d'employer des allèges pour passer le Lac St. Pierre, pendant toute la Saison de la navigation, excepté le mois de Mai et une partie du mois de Juin.

Réponse au No. 3.—Les Navires qui tirent 16 pieds d'eau sont, suivant nous, une classe de Bâtiments bien adaptée au commerce de Montréal ; mais, des Navires encore plus grands ne seraient pas sans avantage.

Réponse au No. 4.—Nous n'hésitons pas à affirmer, que le creusage du Fleuve suggéré dans cette question, aurait l'effet qu'on en attend, savoir :—d'induire un plus grand nombre de Navires à fréquenter le Port de Montréal et de *réduire essentiellement* le taux des frets entre ce Port et ceux du Royaume-Uni. En effet, nous pensons qu'il ne peut y avoir de doute à cet égard.

Réponse au No. 5.—Nous ne sommes pas prêts à dire que, si la Navigation était ainsi améliorée, l'on épargnerait au Commerce une partie bien importante des frais de remorquage en descendant, parceque nous croyons que les Navires de Commerce réguliers se feraient généralement remorquer à raison de l'expédition ; mais tous les frais d'allègement seraient épargnés indubitablement.

Réponse au No. 6.—L'opération de l'allègement, à part des frais qu'elle coûte, occasionne invariablement du délai et des inconvénients, ainsi que des dommages graves aux marchandises de la cargaison, et grève, conséquemment, le commerce d'un très-pesant fardeau.

Réponse au No. 7.—Nous n'avons pas assez de loisir à présent, pour donner une opinion bien mûrie sur le point indiqué dans cette question ; mais le calcul suivant fait à la hâte, pourra peut-être servir de terme approximatif du véritable résultat :

Arrivages à Montréal, en 1839 :—

Navires,	-	-	-	-	16
Barques,	-	-	-	-	26
Brigs,	-	-	-	-	36
					<hr/>
					78

En prenant pour moyenne des frais de remorquage et d'allègement de chaque Bâtiment, la somme de £290, cela donnerait pour le total, - - - £17,160

Arrivages à Montréal, en 1840.

Navires	-	-	-	-	11
Barques,	-	-	-	-	31
Brigs,	-	-	-	-	55
					<hr/>
					97

Moyenne des frais £220 chaque, total - - - 21,540

£38,500

Moyenne par année, £19250.

Nous pouvons ajouter que les arrivages, cette année à Montréal, sont beaucoup plus nombreux que ceux des deux années précédentes, et les frais ont, comme de raison, augmenté dans la même proportion.

Réponses de Messrs. Y. LESLIE, & Cie., Montréal.

Réponses au No. 1.—En 1839, tous les navires déclarés et acquittés par nous à la Douane, étaient d'un petit tonnage, il n'a pas été besoin de les alléger ni de les remorquer ; en 1840, cela a été la même chose, excepté pour l'Aerial, de 250 tonnaux ; remorquage en remontant £59 2 8 ; les droits de port ont été payés par le Capitaine à Québec—point d'allégement.

Réponse au No. 2.—De deux à trois mois.

Réponses au No. 3 —Les Navires, bâtis de la manière ordinaire, tirant 16 pieds d'eau, sont suivant nous, assez grands pour toute espèce de commerce qui se fait à Montréal, soit d'importation ou d'exportation.

Réponse au No. 4.—Un plus grand nombre de Navires fréquenteraient probablement le port, et pourraient occasionner, par leur concurrence, une réduction dans les frets ; mais nous ne pensons pas que les dépenses en seraient diminuées, parceque le creusage du chenal ne ferait pas disparaître la nécessité du remorquage ; et si l'on imposait une taxe sur les navires, pour payer les améliorations du fleuve, elles seraient au contraire augmentées.

Réponse au No. 5.—Tous les frais d'allégement seraient épargnés, comme de raison ; mais non ceux de remorquage, qui seraient en effet augmentés du nombre additionnel de pieds d'eau que tirerait le Navire lorsqu'il serait complètement chargé.

Réponse au No. 6.—Oui.

Réponse au No. 7.—Nous n'avons point de données suffisantes, pour former une opinion exacte sur l'épargne annuelle qu'on ferait dans les frais d'allégement ; mais nous ferons remarquer que dans l'été, lorsque les eaux du Lac sont les plus basses, il y a généralement moins de Navires qui prennent des chargemens dans ce port que dans l'automne et le printemps. Nous ne pensons pas, que le creusage du chenal du fleuve épargnât rien des frais de remorquage, mais il éviterait les délais et les dommages qui arrivent aux marchandises transbordées.

Réponses de Messrs. McINTOSH & CIE, Montréal.

Réponse au No. 1.—Ci-dessous, est un tableau des Navires déclarés et acquittés par nous à la Douane dans les années 1839 et 1840, avec les frais de remorquage et d'allégement encourus :

1839.	Tonnage,	Remorquage en montant.	Allégement en remontant.	Allégement en descendant.	Remorquage en descendant.	
Navire,	380	£69 0 0	£102 10 0	£30 5 0	£32 10 0	
Barque,	284	58 13 0	0 0 0	29 5 0	30 0 0	
Brig,	196	48 5 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0	
Do.	166	55 5 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0	descendu à la voile.
Barque,	204	53 15 3	0 0 0	0 0 0	31 1 3	Do.
Do.	380	72 10 0	43 6 8	22 10 0	35 6 3	
	1610	£357 8 10	145 16 8	82 0 0	128 17 6	
1840.						
Brig,	166	47 17 9	0 0 0	0 0 0	0 0 0	do.
Barque,	305	54 8 8	0 0 0	0 0 0	26 7 3	
Navire,	444	70 8 0	0 0 0	25 10 0	29 10 3	
Do.	451	72 10 0	0 0 0	33 0 0	35 7 10	
	1366	245 4 5	0 0 0	58 10 0	91 11 4	

Réponse au No. 2.—Les Navires qui tirent 16 pieds d'eau, sont dans la nécessité d'employer des allèges pour aller à Montréal et en descendre, durant environ quatre mois de la saison navigable.

Réponse au No. 3.—Les Navires tirant 16 pieds d'eau, sont une classe de Bâtimens propres au commerce de Montréal.

Réponse au No. 4.—Si le fleuve entre Québec et Montréal, était rendu navigable pour des Navires de ce tirant dans les basses eaux, cela en engagerait, suivant nous, un plus grand nombre à fréquenter ce dernier port, et tendrait à réduire le taux des frets entre ce même port et ceux du Royaume-Uni.

Réponse au No. 5.—Si la navigation était ainsi améliorée, les Navires descendraient à la voile généralement, et tous les frais d'allégement seraient épargnés.

Appendice

(D. D.)

26e Août.

Réponse au No. 6.—L'allégement, à part des frais qu'il coûte, occasionne des délais et des dommages aux Marchandises, qui sont très-onéreux pour le commerce.

Réponse au No. 7.—Nous pensons, que l'épargne annuelle que ferait le commerce de la Province dans les frais d'allégement et de remorquage, &c. calculée comme elle doit l'être, serait de £4000 à £5000.

Réponse de Messrs. STEPHENS, YOUNG & Cie., Montréal.

Réponse au No. 1.—Nous avons peu à faire avec les bâtimens, et nous n'avons acquitté à la Douane dans les années 1839 et 1840, que quelque cinq goelettes partant pour Halifax, N. E.

Réponse au No. 2.—Les navires tirant 16 pieds d'eau, peuvent rarement venir à ce port sans être allégés, après la première semaine de Juin.

Réponse au No. 3.—Les navires tirant 16 pieds d'eau, sont une classe de bâtimens bien adaptés au commerce de Montréal.

Réponse au No. 4.—Le creusage du chenal jusqu'à 16 pieds, engagerait, suivant nous, un plus grand nombre de navires à venir à ce port, et diminuerait le prix des frets pour l'allée et la venue.

Réponse au No. 5.—Si les navires pouvaient compléter leur chargement dans ce port, le fret payé pour la portion envoyée à Québec dans des alléges, serait épargné, ainsi que le montant de l'ouvrage et des dommages occasionnés par le transbordement; et il descendrait à la voile, proportionnellement autant de navires qu'aujourd'hui; cette proportion est, nous pensons, d'environ la moitié du nombre total.

Réponse au No. 6.—L'opération de l'allégement, à part des frais qu'elle coûte, occasionne beaucoup de délai et de dommage aux Marchandises, et c'est un fardeau très-pesant pour le commerce.

Réponse au No. 7.—Quoique nous n'ayons pas les moyens de répondre à cette question d'une manière aussi satisfaisante que ceux à qui des navires ont été consignés, et qui savent actuellement quels sont les déboursements qu'il faut faire, cependant, nous savons que la somme qui serait épargnée au commerce de la Province par l'amélioration projetée de la navigation entre Québec et Montréal, serait très-considérable, et que cette entreprise est une des nombreuses améliorations qu'il est nécessaire de faire au St. Laurent pour nous permettre de disputer avec succès aux ports des Etats-Unis, situés sur l'Atlantique, le commerce de l'Ouest.

Réponse de Messrs. GILLESPIE, MOFFATT, JAMIESON & Cie., Montréal.

Réponse au No. 1.—Voir le tableau ci-joint.

Réponse au No. 2.—Les navires tirant 16 pieds d'eau sont obligés d'employer des alléges, depuis environ le 10e Juin, jusqu'à la fin de la navigation.

Réponse au No. 3.—Les navires de ce tirant d'eau, lorsqu'ils sont d'ailleurs convenablement construits, sont bien adaptés au commerce de Montréal.

Réponse au No. 4.—Nous sommes d'opinion, qu'un plus grand nombre de navires serait induit à venir à Montréal, ce qui tendrait à réduire le taux des frets considérablement.

Réponse au No. 5.—Le remorquage en descendant, serait épargné en bien des cas, et l'allégement dans tous.

Réponse au No. 6.—L'allégement occasionne des délais considérables, lesquels se font sentir plus particulièrement vers la fin de la navigation, alors que l'espace de quelques heures est d'une importance vitale pour la sûreté du navire, ainsi qu'on en a eu un exemple l'automne dernier dans l'Eleutheria. Cette opération cause de grandes dépenses, et fréquemment des dommages aux Marchandises, comme à la Fleur, par exemple.

Réponse au No. 7.—Nous n'avons pas les moyens de pouvoir dire, quel serait le montant de l'épargne que ferait le commerce; mais nous croyons pouvoir l'estimer à £10,000 annuellement.

(Etat dont il est parlé dans la réponse à la question No. 1, du témoignage qui précède.)

ETAT DES FRAIS de REMORQUAGE et d'ALLEGEMENT, &c. (d'après les détails qu'on a pu se procurer) par GILLESPIE, MOFFATT, JAMIESON & Co en 1839 et 1840, en conséquence de la baisse des eaux dans le Lac St. Pierre.

Noms des Vaisseaux.	Tonnage.	Tirant d'eau en montant.	Frais de remorquage en remontant.	Frais d'allègement en remontant.	Frais de remorquage en descendant.	Frais d'allègement en descendant.	Tirant d'eau descendant.	Date de l'arrivée à Montréal.	
1839.									
Toronto,	351	14 6	£ 70 8 0	0 0 0	0 0 0	£ 0 0 0	—	14e Mai,	
Douglas,	377	12 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	17e "	
Hanls,	288	—	52 16 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	29e "	
Eagle, (Goëlette)	46	—	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	3e Juin,	
Leb,	230	10 11	47 14 8	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	28e "	
Eriu-go-Bragh,	431	15 6	83 2 8	103 8 8	36 18 0	0 0 0	14 0	7e Septembre,	
Cœur de Lion,	353	—	90 0 0	123 10 4	26 17 0	0 0 0	10 9	28e "	
Ludlow,	287	11 6	57 16 8	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	15e Octobre,	
Active, (Goëlette)	57	—	22 17 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	20e "	Remorquage, } Remorquage, } Remorquage, }
Toronto,	351	—	0 0 0	183 16 6	27 13 0	0 0 0	11 6	25e "	
Douglas,	377	—	76 16 0	0 0 0	30 5 0	0 0 0	12 5	29e "	
Hanls,	288	11 8	53 6 8	35 0 3	25 13 4	1 8 3	11 5		
	3336		554 18 2	445 15 9	147 6 4	1 8 3			
1840.									
Toronto,	351	14 0	£ 67 16 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	9e Mai,	
Douglas,	377	14 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	" "	
William Parker,	411	15 9	83 0 0	0 0 0	32 19 2	101 5 1	14 6	20e "	
Rleutheria,	341	14 10	79 14 5	27 7 0	59 12 11	1 11 0	14 9	23e "	
Eriu-go-Bragh,	431	14 9	39 3 4	0 0 0	40 1 0	61 1 5	14 9	29e "	
			de Sorel,						
Fidlater,	240	9 8	44 14 8	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	8e Juin,	
Rabit, (Goëlette)	95	—	35 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	9e "	
Cœur de Lion,	353	12 8	65 4 0	92 18 7	31 7 0	72 10 2	12 9	9e Aout,	
Jordanon,	280	12 4	63 4 0	50 1 7	0 0 0	0 0 0	—	7e "	
Prudent, (Goëlette)	66	—	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	5e Septembre,	
William Parker,	411	12 6	63 16 0	65 1 2	32 19 2	94 17 7	12 11	12e Octobre,	
Toronto,	351	12 2	61 11 9	61 6 9	41 19 2	25 19 0	13 4	19e "	
Douglas,	377	12 1	64 2 2	19 7 2	34 8 8	54 19 5	13 9	28e "	
Douglas,	341	13 2	68 13 10	30 19 2	38 0 8	79 6 8	14 5	30e "	
Eleutheria,	431	13 10	68 15 2	49 17 6	36 15 9	63 11 0	13 10	2e Novembre,	
Eriu-go-Bragh,	431	—	30 3 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	—	5e "	
Emily, (Goëlette)	53	—							
	4909		835 10 10	396 18 11	348 2 10	554 2 4			

Appendice
(D. D.)
26e Août.

Réponses de Messrs. ATKINSON & Co., Montréal.

Réponse au No. 1.—Le peu de profondeur du Lac, nous a obligés, depuis plus de trois ans, à cesser de charger des Navires à Montréal, parce que les frais de remorquage et d'allègement étaient plus considérables que ceux que nous pouvions payer. Les Navires qui nous sont consignés, nous les envoyons à Québec pour charger ; on nous a offert à maintes reprises, de charger des Bâtiments de bois carré, de madriers ou d'autres objets ; mais nous avons invariablement refusé pour la cause indiquée plus haut.

Réponse au No. 2.—Nous pensons, que pendant au moins les quatre cinquièmes de la saison navigable, les Navires qui tirent 12 ou 13 pieds d'eau, ne sont pas capables de passer dans le Lac St. Pierre.

Réponse au No. 3.—Les Navires, qui tirent 16 pieds d'eau sont très bien adaptés au commerce. Ceux qui sont plus petits, ne sont bons que pour le commerce côtier.

Réponse au No. 4.—Nous pensons que si l'on rendait le Fleuve, entre Québec et Montréal, navigable dans les temps des basses eaux, pour les Navires tirant 16 pieds d'eau, cela aurait l'effet de doubler au moins le nombre des Navires qui fréquentent le Port de Montréal, et de diminuer très-considérablement le tar de frets entre Montréal et le Royaume-Uni.

Réponse au No. 5.—Si la navigation était ainsi améliorée, la moitié des Navires qui partent pour le Royaume-Uni, descendraient à la faveur du vent, et sans se faire remorquer. La crainte de voir l'eau baisser encore plus, s'ils étaient retardés trop longtemps, et de toucher s'ils s'éloignaient de quelques pieds du chenal, engagent la plus grande partie des Navires à se faire remorquer par des Bâteaux à Vapeur. Il va sans dire, que tous les frais d'allègement se trouveraient épargnés.

Réponse au No. 6.—A part les frais, l'opération de l'allègement cause de grands dommages aux marchandises, notamment à la fleur ; non-seulement, les quarts qui la contiennent sont endommagés, mais elle est elle-même exposée au danger de sùrir.

Réponse au Numéro 7.—Nous croyons, que si le commerce n'était pas plus considérable qu'en 1839 et 1840, on épargnerait en creusant le chenal entre Québec et Montréal, tel que projeté, tant en frais de remorquage que d'allègement, vingt mille livres courant par année.

Réponses de Messrs. FORSYTH, RICHARDSON & Cie., Montréal.

Réponse au No. 1.—Aucune.

Réponse au No. 2.—Depuis le commencement de Juin, jusqu'à la clôture de la navigation.

Réponse au No. 3.—Les Navires, tirant 16 pieds d'eau seraient adaptés au commerce, si les améliorations projetées étaient exécutées.

Réponse au No. 4.—Oui, sans doute.

Réponse au No. 5.—Nous sommes d'opinion, qu'au moins les trois quarts des frais de remorquage en descendant, et tous ceux d'allègement en remontant et en descendant, seraient épargnés.

Réponse au No. 6.—La nécessité d'alléger les Navires est un fardeau pour le commerce, car, outre les frais d'allègement eux-mêmes, elle occasionne des délais dans l'embarquement et fréquemment des dommages aux marchandises transbordées.

Réponse au No. 7.—Nous sommes d'opinion, que l'épargne annuelle que le commerce devrait à l'amélioration projetée, est, d'après une estimation modique, de vingt mille louis.

Réponses de ANDREW SHAW, Ecuyer, de Montréal.

Réponse au No. 1.—Je transmets ci-inclus un état des Navires déclarés et acquittés à la Douane, en 1839 et 1840.

Réponse au No. 2.—Après le 15 ou 20 Juin, et jusqu'à la fin de la navigation, les Navires qui tirent 16 pieds d'eau sont généralement obligés d'employer des allèges pour passer le Lac St. Pierre.

Réponse au No. 3.—Les Navires de 350 à 400 tonneaux sont d'une grandeur convenable pour le commerce de Montréal, et ces Navires tirent généralement 16 pieds d'eau lorsqu'ils sont chargés.

Réponse au No. 4.—Je suis d'opinion, que s'il y avait 16 pieds d'eau dans le fleuve toute la saison, le nombre des Navires doublerait dans une année, et cela tendrait à faire diminuer le taux des frets entre Montréal et les ports du Royaume-Uni.

Réponse au No. 5.—Si la navigation était améliorée de manière qu'il y eut 16 pieds d'eau dans le chenal, dans le tems des basses eaux, bien des Bâtiments ne se feraient pas remorquer en descendant. Aujourd'hui, les Capitaines font remorquer généralement leurs Navires, parce qu'ils craignent de les échouer dans le Lac sur les bas fonds, où les Pilotes disent, qu'il n'y a pas plus d'eau que n'en tirent ces Navires généralement. Comme de raison, tous les frais d'allègement seraient épargnés.

Réponse au No. 6.—Il résulte beaucoup de dommage du transbordement des marchandises en allégeant les Navires. Sur la farine seule, le dommage aux quarts, ainsi qu'à ce qu'ils contiennent, en les roulant et en les laissant exposés à l'air, est assez considérable, et ce dommage est encore augmenté par le transbordement qui s'opère dans le mauvais temps,—l'œil du Marchand n'étant pas là pour surveiller. Je ne doute guère que l'altération, dans la qualité d'une grande partie de la farine sûre débarquée en Angleterre, provient de son exposition à l'air en cette Province, pour la plus grande partie, après son inspection à Montréal. Les Berges reçoivent généralement une partie de chargement sur le pont, et la farine se trouve en conséquence exposée aux intempéries de l'air. Tout cela serait évité, si le fleuve était creusé pour qu'il y eut 16 pieds d'eau.

Réponse au No. 7.—Je ne puis répondre à cette question d'une manière exacte ; on épargnerait presque entièrement les frais d'allègement, et l'on me dit qu'on trouvera l'indication du montant des frais du remorquage dans les rapports des Compagnies des Bateaux à Vapeur. On trouvera que les frais de remorquage et d'allègement ont été beaucoup plus considérables en 1841, qu'en aucune autre année. En 1840, on fut obligé d'envoyer une très-grande quantité de fleur, (vû les basses eaux,) dans des allèges à Québec, afin de l'embarquer pour l'Angleterre. Il en a été expédié peut être 150,000 à 200,000 quarts par des Navires qui ni sont pas venus à Montréal du tout. En ma qualité d'agent, j'ai envoyé moi-même environ 20,000 quarts de cette manière. En 1841, il arrivera probablement quelque chose de semblable, vu qu'il n'y a pas à présent plus de 11 ou 11½ pieds d'eau dans le Lac. Outre les frais d'Allègement, il faut encore payer ceux d'un agent à Québec.

(Etat dont il est parlé dans la réponse du témoignage ci-dessus.)

Acquittés.	Vaisseaux.	Tonnage.	Remorque en remontant.	Remorque en descendant.	Allègement en remontant.	Allègement en descendant.
1839.			£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Juin,	Navire Bellona,	389	73 2 6	40 8 2	0 0 0	0 0 0
Sept. 18.	Barque Monarch,	315	65 4 5	39 0 0	0 0 0	0 0 0
Nov. 4.	Navire Bellona,	389	59 12 4	40 9 4	49 11 0	75 11 3
		1093	197 19 3	119 17 6	49 11 0	75 11 3
1840.						
Mai, 30.	Navire Bellona,	389	74 4 3	40 9 11	0 0 0	0 0 0
Juin, 18.	Barque Monarch,	315	64 13 2	38 18 8	0 0 0	0 0 0
Oct, 14.	Brig Leven Lass.	185	54 9 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Nov. 12.	Navire Bellona,	389	63 3 3	30 12 0	5 15 0	56 1 10
Nov. 18.	Barque Monarch,	315	63 16 0	33 11 0	0 0 0	4 1 3
		1593	320 5 8	144 11 7	5 15 0	98 3 1

Appendice
(D. D.)
26e Août.

Réponse de Messrs. DOUGALL, IRVINE & Cie. Montréal.

Réponse au No. 1.—Liste des vaisseaux déclarés et acquittés, par nous, à la Douane en 1840, indiquant leur tonnage et les frais de remorquage et d'allègement :—

Date de l'acquit. 1840.	Noms des vaisseaux.	Tonnage feuille.	Remorquage en remontant.	Remorquage en descendant.	Allègement en remontant.	Allègement en descendant.
Juin 2.	Five Brothers	170	à la voile.	à la voile.	Point.	Point.
June 26.	Victoria.....	250	63 5 9	33 4 0	Point.	Point.
Juillet 23.	Wanderer....	234	54 16 8	à la voile.	Point.	A.
Oct. 13.	Lord Panmure..	284	47 1 11	à la voile.	Point.	32 9 6
Nov. 14.	James Dean....	394	67 6 8	B.	35 14 8	82 7 5 B.
		<u>1352</u>	<u>232 11 0</u>	<u>33 4 0</u>	<u>35 14 8</u>	<u>114 1611</u>

A. Les frais d'allègement que l'exportateur est obligé de payer, couteraient de £12 à £16.

B. La somme de £82 7s. 5d. est le montant total des frais d'allègement et de remorquage. Ce navire est descendu à la voile, mais ayant engagé une remorque pour le descendre, il a fallu payer cette somme, qui comprend les frais de remorquage et d'allègement.

Réponse au No. 2.—Les navires qui tirent plus de 12 pieds d'eau ne peuvent pas être certains de passer le Lac St. Pierre après le 1er Juin. Ainsi, ceux qui en tirent 16 pieds ne peuvent venir à Montréal après la fin de Mai.

Réponse au No. 3.—Les navires tirant 16 pieds d'eau, lorsqu'ils sont chargés, seraient la classe de bâtiments la plus propre au commerce de Montréal ; la dépense de ces navires, et les frais que nécessitent leur remorquage, sont comparativement moins élevés que ceux de bâtiments plus petits, et ils peuvent transporter une plus grande quantité d'articles de ce port, moyennant des frets beaucoup plus modiques.

Réponse au No. 4.—Si l'on rendait le fleuve navigable entre Québec et Montréal, pour des navires tirant 16 pieds d'eau, cela induirait certainement un plus grand nombre de navires, ou un chiffre plus élevé de tonnage à venir au port de Montréal, et tendrait à réduire le taux de frets entre ces ports et ceux du Royaume-Uni.

Réponse au No. 5.—Si la navigation était améliorée, un tiers probablement des frais actuels de remorquage serait épargné au commerce en descendant, et tous les frais d'allègement.

Réponse au No. 6.—L'allègement des navires sur le St. Laurent, cause beaucoup de délai et de dommages aux effets transportés.

Réponse au No. 7.—Si l'on prend pour échelle l'année 1840, l'épargne qui serait effectuée dans les frais d'allègement et de remorquage, ne pourrait pas être, suivant nous, de moins de £4000. En 1840, il est arrivé dans le port de Montréal 40 navires de 300 à 450 tonneaux, et 98 plus petits. Supposons qu'il ait fallu alléger 30 de plus grands de 50 tonneaux chaque, en remontant et en descendant, cela ferait £1500. L'un pourrait très-souvent se dispenser de faire remorquer les plus petits bâtiments en descendant, et nous pensons que l'on épargnerait les £4000 ci-dessus dans les dépenses en question.

Réponses de Messrs. GILMOUR & Cie., de Montréal.

Réponse au No. 1.—Nous prenons le liberté de dire, que nous n'avons point de navires employés dans le commerce de ce port, et qu'un si petit nombre nous a été consignés, que nous ne pouvons pas fournir les particularités demandées ; mais elles le seront sans doute par ceux qui sont engagés dans ce commerce, et qui le connaissent plus intimement que nous.

Réponse au No. 4.—Nous ferons observer, que d'après ce que nous connaissons du commerce, il ne peut y avoir de doute qu'en creusant le chenal, on obtiendrait un résultat des plus heureux, car, en ce cas, on pourrait employer une classe de navires mieux adaptées au commerce, et les frais d'allègement seraient entièrement nuls ; mais avant de pouvoir retirer quelque avantage de cette amélioration, il faudrait aussi creuser le Hâvre pour qu'il pût recevoir des navires tirant 16 pieds d'eau.

Réponse au No. 5.—Nous ne croyons pas, que le creusage du chenal diminuerait de beaucoup la somme des frais de remorquage en descendant, si toutefois même il les diminuait ; et nous ne pensons pas non plus, que le nombre de navires qui fréquentent le port de Montréal augmenterait pour la peine, si l'amélioration était faite ; mais ces navires pourraient alors partir de ce port avec une

cargaison complète pour se rendre directement au lieu de leur destination, et ils éviteraient les frais considérables qu'ils sont tous obligés de faire à présent, presque sans exception, pour s'alléger d'une forte portion de leurs charges jusqu'à Québec : ce qui permettrait à ces Navires de demander des frêts plus modiques que ceux qu'ils obtiennent aujourd'hui.

Appendice
(D. D.)

26e Août.

Réponse au No. 7.—Nous regrettons de ne pas pouvoir mettre devant le Comité une estimation de l'épargne probable que ferait la Province, dans les dépenses occasionnées par l'allègement le remorquage, &c.

—————
Témoignage de W. HALL, Ecuyer, Collecteur des Douanes, Montréal.

Question —Pendant combien de temps de la Saison navigable, les Navires qui tirent 16 pieds d'eau, sont-ils obligés d'employer des allèges pour passer et repasser le Lac St. Pierre ?

Réponse.—Pendant environ cinq mois de la Saison navigable les Navires, qui tirent 16 pieds d'eau sont obligés de se servir d'allèges pour passer et repasser le Lac.

Question—Pouvez-vous donner au Comité, quelque information sur le montant es frais d'allègement payé dans les années 1839 et 1840, et sur celui du remorquage, durant la même période ? et dans le cas affirmatif, mentionnez les deux montants séparément ?

Réponse.—Je me suis adressé aux Agens des Compagnies des Bateaux à Vapeur ici, pour obtenir cette information qu'eux seuls peuvent donner, et ils me l'ont promise. Dès que je la recevrai, je la transmettrai au Comité, (voir F.)

Question.—Si la Navigation du St. Laurent, entre Québec et Montréal, était rendue praticable, dans les basses eaux, pour les Navires tirant 16 pieds d'eau, tous les frais d'allègement seraient ils épargnés au commerce de la Province, et quelle proportion de ceux de remorquage éviterait-on ?

Réponse.—Si la navigation du St. Laurent, entre Québec et Montréal, était rendue navigable dans les basses eaux, pour des Navires tirant 16 pieds d'eau, tous les frais d'allègement, et au moins quatre cinquièmes de ceux de remorquage en descendant, seraient épargnés au commerce de la Province.

Question.—L'amélioration projetée de la navigation aurait-elle l'effet probable d'induire un plus grand nombre de Navires à remonter le Fleuve jusqu'à Montréal, et de réduire le taux des frêts entre ces port et ceux du Royaume-Uni ?

Réponse.—Il ne peut pas y avoir de doute, que l'amélioration projetée de la navigation induira un plus grand nombre de Navires à venir à Montréal, et tendra très-certainement à réduire le taux des frêts entre ce port et ceux du Royaume-Uni.

—————
B.

Lettre du Capitaine SANDOM, M. R., Commandant les Fortes Navales en Canada, en réponse à celle qui lui a été adressée par le Président du Comité.

NAVIRE DE SA MAJESTE', LE NIAGARA.
Kingston, 2e. Août, 1841.

MONSIEUR,

En réponse à votre Communication du 30 ultimo, par laquelle vous me demandez mon opinion " sur la convenance de rendre le St. Laurent navigable entre Québec et Montréal, " dans les basses eaux, pour les Navires tirant 16 pieds d'eau," et si " je crois que la confection de cet ouvrage serait d'une grande utilité pour le service public, et quel serait le montant probable de l'économie annuelle qui serait par là effectuée dans le Département de la Marine Provinciale."

Je prends la liberté de vous informer, que je n'ai point de connaissance locale sur la navigation dont il s'agit, mais je suis convaincu qu'il résulterait de cet ouvrage, des avantages essentiels.

Appendice
(D. D.)

26e Août.

pour les intérêts commerciaux et maritimes du pays, quoique, dans les circonstances actuelles, je ne pense pas que cela pût effectuer aucune économie dans les dépenses du département de la marine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,

W. SANDOM, Capitaine,

Commandant des forces Navales en Canada.

A l'Honorable G. MOFFATT,

Président, "Comité de la Navigation,"
Assemblée Législative.

C.

*Lettre du Commissaire Général SIR RANDOLPH J. ROUTH, en réponse à celle du
Président du Comité.*

COMMISSARIAT, CANADA,
Montréal, 4e Août, 1841.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 30e Juillet, j'ai l'honneur de vous informer, que je n'ai jamais porté une attention sérieuse et continue sur le sujet de votre communication, parceque j'étais sous l'impression qu'il n'avait pas été suggéré de plan bien murie, pour améliorer la navigation entre Montréal et Québec, et en surmonter les obstacles.

Je me rejouis de voir, que cette mesure a été soumise à vos délibérations, afin de la mettre à effet, et quoique je ne puisse dire quel serait le montant de l'économie qui serait effectuée par cette mesure, parceque tout dépend des circonstances journalières et de la somme de transport requise, je sens néanmoins qu'il doit être très-évident qu'il résulterait de grands avantages de l'accroissement des facilités pour transporter des fournitures et autres effets publics à la tête de la navigation, au lieu de les débarquer à Québec. Le montant des dépenses épargnées, dépendrait du chiffre des importations, et sur ce point, je ne puis parler avec certitude, sans que le Comité me suggère quelque base pour appuyer mes calculs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-obéissant serviteur,

R. J. ROUTH, C. G.

L'Hon. GEORGE MOFFATT, M. P. P.
Kingston.

D.

Lettre de l'Hon. Mr. le Secrétaire DALY, au Président du Comité.

BUREAU DU SECRÉTAIRE;

Kingston, 25e Juin, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre datée d'hier, relativement à la petition du Comité de Commerce de Montréal, qui vous a été confiée, afin d'être présentée à la Chambre d'Assemblée. En réponse, Son Excellence m'a chargé de vous informer, que l'amélioration de la navigation du Lac St. Pierre sera prise en considération, avec d'autres travaux publics.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-obéissant serviteur,

D. DALY, Secrétaire.

L'Hon. G. MOFFATT, M. P. P.

E.

ESTIMATION des dépenses nécessaires pour approfondir le Lac St-Pierre, par DAVID THOMPSON, Ecr. Ingénieur Civil.

Appendice
(D. D.)

26e Août.

Le premier Eté, coût de deux Cures-moles à vapeur et bâtiments, de la force de 16 chevaux chaque, pour creuser un chenal dans le Lac St. Pierre, jusqu'à la profondeur de 36 pieds, etc. etc.

	£	s.	d.
Coût de deux Cures-moles de la force de 16 chevaux chaque, placés chacun dans un bâtiment bien bâti, et prêts à marcher,—chaque machine de fer bien battu, mais non poli £6,000,	12000	0	0
Coût de deux alléges, chacune de 50 tonneaux, à £150, chaque. ..	900	0	0
Pour 10 Cordes de Pin par jour, pour chaque Bâtiment, ou 20 cordes par jour, pour les deux, à 5s. la corde, 140 jours,	700	0	0
Pour dépenses Contingentes,	550	0	0
	£ 14050	0	0
Pour gages d'un Surintendant,	450	0	0
Do. 2 Ingénieurs, £150 chaque,	300	0	0
Do. 6 Hommes pour chaque Bâtiment,			
12 Hommes à £3 10s. par mois durant 6 Mois,	252	0	0
Do. 5 Hommes pour chaque allége à £3 10s. par mois, durant 6 Mois, 30 hommes,	630	0	0
(Pour le nombre complet d'hommes durant 12 heures du jour.)	1632	0	0
Vivres pour 45 personnes, à 1s. 3d. par jour durant 6 mois, disons £3 par jour,	540	0	0
Ustensiles de cuisine, frêt, etc. etc.	20	0	0
(Pour le nombre complet d'hommes durant les 12 dernières heures.)	560	0	0
<i>Total des frais de creusage du chenal du Lac St-Pierre, durant la première saison.</i>			
Coût de deux Cures-Moles à vapeur complets, prêt à marcher, 6 alléges, 2800 cent cordes de bois etc. etc.	14050	0	0
Gages des hommes employés; pour le premier nombre, à 12 heures, par jour £1,632; pour le second do. £1,632,	3264	0	0
Vivres pour ces deux nombres d'hommes,	1120	0	0
Contingents,	1566	0	0
	£ 20000	0	0
<i>Frais de creusage au chenal du Lac St. Pierre, la seconde saison.</i>			
Intérêts sur £20,000 courant, à 6 pour cent,	1200	0	0
Réparations des machines, bâtimens etc. etc,	500	0	0
Coût de 2,800 cordes de bois, à 5s. la corde,	700	0	0
Gages de 90 hommes travaillant 24 heures par jour;	3264	0	0
Vivres etc., pour ces hommes,	1123	0	0
Dépenses contingentes.	516	0	0
Dépense de la seconde année;	7300	0	0
<i>Dépense de la troisième année.</i>			
Intérêt sur £27,300, à 6 pour cent,	1638	0	0
Réparations de bâtimens, machines, etc. etc.	500	0	0
Coût de 2,800 cordes de bois, à 5s. la corde,	700	0	0
Emploi de 90 hommes, comme ci-dessus,	3264	0	0
Vivres etc. pour ces hommes,	1120	0	0
Dépenses contingentes,	478	0	0
Dépenses de la troisième année.	7700	0	0
Dépense totale des trois années, £35,000 Courant.			

Appendice
(D. D.)

26e Août.

Si l'on se servait d'un Cure-Mole à vapeur, de la même force que les deux bâtimens qui sont employés maintenant à Ballynagher, en Irlande, le Lac St. Pierre serait creusé de la longueur et de la profondeur requise en moins de deux Etés de beau temps, avec une diminution des dépenses d'au moins un cinquième audessous de la présente évaluation des dépenses de deux années.

DAVID THOMPSON.

F.

LISTE des Navires et Bâtimens que sont entrés dans le Port de MONTREAL, dans les années 1839 et 1840, avec l'indication de leur Tonnage.

Date.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date.	Noms des Navires.	Tonneaux
Mai 10	Arabian,	371	Juillet 18	Mahaica,	281
.. 13	Canada,	330	.. 23	Durham,	221
.. ..	Great Britain,	323	.. 29	Esperance,	73
.. 15	Chippewa,	381	.. 30	John,	45
.. ..	Toronto,	351	Août 9	Albion,	60
.. 17	Magnet,	335	.. 16	Scotia,	206
.. ..	Douglas,	377	.. 19	Prompt,	398
.. 21	Robertson,	333	.. 29	Kilmaurs,	227
.. ..	Bellona,	389	.. 30	Falcon,	224
.. 22	Lirus,	237	Monarch,	316
.. 23	Vespra,	212	Sept. 3	Lady Burton,	51
.. ..	Babit,	95	.. 4	Hypolite,	46
.. 29	Hants,	238	.. 9	Kincardinshire,	193
.. 30	Olive Branch,	66	Resolution,	272
.. ..	L'Espérance,	73	Cumberland,	402
.. 31	Alert,	78	Petrel,	231
Juin 1	Forth,	528	Cœur de Lion,	353
.. ..	Havard,	43	Sarah Mills,	174
.. ..	Catherine,	192	.. 10	Ocean Queen,	235
.. ..	Omond,	248	.. 14	Canada,	330
.. ..	Papineau,	198	.. 16	Chippewa,	381
.. ..	Albion.	60	Weatherall,	235
.. 3	Houghton le Skerne,	278	.. 19	Airey,	304
.. ..	Eagle,	46	.. 21	Bellona,	389
.. ..	Harriet Scott,	353	.. 23	Francis,	216
.. 7	Lord Althrop,	254	.. 27	Eliza Ann,	62
.. ..	Meridian,	48	Minerva,	68
.. ..	Rainbow,	167	.. 30	Magnet,	335
.. ..	Energy,	305	Andrew White,	256
.. ..	Eliza,	337	Ludlow,	287
.. 8	Aurora,	312	Octobre 9	Great Britain,	323
.. ..	James Lemon,	300	.. 11	Mary Jane,	69
.. 10	Urania,	176	Richard Watson,	255
.. ..	Leo,	230	.. 14	Arabian,	372
.. 11	Dryope,	341	Kelsic Wood,	235
.. ..	Young Queen,	285	.. 15	Active,	57
.. 14	Georgina,	122	.. 17	Robust,	77
.. 19	Eliza Ann,	62	.. 18	Queen,	189
.. 25	Omphale,	186	Brilliant,	278
.. ..	William,	116	.. 21	Apollo,	248
.. 26	Hampshire,	298	Mary,	86
.. 28	Erin-go-Bragh,	431	.. 22	Toronto,	351
.. 29	Frederick Young,	261	.. 24	Esperance,	73
.. ..	Lady Colborne,	56	.. 25	Norman,	302
Juillet 1	Queen Victoria,	59	Jamaica,	356
.. 10	Planter,	233	Tasso,	310
.. 15	Countess of Durham,	169	.. 26	Jemima Sophia,	275
.. ..	Tynwold,	203	Avon,	252

Date.	Noms des Navires.	Tonneaux.	Date.	Noms de Navires.	Tonneaux.	
Octobre 26,	Providence,	22	Novembre 4,	Morning Star,	80	
.. " "	Douglas,	367		.. " 4,	Albion,	60
.. " 30,	Robertson,	333		.. " 5,	True Friend,	61
.. " "	Hants,	238		.. " 6,	Province,	64
.. " "	MacNeil,	70		.. " 21,	Lord David,	43
.. " "	Artemis,	312				
.. " "	Benjamin Hart,	323			109 Navires.	24,311
.. " "	Pink,	294				

Appendice
(D. D.)

26e Août.

W. HALL, Collecteur.

1840.

Date.	Noms des Navires.	Tonneaux.	Date.	Noms des Navires.	Tonneaux.
Avril 30,	Great Britain,	323	Juin 22,	Carlton Packet,	83
Mai 4,	Glasgow,	401	.. " 25,	Wanderer,	236
.. " 9,	Canada,	330	.. " "	Lena,	226
.. " "	Bellona,	389	.. " 29,	Sea Flower,	76
.. " 11,	Toronto,	351	.. " 30,	James Dunlop,	140
.. " "	Niagara,	391	.. " "	John,	45
.. " 12,	Douglas,	376	Juillet 3,	Heroine,	167
.. " 20,	William Parker,	411	.. " 4,	Heloise,	42
.. " 23,	Eleutheria,	341	.. " 6,	Ralph Wylam,	227
.. " "	Five Brothers,	171	.. " 10,	Belize,	233
.. " "	Benjamin Hart,	323	.. " 11,	Great Britain,	68
.. " 25	Lord Lovat,	80	.. " 13,	Lalla Rookh,	164
.. " "	Appolo,	248	.. " "	Hypolite,	46
.. " 26,	George Guilford,	329	.. " 16,	James Duncan,	242
.. " "	Haidee,	335	.. " "	Leven Lass,	185
.. " 29,	Victoria,	252	.. " 18,	Islay,	283
.. " "	Esperance,	73	.. " 25,	Sisters,	181
.. " "	Hariet,	270	.. " "	Ann Grant,	278
.. " "	Erin-go-Brough,	431	.. " 28,	Sea Flower,	48
.. " 30,	Lavinia,	249	.. " 30,	Pearl,	98
.. " "	Champion,	287	Août, 3,	Cœur de Lion,	352
Juin 2,	Sarah Richardson,	271	.. " 5,	Unicorn,	389
.. " "	Minerva,	68	.. " 7,	Jordeson,	280
.. " "	Agamemnon,	295	.. " 13,	Isabella,	281
.. " 4,	Monarch,	316	.. " 18,	Fredk. Young,	261
.. " "	Favorite,	405	.. " "	Mary Muir,	358
.. " 5,	Hampshire,	298	.. " "	Eliza Ann,	62
.. " 8,	Mosley,	247	.. " 20,	Enterpize,	68
.. " "	Finlator,	240	.. " "	Wilson,	177
.. " "	Robert,	262	.. " 25,	William,	97
.. " "	Ann & Mary,	62	Septembre 1,	Skipton,	279
.. " "	Victoria,	307	.. " "	Maria,	45
.. " 9,	Babit,	95	.. " 2,	Amelia,	237
.. " 10,	Aerial,	281	.. " "	Ann Moore,	239
.. " "	Sarah Jane,	74	.. " "	Margaret Poynter,	305
.. " 13,	George,	261	.. " "	Westmorland,	257
.. " "	John Clifton,	283	.. " 5,	Jamaica,	356
.. " "	Morning Star,	64	.. " "	Isabella,	376
.. " "	Robert & George,	296	.. " "	Prudent,	66
.. " "	Cottager,	272	.. " 7,	Prompt,	398
.. " "	Courier,	321	.. " "	Five,	268
.. " 16,	Belinda,	347	.. " 15,	Bellona,	388
.. " "	Rhydiol,	155	.. " 16,	Hypolite,	45
.. " "	Ann & Mary,	266	.. " "	Mary Wetherall,	51
.. " 19,	Urania,	176	.. " "	Harmonie,	37
.. " "	Elliotts,	249	.. " 18,	Canada,	330
.. " "	Alicia,	428	.. " 19,	Hector,	247
.. " 22,	Rainbow,	167	.. " "	Great Britain,	68
.. " "	George Glen,	227	.. " "	Reward,	64
.. " "	Pique,	71	.. " "	Pique,	71

Appendice
(D. D.)

26e Août.

Date.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date.	Noms des Navires.	Tonneaux.
Sept. 21,	Agnes,	83	Oct. 22,	Alexander,	178
.. ..	Lord Panmure,	284	.. 23,	Queen Victoria,	59
.. ..	Young Queen,	285	.. 24,	Minerva,	68
.. 22,	Eliza,	255	Rowley,	262
.. ..	Glasgow,	401	.. 26,	Lady,	80
.. 28,	Souter Johnny,	382	.. 28,	Providence,	22
Oct. 2,	Favorite,	405	James Dean,	395
.. ..	Esperance,	54	Douglas,	376
.. 3	Walmsley,	267	.. 29,	Enterprize,	68
.. 6,	Great Britain,	323	.. 30,	Eleutheria,	441
.. ..	Lavinia,	249	Nov 2,	Assistance,	43
.. 7,	Baltic,	115	Erin go Bragh,	431
.. 12,	William Parker,	411	.. 5,	Courier,	321
.. 16,	Calm,	44	Emily,	53
.. ..	Monarch,	316	.. 9,	Rambler,	51
.. ..	Alexander,	270	.. 18,	Hubert Paré,	71
.. ..	Mohawk,	442	John,	45
.. 19,	Toronto,	351			
.. ..	Mersey,	364			
.. 12,	Benjamin Hart,	323			
				131 Navires.	31266

W. HALL, Collecteur.

LISTE des NAVIRES et BATIMENS entrés dans le Port de Montréal, en l'Année 1841,
jusqu'au 3 d'Août, avec l'indication de leur Tonnage.

Date.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date.	Noms des Navires.	Tonneaux.
Mai, 6,	Great Britain,	323	Mai 26,	Harriet,	270
" 8,	Canada,	332	" 27,	Enterprise,	68
" "	Jane Brown,	282	" "	Jessie,	145
" "	Bellona,	389	" "	Imogene,	294
" 11,	Favorite,	405	" 28,	Dunganon,	261
" 14,	Mersey,	364	" 29,	Monarch,	316
" 15,	Pique,	71	" "	George Guilford,	328
" "	Erin go Bragh,	431	" "	Courier,	321
" 18,	Velocity,	167	" "	Aerial,	281
" "	Magnet,	335	" "	Queen Victoria,	259
" "	Jamaica,	356	" "	Amanda,	132
" 19,	Mohawk,	442	" "	Eagle,	307
" "	Fanny,	217	" "	Tecumseth,	452
" 20,	Douglas,	376	" "	Conservator,	298
" 21,	Toronto,	350	" "	Hope,	73
" 22,	Finlater,	240	Juin 1	Empress,	302
" "	Sea Flower,	76	" "	Earl Grey,	151
" "	Sarah Botsford,	297	" "	James Dean,	395
" "	Emily,	53	" "	Mabel,	284
" "	Pomona,	303	" "	Lancer,	240
" 25,	Robert Watson,	381	" 3,	Gartscherrie,	252
" "	Benjamin Hart,	323	" "	Emerald,	326
" "	Lady Seaton,	373	" "	George,	219
" "	Agnes,	52	" "	Robert and George,	296
" "	Olive Branch,	48	" "	James Cook,	204
" "	Apollo,	248	" "	Lavinia,	249
" "	Victoria,	251	" "	Rifleman,	206
" "	Souter Johnny,	382	" "	Ann Moore,	239
" "	John,	289	" "	Sapphire,	296
" "	Henry Duncan,	562	" 4,	Milton,	242
" "	Thoburne,	287	" "	Royal Bride,	199
" "	Grace Darling,	232	" "	Mary Bell,	257
" 26,	Lord Keane,	364	" "	Bryan Abbs,	256
" "	Queen Victoria,	59	" "	Circassian,	329
" "	William Salthouse,	254	" "	Herald	257
" "	Papineau,	198	" 7,	Clara & Emma,	339

Date.	Noms des Vaisseaux.	Tonneaux.	Date.	Noms des Navires,	Tonneaux.
Juin 7,	Hannah Malvina,	91	Juin, 26,	Active,	260
.. ..	Alderson,	216	Jonah,	393
.. ..	Jane,	219	.. 30,	Pladda,	126
.. ..	Emma,,	274	Juillet 1,	Irene,	118
.. 8,	Mountain Maid,	184	Wingrave,	261
.. ..	Cooloca,	262	Unicorn,	262
.. ..	Silksworthb,	338	Daphne,	154
.. 9,	Native,	185	Sophia Wells,	131
.. 10,	Robert,	310	.. 2,	Priam,	308
.. ..	Commodore,	232	Alarin,	186
.. ..	Thomas Yonng,	288	.. 3,	Chedabucto,	178
.. ..	Brillant,	204	Hypolite,	46
.. ..	Linden,	270	Wilberforce,	178
.. 11,	George,	265	Belvidere,	306
.. ..	Penrith,	326	.. 7,	John Clifton,	283
.. ..	Rambler,	194	Mary,	218
.. 12,	Fleta,	150	Betsey,	146
.. ..	Mary & Harriet,	322	Winscales,	321
.. ..	Horatio,	200	Coquette,	175
.. 14,	Cato,	213	.. 12,	Bell,	75
.. ..	Rainbow.	167	Five Sisters,	146
.. ..	Elizabeth,	165	Canadian,	304
.. ..	Julie,	217	.. 13,	Esther,	228
.. ..	Sea Drift,	276	.. 14,	Centenary.	353
.. 15,	Eleven,	275	.. 15,	Isabella,	281
.. 17,	Harper,	345	Billow,	132
.. 19,	St. Lawrence,	54	.. 19,	Arion,	246
.. ..	Cornelia,	260	Jonathan Fell,	164
.. 21,	Bobit,	80	.. 22,	George Marsden,	278
.. ..	Baltic,	210	George Glen,	227
.. ..	Highland chief,	170	John,	45
.. 24,	Ann Henzell,	278	.. 24,	William Burton,	217
.. ..	Feronia,	239	Août, 3,	Lady Charlotte Guest,	186
.. 29,	Williams,	197			
.. ..	Olive Branch,	217			
.. ..	Leo,	230		141 Navires,	24536

Appendice
(D. D.)
26e Juillet.

G.

LISTES des NAVIRES et BATIMENS acquittés et sortis du Port de Montréal, en l'année 1839.

Date de l'acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux.	Date de Pacquit.	Noms des Vaisseaux.	Tonneaux.
Avril 17	True Friend,	61	.. 18,	Aurora,	312
.. 25	Charlotte,	51	Alert,	78
Mai 13	Omphale,	186	.. 19,	Harriet Scott,	352
.. 30	Barbette,	94	.. 22,	Robertson,	333
.. 34	Chippewa,	380	Eliza,	308
Juin 4	Espérance,	73	Catherine,	192
.. ..	Olive Branch,	66	Vesper,	224
.. 6	Albion,	59	.. 24	James Lemon,	300
.. ..	Arabian,	371	Energy,	305
.. ..	Canada,	329	.. 26,	Eliza Ann,	61
.. ..	Douglas,	376	Hants,	237
.. ..	Toronto,	350	.. 27,	Forth,	528
.. ..	Sirius,	236	Lord Althorp,	253
.. 7	Eagle,	45	.. 28,	Urania,	176
.. ..	Hazard,	43	Juin, 1,	Papine au,	197
.. ..	Great Britain,	323	.. 3,	Houghton Leskerne,	278
.. 12	Magnet,	335	William,	115
.. 13	Meridian,	48	.. 5,	Queen Victoria,	59
.. 14	Bellona,	388	Amond,	248

Appendice (D. D.)	Date de l'acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date de l'acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux
26e Août.	Juillet 6	Leo,	230	Oct. 16	Bellona,	389
	.. 8	Young Queen,	284	.. 18	Minerva,	68
	.. 10	Rainbow,	166	Richard Watson,	254
	Southampton,	181	.. 19	Mercy Jane,	69
	.. 12	Georgina,	121	Magnet,	335
	.. 15	Dryope,	341	.. 22	Great Britain,	323
	.. 25	Hampshire,	298	.. 25	Kelsic Wood,	235
	.. 30	Erin-go-Bragh,	431	Robust,	77
	Août 2	Frederick Young,	260	.. 28	Favorite,	404
	Countess Durham,	168	Arabian,	371
	.. 13	Esperance,	72	.. 29	Active,	57
	.. 16	Planter,	233	.. 31	Jamaica,	356
	.. 17	Mahaica,	281	Mary,	86
	.. 21	Tynwold,	202	Norman,	302
	.. 28	Durham,	221	Brilliant,	277
	.. 31	Scotia,	206	Nov. 1	Apollo,	247
	.. 31	Albion,	60	Tasso,	310
	Sept. 13	Kilmaurs,	226	.. 4	Toronto,	350
	.. 14	Falcon,	223	Jemima Sophia,	275
	.. 17	Prompt,	298	.. 5	Pink,	294
	.. 19	Monarch,	316	.. 7	Queen,	184
	Kincardinsaire,	193	MacNeils,	70
	.. 23	Resolution,	292	.. 9	Robertson,	333
	.. 25	Cumberland,	402	Esperance,	73
	Petrel,	231	Douglas,	376
	.. 30	Airey,	304	.. 12	Artemis,	312
	Octobre 1	Sarah Mills,	174	Hants,	237
	.. 3	Eliza Ann,	61	.. 13	Albion,	59
	Frances,	216	.. 14	Benjamin Hart,	323
	Canada,	329	Mörning Star,	99
.. 4	Cœur de Lion,	352	.. 16	Providence,	79	
.. ..	Wetherall,	235	Avon,	64	
.. 9	Chippewa,	380	.. 23	Lord David,	252	
.. ..	Ocean Queen,	235		43	
.. 12	Andrew White,	256	107 Navires....		
.. 15	Ludlow,	287		24619	

W. HALL, Collecteur.

LISTE des NAVIRES et BATIMENS Acquittés et sortis du Port de Montréal, en l'année 1840.

Date de l'acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date de l'acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux
Mai 27	Canada,	330	Juin 17	Apollo,	248
.. 28	Bellona,	389	.. 18	Monarch,	316
.. ..	Great Britain,	323	Esperance,	74
Juin 2	Glasgow,	401	Favorite,	405
.. ..	Five Brothers,	171	Morning Star,	64
.. ..	Mersey,	393	.. 19	Haidee,	335
.. 4	Lord Lovat,	80	.. 20	Victoria,	307
.. 5	Eleutheria,	341	.. 22	Lavina,	249
.. 6	George Guilford,	329	Ann and Maria,	62
.. 10	Harriet,	270	.. 23	Erin-go-Bragh,	431
.. 11	Douglas,	375	.. 26	Hampshire,	298
.. ..	Toronto,	351	George,	261
.. ..	Benjamin Hart,	323	Victoria,	252
.. 12	Babit,	95	.. 27	Rhydiol,	155
.. ..	Niagara,	391	.. 29	Mosley,	247
.. ..	William Parker,	411	Juillet 2	Ariel,	281
.. 15	Minerva,	68	.. 3	Ann and Mary,	266
.. 16	Sarah Richardson,	271	.. 4	Courier,	321
.. 17	Sarah Jane,	74	Robert,	262
.. ..	Champion,	287	Carleton Packet,	83

Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux.	Appendice (D. D.) 26e Août.
Juillet 4,	Pique,	71	Sept. 19,	Jamaica,	356	
" 6,	Belinda,	347	" 23,	Amelia,	237	
" 7,	Cottager,	272	" 24,	Hypolite,	45	
" " 9,	Finlater,	240	" 25,	Prompt,	398	
" 10,	Elliots,	249	" 26,	Five,	268	
" 11,	George Glen,	227	" " 28,	Bellona,	388	
" " 11,	Urania,	176	" " 28,	Great Britain,	68	
" " 11,	Agamemnon,	295	" " 28,	Pique,	71	
" " 13,	Sea Flower,	76	" " 29,	Reward,	54	
" 13,	John Clifton,	283	" " 29,	Agnes,	83	
" " 14,	Heloise,	42	" " 29,	Canada,	330	
" 14,	Rainbow,	166	Octobre, 10,	Young Queen,	285	
" 15,	Alicia,	427	" " 10,	Glasgow,	401	
" 19,	James Dunlop,	140	" 13,	Lord Panmure,	284	
" 20,	Robert and George,	295	" 15,	Espérance,	54	
" " 21,	Hypolite,	46	" " 15,	Hector,	247	
" 21,	John,	45	" 17,	Favorite,	405	
" " 22,	Lena,	229	" 20,	Lavinia,	249	
" 22,	Great Britain,	68	" 21,	Souter Johnny,	382	
" 23,	Wanderer,	235	" 23,	Walmsley,	267	
" 24,	Belize,	233	" 24,	Baltic,	115	
" " 24,	Ralph Wylam,	227	" " 24,	William Parker,	411	
" " 24,	Lalla Rookh,	164	" " 24,	Eliza,	255	
Août 1,	Heroine,	167	" 29,	Queen Victoria,	59	
" " 1,	Sea Flower,	48	" 30,	Alexander,	270	
" " 5,	Leven Lass,	185	" 31,	Mohawk,	442	
" 5,	James Duncan,	242	" " 31,	Calm,	44	
" 6,	Islay,	283	Nov. 2,	Minerva,	68	
" 7,	Pearl,	98	" 3,	Lady,	80	
" 11,	Ann Grant,	378	" " 3,	Great Britain,	323	
" " 11,	Unicorn,	389	" " 3,	Enterprise,	68	
" 15,	Sister,	181	" " 6,	Monarch,	315	
" 21,	Cœur de Lion,	352	" 6,	Toronto,	351	
" 26,	Eliza Ann,	61	" 9,	Providence,	22	
" 28,	Isabella,	281	" 10,	Tecumseh,	451	
" 29,	Enterprize,	68	" 12,	Emily,	53	
" 31,	Frederick Young,	261	" 14,	Mersey,	364	
" " 31,	Jordeson,	280	" " 14,	Douglas,	376	
Sept. 3,	William,	97	" 17,	James Dean,	395	
" 5,	Mary Muir,	358	" " 17,	Rowley,	262	
" 8,	Skipton,	279	" " 17,	Rambler,	51	
" 9,	Wilson,	177	" " 20,	Benjamin Hart,	323	
" 12,	Westmoreland,	257	" 20,	Alexander,	178	
" " 12,	Prudent,	66	" " 20,	Eleutheria,	341	
" 14,	Isabella,	376	" " 20,	Courier,	321	
" 16,	Ann Moore,	239	" " 20,	Erin go Bragh,	431	
" " 16,	Maria,	45				
" 17,	Margaret Poynter,	305				
				134 Navires.	31856—	

W. HALL, Collecteur.

LISTE des NAVIRES et BATIMENS acquittés et sortis du PORT de MONTREAL, en l'année 1840, (jusqu'au 3e Août.)

Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux.	Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux.
Mai 3,	John,	45	Mai 24,	Velocity,	167
" 4,	Hubert Paré,	71	" 29,	Agnes,	52
" 8,	Mary Wetherall,	51	" 31,	Great Britain,	323
" 18,	Henrietta,	39	Juin 1,	Favorite,	405
" 19,	Pique,	71	" 3,	Queen Victoria,	59
" 22,	Jane Brown,	282	" " 3,	Emily,	52
" " 22,	Bellona,	389	" " 3,	Sea Flower,	76
" 24,	Canada,	330	" 4,	Enterprise,	68
" " 24,	Blonde,	676	" " 4,	Jessie,	145

Appendice	Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux	Date de l'Acquit.	Noms des Navires.	Tonneaux.
(D. D.) 26e Août.	Juin 5,	Olive Branch,	48	Juillet 6,	Harper,	345
	" 7,	Fanny,	217	" 7,	Hypolite,	45
	" 8,	Magnet,	335	" 8,	Conservator,	298
	" " 8,	Hope,	73	" " 8,	Gartsherrie,	226
	" " 9,	Grace Darling,	232	" " 9,	Horatio,	200
	" " 9,	Jamaica,	356	" " 9,	Emerald,	325
	" " 9,	Benjamin Hart,	323	" " 9,	George,	218
	" " 9,	Finlater,	239	" " 10,	Active,	260
	" " 9,	Mohawk,	442	" " 10,	Jane,	219
	" 10,	Apollo,	247	" " 10,	Mountain Maid,	133
	" " 10,	Mersey,	364	" " 10,	Irene,	194
	" 12,	Victoria,	251	" " 10,	Rainbow,	166
	" " 12,	Souter Johnny,	382	" " 13,	Sophia Wells,	131
	" 14,	Papineau,	197	" " 13,	Native,	184
	" 16,	Douglas,	376	" " 14,	Herald,	257
	" " 16,	James Cook,	204	" " 14,	Julie,	217
	" " 16,	Imogene,	393	" " 14,	Ann Henzell,	277
	" " 16,	Queen Victoria,	259	" " 14,	Lavinia,	249
	" 17,	Rifleman,	206	" " 15,	Cato,	213
	" " 17,	William Salthouse,	254	" " 15,	Thomas Young,	288
	" " 17,	Monarch,	315	" " 15,	James Dean,	395
	" 18,	Harriette,	270	" " 15,	Silksworth,	337
	" " 18,	Tecumseh,	451	" " 16,	Mary Bell,	257
	" " 18,	Erin go Bragh,	431	" " 17,	Robert & George,	296
	" 19,	Empress,	302	" " 17,	Chedabucto,	178
	" " 19,	Hannah Malvina,	91	" " 17,	Sapphire,	296
	" " 19,	Robert Watson,	380	" " 17,	Wingrove,	268
	" 22,	Earl Grey,	152	" " 19,	Linden,	270
	" " 22,	Amanda,	132	" " 19,	Betsy,	165
	" 23,	Lady Seaton,	373	" " 19,	Elizabeth,	165
	" 24,	Toronto,	351	" " 19,	Feronia,	229
	" 25,	St. Lawrence,	54	" " 20,	Highland Chief,	170
	" " 25,	Eagle,	307	" " 20,	Iona,	393
" " 25,	Rambler,	194	" " 21,	Wilberforce,	178	
" " 25,	Johns,	289	" " 21,	Coolock,	262	
" 26,	Milton,	242	" " 21,	Emma,	293	
" " 26,	Henry Duncan,	562	" " 22,	Pladda,	136	
" " 26,	Alderson,	216	" " 22,	Unicorn,	262	
" " 26,	Lancer,	240	" " 23,	Cornelia,	260	
" " 26,	Pomona,	303	" " 23,	Belvidere,	306	
" 28,	Bryan Abbs,	256	" " 23,	Mary,	217	
" " 28,	Babit,	80	" " 23,	Daphne,	154	
" 30,	Ann Moore,	238	" " 24,	Five Sisters,	146	
" " 30,	Commodore,	232	" " 24,	Brilliant,	204	
" " 30,	Mary & Harriette,	322	" " 24,	Bell,	74	
Juillet 1,	Lord Keane,	363	" " 28,	Coquette,	175	
" " 1,	Sarah Botsford,	305	" " 28,	Penrith,	326	
" 2,	Dungannon,	261	" " 29,	Alarm,	186	
" " 2,	Aerial,	281	" " 29,	John Clifton,	282	
" " 2,	Mabel,	284	" " 30,	Olive Branch,	217	
" 3,	Johnson,	97	" " 30,	Billow,	132	
" " 3,	Royal Bride,	199	" " 30,	Eleven,	275	
" " 3,	Courier,	320	" " 30,	Priam,	308	
" " 3,	Circassian,	329	" " 31,	Baltic,	210	
" " 3,	Sea Drift,	276	" " 31,	George,	265	
" " 3,	Thoburne,	287	Août 3,	George Marsden,	278	
" 5,	Fleta,	150	" " 3,	John,	45	
" " 5,	Clara & Emma,	339				
" 6,	Robert,	310				
" " 6,	George Guilford,	310				
				135 Navires.	32648	

RAPPORT.

Appendice
(E. E.)

26e Août.

Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir des prix qui sont payés, et des moyens que l'on a adoptés pour le transport des Produits par les différentes lignes de communications établies en cette Province,—et auquel a été renvoyé le Message de Son Excellence le Gouverneur Général en réponse à l'Adresse de la Chambre du 14e Juillet, 1841, relativement à une Adresse de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, pour l'admission libre de droits, des Produits de la Province dans les Ports de la Grande Bretagne ; avec instruction de prendre en considération toutes les matières qui se rattachent à l'Agriculture et au Commerce de cette Province, et avec pouvoir de faire rapport de temps à autre—a l'honneur de faire Rapport :—

Qu'après avoir interrogé plusieurs individus et Marchands engagés dans le commerce et le transport des effets et marchandises en cette Province, (Appendice A.) et d'après les renseignements qu'il a obtenus de plusieurs personnes dans les Etats voisins, votre Comité trouve que les prix relatifs de transport entre certains endroits, est tel qu'indiqué dans le Tableau B. (Appendice.)

Il paraît, que les frais de transport d'un tonneau de Marchandises de 2240 lbs., de Montréal à Kingston, distance de 250 miles, ét aient en 1838, 1839 et 1840 de..... £3 2 6
A déduire pour péages,..... 0 9 3

Ce qui laisse au Marchand,..... £12 13 3
Etant 4 centimes 2 6-10 millièmes, le tonneau, par mille.

Les frais de transport d'un tonneau de 2240 lbs. par le Canal Erié, pour le même distance, sont de..... £12 4 4
A déduire pour péages,..... £ 1 6 8 $\frac{3}{4}$

Ce qui laisse au Marchand,..... 0 18 0 $\frac{1}{4}$
Etant une centime 4 4-10 millièmes, le tonneau, par mille.

On voit par là que le transport des produits par le Canal du Rideau, coûte.... £11 15 2 $\frac{3}{4}$
de plus que par le Canal Erié.

Votre Comité attribue l'une des principales causes des prix élevés du transport des effets par le Canal du Rideau, à l'absence des sentiers de halage, ou de l'emploi de la vapeur par ceux qui ont la surveillance des travaux, à l'effet de remorquer les vaisseaux ou berges par cette voie.

Les bateaux à vapeur se trouvent entre les mains de Compagnies privées ; ce qui laisse le Canal aussi parfaitement sous leur contrôle, que si une Compagnie établissait un Chemin de Fer et laissait le locomoteur ou la force motrice sous le contrôle d'une Compagnie distincte et séparée, avec des intérêts distincts et séparés.

Il paraît d'après les témoignages qui ont été recueillis par le Comité que sept Bateaux Remorqueurs (Tug boats) établiraient une ligne journalière entre Kingston et Lachine, et qu'on pourrait se les procurer pour une somme de £1,500 à £3,000 par bateau.—(Appendice C.)

Le montant des Marchandises qui ont remonté le Canal de Lachine en 1840, était d'environ 17,000 tonneaux.

Et les produits qui ont descendu par le même Canal, d'environ..... 654,870 quarts.
(Appendice D.)

Supposez que le fret serait diminué de 1s. par quart, en descendant,..... £32,743 10 0
En montant, de £1 par tonneau,..... 17,000 0 0

Formant la somme de..... £49,743 10 0

Ce qui effectueraient en une année, une économie pour le pays, qui excéderait de beaucoup la dépense projetée.

La lettre ci-annexée de S. Jones, Ecr. (Appendice I,) et la Pétition de divers Marchands de transport sur le Fleuve St. Laurent, qui a été renvoyée à votre Comité, font voir la nécessité qu'il y a d'enlever les obstructions dont un Comité de la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du Haut-Canada, s'est plaint dans son rapport du 22e Avril, 1839 ; en conséquence, pour assurer une communication facile et avantageuse, par la voie de l'Ottawa et du Canal du Rideau, votre Comité prend la liberté d'appeler l'attention du Gouvernement de Sa Majesté, sur la convenance d'élargir immédiatement le Canal de Grenville, qui, dans un espace de trois milles, présente trois petites écluses qui n'ont que la moitié de la largeur de celles du Canal du Rideau. On offrira par là, (lorsque l'Ecluse de Ste. Anne qui est maintenant en voie de construction, sera achevée,) une ligne de communication non interrompue depuis Lachine jusqu'à Kingston ; cette communication est maintenant impraticable pour les grandes berges, et les bateaux à vapeur assez grands et assez forts pour servir à la remorque, à cause de l'obstruction causée par ces trois Ecluses ; la même cause a jusqu'à ce jour, opposé une barrière puissante à la réalisation des avantages qu'on avait en vue en établissant le Canal du Rideau, et par les autres améliorations qu'on a faites sur la Rivière Ottawa.

Votre Comité prend aussi la liberté de recommander au Gouvernement de Sa Majesté, de permettre au Bureau des Travaux Publics, d'enlever les ponts arqués sur le Canal de Lachine, et d'employer sept Remorqueurs sur cette ligne de communication, qui seront tenus de voyager entre Kingston et Lachine le premier Mai prochain, afin de remorquer régulièrement à leur tour, toutes les berges qui se présenteront, et par là ouvrir ce Canal à la compétition publique ; et l'on pourra aussi percevoir un péage sur le transit des effets ou marchandises, soit en montant ou en descendant, qui suffira pour payer la dépense et rembourser les frais de construction de ces bateaux.

Appendice
(E. E.)
26e Août.

Le Bureau des Travaux Publics est particulièrement prié de veiller à donner toutes les facilités pour le passage des bateaux aux rapides de Ste. Anne, sans autres frais que ceux que l'on exige actuellement pour remorquer ces bateaux.

L'Union des Provinces fait, qu'il n'est plus nécessaire d'arrêter au Côteau du Lac, (si une telle nécessité a existé ci-devant, soit qu'elle fût sanctionnée par la loi ou par l'usage);—un vaisseau qui part de Niagara pour Prescott, avec une cargaison, pourrait tout aussi bien être obligé d'arrêter à Kingston, ou à aucun autre Port intermédiaire. Le système vicieux qui est établi par rapport au Pilotage, depuis le Côteau du Lac en descendant le Fleuve St. Laurent, est la cause de délais graves et d'impositions sur le Commerce. Quoique ces changemens tendraient essentiellement, s'ils étaient effectués l'année prochaine à l'ouverture de la navigation, à diminuer le prix du transport, et permettraient au producteur et consommateur de réaliser les avantages qu'on avait originairement en vue d'offrir par ces travaux, néanmoins Votre Comité n'en sent pas moins vivement l'importance d'ouvrir la grande voie de Communication par eau avec l'Océan, et de mettre les Habitants de cette Province à même de se prévaloir de tous les avantages que la nature a mis à leur disposition. On peut se faire une idée de l'étendue et de l'accroissement des vastes Territoires qui sont situés sur le Lac Erié et au-delà, par les efforts que les Etats voisins ont fait jusqu'à présent, et font encore aujourd'hui, pour en diriger le Commerce vers l'Atlantique, par leurs Ports respectifs.

Les grandes communications rivales qui offrent un débouché à ce Commerce étendu, sont le Mississipi et le St. Laurent. Si l'on considère les taux élevés du transport et des Péages sur les Canaux de l'Ohio, de l'Indiana et des Illinois, qui lient maintenant ou lieront par la suite tous ces grands Lacs (Appendice E.), il est évident que le Pays qui borde les Rivières tributaires qui y conduisent, sera la ligne de division,—et conséquemment, la seule compétition contre laquelle nous aurons à lutter est celle du Canal Erié, pour l'agrandissement duquel l'Etat de New York dépense actuellement plusieurs millions,—et les Commissaires prévoient déjà, que le prix du transport sera réduit de la moitié; ce qui nous mène à la comparaison des avantages naturels que nous offrent les deux routes; et l'on verra cela dans l'Appendice F. et G.

Si les frais de transport des produits et marchandises sur nos Lacs et Rivières, étaient les mêmes que les frais de transport sur un Canal, le gain en faveur du Canal St. Laurent serait de 17s. 6d. par tonneau, en montant, et 9½d. par quart de farine, en descendant; mais si nous réduisons les frais de transport aux prix qui sont actuellement demandés sur le Mississipi, nous gagnerons £1 1s. 4¼d. par tonneau, en montant, 1s. 3¼d. par quart, en descendant. (Appendice H.)

Votre Comité n'anticipe pas une aussi grande réduction, quoiqu'il ne doute nullement en même temps, que les avantages naturels qu'offre cette communication, la mettront toujours en état de rivaliser avec succès contre toute autre.

En consultant un rapport de la Chambre d'Assemblée de la ci-devant Province du Haut-Canada, présenté en 1832, l'on verra que les frais de transport d'un tonneau de fer ou de sel, après la confection du Canal St. Laurent, sont évalués à £2 10s. le tonneau; les témoignages annexés à ce rapport font voir, que l'on obtiendrait aussi une réduction des prix dans le transport des bois par ce Canal.

Les renseignemens tirés d'une lettre de Alfred Barrett, Ecuier, principal Ingénieur du Canal Erié, en date du 20 Juillet dernier, et le témoignage de John Calvin, Ecuier, de la Compagnie de Calvin Cook et Counter, corroborent cette opinion, et démontrent que les bois en descendant le St. Laurent passeraient ce Canal, à des frais beaucoup moins considérables qu'en descendant les rapides. (Voir Appendice G.)

Le Canal St. Laurent depuis Dickinson's Landing jusqu'au Côteau du Lac, peut-être achevé pour une somme de £50,000 environ; un Canal de quelques milles de longueur seulement, lierait cet endroit avec le Canal de Lachine, d'où la communication est ouverte avec les eaux qui conduisent à l'Océan.

Votre Comité est pleinement persuadé, que le revenu de ce Canal remboursera amplement les frais qu'entraînera sa confection, et il a l'espoir qu'il sera commencé immédiatement sans autre délai.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

WM. HAMILTON MERRITT, Président.

J. NEILSON,

J. BUCHANAN,

D. BURNET,

A. N. MORIN,

A. C. TASCHEREAU,

JOHN P. ROBLIN,

MALCOLM CAMERON,

JOHN PRINCE,

D. THOMPSON,

HAMILTON H. KILLALY,

J. W. DUNSCOMB,

I. W. POWELL.

26e Août, 1841.

NOTE—Explicative des calculs au commencement du rapport ci-dessus.

Appendice
(E. E.)

Mr. Crane* porte les frais de transport des Marchandises, de Montréal à Kingston, par le Canal du Rideau, distance de 250 miles, dans les années 1838, 1839, et 1840, de 2s. 6d. à 3s. 9d. le quintal, (terme moyen 3s. 1½d.), ou le tonneau de 2240 lbs, à $\begin{matrix} \text{£} & 3 & 2 & 6 \end{matrix}$

26e Août,

A déduire pour Péages :

Canaux du Rideau et de Grenville,	-	7s.	6				
Canal de Lachine,	-	1	9	0	9	3	

Ce qui laisse aux Marchands de transport, $\text{£} 2 \ 13 \ 3$

Messrs. Bronson et Croker† portent les frais de transport des Marchandises sur toute la longueur du Canal Erié, 360 miles, à \$11 40 le tonneau de 2000 lbs., ou à \$12 76 8-10 le tonneau de 2240 lbs. A ce taux, les frais, pour 250 miles, seraient par tonneau de 2240 lbs., de \$8 72 2-10
ou, £2 4 4 .

A déduire pour Péages :

(Pour la longueur totale du Canal, \$6 40 par tonneau de 2000 lbs. ou \$7 17 8-10 par tonneau de 2240 lbs.)
A ce Taux, le péage, pour 250 miles, serait par tonneau de 2240 lbs. de \$5 26½, ou, $\text{£} 1 \ 6 \ 3\frac{1}{2}$

Laissant aux Marchands de transport. $\text{£} 0 \ 18 \ 0\frac{1}{4}$

$\text{£} 1 \ 15 \ 2\frac{3}{4}$

Le péage des berges n'a été compté ni dans l'un, ni dans l'autre cas.

APPENDICE DU RAPPORT.

TABLE DES MATIERES.

- A.—Témoignages donnés devant le Comité.
B.—(No. 1.) Tableau indiquant les prix relatifs du transport des Marchandises, entre des points donnés dans les ETATS-UNIS, les INDES OCCIDENTALES, et dans la GRANDE BRETAGNE, en 1841.
B.—(No. 2.) Tableau indiquant les prix relatifs du transport des Marchandises entre des points donnés dans le CANADA, les ETATS-UNIS, les INDES OCCIDENTALES et dans la GRANDE BRETAGNE, en 1841.
C.—Soumissions pour bâtir des Remorqueurs à vapeur.
D.—Etats des transports sur le Canal de Lachine, en 1838, 1839, et 1840.
E.—Taux des péages dans l'Etat de l'Ohio.
F.—Etat comparatif des prix de transport sur le Fleuve St. Laurent et le Canal Erié, après l'agrandissement de ce dernier.
G.—Etat comparatif des prix du transport des bois sur le Fleuve St. Laurent et le Canal Erié.
H.—Frais de transport sur le Fleuve St. Laurent, calculés d'après l'échelle des prix sur le Mississippi.

* Voir le témoignage de Mr. Crane, Appendice A.

† Voir Lettre de Messrs. Bronson and Croker, Appendice L. (N o. 1)

Appendice
(E. E.)

25e Août.

- I.—Lettre de S. Jones, Ecuyer, au Président du Comité.
 J.—Copie d'une lettre adressée à l'Honorable H. H. Killaly.
 K.—Etat relatif des frais de Transport sur les Canaux, les Chemins de Fer, &c.
 L. (No. 1)—Lettre de Messrs. Bronson et Crocker, d'Oswego, au Greffier du Comité, au sujet des Remorqueurs, &c.
 L. (No. 2)—Extrait d'un mémorial à la Législature de New York.

TEMOIGNAGES, &c.—(Liste des Témoins.)

— McPIERSON, Ecuyer, de Kingston,
 SAMUEL CRANE, " Prescott,
 FRs. HENDERSON, " Kingston,
 — DICKINSON, " do.
 C. MITTLEBERGER, " Cleveland (Ohio),
 G. SANDERSON, " Kingston,
 WILLIAM WILSON, " do.
 Capt. BOULTON, Département Royal du Génie,
 D. D. CALVIN, Ecuyer, de Kingston.

QUESTIONS proposées par le Comité.

- No. 1.—Etes vous engagé dans le Commerce de transport entre Kingston et Montréal?
 2.—Depuis combien d'années l'êtes vous?
 3.—Quels étaient, en 1836, les frais de transport des marchandises pesées et mesurées entre Prescott et Montréal, c'est à dire : combien le quintal, et le tonneau mesuré?
 4.—Quels étaient en 1840, les frais de transport des marchandises entre Kingston et Montréal, c'est à dire : combien le quart de farine et combien le quintal, et le tonneau mesuré de marchandises?
 5.—Quels sont les frais cette année, 1841 ; la farine, combien le quart ? les marchandises, combien le quintal, et le tonneau mesuré ?
 6.—Y a-t-il une ligne journalière de Bateaux à Vapeur établie entre Lachine et Kingston ?
 7.—De combien de Bateaux à Vapeur se compose cette ligne ?
 8.—Combien y a-t-il de Marchands de transport entre Kingston et Montréal, et quels sont leurs moyens de transport ?
 9.—Quelle est la quantité de produits maintenant arrêtée et détenue à Kingston, faute de Bâtimens pour la descendre ; et quelle était celle de l'année dernière, à cette époque ?
 10.—Quelle quantité de produits est-il resté l'année dernière à la fin de la navigation ; et combien de tems ces produits ont-ils été arrêtés et détenus à partir du moment qu'ils ont été reçus, à venir jusqu'à celui de leur rembarquement pour Montréal ?
 11.—Qu'elle est la quantité expédiée cette année à venir jusqu'à ce jour ?
 12.—Quels sont les frais de la détention ou du retardement d'un bâtiment, par jour ?
 13.—Quelle a été la durée de la plus longue période de détention ou retardement l'année dernière et cette année, et celle de la plus courte ?
 14.—Quels sont les frais de transbordement et d'emmagasinage d'un minot de blé, et d'un quart de farine dans ce port ?
 15.—Quelle est la quantité des produits qui ont été descendus aux ports de Montréal et de Québec l'année dernière, distinguant ceux du Canada d'avec ceux des Etats-Unis ?
 16.—Quel est le prix, par tête, que payent les émigrés et les soldats pour leur passage de Montréal à Kingston.
 17.—Avez-vous eu occasion de constater le minimum des tirants d'eau du St. Laurent et du Canal du Rideau ; et quel est-il ?
 18.—Quelle est la longueur et la largeur de la plus petite écluse du Canal de l'Ottawa ou Rideau ; combien y en a-t-il de cette grandeur ? ou en d'autres termes, de quelle longueur, largeur et profondeur faut-il bâtir un bâtiment pour qu'il puisse naviguer entre Kingston et Montréal ?
 19.—Dans le cas où le Gouvernement jugerait convenable d'établir une ou plusieurs lignes journalières de Remorqueurs entre Kingston et Lachine, pour remplacer le hâlage sur le Canal du Rideau, à partir du 1er Mai. 1842, quels seraient, selon vous, les Remorqueurs les mieux adaptés pour remplir cet objet ?
 20.—Combien coûterait un tel remorqueur, et combien en faudrait-il pour qu'il en pût partir un de Lachine tous les matins, six jours de la semaine, et remonter et descendre le St. Laurent ?
 21.—Quelle est l'élévation des écluses entre Kingston et Lachine sur le Canal du Rideau, et le St. Laurent ?
 22.—Quelle est la distance par le Rideau, et par le St. Laurent ?
 23.—Combien de tems faut-il à une berge pour remonter et descendre le Rideau, et pour remonter et descendre le St. Laurent ?
 24.—Quelle est la différence des frais en remontant et en descendant ?
 25.—Quel est le prix du fret de 1000 pieds de Chêne, de Pin, de Douves, et de Madriers de 4. 4. de Prescott à Montréal, 130 miles ?
 26.—Quel est le prix du fret, pour les mêmes articles et la même distance, sur le canal Erié ?
 27.—Combien faut-il, selon vous, de pieds de marchandises sèches pour faire un quintal, terme moyen ?

Témoignage de—McPherson, Ecuyer, de Toronto, (*Maison de McPherson & Crane, Marchands de transport, viâ Canal du Rideau.*)

CHAMBRE DU COMITE, 7e Juillet, 1841.

Appendice
(E. E.)

26e Août.

REP. à la Q. No. 1.—Oui.

2.—Depuis dix neuf ans.

3.—La farine 1s. 3d. le quart ; les marchandises, de 2s. à 2s. 6d. le quintal. Le système du mesurage n'est plus suivi depuis que les négocians de Montréal ont abandonné ce commerce.

4.—La fleur 2s. le quart ; les marchandises pesées, 2s. 6d. le quintal, et mesurées, 4s. le tonneau, ou environ, terme moyen 3s. 4d. le quintal.

5.—La fleur 2s. le quart ; les marchandises, de 2s. 6d. à 3s. 9d. le quintal.

6.—Il part tous les jours un Bateau à Vapeur de Lachine, et un autre de Bytown ; mais ils ne peuvent pas arriver toujours régulièrement à Kingston, parcequ'ils remorquent quelques fois plus de berges dans un tems que dans l'autre.

7.—Notre ligne se compose de onze Bateaux à Vapeur, qui marchent constamment entre Lachine et Kingston.

8.—Cinq sur le Canal, et deux sur le fleuve ; il y en a dix, outre nos Bateaux à Vapeur dont j'ai parlé plus haut, et 75 berges d'une moyenne de 70 tonneaux, appartenant d'autres ; et 45 qui nous appartiennent, d'une moyenne de 90 tonneaux ; et environ 50 qui appartiennent à des Marchands de transport sur le fleuve, d'une moyenne de 60 tonneaux.

9.—Nous avons mis des berges de côté, faute de fret ; et nous croyons que les autres Marchands de transports sont à peu près dans la même nécessité. L'année dernière, il y avait ici un encombrement de 70,000 quarts ; cette accumulation était causée principalement, par l'interruption de la navigation à Carillon.

10.—Ce qu'il en est resté à la fin de la navigation, n'excédait pas 25000 quarts. Aucune Marchandise n'a été détenue entre nos mains l'année dernière, plus d'un mois, et le Canal a été impraticable durant presque tout cet espace de tems.

11.—Nous avons expédié 250,000 quarts ; probablement en tout, 500,000 quarts.

12.—De £4 à £6 10s.

13.—La plus longue a été d'une semaine, ou environ. Il faut trois heures pour transborder une cargaison. La plus courte, disons une demi-journée pour 5,000 minots.

14.—Un sou par minot de blé, et un denier et demi par quart de fleur, lorsqu'on est en plein cours d'affaires.

15.—703,000 quarts de farine, dont 287,000 de la provenance des Etats-Unis.

16.—Les soldats 7s. 6d. par tête ; rien pour passer les canaux. Les émigrés 10s.

17.—Dans les basses eaux, un tirant d'eau de quatre pieds est considéré comme suffisant pour passer les rapides, et la même profondeur l'est pour les canaux de Lachine, de l'Ottawa et du Rideau ; Dans les grandes eaux, 4 pieds 6 pouces pour le fleuve ; mais c'est beaucoup pour le Canal.

18.—74 pieds de long ; 18 pieds 6 pouces de large, et quatre pieds de tirant d'eau.

19.—Les Bateaux à Vapeur actuels avec machine à basse pression de la force de 30 chevaux, si le Canal de Grenville est agrandi ; s'il ne l'est pas, il sera impossible de faire des bateaux assez grands pour servir au remorquage de Kingston à Lachine, et de Lachine à Kingston par le Canal du Rideau et l'Ottawa.

20.—Nos meilleurs Bateaux à Vapeur sur le Canal coûtent £4,000 chacun, et six seraient suffisans pour établir une ligne journalière, si le Canal de Grenville était agrandi comme le Canal du Rideau ; quatre lignes journalières seraient nécessaires pour suffire aux transports que nous aurons à faire, si les produits américains continuent de passer par cette voie-ci.

21.—On pourra le savoir exactement, en s'adressant au bureau de l'Ingénieur.

22.—250 miles par le Rideau ; 200 par le St. Laurent.

23.—Nos bateaux remontent à présent en cinq jours ; les bateaux du St. Laurent remontent fréquemment dans le même espace de tems ; cela dépend des vents et du comportement du tems ; ils descendent en 48 à 60 heures avec un bon vent.

24.—Comme 18 est à 70, l'année dernière.

25.—Si le bois est transporté en bâtimens, le fret est le même que pour la farine, disons 17s. 6d. le quintal, sur le fleuve, à partir de Prescott, ou 20s. de Kingston.

26.—Je l'ignore.

QUEST.—Quel serait la conséquence pour le pays, si l'une des chaussées du Canal du Rideau venait à se rompre ?

REP.—Je pense que peut-être la moitié des berges employées sur le Canal, pourrait l'être sur le fleuve St. Laurent, avec un égal avantage pour le pays.

QUEST.—Avec les moyens de transport actuels sur cette ligne, pensez-vous que le prix des frets puisse être réduit par la suite ?

REP.—Cela dépendra de la somme des affaires ; si les affaires étaient fermes comme ce printemps, il pourrait être réduit considérablement.

QUEST.—Dans ces circonstances, de combien pourrait-il être réduit ?

REP.—Que l'on nous donne beaucoup de marchandises à transporter en allant et venant et nous réduirons le prix de moitié. Je crois que la concurrence aurait aussi l'effet de le réduire. Avant 1840, il y avait un arrangement par écrit entre les Marchands de transport, par lequel ils étaient obligés de charger un certain taux tarifé pour transporter les marchandises soit en montant ou en descendant.

Appendice
(E. E.)

26e Août.

Témoignage de SAMUEL CRANE, Ecuyer, M. P. P. (de la maison de McPherson et Crane, Marchands de transport, viâ Canal du Rideau.)

REP. A LA Q. No. 1.—Oui.

2.—Depuis dix-huit ans, ou environ.

3.—Le système de mesurage n'était pas alors en usage. Le prix du frêt en descendant, a varié cette année là, de 1s. 3d. à 1s. 9d. par quart de farine, disons 1s. 6d., terme moyen. Celui en remontant a été de 2s. 6d. par quintal; ces frets étaient un peu plus bas que ceux des trois années précédentes. De 1833 à 1836 inclusivement, la concurrence a été très-vive; et une preuve que le commerce de transport avait été mauvais, c'est que plusieurs de ceux qui s'y étaient engagés, firent faillite et se retirèrent; parmi lesquels se trouvait la Compagnie des Actionnaires de l'Assurance intérieure du Canada.

4.—La Farine, 2s. le quart. Les marchandises pesantes, 2s. 6d. le quintal; celles qui étaient volumineuses et légères étaient mesurées, et payaient en conséquence. On a constaté que pour toute la saison, en prenant le montant total du transport en remontant, le prix moyen a été de 3s. 4d. le quintal.

5.—La Farine, 2s. le quart. Les marchandises, disons 2s. 6d. le quintal. Le système de mesurage est abandonné.

6.—Il y a une ligne journalière appartenant à notre Compagnie (qui, sans l'annoncer ni avoir contracté d'obligation comme telle) expédie de Lachine un Bateau-à-Vapeur, tous les matins, le Dimanche excepté.

7.—Un Bateau à Vapeur de la force de 50 chevaux, entre Lachine et Carillon; un de la force de 20 chevaux, de Carillon Greece's Point, et un de la force de 80 chevaux de Grenville à Bytown. Il y a aussi sept Bateaux à Vapeur entre Bytown et Kingston employés exclusivement au remorquage, dont 6 de la force de 30 chevaux, ou à-peu-près, et un plus petit. Il y a environ 45 Berges appartenans à notre Compagnie, portant de 450 à 1000 quarts de farine; les Bateaux-à-Vapeur de cette Compagnie remorquent en montant de 5 à 7 berges à la fois par voyage.

8.—Messrs. Hooker et Henderson ont trois Bateaux à Vapeur sur le Canal du Rideau et sur l'Ottawa,—Messrs. H. & S. Jones en ont, je crois, trois de la force de 25 à 30 chevaux. Messrs. Sanderson et Murray, ont deux Bateaux à vis d'Ericson et deux ordinaires; les uns de la force de 16 chevaux et les autres de 30 chevaux. Le nombre des Berges m'est inconnu. Il y a encore deux autres établissemens sur le St. Laurent: Ferguson & McGibbon, et Mathie et Ross. Je ne sais pas quel est le nombre de leurs Bateaux.

9.—Nous mettons maintenant de nos bâtimens en désarmement, n'ayant pas assez de marchands à transporter pour les employer tous. Les autres Marchands de transport vont faire généralement comme nous. La quantité de produits qui attendait l'année dernière des moyens de transport, était de 70,000 quarts.

10.—Restés en hivernement 25000, ou environ.

11.—Nous en avons transporté 250000 quarts.

12.—Environ \$25 pour les batimens de première classe.

13.—Quelques quantités de marchandises peuvent avoir été détenues par nous, un mois l'année dernière. Les plus courtes périodes de détention ont été, de 6 à 12 heures, selon la grosseur du bâtiment.

14.—½ d. ou environ par quart.

15.—703,000 quarts de farine ou environ, dont 287,000 à-peu-près des Etats-Unis. Il a été monté environ 16,000 tonneaux de marchandises, &c. et 24 0 tonneaux de sel.

Témoignage de FRANCIS HENDERSON, Ecuyer, Kingston, (maison de Hooker, Henderson & Cie. Marchands de transport, viâ Canal du Rideau.)

REP. A LA Q. No. 1.—Oui.

2.—Quinze.

3.—50s le tonneau, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er Octobre, et 60s. depuis le 1er Octobre jusqu'à la fin de la navigation. 2s. le quart de farine, 3s. le quart de lard, et 5s. le quart de potasse. Toutes les marchandises ont payé à raison du poids seulement, cette année; nous avons transporté de la farine, pour le très-modique prix de 1s. 6d. le quart.

4.—Le prix de transport en remontant a varié. Le prix moyen a été, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er Octobre, de 42s. 6d. le tonneau mesuré, et de 50s. le tonneau pesé; et depuis le 1er Octobre jusqu'à la fin de la navigation, il a été augmenté de 12½ pour cent. Le prix du fret de la farine a été de 2s. le quart; du lard, de 3s; de la potasse, de 5s. et du blé par minot de 60 lbs., de 7½ d.

5.—Les marchandises, 50s le tonneau pesé ; (on n'en transporte plus au tonneau mesuré) la fleur 2s le quart ; le lard 3s ; la potasse 5s ; le blé 7½d le boisseau de 60 lbs.

6 & 7.—Il y a par le fleuve une ligne journalière composée de quatre bateaux, mais il n'y en a pas par le canal ; cependant, il y a sur le Rideau plus de 20 bateaux à vapeur qui appartiennent à différens établissemens de commerce de transport ; il part des bateaux de Lachine, tous les jours régulièrement ; mais leur arrivée ici est irrégulière, selon que leur remorquage est plus ou moins considérable.

8.—Il y a 8 établissemens de transport ; nous ne savons point quels sont les moyens des autres ; le nôtre consiste en 5 bateaux à vapeur, et en berges capables de porter 22,000 quarts de farine, chaque voyage.

9.—Il y a entre nos mains à présent, 8000 quarts de farine ; vers cette époque l'année dernière, nous en avions plus de 20,000.

10.—Il est resté l'hiver dernier dans nos magasins 5000 quarts de farine, ou environ, dont la plus grande partie avait été reçue après la clôture de la navigation du canal. En 1840, les marchandises étaient détenues de trois à quatre semaines généralement parlant, faute de moyens pour les transporter ; mais cette année la détention a rarement excédé 8 ou 10 jours.

11.—Le poids de 100,000 quarts de farine ou environ.

12.—Les frais de détention ou de retardement, varient de £4 à £7 10s par jour, selon le tonnage du bâtiment.

13.—La plus longue a été en 1840 d'une semaine ; la plus courte, de moins d'un jour. En 1841, aucun bâtiment n'a été détenu par nous plus de deux jours, le tems ordinaire alloué pour décharger.

14.—Les frais pour recevoir, emmagasiner et embarquer un minot de blé sont de 2d, et le quart de farine, 3d. Nous ne demandons rien pour le transbordement des marchandises que nous recevons.

15.—Nous avons embarqué 150,000 quarts de farine en 1840, dont plus de la moitié a été importée des Etats-Unis.

16.—Nous ne pouvons répondre à cette question. Le passage des émigrés est payé à Montréal, et l'on ne nous en envoie pas de compte.

17.—Non ; mais nous sommes informés que le minimum de la profondeur des eaux dans les deux, est de de 4½ à 5 pieds.

18.—Nous pensons que la longueur de la plus petite écluse est de 100 pieds, et la largeur de 16½ pieds ; nous n'en sommes pas certains.

19.—Si les écluses à Carillon et à Grenville sont agrandies, nous pensons que les bateaux mûs par des machines à basse pression de la force de trente chevaux seront les plus convenables.

20.—Pas plus de £3000 chacun. Si l'on reçoit à Kingston des produits Américains et Canadiens, en aussi grande quantité que l'année dernière et cette année, il sera nécessaire d'expédier quatre bateaux de Lachine tous les jours, pour transporter ces produits avec vitesse et célérité.

21.—Nous ne le savons pas.

22.—256 miles par le Rideau, et 210 par le St. Laurent.

23.—Le tems varie de 10 à 15 jours, avec les moyens actuels de remorquage.

24.—Comme un est à trois.

25.—Quarante pieds pour un tonneau. Dans le mesurage des marchandises, on considère deux pieds comme l'équivalent d'un quintal de marchandises sèches.

Question.—Quand l'arrangement par écrit entre les Marchands de transport a-t-il expiré ?

Rép.—L'année dernière à la clôture de la navigation.

Ques.—Quand a-t-il commencé ?

Rép.—En 1837.

Ques.—Les conditions étaient-elles que chacun d'eux devait exiger un certain prix d'après un tarif ?

Rép.—Oui.

Ques.—Quel serait l'effet de l'établissement de remorqueurs à vapeur sur le canal du Rideau, pour remplacer le chemin de halage ?

Rép.—Il en résulterait, que tous ceux qui pourraient acheter un bateau, entreraient dans ce commerce, et feraient tort aux maisons de commerce déjà établies et qui offrent des caractères de solidité. Je crois, que s'il y avait beaucoup de transport en montant et en descendant, le prix pourrait être réduit de moitié.

Témoignage de Wm. Dickinson, Ecuyer, Marchand de transport.

REPOSE à la Question No. 1.—Oui.

2.—Depuis près de 8 ans.

3.—Le prix du fret était pour les marchandises, de 2s 6d le quintal ; et pour la farine, de 2s le quart. En quelques cas il a baissé jusqu'à 1s 3d en descendant, et à 2s en remontant.

Ques.—Savez-vous s'il a été transporté de la farine en 1836, à moins de 2s ?

Rép.—Oui.

Ques.—Savez-vous quels prix M. McDonell a payés alors ?

Rép.—J'ai entendu dire dans le tems, que c'était un shelling. Il peut le dire lui-même.

Ques.—Savez-vous s'il en a été transporté d'autre à plus bas prix ?

Rép.—Oui.

4.—2s le quart de farine ; 2s 6d le quintal de marchandises pesantes ; 3s 9d la poterie, &c. 45s le tonneau mesuré, ou 3s 6d le quintal, terme moyen.

Appendice
(E. E.)
26e Août.

- 5.—2s. le quart de farine, les marchandises, de 2s. 6d. à 3s. et 3s. 9d. le quintal : le plus bas prix payé, 2s. 6d. et le plus haut, 3s. 9d. Point de mesurage.
- 6.—L'on ma dit que la Compagnie de Transport de l'Ottawa et du Rideau, fait partir un Bateau à Vapeur tous les jours de Lachine ; mais il n'y a pas de ligne journalière et régulière pour Kingston.
- 7.—McPherson et Crane ont dix Bateaux de remorquage pour remonter, et un pour descendre, jusqu'à Prescott. Il y a à peu près, un égal nombre d'autres bateaux.
- 8.—Sept. Quatrevingt mille quarts ou environ, par voyage, de 12 à 14 jours.
- 9.—Il y a quarante mille quarts, plus ou moins ; il y en avait le double l'année dernière. Le transport en descendant n'est pas à présent très-considérable.
- 10.—25,000 quarts plus ou moins. De un à deux mois, terme moyen. Des délais considérables ont été occasionnés par l'interruption de la navigation du Canal.
- 11.—De 5 à 600,000 quarts.
- 12.—£5, ou environ, terme moyen.
- 13.—De 1 à 15 jours.
- 14.—De 1½d. à 3d. le quart, selon la quantité des affaires de chaque maison, et des dépenses de l'établissement ; ils ne devraient pas être de plus de 1½d.
- 16.—Les émigrés, 10s. les soldats sont transportés un vertu de marchés avec le Gouvernement.
- 17.—Nous chargeons les berges qui descendent, de manière qu'elles tirent de 4 pieds 3 pouces à 4 pieds 5 pouces ; mais bien souvent, nous sommes obligés de les charger pour qu'elles tirent seulement 4 pieds. En remontant, quatre pieds.
- 18.—18½ pieds de bau pour passer dans le Canal de Grenville.
- 20.—£2,000 chacun ; dix bateaux remontant par la voie du Canal, et descendant par le Fleuve.
- 22.—Jusqu'à Bytown, 126 milles ; jusqu'à Montréal, par le St. Laurent, 200 milles.
- 24.—Comme 10 tonneaux sont à 700 quarts de farine, ou comme 1 à 7.
- 25.—£12 pour le Chêne, et £7 par mille Douves. Les frais d'assurance sont de 5 pour cent pour le bois équarri, et de 3 pour cent pour les douves, de Kingston à Québec.

Témoignage de C. MITTLEBERGER, Ecuyer, de Cleveland (Ohio.)

REP. A LA Q. No. 1.—Non.

4.—Farine par quart, 2s		
5.—Farine par quart 2s. Il a été fait quelques marchés pour transporter des marchandises légères et pesantes à 2s. 3d. le quintal, quoique 2s. 6d. soit le prix courant		
6.—Il y a une ligne journalière par la voie de l'Ottawa et du Rideau ; et plusieurs Bateaux à vapeur voyagent irrégulièrement d'une de ces deux places à l'autre.		
8.—Mr. McPherson et Crane,	Berges et Bateaux.	Bateaux à Vapeur.
et la Compagnie de l'Ottawa possèdent environ,	40	12
Hooker et Henderson,	26	3
H. Jones & Cie.	25	3
Easton Ross & Cie.	14	0
Sanderson et Murray,	22	2*
McLibbon et Ferguson,	24	0
W. Dickinson & Cie.	15	0
	166	20

Portant environ 800 quarts de farine chacun, et tous ensemble 132,000 quarts.

9.—Il n'y en a pas d'arrêtés ou détenus à présent ; mais il y en avait dans le mois de Mai, la valeur de 90 à 100,000 quarts.

10.—La valeur de 30,000 quarts à Kingston, Brockville, et Prescott. Il y a des quantités de produits qui ont été détenus plus de deux mois à ma connaissance ; mais d'autres marchandises appartenant à la même personne, étaient expédiées à leur place et hors de leur tour.

12.—De £2 10 à £6 5s.

13.—En 1840, j'ai eu des bâtimens qui ont été détenus quatorze jours, et plusieurs de 5 à 10 jours ; quelques uns ont été déchargés promptement dans le milieu de l'été. En 1841, il n'y a eu que peu de bâtimens qui aient été détenus plus de trois jours.

14.—Avec de bons arrangemens, ils n'excèderaient pas 6s. 8d. pour 1000 minots de blé, outre les frais d'emmagasinage. La farine, 1s. 3d. par 100 quarts, outre, aussi les frais d'emmagasinage.

* Outre 3 Berges à vis d'Ericson, qui peuvent chacune remorquer 3 Berges.

18.—Toutes les écluses du canal du Rideau sont de la même grandeur, 130 pieds de long et 42 pieds de large ou environ. Il y a trois écluses dans les canaux de Grenville et de Carillon, et la même grandeur que celle du canal de Lachine, savoir : 100 pieds de long sur 20 de large. Un bâtiment de 98 pieds de long, 19½ pieds de large, et tirant 4½ pieds d'eau, pourrait monter de Montréal.

Appendice
(E. E.)

26e Août,

19.—Je recommanderais l'emploi des bateaux à vapeur de fer (de 90 pieds de long sur 19½ de large) mus au moyen de la vis d'Archimède, semblable à celle dont on va faire usage pour le grand bateau à vapeur qui se bâtit maintenant à Bristol. Ces bateaux pourroient être faits à meilleur marché en Angleterre qu'ailleurs, et transportés par pièces à Québec dans des navires venant sur lest, à un prix très-modique. Ils ne couteraient pas, je pense, un tiers de plus que les bateaux ordinaires, et réuniraient la durée, la vitesse et un petit tirant d'eau. Leur entretien ne couterait qu'une bagatelle.

20.—Les bateaux à vapeur dont je viens de parler, de la force de 50 chevaux couteraient £4500 ou £5000 sterling, ou environ. Je crois, que six de ces bateaux seraient suffisans pour la première année.

22.—La distance jusqu'à Bytown est de 133 miles ; et de là à Montréal, 126 miles—en tout 259 miles. Par le St. Laurent, la distance est de 180 miles, ou à peu près.

24.—Comme 2½ est à 1.

25.—Je suis d'opinion, que les marchandises peuvent être montées à présent pour 25s le tonneau brut, et la farine peut être descendue à Montréal pour 1s 3d ou 1s 6d le quart, et les marchands de transport seraient bien rémunérés. Mais pour cela, il faudrait des capitaux, et bâtir des bateaux et des berges sur un plan amélioré.

Ques.—Quelle serait la conséquence pour le pays, si l'une des chaussées du canal du Rideau venait à se rompre ?

Rép.—Ruineuse. Mes craintes sur la sureté et la stabilité de cette route, m'ont engagé à persuader à mes amis d'envoyer leurs produits cette année, par des bâtimens qui n'allaient que sur le St. Laurent.

Ques.—Avec les moyens actuels de transport sur cette ligne, pensez-vous que l'on puisse réduire les prix ci-après ; et jusqu'à quel point pourra-t-on porter cette réduction ?

Rép.—J'ai répondu à cette question au No. 25.



Témoignage de G. SANDERSON, Ecuyer, de *Kingston*, (maison de *Sanderson & Murray*, Marchands de transport, via Canal du Rideau.)

REPONSE à la question No. 1.—Oui.

2.—Depuis trois ans.

3.—La farine, de 1s 3d à 1s 9d le quart. Les marchandises, 2s 6d, 3s 9d, et 4s 6d le quintal. Tous les chargemens sont au poids.

4.—La farine, 2s le quart. Les marchandises, de 2s 6d à 3s 9d le quintal, et 45s le tonneau mesuré.

5.—La farine, 2s le quart. Les marchandises, de 2s 6d à 3s 9d le quintal.

6 & 7.—La compagnie de l'Ottawa a environ une douzaine de bateaux en activité ; mais il en part à peine un par jour ; si le canal de Grenville était agrandi, la moitié de ce nombre formerait une ligne journalière.

8.—Il y a cinq maisons qui font le commerce de transport sur le Rideau, et deux sur le St. Laurent. Les sept maisons ont environ 170 berges, qui portent 115,000 quarts de farine par voyage.

9.—Il y en avait à peu près 70,000 quarts qui ont été détenus l'année dernière, par la rupture du canal. Il n'y en a pas à présent, entre les cinq maisons de transport par la voie du canal, assez pour occuper les berges, trois jours.

10.—Sanderson & Murray en avait 1700 quarts ; je ne puis dire combien les autres en avaient.

11.—Environ 6 à 700,000 quarts.

12.—De £5 à £7 10s.

13.—Les goëlettes qui ont été détenues le plus longtemps par Anderson & Murray, l'ont été sept jours ; plusieurs ont été chargées à leur arrivée.

14.—Les Marchands de transport ne chargent rien. Les charges actuelles peuvent se monter à 1d pour le quart de farine, et ¼d pour le minot de blé.

15.—Mr. Simpson, le Collecteur du Côteau du Lac, est celui qui peut répondre à cette question.

Ques.—Combien couteraient un Remorqueur à vapeur mû par la vis d'Ericson, d'une grandeur convenable pour remorquer sur le canal du Rideau ?

Rép.—L'on pourrait bâtir un bateau à vapeur, de la force de 30 à 40 chevaux, pour £3000 à £4000.

Appendice

(E. E.)

26e Août.

Témoignage de Wm. WILSON, Ecuyer, de *Kingston, Marchand*,

REP. à la Q. No. 3.—J'ai payé en 1836, 2s. 6d. le quintal par le Canal du Rideau, en montant. Je n'ai point payé de fret au mesurage.

No. 4.—J'ai payé durant l'été de 1840, jusqu'au mois d'Octobre, 45s. par tonneau mesuré. Après le 1er Octobre, 55s. par tonneau.

QUES.—Quelle est la différence du fret entre le tonneau mesuré, et le tonneau pesé de marchandises ?

Rép.—Sur les marchandises pesantes, elle n'est pas considérable ; mais sur les marchandises légères, comme les chapeaux, les bonnets ou chapeaux de femmes, &c. &c., la différence est excessive. Le prix du fret qu'on exige entre Montréal et Kingston pour la poterie commune, par exemple, égale au moins le prix d'achat, le fret et les frais de débarquement à Montréal.

Témoignage de D. D. CALVIN, Ecuyer, de *Kingston (Maison de Calvin Cook & Counter.)*

QUESTION.—Quel est le prix du transport de 1000 pieds de chêne, du Port Dalhousie à Kingston ?

Rép.—£12 10s.

QUES.—Celui des douves ?

Rép.—£5 pour les douves dites Standard ; et £1 5s. pour celles des Isles.

QUES.—Quels sont les frais de débarquement du bois équarri à Kingston, et ceux que coûte sa mise en radeau ?

Rép.—£3 2s. 6d. par M ; les douves dites Standard £2 10s. ; celles des Isles, 12s. 6d.

QUES.—Quelle est la prime d'Assurance entre Kingston et Québec ?

Rép.—5 pour cent sur les bois équarris, et 3 sur les douves.

QUES.—Quels sont les frais ordinaires d'un radeau ?

Rép.—£5 pour 1000 pieds.

QUES.—Quels sont les autres frais nécessité par le pilotage, et le nombre d'hommes additionnels pour descendre les rapides ?

Rép.—£3 15s. par M., ou environ.

QUES.—Combien auriez-vous à payer de plus par M. pour descendre jusqu'à Prescott, distance de 70 miles ?

Rép.—£2 10s.

QUES.—Combien un radeau coûte-t-il par M., de Kingston à Montréal ?

Rép.—Environ le quart de £2 10s.

QUES.—La principale dépense n'est-elle pas faite entre Prescott et Montréal ?

Rép.—Nous considérons que la principale partie, tant de risque que de la dépense, est entre Prescott et Montréal ; mais le Lac St. Pierre et la Baie St. Croix sont très dangereux.

QUES.—Quels sont les frais du transport de 1000 pieds de chêne par le Canal Welland ?

Rép.—£3. Main d'œuvre et construction de radeau £2. Péage £1.

QUES.—Quels sont les frais du Port Dalhousie à Québec ?

Rép.—Le chêne £26 5s. par M., y compris l'assurance ; les douves dites Standard, £13 5s. celles pour les Isles £4.

QUES.—Combien coûtent 100 pieds, de la Grande Rivière à New York ?

Rép.—Le péage, \$55. Le transit, la même somme, ou à peu près.

QUES.—Combien cela coûterait-il, de Grand River à Québec ?

Rép.—\$117. Nous avons commencé à envoyer du bois, de Grand River à New York cette année, et si le changement que le Parlement Impérial a en vue d'effectuer, relativement aux droits sur les bois, a lieu, cette route sera généralement adoptée. Mr. Pierce a acheté à Québec, du bois de pin l'année dernière, et l'a envoyé à Chambly ; il l'a fait transporter à St. Jean par terre, et en bâtiment sur le Lac Champlain, le Canal du Nord, et la rivière Hudson, jusqu'à New York. J'ai entendu dire, qu'il en avait retiré un bon bénéfice.

QUES.—Quelle quantité de bois expédiez-vous dans vos plus grands bâtimens ?

Rép.—5000 pieds sur le Canal de Welland, et 11,000 sur le Lac Ontario.

QUES.—Pensez-vous que le système actuel de transport par le Canal du Rideau, ait l'effet d'introduire un monopole ?

Rép.—Très-certainement, je le pense.

QUES.—Si la navigation était placée sur un pied différent, pensez-vous que les prix ne seraient pas plus réduits qu'ils ne le sont ?

Rép.—Oui, de 25 pour cent environ. Le prix du sel à Québec est de 1s. 1d. le minot. Le fret jusqu'à Montréal est de 3d., et jusqu'au dessus du Rideau, de 1s. 6d. ; en tout 2s. 10d.

Témoignage du CAPITAINE BOULTON, Département Royal du Génie.

Appendice
(E. E.)

26e Août.

QUESTION.—Qu'elle a été le coût total de la construction du Canal du Rideau ?

REP.—£801 728, 13s. 9d.

QUEST.—Quel est le plus grand tirant d'eau qu'on puisse prudemment atteindre pour un Ba-
teau, en le chargeant pour qu'il puisse naviguer dans la saison des basses eaux ?

REP.—5 pieds.

QUEST.—Quel a été le coût total des Canaux de Grenville et de Carillon ?

REP.—Ils ont été construits sous la direction des Officiers du Corps de l'Etat Major Royal, et
et il n'y a pas de documens dans le Bureau du Génie, qui indiquent cette dépense ; mais il paraît
d'après les rapports parlementaires, qu'ils ont coûté £208, 748, outre l'emploi de deux compagnies
de soldats du Génie pendant 15 ans.

QUEST.—Quel est le nombre des Ecluses, et quelle est leur évaluation.

REP.—Il y a 11 Ecluses ; la chute total est de 70 pieds ; mais elle varie avec le niveau de
l'eau de l'Ottawa ; l'élévation totale des écluses est de 72 pieds.

QUEST.—Quelles sont les dimensions extérieures des bateaux qui peuvent passer dans les
écluses du Canal de Grenville ?

REP.—100 pieds de long et 19 pieds de large, sur le Canal de Grenville.

QUEST.—Quelle est la profondeur de l'eau, dans ce Canal, dans la saison des basses eaux.

REP.—4 pieds 6 pouces dans la partie supérieure du Canal de Grenville, et 5 pieds dans le
reste.

QUEST.—Quelle serait l'évaluation approximative des dépenses nécessaires pour agrandir ce
Canal et les écluses, de manière à le faire correspondre à celui du Rideau ?

REP.—Elle a été évaluée à £54, 245.

QUEST.—Quelle est la somme qui a été dépensée pour entretenir et réparer le Canal du
Rideau, depuis qu'il a été ouvert au public, à venir jusqu'à présent ?

REP.—£74,964 14s. 6d.

QUEST.—Quelle est la somme qui a été dépensée pour entretenir et réparer le Canal de
Grenville, pour la même période ?

REP.—£9,056 3s. 0d. pour les Canaux de Grenville, Chute à Blondeau et Carillon.

—B. No. 1.—

Tableau indiquant les prix relatifs de Transport entre des points donnés en Canada, dans les
Etats-Unis et la Grande Bretagne.

	Distance.	Bière par minot de 60 lbs.			Farine par quart de 196 lbs.	Lard par quart de 200 lbs.	Marchandises par tonneau de 2000 lbs.	Bois par 100 pieds mesurés en planches.	REMARQUES.
		Miles.	Cents.	Cents.					
De la Nouvelle Orléans à Cincinnati, ...	1680	
De Cincinnati à la Nouvelle Orléans, ...	1680	...	30 à 50	
De Cleveland à Cincinnati, ...	409	
De Cleveland à Buffalo, ...	191	5	15	22	...	20	
De Buffalo à Cleveland, ...	191	en Bat. à Vap. \$6 à la voile. \$1	
De Chicago à Buffalo, ...	1047	12	40	75	
De Buffalo à New-York, ...	510	25	75*	125	
De New-York à Buffalo, ...	510	13 20 à 15 00	*Mr. Smith de Buffalo dit 60 cents (vide No. 9)
D'Albany à Buffalo, ...	360	11 40	
De Liverpool à New-York, ...	3000	£1 10s.	Vide Lettre de Bronson & Crooker, No. 11.
De New-York à Kingston	...	Par Mer,	\$16 00	
De New-York à Montréal		par le Canal Erié,	15 00	...	
De New-York à Montréal	...	par Mer,	6 00	
De Montréal à New-York,		par le L. Champlain,	412	60	90	...	9 00	...	
De Montréal à New-York,	...	412	9 00	{ 4 75 5 25
De New-York, à Cleveland	...	par Buffalo, ...	700	17 00	
De Cleveland à Oswego, ...		par Oswego,	13 00	...	
			10	
						Par tonneau de 2240 lbs.			
De Québec à Londres, ...	3500	22	85	90	...	6 à 7	19 à 20	...	
De Londres à Québec, ...	3500	18	60	65	...	4	
De Québec à Liverpool, ...	3300	20	80	85	...	\$4 à 8	18 à 19	...	

— B. No. 2. —

Appendice
(E. E.)

26e Août.

Tableau indiquant les prix relatifs de Transport entre des points donnés en CANADA, dans les ETATS-UNIS, les INDES OCCIDENTALES, et la GRANDE BRETAGNE, en 1841.

	Distance.	Blé par mi-	Farine en	Lard par	Marchandises	Bois par 1000	REMARQUES.
		not de 60 lbs.	un quart de 100 lbs.	un quart de 200 lbs.	par tonneau de 2000 lbs.	pièds mesurés en planches.	
	Milles.	Cents.	Cents.	Cents.	£ s. d.	£	
De Liverpool à Québec,.....	3300	18	40	..	2 8 4		
De Liverpool à Montréal,.....	3468	4 00		
De Québec à New York,.....	580	8 00		
De New York à } par Mer,.....	..	5	30	25	2 00		
Québec, } par le Canal du Nord	580	..	65	1 25	12 00		
De Québec à la Jamaïque (I. O.)....	3000	..	125	1 50	£8 à 9		
De la Jamaïque à Québec,.....	3000	5 à 6		
De Québec à Halifax,.....	800	..	40	45	3 à 4		
De Halifax à Québec,.....	800	..	45	50	3 à 4		
De Québec à St. Jean, (N. B.).....	1000	..	60	70	5		
De St. Jean, (N. B.) à Québec,....	1000	..	60	70	..		
De Québec à St. Jean (Terreneuve)...	1000	..	40 à 75	65 à 90	6 à 7		
De St. Jean (Terreneuve) à Québec,...	1000	3		
De Québec à Montréal,.....	168	2	12½	20	1½ à 2		
De Montréal à Québec,.....	168	3	12½ à 20	15 à 30	1½ à 2½		
De Kingston à Québec,.....	424	15½	75½	80	..		
De Rochester à Québec,.....	..	18	65	1 00	..		
De Cleveland à Québec, ..	765	27	80	1 40	..		
Du Détroit à Québec,.....	..	32½	1 03	1 55	..		
De Chicago à Québec,.....	..	36	1 32½	1 75	..		
De Montréal à Londres,.....	3668	20	90	..	8 00	20 00	} Vide Témoignaes, (Appendice No. 1.)
De Londres à Montréal,.....	3668	8	40	..	4 00		
De Prescott à Montréal,.....	..	12	37½	60	..		
De Montréal à } par le Rideau,.....	256	£10 à 15	..	
Kingston, } par le St. Laurent,.....	210	10 à 15	..	
De Kingston à } par le Rideau,.....	256	..	40		
Montréal, } par le St. Laurent,....	210	12½	40	60	..		
De Chicago à Montréal,.....	..	28	1 20	1 70	..		
De Kingston à Toronto,.....	180	4 00		
De Toronto à Kingston,.....	180	6	15	22	..		
De Rochester à Kingston,.....	..	6	15	22	..		
De Kingston à Cleveland,.....	341	{ 2 00 à la voile. }		
De Cleveland à Kingston,.....	341	10 à 15	45 à 62	62 à 75	..	6 00	

Echelle des Droits imposés sur le Blé et la Farine venant des ETATS-UNIS et du CANADA, admis dans les Ports de la GRANDE BRETAGNE.

	Moyenne du Blé.	Droits sur le Blé des Etats-Unis.		Farine des Etats-Unis.		Farine du Canada.	
		s.	d.	s.	d.	s.	d.
50 et audessous de 51		36	8	22	0	3	0
51 .. 52		35	8	21	5
52 .. 53		34	8	20	10
53 .. 54		33	8	20	3
54 .. 55		32	8	19	7
55 .. 56		31	8	19	0
56 .. 57		30	8	18	5
57 .. 58		29	8	17	10
58 .. 59		28	8	17	2
59 ... 60		27	8	16	7
60 .. 61		26	8	16	0
61 ... 62		25	8	15	5
62 .. 63		24	8	14	10
63 .. 64		23	8	14	2
64 .. 65		22	8	13	7
65 ... 66		21	8	13	0
66 .. 67		20	8	12	5
67 ... 68		18	8	11	2	0	33-5
68 .. 69		16	8	10	0
69 .. 70		13	8	8	2
70 .. 71		10	8	6	5
71 .. 72		6	8	4	8
72 .. 73		2	8	1	7
73 et audessus.		1		0	7

— C. —

Soumissions pour bâtir des Remorqueurs à Vapeur en remplacement du Chemin de Hâlage du Canal de Lachine.

Appendice
(E. E.)
26e Août.

J. ERICSON, (New-York.)

Pour construire un Remorqueur à Vapeur à vis, dite d'Ericson, tirant 4 pieds 6 pouces d'eau, et ayant 18 pieds 6 pouces de bau, pour remorquer des bâtimens de 200 tonneaux avec une vitesse de 5 miles à l'heure, et portant lui-même 50 tonneaux de marchandises :—

Machine,	\$5,300
* Bateau,	3,000
	<u>\$8,300</u>

£2,075

(* S'il était bâti à Montréal, il ne coûterait pas plus de \$2,500.)

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU LITTORAL DE KINGSTON.

Pour construire un Remorqueur à Vapeur des mêmes dimensions que celui ci-dessus, environ, £3,000

WM. PARKER, (Brockville.)

1. Pour construire un Bateau avec une Machine à Vapeur à haute pression, de la force de 30 chevaux, tirant 2½ pieds d'eau, et pouvant remorquer 4 berges de 100 tonneaux chacune, et faire 5 miles à l'heure. 2,600
(Il recommande cette espèce de Bateau, pour la navigation entre Kingston et Lachine.)
2. Une Berge de 92 pieds de long, 18 pieds de bau, 2 pieds de tirant d'eau, avec des vis dites d'Ericson, et une machine de la force de 15 à 16 chevaux, et pouvant remorquer une berge de 100 tonneaux, avec une vitesse de 3½ miles à l'heure. 1,500

LA COMPAGNIE DU BASSIN DE NIAGARA.

1. Pour construire un Remorqueur de la force de 15 chevaux, de 13½ pieds de bau, et 52 pieds de long, 1,000
2. Un semblable Remorqueur de la force de 20 chevaux, d'une longueur et largeur proportionnée—disons 90 pieds de long et 18 pieds de bau, 1,300
3. Un semblable Remorqueur de la force de 25 chevaux, longueur et largeur proportionnées. 1,500

— D. —

Transports sur le CANAL DE LACHINE en 1838, 1839 et 1840.

	EN DESCENDANT.			EN REMONTANT.		
	1838	1839	1840	1838	1839	1840
Bateaux, &c. nombre,.....	1216	1443	2006	1227	1443	2136
Bois, tonneaux,	6280	4661½	5152	67	96	91
Bois de chauffage, cordes,.....	16375	18850	10201½			
Marchandises et Liqueurs, tonneaux,.....	786	824½	1452	10272½	15285½	15583½
Potasse, quart,.....	18188	16290	13535			
Fleur, do	121157	192535	461445	126	618	676
Do. ½ do	488	792	654			
Lard et Bœuf, quarts,.....	11818	16442	22372	1083	3701	3712

—D.—Continué.—

Transports sur le CANAL de LACHINE en 1838, 1839, et 1840.

Appendice
(E. E.)
26e Août.

	EN DESCENDANT.			EN REMONTANT.		
	1838	1839	1840	1838	1839	1840
Beurre, quarts,	827	978½	1999½			
Grain, minots,	36750	79719	623732	2595	2583	10901
Passagers Adultes, nombre,	128	100	94	1942	2376	8674
Do. Enfants do,	9	6	28	314	7	854
Cochons, Moutons, &c. do.	329	243	20	9	5	49
Chevaux et Bêtes a cornes, do.	5	1	3
Bardeaux, mille,	952	1051	1146	..	2	11
Pierre et Briques, toises,	9½	8½	5½
Douves, mille,	93½	406½	70
Sel, tonneaux,	10	..	500	1378	2400½
Foin, bottes, ..	2450
Chaux et Sable, barriques,	77	75	50	4½

Péages perçus en 1838.....£ 4,761 14 11½ cours actuel.
Do. 1839..... 6,638 10 4
Do. 1840..... 11,608 1 2½

Bois restant dans le PORT de QUEBEC, le 1er Décembre, 1840.

Chêne	1,172,413	pieds.
Orme	1,167,975	..
Frêne	149,185	..
Merisier	22,898	..
Pin Blanc.....	2,279,843	..
Pin Rouge	1,522,448	..
Douves dites Standard.....	M. 1,115 4. 2. 2.	
Douves de Tonne de Chêne Blanc.....	1,232 7. 3. 1	
Do. do. de Chêne Rouge.....	200 5. 1. 16.	
Do. quart de Chêne Blanc.....	408 3. 1. 19.	
Frêne.....	149 1. 0. 1.	
Madriers de Pin.....	365,125	
Do. d'Épinette.....	311,227	
Do. de 1½ pouce et 2 pouces.....	7,690	
Rames de Frêne.....	787	
Anspects	1,820	
Lattes, cordes.....	24½	
Mâts de Pin.....	361	
Espars.....	17	

— E. —

TAUX des PEAGES prélevés sur les CANAUX de l'Etat de l'Ohio.

A une assemblée du Bureau des Travaux Publics, tenue à Columbus, le 20e jour de Mars, 1841, il a été

ORDONNÉ, Que depuis et après le premier jour d'Avril prochain, il sera exigé et perçu pour

chaque article, effets, ou marchandises qui seront transportés par les Canaux de cet Etat, et l'Eta-
blissement de Muskingum, les taux de péages qui sont indiqués en regard de chaque article qui
suit, au lieu de ceux qui ont été prélevés jusqu'à présent.

Appendice
(E. E.)

26e Août.

PREMIEREMENT.—Effets soumis au péage d'après leurs poids.

Pour chaque mille livres pesant, et dans la même proportion pour un poids plus ou moins grand :—

Farine,
Pain ou autres articles provenant de Farine,
Blé,*
Fèves,
Pois,
Lin et autres sortes de graines domestiques,
Whiskey,*
* Provisions salées et fraîches, y compris les poissons
des lacs et autres d'eau douce,
Sel,
Potasse,
Alkalis,
Biere, Porter et Ale,
Saindoux,
Beurre,
Fromage,
Suif,
Cire d'Abeilles,
Chandelles de Suif,
Savon,
Guenilles,
Laine,
Chanvre,
Lin,
Coton brut en balles et ballots,
Tabac en feuilles,
Ginseng,
Sumach,
Balais, manches de Balais,
Peaux, y comprises peaux de Daim, de Bœuf Illinois,
d'Orignal, Mouton et d'Ours,
Cornes, bout de Cornes, queues de Bestiaux, soies et
poil de Cochon,
Poterie,
Fruits secs et Nois du produit des Etats-Unis,
Goudron, Résine et Poix,
Articles de Tonnellerie et * ustensiles en bois creux fa-
briqués dans cet Etat,
Pièces d'ouvrages de Menuiserie et de Charpenterie
pour Bâtimens, Wagons, Charettes et autres voitures,
Traines et Traineaux,
Charrues, Herses et autres ustensiles d'Agriculture,
Animaux Domestiques,
Blocs de pierre à Moulange de la Province des Etats-
Unis, et Moulanges faites d'iceux.

	Pour chaque mile, s'il	Cents. millièmes.
	n'y a plus de 100 miles	0 9
	Pour chaque mile, s'il y	
	a plus de 100 miles,	
	et moins de 200 miles,	0 6
	Pour chaque mile, s'il y	0 6
	a plus de 200 miles,	0 4

Sur le * Sel provenant de cet Etat,

}	Pour chaque mile, s'il y	
	a moins de 50.....	0 6
}	Pour chaque mile, s'il y	
	a plus de 50.....	0 4

Appendice (E. E.) 26e Août.	Grain, Ris, Avoine, Orge, Blé sarrasin, Son, Quarts à fleur vides, Vinaigre, Cidre, Pommes et autres fruits verts, Pommes de terre, Navets et autres légumes, Meules à aiguïser, Pierres de taille pour bâtir, ou pour l'usage des Artisans, Marbre, (brut), Pierre tumulaires (non de marbre,) Fer en Saumons, Gypse ou Plâtre, Charbon de bois, Foin, paille et autres fourrages, Arbres vivans, plantes, ou arbustes, Tan de tanneur,	} moulu on non moulu.	} Pour chaque mile, s'il y a moins de 100..... 0 6. } Pour chaque mile, s'il y a plus de 100 miles..... 0 4
	Douves, foncailles, bois à cercles, cercles fendus et plats,	} Pour chaque mile..... 0 3	
	Charbon de terre, et boîtes vides pour le transporter,	} Pour chaque mile, s'il y a moins de 50 miles..... 0 2½. } Pour chaque mile, s'il y a plus de 50 miles..... 0 1	
	Minerai de fer,		
	Papier à enveloppe, à imprimer et à écrire, manufacturé dans cet Etat, Blocs de pierre dite de burh de l'étranger, moulanges faites de ces blocs, Pierres à aiguïser et pierres à faux, plumes, Houblon, produit de cet Etat, Jones pour fonds de chaises, &c. *Vaisselle de bois, Vitres et verrerie, Fer fondu du toutes sortes, excepté le fer en saumon et petits morceaux, Graines de lin et huile de navette, machines, outils d'artisans, attelles et bois de selle, Marbre travaillé, Huitres et coquillages, Fer en barres, fer en feuilles et roulé, cloux, carvelles, enclumes, marteaux d'enclume, pinces, haches et autres outils de fer, pesant plus de cinq livres chacun. Plomb en saumons, Cuir à semelles, Cordage, Bois de teinture, Horloges, Coton brut, Tabac ouvré, Fourrures et pelleteries,	} Pour chaque mile, s'il y en a moins de 100..... 1 5 } Pour chaque mile, s'il y a plus de 100 miles..... 1 0	

	Transporté sur le Canal de l'Ohio, de la Rivière Ohio. cents. millièmes.		Appendice (E. E.) 26e Août.
*Coton brut en balles ou ballots, sucre et melasse en quarts et boucauts, Tabac (non manufacturé,)		Pour chaque mile, s'il y a moins de 100 miles,.. 2 0 Pour chaque mile, s'il y a pas plus de 100 miles, et plus de 150, 1 0 Pour chaque mile, s'il y a plus de 150, il ne sera point chargé de péage additionnel.	
Cendres de Bois, Engrais, Chaux, Argile, Sable et autres terres,		Pour chaque mile, s'il n'y a pas plus de 100 0 4 Pour chaque mile, s'il y en a plus de 100,.... 0 2	
Marchandises, y comprenant les Epicerie, la Quincaillerie, la Coutellerie, la Poterie, et la Verrerie.		Pour chaque mile, s'il y en a plus de 100.... 2 4 Pour chaque mile, s'il y en a plus de 100 et pas plus de 200..... 1 8 Pour chaque mile, s'il y en a plus de 200.... 1 2	
Meubles de ménage et bagage pesant plus de 50 lbs. Pour tout passager de 8 ans, ou au-dessus, de la famille à laquelle le bagage ou les meubles appartiennent. Et tous les autres articles qui ne sont pas spécifiés ici.		Transport sur le Canal de l'Ohio depuis le lac Erié, pour chaque mile, s'il n'y en a pas plus de 100..... 2 0 Pour chaque mile, s'il n'y en a plus de 100, et pas plus de 200.... 1 5 Pour chaque mile, s'il y en a plus de 200.... 1 0	

Si le transport se fait sur le Canal de l'Ohio depuis Cleveland jusqu'à la Rivière Ohio, ou jusqu'à un point quelconque du Canal de l'Ohio ou de ses branches navigables ou tributaires, qui soit à plus de 196 miles de Cleveland, pour toute la distance, \$3 44.

NOTE.—Premièrement, les chargemens de Marchandises pris à Akron, et transportés sur le Canal de l'Ohio et de Pensylvanie, tomberont sous les mêmes réglemens.

Le montant du péage à percevoir sur 1000 livres pesant de :

- * Lard, } n'excédera pas \$1 56.
- * Farine, }
- * Whiskey, }
- * Sel, } n'excédera pas \$1 50.
- * Coton brut en balles ou ballots, }

Il sera ajouté 50 pour cent aux taux de péage précédens pour la Farine, le Blé, le Lard et Lard salé et séché qui seront transportés par l'Etablissement de Muskingum à la Rivière Ohio.

SECONDEMENT.—Articles passibles de péage au nombre et à la mesure.

Paieront 1000 pieds en superficie de Planches, Madriers, et Solivaux et autres pièces de bois sciées et calculées à un pouce d'épaisseur.	Pour chaque mile, s'il y en a pas plus de 50.. 1 2 Pour chaque mile, s'il y en a plus de 50..... 0 6 Pour chaque mile, s'il n'y en a pas plus de 50 0 2½ Pour chaque mile, s'il y en a pas plus de 50.. 0 1
Paieront 1000 bardeaux ou lattes:	

Paieront, 1000 briques, par mile,	1 0
Paieront 100 poteaux, pieds ou perches de clôture, par mile,.....	1 2
100 pieds cubes de bois équarri ou rond, transporté en bateau, par mile, s'il y en a pas plus de 50,.....	1 3

Appendice
(E. E.)
26e Août,

	cents. millièmes.	
Paieront, s'il y en a plus de 50,	0	6
“ 100 pieds cubes de bois équarri, transporté en radeaux, (le bois rond en radeau est prohibé,) par mile,	3	6
Paiera chaque corde de bois de chauffage, par mile, s'il n'y en a pas plus de 15,	1	2
“ s'il y en a plus de 15,	0	6
“ chaque perche (de 16½ pieds cubes) de bloc de pierre brute, par mile, s'il n'y en a pas plus de 20,	1	0
“ s'il y en a plus de 20,	5	0
“ chaque perche de pierre brute pour bâtir, faire de la chaux ou autres fins, par mile s'il n'y en a pas plus de 20,	0	6
“ s'il y en en a plus de 20,	0	3

Il ne sera chargé aucun péage sur le Canal du Comté du Warren, pour tous les effets et marchandises embarqués à Lebanon, pour être actuellement transportés à Cincinnati, ou embarqués à Cincinnati pour être transportés à Lebanon.

TROISIEMEMENT :—Bateaux passibles de péage.

Paiera chaque bateau employé principalement au transport de marchandises.	} par mile,	c. 2	m. 4	} Pourvu, que le montant de péage d'un bateau par voyage et par chargement, n'excède pas \$6 00.
Chaque bateau employé principalement au transport des passagers.				
Chaque bateau à vapeur, par mile,	} par mile.	c. -	m. -	} Sur le Canal de l'Ohio, - 4 0
				- 10 0.

QUATRIEMEMENT :—Passagers passibles de péage.

Paiera chaque passager de 8 ans et au-dessus, par mile,	-	-	-	0	3.
---	---	---	---	---	----

En constatant le montant de péage dont chaque objet sera passible, le poids du quart, boîte sac, vase, enveloppe ou vaisseau qui le contiendra, devra être ajouté à celui de l'article lui-même, et sera chargé en conséquence.

Si deux articles, ou plus, passibles de différens taux de péage se trouvent contenus dans le même quart, boîte, ou chose, le tout sera passible du taux de péage le plus élevé de l'un de ces articles.

Dans le cas où l'un des articles de la provenance de cet Etat ou des Etats-Unis, soit passible d'un taux de péage plus bas que s'il était de la provenance d'autres pays, le Receveur exigera le taux de péage dont cet article serait passible s'il venait de l'étranger, à moins que le propriétaire, chargeur, ou patron du bateau ne donne des preuves satisfaisantes au receveur qu'il est de la provenance de l'Etat ou des Etat-Unis.

Bureau des Travaux Publics,
COLUMBUS, 24e Mars, 1841.

Je certifie par le présent que les “taux de péage” qui précèdent, établis par le Bureau des Travaux Publics, ont été copiés correctement sur les minutes demeurées en ce bureau.

(Signé) SAMUEL C. ANDREWS,
Secrét. B. T. P.

NOTE—Ce signe * indique que ces articles sont passibles de plus d'un taux de péage.

— F. —

Appendice
(E. E.)

ETAT COMPARATIF des prix du Transport des produits et MARCHANDISES entre le CANAL
ERIE et le St. LAURENT, après l'agrandissement de ce premier Canal.

26e Août.

EN REMONTANT.

Prix du transport d'un tonneau de Marchandises, d'Albany à Buffalo :				\$	c.	m.
Péage, 366 miles, à 18 millièmes le tonneau, par mile	\$6	58	8			
Transit do. à 9 do. do.	3	29	4			
						9 88 2
Prix du transport de do. par le St. Laurent :						
De Montréal à Prescott, 130 miles						
Canal de Welland, 28 ..						
—158 miles. Péage à 18 millièmes } \$	c.	m.				
le tonneau par mile	2	84	8			
Transit, à 9 do. \$1 42 2						
Transit sur le lac et le fleuve, 242 miles, à 9 do. 2 17 8						
						3 60 0
						6 44 4
Différence en faveur du St. Laurent, par tonneau.....						\$3 43 6

EN DESCENDANT.

Prix du transport d'un quart de fleur, de Buffalo à Albany :						
Péage, 366 miles, à 9-10 millièmes le quart, par mile	32	9	4-10			
Transit do. do. do.	32	9	4-10			
						65 8 8-10
Prix du transport de do par le St. Laurent :						
Canal de Welland, 28 miles.						
Prescott à Montréal, 130 ..						
—158 miles péage, à 9-10 mil- } c.	m.					
lièmes le quart, par mile } 14 2 2-10						
Transit.. 14 2 2-10						
Transit sur le lac et le fleuve, 240 miles, à..... 21 7 8-10						
						36 0
						50 2 2-10
Différence en faveur du St. Laurent, par quart.....						15 6 6-10

— G. —

ETAT COMPARATIF du prix de Transport des Bois sur le CANAL ERIE et le
St. LAURENT.

SUR LE CANAL ERIE.

(D'après les informations reçues d'Alfred Barrett, Ecuyer, de Lockport, Ingénieur en Chef,
du Canal Erié.)

Frais de transport de 1000 pieds de bois pour 100 miles :		
Transit, à 13½ cents, par mile,	13	50
Pour le mettre en radeaux,	8	00
Pour le mettre à l'eau,	4	00
		\$25 50

De Lockport à Albany, 333 miles, \$51.

Lorsque le Canal Erié aura été agrandi, on espère réduire le taux aux prix suivants :

Péage pour 1000 pieds de bois, 130 miles, à \$15 par 100 miles,	\$19	50
Transit de do. à \$5 40 par 100 miles,	6	60

\$26 10-£6 10 6

SUR LE ST. LAURENT.

(D'après le Témoignage de Mr. CALVIN.)

Appendice
(E. E.)
26e Août.

Frais de transport de 1000 pieds de Bois :			
Pour le mettre en Cajoux,	-	-	£3 2 6
Pilotage et augmentation d'hommes pour passer les rapides,			3 15 0
Assurance, 5 par cent,	-	-	2 10 0
			<u>£9 7 6</u>

(Ces frais doivent être ajoutés aux frais actuels de Transport.)

Les frais de transport de 1000 pieds de bois en bâtimens, 70 miles, sur le Canal du Rideau, sont de,	-	-	-	-	£2 10 0
Pour les mettre en Cajoux, un quart, ou 12s. 6d. ; ce qui ferait pour 130 miles,					1 3 2½
Les frais entiers de transport de 1000 pieds de bois de Kingston à Québec, distance de 380 miles sont de,	-	-	-	-	£13 15 0
Dont il faut déduire les dépenses additionnelles,	-	-	-	-	9 7 6
Et les frais actuels de transit seront réduits à,	-	-	-	-	<u>£4 7 6</u>
ou 2d. 77—100 le tonneau, par mile.					

—H.—

Frais de transport par la voie du St. Laurent, avec les prix réduits à l'échelle des taux du Fleuve Mississipi.

Pour un tonneau de Marchandises en remontant.

Transport, 1680 miles, \$6—400 miles, feraient,	-	-	-	\$1 43
Péages sur le Canal, de Welland et Fleuve St. Laurent,	-	-	-	2 84
En remontant par tonneau,	-	-	-	<u>\$4 27</u>

Par quart de Fleur en descendant.

Transit, 1680 milles, 50 cents—400 feraient,	-	-	-	cts. 11 9-10
Péage, Canal de Welland, et St. Laurent,	-	-	-	14 2-10
				<u>26 1-10</u>

—I.—

Lettre de SIDNEY JONES, Ecuyer, de Montréal, au Président.

MONTREAL, 12e Août, 1841.

W. H. MERRITT, Ecuyer,

MON CHER MONSIEUR,

Il n'y a pas de mesure qui soit plus importante, ni qui puisse être plus avantageuse et plus profitable pour le Pays, que celle de réduire le prix du fret sur nos voies navigables intérieures ; mais avant de pouvoir opérer cette réduction, il faudrait détruire les abus et enlever les obstacles qui entravent le commerce des Marchands de transport. Je commencerai d'abord par le Canal de Lachine. Les bateaux qui arrivent à Lachine, (je veux dire la plus grande classe,) sont obligés

de s'alléger de près de 200 quarts de farine qui sont transportés dans des allèges à grands frais. Mais ce n'est là qu'un léger inconvénient, en comparaison de la nécessité qu'il y a de baisser les mâts des bateaux ; de déplacer le chargement afin de faire de la place sur le pont pour les déposer ; de descendre à terre les voiles, vergues, &c. &c. ; de les y laisser exposés à l'air jusqu'au retour. Il faut près d'une demie journée pour ces différentes opérations, et la journée est passée lorsque le bateau arrive à Montréal. Il est rare qu'un bateau mette moins de deux jours pour descendre ici de Lachine, décharger, recharger 20 tonneaux de marchandises, et remonter à Lachine. Ces délais et ces dépenses sont occasionnés par les ponts permanens, qui ont été construits sur le Canal. Les Marchands de transport auraient plus d'avantage à payer £1000 de plus, de péages par année, pour faire substituer des ponts mobiles aux ponts actuels. A mesure que le commerce du pays s'accroitra, ce fardeau se fera sentir de plus en plus. Malheureusement, il y a deux superbes ponts de pierre sur le Canal, l'un à Lachine et l'autre à l'embouchure ici ; sans ces ponts, j'espérerais voir tous les autres enlevés prochainement ; mais il ne doit pas y avoir un moment d'hésitation, lorsqu'il s'agit du commerce et des intérêts du pays. Je ne vous citerai qu'un exemple de la perte et des inconvéniens causés par ces obstacles. Les chaudières du Bateau *La Grande Bretagne* ont été transportées de Kingston à Lachine, sur le pont de berges, et débarquées à terre, parcequ'elles étaient trop hautes pour passer sous les ponts. Une grande traîne placée sur des roues y fut expédiée pour tâcher de les transporter par terre à Montréal, mais elles étaient si pesantes, et la voiture s'enfonçait tellement dans le chemin, qu'on a été obligé d'abandonner ce plan. Je crois que l'on se propose maintenant, d'embarquer ces chaudières à bord de quelque chaland ou autre embarcation, et de courir le risque de les descendre par les rapides de Lachine. Il en coutera probablement cinq fois autant pour amener ces chaudières à Lachine, qu'il en a coûté pour les transporter de Kingston. Nous avons expédié un bateau l'autre jour, qui, n'ayant presque rien à bord, était tellement élevé sur l'eau, que l'on a été obligé de charroyer de la pierre pour le charger un peu, pour le faire passer sous le pont qui est au-dessus de notre magasin. Le second inconvénient, c'est le manque de place pour décharger les bateaux à chaque extrémité du Canal ; si plusieurs arrivent à la fois, ils sont obligés d'attendre et de décharger l'un après l'autre. Le Canal de Grenville a, jusqu'à cette année, présenté les mêmes obstacles que ceux de Lachine, c'est à dire, des ponts permanens ; mais l'hiver dernier, notre Maison s'est adressée à cet égard au Col. Oldfield, Commandant du Génie, qui les a fait ôter et remplacer par des ponts levis ou mobiles. Si tous les Officiers et Commissaires chargés de nos Travaux Publics, agissaient avec la même énergie et la même décision, ils feraient honneur au Canada. Le Col. Oldfield mérite les remerciemens du pays en général, et cependant l'on n'a fait aucune attention particulière à son zèle et à ses efforts. J'ai écrit le 14 de Juillet une lettre à M. Killaly, au sujet des obstacles qu'offre la navigation vis-à-vis de Ste. Anne, et je vous en adresse une copie avec la présente.

Je suis, mon cher Monsieur,
Votre très, &c.

SIDNEY JONES.

— J. —

Copie d'une lettre de SIDNEY JONES & Cie., à l'Honorable H. H. KILLALY.

H. H. KILLALY, Ecr.

MONTREAL, 14e Juillet, 1841.

MON CHER MONSIEUR,

Nous espérons que vous nous excuserez si nous vous écrivons, dans un temps où vos occupations sont si grandes ; nous ne l'aurions pas fait, si le sujet de notre lettre n'était d'une importance très-grave pour tous les Marchands de transport sur le Canal du Rideau, qui sont exclus du passage de l'écluse de Vaudreuil, qui appartient à la Compagnie de Transport de l'Ottawa. Vous avez sans doute appris, qu'elle a refusé de nous laisser passer par cette Ecluse, quoique nous ayons offert de lui payer une somme par chaque bateau, qui se serait élevée à une somme de £6 à 700, depuis le printemps jusqu'à l'automne.

* * * * *
nous avons pu jusqu'à présent, remonter les rapides de Ste. Anne, avec les chargemens que nous désirons transporter ; mais M. Wilkinson prend avantage de la situation où nous nous trouvons, pour nous imposer des prix exorbitans pour touer nos berges. Ses ouvrages ont bouché le vieux Chenal, et nous ne pouvons plus remonter sans son assistance, attendu que nos hommes sont obligés d'employer la chaussée pour passer. Il a établi un cabestan qui est mû par un cheval, et au moyen duquel il peut touer deux bateaux à la fois dans une demi-heure, et il nous charge la modique somme de £2 par bateau. Il toue en même tems les bateaux chargés de bois pour 10s. chaque, nous dit-on ; nous pensons qu'il retire de nous, plus qu'il ne faut pour payer tous ses

Appendice
(E. E.)
26^e Août.

hommes. Nous nous sommes soumis à cette imposition sans nous plaindre, parceque nous pensions que l'Ecluse serait finie cette année ; mais comme nous n'avons plus l'espoir de voir se réaliser un évènement aussi désirable, nous vous écrivons dans l'espérance que vous soumettrez notre lettre à Son Excellence, et que le Bureau des Travaux Publics interviendra et prendra ses mesures pour faire hâler nos bateaux, en n'exigeant que ce qu'il faut prendre pour couvrir les dépenses, jusqu'à ce que l'Ecluse soit achevée. En plaçant des estacades plus haut, tel que vous l'aviez proposé, et comme Mr. Wilkinson dit qu'il va le faire prochainement, et en laissant un pertuis, ou ouverture de 40 à 50 pieds, nous pensons qu'il y aurait 4 ou 5 pieds d'eau dans ce rapide, toute la saison. Mr. Wilkinson a commencé à pomper l'eau depuis quelque temps, mais il n'a pas pu la faire baisser, et l'opinion générale est, qu'il est impossible de retirer toute l'eau du caisson, à cause des fissures ou crevasses qu'il y a dans le roc. Si cela est vrai, nous supposons qu'un autre plan sera adopté, et il s'écoulera probablement une autre année avant que l'écluse soit finie. Notre bateau a remonté les rapides à l'aide du cabestan jusqu'à ces jours derniers ; mais l'eau est si basse maintenant, qu'il ne peut plus y passer sans danger. Nous prenons donc la liberté d'appeler votre attention sur ce sujet, et nous vous aurons beaucoup d'obligations si vous nous débarrassez des obstacles que nous avons aujourd'hui à surmonter. Vous savez que le prix des frets a beaucoup diminué par suite de la concurrence, et pourra diminuer encore si les obstacles et les vexations que nous éprouvons disparaissent. Nous savons que Son Excellence connaît l'importance de la modicité du prix des frets, et qu'elle donnera son attention à cette matière, si elle lui est soumise.

—K.—

Etat des prix relatifs de Transport sur les Canaux, Chemins de Fer, &c. [donné par Mr. Charles Ellet, Jr. Ingénieur en Chef du Canal et du Chemin de Fer de Kanawha.]

	Le tonneau par	mile.
Coût du fret sur les Canaux, indépendamment des Péages,.....	1	2½
Chemin de Fer,.....	2	5
Routes Macadamisées,.....	10 à 15	Cents.
“ à Barrières,.....	15 à 20	“
Bateaux à Vapeur sur le Lac,.....	2 à 4	“

—L.—(No. 1.)—

Lettre de Messrs. BRONSON & CROKER, d'Oswego, au Greffier du Comité, en réponse à celle par laquelle on leur demandait certaines informations, datée le 12^e Juillet, 1841.

D'après les meilleurs renseignements que nous pouvons obtenir ici, un Remorqueur de la nature et des dimensions que vous indiquez, coûterait ici de \$3,000 à \$3500 ou à peu près, indépendamment des Machines ; et nous pensons que les Machines d'une force suffisante pour le remorquer le plus efficacement, avec la Vis d'Ericson, coûteraient encore autant—disons 6 à 7000 piastres au complet ; néanmoins, cette évaluation est faite sans avoir toutes les informations que nous pourrions désirer sur certains objets. La Vis d'Ericson que nous plaçons maintenant dans un bâtiment de 160 tonneaux ou plus, qui doit remorquer sur le Canal de Welland, va nous coûter \$2,000 ; on pense que cette Machine avec tous ses accessoires, pesera 11,000 lbs. ou environ, et fera faire au bâtiment 6 ou 7 miles par heure.

Les prix du transport entre New York et Cleveland, sont un peu plus bas cette année que dans aucune année précédente, tant par la voie de Buffalo que par celle d'Oswego, à cause d'une concurrence très-active. Ils ne sont pas bien stables ; mais l'on peut dire qu'ils sont à présent à peu près comme suit, savoir : Marchandises, de New York à Albany, transportées en Bateau à Vapeur sur le Hudson, par 100 lbs. - 8 Cents.

D'Albany à Buffalo, plus le Péage,	-	-	25	“
Péages sur le Canal Erie, disons 360 miles, par 100 lbs.	-	-	32	“
Frais d'emmagasinage à Buffalo,	do.	-	5	“
Frais par Bateau à Vapeur, jusqu'à Cleveland,	do.	-	15	“

Frais de transport jusqu'à Cleveland par 100 lbs. do.....	85	Cents.
Frais do par la voie d'Oswego, de New-York à Albany, par 100lbs. 8		..
D'Albany à Oswego, do.....	19	..
Péage jusqu'à Oswego, 200 miles, do.....	18	..
Fret jusqu'à Oswego, do.....	5	..
Fret jusqu'à Cleveland.....do.....	10	..
Péage sur le Canal Welland.....do.....	5	..

Appendice
(E. E.)
26e Août.

Frais de transport jusqu'à l'Ohio, par la voie d'Oswégo, par 100lbs. 65 ..

Cette estimation est au dessous des taux ordinaires, mais elle égale à peu près la moyenne des prix de cette année.

Nous sommes respectueusement,
BRONSON & CROCKER.

—L.—(No. 2.)—

Extrait d'un Mémorial à la Législature de l'Etat de New-York, (accompagnant la Lettre précédente.)

Les frais de transport d'un tonneau de marchandises de New-York à Buffalo, au prix du péage et du fret actuels, sont comme suit :

Rivière Hudson, fret 8 cents par 100 lbs. en Bateau à Vapeur ou	\$1,60	le tonneau.
Péage de Troy à Buffalo, 360 miles, à 18 millièmes le tonneau, par mille, ..	6,48	
Pour fret, allouez le prix du péage, ou.....	6,48	
Frais d'emmagasinage à Buffalo,.....	1,00	

Montant total des frais de New-York à Buffalo,.....\$15,56

Les mêmes frais de transport d'un tonneau de marchandises de New-York à Cleveland, ou au Détroit par la voie d'Oswego et du Lac Ontario.

Fret sur la Rivière Hudson,.....	\$1,60
Péage de Troy à Oswego, 200 miles, \$3,60—fret égal au péage\$3,60..	7,20
Frais d'emmagasinage à Oswego, \$1,—péage sur le Canal de Welland, 1	2,00
Fret d'Oswego au Détroit, le double de ce fret en Bateau à Vapeur sur l'Hudson,	3,20

Montant total des frais de New-York à Cleveland ou au Détroit,....\$14,00

Ainsi, les frais de transport par Cleveland et le Détroit sont \$1,56 de moins que par Buffalo.

Montant comparatif des frais de transport des produits depuis les Lacs jusqu'aux eaux fluviales, lequel donne les résultats suivans :

Un tonneau des produits agricoles, de Buffalo à la Rivière Hudson.

Frais d'emmagasinage à Buffalo, 50 cts.—Péage 9 millièmes le tonneau par mille pour 360 miles, 3,24	3,74
Fret égal à une fois et un quart le prix du péage, selon l'estimation de Mr. Verplank, du Comité des finances,.....	3,24
Ajoutez ¼.....	0,81

\$7,79

De Cleveland au Détroit ou à l'Hudson, par la voie du Lac Ontario et d'Oswego—

Le fret de Cleveland à Oswego, estimé au double des frais actuels par embarcations sur l'Hudson, ou 60 pour cent au-delà des frais par Bateaux à Vapeur, sera le tonneau,.....	\$2,00
Péage sur le Canal de Welland, 78 cents—frais d'emmagasinage à Oswego, 50 cents,.....	1,28
Péage d'Oswego à l'Hudson 200 miles, \$1 80—le fret est égal à une fois et un quart le péage,\$ 2,25....	4,05

\$7,33

En faveur de la voie de l'Ontario,.....0,46

Appendice

(E. E.)

26e Août.

“ Ainsi, il paraît que les marchandises et les produits peuvent être transportés par la voie de l’Ontario, entre le Détroit et New York, à meilleur marché qu’entre Buffalo et New York : les frais sur le Canal étant les mêmes, et ceux sur les Lacs étant modiques, et tels qu’ils devront l’être par l’effet d’une concurrence ordinaire.

“ Dans les comparaisons précédentes, l’estimation de Mr. Verplanck, du Sénat, a été adoptée pour le fret des produits agricoles sur les canaux, savoir : une fois et un quart les frais de péage. Pour les marchandises dont le transport est livré à concurrence plus active, et assujéti à un péage plus élevé, le fret a été déclaré égal au péage. Quoiqu’un long voyage par le Canal soit plus avantageux qu’un voyage plus court, un long voyage offre encore plus d’avantages sur les Lacs.

“ Vos pétitionnaires prennent la liberté d’exposer, que le transport entre New York et les Lacs Supérieurs par la voie de Buffalo depuis que le Canal de Welland est en bon état, n’a pas été prospère, tandis qu’il a été extrêmement profitable par la voie d’Oswego et du lac Ontario ; et la preuve, c’est que le tonnage du Lac a quadruplé dans ce court espace de tems. Les péages du Canal de Welland ont augmenté de 40 pour cent dans chacune des deux dernières années ; et tous les bâtimens côtiers du Lac Erié, capables de passer ce Canal se sont ralliés aux nôtres dans ce commerce ; et nous sommes persuadés, que deux éventualités qui devront avoir lieu prochainement, mettront fin à toute concurrence pour le commerce des Lacs Supérieurs, et que la voie du Lac Ontario sera la seule adoptée.

“ La première de ces éventualités, c’est l’achèvement d’une ligne de chemins de fer de Syracuse à Buffalo, qui éloignera les voyageurs et les émigrés du Canal.

“ Plusieurs, sinon la plupart des lignes de transport par les canaux, ont trouvé que la somme qui provenait des voyageurs excédait leurs profits nets d’une année à l’autre ; d’où il suit, que si cette source de profits leur manquait, le prix des frets devrait être augmenté, et le Canal abandonné, excepté par le commerce du pays qu’il traverse, et qui se trouve dans son voisinage.

“ La deuxième éventualité, c’est l’agrandissement des écluses du Canal de Welland, de manière à permettre aux bateaux à vapeur du Lac de passer, ou l’application de la vis d’Archimède dite d’Ericson à nos bâtimens côtiers des Lacs. La conséquence serait dans tous les cas, de faire abandonner aux marchandises destinées pour les Lacs Supérieurs la voie du Canal Erié, pour prendre celle de l’Ontario, qui deviendrait par là la route la plus expéditive, comme elle est aujourd’hui la moins dispendieuse.

“ La voie de l’Ontario, une fois adoptée pour le transport des marchandises montantes, les prix exigés pour le transport des produits en descendant pourraient être réduits. Ils sont déjà plus bas que ceux de la route de Buffalo, qui une fois privée du transit des marchandises et des émigrés, serait obligée d’augmenter le prix du transport des denrées en descendant, ce qui ferait abandonner virtuellement le commerce à la route rivale par le Lac. C’est pourquoi vos pétitionnaires sont convaincus, qu’il ne reste plus de modification à faire à la section Ouest du Canal Erié, de manière à pouvoir permettre de réduire le prix de transport plus bas qu’il ne l’est aujourd’hui. Si, outre le transport à bon marché, on adopte des bateaux de la plus grande classe pour les marchandises, le délai qui accompagnerait le transport serait fatal au commerce.

“ Vos pétitionnaires ne peuvent s’empêcher de soupçonner, que ceux qui demandent d’agrandir immédiatement le Canal entrevoient déjà ce résultat, informés qu’ils sont des avantages de la voie de l’Ontario, et craignant comme ils le doivent, que, quand cette connaissance parviendra au peuple et à ses représentans, la folie de construire un canal magnifique sans espoir d’affaires pour l’utiliser, sera abandonnée. C’est ce qui explique le grand zèle qu’on déploie pour faire agrandir le canal immédiatement.

“ Vos pétitionnaires prient respectueusement la Législature, de ne point voter dans la présente Session de fonds au delà de ce qui est actuellement dû aux travailleurs pour ce qu’ils ont fait ; et que tous les travaux soient suspendus jusqu’à une époque plus favorable pour négocier des emprunts, et jusqu’à ce que le tems ait démontré l’utilité d’une partie ou de la totalité des travaux projetés.

24e Avril, 1841.

RAPPORT.

Appendice
(F. F.)

31e Août.

LE Comité Spécial auquel on a renvoyé la partie du Message de Son Excellence le Gouverneur Général, qui a rapport à l'Estimation pour l'année expirée le 31e Décembre, 1841, ainsi que les documens y relatifs—demande qu'il lui soit permis de faire RAPPORT :—

Qu'après avoir examiné l'Estimation de la présente année, et l'avoir comparée aux Recettes et Dépenses des années précédentes, dans chaque partie de la Province Unie, Votre Comité prend la liberté d'offrir quelques observations à ce sujet, qui sont de nature, selon lui, à mettre Votre Honorable Chambre en état de comprendre clairement l'état actuel des affaires financières de la Province en ce moment, ainsi que les Revenus et les Dépenses annuelles à l'avenir.

L'Estimation des Revenus de la présente année, est de £383,300 1s. 1d. sterling. A cet égard, Votre Comité remarquera que cette estimation comprend plusieurs items qui ne constituent pas un revenu, et ne devraient pas être portés sur le Fonds consolidé des Revenus. Ces Items consistent en £20,000, sterling, de paiemens annuels de la Compagnie du Canada ; £1,500, Revenu présumé des Terres de la Couronne dans le Haut-Canada ; £2,000 de rentes et profits de la Seigneurie de Lauzon ; et de £6,000, estimation des Revenus des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada. Votre Comité croit devoir ici exprimer une opinion formelle, savoir :—que tous les deniers provenant de la vente des Terres de la Couronne devraient être placés à l'avenir sur de bonnes et suffisantes garanties,—et l'intérêt seulement porté au crédit du fonds consolidé des Revenus de la Province. Votre Comité remarquera de plus, que l'estimation de la recette provenant des Travaux Publics, et qui s'élève à £9,000, est loin de faire face à l'intérêt annuel des Emprunts qui ont été faits sur la garantie des Districts et des individus, pour l'achèvement de ces Travaux Publics ; et Votre Comité est d'opinion, que l'Officier préposé à cet effet devrait ponctuellement exiger le paiement de cet intérêt. La ci-devant Chambre d'Assemblée du Haut-Canada, a déjà appelé l'attention du Gouvernement Provincial sur cet objet, et Votre Comité s'attend avec confiance qu'il sera employé des mesures énergiques pour faire payer les arrrages des intérêts qui sont dus, et exiger ponctuellement à l'avenir le paiement de ceux qui deviennent constamment dus.

La somme de £4,000 qui est présentée dans le Tableau, comme un Revenu net provenant des droits sur les Bois de la Couronne, est moins considérable de plusieurs milliers de louis, que le Revenu qu'on a tiré jusqu'à présent de cette source ; mais Votre Comité n'a pu constater les raisons qui ont amené cette réduction dans l'Estimation.

A l'égard des Dépenses, Votre Comité remarquera, qu'à l'exception d'un montant très-peu considérable, ces sommes ont déjà toutes été appropriées en vertu d'Actes ou Ordonnances des Législatures Impériales ou Provinciales. Votre Comité prend maintenant la liberté de donner l'état détaillé de ces charges.

Estimation de l'Intérêt de la Dette Publique jusqu'au mois de	£	s.	d.
Décembre, 1841.....	60,880	13	11
Paiemens à faire au Clergé pour la même période.....	6,179	9	0
Liste Civile.....	66,780	0	0
Charges permanentes en vertu des actes du Haut-Canada, du 10e Février, au 31e Décembre, 1841.....	15,237	5	7
Do. do. do. Bas-Canada do....	34,440	11	7
Dépense Civile du Bas-Canada, du 1er Oct. au 9e Février 1841,	42,183	16	4
Paiemens dans le Bas-Canada, non compris dans la Liste Civile, mais autorisés par des Ordonnances, du 10e Février au 1er Octobre, 1841.....	65,787	2	9
Dépense Civile du Haut-Canada, du 1er Janvier au 9e Février..	8,714	19	2
	£300,203	18	4

La Dépense Civile de la Province pour l'année 1841, pour laquelle Votre Honorable Chambre est requise de pourvoir, est de £45,053 15s. 3d. 1er. Ce montant consiste, en une somme de £6,511, étant la part de la Dépense Civile de la ci-devant Province du Haut-Canada, du 1er Janvier au 9e Février, 1841, et cette estimation est faite d'après la même échelle que ci-devant. Le second Item, est une somme de £23,474 18s. 5d. qui est requise en sus de la Liste Civile, pour defrayer certaines Dépenses dans la partie Ouest de la Province. Votre Comité n'a besoin seulement, que d'appeler l'attention de Votre Honorable Chambre sur les détails de ces dépenses. Le 3e Item est une somme de £7,778 10s. qui est requise pour payer certaines Dépenses dans la partie Est de la Province, lesquelles sont détaillées dans l'Estimation. Outre

Appendice
(F. F.)
27^e Août.

ces estimations, il y a une somme de £5,782 4s. 8d. qui est requise pour payer les frais du transport des Emigrés, £1,500 pour une Exploration Géologique, et £12,000 pour les Contingences probables de la Législature. La somme totale de ces Estimations sera de £57,054 3s. 3d. laquelle ajoutée à £300,203 18s. 4d., formera celle de £357,258 1s. 7d. qui est l'Estimation des Dépenses pour l'année courante.

Votre Comité n'a pas borné seulement son attention, à l'examen de l'Estimation de l'année courante qui a été soumise à sa considération, mais il s'est de plus efforcé d'établir l'Estimation des Revenus et de la Dépense probable pour l'avenir. On trouvera le résultat de ces recherches, à cet égard, dans un tableau marqué A, et dans les tableaux ci-joints marqués B. C. D. et E. qui sont annexés à ce Rapport. Il a aussi annexé un Etat de la Dette Publique, et des charges de l'intérêt sur cette Dette ; et aussi les charges probables dans le cas où l'emprunt projeté de £1,500,000 serait effectué, et la balance non-appropriée qui demeurera à la disposition de la Législature pour les Travaux Publics, marqué F.

Le tout humblement soumis.

S. B. HARRISON,
Président.

Chambre du Comité, Assemblée Législative, }
31^e Août, 1841. }

Appendice

(F. F.)

31e Août.

B.**HAUT-CANADA.**

Département de l'Adjudant Général, ..	£885 0 0.
Ecoles d'Arrondissement, ..	2,000 0 0
Cours Martiales, ..	300 0 0.
Phares, ..	3,000 0 0.
Pensions de Milices, ..	3,400 0 0.
Pensions Spéciales, ..	922 10 0
Sociétés d'Agriculture, ..	2,000 0 0.
	<u>£12,507 10 0</u>

C.**BAS-CANADA.**

	£	s.	d.
Cotisation pour Edifices Publics, ...	475	0	0
Pensions, Milice, ..	364	10	0
Protonotaires, ..	80	0	0
Pension de la Dame Caron, ..	75	0	0
Loyer du Terrain, Palais de l'Evêché, ..	1,000	0	0
Pensions, ..	75	0	0
Pour distribuer les Actes et Ordonnances, ..	250	0	0
Loups, ..	100	0	0
Agriculture, ..	500	0	0
Déportés, ..	135	0	0
Ecoles Normales, ..	250	0	0
Pensions, ..	733	6	8
Droits de Tonnage, ..	1,200	0	0
Maison de Correction, ..	90	0	0
Bureaux de Trinité, ..	6,000	0	0
	<u>£11,327</u>	<u>16</u>	<u>8</u>
Sterling,	£11,327	16	8
	<u>£12,586</u>	<u>9</u>	<u>7</u>
Courant,	£12,586	9	7

D.**HAUT-CANADA.****Estimation des Charges annuelles, exclusivement de la Liste Civile.**

Collège du Haut-Canada, ..	£1,111 2 2
Ecoles de Toronto et de Peterboro, ..	500 0 0
Greffier de la Couronne, Contingences, ..	60 0 0
Pénitencier, ..	12,000 0 0
Hôpitaux et Maisons d'Industrie, ..	1,200 0 0
	<u>£14,871 2 2</u>

E.**BAS-CANADA.****Estimation des Dépenses, exclusivement de la Liste Civile.**

Département de l'Adjudant Général, ..	£1,534 0 0
---------------------------------------	------------

Montant de l'autre part....£1,534 0

Divers.

Alloué pour faire traduire dans la langue Française les Documents

Publics,	£ 50 0 0
Réparations faites aux Bâtimens Publics,	1,000 0 0
Salaires des Grand-Voyers et des Inspecteurs,	450 0 0
Salaires des Gardiens de Dépôts de Provisions,.....	150 0 0
Ecole Grammaticale à Montréal,.....	254 0 0
Institution Royale,.....	150 0 0
Diverses Dépenses imprévues,	1000 0 0

3,054 0 0

Douanes intérieures,..... 350 0 0

Institutions Charitables,,..... 5,500 0 0

Education,..... 4,000 0 0

Sterling, £14,438 0 0

Courant, £16,042 4 4

Appendice
(F. F.)
31e Août.

F.

Etat de la Dette Provinciale.

Dette Consolidée.

Intérêt de la dette due dans le Haut-Canada, £213,671 11 2..... £12,199 12 10

Intérêt de la dette due en Angleterre, £838,850 Stg. à 5 p. c. £41,942 10 0

Agence, 419 8 4

£42,361 18 4

à 10 par cent. 51,775 13 6

Sterling,
£1,031,154 8 1

Courant, £63,975 6 4

Dette non Consolidée.

23,400 0 0 Banques, £26,000 à 6 pour cent..... 1,560 0 0

31,595 10 10. Dettedue en Angleterre à 5 pour cent,
1 p. ct. Com. et 10 p. ct. de prime, 1,950 0 0

£1,086,149 18 11 Intérêt de l'ancienne Dette du Haut Canada, Courant, £67,485 6 4

111,307 10 0 Dette du Bas-Canada, £123,675 Courant, à divers taux
d'intérêt, de 5 à 8 pour cent,..... 7,417 10 0

£1,197,457 8 11 Intérêt de l'ancienne Dette des deux Provinces,..... £74,902 16 4

Intérêt sur £1,500,000 Sterling, à 3½ par cent, allouant
pour Agence 1 p. ct. et 24s 4d. par Souverain, montant à.. 69,121 5 4

Épargne annuelle, outre l'excédant, après avoir payé la
Dette, suivant l'état ci-dessous,..... £5,781 11 0

Nouvelle Dette.

142,020 0 0 Canal de Welland £117,800 à 2 pour cent £2,356 0 0

Pertes causées par l'Insurrection
£40,000 à 5 pour cent,..... 2,000 0 0

£4,356 0 0

£1,339,477 8 11 Sterling.

Emprunt que l'on obtiendra en Angleterre,.....£1,500,000 0 0

Dette due en Angleterre, qui devra être payée—Consolidée £838,850 0 0

Non Consolidée 31,595 10 10

870,455 10 10

Balance, Sterling, £629,554 9 2

Laquelle à 24s. 4d. le Souverain, forme,

Dette consolidée du Haut-Canada, £213,671 11 2

Non Consolidée, 26,000 0 0

Dette du Bas-Canada, 123,675 0 0

363,346 11 2

Excédant disponible pour des améliorations, Courant, £402,611 7 4.

Appendice
(G. G.)
1er Sept.

RETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée au Gouverneur Général, datée le 6e Avril, 1841, " priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à " l'Officier qu'il appartient, de donner un état détaillé des deniers qui ont été " perçus en vertu d'un Acte de la Législature de cette partie de la Province " ci-devant le Haut Canada, passé dans la septième année du règne de feu " Sa Majesté, Guillaume IV, Chap. 95, et intitulé, " Acte pour accorder à Sa " Majesté une certaine somme d'argent pour construire des Phares dans la " Province, et pour d'autres fins y mentionnées," depuis 1837 jusqu'à 1840, " inclusivement ; ensemble avec un Etat de la dépense encourue pour la " construction des différens Phares, en vertu du dit Acte, et un Etat des frais " d'entretien des dits Phares ;—et de faire mettre les dits Etats devant la " Chambre."

Bureau du Secrétaire,

KINGSTON, Août, 1841.

Lettre de l'Honorable John Macaulay, Ecuyer, à l'Honorable S. B. Harrison,
Ecuyer.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
Kingston, 24e Août, 1841.

Monsieur,

Conformément à votre lettre du 7 de ce mois, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre certains états marqués A. B. et C., relatifs aux frais d'entretien des Phares, et aux deniers perçus en vertu de l'Acte de la 7e Guil. 4, chap. 95.

Comme les comptes antérieurs à 1839 ont été transmis à la Législature, et qu'il n'en a pas été gardé de copies dans ce Bureau, il n'est pas en mon pouvoir de donner un état pour la période qui a précédé cette année là.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

JNO. MACAULAY.

L'Hon. S. B. HARRISON,
etc. etc. etc.

A.

Appendice
(G. G.)
1er Sept.

ETAT des Droits perçus pour les Phares dans cette partie de la Province ci-devant le HAUT CANADA, depuis 1837 jusqu'à 1840, inclusivement, en vertu du Statut Provincial 7e Guil. 4, chap. 95, etc.

PORTS.	1837.			1838.			1839.			1840.			Total Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Prescott,	28	0	0	29	17	0	10	0	0	15	0	0	82	17	0
Kingston,				26	15	0	60	0	0	93	8	0	180	3	0
Bath,	2	0	0							2	10	0	4	10	0
Hallowell,							4	0	0	4	5	0	8	5	0
Newcastle,										2	5	0	2	5	0
Port Hope,	3	10	0							3	10	0	7	0	0
Windsor,	3	2	6	1	10	0	5	10	0	7	5	0	17	7	6
Toronto,	105	5	0	117	12	2	144	5	0	132	6	0	499	8	2
Oakville,	33	9	0	29	17	0	33	8	0	27	8	0	124	2	0
Burlington,	12	19	0	8	4	0	8	16	0	22	12	6	52	11	6
Dalhousie,										19	0	0	19	0	0
Niagara,	0	15	0							6	5	0	7	0	0
Dover,										3	10	0	3	10	0
Amhertsburg,										7	4	0	7	4	0
Sandwich,				5	0	0	11	10	0	8	10	0	25	0	0
Stanley,	8	7	0	6	10	0	6	10	0	16	6	0	37	13	0
Colborne,	10	10	0							54	17	0	65	7	0
Chatham,										5	8	0	10	16	0
£	207	17	6	225	5	2	298	7	0	431	9	6	1153	19	2

Deniers payés par Warrant pour construire les Phares en vertu de l'Acte ci-dessus mentionné.

Phare de la Rivière Thames,	£1,000
Do. de Oakville,	500
Do. de Presqu'isle,	1,000
Do. du Port Burwell,	500.

ETAT des frais d'entretien des différens Phares qui ont été construits en vertu du Statut cité plus haut, en 1839 et 1840.

PHARES.	En 1839.			En 1840.			Total Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
De la Rivière Thames,	223	2	8½	101	0	3	324	2	11½
De Oakville,	92	11	11	126	12	7	219	4	6
De Presqu'isle,				147	13	0	147	13	0
Du Port Burwell,				42	14	5	42	14	5
£	315	14	7½	418	0	3	733	14	10½

Appendice
(G. G.)
1er Sept.

B.

TABEAU de l'approvisionnement des PHARES pendant l'année 1839, Frais de Réparations et Salaires des Gardiens, indiquant la dépense totale pour l'entretien des Phares pendant la dite année.

PHARES.	Tubes, Nombre.	Lampes, Nombre.	Huile, Gallons.	Mèches, Douzaines.	Savon, lbs.	Coton ou Toile, Verges.	Peaux de Chamois, Nombre.	Chaux à blanchir, lbs.	Eponges, lbs.	Divers articles, s. d.	Poêles.	Charbon, Minots.	Chaloupe, etc.	Coût des Approvision- mens, £ s. d.		Réparations, £ s. d.		Salaires des Gardiens, £ s. d.		Total Courant, £ s. d.					
	Nine Mile Point.....	..	15	266	36	20	7½	2	12	1	10	..	129	19	4	8	4	85	0	0	222	16	10
False Ducks.....	12	..	387	23	21	10	..	6	..	67	1	15	..	248	15	1	10	18	100	8	6	360	2	1	
Point Peter.....	96	..	261	48	25	10	..	10	1	14	..	199	17	0	19	18	85	0	0	244	15	9	
Gibraltar Point.....	..	13	276	24	13½	..	1	10	1	171	5	10	3	19	85	0	0	260	5	8	
Toronto Pier.....	2	..	165	48	9½	..	1	14	1	83	4	6	30	6	41	5	0	154	15	9	
Oakville.....	166	12	14	10	..	12	2	9	..	92	11	11	92	11	11	
Burlington.....	213	12	14	10	..	12	1	11	..	107	7	8	108	7	8	
Point Pelé.....	300	36	13	7½	..	12	1	146	6	7	85	0	0	231	6	7	
Rivière Thames.....	298½	36	13	7½	..	12	1	155	0	4	65	0	0	220	0	4	
Long Point.....	
(Pour mettre en sûreté les maté- riaux du Phare.).....
Bois Blanc.....	342	36	13	7½	..	12	1
												Total..		1441	6	10	73	7	10	631	13	6	2153	18	2

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
23e Août, 1841.

JNO. MACAULAY.

ont employé les services de N. H. Baird, Ecuyer, Ingénieur Civil ; et que le 29 Juillet, 1837, ils ont, de concert avec ce Monsieur, examiné le terrain le long de la Pointe ; et qu'à sa recommandation, ils ont choisi la partie sud est de la Péninsule, communément appelée *Gibson's Point*, à l'entrée du hâvre de Presqu'île, comme l'emplacement le plus convenable à tous égards pour y établir un Phare ; et que cette opinion se trouve corroborée par celle des Capitaines des Vaisseaux qui naviguent sur le Lac Ontario.

Le même jour, les Commissaires ont annoncé qu'ils recevraient des soumissions, et ils ont conclu un marché en conséquence avec Mr. John McLeod, le jour de pour tout l'ouvrage, y compris le Fanal, moyennant une somme de £1,050 ; en stipulant néanmoins dans le marché, que l'on retiendrait £100, jusqu'à ce que l'on pût obtenir cette somme de la Législature.

Comme les Commissaires ont pensé que ces soumissions étaient raisonnables, et que les dépenses casuelles inévitables en absorberaient le montant, ils osent se flatter que Son Excellence regardera cette mesure comme un arrangement judicieux.

L'appropriation a été faite sans une estimation préalable des travaux à faire, et comme l'on considère que la somme de £1,000 est suffisante pour construire un Phare dans des circonstances ordinaires, il y aura par conséquent un déficit sur le tout, de £150. On peut attribuer ce surcroît de dépense, à la hauteur et l'élévation qu'il a fallu donner à la Tour, pour rendre le Phare visible, et le faire dominer autant que possible l'extrémité ouest de la Péninsule de Presqu'île ; (remarquez que cette Tour se trouve sur un terrain bas, et que les fondations en sont au dessous du niveau des eaux du Lac.) On doit aussi attribuer ce surcroît de dépense à la qualité supérieure de l'ouvrage que les Commissaires ont exigé de la part de l'Entrepreneur ; lequel ouvrage, d'après le rapport de l'Ingénieur, est très-bien exécuté, à quelques légères exceptions près, mais les Commissaires auront soin d'y remédier, avant d'en ôter la responsabilité à l'Entrepreneur.

Les travaux n'ont pas été terminés aussi rapidement que les Commissaires l'auraient désiré ; l'ouvrage devant être achevé le

D'après le rapport de l'Ingénieur, les ouvrages qui restent encore à faire, sont la balustrade des escaliers, deux couches de plâtrage, le vitrage des chassis, mettre une nouvelle porte à la place de la grande porte, selon les conditions spécifiées dans le devis, peindre de nouveau, niveler le terrain à l'entour du bâtiment, et défricher la quantité de terre stipulée dans le contrat ; le Fanal reste aussi à poser, et l'Entrepreneur a promis de le faire sans retard.

D'après l'état ci-joint, il paraît que le coût total du Phare, en y comprenant les dépenses casuelles, s'élèvera à £1,150, suivant le rapport que l'Ingénieur a présenté avant que les soumissions eussent été reçues ; ce qui laisse un déficit de £150, auquel il faudra pourvoir, et les Commissaires osent se flatter que Son Excellence voudra bien recommander à la Législature de faire face à cette dépense.

Indépendamment du corps du Bâtiment, du Fanal, &c. ouvrages qui doivent être faits pour la somme de £1,150, les Commissaires pensent qu'il est d'autres objets auxquels il sera nécessaire de pourvoir ; savoir :—

Ustensiles et meubles pour le Phare : tels que quarts ou barils pour contenir un approvisionnement d'huile, bidons, jarres, &c. ainsi qu'une maison pour le Gardien ; ce qu'il serait plus facile de faire à présent qu'à une époque plus reculée.

Les Commissaires suggèrent aussi, qu'il serait convenable de poser une Paratonnerre sur la Tour, ainsi qu'une grande cloche pour sonner pendant les brumes ; et ils prennent de plus la liberté de suggérer s'il ne serait pas à propos de réserver une certaine quantité de terre dans le voisinage du Phare, pour pouvoir fournir le bois de chauffage au Gardien.

En terminant leur Rapport, les Commissaires déclarent qu'ils désiraient se conformer strictement aux dispositions du Statut qui voulait que leur Rapport fût rendu le premier Janvier dernier, mais qu'ils en ont été empêchés, par des circonstances qu'ils n'ont pu maîtriser.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé,) D. CAMPBELL, }
B. McMAHON, } Commissaires.
THOS. REED, }

10 Avril, 1839.

Appendice
(G. G.)
1er Sept.

Appendice
(G. G.)
1er Sept.

TABLEAU de l'Emploi des £1,000 qui ont été accordés aux Commissaires nommés pour construire le PHARE de PRESQU'ILE, en vertu du Statut Provincial passé le 4 Mars, 1837.

DATE.	A QUI PAYÉ.	Pour quel objet.			No. des Pièces Justificatives.			
		Ouvrages faits.	Comptes Contingens.					
		£	s.	D.	£	s.	E.	
12 Mai, 1838.	John McLeod, Entrepreneur,.....	125	0	0				1
" "	N. H. Baird, Ecuyer, Ingénieur,....				46	13	5	2
14 Juin, "	John McLeod, Entrepreneur,.....	100	0	0				3
3 Juillet, "	do. do.	100	0	0				4
" "	R. D. Chatterton, Impressions,.....				1	1	6	5
12 " "	D. E. Boulton,.....							
	Pour dresser le Contrat, £3 5 0							
	Pour copie de do. 1 0 0							
					4	5	0	6
20 " "	John McLeod, Entrepreneur,.....	100	0	0				7
27 Septembre, "	do. do.	250	0	0				8
10 Avril, 1839.	Charles Green, Teneur des Comptes,..				2	0	0	9
25 Juillet, "	John McLeod, Entrepreneur,.....	75	0	0				10
29 Août, "	do. do.	50	0	0				11
24 Septembre, "	John Helms, pour la balustrade du Fa- nal,.....	10	9	9				12
5 Février, 1840.	John McLeod, Entrepreneur,.....	100	0	0				13
10 Avril, "	Dépenses incidentes des Commissaires.				13	5	0	
7 Août, 1841.	do. do. do. ..				10	0	0	
" "	Charles Green, Teneur des Comptes,..				2	10	0	14
	Total payé pour ouvrages faits,..	910	9	9				
	Paiement des Comptes Contingens,	79	14	11	79	14	11	
	Balance entre les mains des Com- missaires,.....	9	15	4				
	£							
	Montant de l'Octroi,.....	1000	0	0				

7e Août, 1841.

B. McMAHON,

Commissaire

C.

TABEAU de l'Approvisionnement des PHARES pour l'année 1840, Frais de Réparations, Salaires des Gardiens, indiquant la Dépense totale pour l'Entretien des Phares pendant la dite Année.

PHARES.	Lampes, Nombre.	Tubes, Nombre.	Huile, Gallons.	Mèches, Douzaines.	Savon, lbs.	Coton ou Toile, Verges.	Feux de Chamois, No.	Chaux à blanchir, lbs.	Vaisseaux de fer-blanc, nombre.	Vaisseaux de bois, nombre.	Eponges, lbs.	Divers, s. d.	Tuyaux et Poêles.	Charbon, Minots.	Bateaux, &c.	Coût des Approvisionnemens.	Réparation des Phares.	Salaires des Gardiens.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Nine Mile Point.....	9	40	208	24	42½	28	1	12	1	2 0	9	..	108 7 10	1 0 0	85 0 0	194 7 10
False Ducks.....	353	144	25	10	3	5	1	63 0	159 5 0	..	100 0 0	259 5 0
Point Peter.....	12	72	301	46	46½	28	2	24	1	2 0	6	..	177 9 2	1 0 0	82 13 5	261 12 7
Presqu'isle.....	..	72	226	48	12	6	1	6	1	..	1	66 1	1	110 7 2	..	37 5 10	147 13 0
Gull Island.....	..	60	258	48	32	16	1	6	1	..	1	67 0	1	156 3 9	..	48 15 4	204 19 1
Gibraltar Point.....	..	30	315	24	33	18	1	9	8 5	..	6	..	138 2 1	..	85 0 0	223 2 1
Toronto Pier.....	..	1	130	12	22	16	1	5	2 0	..	6	..	57 13 8	0 3 9	37 10 0	95 7 5
Oakville.....	..	2	290½	18	31	16	1	10	2	2 0	..	5	..	126 12 7	126 12 7
Burlington.....	213	..	22	12	2	10	4 0	89 18 11	89 18 11
Port Burwell.....	..	36	85	36	20	10	1	10	46 2	42 14 5	42 14 5
Point Pelé.....	305	..	20½	12	2	10	1	4 0	1	135 2 11	..	85 0 0	220 2 11
Bois Blanc.....	212	24	25	12	..	5	1	2 0	..	9	..	86 13 1	23 13 11	85 0 0	195 7 0
Rivière Thames.....	..	16	80	24	20	12	1	5	1	2 0	36 0 3	3 2 3½	65 0 0	104 2 7½
																£ 1425 0 10	29 0 0½	711 4 7	2165 5 5½

Pour réparer 31 Lampes, £40 14 9
 Chaloupes et Voiles pour Gull Island, .. 40 9 0
 Frais de Voyage de l'Inspecteur Général, 5 6 0

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,
 23e Aout, 1841.

A déduire, deniers provenant des vieux poêles, Rivière Thames

JNO. MACAULAY.

Dépense totale de 1840, Courant.....£

Appendice (G. G.)
 1er Sept.

2251 15 2½
 1 2 6
 2250 12 8

Appendice
(G.G.)

1er Sept.

RAPPORT et Etat des Dépenses des Commissaires nommés pour construire le PHARE de PRESQU'ILE en 1840, transmis par ordre de son Excellence le Gouverneur Général, pour l'information de l'Assemblée Législative, conformément à l'Acte Provincial, 7e Guil. IV. Chap. 95.

Au Très-Honorable Charles Baron Sydenham, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, &c. &c.

Les Commissaires nommés pour surveiller la construction d'un Phare à *Presqu'ile Point*,

ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT,

Qu'ils ont rempli le devoir qui leur était imposé par le Statut Provincial du 4 Mars 1837, qui leur accordait une somme de mille louis pour construire un Phare à *Presqu'ile Point*; et ils ont maintenant l'honneur de soumettre un Etat des dépenses que ces travaux ont entraînés, avec les pièces justificatives à l'appui de cet Etat.

Les Commissaires ont déclaré dans leur rapport du 10 Avril, 1839, (dont copie est ci-jointe) qu'ils avaient donné cet ouvrage à l'entreprise à Mr. John McLeod pour la somme de £1,050, en y comprenant le Fanal, &c., mais qu'ils avaient stipulé dans le marché, qu'ils retiendraient £100, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu cette somme de la Législature.

On verra par l'Etat des dépenses, que les Commissaires ont payé la somme de £900 à l'Entrepreneur, John McLeod; qu'ils ont aussi payé pour lui £10 9 9d, à John Helms, et qu'ils ont employé une autre somme de £79 14 11d. au paiement des autres dépenses nécessaires; ce qui laisse entre leurs mains, une balance de £9 15 4d. dont ils sont comptables au Gouvernement.

Les Commissaires doivent remarquer, que l'ouvrage est généralement construit d'une manière solide, et propre à répondre au but de sa construction.

La somme de £10 9 9d donnée à John Helms, pour entourer le Fanal d'une balustrade, aurait dû être payée par l'entrepreneur, John McLeod; mais comme il a refusé de payer cette balustrade, et que l'Ingénieur de H. Baird, Ecuyer, a déclaré qu'elle était indispensablement nécessaire pour la construction et la surêté du Fanal, et qu'il en a garanti le paiement à John Helms, vos Commissaires n'ont pas hésité un instant à se considérer responsables de cette dette, et à la payer à John Helms.

Les Commissaires doivent aussi faire observer, que l'Inspecteur Général a remarqué qu'il y avait du coulage au fonds du Fanal, par suite de ce que l'Entrepreneur ne s'est pas conformé à la clause qui porte d'une manière spéciale sur ce point essentiel du Devis de l'Ingénieur. Aussitôt que l'entrepreneur aura supplée à cette omission, les Commissaires seront prêts à recommander à la Législature d'accueillir favorablement la demande qu'il fait du paiement de la balance qui lui revient sur son marché, en déduisant néanmoins les £10 9 9d. qui ont été payés à Helms, pour l'ouvrage qu'il était du devoir de l'Entrepreneur de faire.

En terminant leur rapport, les Commissaires osent se flatter, qu'ils ont rempli la tâche qui leur était confiée, avec fidélité envers le Gouvernement, et avantage pour le public.

B. McMAHON,

Commissaire.

BRIGHTON, DISTRICT,
7c Août, 1841.

(Copie.)

A Son Excellence, Sir George Arthur, C. C. B. Lieutenant Gouverneur du Haut Canada.

Les Commissaires nommés pour surveiller la construction d'un Phare à *Presqu'ile Point*,

ONT L'HONNEUR DE FAIRE RAPPORT,

Que dans l'intérêt public, et pour conduire et surveiller généralement les détails de l'ouvrage,—faire rapport du site le plus convenable, et fournir les plans et devis nécessaires, &c. ils

Comptes et pièces justificatives des dépenses nécessitées pour le soutien des PHARES du Haut-Canada, en 1839 et 1840, transmis par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, pour l'information de l'Assemblée Législative, conformément à l'Acte Provincial de la 7e Guil. IV. Chap. 96.

Appendice
(G. G.)

14e Sept.

Résumé des Comptes détaillés de la Dépense pour l'entretien des Phares de la partie de la Province ci-devant le Haut-Canada, du 1er Janvier 1839 au 31 Décembre 1840, inclusivement, transmis à la Législature, conformément à la 5e clause du Statut Provincial de la 7e Guil. IV. Chap. 96, savoir :

Du 1er Janvier au 30 Juin, 1839, inclusivement,	£1200 0 0
Du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839, inclusivement,	953 18 2
Total pour 1839, cours actuel,	£2153 18 2
Du 1er Janvier, au 30 Juin, 1840, inclusivement,	£617 14 3½
Du 1er Juillet au 31 Décembre, 1840, inclusivement,	1634 0 11
Total, pour 1840,	£2251 15 2½

Bureau de l'Inspecteur Général,
31e Août, 1841.

JNO. MACAULAY.

NOTE.—Tous les Phares érigés sur les Lacs Ontario, Erié et Sinclair, sont dans un état passablement efficace, et ont été allumés tous les soirs sans intermission durant la saison de la navigation. Un bâtiment, savoir : le Phare de Long Point, a été démoli il y a environ trois ans, et l'on en a transporté les matériaux sur un autre emplacement pour les dérober aux empiétements du Lac Erié, qui a emporté les sables sur lesquels il était construit, et où il y a maintenant de l'eau à une grande profondeur. L'on pense que ces matériaux pourront servir à la construction d'un nouvel édifice dans une situation plus sûre, dès que la Législature aura voté les fonds pour le construire.

JNO. M.

Appendice
(G. G.)
14^e Sept.

Dr. Le Gouvernement en Compte Courant avec l'Hon. JOHN MACAULAY, Inspecteur Général, pour les dépenses encourues pour l'entretien des Phares, durant le semestre expiré le 31 Septembre, 1840, conformément au Statut Provincial de la 7^e Guil. IV. Chap. 96.

PHARES.	GARDIENS.	PERIODES.		No. des Pièces Justificatives.	Courant.		
		Du	Au		£ s. d.	£ s. d.	
			1840				
Salaires des Gardiens.	9 miles Pointe,	Thomas Sparham,	1 ^{er} Juil.	31 Déc.	1-2	42 10 0	} 382 10 0
	False Ducks, ..	S. Sweetman, ...	do	do	3	50 10 0	
	Point Peter, ..	O. Richard,	do	do	4-5	42 10 0	
	Presqu'île,	W. Sweetman,	do	do	6-7	32 10 0	
	Gull Island,	Wm. Owstin, Jr.	do	do	8-9	42 10 0	
	Point Gibraltar,	James Durnan,	do	do	10-11	42 10 0	
	Ile St. Pierre,	Henry Smith,	do	30 Sept.	12	12 10 0	
	Jetée de Toronto,	A. McCormick,	do	31 Déc.	13-14	42 10 0	
	Bois Blanc,	James Hackett,	do	do	15-16	42 10 0	
	Rivière Thames, ..	C. Carter,	do	do	17-18	32 10 0	
S. Barnham, Fournisseur des Provisions,			24 Août.	19	665 3 0	} 1205 15 11	
do. do.			14 Sept.	20	256 15 5		
do. do.			7 Déc.	21	283 17 6		
Alexander Sutherland, Chaloupe &c. pour le Phare de Gull Island,	22	12 5 0	} 40 9 0	
John Helm, Fournitures, &c. pour do.	23	28 4 0		
Frais de voyage de l'Inspecteur Général, encourus pour visiter certains Phares,	24	5 6 0	} 7 5 10	
Balance due à l'Inspecteur Général suivant compte soumis à la Chambre des Auditeurs, Septembre, 1840,	1 19 10		
Cr.							
Par mandat 27 ^e Août, 1840.	922 18 5	} 1636 0 9	
do. 19 ^e Septembre, "	222 10 0		
do. 15 ^e Decembre, "	303 8 4		
do. 31 ^e " "	187 4 0		
						1636 0 9	

E. E.

JNO. MACAULAY,

Inspecteur Général.

Je déclare sous serment, que le compte précédent est fidèle et exact au meilleur de ma connaissance et croyance.

JNO. MACAULAY,

Inspecteur Général.

Examiné— JNO. MACAULAY, Inspecteur Général.

Attesté devant moi à Toronto, } J. JONES, J.
le 15^e jour de Février, 1841. }

Le Gouvernement à JAMES NATION, Ecr. remplissant ci-devant les fonctions d'Inspecteur Général, pour déboursés faits pour l'entretien des Phares en l'année 1839.

Pièces justificatives.		£ s. d.
	Payé les Salaires des Gardiens des Phares ci-dessous mentionnés, pour le semestre expiré le 30 Juin 1839.	
1	Nine Mile Point,	42 8 6
2	False Ducks,	£50 0 0
	Prime sur les Traités,	0 8 6
3	Point Peter,	50 8 6
4	Pointe Gibraltar,	42 10 0
5	Jetée du Hâvre de Toronto,	42 10 0
6	Ile de la Pointe Pelée,	42 10 0
7	Embouchure de la Rivière Thames,	32 10 0
8	Ile Bois Blanc,	42 10 0
9	Pour mettre en suretés les matériaux du vieux Phare de Long Point,	7 10 0
10	Payé à Silas Barnham, à compte de son marché pour fournir d'Huile &c. pour les Phares,	844 14 0
11	Payé do. do. pour Huile,	27 12 6
12	Thomas Graham, pour Huile,	8 15 0
13	Chaloupe pour le Gardien du Phare de la Pointe Gibraltar,	2 10 0
	Total, Cours actuel.	£ 1290 0 0

JAMES NATION, Ecr. déclare sous serment que le compte ci-dessus est exact et fidèle au meilleur de sa connaissance et croyance.

(Signé)

JAMES NATION.

Attesté devant moi à Toronto,
ce 19^e jour d'Août, 1836.

(Signé.)

J. G. CHEWITT.

Dr. Le Gouvernement en Compte avec l'Honorable JOHN MACAULAY, Inspecteur Général, déboursés faits par lui pour l'entretien des Phares, durant le semestre expiré en Décembre, 1839.

Appendice
(G. G.)
14e Sept.

No. des pièces justificatives.	SERVICE.	Courant.			Courant.		
		£	s.	d.	£	s.	d.
1 & 2	Owen Richards, gardien du Phare de la Point Peter, salaire du 10 Juillet, 1839, au 10 Janvier, 1840,.....	42	10	0			
3 & 4	Thomas Sparham gardien du Phare de Nine Mile Point, salaire du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839,.....	42	10	0			
5	Joseph Sweetman, gardien du Phare de False Ducks, salaire du 1er Juillet, au Décembre, 1839,.....	50	0	0			
6 & 7	Henry Smith, gardien du Phare de la jetée de Toronto, salaire du 1er Juin, au 30 Septembre, 1839,..... £15 5 0 Du 1er Octobre, au 31 Décembre, 1839,..... 12 13 0	27	15	0			
8 & 9	James Durnan, gardien du Phare de la Pointe Gibraltar, salaire du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839,.....	42	10	0			
10 & 11	Claude Carton, gardien du Phare de l'embouchure de la rivière Thames, salaire du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839,.....	32	10	0			
12 & 13	James Hackett, gardien du Phare de l'île Bois-blanc, salaire du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839,.....	42	10	0			
14 & 15	William McCormick, gardien du Phare de l'île Pointe Pelée, salaire du 1er Juillet au 31 Décembre, 1839,.....	42	10	0			
16	Payé Silas Burnham, Fournisseur des provisions des Phares,.....	401	9	11	322	15	0
17	Do. do. do.	229	13	3			
	AVOIR. Par mandat No. G. 21, en date du 30 Août, 1839, en faveur de l'Honorable John Macaulay, Inspecteur Général,.....	401	9	11	953	18	3
	Do. J. 22, 14 Octobre, 1839, do.	187	15	0			
	Do. Y. 22, 13 Novembre, 1839, do.	364	13	3	953	18	3
	Total,.....	£	953	18	3

L'Hon. John Macaulay, Inspecteur Général, déclare sous serment et dit, que le compte qui précède est exact et fidèle au meilleur de sa connaissance et croyance.

JOHN MACAULAY,
Inspecteur Général.

Attesté devant moi à Toronto, } J. McLEAN, J.
le 7e jour de Mars, 1840. }
Montant du compte ci-annexé, £953 18s. cours actuel.
Vérifié en Conseil, 11 Juin, 1840.

R. B. SULLIVAN.

Dr. Le Gouvernement à l'Hon. JOHN MACAULAY, Inspecteur Général, pour les dépenses encourues pour l'entretien des Phares, durant le semestre expiré le 30 Juin, 1840, conformément au Statut Provincial de la 7e Guil. IV. chap. 96.

PHARES.	GARDIENS.	PERIODES.	Pièces justificatives.	Courant.	Courant.
		1840		£ s. d.	£ s. d.
Nine Mile Point,.....	T. Sparham,.....	du 1er Jan. au 30 Juin.	1 2	42 10 0	
Point Peter,.....	O. Richards,.....	10 do. au do.	3 4	40 3 5	
False Ducks,.....	J. Sweetman,.....	1 do. au do.	5 6	50 0 0	
Presqu'île,.....	W. Sweetman,.....	4 Juin au do.	7	4 15 10	
Gull Island,.....	W. Owstin, Jr.,.....	do. do.	8	6 5 4	
Pointe Gibraltar,.....	James Durnan,.....	1 Jan. au du.	9 10	42 10 0	
Pointe de Toronto,.....	Henry Smith,.....	do. do.	11 12	25 0 0	
Île Pointe Pelée,.....	{ A. McCormick, Exécuteur Testamentaire de feu Wm. McCormick,..... }	do. 19 Fév.	13	} 42 10 0	
		20 Fév. au 30 Juin,	14 15		
Bois Blanc,.....	James Hackett,.....	1 Jan. au do.	16 17	43 10 0	
Rivière Thames,.....	Claude Cartier,.....	do. do.	18 19	32 10 0	
		Total,..... £	328 14 7

Porté en l'autre part.

Appendice
(G. G.)
11e Sept.

Dr.

Le Gouvernement à l'Hon. JOHN MACAULAY, Inspecteur Général, pour les dépenses encourues pour l'entretien des Phares, durant le semestre expiré le 30 Juin, 1840, conformément au Statut Provincial de la 7e Guil. IV. chap. 96.

PHARES.	GARDIENS.	PERIODES.	Pièces justificatives.	Courant.	Courant.
	Provisions et Réparations.			£ s. d.	£ s. d.
Rivière Thames,...		Ressort, £	328 14 7
	Claude Cartier, pour réparations.	20	3 2 4½	
	Silas Barnham, Fournisseur.	8 Mai, 1840, ..	21	117 4 10	
	do. do.	1 Juillet, do. ...	22	65 4 6	
	do. do.	23 do. do. ..	23	103 8 0	
	Total Provisions et Réparations,	288 19 8½
					617 14 3½
AVOIR.					
Rivière Tamise,....	Produits de vieux effets en magasin,	24	1 2 6	
	Mandat daté,	31 Mars, 1840,	157 13 5	
	do.	6 Mai, do.	182 9 4	
	do.	1 Juillet, do.	171 1 2	
	do.	22 do. do.	103 8 0	
	Balance due à l'Inspecteur Général	25		615 14 5
					1 19 10½
	Total.	617 14 3½

Balance due à l'Inspecteur Général, une livre dix chelins et dix deniers et demi, cours actuel.

JOHN MACAULAY,
Inspecteur Général.

Attesté devant moi à Toronto, }
le 9e jour de Septembre, 1840. }

J. B. MACAULAY, J.

Examiné,

JOHN MACAULAY,
Inspecteur Général.

Vérifié en Conseil, }
17 Septembre, 1840. }

R. B. SULLIVAN, P. C.

RETOUR A UNE ADRESSE

De la Chambre d'Assemblée au Gouverneur Général, datée le 17 Août, 1841,
 " priant Son Excellence de faire mettre devant elle, le Rapport des Commissaires
 " nommés pour faire rapport de l'état des Habitans du Township de McNab,
 " dans le District de Bathurst, et des améliorations qui y ont été faites, avec toute
 " autre information qu'il sera au pouvoir de Son Excellence de donner relativement
 " aux plaintes et difficultés que l'on dit exister entre McNab, et les habitans de son
 " Township."

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Kingston, 19 Août, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints, d'après la Cédule de l'autre part tous les documens que je trouve dans ce Bureau, et qui ont rapport aux plaintes et aux difficultés que l'on dit exister entre McNab et les Habitans de son Township.

J'ai l'honneur d'être
 Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

(Signé) JOHN DAVIDSON,

James Hopkirk, Ecuyer, }
 &c. &c. &c. }

-
- No. 1. Rapport de Alex. McDonell, Ecuyer, du 25 Juin, 1830, et autres documens y relatifs, concernant les habitans du Township de McNab qui ont obtenu des terres de McNab.
- No. 2. Remarques de Francis Allan, Ecuyer, Agent du District de Bathurst sur la Pétition de Angus McNab et autres.
- No. 3. Rapport de Francis Allan, Ecuyer, Inspecteur des concessions de terres faites par Archibald McNab, Ecuyer, dans le Township de McNab.
- No. 4. Remarques du Laird de McNab sur le rapport de Francis Allan, Ecuyer, relativement au Township de McNab.
- No. 5. Copie d'une lettre du Laird de McNab, à Francis Allan, Ecuyer, datée Waba Cottage McNab, le 1er Février, 1840, &c.

RAPPORT DE MR. McDONELL, SUR LE TOWNSHIP DE McNAB.

ETAT des Habitans établis dans le Township de McNab, à venir jusqu'au 25 Juin, 1830.

Nombre.	No. du Lot.	No. de la Concession.	Nom de l'Occupant.	Nombre d'Acres, défrichés.	Qualité du sol.	Description du Bois.	Etat des Chemins.	REMARQUES.
1	22	A	Archibald Stewart.	25	Bonne terre.	Hêtres, Erables, Bois blanc, &c.	Sentier.	L'occupant est venu en Canada en 1819 ; il a rencontré le Laird de McNab à Montréal en 1825 ; et à la sollicitation, il s'est établi avec sa famille dans le Township de McNab. Il est convenu de payer un demi minot de blé par acre jusqu'à ce qu'il ait défriché 50 acres de terre, et s'il obtenait un autre lot de 100 acres, il devait payer la même rente. Il a été sommé de payer la rente, mais il n'a pu le faire. Il a offert de payer 10s. par acre, payables en sept années avec intérêt.
2	3	C	Daniel Ross,	12	Sable et Terre argileuse.	Pins en grande partie, quelques Hêtres et Erables.	Bon chemin d'hiver.	L'occupant a rencontré McNab à Montréal ; ce dernier lui a promis un établissement pour lui et ses fils, dans le Township de McNab ; ses fils sont convenus de bâtir des moulins sur la Rivière Madawaska ; ils ont loué un terrain pour cet objet, et s'y sont établis ; ils n'ont pas encore bâti de moulins. Ils se plaignent que McNab n'a pas rempli ses engagements avec eux, et se sont adressés au gouvernement à cet égard. Les fils n'étaient pas chez eux ; j'ai eu une entrevue avec leur père, vieillard âgé, qui connaît très peu les détails de ces transactions ; ce sont ses fils qui conduisent les affaires.

3	12	6	Alexander McNab,	4	Sable et terre argileuse.	Hêtres, Erables, Pins, &c.	Bon chemin d'hiver.	L'occupant est parti d'Ecosse en 1825, pour s'établir sur les terres de McNab ; il est venu aux dépens de McNab ; et a fait marché en Ecosse de payer un minot de blé annuellement, pour chaque acre qu'il défricherait ; cette rente doit cesser, moyennant une somme de £15 pour chaque enfant âgé de moins de 15 ans, et celle de £25 pour chaque personne faite, excepté le chef de famille qui doit payer £35. L'occupant ne se sent pas en état de remplir les conditions de ce marché ; il est disposé à acheter le lot à un prix raisonnable, et à payer l'intérêt de la somme qui a été avancée pour le transporter en ce pays lui et sa famille, jusqu'à ce qu'il soit en état de rembourser le principal.
4	18	B	Alexander McDonell,	5	Sable et terre rocheuse, argileuse et pierreuse.	Pins, Pruches, quelques Hêtres et Erables.	Sentier.	L'occupant a obtenu un lot de terre de McNab, en 1835 ; il est arrivé en ce pays en 1816, et s'est d'abord établi à Perth ; McNab lui a promis un lot, à la condition de s'établir, mais il a tout lieu de croire que celui-ci lui imposera une rente qu'il ne croit pas devoir lui payer, mais il achèterait, d'après une évaluation de la valeur du lot. L'occupant est un marchand de bois, et il a payé £27 à McNab pour du bois, depuis qu'il est établi dans le Township.
6	Moitié de devant 7	A	James M'Nee,	8	Bonne terre.	Hêtres, Erables, Ormes, Bois Blanc, &c.	Bon chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Europe en ce pays en 1822, et s'est établi dans le Township de McNab en 1825 ; il est joueur de cornemuse, et a obtenu sa terre sans aucune charge ou redevance ; il avait déjà passé trois ans dans le Bas-Canada avant d'aller s'établir dans ce Township.
6	Moitiés de derrière, 6 & 7	11	James Brown,	7	Sable et terre argileuse, sol très rocheux.	Pins, Erables et Pruches.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Ecosse en 1827 ; et est convenu de payer annuellement 16 minots de blé, après les trois premières années. Il est venu à ses propres frais ; n'aime pas sa terre, et préférerait en acheter une autre de McNab dans quelque autre partie du Township.

ETAT des Habitans établis, &c.—Continué.

Nom- bre.	No. du Lo.	No. de la Conces.	Nom de l'Occupant.	Nombre d'Acres défrichés.	Qualité du sol.	Description du Bois.	Etat des Che- mins.	REMARQUES.
7	Moitié de 12	7	Donald McIntyre.	6	Sable et argile, sol très-pier- reux.	Hêtres, Erables et Pins.	Mauvais che- min d'hiver.	L'Occupant est le second fils de John Mc Intyre, du No. 10, 7e concession, et se trouve dans les mêmes circonstances que lui. Il a été établi par McNab. L'Occupant a fait le même marché que A. McNab, du No. 12, dans la 6e concession, (étant arrivé en ce pays en 1825.) et refuse pa- reillement de le remplir : il consent bien de payer un prix raisonnable pour sa terre, et de rembourser tous les frais raisonnables que Mc Nab a faits pour le transporter en ce pays, lui et sa famille
8	Moitié de 10	7	John McIntyre.	10	Sol sa- bleux très- léger et pierreux.	Pins, Hêtres et Erables.	A Chemin d'hi- ver.	L'Occupant est le fils de John McIntyre qui est établi sur le lot No. 10, dans la 7e conces- sion ; il a passé le même marché avec McNab, et refuse pareillement de le remplir, comme tous les autres qui sont situés comme lui ;—il refuse de faire aucune autre amélioration sur sa terre.
9	Moitié de 11	7	Peter McIntyre.	9	Sol sa- bleux, ar- gileux et pierreux.	Hêtres, Erables et Pins.	A Chemin d'hi- ver.	L'Occupant est venu en ce pays avec John McIntyre qui est établi sur le lot No. 10, dans la 7e concession ; à tous autres égards, il se trouve dans la même position que lui.
10	Moitié de 9	8	James McFarlane.	6	Sol sa- bleux ar- gileux et très-pier- reux.	Pins, Hêtres, Erables, &c	A Chemin d'hi- ver.	L'Occupant est venu en ce pays avec Mc Intyre et d'autres, et se trouve dans la même position qu'eux.
11	Moitié de 7	8	James McDonald.	4	Sableux et très- pierreux.	Pins, Pruches, Hêtres, Erables,	A Chemin d'hi- ver.	L'Occupant loue son lot de McNab, moyen- nant un quart de farine par année ; il est venu en ce pays avec son père et sa famille à leur propre compte. McNaughton est allé s'établir dans une autre partie du Pays. Il a sa mère et partie de sa famille avec lui, son père est établi sur la moitié de derrière du lot No. 13, dans la 8e concession, et est mort depuis.
12	Moitié de 12	8	James Brown.	3	Sol léger et très- pierreux.	Erable, Hêtres et Bois- blanc.		

13	1/2 de devant	8	Archibald Brown.	6	Sableux et très- pierreux.	Rochers, Erables, Hêtres et Bois- blanc.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Ecosse dans le Town- ship, en 1827, à ses propres frais ; il est conve- nu à Montréal de payer à McNab, après les trois premières années, un demi minot de blé pour chaque acre qu'il défrichera.
14	1/2 de devant	7	Andrew Hamilton, Senr.	8	Sableux et très- pierreux.	Erables, Bois dur, Hêtres, &c.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Ecosse en ce pays en 1827 ; il a rencontré McNab à Montréal et est convenu de s'établir dans son Township, moyen- nant une rente annuelle d'un demi minot de blé par acre qu'il défrichera, jusqu'à la concurrence de 50 acres ; il trouve qu'il a été trompé et refuse de payer sa rente.
15	1/2 de devant	7	Donald McIntyre.	10	Sableux argileux et très- pierreux.	Hêtres, Erables, Bois dur et Pins.	Chemin d'hiver.	L'occupant a rencontré McNab à Montréal ; il est convenu avec lui de s'établir dans son Township, et de lui payer un demi minot de blé pour chaque acre qu'il défrichera au dessous de ce 50 ; il se plaint d'avoir été trompé à l'égard de ce Township, et préférerait abandonner sa terre plu- tôt que de remplir les conditions de son marché. Il a deux grands garçons, qui ne sont pas établis.
16	1/2 de derrière	1	Duncan McGregor.	4	Sableux et argi- leux un peu léger.	Hêtres, Erables, Ormes, Bois blanc,	Bon Che- min d'hi- ver.	L'occupante est mère du concessionnaire ori- ginaire qui est mort ce printemps ; elle est venue d'Ecosse l'été dernier, et a promis de payer an- nuellement un quart et demi de farine pour son lot, après les trois premières années ; elle a trois grands garçons qui vivent avec elle, et sont très- capables de bucher et abattre le bois.
17	1/2 de derrière	1	Robert Stewart.	Bois cou- pé seule- ment. 3	Sableux et argi- leux.	Hêtres, Erables, Pins et Bois dur.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Ecosse en ce pays dans le mois de Novembre dernier ; il a obtenu de McNab la concession d'un lot, moyennant une rente annuelle d'un quart et demi de farine, après les trois premières années.
18	1/2 de derrière	1	Andrew Hamilton.	Bois cou- pé seule- ment. 3	Do.	Hêtres, Erables, Pins, &c.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu en ce pays en 1827 ; il est convenu avec McNab, à Montréal, de s'établir dans son Township ; il a fait avec le chef les mê- mes arrangements que son père, et refuse mainte- nant de remplir son marché. Son père est établi sur le lot No. 12, dans la 7e concession.

ETAT des Habitans établis, &c.—Continué.

Nombre.	No. de Lot.	No. de la Con.	Nom de l'Occupant.	Nombre d'acres défrichés.	Qualité du Sol.	Description du Bois.	Etat des Chemins.	REMARQUES.
19	½ de devant 26.	6	John McInnis.	7	Sableux, argileux et pierreux.	Hêtres, Erables, Bois Blanc, Pins.	Chemin d'Hiver.	L'occupant est venu en ce pays en 1827; il a rencontré McNab à Montréal, et est convenu de lui payer annuellement un demi minot de blé pour chaque acre qu'il défrichera, au dessous de 50 acres; laquelle rente sera payable après les trois premières années.
20	½ de derrière 26.	6	Alexander Stewart.	6	Sable et argile.	Hêtres, Erables et Pins.	Do.	L'occupant est venu d'Ecosse en ce pays en 1827; il a rencontré McNab à Montréal, et a fait avec lui le même marché que McInnis qui est établi sur la deventure du même lot.
21	½ de devant 25.	6	John McDeermid.	6	Sable et argile, très pierreux.	Pins, Hêtres, Erables, &c.	Do.	L'occupant est venu d'Ecosse, et s'est établi dans le Township de McNab, en l'année 1825; il a passé le même marché avec le chef de l'établissement, qu'Alexander McNab; il se plaint que le chef lui a enlevé copie de son marché, mais croit qu'il est semblable à celui de Alexander McNab; il a offert de payer annuellement 12½ minots de blé, mais le chef de l'établissement a refusé son offre.
22	½ de devant 24.	6	Duncan Campbell.	6	Sableux et très pierreux.	Do.	Do.	L'occupant est venu d'Ecosse en ce pays en 1825; il a fait en Ecosse, avec l'agent de McNab, les mêmes conventions qu'Alexander McNab et autres qui sont venus avec lui.
23	½ de derrière 24.	6	Peter McMillan.	6	Sableux, argileux et un peu pierreux.	Pins, Hêtres, Erables, Bois Blanc.	Do.	L'occupant est venu d'Ecosse en ce pays, avec Alexander McNab et autres; il a fait, avec l'agent de McNab, les mêmes conventions que les autres.
24	½ de devant 25.	10	James McLaren.	5	Sable et argile.	Pins, Erables, Hêtres, &c.	Do.	L'occupant est parti d'Ecosse en 1825, pour s'établir dans le Township; il est convenu avec l'agent de McNab, de prendre une terre aux mêmes conditions que celles de Alexander McNab et des autres qui sont arrivés en même temps que lui.

25	½ de devant 26	10	William Stora.	2	Sable et argile.	Pins, Erables, Hêtres, &c.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu d'Ecosse, et s'est établi dans le Township pour son propre compte; il est convenu de payer annuellement au chef de l'établissement deux quarts et demi de farine, après les trois premières années.
26	25	11	Duncan Anderson,	10	do.	do.	do.	L'occupant est parti d'Ecosse en 1818; s'est établi à Beckwith, et est venu dans la Township de McNab en 1826; il a acheté sa terre de McNab, 10s de l'acre payable dans 10 ans; il n'a pas fait de conventions par écrit avec le Chef.
27	23	A	Duncan Campbell,	20	do.	Hêtres, Erables et Bois blanc.	do.	L'occupant est venu d'Ecosse en Canada en 1808; il s'est établi d'abord à Glengarry, puis dans ce Township en 1824; il n'a jamais fait de conventions particulières avec le chef de l'établissement, excepté dernièrement, qu'il est convenu de lui payer 10s. de l'acre et l'intérêt jusqu'au parfait paiement du capital.
28	½ de der. 16	11	James Carmichael.	4	do.	Hêtres, Erables et Pins.	do.	L'occupant est venu en ce pays avec Alex. McNab et autres en 1825, et à tous autres égards, il se trouve dans la même situation qu'eux.
29	14	A	Peter Campbell.	5	do.	do.	do.	L'occupant est venu d'Ecosse avec Alex. McNab, et s'est établi dans le Township en 1825; il a fait les conventions avec le chef de l'établissement, et est pareillement situé à tous égards.
30	½ de devant,	5	Robert King.	6	do.	do.	do.	L'occupant s'était d'abord établi dans Beckwith; il est garçon, et est dans la Province depuis 12 ans; il est arrivé dans le Township de McNab, en 1828, et est parti pour Québec avec du Bois; il a obtenu son lot, moyennant deux quarts de farine qu'il doit payer, après les trois premières années.
31	25	6	Henry Airth.	3	do.	do.	do.	Airth a rencontré McNab à Montréal; il est convenu de s'établir aux mêmes conditions que les autres qui sont venus avec lui, c'est-à-dire, en payant un demi minot de blé pour chaque acre qu'il défrichera au dessous de 50 acres; il est actuellement sur une ferme dans le Township de Horton, et se propose d'améliorer son lot dans le Township de McNab dans le courant de l'été.
32	Lots irréguliers, 20 & 21	B	Michael Rodey.	3	Très sableux.	Epinettes, etc.	Chemin d'hiver.	L'occupant tient une Auberge, et paie une rente annuelle de £4 courant pour son lot qui est très joliment situé sur le Lac Chât; son établissement est très fréquenté par les hommes chantier.

Appendice
(H. H.)
7e Sept.

ETAT des Habitans établis, &c.—Continué.

Nombre.	No. du Lot.	No. de la Con.	Nom de l'Occupant.	Nombre d'Acres défrichés.	Qualité du sol.	Description du Bois.	Etat des Chemins.	REMARQUES.
33	1/2 de rivière 10.	B	Alexander Ross.	7	Argile, sableuse et pierreuse.	Hêtres, Erables, Pins, &c.	Chemin d'hiver.	L'occupant est venu dans le Township de McNab avec Alexander McNab et d'autres; il a fait les mêmes conventions avec le chef de l'établissement.
34	1/2 de rivière, 8	B	Malcolm McLaren.	7	Do.	Do.	Do.	do.
35	6	C	Duncan McNab,	20	Sable et argile.	Do.	Bon chemin d'hiver.	L'occupant possède son lot exempt de toute rente; sa terre est voisine de la résidence du chef.
36	15	11	John Anderson.	5	Do.	Do.	Do.	M. McDonnell n'a pas vu l'occupant; il a été informé qu'il avait émigré d'Ecosse pour s'établir sur les terres de McNab aux mêmes conditions que les autres qui sont venus avec lui.
37			Mathew Barr.					Ces cinq personnes sont établies sur la rive Est de la rivière Madawaska; il été informé que leurs améliorations et autres circonstances étaient en tout semblables à celles des personnes avec lesquelles j'ai eu une entrevue personnelle. Dans une conversation que j'ai eue avec un des officiers de ville (le Cotiseur,) j'ai appris que le nombre de noms qui paraissent sur les livres des cotisations du Township de McNab, s'élevait à 41 ou 42, ce qui s'accorde avec le nombre de personnes mentionnées dans mon rapport. Arrivé à l'extrémité S. O. du Township, je n'ai pu trouver aucune embarcation pour traverser la rivière; et c'est la raison qui m'a empêché de les voir.
38			Donald McNaughton.					
39			Alexander Goodwin,					
40			Charles Goodwin,					
41			James Storey.					

A. McDONELL.

BUREAU DU DISTRICT DE BATHURST,

Perth, 4e Novembre, 1840.

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

Monsieur,

Conformément au désir de Son Excellence en Conseil, je prends la liberté de vous transmettre ci-jointes, mes remarques sur la Pétition d'Angus McNab et autres habitans du Township de McNab, et j'espère qu'elles recevront l'approbation du Conseil.

Je suis,
Monsieur,
Votre humble Serviteur,

FRANCIS ALLAN,
Agent du District de Bathurst.

Wm. H. Lee, Ecr. }
G. Conseil Exéc. Toronto. }

A Son Excellence le Major-Général Sir George Arthur, K. C. H. Lieutenant
Gouverneur de la Province du Haut-Canada, &c. &c. &c.

La pétition des soussignés, habitans du Township de McNab, District de Bathurst, Province
du Haut-Canada, ce 14 d'Avril, 1840, expose humblement—

Que nous, les loyaux Habitans du Township de McNab, avons appris qu'Archibald McNab,
Ecuyer, a représenté au Gouvernement qu'il a dépensé une somme d'argent considérable dans le
Township pour notre soulagement.

Nous nous engageons respectueusement à faire voir, qu'il n'a pas dépensé un chelin pour
nous nulle part, si ce n'est en nous vexant et tourmentant par des poursuites en justice ; mais qu'au
contraire, il a reçu depuis l'année 1824, jusqu'à présent, de cent à huit cens louis annuellement
pour le bois qu'il a donné permission ou licence de couper ; et qu'il a reçu en partie et continue
de recevoir, cette présente année 1840, des deniers que l'on suppose devoir excéder, en totalité,
huit cens louis, avec ensemble les rentes qu'il a perçues et le prix des terres qu'il a vendues très-
chères, même à des personnes qui les avaient obtenues auparavant du Gouvernement.

Pourquoi vos pétitionnaires supplient respectueusement votre Excellence, de nommer des per-
sonnes compétentes et indépendantes, étrangères à la fois à toutes les parties, pour examiner les
matières qui font le sujet de cette pétition, et nous ne doutons pas que leur investigation ne jete
un nouveau jour sur la réclamation de McNab.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,)

Augus McNab,
John Forrest,
Andrew Hamilton,
Andrew Hamilton, Senr.
Archibald McNab,
Alexr. McNiven, Senr.
Colin McFadden,
Alexr. McNiven, Junr.
Duncan McLoucklen,
Donald McIntyre,
Alexr. Stewart, Junr.
Donald Stewart,
Allen Stewart,
Alexr. Stewart, Senr.
John Campbell,
Andrew Taylor,
John Campbell,
Morduck McDonald,

Izett Duff,
Donald McNaughton,
John McLoucklen,
James McKay,
Angus Cameron,
Alexr. Thompson,
James Robertson,
Daniel McIntyre,
Neil Robertson,
Donald Robertson,
Thomas McLoucklen,
Daniel Wilson,
Duncan McNab,
John McNab,
Mathew Bar,
John McDearmaid,
John Stewart.

Vraie Copie.

WM. H. LEE,
Agissant pour le Greffier,
Con. E.

REMARQUES sur la pétition d'Angus McNab et autres habitans du Township de McNab, relativement aux affaires générales de ce Township, par Francis Allan, Agent de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, dans le District de Bathurst.

Quant à la première assertion des Pétitionnaires " que McNab n'a pas dépensé un chelin pour eux ;" je dois dire, qu'après des recherches minutieuses à cet égard, tant parmi les habitans que parmi les gens du voisinage, je n'ai pas trouvé une seule personne qui l'ait contredite. Les chemins sont dans le plus mauvais état possible, excepté là où le terrain est dur et sec, et les émigrés rapportent que McNab, exerçant son autorité comme Magistrat, les a empêchés de travailler aux lignes régulières de chemins, en les faisant travailler à d'autres routes, dans la vue disent-ils, soit de favoriser ses propres intérêts ou de satisfaire son caprice. Ils allèguent, qu'il leur a fait faire fréquemment les travaux requis par la loi, (*Statute Work*) sur un chemin dans une saison, et qu'avant l'arrivée de l'autre saison, ce chemin était abandonné pour un nouveau qu'il avait projeté. Les deux chemins qui conduisent au sud-est du Township sont affreux ; et l'un deux est à peine praticable. Un cheval n'y peut passer dans le mois d'Août, sans s'enfoncer jusqu'au ventre presque à chaque pas, pendant une distance de quelques milles. Cependant, je n'ai pas encore pu découvrir que McNab ait jamais dépensé un chelin pour l'entretien des chemins, au delà de ce qu'il est obligé de faire par la loi. J'ai bien entendu dire, qu'il avait souscrit £20 pour aider à bâtir un Pont sur la rivière Madawaska à Aru Prion ; mais qu'il les avaient payés en chène coupé sur les terres de la Couronne ou des habitans, par les habitans eux-mêmes, soit dans le temps durant lequel ils s'étaient obligés de travailler au Pont pour leur souscription, soit en d'autres moments, et qu'il a vendu ce bois aux entrepreneurs à tant du pied. C'est pourquoi je pense qu'il n'a rien payé, quelle qu'ait été sa souscription.

McNab a dit, (et cela en ma présence) qu'il avait été obligé dans le commencement, de faire porter à dos d'hommes des provisions pour ses Emigrés, depuis les moulins de Bolton jusqu'à leurs établissemens. L'on affirme de la manière la plus positive et la plus générale, qu'il n'a pas été porté une livre de provisions, de là ou ailleurs à ses frais, pour les Emigrés. Ils ont été dans la nécessité de se transporter chez leurs amis et leurs connaissances, dans Beckwith et Ramsay, afin de se procurer des provisions à crédit pour eux et pour leurs familles. Et plusieurs des Emigrés et autres assurent, que sans la générosité des gens de Beckwith, ils auraient pu périr de faim. Bien plus, McNab a écrit à un ou plusieurs habitans de Beckwith, pour les mettre en garde de faire crédit à ses Emigrés.

Il est parfaitement vrai qu'il a reçu pour le bois qu'il a donné la permission de couper, des sommes plus ou moins considérables depuis l'année 1824, à venir jusqu'à présent. Avant qu'il eut obtenu le privilège d'accorder des licences pour couper du bois en 1835, et même depuis, il était dans l'habitude d'accorder permission d'en couper sur des terres dont il avait actuellement disposé, et d'acheter des lots de terre au nom de certaines personnes, pour nul autre motif en apparence que pour avoir le bois. Je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir constater le montant de l'argent qu'il a reçu de cette manière ; mais je suis persuadé, qu'il doit avoir été considérable, et que l'assertion faite dans la pétition n'exagère pas la somme de ses recettes en général, ni celles de cette année en particulier. Un homme du nom de Duncan, résidant sur le No. 23, dans la 12e. concession, m'a dit qu'il était prêt à prouver, qu'il avait obtenu de McNab une licence pour couper du bois dans le mois de Janvier dernier, et que cette licence était datée du mois d'Août précédent. Il a été aussi affirmé de la manière la plus positive, que McNab a fait passer de grandes quantités de bois coupés dans les Townships voisins, comme ayant été coupés dans celui de McNab, et que dans une occasion il a fait passer un radeau entier comme tel, qui venait de l'Ot-tawa, bien audessus du Township de McNab. Ce dernier fait, cependant (quoique j'en sois moi-même convaincu) serait très-difficile à prouver, parceque les Marchands de bois qui seraient les principaux témoins, se trouvent impliqués dans la fraude.

Il est aussi hors de doute, que McNab s'est fait payer des rentes par tous les Emigrés quand il a pu en obtenir, soit qu'il ait fait venir ces Emigrés en Canada lui-même ou non. Il n'y a qu'environ 15 ou 16 familles dans le Township qu'il ait fait venir à ses frais. Il est certain aussi, qu'il a vendu des terres à des prix élevés. Il a vendu les Nos. 17 et 18, abouts de la 13e. concession, à Alexander McDonald, £120. Il a vendu les Nos. 20 et 21 dans la même concession, £150, à Michael Roddy, ainsi qu'il paraît par le témoignage par écrit qui m'a été produit. J'ai aussi la preuve écrite, que Duncan Anderson a vendu le No. 25, 11e. concession, à Michael Roddy, avec les améliorations, £200 ; et que McNab a eu la moitié du prix, et Anderson l'autre moitié. Il a vendu ou essayé de vendre plusieurs lots de terres, moyennant telle somme de défrichement que les acquéreurs feraient pour lui. A ma connaissance certaine, Anderson a reçu 100 acres de terre à titre gratuit du Gouvernement, dans le Township de Beckwith, avant d'aller dans celui de McNab, et il les a vendus. Deux autres personnes ont aussi reçu des octrois de terre de McNab, savoir : Donald Fisher dans la première concession, et John McCallum dans la quatrième, qui avaient reçu autrefois des octrois gratuits du Gouvernement. Cependant, ces deux derniers nient avoir rien payé à McNab pour les terres qu'ils possèdent actuellement.

Il est également indubitable qu'un grand nombre d'Emigrés ont été harassés par des poursuites en justice, et que beaucoup plus encore ont été constamment tenus dans les alarmes par les menaces que McNab faisait de les poursuivre. John Campbell, établi sur la moitié N. E. du lot 13, 7e concession, en offre un exemple. Il est forgeron de son métier, et vint en ce pays à ses frais. Il refusa de payer la rente au Chef, ou d'en assurer le paiement par l'hypothèque de sa terre. McNab, par quelle autorité je n'en sais rien, se saisit de ses outils, et les garda pendant un grand nombre d'années.

Autre exemple. Un document illégal m'a été montré par lequel il paraîtrait, que c'était une déclaration de McNab, relative à quelque dette, qu'on dit avoir été une extorsion, et auquel était annexé un warrant ou mandat, signé par un autre Magistrat nommé Richey, pour saisir une somme d'argent qui se trouvait entre les mains d'un tiers, en satisfaction de la dette, et l'on m'a informé que ce warrant illégal a été actuellement mis à exécution.

Il est particulièrement de mon devoir de citer encore un autre exemple. Duncan McNab, qui était établi originellement sur le lot No. 18, 1ère concession, et Duncan Anderson dont il est parlé plus haut comme ayant vendu 200 acres de terre, et ayant été établi sur 100 autres acres dans la 4e concession, ont jugé à propos d'échanger leurs lots. McNab, ainsi que l'on m'a assuré, mécontent de Duncan McNab pour quelque autre raison, désapprouva l'échange en ce qui le concernait, et le poursuivit dans l'intention de le faire déguerpir du lot. Duncan McNab gagna le procès. Mais McNab afin de l'emporter sur lui, sous un prétexte ou sous un autre, obtint une patente du Gouvernment pour ce même lot de terre; il le poursuivit de nouveau, et ayant la patente du Gouvernement à produire, il gagna son procès et ruina complètement ce pauvre malheureux chargé d'une famille de jeunes enfans. Cependant Anderson, l'autre partie au contrat d'échange, est resté paisiblement en possession du lot de Duncan McNab.

Pour terminer, je prends la liberté de remarquer que McNab, s'est procuré des titres pour la plus grande partie des meilleurs lots du Township; et je dois exprimer mon opinion, qu'indépendamment des actes d'oppression et d'outrages contre l'humanité que les Emigrés allèguent contre lui, McNab a conduit les affaires du Township de la manière la plus contraire aux intérêts des Emigrés, et à ceux du pays. Il n'y a pas encore de moulin à farine dans le Township, et plusieurs des habitans sont obligés, pour aller à un moulin, de faire 14, 15 et 16 milles par des chemins qui feraient la honte des habitans dans toute autre partie du pays, établie depuis aussi longtemps que le Township de McNab. Le système de rentes et d'hypothèques, joint à une conduite arbitraire et à un esprit de persécution, semble avoir arrêté toute entreprise et paralysé l'industrie des habitans. Enfin, si McNab en avait fait un objet particulier d'étude, il n'aurait pas pu suivre une marche plus propre à créer le mécontentement et l'indisposition parmi le peuple. Le dévouement des Montagnards Ecossais envers leur Chef est trop bien connu pour qu'on puisse croire, qu'une séparation aussi marquée que celle qui existe entre McNab et ses gens se serait formée, s'il n'avait pas offensé ou blessé leurs sentimens de la manière la plus grave.

J'ai l'honneur de soumettre le rapport ci-dessus à la considération de Son Excellence.

FRANCIS ALLAN,
Agent du District de Bathurst.

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

No. 3.

RAPPORT d'Inspection des Terres promises et vendues par ARCHIBALD McNAB, Ecuier, dans le Township de McNab, District de Bathurst.

Lots.	Com- d'Acres.	Noms des Ac- quereurs primitifs	Noms des Occu- pans actuels.	Par quelle auto- rité.	Nature et éten- due des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou va- leur équipol- lente.	Nombre d'Occupans	Remarques.
12	1	T. McLachlan.	Personne.	Son frère dit qu'il a un permis d'établissement de McNab.	Aucune.	Côté sud du lot bois franc, terre légère et rocheuse. Côté nord et derrière du lot bonne terre à bois franc, sol léger et quelque rocheux. Devant, lac et marais.	Terre sèche ; 7s. 6d. l'acre.	1	J'ai vu un marché de l'écriture de McNab, et signé de lui, par lequel il promettait de vendre ce lot à Jesse et John Miller pour et en déduction du prix de dé- frichement de 18 acres de terre. Ils sont venus en Cana- da à leurs dépens.	
13	1	Donald Kerr.	Veuve Kerr et sa famille.	Permis d'éta- blissement.	Environ 20 acres, et une petite grange.	Derrière du lot ; terre légère et rocheuse. Centre, bonne en marais.	5s. l'acre.	2	Venus à leurs propres dépens.	
15	1	Donald Fisher.	Donald Fisher.	Dit qu'il a la Patente du Gouver- nement.	Environ 35 ou 40 acres, une mai- son et une grange, &c.	Devant ; rocheux pins mêlés de bois franc. Une grande partie du derrière, terre à bois franc et de moyenne qualité, rocheuse en quelques endroits. Une lièze étroite formée d'au- maie et d'un marécage couvert de cèdres et de pruches, remonte le côté nord du lot ; terre légère.	7s 6d.	3	Donald Fisher est venu dans ce pays longtems avant les émi- grés de McNab, et a reçu un octroi de 100 acres de terre du Gouvernement dans le Township de Bathurst. Il dit que McNab lui a donné un nouvel octroi de 200 acres.	
16	1	John Wallace.	John Wallace.	Permis d'éta- blissement.	15 ou 20 acres, maison et grange.	Une petite lièze du côté du sud du lot ; cèdres, pruches et tout terre à bois franc, sol léger, gros cailloux éparpillés ça et là. Bon lot.	8s. 9d.	4	Il dit qu'il ne désire pas acheter. Il a coupé 80 pièces de pin. McNab en a reçu le prix. Est venu en ce pays à ses pro- pres dépens ; dit qu'il veut bien payer sa rente.	

N.E. 1/4 15 S.O. 1/4 18	1 1	Archibald McNab, Duncan McNab.	Dn. Anderson.	Permis d'éta- blissement transporté à Anderson.	20 acres, mai- son et grange.	En général, sol léger et ro- cheux, pins au centre du lot. Le reste, bois franc mêlé avec. Je pense que du pin et de la pruche ; poste cette terre favorable pour une auberge, pourrait valoir étant près du pont de Madà-Is, l'acre ; &c. Le chemin travers-mais disons 7s. à cause de sa situation.	5s.	6	Duncan Anderson est venu dans ce pays avant les émi- grés de McNab, et a reçu un octroi gratuit de 100 acres de terre du Gouvernement. Il avait également obtenu, avant cela, de McNab, un lot dans la 11e concession, qu'il a ven- du avec les améliorations ; £200, Anderson ayant la moi- tié de cette somme, et Mc- Nab l'autre. 120 pièces de pin en ont été tirées il y a deux ans. McNab en a reçu le prix.
S.O. 1/4 19 N.E. 1/4 10	1 1	Alexandre McNee, Père, Alexandre McNee, Fils.	A. McNiven, Père.	Permis d'éta- blissement au nom d'Alex. McNee, Senr. pour tout le lot. Le propre nom, c'est Mc- Niven.	12 ou 14 acres, maison et grange.	La moitié de derrière, ro- chers, terrain inégal et pier- reux, pins et pruches mêlés de bois franc. Quelque bonne terre par petites étendues. Le côté sud du devant, petit bois franc et pin. Côté nord ; 10 ou 12 acres de bonne terre à bois franc. L'extrémité d'un marais, planté de cèdres, couvre le coin N. E. du lot ; très peu de pins bons à vendre.	5s.	7	Venus en Canada à leurs dépens.
N.E. 1/4 20 S.O. 1/4 20	1 1	A. McFadden, C. McFad- den.	C. McFadden.	Permis d'éta- blissement au nom de Co- lin McFadden, pour tout le lot.	Environ 40 acres, maison et grange.	Côté sud du lot ; rochers, terrain inégal, âpre et pierreux, et bois franc mêlé de pin ; en bien des places se trouvent de petits morceaux de bonne terre ; un marais convert de cèdres traverse tout le lot ; environ 25 acres de bonne terre sur le derrière.	5s.	8	Venu à ses dépens.
N.E. 1/4 21	1	P. McGregor.	P. McGregor.	Permis d'éta- blissement au nom de son frère Duncan, décédé.	Environ 40 acres, maison et grange.	Une petite lièze de terre inégale et rocheuse convertie de pins traverse le devant ; un marais planté de cèdres et étroit forme un angle en pas- sant sur le lot. Le reste, bois franc, bonne terre.	10.	8	Le père est mort ; cette fa- mille est venue en Canada à ses frais ; le père obtint un octroi gratuit de terre du Gou- vernement dans le district de Bathurst.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs Primitifs.	Noms des Occupans actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, laissant à côté les améliorations.	S'il a été payé l'argent à l'acré, laissant à côté les améliorations.	Nombre des Occupans.	Remarques.
1/2 N. E. 18 1/2 S. O. 18	2 2	100 100	John Smith, A. McKay,	Did. Stewart.	On rapporte que Stewart possède ce lot en vertu d'un transport.	8 ou 10 acres; une maison.	Bois franc mêlé de pins; terrain rocheux et montagneux avec de bonne terre semés ça et là, sol petit sable et très léger. Quelques pins bons pour l'exportation; situation bonne.	6s.		18	Les parties sont venues en Canada à leurs dépens. Beaucoup de pin a été tiré de ce lot; McNab en a reçu le prix.
No. 19	2	200	Wm. McNab.	Elizabeth McNiven veuve d'Alex. McNiven.	Permission d'établir au nom de A. McNiven.	Quelques acres; une maison.	Côté Sud; terre à bois franc sur le front, après quoi viennent une chaîne rocheuse couverte de pins, et un pré naturel; une autre chaîne rocheuse couverte de pins traverse près de là; sur ces deux chaînes, le bois franc se mêle aux pins; côté nord, mélange de pin et de bois franc; sol léger et mince, le roc venant partout près de la surface.	5s.		19	Venu à ses dépens: la veuve est restée avec deux enfants et sans autres moyens en apparence de se soutenir elle et sa famille, que sa propre industrie. Alexandre est le nom de son fils.
No. 20	2	200	John McNab.	Sa veuve et sa famille.	2 Permis l'établissement, un pour chaque moitié du lot.	16 acres; une maison et une grange.	Côté Sud; devant rocheux, sol léger; vers le derrière une grande savanne se termine en une prairie qui s'étend jusqu'au côté nord du lot; derrière se trouve une chaîne rocheuse couverte de bois franc; le pin sur ce lot est court et petit; une petite portion du côté nord se compose de terre à bois franc. La plus grande partie du lot, sol léger et rocheux.	5s. 6d.		20	Veuve; son mari est mort il y a six ans et elle est restée avec six enfants; Francis McNab, l'un de ses enfants est héritier, en loi.

Rapport d'Inspection, etc.—Continué.

Lots.	Con.	No. d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des Occupans actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, laissant à côté les améliorations.	S'il a été payé l'argent à l'acré, laissant à côté les améliorations.	Nombre des Occupans.	Remarques.
1/2 S. O. 21	1	100	J. McGregor.	Personne.	Sans autorité.	Aucune.	Terre inégale et rocheuse plantée de pruches et de pins, avec un mélange de bois franc, le tout d'entrecoûp de vallées et de collines rocheuses; sol léger en général. Point de bois propres à l'exportation.	Il est difficile d'évaluer le tout d'entrecoûp de vallées et de collines rocheuses; sol léger en général. Point de bois propres à l'exportation.		9	Dit, qu'il n'a jamais demandé ce lot de terre et n'a pas voulu le prendre; son nom a été mis sans son consentement; est venu en Canada à ses propres frais.
1/2 N. E. 23	1	100	Arch. McNab.	Arch. McNab.	Dit qu'il avait un permis d'établissement, mais qu'il a été brûlé.	9 ou 10 acres se prolonge en descendant sur le lot et le traverse entièrement; des marais, des chaînes de collines rocheuses et couvertes de pins et de pruches, se partagent le restant du lot qui n'est point cultivable généralement.	10 ou 12 acres sur le derrière du lot de bonne terre légère; une chaîne se prolonge en descendant sur le lot et le traverse entièrement; des marais, des chaînes de collines rocheuses et couvertes de pins et de pruches, se partagent le restant du lot qui n'est point cultivable généralement.	5s.		10	Est venu en ce pays à ses dépens. 35 pièces de bois ont été coupées sur le lot, et l'occupant en a reçu le prix.
1/2 S. O. 23	1	100	John McNab.	Personne.		Aucune.	Des chaînes de collines rocheuses couvertes de pins et de pruches, les arbres de pins tous morts par le ravage des chenilles.	2s. 6d.		11	Il ignorait entièrement qu'un permis d'établissement lui assignât ce lot, n'a pas voulu le prendre ni payer les taxes; il est fils de l'acquéreur qui précède; est venu avec son père.
1/2 N. E. 25	1	100	Robt. Stewart.	Robt. Stewart.	Permis d'établissement.	25 acres ou un petit morceau devant; plus, maison et grange.	Côté sud du lot à partir du derrière, très rocheux non labourable, excepté un petit morceau devant; le reste se compose de bonne terre à bois franc, hors 2 ou 3 acres de marais.	7s. 6d.	A payé 6 années de rente à 1/4 quart de Fleur, à 30s. 9 quarts à 30s. £13 10s.	12	Venu en Canada à ses propres frais. 12 pièces de bois coupées sur le lot, dont il a reçu le prix.
N. E. 1/2 26	1	100	A. Cameron, inscrit dans la liste.	A. Hamilton.	Permis d'établissement au nom d'André Hamilton.	20 acres, maison et grange.	Bonne terre à bois franc assez rocheuse, sol léger.	8s. 9d.		13	Émigré de la société de Glasgow, McNab a payé le passage depuis Lochline à Chatts, et a donné un quart de lard et deux quarts de farine pour 8 à 10 familles.

No. 12	2	200	Ed. McGregor.	Ed. McGregor.	Permis d'Éta- blissement.	30 acres, mai- son et grange.	La moitié de derrière du lot, excepté 5 ou 6 acres, se com- pose d'un marais couvert de cédres, de pruches et d'épi- nettes; la pointe d'un pré na- turel s'étant sur ce lot près du front, où commence un ma- rais planté de cédres et de pruches qui se termine par un <i>Asb. swale</i> , qui traverse pres- que tout le lot. Le reste du lot, mélange de bois franc et de pin; rochers et sol pier- reux en général.	5s.	14	Vint en Canada à ses propres frais, et obtint un octroi gratuit de terre, au- trefois dans le Township de Bathurst; tout le pin bon à vendre a été tiré; McNab en a reçu le prix. Il peut y en avoir encore 10 ou 12 inor- çaux.
N.E. 13	2	100	Issac Duff.	Izett Duff.	Marché verbal avec McNab.	10 ou 12 acres et maison,	Environ 25 acres de bois franc sur le devant; terrain extrêmement rocheux, sol lé- ger; le reste du lot marais planté de cédres.	3s. 6d.	15	Venu à ses dépens.
No. 14	2	200	D. McNaugh. ton.	D. McNaugh- ton.	Permis d'Éta- blissement.	25 acres, mai- son et grange.	La moitié de devant du lot, bonne terre à bois franc, ex- cepté quelques acres de ma- rais avec des rochers qui sortent de terre en quelques endroits. La moitié de der- rière est un marais incultivable planté de cédres et d'épi- nettes, à l'exception de 12 ou 15 acres de terre rocheuse à bois franc; la moitié de de- vant, terre argileuse; sèche la moitié de derrière, terre et légère.	6s. de l'acre	16	A payé à McNab la va- leur de £10 en tout, dont £5 ont été payés en argent; der- nier reçu pro- duit.
No. 15	2	200	D. McLaugh- lan.	D. McLaugh- lan.	Permis d'Éta- blissement.	60 ou 70 acres, maison et grange.	Sur le côté nord de la moi- tié de devant, se trouve une chaîne de roche couverte de pins et en bois d'aunes; sur le derrière sont des collines après et rocheuses où règne un mélange de bois franc et de pruche. Le côté sud de la moitié de derrière, quelque terre à bois franc, rochers, sol léger et pierreux; la partie défrichée portait du bois franc, sol léger; terrain mon- tagneux, pierreux et rochers sur quelques endroits.	6s.	17	Venu à ses dépens.

No. 22	2	200	Angus McNab & Jn. McNab.	Angus McNab.	Permis d'établissement pour tout le lot.	30 acres, mai- son et grange.	Front du lot et partie du côté sud, cédres, pruches et frênes couvrant une savanne; il vient ensuite une terre ro- cheuse, couverte de bois franc mêlé de pin; une petite li- sière de terre marécageuse passe sur le derrière; sol lé- ger et pierreux en général. Très-rocheux et montagneux; un pré naturel s'étend sur le côté sud de la moitié de de- vant; environ 25 acres de bois franc sur le derrière du lot; le reste est composé de terre légère, de collines rocheu- ses couvertes de pins et de pruches entremêlés de bois franc.	6s.	21	Venu à ses propres dépens; John est fils d'Angus qui ignorait que la moitié du lot avait été assigné à John.
1/2 N.E. 24	2	100	P. McArthur Jn. Stewart.	Duncan Mc- Laughlan.	Permis d'établissement	12 acres, mai- son.	Devant, bonne terre légère entrecoupée par des rochers; un marais se prolonge en des- cendant sur le côté sud du lot, et un autre traverse la moitié de derrière; le derrière se compose de collines rocheuses couvertes de pruches et de pins entremêlés de bois franc; côté nord, bonne terre à bois franc, une partie du derrière, et toute la moitié de devant, sol léger, petits arbres de pin; très peu de bons pour le mar- ché.	5s.	22	Venu à ses propres dépens; McNab l'a assisté pour mon- ter, c. a. d. McArthur.
No. 25	2	200	James Morris.	James Morris.	Permis d'éta- blissement.	40 acres, mai- son et grange.	Environ 35 acres du devant, terre à bois franc dont un tiers très rocheux et non labourable, le reste se compose d'une ter- re marécageuse qui pousse des cédres et des épinettes, et de fondrières.	7. 6d.	23	Venu à ses propres dépens; on rapporte que McNab a ob- tenu la patente et refuse de la donner.
No. 27	2	100	John Forrest.	John Forrest.	Permis d'éta- blissement.	20 acres, mai- son et grange.	Une petite lisière de terre marécageuse descend du côté du nord du lot; le reste est de bonne terre à bois franc, sol léger et pierreux.	4s.	24	Venu à ses propres dépens.
1/2 N.E. 5	3	100	Eustan Barrie.	Eus. Barrière.	Permis d'éta- blissement, Eus. Barrière.	20 acres, mai- son.		10s.	25	Est venu là à ses propres dépens; ne peut pas trou- ver de reçu pour sa rente.

Rapport d'Inspection, etc.—Continué.

Lois.	Con.	Nom- bre d'acres.	Noms des ac- quéreurs pri- mitifs.	Noms des oc- cupans actuels.	Parquelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant s'il a été payé de l'acre, lais- sant de côté les amé- liora- tions.	Nombre d'occu- pans.	Remarques.
1 S. O. 5	3	about.	Dn. Robertson.	Personne.		Aucune.	Echancré par le devant ; terre âpre et matcageuse sur le lac ; 14 ou 15 acres de bois franc, sol léger et pierreux.	4s.	26	Vu un arrangement de l'é- criture de McNab, par lequel il donnait ce lot à J. & J. Millar, pour défricher de la terre pour lui.
No. 6	3	about.	Smith Leith.	Jessie et John Millar.	Bail de Mc- Nab.	18 acres et une maison.	Bonne terre à bois franc, sol léger ; une grande partie par la chausée du moulin de McNab ; situation bonne.	12s. 6d.	27	L'on dit que McNab, a le contract pour ce lot.
No. 8	3	about.	Allan McNab.	Le Laird de McNab.		6 ou 7 acres, une maison.	Cèdres, pruches et pins le long du lac ; le reste de bon bois franc ; terre légère ; si- tuation bonne.	15s.	28	
No. 9	3	200	Allan McNab.	Alex Ferguson	Promesse ver- bale de Mc- Nab.	30 acres, une maison.	La moitié de devant, terre à pin, sol sableux blanc ; les améliorations ont été faites sur la partie qui poussait du bois franc ; rochers sol léger et pierreux. Derrière, marais rochers et pré naturel ; une lisière de bois franc traverse cette partie du lot.	6s.	29	Dit que McNab lui a fait la promesse de ce lot ; mais qu'il n'a pas voulu ensuite lui don- ner. Ferguson est venu en ce pays à ses dépens.
No. 10	3	200	John Cameron	Veuve Ca- meron.	Permis d'éta- blissement.	12 acres, une maison.	Une lisière de pin et de pruche traverse le devant ; le reste, bonne terre à bois franc et sol léger.	6s. 6d.	30	
No. 11	3	200	Jn. Ferguson.	Alex. Stuart.	Permis d'éta- blissement pour la moitié S. O. seulement.	Aucune.	Terre à bois de pin, lequel a été brûlé, sol sableux, quel- que terre à bois franc ; ro- chers, terrain pierreux.	5s.	31	

No.	Con.	Nom- bre d'acres.	Noms des ac- quéreurs pri- mitifs.	Noms des oc- cupans actuels.	Parquelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant s'il a été payé de l'acre, lais- sant de côté les amé- liora- tions.	Nombre d'occu- pans.	Remarques.
No. 12	3	200	Jn. Robertson.	Personne.		Aucune.	Devant ; pré, pins brûlés, sol sableux ; la moitié de der- rière est presque toute en ma- rais.	4s.	31	
1 N.E. 13	3	100	Alex. Cam- eron.	James McKay.	Permis d'éta- blissement transporté à McKay.	20 acres, une maison.	Derrière ; bois franc, sol rochers et léger, gros cail- lon et grange.	6s.	32	Dit qu'il a payé 6 quarts de fleur à 30s £7 10 ; a les quittances des gens qui ont reçu la fleur sur l'ordre de McNab.
No. 15	3	200	Arch. McNab.	John Mc- Laughlan Junr.	Parmis d'éta- blissement.	25 acres, une maison.	Environ 35 acres devant, de terre pierreuse à bois franc, et vers le côté du nord des rochers coupés en precipices ; au milieu du lot, un grand ma- rais planté de pins ; derrière, coin du nord, bois franc, sol léger.	6s.	33	Est venu en ce pays à ses dépens.
1 N.E. 25	3	100	George Morris.	Jas. Morris.	Réclame un permis d'éta- blissement pour tout le lot.	Aucune.	Collines rocheuses, entre lesquelles se trouvent des morceaux de bonne terre par tout le lot ; le bois se com- pose de pruche et de pin mêlé avec du bois franc, sol léger.	5s.	34	Est venu en ce pays à ses dépens.
No. 1	4	200	A. Stevenson.	Personne.		Aucune.	Terrain inégal couvert de pin et de pruche ; rochers et marais, sol léger.	4s.	35	
No. 2	4	200	Did. Paterson.	Personne.		Aucune.	Terrain inégal ; pins, rochers et marais ; sol léger.	4s.	36	
No. 4	4	200	James Dunlop.	Robert Hall.	Permis d'éta- blissement transporté.	10 acres, une maison.	Devant ; bonne terre ; bois franc du côté droit ; un ma- rais traverse le lot diagonale- ment et en couvre le coin sud- ouest ; terrain inégal couvert de pruches ; le reste du lot, rochers planté de pins ; 15 ou 20 acres derrière, de bonne terre à bois franc, sol léger.	4s.	37	25 pièces de bois ont été coupés sur ce lot l'année der- nière. Il reste peu de bois bon pour l'exportation ; est venu à ses dépens.

RAP PORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nom- bre d'Acres	Noms des ac- quéreurs pri- mitifs.	Noms des occupants actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre au- jourd'hui, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'ar- gent à McNab ou valeur é- quivalente.	Nombre de Locupans	Remarques.
1/2 O 6	4	100	Allan McNab.	Hem, Hunter.	Promesse ver- bale du lot par McNab.	3 ou 4 acres, maison.	Pins mêlés avec du bois franc, terre rocheuse ; le roc paraît en plusieurs places ; une crique existe sur le lot ; sol léger, bonne situation.	8s. 9d.		38	Est venu dans le Town- ship à ses propres frais,
1/2 N.E. 6	4	100	Greg. McNab.	Personne.	Aucune.	Aucune.	Environ 20 ou 30 acres de terre à bois franc sur le der- rière ; bonne terre légère ; le reste rocheux et planté de pins.	4s.		39	Personne n'a jamais enten- du parler de Greg. McNab. Permis supposé obtenu, afin de pouvoir couper du bois.
1/2 S. O. 7	4	100	Allan McNab.	Le Laird de McNab.		2 ou 3 acres ; 2 maisons et 1 moulin à scie.	Côté sud entrecoupé et rocheux ; une petite rivière descend sur ce lot une petite distance. Le côté nord et le centre du lot sont bien meil- leurs ; mais le devant est rocheux. Le bois, c'est du pin et de la pruche, avec mé- lange de bois franc. Situa- tion bonne.	10s.		40	McNab a fait changer ici la ligne de concession par un ordre de la Cour de Sessions, et je ne puis pas dire exacte- ment, si le moulin à scie est dans la 3e ou la 4e con- cession ; le moulin est bâti dans la ligne, et McNab pas- sède le terrain qu'il y a de chaque côté.
No. 12	4	200	Alexandre Thomson.	Personne.	Aucune.	Aucune.	Pruches et pins ; rochers et marais couvert de cédres, sol léger.	4s.		41	
1/2 N.E. 13 1/2 N.E. 13	4	100 100	Arc. Came- ron, Ang. Came- ron.	An. Camcron.	Permis d'éta- blissement à Angus Cameron pour tout le lot.	30 ou 40 acres, maison et grange.	Moitié de devant, bois franc, rochers, sol pierreux et lé- ger ; derrière, terre à pins, marais couvert de cédres et de pruches avec des groupes d'arbres de bois franc.	6s.	Dit qu'il a payé £2 10s. à McNab.	42	Une grande quantité de pin a été enlevée de dessus ce lot, en vertu d'une per- mission, ou licence, de Mc- Nab ; celui qui est resté, n'est pas bon pour le marché.

Lots.	Con.	Nom- bre d'Acres	Noms des ac- quéreurs pri- mitifs.	Noms des occupants actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre au- jourd'hui, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'ar- gent à McNab ou valeur é- quivalente.	Nombre de Locupans	Remarques.
No. 14	4	200	Dn. Anderson.	Dn. McNab.	D. McNab, 8 ou 10 acres, échange avec D. Anderson.	8 ou 10 acres, maison et grange.	Sur le devant il y a très-peu de bois franc dans ce qui reste à défricher ; le restant se com- pose de terre à pruche et de marais couvert de cédres. Le derrière du lot, pin, sol léger.	5s.		43	Le chef pour quelque raison ou autre s'est fait expédier le contrat, et a poursuivi cet homme pour le faire déguer- pir, et l'a ruiné en frais de justice. Anderson est en pos- session du lot échangé. Il est venu à ses frais.
No. 20	4	200	Alex. McNeil, R. Robertson.	Personne.	Permission d'établis- sement fait au nom de Ro- bertson.	15 acres, mai- son et grange.	Le devant, montagnes et ro- chers jusqu'à plus de la moi- tié du lot du côté nord ; pins et pruches entremêlés de bois franc ; une petite prairie na- turelle avec une crique qui traverse presque la moitié de la terre qui est ici très-ro- cheuse et boisée de pruches. Derrière, sol léger et sableux, d'où s'élevent des rochers en plusieurs endroits.	5s.	1/4 quart de fleur à 30s. £2 5. Reçu pro- duit.	44	Est venu à ses frais.
No. 22	4	200	Jn. Robertson.	Personne.	Permission d'é- tablissement pour la moitié de derrière.	2 ou 3 acres.	Moitié de devant, chaînes rocheuses couvertes de pins avec marécages et aunaies dans les vallées. Il y a quel- ques pins bons à exporter. Derrière, bonne terre à bois franc, sol léger.			45	Il déclare qu'il n'a eu un permis d'établissement pour le derrière seulement, et n'en de- mande pas plus ; il réside avec son père sur la Grande Rivière. Le chef l'a fait venir lorsqu'il était encore enfant, avec la fa- mille de son père. Est venu à ses dépens ; il avait obtenu un octroi gratuit de 100 acres auparavant, du Gouvernement dans le Town- ship de Buckwith ; ce qui lui fait un octroi de 200 acres en tout.
1/2 N. E. 24	4	100	Jn. McCallum.	Jn. McCallum	Contrat expé- dié.	15 acres, mai- son et grange.	Un marais traverse le devant, et derrière le marais, le terrain est rocheux ; le reste du lot se compose de bonne terre à bois franc.	7s.		45	Les habitants disent, que Mc- Nab a donné cette moitié de lot pour bâtir une maison d'école, et pour d'autre fins.
1/2 N. E. 25	4	100	Wm. Richards.	Personne.	Aucune.	Aucune.	Presque tout en marécage et en rochers, couverts de pru- ches et de pins ; il y a quel- ques acres derrière seulement propre à la culture.	3s.		46	

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lot.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupants actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
No. 27	4	100	J. McDermot.	Jn. McDermot.	Permis d'établissement.	25 acres, maison et grange.	Il y a un peu de bonne terre sur le devant et l'angle S. E. ; tout le côté nord est extrêmement élevé, rocheux et montagneux, le pin y est petit et entremêlé de pruches et de bois franc ; ce qu'il y a d'amélioré sur le derrière, est de bonne terre ; le sol est léger et il y a environ 30 acres dans tout le lot propres à la culture, mais de bonne terre.	5s.	48	Est venu à ses dépens.	
No. 1	5	200	David Brenner	Personne.	On dit que le contrat a été expédié.	Aucune.	Il y a une petite étendue de terre à pin marécageuse sur le devant ; le reste, sol léger couvert de bon bois franc, bon lot.	8s. 9d.	49	J'ai été informé que Brenner a obtenu ce lot, à condition qu'il défricherait de la terre pour McNab au lac blanc.	
No. 5	5	200	Did. Paterson.	Did. Paterson.	Permis d'établissement.	12 ou 15 acres, maison et une maison.	Le devant ou moitié ouest, bonne terre à bois franc, d'où s'élevent en quelques endroits des rochers ; moitié de derrière, chaînes rocheuses couvertes de pins ; il y a un peu de bois franc sur le devant de cette moitié, le derrière est marécageux, couvert de pins et de cèdres, sol léger.	6s.	50	Une quantité de pin assez considérable a été coupée sur ce lot avec la permission de McNab ; l'occupant en a coupé 32 pièces l'année dernière ; il est venu à ses frais.	
½ S. O. 6	5	100	Dn. McNab.	Dn. McNab.	Permis d'établissement.	25 acres, maison et grange.	Les ¾ environ de la moitié du lot se composent de bonne terre légère à bois franc ; le reste est rocheux et couvert de pins et de pruches.	7s.	51	Bois coupé en vertu de la licence accordée par McNab ; il est venu à ses frais.	
¼ N.E. 6	5	100	John McNab.	Personne.	Aucune.	Chaines rocheuses couvertes de pins ; il n'y a pas plus de 4 ou 5 acres à la culture.		2s. 6d.	52	John McNab réside avec son père, et n'a jamais demandé ce lot ; il ignorait que le permis d'établissement eut été fait en son nom ; et ne veut pas acheter cette terre.	

No. 7	5	200	Matthew Barr.	Matthew Barr.	Permis d'établissement.	25 acres, maison et grange.	Devant, bonne terre légère à bois franc ; centre, sol léger et pierreux, bois franc ; derrière, marais couvert de pins et de pruches, colline, couverte de pins et de roches nus.	6s.	Il dit qu'il a payé à McNab £8 en fleur ; n'a pas de reçu, mais peut le prouver.	53	Beaucoup de bois a été coupé sur ce lot, une partie en vertu d'une licence de McNab ; il lui a payé £8, n'a pas de reçu, mais peut le prouver ; est venu à ses frais.
No. 8	5	200	Thomas McLaughlan.	Thomas McLaughlan.	Permis d'établissement.	10 acres, maison et grange.	Devant, terrain inégal couvert de pruches et de pins ; centre, 15 ou 20 acres de bonne terre à bois franc, sol léger, beaucoup de gros cailloux ; quelque terre marécageuse.	5s.	Il dit qu'il a payé à McNab 2 quarts de fleur, £3 ; n'a pas de reçu, mais peut le prouver.	54	Il se plaint d'avoir été harassé et menacé d'être poursuivi par le chef, comme bien d'autres. Tout le pin de prix a été enlevé. Il est venu à ses dépens.
½ N.E. 11	5	100	Jos. Paterson, Jas. Robertson.	Jos. Robertson.	Ordre verbal de McNab.	* 12 ou 15 acres, maison et grange.	Devant, bois franc, sol léger ; derrière, terrain inégal couvert de pins mêlés de bois franc, quelque terre marécageuse et beaucoup de cailloux éparpillés sur toute l'étendue du lot.	6s.	Joseph Paterson est convenu avec le chef, de lui bâtir une maison pour cette moitié de lot. Il n'a pas bâti la maison du chef, et n'a jamais pris possession du lot que l'occupant actuel possède en vertu d'une permission verbale ; est venu à ses dépens.	55	
¼ N.E. 12	5	100	John Sinclair, A. Thomson.	A. Thomson.	Permis d'établissement au nom de Thomson.	12 ou 15 acres, maison et grange.	Ce lot ressemble au précédent.	6s.		56	Est venu à ses dépens.
½ S.O. 20	5	100	Jno. Ferguson, Robert Robertson en est chargé.	Personne. Robert Robertson en est chargé.	Permis d'établissement.	8 ou 10 acres.	Côté nord du lot très-rocheux et montagneux, pins mêlés de bois franc, sol léger ; un marécage s'étend du devant au derrière du lot.	5s.	1½ quart de fleur à 30s, reçu produit. (Voyez No. 44.)	57	Une assez grande quantité de bois a été coupée sur ce lot ; McNab en a été payé. Il y a encore quelques pins bons pour l'exportation. Est venu à ses frais.
No. 21	5	200	Duncan Carmichael.	Personne.	Permis d'établissement.	3 ou 4 acres.	Moitié de devant, bonne terre un peu rocheuse du côté du sud, bois franc ; moitié de derrière entièrement marécageuse, à l'exception d'une petite île angulaire de très-peu d'étendue.			58	Est venu à l'âge de 11 ans avec la famille de son père que McNab a fait venir ; il désire n'acheter que la moitié du devant, a payé 2 années de rente, 1½ quart de fleur chaque.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lot.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs Primitifs.	Noms des Occupans actuels.	Par quelle Autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, lais-McNab ou variant de côté les leur améliorations.	S'il a été payé de l'argent à lais-McNab ou va-équivalente.	Nombre d'occu-pans.	Remarques.
½ S. O. 23	5	100	Thos. Froud.	Thos. Froud.	Permis d'établissement.	15 ou 16 acres, maison et grange.	Devant du lot, côté nord, bois franc, sol léger et rocheux; une prairie naturelle s'étend sur toute la longueur de la terre vers le centre; côté sud, pin, sol léger et sableux; derrière, terrain rocheux.	5s.		59	Est venu à ses frais; a payé une année de rente, mais n'a pas de reçu. 30 pièces de pin coupées pour lesquelles McNab a été payé.
½ S. O. 26	5	100	Robert King.	M. McDonald.	Permis d'établissement transporté.	12 acres et une maison.	Bois franc mêlé de pin; terrain rocheux et pierreux.	5s.		60	Est venu à ses frais.
½ N. E. 26	5	100	George Fox.	Personne.	Aucune.		Un marécage couvert de cèdres descend une distance considérable du côté sud, bois franc mêlé de pin, sol argileux et en quelques endroits léger.	6s.		61	Est venu à ses dépens.
No. 7,	6	200	Mathew Barr.	Personne	Aucune.		Terre basse et humide couverte de pins et de bouleaux; très-mauvaise.	3s.		62	Barr dit qu'il n'a rien à faire avec ce lot; un permis d'établissement lui a été donné afin que le chef pût recevoir le prix du bois coupé avant d'obtenir le privilège.
½ N. E. 11 devrait être 12	6	100	James Wilson.	Allan Stewart.	Permis d'établissement transporté.	Aucune.	Quelque bonne terre à bois franc, entrecoupée par des ravins profonds et par une rivière dont les rives sont à-pic; lot non cultivable en bien des endroits.	5s.		63	Allan Stewart est venu à ses frais; il réside sur le lot voisin. Ce lot est le No. 12. Wilson est venu aussi à ses dépens.

½ N. E. 12 devrait être 13	6	100	James Wilson.	Allan Stewart.	Permis d'établissement transporté.	6 ou 7 acres.	Collines, bois franc mêlé de pin; bon sol, un peu léger; rocheux derrière.	6s.		64	Comme plus haut; et le No. est 13.
½ S. O. 24	6	100	Dn. Campbell.	Dn. Campbell.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Rocheux devant, particulièrement le long de la ligne; un petit marais dans l'angle S. O.; une petite crique dont les rives sont basses et marécageuses, forme un détour en traversant le lot, dont le restant se compose d'un sol pierreux et léger; rochers en quelques endroits.	6s. 6d.	Payé 8 années de rente; 12 minots de blé par année, 96 minots à 5s. 224; n'a point de reçu.	65	Le chef l'a fait venir lui et sa famille; a toujours payé sa rente jusqu'en 1837. Les noms de D. Campbell et P. McMillan sont inscrits dans la liste pour l'autre lot. Ceci est exact.
½ N. E. 24	6	100	P. McMillan.	P. McMillan.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Un ruisseau coupe le coin S. E. du lot; terre basse couverte de pins, près du ruisseau, basse et marécageuse derrière; côté nord rocheux et pierreux vers le devant, sol léger.	6s. 6d.	Payé 8 années de rente, 12 minots de blé par année, 96 minots à 5s. 224; n'a point de reçu.	66	Le chef l'a fait venir; a payé sa rente jusqu'en 1837; son nom est inscrit dans la liste pour la moitié S. O., mais il possède la moitié N. E. (voyez plus haut)
½ S. O. 25	6	100	J. McDiarmid.	J. McDiarmid.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Marécage couvert de cèdres sur le devant près de la ligne de concession; rocheux dans l'angle N. O.; côté sud, sol léger et pierreux; un petit marais se trouve derrière du côté du nord.	6s. 6d.	Payé 8 années de rente, 12 minots de blé par année, 96 minots à 5s. 224; dernier reçu produit.	67	Le chef l'a fait venir; a payé sa rente depuis '29 jusqu'en '36, 12 minots de blé par année.
½ N. E. 25	6	100	James Miller.	James Millar.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Terre basse et marécageuse au derrière du lot; rocheuse et pierreuse au centre avec une savanne couverte de pins qui s'étend jusqu'à près du centre du côté nord; le reste, bois franc, sol sec et léger.	5s.		68	Est venu à ses dépens; a payé le Laird 2 minots de fleur; n'a pas de reçu.
½ N. E. 26	6	100	Alex. Stewart.	Personne.	Aucune.		Côté sud du devant du lot, bois franc entremêlé de pins, sol léger; derrière, sol léger et pierreux, avec un petit marais du côté nord.	5s.		69	McNab a donné licence pour couper tout le bois, et l'on suppose que Stewart a abandonné le lot.

Rapport d'Inspection, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des Occupans actuels.	Par quelle autorité.	Nature des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, laissant côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
1 S.O. 26	6	200	John McInnes.	Jno. McInnes.	Permis d'établissement.	25 ou 30 acres, maison et grange.	Devant et côté sud, bois franc, bonne terre légère; angle Sud-Est, rocheux. Centre et angle S. O. de devant, bonne terre à bois franc; côté sud sol argileux; un marécage boisé de pins et de cèdres couvre l'angle N. O.	6s.		70	Est venu lui et sa famille à ses dépens jusqu'à Montréal, et à ceux de McNab, de Montréal à Huil.
No. 27	6	100	Robt. McNe.	J. McCallum.		3 ou 4 acres, et maison.	Devant, bonne terre à bois franc, derrière pins et terre légère.	6s.		71	Est venu en ce pays à ses dépens; il n'a pris possession que récemment.
1 N.E. 10	7	100	Jn. McIntyre.	Jno. McIntyre.	Permis d'établissement.	12 ou 13 acres.	Devant, terrain inégal couvert de pins, sol argileux; un marécage étroit couvert de cèdres traverse le lot; des chaînes rocheuses couronnées de pins parcourent le centre; derrière, bois franc, excepté l'angle S. E. ou c'est du pin; sol quelque peu argileux; environ 15 ou 16 acres de bonne terre sur le derrière.	5s.		72	Le chef l'a fait venir.
1 N.E. 11	7	100	P. McIntyre.	P. McIntyre, pour son frère qui a loué le lot.	Permis d'établissement.	18 ou 20 acres, et maison.	Devant, bois franc mêlé de pins; une chaîne de terre rocheuse traverse le lot à 40 ou 50 rods du derrière; derrière, rocheux à l'angle sud; le reste de bonne terre à bois franc jusqu'à la chaîne rocheuse, sol léger.	6s.		73	Le chef l'a fait venir lui sa femme et trois enfants; McNab l'a poursuivi et il lui a consenti une obligation pour £80; la moitié est payée, et les cautions vont bientôt payer la balance, McNab a fait vendre ses animaux.

1 N.E. 12	7	100	Dld. McIntyre.	Donald McIntyre, réside dans le voisinage.	Permis d'établissement.	Aucune. Un petit morceau avait été défriché; mais il est repoussé.	Bonne terre à bois franc; une partie, terre forte pressurée; argileuse; derrière, sol léger.	8s. 9d.	Reçu pour £20 produit.	74	Le chef la fait venir; il a produit un reçu écrit et signé par McNab qui le décharge de la dette encourue pour le faire venir en ce Pays, et dans lequel le chef déclare qu'il aura un lot de terre à titre gratuit; il n'a pas de famille.
1 S.O. 12 devrait être.	7	100	Dld. Stewart.	Dld. Stewart.	Permis d'établissement.	20 acres, maison et grange.	Devant, terre légère à bois franc; une chaîne rocheuse du côté nord se prolonge jusqu'au derrière en faisant un angle; bois franc en général mêlé de pruche et de pin.	6s.		75	La borne de l'angle N. O. du lot est un arbre sur lequel est marqué 13 d'un côté et 14 de l'autre; il est venu dans ce pays à ses dépens.
1 S.O. 13 devrait être No. 14	7	100	D. McIntosh.	Dld. McIntyre.	Permis d'établissement.	16 acres, maison et grange.	Devant extrêmement rocheux et pierreux; bois franc, sol léger; marais du côté nord et derrière pins, pruches et cèdres.	4s.		76	Est venu dans ce pays à ses dépens.
1 N.E. 13 devrait être 14	7	100	John Brown.	Jno. Campbell.	Permis d'établissement.	20 acres et une maison.	Une partie couverte de bois franc; une partie assez pierreuse avec des rochers en quelques endroits; un marécage et un bois de pins traversent le lot près du derrière.	7s.		77	Le lot a été originairement accordé à Donald Fisher qui s'est noyé, ensuite à John Brown qui est mort; sa veuve a abandonné ce lot et en a obtenu un autre de McNab dans la 11e concession. Campbell a fait les améliorations, et se plaint de ce que McNab s'est emparé de ses outils de forgeron et les a gardés 15 ans; est venu à ses dépens.
1 N.E. 15	7	100	Veuve Fisher.	Personne.	Aucune.		Terre basse en général; quelque morceaux de terre sèche à bois franc; une prairie naturelle derrière; et un marais près de la ligne de concession derrière, dans laquelle on enfonce dans le mois de Juillet jusqu'à la cheville du pied.	3s.		78	McNab l'a fait venir.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lot.	Con.	Nom- bre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étan- due des amé- liorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équiva- lente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
½ S. O. 15	7	100	Alex. Goodwin.	Personne.		Aucune.	Pins et sapins, terre basse partout parsemée de morceaux de terre sèche non susceptible de culture dans l'état actuel du pays.	3s.		79	Est venu à ses dépens ; Goodwin a fait de grandes améliorations à Fitzroy.
½ S. O. 25	6	100	James Millar.	Personne.		Aucune.	Terre basse, pins, sol argileux.	4s.		80	Millar n'a jamais eu de permis d'établissement, ni ne savait que son nom avait été inscrit pour le lot ; il suppose que cela a été fait dans la vue de permettre à McNab d'enlever le pin, avant qu'il ait obtenu le privilège du bois.
½ N. E. 25	7	100	John Preston.	Personne.		Aucune.	Terre basse, pins, sol argileux.	4s.		81	Aucun des émigrés n'a pu donner des informations concernant Preston, et n'a jamais connu cet homme.
½ N. E. 26 ½ S. O. 26	7 7	100 100	M. McFarlane. A. McInnes.	Personne.		3 ou 4 acres.	Terre basse, pins, sol argileux ; marécages et rochers considérable.	5s.		82	Un Dr. Carswell et Geo. Fox ont une fois pris possession de ce lot ; mais ils l'ont abandonné ensuite.
No. 5	8	200	Arch. McNab.	Personne.		Aucune.	Coupé par la rivière Madawaska, pins et sapins ; terrain rocheux et inégal, pruches et pins.	6s.		83	On supposait qu'un privilège de pouvoir d'eau a été donné ou retenu sur ce lot.
½ N. E. 7	8	100	J. McDonald.	Personne.		7 ou 8 acres, et une vieille maison.	Pins, sol argileux et qui paraît très stérile, excepté près de la rivière.	5s.		84	Noyé dans la rivière Madawaska le printemps dernier ; sa veuve et ses enfans résident dans l'endroit nouvellement arpenté.

Lot.	Con.	Nom- bre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étan- due des amé- liorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équiva- lente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
½ S. O. 9	8	100	J. McFarlane.	Personne.		7 ou 8 acres.	Pins et marécage, très peu de bonne terre sur le lot ; tout le bois a été coupé ou à peu près, sol argileux.	4s.		85	Réside avec ses fils sur les terres nouvellement arpentées.
½ S. O. 11	8	100	Neil Robertson.	Neil Robertson.		25 acres, maison et grange.	Très-rocheux du côté sud du lot ; le reste sol léger et gravois ; avec beaucoup de rochers, bois franc ; derrière, marais couvert de cèdres.	6s.		86	Est venu en ce pays à ses dépens, mais le Chef a une réclamation à exercer contre lui de £2 15s. pour avoir fait venir sa famille de Montréal.
½ S. O. 12	8	100	Did. McNab.	A. Taylor.		10 acres et maison.	Rocheux devant, excepté quelques acres du côté du nord ; tout le reste du lot est rocheux jusqu'au marais boisé de cèdres qui traverse le derrière, bois franc ; les quelques acres du côté du nord, bonne terre légère ; la plus grande partie du lot qui n'est pas marécageuse se compose de rochers.	5s.		87	Est venu à ses frais dans ce pays.
½ S. O. 13	8	100	Alex. McNab.	Personne.		3 ou 4 acres défrichés, mais repoussés.	Quelques acres 10 ou 12 dans l'angle Sud Est du lot, sol léger, bois franc ; le reste marais couvert de cèdre, aunaie et des terres brûlées dont le bois a repoussé et est impropriable à cause des brounailles.	3s.		88	
No. 17	8	200	James Aiken.	Personne.		Aucune.	Pins, Sapins.	3s.		89	Aiken ne s'est jamais établi sur ce lot, ni n'a pu le faire ; il paraît que le permis d'établissement n'a été fait que pour permettre de vendre le bois.
No. 18	8	200	Jas. McCaul. alias McNab.	Personne.		Aucune.	Terre humide, Pins et Sapins.	4s.		90	N'y a jamais résidé.
No. 16	9	200	Alex. McCaul alias McNab.	Personne.		Aucune.	Terre humide, Pins et Sapins.	4s.		91	Ne s'est jamais établi sur le lot.

RAPPORT D'INSPECTION, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nom- bre d'Acres mités.	Noms des Ac- quéreurs pri- mitifs.	Noms des oc- cupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou leur valeur équi- valente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
No. 22	100	200	Alexander Stevenson.	Alexander Stevenson.		15 acres, et maison.	Devant, pins mêlés de bois franc, terrain entrecoupé de ravins. Un ruisseau traverse le lot, les bords en sont éle- vés et coupés en précipices. Côté sud, terre brûlée et tou- te repoussée.	5s.		92	Est venu dans ce pays à ses dépens.
½ N.E. 24 ½ S.O. 24	10 10	100 100	Jas. McLaren.	Personne.	J'ai été infor- mé qu'il avait ac- quis un permis d'é- tablissement.	12 ou 15 acres et vieille maison.	Devant du lot, terrain bas, frênes ormes, pruches et pins; vers le centre, bois franc; derrière, collines et ravins pro- fonds, pins mêlés de bois franc, sol argileux.	6s.		93	McLaren paraît avoir aban- donné ce lot; il réside dans le Township d'Horton.
½ S.O. 26	10	100	W. Storie, Sr.	W. Storie, Jr.	Permis d'éta- blissement à W. Storie, Jr. son et grange.		Moitié de devant du côté sud, terre légère et mauvaise; cô- té nord rocheux partout; der- rière, sol léger, pruches, et pins mêlés de bois franc, ter- rain de collines et de ravins.	5s. 6d.	Reçu produit pour 4 minots de blé, disons à £1. il dit qu'il a payé plus, mais qu'il ne les a pas reçus.	94	Est venu à ses frais,
½ N.E. 26	10	100	W. Storie, Jr.	Personne.	Aucune.		Collines et ravins, côté nord rocheux; petit morceau près du devant du lot, d'assez bonne terre à bois franc, sol léger, boisé en général de pruches et de pins entremêlés de bois franc.	5s.		95	Ce lot n'a pas été accordé à personne; il y a eu beau- coup de pins de coupés.

½ N.E. 6 ½ N.E. 7	11 11	100 100	James Brown.	James Brown.	Permis d'éta- blissement.		La moitié de derrière des deux demi lots est rocheuse, et une partie du No. 6 maréca- geuse; côté est, épinettes et sapins rabougris, terre couverte d'une épaisse mousse verte; devant, prairie naturelle et marais, bois franc, terrain ro- cheux derrière du côté du nord, sol léger.	5s.	Rente ¼ minot par année; 9 années de pa- yées, 13½ mi- nots à 30s. £20 5s. Deux re- çus produits.	96	
½ N.E. 15	11	100	H. Campbell.	Peter Camp- bell, frère de l'acquéreur primitif.	Permis d'éta- blissement.	3 ou 4 acres.	Derrière du lot, terre à bois franc assez bonne; devant, sapins rabougris, et terres ro- cheuses couvertes de pins. La rivière Doehart traverse le lot.	5s.		97	
½ N.E. 16	11	100	J. Carmichael.	Personne dans la 4e Conces- sion.	Permis d'éta- blissement.		Angle nord-ouest rocheux et pierreux; le reste bonne terre à bois franc jusqu'à la rivière Doehart; côté sud de la crèche, terres rocheuses boisées de pins, et de petits sapins. Il y a une source d'eau minérale sur ce lot.	6s. 6d.		98	
½ S.O. 16	11	100	J. Carmichael, Jr.	Personne.	Aucune.		Terre basse avec surface in- égale, sapins, pins et d'autres petits bois.	5s.		99	C'est un jeune homme qui demeure avec son père, il ignorait que le permis d'éta- blissement eut été fait en son nom; il ne veut pas prendre ce lot.
½ S.O. 21	11	100	Alex. Dewar.	Alex. Dewar.	Permis d'éta- blissement.	30 acres, mai- son et grange.	Un peu plus que ce qu'il y a de défriché compose d'assez bonne terre légère; le reste est en partie marécageux et en partie brûlée.	5s.		100	Est venu dans ce pays à ses dépens; McNab a envoyé son 100 engagé pour lui aider à re- monter le fleuve; mais il l'a payé ensuite en ouvrage.
½ N.E. 21	11	100	Alex. Dewar.	Alex. Dewar.	Le Permis d'é- tablissement a été fait au nom d'Alex. Dewar.	Aucune.	Toute cette terre qui était boisée de pin a été brûlée; il y est repoussé des broussailles qui sont impénétrables.	2s. 6d.		101	Ce lot paraît avoir été men- tionné comme ayant été ac- cordé à Duncan Dewar; je ne vois pas pour quelle raison; peut-être pour augmenter le nombre des habitans.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nom- bre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, lais- sant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équiva- lente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
No. 25	11	200 Terrain irrégulier.	Dr. Anderson.	Michael Roddy.	Contrat expé- dié et transporté par Anderson.	40 acres, mai- son et grange.	Côté sud du lot rocheux, pins et pruches; angle S. E. marais boisé de cèdres qui s'étend jusqu'à la rivière Ot- tawa; devant, inégal et ro- cheux, pruches et pins; près du derrière, au nord, il y a un morceau de bonne terre à bois franc, marécage près de la rivière.	10s.	102	Roddy a produit un docu- ment qui est un marché entre McNab et Anderson, par le- quel Anderson devait payer au premier la terre 10s. l'acre; au bas de ce marché, se trouve une décharge générale en faveur d'Anderson. Roddy a payé cette terre et les améliorations £200. McNab et Anderson paraissent avoir partagé le prix entre eux. On doit aussi se rappeler que Anderson a obtenu autrefois 100 acres de terre à titre gratuit dans le township de Beckwith, et qu'il a reçu de McNab un permis d'établissement pour d'autres terres.	
‡ S. O. 26	11	Do.	Robert Storie.	Personne.		4 ou 5 acres.	8 ou 10 acres de terre à bois franc, sol léger devant; bas et marécageux vers le derrière sur le lac Chat.	8s.	103	Robert Storie est mort; son frère réclame le lot.	
No. 4	12	200	James McNee.	Dr. McNee.	Permis d'éta- blissement.	5 ou 6 acres, repossés.	Pins et sapins, terre basse; une prairie naturelle étroite remonte le lot dans une direc- tion angulaire, une crique traverse aussi le lot en faisant un angle; sol léger.	5s.	104	Duncan McNee réside avec son père James sur le lot voi- sin. Duncan McNab main- tenant décédé a eu un permis d'établissement pour ce lot.	
5	12	200	A. Buchanan.	Personne.	Il dit qu'il a un permis d'é- tablissement.	Aucune.	Terre basse et inégale, ma- récage avec sapins, pruches, frênes noirs &c. une partie de prairie naturelle s'étend sur ce lot; une crique y forme un angle dans sa longueur.	5s.	105	Est venu dans ce pays à ses dépens, il demeure à Fitzroy.	

‡ N.E. 6	12	100	Alex. McNab.	Alex. McNab.	Il avait un per- mis d'établisse- ment, mais il n'a pas été brûlé.	30 acres, mai- son et grange.	Derrière est une petite par- tie à l'est du lot, terrain bas et marécageux; le reste, bonne terre légère à bois franc.	8s.	136	Le Chef l'a fait venir lui, sa femme et six enfans au- dessous de 14 ans; il a été employé par l'agent du town- ship en Angleterre à la garde des provisions, &c. &c. Je pense qu'il aurait dû être payé pour ce service; il a éprouvé beaucoup de persécu- tion de la part de McNab.
‡ S. O. 6	12	100	P. Drummond.	James McNee.	Il dit qu'il a un permis d'éta- blissement.	Aucune.	Devant, terre boisée d'épinettes; derrière, un grand espace dont les arbres avaient été abattus par le vent, est repoussé et couvert de broussailles impénétrables.	5s.	107	Drummond ne s'est point établi sur ce lot.
‡ S. O. 7	12	100	James McNee.	James McNee.	Il dit qu'il a un permis d'éta- blissement.	30 acres, mai- son et grange.	Un petit morceau devant rocheux et entrecoupé; le reste de bonne terre légère à bois franc.	7s. 6d.	108	Le Chef l'a fait venir de Montréal.
‡ N.E. 7	12	100	J. McFarlane.	Patk. Mooney.		20 acres, mai- son et grange.	En général bonne terre lé- gère à bois franc, rocheuse en quelques endroits.	7s. 6d.	109	Est venu à ses frais; Mc- Farlane ne s'est point établi sur ce lot.
‡ N.E. 11	12	100	J. Robertson.	Personne.		Aucune.	Terrain rocheux, pruches et pins.	4s.	110	
‡ N.E. 14 devrait être ‡ S. O.	12	100	P. Campbell.	P. Campbell.	Permis d'éta- blissement.		Une crique, le Doehart tra- verse le lot près du devant; il y a environ 35 acres de bonne terre à bois franc; sol, argile blanche; derrière, rochers nus, le côté sud du lot a été brûlé et couvert de brous- sailles, sol rocheux et gru- veleux.	6s.	111	Le Chef l'a fait venir d'Eu- rope; n'a rien à faire avec la moitié N. E.; son permis est pour la moitié S. E.
‡ S. O. 20	12	100	Jno. Campbell.	Personne.		Aucune.	Terre brûlée et petits ma- rais alternant avec des rochers plats et nus.	Je ne sais pas comment évaluer ce lot; il est ac- tuellement impos- sible à un hom- me d'en fixer la valeur.	112	Je n'ai trouvé personne qui ait vu ou entendu parler de John Campbell.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nom- bre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Nombre d'occupans.	Remarques.
No. 22	12	Terrain irrégulier.	Arch. Stewart.	Arch. Stewart.	Permis d'établissement.	40 acres, maison et grange.	Devant du lot, terrain rocheux et inégal, le reste du lot, bonne terre à bois franc.	12s. 6d.		113	Est venu à ses frais.
23	12	Do.	Dn. Campbell.	Dn. Campbell.	Permis d'établissement à D. Campbell.	12 acres et maison.	Une lisière de roches sur le devant ; le reste, de bonne terre à bois franc, mais hérissée de pierre avec beaucoup de gros cailloux. La même description s'applique à ce lot.	11s. 3d.	Le tout ensemble, billet &c., se monterait à £40, ou environ.	114	Ces deux lots ont été évalués par McNab à 10s. l'acre, et la rente est le montant de l'intérêt du principal. L'acquéreur est venu dans ce pays avant McNab, qu'il a aidé ainsi que les émigrés, à monter la rivière sans se faire payer. Le chef lui a dit que pour le récompenser, il lui donnerait le No. 24 pour rien. Il a payé à McNab £3 par année jusqu'en 1833, et pour sa rente après cette époque. McNab a son billet pour £27 et quelque chose, et l'a poursuivi pour ce montant. Il a obtenu dans le mois de Janvier l'année dernière, une licence de McNab pour couper du bois, et elle émit datée de Septembre.
‡ S. O. 3	13	100	A. Buchanan.	Personne.	Il dit qu'il a un permis d'établissement.	Aucune.	Collines boisées de pruches et terre légère à pins, rocheuse et inégale ; situation favorable, le derrière se rapproche de Air Prior.	6s.		115	Est venu en ce pays à ses frais.

‡ N.E. 5	13	100	John McNab.	Owen Hoey.	Permis d'établissement.	3 acres.	Terre basse et marécageuse ; quelques acres de bois franc mêlé de pruches et de pins près du derrière.	5s.		116	Duncan McNab maintenant décédé a eu un permis d'établissement pour ce lot ; il y a fait les améliorations et ses héritiers avaient l'intention de le réclamer.
‡ S. O. 5	13	100	Dn. McNab.	Personne.	Permis d'établissement.	Aucune.	Terre basse et marécageuse, pins, pruches, frênes, &c.	5s.		117	Duncan McNab est décédé. Il a eu un permis d'établissement pour tout le lot.
‡ S. O. 8	13	100	Jno. McLaren.	Personne.		Aucune.	Collines, rochers et marais, pins, pruches, frênes, &c. La petite rivière Doehart traverse le lot dans une direction angulaire.	5s.		118	Il n'a jamais eu de permis d'établissement pour ce lot ; 118 n'en connaît rien et n'a pas voulu le prendre ni payer les taxes.
‡ N.E. 8	13	100	M. McLaren.	M. McLaren.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Devant, sol léger sur un fond d'argile ; un marécage se prolonge le long du côté nord du lot ; le reste, terre boisée de pins, surface inégale ; la partie défrichée est assez bonne.	7s.	Reçu produit pour 48 minots de blé £12 ; il dit qu'il a payé sa rente régulièrement tous les ans à raison de £3 12s. 6d. par année, ce qui fait en tout pour 9 ans, £32 12s. 6d.	119	Dans le permis de Malcolm McLaren, le lot est désigné comme étant borné par la rivière Doehart et situé entre elle et l'Ottawa ; il a payé sa rente. Le chef l'a fait venir en ce pays.
‡ N.E. 10	13	100	Jas. Robertson.	J. Robertson.	Permis d'établissement.	30 acres, maison et grange.	Bonne terre à bois franc, devant ; derrière, terrain inégal couvert de pruches et de pins.	8s.	Reçu produit pour 12 minots de blé et 2 de blé d'inde £3 10s., il dit qu'il a payé £14.	120	McNab l'a fait venir en ce pays ; il n'a pas payé de rente depuis 1832. McNab a voulu lui charger 10s. par minot de blé ; il dit qu'il a payé £14 en tout.
‡ S. O. 10	13	100	J. McConnor.	Fat. Callighan.		12 acres, maison, &c.	Devant et côté sud, terre à pin basse mais sèche, le feu y a passé, et il y est repoussé depuis d'épaisses broussailles. L'angle N. E. est rocheux et boisé du bois franc, sol léger, argile sablonneuse.	6s.		121	Est venu en ce pays à ses dépens, il ne paraît pas qu'il ait d'autre droit que celui de la possession.

RAPPORT D'INSPECTION, &c.—Continué.

Lots.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupants actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Remarques.
No. 13	13	Terrain irrégulier.	And. Russell.	Personne.	Permis d'établissement.	14 Acres.	Rochers nus et en plusieurs endroits des bois de pin brûlé sur un rocher plat; environ 10 ou 12 acres d'assez bonne terre près de la Rivière.	6s.		Est venu dans ce pays à ses dépens.
No. 16	13	do.	Dd. Campbell.	Personne.	Aucune.		Devant du lot, terre à pin brûlé et recouverte de joncs, ailleurs rochers plats alternant avec des marais; les bords de la Rivière sont coupés en précipices et rochers.	6s.		Je n'ai pas pu trouver d'habitant qui connaisse, ou ait entendu parler de Donald Campbell.
18 & 19	13	do.	A. McDonald.	A. McDonald et Craig.	On m'a dit que le contrat a été expédié.	Deux charpentes de maison, étales, &c. &c.	Devant, des rochers sur lesquels a passé le feu, alternant avec des marais; derrière sur l'Ottawa, sol gris qu'elle veut graver avec une pointe sablonneuse avançant dans la Rivière, qu'elle a été, dit-on, payée.			Il m'a été rapporté que McNab, avait reçu £120 pour les deux abouts. Je crois que McDonald, est natif de Gleugarry dans le District de l'Est.
20 & 21	13	do.	Michael Rody.	Bradley.	Afermé par Rody, &c. et environ un acre de terre qui a une patente défrichée.	Maison, étales, &c. et environ un acre de terre défrichée.	Terre à pin brûlée devant; marais, rocheuse couverte de joncs sur l'Ottawa, rocheuse et sablonneuse à la pointe Norway. Côté sud, quelques acres de prairie à la culture, important commerce poste de commerce.			Est venu à ses frais dans ce pays; il m'a montré le contrat, a payé à McNab £150 pour l'about et en reçoit environ £45 de rente.

No.	Con.	Nombre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupants actuels.	Par quelle autorité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du Bois et du Sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Remarques.
No. 1	14	200	Alex. McNab.	Alex. Goodwin, Sr.	Permis d'établissement, Alexander Goodwin, Jr.	10 acres et une maison.	Une lisière de pins entremêlés de bois franc, couvre le devant et s'étend le long de la ligne de concession; le reste du lot se compose de terre légère et à bois franc.	12s.	Reçu produit portant quit-tance de rente jusqu'en 1835; montant £7 10s.	Est venu en ce pays à ses dépens. Ce vieillard est un émigré de la société de Glasgow qui a obtenu une terre dans le Township de Dalhousie. Le fils au nom duquel le permis d'établissement a été accordé, a fait de grandes améliorations dans le voisinage immédiat qui se trouve dans Township de Fitzroy. Il n'y a personne du nom d'Alexander McNab.
No. 3	14	200	Arch. McNab.	Gregory, marchand et au-bergiste.	Contrat expédié.	12 ou 15 acres, moulins, maisons, &c. &c.	Devant et côté sud, rochers et marécageux en général; coupé par la rivière. Les moulins de Buchanan sont sur ce lot. Le côté nord est rocheux et sec. Le sol marécageux peut être des-secché facilement.			Le lot en ce qui concerne le sol lui-même, est de peu de valeur; mais il tire son prix des emplacements de moulins qui s'y trouvent. Je n'ai pas pu savoir ce que McNab a reçu de Buchanan pour le terrain qu'il occupe.
§ N.E. 4	14	About.	James Storie.	James Storie.	Permis d'établissement.	5 ou 6 acres et une maison.	Une petite pointe de roche du côté est de la rivière Madawaska. Une vallée basse du côté sud qui est submergée occasionnellement le printemps par la rivière Madawaska. Bonne terre 5 ou 6 sera d'une valeur favorable en faisant des améliorations.	10s.	Dit qu'il a écrit au Laird 129	McNab l'a fait venir d'Europe; rente payée jusqu'en 1840. On dit que McNab a obtenu le titre de l'autre partie du lot borné par la rivière Madawaska; cela enlèverait une portion considérable de la moitié de Storie. McNab a fait couper beaucoup de chêne sur ce lot.
§ S.O. 4	14	About.	Arch. McNab.	Hiliard, locataire de McNab.	Contrat expédié.	5 ou 6 acres.	Sol léger; terre généralement à pins et à pruches; rochers par endroits. Situation favorable.	15s.		L'on dit que le contrat a été expédié et que les limites ont été fixées à la rivière Madawaska; ce qui empiète sur la moitié de Storie.
No. 5	14	About.	Arch. McNab.	Hiliard, locataire.	Contrat.	40 ou 50 acres, maison et grange.	Situation superbe, sur les bords de l'Ottawa; terrain bas et marécageux en quelques endroits; sol léger mais bon généralement.	15s.		Ce lot est ce que le Laird appelle Am Prior Lodge.

Appendice
(H. H.)
7e Sept.

RAPPORT d'Inspection, &c.—Continué.

Lot.	Con.	Nom- bre d'Acres.	Noms des Acquéreurs primitifs.	Noms des occupans actuels.	Par quelle au- torité.	Nature et étendue des améliorations.	Description du bois et du sol.	Prix courant de l'acre, laissant de côté les améliorations.	S'il a été payé de l'argent à McNab, ou valeur équivalente.	Remarques.
6 et 7	14	About.	Dn. McNab,	Personne.	Contrat expédié.	10 ou 12 acres.	Sol léger ; terrain bas et marécageux en quelques endroits.	12s.	131	Duncan McNab est décédé. Il était venu à ses dépens.
No. 1	15	About.	Arch. McNab.	Chs. Goodwin.	Permis d'établissement à Goodwin,	12 acres et une maison.	Devant, bonne terre légère à bois franc. Sur l'Ottawa, prairie naturelle très humide ; petit marais du côté sud exposé à être submergé le printemps.	7s. 6d.	132	Est venu avec son père, et formait partie des émigrés de la Société de Glasgow.
No. 3	15	About.	James Storie.	James Storie.	Permis d'établissement.	2 acres.	Lisière étroite de bois franc le long de la ligne de concession ; terrain sec derrière, lequel est un marais couvert de frênes, de cèdres et d'épinettes. Du côté sud, une lisière de terre sèche court entre le marais et l'Ottawa. Le marais est complètement couvert d'eau durant le printemps et le commencement de l'été.	10s. Voyez No. 128	133	McNab l'a fait venir, (voyez plus haut.)

Indépendamment de ce qui précède, je dois ajouter que plusieurs ont payé des rentes à McNab, dont ils n'ont pas tenu compte ; ils ne peuvent plus s'en rappeler le montant exact, et d'autres ont donné leurs reçus aux Avocats qui doivent défendre les poursuites que McNab a intentées contre eux. Il n'y a point de moulin à farine dans le Township ; mais il y en a un en construction ; cependant, on rapporte que M^rNab ne veut pas permettre que l'on vende à son moulin à scie une seule planche pour l'achever.

FRANCIS ALLAN,

Agent, etc. District de Bathurst.

No. 4.

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

REMARQUES du Laird de McNab sur le Rapport de Francis Allan, Ecuyer, relativement au Township de McNab.

No.	Lots.	Con.	Noms.	Remarques.
1	Bro. 12	1	Thos. McLachlan.	Cet arrangement a été résilié, et ces lots sont sans occupants. Ce lot a été originairement accordé pour former un établissement de menuisiers, dans la vue d'encourager l'établissement du Township.
1	15		Donald Fisher.	
1	16		John Wallace.	McNab n'a encore rien reçu pour la coupe du bois.
1	18		A. et D. McNab.	McNab a réservé le bois de ce lot.
1	26		Andrew Hamilton.	Allégué faux. J'ai payé tous les frais de voyage depuis Montréal.
2	18		Dougald Stewart.	Allégué faux. La vente du bois a été réservée.
2	19		A. et C. McFadden.	Allégué faux. Le fils accusé de viol s'est enfui.
2	25		James Morris.	Celui-ci est un de ceux qui n'ont pas voulu donner d'hypothèque sur leurs lots conformément aux permis d'établissement, après que la patente eut été obtenue pour lui.
3	5		Dun. Robertson.	Cet arrangement a été résilié comme il est dit plus haut.
3	6		Smith Luth.	Accordé primitivement à Gregor McNab et à Allan McNab, avec l'about du lot No. 6 de la 4e concession, afin d'ériger des moulins pour l'avantage du Township. Gregor McNab passa en Ecosse pour réaliser des fonds, et y mourut. Ces abouts furent accordés à Allan McNab. Le moulin à scie est en activité depuis quelque tems, et le moulin à farine sera achevé l'été prochain.
	9		Allan McNab.	McNab n'a rien reçu de lui.
3	25		George Morris,	Le Gouvernement a donné un permis d'établissement à un vieux soldat nommé Robert Peck, pour ce lot.
4	6		Gregor McNab.	Cet allégué est erroné.
4	6		Allan McNab.	C'est le moulin à scie mentionné plus haut.
4	14		Dun. Anderson.	C'est un des lots de McNab pour lesquels il a des contrats.
4	25		John McCallum.	C'est un lot accordé originairement pour bâtir une maison d'Ecole pour le Township, et pour lequel McNab n'a rien reçu.
4	25		Wm. Richards.	Allégué inexact; c'est le lot désigné plus haut.
5	1		David Brunna.	Accordé primitivement afin d'y former un établissement de forgerons pour l'avantage du Public.
5	11		Joseph Paterson.	Cet allégué n'est pas exact.
6	7		Mat. Barr.	Allégué faux.
7	11		Peter McIntyre.	Ces £80 ont été dépensés en frais de justice, cet homme ayant nié avoir signé le Bond primitif en Ecosse.
7	12		Donald McIntyre.	McNab se croit obligé quand ce Donald McIntyre aura payé tout ce qu'il lui doit, d'en faire porter le montant à son debet, conformément à l'ordre en Conseil.
7	13		John Campbell.	Le titre pour ce lot a été fait au nom d'Arch. McNab, par erreur.
7	25		James Millon.	Allégué faux; cet homme a quitté le pays.
7	25		John Preston.	McNab a fait monter cet homme de Montréal; il s'est enfui aussi.
8	5		Archd. McNab.	Un titre a été accordé à McNab pour ce lot, afin qu'il y établit un bateau-à-manège.
8	11		Neil Robertson.	J'ai fait venir cet homme et sa famille à mes frais, depuis Montréal.
8	17		James Aitkin.	Premièrement à Colin McCaul qui a été tué par un arbre qui est tombé sur lui, et ensuite à James Aitkin.
10	24		James McLarin.	Celui-ci est un de ceux qui, après avoir obtenu une patente, a refusé de donner une hypothèque.
11	21-21		A. et D. Davan.	Ce sont le père et le fils que j'ai fait venir à mes frais depuis Montréal avec leurs familles. Ils ont vendu pour plus de la valeur de cinquante louis de bois sur ces lots, somme qu'ils ont gardée.
11	25		Dun. Anderson.	Cet homme, Anderson, a été très-utile à McNab lorsqu'il a commencé à ouvrir les Townships, pour procurer des provisions et aider à rendre la situation des émigrés confortable. Et c'est pour récompenser ses efforts et ses peines, que je lui ai originairement accordé ce lot. Nous avons eu bien des comptes ensemble dont il m'est impossible de me rappeler à cette époque éloignée; il y a 16 ans de cela.
12	5		Alex. McNab.	Cet homme est un des caractères les plus infames du Township.
12	7		Jas. McNee.	Cet homme est le vieux joueur de cornemuse de ma famille à qui j'ai accordé un lot de terre et un titre, mais je n'ai rien reçu de lui; il a une grande famille de garçons.
13	12-19		Alex. McDonell.	J'ai accordé originairement ces abouts à Mr. McDonell, et lui ai donné un titre, afin qu'il put établir une bonne auberge et un magasin pour l'avantage du Township et du public; il a aidé beaucoup à rendre la situation des habitans confortable et commode dans cette partie du pays; c'est malheureux que Mr. Allan avance des choses dont il n'est pas certain.

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

REMARQUES du Laird de McNab, &c.—Continué.

No.	Lots.	Con.	Noms.	Remarques.
13	20-	1	Michael Roddy.	Ce lot fut accordé primitivement à un nommé Walter Beckwith, à condition qu'il bâtirait une auberge convenable pour la commodité du public ; il ne l'a pas fait. Alors McNab pour se rembourser des avances qu'il avait faites, vendit le lot à un Michael Roddy qui a un titre.

L'on doit observer ici particulièrement que McNab a été obligé de faire bien des sacrifices, et que pour encourager l'établissement dans l'origine, il a fait plusieurs octrois gratuits de terre afin d'engager des marchands ou artisans à venir s'établir dans ce lieu reculé.

McNab ne peut terminer ces remarques sur le rapport de Mr. Allan, sans regretter la partialité avec laquelle il a été conçu, et l'absence de toute vérité qui s'y fait remarquer en plusieurs endroits ; par exemple : dans le but évident de déprécier la valeur du Township, il déclare positivement qu'il n'y a pas de moulin à farine. Or, la vérité est qu'il y a un moulin très-considérable tant à scie qu'à farine qui est en activité depuis dix ans à Asupnor ; qu'il y en a un autre à scie en activité sur la rivière Waba depuis quelque tems, et que l'on en bâti actuellement un à farine, et un troisième sur le même cours d'eau. McNab prend la liberté de renvoyer pour la vérité de ces allégués, à Mr. Hugh McGregor qui a vu ces moulins souvent en opération il y a plusieurs années. Il prend aussi la liberté de remarquer, qu'il ignore pourquoi M. Allan a évalué le lot sur lequel il a bâti sa maison à 15s l'acre, la plus haute estimation qu'il ait faite, mais qui approche cependant plus de la vérité que toutes les autres qu'il a faites ; car McNab assure positivement, et sans qu'il reste de doute dans son esprit à cet égard, que les terres de la moitié du Township établi sont aussi bonnes, sinon meilleures que le lot en question.

McNab expose avec déférence que l'ordre en Conseil, du 27e Septembre, 1839, déclare formellement, que dans le cas où il se ferait payer par les émigrés, en tout ou en partie, les frais qu'il aurait déboursés pour les faire venir d'Écosse ou de Montréal dans le Township de McNab, (comme dans le cas de Donald McNaughton spécialement indiqué et auquel il est pourvu,) la somme qu'il aura ainsi retirée, sera déduite de celle qui sera accordée ; (voir ses remarques sur la réclamation de Donald McIntyre dans ses observations sur le rapport de M. Allan,) mais il assure respectueusement et positivement, qu'il n'a jamais été question, ni qu'il lui a été proposé dans ses arrangemens avec le Gouvernement, de rembourser aux Emigrés la portion des rentes qu'il aurait reçue d'eux. Il n'a jamais été suggéré une seule fois, de retenir ou rembourser les petites parties de rente qui lui seraient payées.

En consultant le registre des rentes fait conformément à la liste des lots de terre concédés et garantis, avec les conditions auxquelles ils l'ont été par McNab dans ses arrangemens avec le Gouvernement, il trouve, qu'indépendamment de ses propres terres et des lots spécialement mentionnés dans son mémorial, comme ayant été accordés par lui à des artisans et à des aubergistes pour la commodité du public, il a vendu 15000 acres de terre, qui à la mise à prix de celles vendues par le Gouvernement, feraient une somme de £7000, exclusivement des 5000 acres qui restent et qui peuvent être vendus 5s l'acre. Cette somme à laquelle on doit ajouter la valeur de £2000 de bois dont le Gouvernement peut disposer, donne une idée assez juste de la valeur de ce Township pour le Gouvernement, outre les carrières d'ardoise qui s'y trouvent. McNab prend en même tems l'occasion de remarquer, que le paiement de la somme qui lui a été accordée par le Gouvernement, savoir £4000, et que celui-ci s'est obligé de lui payer, ne doit pas dépendre du rapport de M. Allan : parcequ'il considère ce rapport comme entièrement inexact et contraire aux faits ; ce qu'il est capable en tout tems de prouver. Il soumettra à l'expertise d'aucun Arpenteur dans le District, la justesse du prix mentionné pour chaque lot dans la copie de son livre de rentes, ou il prendra lui-même les terres au prix fixé par lui, en paiement total ou partiel de ce que le Gouvernement est convenu de lui payer. L'on doit remarquer ici, qu'en faisant ses calculs, M. Allan a inclus dans son rapport toutes les terres de McNab lui-même, et tous les lots qu'il a concédés gratuitement dans l'origine pour encourager l'établissement du Township, comme il l'a déjà répété bien des fois dans le mémorial et les autres documens qu'il a présentés au Gouvernement, et auxquels il renvoie.

ARCHD. McNAB.

Toronto, 17e Novembre, 1840.

P. S. A la fin de son rapport, Mr. Allan fait gratuitement une observation malveillante par laquelle il se compromet lui-même ; car, après avoir déclaré qu'il n'y a pas de Moulins dans le Township de McNab, il dit que j'empêche les gens d'en bâtir d'autres, en refusant de donner les madiers confectionnés dans mon Moulin. Or le fait est, que je n'ai jamais pris la régie de mes propres Moulins ; je les ai toujours loués, moyennant une rente, comme je le fais à présent. Comme de raison, cela fait, je ne puis plus m'en mêler ni intervenir, si ce n'est pour retirer ma rente, mon Locataire n'ayant de directions à recevoir de personne.

A. Mc.

Appendice
(H. H.)
7e Sept.

No. 5.

Copie d'une LETTRE du LAIRD DE McNAB à FRANCIS ALLAN, ECUYER.

(Copie)

 WABA COTTAGE, McNAB,

1er Février, 1840.

Mon cher Monsieur,

Quand votre fils est venu me trouver pour obtenir des renseignemens sur les Townships de McNab et Horton, j'ai cru devoir lui donner tous les renseignemens qu'il était en mon pouvoir de donner sur tout ce qui avait rapport à ce Township, et je lui fis confidence, comme à vous-même, des deux documens que j'avais eus du Gouverneur en Conseil, en date du 20 Septembre et du 12 Octobre, qui déclarent positivement que tout le bois pour lequel je n'avais pas accordé de licence, et que j'avais droit de couper alors, appartiendrait au Gouvernement à compter de cette date, et que partie de l'argent provenant de la vente de ce bois, serait employée à payer la balance de mon marché avec le Gouvernement. On considéra alors, que le meilleur plan pour moi était de vous mettre sous les yeux, comme agent du District, toutes les communications du Gouvernement avec moi, ainsi que tous les permis d'établissement, afin de faire sortir les annonces nécessaires de la part du Gouvernement pour mettre ce bois à l'abri des déprédations ; c'est ce que je fis en effet. Après vous avoir montré tous les papiers et documens nécessaires, vous me dites que vous vous proposiez de publier un avis général concernant les déprédations commises sur les Terres de la Couronne, et que, d'après les papiers que j'avais du Gouvernement, vous auriez soin d'y inclure tout le bois de McNab, comme appartenant aussi au Gouvernement. Ce projet, vous n'avez pas été longtemps sans l'accomplir, et vous avez publié cette annonce. Mais quel n'a pas été mon étonnement, en voyant l'annonce contradictoire que Mr. Andrew Dickson de Pakenham, a ajouté à la vôtre, et qu'il a placardée dans ces termes extraordinaires : " Francis Allan, Ecuier, m'a déclaré " qu'il n'était pas autorisé à faire sortir l'annonce ci-dessus, mais qu'il l'a fait à la demande de " McNab, et qu'elle n'aura pas de suite."

Or maintenant, je vous demande, Monsieur, avez-vous réellement donné à cette personne l'ordre ou la permission de contredire ainsi publiquement, et d'annuler votre propre annonce comme Agent du District de Bathurst ? S'il en est ainsi, faites le moi savoir par écrit, je vous prie, car il est grand temps que je m'adresse ailleurs pour faire protéger la propriété du Gouvernement. Je n'ai d'autre moyen pour cela que d'envoyer à l'autorité supérieure, copie de cette lettre, de votre annonce et de l'annonce contradictoire de Mr. Dickson, (avec votre autorisation sans doute,) qui semble ici, aux yeux des gens de l'endroit, paraître alarmé de la *menace* que comporte votre annonce ; car autrement, l'on paraît croire ici qu'il n'aurait pas agi avec tant d'autorité.

Si vous vous sentez disposé à écrire à Mr. Dickson, à ce sujet, veuillez bien m'envoyer copie de votre lettre, car je me propose moi-même de lui envoyer copie de celle-ci.

Je suis,

Mon cher Monsieur,

&c. &c. &c..

Francis Allen, Ecuier, }
&c. &c. &c. }

Tableau des Rentes du Township de McNab, 1839.

Appendice
(H. H.)
7e Sept.

No.	Noms.	Con.	Lot.	Devant	Der- rière.	Quarts.	Valeur par Acre.	Charge pour le Bois.
1	Donald Keer,	1	13		demi	1 $\frac{1}{2}$	10s. 6d.	
2	John Wallace,	1	16			2 $\frac{1}{2}$	12 0	
3	Alexander McNiven,	1	19			2	10 0	Outre le Bois.
4	Duncan Anderson,	1	18			2 $\frac{1}{2}$	10 0	
5	Colin McFadden,	1	20			3	12 0	
6	Widow McGregor,	1	21		demi	1 $\frac{1}{2}$	13 0	
7	Archibald McNab,	1	23			2	5 0	
8	Robert Stewart,	1	25		demi	1 $\frac{1}{2}$	10 0	
9	Andrew Hamilton,	1	26		do.	2	12 0	
10	Dugald McGregor,	2	12			2	10 0	
11	Iset Duff,	2	13		demi	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
12	Donald McNaughton,	2	14			2	15 0	
13	Duncan McLaughlan,	2	15			3	15 0	
14	James McKay,	2	18		demi	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
15	Alexander McNiven,	2	19			2	7 6	Outre le Bois.
16	John McNab,	2	20			1 $\frac{1}{2}$	12 0	
17	Angus McNab,	2	22			2 $\frac{1}{2}$	14 3	
18	Peter McArthur,	2	24			3	5 0	
19	James Morris,	2	25			3	14 0	
20	John Forrest,	2	27			1 $\frac{1}{4}$	10 0	
21	Peter McNab,	3	3			2	10 3	
22	Eustace Barbary,	3	5		demi	1 $\frac{1}{2}$	15 0	
23	euve Cameron,	3	10			3	12 0	
24	Alexander Stewart,	3	11	demi		1	7 6	
25	James McKay,	3	13		demi	1 $\frac{1}{2}$	10 6	
26	John McLachlan,	3	15			2	10 6	
27	Patrick Mooney,	3	19 20	demi		2	7 6	
28	George Morris,	3	25			2	7 6	
29	James Dunlop,	4	4			2	10 6	
30	Peter Fergusson,	4	9			2	7 6	
31	Angus Cameron,	4	12		demi	1	7 6	
32	Angus Cameron,	4	13			3	12 6	
33	Duncan Anderson,	4	14			2 $\frac{1}{2}$	10 0	
34	Robert Robertson,	4	20		demi	1 $\frac{1}{2}$	11 0	Outre le Bois.
35	John Robertson,	4	22		do.	1 $\frac{1}{2}$	11 0	
36	John McDiarmid,	4	27			1 $\frac{1}{2}$	14 0	
37	Donald Patterson,	5	5			3	12 6	
38	Duncan McNab,	5	6			2	14 0	
39	Mathew Barr,	5	7			2	12 0	
40	Thomas McLachlan,	5	8			2	12 0	Outre le Bois.
41	Alexander Thompson,	5	11			3	11 0	Do.
42	James Robertson,	5	12			3	10 0	Do.
43	John Stewart,	4	19			2	7 6	
44	John Fergusson,	5	20	demi		1 $\frac{1}{2}$	10 0	
45	Duncan Carmichael,	5	21			2	10 0	
46	Thomas Wood,	5	23	demi		1 $\frac{1}{2}$	11 0	
47	Murdoch McDonald,	5	26	do.		2	10 0	
48	John Carswell,	5	26		demi	1 $\frac{1}{2}$	8 0	
49	Duncan Campbell,	6	24	demi		2 $\frac{1}{2}$	15 0	
50	Peter McMillan,	6	24		demi	2 $\frac{1}{2}$	15 0	
51	John Wilson,	6	11 12		do.	2	8 0	
52	John McDiarmid,	6	25	demi		2 $\frac{1}{2}$	8 0	Outre le Bois.
53	James Millar,	6	25		demi	1 $\frac{1}{2}$	12 6	Do.
54	John McInnis,	6	26	demi		1 $\frac{1}{2}$	12 6	Do.
55	Alexander Steward,	6	26		demi	1 $\frac{1}{2}$	8 0	
56	Robert McNee,	6	27			1 $\frac{1}{2}$	8 0	
57	John McIntyre,	7	10		demi	2 $\frac{1}{2}$	12 6	
58	Peter McIntyre,	7	14		do	2 $\frac{1}{2}$	12 6	

Tableau des Rentes du Township de McNab, 1839.

Appendice
(H. H.)

7e Sept.

No.	Noms.	Con.	Lot.	Devant	Der- rière.	Quarts.	Valeur par Acre.	Charge pour le Bois.
59	Daniel McIntyre,	7	12		demi	2 $\frac{1}{2}$	s. d. 8 0	Outre le Bois.
60	Donald Stewart,	7	12	demi		2	12 6	
61	John Campbell,	7	13	do.		2	12 6	
62	Daniel McIntyre,	7	13		demi	1 $\frac{1}{2}$	10 6	
63	James Aiken,	7	17			2 $\frac{1}{2}$	7 0	
64	Daniel Wilson,	7	18			2	7 0	
65	John Preston,	7	25	demi		1 $\frac{1}{2}$	5 0	
66	Malcolm McFarlane,	7	26		demi	2	7 0	
67	John Anderson,	7	26	demi		2	7 0	
68	James McDonald,	8	7	do.		2 $\frac{1}{2}$	7 0	
69	James McFarlane,	8	9	do.		2 $\frac{1}{2}$	7 0	
70	Neil Robertson,	8	11	do.		1 $\frac{1}{2}$	10 0	
71	Andrew Taylor,	8	11 13	do. do.		3	8 0	Outre le Bois.
72	John Brown,	8	13		demi	2	8 0	
73	Donald Fisher,	8	14			2 $\frac{1}{2}$	8 0	
74	Alexander Stevenson,	10	22			2	10 0	Outre le Bois.
75	Duncan Dewar,	10	19			1	7 0	do.
76	James McLaren,	10	24	demi		2 $\frac{1}{2}$	12 6	
77	William McKinlay,	9	16			1 $\frac{1}{2}$	7 0	
78	William Storie,	10	26			1	10 0	Outre le Bois..
79	Robert Storie,	10	26		demi	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
80	James Brown,	11	5 7		do.	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
81	Widow Brown,	11	8	demi		1 $\frac{1}{2}$	5 0	
82	Hugh Campbell,	11	15		demi	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
83	James Carmichael,	11	16		do.	2 $\frac{1}{2}$	14 0	
84	Alexander Dewar,	11	21			2	10 0	Outre le Bois..
85	Alexander McNab,	12	6		demi	2 $\frac{1}{2}$	15 0	
86	James McFarlane,	12	7		do.	2 $\frac{1}{2}$	11 0	
87	James Robertson,	12	11		do.	1 $\frac{1}{2}$	12 6	
88	Peter Campbell,	12	15	demi		2	12 6	
89	Archibald Stewart,	12	22			2 $\frac{1}{4}$	15 0	
90	Duncan Campbell,	12	23			3	12 6	
91	George Buchanan,	12	5			1 $\frac{1}{2}$	7 6	
92	George Buchanan,	13	3		demi	1 $\frac{1}{2}$	7 6	
93	Malcolm McLaren,	13	8		do.	3	13 0	
94	James Robertson,	13	10		do.	1 $\frac{1}{2}$	12 6	
95	John O'Connor,	13	10			1	7 6	
96	Owen Hoey,	13	5		demi	1	5 0	
97	Alexander Goodwin, Jr.	14	1			2	15 0	
98	Alexander Goodwin, Sr.	14	1		demi	2	15 0	
99	James Storie,	14	4		4ème.	1	12 6	
100	James O'Connor,	14	9			2	8 0	
101	Charles Goodwin,	15	1			2	10 0	
102	James Storie,	15	3			1	12 0	

Quarts.... 201 $\frac{1}{2}$

Appendice
(I. I.)
7e Sept.

RETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée au Gouverneur Général, datée le 15 Juillet, 1841, " priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier qu'il appartient, de transmettre un Tableau de tous les Droits perçus sur les Bois dans le District de l'Ottawa, depuis 1835.

(Transmis à l'Assemblée Législative, le 7e Septembre 1841.)

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Kingston, 4 Septembre, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un tableau de tous les Droits perçus sur les Bois dans le District de l'Ottawa depuis 1835, conformément à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, transmis dans votre lettre du 16 du mois dernier. Mr. McDonell n'a envoyé le tableau pour 1839, que ce jour même.

J'ai l'honneur d'être, &c.

JOHN DAVIDSON.

James Hopkirk, Ecuyer, }
&c. &c. }

LISTE des documens relatifs aux Droits perçus sur les Bois de la Couronne dans le District de l'Ottawa, depuis 1835, transmis conformément à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général.

No.		Montant total.		
		£	s.	d.
1	Compte courant de Duncan McDonell, pour 1835,	327	9	1½
2	Tableau général donné par do. pour do.	416	9	1½
3	Compte courant de do. pour 1836,	285	6	10
4	Tableau général donné par do. pour do.	289	2	8½
5	Compte courant de do. pour 1837,	225	18	3
6	Tableau général donné par do. pour do.	377	18	9
7	Compte courant de do. pour 1838,	209	17	4
8	Tableau général donné par do. pour do.	229	6	0
9	Compte courant de do. pour 1839,	261	2	11½
10	Tableau général donné par do. pour do.	267	6	11½
11	Lettre de James Stevenson avec un tableau pour 1840,			
12	Tableau donné par do. pour 1840.	264	7	8

Bureau des Terres de la Couronne,

Kingston, 4e Septembre, 1841.

JOHN DAVIDSON.

No. 1.
HAUT - CANADA.

L'honorable Robert B. Sullivan, Inspecteur Général des Bois et Forêts de Sa Majesté, en Compte Courant avec Duncan McDonell, Ecuyer, Député Commissaire, percepteur des sommes dues sur les bois de la Couronne; avec indication du montant perçu, à venir jusqu'au 31 Décembre 1835, inclusivement.

	Cours Provl.		1835		Cours Provl.	Dés. 31.	Bois	D.	
	£	s.	£	s.					
Mon Salaire pour services rendus en constatant, mesurant saisissant et percevant les sommes mises sur les Bois de la Couronne, et enfin en accordant des Licences pour couper du bois dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa,	175	0	0	0	Angus McDonell et McMillan droits sur Bois,		10	8	
Services rendus par George Manton, pour allée et venue, et séjour à Québec, afin de percevoir les sommes dues sur les bois de la Couronne, coupés dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa,	15	18	0	0	do.		12	10	
7500 pieds d'Orme à 1/2 le pied, coupés sur le lot No. 13 dans la 8e concession de Est Hawkesbury, en 1831 et que vous avez ordonné, en Février dernier, de rembourser à même les revenus des bois de cette année à Allan et Alexander McDonell, acquéreurs du dit lot	15	12			do.		10	8	
Argent payé à L'honorable Robert B. Sullivan, en Aout, 1838,	120	18	7		do.		4	3	
					do.		9	7	
					do.		8	6	
					do.		4	3	
					do.		4	3	
					do.		2	1	
					do.		1	6	
					do.		25	0	
					do.		4	3	
					do.		2	6	
					do.		2	1	
					do.		5	7	
					do.		20	16	
					do.		8	6	
					do.		6	0	
					do.		5	4	
					do.		41	13	
					do.		16	13	
					do.		9	0	
					do.		2	13	
					do.		11	0	
					do.		2	12	
	327	9	1 1/2				£ 327	9	1 1/2

Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur percepteur, jure et dit, que ce Montant à trois cent vingt sept livres neuf shillings et un denier et demi courant, compte est fidèle et vrai au meilleur de sa connaissance et croyance.

Attesté devant moi à Glangary, ce 31e jour d'Octobre, 1838.
H. McGILLIS, J. P.
Député Inspecteur.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield),
Député Commissaire.

Appendice
(I. I.)
7e Sept.

No. 2.
H A U T - C A N A D A .

TABEAU GENERAL des Bois coupés sur les Terres de la Couronne, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa, indiquant la quantité et la description des Bois coupés avec ou sans Licenses, dont le Compte a été constaté par Duncan McDONELL, Ecuier, Député Inspecteur, entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1838.

Noms des Marchands de Bois.	Nombre de Pièces.	Pin Blanc, No. de pieds.	Pin Blanc, Billots.	Avec ou sans Licences.	Total.	Description du Bois.	Taux des Redevances.	Courant.	
								£	s. d.
John Cockburn,	100	6000							
Henry Shaver,	40	2000							
Thos. Campbell,	90	5000							
Limon P. Bush,	80	4000							
John Brownell,	58	3144							
Henry James,	18	1000							
John McIntyre,	18	1000							
James McKinly,	74	4000							
Thomas Munro,	120	6668							
John Holmes & Wm. Lytle,	110	6000							
Ronald McPhee,	132	7000							
William Mann,	136	8000							
Duncan McDonald,	70	5000							
Jeremiah Curtis,	72	4000							
John & Duncan Grant,	160	10000							
James Baily,	36	2000							
Duncan McIntyre,	76	4500							
Angus McDonald & Duncan McMillan,	82	5009							
Moses Cure,	36	2000							
Angus & Donald McDonell,	80	4500							
Eli Rochon,	24	1500							
Alexander McDougall,	20	1254							
Charles Hill,	70	4000							
Louis Langlois, Senr.	20	1000							
Louis Langlois, Junr.	60	3000							

Peter & Duncan McMartin,	36	2000								
John C. Cobb & Charles Fox,	40	2000								
James Brownley,	20	1000								
John Hick,	10	640								
Donald Grant & Donald McMartin,	280	12000								
Alexander McDonald,	70	3840								
Wm. McKenny & D. Johnston,	20	1280								
William & James McCaughey,	20	1125								
Hugh McKinley,	19	1000								
Angus Kennedy,	40	2578								
Hugh Fraser,	200	10004								
Malcolm Fraser,	70	4000								
Alfred Chesser,	50	2880								
Archd. McDonald,	120	7200								
Alex. Rodgers,	20	1000								
Colin Chisholm,	45	2500								
Daniel McDougall,	360	20000								
Peter McLaurin,	80	2000								
Neil McDonald,	144	8000								
Angus McDonald,	110	6000								
John, James & Neil McCrock,	100	5280								
	3621	199899								
									416	1½

Récapitulation.
199,899

1d.
Pieds Cubique de pin blanc.

ERREURS EXCEPTÉES.

Montant à quatre cent six livres, neuf shillings un denier et demi, courant, la piastre à 5s.

DUNCAN McDONALD, (Greenfield,) Député Inspecteur.

Duncan McDonell, Ecuier, Député Percepteur des sommes dues sur les Bois de la Couronne, jure et dit, que ce compte est fidèle et vrai au meilleur de sa conscience et de sa croyance.

DUNCAN McDONALD, (Greenfield,) Député Inspecteur.

Attesté devant moi à Glengarry, ce 31e jour d'Octobre 1841.
H. MACGILLIS, J. P.

No. 3.
HAUT-CANADA.

L'Honorable Robert B. Sullivan, Inspecteur Général, des Bois et Forêts de Sa Majesté, en Compte courant avec Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur et Percepteur des sommes dues sur les Bois de la Couronne ; avec Indication du montant perçu entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1836.

	Cours Provincial.		1840. 31e Décembre.	Cours Provincial.				
	£	s. d.		£	s. d.			
Mon Salaire pour services rendus en constatant, saisissant et percevant les sommes dues sur les Bois de la Couronne, et enfin en accordant des licences pour couper du bois dans les District de l'Est et de l'Ottawa.	175	0			5	4	2	0
Services rendus par John N. Manton, pour allée et venue et séjour à Québec, afin de percevoir les sommes dues sur les bois de la Couronne coupés dans les Districts de l'Est de l'Ottawa.	13	14	9		3	11	4	4
Services rendus par Thomas Sturdy, 31 jours à 5s. en aidant à découvrir ceux qui coupent du bois sans licence sur les terres de la Couronne, et par Hugh McDonell, pour 6 jours à 3s. 9d. pour mêmes services.	8	17	6		10	8	4	0
Argent payé à l'Honorable Robert B. Sullivan en Aout 1838.	87	14	7		4	7	3	1
					16	1	5	8
					3	11	3	3
					5	6	1	2
					8	6	8	8
					5	13	1	8
					2	1	8	6
					1	15	8	1
					6	16	8	8
					4	4	9	3
					5	16	8	0
					6	5	0	0
					9	7	6	6
					3	17	4	1
					12	10	0	0
					10	8	4	4
					4	3	4	4
					3	13	4	4
					3	5	0	0
					3	5	0	0
					3	5	0	0

John Douglass - Redevances sur les bois,
Ewen & Achd. Cameron, do.
Malcom McKinnon, do.
Augus McDonald, do.
Hugh Fraser, do.
Augus McDonald, do.
Duncan McDonell, do.
John & Duncan Grant, do.
Stephen Brownen, do.
James Johnston, do.
Peter Cockburn, do.
John Cockburn, do.
Peter & Duncan McMartin, do.
Hugh McGillis, do.
Duncan McDonald, do.
John Brownen, do.
Arthur Burton, do.
Angus Kennedy, do.
N. S. & J. C. Blazedell, do.
Alexander McGillis, do.
William Bush, do.
George Ryan, do.
Donald Grant & Duncan McMartin, do.
James Cameron, do.
Donald McDonald & Wm. Callidy, do.
Hiram Ellis & Duncan McIntyre, do.
Benjamin Snyder, do.

Wm. McGlauchlin,	do.	3	0	5
David Johnston,	do.	2	1	8
John Smith,	do.	6	5	0
Thomas Kennedy,	do.	4	3	4
Allan Fraser & Duncan McGrigor,	do.	7	5	0
Alexander McDonell,	do.	5	4	2
Wm. McGaha,	do.	4	15	3
Angus McDonell,	do.	13	10	10
Wm. Lough,	do.	10	8	4
Wiles McMillan,	do.	6	5	0
Daniel & Stephen Nay,	do.	14	11	8
Peter & Duncan McMartin,	do.	1	6	8
James McGuchey,	do.	2	1	8
J. & G. J. Reinhart,	do.	7	5	10
Vincent & Prescott,	do.	16	13	4
James & Littles,	do.	8	6	8
Angus McDonell,	do.	4	3	4
		285	6	10

PROGRES EXCEPTES.

Montant à deux cent quatre-vingt cinq Louis, six chelins et dix deniers, Cours Provincial, la piastre à 5s.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield,)
Député Inspecteur.

Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur, et Percepteur, déclare sous serment, qu'au meilleur de sa connaissance et croyance, ce compte est exacte et fidèle.

DUNCAN McDONALD, (Greenfield,)
Député Inspecteur.

Assermenté devant moi à Glengary,
ce 31e jour d'Octobre, 1838.
H. MCGILLIS, J. P.

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

No. 4.

HAUT-CANADA.

TABLEAU GENERAL des Bois coupés sur les Terres de la Couronne, dans les Districts de Bathurst et de l'Ontawa ; indiquant la quantité et la description des Bois coupés avec ou sans Licence, dont le Compte a été constaté par Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur, entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1838.

	Noms.	Nombre de Pièces.		Pièces mar- chandises	Avec ou sans Licence.	Moyenne.	Description du Bois.	Taux des droits.	Cours Provincial.	
		Pin Blanc,	Nombre de pièces cubiques.						£	s. d.
1	John Douglas,	50	2500		Avec Licence,					
2	Ewen & Arc. Cameron,	63	3000		..					
3	Malcom McKimmon,	10	500		..					
4	Angus McDonald,	30	1710		..					
5	Duncan McDonald,	42	2095		..					
6	John & Duncan Grant,	150	7714		..					
7	Stephen Browner,	16	857		..					
8	James Johnston,	35	1714		..					
9	Peter Cockburn,	50	2447		..					
10	John Cockburn,	89	4000		..					
11	Peter & Duncan McMartin,	75	4000		..					
12	Hugh McGillis,	55	2714		..					
13	Duncan McDonald,	20	1000		..					
14	John Browner,	21	857		..					
15	Hugh Fraser,	105	5000		..					
16	Arthur Burton,	62	3280		..					
17	Angus Kennedy,	42	2143		..					
18	Malcolm Fraser,	30	1400		..					
19	W. S. & J. C. Blazedell,			350	..					
20	Alex. McGillis,	60	3000		..					
21	Wm. Bush,	86	4500		..					
22	John Ryan,	35	1857		..					
23	D. Grant & D. McMartin,	110	6000		..					
24	James Cameron,	100	5000		..					
25	D. Mcdownell & Cassidy,	40	2000		..					
26	Benjamin Snider,			195	..					
27	Hiram Ellis & Dun. McIntyre,	60	3200		..					
28	Wm. McLaughlin,	30	1450		..					
29	David Johnston,	20	1000		..					
30	John Smith,	60	3000		..					
31	Thomas Kennedy,	40	2000		..					
32	Allan Fraser,	70	3500		..					
33	Alexander McDonell,	50	2500		..					
34	Wm. McCaighey,	50	2280		..					
35	Angus Ban. McDonell,	180	6500		..					
36	Wm. Lough,	100	5000		..	134425				
37	Miles McMillan,	60	3000		..	545				
38	Dun. Stephen & David Nay,	140	7000		..				280	10½
39	Peter & Duncan McMartin,	80	4000		..					
40	James McGachey,	40	1000		..					
41	J. & G. J. Reinhart,	65	3500		..					
42	Arch. McDonell,	40	2000		..					
43	Vincent & Prescott	160	8000		..					
44	James A. Little,	80	4000		..					
45	Angus McDonell,	40	2000		..					
		2679	134425	545	Total,	Courant,			£ 289	28½

Montant à deux cent quatre-vingt neuf louis, deux chelins et huit deniers et demi, courant,—la piastre à 5s.

Erreurs exceptées.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield.)
Député Inspecteur.

Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur et Percepteur des redevances sur les Bois de la Couronne, déclare sous serment, que ce Compte est exact et fidèle, au meilleur de sa connaissance et de sa croyance.

Attesté devant moi à Glengarry,
ce 31e jour d'Octobre 1838.

H. MCGILLIS, J. P.

DUNCAN McDONELL, [Greenfield,]

Député Inspecteur.

No. 5.

HAUT-CANADA.

Appendice
(I. I.)
7e Sept.

L'Honorable Robert B. Sullivan, Inspecteur Général des Bois et Forêts de Sa Majesté, en compte courant avec Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur et Percepteur des Redevances sur les Bois de la Couronne ;—indiquant le montant perçu entre le 1er Janvier, et le 31 Décembre, 1837.

Doit. Avoir.

	1837					
	Cours Provincial	31 Déc.		Cours Provincial.		
Salaire pour mes services en constatant, saisissant et percevant les redevances sur les Bois de la Couronne, et enfin en accordant des Licences pour couper du Bois dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	175	0 0	1 Arthur Campbell, Rédv. sur les bois, 2 Molcom Fraser, 3 Hugh Munro, 4 Arch. Grant, 5 Arch. & John McBean, 6 Duncan McDonell, 7 Cassidy & McDonell, 8 Bailey & Dunning, 9 Alex. McCaul, 10 John Nicholson, 11 Jacob Dixon, 12 Jacob Cameron, 13 John Cockburn, 14 Cannon & Fillerby, 15 John Chesser, 16 Hugh McGillis, 17 Alex. McDougall, 18 Nidoe & Bellisle, 19 Benj. Snider, 20 Arch. & James Cameron, 21 David Johnston, 22 James Johnston. 23 Hugh Fraser, 24 Arch. McPhee, 25 Kemehun & Wood, 26 Alex. McGillis, 27 John Douglass, 28 John White, 29 Malcolm & Dun. McNeil, 30 John McDonell, (Glen.) 31 Miles McMillan, 32 Gideon Bertron,	2 1 8 3 2 6 20 16 8 5 4 2 12 15 0 2 1 8 3 2 6 10 8 4 12 10 0 2 1 8 4 3 4 2 1 8 6 5 0 4 1 3 1 10 0 5 4 2 2 1 8 12 1 8 3 9 5 8 6 8 1 14 4 1 15 9 4 3 4 4 3 4 2 1 8 2 1 8 25 0 0 6 5 0 12 12 6 18 15 0 12 10 0 8 6 8		
Services rendus par Geo. Marston et Timothy Treadwell, pour allée et venue, et séjour à Québec, pour percevoir les redevances sur les Bois de la Couronne coupés dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	15	18 0				
Services rendus par Thomas Sturdy, 29 jours à 5s. par jour, en aidant à découvrir les gens qui coupent du Bois sur les Terres de la Couronne sans licence, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	7	5 0				
Argent payé à Joseph Wenham, Agent de la Banque du Haut-Canada à Montréal, pour votre usage.	27	15 3				
	£ 225	18 3		£ 225	18 3	

Montant à deux cent vingt-cinq Louis, dix-huit chelins et trois deniers,—courant, la piastre à 5s.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield,)
Député Inspecteur.

Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur et Percepteur, déclare sous serment, que ce compte est exacte et fidèle, au meilleur de sa connaissance et de sa croyance.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield,)
Député Inspecteur.

Attesté devant moi à Glengary, }
ce 31e jour d'Octobre, 1838. }
H. MCGILLIS, J. P.

No. 6.

HAUT CANADA.

TABLEAU GENERAL des Bois coupés sur les terres de la Couronne, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa ; indiquant la qualité et la description des Bois coupés, avec ou sans Licence, dont le compte a été constaté par Duncan McDONELL, Ecuyer, Député Inspecteur, entre le 1er Janvier et le 31 Décembre, 1837.

Nos.	Noms.	Nombre de Pièces.		Avec ou sans Licence.	Moyenne.	Description du Bois.	Taux des Droits.	Cours Provincial.	
		Pin Blanc, Pieds cubiques.	Pin Blanc, Pièces march.					Rs	s
1	John McDonald,	330	18000	Avec Licence.					
2	John Roy Fraser,	120	6000	..					
3	Malcolm & Duncan McNeil,	140	7500	..					
4	Bailey & Dunning,	100	5000	..					
5	Hugh Munro,	200	10000	..					
6	John Douglas,	240	12000	..					
7	John Cockburn,	60	3000	..					
8	Miles McMillan,	120	6000	..					
9	Arch. James Cameron,	80	4000	..					
10	Arch. Grant,	40	2500	..					
11	Donald McDonald,	140	7332	..					
12	Wm. Bush,	100	5000	..					
13	Ewen & Angus McDonnell,	160	8000	..					
14	Angus McDonnell,	20	1000	..					
15	Alexander McCane,	120	6000	..					
16	J. & F. Frenchmontaigne,	60	3000	..					
17	John Nicholson,	20	1000	..					
18	David Johnston,	18	824	..					
19	James Johnston,	18	858	..					
20	Niddo & Bellesk,	100	5800	..					
21	Berton & Rochon,	60	4000	..					
22	Thomas Kennedy,	20	1000	..					
23	John Logan,	80	4000	..					
24	Jacob Dixon,	38	2000	..					
25	Hugh Fraser,	36	2000	..					
26	Arch. McPhee,	42	2000	..					
27	John Cameron,	16	1000	..					
28	Duncan McDonald,	20	1000	..					
29	Arthur Campbell,	18	1000	..					
30	Alex. McGillis,	22	1000	..					
31	John B. McDonald,	60	3668	..					
32	Benjamin Snider,	28	1666	..					
33	Carron & Fatterly,	35	1948	..					
34	Ryan Chesser & Fletcher,	74	4000	..	181410				
35	Nicholas Power,	78	4000	..					
36	Alexander Bruley,	40	2640	..					
37	Kernehan & Wood,	20	1000	..					
38	John Brownell,	16	1000	..					
39	Cassidy & McDonald,	22	1500	..					
40	John Chesser,	10	720	..					
41	John Dillabough,	25	1500	..					
42	Angus McDonnell,	90	3334	..					
43	Duncan McMillan,	100	5000	..					
44	Hugh McGillis,	40	2500	..					
45	John White,	50	3000	..					
46	Alexander McDougall,	20	1000	..					
47	Donald McDonnell,	70	5000	..					
48	A. & J. McBean,	120	6120	..					
		3436	111413						
							0½	377	18 9

Erreurs exceptées.

Montant à trois cent soixante et dix-sept Louis, dixhuit chelins et neuf deniers courant,—la piastre à 5s.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield.)

Dép. Inspecteur.

No. 7.

HAUT-CANADA.

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

L'Honorable Robert B. Sullivan, Inspecteur Général des Bois et Forêts de Sa Majesté, en Compte Courant avec Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur et Percepteur des redevances sur les Bois de la Couronne ;—indiquant le montant perçu entre le 1er Janvier, et le 31e Décembre, 1838.

DORT.

AVOIR.

	Cour. 1838			Cours	
	Provincial.	31e. Déc.		Provincial.	
Salaire pour mes services en constatant, saisissant et percevant les redevances sur les Bois de la Couronne, et en accordant des Licences pour couper du Bois dans District de Est et de l'Ottawa.	175	0 0	1	Jas. & Alex. McDougall, pour redevances,	10 8 4
			2	A. & J. Barnes, do.	3 12 11
			3	John Cockburn, do.	2 1 8
			4	A. & J. Cameron, do.	4 17 3
			5	William Lough, do.	12 10 0
			6	High McGillis, do.	10 8 4
			7	Alexander Forbes, do.	2 10 0
Services rendus par Théodore Wright Georgian, pour allée et venue et séjour à Québec, afin de percevoir les sommes dues sur les Bois de la Couronne coupés dans les districts de l'Est et de l'Ottawa.	10	9 10	8	James Johnston, do.	1 15 9
			9	Peter Cockburn, do.	4 3 4
			10	John Brownell, do.	2 1 8
			11	Donald Miller, do.	1 0 10
			12	John & Robert Thompson, do.	8 6 8
			13	James Cameron, do.	4 3 4
			14	Alexander McDougal, do.	4 3 4
Services rendus par Thomas Sturdy, 29 jours à 5s. par jour, en m'aidant à découvrir les gens qui coupent du Bois sans Licence sur les Terres incultes de la Province, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	7	5 0	15	Neil McDonald, do.	2 17 6
			16	Duncan & Arch. Grant, do.	10 8 4
			17	Angus Kennedy, do.	3 11 6
			18	James McCaughey, do.	8 6 8
			19	Adam Hanes, do.	6 5 0
			20	John McDonell, do.	1 15 9
			21	Nicholas McKinney, do.	1 15 9
Argent payé à Robert B. Sullivan.	17	2 6	22	Duncan McDonell, do.	1 9 9
			23	James Cockburn, do.	2 1 8
			24	Donald McDonell, do.	1 0 10
			25	Peter & Duncan McMartin, do.	9 7 6
			26	Malcolm & Dun. McNeil, do.	2 1 8
			27	Thamas Campbell, do.	2 1 8
			28	Thamas McCaw, do.	4 3 4
			29	Angus & Alex. McDougall, do.	15 12 6
			30	Angus McPherson, do.	12 10 0
			31	Arch. & John McBean, do.	1 13 4
			32	Benjamin Snider, do.	2 1 8
			33	A. Kennedy, de Montréal, do.	15 12 6
			34	John Chesser, do.	8 17 0
			35	N. S. & J. C. Blazedell, do.	5 0 0
	£	209 17 4			£ 200 17 4

Montant à deux cent dix-neuf Louis, dix-sept shelings et huit deniers, Courant,—la piastre à 5s. Erreurs Exceptées.

(DUNCAN McDONELL, (Greenfield.)

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

NO. S.

HAUT-CANADA.

TABLEAU GENERAL des Bois coupés sur les Terres de la Couronne, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa, indiquant la quantité et la description des Bois coupés avec ou sans Licence, dont le compte a été constaté par Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur, entre le 1er Janvier, et le 31 Décembre, 1838.

DOIT.

AVOIR.

No.	Noms.	Nombre de		Pin Blanc, Taux des rede- vances.	Avec ou sans Licence.	Moyenne.	Description du Bois.	Taux des droits.	Cours Provin- cial.	
		pièces.	Pin Blanc, Nombre de pieds cubiques.						£	s. p.
1	Angus Kennedy,	120	7500		Avec Licence,				£	s. p.
2	Duncan & Arch. Grant,	85	5000						
3	Angus Kennedy,	27	1716						
4	James McCaughey,	64	4000						
5	Adam Hume,	54	3000		— ..					
6	John McDonell,	12	858		Sans, ..					
7	Nicholas McKenney,	12	858						
8	Duncan McDonell,	10	714						
9	James Cockburn,	17	1000		Avec ..					
10	Peter & Duncan McMartin,	72	4500						
11	Neil McDonald, Ecr.	160	10500						
12	George Cook & Co.			297					
13	Donald McDonald,	8	500						
14	Malcolm & Duncan McNeil,	18	1000						
15	Arch. McDonald,	27	1500						
16	Thomas Campbell,	16	1000						
17	Arch. & John McBain,			100					
18	James & Alex. McDougall,	80	5000						
19	John Chesser,	70	4250						
20	Avery & Joseph Burnes,	35	1750						
21	Arch. & James Cameron.	40	2334						
22	Joseph Buck,	108	6000						
23	Hugh McGillis,	80	5000		Sans, ..					
24	Alex. Forbes,	14	1200		Avec ..					
25	Wm. McLaughan,	18	1000						
26	James Johnston,	12	858						
27	Angus McDonell,	48	3000						
28	Peter Cockburn,	36	2000						
29	Benjamin Snider,	18	1000		Sans ..	103288	} Pin Blanc, pieds cubi- ques.	} 4d.	215	3 8
30	Angus NePhee,	34	2000		Avec ..	847				
31	Donald Miller,	16	500						
32	John & Robert Thompson,	24	1500						
33	N. S. & J. C. Blazedell,			300					
34	James Cameron,	32	2000		Sans ..					
35	Alex. McDougall,	36	2250		Avec ..					
36	Angus McPherson,	108	6000						
37	Angus & Alex. McDonell,	80	7500						
38	Thomas Ross.			150					
39	Thomas McCaw,	38	2000						
40	John Thompson & Co.	40	2500						
		1699	103288	147					£	229 6 0

No. 9.

CANADA.

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

John Davidson, Ecuyer, Inspecteur Général des Bois et Forêts de Sa Majesté, en Compte Courant avec Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur, et Percepteur des redevances sur les Bois de la Couronne ; indiquant le montant perçu entre le 1er Janvier, et le 31 Décembre, 1839.

DORT.

AVOIR.

	£	s.	d.	1839 31 Déc.		£	s.	d.	
Salaire pour mes services, en constatant, saisissant et percevant les redevances sur les Bois de la Couronne, et en accordant des Licences pour couper du bois dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	175	0	0		Duncan McDonald, do.	20	16	9	
					Angus McDonell, do.	18	16	0	
					Malcolm McNeil, do.	6	5	4	
					John & Duncan Grant, do.	16	13	4	
					Adam Hair, do.	5	9	0	
					James McKinley, do.	3	10	0	
					Hugh Munroe, do.	6	15	9	
Services rendus par Théodore Georgian, pour allée et venue, et séjour à Québec, et pour percevoir les redevances sur les Bois de la Couronne coupés dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	13	1	1½		Jacob Markley, do.	12	13	1½	
					Angus McDonell, do.	6	5	0	
					John McDonell, do.	3	2	6	
					James Colkburn, do.	3	2	6	
					William McLennen, do.	1	0	10	
					Donald McDonell, do.	0	7	6	
					George Reid, do.	1	9	2	
Services rendus par Thomas Sturdy, et Ogden Gates, 126 jours entr'eux à 5s. par jour, en m'aidant à découvrir ceux qui coupent du Bois sur les Terres incultes de la Couronne, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa.	31	10	0		James Johnson, do.	1	6	10	
					David Johnson, do.	1	15	9	
					E. A. & James Cameron, do.	8	6	8	
					Thomas Maxell, do.	13	10	10	
					Donald Martin, do.	5	14	7	
					Duncan McRae, do.	1	11	3	
					Ewen McDonell, do.	22	16	11	
					James McGeauchey, do.	9	7	6	
					Archibald McDonell, do.	3	2	6	
Balance,	41	11	10		Peter & Duncan McMartin do.	10	8	4	
					Alexander McDougall, do.	6	15	9	
					Robert & James Smart, do.	7	16	3	
					Hyacinthe Duplanter, do.	8	6	8	
					Alexander McDonell, do.	8	6	8	
					John & Duncan Grant, do.	2	1	8	
					A. & J. Burns, do.	4	17	11	
					George Cook, do.	2	1	8	
					John McKarcher, do.	8	6	8	
					John McDonald, do.	4	2	6	
					John McDonell, do.	8	6	8	
					Silas Wilcox, do.	5	4	2	
					John Cameron, do.	2	1	8	
					Martin Bye, do.	1	0	0	
					John Chesser, do.	7	5	10	
	£	261	2	11½		£	261	2	11½

Erreurs Exceptées.

Montant à deux cent soixante et un Louis, deux chelins et onze deniers et demi, courant,—la piastre à 5s.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield.)

Député Inspecteur.

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

No. 10.

TABLEAU GENERAL des Bois coupés sur les Terres de la Couronne, dans les Districts de l'Est et de l'Ottawa ; indiquant la quantité et la description des Bois coupés avec ou sans Licence, dont la compte a été constaté par Duncan McDonell, Ecuyer, Député Inspecteur, entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1839.

No.	Noms.	Nombre de Pièces.	Pin Blanc, Nombre de pieds cubiques.	Avec ou sans Licence.	Cours Provincial.		
					£	s.	d.
1	Duncan McDonald,	160	10002	Sans.			
2	Angus McDonell,	148	9024	Avec.			
3	Malcolm McNeil,	52	3006	Sans.			
4	John & Duncan Grant,	130	8000	..			
5	Adam Hair,	40	2400	..			
6	Hugh Munro,	58	3258	Avec.			
7	James McKinley,	30	1650	..			
8	Jacob Markley,	100	6075	..			
9	Angus McDonell,	50	3000	..			
10	John McDonell,	28	1500	Sans.			
11	James Cockburn,	27	1500	..			
12	William McLennen,	12	500	..			
13	John McDonell,	4	180	..			
14	George Reid,	12	700	..			
15	James Johnston,	10	644	..			
16	David Johnston,	12	858	..			
17	E. A. & James Cameron,	64	4000	Avec.			
18	Thomas Maxwell,	108	6500	..			
19	Donald McMartin,	40	2750	..			
20	Duncan McRae,	10	760	..			
21	Ewen McDonell,	190	10966	Sans.			
22	James McGeauchey,	72	4500	Avec.			
23	Archibald McDonell,	26	1500	..			
24	Peter & Donald McMartin,	85	5000	..			
25	Alexander McDougall,	54	3258	..			
26	Robert and J. Smart,	50	3750	Sans.			
27	Hyacinthe Duplanter,	64	4000	..			
28	John & Duncan Grant,	16	1000	Avec.			
29	A. & J. Burns,	34	2350	..			
30	George Cook,	16	1000	Sans.			
31	John McKarcher,	66	4000	Avec.			
32	John McDonell,	64	4000	..			
33	John McDonald,	32	1976	..			
34	Silas Wilcox,	40	2500	Sans.			
35	John Cameron,	16	1000	..			
36	Martin Byde,	10	700	..			
37	John Chesser,	56	3500	Avec.			
38	Alexander McDonell,	65	4000	..			
39	John Clifford,	50	3000	..			
		2107	128327	{ à $\frac{1}{2}$ d par pied } cubique. }	£267	6	11 $\frac{1}{2}$

Erreurs exceptées.

Montant à deux cent soixante et sept Louis, six chelins et onze deniers et demi, courant,—la piastre à 5s.

DUNCAN McDONELL, (Greenfield.)
Député Inspecteur.

No. 11.

BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,

Bytown, 26e Juillet, 1841.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 16 de ce mois ; mais, comme ce n'est que depuis l'année dernière que j'ai été nommé Percepteur des droits sur les Bois, je ne puis vous donner les renseignements que vous me demandez. Je vous transmets néanmoins l'état pour 1840. Mr. Duncan McDonell, de Greenfield, Glengary, a été Percepteur jusqu'en 1840, et c'est à lui que vous devez vous adresser à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre serviteur très-humble,

JAS. STEVENSON,
Percepteur.

Au Commissaire des Terres de la Couronne, &c. &c. &c.
Kingston.

Appendice
(I. I.)

7e Sept.

No. 12.

1840.

PERCEPTION des redevances sur les Bois du District de l'Ottawa, tel que transmise au Commissaire des Terres de la Couronne.

No.	Noms.	Pieds de Pin Blanc.	£	s.	d.
1	James Steen, - - - - -	3000	6	5	0
2	C. Whistle, - - - - -	2450	5	2	1
3	A. Johnson, - - - - -	3500	7	5	10
4	H. Hetherington, - - - - -	2000	4	3	4
5	James Cameron, - - - - -	8000	16	13	4
6	Alexander McLean, - - - - -	2500	5	4	2
7	John Lusk, - - - - -	4400	9	3	4
8	N. Orton, - - - - -	3650	7	12	1
9	G. G. Dunning, - - - - -	3500	7	5	10
10	R. & J. Smart, - - - - -	1892	3	18	10
11	A. McDougall, - - - - -	2400	5	0	0
12	Wm. Lough, - - - - -	8200	17	1	10
13	D. Johnson, - - - - -	7580	15	15	8
14	J. McDonald, - - - - -	7202	15	0	1
15	A. & J. McCaul, - - - - -	7168	14	18	8
16	T. Ross, - - - - -	3200	6	13	4
17	Dunlop & Levitt, - - - - -	2100	4	7	6
18	J. Chesser, - - - - -	10000	20	16	8
19	P. Ryan, - - - - -	3000	6	5	0
20	A. McDonald, No. 1. - - - - -	2496	5	4	0
21	A. McDonald, No. 2. - - - - -	3332	6	18	10
22	A. McDonald, No. 3. - - - - -	1200	2	10	0
23	A. McBean, - - - - -	3800	7	18	4
24	Arch. Cameron, - - - - -	7000	14	11	8
25	D. McDonald, - - - - -	10500	21	17	6
26	D. & A. McDonald, - - - - -	6000	12	10	0
27	John McDonald, - - - - -	6834	14	4	9
	James Stevenson, Junr. tems et dépenses encourues pour percevoir les droits, - - - - -		£ 264	7	8
			58	15	10
			£ 205	11	10

RETOUR à une Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 11 Août, 1841, demandant " un Tableau détaillé de tous les Salaires portés sur les Revenus du Bas-Canada, de quelques sources qu'ils proviennent, entre le 1er Octobre, 1839, et le 1er Février, 1841 ;— et un Tableau semblable de tous les Salaires portés sur les Revenus du Haut-Canada, de quelques sources qu'ils proviennent, pour la même période ; et un Tableau semblable de tous les Salaires portés sur les Revenus consolidés de la Province du Canada, ce jour, et depuis le 10 Février dernier."

Appendice
(J. J.)
7e Sept.

T. W. C. MURDOCH.

KINOSTON, 6 Septembre, 1841.

TABLEAU de tous les Salaires portés sur les Revenus du Bas-Banada, de quelques sources qu'ils proviennent, entre le 1er Octobre 1839, et le 10e Février, 1841.

BUREAUX OU DE'PARTEMENS.	Salaire Annuel			Total pour chaque Département.			Remarques.
	Sterling.			Sterling.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	
<i>Gouverneur Général, et Département du Secrétaire Civil.</i>							
Salaire du Gouverneur Général,	4500	0	0				
" du Secrétaire Civil,	500	0	0				
" de l'Assistant Secrétaire Civil,	300	0	0				
" de deux do. dans le Bureau de do. à £200 chaque,	400	0	0				
" du Gardien des appartemens du Secrétaire Civil à Montréal,	58	10	0				
" du do. à Québec,	58	10	0				
" du Messenger du Bureau,	45	0	0				
" d'un Messenger additionnel, do.	41	1	3				
" de l'Assistant Secrétaire Civil, et du Commissaire de Police,	400	0	0				
				6030	1	3	
<i>Conseil Exécutif.</i>							
Salaire de neuf Membres, à £100 chaque,	900	0	0				
" du Régistrare et Greffier,	500	0	0				
" de l'Assistant Greffier,	182	10	0				
" du Messenger et Gardien des Appartemens,	50	0	0				
" du Portier et Serviteur du Bureau,	50	0	0				
Alloué au Régisteur pour papeterie,	50	0	0				
				1732	10	0	
<i>Bureau du Secrétaire Provincial.</i>							
Salaire d'un Messenger,	45	0	0				
Alloué pour le loyer d'une Maison, pour l'enregistrement des Octrois des Terres de la Couronne,	54	0	0				
				99	0	0	
Porté en l'autre part,	£			8134	11	3	

Tableau des Salaires, &c.—(Continué.)

Appendice
(J. J.)
7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENS.	Salaire Annuel Sterling.	Total pour cha- que Départe- ment. Sterling.	REMARQUES.
Montant de l'autre part, - -	£ s. D.	£ s. D. 8134 11 3	
<i>Receveur Général.</i>			
Salaire du Receveur Général, - -	1000 0 0		
Alloué pour Contingences, - -	100 0 0	1100 0 0	
<i>Inspecteur Général des Comptes.</i>			
Salaire de l'Inspecteur Général, - -	500 0 0		
" du premier Clerc, - - -	150 0 0		
" du second do. - - -	100 0 0		
" du Messenger, - - -	40 0 0		
Alloué pour Papeterie, et autre Contingents, - - -	25 0 0	815 0 0	
<i>Conseil Spécial.</i>			
Salaire du Président, - - -	400 0 0		
" du Greffier, - - -	450 0 0		
" de l'Assistant Greffier, - - -	360 0 0		
" du second, do. - - -	225 0 0		
" du troisième, do. - - -	180 0 0	1615 0 0	
<i>Administration de la Justice.</i>			
Salaire du Juge en Chef de la Province, - - -	1500 0 0		
" de trois Juges Puisnés à Montréal, à £900 chaque, - - -	2700 0 0		
" de trois Juges Puisnés à Québec, à £900, - - -	2700 0 0		
" de deux Assistans do. à do. à do. - - -	1800 0 0		Payé jusqu'au 8 Août 1840.
" du Juge Provincial résidant aux Trois-Rivières, - - -	900 0 0		
" d'un Assistant do. à do. - - -	900 0 0		Payé jusqu'au 8 Août 1840.
" de deux Juges Provinciaux, Districts de St. François et de Gaspé, à £500 chaque, - - -	1000 0 0		
Alloué pour Tournées, et présence des Juges à la Cour d'Appel, - - -	600 0 0		
Salaires des Commissaires de la Cour de Rêquetes, à Montréal et Québec, à £600 chaque, - - -	1200 0 0		
Salaire du do. Trois-Rivières, - - -	350 0 0		
" du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, - - -	200 0 0		
" du Régistrare de la Cour de Vice-Amirauté, - - -	150 0 0		
" du Maréchal de do. - - -	75 0 0		
" du Procureur Général, - - -	300 0 0		Emolumens additionnels £3,750,
" du Solliciteur Général, - - -	200 0 0		Do. £143 10.
Conseil de la Reine, - - -			Do. 321 19.
Salaire du Shérif de Québec, - - -	100 0 0		
" do. de Montréal, - - -	100 0 0		
" do. des Trois-Rivières, - - -	75 0 0		
Porté de l'autre part, - -	£. 14350 0 0	11664 11 3	

Tableau des Salaires, &c.—Continué.

Appendice
(J. J.)

7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENTS.	Salaire An- nuel. Sterling.	Total pour chaque Dépar- tement. Sterling.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part.....	14850 0 0	11664 11 3	
Alloué aux Shérifs de Québec, de Mont- réal et des Trois-Rivières, pour payer un Exécuteur de la Justice.....	81 0 0		
Salaire du Shérif de Gaspé	70 0 0		
Alloué à do. pour frais de voyage.....	10 0 0		
Salaire de do. de St. François.....	50 0 0		
.. du Coronaire de Québec.....	100 0 0	Honoraires £237 12 0
.. de do. de Montréal.....	100 0 0	226 16 0
.. de do. des Trois-Rivières..	50 0 0	46 16 0
.. de do. de Gaspé	50 0 0	12 12 0
.. de do. de St. François	45 0 0	1 16 0
.. des Greffier des Cours Provinciales et des Greffiers de la Paix à Gaspé, et alloué pour frais de voyage....	60 0 0	50 0 0
.. du Greffier de la Couronne à Qué- bec	100 0 0	134 0 0
.. de do. à Montréal	40 0 0	188 0 0
.. de do. aux Trois-Rivières..	20 0 0	22 9 2
.. du Greffier de la Cour d'Appel...	120 0 0		
Alloué à do. pour papeterie.....	6 0 0		
Salaire de l'Huissier de la Cour d'Appel.	27 0 0		
.. des Interprètes dans les Cours de Québec et de Montréal, à £40 chaque	80 0 0		
.. de do. aux Trois-Rivières..	25 0 0		
.. des Grands Connétables de Qué- bec et de Montréal	72 0 0		
.. do. des Trois-Rivières	27 0 0		
.. de l'Huissier Crieur de la Cour à Québec et Montréal, à £20 chaque.	40 0 0		
.. des Tipstaffs do. do. à £18 chaque.	36 0 0		
.. de l'Huissier Crieur et Tipstaff de la Cour aux Trois-Rivières.....	25 0 0		
.. du Gardien du Palais de Justice de Québec	54 0 0		
.. du do. de Montréal.....	72 0 0		
.. du do. des Trois-Rivières..	36 0 0		
.. des Gardiens de la Salle de Justice et des Prisons de New-Carlisle et Gaspé, à £36 chaque.....	72 0 0		
.. du Gardien de la Salle de Justice de Sherbrooke	18 0 0		
.. des Gardiens des Prisons de Qué- bec et de Montréal, à £125 chaque.	250 0 0		
.. de deux Guichetiers à Québec...	110 0 0		
.. de deux do. à Montréal..	72 0 0		
.. du Gardien de la Prison des Trois Rivières.....	55 0 0		
.. de deux Guichetiers à do.....	72 0 0		
.. du Gardien de la Prison de Sher- brooke.....	25 0 0		
.. du Médecin de la Prison de Québec	200 0 0		
Porté en l'autre part..£	17120 0 0	11664 11 3	

Appendice
(J. J.)Tableau des Salaires, etc.—*Continué.*

7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENS.	Salaire An- nuel. Sterling.	Total pour chaque Dépar- tement, Sterling.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part,	17120 0 0	11664 11 3	
Salaire du Médecin de la Prison de Mon- tréal,	200 0 0		
.. des Trois-Rivières,	50 0 0		
.. du Greffier de la Paix à Québec,			Honoraires £645 10 8
.. do. à Montréal,			745 10 8
.. do. aux Trois-Rivières,			171 18 6
.. do. à St. François,			33 17 0
.. do. à Gaspé,			11 18 2
		17370 0 0	
<i>Bureau de l'Arpenteur Général.</i>			
Salaire de l'Arpenteur Général,	450 0 0		
.. du Premier Clerc, à 10s. sterling, par jour,	182 0 0		
.. du second do.	150 0 0		
Alloué pour un Serviteur et contingences du Bureau,	60 0 0		
		842 10 0	
<i>Adjudant Général de Milice.</i>			
Salaire de l'Adjudant Général,	450 0 0		
.. du Député Adjudant Général,	270 0 0		
.. du Premier Clerc, à 7s. 6d. p. jour, .. du Second do. à 5s. courant par jour, .. de deux Aides-de-Camp Provin- ciaux, à £180 Sterling,	123 3 9 82 2 6 360 0 0		
		1285 6 3	
<i>Divers.</i>			
Salaires des Commissaires des Terres de la Couronne, à £600 chaque,	1200 0 0		
Salaire de l'Agent des Emigrés à Québec .. do. do. à Montréal,	400 0 0 100 0 0		
.. du Greffier du Papier Terrier du Domaine du Roi,	90 0 0		
Alloué pour traduire en français les Do- cumens Publics,	168 6 2 50 0 0		
Alloué au Gardien de l'Edifice où se tiennent les Bureaux Publics du Gou- vernement Civil à Québec,	40 0 0		
Salaires du Grand Voyer de Québec,	150 0 0		
.. do. de Montréal,	150 0 0		
.. do. des Trois-Rivières, .. de l'Inspecteur des cheminées et des Rues à Gaspé,	90 0 0 50 0 0		
.. de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois Rivières,	25 0 0		
.. des deux Gardiens des Dépôts de Provisions dans le fleuve St. Laurent pour secourir les naufragés, à £45 chaque,	90 0 0		
.. de l'Instituteur de l'Ecole de Gram- maire de Québec,	200 0 0		
Porté en l'autre part,	2803 6 2	31162 7 6	

Tableau des Salaires, &c.—Continué.

Appendice
(J. J.)

7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENS.	Salaire An- nuel. Sterling.	Total pour chaque Dé- partement. Sterling.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part, - - - £	2803 6 2	31162 7 6	
Alloué à l'Instituteur de l'Ecole de Grammaire de Québec, pour le loyer d'une maison, -	90 0 0		
Salaire de l'Instituteur de l'Ecole de Gram- maire de Montréal, - - - -	200 0 0		
Alloué à do. pour le loyer d'une maison, -	54 0 0		
Salaire du Secrétaire de l'Institution Royale, pour l'avancement de l'Education, -	100 0 0		
Alloué à do. pour un Clerc, et contingences, " à do. pour un Messager, - - -	36 0 0 25 0 0		
		3308 6 2	
<i>Bureau des Commissaires pour les Terres des Miliciens.</i>			
Salaire du Secrétaire, à 20s. courant, par jour, - - - - -	328 10 0		
		328 10 0	
<i>Bureau des Travaux Publics.</i>			
Salaire du Président du Bureau des Travaux Publics, - - - - -	800 0 0		
" du Secrétaire de do. à 20s. courant, par jour, - - - - -	328 10 0		
		1128 10 0	
<i>La ci-devant Chambre d'Assemblée.</i>			
Salaire du Gardien des Appartemens actuelle- ment en charge, - - - -	81 0 0		
" du Bibliothécaire en charge, - - -	180 0 0		
		261 0 0	
<i>Salaires des Magistrats Stipendiaires de Police.</i>			
Salaire du Magistrat Stipendiaire de la Cité de Québec, - - - - -	360 0 0		
" do. de Montréal, - - - - -	360 0 0		
" du Clerc du Commissaire de Police à Montréal, - - - - -	125 0 0		
" du Magistrat Stipendiaire et Paie- Maître, - - - - -	270 0 0		
" du Magistrat Stipendiaire de Ste. Scho- lastique, - - - - -	270 0 0		
" do. de Laprairie, - - - - -	270 0 0		
" do. de Shefford, - - - - -	270 0 0		
" do. de Ste. Marie Monnoir, - - -	270 0 0		
" do. de St. Hyacinthe, - - - - -	270 0 0		
" do. de Deschambault, - - - - -	270 0 0		
" do. de Nicolet, - - - - -	270 0 0		
" do. de Berthier, - - - - -	270 0 0		
" do. de St. Jean, à 10s. Ster- ling, par jour, - - - - -	182 10 0		
Porté en l'autre part, - - - £	3457 10 0	36188 13 8	

Tableau des Salaires, etc.—Continué.

Appendice
(J. J.)
7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENTS.	Salaire An- nuel. Sterling.	Total pour chaque Dé- partement. Sterling.	REMARQUES.
	£ s d.	£ s d.	
Montant de l'autre part.....£	3457 10 0	36188 13 8	
Salaire du Magistrat Stipendaire de St. Cé- saire, - - - - -	90 0 0		
“ du do. de Varennes, - - -	90 0 0		
“ du do. de St. Eustache, - - -	90 0 0		
“ du do. de l'Acadie, - - - -	90 0 0		
		3817 10 0	
<i>Salaires des Officiers des Douanes de l'Intérieur.</i>			
Salaire du Collecteur de St. Jean, -	360 0 0		
“ d'un Clerc ou Assistant, - - -	180 0 0		
“ du Jaugeur de do. - - - -	90 0 0		
“ de deux Douaniers surveillant les Débarquemens a do. £63 chaque,	126 0 0		
“ d'un do. à Lacole, - - - -	13 10 0		
“ du Collecteur et Inspecteur de Mar- chandises au Côteau du Lac, - -	360 0 0		
“ du Contrôleur, - - - - -	180 0 0		
“ de deux Douaniers surveillant les dé- barquemens au do. à £27 chaque,	54 0 0		
Commission du Collecteur de Stanstead,	90 0 0		
Salaire d'un Douanier surveillant les Dé- barquemens à do. - - - - -	13 10 0		
“ de deux Douaniers Visiteurs des Na- vires à Québec, £45 chacun, - -	90 0 0		
“ du Député Collecteur de Philipsburg,	90 0 0		
“ d'un Douanier surveillant les dé- barquemens, - - - - -	36 0 0		
Commission du Collecteur de la Beauce,	12 10 0		
		1695 10 0	
<i>Salaires des Officiers de la Maison de la Trinité de Québec, et de celle de Montréal.</i>			
<i>Québec.</i>			
Salaire du Maître, - - - - -	225 0 0		
“ du Régistraire, - - - - -	135 0 0		
“ du Maître du Hâvre, - - - -	160 0 0		
“ de l'Assistant do. - - - - -	100 0 0		
“ du Surintendant des Pilotes, - -	150 0 0		
“ du Gardien du Phare de l'île Verte,	90 0 0		
“ de ses Assistans, - - - - -	22 10 0		
“ du Phare de la Pointe des Monts,	90 0 0		
“ de ses Assistans, - - - - -	22 10 0		
“ du Gardien du Phare à l'extrémité S. O. de l'île d'Anticosti, - - -	90 0 0		
“ de ses Assistans, - - - - -	54 0 0		
“ de l'Huissier de la Trinité, - -	22 10 0		
		1161 10 0	
<i>Montréal.</i>			
“ Salaire du Maître, - - - - -	112 10 0		
“ du Régistraire et Trésorier, - -	112 10 0		
“ du Maître du Hâvre, - - - -	135 0 0		
“ de l'Huissier de la Trinité, - -	67 10 0		
		427 10 0	
Porté en l'autre part.....££	43290 13 8	

Tableau des Salaires, &c.—Continué.

Appendice
(J. J.)

7e Sept.

BUREAUX OU DEPARTEMENTS.	Salaire Annuel. Sterling.	Total pour cha- que Départem- ens. Sterling.	REMARQUES.
	£ s. D.	£ s. D.	
Montant de l'autre part - -		43290 13 8	
<i>Salaires des Officiers de Douane de Québec et de Montréal.</i>			
Les Salaires suivans sont déduits par les Collecteurs de Québec et de Montréal sur les deniers par eux perçus en vertu de l'Acte Impérial 3 et 4 Guil. 4 Chap. 59, par ordre des Commissaires des Douanes.			
<i>Québec.</i>	Sterling. Pias- tre 4s. 4d. cha- cune. £ s. D.		
Salaire du Collecteur, -	1000 0 0		
" de l'Inspecteur des débarquemens, -	500 0 0		
" du premier Clerc, -	300 0 0		
" du second do. -	250 0 0		
" du troisième do. -	200 0 0		
" du quatrième, do. -	100 0 0		
" du Clerc du Douanier surveillant les débarquemens,	100 0 0		
" du Douanier surveillant les débarquemens, et visiteur, 1re Classe, -	350 0 0		
" du do. et do. 2e Classe,	200 0 0		
" du do. et do. 2e Classe,	200 0 0		
" du Visiteur des Navires,	150 0 0		
" des Douaniers à £20 chacun, -	40 0 0		
" du Messenger à 4s. par jour,	73 0 0		
" du sous-Collecteur à Gaspé, - - - - -	150 0 0		
" du do. à New-Carlisle,	120 0 0		
	3733 0 0		
<i>Montréal.</i>			
Salaire du Collecteur, -	500 0 0		
" de l'Inspecteur, -	350 0 0		
" du Douanier surveillant les débarquemens, -	200 0 0		
" du second do. - - -	200 0 0		
" du Visiteur des Navires,	150 0 0		
" du premier Clerc, -	150 0 0		
" du second do. -	120 0 0		
" du troisième do. - -	130 0 0		
Total, Piastres à 4s. 4d. £	5533 0 0	5745 16 2	
Total Sterling, - £		49036 9 10	

KINGSTON, AOUT, 1841.

(Signé,)

JOS. CARY.

Inspecteur Général des Comptes.

TABLÉAU de tous les Salaires portés sur les Revenus du Haut-Canada, de quelques sources qu'ils proviennent, entre le 1er Octobre, 1839, et le 10e Février, 1841.

Table with columns: Bureaux ou Départemens, OFFICIERS., Salaires Sterling, Annuels, Courant, Fonds Provinciaux, Fonds de la Couronne, Total, and REMARQUES. Includes entries for various government positions like the Lieutenant Governor, Judges, and Clerks.

Table with columns: Position, Salary, and other financial details. Includes entries for the Surveyor General, Adjutant General, and various court and military positions.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL, 24e Août, 1841.

JNO. MACAULAY.

Appendice
(J. J.)

7e Sept.

TABLEAU détaillé de tous les Salaires portés sur le Revenu Consolidé de la Province du Canada, depuis le 10 Février, 1841, autant qu'on a pu le constater, jusqu'à ce jour.

BUREAUX.	Salaire annuel. Sterling.			Total pour chaque Dé- partement. Sterling.			REMARQUES.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
Le Gouverneur-Général	7000	0	0	7000	0	0	
<i>Administration de la Justice.</i>							
<i>Haut-Canada.</i>							
Juge en Chef,	1500	0	0	6225	0	0	
4 Juges Puisnés, à £900 chaque, ..	3600	0	0				
Vice-Chancelier,	1125	0	0				
<i>Bas-Canada.</i>							
Juge en Chef de Québec,	1500	0	0	8800	0	0	
3 Juges Puisnés, do. à £900 chaque, ..	2700	0	0				
3 do. à Montréal, à do.	2700	0	0				
1 Juge résident, Trois-Rivières,	900	0	0				
1 Juge Inférieur, District de St. François, ..	500	0	0				
1 do. do. de Gaspé,	500	0	0				
<i>Salaires du Procureur et Solliciteur Général, Contingences et autres frais pour l'Administration de la Justice.</i>							
Procureur Général de la ci-devant Province du Bas-Canada,	1500	0	0	4720	0	0	Les autres dépenses sous ce Chapitre, n'ont pas encore été constatées.
do. do. du Haut-Canada,	1080	0	0				
Solliciteur Général du Bas-Canada,	1000	4	0				
do. do. du Haut-Canada,	540	0	0				
Allocation aux Juges pour les Tournées dans le Bas-Canada,	600	0	0				
<i>Secrétaires Civils et leurs Bureaux.</i>							
<i>Bureau du Principal Secrétaire.</i>							
Principal Secrétaire,	1000	0	0	1732	10	0	
Premier Clerc,	250	0	0				
Second do.	200	0	0				
Troisième do.	157	10	0				
Gardien du Bureau, &c.	75	0	0				
Messenger,	50	0	0				
<i>Secrétaire Provincial, (Ouest)</i>							
Secrétaire,	1000	0	0	2235	0	0	Les dépenses contingentes de ces différents Bureaux, n'ont pas encore été constatées.
Premier Clerc,	400	0	0				
Second do.	200	0	0				
Troisième do.	157	10	0				
Premier Ecrivain,	270	0	0				
Second do.	157	10	0				
Messenger,	50	0	0				
<i>Secrétaire Provincial, (Est)</i>							
Secrétaire,	1000	0	0	30712	10	0	
Premier Clerc,	400	0	0				
Porté en l'autre part,.....£	1400	0	0				

Tableau détaillé de tous les Salaires, &c.—Continué,

BUREAUX.	Salaire annuel. Sterling.	Total pour chaque Départ- tement. Sterling.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part. £	1400 0 0	30712 10 0	
Second Clerc,	209 0 0		
Troisième do.	157 10 0		
Ecrivain,	200 0 0		
Clerc des Régistres à Québec.....	200 0 0		
Gardien du Bureau,.....	75 0 0		
Messenger,	50 0 0	2282 10 0	
<i>Bureau du Régistrare.</i>			
Régistrare,	500 0 0		
Premier Clerc,	175 0 0		
Second do.....	174 0 0	850 0 0	
<i>Bureau du Receveur Général.</i>			
Receveur Général,	1200 0 0		
Premier Clerc,	270 0 0		
Second do.....	180 0 0		
Troisième do.....	157 10 0	1807 10 0	
<i>Bureau de l'Inspecteur Général. Conseil Exécutif.</i>			
Président des Comités,.....	1000 0 0		
Neuf membres, à £100 chaque,.....	900 0 0		
Clerc du Conseil,.....			Pas encore payé.
Premier Clerc,.....	270 0 0		
Second do,	200 0 0		
Troisième do.	180 0 0		
Quatrième do.....	157 10 0		
Portier,	50 0 0		
Messenger,	50 0 0		
Gardien des Edifices Publics à Québec,....	90 0 0	2897 10 0	
<i>Bureaux des Travaux Publics.</i>			
Salaire du Président,	800 0 0		
Salaires du Secrétaire et autres Officiers, et dépenses Contingentes,		800 0 0	Les Salaires des Officiers Subordonnés, et les Dépense contingentes ne sont pas encore établis.
<i>Agent des Emigrés.</i>			
Agent des Emigrés à Québec,	400 0 0		
Contingents,		400 0 0	Pas encore constatés.
Frais de Perception, Régie et Recettes des Revenus.			
<i>Bureau des Terres de la Couronne.</i>			
Commissaire des Terres de la Couronne, ..	800 0 0		
Député do. do.	600 0 0		
Premier Clerc, do. do.	270 0 0		
Porté en l'autre part.....£	1670 0 0	39750 0 0	

Appendice
(J. J.)
7e Sept.

Tableau Détaillé de toutes les Salaires &c.—(Continué.)

Appendice
(J. J.)
7^e Sept.

BUREAUX.	Salaires Annuel Sterling.	Total pour cha- que Départe- ment, Sterling.	REMARQUES.
	£ s. d.	£ s. d.	
Montant de l'autre part,.....£	1670 0 0	57390 0 0	
Second Clerc et Caissier, - - -	180 0 0		
Troisième do. - - - - -	200 0 0		
Quatrième do. - - - - -	153 0 0		
		2203 0 0	
<i>Bureau de l'Inspecteur Général.</i>			
Arpenteur Général, - - - - -	600 0 0		
Premier Arpenteur et Dessinateur, - - -	270 0 0		
Second do. et do. - - - - -	270 0 0		
Troisième do. et do. - - - - -	270 0 0		
Quatrième Clerc, - - - - -	270 0 0		
Cinquième do. - - - - -	180 0 0		
Sixième do. - - - - -	153 0 0		
Septième do. - - - - -	153 0 0		
Huitième do. - - - - -	153 0 0		
		2319 0 0	
<i>Greffier du Papier Terrier du Domaine de la Reine,</i> - - - - -	90 0 5		
Commission de l'Inspecteur Général du Do- maine, sur les deniers par lui perçus, environ,	250 0 0	340 0 0	
		44612 0 0	
Outre les Salaires ci-dessus &c. les Salaires suivans doivent être portés sur les Fonds consolidés de la Province, - - -			
Département de l'Adjudant Général de Mi- lice, Bas-Canada, - - - - -	1285 6 3	
<i>Divers.</i>			
Inspecteurs des Chemins et des Rues dans le District de Gaspé, - - - - -	50 0 0		
Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières,	25 0 0		
Salaires de deux Gardiens de Dépôts de Pro- visions dans le Fleuve St. Laurent, pour secourir les Naufragés, à £45, - - -	90 0 0		
Salaires de l'Institution de l'École de Gram- maire de Montréal, et allocation pour le loyer d'une maison, - - - - -	254 0 0		
Salaires du Secrétaire de l'Institution Royale pour l'avancement de l'Education, - - -	100 0 0		
Allocation pour un Clerc, Messenger et Con- tingences, - - - - -	61 0 0		
Salaires du Commissaire de Police, et des Magistrats Stipendiaires, - - - - -	4217 10 0		
do. des Officiers des Douanes Intérieures,	1695 10 0	
do. des do. Douane aux Ports de Qué- bec, et de Montréal, - - - - -	5746 0 0	
Paiemens au Clergé dans la ci-devant Pro- vince du Haut-Canada, - - - - -	6240 0 0		
		19764 6 3	
Total Sterling - - - - -	- - - £	64376 6 3	

Par l'Ordonnance du Con-
seil Spécial de la 4^e Vic.
Chap. 9, il est pourvu à
cette dépense jusqu'au 1^{er}
Octobre 1841, mais il sera
nécessaire d'y pourvoir
par une disposition Lé-
gislativ, depuis le 1^{er}
Octobre, jusqu'au 31 Dé-
cembre, 1841.

Il est pourvu à cette dé-
pense par l'Ordonnance
du Conseil Spécial.
Cette dépense est autorisée
par les Lords de la Tré-
sorierie et les Commis-
saires de Douanes.

 DIVERS COMPTES ET DOCUMENTS

RELATIFS A

Appendice
(.K K.)

7e Sept.

KING'S COLLEGE, A L'EDUCATION, &c.

MIS DEVANT

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Conformément à une Adresse à Son Excellence le GOUVERNEUR GENERAL, SAVOIR :

- No. 1. Premier Rapport du Comité du Conseil de King's College, sur les Terres des Ecoles.
 " 2. L'Honorable Col. Wells, en compte avec le Bureau Général d'Education.
 " 3. George H. Markland, Ecuyer, en compte courant, avec le Bureau Général d'Education.
 " 4. Compte des Intérêts, George H. Markland, en compte courant avec le Bureau Général d'Education.
 " 5. L'honorable Col. Talbot, en compte avec le Bureau Général d'Education.
 " 7. Le Conseil de King's College en compte, avec le Fonds de l'Ecole de Grammaire.
 " 8. Cédule, ou Tableau des Terres affectées au soutien des Ecoles, et qui ne sont pas vendues dans Blandford, Houghton, Middleton, Southwold, Yarmouth et Westminster.
 " 9. do. do. Bedford.
 " 10. do. do. Sheffield.
 Tableau des Terres des Ecoles dont le paiement a été reçu en plein.
 Tableau des Terres des Ecoles, indiquant le Principal et les intérêts dus, et un état général du fonds des Ecoles.

 Premier Rapport du Comité du Conseil de KING'S COLLEGE, sur les Terres des Ecoles.

Le Comité de King's College, nommé le 26 Février, 1840, " pour s'enquérir et faire rapport relativement aux Terres des Ecoles, indiquant la quantité d'acres qui ont été réservées pour les Ecoles ; la quantité qui a été vendue, et le montant du Principal et des Intérêts qui

Appendice
(K. K.)

7e Sept.

“ ont été reçus sur ces ventes ; le montant du Principal et des Intérêts qui sont dus ; la quantité “ de terres qui ne sont pas encore vendues, et entre les mains de qui, les produits de ces ventes sont restés” a dressé et préparé, pour son premier Rapport, un Etat des Ventes des Terres des Ecoles, indiquant le montant du Principal et des intérêts qui sont dus sur chaque vente, à venir jusqu’au 1er Janvier, 1840, et plus tard même, quand il a été fait des paiemens après cette époque; un extrait des Tableaux sus mentionnés ; un Tableau général des terres réservées pour les Ecoles; un Etat général du Compte du fonds des Ecoles; un Etat des sommes dues au fonds des Ecoles jusqu’au 31 Juillet dernier : une estimation de la valeur entière des terres réservées pour les Ecoles ; les Tableaux des terres des Ecoles qui ne sont pas vendues ; un tableau des terres des Ecoles qui ont été payées en plein, et les comptes suivans.

- No. 1. Le Lieut. Col. Wells, en compte avec le Bureau Général d’Education.
 .. 2. G. H. Markland, do. do.
 .. 3. do. do. do. compte des Intérêts.
 .. 4. L’honorable Col. Talbot, comme Agent pour la vente des terres.
 .. 5. Benjamin Tett, Ecuyer, do.
 .. 6. Le Conseil de *King’s Collège*, comme syndics du Fonds des Ecoles.

Ces tableaux et comptes contiennent tous les détails spécifiés dans les minutes du Conseil citées plus haut, et le Comité n’a plus qu’à faire rapport de la manière dont les deniers ont été employés.

Le salaire d’un Secrétaire à £100 par année, est compris sous le chapitre de Régie ; cet emploi a été discontinué depuis le 31e Décembre 1831.

Les Instituteurs dont les salaires sont portés dans les comptes, sont, le second Maître, la Maîtresse de l’Ecole centrale, et l’Assistant de l’Ecole de District, ou Ecole royale de Grammaire à Toronto : ce dernier salaire est porté jusqu’au 31 Décembre 1829 ; les autres, jusqu’au 31e Mars 1836, et depuis cette époque, les charges contre le fonds des Ecoles, ont été comme suit: Agence, à cinq par cent sur les deniers qui ont été remis; une somme de £365 pour acheter une terre vendue par erreur dans Bedford, et les frais de la vente des bois.

Cette source de Revenu n’est pas profitable ; l’on n’a reçu qu’une petite partie des sommes qui auraient dû être payées, et l’on peut regarder comme une mauvaise dette, la balance qui reste à payer ; le Comité a en conséquence rejeté cet item, du compte des sommes dues au fonds des Ecoles.

L’allocation de la Législature pour l’achat de livres, a été payée à Mr. Markland depuis 1831 ; et à compter de cette époque inclusivement, ce chapitre des dépenses est porté dans les comptes du Lieut. Col. Wells.

Les comptes contingens pour la construction de Bâtimens, ont trait aux réparations, additions, etc, qu’on a faites aux Ecoles Centrales et de District, à Toronto.

Le Comité n’a reçu aucun état régulier des comptes du ci-devant Trésorier, mais il a obtenu divers renseignemens nécessaires pour constater avec exactitude la somme de ses engagemens, excepté, à l’égard de quelques paiemens pour certaines ventes à Sheffield, tel que rapporté plus haut.

Le Comité a constaté, qu’il restait une somme considérable entre les mains du Trésorier ; il a fait rapport de cette circonstance au Gouvernement Exécutif le 15 Janvier dernier, et il a pris des mesures pour obliger cet Officier de rendre compte des argens qui lui ont été confiés.

Les comptes courants avec Mr. McPherson, qui contiennent les détails de plusieurs paiemens faits au Lieut. Colonel Wells, n’ont pas été trouvés parmi les papiers relatifs aux terres des Ecoles. Le Comité présume que ces comptes, qui doivent avoir trait à des transactions incomplètes, ont été remis à Mr. Markland lors de sa nomination comme Trésorier, et qu’ils forment conséquemment partie de ceux qui ont été perdus pendant l’incendie à Kingston. Mr. Markland n’a pas donné un état complet des ventes des Terres des Ecoles qu’il a effectuées ; le Comité n’a donc pas le moyen de savoir, si les acquéreurs de ces terres à Sheffield, avant 1836, ont été crédités dans les comptes des Ventes, pour toutes les sommes d’argent qu’ils ont payées ; toutes les recettes néanmoins, ont été portées en compte sous le chapitre des Ventes des Terres ou des Bois. Mr. McPherson a informé le Comité, qu’il a été fait des paiemens à Markland depuis 1835, pour les ventes déjà effectuées, et il devra en rendre compte aussitôt que possible ; ces paiemens seront portés contre Mr. Markland, et au crédit des ventes respectives.

Le Comité a demandé des renseignemens au sujet des doubles ventes, et autres irrégularités consignées dans les Cédules ou Tableaux, mais il n’a pas encore reçu de réponse à ses demandes.

Dans le compte des intérêts, avec le ci-devant Trésorier, le Comité a exigé l’intérêt sur toutes les sommes qu’il a reçues depuis le 30 Juin jusqu’au 31 Décembre, du moment qu’elles ont été versées entre ses mains ; et il a alloué l’intérêt sur toutes les sommes qui ont été payées au Receveur Général, ou déboursées pour et au nom du Bureau Général d’Education, à compter de la date du paiement.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

Toronto, 3 Septembre, 1841.

—No. 2.—

L'Honorable Lieut. Colonel WELLS, en Compte avec le Bureau Général d'Education.

DOIT.		AVOIR.	
Date.	RECETTES.	Date.	PAIEMENS.
	Courant.		Courant.
	£ s. d.		£ s. d.
	Ventes des Débentures,.....		Pour Régie,.....
	Ventes de fonds dans les Banques,.....		.. Salaires des Instituteurs,.....
	Dividendes, Intérêts et Bonus,.....		.. Achat de Livres,.....
	Produit des ventes des Terres et des Bois, Comptes Contingens pour Réparations,
	Warrants sur le Receveur Général,.....		.. Achat de Débentures,.....
	Octroi de la Législature pour l'achat de		.. Achat de fonds dans les Banques,
	Livres,.....		.. Dividende Remis,.....
			.. Frais de Vente des Terres et des Bois,*
			.. Payé au Receveur Général,
			Balance,.....
	Total,.....£13067 11 8½		Total,.....£13067 11 8½

* Cet item comprend Arpentages, Taxes, Honoraires pour titres, et une somme de £152 10s- 9d. traite remise, dont le produit a été porté au crédit de la vente des Terres et des Bois.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

Toronto, 29e Juillet, 1841.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

—No. 3.—

G. H. MARKLAND, Ecuyer, en Compte avec le Bureau Général d'Education.

DOIT.

AVOIR.

Date.	RECETTES.	Courant.	Date.	PAIEMENS.	Courant.
		£ s. d.			£ s. d.
1831			1838		
24 Octobre,	Argent reçu de A. H. Meyers,	65 0 0	30 Juin,	Payé au Receveur Général,	1894 1 9
1833	" du Colonel Talbot,	1928 19 4 3-4	1834	Do.	1100 10 6
21 Février,	" de B. Tett,	22 15 0	1835	Do.	3019 0 0
20 Mars,	" de A. H. Meyers,	75 0 0	21 Décembre,	Do.	
7 Mai,	" de A. B. Tett,	10 0 0	1836	Payé pour l'achat d'une Terre, vendue par erreur dans Redford d'après l'état,	365 0 0
20 "	" de do.	18 10 0	1837	Payé au Receveur Général,	375 8 2
24 Octobre,	" de do.	11 10 0	20 Décembre,	Do.	1426 5 7
27 Novembre,	" de do.	10 5 0	1841	Commission sur £12501 6s. 3d. à 3 trois pour cent, Balance,	288 0 6
9 Décembre,	" du Colonel Talbot,	1533 8 4 1-2	10 Mars,		4779 4 5
1834	" de B. Tett,	26 5 0			
16 Janvier,	" de do.	10 10 0			
6 Avril,	" de do. Ventes des Bois,	12 15 0			
30 "	" du Colonel Talbot,	357 16 5 1-4			
26 Décembre,	" do.	3441 14 3			
1835	" de Mr. McPherson, moins 5 pour cent,	14 5 0			
31 Mars,	" de B. Tett, ventes des Bois,	53 15 0			
2 Septembre,	" de do.	10 0 0			
20 Novembre,	" du Colonel Talbot,	86 8 0			
30 Décembre,	" do.	884 11 2 3-4			
1836	" de B. Tett,	26 0 0			
20 Février,	" de A. McPherson, moins 5 pour cent,	19 10 0			
22 Avril,	" de B. Tett,	14 15 0			
22 Août,	" de A. McPherson, moins 5 pour cent,	19 0 0			
5 Septembre,	" do.	35 15 0			
12 Novembre,	" de B. Tett,	29 15 0			
30 "	" de A. McPherson, moins 5 pour cent,	23 15 0			
22 Décembre,	" de B. Tett,	10 0 0			
31 "	" du Colonel Talbot,	41 3 9 3-4			
1837	" de B. Tett,	30 0 0			
11 Janvier,	" du Colonel Talbot,	1833 2 3			
24 "	" de B. Tett,	16 0 0			
27 "	"	1806 7 6			
1838	"	403 19 0			
30 Mars,	" du Colonel Talbot, moins 5 pour cent, Journaux de la Chambre d'Assemblée, 1836 & 1837.				
		£ 1317 11 0			
				Total,	£ 13417 11 0

E. E. J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.
Toronto, 31e Juillet, 1841.

—No. 4.—

COMPTE DES INTERETS.
G. H. MARKLAND, Ecuyer, en Compte avec le Bureau Général d'Education.

Dort.

Avoir.

DEPUIS QUAND.	JUSQU'A QUAND.	Principal.		Intérêts.		DEPUIS QUAND.	JUSQU'A QUAND.	Principal.		Intérêts.	
		£	s. d.	£	s. d.			£	s. d.	£	s. d.
Décembre 31, 1831	-										
Juin 30, 1832	-	63	14 0	36	6 13-4	1833	Juin 30, 1841	1894	1 9	909	3 2
Décembre 31, 1832	-	35	3 0	18	19 6	1834	"	1100	10 6	462	4 41-2
Décembre 31, 1833	-	108	15 6	55	9 5	1835	"	365	0 0	131	8 0
Décembre 30, 1833	-	2028	16 111-2	973	16 10	"	"	3019	0 0	996	5 41-4
Décembre 31, 1834	-	93	2 5	41	17 11-2	Décembre 31, 1837	"	575	8 3	121	16 53-4
Juin 30, 1834	-	2606	17 61-2	1094	17 9	Décembre 20, 1837	"	1426	5 7	26	5 2
Décembre 31, 1834	-	424	13 51-2	165	13 11-4	Mars 10, 1841	"	4779	4 5	2016	4 71-4
Juin 30, 1835	-	3391	17 7	1221	1 6	Balance due,					
Décembre 31, 1835	-	161	7 111-4	53	7 4						
Juin 30, 1836	-	911	17 01-4	273	11 01-2						
Décembre 31, 1836	-	172	5 61-2	46	10 21-4						
Juin 30, 1837	-	1880	14 71-4	451	7 6						
"	-	1180	4 111-4	230	8 101-2						
		Total, - £13159 10 6		4663	7 13-4			£13152	10 6	4663	7 13-4
1840.—Balance des Intérêts dus le 30e Juin,	-										
Intérêt sur £4779 4s. 5d. du 30 Juin au 31e	-	2016	4 71-4	1841.—Balance due à venir au 31e Juillet, 1841.					
Juillet, 1841.	-	24	6 111-2						
Total.	-			£2040	11 63-4	Total,	-			£2040	11 63-4

TORONTO, 10e Août, 1841.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

—No. 5.—

L'Honorable Colonel TALBOT, en Compte avec le Bureau Général d'Education.

DOIT.

AVOIR.

Date.	RECETTES.	Courant.	Date.	PAIEMENTS.	Courant.
		£ s. d.			£ s. d.
	Produit des Ventes des Ecoles dans Blandford,	3593 9 1	1821	Argent payé au Receveur Général,	82 7 6
	Do. do, dans Houghton, £1156 18 8 3-4		14 Mars, 1823	do do	25 0 0
	Do. à déduire ce qui a été payé par Bostwick, 61 11 3	1095 7 5	29 Janvier, 1821	au Lieut. Colonel Wells,	315 2 0
	Do. do, dans Middleton,	740 3 11	26 Juin, 1825	à do	73 10 2
	Do. do, dans Southwold, 6003 7 6 3-4		21 Mars, 1826	à do	161 10 0
	à déduire ce qui a été payé par Bostwick, £154 5 1	5801 1 11	21 Février, 1828	à do	557 3 3
	Do. do, dans Yarmouth, 4325 3 2 1-4	3960 2 11	12 Janvier, 1830	à do	455 16 8
	Do. à déduire ce qui a été payé par Bostwick, 12 16 3		9 Février, 1831	à do	822 2 9
	Do. do, dans Westminster,	3 4 5	17 Février, 1832	au Député Arpenteur Mahlon Burwell,	12 10 0
	Commission sur £107 6s. 6d. payé au Receveur Général en 1821 et 1823,		11 Janvier, 1833	au Lieut. Colonel Wells,	1993 14 2
			21 Janvier, 1833	à Mr. Markland,	1923 19
			16 Janvier, 1835	à déduire la part payable au Collège du H. C. 600 14 7½	2535 8
			31 Mai, 1836	Trois divers paiemens faits à Mr. Markland,	357 16
				Argent payé à Mr. Markland,	3441 14 3
				à do,	86 8 0
				à do,	894 11 2
				à do,	41 3 9
				à do,	1983 2 3
				à do,	1306 7 6
				au Receveur Général,	523 6
				à do,	1162 7
				à do,	276 7
				Commission sur £19,502 12 5 3-4 à 3 pour cent,	585 1
				Balance,	6 5
				Total,	19505 16
					10 3-4

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

TORONTO, 31 Juillet, 1841.

— No. 6. —

Mr. BENJAMIN TERT, en Compte avec le Bureau Général d'Education.

Doit.		Avoir.	
Date.	RECETTES.	Date.	PAIEMENS.
		Courant.	Courant.
		£ s. d.	£ s. d.
	Produit des Ventes des Terres des Ecoles dans le Township de Bedford,	369 10 6	Payé en différens temps au Colonel Wells,
	Balance,	10 16 6½	Commission de la Banque sur une Traite,
			Frais de Poste,
			Divers paiemens faits à Mr. Markland,
			Commission sur £369 10 6 à 3 pour cent.
	Total,	£380 7 0½	Total,
			£ 380 7 0½

Toronto, 31e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

—No. 7.—
Compte des Recettes et des Déboursés de King's Collège pour les Ecoles de Grammaire, depuis qu'il a été chargé de la Régie du Fonds des Ecoles de Grammaire, jusqu'au 30 Juin 1841.

DOIT. RECETTES.

DEBOURSES.

AVOIR.

DOIT.		RECETTES.		DEBOURSES.		AVOIR.	
Date.	DETAILS.	Montant des Débitures.	Montant en Argent.	Date.	DETAILS.	Montant des Débitures.	Montant en Argent.
		£ s. d.	£ s. d.			£ s. d.	£ s. d.
1840				1841			
14 Avril,	Débitures Provinciales données par le Receveur Général,	12000 0 0		15 Janvier,	Dépenses incidentes, Papeterie,		2 11 6
5 Juin,	do.	359 0 0		30 ..	Payé à la Banque du Haut-Canada, pour frais d'Agence relativement aux Débitures, ..		35 17 11
19 ..	do.	2000 0 0		7 Avril,	Intérêt dû sur une Débiture, lors de l'achat, ..		5 19 4
29 ..	Intérêts des Débitures,		257 12 8	15 Juin,	Payé à la Banque du Haut-Canada, pour Agence d'une Débiture,		2 10 0
30 Novembre, 1841	do.		372 8 11	30 ..	Balance portée au débit du prochain Compte, à commencer du 1er Juillet 1841, ..	14358 0 0	17 0 4
16 Janvier,	do.		265 15 3				1309 11 9
8 Avril,	do.		60 0 0				
15 ..	do.		145 0 0				
30 ..	do.		235 15 3				
	Total,	£14359 0 0	1356 12 1		Total.....	14359 0 0	1350 12 1
1 Juillet,	Balance du Compte ci-dessus,	*14559 0 0	†1309 11 4				

BUREAU DE KING'S COLLEGE,
Toronto, 1er Juillet, 1841.

H. BOYS,
Trésorier, K. C.

* Ces Débitures sont déposées, pour plus de sureté, dans la Banque du Haut-Canada.
† Sur cette somme, £1000 ont été employés à l'achat d'une Débiture Provinciale, jusqu'à ce qu'on en eut besoin, et les autres £309 11 4 sont portés dans les Livres de la Banque du Haut-Canada, au crédit du Bureau de King's Collège. La Débiture dont on fait l'achat est le No. 446, Chemin de Milton et Brantford, et est déposée, pour plus de sureté, dans la Banque du Haut-Canada.

—No. 8.—

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles, et non vendues dans BLANDFORD, 1841.

Appendice
(K. K.)
7e Sept.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
Troisième,	1	200	Onzième,	1	200
" " " " " "	4	200	" " " " " "	3	200
Quatrième,	1	200	" " " " " "	9	200
" " " " " "	2	200	" " " " " "	10	196
" " " " " "	5	200	Douzième,	1	200
Cinquième,	1	200	" " " " " "	2	200
" " " " " "	3	200	" " " " " "	4	200
" " " " " "	4	200	" " " " " "	7	200
Sixième,	1	200	" " " " " "	8	200
" " " " " "	2	200	" " " " " "	10	167
" " " " " "	4	200	Treizième,	S ½ 1	100
Septième,	1	200	" " " " " "	3	200
" " " " " "	3	200	" " " " " "	4	200
" " " " " "	4	200	" " " " " "	6	200
Huitième,	4	200	" " " " " "	7	200
" " " " " "	5	200	" " " " " "	9	4
Neuvième,	3	200	Quatorzième,	S ½ 2	100
" " " " " "	4	200	" " " " " "	4	200
Dixième,	1	200	" " " " " "	5	200
" " " " " "	2	200	" " " " " "	7	200
" " " " " "	5	200	" " " " " "	8	199
" " " " " "	7	200			
" " " " " "	8	200			

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles, et non vendues dans Houghton, 1841.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
Premier Rang à l'Est du chemin du Nord,	2	200	Première,	7	200
do. do.	4	200	" " " " " "	8	200
do. do.	6	200	" " " " " "	10	200
do. do.	8	200	" " " " " "	12	200
do. do.	½ E 9	100	" " " " " "	14	200
do. do.	11	200	" " " " " "	15	200
do. do.	½ O 12	100	" " " " " "	18	200
do. do.	½ O 13	100	" " " " " "	20	190
do. do.	14	200	" " " " " "	21	87
do. do.	18	200	Seconde,	pte O 4	200
do. do.	19	200	" " " " " "	6	200
do. do.	21	40	" " " " " "	8	200
Rang à l'Ouest du chemin du Nord.	3	200	" " " " " "	9	200
do. do.	5	200	" " " " " "	11	200
do. do.	½ E 6	100	" " " " " "	12	200
do. do.	½ E 7	100	" " " " " "	13	200
do. do.	8	200	" " " " " "	14	200
do. do.	½ E 10	100	" " " " " "	16	200
do. do.	½ E 12	100	" " " " " "	18	174
do. do.	½ E 13	100	" " " " " "	19	88
do. do.	½ E 15	100	" " " " " "	20	9
do. do.	17	200	Troisième,	6	200
do. do.	18	197	" " " " " "	8	200
do. do.	19	100	" " " " " "	10	200
do. do.	1	200	" " " " " "	12	200
Première Concession,	3	200	" " " " " "	13	200
do. do.	5	200	" " " " " "	14	200
do. do.	6	200	" " " " " "	5	194

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles, et non vendues dans HOUGHTON, 1841.—Continuée.

Appendice
(.K K.)
7e Sept.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
Montant de l'autre part....			Cinquième,	12	106
Troisième	17	57	“	13	16
Quatrième,	2	200	Sixième,	7	200
“	4	200	“	9	169
“	6	200	“	11	} 47
“	7	200	“	12	
“	8	200	Septième,	E part 1	17
“	9	200	“	E ½ 3	100
“	11	200	“	E part 5	22
“	12	200	“	7	88
“	14	107	“	8	22
Cinquième,	3	200	Huitième,	W part 2	100
“	5	200	“	4	66
“	6	200	“	5	9
“	7	200	Bloc,	C	140
“	8	200	“	D	87
“	10	200			

J. S. MACAULAY.

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles, et non vendues dans MIDDLETON, 1841.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
2e au Nord du Chemin de Talbot,			2e au Sud du Chemin de Talbot,		
Est,	3	200	Est,	2	8
do do	5	200	do do	4	65
do do	7	200	do do	6	114
do do	8	200	do do	7	138
do do	S 10	100	do do	9	184
do do	S 12	100	do do	11	200
do do	15	200	do do	13	200
do do	17	200	do do	14	200
do do	20	169	do do	21	200
do do	22	85	do do	23	200
do do	24	31	do do	28	200
do do	26	41	do do	30	200
do do	28	51	do do	32	200
do do	29	55	do do	33	200
do do	31	73	do do	35	200
do do	33	91	do do	37	200
do do	34	101	do do	39	200
do do	36	122	do do	N 24	100
do do	38	112	3e au Sud du Chemin de Talbot,		
do do	40	112	Est,	10	6
do do	41	112	do do	11	29
do do	43	112	do do	13	76
do do	45	112	do do	15	127
do do	47	112	do do	17	175
do do	48	290	do do	20	200
3e au Nord du Chemin de Talbot,			do do	22	200
Est,	½ S 2	100	do do	24	200
do do	½ N 9	100	do do	26	200
do do	½ N 11	100	do do	31	187
do do	14	184	do do	33	141
do do	16	116	do do	34	119
do do	18	36	do do	36	76
do do	19	5	4e au Sud du Chemin de Talbot,		
4e au Nord du Chemin de Talbot,			Est,	19	21
Est,	1	200	do do	23	116
do do	3	200	do do	25	101
do do	13	22	do do	26	81
5e do do	6	77	do do	28	47
2e au Sud du Chemin de Talbot,					
Est,	1	1	do do	30	9

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY, Pour le Comité..

Cédule des Terres appropriées au Soutien d'Ecoles, et non vendues dans
SOUTHWOLD, 1841.Appendice
(K. K.)

7e Sept.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
1er Rang au Sud du Chemin du Lac,	N pt 6	17	2e au Sud de Thames,	22	16
2e Rang au Nord du Chemin du Lac,	10	100	3e au Sud de Thames,	18	200
2e Rang au Sud du Chemin d'Union,	SW pt 13	3	do. do.	19	200
do. do.	NE pt 13	49	do. do.	22	200
1er Rang à l'Est du Chemin du Moulin,	3	100	4e au Sud de Thames,	18	146
do. do.	7	16	do. do.	19	128
1er Rang à l'Ouest du Chemin du Moulin,	7	2	do. do.	21	125
2e au Sud de Thames,	18	177	5e ou Gore,	4	16
do. do.	19	138		5	32
do. do.	20	56		6	49

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY,

Cédule des Terres appropriées au Soutien d'Ecoles, et non vendues dans
YARMOUTH, 1841.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
1er Rang Nord sur le Chemin d'Edgeware,	5	100	Treizième,	5	110
Onzième,	$\frac{1}{2}$ N 5	100	" - partie N 7	7	75
Douzième,	13	200	Quatorzième, - do.	3	70
Treizième,	2	8	" - - - $\frac{1}{2}$ S 16	16	100
" - - - -	3	40	Seizième, - - -	14	8
" - - - -	4	70	" - - -	15	40

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY.

Cédule des Terres Appropriées au Soutien d'Ecoles, et non vendues dans WESTMINSTER, 1841.

CONCESSION.	No. du Lot.	No. d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
Gore,	10	100	Cinquième,	24	52
" - - - -	13	100	Sixième, - - $\frac{1}{2}$ S 4	4	100
Troisième,	$\frac{1}{2}$ S 10	100	Septième, - -	3	200
Quatrième,	N 6	100	Huitième, - -	2	1
" - - - -	N 23	100	" - - - -	3	18
Cinquième,	$\frac{1}{2}$ S 15	100	" - - - -	4	38

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY.
Pour le Comité.

Appendice (K. K.)

7e Sept.

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles, et non vendues dans BEDFORD, 1841.

CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.	CONCESSION.	No. du Lot.	Nombre d'Acres.
Première,	3	200	Quatrième,	11	170	Septième,	16	200
do	6	200	do	13	190	do	17	200
do	7	200	do	14	180	do	18	200
do	9	200	do	15	140	do	19	200
do	10	200	do	17	200	do	20	200
do	12	200	do	18	200	do	22	200
do	13	200	do	19	200	do	23	200
do	14	200	do	21	200	do	24	200
do	16	200	do	22	200	do	26	200
do	17	200	do	23	200	do	27	200
do	18	200	do	25	200	do	29	200
do	19	200	do	26	200	do	30	200
do	20	200	do	28	110	do	32	200
do	22	200	do	29	120	do	33	200
do	23	200	do	31	60	do	35	200
do	24	200	do	32	50	do	36	20
do	26	200	do	34	40	Huitième,	1	190
do	27	190	Cinquième,	3	170	do	2	195
do	29	200	do	4	150	do	4	190
do	30	200	do	6	100	do	5	200
do	32	140	do	7	75	do	7	200
do	1	160	do	9	180	do	8	200
Deuxième,	2	40	do	10	200	do	10	200
do	4	200	do	12	200	do	11	300
do	7	200	do	13	200	do	13	120
do	8	200	do	14	200	do	14	130
do	10	200	do	16	200	do	15	170
do	11	180	do	17	200	do	17	200
do	13	200	do	18	200	do	18	200
do	14	200	do	19	200	do	19	200
do	15	200	do	20	200	do	21	100
do	17	200	do	22	200	do	22	100
do	18	200	do	23	200	do	23	200
do	19	200	do	24	200	do	25	200
do	21	200	do	26	200	do	26	200
do	22	200	do	27	200	do	28	200
do	23	200	do	29	200	do	29	200
do	25	200	do	30	200	do	31	200
do	26	200	do	32	200	do	32	200
do	28	200	do	33	200	do	34	200
do	29	200	do	35	50	do	35	200
do	31	200	Sixième,	1	30	do	36	160
do	32	200	do	4	95	do	37	15
			do	5	170	Neuvième,	1	160
			do	7	120	do	3	190
			do	8	100	do	4	190
			do	10	185	do	6	200
			do	11	200	do	7	190
			do	13	200	do	9	175
			do	14	200	do	10	200
			do	15	200	do	12	200
			do	17	200	do	13	200
			do	18	200	do	14	200
			do	19	200	do	16	200
			do	21	200	do	17	200
			do	22	200	do	27	200
			do	23	200	do	29	200
			do	25	200	do	30	200
			do	26	200	do	32	130
			do	28	200	do	33	60
			do	29	200	do	35	30
			do	31	200	do	36	10
			do	32	200	Dixième,	1	130
			do	34	180	do	2	200
			do	35	100	do	4	175
			do	1	185	do	5	190
			do	3	180	do	7	200
			do	4	190	do	8	30
			do	6	175	do	10	200
			do	7	200	do	11	225
			do	9	190	do	13	200
			do	10	120	do	14	200
			do	12	170	do	15	200
			do	13	200	do	17	200
			do	14	200	Onzième,	29	85
Troisième,	1	25						
do	3	180						
do	4	170						
do	6	100						
do	7	180						
do	9	190						
do	10	200						
do	12	70						
do	15	65						
do	14	120						
do	16	200						
do	17	200						
do	18	200						
do	19	200						
do	20	200						
do	22	200						
do	23	200						
do	24	200						
do	26	170						
do	27	160						
do	29	165						
do	30	170						
do	32	190						
do	33	140						
do	34	8						
Quatrième,	1	170	Septième,	1	185			
do	4	90	do	3	180			
do	5	120	do	4	190			
do	7	180	do	6	175			
do	8	180	do	7	200			
do	10	200	do	9	190			

— No. 9.—Continuée.—

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles Non-Vendues dans
BEDFORD, 1841.

Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.
Onzième,	1	100	Douzième,	4	165	Treizième,	12	170	Quinzième,	7	200
	3	140		7	5		13	200		9	200
	4	30		8	10		14	200		10	180
	6	60		10	190		17	180	12	65	
	7	30		11	130	Quatorzième,	1	200	13	25	
	9	50		14	200		4	180	Seizième,	1	120
	10	90		15	200	7	200	2		200	
	12	120		17	200	8	200	4	200		
	13	200		Treizième,	18	100	10	200	5	200	
	14	200			1	160	11	180	7	150	
	16	200	3	70	13	180	8	90			
	17	200	4	170	14	170	Dixseptième,	3	175		
	18	200	6	120	15	90		4	120		
	26	25	7	100	Quinzième,	3	200	6	12		
Douzième,	1	40	9	50		4	190	Dixhuitième,	2	25	
	2	100	10	170	6	200					

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

— No. 10. —

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles Non-Vendues dans
SHEFFIELD, 1841.

Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.
Première,	3	200	Troisième,	13	200	Cinquième,	24	130	Huitième,	8	200
	4	200		14	200		26	200		9	200
	6	200		16	200		27	200		10	200
	7	200		17	200		29	200		11	200
	9	200		18	200		30	102	13	200	
	10	200		19	200	2	200	14	200		
	12	200		20	200	5	200	15	200		
	13	200		22	300	11	25	17	200		
	14	200		23	200	Sixième,	14	200	18	200	
	16	200		24	200		15	200	19	200	
	17	200	26	200	17	200	21	200			
	18	200	27	140	18	200	22	200			
	19	200	29	200	19	200	23	200			
	20	200	30	200	21	200	25	200			
	22	200	Quatrième,	8	15	22	200	26	200		
	23	200		9	100	23	200	28	143		
	24	200	10	170	25	150	Neuvième,	1	200		
	26	200	11	200	26	175		3	200		
	27	200	13	200	28	200	4	200			
29	200	14	200	29	147	7	200				
30	200	15	200	Septième,	1	200	9	200			
32	66	17	200		3	200	10	200			
Deuxième,	2	200	18	200	9	200	12	200			
	4	120	19	200	10	200	13	200			
	5	70	21	200	12	200	14	200			
	8	200	22	200	13	200	16	200			
	11	200	23	145	14	200	17	200			
	13	200	25	200	16	200	18	200			
	14	200	26	200	17	200	19	200			
	15	200	28	200	18	200	20	200			
	17	200	29	200	19	200	22	200			
	18	200	Cinquième,	9	15	20	200	23	200		
	19	200		10	20	22	200	24	200		
	21	200	12	200	23	200	26	200			
	22	200	13	200	24	200	27	200			
	23	200	14	200	26	200	Dixième,	1	200		
25	180	17	200	27	200	2		200			
26	200	18	200	29	46	4	200				
28	200	19	200	Huitième,	1	200	5	200			
29	200	22	200		2	200	7	200			
31	154	23	200		5	200	8	200			

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

Cédule des Terres appropriées au soutien d'Ecoles Non-Vendues dans
SHEFFIELD, 1841,— *Continuée.*

Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.	Concession.	No. du Lot.	No. d'Acres.			
Dixième,	9	200	Onzième, Douzième,	27	38	Treizième,	18	200	Quinzième,	10	200			
	10	200		1	200		19	200		12	200			
	11	200		2	200		20	200		13	200			
	13	200		5	200		22	175		14	200			
	14	200		7	200		23	200		16	200			
	15	200		8	200		24	200		17	200			
	17	200		9	200		26	35		18	195			
	18	200		10	200		Quatorzième,	1		200	19	190		
	19	200		11	200			2		200	20	200		
	21	200		13	200			4		200	22	200		
	22	120		14	200			5		200	23	200		
	23	180		15	200			7		200	24	200		
	25	200		17	200			8		200	Seizième,	1	4	
	26	200		18	200			9		200		2	8	
	Onzième,	1		200	19			185		10		200	4	15
		3		200	21			130		11		200	5	20
		4		200	22			200		13		200	7	30
6		200	23	200	14	200		8	33					
7		200	25	200	15	200		9	36					
9		200	26	130	17	200		10	39					
10		200	Treizième,	1	200	18		185	11	42				
12		185		3	200	19		180	13	48				
13		200		4	200	21		190	14	51				
14		200		6	200	22		200	15	54				
16		200		7	200	23	200	17	60					
17		200		9	200	25	117	18	63					
18		200		10	200	Quinzième,	1	200	19	66				
19		180		12	200		3	200	21	72				
20		130		13	200		4	200	22	75				
22		200		14	200		6	200	23	78				
23		200		16	200		7	200						
24	180	17		200	9		200							
26	200													

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

TORONTO, 22e Juillet, 1841.

Cédule des TERRES appropriées au soutien d'ÉCOLES pour lesquelles Paiement à été reçu en plein.

District.	Township.	CONCESSION.	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Date du dernier Paiement.	Nom de l'Acquéreur.	Considérat'n.	REMARQUES.
Midland,	Bedford.	8	22	1/2 Ouest	100	20 Décembre, 1839,	Edward McCan,	£ 50 0 0	
"	"	11	23 & 24	Moitiés Est,	50	22 Novembre, 1836,	Stephen Knowlton,	25 0 0	
"	"	12	21	partie Est,	70	1837,	Henry Rowsell,	70 0 0	
"	"	"	21	partie O,	100	17 Février, 1836,	Jonathan Houghton,	50 0 0	
"	"	"	24	Entier	18	22 Octobre, 1833,	George Delong,	9 0 0	
"	"	13	20	"	50	18 Novembre, 1836,	Elisha Drew,	25 0 0	
"	Sheffield.	3	9	"	200	31 Décembre, 1834,	Simon C. Pardon,	100 0 0	
"	"	4	2	"	200	4 Janvier, 1827,	W. M. McKinn,	100 0 0	
"	"	6	4	"	200	27 Mars, 1827,	John Grange,	125 0 0	
"	"	4	4	"	200	17 Mai, 1839,	Lewis McKim,	100 0 0	
London.	Blandford.	2	2	"	433	21 Février, 1836,	Philip DeLatre,	£ 70 12 6	
"	"	3	3	"	"	"	"	"	
"	"	5	9	"	"	"	"	"	
"	"	2	7 & 8	"	"	"	"	"	
"	"	3	7, 9 & 10	"	1600	10 Mars, 1835,	Henry Vansittart,	1000 0 0	Entrez dans le même Titre les Lots 7 et 8 dans la 4e Concession.
"	"	11	6 & 7	"	"	"	"	"	
"	"	12	5	"	200	24 Mars, 1835,	do.	150 0 0	
"	"	3	6	"	400	24 Mars, 1835,	do.	300 0 0	
"	"	4	7 & 8	"	200	21 Février, 1836,	Philip DeLatre,	125 0 0	
"	"	4	4	"	16	24 Mars, 1834,	Rodger Rollo Hunter,	20 0 0	
"	"	"	12	"	400	6 Septembre, 1838,	H. Huntingford,	300 0 0	
"	"	5	6 & 7	"	"	"	"	"	
"	"	8	{ 1 & 2	"	600	11 Janvier, 1834,	William Allan,	450 0 0	
"	"	9	{ 6 & 7	"	400	12 Octobre, 1833,	Rodger Rollo Hunter,	250 0 0	
"	"	10	10	partie Nord,	64	1 Février, 1833,	Edward Bullar,	40 0 0	
"	"	"	11	Entier	162	26 Novembre, 1832,	do.	101 5 0	
"	Houghton.	{ Rang Sud du Chemin du Lac,	19 & Gore,	"	117	13 Mars, 1834,	David Prockeunier,	58 19 9	
"	"	{ Rang Nord du Chemin du Lac,	17	"	100	8 Juin, 1832,	Thomas Burger,	62 10 0	

Appendice (K. K.)
7e Septembre.

Cédule des TERRES appropriées au soutien d'ÉCOLES pour lesquelles Paiement à été reçu en plein.

District.	Township.	CONCESSION.	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Date du dernier Paiement.	Nom de l'Acquéreur.	Considérat n. £ s. d.	REMARQUES.
London,	Houghton,	Rang N du Chemin du Lac,	19	Entier	100	12 Janvier, 1837	Martin Rolten,	51 17 6	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	Middletown,	2e S du Chemin Talbot, Est,	44	"	200	7 Mai, 1831	Mallon Burwell,	125 0 0	
"	"	1r Rang côté Sud du Chemin du L,	47	N du Bloc B	24	31 Août, 1838	Peter Mabee,	15 0 0	
"	Southwold,	"	8	Entier	82	31 Mai, 1834	Montgomery Smith,	1 17 6	
"	"	"	9	"	104	8 Juillet, 1835	Thomas Hill,	51 5 0	
"	"	"	11	"	104	19 " 1831	John Dyer,	65 0 0	
"	"	"	15	"	120	14 Janvier, 1834	Charles Duncombe,	75 0 0	
"	"	1e Rang N du Chemin du L,	5	"	66	12 Août, 1827	James Brody,	53 15 0	
"	"	"	8	"	60	1837	Mary Breen,	37 10 0	
"	"	"	9	"	100	1839	do.	62 10 0	
"	"	2e Rang N du Chemin du L,	16	part. S O	1	7 Juin, 1831	Joseph Smith,	0 15 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	"	"	1	Entier	13	31 Juillet, 1833	James Watson,	8 2 6	
"	"	"	2	"	87	"	do.	54 7 6	
"	"	"	4	"	100	6 Mai, 1839	Axelbald Murray,	62 10 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	"	"	7	part. S O	8	13 Novembre, 1831	Joshua Mines,	5 0 0	
"	"	1e Rang S du Ch'n d'Union,	14	Entier	100	23 Décembre, 1823	John Campbell,	62 10 0	
"	"	"	9	"	100	"	Dugald Campbell,	62 10 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	"	"	10	"	100	"	Duncan Campbell,	62 10 0	
"	"	1e Rang N du Ch'n d'Union,	12	"	100	20 Janvier, 1839	James Ferguson,	62 10 0	
"	"	1e Rang S du Ch'n d'Union,	12	"	100	18 Avril, 1837	John Meek,	52 10 0	
"	"	"	13	"	100	"	do.	52 10 0	
"	"	"	15	"	100	30 Mars, 1837	James Skinner,	53 15 0	
"	"	"	15	"	100	1831	Edward H. Malloy,	62 10 0	
"	"	"	15	"	92	28 Mai, 1837	Richard Brayn,	48 6 0	
"	"	2e Rang S du Ch'n d'Union,	14	"	70	30 Novembre, 1830	Freeman Waters,	43 15 0	
"	"	"	15	"	44	21 Juin, 1830	Jesse Tairtz,	27 10 0	
"	"	1e Rang N du Ch'n d'Union,	7	"	100	21 Septembre, 1836	George Robb,	62 10 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	"	"	8	"	100	"	George Robb,	62 10 0	
"	"	"	10	"	100	23 Décembre, 1823	Neil Campbell,	62 10 0	
"	"	"	10	"	100	30 Janvier, 1839	George Suberland,	51 5 0	
"	"	"	11	"	100	7 Septembre, 1832	Benjamin Lloyd,	62 10 0	
"	"	"	11	"	100	11 Juillet, 1836	Jesse Tairtz,	62 10 0	
"	"	"	16	"	100	31 Août, 1827	Donald Munro,	62 10 0	
"	"	Rang Est du Ch'n du Moulin	1	"	100	"	"	"	

London.	Southwold,	Yarmouth,	Entier,	No.	Date	Nom	Considérat n.	REMARQUES.
"	Rang E du Chemin du Min,	100	Entier	100	7 Juin, 1837	Duncan McLarty,	62 10 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	1e Rang W du Chemin du Min,	100	"	100	31 Août, 1827	John Munro,	62 10 0	
"	do	100	"	100	"	Duncan Munro,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1837	John McIntosh,	62 10 0	
"	1e Rang E du Chemin Rivière,	100	"	100	9 Février, 1831	Thomas Meek,	62 10 0	
"	do	100	"	100	4 Août, 1837	Daniel Mellor,	62 10 0	
"	do	100	"	100	9 Juillet, 1836	John McNicol,	62 10 0	
"	1e Rang W du Ch'n Rivière,	100	"	100	10 Novembre, 1836	John Fraser,	62 10 0	
"	do	176	"	92	17 Septembre, 1831	Asahel Spain,	57 10 0	
"	4e Sud du Thames,	200	"	98	9 Juillet, 1836	David Gilbert,	110 0 0	
"	5, ou Gare,	200	"	200	22 Avril, 1839	Nicol McCall,	73 10 0	
"	B,	200	"	200	13 Juin, 1835	John Partridge,	125 0 0	Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	C,	200	"	200	4 Octobre, 1834	William Shore,	125 0 0	
"	D,	216	"	216	"	Henry Arkell,	135 0 0	
"	D,	100	"	100	1837	do.	62 10 0	
"	Rang Sud du Ch'n d'Edgew'g,	100	1 Nord,	100	10 Juin, 1837	James Dodd,	62 10 0	
"	do	100	Entier,	100	30 Septembre, 1835	Peter Ferguson,	62 10 0	
"	do	100	"	100	7 Avril, 1831	Joseph Eastabrook,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1832	George Miller,	51 5 0	
"	do	100	"	100	24 Mars, 1836	Daniel Mann,	62 10 0	
"	do	100	"	100	13 Septembre, 1836	Richard Penhale,	62 10 0	
"	do	200	"	200	14 Janvier, 1837	Richard Gilbert,	125 0 0	Ces Trois Lots doivent être inclus dans le même Titre.
"	do	100	"	100	23 Septembre, 1831	do.	62 10 0	
"	do	100	"	100	"	do.	62 10 0	
"	1e Rang Nord du Chemin d'Edgew'g,	100	"	100	6 Octobre, 1836	John Marlatt,	75 0 0	100 Acres dans le rapport de l'Arpenteur Général.
"	do	100	"	100	1839	Benjamin Secord,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1 Août, 1836	Edward Teeple,	62 10 0	
"	do	100	"	100	31 Décembre, 1836	John Little,	62 10 0	
"	do	77	"	77	10 Juillet, 1835	Robert L. McKenny,	48 2 6	
"	do	100	"	100	1831	James Dodd,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1838	Duncan Leitch,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1831	Edward Swiney,	62 10 0	
"	do	100	"	100	1 Mars, 1834	William Luton,	62 10 0	
"	do	77	"	77	23 Novembre, 1832	William B. Teeple,	48 2 6	
"	2e Rang Nord du Chemin d'Edgew'g,	100	"	100	19 Septembre, 1831	Roger Hendley,	62 10 0	Il n'y a pas tel Lot dans le rapport de l'Arpenteur Général.
"	do	100	"	100	29 Septembre, 1836	Robert Simpson,	62 10 0	
"	do	100	"	100	26 Juin, 1838	William Luton,	62 10 0	
"	do	77	"	77	23 Novembre, 1832	William B. Teeple,	48 2 6	
"	do	100	1 Sud,	100	6 Décembre, 1838	John Campbell,	62 10 0	
"	do	100	"	100	23 Septembre, 1834	Hugh Douglas,	62 10 0	
"	do	100	"	100	12 Novembre, 1832	John Jones,	62 10 0	
"	do	20	"	20	8 Décembre, 1837	James Lewis,	12 10 0	
"	do	100	Entier,	100	3 Septembre, 1832	John Curtis,	62 10 0	
"	do	100	1 Sud,	100	17 Septembre, 1839	Margaret McKellar,	62 10 0	
"	do	624	1 Nord,	624	7 Septembre, 1839	Albert S. O'Dell,	62 10 0	

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

Cédule des TERRES appropriées au soutien d'ÉCOLES pour lesquelles Paiement à été reçu en plein. — *Continué.*

District.	Township.	CONCESSION.	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Date du dernier Paiement.	Nom de l'Acquéreur.	Considérat ⁿ .	REMARKS.
London,	Westminster,	1, et fronteau E,	33	part. Nord,	94	26 Juin, 1832	John Kent Jr.	94 0 0	Michael McLaughlin a fait le dernier payement mais n'est pas rapporté pour Titre. } Ces deux Lots doivent être inclus dans le même Titre. } } A être inclus dans le même Titre,
"	"	do do B,	33	part. Sud,	50	4 Novembre 1833	Mahlon Burwell,	50 0 0	
"	"	Chemin de Wortley côté Est,	1	Entier	40	9 Janvier, 1834	William Dyer,	40 0 0	
"	"	do do	2	"	43	22 Avril, "	Henry Shernick,	43 0 0	
"	"	Chemin de Wortley côté Ouest,	1	"	10	"	do	10 0 0	
"	"	Chemin de Wortley côté Est,	6	"	54	6 Novembre, 1833	Harvey Sheppard,	54 0 0	
"	"	do do	7	"	52	"	do	52 0 0	
"	"	do do	8	"	41	1834	Robert Carfrae,	41 0 0	
"	"	Chemin Wortley côté Ouest,	2	"	46	"	Richard Dixy,	46 0 0	
"	"	Chemin Wharfedale côté Est,	1	"	100	1831	Mahlon Burwell,	62 10 0	
"	"	do do	2	"	50	1836	John Wilson,	50 0 0	
"	"	do do	5	"	57	1838	Mahlon Burwell,	57 0 0	
"	"	do do	6	"	30	"	do	18 15 0	
"	"	Chemin Wharfedale côté Ouest,	1	"	100	1832	George J. Goodhue,	62 10 0	
"	"	do do	5	1/3 Sud	44 1/2	17 Mars, "	John Kent,	44 10 0	
"	"	do do	3	Entier,	200	24 Mars, "	Richard Airey,	150 0 0	
"	"	do do	15	1/3 Nord	100	15 Decembre, 1838	John Frank,	62 10 0	
"	"	do do	15	1/3 Sud,	100	"	do	62 10 0	
"	"	do do	17	"	100	1839	Amos Clark,	75 0 0	
"	"	do do	24	Entier,	197	30 Janvier, 1835	George Routledge,	123 2 6	
"	"	do do	13	"	200	6 Novembre, 1834	Abraham F. H. Borel,	150 0 0	
"	"	do do	19	"	200	2 Juin, 1834	John Shore,	150 0 0	
"	"	do do	10	"	200	23 Decembre, 1833	William Henry Bennet,	150 0 0	
"	"	do do	23	"	55	1840	Samuel Lewis,	31 7 6	
"	"	do do	8	"	147	21 Septembre, 1833	George T. Claris,	91 17 6	
"	"	do do	9	"	200	10 Octobre, 1836	John Allan,	150 0 0	
"	"	do do	3	Entier,	200	16 Mars, 1829	Adam Henry Meyers.	750 0 0	
Newcastle, Scymour,	"	1	1	} Entier,	1200	4 Novembre 1828			
"	"	2	2						
"	"	3	3						
"	"	4	4						

TORONTO, 10e Août, 1841.

J. S. MACAULAY,
Pour le Comité.

Index Nominal des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES. * désigne les personnes à qui elles sont Transportées.

Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.
83	* Adkins, James	186	Bamber, William	46	Chisholm, Alexander	435	Clancy, C.	13	Ferguson, James
173	Askin, John B.	208	Barrager, Solomon	56	* Constable, Robert	7	Dickson, Daniel	16	Ferguson, James
181	Askin, John B.	209	Bostwick, John	58	Clark, William	29	Doyte, Lawrence	42	Fulton, Robert
184	Allan, John	213	Braym, John	62	Campbell, John	30	Doyte, Lawrence	43	Fulton, Samuel
224	Abel, Herman	213	* Braym, Richard	65	Crane, William	31	Doyte, Lawrence	43	* Fulton, Adam
233	Alexander, John	218	Burger, Thomas	66	Campbell, Daniel	99	Duy, Richard	53	Fulton, Samuel
233	* Anderson, Richard	225	Brewer, John	66	* Campbell, Duncan	109	* Dyer, William	63	* Fulton, John
245	Appelmann, James	251	Buller, Edward	88	Colennan, George	111	Doty, David	74	* Fulton, John
257	Arkell, Henry	251½	Buller, Edward	89	Clarke, John	117	Doying, James	83	* Ferguson, Peter
267	Archer, John	262	Bor, William	90	Clement, Ira	113	Dodd, James	83	Ferguson, Duncan
267	Archer, John	268	Bowler, Charles	93	Carter, John	117	Dodd, James	151	Ferguson, John
291	Andrews, Richard	269	Beattie, James	98	Carface, Robert	124	Douglas, Neil	152	Ferguson, John
305	Anderson, Thomas	275	Best, James	119	Crane, Jacob	125	Douglas, Hugh	163	Ferguson, James
312	Allan, William	306	Borel, Abraham F. H.	131	Campbell, John	192	* Dyer, John	212	Ferguson, Duncan
350	Aroy, Richard	313	Burger, David	131	Campbell, John	201	* Drey, Elisha	241	Fowler, John
365	Abbott, Timothy	313	Burger, John	132	* Campbell, Duncan	201	* DeLong, George	252	* Ferguson, James
6	Becker, Philip	315	Barrett, John	137	Currie, Donald	223	Dart, Jabez	261	Finlayson, John
9	* Burger, Philip	323	Batt, Abraham	150	Campbell, Duncan	238	Dodd, James	292	Frank, John
12	* Burwell, Mahlon	337	Bakie James	154	Campbell, Duncan	244	Douglas, Hugh	317	Finch, Thomas
21	* Buckle, William	341	* Bennet, Henry William	162	Cloes, O'Neil	250	DeLatre, Philip	331	Frank, John
24	Burwell, Mahlon	360	Branan, William	211	* Campbell, John	254	Duncombe, Elijah E.	355	Ferguson, Robert
32	Breen, Patrick	371	* Black, Archibald	239	Chisholm, William	255	Dodd, James	364	Foster, John
33	Breen, Samuel	380	Batchelder, Lewis	243	Curtis, John, Junior	272	Dawson, Jonathan	429	Fairbairn, John
33	Breen, Mary	386	Bull, Jesse P.	246	Crane, James	272	Dawson, Jonathan		
33	* Breen, Mary	402	Burdsey, William Smith	246	Curtis, John	274	DeLatre, Philip		
39	Briody, James	404	Bowen, Edward	253	Crane, William	300	DeLatre, Philip		
50	Breen, Thomas	405	Burger, Thomas	259	Clancy, C.	300	Deacon, Thomas		
51	Breen, James	411	* Beattie, Christian	260	Carley, John	355	Drew, Andrew		
57	Briody, Patrick	428	Bourbner, Peter	271	Clark, Anes	382	Dennis, Peers		
57	* Barber, John	438	Bell, William M.	282	Cabahn, John	384	Dennis, Peers		
70	Bor, Joseph			282	Cole, Joseph	389	Decow, William		
72	Breen, Thomas	1	Campbell, Duncan	289	Cabalim, David	408	Decker, Charles		
72	* Breen, Mary	2	Campbell, Neil	296	Clarke, George Thomas	431	Dickson, William		
88	Burch, Archibald	3	Campbell, Dougall	297	Cook, Benjamin	14	Edison, John		
97	Burwell, Mahlon	4	Campbell, John	322	Campbell, Duncan	21	* Ellison, Joseph		
121	Black, John	19	Cameron, Ewen	325	Campbell, Archibald	116	Eastbrook, Joseph		
142	Black, Donald	22	Campbell, Daniel	335	Cooper, William	362	Edsworth, John		
166	Burgess, Edward	26	Campbell, Alexander	361	Cook, Richard	403	Emery, William		
183	Blair, Hugh	37	* Chase, Walter	397	Campbell, Dugald	5	* Ferguson, Daniel		
				423	* Cowan, James				
					Cottingham, George				

Index Nominal des Ventes de TERRES RESERVEES pour le soutien d'ECOLEES. * designe les personnes à qui elles sont Transportees.—Continuée.

Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.	Vente.	ACQUÉREUR.
18	Holding, John	436	Lee, Joseph	417	Maxwell, Thomas	237	McGregor, Duncan
32	* Hill, Thomas	440	Loux, Jacob	431	Murray, John	218	McKenny, Robert L.
85	* Hill, James	5	Mitchell, James	439	Mubray, Thomas	253	* MacPherson, Alexander
131	Handley, Roger	17	* Mines, Joshua	12	McLachlin, Michael	278	McIntyre, Hugh
184	Herr, Alfred	25	Meek, Thomas	20	McIntosh, John	273	McIntyre, Hugh
201	Holderness, Joseph	31	Munro, Donald	27	McCarty, Duncan	280	McBrien, Malcolm
204	Holderness, Thomas	35	Munro, John	38	McCormick, Elizabeth	286	McIntyre, Neil
205	Holderness, William	36	Munro, Duncan	45	McDonald, John	287	McIntyre, John
206	Houghton, Jonathan	37	Murray, John Robert	64	McIntyre, Donald	290	McKellar, Malcolm
207	Houghton, Oliver	40	Mason, John	65	* MacPherson, Alexander	298	McIntosh, James
312	Hunter, Roger Rollo	41	* Molloy, Edward H.	76	McNickel, Margery	299	McIntosh, James
332	Husley, Arthur	46	* Miller, George	76	McNicoll, John	327	McKellar, Archibald
352	Fairer, Rodger Rollo	52	* Mellor, Daniel	80	McKinnon, James	329	McKay, Hugh
351	Huntingford, H.	73	Meek, James	122	McKinnon, Allan	341	McNicoll, Archibald
371	Hutton, James	73	* Murray, Archibald	130	McIntyre, Malcolm	345	McMillan, Sarah
385	Hutton, N. John	78	Middaugh, William	135	McIntyre, Colin	348	McMillan, Sarah
415	Hunt, N. John	84	Mann, Daniel	136	McCallum, Malcolm	373	McKinnerey, John
432	Hutches, Benjamin	86	Mabee, Peter	138	* McGregor, James	381	McDonald, John
442	Hayes, William	95	Manning, Joseph	138	McGregor, John	388	McIntosh, Angus
17	Jones, Aza P.	105	Mathieson, Donald	139	McGregor, James	390	McCormick, John
247	Jones, John	133	Middaugh, Charles	139	McGregor, Duncan	393	McCall, Nicol
300	* Jackson, Minchin	149	* Miscner, Jacob	140	McGregor, Colin	410	McKinnon, Peter
326	Johnson, Angus	161	Meek, James	141	McLarty, John	421	McCallum, Donald
336	Johnson, John	165	Meyers, Adam Henry	145	McLarty, John	422	McKellar, Margaret
338	Johnson, John	188	Moyers, Adam Henry	145	McLarty, John	426	McCallum, Alexander
338	Ireland, Walter	192	Morse, Israel	146	McLarty, John	443	MacElen, George
411	Jackson, Walter	215	Mann, Elijah	147	McLachlin, John		
415	Jackson, Peter	215	* Miller, George	148	McKenny Robert L.		
94	Kipp, Richard T.	215	Mulligan, William	153	McCallum, Duncan	59	* Nicol, Robert
102	* Kent, John	256	Mitchell, Joseph	172	McCallum, Lewis	104	Norton, George
118	King, Hooper Jr.	295	Manning, Jacob	178	McLaughlin, Daniel	124	* Noble, Benjamin
144	King, Hooper	301	Manning, Isaac	178	* McLaughlin, Michael	252	Naddy, Michael
158	Kealy, Richard	302	Manning, Jacob	196	McKinnon, W. N.	314	Nicol, Thomas
207	* Knowlton, Stephen	303	Manning, Jacob	197	McKinnon, John		
260	* Keeler, George P.	304	Manning, Henry M.	199	McPherson, Allan	100	O'Dell, Albert S.
261	* Kilday Patrick	328	Marlatt, John	227	McPherson, Allan	101	O'Brien, Dennis
270	Kemp, William	359	Merrill, Joseph	234	McCan, Edward	103	O'Neil, John
271	Kent, John Jr.	399	Mabee, Peter	235	McIntyre, John	107	O'Dell, Joshua D.
273		407	Miller, Andrew	236	McKellar, Margaret	111	* O'Brien, Dennis
					McKellar, John	112	O'Dell, Joshua S.

171	Overholt, Michael	321	* Robb, George	168	Smith, Montgomery	155	Tuttle, Stephen
176	O'Brien, Dennis	329	Rose, Richard	195	Sixsmith, Simon	156	Teuple, John
309	Overholt, Michael	376	Rugin, Dennis	221	Smith, Samuel	193	Trueman, Leonard
334	O'Dell, Leonard	10	Smith, Joseph	232	Sander, Christian	203	Taggart, Joseph
340	Overholt, Jacob	21	Sprague, Thomas	230	St. Clair, Call	228	Taylor, Archibald
353	Overholt, Michael	47	Second, Henry	231	* Sinclair, Donald	169	* Teuple, William B.
394	O'Neil, Patrick	47	* Second, Benjamin	238	* Simpson, Robert	187	Thomson, John
		52	Scott, Exos	244	Salisbury, L. D.	191	Thomson, Samuel
41	Philan, Edward T.	56	Strachan, Benjamin	248	Shaver, Burras	200	Ware, John
59	Pfeffer, Jacob	67	Smith, Aaron	270	Shore, John	210	Warren, James
75	Pfeffer, Jacob	68	Smith, Alvin	307	Shore, William	214	Wallace, Alexander
123	Fenbale, Richard	69	Smith, George Willis	308	Starford, Abel	229	* Wade, Hugh
170	Piggott, Henry	78	Sitcox, John	318	Smith, Montgomery	229	Wade, Henry
219	* Prockunier, Peter	79	Shaver, Peter	406	* Shore, William	263	* Wiley, John
219	* Prockunier, David	92	Scott, Thomas	418	* Sutherland, George	276	Weatherstone, William
220	Peckins, George B.	96	Smith, Samuel	427	Stuart, James	330	Weatherstone, James
258	Pracey, William	103	* Sheppard, Harvey	185	Strawn, Hiram	366	Yerex, John
264	Purkins, Harris	106	* Sheppard, Harvey	356	Strawn, John	372	Yerex, Andrew
265	Partridge, John	106	Shenick, Solomon	357	Strawn, John	401	Zavitv, Jesse
277	Parson, Simon C.	106	* Shore, William	358	Smith, Jesse	422	* Zavitv, Jesse
441		109	Shenick, Henry	363	* Seards, Albert G.	424	
		110	* Shore, William	363	Stewart, Neil	425	
8	Rohur, Martin	118	Swiney, Edward	49	Thomas, George	108	
9	Rohur, Henry	124	Strawn, Asahel	55	Teuple, William B.	174	
28	Ross, William	127	Smith, Joseph	63	* Teuple, Edward		
44	Ross, William	157	Strawn, Abner	71			
48	* Robb, George	159	Spain, Asahel	74			
180	Routledge, William	161	Smith, Montgomery	83			
202	* Routledge, George	164		91			
202	Rowwell, Henry	164					
216	Raymond, William	167					
217	Raymond, William						

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

Index par Townships aux Ventes de 'TERRES RESERVEES pour le soutien d'ECOLLES.

Vente.	TOWNSHIP.	Vente.	TOWNSHIP.	Vente.	TOWNSHIP.	Vente.	TOWNSHIP.	Vente.	TOWNSHIP.
1	Southwold,	113	Yarmouth,	321	Bedford,	314	Houghton,	397	Middleton,
to	"	to	"	to	"	to	"	to	"
5	Houghton,	121	Sheffield,	227	"	317	"	402	"
6	"	122	Yarmouth,	228	Yarmouth,	318	Southwold,	403	Houghton,
to	"	to	"	to	"	to	"	to	"
9	"	123	Yarmouth,	249	"	321	"	407	"
10	Southwold,	156	"	250	Blandford,	322	Yarmouth,	408	Westminster,
11	"	157	Southwold,	251	"	to	"	to	"
12	Westminster,	251½	"	330	"	330	"	411	"
13	Southwold,	252	"	331	Southwold,	331	Westminster,	412	Southwold,
14	Houghton,	163	Seymour,	to	"	to	"	413	"
15	Southwold,	170	Blandford,	235	"	350	"	414	Houghton,
22	"	171	"	259	Sheffield,	351	Blandford,	415	Westminster,
23	Westminster,	172	Sheffield,	260	Southwold,	351	"	416	"
24	"	173	Westminster,	264	"	357	"	417	"
to	"	to	"	265	"	358	Houghton,	418	"
44	Southwold,	180	"	to	Westminster,	357	"	419	"
45	"	181	Seymour,	273	"	368	"	420	"
46	Middleton,	188	"	274	"	to	Southwold,	421	Southwold,
47	Yarmouth,	189	"	275	Blandford,	372	"	423	Yarmouth,
48	Southwold,	193	Southwold,	276	Southwold,	373	"	424	"
to	"	194	"	277	"	374	Yarmouth,	425	Westminster,
79	"	194	Sheffield,	278	Yarmouth,	375	Westminster,	426	"
80	Sheffield,	200	"	to	"	to	"	427	Middleton,
81	Yarmouth,	201	"	288	"	378	"	428	"
to	"	to	Bedford,	289	Sheffield,	380	Middleton,	430	Blandford,
86	"	207	"	291	Yarmouth,	381	"	431	"
87	Blandford,	208	"	292	"	382	Houghton,	432	Yarmouth,
94	"	209	Sheffield,	to	"	387	"	433	Middleton,
95	Middleton,	215	Southwold,	308	Westminster,	388	"	434	Blandford,
96	"	216	"	300	"	to	Southwold,	435	Sheffield,
97	Westminster,	219	Houghton,	391	"	391	"	to	"
to	"	220	"	395	Blandford,	395	"	443	"
112	"	313	Bedford,	396	Houghton,	396	Yarmouth,		

Folio 1
" 2
" 3 et 4
" 5 et 6
" 7
" 8, 9, 10 et 11
" 12, 13 et 14
" 15, 16 et 17
" 18
" 19
Bedford, Sheffield, Blandford, Houghton, Middleton, Southwold, Yarmouth, Westminster, Seymour, Résumé Général
Etat Général du Fonds pour le soutien d'Écoles.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de BEDFORD, avec l'Intérêt dû le 1^{er} Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
						s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
225	16 Août, 1828	17	1 Lot fronteau,	Entier	115	7 6	43 2 6	10 0 0	4 16 0	33 2 6	23 12 1	
201	7 Janvier, 1831	13	"	"	50	10 0	25 0 0	25 0 0	5 11 6	0 0 0	0 0 0	Compte clos, Commission de l'Arpenteur.
204	"	12	"	1/2 Est	100	10 0	50 0 0	20 0 0	1 6 4	30 0 0	16 3 3	Commission de l'Arpenteur.
205	"	13	"	Entier	80	10 0	40 0 0	20 0 0	1 6 4	20 0 0	10 15 6	Compte clos, Commission de l'Arpenteur.
206	"	12	"	part. Ouest	100	10 0	50 0 0	50 0 0	8 13 9 1/4	0 0 0	0 0 0	Compte clos, Commission de l'Arpenteur.
207	"	11	23 & 24	moitiés Est.	50	10 0	25 0 0	25 0 0	4 15 3	0 0 0	0 0 0	Compte clos, Commission de l'Arpenteur.
202	"	12	21 Lot fronteau,	part. Est	70	10 0	35 0 0	35 0 0	2 17 5	0 0 0	18 17 2	Reserve des Indiens.
203	21 Février,	11	"	1/2 Ouest	90	10 0	45 0 0	9 10 0	0 0 0	35 10 0	15 3 11	Compte clos, la terre n'étant pas dans le Town-ship.
220	12 Novembre,	12	"	Entier	100	10 0	50 0 0	20 0 0	1 7 9	30 0 0	0 0 0	Reserve des Indiens.
221	"	12	"	Entier	18	10 0	9 0 0	9 0 0	0 18 0 1/2	0 0 0	0 0 0	
222	18 Mai, 1833	10	"	part. Est	79	10 0	39 10 0	30 0 0	0 17 5	9 10 0	3 15 5	Reserves des Indiens vendue, - Acres.
223	8 Octobre, 1835	13	"	Entier	120	10 0	60 0 0	10 0 0	0 0 0	50 0 0	18 13 9	Commission de l'Arpenteur vendue, - 200
224	26 Décembre, 1835	12	"	1/2 Nord	100	10 0	50 0 0	10 0 0	0 0 0	40 0 0	7 4 11	Terre qui n'est pas dans le Rapport de l'Arpenteur Général, - 18
226	24 Décembre, 1836	8	"	1/2 Ouest	100	10 0	50 0 0	10 0 0	0 0 0	40 0 0	0 0 0	Total, - 537
227	9 Janvier, 1837	8	"	"	100	10 0	50 0 0	50 0 0	3 10 8	0 0 0	0 0 0	£365 sont chargés dans les Comptes du Trésorier pour acheter les Terres appartenant à l'Arpenteur pour sa Commission, et vendues par erreur comme Reserves d'Écoles.
	Total, -				1272	£	621 12 6	333 10 0	36 0 6	288 2 6	122 18 8	
	Deduct. -				537							
	Total of School Res's sold,				735							

Appendice (K. K.)
7e Septembre.

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de SHEFFIELD, avec l'Intérêt dû le 1er Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession.	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
194	1825	6	4	Entier	200	12 6	£ s. d. 125 0 0	£ s. d. 125 0 0	£ s. d. 12 17 10½	£ s. d. 0 0 0	£ s. d. 0 0 0	Compte clos. do.
195	"	5	1	"	200	10 0	75 14 7	100 0 0	8 2 5	24 5 5	19 1 6	
196	1826	4	2	"	200	10 0	100 0 0	100 0 0	1 5 0	0 0 0	0 0 0	do.
197	"	5	4	"	200	10 0	100 0 0	100 0 0	1 4 1	13 14 1	10 10 5	
198	1827	4	4	"	180	10 0	90 0 0	18 15 0	0 0 0	71 5 0	54 4 3	do.
199	"	7	7	"	200	7 6	75 0 0	0 0 0	0 0 0	97 10 0	41 18 7	
200	1830	5	3	"	195	10 0	97 10 0	0 0 0	2 2 1	67 2 1	53 1 0	do.
208	6 Septembre,	6	7	"	200	10 0	100 0 0	32 17 11	2 13 7	48 13 7	23 15 8	
259	1832	4	1	"	170	10 0	85 0 0	36 6 5	0 0 0	75 10 0	33 10 3	do.
80	"	4	5	"	200	10 0	100 0 0	24 10 0	0 0 0	60 0 0	26 5 11	
288	"	2	1	"	50	10 0	25 0 0	40 0 0	0 18 0	11 18 0	5 0 1	do.
435	"	6	10	"	200	10 0	100 0 0	13 2 0	1 10 0	60 0 0	25 5 0	
437	"	3	3	"	200	10 0	100 0 0	40 0 0	1 10 0	60 0 0	31 16 5	Compte clos. do.
438	"	4	4	"	200	10 0	100 0 0	25 0 0	0 0 0	75 0 0	29 0 8	
439	1833	7	1	"	200	10 0	100 0 0	20 0 0	0 0 0	80 0 0	24 3 4	do.
440	"	5	4	"	200	10 0	100 0 0	39 10 7	0 9 5	60 9 5	29 0 8	
441	26 Mai,	3	3	"	200	10 0	100 0 0	20 0 0	0 0 0	80 0 0	0 0 0	do.
442	"	8	7	"	200	10 0	100 0 0	20 0 0	2 5 0	0 0 0	0 0 0	
172	1834	6	8	"	200	10 0	100 0 0	100 0 0	2 19 5	67 19 5	17 13 0	do.
1836	1835	4	4	"	200	10 0	100 0 0	100 0 0	4 5 0	0 0 0	0 0 0	
1837	1836	2	10	"	200	10 0	100 0 0	20 0 0	0 0 0	80 0 0	0 0 0	do.
443	5 Avril,	3	4	Entier	3895	10 0	1097 10 0	949 3 0	42 1 10¼	1048 7 0	461 8 6	
					200	10 0	100 0 0	20 0 0	0 0 0	80 0 0	17 19 0	do.
		Total,			4195		2097 10 0	969 3 0	42 1 10¼	1198 7 0	469 7 6	

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de BLANDFORD, avec l'Intérêt dû le 1^{er} Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession.	Lot.	Partie ou Entier.	No. d'Acres. par Acre.	Prix	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal Dû.	Intérêt Dû.	REMARQUES.	
					s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
87	15 Juin, 1830	1	9	1/2 S	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	Transporté au Collège du H. C.	
88	16 Décembre, "	1	16	1/2 O	100	12 6	62 10 0	30 11 1	0 11 5	0 0 0	0 0 0	"	
88 (bis.)	29 "	1	17	1/2 E	100	12 6	62 10 0	14-17 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
89	1 Janvier, 1831	1	17	1/2 O	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
90	"	1	17	1/2 E	100	12 6	62 10 0	31 5 2	2 5 7	0 0 0	0 0 0	"	
91	"	1	13	1/2 S	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
92	"	1	7	1/2 "	100	12 6	62 10 0	9 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
93	"	1	14	1/2 "	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
94	"	1	1	1/2 E	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
170	30 Avril, "	1	12	1/2 S	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
171	16 Mai, "	1	6	1/2 "	100	12 6	62 10 0	50 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	"	
250	2 Novembre, 1832	2 3 5	2 3 3 9	Entier	1100	12 6	687 10 0	229 18 9	2 17 0	0 0 0	0 0 0	Compte clos.	
251	"	10	11	"	433	12 6	270 12 6	970 12 6	38 3 11 1/2	0 0 0	0 0 0	do.	
251 1/2	1 Février, 1833	10	10	partie N	162	12 6	101 5 0	101 5 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	do.	
274	21 "	4 4	7 & 8	Entier	64	12 6	40 0 0	40 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	do.	
356	9 Avril, "	2 3	7 & 8 7,9 & 10 6 & 7	"	200	12 6	125 0 0	125 0 0	10 16 11 1/2	0 0 0	0 0 0	do.	
309	9 Juillet, "	9	5	1/2 S	1600	12 6	1000 0 0	1000 0 0	85 2 6	0 0 0	0 0 0	do.	
310	12 Octobre, "	9	5	Entier	100	15 0	75 0 0	15 0 0	0 0 0	60 0 0	23 6 6	do.	
311	28 Décembre, "	6 6	6 & 7 5	"	400	12 6	250 0 0	250 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	do.	
312	11 Janvier, 1834	8 8	1 & 2 1 4	"	200	15 0	150 0 0	37 10 0	0 0 0	112 10 0	47 3 10	do.	
351	15 Février, "	2 2	4	1/2 S	600	15 0	450 0 0	450 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	Compte clos.—transporté au Collège du H. C.	
352	24 Mars, "	4 4	12	Entier	100	15 0	75 0 0	17 10 0	0 0 0	57 10 0	20 5 3	Compte clos.	
353	26 Janvier, 1835	2 2	4 4	1/2 N	16	25 0	20 0 0	20 0 0	0 0 0	56 5 0	16 12 8	do.	
354	28 "	5 5	6 & 7 5	Entier	400	15 0	300 0 0	300 0 0	40 17 6	0 0 0	0 0 0	do.	
355	"	2 2	5	1/2 N	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	16 12 3	do.	
357	24 Mars, "	3 3	6 8	Entier	600	15 0	450 0 0	450 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	Intérêt sur Balance du 1 ^{er} payement; 21 n'est pas	
429	19 Août, 1839	13	1 1	1/2 N	100	15 0	75 0 0	15 0 0	0 0 0	60 0 0	0 1 7	Le 21 ^{er} payement n'est pas dû le 1 ^{er} Janvier, 1840.	
430	7 Septembre, "	14	1 1	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	0 0 0	do.	
431	15 Novembre, "	14	1 1	1/2 S	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	0 0 0	do.	
434	21 Août, 1840	14	2	1/2 N	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	0 0 0	do.	
Total de Terres Réservées - vendues, ...								3115 11 3	177 17 10 1/2	571 5 0	124 2 1	Transporté au Collège du Roi pour le Collège du Haut Canada.	
								6575					
								1116					
								5459					

Appendice (K. K.)
7e Septembre.

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de HOUGHTON, avec l'Intérêt dû le 1er Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Conces'n.	LOT.	Partie ou Entier.	Acres.	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARKS.
216	1 Juillet, 1819		1r S du Chemin du L	Entier	100	14 0	70 0 0	17 10 0	0 0 0	52 10 0	61 11 6	
217	"		9	"	131	11 0	73 11 0	18 8 6	0 0 0	55 5 6	67 19 4	
218	"		17	"	85	10 3	43 11 3	10 17 9 ³	0 0 0	32 13 5 ¹	30 3 4	
219	"		19 & front. S du Ch'ndu L	"	117	10 1	58 19 9	58 19 9	38 9 3 ¹	0 0 0	0 0 0	Compte clos.
6	31 Avril, 1824		21 N du Chemin du L,	"	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	44 2 10	
7	"		23	"	96	12 6	60 0 0	15 0 0	0 0 0	45 0 0	42 7 7	"
8	6 Mai, "		19	"	83	12 6	51 17 6	51 17 6	30 9 6 ¹	0 0 0	0 0 0	"
9	"		17	"	100	12 6	62 10 0	62 10 0	19 16 11 ³	0 0 0	0 0 0	"
14	25 Avril, 1825		5 Sud	"	110	15 0	68 15 0	17 3 9	0 0 0	51 11 3	43 6 3	14 Années d'Intérêt chargées.
358	26 Février, 1834		3	"	100	15 0	75 0 0	40 11 3	6 3 9	34 8 9	16 7 2	
313	8 Mars, "		13 Nord	"	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	16 7 2	
314	"		14	"	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	16 7 2	
315	21 Avril, "	7	1	O 1	83	12 6	51 17 6	15 12 6	0 0 0	38 18 1 ¹	13 5 6	
316	21 Juin, "		3	Entier	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	16 7 2	
317	4 Septembre, "		8 N & S	"	300	15 0	150 0 0	37 10 0	0 0 0	112 10 0	35 18 7	
359	"	3	1	O	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	17 13 3	
360	8 Octobre, "	9	1	Entier	45	15 0	33 15 0	21 5 0	0 0 0	12 10 0	3 18 5	
361	13 " "		2 N du Chemin du L,	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	17 12 1	
362	8 Novembre, "	6	4	"	105	15 0	78 15 0	29 15 3 ¹	1 3 5 ¹	38 19 8 ¹	12 0 7	
363	20 " "		2 Sud	"	200	15 0	150 0 0	37 10 0	0 0 0	112 10 0	34 10 1	
364	1 Décembre, 1835	8	9 Nord	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	17 3 0	
365	7 Janvier, "	7	2	part. E	72	15 0	59 5 0	11 0 0	0 0 0	48 5 0	14 8 4	
366	21 Février, "		3	O	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	16 7 10	
367	7 Mars, "		13 Sud	"	134	15 0	100 10 0	18 15 0	0 0 0	81 15 0	23 12 7	
382	20 Avril, "	1r Rge	9 E du Chemin du N,	"	100	15 0	75 0 0	25 0 0	0 0 0	50 0 0	14 1 10	
383	24 " "		12 Ouest	"	100	15 0	75 0 0	36 5 2	1 4 10	38 14 10	10 16 2	
384	4 Mai, "		14 S du Chemin du L,	Entier	130	15 0	97 10 0	15 0 0	0 0 0	82 10 0	23 1 4	
385	18 Juin, "		10 & 11	"	268	15 0	201 0 0	100 10 0	4 15 0	100 10 0	27 7 10	
386	"		12	"	134	15 0	100 10 0	25 2 6	0 0 0	75 7 6	20 10 3	
387	23 Juillet, 1836		5 Nord	"	100	15 0	75 0 0	45 12 2	11 2 10	29 7 10	0 0 0	Au 7 Janvier, 1840, date du dernier Payment
403	20 Janvier, "	6	4	"	100	15 0	75 0 0	37 10 0	0 0 0	37 10 0	8 17 6	
404	27 Avril, "		1	E	100	15 0	75 0 0	17 10 0	0 0 0	57 10 0	12 13 10	
405	23 Mai, "		18	O	17	15 0	12 15 0	3 5 0	0 0 0	9 10 0	2 1 1	
406	16 Juin, 1837	6	13 O du Chemin du N,	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	11 19 1	
417	2 Janvier, "		4	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	10 2 1	
414	9 Février, "		1	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	9 15 0	
418	24 Mars, "		13 Est	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	9 7 1	
420	7 Avril, "		12	"	100	20 0	100 0 0	25 0 0	0 0 0	75 0 0	12 6 0	
419	26 Mai, "		15	O	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	8 15 6	
Total,								1033 13 0 ¹	123 5 8	1966 11 11 ¹	738 16 6	Partie d'un Lot non inclus dans les Reserves d'Ecoles.
Vente 405 déduite,												
Vente 317 adjouter,												200
Total de Terres Reservées vend's.												Vente 317 contenant 225 Acres vendus pour

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de MIDDLETON, avec l'Intérêt dû le 1^{er} Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date.	Concession.	LOT.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	P. Acres.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
						s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
45	5 Janvier, 1828	3 Sdu Ch'n Talbot	40, 41, 42 & 43,	Entier	307	12 6	191 17 6	100 0 0	25 0 0	91 17 6	46 13 3	[5 ^e Janvier, '41. 13 Années d'Intérêt chargées, viz: au Compte clos.
95	28 Août, 1830	"	47 - - - -	"	24	12 6	15 0 0	15 0 0	3 3 4	0 0 0	0 0 0	"
96	23 Décembre, 1835	"	44 - - - -	"	200	12 6	125 0 0	125 0 0	1 19 4 1/2	0 0 0	0 0 0	"
379	16 Mai, 1835	5 Nord	7 & 8 Ch'n Talbot E	"	49	15 0	36 15 0	10 0 0	0 0 0	26 15 0	7 8 5	[pendeur Général. 350 Acres suivant le Rapport de l'Ar-
381	7 Octobre, 1836	"	"	"	351	15 0	263 5 0	65 16 3	0 0 0	197 8 9	12 3 1	"
397	10 Décembre, 1836	"	6 Nord du	"	200	15 0	150 0 0	100 1 2	1 8 10	49 18 10	0 0 0	Au 5 ^e Mars, 1840, date du dernier pay't.
398	28 Janvier, 1836	"	4	"	200	15 0	150 0 0	59 16 4	27 13 8	90 3 8	0 0 0	"
399	"	"	2	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	13 5 0	56 5 0	0 7 9	"
400	15 Mars, 1836	"	9	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	13 5 0	56 5 0	0 7 9	"
401	"	"	10	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	13 5 0	56 5 0	0 7 9	"
402	"	"	10	"	100	15 0	75 0 0	30 0 9	13 9 3	44 19 3	0 0 0	Au 5 ^e Mars,
427	"	"	12	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	11 10 0	56 5 0	1 14 3	Au 12 ^e Février,
428	15 Avril, 1839	"	11	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	12 16 3	"
428	25 Mai, 1840	"	11	"	100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	0 0 0	[pendeur Général. 57 Acres suivant le Rapport de l'Ar-
433	27 Juin, 1840	"	42 Sud du	"	59	15 0	44 5 0	24 10 0	0 0 0	19 15 0	0 0 0	"
					100	15 0	75 0 0	18 15 0	0 0 0	56 5 0	0 0 0	"
	Total,				2030		1501 2 6	642 14 6	97 9 5 1/2	858 8 0	144 10 7	Acres.
	Déduire,				103							Excès sur Vente 350 - - - 1
	Total de Terres Reservées vendues,				1927							Do 428 - - - 2
												Vente 400 Reservo du Clergé, 100
												103

Appendice
(K. K.)
7^e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de SOUTHWOLD, avec l'Intérêt dû le 1e Janvier, 1840.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acre, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acre, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de HOUGHTON, avec l'Intérêt dû le 1er Janvier, 1840.—Continuée.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de MIDDLETON, avec l'Intérêt dû le 1er Janvier, 1840.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Appendice (K. K.) 7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de Southwold, avec l'Intérêt dû le 1e Janvier, 1840.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Appendice (K. K.) 7e Septembre.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de YARMOUTH, avec l'Intérêt dû le 1er Janvier, 1840.—Continuée.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession	LOT.	Partie ou Entier. d'Acre.	No. d'Acre.	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.		Intérêt Reçu.		Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
								£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.			
422	12 Mars, 1840			Entier	100	12 6	£ 1260 0	26 10 0	0 0 0	0 0 0	36 0 0	0 0 0		
423	23 Avril, 1839	10	22 S du Cht'n d'Edgeware,	3/4 N	100	12 6	£ 1260 0	18 10 0	0 0 0	0 0 0	44 0 0	1 16 5	Revenu, voyez vente 120.	
432	3 Novembre, 1840	14	16	"	100	15 9	£ 1512 0	18 15 0	0 0 0	0 0 0	60 0 0	0 0 0	2e Payement n'est dû le 1r Janvr 1840.	
			Total,	- - -	11216		£ 7185 12 6	3644 3 8	680 19 6	1132 17 0	3541 8 10	1132 17 0	Principal. Intérêt.	
			Déduire,	- - -	569		£ 125 0 0	Principal des Ventas. 85 et 120		27 14 9	90 16 8	27 14 9	25 11 7	
			Total des Terres Reservées vendues,	10647			£ 7060 12 6			1105 2 3	3450 12 2	1105 2 3	Déduire £90 16 8 £27 14 9	

No. de Vente.	No. d'Acre.	No. d'Acre.
119	100	75
156	100	55
148	77	100
151	100	230
	377	
	230	
	147	
	77	
	100	
	45	
	100	
	100	
	569	

No. de Vente.	Description	[Génl.]
119	Vendue comme,	
156	do.	
148	do.	
151	Reserve du Clergé,	
	Déduire,	
240	Vendue comme,	
243	do.	
334	do.	
118	Revenu,	
422	do.	
	Déduction Totale,	

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de WESTMINSTER, avec l'Intérêt dû le 1^{er} Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession	LOT.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
					s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	
12	1824		1 E du Chemin de Wharnccliffe,	Entier	100	12 6	62 10 0	62 10 0	17 17 9	0 0 0	0 0 0	Compte clos.
23	1825		1 O " "	"	100	12 6	62 10 0	62 10 0	18 12 7 1/2	0 0 0	0 0 0	"
24	"		6 E " "	"	30	18 15 0	18 15 0	18 15 0	10 5 3 1/2	0 0 0	0 0 0	"
97	1830		5 E du Chemin de Wortley,	"	57	20 0	57 0 0	57 0 0	18 9 8 1/2	0 0 0	0 0 0	"
106	"		8 E " "	"	54	20 0	54 0 0	54 0 0	7 0 8	0 0 0	0 0 0	"
98	"		2 O " "	"	41	20 0	41 0 0	41 0 0	3 8 10 1/2	0 0 0	0 0 0	"
99	"		25 Lot fronteau,	1 N	46	20 0	46 0 0	46 0 0	4 15 5	0 0 0	0 0 0	"
100	"	B	" "	1 S	62 1/2	20 0	62 10 0	62 10 0	24 9 8 1/2	0 0 0	0 0 0	"
105	"	B	3 O du Chemin de Wortley,	part. N	62 1/2	20 0	62 10 0	19 15 9	18 6 9	42 14 3	6 8 2	"
107	"		3 O " "	part. S	23	20 0	23 0 0	2 10 0	0 0 0	7 10 0	4 1 2	"
108	"		1 E " "	"	40	20 0	40 0 0	5 15 0	0 0 0	17 5 0	9 6 7	"
109	"		1 O " "	"	20	20 0	40 0 0	4 0 0	4 2 6	0 0 0	0 0 0	"
110	"		2 E " "	"	43	20 0	53 0 0	53 0 0	4 10 4	0 0 0	0 0 0	"
101	"		4 O du Chemin de Wharnccliffe,	1 S	90	20 0	90 0 0	22 10 0	0 0 0	67 10 0	36 9 10	"
102	"		5 O " "	1 N	44 1/2	20 0	44 10 0	44 10 0	3 4 3	0 0 0	0 0 0	"
111	"		5 O " "	Entier	44 1/2	20 0	84 10 0	38 19 2	6 12 0	45 10 10	20 15 10	"
103	"		6 Lot fronteau,	Entier	52	20 0	52 0 0	52 0 0	5 10 7 1/2	0 0 0	0 0 0	"
104	"		7 E du Chemin de Wortley,	"	50	20 0	50 0 0	50 0 0	11 8 9	0 0 0	0 0 0	"
112	"		2 E du Ch'n de Wharnccliffe,	"	51	20 0	51 0 0	38 0 5	1 14 7	12 19 7	6 18 4	"
173	1831		5 E du Chemin de Wortley,	"	50	20 0	50 0 0	28 7 2	0 17 10	21 12 10	11 8 7	"
180	"		4 E du Ch'n de Wharnccliffe,	"	197	12 6	123 2 6	123 2 6	14 2 6	0 0 0	0 0 0	"
174	"	3	24 E du Ch'n de Wharnccliffe,	"	50	20 0	50 0 0	12 10 0	0 0 0	37 10 0	19 15 1	"
175	"		4 E du Chemin de Wortley,	"	48	20 0	48 0 0	47 15 0	0 0 0	36 0 0	18 19 4	"
176	"		2 & 3 O du Ch'n de Wharnccliffe,	"	191	20 0	191 0 0	11 10 0	0 0 0	143 5 0	75 4 8	"
177	"		3 E du Chemin de Wortley,	part. S	46	20 0	46 0 0	50 0 0	4 19 4 1/2	0 0 0	0 0 0	"
179	"	B	7 O du Chemin de Wortley,	part. N	16	20 0	16 0 0	4 0 0	0 0 0	12 0 0	6 2 8	"
273	1832	B	33 Lot fronteau,	1 N	94	20 0	94 0 0	94 0 0	1 2 6	0 0 0	0 0 0	"
205	"	3	" "	1 S	100	12 6	62 10 0	26 13 8	0 18 10	35 16 4	15 10 1	"
265	"	3	" "	Entier	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	20 13 1	"
267	"	3	" "	"	200	12 6	125 0 0	39 8 10	41 16 2	85 11 2	0 0 0	"
268	"	3	23 Lot de Gore,	"	55	12 6	34 7 6	34 7 6	0 5 0	0 0 0	0 0 0	payement du dernier
269	"	3	10 " "	1 N	100	12 6	62 10 0	15 12 6	0 0 0	46 17 6	20 3 3	Compte clos.

Appendice (K. K.)
7e Septembre.

Appendice (K. K.) 7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RESERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de WESTMINSTER, avec l'Intérêt dû le 1e Janvier, 1840.—Continué.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Appendice (K. K.) 7e Septembre.

Table with columns: No. de Vente, Date de Vente, Concession, LOT, Partie ou Entier, No. d'Acres, Prix par Acre, Montant, Principal Reçu, Intérêt Reçu, Principal dû, Intérêt dû, REMARQUES.

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

État des Ventes de TERRES RÉSERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES dans le Township de SEYMOUR, avec l'Intérêt dû le 1e Janvier, 1840.

No. de Vente.	Date de Vente.	Concession	LOT.	Partie ou Entier.	No. d'Acres.	Prix par Acre.	Montant.	Principal Reçu.	Intérêt Reçu.	Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.	
						s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.		
181	23 Septembre, 1824	3	24	Entier	200	15 0	150 0 0	150 0 0	27 19 6	0 0 0	0 0 0	Compte clos.	
182	10 Février, 1825	1 2 3 4	1 et 2 1 et 3	"	1200	12 6	750 0 0	750 0 0	76 17 6	0 0 0	0 0 0	do.	
183	1 Juin, 1826	11	8	"	200	15 0	150 0 0	15 0 0	0 0 0	135 0 0	118 2 6		
184	7 Décembre, 1826	4	11 et 12	"	400	15 0	300 0 0	30 0 0	0 0 0	270 0 0	227 17 3		
185	15 Juin, 1828	11	15	"	200	15 0	150 0 0	46 8 7	19 6 2	103 11 5	69 3 4		
186	26 Février, 1830	1	22	part. S.	100	15 0	75 0 0	60 0 0	8 0 0	15 0 0	7 10 2		
187	" 1830	5	8	Entier	190	12 0	114 0 0	85 10 0	5 14 2	28 10 0	13 10 5	200 Acres dans le Rapport de l'Arpenteur Général.	
188	29 Juin, 1830	1 2 9 8	6 6 1 1	"	133 170 609	10 0	304 10 0	229 3 8	30 6 4	75 6 4	30 1 2		
189	21 Juillet, "	8 6	1 9	"	200	15 0	150 0 0	31 5 0	0 0 0	118 15 0	67 6 1		
Total,								2143 10 0	1397 7 3	163 3 8	746 2 9	533 10 11	

Résumé des États des Ventes de TERRES RÉSERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES.

TOWNSHIP.	No. d'Acres réservés pour les Écoles.	No. d'Acres vendus.		Montant des Ventes.		Principal Reçu.		Intérêt Reçu.		Principal dû.	Intérêt dû.	REMARQUES.
		No. d'Acres vendus.	No. d'Acres non-vendus.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.					
Bedford,	48840	735	48105	621 12 6	333 10 0	36 0 6	288 2 6	36 0 6	122 18 8	537 acres vendus de plus, n'étant pas réservés d'Écoles.		
Sheffield,	56827	4195	52632	2007 10 0	969 3 0	42 1 10½	1128 7 0	42 1 10½	469 7 6	Acres vendus de plus et transportés au Collège du Haut Canada.		
Blandford,	13825	5459	8366	4444 7 6	3415 11 3	177 17 10½	571 5 0	177 17 10½	121 2 1			
Houghton,	17360	4928	13732	3000 5 0	1033 13 0½	123 5 8	1965 11 1¼	123 5 8	738 16 6			
Middleton,	11439	1987	9452	1501 2 6	642 14 6	97 9 5¼	858 8 0	97 9 5¼	144 10 7			
Southwold,	14244	12174	1770	8057 18 10	4703 10 9½	1209 16 9	3386 1 9¼	1209 16 9	1335 2 9.			
Yarmouth,	11568	10647	921	7060 12 6	3614 3 8	680 19 6¼	3150 12 2	680 19 6¼	1105 2 3			
Westminster,	10915¼	9906¼	1009	7488 10 0	3520 18 2¼	439 14 9½	3967 11 9¼	439 14 9½	1154 19 9			
Seymour,	3299	3299	..	2143 10 0	1397 7 3	163 3 8	746 2 9	163 3 8	533 10 11			
Total,	168917¼	52930¼	135987	36415 8 10	19650 11 9	3065 10 1¼	16363 2 11	3065 10 1¼	5748 11 0			

État Général de TERRES RÉSERVÉES pour le soutien d'ÉCOLES.

TOWNSHIP.	No. d'Acres originellement réservés.	No. d'Acres Aliénés.	No. d'Acres actuellement réservés.	No. d'Acres appropriés au Collège du Roi.	No. d'Acres appropriés au Collège du Haut Canada.	No. d'Acres vendus.		Taux moyen par Acre vendus.	Valeur sée des Terres non-vendues.	REMARQUES.
						No. d'Acres vendus.	No. d'Acres non-vendus.			
Alfred,	25140	25140	
Plantagenet,	40000	40000	
Bedford,	51590	2080	48840	735	9. 773	23506 10 1	Rejoins à la Couronne en lieu d'autres Terres.	
Hinchinbroke,	48663	..	48663	48105		
Sheffield,	56827	..	56827	52632	..	26316 0 0		
Seymour,	47484	216	47268	43969	4195	4195	10. 000	..		
Blandford,	19169	334	18825	5000	3299	5159	13. 519	5654 19 11	18,969 Acres rejoins à la Couronne en lieu d'autres Terres.	
Houghton,	21530	3570	17960	..	4928	13732	14. 219	9763 15 3	Payement fait au Fonds des Écoles sur 1116 Acres appartenant au Collège du Haut Canada.	
Middleton,	30439	19000	11439	..	1987	9452	14. 364	6788 8 6		
Southwold,	40042	25798	14244	..	12174	1770	12. 916	1143 1 3		
Westminster,	44503¼	33588	10915¼	..	9906¼	1009	15. 160	754 16 5		
Yarmouth,	22768	11200	11568	..	10647	921	12. 813	590 0 0		
Total,	448075¼	161526	546861¼	66000	52930¼	225944	7. 500	21750 0 0	Rejoins à la Couronne en lieu d'autres Terres.	
Java,	-	-	12000	12000	do.
Luther,	-	-	65000	65000	do.
Sunnidale,	-	-	39000	39000	do.
Osprey,	-	-	50000	50000	do.
Merlin,	-	-	23281	23281	do.
Proton,	-	-	66000	66000	do.
Total,	-	-	546861¼	66000	52930¼	225944	7. 500	21750 0 0	99276 11 5	J. S. MACAULAY, Pour le Comité.

Townships réservés en lieu des 161,526 Acres aliénés comme ci-dessus spécifiés.

Appendice
(K. K.)
7e Septembre.

DOIT. Caisse en Compte Courant avec le BUREAU GÉNÉRAL d'ÉDUCATION. **AVOIR.**

	£	s.	d.		£	s.	d.			
A Balance du Fonds de Banques,	187	10	0	Par agence et autres frais de régie,	-	-	-			
A Dividendes, Intérêts et Bonus,	998	8	4	Par Salaires aux Maîtres payés au 31 Mars, 1836,	-	-	-			
A Ventes de Terres et Bois, Wells	7501	15	4	Par Livres d'Écoles payés au 31 Mars, 1832,	-	-	-			
A Warrants sur le Receveur Général,	463	15	6½	Par frais de Bâtisses et Comptes Contingents,	-	-	-			
A Octroi de la Législature pour Livres,	750	0	0	Par Dividende rendu,	-	-	-			
A Ventes de Terres et Bois, Markland	13117	11	0	Par Achat de Terres vendues par erreur dans Bedford,	-	-	-			
A Ventes de Terres et Intérêt sur icelles, Postwick	319	17	6½	Par Balances dites par Agents,	-	-	-			
A Ventes de Terres, Commissaire des Terres de la Couronne,	36	10	6	Par Balance payée au Receveur Général,	-	-	-			
A Ventes de Terres, Ferguson	146	0	2½							
A Ventes de Terres et Bois, Telf	2065	15	11							
A Ventes de Terres et Bois, moins 3 par cent d'Agence, Talbot										
	£	25841	8	6½			£	25841	8	6½

DOIT. Le RECEVEUR GÉNÉRAL en Compte Courant

A balance de Recettes payée en divers tems,	16618	8	10½
	16618	6	10½

Le BUREAU GÉNÉRAL d'ÉDUCATION.

Par Warrants,	463	15	6½
Par Débitures Provinciales,	14359	0	0
Par Balancer,	1795	13	4½
	16618	8	10½

AVOIR.

État des Balances dues au FONDS DES ÉCOLES.

Balance entre les mains du Trésorier du Collège du Roi suivant le Compte Court,	1309	11	4	
Principal et Intérêt dus suivant les Cédules précédentes, moins £370 5s. 6d	21541	7	11	
Principal point dû avant le 30e Juin, 1841,	1394	14	4	
18 Mois d'Intérêt sur le Capital dû le 1r Janvier, 1840,	* 37	16	8	
Intérêt pour différents Termes irréguliers non-chargé dans les Cédules, et sur le	4785	14	0	
Principal dû entre le 1r Janvier et 30e Juin, 1841.	1755	13	4½	
Balance dite par Agents,	30864	17	7½	
Balance entre les mains du Receveur Général,	10	16	6½	
Total,	30854	1	0½	
Moins, dû à Mr. Teit,				
Total dû,	£	15059	17	5½

Valour Estimée des Réserves d'Écoles.

Montant du Principal point dû sur les Ventes de Terres,	570	5	0
Montant dû au Fonds des Écoles, suivant le Compte,	30854	1	6½
Valour estimée des Terres d'Écoles non-vendues,	92276	11	5
Débitures Provinciales achetées pour le Fonds des Écoles,	14359	0	0

Total de la valour estimée des Réserves,

TORONTO, 10e Aout, 1841. Signé, J. S. MACAULAY, Pour le Comité.

* L'Intérêt chargé dans les Cédules jusqu'aux "dates des derniers payements" a été déduit du Montant total d'Intérêt pour différents Termes irréguliers, et est inclus dans le troisième item de l'Etat ci-dessus. Signé, J. S. M.

Le Gouverneur Général fait mettre devant la Chambre d'Assemblée, le RAPPORT de l'Honorable Vice-Chancelier, l'un des Commissaires de l'Asile Temporaire des Insensés à Toronto.

Appendice
(L. L.)

10e Sept.

Kingston, 10e Septembre, 1841.

S. B. HARRISON.

Kingston, 2e Septembre, 1841.

MONSIEUR,

En réponse à votre demande au sujet de l'Asile Temporaire des Insensés à Toronto, J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport suivant,—tout en vous faisant apologie pour le délai que j'ai mis à vous répondre, et qui provient du temps qu'il m'a fallu pour rassembler les différens comptes, &c.

Son Excellence Sir George Arthur ayant permis de louer la vieille Prison du Comté à Toronto, pour servir d'Asile Temporaire, moyennant un loyer annuel de £120, les mesures nécessaires ont été prises pour la rendre propre à cet usage aussitôt que les Prisonniers ont été transférés à la nouvelle Prison. On a nettoyé et purifié le bâtiment, fait les réparations intérieures et extérieures, et acheté les meubles et vêtemens nécessaires. Cet édifice contient, je crois, quarante patients. Il y avait alors, lorsque les Prisonniers en sont partis, environ 16 ou 17 Insensés que le Shérif a laissés sous les soins de Mr. Rees, Médecin Praticant à Toronto. Le Gouverneur n'avait pas nommé de Surintendant Médical, et les Commissaires ne paraissaient pas vouloir prendre sur eux mêmes la responsabilité de faire cette nomination ;—et comme les Commissaires montraient quelque hésitation à se charger de l'organisation de la nouvelle Institution, le Shérif s'est trouvé réduit à l'alternative de transférer ces patients dans la nouvelle Prison, ou d'adopter la mesure qu'il a prise. Cette mesure a reçu mon entière approbation, car je connais l'ardeur bienveillante avec laquelle Mr. Rees se dévoue depuis longtemps au traitement des Insensés, et que c'est principalement à sa persévérance qu'est dû l'octroi que la Législature a accordé pour cet objet.

Le résultat a complètement justifié l'Acte du Shérif, et l'assentiment que j'y avais donné. On a retiré les patients des Cellules, dans lesquelles ils étaient tenus à l'étroit, et où la nécessité seule avait obligé de les laisser dans l'ordure, la nudité et le mauvais air—choses qui aggravaient leurs maladies ; on les a logés dans les chambre purifiées et aérées destinées aux débiteurs ; on les a lavés et habillés proprement, et mis sous les soins d'un Médecin ; leur nourriture a été adoptée à leur état physique ; en un mot, tout ce que l'attention d'une personne dévouée pouvait accomplir, avec les moyens limités que nous avons pu lui fournir, a été fait. L'effet de cette nouvelle existence s'est bientôt fait sentir. On a trouvé que plusieurs d'entr'eux que l'on regardait depuis long-temps comme des Insensés incurables, n'étaient pas affectés de folie, mais d'un dérangement dû à des causes physiques, et qui cédait à un traitement convenable. Plusieurs ont pleinement recouvré la raison, qui, sans ce traitement, n'en n'auraient jamais manifesté le moindre signe. Je ne pense pas qu'une aussi grande amélioration, aurait jamais pu être effectuée par les visites accidentelles et casuelles d'un Médecin, quelque habile qu'il soit. L'ordre qui règne dans l'Asile, et le succès avec lequel il a été conduit, ont mérité l'approbation des Grands Jurés qui l'ont visité le 10e Juin dernier, comme on le verra par leur Rapport ci-joint (C.) Tant que cette Institution ne sera pas organisée d'une manière convenable, et que l'on n'aura pas les moyens de l'établir d'une manière permanente, il ne sera pas possible d'en ouvrir l'accès à tous ceux qui auraient besoin de son secours. L'on y a néanmoins régulièrement admis de nouveaux patients, dont les maladies ont été traitées avec succès dans plusieurs cas, et qui ont ensuite été renvoyés de l'établissement, comme on le verra par les tableaux ci-joints A.) & (B.)

Les dépenses totales, d'après les Comptes numérotés depuis 1 jusqu'à 35, se montent à £863. y compris le loyer, et à part plusieurs petits paiemens, de £170, en tout, sur une somme de £200 avancée par ordre de Sir George Arthur. Les pièces justificatives de ces paiemens seront transmises immédiatement.

Appendice
(L. L.)
10e Sept.

En considérant le petit nombre de patients, Son Excellence sera peut-être étonnée de la grandeur de la somme qui a été dépensée. On doit remarquer néanmoins, qu'au commencement de l'existence d'une Institution semblable, il y a plusieurs forts items de dépenses nécessaires qu'il n'est plus besoin de renouveler par la suite. La majeure partie des articles qui ont été achetés, seront aussi utiles dans l'asile permanent projeté, que dans celui qui sert maintenant d'Asile temporaire; tels sont les poêles, les meubles, les instrumens de chirurgie, la pharmacie, &c. L'achat des vivres pour les patients a été beaucoup plus dispendieux qu'il ne le serait, suivant moi, si l'Institution était assujétie à un contrôle convenable. La personne qui remplit maintenant la charge d'Intendant, est, j'ai tout lieu de le croire, un homme très-respectable et très-bien qualifié pour son office; mais il ne devrait pas être le juge exclusif des prix auxquels les provisions seront fournies.

Je suis informé qu'il a été prélevé une forte somme, en vertu de la loi de cotisation, pour bâtir un Asile Provincial. Cette somme est maintenant assez considérable pour engager Son Excellence à ordonner les préparatifs pour mettre à effet l'Acte de 1839; car, malgré tout ce que l'on y a fait, la vieille prison de Toronto n'a été bâtie que pour tenir les prisonniers renfermés à l'étroit; elle est située dans la partie de la Cité la plus peuplée, et n'est guère propre par conséquent à devenir un Hôpital pour les Insensés.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant et fidèle serviteur,

ROBERT S. JAMESON,
Un des Commissaires, &c.

A Mr. le Sous-Secrétaire Hopkirk, }
&c. &c. &c. }

(A.)

Etat du nombre des Patients qui ont été admis dans l'Asile temporaire des Insensés, du 2^e Janvier au 31^e Juillet, inclusivement,—du nombre de jours pendant lesquels ils sont restés dans l'Asile, et du cout total des provisions,—indiquant la moyenne du nombre de jours que chaque Patient a passé dans l'établissement, et celle de la dépense de chaque patient.

1841.

Patients admis.....	32		
Nombre de jours qu'ils ont passés dans l'Asile.....	3658		
Moyenne du nombre de jours pour chaque patient....	114	£	s. d.
Cout total des provisions pour les patients.....	259	7	7
Moyenne de la dépense journalière d'un patient, un chelin et cinq deniers.			
Dépense totale pour réparations, meubles, ustensiles, vêtemens, &c.			

L'Institution a été régie par un Surintendant Médical, un Préfet, un Gardien et deux serviteurs, aidés de quelques personnes attachées à la prison du Home District.

Patients admis, du 21 ^e Janvier au 31 ^e Juillet, 1841,	32
“ Renvoyés guéris.....	8
“ Convalescens	3
“ Soulagés	16
“ Morts.....	1

On verra par ce tableau quels sont les résultats. Néanmoins, on retirerait de plus grands avantages si l'on attachait à cet établissement une petite ferme ou lieu de retraite pour les convalescens, car le terrain actuel est très-circonscrit est limité.

(B.) ETAT des PATIENS admis, sortis et restant dans l'Asyle temporaire des Insensés à Toronto, depuis le 21 Janvier, jusqu'au 31 Juillet, 1841 inclusivement.

Noms.	Age	Marie.	Celibataire.	Etat ou Métier.	Depuis quand malade,	De quel Pays.	Religion.	Quand admis.	Quand sorti.	Nombre du sexe Masculin.	Nombre du sexe Féminin.	Total admis.	Total sortis.	Nombre du sexe Masculin restant.	Nombre du sexe Féminin restant.	Total dans l'Asyle.	Nombre de jours passés dans l'Asyle.
James Watson,	30	1		Ferblantier, Cultivateur,	2 ans,	Irlande,	Protestant,	Janv. 21,		1				1			192
Keeran Flynn,	30		1		2 do.	do.	Catholique,	..		1				1			192
John Gibson,	22		1		3 do.	Canada,		..		1				1			192
Hugh Husson,	20		1		Dep. l'enfance,	Irlande,		..		1				1			192
James Bealy, ..	34		1		do.	do.		..		1				1			192
Daniel Izord,	55			Cultivateur,	2 ans,	Anglet.	Protestant,	..									192
John McNab, ..	40	1		do.	1½ do.	Ecosse,	Presbytérien,	..									192
John Stewart,	24	1		do.	1 do.	Irlande,	Méthodiste,	..									192
Francis Lindsay,	35		1	do.	1 do.	do.	Protestant,	..									192
Elijah Chappell, ..	30	1		do.	2 do.	Amérique Anglet.	Méthodiste,	..	Fev. 12,								23
John Lambert,	28	1		do.	2 do.	Irlande,	Protestant,	..	do. 24,								35
Ellen Dunn, ..	50				5 do.	do.	Catholique,	..									192
Letitia Stevens,	35	1			2 do.	do.	do.	..									192
Eliza Murphy,	20	1	1	Domestique,	9 Mois,	do.	do.	..									192
Mary Kelly,	40	1			2 ans,	Ecosse,	Presbytérien,	..									192
Elizabeth McLean, ..	40	1			1½ do.	Irlande,	Catholique,	..	Avril 5,								40
Mary Campbell,	40	1			2 do.	do.	do.	..	do. 21,								45
Mary Thomson,	40	1			2 do.	Anglet.	Protestant,	Mars 8,	do. 20,								13
Jacob Barnhart,	45	1		Cordonnier,	2 do.	Canada,	Méthodiste,	Avril, 8,	do. 15,								95
Nancy Henley,	40	1			2 do.	Anglet.	Protestant,	do. 21,	do. 15,								108
Mary Erskine, ..	24		1	Cultivateur,		Canada,	Méthodiste,	do. 16,									107
George Daniels, ..	28		1	Sellier,		do.	do.	do. 22,									25
Edward Benans,	22	1		Plombier,	7 do.	Anglet.	Protestant,	Mars 19,	do. 16,								74
William Ridley, ..	50		1			Irlande,	do.	do. 29,	do. 15,								48
Anne Wallis,	30	1			6 do.	Anglet.	Protestant,	do. 5,	do. 15,								57
Mary Thompson,	40	1		Cultivateur,		Ecosse	do.	do. 17,	do. 15,								53
Martha Spotswood, ..	40	1				Anglet.	Protestant,	do. 22,									29
John Beare, ..	28	1				Anglet.	do.	do. 31,									15
Nancy Henly,	80		1	Commis,		do.	Protestant,										10
George Winters, ..	45	1	1	Cultivateur,		Irlande,	do.										1
Samuel Morell,																	
Mary Thompson,																	
		18	14							18	14	32	8	14	10	24	3658

Appendice (L. L.)
10e Sept.

Appendice

(L. L.)

10e Sept.

HOME DISTRICT, }
ASSISES DU PRINTEMPS. }

(C.)

Considérant qu'il serait possible qu'il existât dans l'Asile Temporaire des Insensés de cette Cité, des circonstances, dont il devrait prendre connaissance, le Grand Juré a visité cet établissement, et il a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a trouvé le Bâtiment et tout ce que concerne l'établissement, dans un état satisfaisant sous tous les rapports.

Il parait, d'après les renseignemens donnés par le Dr. Rees, qu'il a été admis vingt-sept patients, dont cinq ont été renvoyés guéris, et sept sont convalescens ; et que l'état de ceux qui sont encore sous le régime du traitement, est tellement amélioré, (à l'exception de deux idiots) qu'il donne l'espoir au moins, qu'ils iront de mieux en mieux.

Il parait aussi, d'après la même personne, qu'une partie de l'Edifice est employée par les Autorités Municipales, comme Maison d'Arrêt, pour y détenir les personnes qui commettent des désordres, avant d'être interrogées ou emprisonnées ; ce que le Grand Jury regarde comme contraire à cet état de calme et de repos, dont les malheureux qui habitent cet établissement doivent nécessairement avoir besoin ; et il prend en conséquence la liberté de faire connaître cette circonstance à la Cour, dans l'espoir que l'on s'en occupera, et que l'on remédiera à cet abus.

Il parait aussi, d'après les renseignemens de la même personne, qu'il y a maintenant deux individus dans l'établissement qui sont dans un état de convalescence si avancé, qu'on pourrait les renvoyer en toute sûreté, s'ils avaient des amis capables ou désireux d'en prendre soin.

Le Grand Jury prend aussi la liberté de déclarer, qu'il est dû de grands éloges au Dr. Rees, le Médecin Surintendant, pour la manière dont il a su tirer parti des moyens limités mis à sa disposition, et pour la régie générale de l'établissement.

Chambre du Grand Jury, 10 Juin, 1841.

T. W. BIRCHALL,

PRESIDENT.

LE Gouverneur Général fait mettre devant la Chambre d'Assemblée pour son information, le Rapport ci-joint fait par William Chisholm Ecuyer, conjointement avec Mr. McDonald, Arpenteur, sur l'Etablissement de Owen's Sound, en vertu des Instructions de l'Honorable R. S. Sullivan, accompagné de ses Observations.

Appendice
(M. M.)

10e Sept.

KINGSTON, 10e Septembre, 1841.

S. B. HARRISON.

Observations de l'Honorable R. B. Sullivan, sur le Rapport fait par William Chisholm, Ecuyer, conjointement avec Mr. McDonald, Arpenteur.

KINGSTON, 9e Juin, 1841.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'exposer pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, que lorsque j'ai été dernièrement à Montréal, voyant le Printemps approcher où les opérations actives allaient commencer sur le Chemin d'Owen Sound, j'ai chargé le Colonel William Chisholm, qui se trouvait aussi à Montréal, de se rendre à la division sud du Chemin pour examiner la condition, le nombre et les progrès des habitans qui s'y sont établis, et en faire rapport d'après son inspection personnelle.

J'ai l'honneur de vous adresser copie ci-jointe du Rapport fait par le Colonel Chisholm, conjointement avec le Député Arpenteur McDonald, et j'espère qu'il sera trouvé satisfaisant. J'ai donné au Colonel Chisholm la somme de deux cents louis pour acheter des semences et autres choses dont les habitans ont besoin ; il rendra compte de la dépense de cette somme au Département. Je vois par son Rapport que cette mesure était très-nécessaire, parceque sans cela, les Concessionnaires auraient été obligés de s'arracher à leurs travaux dans une Saison précieuse, et soumis à de grandes inconvéniens pour se procurer ces provisions.

J'espère, que l'objet que j'avais en vue en encourageant les habitans à continuer leurs entreprises durant l'Hiver, sera suffisamment démontré par le résultat de leurs efforts ; car outre les Chemins et les Ponts achevés et sur le point de l'être, pas moins de quatrevingt quinze habitans, se sont établis dans le Township sud d'Arthur, avec leurs familles ; les récoltes du Printemps sont serrées maintenant, et la place est prête à recevoir, en aucun nombre, les habitans qui pourraient désirer se rendre au nouveau chemin, et qui trouveront cette voie d'un accès facile, comparative-ment à l'état où l'on trouve leurs devanciers.

J'ai cru nécessaire, vu particulièrement l'absence d'un Département à Toronto, d'ordonner au Colonel Chisholm de prendre soin des premiers habitans qui pourraient vouloir se rendre à la division sud du Chemin, et de faire rapport de toutes les transactions relatives à l'établissement, qu'il pourra juger importantes ou essentielles.

Comme la Saison avançait rapidement, j'ai cru nécessaire d'ordonner au Député Arpenteur McDonald, de continuer l'Arpentage de l'emplacement du Village, à l'extrémité sud du Chemin, suivant le plan tracé par Mr. Cameron, que j'ai soumis à Montréal, et aussi de continuer l'Arpentage des lots situés de chaque côté du Chemin d'Owen Sound depuis le Township d'Arthur, en gagnant le nord.

J'espère que Son Excellence approuvera ces mesures, et fera adresser des instructions formelles à Mr. McDonald par le Canal du Département que cela concerne.

Sur la somme de £3,000 appropriée pour cet établissement, j'ai reçu par Warrant £1,000 ; outre le paiement de cette somme, j'ai avancé encore plus de £1,000 pour des arpentages, et à compte de marchés et de provisions. Je dois donc demander un Warrant pour la somme restante de £2,000, et je paierai alors la balance qui sera entre mes mains, à mon successeur en office.

Vous observerez, que plusieurs des habitans désirent acheter des terres en addition des octrois qu'ils ont déjà ; cette circonstance est en elle-même la meilleure preuve du succès de l'expérience.

Je crois qu'il est très-désirable qu'il leur soit permis d'acheter des lots dans le Village et ailleurs à un prix fixe et sans aucun délai ; £5 seraient un prix raisonnable pour les lots du Village, et 8s. de l'acre pour les autres terres.

Il ne s'était pas encore établi d'habitans à l'extrémité nord du Chemin, lorsque l'Agent m'a écrit la dernière fois ; mais cela était dû à l'hiver qui avait fermé les communications par eau, par lesquelles on pouvait en approcher. Je ne doute pas néanmoins, qu'aujourd'hui l'établissement est en voie de progrès sur cette partie du Chemin, et j'espère que l'on pourra achever facilement le centre de cette communication, et unir ainsi les deux extrémités dans le cours de cette Saison.

Appendice
(M. M.)

10e Sept.

L'établissement de tant de personnes plus ou moins accoutumées au pays et au mode de défricher les terres, fait, dans mon opinion, du Chemin de Owen Sound, un lieu de résidence très désirable pour les nouveaux émigrés qui ont les moyens de soutenir leur familles pendant une saison. Tout ce temps peut être employé par eux à bâtir, à défricher, et aux travaux de l'agriculture, dont les produits les rendront comparativement indépendans et confortables l'année prochaine. Les vivres que l'on peut se procurer à un prix raisonnable, seront leur principale source de dépense, parceque dans ce temps de l'année les terres non encore défrichées devront rester incultes tout l'hiver. On trouvera que c'est dans les endroits reculés dans la profondeur des terres, que les gens qui ont peu à dépenser éprouvent le moins de privations.

Dans les villes où le chauffage et le loyer sont dispendieux, et où l'ouvrage est rare en hiver, les émigrés endurent beaucoup de misère ; et même dans les établissemens extérieurs et les plus rapprochés, elle n'est guère moindre.

Dans les endroits nouvellement ouverts, au contraire, l'habitant occupe la maison qu'il s'est bâtie ; il trouve du bois de chauffage en abondance à sa porte, et s'il a des vivres en quantité suffisante pour lui et sa famille, il dépense très-peu ; tandis que le travail qu'il fait sur sa propre terre est de la plus grande importance pour lui, par ce qu'il y pose les fondemens de sa subsistance future. Après la première année, l'établissement qui est en voie de progrès, lui offrira un marché avantageux pour la vente du surplus des produits de sa terre, et il pourra aussi travailler pour les nouveaux venus qui auront besoin de lui. Ainsi, chaque année doit ajouter à son aisance, et la marche naturelle des choses doit le placer bientôt dans cette condition vraiment heureuse dans laquelle on voit vivre le fermier Canadien indépendant.

La formation d'un nouvel établissement paraît, au premier coup d'œil offrir des difficultés considérables ; mais d'après toutes les informations que j'ai pu me procurer, elles ne sont pas si grandes en réalité que celles qui accompagnent les progrès ordinaires de l'homme qui passe d'un état comparatif de pauvreté à une position confortable dans la société. Le succès est beaucoup plus certain dans cette carrière que dans toutes les autres, accessibles comme elle aux personnes qui n'ont point de capitaux, et les moyens que le Gouvernement a à sa disposition pour avancer les intérêts des émigrés industriels, tout en ayant égard aussi à l'avancement du bien public, sont plus amples que ceux qu'il a pour tous les autres états. Les progrès des nouveaux établissemens ne doivent point mettre d'obstacles aux autres projets d'améliorations publiques, ni rendre la main-d'œuvre plus difficile à trouver ; car malgré tout ce que l'on peut faire pour placer les émigrés sur des terres, il n'en reste encore que trop qui n'ont pas les moyens de s'établir dans l'intérieur du pays, sans travailler auparavant longtems comme journaliers, classe d'hommes qui, nonobstant tout ce qui a été dit au contraire, est toujours à chaque flux d'immigration, suffisamment abondante pour mettre en réquisition tous les moyens que le pays a de les employer.

Aujourd'hui que cet établissement est entré franchement dans la voie du progrès, il me paraît que ceux qui ont des moyens suffisants pour acheter de deux à quatre cents acres de terres au prix fixé par le Gouvernement, et garder par devers eux encore un surplus de capital, peuvent juger facilement par eux-mêmes, d'après le rapport ci-joint, s'il ne serait pas de leur intérêt, ainsi que de celui de l'émigré plus pauvre, de se fixer dans le nouvel établissement.

Il est vrai qu'ils se trouveront dans un pays nouvellement ouvert, avec de mauvais chemins ; mais pour contrebalancer ces désavantages, ils auront de bonnes terres à un très-bas prix, et une population sans cesse croissante qui pourra par ses propres efforts, lorsque l'endroit donnera un surplus de produits pour le marché, faire les chemins nécessaires, pour l'y transporter. En attendant, le surplus que leur position plus avantageuse leur fera recueillir, ils pourront l'échanger facilement contre de l'ouvrage, et employer le capital qui leur reste d'une manière plus avantageuse en améliorant leurs terres. Lorsque leurs fermes seront assez grandes pour leur permettre des opérations agricoles étendues, ils se trouveront au milieu d'un pays bien établi, et en possession de produits considérables à porter aux marchés.

Ces avantages sont bien connus des personnes accoutumées aux établissemens Américains, et la circonstance que ces personnes désirent acheter des terres sur le chemin de Owen Sound, après y avoir résidé et examiné les qualités du sol, devrait, ce me semble, convaincre les nouveaux arrivés qu'il ne faut point de grands capitaux, ni endurer de privations bien sérieuses pour pouvoir acquérir avec le temps l'abondance et l'état confortable de ceux qu'ils voyent en possession des belles terres que leur esprit d'entreprise et leur industrie ont porté avec le temps à ce degré d'amélioration. Et si les émigrés n'ont pas immédiatement les moyens d'acheter une terre toute faite et améliorée, ils peuvent voir qu'il n'y a rien d'impossible ni de bien difficile à faire pour parvenir à l'acquérir, et qu'il ne faut pas pour cela, de plus grands efforts que ceux que l'on voit dans d'autres pays, suffisamment recompensés par l'acquisition des simples moyens de subsistance.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur, votre très-obéissant serviteur,

R. B. SULLIVAN.

Hon. S. B. HARRISON,
Secrétaire Provincial,
&c. &c. &c.

Rapport de William Chisholm, Ecuyer,
Toronto, 1er de Juin, 1841.

Appendice
(M. M.)
10e sept.

Monsieur,

Conformément aux instructions verbales que vous m'avez données à Montréal le 12 du mois dernier, je me suis rendu à Oakville, où j'ai séjourné quelque temps pour attendre des nouvelles de Toronto, et savoir s'il avait été donné ordre à quelque arpenteur d'aller à l'établissement du chemin de Owen Sound. Mr. John McDonald, arriva à Oakville le 20, et m'informa qu'il avait attendu à Toronto quelque tems dans l'espérance de recevoir des instructions pour continuer l'arpentage, mais qu'aucune autorisation n'y avait été envoyée à l'égard de l'exécution de nouveaux travaux d'arpentage, de l'envoi d'un arpenteur, ou de toute mission relative à l'établissement; il ajouta, qu'il m'accompagnerait cependant, dans ma visite d'inspection, parcequ'il était inquiet du sort de l'établissement. Je me rendis alors avec Mr. Macdonald, dans le Township d'Arthur. L'exposé suivant que je vous adresse, contient le résultat de notre inspection.

Les habitans actuels de cet établissement s'y sont établis dans la persuasion que le Gouvernement devait compléter l'ouverture du chemin jusqu'au Lac Huron, et continuer d'accorder des octrois de terre de 50 acres à tous ceux qui s'y établiraient actuellement, jusqu'à ce que l'établissement fut bien formé dans toute sa longueur; mais dernièrement, des bruits ont commencé à courir parmi eux, que rien davantage ne devait être fait et que l'on avait cessé d'accorder des octrois de terre; ces rapports ont causé un grand découragement, et plusieurs étaient sur le point de cesser leurs efforts; mais à l'apparition d'une personne envoyée par le Commissaire des terres de la Couronne, la confiance s'est rétablie parmi eux, et depuis le premier jusqu'au dernier, tous ont repris leurs travaux avec une nouvelle ardeur.

J'en ai trouvé plusieurs à qui il manquait des pommes de terre qu'ils désiraient semer, il leur manquait aussi des provisions. Aussitôt, j'ai adopté des mesures pour qu'il en fut livré à l'établissement, sous les soins de l'agent, pour l'usage des habitans. Les deniers que j'ai ainsi dépensés, seront remboursés en travail sur le chemin.

Je ne vois pas que ce soit un sacrifice pour le gouvernement que de compléter l'ouverture de ce chemin, et de continuer encore pour un tems d'accorder des octrois de terre aux gens qui s'établissent actuellement. Si une étendue aussi considérable de terre, située dans une position aussi reculée, était la propriété d'un individu, le plan le plus efficace qu'il pourrait adopter pour lui ouvrir un marché, serait de suivre ce système. Presque tous ceux qui ont des moyens de le faire, achètent des terres en sus de leurs octrois; et c'est ce que l'on doit encourager si l'on veut engager les capitalistes à venir se fixer dans l'établissement; autrement, on ne peut espérer d'y en voir arriver aucun. Plusieurs parmi ceux qui y sont établis vont faire des efforts pour acquérir des terres, outre celles qu'ils possèdent déjà.

Plusieurs personnes demandent des *Town Lots* près du lieu où le gouvernement fait bâtir un moulin, et je prends la liberté de recommander le tracé du village, sans délai, dans ce même lieu sur la partie sud du terrain réservé par le gouvernement, de même que la division du reste de cette réserve en grands lots de 20 à 25 acres chaque, et de mettre en vente publique, un certain nombre de ces lots et de ceux du village, à une mise à prix modérée. Le tiers du prix devrait être payé comptant, et la balance en deux paiemens égaux annuels, afin de laisser aux artisans etc., les moyens de bâtir.

Je prends la liberté de recommander l'arpentage d'un rang de lots de chaque côté de la ligne du chemin, et dans toute sa longueur, depuis le Township d'Arthur jusqu'au Township de Sydenham, et que chaque lot ait 20 chaînes de largeur, afin que les lots de 50 acres puissent avoir 10 chaînes de front. Il a existé beaucoup de mécontentement dans le Township d'Arthur, à cause de l'étroitesse des demi lots qui n'ont que 7½ chaînes. Je recommande aussi, de redresser la ligne du chemin partout où la nature n'y met pas d'obstacles, d'ériger des ponts sur les différentes rivières, qu'il traverse, et là où il passe par des marais ou des savannes, de les paver en pièces de bois posées transversalement, afin que la communication soit complète dans toute sa longueur; cela doit être fait dans le plus court délai possible, parcequ'il y a beaucoup de gens qui attendent avec impatience le moment où il sera praticable pour aller s'établir près du Lac Huron. Je prends encore la liberté de recommander, l'examen et la réserve des emplacements propres aux moulins, le long du chemin sur les différens cours d'eau ou ruisseaux pour en bâtir, ou pour les céder à des personnes entreprenantes qui y en bâtiraient pour l'avantage de l'établissement. Je suis porté à croire, que le moulin à scie que le gouvernement fait construire à l'extrémité sud de l'établissement, sera achevé et en activité vers le premier de septembre prochain.

En voyageant dans l'établissement du Township d'Arthur, j'ai remarqué plusieurs prairies considérables qui par une bonne régie de la part des habitans, leur procureront une bonne provision de foin pour l'hivernement de leurs bestiaux.

En terminant, je dois faire remarquer que les progrès de cet établissement dans le court espace de six mois, malgré les désavantages contre lesquels il a fallu lutter et provenant de l'époque défavorable de la saison, sont tels que je n'ai aucun doute sur son succès à venir. L'agent qui y réside a fait autant que j'ai pu le voir, tout ce qui dépendait de lui pour promouvoir le bien de l'établissement. L'assistance du député Arpenteur John McDonald m'a été très utile dans ce voyage d'inspection; je n'aurais pas pu en effet bien faire sans lui, ou du moins je n'aurais pas accompli l'objet de ma mission en si peu de temps.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, très-respectueusement,

Votre très-obéissant serviteur,

W. CHISHOLM.

L'honorable R. B. Sullivan, Commissaire des
Terres de la Couronne, etc. etc. etc.

Appendice
(M. M.)

10e Sept.

TABEAU du progrès du nouvel établissement de OWEN'S SOUND, Township d'Arthur, commencé en Novembre, 1840.

24e Mai 1841, Chefs de Familles dans l'établissement à cette époque,—92.

Du sexe masculin au-dessus de l'âge de 16 ans, - - - - -	104	
do. au-dessous de, do. do. - - - - -	73	
Nombre total,		177
Du sexe féminin, au-dessus de l'âge de 16 ans, - - - - -	72	
do. au-dessous de do. do. - - - - -	66	
Total,		138
Nombre total d'âmes, - - - - -		315
Episcopaliens, - - - - -	160	
Presbytériens, - - - - -	89	
Catholiques, - - - - -	60	
Méthodistes, - - - - -	6	
		315
Terres en voie de défrichement, environ, - - - - -	134½ Acres..
Patates qui sont et vont être semées, - - - - -	291 Minots..
Chevaux maintenant dans l'établissement, - - - - -	4
Bœufs, - - - - -	25
Autres bestiaux, principalement Vaches à lait, - - - - -	62
Moutons, - - - - -	12
Cochons, - - - - -	29

La production ordinaire des patates dans de bonne terre, étant de 20 à 21 minots au minot, la quantité ci-dessus qui doit être semée devra rendre, en prenant un terme moyen, environ 10,000 minots.

Le tableau de population ci-dessus, comprend quelques femmes et enfans qui ne devaient se rendre à l'établissement, que lorsqu'on aurait préparé de meilleurs logemens pour les recevoir.

Une Ecole de Dimanche a été organisée dans l'établissement, à laquelle ont assisté le 23 Mai, 1841, 14 Garçons et 18 Filles. Les dénominations religieuses sont indiquées dans le tableau détaillé qui suit, par les lettres E, pour Episcopaliens, P, pour Presbytériens, C, pour Catholiques, et M, pour Méthodistes. Cependant, dans quelques cas, il n'a pas été possible de constater bien exactement les dénominations.

PROGRES de l'Etablissement du TOWNSHIP d'ARTHUR, — 24e Mai, 1841.

No. du Lot.	Partie du Lot.	NOMS.	Du sexe masculin au dessus de 16 ans.	Du sexe féminin au dessus de 16 ans.	Nombre total du sexe masculin.	Nombre total du sexe féminin.	Total d'âmes.	Nombre de bœufs.	Nombre total de bestiaux.	Cochons.	Acres en cours de défrichement.	Minots de patates qui seront semés.	REMARQUES.
2	1	William Horsburgh, P.	1	3	1	3	4	2	4	2	1	9	} Belle terre haute et ondulée, Bois Erable, Orme, Bouleau, etc. près d'une branche principale de la rivière Matland ou Saugin. Do. Il désire racheter la quatrième partie du Lot.
3	2	George Halladay, P.	1	1	3	4	2	5	1	6	
4	3	William Campbell, P.	1	..	1	1	1	
7*	4	John Ferguson, P.	1	1	1	2	1	9	
8	1	Duncan Campbell, P.	3	1	4	5	} Bonne Terre presque planche, Erable etc. Il travaille sur la 4e partie du Lot avec John Ferguson. Terre comme la précédente Ce Lot a été mis en réserve. Il lui a été dit que tout ce qu'il ferait, serait à ses propres risques : il paraît cependant être un Montagnard assez peu intelligent, et n'a pu comprendre la raison de cet avertissement.
9	2	Alexander Kelly, E.	1	..	1	1	
10	3	Henry Cronson, E.	1	1	1	1	1	1	5	
11	4	Widow Sarah McMillan, P.	..	2	3	8	
12	1	Donald Turner, P.	1	1	2	6	} Do. Arrivé récemment dans l'endroit. Do.
13	2	George Bell, E.	1	1	1	4	2	4	1	..	2	6	

Appendice
(M. M.)
10e Sept.

Progrès de l'Etablissement du Township d'Arthur.—Continué.

Nombre de Lot.	Part du Lot.	NOMS.	Du sexe Masculin		Du Sexe Féminin		Totale d'Ames.	Nombre de Bœufs.	Nombre total de Bestiaux.	Cochons.	Acres en cours de défrichement.	Minois de Patates qui seront semés.	REMARQUES.
			au dessus de 16 ans.	du Sexe Masculin.	au dessus de 16 ans.	Sexe Féminin.							
3	1	James Prior, E	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement.
7	1 2 3 4	George Campbell, P	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	Nouveau commençant.
11	1 2 3 4	Widow Turner, P	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement.
12	1 2 3 4	Malcolm Turner, P Duncan McMillan, P	1 1	1 1	1 1	2 2	2 2	2 2	2 2	2 2	2 1	6	do. Il désire acheter la seconde partie du lot.
13	1 2 3 4	Thomas Maguire, E William Ferguson, P	1 1	1 1	1 1	2 2	2 2	2 2	2 2	2 2	2 1	10	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement. do.
15	1 2 3 4	John Munro, P David Ross, P David Ross, junior, P Thomas Stevenson, E Robert Stevenson, E	1 1 1 1 2	1 1 1 1 3	1 1 1 1 1	5 2 4 4 4	5 2 4 4 4	1 2 2 2 2	1 1 1 1 1	1 3 2 2 2	1 3 2 2 2	6	Il sème deux minots d'avoine. Il sème un acre en blé.—Il sème un peu d'avoine. Il travaille à présent pour D. Ross, père. Il sème 1/2 acre en Blé d'Inde, 1/2 minot d'avoine, 1/2 minot Il travaille à présent pour T. Stevenson.

18	1 2 3 4	James Bateman, E	1	1	1	2	2	1	1	1	1	4	5 1/2 acre en Pois et en Blé.
19	1 2 3 4	James Franklin, E James Franklin, Père, E Henry Hudson Callute, M	1 2 2	1 3 2	1 2 2	4 5 4	4 5 4	1 2 2	1 3 2	1 3 2	3 2	4	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement. do. Il a semé un acre en Pois, &c.
20	1 2 3 4	Isaac Thompson, E	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement.
26	1 2 3 4	John Gunn, P Alexander Gunn, P Vansaw Cabina, E	1 1 1	1 1 1	1 1 1	3 3 3	3 3 3	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	3	do. do. do.
27	1 2 3 4	Oliver Secord, C	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	do.
30	1 2 3 4	John Crouse, C	1	1	1	2	2	1	1	1	1	10	Il sème du Blé d'Inde, et un peu de Pois, &c.
31	1 2 3 4	Cosgrove, Junior, C	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	Il travaille maintenant pour Peter Cosgrove.
32	1 2 3 4	James McNab, Junior, P	1	1	1	2	2	1	1	1	1	14	Il sème de l'avoine, &c. et a un cheval.
33	1 2 3 4	William Wright, E Thomas Roberts, E Christopher McCanley, C Corn. Mahony, C Edward Martin, C Thomas Martin, C	1 2 1 1 1 1	1 5 3 1 1 4	1 2 3 3 1 6	3 4 8 2 1 11	3 4 8 2 1 11	2 2 2 2 1 1	2 2 2 2 1 1	2 2 2 2 1 1	3 2 2 2 2 4	18	Il sème de l'avoine et du Blé d'Inde. Il réside à présent sur la réserve du village. Il a une truie avec ses petits. Il sème de l'avoine. Il sème de l'avoine, &c. Il sème de l'avoine et du Blé d'Inde, et travaille pour Il sème de l'avoine et du Blé d'Inde, &c.

Appendice
(M. M.)
10e Sept.

Progrès de l'Etablissement du Township d'Arthur.—Continué.

No. du Lot.	Partie du Lot.	NOMS.	Du sexe Masculin au dessus de 16 ans.	Du sexe Féminin au dessus de 16 ans.	Nombre Total du sexe Masculin.	Nombre Total du sexe Féminin.	Total d'Ames.	Nombre de Bœufs.	Nombre Total de Bestiaux.	Cochons.	Acres en cours de Défrichement.	Moins de Patates qui seront semées.	REMARQUES.				
34	1	John Manley, E	1	1	1	3	1	1	2	10	Nouvellement arrivé dans l'Etablissement. Il sème du Bléd'inde, &c.				
	2	Hiram Pangborn, E	1	1	3	3	6	Do.				
35	3	James Sampson, E	1	1	2	2	4	6	2	3	18	Do. et sème de l'Avoine &c.				
	4	Hiram March,	1	1	2	4	6	6	2	7	15	Il a 12 Moutons, 6 Poules, 3 Oies et un Chien. Il désire acheter le 2e partie du lot.				
	1	<i>Sur le terrain Réservé pour le Village..</i>															
	2	Francis Martin, E	4	1	4	1	5	Il tient une auberge dans le Village.				
	3	James McNab, P.	1	1	1	1	2	3	3	4	Il a trois Chevaux.				
	4	John Ogden,	10	30	Nommé ailleurs.				
<i>Limites Sud du Township, et Côté Ouest du Chemin.</i>																	
		William Craig, P	3	1	3	1	4	Nouvellement arrivée dans l'Etablissement.				
		Robert Craig, P	1	1	1	Do.				
		John et Robert Craig, P.	2	3	2	Do.				
		David Jones, M.	1	1	1	Do.				
		James Ternan, P.	1	1	1	2	3	Do.				
		Episcopaliens,											104				
		Presbytériens,											72	131	315		
		Catholiques,											159	29	87	1343	491
		Méthodistes,											89	
		Point de Religion,											60	
													6	
													1	
													315				

PROGRES des Entrepreneurs pour l'ouverture du Chemin d'OWEN SOUND, Township d'Arthur, 24e Mai, 1841.

Appendice
(M. M.)

10e Sept.

- 1er. 4 Milles praticables pour les voitures, et les marchés.
- 5e Mille, bois abattu.
- 6e do. bois presqu'abattu.
- 7e do. do.
- 8e do. bois $\frac{3}{4}$ abatu.
- 8e do. bois 1-3 do.
- 10e do. bois presque tout abattu.
- 11e des ponts ont été bâtis sur les ruisseaux et cours d'eau, et un chemin overt.
- 12e. do. bois $\frac{1}{2}$ abattu.
- 13e. do. environ 10 *rods* de bois abattu au bout sud, et do.
- 14e. do. marché accompli.
- 15e. do. environ $\frac{1}{2}$ d'abattu.
- 16e. do. bois tout abattu, en autant qu'on a pu en juger, en regardant de l'extrémité sud du chemin.

Ce dernier mille se prolonge principalement au delà de la limite nord du Township d'Arthur, et l'on dit que l'ouverture du chemin est entrepris pour une grande distance au delà.

Les premiers 15 milles sont praticables pour les bœufs et *sleighs*, mais difficilement en quelques endroits à cause des marais, qui n'ont pas été pavés au delà du 4e mille. Cependant, il a été pris des mesures actives avec l'agent résidant, par le Colonel Chisholm, pour faire compléter auparavant toute chose, et de suite, le chemin là où il traverse des marais.

JOHN McDONALD,

Député Arpenteur Provincial.

RAPPORT.

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

LE Comité Spécial auquel a été renvoyée la Pétition de John Woolsey et autres de la Cité de Québec, dans laquelle on se plaint que la grande masse des Electeurs de la dite Cité a été privée de la franchise électorale, a l'honneur de faire rapport—

“ **QUE** la Pétition est signée de 2450 personnes qualifiées par la loi à voter à l'Election des Membres pour la Cité de Québec, et se plaint qu'après l'émanation du Writ d'Election pour la Cité de Québec, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'émaner une Proclamation assignant de nouvelles limites à la Cité, et restreignant considérablement son étendue, et par lesquelles les faubourgs de St. Roch, St. Jean, St. Louis et une partie de la Ville, comprenant au moins les deux tiers des Electeurs qualifiés, sont séparés de la Cité et privés du droit dont ils jouissaient auparavant de voter pour les Membres qui doivent représenter la dite Ville dans l'assemblée législative.”

Jusqu'à la passation du Bill d'Union, la Cité de Québec élitait quatre Membres pour le Parlement, et les Electeurs étaient des Franc-Tenanciers payant cinq louis sterling de rente annuelle, et des Locataires depuis douze mois payant un loyer de dix louis et au dessus, pour la maison qu'ils occupaient.

Les limites de cette Ville pour les fins de la représentation, ont été établies en conformité du Statut Impérial de la 31e George III, par la Proclamation d'Alured Clarke, Ecuyer, en date du 7 de Mai 1792. Ces limites ont été adoptées par Son Excellence le Gouverneur Général et le Conseil Spécial du Bas-Canada, dans l'Ordonnance de la 4e Victoria, chapitre 35, incorporant la Cité de Québec pour des fins municipales.

La première Proclamation convoquant le présent Parlement fut émanée le 19 Février dernier, et le Writ de l'Election pour la Cité de Québec est daté du même jour. Nonobstant cela, Son Excellence le Gouverneur Général, subséquemment, par une Proclamation datée du 4 Mars, et sous la couleur de la 21e Section de l'Acte d'Union, jugea à propos d'assigner de nouvelles limites à la Cité de Québec, d'après lesquelles les Faubourgs de St. Louis, de St. Jean, de St. Roch et une partie de la Base-Ville, et les Locataires dans ces parties de la Ville sont entièrement privés du suffrage électorale. Cette Proclamation, si elle se trouve d'accord avec la lettre, ne peut guères être considérée d'accord avec l'esprit de l'Acte.

Votre Comité demande qu'il lui soit permis de soumettre la Section de l'Acte en question. 2me. Section.

“ Les Cité et Ville ci-devant mentionnées seront considérées bornées et limitées de telle manière que le Gouverneur de la Province du Canada, par lettres patentes sous le Grand Sceau de la Province, à être émanées dans l'espace de trente jours après l'Union des dites Provinces du Haut et du Bas-Canada, le désignera et décrira ; et telles parties de telle Ville ou Cité (s'il y en a) qui ne seront pas comprises dans les limites de telle Cité ou Ville respectivement par telles lettres patentes pour remplir l'intention de cet Acte, seront censées faire partie du comté ou du ridging voisin, afin qu'elles soient représentées dans la dite assemblée Législative.”

Votre Comité prend la liberté d'appeler l'attention de votre honorable Chambre aux termes mêmes qui terminent la dite Section. Ces termes, dans l'opinion de votre Comité, ne sont nullement d'accord avec l'entière privation du suffrage électorale dont les Locataires sont frappés.

Mais quelque puisse être la légalité de la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, votre Comité regrette de signaler son impolitique et son injustice.

Il paraît d'après la lettre ci-jointe de Mr. le Secrétaire Daly, du 5 Juillet dernier, en réponse à un mémoire de la part de certains habitants de Québec, que Son Excellence “ est d'opinion que dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte d'Union relativement aux limites électorales de la Cité de Québec dont se plaignent les auteurs du mémoire, Son Excellence a suivi la marche qui se trouve le plus en harmonie avec l'intention de la Législature Impériale et avec les grands intérêts mercantiles de la Cité. C'est pourquoi Son Excellence ne peut prendre sur elle d'adopter aucune mesure qui puisse apporter quelque changement dans les limites électorales maintenant établies par la Loi.”

Votre Comité aurait désiré pouvoir acquiescer à la proposition énoncée par Son Excellence, mais son devoir envers Votre Honorable Chambre lui impose la nécessité de déclarer qu'il diffère grandement des vues de l'exécutif.

Votre Comité a interrogé l'honorable René E. Caron, Maire de Québec, l'honorable John Fraser, Membre du Conseil Législatif, l'honorable Dominick Daly, Secrétaire Civil et Membre de la Chambre, Thomas Amiot, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, et Mr. Thomas Conrad Lee, marchand, de Québec.

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

D'après ces témoignages qui, s'il est nécessaire, peuvent être corroborés par la connaissance personnelle de votre Comité, il paraît que les électeurs qui ont été privés du suffrage électoral sont plus nombreux que ceux qui ont voté à la dernière élection, et que la grande majorité de ceux qui ont ainsi perdu le droit de suffrage sont des Canadiens Français qui composent la grande masse de la population des faubourgs.

La dernière élection de la Cité de Québec commença le 22 Mars et se termina le 29 : elle fut conduite paisiblement et avec ordre, et presque toutes les voix renfermées dans les nouvelles limites furent données au poll. La majorité de l'Honorable Henry Black, le Membre siégeant, sur Louis Massue, Ecuyer, son adversaire, était seulement de 22 voix ; et votre comité est convaincu que les habitants privés du suffrage électoral auraient non seulement tourné l'échelle en faveur de Mr. Massue, mais qu'ils auraient de plus rendu l'élection du membre siégeant une tâche désespérée.

Votre Comité ne saurait croire que "l'intention de la législature impériale," était de priver aucune partie des sujets de Sa Majesté de leur franchise électorale, et encore moins que la législature de la Grande Bretagne désirât commettre ou sanctionner une fraude, par laquelle la majorité des habitants de cette Colonie, sous l'apparence d'institutions électives libres, serait en réalité régie et gouvernée par une minorité de leurs concitoyens.

Il ne peut y avoir de doute que les dispositions de l'acte d'union, qui donnent une part égale à la représentation du Haut Canada et du Bas Canada, sont injustes envers le peuple du Bas Canada qui est plus nombreux et comme population et comme renfermant un plus grand nombre d'électeurs qualifiés. La division de tout le Canada en Comtés et Villes est également injuste, en ce que plusieurs grands Comtés sont réunis et n'ont droit d'élire qu'un seul représentant, tandis que de petites Villes qui ne possèdent qu'un bien petit nombre d'électeurs qualifiés, sont injustement favorisées de la jouissance du même avantage. Votre Comité veut bien croire que cette division a été adoptée par le Parlement par suite de vues erronnées sur la statistique et la géographie du pays.

Il y a une grande et palpable distinction à établir, entre cette distribution inégale de la franchise électorale et la privation du droit de suffrage dont est frappée la majorité des électeurs de la Cité, au profit d'une minorité adverse à laquelle ce droit est exclusivement transmis et conféré.

Avec tout le respect dû à l'autorité du Gouverneur Général, votre Comité se trouve néanmoins dans la nécessité de déclarer que la marche suivie par le Gouvernement Exécutif ne lui paraît pas en harmonie avec l'intention de la Législature Impériale, à juger de cette intention par l'Acte d'Union même.

Votre Comité ne partage pas l'opinion, que la privation du suffrage électoral dans les Faubourgs de Québec soient en harmonie avec les grands intérêts commerciaux de la Cité. Plusieurs des personnes ainsi privées du droit de suffrage sont directement ou indirectement liées au Commerce, et le défranchisement assurément n'est pas dans leur intérêt.

Votre Comité remarquera que la partie de la Ville qui possède le droit de suffrage n'est pas une société de marchands ; et que le commerce devra toujours avoir dans une Ville commerciale autant d'influence qu'il en mérite justement. S'il était vrai de dire, que les marchands comme classe, ont des intérêts opposés au reste des citoyens, et que ces intérêts ont besoin d'être protégés, la marche la plus convenable à suivre, parce qu'elle est la plus directe, serait d'incorporer cette classe en une classe distincte, et de lui donner une représentation qui lui soit propre.

En référant à la copie ci-jointe du livre de poll, et aux témoignages pris par votre Comité et annexés à ce rapport, il paraît que le résultat de la dernière élection, même d'après les nouvelles limites, n'a pas dépendu de l'influence des voteurs commerciaux seulement, — la seule majorité qui a décidé l'élection était composée d'hommes possédant des charges sous le Gouvernement et d'autres d'officiers payés à même la caisse publique, et nullement en rapport avec les intérêts du Commerce.

Votre Comité sent bien que les grands intérêts commerciaux de la Ville ne peuvent être affectés en rien, ni en bien ni en mal, par le changement des limites de la Cité ; et il doit remarquer que les voteurs privés du suffrage sont pour la plupart intéressés et liés au commerce, et que leur bien-être et leur prospérité en dépendent.

Les extraits suivants tirés d'une feuille périodique d'une date récente, contiennent des vues au sujet de la représentation, qui s'accordent avec celles de votre Comité, et qui lui paraissent vraies et fondées.

Extraits.—"L'établissement de la franchise électorale ne doit pas conférer à quelques classes privilégiées une vaine distinction, ou flétrir par une marque d'infamie une partie de la Société. Si la qualification des voteurs est nécessaire et juste, on doit l'exiger de toute la société, dans l'intérêt général de l'industrie et de l'honnêteté de toutes les classes, et comme une barrière contre les abus qui peuvent sapper et mettre en danger le principe même du Gouvernement et la prospérité sociale. Toute empiètement systématique sur la loi établie à cet égard, doit être préjudiciable *pro tanto* au bon gouvernement ; et toute atteinte grave portée à cette loi doit opérer d'une manière injurieuse envers toute la société, en minant à sa base le cours de la législation, et même du Gouvernement Exécutif. Quelles bonnes lois ? quelle bonne administration peut-on attendre dans un pays où tous les intérêts graves dépendent des représentants du peuple, et quand le système de représentation est si corrompu dans ses détails pratiques, par la fraude et le mensonge, que l'esprit et la lettre même de la Constitution en sont ébranlés."

"Les avantages qu'en retire une partie de la société, sont pris au préjudice d'une autre classe de la société."

“ Nous ne vivons pas dans une société dont une partie est isolée de l'autre. L'association d'intérêts communs, les relations d'amitié et de charité mutuelle, nous unissent et nous lient comme partie d'un grand tout, et nulle partie considérable n'en saurait être exclue ou séparée, sans blesser et déchirer le reste.”

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

Votre Comité ne peut s'empêcher de considérer ce défranchisement des Faubourgs comme partie d'un système qui établit une distinction dégradante entre une classe des Sujets de Sa Majesté et une autre. Et comme les devoirs et l'allégiance des deux classes sont les mêmes vis-à-vis de Sa Majesté et du Gouvernement Impérial, de même aussi les droits doivent être égaux et identiques ; et il est nécessaire qu'ils soient également maintenus par un gouvernement qui devrait être bien au-dessus de telles distinctions.

Votre Comité s'est assuré que cette privation du suffrage électoral a excité un grand mécontentement chez les Electeurs, et que les parties lésées, pour employer le langage d'un des témoins interrogés devant votre Comité, “ se considèrent traitées comme des esclaves et non comme des Sujets Britanniques.”

Votre Comité se croit obligé, quoiqu'à regret, de signaler ce fait, que dans la composition actuelle du Conseil Exécutif sous le nouveau système de gouvernement responsable, il n'y a pas un seul Canadien d'origine française. Les habitants de la Colonie seraient plus en sûreté si l'on avait suivi une ligne opposée de politique, et plus conforme à l'opinion du feu le Comte de Durham, consignée dans le passage suivant du rapport de ce Noble Lord à Sa Majesté : “ Quant aux plans de rendre la minorité anglaise une majorité électoral, par le moyen de modes nouveaux de votage, ou de divisions injustes du pays, je dirai seulement, que si l'on veut priver les Canadiens du gouvernement représentatif, il vaudrait mieux le faire d'une manière franche et directe, que d'essayer d'établir un système permanent de gouvernement sur une base que tout le genre humain regarde comme une fraude électoral. Ce n'est pas dans l'Amérique du Nord qu'on peut ainsi tromper les hommes par un semblant de gouvernement responsable, ou de leur persuader qu'ils sont en minorité, lorsqu'en réalité, ils sont totalement privés du suffrage électoral.”

Votre Comité désire mettre sous les yeux de votre Honorable Chambre, par la composition de la Chambre même, une preuve saillante des calomnies injustes qu'on a si souvent lancées contre les Canadiens, qu'ils sont entièrement sous l'influence de préjugés d'origine, et irrécyclablement opposés à leurs co-sujets d'origine anglaise.

Les comtés de Berthier, Beauharnois, Chambly, Gaspé, Portneuf, Terrebonne, Deux Montagnes, Québec et Vaudreuil, et les Cités de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, qui sont des Sections électoral Canadiennes-Françaises ont élu quinze Membres d'origine anglaise, tandis que les autres Sections électoral Canadiennes Françaises, celles d'Yamaska, Kamouraska, Rimouski, St. Hyacinthe, Huntingdon, Montréal, Rouville, Veitchères, St. Maurice, L'Islet, Dorchester, Bellechasse, Leinster, Montmorency, Saguenay, Lotbinière, Nicolet et Champlain, ont élu dix-huit Membres d'origine française. De l'autre côté, aucun comté composé d'une majorité d'origine anglaise, n'est représenté par un Membre d'origine française.

Votre Comité espère que le gouvernement entretiendra à l'avenir des vues plus libérales, plus justes et plus honorables, et qu'il ne sera fait ni reconnu de distinction quelconque dans la manière dont on en usera avec les Sujets de Sa Majesté. C'est seulement par une politique honnête et juste que cette grande Colonie peut être régie et gouvernée d'une manière satisfaisante, et c'est en accordant des droits égaux à tous, que tous seront également loyaux envers la Couronne, également affectionnés à la Mère-Patrie et au Gouvernement Britannique.

Dans l'état avancé de la Session actuelle, votre Comité ne croit pas devoir soumettre aucun Bill à votre Honorable Chambre, ni proposer de résolutions ; et il adopte cette marche d'autant plus volontiers, qu'il est dans la persuasion que l'Exécutif veillera à réhabiliter dans leurs droits les Electeurs qui ont été privés de suffrage électoral, et que l'anomalie de Cités ayant certaines limites pour les taxes et le gouvernement municipal, et d'autres limites pour la représentation en Parlement, disparaîtra bientôt en entier.

Le tout humblement soumis.

D. BURNET, PRESIDENT.
J. NEILSON,
T. C. AYLWIN.

14 Septembre, 1841.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

DAVID BURNET, Ecuyer, au Fauteuil.

Mercredi, 21 Juillet, 1841.

L'Honorable René Edouard Caron, Ecuyer, Membre du Conseil Législatif, et Maire de la Ville de Québec, appelé et interrogé :—

1. Connaissez-vous dans quelle proportion se trouve, par rapport à la population de la Cité, la population des Faubourgs, qui a été retranchée de la Cité par la Proclamation du quatre Mars dernier?—Je crois, et l'impression générale à cette époque était, que les deux tiers de la population ont été retranchés par la Proclamation.

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

2. Savez-vous si la proportion des Electeurs qualifiés est plus grande dans les Faubourgs que dans la Ville?—Oui.
3. Les chefs de famille dans les Faubourgs sont-ils généralement propriétaires de biens-fonds d'une valeur annuelle de £5?—Ils le sont généralement.
4. Y a-t-il beaucoup de voteurs locataires dans les Faubourgs?—Il y en a un nombre considérable.
5. Les voteurs dans les Faubourgs ont-ils toujours voté dans l'élection pour la Cité?—Toujours à ma connaissance.
6. Quel est le caractère général des habitants des Faubourgs?—C'est une population tranquille, paisible et morale, composée en grande partie d'artisans et de petits commerçants.
7. Quelle a été l'impression générale à Québec, quand on sçut que les Faubourgs avaient été retranchés de la Cité?—On a regardé cette mesure comme une grande injustice.
8. D'après la connaissance que vous avez des opinions des Electeurs qualifiés, pensez-vous que le résultat de la dernière Election eût été bien différent si l'on n'eut pas retranché les Faubourgs de la Cité? Oui, j'en suis convaincu.
9. Les locataires dans les Faubourgs, peuvent-ils voter pour le Comté?—Non.
10. Quelle est la qualification des voteurs au Comté? 40s. pour les Franc-tenanciers.
11. Les propriétaires qui paient une rente annuelle de £5, et qui sont des franc-tenanciers de 40s. ont-ils toujours voté au Comté aussi bien que dans la Cité? Oui, toujours.
12. Sont-ils maintenant privés de ce vote, par la proclamation, comme propriétaires payant une rente annuelle de £5? Oui.

Jeudi, 22 Juillet, 1841.

L'Honorable John Fraser, Ecuyer, Membre du Conseil Législatif, appelé et interrogé :—

1. Connaissez-vous qu'elle est, par rapport à la population de la Cité, la population des Faubourgs de Québec qui en a été retranchée, par la Proclamation du 4 Mars dernier? Je l'ignore. Je supposerais un tiers ou plus.
2. Savez-vous si le nombre des Electeurs qualifiés est plus considérable dans les Faubourgs que dans la Ville? Je l'ignore: je croirais qu'il est plus considérable dans les Faubourgs?
3. Les chefs de famille dans les Faubourgs sont-ils généralement propriétaires de biens-fonds d'une valeur annuelle de £5? Ils le sont généralement.
4. Y a-t-il beaucoup de voteurs-locataires dans les Faubourgs? Je ne puis dire: je serais porté à croire que le nombre des Electeurs locataires est moindre que celui des propriétaires.
5. Les voteurs dans les Faubourgs ont-ils toujours voté dans l'élection de la Cité? Oui.
6. Quel est en général le caractère de la population des Faubourgs? La population des Faubourgs est une population morale et paisible.
7. Qu'elle a été l'impression générale à Québec, quand on a connu que les Faubourgs étaient retranchés de la Cité? Dans la Ville, les sentimens ont varié, selon les opinions politiques; dans les Faubourgs, on a pensé que c'était une violation des privilèges du sujet.
8. D'après la connaissance que vous avez des opinions des Electeurs qualifiés, pensez-vous que le résultat de la dernière élection eût été différent, si les Faubourgs n'avaient pas été retranchés de la Cité? A juger d'après les élections précédentes, je crois que presque tous les Electeurs Canadiens français des Faubourgs auraient voté pour les Candidats de leur parti en Ville; et comme ce parti y commande une majorité, je pense que Messieurs Burnet et Massue auraient été élus.
9. Les voteurs locataires dans les Faubourgs, peuvent-ils voter au Comté? Non.
10. Quelle est la qualification des voteurs au Comté? 40s. pour les Franc-tenanciers.
11. Les propriétaires qui paient une rente annuelle de £5, et qui sont des Franc-tenanciers de 40s. ont-ils toujours voté au Comté aussi bien que dans la Cité? Ces propriétaires sont comme de raison des franc-tenanciers de 40s, et votaient par conséquent pour la Ville et le Comté.
12. Sont-ils maintenant privés de ce vote, par la Proclamation, comme propriétaires payant une rente annuelle de £5? Oui, ils en sont privés dans la Ville.

Vendredi, 23 Juillet, 1841.

Thomas Amiot, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, appelé et interrogé :—

1. Vous avez résidé nombre d'années à Québec? Oui, j'ai toujours résidé à Québec.
2. Connaissez-vous dans quelle proportion se trouve, par rapport à la population de la Cité, la population des Faubourgs qui a été retranchée de la Cité, par la Proclamation du 4 Mars dernier? La grande masse de la population réside hors des limites établies par la Proclamation.
3. Savez-vous si le nombre des Electeurs qualifiés est plus grand dans les Faubourgs que dans la Ville? Il y a plus de propriétaires dans les Faubourgs que dans la Ville.
4. Les Chefs de famille dans les Faubourgs sont-ils généralement propriétaires de biens-fonds d'une valeur annuelle de £5? Oui, généralement parlant.
5. Y a-t-il beaucoup de voteurs-locataires dans les Faubourgs? Je croirais qu'il y en a environ 700 dans les Faubourgs.
6. Les voteurs dans les Faubourgs ont-ils toujours voté dans l'Election pour la Cité? Oui.
7. Quelle est en général le caractère de la population des Faubourgs? Cette population se compose d'artisans, de marchands détailliers et d'ouvriers, d'un caractère paisible.
8. Quel est l'état de leur éducation? Elle s'est améliorée considérablement depuis quelques années. Les écoles gratuites et autres pour les filles et les garçons sont très fréquentées depuis plusieurs années.

9. Les gens y vivent-ils généralement dans des circonstances assez affluantes ? Oui, ils vivent dans une certaine aisance, par l'exercice de leur industrie.

10. Quel est l'emploi principal des classes ouvrières des Faubourgs ? A St. Roch, elles sont employées à la construction des Bâtimens ; dans le Faubourg St. Jean, c'est principalement dans les chantiers qu'elles sont employées.

11. Quelle a été l'impression générale à Québec, quand on a connu que les Faubourgs étaient retranchés de la Cité ? Cette impression s'est fait sentir d'une manière diverse, selon les sentimens politiques des individus. La valeur des propriétés foncières dans la Ville triple presque celle des Faubourgs ; et plusieurs sont d'avis que la somme des propriétés foncières devrait donner droit de nommer à la représentation.

12. Pensez-vous qu'une personne qui a des propriétés qui lui rapportent £100 par année, devrait avoir vingt voix, ou dans cette proportion ? Je n'envisage pas cette question précisément sous ce jour là.

13. Y a-t-il quelque différence matérielle dans le caractère ou les intérêts réels des habitans de la Ville et des Faubourgs ? Je ne le crois pas, si ce n'est dans la somme de leurs intérêts.

14. D'après la connaissance que vous avez de l'opinion des Electeurs, pensez-vous que le résultat de la dernière Election eût été différent, si les Faubourgs n'avaient pas été retranchés de la Cité ? Je serais porté à le croire.

15. Les voteurs locataires dans les Faubourgs peuvent-ils voter au Comté ? Non.

16. Quelle est la qualification des voteurs au Comté ? 40s. pour les Franc-tenanciers.

17. Les propriétaires qui paient une rente annuelle de £5, et qui sont des franc-tenanciers de 40s. ont-ils toujours voté au Comté aussi bien que dans la Cité ? Oui.

18. Sont-ils maintenant privés de ce vote par la Proclamation, comme propriétaires payant une rente annuelle de £5 ? Oui, ils sont privés de ce vote dans la Ville.

Mercredi, 18 Aout, 1841.

Thomas Conrad Lee, Ecuyer, de la Cité de Québec, appelé et interrogé.

1. Connaissez-vous dans quelle proportion se trouve, par rapport à la population de la cité, la population des Faubourgs qui a été retranchée de la Cité, par la Proclamation du 4 Mars dernier ? Les deux tiers de la population environ ont été retranchés.

2. Savez-vous si le nombre des Electeurs qualifiés est plus grand dans les Faubourgs que dans la Ville ? Oui.

3. Les chefs de famille dans les Faubourgs sont-ils généralement propriétaires de biens-fonds d'une valeur annuelle de £5 ? Oui, généralement.

4. Y a-t'il beaucoup de voteurs locataires dans les Faubourgs ? Il y en a, selon moi, environ 500 dans les Faubourgs, qui sont principalement du Royaume-Uni, et dont plusieurs paient à ma connaissance un loyer de £150 par année.

5. Les voteurs dans les Faubourgs ont-ils toujours voté à l'Election pour la Cité ? Toujours à ma connaissance.

6. Quel est en général le caractère de la population des Faubourgs ? Cette population est d'un caractère paisible et tranquille ; elle est employée en grande partie dans les chantiers. Les capitaux en circulation employés et dépensés dans St. Roch pendant l'hiver, sont plus considérables que dans aucune autre partie de la Cité.

7. Quelle a été l'impression générale à Québec, quand on a connu que les Faubourgs, étaient retranchés de la cité ? Les habitans des Faubourgs, particulièrement les locataires, ont considéré qu'ils étaient traités comme des esclaves et non comme des Sujets Britanniques.

8. D'après la connaissance que vous avez des opinions des Electeurs qualifiés, pensez-vous que le résultat de la dernière Election eût été différent, si les Faubourgs n'avaient pas été retranchés de la Cité ? Sans doute.

9. Les Voteurs locataires peuvent-ils voter au Comté ? Non, ils n'ont pas le droit de voter.

10. Quelle est la qualification des voteurs au Comté ? 40s. pour les Franc-tenanciers.

11. Les propriétaires qui paient une rente annuelle de £5, et sont des franc-tenanciers de 40s. ont-ils toujours voté au Comté aussi bien que dans la Cité ? Oui.

12. Sont-ils maintenant privés de ce vote, par la proclamation, comme propriétaires payant une rente annuelle de £5 ? Oui, je suis un grand propriétaire dans les Faubourgs St. Jean et St. Roch, et par la Proclamation récente je suis privé de voter à l'élection pour la Cité.

Jeudi, 9 Aout, 1841.

L'honorable Dominick Daly, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :—

1. Avez-vous en aucun tems résidé dans la Cité de Québec, dites quand, et combien de tems vous y avez résidé ? J'ai résidé à Québec depuis 1823, à l'exception des trois dernières années où j'ai été absent plus de la moitié du tems.

2. Connaissez-vous les limites de la Cité telles qu'établies par la Proclamation de Sir Alured Clark ? Connaissez-vous les limites de la Cité de Québec établies en vertu de l'Ordonnance du Conseil Spécial qui donne aux habitans des Institutions Municipales ? Oui, et je crois que ces limites sont les mêmes que celles établies par la Proclamation de Sir Alured Clark.

3. Connaissez-vous les limites de la Cité de Québec telles qu'établies par la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 4 Mars dernier, sous l'Acte d'Union ? Oui, généralement.

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

4. Veuillez dire quelles sont les limites établies par la Proclamation ;—si elles diffèrent des limites tracées par Sir Alured Clark, et par l'Ordonnance du Conseil Spécial ;—et comment et jusqu'à quel point elles diffèrent entr'elles ? Je crois que cette différence consiste dans la séparation des Faubourgs St. Louis, St. Jean et St. Roch et de partie du Cap Blanc, de la Cité.

5. Pouvez-vous dire qu'elle est la population de ces Faubourgs, ou la proportion dans laquelle elle se trouve relativement à la population de la Cité, en vertu de la Proclamation récente de Son Excellence le Gouverneur Général ? Je ne pense pas qu'il y ait une grande différence entre la population de la Cité et celle des Faubourgs.

6. Laquelle de ces deux populations est plus nombreuse, selon vous ? S'il y a quelque différence, je serais porté à croire que la balance penche en faveur des Faubourgs.

7. Sous l'Ordonnance du Conseil Spécial qui établit une Corporation pour la Cité de Québec, y a-t-il quelque différence quant aux taxes ou cotisations, et quant à l'exercice de la franchise électorale, entre les habitans des Faubourgs et ceux de la Cité ;—si cela est, dites en quoi consiste cette différence ? Je ne sache pas qu'il en existe aucune.

8. D'après la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général du mois de Mars dernier, existe-t-il aucune différence dans la franchise électorale pour la représentation en Parlement, entre les habitans des Faubourgs et les habitans de la Cité proprement dite ? Dites en quoi consiste cette différence ? Oui, la franchise électorale n'est accordée qu'aux habitans de la Cité seulement ; néanmoins les propriétaires dans les Faubourgs ont toujours le droit de voter à l'élection pour le Comté.

9. Avant la Proclamation récente, existait-il aucune différence, par rapport au Comté de Québec, dans la franchise électorale des propriétaires dans les Faubourgs, et des propriétaires dans la Cité proprement dite ? Aucune que je sache.

10. Les propriétaires dans les Faubourgs et ceux dans la Cité, avaient-ils également droit de voter à l'élection du Comté et à l'élection de la Cité ? Oui.

11. Entendez-vous dire au Comté que, d'après la Proclamation récente, les propriétaires dans les Faubourgs n'ont qu'une seule voix, savoir au Comté, tandis que les propriétaires dans la Cité en ont deux ? C'est le cas, je crois.

12. Avant la Proclamation récente, les tenanciers dans les Faubourgs avaient-ils le droit de voter soit pour la Cité ou le Comté ? Je crois qu'ils avaient ce droit pour la Cité.

13. D'après cette Proclamation, ont-ils maintenant droit de voter du tout ? Je crois que non.

14. Entendez-vous dire au Comté que les tenanciers dans les Faubourgs sont totalement privés de la franchise électorale, en regard à la représentation en Parlement ? Je crois qu'ils sont dans la même situation que les tenanciers dans les autres parties du pays qui n'ont pas de vote.

15. Y a-t-il quelque différence quant à l'origine ou autrement, et quelle est cette différence entre la classe de personnes qui résident dans la Cité et les Faubourgs ? La population est mixte dans les Faubourgs et la Cité ; à l'égard des Faubourgs, je crois que la population d'origine française est plus considérable que celle d'origine anglaise.

16. Êtes-vous électeur pour la Cité de Québec, et votre suffrage a-t-il été sollicité lors de la dernière élection pour la Cité ? J'ai une voix pour la Cité, et mon suffrage a été sollicité, mais je ne suis pas resté pour l'élection.

17. Est-il à votre connaissance que l'influence de l'Exécutif ait été sollicitée par les amis de l'un des Membres siégeans pour la Cité de Québec ? Non.

18. Est-il à votre connaissance que des individus possédant des charges sous le gouvernement de Sa Majesté, et ayant droit de voter pour la Cité, ont reçu ordre de voter pour l'un des Membres siégeans pour la Cité de Québec ? Je n'ai pas connaissance qu'il ait été donné à aucun des officiers du gouvernement, et je ne crois pas qu'il ait été donné aucun ordre semblable.

19. N'est-il pas de fait que l'un des Membres siégeans pour la Cité de Québec, a été en minorité pendant les trois premiers jours de l'élection de Québec ? Je le crois.

20. N'est-il pas de fait que l'élection a duré six jours ? Oui.

21. Connaissez-vous George Alfred Allsopp, Ecuyer, du Cap Santé, et n'est-il pas Maître de Poste pour le Cap Santé ? Je ne le connais pas.

22. Connaissez-vous E. W. Antrobus Ecuyer, Edward H. Bowen, Edward Burroughs, A. C. Buchanan, George Bedford, le Révd. George Cowell, le R. vd. John Cook, William Downes, James Douglas, Médecin, Edward Desbarats, George W. Douglass, George B. Faribault, Donald Grant, William Ginger, James Hayes, George T. Hoyle, William Kemble, William B. Lindsay, John Lane, Siméon Lelièvre, William Moles, Frederick Mimeo, John Orlebar, Ecuyer, l'Honorable Francis W. Primrose, S. Scott, Ecuyer, le Révd. H. D. Sewell, W. S. Sewell, Ecuyer, le Révd. E. W. Sewell, John Sewell, Ecuyer, G. W. Wicksteed, W. Henry, Charles De Léry, le Lient. Colonel Chaplin, le Capitaine W. H. Bayfield, le Révd. R. R. Burnage, Jeffrey Hale, Ecuyer, le Capitaine J. Lambly, Errol B. Lindsay, J. Bte. Larue, George W. Muir, R. Penn, William K. Rayside, l'Honorable John Stewart, l'Honorable William Smith, Thomas Triggs, Joseph Bouchette, Junr, William Morrisson, Ecuyers ? Oui.

23. Ces individus ne reçoivent-ils pas de l'argent comme Officiers Publics, soit du Gouvernement Impérial ou du Gouvernement Provincial ? Je crois que oui.

24. Ayez la bonté de jeter les yeux sur la lettre qui vous est maintenant exhibée, en date du 5 Juillet 1841, signée D. Daly, Secrétaire ;—la signature au bas de cette lettre n'est-elle pas la vôtre ? Oui.

25. Croyez-vous, si l'on n'eût pas changé les limites de la Cité, que l'Honorable H. Black aurait été élu pour la Cité de Québec ? Je ne puis dire.

26. Croyez-vous que la majorité des voix dans les Faubourgs de Québec, aurait été donnée en faveur de l'Honorable H. Black ? Je ne puis dire.

APPENDICE.

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

Lettre de l'Honorable D. Daly, Ecuycr, à David Burnet, Ecuycr.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Kingston, 5 Juillet 1841.

MONSIEUR,

VOTRE lettre du 2 de ce mois a été mise devant le Gouverneur Général, avec ses incluses, et j'ai ordonné de vous répondre que Son Excellence est d'opinion, que dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte d'Union, relativement aux limites électorales de la Cité de Québec dont se plaignent les auteurs du mémoire, Son Excellence a suivi la marche qui se trouve le plus en harmonie avec l'intention de la Législature Impériale, et les grands intérêts commerciaux de la Cité. C'est pourquoi Son Excellence ne peut prendre sur elle d'adopter aucune mesure qui puisse apporter quelque changement dans les limites électorales maintenait établies par la loi.

A l'égard du Protêt contre le refus de l'Officier Rapporteur d'admettre à voter certaines personnes qui se prétendent électeurs pour la Cité de Québec, Son Excellence me charge de vous dire, que si ce protêt est fondé sur quelque motif légal, le recours ordinaire est ouvert aux parties lésées.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

D. DALY, Secrétaire.

A David Burnet, Ecuycr, M. P. P.

VOTES ENREGISTRÉS A L'ELECTION DE QUEBEC.

Ci-suit une Liste complète des Voteurs à l'Election des deux Membres pour représenter la Cité de Québec, dans le premier Parlement de la Province Unie du Canada. L'Election a commencé le 22 Mars 1841, et s'est terminée le 29 du même mois. Les Candidats étaient,—L'Honorable Henry Black ;—James Gibb Ecuycr ;—David Burnet Ecuycr et Louis Massue Ecuycr. Mr. Gibb s'est retiré de la lutte le quatrième jour de l'Election.

La lettre *p.* sert à distinguer ceux qui ont voté comme Propriétaires.

Pour Messrs. Black et Gibb.

A					
Adamson, John	Commis,	Rue Ste. Anne,	Bewes, Daniel	Orfèvre,	rue la Montagne,
Andrews, Charles	do.	rue Notre Dame,	Bethel, John	Cordonnier.	rue St. Nicolas, <i>p</i>
Allen, William	Quincaillier,	rue La Fabrique,	Barclay, John	Forgeron,	rue Champlain,
Auld, Jas.	Pouliercr,	Cul-de-Suc,	Barclay, Robert	Ingénieur,	do.
Atkinson, Henry	Marchand,	rue St. Pierre, <i>p</i>	Brackenage, Jos.	Menuisier,	do.
Anderson, John P.	do.	rue Ste. Geneviève,	Baker, William	Forgeron,	Cul-de-sac,
Andrews, E. H.	Ecrivain,	rue Buade,	Burroughs, Edw.	Protonotaire,	rue St. Louis, <i>p</i>
Auld, Joseph	Sellier,	rue La Fabrique,	Burnett, James	Menuisier,	rue St. Jean,
Armstrong, John	Forgeron,	Bell's Lane, <i>p</i>	Brooks, John	Mercier, &c.	do.
Alcorn, Samuel	Epicier,	rue St. Jean,	Bonnallie, John	Epicier,	Cape Cove,
Allsopp, G. A.	Médecin,	rue Champlain, <i>p</i>	Bowles, John	Cordonnier,	rue St. Jean,
Andrews, James	Commis,	do.	Buchanan, A. C.	Agent des Emigrés,	rue des Grisons,
Allingham, Edward	Meublier,	rue St. Stanislaus,	Back, Robert	Confiseur,	rue St. Joseph,
Atkins, Thomas	Clerc du marché,	rue St. Jean,	Bell, John	Charpentier de navire,	rue St. Paul, <i>p</i>
Andrews, William	Forgeron,	rue St. Henry,	Back, Robert	Aubergiste,	rue Champlain,
Autobus, E. W. R.	Grand Voyer,	rue Ste. Geneviève.	Bowles, William	Cordonnier,	rue St. Jean,
			Baird, W. K.	Marchand,	rue St. Pierre, <i>p</i>
			Baird, J. G.	Avocat	rue St. Pierre, <i>p</i>
B.			Barber, Charles	Pensionnaire	rue Couillard,
Baird, Ebenezer	Marchand,	rue St. Pierre, <i>p</i>	Burn, A. A.	Boucher	rue St. Joachim, <i>p</i>
Brown, C. T.	Drapier,	rue Buade,	Burke, William	Cordonnier	rue Fabrique, <i>p</i>
Booth, William	Peintre,	rue de l'Arsenal,	Bradshaw, James	Commis	Eplanade,
Begg, Alex.	Droguiste,	rue St. Jean,	Bedford, G.	Lieut. M. R.	rue St. Francois,
Bennett, William	Commis,	rue St. Anne,	Butchart, A.	Pouliercr	rue St. Pierre,
Bickel, Thomas	Epicier,	rue St. Jean,	Bluett, William	Forgeron	rue Sault-au-Matelot,
Bristow, William	Marchand,	rue St. Geneviève,	Brown, John	Pouliercr	do.
Baxter, William	Horloger,	rue Buade,	Burke, Tim.	Aubergiste	rue St. Pierre,
Bissett, George	Marchand de farine,	rue St. Paul,			
Ballingall, Lawrence	Mercier, &c.	rue St. Jean,	C		
Black, John	Gentilhomme,	rue Sault-au-matelot, <i>p</i>	Cole, Benjamin	Encanteur	rue St. Stanislaus,
Butler, William	Commis,	rue St. Stanislaus,	Carwell, Hor.	Marchand de soiries &c.	rue Fabrique,
Bradford, John	Epicier,	rue St. Louis,	Campbell, Colin	Gentilhomme	rue la Montagne,
Bowles, Joseph	Cordonnier,	rue la Montagne,	Cochrane, George	Ebéniste	rue St. Jean,
Black, James	Gentilhomme,	rue Ste. Anne, <i>p</i>	Clapham, John G.	Gentilhomme	rue St. Louis, <i>p</i>
Bowles, Thomas	Ebéniste,	rue St. Jean,	Cairo, Robert	Tailleur	rue la Montagne, <i>p</i>
Bowen, E. H.	Avocat,	rue Des Grisons, <i>p</i>	Cannod, E. G.	Notaire	do <i>p</i>
			Campbell, John	Epicier	do

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

Cary, Thomas Imprimeur et Papetier rue Buade,
Cox, James Cordonnier rue St. Jean,
Calaghan, Peter Tonnelier rue Champlain,
Cameron, Donald Tailleur rue Sous-le-Fort
Campbell, John Charpentier rue du Palais,
Cowan, William Imprimeur et Papetier rue St. Jean,
Cran, Charles Tailleur rue Ste Anne,
Callan, Charles Marchand rue St Paul,
Cox, Henry Aubergiste rue des Ramparts,
Cowan Hugh Imprimeur et Libraire rue St. Jean,
Cannon, L. A. Avocat rue la Montagne, p
Coffield, Tobias Commis Cape Cove,
Cabill, Michael Tonnelier rue Sault-au Matelot,
Cairns, H. F. Avocat rue St. Louis, p
Cathro, Thos. G. Horloger rue Notre Dame, p
Cairns, James Commis rue la Montagne, p
Codville, John Epicier rue St. Joseph,
Clare, Isaac Forgeron rue Fabrique,
Coyle, David Sellier rue St. Joseph,
Cowell, Revd. G. rue St. Louis,
Cook, Revd. J. rue Ste. Anne,
Clugston, Revd. J. rue St. Charles,
Craig, David Boulanger rue St. Joseph,
Cowan, T. Cordonnier rue Buade,
Clark, Robert, Tonnelier rue Ste Anne.

D

Dawson, William Marchand, rue du Palais,
Dean, James do. rue St. Louis,
Denholm, Jas. do. do.
Dobbin, William Aubergiste, do.
Dayment, John Cordonnier, rue St. Stanislaus,
Drysdale, Thomas Horloger, rue la Montagne,
Douglas, David Gentilhomme, rue Champlain, p
Daunton, Robert Epicier, rue St. Pierre,
Downes, William Grand Connétable, Côte DeLéry,
Davis, David Arrimeur, Cape Cove,
Donaldson, James Fondeur, rue Champlain,
Dumlin, L. B. Charpentier de navire, Cul-de-Sac,
Douglas, Jas. Médecin, rue la Montagne, p
Delcour, Peter Artiste, rue St. Jean,
Drum, William Peintre, rue St. Paul,
Desbarats, Ed. Avocat, rue Ste. Ursule,
Douglas, Geo. M. Médecin, rue Ste. Geneviève. p

E

Eaton, Henry Confiseur, rue Buade,
Everett, R. Conducteur de Stage, rue Ste. Anne.

F

Fraser, John Marchand, rue St. Louis, p
Ford, Chs. J. Imprimeur, rue St. Joachim,
Fraser, J. Malcolm Marchand, rue des Carrières p
Fitzgerald, Robert Aubergiste, rue St. Jean,
Farquhar, Alexr. Encanteur, rue Ste Anne,
Freer, Noah, Caisier B. Q. rue Ste. Ursule, p
Fraser, Alexr. Epicier, rue St. Nicolas, p
Fraser, William Cantimier, Casernes des Jésuites,
Fallis, William, jr. Epicier, rue Buade,
Farquhar, John Courtier, do.
Faribault, G. B. Avocat, rue des Carrières,
Funch Samuel Boucher, rue Champlain.

G

Gibson, George Marchand, Côte de Léry,
Galbraith, J. H. Fondeur, rue St. Paul,
Gibb, Thomas Gentilhomme, rue St. Louis, p
Granger, John Marchand, rue Sault-au-Matelot,
Gamble, William Journalier, rue Ste. Ursule,
Grant, Donald Gentilhomme, rue Ste. Angel, p
Giles, John Commis, rue Ste. Hélène,
Ginger, William Jardinier, rue des Ursuline, p
Germain, David Messgr B. Québec, rue Couillard,
Grant, William Voilier, rue St. Pierre,
Grassett, Médecin, rue St. Stanislaus,
Greig, John Visiteur de Douane, rue Sault-au-Matelot,
Gavin, Thomas Aubergiste, rue St. Louis.

H

Hayes, James Inspecteur d'alcuis, rue Des Grisons,
Hail, George Epicier, rue St. Jean,
Hunt, William Voilier, rue Sault au Matelot,
Henderson, George Epicier, rue St. Louis,
Hunt, James Marchand, rue Cul-de-Sac, p
Haddan, Alexr. Ebéniste, rue Ste. Anne,
Hunt, Benjamin Journalier, rue Ste Ursule,
Henderson, W. S. Chapelier, rue la Montagne,
Hurrion, Edward Charretier, rue Ste. Ursule,
Henderson, Alexr. Ebéniste, rue St. Stanislaus,
Hall, J. L. Chirurgien, rue Champlain,
Heron, George Boucher, rue Ste. Hélène,
Halt, Peter Epicier, rue du Palais,
Hunter, Thomas Ebéniste, rue St. George,
Hossack, James Confiseur, rue Champlain,
Hough, Samuel Propriétaire de Stage, rue Ste. Anne,

Hendricks, Daniel Remorqueur, rue Champlain,
Hemmings, H. Menuisier, rue Sault-au-Matelot,
Hilliard, Robert Arrimeur, rue Champlain,
Hammond, M. Cordonnier, rue St. Jean,
Hoyle, J. F. Visiteur de Douane, rue Couillard,
Hobrough, Jos. Tailleur, rue St. Jean,
Hoffman, C. junr. Hôtel d'Albion, rue du Palais, p
Hoffman, C. Marchand, rue E-planade, p
Hamilton, James Commis, rue Arthur.

J

Jones, John Gentilhomme, rue St. Louis, p
Johnson, Samuel Cordonnier, rue St. Jean,
Jackson, William S. Commis, rue des Ramparts,
Jackson, John Cordonnier, rue de l' Arsenal,
Jeffrys, W. B. Plombier, rue St. Jean,
Jackson, Artemis Marchand, Cape Cove, p
Jackson, John Aubergiste, rue Ste. Anne,
Jackson, Robert Menuisier, rue Ste. Ursule,
Jackson, A. Médecin, rue la Montagne,
Johnston, P. Arrimeur, Cape Cove.

K

Kerr, Alexander, Journalier, rue Champlain, p
Kemp, John Maçon, rue de l' Arsenal,
Kirkwood, J. S. Epicier, rue des Jardins,
Kemble, William Imp. de Sa Maj. rue des Grisons,
Kendall, William O. Empaileur d'oiseaux, Côte DeLéry.

L

Langlois, Peter Marchand, rue Fabrique, p
Louthard, Thomas Tailleur, rue St. Jean,
Leek, Charles Epicier, rue Champlain, p
Lill, John Hôtelier, rue Ste. Anne,
Lloyd, T. W. Gentilhomme, rue St. Francois, p
Laurie, Archd. Marchand de Soiries, &c. rue St. Jean,
Little, Thomas Tonnelier, Marché St. Paul,
Little, Charles do. do.
Lecheminant, W. Epicier, rue Fabrique,
Lindsay, W. B. Gentilhomme, rue Haldimand,
Lane, John Asst. Com. Génl. rue Ste. Anne,
Lenfesty, Abraham Epicier, rue St. Pierre,
Lanning, William Arrimeur, rue Champlain,
Lelièvre, Siméon Avocat, rue St. Louis.

M

McPherson, L. T. Notaire, rue St. Pierre,
Maguire, Hugh Aubergiste, rue des Jardins,
Maxham, A. J. Commis, rue Sous-le-Fort, p
Munn, John Constructeur de Vaisseau, rue Montcalm, p
McMaster, William Horloger, rue St. Jean,
Martyn, John do. rue St. Pierre,
Meyer, W. B. Encanteur, rue Mont Carmel,
Miller, John Hôtelier, rue St. Pierre,
Miller, John Courtier, rue des Jardins,
McNider, Arch. Marchand de Soiries, rue St. Jean,
McDonald, A. Fabriquant de Papier, Quai de Hunt,
McKee, John Dentiste, rue Ste Anne,
Moles, William Pensionnaire, do.
Murphy, William Cordonnier, Diamond Harbour, p
Montizambert, E. L. Avocat, rue St. Louis,
McBean, William Cultivateur, rue Ste. Ursule, p
McKenzie, James Ebéniste, rue St. Jean,
Morgan, David Tailleur, rue St. Flavien,
McClory, Daniel Aubergiste, rue des Jar ins,
Mure, James Ecrivain, rue St. Francois,
McDougall, James Ingénieur, rue Champlain,
Montgomery, John Cordonnier, rue Champlain,
Montgomery, Edward do. do.
Mason, Thomas Commis, Marché St. Paul p
McLeod, John Epicier, rue Fabrique, p
Moodie, M. Marchand de Soiries, rue St. Jean,
McCormick, John Journalier, rue St. Charles,
Moore, George Aubergiste, rue des Jardins,
Mason, John Asst. C. Génl. rue du Palais,
McBean, James Cultivateur, rue d'Autenil. p
McBean, A. do. do. p
McDonald, George Epicier, rue St. Paul,
Morrison, Joseph Peintre, rue de l' Arsenal,
McLenn, Alexr. Du London Coffee House, Cul-de-Sac,
Miller, James, Tonnelier, rue Champlain,
Mimee, F. Tiptaff, rue Ste. Ursule,
Marshall, D. Arrimeur, Cape Cove,
McCallum, Duncan Brasseur, rue St. Paul,
McDonald, Charles Peintre, rue St. Louis,
Meiklejohn, James Commis, rue St. Flavien,
Meiklejohn, William Bibliothécaire, rue St. George.

N

Nicholson, John Constructeur de Vaisseaux, rue St. Paul,
Noad, John Epicier, rue des Jardins, p
Newton, Samuel Commis, rue St. George.

O

Overell, Jas. Menuisier, rue Ste. Ursule.

Oliver, James, Peintre, do
O'Brien, Patrick Aubergiste, rue des Jardins,
Orlebar, J. Lieut. M. R. rue Ste. Geneviève.

P

Patton, William Marchand, rue des Jardins, p
Phillips, Charles Plombier, do
Porter, Thomas Cordonnier, rue Champlain,
Poston, Thomas Epicier, Côte DeLéry
Primrose, P. W. Avocat, rue Montcalm,
Payne, Thomas Hôtellier, rue Esplanade,
Provan, John Confiseur, rue St. Anne,
Phillips, John Constructeur, rue Esplanade p
Porter, Joseph rue St. Stanislaus,
Pozer, George Gentilhomme, rue St. Jean, p
Parrott, Ambroise Ouvrier en cuir, rue La Montagne,
Pinkerton, A. H. Marchand, rue St. Pierre.

R

Robertson, Alexr. Epicier, rue St. Jean, p
Rowley, John Médecin, rue du Palais, p
Rowbotham, John Commis, rue Sault-au-Matlot,
Russell, William Constructeur de Vaisseaux, rue St. Paul,
Racey, John Brasseur, do p
Reid, Thomas Ebéniste, rue St. Jean,
Reid, Jacob Arrimeur, rue Champlain,
Robinson, H. do, Près de Ville.
Richardson, Robert Cordonnier, rue St. Jean,
Rees, Evan Cordier, Marché St. Paul,
Russell, H. J. Gentilhomme, rue Ste. Anne,
Racey, John, jr. Médecin, rue St. Paul,
Ross, Dunbar Avocat, rue St. Louis,
Robinson, Médecin, rue Ste. Anne.
Ross, John Epicier, Côte DeLéry.
Reid, R. Journalier, rue Champlain,
Ross, Hector S. Gentilhomme, rue St. Pierre. p

S

Shaw, Robert Epicier, rue Notre Dame,
Symes, Robert Marchand de Soiries, rue du Palais, p
Scott, H. E. Agent, rue St. Pierre,
Stuart, Okil Avocat, rue Ste. Anne, p
McInclair, John Epicier, rue St. Pierre,
Schleup, Adam Hôtellier, rue St. Louis,
Stuart, Andrew Avocat, do
Sewell, J. A. Médecin, rue Ste. Hélène, p
Shaw, John Quincaillier, rue St. Jean,
Stewart, Alexr. Epicier, do
Sharp, James Tailleur, Côte DeLéry,
Smith, Alexr. Cordonnier, rue Champlain,
Smith, William Arrimeur, do
Stuart, D. R. Marchand, rue Ste. Anne, p
Scott, H. S. Quincaillier, rue Fabrique,
Scott, George Confiseur, rue St. Jean,
Scott, Stewart Greffier de la Paix, rue Montcalm, p
Sewell, Revd. H. D. rue St. Louis,
Sewell, Montague Gentilhomme, do p
Sutherland, J. B. Tonnellier, rue St. Paul,
Smith, J. do, do
Semple, Henry Aubergiste, Cul-de-Sac,
Saurin, J. J. Carrossier, rue Ste. Anne,
Strang, John Marchand, rue Sous-le-Fort, p
Sewell, W. S. Shérif, Esplanade, p
Swell, Edward Aubergiste, rue Champlain,
Sewell, Revd. E. W. rue Ste. Ursule,
Skymie, James D. A. Com. Génl. rue Ste. Hélène,
Stanton, William do, rue St. Stanislaus,
Smith, Charles Gentilhomme, rue Sault-au-Matlot, p
Sutherland, Donald Cantinier, Cap,
Scott, William Aubergiste, rue Carlton,
Sweetman, Edward Remorqueur, rue Champlain,
Slater, M. Arrimeur, do

T

Torrance, William Gentilhomme, rue Notre Dame, p
Thompson, John Marchand, rue des Jardins,
Torrance, Andrew Epicier, rue St. Pierre, p
Thomson, James Cultivateur, rue Champlain, p
Taylor, James Epicier, Près-de-Ville,
Tweddell, Thomas Fondeur, rue Champlain, p
Temple, Henry Major à demi solde, rue Ste. Ursule,
Thom, James Instituteur, rue St. Jean, p
Timmis, J. Marchand, rue Buade,
Thomas, David Sellier, rue Fabrique.

V

Vannorous, John Aubergiste, rue des Jardins,
Von Exeter, John Avocat, rue Ste. Anne,
Vivian, Richd. Menuisier, Côte DeLéry.

W

Wilson, A. Cordonnier, rue St. Jean,
Wilson, John Epicier, rue Buade, p
Welch, H. W. Marchand, rue du Parloir,
Wainwright, Richd. do, rue Ste. Ursule,
Wilkie, Revd. D. rue des Jardins, p

Wilson, William Maçon, rue St. Pierre,
Williams, G. Arrimeur, rue de l'Eglise,
Walker, A. Aubergiste, rue St. Paul,
Webb, Robert Forgeron, Cape Cove,
Wilson, James Boucher, rue Champlain,
Wildes, Thos Forgeron, rue St. Paul, p
Wicksteed, G. W. Avocat, rue Ste. Geneviève, p
Wade, Edward Horloger, rue la Montagne,
Williams, Charles Marchand, Cul-de-Sac,
Whitam, P. Coutelier, rue Ste. Anne,
Wilson, J. T. Compteur B. Québec, rue des Jardins, p
Watt, John Commis, rue St. Flavien,
Walker, Henry Epicier, rue St. Pierre,
Wilson, John Aubergiste, do
White, William Remorqueur, rue Champlain,
Wilson, William Etudiant, Cul de-Sac, p

Y

Young, John Forgeron, rue Champlain, p

Pour Messrs. Black et Burnet.

A

Alexander, George Arrimeur, rue Champlain,
Après la retraite de Mr. Gibb.

Atkinson, William Marchand, rue St. Jacques. p

B

Bogue, William Epicier, Près-de-Ville,
Brown, David Charpentier de Navire, Cape Cove,
Burrage, Revd. R. R. Esplanade, p
Blakiston, Robert Voilier, rue Champlain.
Après la retraite de Mr. Gibb.

Brown, John Marchand, rue St. Pierre,
Brown, Charles Pilote, rue St. Paul,
Brocklesby, Henry Marchand, rue St. Pierre,
Brocklesby, Charles do, do
Bayfield, Capt. R. N. rue Ste. Geneviève,
Black, George Constructeur de Vaisseaux, Cape Cove, p

C

Craig, Robert Cordonnier, rue Champlain,
Christmas, D. S. Horloger, rue Fabrique,
Curtain, John Arrimeur, Canoterie,
Clyne, P. Journalier, rue Champlain.
Après la retraite de Mr. Gibb.

Catton, John Commis, rue des Ramparts,
Collier, H. Commis, rue St. Stanislaus,
Chambers, William Aubergiste, rue Champlain,
Chaplin, Lt. Col. rue Ste. Ursule,

C

Codman, Stephen, Organiste, rue Montcalm,

D

Day, George, Arrimeur, Près-de-Ville,
Dinning, James Boucher, do. p
Après la retraite de Mr. Gibb.

Delery, Charles Gentilhomme, rue St. Angèle,
Après la retraite de Mr. Gibb.

E

Edgeley, Edward Agréur de vaisseaux, Cape Cove, p

F

Ferguson, Samuel Arrimeur, rue Champlain,
Après la retraite de Mr. Gibb.

Fisher, John Epicier, rue Notre Dame,
Fletcher, Henry Commerçant, rue St. Jean.

G

Gowen, Hammond Marchand, rue St. Denis, p
Gethings, Charles Caissier B. de la Cité, rue Ste. Anne,
Gately, James Forgeron, rue St. Paul.

H

Henry, Walter Chirurgien Etat, rue Ste. Ursule,
Hammon, T. Ecivain, Esplanade,
Healy, John Commis, rue Notre Dame
Après la retraite de Mr. Gibb.

Hunt, Josiah Notaire, rue Ste. Geneviève, p
Hobbs, Thomas Ebéniste, Marché St. Paul, p
Hall, Erle Henry Marchand, Cape Cove, p
Hummell, J. Epicier, Près-de-Ville, p
Hale, Geo. Carleton Gentilhomme, rue des Carrières, p
Hope, Lt. Col. rue Montcalm,
Hamilton, Thos. Marchand, rue St. Stanislaus,
Hunter, Norval Etudiant, rue St. Paul, p
Hill, Peter, Charpentier, Cul-de-Sac.

I J

Inglis, James Boulanger, rue Champlain,
Johnson, J. Aubergiste, do.
Après la retraite de Mr. Gibb.

Jones, James Graveur, rue Couillard,

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

Ivins, J. G.	Gentilhomme,	Esplanade,
Jackson, Edwin	Marchand,	Cape Cove.
K		
King, Samuel	Commis,	rue des Casernes,
Kingman, John	Arrimeur,	Près de Ville,
King, John	do.	Marché St. Paul,
Kane, John	Ferblantier,	rue Ste. Anne,
Kelly, T.	Teneur de livres,	rue St. Flavien.
L		
Lesueur, P.	Commis,	rue Ste Geneviève,
Lampson, W.	Constructeur de Navire,	Diamond Harbour, p
Leggo, W. A.	Routiquier,	rue la Montagne,
Leggo, W. A.	Graveur,	rue Dauphine,
Logie, David	Commis à la Poste,	rue St. Vallier, p
Louis, Joseph	Cordonnier,	rue St. Jean,
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Lambly, Capt. J.	Maitre du Havre,	rue St. Paul, p
Lafontaine, Robt.	Hôtel de la Cité,	rue St. Anne, p
Lindsay, E. B.	Notaire,	rue Haldimand, p
Larue, J. Bte.	Gentilhomme,	rue Ste. Anne. p
M		
Martin Robt.	Epicier,	rue Champlain, p
McIntyre, N.	Aubergiste,	Cul-de-Sac,
Musson, John	Droguiste,	rue Buade,
McAdams, Hugh	Aubergiste,	Sault au-Matlot, p
McQuilkin, Patrick	Forgeron,	rue Champlain, p
McMaugh, Archd.	do.	do.
McKenzie, Jas.	(Pointe Lévi.)	rue St. Pierre,
McKenzie, Jas.	Cie. Baie d'Hudson,	rue Ste. Anne,
McKenzie, Wm.	Tailleur,	rue Champlain,
McKenna, Jas.	Journalier,	rue St. Charles,
Muckle, J. M.	Marchand,	rue St. Pierre,
McDonell, D.	Cordonnier,	rue St. Jean.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
McInstry, John	Garde-Magasin,	rue St. Pierre,
Muir, G. M.	Avocat,	rue des Ramparts,
Moore, John	Tailleur,	rue du Palais.
O		
O'Connor, H.	Epicier,	rue St. Paul.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
O'Hara, James	Journalier,	rue Champlain,
Oliver, J. E.	Marchand,	rue St. Pierre.
P		
Pemberton, George	Marchand,	rue Ste. Ursule, p
Pemberton, Henry	do.	rue des Carrières,
Patterson, Wm.	Epicier,	rue St. Nicolas, p
Phillippi, J. D.	Agent,	Cul-de-Sac.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Patton, Samuel	Charretier,	rue St. Charles,
Penn, Richard	Dép de l'Ordonnance,	rue Ste. Ursule,
Petry, Wm.	Marchand,	Esplanade, p
Parker, John	Sellier,	rue St. Nicolas,
Peniston, Richard	Marchand,	rue Couillard.
R		
Ramsay, Wm.	Tonnelier,	rue Arthur, p
Robeson, David	Voilier,	rue St. Pierre,
Ross, George M.	Fermier,	do. p
Robinson, Wm.	Aubergiste,	rue St. Paul,
Rayside, W. K.	Gentilhomme,	rue St. Jacques.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Ross, David A.	Gentilhomme,	rue la Montagne,
Reynar, James	do.	rue Champlain,
Roberts, Robert	Marchand,	rue Ste. Anne.
S		
Sewell, John	Maitre de Poste,	rue Ste. Hélène,
Stewart, Alex.	Journalier,	Près-de-Ville,
Sheppard, Peter	Encanteur,	rue des Ramparts,
Stillman, Richard	Cordonnier,	rue la Montagne,
Smith, D. S.	Epicier,	rue St. Jean.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Shea, R.	Tonnelier,	rue Champlain,
Southeron John	Tailleur,	rue des Ramparts,
Stewart, John	Gentilhomme,	rue St. Louis, p
Sheppard, Wm.	do.	rue Champlain, p
Smith, Wm.	do.	rue St. Louis, p
Sims, J. J.	Droguiste,	rue la Fabrique.
T		
Trigge, Thomas	Maitre de Casernes,	rue des Jardins,
Thomson, F. C. B.	Commis,	rue St. Paul.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Thomson, Andrew	Boucher,	rue Champlain,
Taylor, Edward	Epicier,	Cap Blanc.
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
V		
Vallerand, Olivier	Sergent d'Armes,	rue des Ramparts.
W		
Weston, Thomas	Cordonnier,	Près-de-Ville, p

White, M.	Pouliieur,	rue Champlain,
Wilson, M. J.	Epicier,	do.
Wilson, Wm.	Gentilhomme,	rue du Palais, p
<i>Après la retraite de Mr. Gibb.</i>		
Williams, John	Agréur,	rue Champlain,
Wyse, Fredk.	Parfumeur,	rue du Palais,
Wingfield, Jos.	Jardinier,	rue St. Paul,
Wilson, Ralph	Stevadore,	rue Champlain,
Whittaker, Wm.	Tailleur,	rue des Casernes,
Y		
Yates, Thomas	Aubergiste,	do.
Yeung, James	Constructeur de Chaloupes,	Près-de-ville. p
Young, Capt. R.	Surintendant des Pilotes,	rue St. Paul.

*Pour Mr. BLACK, seulement.**Tous exceptés trois ont donné leurs voix après la retraite de Mr. Gibb.*

A		
Allsopp, Robert	Yeoman,	rue Ste. Anne, p
B		
Bradley, J. P.	Avocat,	rue St. Louis,
Brown, Joseph	Journalier,	Canoterie,
Bouchette, Joseph junr.	Arpenteur,	rue Ste. Anne.
D		
Duval, John J.	Avocat,	rue St. Louis, p
F		
Fallis, Wm. senr.	Epicier,	rue Buade,
G		
George Wm.	Gentilhomme,	rue Champlain, p
Gilder, F.	Médecin, B. A.	rue Ste. Angèle,
Crant, Donald junr.	Gentilhomme,	do.
Gibb, James	Marchand,	rue St. Pierre, p
H		
Hall, Thomas	Fermier,	Près-de-Ville,
Hale, Jeffrey	Gentilhomme,	rue des Carrières, p
I		
Ingall, Fredk.	Capt. à demi-solde,	rue Ste. Geneviève,
K		
Kilchinnon, T.	Cocher,	do.
Knight, J. M.	Major de Ville,	Côte de Léry.
L		
Leslie, William	Aubergiste,	rue St. Antoine, p
Lilliot, John J.	Boulangier,	rue de la Fabrique,
Larue, Adolphe	Arpenteur,	rue Ste. Ursule.
M		
Morrison, Wm.	Gentilhomme,	do. p
Murison, And.	Marchand,	rue Ste. Geneviève.
N		
Neilson, Wm.	Yeoman,	rue la Montagne, p
Newton, Wm	de la Douane,	rue St. Flavien,
R		
Roche, Harper,	Commis,	rue Lavalle.
W		
Woodbury, Elisha	Ferblantier,	rue la Fabrique,
Wright, Jeremiah	Gentilhomme,	rue St. Geneviève,
<i>Pour Mr. Gibb, seulement.</i>		
Atkins, Thomas	Epicier,	rue St. Charles.
<i>Pour Messieurs Gibb et Burnet.</i>		
B		
Bell, Mathew	Marchand,	rue St. Pierre, p
C		
Cotman, Wm.	Constructeur de Chaloupe,	rue Champlain,
H		
Hossack, Wm.	Epicier,	do. p
K		
Killen, Frs.	Marchand de Tabac,	rue St. Charles.
M		
Murphy, Thos.	Sellier,	rue St. Jean,
McInenly, James	Aubergiste,	Près-de Ville, p
P		
Poston, Chs.	Epicier,	rue St. Pierre.
R		
Ray, Martin	Marchand de Tabac,	rue Champlain,
Rac, Daniel	Plâtrier,	rue Ste. Angèle.
S		
Smith, Wm.	Maçon,	rue des Grisons.

Pour Messieurs Gibb et Massue.

L

Lemoine, Benj. Tenant pension, rue St. George. p
Pratt, C. F. Marchand de cuir, rue Sault-au-matelot.

Pour Messrs. Black et Massue.

A

Alleyn, Richard Cap. M. R. à demie solde, rue du Parloir.

F

Fortier, Louis Gentilhomme, rue Ste. Anne, p

P

Parent, Ant. A. Notaire, rue St Joseph, p

T

Tollaud, John Aubergiste, rue Champlain, p

Pour Messieurs Massue et Burnet.

Aylwin, T. C. Avocat, rue Haldimand, p
Allard, F. X. Instituteur, rue Champlain,
Andrews, John Marin, do.
Audet, J. B. Boutiquier, do. p
Anger, Frs. R. Avocat, rue Ste, Ursule,
Aubé Jean Bedeau, Côte de Léry,
Angers, Anselme Aubergiste, rue Buade.
Anderson, Nicholas Trafiquant, Près-de Ville,

B

Bédard, S. Ferblantier, rue St. Nicolas. p
Beaudry, Jos. Charpentier, rue Champlain,
Berry, Thos. Journalier, do.
Butler, James Battelier, do.
Bacquet, Edouard Avocat, rue Ste. Anne,
Burn, James Arrimeur, rue Champlain. p
Blais, Jacques Charpentier, Cap Blanc. p
Brunel, Pierre Charpentier, do. p
Boisvert, F. Boutiquier, rue St. Jean, p
Bellean, N. F. Avocat, rue St. Louis, p
Bois, Fabien Epicier, Cul-de-Sac,
Boisseau, Pierre Mercier, &c. rue la Fabrique. p
Baillargé, J. Architecte, rue St. Francis, p
Blanchard, J. Aubergiste, rue St. Pierre,
Bigaonette, J. B. Charron, rue St. Stanislaus, p
Rouchard, Régiste Ebéniste, rue Ste. Anne,
Borne, Michel Marchand, rue Notre Dame, p
Bouchard, Charles Quincailler, rue la Montagne,
Bigaouette, Felix Fermier, Sault-au-Matelot, p
Blais, Louis Forgeron, rue la Montagne,
Burns, M. Cordonnier, rue Champlain,
Brown, William Aubergiste, Près-de-Ville, p
Bertrand, Benj. Maçon, Sault-au-Matelot, p
Bilodeau, Michel Négoçant, rue St. Pierre,
Berthelot, L. G. Gentilhomme, Sault-au-Matelot, p
Brunet, J. O. do. rue Couillard,
Belanger, Jean Ferblantier, rue St. Nicolas, p
Becotte, Felix M. Boutiquier, rue Notre Dame,
Bergeron, C. do. rue St. Paul,
Bernier, F. Pilote, rue la Montagne,
Buteau, François, Marchand, rue St. Pierre, p
Boys, George Remorqueur, rue Champlain,
Bossé, E. N. Avocat, rue St. Louis,
Bedard, F. Aubergiste, Marché Basse Ville,
Beaulieu, J. Bte. do. rue St. Pierre,
Berthelot, Amable Gentilhomme, rue St. Louis, p
Burns, Robert Arrimeur, Près-de-Ville,
Bardy, M. Gentilhomme, rue St. Anne, p
Breslow, James Tailleur, rue Champlain,
Boisverd, F. O. Boutiquier, rue la Fabrique p
Bowen, James Confiseur, rue Champlain;
Board, Thomas Arrimeur, do.
Baker, D. Commerçant. rue la Montagne,
Bracken, William Journalier, rue Champlain,
Blanchet, J. Chirurgien, rue du Palais, p
Birch, John Notaire, Cul-de Sac,
Berry, Henry Journalier, Près-de-Ville,
Blais, Joseph Tailleur, Sault au-Matelot,
Bee, William Inspecteur et M. de Bois, Cape Cove,
Blais, Barth. Ebéniste, rue Buade,
Blackburn, George Journalier, Diamond Harbour,
Baillargé, T. Dep. Ins. des Chemins, Rue des Ramparts.

C

Campeau, Louis Ferblantier, Sault-au-Matelot,
Colford, T. Journalier, Cap Blanc,
Commerford, Pat. Charretier, rue St. Paul, p
Chabot, Jean Avocat, rue Montcalm, p
Connolly, Terence Aubergiste, rue Champlain,
Chrétien, F. Marchand, rue la Fabrique,
Caron, R. E. Avocat, rue St. Louis, p
Connolly, Patrick Cordonnier, rue Champlain,
Cadotte, J. Commerçant, rue St. Pierre,
Campeau, A. Boulanger, Nour. des Casernes

Connolly, Michael Epicier,
Couture, Pierre Horloger,
Chouinard, Julien Commerçant,
Chabot, Antoine Marchand,
Colford, John Arrimeur,
Cazeau, Clément Instituteur,
Carrier, Jos Aubergiste,
Corriveau, Benj. Marchand,
Carrier, Charles do.
Corriveau, J. B. Chapelier,
Corr, Patk. Commerçant,
Clark, Wm. Arrimeur,
Clark, George Boulanger,
Cayannab, Miles Plâtrier,
Calaghan, M. Tailleur,
Callahan, M. Cordonnier,
Cremazie, Jacques Collecteur,
Cassin, Thomas Aubergiste,
Carrier, Louis Commerçant,
Chamberland, L. Cordonnier,
Coolican, James Cordonnier,

Cul de-Sac, rue la Montagne,
rue Notre Dame, p
rue la Fabrique,
Diamond Harbour,
rue Couillard,
rue St. Pierre, p
rue la Fabrique, p
rue Notre Dame,
rue la Montagne,
Diamond Harbour,
rue Champlain,
rue la Montagne,
rue St. Charles,
rue Champlain,
Près-de-Ville, p
Côte Deléry,
rue Champlain,
Canoterie,
rue Champlain,
rue St. Paul.

D

Duggan, Edward Tailleur, rue Champlain,
Dugal, Edouard Manchonnier, rue St. Jean,
Dorion, Pierre Ferronier, rue Buade,
Duval L. Charpentier, rue Champlain,
Dumas, Ant. Blacksmith, Cap Blanc,
Dunn, Frs. Arrimeur, rue Champlain,
Dunn, Edward Journalier, Cap Blanc,
De guise, E. Avocat, rur St. Louis, p
Defoy, C. M. Notaire, rue St. Joseph, p
Donnelly, Daniel Epicier, rue Champlain, p
Dunford, Thomas Pilote, do.
Defoy, François Commerçant, Sault-au-Matelot, p
Dion, Joseph Marchand, rue la Montagne,
Donohue, P. Cordonnier, rue Champlain,
Dubé, Alexis Marchand, rue la Montagne, p
Delage, Jean Mennisier, rue St. Paul,
Dusault, J. T. Marchand, rue Champlain,
Daly, Patrick Epicier, do. p
Danielson, P. Cordonnier, rue St. Paul, p
Dionne, Fortuè Marchand, rue la Montagne,
Doyle, Thomas Journalier, Près-de-Ville,
Dwyer, John Cordonnier, rue St. Jean,
Drolet, Jos. Vendeur de Bière Gingembre, Cap Blanc.
Dural, Frs. Poulie, Cul-de-Sac, p
Daniel, G. Cordonnier, rue St. Paul,
Daly, Pat. C. Regrattier, Côte Deléry,
Deblois, E. J. Avocat, rue St. Jean, p
Debigaré, Frs. Forgeron, rue St. Paul, p
Delorbaez, J. Charpentier, rue Couillard,
Dutil, J. B. Commerçant, Sault-au-Matelot,
Dunford, Michael Journalier, rue Champlain,
Deegan, Ed. Scièur, do.
Derousselle, Alexis Gentilhomme, Esplanade, p
Delorme, J. V. Imprimeur, rue St. Jean,
Dery, Michel Fermier, Sault-au-Matelot, p
Dery, Joseph do. do. p

E

Enery Timothy Tonnelier, Sault-au-Matelot,
Evantureuil, Frs. Jardinier, rue St. Louis, p
Ellis, John Arrimeur, Diamond Harbour.

F

Forrester, P. Battelier, rue Champlain, p
Fiset, Olivier Marchand, rue Canoterie, p
Fournier, Ant. ine Aubergiste, rue St. Paul,
Fiset, Louis, Avocat, rue St. Pierre, p
Fréchette, J. B. Imprimeur, rue la Montagne,
Fortier, Michel Marchand, rue St. Jean,
Fortier, Benjamin Pilote, rue St. Charles, p
Frenette, F. X. Marchand, rue Notre Dame,
Fague, Charles Charretier, rue Ste. Anne, p
Feore, Michael Aubergiste, rue Champlain,
Foy, Patrick do. Cul-de-Sac,
Fortier, François Médecin, rue des Carrières, p
Fournier, Joseph Bailli, rue St. Charles, p
Fardy, John Journalier, Près-de-Ville,
Forsyth, W. Imprimeur, rue la Montagne,
Frelette, Remi Marchand, rue St. Paul,
Frizzell, Thos. Tonuelier, Sault-au-Matelot,
Fournier, Pierre Commis, rue St. Charles, p
Furlong, Patrick Arrimeur, rue Champlain,
Fortier Félix Avocat, rue la Montagne,
Forrest, Andrew Charpentier, rue Champlain. p

G

Gagnon, Ignace Marchand, rue St. Nicolas,
Grace, John Confiseur, rue St. Joseph,
Gingue, F. Tonnelier, Côte Deléry,
Gauvin, Michel Loueur de voitures, rue Couillard, p
Giguère, Aug. Commerçant, Cap Blanc, p
Gauthier, F. Avocat, rue St. Jean,
Grenier, C. O. Tonnelier, rue St. Charles, p
Guinet, P. Commerçant, Sault-au-Matelot, p
Gellard, R. Charpentier, Côte de Léry, p

Appendice
(N. N.)

14e Sept.

Grenier, J. O. Tonnelier,
Gingras, Jean M. Charpentier,
Gibson, Michael Remorqueur,
Gingras, Pierre jr. Marchand,
Garneau, David do.
Gingras, Tonsaint Ebéniste,
Gingras, Jos. Charpentier,
Gourdeau, Frs. Pilote,
Grenier, Louis Médecin,
Gingras, F. X. Tabacôniste,
Gingras Pierre Gentilhomme,
Gourdeau, Pierre Pilote,
Goselin, Pierre Notaire,
Gagnon, Pierre Marchand,
Gettril, Giles Arrimeur,
Garneau, Olivier Forgeron,
Gravelle, Al. Fcruier,
Gaudry, Isaie Commerçant,
Gingras, Elie Epicier,
Gingras, Elie Charpentier,
Germain, Aug. Gentilhomme,
Garant, F. E. Marchonnier,
Gaulin Louis Cordonnier,
Gosselin, Joachim Notaire,
Gaudry, André Marchand,
Glackemeyer, Ed. Notaire,

H

Huot, Hector S. Avocat,
Huot, C. Charpentier,
Hughes, T. Tailleur,
Hughson, Chas. Batelier,
Huot, Louis Marchand,
Hamel, Victor Marchand,
Huot, François Marchand,
Hennessey, Jas. Journalier,
Hianvieux, Chas. Relieur,
Hianvieux, L. C. do.
Hauchou, Jos. Colporteur,
Hart, Patrick Journalier,
Huot, Joseph Etudiant,
Hamel, Ab. Marchand,
Hardy, Joseph do.
Hackett, Michæel Journalier,
Hennessey, Wm. Boucher,
Heron, Patrick Arrimeur,
Huot dit S. Laurent C. Aubergiste,
Hartigan, E. Peintre,
Hennessey, A. Fermier,
Hardy, J. Ste. Marchand,
Hamel, C. F. do.
Hutton, Thos. Cordonnier,
Harney, Thos. Journalier,

J

Julien, M. Marchand,
Jordan, J. Insp. et Mes. Bois,
Juneau, F. Instituteur,
Jacob, Edouard Charpentier,
Juneau, Nicholas Gentilhomme,
Judge, Patrick Colporteur,

K

Kelly, Miles Arrimeur,
Kelly, Thos. Journalier,
Kelly, Daniel Cordonnier,
Kelly, John Aubergiste,
Kelly Michæl Arrimeur,
Kennedy, Andrew Cordonnier,

L

Légaré, Jos. Marchand,
Laurent, Frs. Gentilhomme,
Larouche, Thos. Marchand,
Lynch, John Cordonnier,
Lambert, P. do.
Lacroix, A. do.
Loisan, F. Forgeron,
Lionnais, J. B. Charpentier,
Laviolette, P. Ebéniste,
Lasanté, Moyse Batelier,
Lapointe, Gédéon Pilote,
Lamontagne, Ml. Horloger,
Lagueux, P. Gentilhomme,
Légaré, Jos. jun. Artiste,
Lauders, Patrick Boucher,
Lionnais, Chas. Charpentier,
Lagueux, Jos. Avocat,
Labadie, Guillaume Sacristain,
Lagueux, E. C. Gentilhomme,
Lionnais, Edouard Charpentier,
Levéque, Benj. Boulanger,
Langlois, Frs. Ferronier,
Lionnais, Jos. Charpentier,
Lapointe, Frs. Pilote,
Lawler, Jas. Cordonnier,
LeFrançois, Aug. Forgeron,

Sault-au-Matlot, p
rue Couillard,
Diamond Harbour,
rue Champlain,
rue la Montagne,
do.
rue St. Joachim,
rue St. Charles, p
rue St. Jean, p
rue Buade,
rue St. Charles, p
rue Notre Dame,
rue St. Paul,
rue St. Nicolas,
Cap Blanc,
Cape Cove,
rue St. Charles, p
rue St. Paul,
rue Buade,
Près de-Ville, p
rue la Fabrique, p
rue St. Jean, p
rue St. Paul,
rue St. Gervais, p
rue Sous-le-Fort,
rue St. Pierre, p

rue des Carrières, p
rue Champlain, p
rue Notre Dame,
Cap Blanc,
rue St. Jean, p
rue St. George, p
rue St. Jean, p
rue Champlain,
rue Lavalle, p
do.
rue St. Pierre,
Champlain,
rue St. Jean, p
rue Champlain,
rue sous-le-Fort, p
Diamond Harbour,
rue Champlain,
Diamond Harbour,
rue St. Paul,
rue Carrefour,
Cul-de-Sac,
rue Notre Dame, p
rue St. Jean,
rue Champlain,
rue St. Paul,

rue St. Jean, p
Diamond Harbour,
rue St. Ursule, p
rue St. Paul,
rue St. Jean, p
rue Champlain.

Diamond Harbour, p
rue Notre Dame,
rue Champlain,
rue St. Jean,
Près-de-Ville,
do. p

rue St. Jean, p
rue la Montagne, p
rue St. Jean, p
Cul-de-Sac,
Diamond Harbour,
rue St. Pierre,
Diamond Harbour,
rue Champlain, p
Cul-de-Sac, p
rue St. Paul,
do.
rue St. Jean,
rue St. Pierre, p
rue Ste. Angèle, p
Cap Blanc,
rue Champlain, p
rue des Jardins, p
rue St. Flavien,
rue la Montagne, p
rue Champlain, p
Côte Deléry, p
rue St. Pierre, p
rue Champlain, p
rue St. Paul,
Cape Cove, p
Cul-de-Sac,

LeFrançois, Chs. Forgeron,
LeFrançois, Pierre Epicier,
Langlois, Pierre Pilote,
Lef, E. P. Commis,
Labuis, B. Perruquier,
Lelièvre, F. Boulanger,
Levéque, Firmin Charpentier,
Laralle, Michel, Journalier,
LeFrançois, A. Forgeron,
Lacasse, Benj. Tailleur,
Laveau, Jos. Gentilhomme,
Latouche, Ed. Ebéniste,
Lanan, N. Arrimeur,
Lynch, M. Tailleur,
Lortie, Chs. Tonnelier,
Lespérance, And. Mennisier,
Lemieux, Frs. Avocat,
Lagueux, L. A. Gentilhomme,
Lemaitre, F. Imprimeur,
Long, John Aubergiste,
Larue, Ed. Gentilhomme,

M

Méthot, F. X. Ferronier,
Mann, Jas. Tonnelier,
Mangin, Jas. Cordonnier,
McDonald, John Arrimeur,
McCauley, Paul Charpentier,
Murphy, P. Journalier,
Murphy, Patk. Charpentier,
Marié, Chs. Mennisier,
Marié Ant. do.
McLaren, D. Journalier,
Marmette, Jos. Insp. de Madriet,
Murphy, John Journalier,
Malouin, R. Maçon,
Métivier, Etienne Gentilhomme,
Malouin, L. Fournreux,
McCallum, Danl. Avocat,
McKeeheny, Wm. Arrimeur,
Moizen, Chs. Perruquier,
McGrath, Wm. Maquignon,
Murphy, Michael Arrimeur,
McCue, Wm. do.
Montgomery, Wm. Journalier,
Malouin, Pierre Pelletier,
Michaud, F. do.
Mahoney, B. Aubergiste,
Matte, Antoine do.
Mailloux, Frs. Charretier,
Munroe, Walter Aubergiste,
Morin, A. N. Avocat,
McIntire, Thos. Epicier,
McLaughlin, T. Instituteur,
McCamlum, A. Charretier,
McAllister, John Arrimeur,
McGill, B. Cordonnier,
McDonnell, Mich. do
Matton, Ang. Pilote,
Menard, Chs. Ferblantier,
Moffatt, Alex. Mennisier,
Marsden, Wm. Médecin,
Moore, Frs. Mennisier,
Maguire, John Avocat,

N

Nault, J. Z. Médecin,
Neilson, John Gentilhomme,
Nowlan, John Aubergiste,

O

O'Brien, William Arrimeur,
O'Brien, William Tonnelier,
O'Connor, John Journalier,
O'Donnell, Hugh Epicier,
O'Dowd, Dom. Négociant,
O'Brien, Edward Remorqueur,
O'Brien James Cordonnier,
O'Connell, Tim. Journalier,
O'Neil Patrick do.
Organ, Lawrence do.
O'Brien, Patrick Cultivateur,
O'Brien, Thomas Journalier,
O'Brien, John Arrimeur,
Olivier, William Journalier,

p

Paquet, Edouard Tailleur,
Pelisson, O. Confiseur,
Pemberton, Thomas Cordonnier,
Patterson, W. Journalier,
Proulx, F. Marchand,
Provensal, Jeand Charretier,
Paquet, And. Maçon,
Paré, B. Marchand,
Patris, J. Charretier,
Plante, Jos. Pilote,

rue St. Pierre, p
rue Champlain, p
do.
Cap Blanc,
Ances des Mères, p
Diamond Harbour, p
do.
rue St. Ursule, p
do.
Diamond Harbour,
rue St. Paul, p
do.
rue St. Jean, p
rue St. Stanislas, p
rue St. Jean, p
rue Ste. Anne, p
rue Champlain,
do.
rue Ste. Ursule,
Diamond Harbour, p
do
rue Champlain,
rue St. Jean,
rue St. Nicolas,
rue Champlain,
rue St. Pierre,
rue Couillard,
rue St. Jean,
rue Haldimand,
rue LaCroix,
rue Couillard,
rue St. Charles,
Près de Ville,
rue Champlain,
rue St. Paul,
rue Champlain,
rue St. Charles, p
rue du Palais, p
rue du Palais,
rue St. Jean, p
rue St. Flavien,
rue St. Jean, p
rue St. Flavien, p
rue St. Jean,
rue des Ramparts,
rue du Palais,

Parent, P. Armurier, Cul-de-Sac, p
 Patterson, R. Journalier, rue Champlain, p
 Pelletier, Jos. Notaire, rue St. Jean, p
 Pelletier, Pierre Marchand, rue Ste. Anne, p
 Parent, E. Ed. du Canadien, rue La Porte, p
 Pelletier, Victor Marchand, rue Sous le-fort, p
 Parent, Audré Pelletier, rue Sault au Matelot, p
 Paquet, P. M. Ins. de bois, rue St. Paul, p
 Pigeon, Patrick Arrimeur, Cap Blanc, p
 Parent, François Marchand, rue Sous le-fort, p
 Powell, Denis Tailleur, rue Champlain, p
 Powell, Charles do do do p
 Plaisance, Aug. Gentilhomme, Côte DeLéry p
 Pouliot, Benjamin Pilote, rue Sault-au-Matelot p
 Paradis, N. do Canoterie, p
 Picot, Elie Marin, rue la Montagne, p
 Podd, Thomas Gentilhomme, rue St. Pierre, p
 Peltier, Pierre Menuisier, Marché de la B. Ville, p
 Picard, J. Bte. Aubergiste, rue Sault-au-Matelot, p
 Parent, J. B. Tonnelier, rue des Casernes, p
 Paradis, Laurent Menuisier, rue Sault au Matelot, p
 Paquet, Jean do rue Champlain, p
 Parent, F. G. Commerçant, rue de l'Arsenal, p
 Médecin, Cul de Sac, p
 Poinchaud, Jos. Aubergiste, Près-de-Ville, p
 Quinn, William Tailleur, rue Champlain, p
 Quigly, Edward do do do p
 Quinlan, Tim. do do do p

R

Roy, T. E. Marchand, rue St. Jean, p
 Roche, T. Journalier, rue Champlain, p
 Routier, J. Cordonnier, rue Ste. Ursule, p
 Roche, N. Aubergiste, rue Champlain, p
 Roberge, G. Cordonnier, rue St. Jean, p
 Roy, Wm Henry, Marchand, rue St. George, p
 Roy, B. Marchand, rue Fabrique, p
 Routier, Michel Horloger, rue Ste. Ursule, p
 Roy, Pierre Gentilhomme, rue St. François, p
 Roy, Alexis Pilote, rue St. Paul, p
 Richards, Patk. Journalier, Diamond Harbour, p
 Ruthven, William Relieur, rue Ste. Ursule, p
 Roy, Guillaume Marchand de farine, Cul-de-Sac, p
 Rickers, Patrick Arrimeur, rue Champlain, p
 Ruelle, A. G. Notaire, rue Sault au Matelot, p
 Roy, Jean Marchand, rue Fabrique, p
 Rafferty, Thomas Cordonnier, Près-de-Ville, p
 Roach James Boucher, Cap Blanc, p
 Roy, Vital Tourneur, rue Champlain, p
 Reily, James Aubergiste, do do p
 Reaume, Louis Cordonnier, rue St. Pierre, p
 Reily, Owen Arrimeur, rue Champlain, p
 Reason, Henry Cordonnier, do do p

S

Sirois, A. B. Notaire, rue Couillard, p
 St. Marc, F. Pilote, rue St. Paul, p
 Sheehan, Denis Arrimeur, rue Champlain, p
 Soney, Maurice Marchand, rue du Palais, p
 Sullivan, P. Tailleur, rue Champlain, p
 St. Michel, F. Aubergiste, rue St. Pierre, p
 Shea, Jer. Tailleur, rue Champlain, p
 Savard, Louis Charpentier, Cape Cove, p
 Savard, Jean Marchand, rue Buade, p
 Sasseville, F. Orfèvre, rue la Montagne, p
 Simpson, Thomas Journalier, rue Champlain, p
 Smith, James Arrimeur, Près-de-Ville, p
 Sheridan, James do rue Champlain, p
 St. Laurent, Frs. Boulanger, Cul-de-Sac, p
 Savard, Germain Tonnelier, rue Sault-au-Matelot, p
 Shea, Michael Cordonnier, Près-de-Ville, p
 Shanahan, William Arrimeur, rue Champlain, p
 Stapleton, M. Arrimeur, Cap Blanc, p
 St. Amand, Jacques Pilote, rue St. Paul, p
 Sook, John, Journalier, rue Champlain, p
 Saunders, Michael Epicier, rue Sault-au-Matelot, p
 Stoppelben, Jos. Aubergiste, rue Buade. p

T

Turgeon, Charles Marchand, Côte de Léry, p
 Tessier, Michel Notaire, rue St. Jean, p

Talbot, P. dit Gervais Aubergiste, rue St. Pierre, p
 Tardiff, Michel Charpentier, Ance des Mères, p
 Trudel, J. B. Notaire, rue Ste. Anne, p
 Teed, John Tailleur, rue Champlain, p
 Tourangeau, Jos. Boulanger, rue St. Pierre, p
 Theberge, A. Commerçant, rue St. Pierre, p
 Tanguetz, H. Commis, rue Buade, p
 Trainor, James Arrimeur, rue Champlain, p
 Tetu, Vital Commerçant, rue La Porte, p
 Trikey, Thomas Battelier, rue Champlain, p
 Trudel, Frs. Forgeron, rue la Montagne, p
 Troud, Peter Marin, rue Champlain, p
 Talbot, J. Marchand, rue Sous le-fort, p
 Toole, Jas. Journalier, rue Champlain, p
 Thivierge, P. Aubergiste, rue Notre Dame, p
 Tellemare, Jean Marchand, rue St. Jean, p
 Taschereau, T. A. Avocat, rue St. Louis, p
 Tessier, Michel Gentilhomme, rue St. Jean, p
 Timmons, John Arrimeur, Près-de-Ville, p
 Tessier, Louis Tonnelier, rue Sault-au-Matelot, p
 Tetu, Laurent Marchand, rue la Fabrique, p
 Tourangeau, Jean Notaire, rue St. Jean, p
 Trudeau, Eugène Collecteur, rue Lavalle, p

V

Vocelle, Frs. Charpentier, rue Ste. Ursule, p
 Vallierand, Charles Gentilhomme, rue St. Charles, p
 Valois, Félix Marchand, Canoterie, p
 Vallée, Charles Forgeron, rue St. Nicolas, p
 Vocelle, A. Gentilhomme, do do p
 Venière dit Nicol, H. Peintre, rue St. Joseph, p
 Verret, Jos. Epicier, rue St. Paul, p
 Villair, Jean Marchand, rue St. Jean, p

W

Wells, Nicholas Charpentier, do do p
 Wilson Jos. Aubergiste, rue Champlain, p
 Wix, Wm. Arrimeur, do do p
 Walsh, Wm. do Diamond Harbour, p
 Wilden, Wm. Maçon, Près-de-Ville, p
 Woolsey, J. W. Marchand, rue St. George, p
 Weippert, Hubert Marchand, rue Fabrique, p
 Whitaker, James Menuisier, rue Champlain, p
 Worrall Joseph Journalier, Cap Blanc, p
 Weippert, Ferdinand Marchand, rue St. Jean, p

Pour Mr. Burnet, seulement.

C

Christison, David Arrimeur, Près-de-Ville.

N

Nightingale, Geo. do. rue Champlain.

Pour Mr. Massue, seulement.

A

Amiot, Stanislas Notaire, rue la Montagne, p
 Armand, Jean Tanneur, rue St. Vallier.

C

Corriveau, Joseph Commerçant, rue St. Paul.

D

Deblois, P. Marchand, rue St. Jean. p

F

Fouché, Joseph Ferblantier, rue Champlain. p

L

Laporte, Lazare Aubergiste, rue Notre Dame, p
 Lepine, J. D. Notaire, rue St. Joseph, p
 Labbée, Frs. Pelletier, Sault-au-Matelot.

P

Paquet, Antoine Tonnelier, do. p

R

Roi, R. Aubergiste, Marché de la B. Ville.

T

Taché, E. Chirurgien, rue St. Pierre. p

Appendice
(N. N.)
14e Sept.

PREMIER RAPPORT.
Appendice
(O. O.)

16e Sept.

Le Comité spécial auquel ont été renvoyés la Pétition de Peter Leppard, de East Gwillimbury, Home District,—le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de certains procédés qui ont eu lieu à la dernière Election de Toronto, et autres matières ;—ainsi que la Pétition de George Munro, Maire, au nom de la Corporation de la Cité de Toronto, a l'honneur de présenter son Premier Rapport.

COMME la Pétition du Maire Mr. George Munro, au nom de la Corporation de la Cité de Toronto, n'a été présentée qu'à une époque très-avancée de la Session, le Comité se trouve dans l'impossibilité d'en examiner complètement tous les allégués, et il en a prévenu les Pétitionnaires ; mais, comme l'on a aussi jugé à propos de donner publicité au Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir de l'émeute qui a éclaté à Toronto, Votre Comité croit devoir présenter à Votre Honorable Chambre, les dépositions ci-jointes qui leur ont été transmises en disculpation de certaines accusations qui ont été portées contre les Pétitionnaires dans ce Rapport.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

ALLAN N. MACNAB,
Président.

16e Septembre, 1841.

-
1. Déposition du Dr. John King, 14 Septembre 1841.
 2. Copie d'une Lettre du Dr. John King à George Guernett, Ecuyer, 7 Septembre 1841.
 3. Réponse de George Gurnett, Ecuyer, 7 Septembre 1841.
 4. Déposition de Celia B. Merrick, 8 Septembre 1841.
 5. Déposition de Malachy O'Donohoe, 11 Septembre 1841.
 6. Déposition de William Lyons, 13 Septembre 1841.
 7. Déclaration de George Gurnett, Ecuyer 18 Août 1841, accompagnée des Certificats des Echevins Stotesbury et Dennison.
 8. Copie de la plainte ou information du Dr. John King, 10 Mai 1841.
 9. Copie de la déposition de Henry Sproate.
 10. Déposition de Charles Daly, 11 Septembre 1841.
 11. Déposition de George Walton, Ecuyer, 11 Septembre 1841.
 12. Déposition de James Bell, 11 Septembre 1841.
 13. Extrait du Livre de Poll, de l'Election de la Cité de Toronto.
-

1.—*Déposition du Dr. John King.*

DISTRICT DE MIDLAND, }
SAVOIR :

John King, Ecuyer, M. D. de la Cité de Toronto, dans le Home District, est comparu devant moi, Anthony Manahan, Ecuyer, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District de Midland ; lequel dépose et dit, relativement au témoignage donné à Toronto, par le nommé Patrick Coulin, le 18 Juin dernier, devant Messieurs Coffin et Fullam,—et particulièrement à la partie de ce témoignage où il est dit, "*que pendant l'émeute, lui (Coulin) a parlé aux Echevins Dixon et Stotesbury, et au Dr. John King, et les a priés au nom de Dieu d'intervenir et de maintenir la Paix,*" que cet allégué est faux et inexact, en ce que le déposant avait quitté la Cité le matin même du jour de l'émeute pour visiter un malade, et n'est revenu que quelque tems après la fin de l'émeute. En retournant chez lui, il rencontra une personne du nom de

Appendice
(O. O.)
16e Sept.

Kennedy Lyness, Percepteur de Taxes, qui lui apprit qu'une émeute sérieuse avait eu lieu ; et comme il arrivait à sa résidence, il fut prié de se rendre auprès du jeune Mr. Cathcart, qui, lui dit-on, avait été blessé pendant l'émeute. Le déposant dit de plus, que son plus jeune enfant qui était très-malade depuis quelque temps, empira le Vendredi, et mourut le Samedi ;—qu'il ne sortit pas depuis le Vendredi, jusqu'au moment où il alla visiter le malade en question le Lundi matin,—qu'il ignorait qu'on eût l'intention de conduire les Membres en procession, et qu'il ne pouvait pas savoir par conséquent que l'on avait prémédité une émeute.

Le déposant est Magistrat du Home District depuis neuf ans, et à l'exception de deux ans, il a toujours été Echevin de la Cité de Toronto depuis 1835,—il déclare, que pendant tout ce temps, il n'a pas reçu en tout deux louis d'honoraires comme Magistrat, soit directement ou indirectement, pour les devoirs qu'il a remplis en cette qualité, et qu'il n'a jamais demandé ni reçu aucun argent, sans en être autorisé par la loi. Et quant aux déclarations contenues dans le témoignage de Peter Harkon, donné devant Messieurs Coffin et Fullam, le déposant jure que les allégués contre lui sont faux et dénués de fondement.

JOHN KING.

Attesté devant moi, à Kingston, }
le 14e Septembre, 1841. }

A. MANAHAN, J. P.

2.—*Copie d'une Lettre du Dr. John King à George Gurnett, Ecuyer.*

TORONTO, 7e Septembre, 1841.

Mon Cher Monsieur,

Vous avez reçu la déposition d'un nommé Peter Harkon, qui accompagne le Rapport des Messieurs Coffin et Fullam, et qui affecte grandement mon intégrité comme Magistrat, et mon caractère moral comme membre de la société. La blessure faite à mes sentimens et à ceux de ma famille, à laquelle je n'ai pas d'abord fait beaucoup d'attention, (par ce que je pensais pouvoir punir d'une manière exemplaire, en le poursuivant, celui qui avait pu commettre un parjure aussi éhonté) cette blessure, dis-je est devenue cruelle et profonde, depuis que j'ai appris qu'il ne pouvait être traduit en justice, son serment n'étant pas judiciaire.

Dire que vous n'avez pas participé à cet outrage, (car c'en est une de la nature la plus grave) ce serait déclarer ce qui est contraire aux faits ; mais je crois sincèrement que vous avez été l'agent innocent, et que Fullam et Coffin ont été les auteurs et les instigateurs de cette injure contre moi. Ils en sauront plus long une autre fois, quand leur conduite sera exposée sous son véritable jour.

Vous ne pouvez donc, avec aucune espèce de convenance, refuser d'administrer le serment, quoique d'une manière extra-judiciaire, aux personnes dont je vous transmets une liste, et qui désirent contredire la déclaration de Peter Harkon. C'est le seul moyen qui vous reste de réparer l'injure qui m'a été faite, et à laquelle, (à votre insçu, je l'avoue) vous avez participé.

Je suis, mon cher Monsieur,
Votre Sincère &c,

JOHN KING.

A GEORGE GURNETT, Ecuyer,
Echevin, &c. &c. &c.
Toronto.

Liste des Personnes à Assermenter.

Celia B. Merrick, veuve,
Malachy O'Donoughue,
William Lyons,

George Walton,
James Bell,
Charles Daly.

3.—*Réponse de George Gurnett, Ecuyer.*

CITÉ DE TORONTO,

7 Septembre, 1841.

Appendice
(O. O.)

16e Sept.

Mon cher Monsieur,

Je dois accuser la réception de votre lettre de cette date, relativement au serment que j'ai fait prêter à Peter Harkon, devant Messieurs Coffin et Fullum, et en réponse, je dois d'abord vous faire remarquer :

Que je ne puis nullement partager votre opinion en ce que j'ai participé à l'outrage, "qui vous a été fait par la déclaration de Harkon," d'autant plus, que j'ignorais totalement la nature de cette déclaration, lorsqu'il en a attesté la vérité devant moi. Je ne puis concevoir comment l'on peut me considérer comme y ayant participé, à moins que l'on infère des faits, que je n'aurais pas dû administrer le serment d'une manière extra-judiciaire, ou que j'aurais dû lire l'affidavit avant que déposant en attestât la vérité. Comme proposition abstraites, je concours dans l'une et l'autre opinion. Lorsque les Commissaires m'ont prié d'administrer le serment à ce témoin, je leur déclarai que j'étais d'opinion que ce serment était extra-judiciaire, et je refusai, pour ce motif, de faire prêter le serment ; mais les Commissaires rejetèrent ma prétension, en disant que Son Excellence avait été informée qu'il était parfaitement légal d'administrer le serment aux témoins assignés devant la Commission, et que Son Excellence avait nommé Mr. Sullivan, comme Magistrat de la Cité, pour administrer ces sermens. Les Commissaires ajoutèrent, que c'était parce que Mr. Sullivan avait été appelé ailleurs, qu'ils m'avaient envoyé chercher pour assermenter les témoins.

A l'égard de la seconde proposition, je suis convaincu plus que jamais, depuis que j'ai lu la déclaration de Harkon, qu'aucun Magistrat ne devait administrer le serment à qui que ce soit, sans avoir auparavant lu le contenu de l'affidavit ; car, si j'avais alors lu la déclaration de Harkon, pleine de mensonges comme je sais qu'elle en est remplie,—rien au monde n'aurait pu m'engager à lui administrer le serment.

Quant à la demande que vous me faites, de faire prêter serment aux personnes auxquelles vous faites allusion, je dois remarquer :

Que je suis encore d'opinion, que ces témoins sont extra-judiciaires ; mais comme je suis également d'avis que la loi ne défend pas de les administrer, par justice envers vous, j'accéderai à votre demande.

Je suis,

Mon cher Monsieur,

Respectueusement votre, &c.

GEO. GURNETT.

A John King, Ecuyer, M. D.
Echevin, Cité de Toronto,
&c. &c. &c.

4.—*Déposition de Celia B. Merrick.*

CITÉ DE TORONTO, }
SAVOIR :

Pardevant moi George Gurnett, Ecuyer, Echevin de la Cité, est personnellement comparue, Celia B. Merrick, veuve de Mr. Dominick Merrick, ci-devant de la dite Cité, *Yeoman* ; laquelle après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit, qu'ayant lu la déclaration sous serment de Peter Harkon, Aubergiste, annexée au Rapport de Messrs. Coffin et Fullam, laquelle affecte sérieusement le caractère de l'un des Echevins de la dite Cité, que l'on suppose être le Dr. King, quoiqu'il n'y soit pas nommé ; et croyant cette déclaration fausse et faite dans des vues malicieuses, et sachant de connaissance certaine, que certaines parties n'en sont pas vraies, me fait volontairement la déclaration suivante, qui est exacte et fidèle dans toutes ses parties.

Dans le cours de l'hiver dernier, un nommé Peter Harkon, vint chez moi et me dit qu'il était récemment arrivé de la ville Toxford, en Irlande, où réside une de mes Sœurs, épouse du Dr. Thos. Tox, et dont je n'avais pas eu de nouvelles depuis long-temps, Il m'en donna d'elle et de sa famille qui me firent beaucoup de plaisir. Il me parla en même temps de personnes qui portaient son nom, et qu'il me dit être de ses parens ; je les connaissais pour des gens honnêtes et respectables.

Appendice
(O. O.)
16e Sept.

Il m'apprit, qu'il avait apporté avec lui 300 souverains, je crois, et qu'il y avait nombre de personnes de son voisinage qui devaient le suivre en ce pays le printemps suivant ; qu'il avait intention de tenir une maison de pension, dans laquelle il pourrait les loger à leur arrivée, ce qui serait d'un avantage mutuel pour eux et pour lui. Il ajouta qu'il espérait que, comme je connaissais quelques-uns de ses parens en Irlande, j'aurais la bonté de parler au Dr. King que je connaissais très-bien, lui avait-on rapporté, pour le prier de s'intéresser en sa faveur, afin de lui faire obtenir une licence. Je lui répondis, que je n'aimais pas à prendre cette liberté avec le Dr. King ; qu'en le faisant je craindrais manquer de délicatesse. Cependant, Harkins me pressant encore, et sachant que les personnes auxquelles il se disait allié, jouissaient d'un bon caractère, et étaient bien différentes de ce que Harkins s'est montré depuis, je lui promis avec quelque répugnance que j'irais chez le Dr. King, et lui parlerais à ce sujet. En conséquence, j'allai chez ce Monsieur, et le priai d'employer son influence en faveur de Harkins. Le Dr. King me dit à cette occasion, que je devrais prendre les plus grandes précautions avant de recommander des personnes que je ne connaissais pas, et que les étrangers devaient apporter les meilleurs certificats de leur pays, avant d'obtenir une licence pour tenir auberge. Je lui dis, que quoique je ne connaissais pas Harkins, je connaissais de ses parens qui étaient des gens respectables, et qu'il pouvait avoir une lettre de recommandation de Walter McCunniffe, Ecuyer, son oncle, pour prouver qu'il était en effet tel qu'il voulait se faire passer. Le Dr. King dit, qu'il n'avait qu'une voix, et qu'il la donnerait volontiers en faveur de Harkins, pourvu qu'il se procurât la lettre de Mr. McCunniffe, dont j'ai parlé, et qu'il eût, comme de raison des logemens requis par la loi. Les Magistrats siégèrent quelque temps après, et l'on ma dit que la première Requête de Harkins avait été rejetée, parcequ'il n'avait pas une maison montée telle que la loi exige. Subséquemment, le dit Harkins vint plusieurs fois chez moi, pour me dire qu'il avait un établissement convenable, et qu'il avait fait beaucoup de dépenses pour acheter une maison, &c., qu'il serait ruiné s'il n'obtenait pas sa licence, et pour me prier de demander au Dr. King, de faire ce qu'il pourrait pour lui. Touché de sa situation, je retournai avec répugnance chez le Dr. King, qui me dit avec bonté, qu'il ferait tout en son pouvoir pour lui ; je crois qu'il a rempli sa promesse, et qu'il a travaillé efficacement à lui faire obtenir sa licence.

Quelque temps avant d'obtenir sa licence, le Dr. King soigna un des enfans de Harkins qui était presque aveugle. Je recommandai à sa femme d'employer le Dr. King, et elle était dans l'habitude de porter son enfant à la maison du docteur, et de se faire donner les remèdes dont il pouvait avoir besoin. Harkins m'a dit, qu'il avait payé un souverain au docteur pour les soins et les remèdes donnés à l'enfant ; je pensai alors que c'était là une rémunération assez modique, et madame Harkins pensait de même, car elle dit qu'elle avait honte de l'avoir tant importuné avec l'enfant. Si Harkins était entré en arrangement avec le Dr. King par rapport à sa licence, ou s'il lui avait donné plus que le souverain dont j'ai parlé plus haut, je crois qu'il me l'aurait dit. Quelque temps après que Harkins eût obtenu licence, et avant la dernière Election de la Cité, Harkins vint chez moi, et m'informa qu'il désirait tenir maison ouverte pour le parti de Sherwood et Munro, et me pria encore une fois de m'adresser au Dr. King pour lui faire obtenir cette permission ; que s'il était refusé, il s'adresserait alors à l'autre parti (Dunn et Buchannan.) Je lui dis à cette occasion, que ceux là seuls qui avaient droit de voter pouvaient tenir maison ouverte, et que, comme il n'avait pas ce droit, n'étant arrivé que depuis peu dans le pays, il était inutile pour lui de s'adresser à l'un ou l'autre parti, qu'ils ne se serviraient pas de sa maison. Je crois, que si le Dr. King lui avait offert de l'argent pour son suffrage, comme il le dit, il ne l'aurait pas refusé. Je connais le Dr. King depuis son enfance ; je viens d'un endroit très-voisin de celui dont il vient lui même ; il a eu beaucoup de bontés pour feu mon époux et pour ma famille, depuis notre arrivée en ce pays, et depuis la mort de mon mari, nous avons, moi et ma nombreuse famille, éprouvé beaucoup de bonté de sa part ; et je regrette beaucoup, d'avoir été en partie (quoique sans le vouloir) la cause du chagrin que la déclaration de Harkins doit lui avoir causé, en demandant ses bons offices pour un homme aussi ingrat et vicieux que l'est Peter Harkins.

CELIA B. MERRICK.

Attesté devant moi, à Toronto,

ce 8e Septembre, 1841,

GEO. GURNETT

Echevin et J. P.

5.—Déposition de Malachy ODonohoe.

CITE DE TORONTO, }
SAVOIR :

Par devant moi George Gurnett, Ecuyer, un des Echevins de la dite Cité, est personnellement comparu Malachy O'Donohoe, Encanteur et Marchand, lequel dépose et dit : que vers le mois de Janvier, Mr. William Lyons, Commis dans la maison de commerce de K. M.

Sutherland et Cie., de cette Cité, l'introduisit à un nommé Peter Harkin, qui lui dit qu'il était nouvellement arrivé dans le Pays. Il croit qu'il ajouta qu'il venait de Ballina, dans le Comté de Mayo, en Irlande. Que depuis son arrivée, il avait acheté une propriété dans la Cité, et que comme un grand nombre de ses compatriotes devaient émigrer au printemps, il désirait obtenir une Licence, pour tenir une maison de pension. Que Harkin lui demanda, s'il connaissait aucun des Magistrats et s'il pourrait, par son influence lui faire obtenir une licence, et il le pria d'aller avec lui chez le Dr. King. Le Déposant répondit, qu'il avait peu d'influence auprès de plusieurs Magistrats, et cependant il l'accompagna chez le Dr. King. Ils parlèrent au Docteur, et le Déposant lui exposa l'objet de leur visite. C'est la première fois que le Dr. King voyait Harkin, et il dit, "je présume que c'est là la " personne dont Madame Merick m'a parlé." Harkin répondit, "oui Monsieur." Le Docteur dit qu'il avoit une voix à donner et que, d'après la manière dont il avait entendu parler de Harkin, il était prêt à voter pour lui faire obtenir une licence, pourvu qu'il se conformât aux requisitions de la loi : déclarant en même temps, qu'elles étaient ces conditions. Harkin informa le Dr. King qu'il avait écrit à Mr. McCunniffe de Kingston, et qu'il attendait de jour en jour une lettre de lui pour établir qu'il jouissait en effet d'un bon caractère ;—qu'il n'aimait pas les Etats Unis, et ne voulait pas non plus engager ses compatriotes, qui devaient venir le printemps, à aller s'y établir. Le Déposant croit que le Docteur ajouta alors, qu'il espérait qu'il trouverait assez d'encouragement pour l'engager à rester dans le Pays, ou quelques expressions semblables ; qu'on avait besoin ici, d'hommes possédant de l'argent, des moyens, et de l'influence sur ses compatriotes ; qu'il ne pouvait parler pour les autres Magistrats, mais qu'il recommandait fortement à Harkin de voir chaque Magistrat individuellement, et de leur exposer sa situation. Le déposant se transporta en conséquence chez Son Honneur le Maire ; après lui avoir fait les mêmes représentations qu'au Docteur King, le Maire lui promit son influence.

Quelque temps après, Harkin vint trouver le Déposant et le pria de rafraichir la mémoire du Dr. King au sujet de la promesse qu'il lui avait faite, afin qu'il n'oublîât pas de se trouver présent quand les licences seraient accordées.

Le Déposant déclare de plus, que c'est avec la plus vive surprise et indignation qu'il a lu le passage suivant dans la déposition de Harkin, donnée devant Messieurs Fullam, Coffin et Gurnett ;

" Et on lui recommanda de s'adresser à l'un des Echevins de Toronto, qui lui
 " pour obtenir une licence ; il s'adressa en conséquence à
 " dit d'abord, qu'il ne ferait rien pour les Irlandais ;—qu'ils ne l'avaient pas bien traité.
 " En le pressant d'avantage, consentit néanmoins de lui faire
 " obtenir une licence moyennant la somme de deux livres ; il en demanda d'abord trois, mais
 " finalement consentit à en accepter deux. Le Déposant lui paya un louis, avec la condi-
 " tion de lui en payer un autre, aussitôt qu'il obtiendrait sa Licence." (le blanc, comme de raison, est pour désigner le Dr. King)

Le Déposant déclare de plus, qu'il était présent à la première entrevue du Dr. King et Harkin, et il affirme positivement que le Dr. King n'a pas demandé, ni Harkin offert d'argent, et que ce premier ne s'est pas servi des expressions envers les Irlandais qu'on lui impute dans cette déposition. Au contraire, le Dr. King les a reçus, lui et Harkin, avec beaucoup de politesse et d'égards, et a promis sans hésitation d'employer son influence dans l'intérêt de Harkin.

Le Déposant a toujours considéré le Dr. King comme un Magistrat intègre et consciencieux, qu'aucun motif ne pouvait faire dévier du sentier du devoir, et il pense que telle est l'opinion de la plupart des personnes de la Cité qui connaissent le caractère du Docteur.

M. O'DONOHUE.

Assermenté devant moi, à la Cité de Toronto,
 ce 11e Septembre, 1841.

GEO. GURNETT, Echevii.

6.—Déposition de William Lyons.

CITE' DE TORONTO, }
 SAVOIR :

William Lyons, de la Cité de Toronto, Commis dans la maison de Commerce de Messieurs Sutherland et Cie., dépose et dit : qu'il a connu Peter Harkin peu de temps après son arrivée en ce Pays, vu que ce dernier venait acheter ses épiceries au Magasin.

Il dit, qu'il avait apporté une somme considérable en ce Pays, et qu'il avait l'intention d'établir une maison de pension, s'il parvenait à obtenir une licence ; qu'il croyait faire de l'argent, s'il avait des logemens, par les peronnes qui se proposaient d'émigrer de son pays natal, l'Irlande, et

Appendice
(O. O.)

16e Sept.

qu'il se proposait d'acheter de nous toutes ses liqueurs et épiceries. Je l'introduisis à Mr. O'Donohoe, de King Street, Encanteur, comme un compatriote, en le priant de s'intéresser pour lui, et d'employer toute son influence pour lui faire obtenir une licence.

Sa première demande fut rejetée parcequ'il n'avait pas de logemens suffisans, et à sa pressante sollicitation, je l'accompagnai deux ou trois fois chez le Dr. King. Comme le Docteur était mon parent, Harkin pensait que je pourrais avoir quelque influence sur lui, et l'engager à s'intéresser pour lui auprès des autres Magistrats ; à la fin, le Docteur ennuyé de nos fréquentes visites et importunités, nous dit, qu'il ferait ce qu'il avait promis, qu'il voterait pour lui faire obtenir sa licence, et ne pouvait rien faire de plus ; qu'il n'avait plus besoin de revenir, qu'il aurait soin d'être présent à l'assemblée des Magistrats ; et il ajouta, que si Harkin avait eu des logemens convenables quand les Magistrats s'étaient assemblés dernièrement, il était plus que probable qu'il aurait obtenu sa licence.

Le Dr. King soignait alors un des enfans de Harkin qui avait mal aux yeux ; et je lui ai entendu dire à Harkin, dans une occasion où nous avons été chez lui, qu'il était honteux de voir comme il négligeait son enfant ; et une fois que j'avais été voir Harkin chez lui, sa femme se plaignit que les yeux de l'enfant n'étaient pas mieux. Je lui demandai pourquoi elle n'avait pas porté l'enfant chez le Docteur : elle répondit, qu'elle avait déjà donné tant de trouble au Docteur King, qu'il lui répugnait de l'importuner d'avantage.

Quelque temps après notre dernière visite chez le Docteur, je rencontrai Harkin ; il me dit, qu'il avait obtenu sa licence, et me remercia des peines que je m'étais données pour lui. Nous marchions ensemble dans King Street, quand nous rencontrâmes le Dr. King ; Harkin le remercia des bontés qu'il avait eues pour lui, comme étranger. La seule observation du Docteur fut "savez-vous que vous avez obtenu une licence," Harkin répondit, oui Monsieur. "De peur que vous ne le sachiez pas, il faudra que vous preniez votre licence d'ici à cinq jours ;" Harkin dit qu'il le savait, et qu'il se proposait de prendre sa licence ce même jour. Harkin dit alors au Docteur ; "il y a quelque temps que vous n'avez visité l'enfant ; il est mieux ; est-ce que vous ne viendrez pas le voir ;" le Docteur répondit qu'il n'avait pas d'objection, et je l'accompagnai jusqu'à la maison de Harkin. Après avoir regardé l'enfant, le Docteur allait partir, quand Harkin lui dit, "Docteur, il est temps que je vous paie pour les soins que vous avez donnés à l'enfant," et en même temps il lui offrit un Souverain ; le Docteur refusa de le recevoir, en disant "ne vous occupez pas de cela à présent, venez chez moi dans quelque temps, et nous arrangerons cela," ou quelque chose de semblable. Harkin répondit, qu'il ferait mieux à tout événement de prendre cet argent, et j'ajoutai moi-même qu'il ferait mieux de ne pas le refuser ; là-dessus il prit le souverain. Le Docteur m'a dit depuis, que le motif de son refus dans cette occasion, c'est qu'il pensait que cela était trop peu pour les soins et les médicamens qu'il avait donnés à l'enfant.

Harkin vint me trouver après cela, et me pria de parler au Dr. King, pour obtenir de lui la permission de tenir table ouverte pour le parti de Sherwood et Munro ; je refusai de le faire, à cause du trouble qu'il avait déjà donné au Docteur. Je dis alors, qu'il pourrait tenir table ouverte pour le parti opposé, (celui de Dunn et Buchanan) en le demandant.

Je déclare de plus, relativement à la conversation qu'Harkin prétend avoir eue avec le Dr. King, le 8 Février 1841, que le Dr. King n'a pas fait les remarques qu'on lui attribue dans cette occasion ; mais qu'au contraire Harkin m'a dit à moi-même, "Je considère que le Dr. King est le seul homme dans Toronto qui aurait pu me faire obtenir ma licence," ou quelque chose de semblable.

WILLIAM LYONS.

Assermenté devant moi à Toronto, }
le 13 Septembre, 1841 }

GEO GURNETT, Echevin.

7.—*Déclaration de George Gurnett, Ecuyer.*

J'ai lu copie de la déclaration que Peter Harkin de cette Cité a faite devant Messieurs les Commissaires Coffin et Fullam, et qu'il a attestée devant moi le 15 Juin dernier, mais que je n'ai pas eu alors occasion de lire.

Comme il est parlé dans cette déclaration de choses qui se sont passées à ma connaissance, et qu'elles sont rapportées avec beaucoup d'inexactitude, je crois devoir les rectifier.

Harkin déclare, "qu'il a été convaincu devant les Echevins Gurnett et Dennison, d'avoir vendu des boissons fortes sans licence, et condamné à une amende de cinq Louis, avec dépens.

était présent, mais non sur le Banc ; il le défendit comme un avocat l'aurait fait, et ob-
 tint des Magistrats siégeans, la promesse que l'amende ne serait pas exigée. ”

Il est vrai que Harkin a été convaincu et condamné à l'amende. Il est vrai que le Dr. King
 (que l'on veut désigner par ce blanc) est venu en Cour pendant le procès et a pris siège à la table ;
 mais il est faux que le Dr. King ait agi comme conseil du défendeur ; il est également faux que
 le Dr. King ait obtenu des membres siégeans la promesse que l'amende ne serait pas exigée. ”
 Mr. l'Echevin Dennison et moi, nous avons dit au défendeur dans cette occasion, comme nous le
 faisons toujours en pareil cas, que s'il était convaincu, les Magistrats n'avaient d'autre alternative
 que d'imposer une amende de cinq à vingt louis ; que cette amende ne pouvait être remise ou ré-
 duite que par l'ordre du gouverneur général ; que si (le déposant) désirait s'adresser à Son Ex-
 cellence, ils lui donneraient tout le loisir de le faire ; et, en effet, l'exécution n'a été émanée
 qu'après lui avoir donné un temps suffisant pour faire cette application. Mais, le Dr. King ne
 s'est mêlé, ni du délai ni de l'émanation de l'exécution.

Harkin déclare un peu plus loin dans sa déposition :

“ Depuis l'Élection, après le grand incendie qui eu lieu à Toronto, l'Echevin
 accusa le Déposant, qui avait fait tous ses efforts pour arrêter le progrès des flammes, d'avoir
 refusé de prêter assistance, et le jour suivant il le condamna à une amende de cinq chelins, et à
 10s. de frais, et l'obligea de payer les dix chelins, faute de quoi ses effets auraient été saisis. ”

Ce passage donne clairement à entendre, que le Dr. King était à la fois accusateur et Juge :
 cela est faux. En consultant les registres dans le Bureau du Greffier, j'y trouve que Peter Har-
 kin a été convaincu le 11 mai dernier, devant l'Echevin Stotesbury et moi, d'avoir refusé d'ai-
 der l'Ingénieur pendant l'incendie, et qu'il a été en effet condamné à une amende de cinq chelins,
 et à dix chelins de frais. Le témoignage sur lequel il a été condamné, est celui de Henry
 Sproatt, Capitaine de la compagnie du feu No. 2, qui n'ayant pas de monde pour faire jouer les
 Pompes, et voyant que Harkin ne faisait rien, il lui demanda de l'assister ; que Harkin s'y refusa
 d'une manière insultante, et qu'il rapporta sa conduite à l'Echevin le (Dr.) King.

J'ai appris du Greffier, que ni l'amende ni les frais n'avaient été payés, dans cette ins-
 tance.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer ici, que lorsque je fus appelé à adminis-
 trer le serment à Harkin et après l'avoir fait, je parlai à l'un des Commissaires, je ne sais lequel,
 mais je crois que c'est Mr. Fullam, et lui représentai, que si le but des Commissaires était
 d'obtenir des renseignemens exacts à l'égard des troubles qui avaient éclaté à Toronto, il me
 semblait que les personnes qu'ils avaient fait venir devant eux (Kearney et Harkin) n'étaient
 pas les plus propres à leur donner ces renseignemens. Je lui dis alors, pourquoi
 l'on ne devait pas ajouter foi à la déclaration de Kearney, et j'ajoutai, qu'il était connu que Harkin
 nourrissait une grande antipathie contre un des Echevins de la Cité, (dont je crus voir le nom
 sur la déposition) et lui expliquai les circonstances qui avaient donné lieu à cette antipathie de sa
 part.—Le Commissaire répondit à cela, qu'il n'ajoutait pas grande foi à ce que Kearney avait dit,
 et que c'était la raison pourquoi les Commissaires n'avaient voulu recevoir sa déclaration que
 sous la foi du serment. Je ne me rappelle pas ce que les Commissaires ont dit par rapport à
 Harkin.

GEO. GURNETT,
 Echevin, de la Cité de Toronto.

Toronto, 18e Août, 1841.

Je dois expliquer ici, pourquoi l'amende à laquelle Harkin a été condamné pour avoir en-
 freint l'Ordonnance de la Cité n'a pas été payée : Harkin plaida qu'étant nouvellement arrivé dans
 la Cité, il ignorait l'existence de cette Ordonnance ; et le Dr. King fit remarquer aux Magistrats,
 que l'objet qu'on avait en vue par cette poursuite était de faire voir au public, qu'il était obligé de
 porter assistance aux incendies, quand il en était requis ; et que ce but serait suffisamment atteint
 en entrant simplement le jugement sans faire payer l'amende. Les Magistrats envisagèrent la
 chose sous le même point de vue.

GEO. GURNETT.

Certificat de l'Echevin Stotesbury.

Je certifie que cette partie de la déclaration de l'Echevin Gurnett, qui a rapport à la con-
 damnation de Peter Harkin, sur le témoignage de Henry Sproate, Capitaine de la Compagnie du
 Feu No. 2, en vertu de l'Ordonnance de la Cité, est correcte et vraie.

CHAS. STOTESBURY,
 Echevin.

Appendice
(O. O.)

16e Sept.

Certificat de l'Echevin Dennisson.

Je certifie que la partie de la déclaration de l'Echevin Gurnett, qui a rapport à la conviction de Peter Harkin, pour avoir vendu des boissons fortes sans licence, et qui contredit celle de Peter Harkin, où il impute certaine conduite au Dr. King en cette occasion, est exacte et vraie.

G. T. DENNISON,
Echevin et J. P.

8.—*Copie de l'Information du Dr. John King.*

CITE' DE TORONTO, }
A SAVOIR :

Information ou plainte de John King, M D.. Echevin, portée devant moi, Charles Stotesbury, Ecuyer, Echevin de la dite Cité, ce 10e jour de Mai, en l'année de notre Seigneur 1841.

Le dénonciateur déclare sous serment, que Samedi dernier, étant à l'Incendie dans *New-Gate Street*, un des Capitaines des Compagnies du feu se plaignit que la Pompe ne pouvait fonctionner faute de bras pour la faire marcher, et il désigna de la main trois personnes auxquelles il avait demandé de l'assistance. Je leur donnai ordre de travailler à la Pompe ; l'une d'elles, Peter Harkin, que je connaissais, refusa d'abord, puis se mit à travailler ; mais ayant tourné le dos, il cessa son travail, et étant debout à rien faire, je lui ordonnai de nouveau de travailler ; il refusa de le faire, et dit que personne ne l'obligerait à travailler, quoiqu'il n'ignorât pas alors que j'étais Magistrat. En conséquence, je demande qu'il soit sommé de répondre à cette plainte ou information.

(Signé)

JOHN KING.

Assermenté devant moi,

CHARLES STOTESBURY,
Echevin.

Je certifie que la présente, est une copie correcte de l'information en cette cause.

CHARLES DALY.

9.—*Copie de la déposition de Henry Sproute.*

Je suis Capitaine de la Compagnie No. 2. Lors de l'incendie, n'ayant pas assez de monde pour travailler à la Pompe, et voyant le défendeur (Harkin) et deux autres personnes qui se tenaient debout à rien faire, je leur demandai de l'assistance ; Harkin refusa ; je lui dis que s'il ne voulait pas travailler il ferait mieux de s'en aller, ou que je le ferais prendre par un Connétable et conduire en Prison ; il dit " je ne vous crains, ni vous ni vos Connétables." Il s'en alla à une petite distance, s'arrêta, et se mit de nouveau à regarder le feu. Je me plaignis au Dr. King, qui lui ordonna de venir nous aider. Il vint en effet, resta quelques minutes et s'en alla de nouveau, avant qu'on put faire jouer la Pompe. Je ne crois pas, à sa mine et son extérieur, qu'il eût déjà travaillé au feu ; il commençait alors à faire jour, je pense.

(Signé)

HENRY SPROATE.

Assermenté devant nous,

(Signé) CHARLES STOTESBURY,
Echevin.

(Signé) GEORGE GURNETT,
Echevin.

Je certifie que la présente, est une copie fidèle de la déposition de Henry Sproute, Capitaine de la Compagnie No. 2.

CHARLES DALY.

10.—Déposition de Charles Daly.

Appendice
(O. O.)

16e Sept.

CITÉ DE TORONTO, }
SAVOIR :

Pardevant moi, George Gurnett, Ecuyer, Echevin de la Cité de Toronto, est personnellement comparu *Charles Daly*, de la Cité de Toronto, Greffier du Conseil de Ville, lequel après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose comme suit : J'étais présent quand Peter Harkon a été traduit devant Messieurs les Echevins Gurnett et Dennison, et accusé d'avoir vendu des boissons enivrantes sans licence. L'offense a été prouvée le 10 Février dernier, par deux personnes nommées Patrick Conney et Anthony O'Hara. L'Echevin King était présent dans la chambre, mais n'a agi ni comme Magistrat, ni comme Conseil du Défendeur, comme le déclare Harkon. Harkon a été condamné à une amende de cinq Louis ; il ne pouvait être condamné à moins d'après le statut, et les Magistrats lui ont donné tout le temps nécessaire pour obtenir de l'Exécutif la remise de l'amende. Il a été condamné à payer immédiatement les frais qui se montaient à dix-sept chelins et neuf deniers, et je crois qu'ils ont été payés le même jour ou le lendemain, à un connétable qu'on avait envoyé chez lui pour cela ; l'amende n'a été prélevée qu'après lui avoir donné un temps suffisant pour présenter sa requête au Gouvernement, ce qu'il n'a jamais fait, je crois. J'ai moi-même ordonné le paiement de l'amende, sans aucun ordre des Magistrats. J'ai reçu l'argent de Harkon, et en ai rendu compte au Chambellan, en la manière ordinaire. Je n'ai pas donné de reçu, car cela est contraire au régleme[n]t du Bureau. Les parties peuvent en tout temps, en consultant les livres du Chambellan, voir s'il a été rendu compte des argens. J'étais aussi présent quand Harkon a été condamné sur le témoignage de Henry Sproat, Capitaine de la Pompe à Feu No. 2, pour avoir refusé d'aider à travailler à la Pompe, contrairement aux réglemens de la Cité, qui veulent que tous ceux qui assistent aux incendies soient tenus d'aider quand ils en sont requis ; ce jugement a été rendu par les Echevins Gurnett et Stotesbury. L'échevin King, qui avait porté cette plainte contre Harkon, était présent, et demanda que l'amende ne fût pas exigée ; en conséquence, on fit l'entrée suivante sur le registre : "condamné à 5s. d'amende, avec dépens ; l'exécution ne devra pas être émanée avant nouvel ordre. Signé, Chs. Stotesbury, Echevin, Geo. Gurnett, Echevin, 11 Mai, 1831." Dans cette poursuite, l'on n'a exigé ni l'amende ni les frais, quoique Harkon jure qu'il ait payé 5s. à compte. Depuis cette époque, la femme de Harkon a porté plainte contre lui, pour l'avoir battue et frappée avec violence, et il a été mis sous caution. D'après sa conduite dans une ou deux occasions, j'aurais la plus grande répugnance à croire toute déclaration de sa part, alors que ses préjugés ou passions sont excités, et je n'hésite pas à dire, que je le considère comme un homme d'un caractère très-méchant et pervers.

CHARLES DALY.

Assermenté devant moi, à Toronto, }
le 11e jour de Septembre, 1841. }GEORGE GURNETT,
Echevin.

Charles Daly déclare de plus, qu'il était présent lorsque Harkon a essayé de voter à la dernière Election de la Cité de Toronto ; l'Officier Rapporteur a refusé de recevoir son vote, et nonobstant cela, il a juré qu'il avait voté pour Dunn et Buchanan.

CHARLES DALY.

Assermenté devant moi, à Toronto, }
les jour et an ci-dessus. }GEORGE GURNETT,
Echevin.

11.—Déposition de George Walton, Ecuyer.

George Walton, Ecuyer, de la Cité de Toronto, un des Coronaires de Sa Majesté pour la Cité de Toronto, et pour le Home District, dépose et dit : qu'avant la dernière élection de la Cité de Toronto, Mr. Sherwood, Mr. Monro, le Dr. King, lui-même et d'autres, ont sollicité les suffrages des Electeurs du St. Laurence Ward ; que, sur le point d'entrer dans la maison du

Appendice
O. O.)
16e Sept.

nommé Peter Harkon, dans Market Street, le Dr. King dit: " Il n'est pas nécessaire d'entrer chez " Harkon, car il est arrivé récemment dans la Cité, et n'a pas le droit de voter ; s'il en avait le droit, " il est probable qu'il voterait pour Sherwood et Munro. " Que pendant la semaine de l'Election, lorsque le dit Peter Harkon se présenta pour voter, le Déposant et le Dr. King se trouvaient alors sur le Hustings, et que ce dernier s'opposa à son suffrage : que le Déposant ne savait pas alors pour qui Harkon avait l'intention de voter, et il croit que le Dr. King ne le savait pas non plus. Que l'adessus Mr. Cameron, conseil de Messieurs Sherwood et Munro, exigea qu'on lui fit prêter le serment de qualification ; que le dit Peter Harkon prit le livre entre ses mains dans la vue de jurer qu'il était qualifié, et que le Déposant et le Dr. King s'y opposèrent, étant notoire qu'il ne pouvait prêter le serment de qualification sans commettre un parjure ;—Que le Dr. King dit en même temps à l'Officier Rapporteur. " Pour l'amour de Dieu, ne lui faites pas prêter ce serment, car il n'est " arrivé à Toronto que dans le mois d'Août ou de Septembre dernier, et n'a pas le droit de voter. " Que l'Officier Rapporteur le questionna alors sur le nom du propriétaire de la maison, et sur d'autres circonstances relatives à son vote, et finalement le renvoya en disant qu'il voulait en imposer, et qu'il n'avait pas le droit de voter ; il le congédia ainsi, au milieu de l'exécration du peuple qui, témoin de toute cette scène, se rua sur lui et l'aurait maltraité, si le Dr. King n'était sorti du Hustings pour le protéger en sa qualité de Magistrat.

Assermenté devant moi, dans la Cité de Toronto, }
ce 11e jour de Septembre, 1841. }

GEORGE GURNETT,

Echevin.

12.—*Déposition de James Bell.*

J'étais au Hustings quand Peter Harkon se présenta pour voter. Il offrit de prêter le serment de qualification, lorsque le Dr. King s'écria : " Pour l'amour de Dieu, ne lui permettez pas de prêter le serment de qualification, car il n'est arrivé dans la Cité que depuis l'automne dernier, " et il fut chassé du Hustings sans pouvoir voter, comme il est dit dans le second paragraphe de l'affidavit précédent.

JAMES BELL,

Assermenté devant moi, }
ce 11e Septembre 1841. }

GEO. GURNETT,

Echevin,

13.—*Extrait du Livre de Poll tenu à la dernière Election pour la Cité de Toronto.*

Mercredi 17e Mars, 1841.
" Peter Harkon "—" Market Street, "—" John Murphy, "—" Propriétaire "—" Au-
" bergiste "—" on se retire pour délibérer. "

Je certifie par le présent, que l'extrait ci-dessus est une copie fidèle de l'entrée qui se trouve sur le Livre de Poll déposé dans mon Bureau, et de plus, qu'il n'y a pas d'autre entrée sous le même nom, dans le dit Livre de Poll.

THOS. AMIOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, }
ce 16e jour de Septembre, 1841. }

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
faits dans le District de QUEBEC, en 1837.

Appendice
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Portneuf.	Grondines,	24	23	10	17	16	14	180	
	Deschambault, .. .	49	41	3	21	34	35		
	Cap Santé,	56	53	13	29	25	55		
	Ecureuils,	7	11	1	6	8	4		
	Pointe aux Trembles, ..	30	29	8	17	24	18		
	St. Augustin,	27	26	14	19	13	21		
	Ste. Catherine,	41	25	4	15	18	33		
Bourg Louis, &c.			
Québec.	Ste. Foy,	27	21	7	15	31	2	216	Deficit 198 do 24 do 47 do 8 do 19 do 45
	Ancienne Lorette, .. .	51	27	10	18	18	42		
	St. Ambroise,	46	38	16	30	31	23		
	Charlesbourg,	38	25	10	22	21	20		
	Beauport,	40	43	10	28	17	38		
	Notre Dame,	300	529	292	380	647	..		
	St. Roch,	245	262	77	274	257	..		
	Hôtel-Dieu,	31	16	..		
	Hôpital-Général,	1	2	6	..		
	Eglise Anglicanne, .. .	70	56	47	88	57	..		
	Eglise Ecossoise, .. .	17	21	11	13	12	13		
	St. Peter's Chapel, .. .	16	18	8	55	24	..		
	St. Andrew's,	47	40	31	33	17	37		
	Valcartier Settlement, Wesleyans,	22	21	13	7	11	25		
Congrégation Militaire, Chapelle des Marins, de la Chapelle St. Paul,	19	23	23	7	19	16			
Mont- morency.	Ange Gardien,	9	14	8	7	6	10	61	
	Château Richer, .. .	19	17	7	11	9	16		
	Ste. Anne,	15	14	8	7	10	12		
	St. Féréol,	10	5	2	5	7	3		
	St Joachim,	13	26	2	8	11	20		
Saguenay.	St. François Xavier, P.R.	7	6	..	4	2	7	317	
	Baie St. Paul,	89	52	6	39	18	84		
	Ste. Agnès,	26	26	3	10	9	33		
	St. Urbain,	18	18	1	5	9	22		
	Isle aux Coudres, .. .	11	11	5	6	6	10		
	Eboulemens,	49	36	5	21	11	53		
Malbaie,	80	63	15	21	14	108			
Orléans.	St. Pierre,	10	15	6	13	9	3	30	
	Ste. Famille,	19	11	3	10	10	0		
	St. François,	7	5	6	3	5	4		
	St. Jean,	24	25	5	20	26	3		
	St. Laurent,	13	10	3	8	5	10		
Protestants des divers Townships,	27	24	..	10	10	31	84	Deficit 20	
Townships Wesleyans, .	27	16	5	2	..	41			
Grosse Isle,	9	5	1	20	14	..			
Mission de St. Dunstan.	7	6	2	1	..	12			
Porté ci-contre..		1661	1737	702	1358	1513		888	Deficit 361

Appendice.
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Lotbinière.	Montant d'autre part..	1661	1737	702	1358	1513		888	Deficit 361
	St. Jean Deschaillons,..	19	29	3	10	9	29		
	Lotbinière,..	62	66	15	41	43	44		
	Ste. Croix,..	53	42	8	17	22	56		
	St. Antoine,..	69	66	14	48	37	50		
	St. Giles,..	5	7	..	2	3	7		
	St. Silvestre,..	64	62	12	13	15	98		
Township de Leeds, et autres..	28	22	17	2	4	44		328	
Dorchester.	St. Nicolas,..	63	61	11	40	20	64		
	Pointe Lévy,..	79	75	34	60	44	50		
	St. Anselme,..	51	57	14	34	26	48		
	St. Henry,..	65	69	5	43	35	56		
	St. Jean Chrysostôme, St. Isidore,..	53	55	11	54	33	21		
	Aubigny,..	30	30	5	12	13	35		
Beauce.		16	13	4	29		303
	Ste. Marie,..	118	111	35	95	58	76		
	St. Joseph,..	43	60	19	48	38	17		
	St. François,..	67	72	14	48	42	49		
	Ste. Claire,..	53	61	4	47	44	23		
Frampton,..	34	36	5	16	8	46			
do. Congregation.	9	12	1	..	2	19		230	
Bellechasse.	Beaumont,..	15	16	8	25	12	..		Deficit 6
	St. Charles,..	50	40	8	44	46	..		
	St. Gervais,..	101	107	33	77	92	39		
	St. Michel,..	37	38	10	38	32	5		
	St. Vallier,..	34	39	19	23	39	6		
	Berthier,..	21	15	7	3	9	24		
St. François..	54	34	14	19	11	58		132	
L'Islet.	St. Pierre, Riv. du Sud,	12	11	5	21	12	..		do. 10
	St. Thomas,..	63	83	19	34	38	74		
	Cap St. Ignace,..	45	47	12	31	22	39		
	Isle aux Grues,..	12	7	2	4	2	13		
	L'Islet,..	71	66	8	62	60	15		
Kamouraska.	St. Jean Port Joli,..	60	61	18	52	71	..		do. 2
	St. Roch..	56	58	12	54	50	10		
	Ste. Anne,..	72	47	15	9	5	105		
	Rivière Ouelle,..	92	84	29	59	47	70		
	Kamouraska,..	93	87	29	44	30	106		
Rimouski.	St. Paschal,..	38	30	19	28	31	9		
	St. André..	65	77	8	37	34	71		361
	Kakouna,..	88	59	9	29	16	102		
	St. Patrice,..	52	33	6	44	41	..		
	Trois Pistoles,..	61	45	6	32	19	55		
L'Isle Verte.	L'Isle Verte,..	52	42	11	8	3	83		
	Rimousky,..	100	99	21	74	54	71		
	St. Simon..	24	33	6	19	19	19		330
TOTAL..		4010	4001	1267	2863	2804		2723	Deficit 379

Québec, 23e Février, 1838.

PERRAULT & BURROUGHS, P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
faits dans le District de QUEBEC, en 1838.

Appendice.
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Portneuf.	Grondines,	38	27	11	17	13	35	199	
	Deschambault,		
	Cap Santé,	66	66	20	32	26	74		
	Écureuils,	15	12	4	4	5	18		
	Pointe aux Trembles, ..	32	42	15	15	14	45		
	St. Augustin,	31	31	7	14	21	27		
Ste. Catherine,			
Québec.	Ste. Foy,	28	18	6	9	9	28		
	Ancienne Lorette,	39	39	19	23	23	27		
	St. Ambroise,	61	49	15	23	30	52		
	Charlesbourg,	28	30	8	22	16	20		
	Beauport,	46	32	9	26	17	35		
	Notre Dame,	309	515	129	242	212	370		
	St. Roch,	271	222	75	187	119	187		
	Hôtel-Dieu,	20	19	..		
	Hôpital-Général,	1	2	4	..		Déficit 39
	Eglise Anglicanne,	52	64	46	52	34	30		do 6
	Eglise Ecossaise,	11	8	16	5	6	8		
	St. Andrew's,		
	Valcartier Settlement, Wesleyans,		
Congrégation Militaire,	33	22	10	49	19	..	do 13		
Mont- morency.	Ange Gardien,	13	16	8	10	9	10	757	
	Château Richer,	24	19	10	11	10	22		
	Stc. Anne,	18	15	3	5	6	22		
	St. Féréol,	10	8	3	3	3	12		
	St. Joachim,	18	21	8	7	7	25		
Saguenay.	St. François Xavier, P.R.	8	12	1	..	2	18	91	
	Baie St. Paul,	51	55	17	28	25	53		
	Ste. Agnès,	25	30	1	7	2	46		
	St. Urbain,	17	20	2	8	5	24		
	Isle aux Coudres,	16	6	4	1	3	18		
	Eboulemens,	30	49	9	18	25	36		
Malbaie,	58	78	26	27	17	92			
Orléans.	St. Pierre,	16	21	4	5	6	26	287	
	Ste. Famille,	14	11	4	13	6	6		
	St. François,	9	10	4	3	5	11		
	St. Jean,	30	18	9	12	11	25		
	St. Laurent,	16	11	6	6	6	15		
Protestants des Town- ships,	83		
Townships, Wesleyans, Chapelle des Marins, Chapelle de St. Paul,	28	25	19	11	6	36			
Grosse Isle,			
Mission de St. Dunstan, St. Peter's Chapel, . .	3	7	3	1	1	8			
Bourg Louis, &c.		Déficit 6	
Congrégation Presbyté- rienne à Leeds,	7	3	1	10			
								54	
Porté ci-contre, ..	1488	1627	541	949	759			1471	Déficit 64

Appendice.
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.			Sépultures.		Augmentation de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.			
Lotbinière.	Montant d'autre part, ..	1488	1627	541	949	759		1471	Déficit 64
	St. Jean Deschailions, ..	25	36	4	10	14	37		
	Lotbinière,	75	69	25	35	28	81		
	Ste. Croix,	52	51	18	29	16	58		
	St. Antoine,	78	67	19	30	25	90		
	St. Giles,	7	5	4	1	3	8		
	St. Silvestre,	72	78	21	14	11	125		
Township de Leeds, et autres.		399	
Dorchester.	St. Nicolas,	77	52	16	25	13	91		
	Pointe Lévy,	80	81	0	42	36	83		
	St. Anselme,	50	52	14	17	18	67		
	St. Henry,	65	74	36	32	27	80		
	St. Jean Chrysostôme,	56	44	8	24	21	55		
	St. Isidore,	31	29	6	7	11	42		
	Aubigny,	17	23	0	0	0	40		
Ditto,	4	3	1	1	0	6		464	
Beauce.	St. Marie,	132	150	47	64	48	170		
	St. Joseph,	70	65	24	22	13	100		
	St. François,	80	60	22	25	24	91		
	St. Claire,	59	71	8	27	35	68		
	Frampton,	29	30	8	16	5	38		
do. Congregation,	9	16	1	1	1	23		490	
Bellechasse.	Beaumont,	26	20	11	12	8	26		
	St. Charles,	49	37	11	28	21	37		
	St. Gervais,	106	122	27	46	35	147		
	St. Michel,	44	33	15	40	13	24		
	St. Vallier,	44	45	14	29	29	31		
	Berthier,	15	13	3	5	6	17		
St. François,	35	35	6	10	10	50		332	
L'Islet.	St. Pierre, Riv. du Sud,	16	19	13	12	14	9		
	St. Thomas,	70	91	13	48	41	72		
	Cap St. Ignace,	53	51	14	18	16	75		
	Isle aux Grues,	8	6	5	3	3	8		
	L'Islet,	63	43	10	46	33	27		
	St. Jean Port Joli,	70	78	20	38	44	66		
St. Roch,	57	69	16	24	35	67		324	
Kamouraska.	Ste. Anne,	83	66	17	29	23	97		
	Rivière Ouelle,	80	101	29	50	34	97		
	Kamouraska,	82	58	20	42	29	69		
	St. Paschal,	55	86	16	37	12	92		
	St. André,	58	61	42	28	23	68		423
Rimouski.	Kakouna,	90	50	13	36	26	78		
	St. Patrice,	53	88	11	24	16	101		
	Trois Pistoles,	57	48	18	15	13	77		
	L'Isle Verte,	57	69	9	16	6	104		
	Rimousky,	118	104	28	26	19	177		
	St. Simon,	29	46	4	8	8	59		596
TOTAL..		3979	4122	1208	2041	1625		4499	Déficit 64

Québec, 16e Février, 1839.

PERRAULT & BURROUGHS, P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
faits dans le District de QUÉBEC, en l'année 1839.

Appendice,
(P. P.)

Comtés	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la Population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Portneuf.	Grondines,	35	23	6	20	8	30	297	
	Deschambault,	48	45	19	17	16	60		
	Cap Santé,	67	61	11	32	34	62		
	Ecureuils,	11	8	4	9	3	7		
	Pointe aux Trembles,	37	32	17	7	20	42		
	St. Augustin,	29	23	13	9	14	29		
	Ste. Catherine,	49	38	14	12	8	67		
Québec.	St. Foy,	16	25	12	21	15	5	853	Déficit 35 do. 8
	Ancienne Lorette,	27	33	16	22	15	23		
	St. Ambroise,	44	49	15	21	31	41		
	Charlesbourg,	32	26	13	20	17	21		
	Beauport,	37	40	13	28	18	31		
	Notre Dame de Québec,	373	408	173	199	87	495		
	St. Roch,	239	284	104	213	165	145		
	Hôtel-Dieu,	18	17	..		
	Hôpital Général,	1	2	6	..		
	Eglise Anglicanne,	50	63	36	33	17	63		
	Eglise Ecosaise,	43	31	24	28	17	29		
	Wesleyans,		
Congrégation Militaire,	22	19	17	34	7	..			
Montmorency.	Ange Gardien,	18	5	5	14	5	4	62	
	Chateau Richer,	17	20	9	16	7	14		
	St. Anne,	18	11	3	7	6	16		
	St. Féréol,	6	7	..	3	..	10		
	St. Joachim,	9	20	6	4	7	18		
Saguenay.	St. François Xavier,	8	9	5	8	1	8	260	
	Baie St. Paul,	57	17	10	35	14	25		
	St. Agnès,	27	22	8	3	8	38		
	St. Urbain,	10	17	2	5	3	19		
	Isle aux Coudres,	10	10	5	1	4	15		
	Malbaie,	70	66	28	18	23	95		
Eboulemens,	42	46	10	19	9	60			
Orléans.	St. Pierre,	6	11	6	8	7	2	39	Déficit 1
	St. Famille,	16	19	5	8	14	13		
	St. François,	5	9	2	6	9	..		
	St. Jean,	16	25	7	25	9	7		
	St. Laurent,	13	16	5	7	5	17		
Lotbinière.	Stoneham,	16	11	3	27	67	Déficit 26
	Lake Beauport,	9	4	2	..	2	11		
	St. Jean d'Ecosse,	17	13	15	9	5	16		
	Congregationists,	4	4	2	8		
	St. Pierre,	13	8	8	33	14	..		
	St. Paul,	21	14	14	21	9	5		
	St. Jean Deschailions,	28	25	9	15	11	27		
Lotbinière,	56	63	11	26	33	60			
St. Croix,	47	51	5	23	26	49			
St. Antoine,	75	59	17	29	29	76			
St. Giles,	4	5	4	9			
St. Sylvestre.	62	97	24	12	8	139			
Porté ci-contre,		1859	1892	738	1100	783		1938	Déficit 70

Appendice.
(P. P.)

Comtés	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Dorchester.	Montant d'autre part....	1859	1892	738	1100	783		1938	Déficit 70
	St. Nicolas,	57	77	27	25	17	92		
	Pointe Lévy,	81	82	21	54	34	75		
	Aubigny,	4	8	1	..	1	11		
	St. Henri,	56	55	21	27	21	63		
	St. Anselme,	71	58	30	35	33	61		
	St. Jean Chrysostôme, St. Isidore.	65 42	39 28	15 11	33 11	24 13	47 46		
Beauce.	Ste. Marie,	132	164	42	51	45	200	395	
	St. Joseph,	69	62	26	18	23	90		
	St. François,	89	71	24	22	9	129		
	Ste. Claire,	74	47	13	27	21	73		
	Frampton,	33	35	9	10	8	50		
Bellechasse.	Beaumont,	28	19	14	12	13	22	542	
	St. Charles,	39	46	16	26	30	29		
	St. Gervais,	95	102	33	41	50	106		
	St. Michel,	31	30	33	31	30	..		
	St. Vallier,	47	46	15	15	17	61		
	Berthier,	10	8	3	7	8	3		
	St. François,	32	32	9	14	6	44		
L'Islet.	St. Pierre,	28	24	6	13	12	27	265	
	St. Thomas,	69	85	12	38	19	97		
	Cap St. Ignace.....		
	Isle aux Grues.....	12	12	3	4	3	17		
	L'Islet,	62	49	13	33	26	52		
	St. Jean Port Joli, St. Roch.	46 48	28 47	22 21	37 25	20 20	17 50		
	Kamouraska.	Ste. Anne,	52	58	11	48	41	21	260
Rivière Ouelle.....		75	59	22	35	31	68		
Kamouraska,		80	73	23	25	20	108		
St. Paschal,		56	49	8	13	8	84		
St. André.		59	68	17	21	17	89		
Rimousky.	Kakouna,	51	82	12	32	5	96	370	
	St. Patrice,	61	46	18	25	15	67		
	Trois Pistoles,.....	51	43	12	21	13	60		
	Isle Verte,	54	35	6	11	13	65		
	Rimousky,	115	100	29	37	28	150		
	St. Simon et St. Fabien,	34	34	11	14	6	48		
Townships.	Frampton et Standon, Grosse Isle,	14 2	14 2	2 ..	1 ..	2 2	25 2	486	
	Leeds,	36	12	9	48		
	Do. Congrégation Pres- bytérienne.	22	16	10	38		
								113	
	TOTAL....	3941	3837	1368	1992	1487		4369	Déficit 70

Québec, 31e. Décembre, 1839.

PERRAULT & BURROUGHS, P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES faits dans le District de QUEBEC, en 1840.

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Portneuf.	Grondines,	29	23	10	20	13	19	308	
	Deschambault, .. .	40	47	19	13	15	59		
	Cap Santé,	56	71	20	21	25	81		
	Ecureuils,	11	13	4	2	6	16		
	Pointe aux Trembles, ..	41	35	12	16	14	46		
	St. Augustin,	38	30	29	23	13	32		
	Ste. Catherine,	46	35	18	15	11	55		
Québec.	Ste. Foy,	27	20	11	27	19	1	446	
	Ancienne Lorette, .. .	38	35	29	20	15	38		
	St. Ambroise,	53	47	12	31	34	35		
	Charlesbourg,	24	31	12	22	23	10		
	Beauport,	48	49	22	30	21	46		
	Notre Dame,	387	420	206	340	305	162		
	St. Roch,	312	271	133	284	264	35		
	Hôtel-Dieu,	24	21	..		
	Hôpital-Général,	4	5	..		
	Eglise Anglicanne, .. .	70	64	38	74	51	9		
	Eglise Ecossoise,	38	31	39	26	26	17		
	Wesleyans,	37	35	21	9	4	59		
	Congrégation Militaire,	18	21	8	29	16	..		
St. Jean d'Ecosse,	22	12	15	18	3	13			
Chapelle des Marins, Chapelle St. Paul,	28	20	5	16	11	21			
St. Peter's Chapel,	8	13	6	32	17	..			
Mont- morency.	Ange Gardien,	8	15	7	10	10	3	37	
	Château Richer,	22	23	10	20	15	10		
	Ste. Anne,	13	16	8	11	6	12		
	St. Féréol,	10	6	2	10	6	..		
	St Joachim,	15	14	10	10	7	12		
Saguenay.	St. François Xavier, P.R.	10	7	6	5	3	9	242	
	Baie St. Paul,	76	61	22	29	32	76		
	Ste. Agnès,	27	32	8	10	8	41		
	St. Urbain,	19	15	4	9	5	20		
	Eboulemens,	42	34	19	23	20	33		
	Isle aux Coudres,	12	10	10	9	9	4		
Malbaie,	88	58	40	43	44	59			
Orléans.	St. Pierre,	8	20	13	5	6	17	53	
	Ste. Famille,	15	9	8	6	7	11		
	St. François,	7	8	8	5	5	5		
	St. Jean,	17	17	11	16	15	3		
	St. Laurent,	17	13	7	5	8	17		
Townships, &c.	Stoneham,	194	Déficit 17
	Lac Beauport,	10	6	1	1	2	13		
	Congregationists,	23	20	3	1	..	42		
	Frampton and Standon	13	13	7	2	1	23		
	Grosse Isle,	12	16	3	32	13	..		
	Leeds,		
	Do. Congrégation Pres- byterienne,		
	St. Giles, Missions, Township of Ireland, Propagation de l'Evan- gile,	1	4	1	..	2	3		
	14	19	9	1	3	29			
	37	50	3	3	..	84			
Porté ci-contre, ..		1887	1809	889	1362	1159		1280	Déficit 105

Appendice.
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries et Townships.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la population tirée des Baptêmes et Sépul- tures.	Total par Comtés de l'augmen- tation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Lotbinière.	Montant d'autre part, ..	1887	1809	889	1362	1159		1280	Déficit 105
	St. Jean Deschaillons, ..	22	25	3	10	13	24		
	Lotbinière,	77	58	21	48	28	59		
	Ste. Croix,	44	46	14	17	16	57		
	St. Antoine,	70	72	29	25	22	95		
	St. Giles,	10	17	..	1	2	24		
	St. Sylvestre,	72	93	22	10	16	139	398	
Dorchester.	St. Nicolas,	57	70	23	17	8	102		
	Pointe Lévy,	114	120	33	37	36	161		
	Aubigny,	8	4	3	3	1	8		
	St. Henry,	58	75	21	28	36	69		
	St. Anselme,	54	63	26	23	36	58		
	St. Jean Chrysostôme, St. Isidore,	66 32	29 44	10 11	25 8	27 8	43 60		501
Beauce.	Ste. Marie,	146	90	73	68	51	117		
	St. Joseph,	73	63	35	22	21	93		
	St. François,	73	102	31	26	17	132		
	Ste. Claire,	57	76	13	12	29	92		
	Frampton,	33	35	10	14	9	45		
	St. Marguerite de Jo- liette,	3	..	1	..	2		481
Bellechasse.	Beaumont,	13	30	13	10	15	18		
	St. Charles,	45	32	30	15	16	46		
	St. Gervais,	116	112	39	57	46	125		
	St. Michel,	44	35	20	26	15	38		
	St. Vallier,	48	41	24	19	20	50		
	Berthier,	7	9	4	7	5	4		
	St. François,	40	21	8	8	8	45		326
L'Islet.	St. Pierre, Riv. du Sud, St. Thomas,	30 78	41 66	10 29	17 49	9 49	45 46		
	Cap St. Ignace,	49	51	21	19	21	60		
	Isle aux Grues,	9	11	1	3	3	14		
	L'Islet,	48	96	23	24	44	76		
	St. Jean Port Joli,	67	68	31	39	54	42		
	St. Roch,	61	50	19	26	17	68		351
Kamouraska.	Ste. Anne,	71	62	13	33	23	77		
	Rivière Ouelle,	86	86	28	38	57	77		
	Kamouraska,	58	75	23	37	35	61		
	St. Paschal,	66	80	16	25	30	91		
	St. André,	78	58	27	33	19	84		390
Rimousky.	Kakouna,	55	74	24	24	14	91		
	St. Patrice,	73	48	29	22	29	70		
	Trois Pistoles,	53	57	10	23	7	80		
	L'Isle Verte,		
	Rimousky,	101	99	19	39	21	140		
	St. Simon et St. Fabien,	36 39	39	9	9	4	62		443
	TOTAL..	4285	4235	1737	2359	2096		4170	Déficit 105.

Québec, 16e Février, 1841.

PERRAULT & BURROUGHS, P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
dans le District de MONTREAL, durant l'année 1837.

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.			Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Montréal.	Montréal, Eg. Paroissiale	681	643	193	687	601	36	.			Point de retour.
	Eglise Anglicane,			
	Eglise d'Ecosse, Rue St. Gabriel,			
	Pointe Claire,	36	43	11	26	10	43	.			
	Hôpital Général, ..	1	4	..	59	76	..	130			
	Ste. Geneviève,	64	62	22	29	21	77	.			
	Sault au Récollet, ..	34	38	17	26	31	15	.			
	Congrégation Américaine	8	9	9	9	14	..	6			
	Eglise Baptiste, de Ste. Hélène,			Point de retour.
	Presbitérienne de Lachine	12	10	3	2	3	17	.			
	Catholique de Lachine,	24	26	12	25	31	..	6			
	St. Laurent,	68	46	14	24	30	60	.			
	Ecoissaise Unic,	13	12	22	11	7	7	.			
	Eglise Baptiste,	8	7	15	.			
	Longue Pointe,	20	13	11	11	14	8	.			
	Pointe aux Trembles,	19	13	7	6	7	21	.			
Rivière des Prairies,	28	23	4	9	13	29	.				
Ste. Anne du Bout de l'Isle,	14	22	3	4	9	23	.				
Garnison de Montréal,			Point de retour	
Eglise Congrégationelle,	5	13	6	7	5	6	.				
Eglise libre Congrégationelle,	3	2	1	3	2	..	.				
Congrégation Wesleyenne	56	42	17	12	21	65	.				
		1094	1031	352	950	895	422	142	280	142	
Lachenaie.	St. Esprit,	79	59	11	36	23	79	.			
	St. Lin,	56	64	13	27	28	65	.			
	St. Roch,	58	61	25	23	38	58	.			
	Lachenaie,	34	25	12	18	16	25	.			
	St. Henry de Mascouche, Kilkenny,	61	62	11	39	37	47	.			
		210	294	79	143	146	315	.	315	.	
Lacadie.	St. Cyprien,	123	109	39	41	24	167	.			
	St. George,	82	65	17	27	21	99	.			
	St. Valentin,	59	63	11	20	16	86	.			
	Odelltown,			Point de retour.
St. Régis,	15	30	11	10	9	26	.				
		279	267	78	98	70	378	.	378	.	
Missiskoui.	Stanbridge,	3	3	6	3	4	..	1			
	Dunham, Sud,	8	6	1	1	1	12	.			
	Dunham, Nord,	4	6	15	1	2	7	.			
	St. Armand, Ouest, ..	1	10	2	1	2	8	.			
	St. Armand, Est,			
St. Armand, Methodiste,	14	23	12	47	.				
		30	58	37	6	9	74	1	73	1	
	Porté en l'autre part,								1046	143	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminution.			
Lac des Deux Montagnes.	Montant de l'autre part,								1046	148	
	Chatham,	10	14	1	23	.			
	Grenville and Bucking- ham, Catholiques,	34	45	5	79	.			
	Lachute, Argenteuil,	6	6	7	4	3	5	.			
	Lac des deux Montagnes,	30	35	18	20	18	27	.			
	Grenville &c. Protestants,	41	36	23	6	3	68	.			
	Ste. Scholastique,	127	117	30	62	72	110	.			
	St. Benoit,			
	St. André d'Argenteuil,	46	34	10	24	32	24	.			
	St. Eustache, Catholiques	95	75	14	50	24	96	.			
St. Eustache, Protestants,	3	3	.				
St. Colomban,	16	30	4	2	5	39	.				
St. Hermas,	39	48	8	28	12	47	.				
		447	440	119	196	170	521	.	521	.	
Vaudreuil.	St. Dominique,	5	5	..	15	11	..	16			
	St. Ignace du Côteau du Lac,	82	73	17	21	16	118	.			
	St. Polycarpe,	68	81	14	42	35	72	.			
	Soulanges,	42	48	18	24	15	51	.			
	Rigaud,	116	112	20	42	44	142	.			
	Côteau du Lac, Anglais,	17	10	2	..	3	24	.			
	Isle Perrot,	20	9	5	8	10	11	.			
Vaudreuil,	65	63	22	34	24	70	.				
		415	401	98	186	158	488	16	472	16	
Rouville.	St. Mathias,	40	42	16	13	18	51	.			
	Caldwell's Manor, &c.	18	9	7	5	5	17	.			
	St. Hilaire de Rouville,	23	25	9	16	13	19	.			
	St. Jean Baptiste,	78	60	27	28	25	85	.			
	Ste. Marie,	167	165	49	59	40	233	.			
	St. Athanase,	106	106	25	26	20	166	.			
		432	407	133	147	121	571	.	571	.	
Verchères.	Verchères,	71	61	21	20	32	80	.			
	Belœil,	48	57	15	29	17	59	.			
	St. Antoine,	40	37	9	23	22	32	.			
	Varennes,	402	106	23	53	42	112	.			
	Contrecoeur,	33	30	12	16	15	32	.			
	Ste. Marie,	38	31	11	14	12	43	.			
		332	322	91	155	141	358	.	358	.	
Berthier.	Berthier.	134	120	29	42	59	153	.			
	Ste. Elizabeth,	117	113	29	66	57	107	.			
	St. Philippe de Kildare,	39	33	5	21	10	41	.			
	St. Cuthbert,	58	53	19	23	30	58	.			
	Ste. Mélanie,	21	27	4	19	14	15	.			
	Isle du Pads,	20	14	5	9	7	18	.			
	Lanoraie,	34	31	6	23	13	29	.			
	St. Paul de Lavaltrie,	86	106	18	27	38	127	.			
	St. Berthelemy du Sablé,	37	45	15	23	21	38	.			
St. Antoine de Lavaltrie,	22	25	8	18	28	1	.				
Lac Maskinongé,			Point de retour.	
		568	567	138	271	277	587	.	587	.	
Porté en l'autre part, ..									3555	159	

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisse.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminution.			
	Montant de l'autre part,	3555	159	
Richelieu.	St. Ignace,			{ Point de Retour.
	St. Charles,			
	St. Ours,	65	51	11	44	35	37	..			
	William Henry,	4	14	2	20	5	..	7			
	St. Denis,	74	71	..	65	52	28	..			
	St. Jude,	49	32	10	23	21	37	..			
	Sorel, Catholiques....	137	147	40	88	82	114	..			
		329	315	63	240	195	216	7	209	7	
l'Assomption.	L'Assomption,	87	83	6	46	54	70	..			
	Rawdon, St. Grégoire,	16	13	1	4	5	20	..			
	Repentigny,	31	40	11	19	14	38	..			
	St. Sulpice,	25	28	5	14	17	22	..			
	St. Jacques,	154	132	45	70	65	151	..			
		313	296	68	153	155	301	..	301	..	
Terrebonne.	Terrebonne,	59	58	13	36	38	43	..			
	St. Vincent de Paule,	67	49	15	32	29	55	..			
	Ste. Anne des Plaines,	48	44	14	31	10	51	..			
	Ste. Thérèse de Blain- ville,	70	70	24	53	67	20	..			
	St. Martin,	86	71	27	39	71	47	..			
	Ste. Rose,	84	58	16	34	37	71	..			
	St. André, Catholiques,			Point de retour.
	St. Andrew, Protestants,	6	4	6	8	..	2	..			
St. Jérôme,	59	76	17	41	52	42	..				
		479	430	132	274	304	331	..	331	..	
Ottawa.	Petite Nation,	32	25	8	14	7	36	..			
	Hull &c.			Point de retour.
		32	25	8	14	7	36	..	36	..	
St. Hyacinthe.	St. Paul, Yamaska Moun- tain,	20	13	4	3	2	28	..			
	St. Aimé,	71	77	15	17	40	91	..			
	Présentation,	29	35	10	18	28	18	..			
	St. Anicet,	15	18	3	33	..			
	St. Pie,	98	89	17	41	54	92	..			
	Ste. Rosalie,	48	28	11	20	14	42	..			
	St. Césaire,	118	118	2	57	19	160	..			
	St. Damase,	78	61	17	56	32	51	..			
	St. Hyacinthe,	147	173	33	77	82	161	..			
	St. Simon,	23	24	12	10	17	20	..			
St. Hugues,	46	42	9	13	22	53	..				
		693	678	133	312	310	749	..	749	..	
Shefford.	Shefford,	8	12	8	4	4	12	..			{ Point de Retour.
	Stukely, Brome,			
	Méthodistes Wesleyens.			
		8	12	8	4	4	12	..	12	..	
	Porté en l'autre part,								5193	166	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tion.	Diminu- tion.			
Chambly.	Montant de l'autre part,	5193	166	
	Boucherville,	71	61	23	53	51	28	.			
	St. Jean, Catholiques,	72	60	20	15	23	24	.			
	St. Jean, Protestants,	8	6	1	13	6	..	5			
	Chambly, Protestants,	9	8	4	4	2	11	.			
	Chambly, Catholiques,	88	95	27	40	32	111	.			
	St. Luc,	34	33	3	9	11	47	.			
Longueuil,	81	87	23	44	58	66	.				
		363	350	106	178	183	337	5	352	5	
Beauharnois.	Beechridge (Mission),	21	23	5	2	2	40	.			Point de retour.
	Dundee &c.			
	St. Clément,	66	68	22	37	30	67	.			
	St. Isidore,	68	62	19	20	15	93	.			
	St. Régis,			Point de retour.
	Ormstown,	14	9	1	2	..	21	.			
	Hinchinbrooke,			Point de retour.
	St. Timothé,	63	70	13	16	12	105	.			
Ste. Martine (Mission),	8	12	2	..	1	19	.				
Ste. Martine,	128	111	21	46	45	148	.				
		366	355	83	123	105	493	.	493	.	
Laprairie.	St. Constant,	72	63	28	21	25	89	.			
	St. Edouard,	104	93	13	42	27	131	.			
	St. Philippe,	73	57	14	33	17	80	.			
	Laprairie, Catholiques,	91	88	35	48	55	76	.			
	Sault St. Louis,	26	30	16	12	12	32	.			
	Chateauguay,	105	81	20	36	27	123	.			
	Laprairie, Protestants,	4	3	2	1	..	6	.			
Blairfindie,			Point de retour.	
St. Rémi,	64	65	6	11	25	93	.				
		539	483	134	204	188	630	.	630	.	
Stanstead.	Stanstead, Méthodistes,	11	20	7	5	6	20	.			
	Hatley &c.			Point de retour.
	Chatham,	10	14	1	23	.			
	Henrysburgh, Méthodistes	7	1	6	.			
		28	34	7	5	8	49	.	49	.	
Augmentation totale en 1837,									6717	171	

Bureau des Protonotaires

Montréal 31e Mars 1838

MONK & MORROGH,
P. K. B.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES,
dans le District de MONTREAL, durant l'année 1838.

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.	
		Males.	Femelles.		Males.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.				
Montreal.	Montréal, Eg. Paroissiale	668	553	180	392	388	441	.	750	110		
	Eglise Anglicane, ..	82	65	35	62	40	45	.				
	Eglise Ecossaise, Rue Ste. Hélène,				Point de retour.
	Eglise Ecossaise, Rue St. Gabriel,				Point de retour.
	Eglise Ecossaise, Rue St. Pierre,	17	23	10	16	11	13	.				
	Chapelle Méthodiste, Américaine Presbitérienne,	12	7	4	4	2	13	.				Point de retour.
	Eglise Congrégationnelle, Garnison,	13	7	2	5	2	13	.				
	Hôpital Général,	21	31	5	19	10	23	.				
	Eglise libre Congrèga- tionnelle,	1	5	..	44	72	..	110				Point de retour.
	Congrégation Wesléyenne	35	30	16	8	17	40	.				Point de retour.
	Eglise de Ste. Hélène, (Baptiste,)				Point de retour.
	Ecossaise-Unie Séparée, Ste. Anne du Bout de l'Isle,	12	11	11	5	5	13	.				
	Pointe Claire,	18	10	4	8	4	16	.				
	Ste. Geneviève,	25	48	11	15	14	44	.				
	Sault au Récollet,	60	83	16	49	45	49	.				
	St. Laurent,	43	36	14	18	61	..	.				
	Rivière des Prairies,	50	61	12	22	22	67	.				
	Pointe aux Trembles,	28	19	5	15	12	20	.				
	Longue Pointe,	28	16	5	12	6	26	.				
Lachine, Catholiques,	15	24	7	14	9	16	.					
Lachine, Protestants,	20	26	10	19	10	17	.					
	6	2	4	4	..	4	.					
	1154	1057	351	731	730	860	110					
Ottawa.	Petite Nation,	33	18	11	7	3	41	.	48	.	Point de retour,	
	Hull, &c.				
	Gore,	1	3	4	.				
	Mission de l'Eglise Anglicane,	1	2	3	.				
	35	23	11	7	3	48	.					
Vaudreuil.	Vaudreuil,	68	67	22	36	24	75	.	418	.	Point de retour.	
	Isle Perrot,	21	14	6	9	6	20	.				
	Rigaud,				
	Soulanges,	46	59	18	23	21	61	.				
	St. Polycarpe,	87	97	24	22	26	136	.				
	Côteau du Lac,	12	7	2	5	1	13	.				
	St. Dominique,	7	12	1	8	4	7	.				
St. Ignace,	58	81	22	17	16	106	.					
	299	337	95	120	98	418	.					
Lac des Deux Montagnes.	Ste. Scholastique,	110	158	24	84	153	31	.	319	.	{ Point de Retour.	
	St. Coloman,	15	10	..	7	2	16	.				
	St. Thomas,				
	St. Andrews,				
	St. Eustache,	181	188	57	110	88	171	.				
	St. Eustache, Protestants,	2	7	2	9	.				
	St. Benoit,	79	76	25	47	45	63	.				
	Lac des deux Montagnes, La Chute, Argenteuil,	25	22	2	14	18	15	.				
	15	6	14	4	3	14	.					
	427	467	124	266	309	319	.					

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Terrebonne.	Montant de l'autre part,								1535	110	Point de retour.
	St. Jérôme,	102	96	31	41	42	115	.			
	Terrebonne,	46	58	18	40	32	32	.			
	Ste. Rose,	58	63	14	35	24	62	.			
	St. Vincent de Paule,	67	74	14	30	39	72	.			
	St. Martin,			
	Ste. Anne des Plaines,	50	67	10	22	28	67	.			
	Ste. Thérèse, Blainville,	69	120	21	36	63	90	.			
	St. André, Catholiques,	35	40	17	25	32	18	.			
	St. Thérèse, Anglais,	24	6	1	..	1	29	.			
St. André, Protestants,	42	56	13	19	12	67	.				
		493	580	139	248	273	552	.	552	.	
Lachenaie.	Lachenaie,	23	30	8	25	22	6	.			Point de retour.
	St. Henri de Mascouche,	46	64	12	34	43	33	.			
	St. Roch,	70	69	31	46	51	42	.			
	St. Lin,	63	55	14	19	44	55	.			
	Kilkenny,	7	14	2	1	..	20	.			
		209	232	67	125	160	156	.	156	.	
L'Assomption.	L'Assomption,	100	92	23	55	63	74	.			Point de retour.
	St. Jacques, ...	150	136	42	84	89	113	.			
	St. Sulpice,	23	18	11	16	22	2	.			
	Répentigny,	30	33	14	26	11	26	.			
	St. Grégoire de Rawdon,	9	11	4	9	2	9	.			
	St. Ours du St. Esprit,	55	82	15	36	57	44	.			
St. Grégoire,				
		367	372	109	226	245	268	.	268	.	
Berthier.	Berthier,	113	124	44	71	55	111	.			Point de retour.
	St. Antoine de Lavaltrie,	35	31	10	7	20	39	.			
	St. Paul de Lavaltrie,	64	103	30	32	68	67	.			
	Ste. Elizabeth,	136	164	42	67	65	168	.			
	St. Cuthbert,	50	49	25	24	30	45	.			
	Lanoraie,	24	24	10	19	30	..	1			
	Lac Maskinongé, Kildare			
	St. Barthélemy du Sablé	41	43	20	13	23	48	.			
	Isle du Pads,	15	19	5	7	6	21	.			
	Ste. Mélanie,	25	36	5	19	7	35	.			
St. Philippe de Kildare,	38	51	7	33	27	29	.				
		541	644	198	292	331	563	1	562	1	
Richelieu.	St. Ours,	75	60	19	38	36	61	.			Point de retour.
	St. Denis,	73	81	18	59	45	50	.			
	St. Charles,	28	27	11	18	17	20	.			
	Sorel,	132	150	41	49	58	175	.			
	William Henry,	12	14	3	10	3	14	.			
		321	332	92	174	159	320	.	320	.	
St. Hyacinthe.	St. Aimé,	79	59	12	39	31	68	.			Point de retour.
	St. Hyacinthe,	140	133	40	72	62	139	.			
	St. Jude,	51	50	10	29	25	47	.			
	St. Damase,	59	76	21	43	31	61	.			
	St. Césaire,	103	99	18	57	41	104	.			
	St. Hugues,	31	61	11	27	21	44	.			
St. Pie,	107	89	16	54	41	101	.				
	Porté en l'autre part,	570	567	128	321	252	564	.	3393	111	

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminui- tion.			
St. Hyacinthe.	Montant de l'autre part,	570	567	128	321	252	564	.	3393	111	
	St. Paul, Mgne. Yamaska	5	10	4	4	3	8	.			
	St. Simon,	31	24	9	14	13	25	.			
	Ste. Rosalie,	34	48	6	10	21	51	.			
	Ste. Anicet,	13	13	8	1	..	25	.			
		653	662	155	350	289	676	1	676	.	
Rouville.	Ste. Marie de Monnoir, Caldwell and Christie Manor,	174	164	49	75	77	186	.			
	St. Jean Baptiste,	21	31	11	15	15	22	.			
	St. Mathias,	52	76	20	28	23	77	.			
	St. Mathias,	41	44	23	19	18	48	.			
	St. Athanase,	101	114	25	28	44	143	.			
	Présentation,	33	20	13	16	34	3	.			
	St. Hilaire de Rouville,	23	25	9	18	18	12	.			
		445	474	150	199	229	491	.	491	.	
Verchères.	Verchères,	48	60	14	23	21	64	.			
	St. Antoine,	32	56	11	16	22	50	.			
	Varennes,	76	105	25	33	33	115	.			
	Contrecoeur,	39	44	11	8	20	55	.			
	Belœil,	58	44	20	28	29	45	.			
	St. Marc,	32	36	13	15	22	31	.			
		285	345	94	123	147	360	.	360	.	
Chambly.	Chambly, Catholiques,	67	123	39	36	39	115	.			
	Chambly, Protestants,	7	9	16	.			
	Longueuil,	69	78	27	42	37	68	.			
	Boucherville,	76	72	24	30	45	73	.			
	St. Luc,	26	24	11	18	6	26	.			
	St. Hilaire,			
	St. Jean, Catholiques,	55	53	18	23	22	63	.			
St. Jean, Protestants,	7	11	4	9	4	5	.			Point de retour.	
		307	370	123	158	153	366	.	366	.	
Laprairie.	St. Constant,	55	85	23	22	36	82	.			
	Laprairie, Catholiques,	87	97	19	41	47	96	.			
	Laprairie, Protestants,	13	3	9	7	1	8	.			
	Sault St. Louis,	31	28	9	26	22	11	.			
	Chateauguay,	80	93	25	45	39	89	.			
	St. Philippe,	39	103	21	19	36	87	.			
	St. Edouard,	80	111	24	25	23	143	.			
		385	520	130	185	204	516	.	516	.	
Lacadie.	Blairfindie,	72	103	29	45	26	104	.			
	St. Cyprien,	117	109	28	41	49	136	.			
	St. Valentin,	65	81	10	23	13	110	.			
	St. Rémi,	60	64	12	27	20	77	.			
	Odelltown,	19	12	8	7	1	23	.			
	Missions Catholiques et Townships, &c. Révd. —Moore,			
	St. George,	58	109	20	19	34	114	.			Point de retour.
	Porté en l'autre part,	391	478	107	162	143	564	.	564	.	
									6366	111	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.			Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.	Augmen- tion.	Diminu- tion.			
	Montant de l'autre part,								6366	111	
Beauharnois.	St. Clément,	56	65	15	51	27	43	.			
	Beauharnois,	8	10	2	3	..	15	.			
	Georgetown, Nord et Sud,	17	17	3	1	..	33	.			
	St. Timothé,	70	68	18	31	22	85	.			
	St. Régis,	24	37	6	8	8	45	.			
	St. Isidore,	57	75	21	25	23	84	.			
	St. Martine,	199	205	61	98	82	224	.			
	Hinchinbrooke,			Point de retour.
	Ormstown,	12	11	3	23	.			
	Georgetown, &c.....	11	9	3	1	..	19	.			
	Places Extra-Paroissiales	17	25	42	.			
	Hemmingford,	14	14	4	5	4	19	.			
	Circuit de Russeltown, Méthodistes,	29	22	2	4	3	44	.			
Mission Beechridge	14	14	7	1	3	24	.				
Dundee,	71	77	13	148	.				
		599	649	158	228	172	848	.	848	.	
Stanstead.	Stanstead,	7	13	11	4	4	12	.			Point de retour.
	Hatley,			
	Chatham,	8	14	1	1	2	19	.			
	Henry'sburg,	1	1	..	2	3	..	3			
	Huntingdon,	4	3	3	1	..	.			
	Bolton Circuit,	2	1	3	.			
	Potton Circuit,	1	1	14	2	1	..	1			
Grenville et Chatham,	47	25	29	3	1	68	.				
		66	59	58	15	12	102	4	98	4	
Missiskoui.	St. Armand, Est,	6	8	9	6	9	..	1			
	St. Armand, Ouest,	6	4	8	3	2	5	.			
	St. Armand, Méthodistes, Méthodistes Wesléyens,	7	19	3	3	8	15	.			
	St. Armand,	14	33	18	3	4	40	.			
	Dunham, Nord,	1	1	12	2	1	..	1			
	Dunham, Sud,	3	..	5	2	3	..	2			
Stanbridge,			Point de retour.	
		37	65	55	19	27	60	4	56	4	
Shefford.	Shefford,	10	5	5	3	1	15	.			
	Stukely, Brome,			{ Point de Retour.
	Méthodistes Wesléyens,			
		10	9	5	3	1	15	.	15	.	
Augmentation totale en 1838, 7383									119		

Bureau des Protonotaires,

Montréal, 15e Mars, 1839

MONK & MORROGH,
P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
dans le District de MONTREAL, durant l'année 1839.

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Montréal.	Montréal, Eg. Paroissiale	675	642	263	451	427	439	.			
	Eglise Anglicane,	73	74	45	56	54	37	.			
	Eglise Ecossaise, Rue Ste. Hélele,			Point de retour.
	Eglise Ecossaise, Rue St. Gabriel,			Point de retour.
	Eglise Ecossaise, Rue St. Pierre,	29	31	23	11	8	41	.			
	Chapelle Méthodiste,	3	4	1	3	2	2	.			
	Eglise Presbitérienne de Montréal en liaison avec le Synode Associé en Angleterre,	13	14	20	8	3	16	.			
	Américaine Presbitérienne,	7	4	5	1	1	9	.			
	Eglise Congrégationelle,	13	10	11	5	12	6	.			
	Garnison,	41	33	14	35	6	33	.			
	Hôpital Général,	1	2	..	66	56	..	119			
	Eglise libre Congrèga- tionelle,			Point de retour.
	Congrégation Wesléyenne,	24	18	20	2	3	37	.			
	Eglise de Ste. Hélele, (Baptiste),			Point de retour.
	Eglise-Unie Séparée, Ste. Anne du Bout de l'Isle,			Point de retour.
	Pointe Claire,	16	21	14	5	2	30	.			
	Pointe Claire,	31	38	11	24	15	30	.			
	Ste. Geneviève,	88	66	29	35	29	90	.			
	Sault au Récollet, ..	44	40	18	18	18	48	.			
	St. Laurent,	61	65	20	30	31	65	.			
Rivière des Prairies,	28	17	9	19	8	18	.				
Pointe aux Trembles,	25	27	10	25	13	14	.				
Longue Pointe,	19	14	11	4	11	18	.				
Lachine, Catholiques,	22	24	9	19	9	18	.				
Lachine, Protestants,			Point de retour	
Lachine, Ecossais Pres- bitériens,	5	7	3	3	1	8	.				
		1218	1151	536	820	709	959	119	840	119	
Ottawa.	Petite Nation,	32	29	3	4	3	54	.			
	Mission de Grenville,	24	22	3	12	4	30	.			
	Hull,			Point de retour.
	Gore,			Point de retour
	Mission de l'Eglise An- glicane,			Point de retour.
		56	51	6	16	7	84	.	84	.	
Vaudreuil.	Vaudreuil,	65	76	23	34	23	84	.			
	Isle Perrot,	22	21	4	9	7	27	.			
	Rigaud,	123	120	31	51	38	154	.			
	Soulanges,	47	49	16	21	12	63	.			
	St. Polycarpe,	79	70	31	28	16	105	.			
	Côteau du Lac,	15	10	14	5	2	18	.			
St. Ignace,	61	90	16	16	16	119	.				
		412	436	135	164	114	570	.	570	.	
	Porté en l'autre part,								1494	119	

* * * * *

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Lac des Deux Montagnes.	Montant de l'autre part,								1494	119	
	Ste. Scholastique,....	116	92	33	53	42	113	.			
	Eglise Ecossaise de St. Andrews,	7	4	3	3	2	6	.			
	St. Eustache,	88	87	29	54	38	83	.			
	St. Eustache, Protestants,	4	7	..	1	..	10	.			
	St. Benoit,	91	72	25	55	45	63	.			
	Lac des Deux Montagnes	44	26	14	20	30	20	.			
	La Chute, Argenteuil,			Point de retour.
	St. Hermas,	66	47	19	31	18	64	.			
			416	335	123	217	175	359	.	359	.
Terrebonne.	St. Colombau,	13	16	5	9	4	16	.			
	St. Jérôme,	99	88	37	37	40	110	.			
	Terrebonne,	41	56	15	29	17	51	.			
	Ste. Rose,	67	54	27	31	29	61	.			
	St. Vincent de Paule,	66	60	15	31	27	68	.			
	St. Martin,	98	86	29	43	34	107	.			
	Ste. Anne des Plaines,	45	54	14	22	26	51	.			
	Ste. Thérèse de Blainville	72	88	25	45	31	84	.			
	St. Augustin,	63	43	25	27	29	50	.			
	St. André, Catholiques,	51	57	16	11	14	83	.			
St. Thérèse, Anglais,	5	5	1	9	.				
St. André, Protestants,			Point de retour.	
		620	607	206	285	252	690	.	690	.	
Lachenaie.	Lachenaie,	30	37	6	11	13	43	.			
	St. Henri de Mascouche,	69	48	11	29	33	55	.			
	St. Roch,	88	77	30	31	30	104	.			
	St. Lin,	73	60	23	16	21	96	.			
	Kilkenny,			Point de retour.
St. Ours du St. Esprit,	74	60	24	28	24	82	.				
		334	282	94	115	121	380	.	380	.	
L'Assomption.	L'Assomption,	90	100	36	42	37	111	.			
	St. Jacques,	155	132	49	67	46	174	.			
	St. Sulpice,	21	27	7	8	8	32	.			
	Repentigny,	42	35	18	17	14	46	.			
	St. Grégoire de Rawdon, Rawdon,			Point de retour. Point de retour
		308	294	110	134	105	363	.	363	.	
Berthier.	Berthier,	119	120	36	66	48	125	.			
	St. Antoine de Lavaltrie,	26	23	8	18	18	13	.			
	St. Paul de Lavaltrie,	99	86	34	46	30	109	.			
	Ste. Elizabeth,	151	127	37	80	57	141	.			
	St. Marcel et St. Cuth- bert,	9	7	..	6	4	6	.			
	Lanoraie,	33	31	8	20	21	23	.			
	Lac Maskinongé, Kildare			Point de retour
	St. Barthelemi du Sablé,	51	43	17	21	18	55	.			
	Isle du Pads,	16	16	12	8	13	11	.			
Ste. Mélanie,	37	27	7	27	17	20	.				
St. Ambroise de Kildare,			Point de retour.	
		541	480	159	292	226	503	.	503	.	
Porté en l'autre part,									3789	119	

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmen- tation. Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminui- tion.			
Richelieu.	Montant de l'autre part,								3789	119	
	St. Ours,	74	69	34	40	34	69	.			
	St. Denis,	73	72	21	29	37	79	.			
	St. Charles,	45	31	15	18	8	50	.			
	Sorel,	140	133	33	82	46	145	.			
	William Henry,	19	13	9	19	9	4	.			
		351	318	112	188	134	347	.	347	.	
St. Hyacinthe.	St. Aimé,	75	64	23	19	15	105	.			
	St. Hyacinthe,	156	164	43	55	57	208	.			
	St. Jude,	45	47	14	26	21	45	.			
	St. Damase,	72	71	34	46	41	56	.			
	St. Césaire,	111	109	21	58	44	118	.			
	St. Hugues,	39	40	6	12	6	61	.			
	St. Pie,	87	77	26	39	28	97	.			
	St. Paul, Montagne Yamaska,	12	18	4	1	3	26	.			
	St. Simon,	32	33	2	15	11	39	.			
	Ste. Rosalie,	36	31	17	14	19	34	.			
	Desserte de St. Domini- que,	3	2	3	9	8	..	12			
		668	656	193	294	253	789	12	777	12	
Rouville.	Ste. Marie de Monnoir, Caldwell & Christie Manor,	166	165	42	66	75	190	.			
	St. Jean Baptiste, ..	21	30	11	12	7	32	.			
	St. Mathias,	61	65	20	27	33	66	.			
	St. Athanase,	44	35	26	22	19	38	.			
	Présentation,	104	86	28	73	56	61	.			
	St. Hilaire de Rouville,	33	25	14	25	13	20	.			
		20	18	6	16	9	13	.			
		449	424	147	241	212	420	.	420	.	
Verclères.	Verclères,	64	54	28	50	39	29	.			
	St. Antoine,	31	29	15	23	17	20	.			
	Varennes,	82	100	27	33	31	118	.			
	Contrecœur,	36	34	11	19	22	29	.			
	Belœil,	56	54	13	29	27	54	.			
St. Marc,	29	24	9	9	23	21	.				
		298	295	103	163	159	271	.	271	.	
Chambly.	Chambly, Catholiques,	107	107	39	40	31	143	.			
	Chambly, Protestants,	20	9	9	13	5	11	.			
	Longueuil,	80	72	32	51	33	68	.			
	Boucherville,	73	67	25	39	32	69	.			
	St. Luc,	37	41	8	8	11	59	.			
	St. Hilaire,	20	18	6	16	9	13	.			
St. Jean, Catholiques,	78	80	22	22	21	115	.				
St. Jean, Protestants,	10	15	12	11	8	6	.				
		425	409	153	200	150	484	.	484	.	
Laprairie.	St. Constant,	67	56	23	40	26	57	.			
	Laprairie, Catholiques,	100	98	21	58	41	99	.			
	Laprairie, Protestants,			Point de retour
	Porté en l'autre part,	167	154	44	98	67	156	.	6088	131	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation. Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tion.	Diminu- tion.			
Laprairie.	Montant de l'autre part,	167	154	44	98	67	156		6088	131	
	Laprairie, Ecosais Pres- bitériens,	17	10	13	4	3	20				
	Sault St. Louis	30	37	11	29	26	12				
	Chateauguay.	86	86	36	45	36	91				
	St. Philippe,	69	62	28	27	29	75				
	St. Edouard,	103	84	28	45	28	114				
		472	433	160	248	189	468		468		
Lacadie.	Blairfindie,	71	110	36	32	41	108				
	St. Cyprien,	124	99	35	46	51	126				
	St. Valentin,	73	67	20	22	13	105				
	St. Rémi,	69	67	19	36	22	78				
	Odeltown, Wesléyens, Missions Catholiques et Townships &c. Révd.	16	14	11	5	4	21				
	—Moore,	110	121	23	1	..	230				
	St. George,	86	67	30	33	27	93				
		549	545	174	175	158	761		761		
Beauharnois.	St. Clément,	72	71	18	26	26	91				Point de retour.
	Georgetown, Nord et Sud,				
	St. Timothé,	74	71	21	39	29	77				
	St. Régis,	27	25	13	10	7	35				
	St. Anicet,	17	22	1	39				
	St. Isidore,	57	54	21	35	23	50				
	St. Martine,	96	101	37	30	36	131				
	Hinchinbrooke,				Point de retour.
	Beauharnois,	13	3	3	1	..	15				
	Ornstown,	12	19	3	2	2	27				
	Georgetown,				Point de retour.
Hemmingford,				Point de retour.	
Mission Beechridge,	9	10	7	1	1	17				Point de retour.	
Dundee,				Point de retour.	
Russeltown Circuit, Méthodistes,	37	36	8	..	1	72				Point de retour.	
		414	412	132	147	125	554		554		
Stanstead.	Stanstead,				Point de retour.
	Hatley,				Point de retour.
	Chatham,				Point de retour.
	Henrysburgh,	12	8	20	1	..	19				
	Potton Circuit,	1	2	10	1	..	2				
	Grenville et Chatham,	65	55	27	5	4	111				
Stanstead Circuit, Wesléyens, Eglise Baptiste,	3	3	..	3	..	3				
		78	68	65	9	8	132		129	3	
Missiskoui.	St. Armand, Est,	13	13	12	4	6	16				Point de retour.
	St. Armand, Ouest,				Point de retour.
	St. Armand, Méthodistes,				
	Wesléyens Méthodistes,	15	16	17	7	7	17				
	St. Armand,				Point de retour.
	Dunham, Nord,	6	3	13	1	3	5				
	Dunham, Sud,	5	8	7	..	3	10				
Stanbridge,				Point de retour.	
Huntingdon Eg. Presbitérienne,	4	1	5					
		43	41	49	12	19	53		53		
Shefford.	Shefford,				Point de retour.
	Stukely, Brome,				Point de retour.
	Wesléyens Méthodistes,	10	12	10	3	2	17				
		10	12	10	3	2	17		17		
Augmentation totale en 1839,									8070	134	

Bureau des Protonotaires,
Montréal, 14e Mars, 1840
MONK & MORROGH,
P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES
dans le District de MONTREAL, durant l'année 1840.

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation.	Diminu- tion.	Augmen- tation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Males.	Femelles.		Males.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.					
Montréal.	Montréal, Eg. Paroissiale	790	685	278	594	519	362	.					
	Eglise Anglicane,	83	72	61	56	28	71	.					
	Eglise Ecossaise, Rue Ste. Hélène,	11	2	8	9	3	1	.					
	Eglise Ecossaise, Rue St. Gabriel,					Point de retour.
	Eglise Ecossaise, Rue St. Pierre,					Point de retour.
	Nouvelle Eglise Métho- diste (connexion),	..	2	2	.					
	Chapelle Méthodiste,	8	2	2	3	1	6	.					
	Eglise Presbitérienne,					
	Américaine Presbitérienne,	12	8	11	11	5	4	.					Point de retour.
	Eglise Congrégationelle, Garnison,	7	15	7	10	11	1	.					
	Hôpital Général,	29	26	20	18	1	36	.					
	Hôpital Général,	2	2	..	74	72	..	142					
	Eglise libre Congrèga- tionelle,					
	Congrégation Wesléyenne, Eglise de Ste. Hélène, (Baptiste,)	32	36	26	10	10	48	.					
	Eglise de St. Andrew, Ste. Anne du Bout de l'Isle,	2	2	2	4	.					
	Eglise de St. Andrew, Ste. Anne du Bout de l'Isle,	37	28	24	17	14	34	.					
	Pointe Claire,	31	40	18	14	15	42	.					
	Pointe Claire,	21	17	13	6	7	25	.					
	Ste. Geneviève,	63	60	24	38	37	48	.					
	Sault au Récollet, ..	44	37	26	32	17	32	.					
St. Laurent,	58	59	19	23	16	78	.						
Pointe aux Trembles, Longue Pointe,	29	23	10	17	14	21	.						
Longue Pointe,	23	15	3	8	11	19	.						
Lachine, Protestants, Lachine, Catholiques, Lachine, Ecossais Pres- bitériens,						
Lachine, Protestants, Lachine, Catholiques, Lachine, Ecossais Pres- bitériens,	31	26	15	21	15	21	.					Point de retour	
Congrégation Episcopale de Trinity Chapel,						Point de retour.
		17	9	5	4	6	16	.					
		1330	1166	572	965	802	871	142	729	142			
Ottawa.	Petite Nation,					Point de retour.
	Mission de Grenville,					do.
	Hull,					do.
	Gore,					do.
	Mission de l'Eglise An- glicane,					do.
St. Grégoire de Naziance, Township de Bucking- ham,	22	22	9	1	..	43	.						
		22	22	9	1	..	43	.	43	.			
Vaudreuil.	Vaudreuil,	61	73	26	26	24	84	.					
	Isle Perrot,	17	21	8	7	9	22	.					
	Rigaud,	121	119	31	35	37	168	.					
	Soulanges,	49	50	18	26	20	53	.					
	St. Polycarpe,	109	102	27	33	18	160	.					
	Côteau du Lac,	73	67	19	21	19	100	.					
	St. Ignace,					Point de retour.
Congrégation Episcopale,	20	6	7	..	2	24	.						
		450	438	136	148	129	611	.	611	.			
Porté en l'autre part,											1383	142	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Pa- roisses.		Augmen- tation. Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Lac des Deux Montagnes.	Montant de l'autre part,								1383	142	
	Ste. Scholastique, ..	85	103	40	42	33	113	.			
	Eglise Ecossaise de St. Andrew,			Point de retour.
	St. Eustache,	119	108	25	38	37	152	.			
	St. Eustache, Protestants,	7	10	2	4	2	11	.			
	St. Benoit,	77	84	32	38	49	74	.			
	Lac des Deux Monta- gnes,	33	37	9	10	11	49	.			
	La Chute, Argenteuil,	49	44	8	13	7	73	.			
	St. Hermas,	59	50	9	28	18	63	.			
	Notre Dame de Pitié, Grenville,	24	19	9	4	2	37	.			
Sinode Associé de l'E- glise séparée, St. Eustache,	3	2	3	5	.				
		456	457	137	177	159	577	.	557		
Terrebonne.	St. Colomban,	31	21	6	7	5	40	.			
	St. Jérôme,	102	117	31	46	34	139	.			
	Terrebonne,	50	62	18	21	23	68	.			
	Ste. Rose,	63	60	26	38	36	49	.			
	St. Vincent de Paule,	59	56	16	27	22	66	.			
	St. Martin,	93	79	28	56	43	73	.			
	Ste. Anne des Plaines,	49	48	12	38	28	31	.			
	Ste. Thérèse de Blain- ville,	91	86	34	34	31	112	.			
	St. Augustin,	58	54	16	29	27	56	.			
	St. André d'Argenteuil, (Catholiques,)	31	35	8	7	6	53	.			
St. Thérèse, Protestants,	2	3	3	3	2	..	.				
St. Joseph, Rivière des Prairies,	32	29	12	7	15	39	.				
St. André, Protestants,			Point de retour.	
		661	650	210	313	272	726	.	726		
Lachenaie.	Lachenaie,	34	26	5	13	15	32	.			
	St. Henri de Mascouche	50	46	27	27	15	54	.			
	St. Roch,	60	62	27	39	38	45	.			
	St. Lin,	80	64	15	18	15	111	.			
	Kilkenny,			Point de retour.
St. Ours du St. Esprit,	82	80	17	31	16	115	.				
		306	278	91	128	99	357	.	357		
L'Assomption.	L'Assomption,	91	102	39	40	32	121	.			
	St. Jacques,	151	132	49	63	47	173	.			
	St. Sulpice,	29	19	15	11	8	29	.			
	Repentigny,	28	34	23	19	9	34	.			
	St. Grégoire de Rawdon, Rawdon,	15	13	6	3	3	22	.			
		29	16	5	4	1	40	.			
		343	316	137	140	100	419	.	419		
Berthier.	Berthier,	113	113	45	56	47	123	.			
	St. Antoine de Lavaltrie,	28	27	17	11	10	34	.			
	St. Paul de Lavaltrie,	101	95	41	36	32	128	.			
	Ste. Elizabeth,	127	154	42	51	49	181	.			
	St. Marcel, Lac Mas- kinongé,			Point de retour.
	Porté en l'autre part,	369	389	145	154	138	466	.	3462	142	

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Berthier.	Montant de l'autre part,	369	389	145	154	138	466	.	3462	142	
	St. Cuthbert,	57	68	33	29	24	72	.			
	Lanoraie,	34	13	12	27	8	12	.			
	Lac Maskinongé, Kildare	19	32	3	3	10	38	.			
	St. Barthelemy du Sablé,	40	38	17	24	23	31	.			
	Isle du Pads,	18	17	6	10	5	20	.			
	Ste. Mélanie,	49	50	15	18	16	65	.			
	St. Ambroise de Kildare,	32	33	8	18	16	31	.			
		618	640	239	283	240	735	.	735	.	
Richelieu.	St. Ours,	77	64	36	36	36	69	.			
	St. Denis,	86	68	27	39	28	87	.			
	St. Charles,	41	36	21	18	21	38	.			
	Sorel,	157	137	57	74	67	153	.			
	William Henry,	10	15	17	8	9	8	.			
		371	320	158	175	161	355	.	355	.	
St. Hyacinthe.	St. Aimé,	76	80	21	31	34	91	.			
	St. Hyacinthe,	135	133	46	70	64	134	.			
	St. Jude,	26	29	15	12	10	33	.			
	St. Damase,	61	69	23	29	32	69	.			
	St. Césaire,	126	113	23	47	46	146	.			
	St. Hugues,	40	38	14	12	9	57	.			
	St. Pie,	97	105	25	39	47	116	.			
	St. Paul, Mgne. Yamaska	14	13	10	4	4	19	.			
	St. Simon,	29	23	4	14	12	26	.			
	Ste. Rosalie,	33	29	17	8	18	36	.			
	St. Dominique,	19	18	4	6	10	21	.			
St. Barnabé détaché de St. Jude,	20	19	6	6	6	27	.				
		676	669	208	278	292	775	.	775	.	
Rouville.	Ste. Marie de Monnoir, Caldwell & Christie Manor,	159	138	41	58	42	197	.			
	St. Jean Baptiste, ..	28	21	10	11	10	28	.			
	St. Mathias,	67	48	24	14	13	88	.			
	St. Athanase,	42	43	15	13	7	65	.			
	St. Athanase,	109	115	28	37	46	141	.			
	Présentation,	33	45	9	17	8	53	.			
St. Hilaire de Rouville,	23	20	9	9	8	26	.				
		461	430	136	159	134	598	.	595	.	
Verchères.	Verchères,	69	70	18	31	33	75	.			
	St. Antoine,	48	54	20	25	22	55	.			
	Varenes,	91	87	33	45	43	90	.			
	Contrecoeur,	41	45	14	23	25	38	.			
	Belœil,	69	53	20	24	23	75	.			
	St. Marc,	28	30	13	23	16	19	.			
		346	339	118	171	162	352	.	352	.	
Chambly.	Chambly, Catholiques,	129	106	39	39	32	164	.			
	Chambly, Protestants,	28	20	8	17	8	23	.			
	Longueuil,	80	74	29	32	27	95	.			
	Boucherville,	96	95	26	45	46	100	.			
	St. Luc,	36	15	9	11	8	32	.			
	St. Jean, Catholiques,	93	75	21	26	23	119	.			
St. Jean, Protestants,	21	18	8	15	16	8	.				
		483	403	140	185	160	541	.	541	.	
Porté en l'autre part,									6818	142	

Appendice
(P. P.)

Comtés	Paroisses, &c.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Par Paroisses.		Augmentation Totale.	Diminution Totale.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.	Augmen- tation.	Diminu- tion.			
Laprairie.	Montant de l'autre part,								6818	142	
	St. Constant,	79	66	18	27	26	92	.			
	Laprairie, Catholiques,	89	103	29	49	53	90	.			
	Laprairie, Protestants,	13	12	5	10	2	13	.			
	Laprairie, Ecosais Pres- bitériens,	9	..	4	2	..	7	.			
	Sault St. Louis	28	40	16	9	17	42	.			
	Desserte de Philome, Pa- roisse de Chateauguay,	43	46	9	10	4	75	.			
	St. Philippe,	53	78	25	23	30	78	.			
	St. Edouard,	110	88	30	46	41	111	.			
	Paroisse de Chateauguay,	51	49	28	22	15	62	.			
		475	482	164	198	188	571	.	571	.	
Lacadie.	Blairfinnie,	65	75	34	30	21	89	..			
	St. Cyprien,	108	100	44	42	25	138	..			
	St. Valentin,	55	81	21	27	15	121	..			
	St. Rémi,	75	74	24	25	32	89	..			
	Od-town, Méthodistes Wesleyens.	22	15	6	4	4	32	..			
	Mission Catholique et Townships — Rév. Moore,	134	136	17	5	4	261	.			
	St. George,	85	99	27	29	23	132	..			
	Protestants Français, grande ligne	1	1	2			
	St. Jacques le Mineur,	22	25	7	10	11	26	..			
			597	612	183	175	146	888	..	888	.
Beauharnois.	St. Clement,	60	62	16	21	20	81	.			Point de retour.
	Georgetown, Nord et Sud,			
	St. Timothé,	73	76	13	26	21	99	..			
	St. Régis,	26	32	17	5	7	46	..			
	St. Anicet,	28	21	4	49	..			
	St. Isidore,	66	67	16	35	31	64	..			
	Ste. Martine,	131	130	31	39	34	191	..			
	Hinchinbrooke,			Point de retour.
	Beauharnois,	19	13	..	4	7	21	..			
	Eglise Protestante Episcopale, Cha- teauguay et Ormstown,	34	22	2	3	1	52	.			
	Ormstown,	11	15	2	4	2	23	..			
	Georgetown,	17	17	3	2	1	31	..			
	Hemmingford,			Point de retour.
Mission Beechridge,	26	16	6	1	..	41	..			Point de retour.	
Dundee,			Point de retour.	
Russelton Circuit, Méthodistes.	10	10	3	1	2	23	..				
Russelton, Congrégation Epis- copale,	1	4	..	1	..	4	..				
		514	485	116	145	129	725	..	725	.	
Stanstead.	Stanstead,			Point de retour.
	Halley,			do
	Chatham,			do
	Henrysburgh,	8	12	6	3	1	16	..			
	Potton Circuit,	6	4	15	..	1	8	..			
	Stanstead Circuit, Méthodistes Wesleyens,	13	14	4	4	4	19	..			
Eglise Baptiste,	3	6	1	1	..	8	..				
		29	36	26	8	6	51	.	51	.	
Missiskotti.	St. Armand, Est,	9	8	16	13	5	..	1			
	St. Armand, Ouest,	14	17	7	5	6	20	..			
	St. Armand, Méthodistes,			Point de retour.
	Méthodistes Wesleyens,	32	28	21	3	7	50	..			Point de retour.
	St. Armand,			Point de retour.
	Dunham, Nord,	12	2	1	..	4			
	Dunham, Sud,	7	7	4	1	1	12	..			
Stanbridge,			Point de retour.	
Eg. Presbiterienne de Huntingdon,	6	5	4	3	2	6	..			Point de retour.	
Dunham, Méthodistes Wesleyens,	26	29	10	3	6	46	..				
		91	94	74	31	25	134	5	129	.	
Shefford.	Shefford,	11	7	15	2	..	16	..			Point de retour.
	Stukely, Brome,			
	Méthodistes Wesleyens,	3	9	15	3	8			
		14	16	2	5	9	16	..	16	.	
Augmentation totale en 1840,									9198	147	

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le District des TROIS RIVIERES, pour l'année 1837.

Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships ou Cités.	Baptêmes.			Sépultures.		Augmen- tation de la Populat.on constatée par la diffé- rence entre lesBaptêmes et les Sépul- tures.	Total par Comtés. Augmen- tation de la Popula- tion.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.	Mariages.	Mâles.	Femelles.			
St. Maurice.	Trois Riv., Catholiques,	113	84	22	81	70	46	551	Diminution 10. Il y a pas de MinistreOffi- ciant pour la Congrégation Métho- diste.
	do. Protestants Episcopaux	5	7	4	7	15	.		
	do. Méthodistes,		
	Pointe du Lac,	35	27	8	7	6	49		
	Ste. Anne d'Yamachiche,	79	92	14	39	27	105		
	St. Barnabé,	27	25	4	10	4	38		
	St. Antoine de la Ri- vière du Loup,	87	107	23	44	25	125		
	St. Léon,	43	52	7	24	21	50		
St. Joseph de Maski- nongé,	110	100	19	38	34	133			
Champlain.	Cap de la Magdeleine,	16	14	1	10	5	15	168	
	Champlain,	27	24	9	3	10	38		
	St. François Xavier de Batiscan,	18	12	6	9	7	14		
	Ste. Geneviève de Ba- tiscan,	39	29	14	21	19	28		
	St. Stanislas de Batiscan, Ste. Anne de la Pérade,	30	45	10	9	26	40		
Nicolet.	St. Pierre les Becquets,	62	64	12	54	39	33	390	Diminution I.
	St. Edouard de Gentilly,	45	40	14	23	25	57		
	Bécancour,	80	86	12	33	25	108		
	St. Grégoire,	61	70	28	29	27	75		
	St. Jean Baptiste de Ni- colet,	75	72	25	28	32	87		
Yamaska.	Congrégation Protestante de Nicolet,	86	95	21	50	48	83	346	
	St. Antoine de la Baie du Febvre,	4	1	1	4	2	.		
	St. François,	83	81	20	44	38	82		
	St. Michel d'Yamaska,	84	75	18	31	21	107		
	St. Guillaume,	69	62	12	23	22	86		
Drummond.	St. David,	14	17	..	2	0	29	74	
	Mission Catholique de Drummondville ..	44	32	8	18	16	42		
	Congrégation Protestante de do.	35	47	12	16	11	55		
	Total..	1384	1373	329	661	578	1529		

Trois Rivières, 14e Février 1838.

W. C. H. COFFIN,
P. B. R.

Appendice
(P. P.)

Etat Général et Retour des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District des Trois Rivières, pour l'année 1838.

Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships ou Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmentation de la Population constatée par la différence entre les Baptêmes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmentation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
St. Maurice.	Trois Rivières, Catholiques,	101	88	25	61	47	81	573	
	Trois Rivières, Protestants Episcopaux,	6	10	3	3	2	11		
	Trois Rivières, Méthodistes,	5	2	2	1	..	6		
	Pointe du Lac,	25	29	4	16	15	23		
	Ste. Anne d'Yamachiche,	82	75	26	41	19	97		
	St. Barnabé,	24	21	3	1	5	39		
	St. Antoine de la Rivière du Loup,	84	97	23	49	36	96		
	St. Léon,	88	70	9	28	20	110		
	St. Joseph de Maskinongé,	105	80	25	46	29	110		
	Cap de la Magdeleine,	13	19	4	6	1	25		
	ChAMPLAIN,	28	22	3	4	5	41		
	St. François Xavier de Batiscan,	23	11	8	7	4	23		
	St. Genoviève de Batiscan,	34	32	5	13	19	34		
St. Stanislas de Batiscan,	48	40	10	15	7	66			
St. Anne de la Péraie,	65	51	21	13	16	87			
Nicolet.	St. Pierre les Beccquets,	70	58	17	26	14	88	276	
	St. Eloiard de Gentilly,	64	83	20	15	25	107		
	Bécancour,	65	66	23	21	19	91		
	St. Grégoire,	74	62	26	26	27	83		
	St. Jean Baptiste de Nicolet,	99	105	27	52	32	120		
Clergé Protestant de Nicolet,	5	..	2	1	..	4	493		
Yamaska.	St. Antoine de la Baie du Fevre,	83	79	20	34	47	81	304	
	St. François,	77	67	15	41	20	83		
	St. Michel d'Yamaska,	59	57	21	26	19	71		
	St. Guillaume,	17	21	3	9	7	22		
St. David,	38	46	9	20	17	47	80		
Drummond.	Mission Catholique de Drummondville,	47	56	18	30	14	59	1726	
	Congrégation Protestante de dito,	14	14	4	4	3	21		
	Total..	1443	1361	376	609	469	1726		

Trois Rivières, 19^e Février 1839,
W. C. H. COFFIN, P. B. R.

Etat Général et Retour des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District des Trois Rivières, pour l'année 1839.

Comtés.	Paroisses, Seignauries, Townships ou Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmentation de la Population constatée par la différence entre les Baptêmes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmentation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
St. Maurice.	Trois Rivières, Catholiques.	95	92	28	71	58	58	500	
	Trois Rivières, Protestants Episcopaux,	6	5	5	4	2	5		
	Trois Rivières, Méthodistes,	6	4	..	1	..	9		
	Pointe du Lac,	28	33	8	13	14	34		
	Ste. Anne d'Yamachiche,	80	69	14	38	43	68		
	St. Barnabé,	26	18	2	7	8	29		
	St. Antoine de la Rivière du Loup,	101	96	20	41	22	134		
	St. Léon,	49	47	27	29	22	45		
	St. Joseph de Maskinongé,	92	104	12	45	33	118		
	Cap de la Magdeleine,	26	17	7	4	8	31		
Champlain.	Champlain,	39	23	7	7	11	44	283	
	St. François Xavier de Batiscan,	20	17	5	7	7	23		
	Ste. Geneviève de Batiscan,	43	31	10	9	18	47		
	St. Stanislas de Batiscan,	37	48	7	11	13	61		
	Ste. Anne de la Pérade,	64	59	16	29	17	77		
	St. Pierre les Becquets,	47	48	11	22	18	55		
	St. Edbuard de Gentilly,	90	70	28	17	22	121		
	Bécancour,	62	64	22	18	16	92		
	St. Grégoire,	68	72	14	26	29	85		
	St. Jean Baptiste de Nicolet,	103	116	23	39	50	130		
Yamaska.	Congrégation Protestante de Nicolet,	1	2	2	3	483	
	St. Antoine de la Baie du Febvre,	79	84	22	41	18	104		
	St. François,	66	87	19	32	40	81		
	Eglise Presbiterienne Congnelle. de St. François,	1	3	1	4		
	St. Michel d'Yamaska,	66	73	22	21	25	93		
	St. Guillaume,	15	13	4	8	3	17		
	St. David,	54	31	19	12	20	53		
	Mission Catholique de Drummondville,	68	62	24	23	20	87		
	Congrégation Protestante de dito,	15	14	2	4	2	23		
	Total..	1447	1402	390	582	539	1728		

Trois Rivières, 19e Février 1840.
W. C. H. COFFIN, P. B. R.

Appendice
(P. P.)

Etat Général et Retour des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District des Trois Rivières, pour l'année 1840.

Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships ou Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmentation de la Population constatée par la différence entre les Bap- têmes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmentation de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
St. Maurice.	91	85	41	77	58	41		
	Trois Rivières, Catholiques,	6	3	2	4	3	2		
	Trois Rivières, Protestans Episcopaux,	2	1	1	2		
	Trois Rivières, Methodistes,	29	24	18	25	17	11		
	Pointe du Lac,	90	78	38	39	35	94		
	Ste. Anne d'Yamachiche,	26	36	7	7	5	50		
	St. Barnabé,	88	92	28	51	46	83		
	St. Antoine de la Rivière du Loup,	3	1	..	1	2	1		
	Congrégation Protestante de dito,	53	73	26	25	18	83		
	St. Léon,	90	87	22	45	28	104		
	St. Joseph de Maskinongé,	24	19	13	7	4	32		
	Cap de la Magdeleine,	26	28	15	9	8	37		
	Champlain,	13	16	8	8	4	17		
	St. François Xavier de Batiscan,	41	35	11	18	20	38		
	St. Genéviève de Batiscan,	44	39	10	12	16	55		
	St. Stanislas de Batiscan,	46	58	27	30	13	61		
	St. Anne de la Pérade,	53	50	31	17	18	68		
St. Pierre les Becquets,	62	57	24	26	19	74			
St. Edouard de Gentilly,	53	54	20	6	2	99			
Townships de Blandford, Maddington, &c,	61	58	21	23	35	61			
Béancour,	74	60	32	44	36	54			
St. Grégoire,	88	95	41	64	66	53			
St. Jean Baptiste de Nicolet,	5	5	6	2	4	4			
Congrégation Protestante de Nicolet,	99	66	26	50	47	68			
St. Antoine de la Baie du Febvre,	81	78	27	28	46	83			
St. François,	1	3	..	2	4	..			
Eglise Presbytérienne Congnelle. de St. François,	84	62	27	28	29	89			
St. Michel d'Yamaska,	19	20	2	3	4	32			
St. Guillaume,	45	40	18	15	21	49			
St. David,	76	57	19	22	20	91			
Mission Catholique de Drummondville,	9	12	3	3	1	17			
Congrégation Protestante de dito,	1482	1392	568	691	630	1553			
Total..									

Trois Rivières, 12e Février 1841,
W. C. H. COFFIN, P. B. R.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de GASPE', pour l'année 1835.

Appendice
(P. P.)

Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships ou Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la Population constatée par la diffé- rence entre les Baptê- mes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmenta- tion de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Bonaventure.	Ristigouche,	8	16	6	0	0	24	227	
	Carleton,	50	43	24	13	10	70		
	New Richmond,	14	11	1	2	2	21		
	Bonaventure,	20	18	5	3	3	32		
	Cox Township, Paspébiac,	19	25	11	0	6	38		
		23	26	2	5	2	42		
Gaspé.	Percé, &c,	75	66	26	14	8	119	119	
	Total,	209	205	75	37	31	346	346	

BEBEE & WILKIE.

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le DISTRICT de GASPE', pour l'année 1836.

Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships on Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures.		Augmenta- tion de la Population constatée par la diffé- rence entre les Baptê- mes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmenta- tion de la Population.	Remarques.
		Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
Bonaventure.	Ristigouche,	14	17	5	4	0	27	232	
	Carleton,	56	49	25	20	11	74		
	New Richmond,	13	11	0	1	1	22		
	Bonaventure,	19	13	4	5	4	23		
	Cox Township, Paspébiac,	17	23	11	3	3	34		
		34	27	8	5	4	52		
Gaspé.	Percé, &c.	87	80	14	31	15	121	121	
	Total,	240	220	67	69	38	353	353	

BEBEE & WILKIE.

Appendice
(P. P.)

ÉTAT GÉNÉRAL et RETOUR des BAPTEMES, MARIAGES et SÉPULTURES dans le District de GASPE' pour les années 1837, 1838, 1839 et 1840.

Année.	Comtés.	Paroisses, Seigneuries, Townships ou Cités.	Baptêmes.		Mariages.	Sépultures		Augmentation de la Population constatée par la différence entre les Baptêmes et les Sépultures.	Total par Comtés. Augmentation de la Population.	Remarques.
			Mâles.	Femelles.		Mâles.	Femelles.			
1837	Bonaventure.	Ristigouche,	8	13	6	1	0	20	178	
		Carleton,	53	67	17	22	18	80		
		New Richmond,	7	10	3	3	2	12		
		Bonaventure,	26	14	6	17	8	15		
		Cox Township, Paspébiac,	23	18	9	2	7	32		
Gaspé.	Percé, &c.		28	22	9	19	12	19	68	
		Total, 1837.	224	204	71	103	79		246	
1838	Bonaventure.	Carleton,	48	41	28	26	32	31	143	
		New Richmond,	11	13	4	5	3	16		
		Bonaventure,	8	13	4	2	4	15		
		Cox Township, Paspébiac,	16	24	11	4	4	32		
			33	28	5	10	2	49		
Gaspé.	Percé, &c. Gaspé Basin, &c.		75	73	29	9	14	125	177	
			28	30	4	3	3	52		
		Total, 1838.	219	222	75	59	62		320	
1839	Bonaventure.	Carleton,	56	54	32	10	20	80	187	
		New Richmond,	11	14	3	1	1	23		
		Bonaventure,	18	15	6	10	4	19		
		Cox Township, Paspébiac,	26	27	14	1	1	51		
			19	20	8	12	13	14		
Gaspé.	Percé, &c.		64	51	28	15	6	94	94	
		Total, 1839.	194	181	91	49	45		281	
1840	Bonaventure.	Carleton,	65	61	34	13	14	99	252	
		New Richmond,	26	24	8	3	2	45		
		Bonaventure,	17	19	5	3	4	29		
		Cox Township, Paspébiac,	17	17	8	0	0	34		
			27	32	9	5	9	45		
Gaspé.	Percé, &c. Gaspé, &c.		106	86	54	12	11	169	200	
			15	18	1	2	0	31		
		Total, 1840.	273	257	119	38	40		452	

BEBEE & WILKIE.

CÉDULE
DES
EXPORTATIONS et IMPORTATIONS
EN LA
PROVINCE DU BAS CANADA,
PENDANT LES ANNEES
1837, 1838, 1839 et 1840.

- No. 1. Importations à Québec et Montréal en 1837.
2. Importations à Québec et Montréal en 1838.
3. Importations à Québec et Montréal en 1839.
4. Importations à Québec et Montréal en 1840.
5. Importations à Gaspé en 1837, 1838, 1839, 1840.
6. Importations à New Carlisle en 1837, 1838, 1839, 1840.
7. Importations aux Iles de la Magdeleine 1837.
8. Importations à St. Jean en 1837, 1838, 1839, 1840.
9. Exportations à Québec et Montréal en 1837, 1838, 1839, 1840.
10. Exportations à Gaspé en 1837, 1838, 1839, 1840.
11. Exportations à New Carlisle en 1837, 1838, 1839, 1840.
12. Exportations aux Iles de la Magdeleine en 1837.
13. Exportations à St. Jean en 1837, 1838, 1839, 1840.
-

Appendice
(Q. Q.)

No. 1.—IMPORTATIONS en 1837.—PORTS de QUÉBEC et MONTRÉAL.

De quel endroit.	Vaisseaux avec cargaison.			Vaisseaux lestés.			Total.			Valeur des marchandises payant 2½ par cent.			Valeur des effets libres de droit.			Total.		
	Ne.	Ton- neaux.	Hom- mes.	Ne.	Ton- neaux.	Hom- mes.	Ne.	Ton- neaux.	Hom- mes.	£.	s.	d.	£.	s.	d.	£.	s.	d.
Anvers,	1	192	10	1	192	10	204	0	5	6670	0	0	6874	0	3
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord	84	6810	370	48	9775	483	132	16585	803	6129	3	7	15428	15	7	21557	19	2
Indes Occidentales Britanniques,	23	3135	172	8	737	34	26	3872	206	667	4	10	667	4	10
Dantzic,	4	1340	58	4	1340	58	370	0	3	23821	0	0	24191	0	3
France,	1	262	10	13	3737	131	14	3999	141	1125	7	1	1125	7	1
Gibraltar et Cadiz,	1	280	15	1	340	12	2	620	27	5	10	0	5	10	0
Grande Bretagne,	250	86005	3667	403	143459	5966	653	229464	9633	1140574	13	1	160549	6	0	1301123	19	1
Hamburg,	8	1867	74	8	1867	74	9	5	1	26932	7	0	26941	12	1
Havanne,	1	291	12	1	291	12
Holstein et Newstadt,	2	527	20	2	527	20	6200	0	0	6200	0	0
Irlande,	28	8693	379	151	43996	1910	179	52889	2289	11649	9	1	8482	15	11	20132	5	0
La Guayra,	1	156	8	1	156	8	52	10	0	52	10	0
Portugal,	2	423	22	2	423	22
Prusse,	3	663	26	3	663	26	2	13	8	1524	0	0	1526	13	8
Rotterdam,	1	225	10	1	225	10	2200	0	0	2200	0	0
Etats-Unis,	11	4530	167	28	12215	465	39	16745	632	2654	14	0	6355	10	0	9210	4	0
Total...	420	115308	5008	648	214550	8963	1068	329858	13971	1163644	10	11	258163	14	6	1421808	5	5

Importations de 1837.—Ports de Québec et Montréal. (No. 1.—Continué.)

Appendice
(Q. Q.)

Autres Articles passibles de Droits.		Provenance de quel Pays.									Total.		
		Anvers.	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Indes Occidentales Britanniques.	France.	Gibraltar et Cadix.	Grande Bretagne.	Hambourg.	Irlande.	La Guayra.		Portugal.	Etats-Unis.
Eau-de-Vie,	Gallons,	...	1385	...	943	...	37518	...	155	40001
Cartes à jouer,	Paquets,	14110	14110
Cigares,	lbs.	...	288	...	7	...	207	159	661
Café,	"	2316	...	7170	1200	...	40512	51198
Cordiaux,	Gallons,	36	36
Genièvre,	"	185	47267	193	47645
Gaiac,	Tonneaux,	15	15
Liqueurs,	Gallons,	75	75
Melasse,	"	23492	48854	30	72376
Piment,	lbs.	...	17153	17153
Rum des Grandes Indes,	Gall.	22485	22485
... Jamaïque,	"	...	27331	175317	8837	206485
... des Iles sous le vent,	"	...	41874	107513	17052	166439
Sel,	Minots,	9507	...	215968	...	2727	...	13327	...	239529
Shrub,	Gallons,	7	7
Tabac en poudre	lbs,	50	193	243
Sucre brut,	"	137488	137488
... Rafiné,	"	...	11274	890919	902193
... Casonade.	"	...	1105629	1978561	868389	90084	4062662
Thés,	"	...	2072	628610	640682
Tabac en feuilles,	"	145655	145655
... Manufacturé,	"	46011	46011
Whiskey,	Gallons,	2577	...	137	2714
Vins,	"	1302	1302
... de Canarie,	"	7488	7488
... Figüères,	"	1967	1967
... France,	"	...	373	4078	6642	11063
... Hock,	"	241	241
... Italie,	"	305	305
... Madère,	"	...	150	16884	17034
... do. Bronté,	"	4970	4370
... Malaga,	"	...	2805	1898	4203
... Marsala,	"	3109	3109
... la Montagne,	"	66	66
... Oporto,	"	...	74	34464	...	150	35688
... du Rhin,	"	55	55
... de Xérés,	"	29442	29442
... Sicile,	"	1107	1107
... Espagne,	"	1548	...	1462	3010
... Ténériffe,	"	35191	35191
... Vidonia,	"	121	121

Appendice
(Q. Q.)

No. 2.—IMPORTATIONS de 1838.—PORTS de QUEBEC et de MONTREAL.

Provenance de quel Pays.	Navires chargés.			Navires sur lest.			Total.			Valeur des Marchan- dises payant 2½ par cent.			Valeur des Marchan- dises franches de droits.			Total.		
	No.	Tonneaux	Mate- lots.	No.	Tonneaux	Mate- telots.	No.	Tonneaux	Mate- lots.	£	s.	D.	£	s.	D.	£	s.	D.
Afrique (Madère)	1	149	7	1	149	7
Algers,	1	463	19	1	463	19
Colonies Brit. de l'Amérique du N.	96	8386	444	46	11316	474	144	19702	918	.	.	.	21439	15	2	.	.	.
Indes Occidentales Britanniques,	24	3714	175	1	262	12	25	3976	187	6201	16	5	.	.	.	27731	11	7
Cuba, ..	2	224	10	.	.	.	2	224	10	673	7	5	.	.	.	673	7	5
France, ..	3	832	29	16	4465	172	19	5297	201	792	16	5	.	.	.	792	16	5
Gibraltar,	1	277	12	1	277	12
Grande Bretagne, ..	239	84400	3483	487	177730	7092	726	262130	10575	1131260	19	9	127678	12	5	1258939	12	2
Hambourg, ..	6	1724	70	3	770	29	9	2494	99	2117	18	6	11847	13	0	13965	11	6
Irlande, ..	14	4648	192	123	39463	1679	137	44111	1871	3918	19	10	1498	0	0	5416	19	10
Portugal, ..	3	670	34	.	.	.	3	670	34	707	17	5	.	.	.	707	17	5
Prusse, ..	1	269	10	.	.	.	1	269	10	3148	0	0
Rio de la Plata, ..	1	353	15	.	.	.	1	353	15	203	0	0
Saxe, ..	3	856	32	.	.	.	3	856	32	4874	6	9	.	.	.	5077	6	9
Sicile, ..	2	540	28	.	.	.	2	540	28	450	7	9	.	.	.	12736	0	0
Espagne, ..	2	583	23	1	181	8	3	764	31	450	7	9
Etats Unis, ..	7	2324	95	6	2955	106	13	5279	201	1095	1	10	383	0	0	1478	1	10
Total..	405	109543	4640	686	238031	9610	1091	347574	14250	1152183	12	1	176934	0	7	1391117	12	8

Importations de 1839.—Ports de Québec et Montréal. (No. 3.—Continué.

Appendice
(Q. Q.)

Autres articles passibles de droits.	Provenance de quel Pays.										Total.
	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Indes Occidentales Britanniques.	Indes Occidentales Etrangères.	France.	Gibraltar.	Grande Bretagne.	Hambourg.	Irlande.	Portugal.	Etats-Unis.	
Eau de Vie, Gallons,	1453	20948	9244	288017	..	1564	219	61	321506
Cartes à jouer, Paquets,	30362	30362
Cigares, lbs.	78	530	..	16	624
Café, "	202	..	24521	24723
Cordiaux, Gallons,	306	306
Genièvre, "	117742	240	449	118431
Melasse, "	21764	..	35297	25759	82920
Piment, lbs.	..	3704	3704
Rum, Gallons,	2886	..	30196	33082
" Plantation Britannique, Gallons,	534	534
" Indes Orientales, "	49493	49493
" De l'Etranger, "	92337	92337
" Jamaïque, "	..	74470	74470
" Des Iles Sous le Vent, "	..	32245	32245
Spiritueux Etrangers, "	35311	3640	38951
Sel, Minots,	16262	445228	..	13885	9287	..	484662
Sucre Rafiné, lbs.	1641051	34646	1675697
" Cassonade, "	3681746	..	847697	764303	..	410	5294156
Thés, "	77332	894397	..	68	971797
Tabac en Feuilles, "	5180	5180
" Manufacturé, "	25490	25490
Whiskey, Gallons,	15712	..	481	16193
Vins, "	67087	14993	26114	..	108194
" De Benecarlo, "	1865	1865
" Fayal, "	913	913
" France, "	57	7296	..	307	..	463	8123
" Hock, "	50	..	120	170
" Madere, "	53	31797	31850
" Malaga, "	15	183	198
" Oporto, "	218	61213	..	359	61790
" Xères, "	44132	..	1057	45189
" Sicile, "	50	50
" Espagne, "	560	20118	20678
" Tenerife d'Espagne et autres Vins. "	113974	113974

Appendice
(Q. Q.)

No. 4.—IMPORTATIONS de 1840.—PORTS de QUEBEC et MONTREAL.

Provenance de quel Pays.	Navires chargés.			Navires sur Lest.			Total.			Valeur des Marchandises payant pour Droits.			Valeur des Marchandises exemptes de Droits.			Total.			
	No.	Ton- neaux.	Mate- lots.	No.	Ton- neaux.	Mate- lots.	No.	Ton- neaux.	Mate- lots.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
	Avvers,	3	1037	35	3	1037	35
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord	104	9480	..	53	12954	534	157	22434	1057	4902	8	10	23350	7	8	28252	16	..	6
Indes Occidentales Britanniques,	2	151	13	3	1515	57	5	1696	70	727	14	11	727	14	11	..
Indes Occidentales Etrangères,	10	1138	69	10	1138	69
France,	6	1598	59	21	5762	193	27	7360	252	3580	6	3	3580	6	3	..
Gibraltar,	2	289	15	2	289	15	3427	4	7	3427	4	7	..
Grande-Bretagne,	263	102896	4046	628	236365	9204	911	341261	13252	1820586	8	1	98484	1	1	1914020	9	2	..
Hambourg,	1	299	9	3	912	29	4	1211	38	1807	6	9	2061	3	0	3868	9	9	..
Irlande,	23	9625	342	175	52408	2165	198	62093	2507	9878	14	6	366	6	11	10245	1	5	..
Portugal,	1	155	8	1	155	8	314	19	11	314	19	11	..
Rotterdam,	17	541	17	1	541	17
Sicile,	1	140	7	1	140	7	458	4	0	458	4	0	..
Espagne,	2	551	23	2	494	21	4	1045	44	12	8	11	12	8	11	..
Etats-Unis,	6	2494	98	18	7451	270	24	9945	368	3073	0	11	1330	19	5	4404	0	4	..
Total..	441	126846	5214	907	321499	12525	1348	450345	17739	1848768	17	8	120542	18	1	1969311	15	9	9

Appendice
(Q. Q.)

No. 5.—IMPORTATIONS à GASPE', en 1837, 1838, 1839 et 1840.

ARTICLES.	Années.	Navires.	Tonneaux.	Matelots.	Valeur des Marchandises.			Total.
					£	s.	d.	
					1837	1838	1839	
Bœuf,	50	5684	396	13143	2	11	105	
Biscuit,	36	3802	287	8546	16	1	5861	
do.	45	6292	380	12557	0	0	20	
do.	44	5593	342	20296	6	1	709	
Eau de Vie et Genièvre,							2380	
Beurre,							7	
do.							20	
do.							186	
Fromage, ..							83	
Chocolat,							2	
Cidre,							20	
Mortie,							34	
do.							5	
Café,							560	
do.							1491	
Cordiaux, ..							2	
Gruau,							108	
Raisins, ..							47	
Farine, ..							392	
Fruits,							2159	
Meubles,							12	
Fourures,							49	
Jambons, ...							33	
do.							14	
do.							22	
Fer en barres,							2	
Saindoux, ..							63	
do.							1	
do.							10	
do.							6	
do.							30	
Citrons,							844	
Melasse,							4316	
Avoine,							116	
Huile d'Olive,							58	
do.							300	
Oranges,							300	
Pois,							2	
Liqueur de Cannelle,							30	
Pois,							69	
Lard,							6	
Pommes de terre,							37	
do.							101	
do.							85	
do.							444	
Raisins,							29	
do.							40	
do.							2475	
Résine,							350	
Rum,							26	
Ris,							5	
do.							5756	
Sel,							127	
do.							11	
do.							42	
do.							6	
do.							2810	
do.							15221	
do.							24	
do.							59	
do.							187	
do.							4139	
do.							156	

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Sel, Tonneaux,	1853	1738	3591
Noues, Quarts,	12	12
Tabac en Poudre, lbs.	84	..	84
Sucre, Cassonade, Quarts,	7	7
do. do. lbs.	11129	1275	9184	904	22492
do. Rafiné, do.	..	150	354	18359	18863
Goudron, Quarts,	..	16	..	23	39
Goudron et Poix, Quarts,	57	57
Thé, Boites,	10	10
do. lbs.	1319	1200	1638	843	5000
Tabac, do.	2028	1867	3311	4963	12069
Térébenthine, Quarts,	..	3	3
Vinaigre, do.	..	3	3
Whiskey, Gallons,	84	84
Vins, do.	759	487	1107	155	2508

No. 6.—Importations à NEW CARLISLE en 1837, 1838, 1839 et 1840.

Années.	Navires.	Tonneaux.	Matelots.	Valeur des Marchandises.			
				£	s.	d.	
1837	27	3711	192	1043	10	8	Trimestre de Juillet non compris. Trimestre d'Octobre, do.
1838	20	3275	177	3233	6	9	
1839	56	7676	431	13848	5	5	
1840	47	6796	372	7294	18	9	
Total.	150	21458	1172	25520	1	7	

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Orge, Minots,	54	54
Bœuf, Quarts,	9	4	20	..	33
Biscuit, do.	410	..	410
do. Sacs,	30	..	30
do. Quintaux,	58	600	..	205	863
Eau de Vie et Genièvre, Gallons,	192	456	2654	782	4084
Balais, No.	24	24
Beurre, Tinettes,	..	5	28	16	49
Chocolat, lbs.	..	190	..	75	265
Cidre, Pipes,	..	2	2
Charbon de Terre, Tonneaux,	79	79
Morue, Quarts,	500	500
do. Quintaux,	3041	..	3476	2634	9151
Café, lbs.	308	1039	1940	1670	4966
Blé, Sacs,	..	15	12	8	35
Gruau, do.	5	..	5
do. Quarts,	318	110	238	..	666
do. lbs.	214	214
Farine, Quarts,	50	1260	1291	..	2601
do. lbs.	853	853
Vitres, Boites,	2	2
Bois de Genièvre, No.	300	300
Saindoux, Barrils,	1	3	4
Billots de Bois de Genièvre, No.	8	8
Melasse, Gallons,	2638	3697	5834	5649	17816
Farine d'Avoine, Sacs,	5	5
Avoine, Minots,	1296	1296
Huile de Poisson, Gallons,	888	1352	2338
do. do. Quarts,	7	7
Huile d'Olive, Quart,	2	2
Etoffe Cirée, Vêtements,	20	20

Appendice
(Q. Q.)

Articles.	Années.				
	1837.	1838.	1839.	1840.	Total.
Bœufs,	No.	..	3	..	3
Pois,	Quarts,	..	58	..	76
Poivre,	do.	10	10
do.	Sacs,	4	4
do.	lbs.	..	273	100	373
Piment,	do.	139	139
Poix,	Quarts,	60	..	98	98
Lard,	do.	9	63	288	577
Porter,	do.	..	3	..	3
Pommes de terre,	Minots,	30	30
Raisins,	Boîtes,	..	25	..	25
do.	Paquets,	51	51
Ris,	Tierçons,	11	9	..	29
do.	Sacs,	..	70	..	70
do.	Quintaux,	40	40
Résine,	Quarts,	24	24
Rum,	Gallons,	4336	4590	6700	21425
Sel,	Tonneaux,	..	352	..	1298
do.	Barriques,	10	..	100	110
Moutons,	No.	17	17
Tabac en poudre,	lbs.	..	67	..	210
Noues,	27	453
Sucre, Cassonade,	14156	16649	25312	77397
do. raffiné,	Quarts,	..	8	74	5053
Poix,	Boîtes,	13	110
Thé,	lbs.	421	378	..	13
do.	387	807	585	2167
Tabac,	Barriques,	5	3037
do.	Barriques,	5
Vinaigre,	Quarts,	..	4	..	4
do.	Gallons,	..	40	..	40
Blé,	Quarts,	..	250	..	250
Vin,	Gallons,	28	246	3732	4336

No. 7.—IMPORTATIONS aux ISLES DE LA MAGDELAINE en 1837.

Navires, 22. Tonneaux, 944. Matelots, 67. Valeur des Marchandises, £269 10 0.

Articles.	Quantité.	Articles.	Quantité.
Orge,	Minots, 25	Pommes de terre,	Minots, 2560
Bœuf,	Quarts, 11	Ris,	Tierçons, 4
Morue,	Quintaux, 200	do.	Barriques, 2
Farine,	Quarts, 382	Rum,	Tonnes, 4
Harengs, 220	Saumon,	Quarts, 100
Melasse,	Tonnes, 10	Sel,	Minots, 2900
Huile de Morue,	Quarts, 4	Poix,	Quarts, 9
Pois, 6	Tabac manufacturé,	Barriques, 1
Lard, 26		

Pas d'autres Rapports des Iles de la Magdeleine.

No. 8.—IMPORTATIONS à ST. JEAN dans les années 1837, 1838, 1839, 1840. Appendice (Q. Q.)

Articles,	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Albâtre,	Boîtes,	31	18	49
Sauce aux Pommes,	Quarts, ½	6½	2	9
Pommes,	Minots, 5960	10365	7966	9100	33391
do. sèches,	" lbs., 2	25½	19	46½
do. do.	782	782
Planches de frêne,	Pieds,	400	400
Bois de do.	90	90
Potasse,	Quarts, 265	96	53	100	512
Orge,	Minots,	4	4
do. do.	lbs.,	11515	11515
Planches de bois blanc,	Pieds,	196	2500	2696
Fèves,	Minots, 7	7	5	14	32
Peaux d'Ours,	No.	20	20
Bœuf frais,	lbs., 4004	3165	5850	6931	19950
do. salé,	Quarts, 338½	748	632	1	1719½
do. fumé,	lbs., 2035	2035
Langues de bœuf,	Barrils, 10	10
Bière,	Quarts, 13	13
Biscuit,	lbs.,	120	120
Bottes,	No. 1	1	2
Livres et Papier,	Boîtes, &c 173	168	190	399	930
Bouteilles,	Douzaines, 151	1242	704	496	2593
Buis,	Boîtes,	1	1
Son,	Quintaux,	210	210
Eau de vie,	Gallons,	327	327
Briques,	No. 500	3600	713884	717984
Souffre,	Quarts,	1	1
Blé sarrasin,	Minots,	87	87
Farine de do.	Quarts, 6	1½	9	16½
Peaux de Bœuf Illinois,	No. 4468	6	4202	1600	10276
Moulanges,	"	128	693	821
Beurre,	lbs., 4433	1738	39935	4592	50698
Peaux de Veaux, crues,	No. 327	4166	4493
Graine de Canarie,	Minots, 54	84	138
do. do.	Sacs,	15	15
Chandelles de blanc de baleine,	Boîtes, 28	154	170	137	489
do. de suif,	" 30	295	325
Canots,	No.	1	1
Capres,	Boîtes, 76	76
Cartes à jouer,	Paquets,	4104	4104
Voitures,	No. 12	27	55	126	220
Bestiaux,	Têtes de 1861	1062	479	782	4184
Cidre de Champagne,	Boîtes,	13	13
Fromage,	lbs., 118810	118440	98884	42391	384525
Planches de Cerisier,	Pieds, 5000	5000
Chocolat,	Boîtes,	151	10	161
Cidre,	Paniers,	6	6
do. do.	Quarts, 67	101	218	235	621
Argile,	do. 31	28	6	65
Horloges et Montres,	Boîtes, 13	25	34	59	131
Graine de Treffle,	lbs., 16037	11895	7810	5948	41720
Charbon de terre,	Tonneaux,	38	90	10	138
do. do.	Chaudron, 9	9
Cocos,	lbs.,	125	125
Morue, fraîche.	" 68562	73000	95858	4352	241772
Café,	" 64737	67334	145612	169656	417339
Fruits confits,	Boîtes, 2	2
Cordiaux,	Gallons,	228	177	18	423
Bouchons,	Balles, 7	16	13	10	46
Liège,	lbs., 6000	6000
Balais de tige de blé,	Douzaines, 943	1002½	1742½	892	4580
Blé d'Inde,	Minots, 18	981	10068	6256	17323
Farine de Froment,	"	33	114	147
do. do.	Quarts,	17	17
Cotonades,	Paquets, 62	213	234	411	920

Appendice
(Q. Q.)

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Coton Brut,	Balles, 30	3	2	55	90
Biscuits à l'eau,	Quarts,	2	2	4
Crocodiles,	No,	66	56
Raisins de Corinthe,	Quarts, 112	..	20	..	132
Do.	Barrils, ..	20	..	17	37
Dattes,	Sac,	1	1
Peaux de Daims,	No, 725	725
Drogues,	Quarts, boîtes, &c. 221	320	442	262	1245
Bois de Teinture,	Quarts, 345	156	605	268	1374
Do.	Tonneaux,	1½	..	1½
Poterie,	Paniers, 15	15
Essences,	Boîtes, ..	5	5	5	15
Do. de Bergamote,	do, 1	..	2	..	3
Marchandises de gout,	Paquets, 167	316	538	485	1506
Figues,	Tierçons,	5	5
Do.	Quarts, ..	1	1
Do.	Barrils,	14	14
Do.	Paniers,	212	212
Do.	Boîtes, 80	80
Poisson frais,	do, ..	5	2	2	9
Farine,	Quarts, 269	1	21517	10263	32050
Do.	Minots,	1	..	1
Do.	lbs,	13102	13102
Fruits confits,	Boîtes, 21	1	14	7	43
Do. frais,	do, 884	1039	1009	2191	5123
Menbles,	Lots, 90	69	51	70	280
Fourrures,	Paquets, 1	11	55	32	99
Graines de Jardin,	Boîtes, 90	37	45	43	215
Gingembre confit,	do, 60	8	10	21	99
Genièvre,	Gallons,	517	517
Verrerie,	Paquets, 137	214	359	532	1242
Raisins,	Barrils, ..	127	127
Graines de Foin,	Minots, 32	3	1	..	36
Jambons,	lbs, 1197	654	13756	9440	25047
Quincaillerie,	Paquets, 424	594	990	1207	3215
Feutres,	No, 2979	3474	3781	4437	14671
Chanvre,	Balles, 624	..	286	140	1050
Do.	lbs, ..	6682	6682
Graine de Chanvre,	Minots, ..	14	14
Miel,	Quarts, 1	1
Do.	lbs, 480	..	2570	565	3615
Do.	Gallons,	888	888
Cochons,	No, 126	2	40	92	260
Houblon,	Balles, 79	51	82	135	347
Chevaux,	No, 124	363	04	75	656
Farine de Blé-d'Inde,	Quarts, 3½	3½
Indigo,	lbs, 407	..	256	..	663
Encre d'Imprimerie,	Barrils, 34	27	36	49	146
Baies de Genièvre,	Quarts, ..	1	2
Noir à Fumée,	lbs, 97	97
Lard,	lbs, 18925	1295	25748	1342	47310
Cuir,	en Rouleaux et en Boîtes, 451	266	1278	1348	3343
Do. ouvré,	do, 53	76	103	133	365
Essence de Citron,	Boîtes, 1	1
Sirup de do.	do, 102	260	609	898	2069
Toiles,	do, ..	6	13	8	27
Huile de Lin,	Quarts, 4	4
Machine de Locomotives,	No, 1	1
Maccaroni,	Boîtes, ..	12	74	34	120
Machines,	Lots, 14	15	23	19	71
Acajou,	Pieds, 5825	21289	19293	44202	90619
Planches d'Erable,	do,	150	..	150
Marbre,	Pièces,	107	107
Do.	Boîtes, 14	21	24	4	63
Do.	Perches,	3925½	..	3925½
Médicamens,	Boîtes, 99	82	85	97	363
Melons d'eau,	No, 146	700	846
Moulanges,	do, 9	2	5	..	16
Peau de Visons,	do, ..	138	138
Melasse,	Gallons, 90	174	7096	2270	9630

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Instruments de Musique,..... Boîtes,	28	33	39	32	132
Peaux de Rats-musqués,..... No.	1135	1135
Mouton frais,..... lbs.	21833	65256	50372	15447	152908
Gigots de Mouton,..... do.	6913	700	7613
Mouton salé,..... Quarts,	5	30	3	2	40
Noix,..... Sacs,	463	..	356	382	1201
Do. Balles et Boîtes,	..	751	751
Etoupe,..... Balles,	144	..	144
Ocre Jaune,..... Quarts,	6	10	16
Pain de Lin,..... Quintaux,	22	22
Huile d'Olive,..... Quarts,	73	73
Do. Paniers,	..	50	218	..	268
Do. Boîtes,	15	15
Olives,..... do.	34	34
Oignons,..... Minots,	..	26	26
Ecorce d'Orange,..... Paquets,	..	4	4
Do. lbs.	475	475
Racines d'Orris,..... do.	25	136	161
Peaux de Loutres,..... No.	11	11
Huitres,..... Quarts,	..	22	75	109	209
Do. Barrils,	19	154	244½	112	529½
Tableaux,..... Boîtes,	3	3
Peintures,..... Barrils,	151	..	151
Huile de Palmier,..... Quarts,	18	18
Poires,..... Minots,	88	88
Pois,..... do.	2	16	5	45	66
Poivre,..... Sacs,	87	87
Huile Parfumée,..... Boîtes,	5	5
Marinades,..... do.	1	102	192	..	295
Planches de Pin ouvrées,..... Pièces,	500	..	500
Poix,..... Quarts,	73	125	3	16	217
Plâtre de Paris,..... do.	12	16	28
Lard frais,..... Livres,	49962	29858	49387	23021	152328
Do. Salé,..... Quarts,	844	877	8062½	3653	13436½
Patates,..... Minots,	519	5	89	108	721
Volailles,..... No.	152	19	43	54	268
Presses d'Imprimerie,..... do.	2	1	2	1	6
Gravures,..... Boîtes,	2	6	20	25	53
Prunes,..... do.	7	7
Do. Quarts,	108	..	108
Pierre Ponce,..... lbs.	..	88	355	871	1314
Vif-argent,..... do.	76	..	152	50	278
Do. Flacons,	..	3	3
Peaux de Chats Sauvages,..... No.	2291	6047	8338
Raisins,..... Quarts,	..	4½	4½
Do. Boîtes,	2823	3814½	4307	2373	13317½
Do. Barrils,	393	29	15	75	512
Peaux crues,..... No.	20117	21808	31526	47117	120638
Ris,..... lbs.	348395	183657	320275	140279	992606
Résine,..... Quarts,	235	529	486	47	1297
Rum,..... Gallons,	98601	107786	206387
Seigle,..... Minots,	339	5856	6195
Farine de Seigle,..... Quarts,	5	..	5
Sable,..... do.	..	55	55
Saucissons,..... lbs.	173	100	273
Cigares,..... Boîtes,	125	162	276	290	853
Moutons,..... No.	6445	2349	821	1479	11094
Shumack,..... Sacs,	16	16
Etouffes de Soie,..... Paquets,	31	56	141	82	310
Tabac en Poudre,..... lbs.	663	2331	801½	1479	5254½
Savon,..... Boîtes,	22	163	205	70	460
Chaussons,..... Paires,	3087	898	1778	5208	10971
Epices,..... Sacs et Boîtes,	104	754	1336	1660	3854
Spiritueux,..... Gallons,	..	188	188
Esprit de Térébenthine,..... Quarts,	518	295	813
Do. Quarts,	244	149	393
Eponge,..... Balles,	3	3
Do. lbs.	..	150	186	540	877
Eaux Minérales,..... Boîtes,	41	39	28	45	153
Empois,..... do.	1249	201	1450

Appendice
(Q. Q.)

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Poëles,..... No.	25	17	538	555	1135
Sucre,..... lbs.	200	200
Sucre Candi,..... Boîtes	20	46	66
Sucre, Cassonade,..... lbs.	1224	1224
Suif,..... lbs.	54120	181106	107108	356762	699096
Lisses d'Épinette,..... Pièces,	112	112
Goudron,..... Quarts,	5	8	77	207	297
Tabac en feuilles,..... lbs.	221765	75835	92919	140574	531093
do. Manufacturé,..... "	510435	528772	592263	637821	2269291
do. tige de,..... Barriques,	5	40	45
do. do. Balles,	68	68
Gournables,..... Barriques,	16	16
do. Quarts,	23	23
Arbres et Plantes,..... Paquets,	9	4	6	9	28
Térébenthine,..... Quarts,	5	5
Caractères,..... Boîtes,	19	16	19	7	61
Vernis,..... Gallons,	460	460
Veau,..... lbs.	20	20
Bois de placage,..... Boîtes,	47	55	37	66	205
Venaison,..... lbs.	1200	1200
Vermicelli,..... Boîtes,	20	43	63
Vermillon,..... lbs.	18	10½	4	32½
Vinaigre,..... Quarts,	193	469	662
Planches de Noyer,..... Pieds,	500	500
Bois de Noyer,..... "	160	160
Cire,..... lbs.	7329	10895	4227	3011	25462
Blé,..... Minots,	10	3847	480	4337
Pierres à aiguiser,..... Boîtes,	312	411	606	947	2276
Whiskey,..... Gallons,	366	366
Blanc de Céruse,..... Barriques,	13	13
Vins,..... Quarts,	72	72
do. de France,..... Paniers,	150	150
do. do. Gallons,	28659	46023	6620	81302
do. do. Petits quarts,	150	150
do. Xères,..... Gallons,	17	17
do. d'Espagne,..... "	3155	2001	5156
Fil de fer,..... lbs.	62	5½	25	95½
do. Bottes,	17	17
do. Rouleaux,	45	45
Tissus de fil de fer,..... Pieds,	60	60
Bois de chauffage,..... Cordes,	60	60
Laine,..... lbs.	1764	633	762	277	3436
Levure de bière,..... Barriques,	58	63	46	38	205
Côtés de cuir de Zèbre,..... No	5	5

Années.	Valeur en Sterling des articles importés.			Espèces.			Total.			Passagers arrivés.
	£	s	d	£	s	d	£	s	d	
1837.	83235	11	10	153691	2	6	236926	14	4	4515
1838.	85454	8	9	47572	19	5	133027	8	2	2974
1839.	191422	15	6	104175	0	0	295597	15	6	4179
1840.	143873	4	0	147600	0	0	291473	4	0	3480
	£ 503986	0	1	453039	1	11	957025	2	0	15148

EXPORTATIONS de QUEBEC et MONTREAL en 1837, 1838, 1839, et 1840.

Appendice
(Q. Q.)

Année.	Destination.	Navires Acquittés.				
		No.	Tonneaux.	Hommes.	Bont bâtis dans le Bas-Canada durant ces mêmes années.	
					No.	Tonneaux.
1837.	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, -	128	8162	498
	Indes Occidentales Britanniques, -	24	3065	177
	Grande-Bretagne, -	769	269475	10913	9	6409
	Irlande, -	211	62408	2654	7	3057
	Total..	1132	343110	14272	16	9466
1838.	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, -	120	8154	495
	Indes Occidentales Britanniques, -	16	2059	117	3	712
	Grande-Bretagne, -	792	283267	11243	10	6255
	Irlande, -	189	60386	2582	4	1326
	Rio de la Plata, -	1	343	17
Total..	1118	354739	14454	17	8293	
1839.	Les Açores, -	1	103	7
	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, -	107	6166	414
	Indes Occidentales Britanniques, -	7	768	45
	Cuba, -	1	181	13
	Grande-Bretagne, -	868	315944	12424	14	9029
Irlande, -	200	66387	2676	13	5950	
Total...	1184	389549	15579	27	14979	
1840.	Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord, -	149	11709	687	1	91
	Indes Occidentales Britanniques, -	5	583	35
	Grande-Bretagne, -	1079	399449	15227	35	20624
	Irlande, -	199	67080	2684	12	5039
	Jersey, -	1	85	6
Total....	1433	478906	18639	48	25754	

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Les Açores.	Bordages de Pin, -	1403	..	1403
	Bois de Pin de petites dimensions, -	43	..	43
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Douves, Standard, -	1900	..	1900
	Herminettes, -	1	1
	Ale et Bière, -	340	1281	63	..	1684
	Pommes, -	306	139	213	747	1405
	Perlasse, -	12	12
	do. Potasse, -	21	55	16	..	92
	do. do, -	92	92
	Haches, -	21	14	35
	do. do, -	33	..	33
	Orge, -	..	22	..	20	42
	do. do, -	..	40	40
	do. do, -	26	..	130	..	156
	Ouvrages en Ecorce, -	..	2	2
	Quarts vides, -	790	300	1090
	Bois blanc, -	..	4	4
Fèves, -	3	4	..	59	66	

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord	Bœuf,	Quarts, 2789	1610	2085	2019	8503
	do.	$\frac{1}{2}$ quarts, 218	45	10	30	303
	do.	Kitts,	3	3
	do. <i>Rounds</i> ,	Barrils,	4	4
	Biscuits,	Quarts,	25	25
	do.	Quintaux, 1037	524	924	2091	5176
	Absinthe,	Quarts,	1	4	5
	Planches,	Pièces,	360	4268	7114	11742
	Bottes et Souliers,	Paquets,	9	3	12
	Son,	Quarts,	22	22
	do.	Sacs,	77	77
	do.	Quintaux,	116	116
	Briques,	No.	32000	32000
	Peaux de Bœuf Illinois,	Quarts,	4	4
	do. do. do.	Paquets, 3	6	9
	do. do. do.	No.	43	86	128
	Beurre,	Barrils,	285	545	830
	do.	lbs, 52333	76314	50588	174104	353343
	Noix,	Tonneau, 2	2
	Peaux de Veaux,	Paquets,	4	2	1	7
	Chandelles,	Boîtes,	41	341	382
	do.	lbs, 6003	5387	916	27291	39597
	Canots,	No.	2	2
	Canevans,	Paquets, 7	7
	Voitures,	No.	1	1
	Fontes,	Pièces,	170	170
	Fer Fondu,	"	34	34
	Chaises,	No.	76	76
	do.	Paquets, 2	2
	Fromage,	"	5	5
	do.	Quarts,	1	1
	do.	lbs, 2562	4420	3463	3461	13906
	Ornements d'Eglise,	Paquets, 5	5
	Cidre,	Boîtes,	8	8
	Cigares,	Boîtes, 8	8
	Fruits confits,	"	1	1
	Cordages,	Rouleaux,	12	12
	Morue,	Quintaux, 2203	98	2301
	Biscuits à l'eau,	Quarts,	12	12
	Madriers,	Pièces,	50	520	570
	Orme,	Tonneaux, 3	3
	Plumes,	Quarts,	50	50
	Graines de Lin,	Tierçons,	2	2
	do.	Minots,	85	85
	Farine, * y compris 200 de Seigle,	Quarts, 25564	32422	*31051	12740	101777
do.	$\frac{1}{2}$ Quarts,	192	3	195	
Fourrures,	Paquets, 11	19	14	17	61	
Cabriolets,	No.	1	1	2	
Graines de Foin,	Quarts,	38	28	66	
do.	Tierçons,	12	12	
Jambons,	Quarts,	17	17	
do.	lbs, 1251	5539	2546	9336	
do.	Paquets,	13	13	
Anspects,	Pièces, 720	3242	1081	5043	
Quincaillerie,	Paquets,	1	1	
Harnais,	Complets,	9	9	
Chapeaux,	Paquets, 2	7	7	8	24	
Haréngs,	Quarts, 267	25	356	648	
Noyer dur,	Tonneaux,	7	7	
Miel,	lbs,	127	333	460	
do.	Boîtes,	1	1	
Cercles de Bois,	Pièces, 22400	5500	21100	3020	52020	
do. de Fer,	Boîtes,	26	26	
Houblon,	Balles, 7	7	
Chevaux,	No.	2	2	
Blé d'Inde,	Minots, 132	132	
Saindoux,	lbs, 14393	28791	23207	15762	60153	
do.	Quarts,	582	582	

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Saindoux,	Barils,	75	75
	Cuir,	Paquets, 105	126	81	116	428
	Maquereaux,	Quarts, 70	70
	Farine de Blé d'Inde,	" 37	199	105	293	574
	Do. d'Avoine,	" 9	522	8	146	685
	Do. do.	Sacs, 50	50
	Marchandises,	Paquets, ..	12	14	9	35
	Souliers Sauvages,	" 7	7	8	17	39
	Mouton,	Quarts,	20	20
	Cloux,	Paquets, 26	19	9	29	83
	Chêne,	Tonneaux, 2½	4	6	3	15½
	Rames,	Pièces, ..	40	40
	Etoupe,	Tonneaux,	1	1
	Avoine,	Quarts,	278	278
	Do.	Quarts,	1	1
	Do.	Minots, 530	530
	Pain de Lin,	Quarts,	1	1
	Do. do.	Tonnes, 63	63
	Do. do.	lbs.	75936	75936
	Huile de Poisson,	Gallons, 584	150	51	..	785
	Huile de Lin,	"	2065	2065
	Oignons,	Quarts, 70	118	215	329	732
	Pois,	Minots, 1241	1403	660	4015	7319
	Do.	Quarts,	44	351	395
	Liqueurs de Cannelle, ..	Gallons, 50	52	93	60	255
	Lard,	Quarts, 5277	6686	6434	8557	26954
	Do.	½ quarts, 3	107	70	..	180
	Pommes de terre,	Minots, 988	550	..	200	1738
	Do.	Sacs,	25	..	25
	Pin,	Tonneaux, 29	29
	Saumon,	Quarts, 94	22	..	171	287
	Do.	½ quarts, ..	15	15
	Do.	Tierçons, 50	116	166
	Saucissons,	lbs. ..	180	180
	Bois de petites dimensions, ..	Pièces,	5000	5000
	Peaux de Loup-marin,	Tonnes,	13	..	13
	Do.	Paquets, ..	9	9
	Bardeaux,	Pièces, ..	15000	22500	20000	57500
	Cloux à Monter les Souliers, ..	Douzaines,	23	23
	Do.	Paquets,	3	..	3
	Souliers,	Boîtes,	3	3
	Futailles en bottes,	Paquets, 1994	100	2094
	Do. Tonnes,	"	1475	3997	5472
	Do. Barriques,	"	20	100	120
	Do. Quarts,	"	4067	6629	10696
Hardes faites,	Balles,	1	..	1	
Tabac en Poudre,	lbs. 240	89	279	
Savon,	" 14258	27282	3665	56151	101356	
Do.	Boîtes,	204	204	
Espares,	Pièces, 6	..	8	6	20	
Douves,	" 230568	34420	121256	253510	639744	
Machine à vapeur,	No. ..	2	2	
Poêles,	" 96	131	89	109	425	
Tuyaux de poêle,	Feuilles, 1237	1415	1252	1019	4923	
Sucre d'érable,	lbs 1500	700	2200	
Suif,	Quarts, ..	2	2	
Do.	lbs	232	..	232	
Tabac,	Boucauts,	9	..	9	
Do.	Quarts,	1	..	1	
Do.	lbs. 1948	..	4200	..	6148	
Langues,	Barils, 104	13	..	95	212	
Vinaigre,	Gallons, 144	85	36	70	335	
Blé,	Minots, 845	..	3122	..	3967	
Do.	Quarts,	2	..	2	
Whiskey,	Gallons, 393	2644	1770	4912	9719	
<i>Marchandises Importées, savoir :</i>						
Ancre,	No.	1	..	1	
Orge,	Quarts,	30	..	30	

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Orge,	Minots, 200	200
	Bœuf,	Quarts,	382	304	686
	do.	½ Quarts,	26	26
	Biscuit,	Quintaux,	329	321	650
	Noir à souliers,	Quarts,	25	25
	Mine de plomb,	Boîtes,	5	5
	Bleu,	"	74	74
	Plateaux de bouilloires,	No.	22	..	22
	Eau-de-Vie,	Gallons,	26	26
	Briques,	No. ...	500	500
	Beurre,	lbs.	2240	2588	4828
	Cables,	No.	1
	Canevas,	Balles, ...	6	7	..	13
	Chandelles,	lbs.	8713	8713
	Cables-Chaines,	No. ...	2	2
	Fromage,	lbs.	5400	..	5400
	Claiet,	Boîtes, ...	10	10
	Café,	Quintaux,	1
	Cuivre,	Boîtes,	36
	Vieux do.	Tonnes, ...	2	2
	Cordages,	Rouleaux, ...	13	242	..	255
	do.	Paquets,	34	14
	do.	" ...	1	48
	Bouillons,	"	1
	Liège,	Quintaux,	188
	Balais de tiges de blé,	Douzaines,	3
	Coton,	Balles,	2
	do.	Paquets,	16	..	16
	Poterie,	Paniers,	16	..	16
	do.	Paquets,	1731	..	1731
	Farine,	Quarts, ...	2706	..	850	13285
	do.	½ Quarts,	78
	do. de Seigle,	Quarts,	180	307
	Vitres,	Boîtes,	1717	1669
	do.	½ Boîtes,	1163	886
	Grilles,	No.	4
	Pierre à fusils,	Boîtes,	4
	Poudre à tirer,	Quarts,	133	12	13
	do.	Barrils, ...	108	2	10	135
	Fusils,	Boîtes, ...	3	1	..	9
	Jambons,	Quarts,	9	12
	Quincaillerie,	Paquets,	21
	Harnais,	Complets,	24	..	13
	Chapeaux,	Paquets,	1
	Indigo,	Boîtes,	2	..	2
	Fer,	Tonneaux,	8	5
	do.	Quintaux, ...	25	17	..	13
	do.	en Barres,	75	15
	do.	Bottes,	17	348
	do.	Tonnes, ...	49	17
	Fer en barres,	No. ...	2	49
	Mortiers en fer,	" ...	8	2
	Chaudrons,	" ...	33	8
Saindoux,	lbs.	4969	33	
Farine de blé d'Inde,	Quarts,	145	8992	
do. d'avoine,	do.	50	13961	
do.	do.	145	
do.	do.	50	
Marchandises,	Paquets, ...	176	17	114	217	
do.	Boîtes, ...	3	578	
Melasse,	Tonnes, ...	1	3	
do.	Gallons, ...	555	385	997	1	
Cloux,	Paquets,	14	505	
do.	Quarts, ...	46	2442	
do.	Minots, ...	4787	24	
Huile de Lin,	Barriques, ...	10	46	
do. do.	Gallons, ...	926	180	..	4787	
do. do.	Petits quarts, ...	10	10	
do. d'Olive,	Barriques, ...	1	10	
do. do.	Gallons, ...	35	1	
Peinture,	Tonneaux, ...	16	35	
do.	Barriques,	2	..	16	
do.	"	2	

Destination.	Articles.	Années.				Total.	
		1837.	1838.	1839.	1840.		
Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord.	Peinture,	Quarts,	2	104	106
	do.	Barils,	1063	60	392	991	2506
	do.	Paquets,	175	175
	Pois,	Quarts,	15	15
	Pois,	"	3	3
	Lard,	"	935	2384	3484	6803
	do.	Quarts,	8	8
	Pommes de terre,	Minots,	3016	3016
	Potée,	Quarts,	16	16
	do.	Barils,	5	5
	Raisins,	Quarts,	154	154
	do.	Boîtes,	332	332
	do.	Boîtes,	12	12
	do.	Paquets,	63	21	28	112
	Ris,	Quarts,	1	1
	do.	Barils,	15	15
	do.	Sacs,	137	137
	Rum,	Gallons,	1182	1618	7196	263	10259
	Canevas,	Bales,	19	19
	Sel,	Minots,	17519	13954	22800	25850	80153
	Cotonnages,	Balles,	2	2
	Ploomb à tirer,	Quarts,	18	25	43
	do.	Sacs,	16	16
	do.	Paquets,	15	15
	do.	Quintaux,	25	25
	Hardes faites,	Balles,	1	1	2	14	18
	Savon,	Boîtes,	100	100
	do.	lbs.	480	3464	4453	26222	34599
	Empois,	Boîtes,	92	130	222
	Acier,	Quintaux,	10	10
	Poêles,	No.	26	109	135
	do.	Pièces,	60	60
	Sucre,	lbs.	2352	2800	3806	3248	12206
	do.	lbs.	5249	5249
	do.	Barils,	1	1
	Goudron,	Quarts,	211	4	215
	Thé,	lbs.	3341	129081	2371	2700	137493
	Tabac,	"	3294	7959	5806	6785	23844
	l'érébentline,	Quarts,	2	2
	Ficelle,	Paquets,	11	14	25
	do.	Quarts,	13	13
	Caractères d'imprimerie,	Boîtes,	36	36
	Vinaigre,	Gallons,	467	240	228	265	1200
	do.	Quarts,	30	30
	Blé,	Minots,	3260	3260
	Whiskey,	Quarts,	3	3
	do.	Gallons,	1021	1021
Blanc,	Quarts,	30	30	
Vitres,	Paquets,	725	725	
do.	Boîtes,	682	682	
do.	Boîtes,	661	661	
Vins,	Gallons,	730	587	482	77	2726	
do.	Quarts,	20	20	
Laines,	Balles,	4	4	
Lainages,	"	14	5	9	21	49	
Zinc,	Quarts,	12	12	
Ale et Bière,	Gallons,	7090	4980	4180	1160	17410	
Alewives,	Quarts,	4	4	
Pommes,	"	70	5	2	77	
Haches,	Paquets,	1	1	
Achigans,	Quarts,	79	79	
Bois de Lits,	No.	16	16	
Boenf,	Quarts,	871	326	159	103	1452	
do.	Quarts,	340	18	120	64	705	
do. plats-côtés, etc.	Quarts,	30	30	
do. do.	Quarts,	4	4	
do. Rondes, etc.	Quarts,	10	10	
do. do.	Quarts,	65	20	85	

Appendice
(Q. Q.)

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Indes Occidentales Britanniques.	Bœuf, Rondes, .. Quarts,	5	5
	do. do. .. lbs.	587	300	887
	do. fumé, .. "	694	694
	Biscuit, .. Quintaux,	598	72	138	64	872
	Planches, .. Pièces,	2863	8678	300	750	12591
	Chaloupes, .. No.	6	6
	Son, .. Quintaux,	102	200	302
	Beurre, .. lbs.	7958	4222	4536	1622	18338
	Chaises, .. No.	150	150
	Cidre, .. Gallons,	14	14
	do. .. Boîtes,	102	102
	Morue, .. Quintaux,	4933	2464	1186	266	8849
	Noues, .. Barils,	14	14
	Farine, .. Quarts,	3508	3987	1994	1157	10646
	do. .. ½ Quarts,	93	109	68	270
	Saindoux, .. lbs.	453	441	894
	Jambons, .. "	1673	1673
	Anspes, .. Pièces,	156	156
	Harengs, .. Quarts,	402	644	50	31	1127
	do. .. ½ Quarts,	92	92
	do. .. Boîtes,	19	19
	Cercles, .. Pièces,	36700	23030	10000	1500	71230
	Chevaux, .. No.	66	42	108
	Saindoux, .. lbs.	4467	9899	4331	2100	21297
	do. .. Barils,	20	20
	Cuir, .. Paquets,	10	10
	Maquereaux, .. Quarts,	250	124	18	24	416
	do. .. ½ Quarts,	32	16	4	52
	Farine de blé d'inde, .. Quarts,	30	30
	do. d'Avoine, .. "	6	6
	Souliers Sauvages, .. Paquets,	1	1
	Rames, .. Pièces,	178	357	30	565
	Avoine, .. Minots,	1898	330	365	2593
	Pain de lin, .. Tonnes,	19	19
	do. do. .. lbs.	5376	5376
	Huile de poisson, .. Gallons,	3201	922	7155	1878	13156
	Oignons, .. Quarts,	10	10
	Pois, .. Minots,	124	124
	Pin, .. Tonneaux,	15	15
	Lard, .. Quarts,	4162	1995	2513	1621	10291
	do. .. ½ Quarts,	170	267	132	117	686
	Porter, .. Barriques,	20	20
	do. .. ½ Quarts,	20	20
	Pommes de terre, .. Quarts,	330	330
	do. .. Minots,	750	58	70	878
	Saumon, .. Tierçons,	206	133	61	140	540
	do. .. Quarts,	69	51	54	36	210
do. .. ½ Quarts,	88	47	16	1	152	
Bois de petites dimensions, .. Pièces,	112	112	
Alose, .. Boîtes,	1	1	
Bardeaux, .. No.	121000	18000	139000	
Souliers, .. Paires,	132	132	
Bottes de douves, .. "	1217	320	1537	
do. do. de tonnes, .. "	1149	1149	
do. do. de barrique, .. "	175	175	
do. do. de quarts, .. "	100	100	
Savon, .. Boîtes,	100	100	
Esparres, .. Pièces,	6	6	
Douves, .. "	497051	316729	64829	20160	898769	
Suif, .. Barils,	6	6	
Langues, .. "	167	102	106	58	433	
Trites, .. Quarts,	2	2	
do. .. ½ Quarts,	2	2	
<i>Marchandises importées.</i>						
Eau-de-Vie, .. Boîtes,	7	7	
do. .. Gallons,	187	64	30	281	
Champagne, .. Boîtes,	3	3	

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Indes Occidentales Britanniques.	Champagne, ..	Paniers, 11	11
	Esprit colorant, ..	Gallons,	30	30
	Cordage, ...	Rouleaux, 36	36
	Farine, ..	Quarts,	267	267
	Saindoux, ..	Barrils,	20	20
	do. ..	lbs.	2250	2250
	Marchandises, ...	Paquets, 10	10
	Avoine, ..	Minots,	100	100
	Peintures, ..	Barils,	15	15
	Raisins, ..	Boîtes,	21	150	171
	do. ...	½ Boîtes,	100	100
	do. ...	Paquets, 50	50
	Résine, ..	Quarts, 10	10
	Crampons de fer, ...	No. 36	36
	Cigares, ..	Quarts,	2	2
	Savon, ..	lbs. 3200	720	3920
	Thé, ..	" 1190	925	2115
	Tabac, ...	"	3691	3691
	Vitres, ..	Boîtes, 21	21
	do. ..	½ Boîtes, 66	66
	Vin, ..	Gallons, 107	70	130	69	376
	Buenos Ayres.	Charbon, ...	Tonneaux, 30
Bois scié, ..		" 460	460
Pin rouge, ..		" 25	25
Cuba.	Rais, ..	No. 2500	2500
	Bœuf, ...	½ Quarts,	15	15
Grande Bretagne.	Farine, ..	Quarts,	1625	1625
	Pommes, ...	do. 263	413	851	783	2310
	Frène, ..	Tonneaux, 2079	2581	1156	2935	8751
	Perlasse, ..	Quarts, 10954	9429	7833	11325	39541
	Potasse, ..	" 21835	19099	16343	12782	70059
	Baume, ..	Paquets, 21	25	52	11	109
	Ouvrage en Ecorce, ..	" 15	15	6	14	50
	Bois blanc, ..	Tonneaux, 124	41	3	11	179
	do. ..	Pièces,	502	502
	Voliges, ...	" 24794	25611	94331	56663	141399
	Ours, ...	No.	2	2
	Bœuf, ...	Tierçons,	34	34
	do. ..	Quarts,	1487	1487
	do. ..	½ Quarts,	21	21
	Cire d'Abeilles, ..	Paquets,	3	3
	do. ..	Quarts, 1	1
	Billots, ..	Pièces,	24	24
	Merisier, ..	Tonneaux, 856	1504	1266	1371	4997
	Oiseaux empaillés, ..	Boîtes, 4	3	2	9
	do. ..	Paquets,	4	4
	Huile de Baleine, ..	Gallons,	150	150
	Planches et Madriers, ...	Pièces, 309	3869	786	3081	8045
Gaffes,	"	96	96	
Os, ...	Tonneaux, 52½	24	192	41	249½	
do.	Barriques, 11	10	21	
do.	Quarts,	9	9	
Peaux de Buffle, ..	Paquets, 2	2	
Beurre, ..	Quarts,	505	505	
do.	Tinettes,	108	108	
do.	Barils,	76	2630	2706	
Noyer, ..	Tonneaux, 27	78	16	75	196	
Canots, ..	No. 2	2	4	8	
Castoreum, ..	Paquets,	3	3	
do. ..	lbs. 284	134	418	
Biscuits à l'eau, ...	Quarts, 5	8	13	
Hardes, ..	Balles, 2	2	
Atocas, ..	Tonnes, 5	5	
do. ...	Paquets,	19	19	
Bouts de Madriers, ...	Pièces, 97491	106202	120267	142288	466248	
Madriers, ..	" 1898221	1803029	1976408	1580269	7257927	
Cadres de portes, ...	" 173	173	
Orme, ...	Tonneaux, 22814	22137	28088	42643	115677	

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Grande Bretagne.	Esprit d'Épinette, Paquets,	2	11	13
	Graine de lin, Tonnes,	22	641	860	8453	9954
	do. Tierçons,	449	57	1646	2152
	do. Quarts,	3	3
	Farine, " 42-11	42-11	22634	13817	293761	339453
	do. 3/4 Quarts,	21	12	87	120
	Fourrures, Paquets,	133	121	68	91	415
	Graines de foin, Minots,	179	179
	do. Quarts,	94	94
	Montures de fusil, Pièces,	1055	72	1127
	Bois de Hamatac, Tonneaux,	13	13
	Jambons, Boîtes,	3	3
	Anspects, Pièces,	19142	16002	9540	16988	61672
	Pruche, Tonneaux,	12	12
	Noyer dur, " 3	3	2	5
	Miel, Quarts,	2	2
	do. Paquets,	15	65	80
	Bout de cornes, Quarts,	12	12
	Cornes, Tonnes,	1	1
	do. Barriques,	3	3
	do. No.	12000	12000
	do. de cerf, Quarts,	2	5	7
	Chevaux, No.	1	1
	Courbes, Pièces,	120	83	175	280	658
	Lattes, Cordes,	2429	3067	3040	2740	11276
	Erable, Tonneaux,	43	229	31	19	322
	Mâts et Beauprés, Pièces,	671	845	1665	1469	4650
	Farine de blé d'inde, Quarts,	1952	1952
	do. d'avoine, " 50	50	6002	6052
	Eaux minérales, Boîtes,	54	54
	Minéraux, Paquets,	2	1	3
	Orignaux, No.	1	1
	Chêne, Tonneaux,	20227	27239	31678	14945	114089
	Rames, Pièces,	19909	10164	27099	27793	74965
	Pain de lin, Tonneaux,	22	83	15	86	206
	do. Boisseaux,	907	693	1600
	do. Minots,	381	381
	do. en Gateaux,	1830	1830
	do. Quintaux,	8	8
	Huile de Morue, Tonnes,	3	3
	do. Barriques,	19	19
	do. Quarts,	111	111
	Huile de Poisson, Gallons,	760	2651	3411
	do. Barriques,	10	10
	Huile de Loup-marin, Quarts,	73	73
	do. Gallons,	1486	1486
	Oignons, Quarts,	122	122
	Poivre, " 25	25	25
	Pois, Minots,	905	53538	54443
	do. Quarts,	386	386
	do. " 4	4	4
	do. Sacs,	424	424
Pin noir, Tonneaux,	32	134	166	
do. rouge, " 82204	82204	108764	149326	113055	453349	
do. blanc, " 152653	152653	147565	164098	217318	681694	
Plantes, Paquets,	29	17	46	
Percbes, Pièces,	437	433	870	
Lard, Quarts,	50	983	1033	
Bordages, Pièces,	230	230	
Saumon, Quarts,	15	4	19	
Racines de Salsepareille, " 18	18	18	
Petites pièces de bois, " 336	336	336	
Peaux de Loup-marin, Quarts,	14	14	
Graines et Plantes, Quarts,	405	245	650	
do. do. Paquets,	110	110	
Futailles en bottes, Paquets,	117	117	
Espartes, Pièces,	1751	2275	3315	3349	10690	
Echantillons d'Histoire Naturelle, Boîtes,	2	2	

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Grande Bretagne.	Bouts de Douves, Pièces,	3729	13530	17259
	Douves Standard, " 1037970	929531	1151752	1813898	4933151	
	do. de tonnes, " 2373057	2411193	2660797	3115337	10560394	
	do. de Pipes, " 237267	152019	186021	351952	934259	
	do. Quarts, " 363259	311136	256415	154516	1025326	
	Poëles, No.	12	12	
	Sucre d'Erable, Quarts,	2	2	
	do. do. Boîtes,	2	2	4	
	Epinette Rouge, ... Tonneaux,	9	7	59	78	173
	Graines de Mil, Quarts,	2	2	
	do. do. Tierçons,	48	48	
	do. do. Minots,	18	18	
	Tige de Tabac, Boucauts,	3	3	
	Gournables, Pièces,	19381	5370	1590	26341
	Arbres et Plantes, Paquets,	8	8	
	Noyer, Tonneaux,	3	11	2	16
	Blé, Minots,	206	141931	142137
	Rais de Roues, Pièces,	30183	19775	49958
	Laine, Bales,	6	6
	<i>Articles importés, savoir :</i>					
Irlande.	Agutignepe, Boîtes,	10	10
	Sacs vides, No.	2986	2986
	Bleu, Boîtes,	24	24
	Os, Tonneaux,	18	18
	Voitures, No.	1	1
	Cèdre étranger, Pièces,	406	406
	Monnaies de Cuivre, Petits quarts,	3	10	13
	Vieux cuivre, " 3	3
	do. do, lbs. 300	300
	Fourrures, Balles,	1	1
	do. Paquets,	1	1
	Fer, Tonneaux,	3	13
	do. Paquets,	235	235
	do. Pièces,	74	74
	Fer en barres, No.	888	888
	Espares de bois dur, Pièces,	129	129
	Gaiac, " 56	56
	do. Tonneaux,	1	1
	Billots, " 1½	1½
	Marchandises, Paquets,	149	46	50	264	509
	Ocre, Quarts,	35	35
	Peinture, Barils,	70	70
	Tableaux, Boîtes,	6	6
	Piano Fortes, No.	1	1
	Piment, Sacs,	122	4	126
	Moules de fer de Charrue, No. 210	210
	Sapin, Pièces,	450	456
	Madriers de Sapin, " 56	56
	Douves, " 7400	7400
	Poëles, ... Paquets,	2	8
	Sucre, Boucauts,	5	5
	do. Boîtes,	57	57
	Vins, .. Pipes,	1	1
	do. Boîtes,	2	26	29
	do. de France, " 10	10
	do. de Madère, " 1	1
	do. do. Quarts,	4	4
	do. de Oporto, .. Pipes,	1	1
	do. do. Barriques,	4	4
	do. de Xérès, " 2	2
do. d'Espagne, ... Gallons,	28	26	
Lainages, Balles,	1	1	
Ficelle, " 6	6	
Pommes, .. Quarts,	2	4	9	14	29	
Frêne, Tonneaux,	804	709	1512	
Perlasse, .. Quarts,	234	129	212	60	635	
Potasse, " 672	742	1076	311	2602		

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.
		1837.	1838.	1839.	1840.	
Grande Bretagne.	Esprit d'Épinette, Paquets,	2	11	13
	Graine de lin, Minots,	641	860	8453	9954
	do. Tonnes,	22	22
	do. Tierçons,	449	57	1646	2152
	do. Quarts,	3	3
	Farine, " "	4241	22634	13817	298761	339453
	do. ½ Quarts,	21	12	87	120
	Fourrures, Paquets,	133	121	68	91	415
	Graines de foin, Minots,	179	179
	do. Quarts,	94	94
	Montures de fusil, Pièces,	1055	72	1127
	Bois de Hamatac, Tonneaux,	13	13
	Jambons, Boîtes,	3	3
	Anspes, Pièces,	19142	16002	9540	16988	61672
	Pruche, Tonneaux,	12	12
	Noyer dur, " "	3	2	5
	Miel, Quarts,	2	2
	do. Paquets,	15	65	80
	Bout de cornes, Quarts,	12	12
	Cornes, Tonnes,	1	1
	do. Barriques,	3	3
	do. No "	12000	12000
	do. de cerf, Quarts,	2	5	7
	Chevaux, No "	1	1
	Courbes, Pièces,	120	83	175	280	658
	Lattes, Cordes,	2429	3067	3040	2740	11276
	Erable, Tonneaux,	43	229	31	19	322
	Mâts et Beauprés, Pièces,	671	845	1665	1469	4650
	Farine de blé d'inde, Quarts,	1952	1952
	do. d'avoine, " "	50	6002	6052
	Eaux minérales, Boîtes,	54	54
	Minéraux, Paquets,	2	1	3
	Orignaux, No "	1	1
	Chêne, Tonneaux,	20227	27239	31678	14945	114089
	Rames, Pièces,	19909	10164	27099	27793	74965
	Pain de lin, Tonneaux,	22	83	15	86	206
	do. Boisseaux,	907	693	1600
	do. Minots,	381	381
	do. en Gateaux,	1830	1230
	do. Quintaux,	8	8
	Huile de Morue, Tonnes,	3	3
	do. Barriques,	19	19
	do. Quarts,	111	111
	Huile de Poisson, Gallons,	760	2651	3411
	do. Barriques,	10	10
	Huile de Loup-marin, Quarts,	73	73
	do. Gallons,	1486	1486
	Oignons, Quarts,	122	122
	Poivre, " "	25	25
	Pois, Minots,	905	53538	54443
	do. Quarts,	386	386
	do. " "	4	4
	do. Sacs,	424	424
	Pin noir, Tonneaux,	32	134	166
	do. rouge, " "	82204	108764	149326	113055	453349
	do. blanc, " "	152653	147565	164098	217318	681694
	Plantes, Paquets,	29	17	46
Percbes, Pièces,	437	433	870	
Lard, Quarts,	50	983	1033	
Bordages, Pièces,	280	280	
Saumon, Quarts,	15	4	19	
Racines de Salsepareille, " "	18	18	
Petites pièces de bois, " "	336	336	
Peaux de Loup-marin, Quarts,	14	14	
Graines et Plantes, Quarts,	405	245	650	
do. do. Paquets,	110	110	
Futailles en boîtes, Paquets,	117	117	
Esparses, Pièces,	1751	2275	3315	3349	10690	
Echantillons d'Histoire Naturelle, Boîtes,	2	2	

Destination.	Articles.	Années.				Total.	
		1837.	1838.	1839.	1840.		
Grande Bretagne.	Bouts de Douves, Pièces,	3729	13530	17259	
	Douves Standard, " 1037970	929531	1151752	1813998	4933151		
	do. de tonnes, " 2373057	2411193	2660797	3115337	10560394		
	do. de Pipes, " 237267	152019	186021	351952	934259		
	do. Quarts, " 363259	311136	256415	154516	1025326		
	Poêles, No.	12	12		
	Sucre d'Erable, Quarts,	2	2		
	do. do. Boîtes,	2	2	4		
	Epinette Rouge, ... Tonneaux,	9	7	59	78	173	
	Graines de Mil, Quarts,	2	2		
	do. do. Tierçons,	48	48		
	do. do. Minots,	18	18		
	Tige de Tabac, Boucauts,	3	3		
	Gournables, Pièces,	19381	5370	1590	26341	
	Arbres et Plantes, Paquets,	8	8		
	Noyer, Tonneaux,	3	11	2	16	
	Blé, Minots,	206	141931	142137	
	Raies de Roues, Pièces,	30183	19775	49958	
	Laine, Rales,	6	6	
	<i>Articles importés, savoir :</i>						
	Grande Bretagne.	Agutignepa, Boîtes,	10	10
		Sacs, vides, No.	2986	2986
Bleu, Boîtes,	24	24	
Os, Tonneaux,	18	18	
Voitures, No.	1	1	
Cèdre étranger, Pièces,	406	406	
Monnaies de Cuivre, Petits quarts,		3	10	13	
Vieux cuivre, " 3		3	
do. do. lbs. 300		300	
Fourrures, Balles,	1	1	
do. Paquets,	1	1	
Fer, Tonneaux,	3	13	
do. Paquets,	235	235	
do. Pièces,	74	74	
Fer en barres, No.	888	888	
Espars de bois dur, Pièces,	129	129	
Gaiac, "	56	56	
do. Tonneaux,	1	1	
Billots, " 14		14	
Marchandises, Paquets,		149	46	50	264	509	
Ocre, Quarts,	35	35	
Peinture, Basils,	70	70	
Tableaux, Boîtes,	6	6	
Piano Fortes, No.	1	1	
Piment, Sacs,	122	4	126	
Moules de fer de Charrue, No. 210		210	
Sapin, Pièces,		450	456	
Madriers de Sapin, " 56		56	
Douves, " 7400		7400	
Poêles, Paquets,	2	8	
Sucre, Boucauts,	5	5	
do. Boîtes,	57	57	
Vins, Pipes,	1	1	
do. Boîtes,	2	26	28	
do. de France, " 10		10	
do. de Madère, " 1	1		
do. do. Quarts,	4	4		
do. de Oporto, Pipes,	1	1		
do. do. Barriques,	4	4		
do. de Xérès, " 2	2		
do. d'Espagne, ... Gallons,	29	26		
Lainages, Balles,	1	1		
Ficelle, "	6	6		
Irlande.	Pommes, Quarts,	2	4	9	14	29	
	Frêne, Tonneaux,	804	709	1512	
	Perlasse, Quarts,	234	129	212	60	635	
	Potasse, " 672	742	1076	311	2502		

Appendice
(Q. Q.)

Destination.	Articles.	Années.				Total.	
		1837.	1838.	1839.	1840.		
Irlande.	Ouvrages en écorce,	Paquets,	1	1	
	Bois blanc,	Tonneaux,	8	14	
	Voliges,	Pièces,	3038	7927	14330	7699	33014
	Merisier,	Tonneaux,	160	721	606	208	1695
	Plantes,	Pièces,	2634	18	2652
	Noyer,	Tonneaux,	5	5	10
	Bouts de Madriers,	Pièces,	10220	25554	24291	18094	78169
	Madriers,	782907	938913	919408	670811	3312039
	Orme,	Tonneaux,	1200	1276	1488	2140	6104
	Esprit d'Épinette,	Gallons,	30	30
	Farine,	Quarts,	100	2909	3009
	Fourrures,	Paquets,	2	2
	Montures de fusile,	Pièces,	25	23	48
	Aspècs,	750	572	712	404	2438
	Courbes,	24	90	66	36	216
	Lattes,	Cordes,	290	486	257	317	1350
	Erable,	Tonneaux,	1	4	5
	Mâts,	Pièces,	18	11	35	22	86
	Minéraux,	Paquets,	1	1
	Chêne,	Tonneaux,	1936	2072	2259	1855	8102
	Rames,	Pièces,	636	867	965	840	3308
	Pin Rouge,	Tonneaux,	9844	12264	14607	19200	55915
	do. Blanc,	33464	28960	33279	33008	128711
	Perches,	Pièces,	108	108
	Futailles en bottes,	Paquets,	107	107
	Esparrs,	Pièces,	503	404	583	497	1987
	Bouts de Douves,	Pièces,	4000	4000
	Douves Standard,	204225	197181	152101	749454	1302991
	do. de Tonnes,	494673	419265	422598	570312	1906848
	do. de Pipes,	247203	184382	296217	187588	915390
	do. de Quarts,	462747	498156	725761	606233	2292897
	Épinette Rouge,	Tonneaux,	1	1
	Noyer,	12	3	15
Blé,	Minots,	6119	6119	
<i>Articles Importés, savoir :</i>							
Jersey.	Amandes,	Boîtes,	20	20	
	Marchandises,	Paquets,	7	7	
	Madriers de Sapin,	Pièces,	26	26
Vins,	Gallons,	200	200	
Farine,	Quarts,	40	40	
Douves,	Pièces,	7455	7455	
Rio de la Plata.	Madriers et petites pièces de Frêne,	Tonneaux,	23	23	
	Manches de Haches,	Pièces,	300	300	
	Petites pièces de Merisier,	Tonneaux,	25	25	
	Timons de Voiture,	Pièces,	2140	2140	
	Morue,	Boîtes,	100	100	
	Charbon de Terre,	Tonneaux,	25	25	
	Farine,	Quarts,	300	300	
	Mâts,	Pièces,	2	2	
	Bordages et petites pièces de Chêne,	Tonneaux,	17	17	
	Etoupe,	Bottes,	80	80	
	Rames,	Pièces,	80	80	
	Bordages et petites pièces de Pin,	Tonneaux,	231	231	
	Esparrs,	Pièces,	60	60	

No. 10.—EXPORTATIONS de GASPE' en 1837, 1838, 1839 et 1840.

Appendice
(Q. Q.)

Articles.	Navires acquittés.			Total.
	Années.	No.	Ton- neaux.	
			Matelots.	
	1837	41	4238	314
	1838	40	4858	309
	1839	59	7154	467
	1840	41	5200	318
Total.		181	21450	1408

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Voliges,	370	11	..	381
Merisier,	94	134	214	442
Biscuit,	10	10
Huile de Balène,	1	1
do.	1	1
Capelan,	1	1
do.	5	..	5
Morue,	3	3
do.	212	199	..	411
do.	20	20
do.	76	31	..	107
do.	4	..	4
do.	131	..	131
do.	44234	40283	59314	26797	173628
Noues,	6	6
do.	3	5	7	15
Vieux cuivre,	64	89	..	153
Bouts de Madriers,	3549	4873	6194	11056	25672
Madriers,	32588	55410	81449	69225	228672
Farine,	70	96	45	..	211
Anspects,	48	48
Harengs,	1	1
Vieux Fer,	30	120	150
Lattes,	11	596	37	34	678
Mats,	3	2	..	6
Chêne,	308	308
Rames,	100	100
Huile de Poisson,	28	28
do. do.	4509	4250	695	815	10269
Pois,	2	2
Madriers,	320	320
Pin,	460	498	840	1798
do.	39	39
Lard,	3	3
Saumon,	2	3	5	2	12
do.	4	..	4
Sel,	250	30	8	120	408
Esparres,	21	18	20	59
Douves et fonds,	8387	15278	..	31824	55484
Gournables,	4032	4032	..	8064

Appendice
(Q. Q.)

No. 11.—EXPORTATIONS de NEW CARLISLE, en 1837, 1838, 1839 et 1840.

Années.	Navires acquittés.		
	No.	Tonneaux	Matelots.
1837	28	4728	251
1838	15	2417	112
1839	76	10865	583
1840	48	7573	379
Total.	167	25583	1325

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Ancre,	No.	11
Pommes,	Quarts,	23
Orge,	Minots,	18
Bœuf,	Quarts,	5	29
Billots,	Pièces,	1191	174	890	2255
Madriers de Merisier,	Pieds,	12080	12080
Merisier,	Tonneaux,	50	240	299
do.	Pièces,	..	117	257	374
Biscuit,	Quarts,	31	31
do.	Sacs,	11	56	17
do.	Quintaux,	10	38
Huile de Balaine,	Gallons,	215
Planches,	Pieds,	10000	1287	10000	27287
Beurre,	Barils,	..	2	33
do.	Quartaux,	9	9
Chandelles,	Boîtes,	3	3
Capelan,	3	30
Cèdre,	Pièces,	50	50
Champagne,	Boîtes,	3	3
Morue,	Quarts,	32	6	242	394
do.	½ Quarts,	44
do.	Barils,	9
do.	Quartaux,	51	85
do.	Boîtes,	61
do.	Boîtes,	18
do.	Quintaux,	16767	2071	48685	28342
Notes,	Barils,	18
do.	Quartaux,	38	66	60	164
Gournales de Cuivre,	Quintaux,	5
Vieux Cuivre,	Boîtes,	1
Cordages,	Rouleaux,	7	7
Madriers,	Pièces,	1324	333	5937	8452
Farine,	Quarts,	73	172	304	1682
Fourrures,	Tonnes,	1	1
do.	Paquets,	1	1
Genièvre,	Quarts,	1	1
Vitres,	Boîtes,	9
Brocs et Crochets,	No.	10
Meules,	25	25
Anspects,	Pièces,	6	6
Jambons,	Quintaux,	4
Harengs,	Quarts,	23
Fer ouvré,	Pièces,	100
Bois de Genièvre,	20	20
Courbes,	12	132	200
Lattes,	Cordes,	83	344
Saindoux,	Barils,	..	15	238
do.Petits quarts,	4	86
Cuir,	Balles,	1	4
Bois,	Pieds,	2
Mats,	Pièces,	..	5	3
Farine de Froment,	Quarts,	15	54186
do. d'Avoine,	25	5
Marchandises,	Paquets,	..	90	491	15
					55
					593

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Melasse,	Gallons.	50	50
Rames,	Pièces,	20	24	184	312
Avoine,	Sacs,	133
Huile de poisson,	Quarts,	71	71
do. do.	Gallons,	4309	4191	370	6537
Oignons,	Quarts,	8
Pois,	Quarts,	4	24	21	84
Liqueur de menthe-poivrée,	Quarts,	1	1
Pin,	Pièces,	..	2305	3418	5723
do.	Tonneaux,	3353	..	5488	8841
Poix,	Quarts,	3
Poix et Goudron,	Quarts,	..	8	..	8
Pin et Merisier,	Tonneaux,	7035
Madriers,	Pièces,	150
do.	Pièces,	8789	8789
Lard,	Quarts,	2	45	14	186
Pommes de terre,	Quarts,	87
Ris,	Quarts,	1	1	..	2
Rum,	Gallons,	65	65
Saumon,	Quarts,	60	..	73	258
Sel,	Tonneaux,	129	249
do.	Barriques,	..	612	90	902
do.	Sacs,	7	7
Bardeaux,	Pièces,	..	66000	43000	229000
Souliers,	Boîtes,	4
Shrub,	Gallons,	15	15
Savon,	Boîtes,	3	3
Esparres,	Pièces,	67	6	100	260
Tonnes,	Quarts,	42	42
Poêles de fer,	Quarts,	82
Goudron,	Quarts,	4
Thé,	Boîtes,	2	2
do.	lbs.	118	490
Tabac,	Barils,	..	374	867	2181
do.	Pièces,	2	..	10	12
Gournables,	Pièces,	11300	3500	103500	24000
Térébenthine,	Quarts,	..	1	..	1
Blé,	Minots,	80	80
Vin,	Pipes,	2	2
do.	Gallons,	30	30

No. 12.—EXPORTATIONS des ILES de la MAGDELEINE en 1837.

Navires 13.—Tonneaux 515.—Matelots 39.

Articles.	Quantité.	Articles.	Quantité.
Biscuit,	Quintaux,	Huile de Loup-marin,	Quarts,
Morne,	"	Vieux fer,	lbs.
Farine,	Quarts,	Pois,	Quarts,
Fourrures,	"	Lard,	"
Quincaillerie,	Quarts,	Ris,	Tierçons,
Harengs,	Quarts,	Rum,	Gallons,
Chevaux,	No.	Saumon,	Quarts,
Bêtes à cornes:	"	Sel,	Minots.
Maquereaux, ...	Quarts,	Peaux de Loup-marin,	No.
Melasse,	Gallons,	Moutons,	"
Huile de Morue,	"	Bardeaux,	"
do. do.	Quarts,	Tabac,	Barils,

Pas d'autre Rapport des Iles de la Magdeleine.

Appendice
(Q. Q.)

No. 13.—EXPORTATIONS de ST. JEAN dans les années 1837, 1838, 1839 et 1840.

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Pommes sèches,	Quarts,	75	75
Potasse,	Quarts,	10	388	511	2324
do. (Leeched,	Tonneaux,	1395	135	135
Baume du Canada,	Quarts,	33	46	79
Orge,	Minots,	754	754
Peaux de Castor,	lbs,	103½	556	544
do. d'Ours,	No.	15	15
Bœuf,	Quarts,	10	148	158
Peaux de Buffle,	No.	476	476
Castoreum,	lbs,	21	21
Bestiaux,	Têtes de	7	1	8
Peaux de Chats,	No.	2	2
Lisses de Cèdre,	Pièces,	19000	19000
Planches,	"	4531	1646	6177
Morue sèches,	Quintaux,	1½	2	3½
do. marinée,	Quarts,	3	2	1	6
Atocas,	Minots,	703	703
Œufs,	Douzaines,	5777	15946	19723
Peaux d'Élans,	No.	80	80
Peaux de Pékans,	"	181	18	51	158
Farine,	Quarts,	2993½	84	115
Peaux de Renard,	No.	773	423	1213	1053
Poils,	Balles,	18	18
Pruche,	Pièces,	86540	86540
Harengs,	Quarts,	5	9	1	16
do.	Barils,	2	2
Cochons,	No.	1	1
Hardes faites,	Balles,	8	20	28
Chevaux,	No.	1121	916	705	496
Blé d'Inde,	Minots,	67	67
Fer en saumon,	Tonneaux,	300	227	71½	13
Fer,	"	46	611½
do. en feuilles,	Boîtes,	859	642	46
Saindoux,	lbs,	17070	2903
Peaux de Loup-cerviers,	No.	23	1	203	30
Maquereaux,	Quarts,	68½	3	6	77½
Marbre,	Tonneaux,	20	20
Peaux de Martre,	No.	1076	1897	1639
do. de Visons,	"	400	26	5708
do. Rats-musqués,	"	100	1850	800	11126
Chène,	Pièces,	2820	2820
Gruau,	Quarts,	36	42
Avoine,	Minots,	358	358
Huile,	Quarts,	14	14
Peaux de Loutre,	No.	81	41	180
Huîtres,	Quarts,	3	3
Parchemin,	Peaux,	120	120
Pois,	Minots,	7	94
Planches de Pin,	Pièces,	56786	226768	109031	175760
Soliveaux do.	"	21119	568345
Bois do.	Pièces,	59000	48000	21119
Madriers do.	"	79753	348839	285320	50000
Billots do.	"	600	125068
Petites pièces de bois do.	"	355	2094	400
Plâtre de Paris,	Tonneaux,	300½	74½	834
Lard,	Quarts,	1	1	375
Peaux de Chats sauvages,	No.	17	2	2
Guenilles,	Balles,	430	327	350	139
Peaux de renne,	No.	270	158
Saumon,	Quarts,	175½	274	14	259
do.	Tierçons,	188	158	165	270
do.	Caisnes,	83
Sel,	Minots,	2435	13037	9138	264
Peaux de Loup-marin,	No.	956	420	775
Graine de lin,	Minots,	7763	25080	22348	2
do. de foin,	"	127	334½	2
do. de mil,	"	559	461½
Alose,	Quarts,	1½	595
Peaux de Mouton,	No.	250	16½
					50

Articles.	Années.				Total.
	1837.	1838.	1839.	1840.	
Bardeaux, Milliers, ..		303½	303½
do. Paquets,	91	..	91
Soude, Quarts,	14	14
Planches d'Épinette, Pieds, ..		2000	2000
do. do. Paquets,	154	..	154
Bois do. Pieds,	2000	2000
Poëles, No.	67	67
Fer blanc, Boîtes, 12		12
Tabac en feuilles, Boucauts,	8	..	8
Blé, Minots, 4415½		4415½
Peaux de Renard, No.	3	3

Années.	Valeur en Sterling des articles ci-dessus exportés.			Marchandises exportées évaluées à			Espèces.			Total.			Passagers, partans.
1837	25308	17	1	3108	3	6	17341	4	0	45758	4	7	Non indiqué
1838	33749	17	11	2575	6	0	12431	5	0	48756	9	8	2907
1839	35840	18	4	4514	0	5	18031	10	0	58386	8	9	5588
1840	26128	7	3	1425	5	5	26981	12	6	54535	5	2	5256
Total f	121028	0	7	11622	16	1	74785	11	6	207436	8	2	13751

RAPPORT.

LE COMITÉ CHOISI auquel a été renvoyée la Pétition de James B. Ewart et autres, des Townships de West Flamborough, Beverley et autres lieux, demandant que l'offre de la Compagnie du Canal Desjardins, d'abandonner au Gouvernement la propriété du dit Canal, jusqu'à ce qu'il ait été remboursé des avances qu'il a faites pour l'achever, soit favorablement accueillie, a l'honneur de faire Rapport :—

Que le Comité voit que les Pétitionnaires demandent que l'on accède à la proposition du Président et des Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins, savoir : que le Gouvernement se charge de la régie du Canal, jusqu'à ce que les revenus en soient suffisans pour payer et liquider les dettes de la Compagnie ; et d'après les témoignages qui ont été donnés à l'appui de cette Pétition, et la connaissance personnelle des membres du Comité, il se croit autorisé à recommander la proposition de la Compagnie, à l'aveu le plus favorable de la Chambre.

Le Comité regarde ce Canal comme une entreprise d'une grande importance pour la population dense et progressive de la partie de la Province où il est situé, et pour la classe d'agriculteurs très-respectable et très-industrieuse, et autres qui y sont établis, comme on le verra par les Etats ci-joints des importations et exportations ; par les tableaux des divers produits qui, de l'extrémité Ouest de la Province, ont passé par ce Canal pour se rendre au Lac Ontario ; ainsi que par les revenus que ces produits ont donnés depuis quatre ans, et qu'ils donnent encore à la Compagnie.

Le Comité est d'opinion, que si le Canal était agrandi de manière à répondre à l'accroissement des affaires, et à l'importance de cette section du pays, et à pouvoir admettre tous les bâtimens qui naviguent sur le Lac Ontario ; et si on le rendait toujours navigable et libre pour le passage des produits, depuis le village de Dundas jusqu'à son point d'intersection avec le chenal naturel qui se décharge dans la Baie de Burlington, il en résulterait de grands avantages pour la Province en général, et que les revenus du Canal suffiraient amplement pour couvrir les dépenses que ces travaux entraîneraient.

Le Canal n'a pas plus de trois milles de longueur, et il a coûté la somme de £19,873 11s. 2d. que le Gouvernement a prêtée à la Compagnie en différens temps. Nul doute que toutes les nouvelles dépenses (restreintes dans des bornes raisonnables) seraient remboursées, dans le cours d'un très-petit nombre d'années, ainsi que celles qui ont déjà été faites et les intérêts, par l'accroissement des affaires que cet amélioration produirait.

Dans l'espoir que la Chambre partagera ses vues à cet égard, votre Comité a dressé un projet de résolutions pour leur donner suite, et il prend la liberté de les recommander à son approbation.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES DURAND,
Président.

31e Août, 1841.

Résolutions que le Comité soumet à la Chambre.

Attendu que les Actionnaires privés de la Compagnie du Canal Desjardins, ont dépensé une somme de £10,000 environ, et emprunté du Gouvernement environ £20,000, (en tout, près de £30,000,) pour la construction du dit Canal ; et attendu qu'il sera nécessaire de dépenser une somme additionnelle pour donner à ce Canal, la solidité, la permanence et la grandeur convenable pour permettre à tous les bâtimens marchands du Lac Ontario, d'y passer.

Résolu, Vu les dépenses qui ont déjà été faites, qu'il est nécessaire de faire de ce Canal un ouvrage solide et permanent ; et que, dans l'opinion de votre Comité, l'augmentation du revenu des péages suffira, à une époque peu reculée, pour payer l'intérêt, et ultérieurement le principal qui a déjà été ou sera employé pour achever ce Canal.

Résolu, Qu'il est expédient que le contrôle et la régie du Canal Desjardins soient placés entre les mains du Gouvernement, jusqu'à ce que les revenus qui en proviendront, soient suffisans pour liquider les dettes que la Compagnie a encourues pour le construire.

Résolu, Qu'il est expédient d'agrandir le dit Canal, de manière à permettre à tous les bâtimens marchands du Lac Ontario d'y passer, depuis le village de Dundas, jusqu'à son point d'intersection avec le chenal naturel qui se décharge dans la Baie de Burlington.

Appendice
(R. R.)

31e Août.

APPENDICE.

No. 1.—Copie du Rapport des Directeurs présenté aux Actionnaires de la Compagnie du Canal Desjardins, 2 Mai, 1840.

No. 2.—Copie d'un Mémoire au Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, 22e Mai 1840, avec une Incluse.

No. 3.—Etat des Importations et Exportations qui ont passé par le Canal Desjardins. en 1839 et 1840.

No. 4.—Etat des Importations et Exportations qui ont passé par le Canal Desjardins, du 4e Avril au 1er Juin, 1841.

—No. 1.—

COPIE du RAPPORT des DIRECTEURS, présenté aux ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE du CANAL DESJARDINS, et daté le 2e Mai, 1841.

Aux Actionnaires de la Compagnie du Canal Desjardins.

Messieurs,

En appelant votre attention sur l'état actuel des affaires de la Compagnie ; sur la perspective que donne pour l'avenir, le degré d'utilité du Canal dans le moment actuel, et celui qu'on pourrait en attendre par la suite ; et enfin sur la marche à suivre, pour le rendre ce qu'il devrait être "*une grande amélioration publique*," offrant aux Capitaux un placement profitable ; les Directeurs élus pour cette année prennent la liberté d'exposer, qu'ils ne sont mus que par le désir sincère d'avancer les intérêts de la Compagnie et l'amélioration du Pays.

En consultant l'Acte qui autorise la construction du Canal, on verra qu'il était destiné à la Navigation des *Sloops* ; et les Directeurs n'ont aucun doute, s'il était une fois achevé d'une manière convenable, qu'il réaliserait les espérances les plus flatteuses qu'on ait jamais formées.

Le lieu où il est situé, est destiné par la nature à devenir une place d'une grande importance. Placé à la tête de la Navigation du Lac, il servira de dépôt aux produits des nombreux et fertiles Townships de l'Ouest.

Les Directeurs n'ignorent pas, que lorsque le Canal a été ouvert en 1837, (les eaux du Lac étant à leur plus grande élévation, deux pieds deux pouces de plus que leur élévation actuelle,) les *Sloops* et autres bâtimens d'un certain tonnage purent y passer temporairement ; mais ils sont d'opinion, que si la profondeur ou le tirant d'eau du Canal n'est pas en tout temps suffisant pour les bâtimens de grandeur ordinaire qui naviguent sur le Lac, la Compagnie n'a pas rempli les conditions de l'Acte, et n'est pas en conséquence autorisée à prélever les péages.

Il est nécessaire aussi de faire un chemin de halage le long d'une grande partie du Canal qui n'a pas de digues, et dont le cours est très-tortueux ; ce qui en rend la navigation difficile même pour les chaloupes, à moins que le vent ne soit favorable. Ce chemin, l'enfoncement de pilotis en plusieurs endroits, l'agrandissement du Bassin, et l'amélioration générale du Canal, exigeront l'emploi d'une nouvelle somme d'argent que les Directeurs n'ont pas à leur disposition.

Si l'on considère combien coûte le Canal, même dans l'état où il se trouve actuellement, la première idée qui frappe l'esprit, c'est que tant d'argent ne doit pas être perdu, s'il ne faut encore qu'une faible somme pour assurer le remboursement du capital. Mais dans l'état où est le Canal aujourd'hui, ce qu'on y a dépensé est presque de l'argent perdu. Quand on réfléchit un instant, qu'un Canal pour la navigation des Bâteaux seulement, et dont la longueur tant naturelle qu'artificielle n'excède pas trois milles, a coûté £24,671, l'idée de ne pas continuer l'entreprise est trop absurde pour ce siècle d'amélioration et de progrès.

L'affaire envisagée sous ce point de vue, les Directeurs sollicitent l'avis des Actionnaires pour les guider dans ce qu'ils doivent faire ; mais en même temps, ils prennent la liberté de dire, que l'on ne doit plus penser à s'adresser au Gouvernement pour de nouveaux emprunts, même s'il y avait quelque espoir raisonnable de succès ;—et ils pensent qu'il n'y a là rien d'étrange, si l'on réfléchit à la somme considérable que la Compagnie doit déjà au Gouvernement, savoir : £17,000, principal dû le 31 Décembre dernier, et £2,873 11 2, d'intérêts. Quand aux intérêts, les Directeurs ont dernièrement reçu deux lettres qui en réclament le paiement immédiat, mais ils sont obligés de dire à regret qu'il leur est absolument impossible d'y satisfaire.

Le sommaire imprimé des comptes (dont copie a été transmise à chacun des Actionnaires, à la fin du mois de Mars dernier) fera voir qu'à présent, le Canal est une perte annuelle de £1000 pour la Compagnie. On pourra attribuer cela peut-être à la dépression du Commerce ; mais cela n'est pas ; quoique cette dépression pèse plus ou moins dans toute la Province, sur tous ceux qui sont dans les

affaires, néanmoins il faut attribuer à quelqu'autre cause, l'état désespéré des affaires de la Compagnie du Canal Desjardins. Il n'y a pas de doute, que cette situation est due au mauvais état du Canal ; et cela est évident, si l'on considère qu'il n'a été perçu, dans le cours de deux années, que £738 de péages, seule source de revenu, ou 1¼ pour cent sur le capital employé ; et cela vient de ce qu'il n'y a que des bateaux de 30 tonneaux qui soient en état de passer sur le Canal. S'il était assez profond pour permettre aux bâtimens de grandeur ordinaire qui naviguent sur le Lac Ontario, d'aller jusqu'à Dundas avec leurs chargemens, et sans soumettre les marchandises ou effets aux frais de transbordement, les Directeurs pourraient alors exiger un péage plus fort et plus élevé d'au moins 300 pour cent que les taux actuels ; cela, joint à l'accroissement du transit des marchandises sur le Canal, à mesure que les ressources du pays augmentent, produirait un revenu suffisant pour mettre les Directeurs en état de payer l'intérêt des emprunts, et finalement liquider toutes les dettes de la Compagnie.

Mais, pour parvenir à un but aussi désirable, les Directeurs ne savent quelle marche adopter.

S'adresser à la Législature pour lui demander de prendre possession ou se charger du Canal, (et remarquez que les Directeurs peuvent le faire, sans le consentement de la Compagnie, puisqu'elle n'a pas payé l'intérêt,) est une mesure si importante et nécessaire, que les Directeurs ne peuvent trop instamment appeler l'attention sérieuse des Actionnaires sur ce sujet. Par ce moyen, le Canal serait achevé d'une manière convenable ; et quoiqu'il puisse s'écouler plusieurs années, avant qu'on puisse rembourser au Gouvernement les sommes qu'il a déjà avancées, et retirer celles qui restent encore à dépenser, la perte serait sans doute moindre pour la Compagnie, d'attendre durant tout ce tems là, le remboursement de ce qu'elle aura dépensé pour le Canal, que de le laisser dans la condition ruineuse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

Actuellement, il n'y a que les marchands de transport qui en retirent de l'avantage ; les taux du fret sont les mêmes que quand ils se servaient de la petite rivière qui traverse le marais voisin ; leurs bateaux peuvent porter un plus fort chargement par le Canal, et faire le voyage en moins de temps, et avec le même nombre d'hommes, que par la petite rivière. Le tableau suivant indique le chiffre des produits et effets qui ont été transportés, quoique la saison soit peu avancée, le Canal n'étant ouvert que depuis un mois et deux jours ; il indique également les frais de leur embarquement à bord des Goëlettes dans la Baie Burlington, ainsi que le montant des péages.

TRANSPORT DES EFFETS ET PRODUITS.		PEAGES DU CANAL.	
	£ s. d.		£ s. d.
13,867 Quarts de Fleur à 6d. le qt.	346 13 6	13,867 Qrts. de Fleur à 1d. chaque.	57 15 7
376 " Whiskey, à 1s. le do.	18 16 0	376 " Whiskey, 3d. "	4 14 0
66 " de Lard, à 9d. le do.	2 9 6	66 " Lard, 3d. "	0 16 3
165 Tinettes de Beurre, à 4d. chaque.	2 15 0	165 Tinettes de Beurre, 3d. "	2 1 3
17 Quarts d'Alcalis, à 1s. 6d.	1 5 6	17 Quarts d'Alcalis, 4d. "	0 5 8
116 Quintaux de Marchandises, à 6d. le quintal.	2 16 0	116 Quint. de Marchandises, 2d.	0 19 4
35,500 Douves de Pipes, à 30s. le mille.	53 5 0	35,500 Douves de Pipes, à 5s. le mille,	8 17 6
69,500 do. de Tonnes, à 10s. do.	35 0 0	69,500 do de Tonnes, à 2s. 6d. do	8 13 9
		159 Voyages de Bateaux, à 2s. du voyage.	15 18 0
	£ 463 0 6		£ 100 1 7
A déduire, les dépenses journalières sur ce chiffre total ; 159 charges de bateaux, ou 159 journées de bateau à 32s. par jour,	254 8 0	A déduire le salaire du Secrétaire, et les gages de deux hommes pour ouvrir les ponts tournans,	16 18 4
Profits	£ 208 12 6	Montant net, £	83 3 3

Comparez, dans ce tableau, le commerce clair et profitable que font des gens qui ne se sont jamais montrés bien disposés en faveur de l'entreprise, avec les profits que la Compagnie a retirés, après tous ses efforts ; et le résultat paraîtra vraiment surprenant.—Peut-on laisser durer un tel état de choses ? ne peut-on découvrir aucun moyen, de finir et achever le Canal ?—Ou bien faudra-t-il l'abandonner, après tout ce qui a été fait ? Ce sont là, Messieurs, des questions, que les Directeurs doivent laisser à vos sérieuses réflexions.

En terminant, les Directeurs ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur regret, que le Canal ait été commencé sitôt, et à une époque où le commerce de cette partie du pays ne réclamait pas un Canal pour les bâtimens, et que sa construction ait été accompagnée d'une mal administration qui a duré plusieurs années ; sans cela, ils sont portés à croire, que la somme que le Canal paraît avoir coûtée, n'aurait pas été si considérable—Néanmoins, ils conservent encore l'espoir, que le moment n'est pas éloigné où les affaires de la Compagnie du Canal Desjardins, vont prendre une tournure et une couleur plus favorable et plus encourageante.

(Signé,)

JOHN PATERSON,
Président, C. C. D.

Bureau du Canal Desjardins,
Dundas, 2 Mai, 1840.

(Signé,) JOHN DICKIE, Secré. C. C. D.

Appendice
(R. R.)

31e Aout.

Copie d'un MEMOIRE adressé au Lieutenant Gouverneur, et daté le 22e Mai, 1840.

A Son Excellence Sir GEORGE ARTHUR, Lieutenant Gouverneur de la Province du Haut-Canada, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les Président et Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins, tant en notre nom, qu'au nom des Actionnaires, prenons très-respectueusement la liberté d'exposer à Votre Excellence—

Que nous avons, à une assemblée générale des Actionnaires convoquée hier dans la Cité de Toronto, soumis notre rapport sur l'état actuel des affaires de la Compagnie, en date du 2e de ce mois, et exposé la demande récente du Gouvernement, de lui payer £2,873 11s. 2d. d'intérêts sur les deniers qu'il a avancés en vertu des Statuts Provinciaux passés à cet effet; et nous sommes autorisés par les résolutions de la dite assemblée, à déclarer que nous sommes absolument hors d'état de pouvoir payer cette somme, ou de faire les travaux nécessaires pour achever le Canal, conformément aux plans que l'on avait originairement en vue, et lui donner les dimensions et la profondeur que semble exiger l'accroissement du commerce. On pourra se faire une idée de cet accroissement, d'après l'état détaillé des importations et exportations qui ont passé par le Canal, pendant les années 1837, 1838, 1839, et partie de 1840, et dont copie, avec ce rapport, est soumise à Votre Excellence; et cela donnera la mesure de l'utilité du Canal, s'il est une fois achevé.

Que dans les circonstances consignées dans le Rapport, et conformément à l'autorisation et au désir formel exprimé par les Actionnaires, à la dite assemblée—

Nous, le Président et les Directeurs de la dite Compagnie, prenons la liberté d'offrir au Gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise de Votre Excellence, l'entière possession, contrôle et régie de tous les travaux du dit Canal, et déclarer en même tems, que nous sommes prêts à abandonner au Gouvernement, selon les formalités requises, toutes prétentions et droits au capital souscrit et payé par les Actionnaires, pour la confection du Canal, avec aussi tous les dividendes et profits, jusqu'à ce que le gouvernement ait été entièrement payé des frais faits par la Législature pour les dits travaux, et de tous les déboursés qu'il pourra encore faire pour le même objet; à condition néanmoins, qu'il paiera une somme annuelle de £175 pour couvrir les dépenses courantes, jusqu'au jour où il sera ainsi cédé par la Compagnie.

Et dans l'espoir que Votre Excellence accueillera favorablement notre demande, Nous, le Président et les Directeurs prenons la liberté, avec le plus profond respect, de la soumettre à Votre Excellence.

(Signé) JOHN PATERSON,
Président, C. C. D.

Cité de Toronté, 22e Mai, 1840.

(Signé) JOHN DICKIE, Séc. C. C. D.

 INCLUSE JOINTE AU No. 2

Copie de l'Etat des Importations et Exportations par le Canal Desjardins, donnée au Lieutenant Gouverneur, et accompagnant le Mémoire et le Rapport.

Etat des Importations et Exportations, depuis l'ouverture du Canal, le 16e Aout, 1837, jusqu'à la clôture de la navigation, le 20e Novembre, 1837.

EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
2446 quarts de Fleur,	6395 quintaux de Marchandises,
542 " Whiskey,	1335 quarts de Sel,
25 " Lard,	3 quarts d'Huile.
263170 Douves de Tonnes,	
115 boîtes de Papier,	<i>Déclarés et acquittés.</i>
157 minots de Blé,	
21 quarts de Bierre,	12 Goëlettes, par voyage,
115 quintaux de Marchandises,	72 voyages de Bateaux à Vapeur.

(Signé] JOHN DICKIE
Sec. C. C. D.

Depuis le 8 Avril, jusqu'à la clôture de la Navigation, le 17e Novembre, 1838.

Appendice
(R. R.)
31e Août.

EXPORTATIONS.

18,811 quarts de Farine,
682 " Whiskey,
29 boîtes de Papier,
43 quarts de Biscuit,
42 " Alkalis,
8 " Bierre,
47 " Lard,
92 quintaux de Marchandises,
2,167 minots de Blé,
349,547 douves de Tonnes,
1,212 douves de Pipes,
6 quarts de Suif,
24 " Farine d'Avoine,
330 " Orge,

(Signé,)

IMPORTATIONS.

5,510 quintaux de Marchandises,
3,876 quarts de Sel,
33 " Huile,

Entrés et Acquittés.

Goëlettes, 57 Voyages,
Bateaux à Vapeur, 52, do.
Bateaux et Chalands, 142, do.

JOHN DICKIE,
Secrétaire, C. C. D.

Depuis le 5 Avril, jusqu'à la clôture de la Navigation, le 20e Novembre, 1839.

EXPORTATIONS.

21,686 quarts de Farine,
1,245 " Whiskey,
887,779 douves de Tonnes,
5,216 douves de Pipes,
334 quarts de Lard,
33 " Alkalis,
278 quintaux de Marchandises,
67 minots de Blé,
27 tinettes de Beurre,

(Signé,)

IMPORTATIONS.

7,128 quintaux de Marchandises,
1,968 quarts de Sel,
50 " Plâtre,
83 minots de Blé,

Entrés et acquittés.

Goëlettes, 16 voyages,
Bateaux et Chalands, 461 do.

JOHN DICKIE,
Secrétaire, C. C. D.

Depuis le 30 Mars 1840, quand le Canal a été ouvert, jusqu'au 16 Mai, quand ce Compte a été dressé.

EXPORTATIONS.

25,381 quarts de Farine,
426 " Whiskey,
79 " Lard,
169 tinettes de Beurre,
24 quarts d'Alkalis,
134,687 douves de Tonnes,
67,130 douves de Pipes.

(Signé,)

IMPORTATIONS.

217 quintaux de Marchandises,
119 quarts de Sel.

Entrés et acquittés.

Bateaux et Chalands, 263 voyages.

JOHN DICKIE,
Secrétaire, C. C. D.

Bureau du Canal Desjardins, }
Dundas, 21 Mai, 1840. }

— No. 3. —

Appendice
(R. R.)
31e Août.

Importations et Exportations par le Canal Desjardins en 1839 et 1840.

IMPORTATIONS.

EXPORTATIONS.

	En 1839		En 1840		En 1839		En 1840
Farine,	21,686	Quarts,	41,336	Charbon,		Ton.	25
Whiskey,	1,245	"	1,869	Marchandises,	7,436	Quint.	5,230
Douves de Tonnes,	547,779		391,554	Sel,	1,968	Quarts,	3,501
Douves de Pipes,	5,216		75,124	Plâtre,	50	"	6
Lard,	344	"	506	Blé,	83	Minots,	6,354
Blé,	67	Minots,	6,155	Goëlettes (voy-			
Alkalis,	33	Quarts,	105	ages,)	16		
Beurre,	27	Tinettes,	231	Bateaux (do.)	461		617
Pois,	"	Quarts,	252				
Pois,	"	Minots,	140				
Avoine,	"	"	879				
Farine d'Avoine,	"	Quarts,	155				
Saindoux,	"	"	8				
Biscuit,	"	"	265				
Orge,	"	Minots,	1,651				
Farine d'Orge,	"	Quarts,	28				

JOHN DICKIE,
Secrétaire, C. C. D.Bureau du Canal Desjardins, }
Dundas, 1er Avril, 1841. }

— No. 4. —

Bureau du Canal Desjardins, 1er Juin, 1841.

Importations et Exportations par le Canal Desjardins, depuis l'ouverture de la Navigation, le 14e Avril, jusqu'à cette date.

				£	s.	d.
23,264	Quarts de Farine,	Taux actuel de péage,	2d chaque,	235	10	8
16	" Biscuit,	do.	1½d "	0	2	0
115	" Farine d'Avoine,	do.	2d "	0	19	2
471	" Whiskey,	do.	5d "	9	16	3
1,543	" Lard,	do.	4¼d "	28	18	7½
46	Tiers de pipe de Graine de Trèfle,	do.	6d "	1	3	0
29	Quarts d'Alkalis,	do.	7¼d "	0	18	1½
11	" Saindoux,	do.	4½d "	0	4	1½
9	" Beurre,	do.	4½d "	0	3	4½
6	Tinettes do.	do.	3d "	0	1	6
21,320	Douves de Pipes, à 1200 du M.	do.	10s par M.	10	12	1½
188,160	Douves de Tonnes do.	do.	3s 9d "	35	5	7½
253	Quarts de Sel,	do.	3d chaque,	3	3	3
689	Quintaux de Marchandises,	do.	2d le quintal,	5	14	10
100	" Fer en saumon,	do.	2d "	0	16	8
15	Tonneaux de Charbon,	do.	1s le tonneau,	0	15	0
13	Quarts de Suif,	do.	4¼d chaque,	0	4	10½
10	" Résine,	do.	3d "	0	2	6
5	" Huile,	do.	6d "	0	2	6
246	Voyages de Bateaux,	do.	3s 6d "	43	1	0
29	do.	do.	5s "	7	5	0
7	do.	do.	7s 6d "	2	12	6
				£	387	12 8½

(Signé)

JOHN DICKIE,
Secrétaire D. C. C.Bureau du Canal Desjardins, }
Dundas, 1er Juin, 1841. }

RAPPORT.

Appendice
(S. S.)

11e Sept.

LE COMITE' SPECIAL auquel a été renvoyée la Pétition de P. E. Taschereau, et autres habitans du District de Chaudière, demandant qu'il soit passé une loi pour changer la manière dont l'Ordonnance qui établit des Conseils de District, sera mise en opération, a l'honneur de faire

RAPPORT.

Qu'en consultant la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, du 20 Juillet dernier (*Appendice No. 1.*) qui met en vigueur l'Ordonnance du Conseil Spécial pour l'établissement des Conseils de District, il voit qu'on a choisi le Township de Leeds, comme le chef-lieu du District de Chaudière. Le Comité ne peut s'empêcher d'exprimer son regret, à la vue de ce choix ; car il considère que l'on a, par cette mesure blessé les intérêts les plus chers des habitans du District.

Le territoire que l'on a ainsi compris dans le dit District, contient une population aussi nombreuse que celle d'aucun autre District Municipal dans le District de Québec, la Cité de Québec exceptée ; et les sept huitièmes de cette population sont établis entre les Rivières Chaudière et Etchemin (comme on le verra dans l'*Appendice Nos. 2 & 3,*) à une distance de 21 à 39 milles de Leeds, et résident sur le grand Chemin de communication entre Québec et les Etats-Unis.

La population qui réside en deça de la Rivière Chaudière, est privée, le Printemps et l'Automne, de toute communication avec le Township de Leeds, par l'impossibilité de traverser alors la Rivière Chaudière, à cause des glaces et de la violence du courant, pendant près de deux mois de l'année ce qui fait qu'on ne la peut passer qu'avec de grands dangers ; cet inconvénient est doublement senti par les habitans qui résident au delà de la Rivière Etchemin, et qui ont de plus cette dernière Rivière à traverser : et depuis la Rivière Chaudière, les chemins sont difficiles et dangereux, et traversent des côtes escarpées qu'il est impossible d'éviter.

Le Township de Leeds est situé à l'extrémité du District, et le Comité considère qu'il est bien dur d'obliger les sept huitièmes de la population de parcourir une distance de 20 à 24 milles, pour obtenir justice ; il a en conséquence dressé une résolution qu'il soumet à la Chambre, pour servir de base à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général pour le prier de diviser par Proclamation, le District de Chaudière en deux Districts distincts et séparés ; dont l'un, à l'Est, comprendrait et les Paroisses et les Townships qui formaient ci-devant le Comté de Beauce, avec Ste. Marie pour chef-lieu, et l'autre, à l'Est, se composerait de ce qui reste du District actuel de Chaudière, avec Leeds pour chef-lieu.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

A. C. TASCHEREAU,
Président.

11e Septembre, 1841.

Résolution soumise à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, avec copie du Rapport du Comité agréé par la Chambre, priant Son Excellence de vouloir bien la prendre en sa considération favorable.

A P P E N D I C E .

- No. 1.—Copie de la Proclamation de Son Excellence Lord Sydenham, désignant et fixant le lieu d'Assemblée de chaque Conseil de District dans les différens Districts Municipaux de la ci-devant Province du Bas-Canada, datée le 20 Juillet, 1841.
- No. 2.—Tableau de la Population, et de la superficie de la ci-devant Province du Bas-Canada, par milles carrés, telle qu'actuellement divisée en quatre grandes divisions territoriales, conformément à l'Ordonnance de la 4e Victoria chap. 43, pour les fins de Judicature.
- No. 3.—Recensement de partie de la Province du Bas-Canada, 1831.

— No. 1. —

Appendice
(S. S.)

11e Sept.

Copie d'une Proclamation de Son Excellence Lord Sydenham, désignant et fixant le lieu de l'Assemblée de chaque Conseil de District dans les différens Districts Municipaux de la ci-devant Province du Bas-Canada.

Province du }
Canada. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Protectrice de la Foi.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—SALUT :

ATTENDU, que dans et par une certaine Ordonnance de la Législature de la ci-devant Province du Bas Canada, faite et passée dans la quatrième année de Notre règne, et intitulée, " Ordonnance qui pourvoit au meilleur Gouvernement intérieur de cette Province, par l'établissement d'Autorités Locales et Municipales en icelle," il est entre autres choses statué : qu'il sera loisible au Gouverneur de la dite Province, par et de l'avis du Conseil Exécutif, par Proclamation émanée à cet effet sous le Grand Sceau de la ci-devant Province, de nommer et fixer le lieu d'Assemblée pour chaque Conseil de District dans les différens Districts Municipaux, qui seront constitués en vertu de la dite Ordonnance ; et attendu, que dans et par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, fait et passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre règne, et intitulé, " Acte pour unir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué, qu'après l'Union de la dite Province avec la ci-devant Province du Haut Canada, en la manière pourvue par le dit Acte, les pouvoirs dont aucun Acte de la Législature de la dite ci-devant Province du Bas-Canada, investira ou enjoindra au Gouverneur de la dite ci-devant Province d'exercer avec l'avis de son Conseil Exécutif, investiront en autant qu'iceux ne seront pas incompatibles ou ne répugneront pas aux dispositions du dit Acte, et seront exercés par le Gouverneur de Notre Province du Canada, avec l'avis de tel Conseil Exécutif que Nous pourrons constituer pour les affaires de Notre dite Province du Canada ; et attendu que la dite Ordonnance n'est pas incompatible ou ne repugne pas aux dispositions du dit Acte : En conséquence, sachez maintenant que Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller Charles, Baron Sydenham, Gouverneur de Notre dite Province du Canada, a, par et de l'avis du Conseil Exécutif par nous constitué pour Notre dite Province, nommé et fixé, et par cette présente Notre Proclamation Royale, nommons et fixons le lieu d'Assemblée du Conseil de District dans chacun des Districts Municipaux ci-après respectivement cités, c'est-à-savoir :—Le lieu d'Assemblée du Conseil de District de et pour le District de Québec, la Cité de Québec ; Portneuf, Deschambault ; Saguenay, Malbaie ; Rimouski, Rimouski ; Kamouraska, Kamouraska ; Saint Thomas, Saint Thomas ; Dorchester, Saint Nicolas ; Chaudière, Leeds ; Nicolet, Drummondville ; Sherbrooke, ville de Sherbrooke ; Missisquoi, Nelsonville ; Richelieu, Saint Charles ; Saint Hyacinthe, Saint Hyacinthe ; Saint Jean, ville de Saint Jean ; Beauharnois, Durham ; Montréal, cité de Montréal ; Sydenham, Aylmer ; Lac des Deux Montagnes, Saint André ; Terrebonne, Sainte Thérèse ; Leinster, Saint Jacques ; Berthier, Sainte Elizabeth ; Trois Rivières, Ville des Trois Rivières ; de ce dont tous Nos bien-aimés sujets et autres dans Notre dite Province, sont par ces présentes requis de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province du Canada.

Témoin Notre très-fidèle et bien-aimé le très-honorable Charles, Baron Sydenham, de Sydenham, au Comté de Kent, et de Toronto, en Canada, l'un de Nos Conseillers en Notre très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral en icelles.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Kington, dans Notre dite Province du Canada, ce vingtième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et un, et de Notre règne la cinquième.

(Signé)

D. DALY,
Secrétaire.

(La Proclamation subséquente de Son Excellence qui établit des Conseils Municipaux, après avoir défini les limites des Districts, &c., déclare " qu'iceux seront toujours sujets à tels changements et modifications qui pourront être faits par toutes Proclamations ou Proclamations qui seront émanées à cet effet par le Gouverneur, le Lieutenant Gouverneur, ou la personne autorisée à remplir la charge ou les fonctions de Gouverneur dans notre dite Province du Canada, en vertu des dispositions et pouvoirs de l'Acte ou Ordonnance susdits, de ce dont nos bien-aimés sujets et autres dans notre dite Province, sont par les présentes requis de prendre connaissance, et de se gouverner en conséquence.)

Appendice
(S. S.)

11e Sept.

— No. 2. —

Tableau de la Population, et de la superficie de la Province du Bas Canada, (par milles carrés,) telle qu'actuellement divisée en quatre grandes divisions territoriales, conformément à l'Ordonnance de la 4e Victoria, chap. 43, pour les fins de Judicature.

Division Territoriale du District de Québec, Nord.

Comtés.	Superficie de chaque comté par milles carrés.	Superficie organisée en milles carrés dans chaque Comté.	Nombre de Maisons.	Propriétaires de biens fonciers.	Population de 1830.	Population de 1840.
Montmorency,	7,396	660	713	496	3,743	4,891
Orléans,	69	69	776	436	4,349	5,436
Portneuf,	8,640	1,216	2,205	1,969	12,350	15,438
Québec,	14,240	476	6,459	3,535	36,173	45,424
Saguenay,	72,700	480	1,497	1,595	8,385	10,481
Partie de Champlain,	2,300	750	624	569	3,495	4,369
Total,	105,345	3,651	12,274	8,600	68,495	86,199

Division Territoriale du District de Québec, Sud.

Beauce,	1,987	1,450	2,213	2,242	12,900	16,793
Bellechasse,	1,775	720	2,420	1,939	13,529	16,942
Dorchester,	348	348	1,990	1,758	11,946	13,832
Islet,	3,044	564	2,414	1,391	13,518	16,897
Kamouraska,	4,320	568	2,599	1,753	14,557	13,196
Lotbinière,	735	735	1,641	1,499	9,191	11,488
Megantic,	1,465	1,465	722	319	2,283	5,054
Rimouski,	8,840	2,040	1,796	607	10,061	12,576
Total,	22,514	7,890	15,795	11,508	86,985	110,578

—No. 3.—

Appendice
(S. S.)

11e Sept.

Recensement de partie de la Province du Bas-Canada.

Nom de chaque Paroisse, Seigneurie, Township, Place Extra-Paroissiale, Quartier ou Division d'une Ville, et date de son établissement.	Maisons habitées.	Maisons en construction.	Maisons non habitées.	Propriétaires de biens-fonciers.	Personnes ne possédant pas de propriétés foncières.	Nombre total de personnes en 1825.	Nombre total de personnes en 1831.
<i>Comté de Beauce.</i>							
Paroisse de Ste. Marie,	848	17	9	787	87	4,137	5,113
St. François,	420	21	11	404	27	2,041	2,531
St. Claire,	397	3	4	391	161	1,142	1,933
St. Joseph,	312	2	1	285	30	1,175	2,098
Township de Frampton,	179	1	..	172	7	194	925
Total,	2,156	44	25	2,039	312	8,689	12,600
<i>Comté de Mégantic.</i>							
Township de Leeds,	109	8	..	78	31	84	754
Inverness,	153	4	..	137	16	..	853
Ireland,	76	3	..	46	30	165	440
Broughton,	16	2	1	13	3	..	111
Tring,	6	6	38
Halifax,	12	10	2	..	71
Nelson,	2	2	..	16
Total,	374	17	1	290	84	249	2,283

RAPPORT.Appendice
(T. T.)

11e Sept.

LE COMITÉ SPÉCIAL auquel a été renvoyée la Pétition de Robert F. Gourlay, de Kingston, dans laquelle il se plaint des pertes qu'il a essuyées par le fait du Gouvernement Exécutif du Haut-Canada, a l'honneur de faire RAPPORT :—

Qu'il a examiné la Pétition de Mr. Gourlay, interrogé des témoins à ce sujet, et obtenu les dépositions de personnes qui ont eu connaissance des torts dont il se plaint ; et il trouve que les faits suivans sont pleinement prouvés.

En 1817, le Pétitionnaire Mr. Gourlay visita pour la première fois le Canada, où il avait déjà acquis des propriétés par son mariage ; il en acheta d'autres, et commença à instituer des recherches statistiques sur les ressources de la Province. Dans le cours de ses recherches, il eut connaissance de l'existence de divers abus. Il proposa alors de nommer une Commission, chargée de se rendre en Angleterre pour remédier à ces abus ; et convoqua plusieurs Assemblées Publiques à cet effet. Les procédés de ces assemblées ont été publiés dans un Pamphlet, et ont généralement été approuvés par les habitans de la Province, mais il n'en a pas été de même des personnes en pouvoir, qui crurent entrevoir dans ces procédés une tendance séditieuse. En conséquence, il fut arrêté et traduit pour sédition devant un tribunal à Kingston ; mais il fut acquitté. Traduit de nouveau en justice à Brockville, ce procès eût le même résultat que le premier.

Ses affaires l'appelèrent alors à New York, et à son retour, il fut jeté dans la prison de Niagara, où les mauvais traitemens, et un emprisonnement de six semaines pendant les plus fortes chaleurs de la canicule, dans une cellule, privé de la lumière du jour, et de toute communication avec ses amis, son Conseil ou les Magistrats du District, le jetèrent dans une telle faiblesse de corps et d'esprit, qu'il ne pût se défendre lors de son procès, ni même comprendre l'acte d'accusation. La conséquence a été qu'il fût banni de la Province pour la vie, et condamné à la peine de mort, s'il y revenait ; et cela, sous le prétexte qu'il avait négligé de quitter le Pays sur l'ordre d'un seul Magistrat qui a donné une interprétation injuste à un Statut inconstitutionnel, et exercé ce pouvoir d'une manière encore plus illégale.

Votre Comité croit que de pareils procédés n'ont pas besoin de commentaire.

D'après les témoignages que l'on trouvera annexés à ce rapport, Votre Comité est d'opinion, que l'arrestation et l'emprisonnement du Pétitionnaire à Niagara, en 1819, étaient injustes et inconstitutionnels, et que rien au monde ne saurait justifier un acte aussi arbitraire. Qu'il était également injuste, illégal et inconstitutionnel de le priver de la vue de ses amis ou de son conseil ; et que la défense faite aux Magistrats d'un Comté ou District de visiter la Prison de ce Comté ou District, blesse toutes les convenances, et entraînerait les conséquences les plus funestes, si elle était renouvelée.

Votre Comité est aussi d'opinion, que son procès et sa condamnation, alors que son corps et son esprit étaient affaiblis et affaiblis par les souffrances qu'il avait endurées, et qui l'ont empêché de se défendre, étaient à la fois cruels, injustes et inconstitutionnels.

Votre Comité doit exprimer l'espoir que votre Honorable Chambre rendra au Pétitionnaire la justice qui lui a été si long-temps refusée, et qu'elle votera une Adresse à Son Excellence à cet effet, afin de mettre la Couronne en état de répudier les transactions et les persécutions qui ont entraîné sa ruine ; le Comité ôse se flatter que la Législature voudra bien déclarer nulle la sentence qui le bannit de la Province, l'indemniser des pertes et des dommages qu'il a soufferts par l'exercice d'une autorité que rien ne saurait justifier, et payer les dépenses qu'il a encourues, en défendant devant la Législature les droits d'un Sujet Britannique.

Votre Comité a entre les mains des preuves, que, pendant la dernière rébellion, et tandis qu'il résidait dans les Etats-Unis, le Pétitionnaire a donné à Son Excellence Sir Francis Bond Head, alors Lieutenant Gouverneur du Haut Canada, des renseignemens importans sur les mouvemens des brigands qui s'organisaient alors pour envahir et attaquer la Province ; Votre Comité suggère humblement que c'est là une circonstance qui ne doit pas être oubliée ni passée sous silence.

Le tout néanmoins humblement soumis.

W. DUNLOP,

Président.

11 Septembre, 1841.

Appendice
(T. T.)

11e Sept.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

William H. Merrit, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :—
Avez-vous résidé dans le District de Niagara pendant le séjour que Mr. Gourlay y a fait en 1817, 1818 et 1819 ?—Oui.

Sa conduite dans ce District a-t'elle été généralement approuvée ?—Oui.

Vous rappelez-vous les assemblées qui ont eu lieu dans ce District, d'abord, pour répondre à certaines questions statistiques, et ensuite pour s'enquérir de l'état de la Province ?—Oui.

Croyez-vous qu'il pût résulter aucun mal possible de ces assemblées ?—Je ne le crois pas ; au contraire, je pense qu'elles étaient convoquées dans un but très louable.

Que pensez-vous des traitemens que Mr. Gourlay a éprouvés ?—J'étais alors, et suis encore d'opinion, qu'il a été traité avec la plus grande injustice et cruauté.

David Thompson, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :—

Etiez-vous présent au procès de Mr. Gourlay, à Kingston, dans le mois d'Août, 1818 ? Oui.

Avez-vous remarqué dans sa conduite en cette occasion, quelque chose de faible ou incohérent ?—Non ; il a fait une excellente défense, et il a ensuite été invité à un diner public, où j'étais présent.

Etiez-vous présent à son procès à Niagara, dans le mois d'Août 1819 ?—Oui.

Sa conduite dans cette occasion, a-t'elle été telle que vous deviez l'attendre de lui ?—Non.

Vous a-t'il semblé dans cette occasion, qu'il avait la pleine jouissance de ses facultés ; ses discours n'étaient-ils pas incohérens, et tout son extérieur celui d'un homme qui ne possède pas tout son jugement ?—Il m'a semblé qu'il n'avait pas la pleine jouissance de ses facultés, qu'il ignorait où il était, ce qu'il faisait, et qu'il n'avait pas l'air de savoir ce qui se passait autour de lui.

A quelle cause attribuez vous cette stupéfaction dont vous venez de parler ?—Je l'attribue à son long emprisonnement.

Avez-vous résidé dans le District de Niagara pendant les années 1817, 1818 et 1819 ?—Oui.

Vous rappelez-vous s'il a été alors tenu dans le District de Niagara certaines assemblées à la suggestion de Mr. Gourlay ?—Oui, j'ai présidé une de ces assemblées.

Quel était le but de ces assemblées ? D'obtenir des renseignemens statistiques.

Quelle était l'opinion générale du District, relativement au caractère et à la conduite de Mr. Gourlay ? L'opinion lui était favorable. Je le pensais loyal, et je considérais sa conduite comme une conduite honorable et constitutionnelle ; telle était à peu près l'opinion de tous habitans du District, si l'on en excepte un petit parti intéressé, selon moi, à entraver ses plans.

David Thorburn, Ecuyer, Membre de la Chambre, interrogé :

Etiez-vous présent au procès de Mr. Gourlay à Niagara, en 1819 ? Oui.

Sa conduite dans cette occasion a-t'elle été telle que vous deviez l'attendre de lui ? Non.

A-t-il paru avoir la pleine jouissance de ses facultés ; ses discours n'étaient-ils pas incohérens, et son extérieur celui d'un homme qui ne possède pas tout son jugement ? Ses discours étaient tout à fait incohérens, sa vue égarée, et il paraissait indifférent à tout ce qui se passait.

A quoi attribuez-vous cela ? A sa sortie d'une Cellule étroite pendant une grande chaleur, et à son exposition subite au soleil et au grand air.

Avez-vous résidé dans le District de Niagara en 1817, 1818 et 1819 ? Oui.

Vous rappelez-vous certaines assemblées qui ont eu lieu alors dans le District de Niagara, à la suggestion de Mr. Gourlay ? Oui.

Quel était l'objet de ces assemblées ? D'obtenir des renseignemens statistiques sur l'état et les ressources de la Province.

Quelle était l'opinion du District en général, relativement au caractère et à la conduite de Mr. Gourlay ? L'opinion, que son but était louable, et sa conduite conforme au but qu'il avait en vue.

RAPPORT.

Appendice
(U. U.)

13e Sept.

LE COMITE' CHOISI auquel a été renvoyée la Pétition de Jacob Glen et autres, se plaignant de la décision des Syndics nommés en vertu de l'Ordonnance qui règle la communication entre Montréal et Chambly, à l'égard du Chemin qu'il y a entre la petite Rivière Montréal, et la résidence de René Boileau, Ec.; et demandant que la dite décision soit annulée, a l'honneur de faire RAPPORT :—

Que conformément aux ordres de Votre Honorable Chambre, il a procédé à examiner la teneur de la dite Pétition.

Les difficultés que Votre Comité a éprouvées pour se procurer les renseignements qu'il désirait obtenir dans les circonstances, ayant retardé ses procédés, il a cru devoir se borner dans cette Session, à soumettre à la Chambre les témoignages et les informations qu'il a pu se procurer, laissant à une autre session, la considération ultérieure de cette matière, si cela est alors jugé nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.

D. B. VIGER,
Président.

13e Septembre, 1841.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

L'Honorable D. B. VIGER au fauteuil.

Mercredi, 11e Aout, 1841.

Le Dr. *Thimothé Kimber*, est appelé ; et étant interrogé il a répondu :—Si je comprends bien les raisons données par les Syndics pour refuser de continuer le chemin le long du bassin, elles sont fondées sur la difficulté d'empêcher la berge ou les bords de la rive de s'ébouler, et sur les dépenses qu'il faudrait faire pour y parvenir, et pour bâtir cinq grands et six petits ponts. Une portion de cette berge est déjà consolidée et ne demanderait que peu de frais pour la rendre parfaitement sûre, la partie de matériaux la plus coûteuse se trouvant sur la place. Il ne reste qu'une petite partie qui a besoin d'ouvrages de protection. Je vais donner un état des distances depuis le petit pont, chez R. Boileau, jusqu'à la maison de la Veuve Louis Mignault, où se trouve le débarcadère du bateau-à-manège.

	Arpens.	Pieds.
1.—Deux arpens, ou environ, sont protégés autant par un parement de pierre, que par la distance qu'il y a entre le bord de la berge et le chemin, savoir: de 50 à 100 pieds,	2	0
2.—L'arpent qui suit serait suffisamment protégé et consolidé, si la pierre qui se trouve au pied de la berge était élevée de manière à la protéger. Le chemin en est éloigné de près de 50 pieds.	1	0
3.—Le lot de Dunn, est suffisamment protégé et consolidé.	0	90
4.—Depuis le pont, sur la terre de Mad. Bresse, jusqu'à la terre des Messrs. Demers, le bord ou berge de la rive est bien consolidé, et protégé	1	0
5.—Depuis les Messrs. Demers jusqu'à la rue du faubourg, la rue comprise, la berge n'est pas consolidée, environ,	1	0
6.—Sur la terre de Beausoleil, la berge est bien appuyée et consolidée,	0	60
7.—Sur la terre de J. Roy, elle ne l'est pas.	0	60
8.—J. B. Masselan, do. ce lot a été acheté avec l'obligation de garantir et fortifier la berge, et les travaux nécessaires sont déjà commencés.	0	80

D

Appendice
(U. U.)
13e Sept.

	Arpens.	Pieds.
9.—Lot de Lalanne et Garnot; la berge est en partie consolidée et protégée; elle est très-éloignée du Chemin, de.....	1	0
10.—Lot de Darche, longueur consolidée, environ.....	0	50
11.—Lot de Robert, non consolidé,.....	0	80
12.—Terre de la veuve Duagon, do.	0	80
13. do. de Porteous, berge consolidée et protégée en partie,.....	0	80
14. do. de Laroque, do.	0	90
15. do. du Revd. M. Mignault, non consolidée,.....	1	0
16. do. veuve Barette, do.	0	90
17. do. B. Mignault, do.	0	90
18. do. de Kimber, do. (L'angle sud est cependant éloigné de la rive, et lorsque le chemin sera redressé il y aura un espace assez considérable du côté nord, entre cette angle et la rue,).....	3	0
19.—Lot de Jacob Glen, berge consolidée et protégée,.....	4	0
20. Do. de Mad. veuve Glen, do.	2	0

RECAPITULATION.

1.—Berge déjà consolidée et appuyée, 14 arpens et quelques pieds, ou environ,	14	0
2.—Berge consolidée en partie, ou le chemin passant loin d'elle.....	5	80
3.—Berge non consolidée, environ,.....	4	35

Les Syndics ont évalué le coût de cinq ponts et six fossés couverts, à £370. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de six petits fossés, et il me semble qu'il n'y en aura que deux, l'eau s'écoulant par les cinq grands fossés qui n'exigent que des ponts comme ceux que l'on bâtit ordinairement sur des fossés de ligne. Le plus grand de ces ponts est celui que Mde. Bresse a bâti il y a deux ans; il est très solide et construit en pierre sèche. Les garde-foux sont planés et peints. Elle a fait établir un trottoir de trois pieds de large sur toute la longueur de son lot. Mde Bresse a fait faire ce pont de quelques pieds plus large que la loi ne l'exige, et le tout a coûté £40. Le second pont qui est en bois, a besoin de quelques réparations, mais peu considérables. Le troisième est en pierre sèche comme le premier, et a été bâti il y a 4 ou 5 ans. Le quatrième est comme les autres en pierre, et est bâti depuis neuf ans; il est solidement construit. Le cinquième est en bois, mais il a besoin d'être rebâti; il y a déjà une partie de la pierre sur la place pour le refaire en pierre. Quant aux deux petits ponts, deux pièces de bois suffiront pour couvrir les fossés. Les Syndics ne craignent pas de faire passer leur chemin sur le terrain de Lamoureux et celui des Demoiselles Grisée, deux endroits où la berge de la rive est plus exposée aux éboulemens, par la raison qu'elle est plus haute que partout ailleurs, et exposée le printemps, dans les grandes eaux, à l'action des vagues soulevées par le vent de nord-est qui est alors très fréquent et très dangereux. Quant aux frais nécessaires pour les ouvrages de protection, le long de la berge de la rive, pour l'empêcher de s'affaisser, je sais que le meilleur qui ait été fait sur le bassin, savoir: sur la terre de M. Glen, ne peut avoir coûté guère plus de £25 par arpent, quoique la pierre ait été payée plus chère qu'elle ne se vend ordinairement dans l'endroit. Les Syndics portent un item de £50 pour le déplacement d'une étable et d'une maison, mais ils ne disent rien d'une boutique neuve appartenant au boucher du Gouvernement, qui se trouve dans la ligne du nouveau chemin. L'achat des terrains, les clôtures et les dommages qui, dans mon humble opinion, doivent être payés, les salaires des Ingénieurs et des Arpenteurs, les gages des hommes pour préparer le terrain, faire de nouvelles clôtures, &c.; toutes ces dépenses doivent être plus grandes que celles que nécessiterait un ouvrage de protection durable le long de la berge de cette rive. D'ailleurs, en suivant le bord, l'on aurait point de clôtures à entretenir, objet d'une grande importance à cause de la rareté du bois. Il est à ma connaissance depuis plus de vingt ans, que la berge de la rive sur les terres de Mad. Bresse, de la Fabrique et de Messrs. Demers, ne s'est jamais dégradée, quoiqu'elle ne soit protégée que par un ouvrage en pierre sèche. Mr. Franchère de la Pointe Olivier a bâti, il y a quelques années, un quai en maçonnerie de pierre sèche qui n'a pas remué dans aucun endroit, quoiqu'il soit dans un des lieux les plus exposés à l'action des vents d'ouest, qui sont de tous les vents, ceux qui font les plus grands ravages le printemps. Les bâtimens qui se trouvent sur la berge du bassin, et entre elle et le chemin, sont ceux de W. A. Begoresse qui a un appenti sur le bord même de la berge; de Dunn, qui a une tannerie, une maison, un magasin et une étable: la maison et la tannerie sont d'une plus grande vieillesse, que celle à laquelle l'homme parvient ordinairement; de la fabrique qui a une grande maison. Dernièrement, une croix colossale a été plantée près de la berge de la rive pour servir, d'ici à bien des années, de monument religieux. Si l'on avait craint de voir la berge de la rive s'ébouler, ou n'aurait pas planté cette croix dans la place où elle est: de Messrs. Demers qui ont une brasserie de près de 100 pieds de longueur et peut-être plus, et dont le mur de derrière est près de l'eau; de J. B. Masselan, ferblantier, qui a une maison, une boutique, une étable, &c. Sur la terre de Garnot, il y a une forge entre le chemin et le bassin; lorsque le chemin est boueux, les piétons passent derrière la forge. Darche a une boutique, &c. Je devrais ajouter, que feu Augustin Demers qui résidait sur

L'île près du passage, endroit très-exposé au vent de sud, fit faire une espèce de quai en piquets de cèdres. L'eau pénétrant occasionnellement dans l'intérieur de ce quai, occasionna un éboulement de la berge. Demers y jeta de la pierre sèche, pèle-mêle et sans ordre, et depuis cette époque aucune dégradation n'a eu lieu. Je dois faire remarquer, que ce n'est que le 10 Juillet, à ma connaissance, que l'arpenteur des syndics du chemin a mesuré la distance qu'il y a entre le pont sur la terre de Mr. Boileau, et le lot de la veuve Mignault vis-à-vis du passage.

Appendice
(U. U.)
13e Sept.

Melchior Alphonse De Salaberry, Ecr., membre du Comité a déclaré, qu'il connaît les lieux en question ; qu'il les a fréquentés depuis son enfance ; et qu'au meilleur de sa connaissance les allégués de Mr. Thimothé Kimber sont généralement vrais ; mais il n'est pas en état de dire d'une manière absolue et certaine, quelle est la largeur respective des lots de terre de chaque individu sur la rive du bassin.

Mr. *Alexandre Bigouesse*, de Chambly, Commerçant, ayant été appelée, a corroboré le témoignage donné par le Dr. Kimber ; il a aussi ajouté, que lorsque la pétition adressée au Conseil Spécial pour demander un chemin depuis Longueuil jusqu'à Chambly, a été signée, les propriétaires de terre situées sur le bassin, auraient refusé d'y apposer leurs noms, sans l'addition qui fut alors faite à la pétition en crayon à la marge, et que l'on promit d'y incorporer ; cet ajouté comprenait la demande, de ne point changer la direction du chemin tel qu'établi le long du bassin.

APPENDICE .

Lettre des Syndics du Chemin de Barrière de Longueuil et Chambly, à l'Honorable
Dominick Daly, Secrétaire Provincial.

Chambly 12 Juillet, 1841.

MONSIEUR,—En réponse à la Pétition de certains habitans qui résident sur le bassin de Chambly, contre l'amélioration projetée de la ligne du Chemin, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Ingénieur, dans lequel se trouve une estimation comparative des distances et des coûts des deux lignes de chemin. D'après ce rapport, il paraît que la nouvelle route aura deux tiers de mille de moins que l'ancienne, et coûtera £759 15s. 9d. moins. Nous devons dire aussi, que les termes de l'Ordonnance, en vue probablement de cette amélioration, exigent formellement " *qu'il y ait un chemin qui conduise au débarcadère du bateau-à manège, et un autre à un point distant de 200 verges du fort.* " La nouvelle ligne suit presque la direction que l'on adopte invariablement pour le chemin d'hiver, et les Syndics ont en vue de faire jouir le public des mêmes avantages dans toutes les saisons.

L'on devra aussi remarquer, que les gens qui résident sur le bord du bassin n'ont aucun motif réel de se plaindre ; parceque, quoiqu'il soit vrai que l'argent destiné à l'amélioration du chemin pour l'avantage du public en général, ne sera pas employé à promouvoir et avancer leurs intérêts particuliers, ils demeurent toujours en pleine possession du chemin qui passe devant leurs maisons, et qui va rester *in statu quo* : la loi a pourvu aux moyens de l'entretenir, et le public aura l'avantage de posséder deux chemins au lieu d'un seul ; l'un qui sera court et pourra être entretenu plus facilement, pour ceux qui aiment la rapidité et la commodité dans le voyage ; et l'autre pour ceux qui désirent jouir plus à leur aise des beautés pittoresques qu'offre la vue du bassin.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos humbles et obéissans serviteurs.

GEO. CATHCART,	}	Syndics du Chemin de Barrière de Lon- gueuil à Chambly.
AUGUSTUS HALL,		
JOHN BUNKER,		
LOUIS GAREAU,		
JOHN SWAIL,	}	

Hon. Dominick Daly, Secrétaire.

Appendice
(U. U.)

13e Sept.

INCLUSE.

Estimé comparatif du coût du Chemin depuis le Pont de Garreau jusqu'au Pont de Booth, sur le bord du Bassin, et du nouveau Chemin entre les mêmes Ponts, qui passe derrière le Collège.

Du Pont de Garreau au débarcadère du bateau à manège, suivant le bord du bassin, la distance est de.....	4,600 pieds.
Du débarcadère au Pont de Booth, elle est de.....	3,960 "
Distance totale du Pont de Garreau à celui de Booth, par le vieux chemin ...	8,560 "
Do. do. do. par le nouveau.....	5,547 "
La nouvelle ligne est plus courte que la première de.....	3,013 "

Le Chemin du Pont de Garreau au débarcadère du bateau à manège, en suivant le bord du bassin, coûtera :

4,600 pieds de parcours,	£490 15 0
5,000 verges carrées de mur de protection,.....	750 0 0
6 fossés couverts,.....	36 0 0
5 ponts,.....	375 0 0
Maison et vieille étable à démolir,.....	50 0 0
Total,	£1,701 15 0

La nouvelle ligne de Chemin depuis le Pont de Garreau jusqu'à celui de Booth, coûtera :—

5,547 pieds de parcours (complet),.....	£587 7 6
Clôtures,.....	158 11 8
Terrain,.....	160 0 0
Fossés couverts,.....	36 0 0
	<u>941 19 3</u>

Balance en faveur de la nouvelle ligne de Chemin,..... £750 15 9.

JOHN S. KILLALY,
Ingénieur résidant, Chemin de Longueuil et Chambly.

Chambly, 12 Juillet, 1841.

RAPPORT.

Appendice
(V. V.)

14e Sept.

LE COMITÉ CHOISI chargé de s'enquérir comment les droits des Douanes sont perçus et prélevés dans cette partie de la Province ci-devant le Haut Canada, par les Collecteurs de la Province; et comment aussi, les Collecteurs des Douanes rendent compte des deniers qu'ils perçoivent; et des abus qui se sont introduits en percevant et rendant compte des droits payés aux Douanes, a l'honneur de faire **RAPPORT** :

Qu'après avoir interrogé l'Inspecteur Général et plusieurs Officiers des Douanes de la partie Ouest de la Province, il a constaté qu'il y a dans cette partie de la Province, trente sept Ports d'Entrée où l'on prélève un revenu net d'environ £16000 par année;—que les Collecteurs des Douanes ne sont assujétis à aucun contrôle local, mais font simplement des rapports trimestriels, sous serment, à l'Inspecteur Général, de qui ils reçoivent des instructions de temps à autres, pour leur servir de règle de conduite. Les livres de compte sont regardés comme propriété privée, et ne sont jamais remis au Gouvernement lors du décès ou de la destitution de l'Officier. Les retours de plusieurs des Collecteurs qui ont été mis sous les yeux du Comité sont loin d'être satisfaisans, et il règne une opinion générale parmi les témoins qui ont été interrogés par votre Comité, (et dont les témoignages sont ci-joints), qu'il y aurait un accroissement matériel dans les revenus, si les Collecteurs étaient assujétis au contrôle constant d'un Officier chargé d'examiner personnellement leurs comptes, qui servirait ainsi de frein aux dilapidations de cette classe de Fonctionnaires Publics, et des Inspecteurs de District, qui sont maintenant exempts de tout contrôle local.

En conséquence, Votre Comité prend la liberté de recommander, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien porter son attention sur cette matière, et nommer une Commission chargée de s'enquérir pleinement de l'état actuel du Département des Douanes avant la prochaine Session de la prochaine Législature.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

T. C. AYLWIN,
Président.

14e Septembre 1841.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

THOMAS CUSHING AYLWIN, Ecuyer, au Fauteuil.

Judi, 9e Septembre, 1841.

Thomas Kirkpatrick, Ecuyer, appelé et interrogé :—

- 1.—Etes-vous Collecteur de Douane au port de Kingston?—Oui.
- 2.—Percevez-vous d'autres droits, outre ceux de Douane?—Je perçois les droits sur les Licences d'Encanteurs, et les Ventes par Encan, et les droits de Tonnage pour les Phares.
- 3.—Trouvez-vous qu'il y ait eu une diminution dans l'importation du Sel des Etats-Unis?—Oui, il y a une grande diminution.
- 4.—A quoi attribuez-vous cette diminution?—A l'importation du Sel de l'Angleterre.
- 5.—Avez-vous les moyens de constater la quantité de Sel qui est annuellement importée de Liverpool?—Non.
- 6.—Avez-vous connaissance que des effets qui étaient consignés pour ce Port, aient été entrés ailleurs?—Cela est arrivé plusieurs fois, à ma connaissance.
- 7.—Quelle en est la raison, selon vous?—Je suppose que c'est parceque j'exige le montant entier des droits;—cela m'a été dit.
- 8.—Pouvez-vous suggérer quelque amélioration au système actuel?—Je ne pense pas qu'un Droit *ad valorem* soit dans l'intérêt du revenu; je préfère un droit spécial; je suis d'avis que l'on devrait réunir les petits Ports aux grands, et que les premiers ne devraient être employés que pour décharger les cargaisons.
- 9.—A quels Ports dans votre voisinage immédiat cela s'appliquerait-il?—Aux Ports de Bath, de Pictou, de Belleville, et de Trent dans la Baie de Quinté.

Appendice
(V. V.)
14e Sept.

10.—Entrevoyez-vous quelqu'objection à l'introduction d'une mesure qui placerait les Douanes Coloniales sous le contrôle de la Trésorerie Impériale?—Je crois qu'elles devraient être placées sous le contrôle du pouvoir qui impose les Droits; ces Droits sont changés de temps à autres, et il s'est élevé des difficultés provenant d'une différence d'opinion parmi les Collecteurs des Douanes.

11.—De qui recevez-vous vos instructions?—Généralement de l'Inspecteur Général, quelquefois du Secrétaire.

12.—Vos comptes sont-ils authentiqués?—Oui, chaque compte est toujours attesté sous serment.

13.—Croyez-vous qu'il soit à propos d'établir des Ports d'Emmagasinage de la Reine?—Oui: disons à Kingston et Toronto.

William Chisholm, Collecteur de Douane à Oakville, a appelé et interrogé:—

Avez-vous quelques suggestions à faire, dans l'intérêt du revenu?—Je suis d'opinion qu'un droit spécifique serait préférable, selon moi, à un droit *ad valorem*. Si l'on imposait un droit modique sur le Thé, je pense que cela aurait l'effet d'augmenter le revenu, car plusieurs articles sont introduits en contrebande avec le Thé, ce qui n'arriverait pas si le Thé était admis moyennant un droit modique. Je pense aussi, que si l'on nommait un Contrôleur pour surveiller tous les Bureaux, cela prévendrait beaucoup d'irrégularités; car il arrive assez souvent que des effets consignés pour un Port sont entrés dans un autre, parce que le Collecteur exige qu'on lui paie les droits en plein d'après son appréciation de la valeur des Marchandises, qui diffère souvent de celle des autres Collecteurs.

L'Honorable *John Macaulay*, Membre du Conseil Législatif, et Inspecteur Général (Ouest), appelé et interrogé.

1.—L'Inspecteur Général est-il chef du Département des Douanes?—Oui.

2.—Connait-il tous les Officiers subordonnés, soit Principaux ou Députés?—Il connait tous les Officiers principaux, mais non leurs députés, à moins qu'ils ne soient laissés en charge, et alors leurs noms sont transmis à l'Inspecteur Général.

3.—Le principal est-il toujours censé demeurer au Port, à moins qu'il n'ait obtenu un congé d'absence du Collecteur?—Oui.

4.—Mr. Mahanan, Collecteur au Port de Toronto, a-t-il obtenu un congé d'absence?—Pas à ma connaissance. Il n'est pas nécessaire selon moi, que le Collecteur obtienne un congé d'absence, pourvu qu'il laisse un député à sa place. Mr. Manahan a été nommé dans le mois de Juin dernier, mais je n'ai connu sa nomination, d'une manière officielle, qu'après qu'elle a paru dans la Gazette. Jusqu'à présent, il a été d'usage pour les Collecteurs de donner caution avant de recevoir leurs Commissions. La nomination de Mr. Manahan est le premier exemple où l'on se soit départi de cette règle. Il n'y a que peu de jours qu'il a donné caution, suivant les formalités ordinaires.

5.—Quelle rémunération les Collecteurs de Douane reçoivent-ils pour leurs services officiels?—Ils reçoivent cinquante pour cent sur les deniers qu'ils perçoivent jusqu'à la concurrence de £100, en vertu de l'Acte du Haut-Canada 4, Geo. IV. Chap. 11; par un Acte subséquent, il leur est alloué une commission sur les sommes qu'ils perçoivent au dessus de £100 et au dessous de £1000; mais leurs salaires ne doivent pas excéder £300; en outre, ils ont droit à quelques modiques émolumens, savoir: 2s. 6d. pour un permis de décharger, et 5s. pour un acquit—le permis est pris par chaque consignataire—et l'acquit par le propriétaire du navire seulement. L'Acte Impérial de la 3e & 4e Guil. IV. Chap. 52, les autorise à recevoir un tiers des saisies qu'ils font—l'autre tiers appartient au Gouverneur, et le troisième à la Couronne: quand la saisie est pour moins de £40, le Collecteur en reçoit la moitié,—le Gouverneur abandonnant sa part.

6.—Le Collecteur est-il obligé de faire un rapport des honoraires qu'il reçoit pendant l'année?—Non.

7.—Est-il tenu de payer les balances qu'il doit dans un certain temps fixe?—Oui, vingt jours après l'expiration de chaque trimestre.

8.—Y-a-t'il des Collecteurs qui soient actuellement en défaut?—Oui.

9.—Pouvez-vous en donner une Liste au Comité?—Cette liste à déjà été transmise à la Chambre.

10.—Les Collecteurs en défaut sont-ils passibles de quelque punition?—Ils sont privés de leurs émolumens.

11.—Est-il du devoir des Collecteurs, en rendant leurs comptes, d'indiquer les noms des importateurs, et la nature, la quantité et la valeur des effets importés?—Ils le font quelquefois, mais pas toujours—il me serait donc impossible d'en donner un état.

12.—Pouvez-vous donner un état du montant de l'importation du Sel pendant l'année dernière?—Oui, je donnerai cet état.

13.—D'après votre connaissance officielle, considérez-vous que les Collecteurs remplissent leurs devoirs fidèlement?—Je pense, en général, qu'ils remplissent leurs devoirs très-consciencieusement.

14.—Trouvez-vous toujours leurs comptes satisfaisans?—La plupart du temps, mais pas toujours.

15.—Savez-vous si la contrebande se fait sur une grande échelle ou non ? Oui, la contrebande est considérable. Le seul moyen d'empêcher cette contrebande, serait de réduire les droits, et de permettre l'introduction des articles prohibés moyennant un droit modique.

16.—Est-il à votre connaissance que quelques-uns des Collecteurs soient engagés dans le commerce ou les affaires ? Je l'ignore : la règle est de ne nommer personne qui soit engagé dans les affaires.

17.—En est-il qui sont propriétaires de quais ou de Magasins ? Je n'en connais qu'un, Mr. Bostwick, Collecteur au Port Stanley ; mais il peut y en avoir d'autres. Je suis d'avis, que l'on devrait établir des Magasins de Gouvernement dans les principaux Ports.

18.—Avez-vous quelque connaissance de la manière dont les Collecteurs tiennent leurs livres de compte ? Non ; je n'en puis juger que d'après leurs comptes. Je crois que quelques uns d'entr'eux, ne tiennent pas de livres du tout.

19.—Avez-vous quelques remarques à offrir relativement au système de comptabilité ? Je prends la liberté de renvoyer le Comité au Rapport que j'ai adressé à Son Excellence Sir GEORGE ARTHUR, à ce sujet. Les comptes des Collecteurs devraient être examinés et apurés.

20.—Est-il à votre connaissance que des effets aient été entrés dans un autre Port que celui pour lequel ils étaient consignés ? J'ai fréquemment entendu dire que cela était arrivé ; un Marchand de Toronto, s'étant querellé avec le Collecteur de ce Port, a entré ses effets au Port de Kingston ; un autre dont les effets étaient consignés à Toronto, les a entrés à Hamilton ; un autre a entré ses effets à Cobourg, quoiqu'ils fussent consignés pour Presqu'île, par suite d'un différend avec le Collecteur.

21.—Connaissez-vous quelque moyen d'obvier à cela ? Je n'en connais pas d'autre, que de passer une loi pour obliger les Marchands à faire l'entrée de leurs effets au Port pour lequel ils sont consignés, et payer les droits au même Port ; et encore, je ne suis pas bien certain qu'une semblable mesure serait efficace.

Anthony Manahan, Ecuyer, appelé et interrogé :—

1.—Etes-vous Collecteur de Douane au Port de Toronto ? Oui.

2.—Avez-vous commencé à remplir les devoirs de votre charge ? J'ai été nommé à cette charge par Commission, le 18 Juin dernier, sous des circonstances qui sont bien connues du Comité. Je ne pouvais entrer en fonctions, qu'après l'élection de Mr. Harrison pour Kingston, qui a eu lieu le 28 Juin. Je me suis transporté à Toronto bientôt après, et suis entré en fonctions ; mais comme j'avais d'autres devoirs publics importants à remplir, j'ai nommé comme Député, un Monsieur qui avait déjà rempli le même office pendant les trois années précédentes. A mon retour à Kingston, j'ai fait rapport de cette circonstance au Secrétaire Civil pour la partie Ouest de la Province.

3.—Avez-vous maintenant congé d'absence ? Je n'ai pas de congé officiel, car j'ignorais que cela fût nécessaire. Ma présence est maintenant requise devant la Législature, et pendant mon séjour ici, un accident malheureux m'a retenu au lit pendant long-temps. J'ignorais jusqu'à ce jour, que je fusse obligé d'obtenir un congé d'absence ou de faire d'autres rapports que les rapports trimestriels à l'Inspecteur Général, ayant toujours supposé qu'ils devaient être faits au Secrétaire Provincial.

4.—Avez-vous déclaré à l'Inspecteur Général, que vous aviez nommé un Député ? Non pas d'une manière officielle ; mais j'ai dit de bouche dans le Bureau, que j'avais nommé Mr. Laing comme mon Député, et ce fait est parfaitement bien connu dans le Bureau de l'Inspecteur Général.

5.—Avez-vous reçu de l'Inspecteur Général, quelques instructions pour vous servir de règle générale de conduite ? Je n'ai pas reçu un seul mot d'avis ou d'instruction de qui que ce soit, concernant mon Bureau ou les devoirs que j'ai à remplir.

6.—Avez-vous reçu l'ordre officiel de vous rendre à votre poste, et quelle est votre intention à cet égard ? L'Assemblée Législative ayant pris connaissance de mon absence, Mr. le Secrétaire Murdoch m'a transmis aujourd'hui l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de me rendre à Toronto immédiatement. Je lui ai représenté la nécessité où j'étais, de continuer la perception des redevances sur les Bois que j'avais déjà commencée comme Agent, et de clore mes comptes d'Agence avec les Commissaires des Terres de la Couronne, pour le District de Midland, et que j'allais demander un congé formel d'absence jusqu'à ce que toutes ces affaires fussent arrangées.

7.—Pouvez-vous suggérer quelques améliorations relativement à la perception des revenus ? Je suis d'opinion, que l'imposition de certains droits spécifiques et modiques, au lieu de droits *ad valorem*, tendrait à augmenter les revenus ;—et pour mettre fin à l'usage d'entrer les effets dans de petits ports éloignés, je recommanderais de faire attester sous serment toutes les factures des effets entrés dans les Ports ; actuellement, il est d'usage dans certains ports d'exiger le serment, et j'apprends que pour éviter cela, plusieurs entrent leurs effets dans les ports où l'on n'exige pas le serment. A cet égard, il serait utile, selon moi, d'obliger tous les officiers chargés de la perception des revenus, de jurer qu'ils rempliront fidèlement ce devoir.

8.—Pensez-vous qu'il serait expédient de nommer un Contrôleur des Douanes ? Je considère qu'il serait très-essentiel de nommer un Contrôleur des Douanes pour la Province ; la sur-

Appendice
(V. V.)

14e Sept.

veillance d'un tel officier est nécessaire dans nombre d'occasions : et le fait seul de cette surveillance obligerait les Collecteurs à soigner les affaires avec plus d'attention ; car les Contrôleurs peuvent toujours contrôler efficacement les comptes des Collecteurs, particulièrement dans les Villes où il y a des Maîtres de Hâvres et des Sâiles de Lecture.

9.—Pensez-vous qu'il soit à propos d'établir des Magasins de Gouvernement ? Je considère l'établissement d'une Douane, et de Magasins correspondans, comme essentiels. Dernièrement, 40 caisses de thé qui avaient été saisies à Toronto comme contrebande, et mises sous la charge du Collecteur, ont été volées la nuit, parceque ce dernier n'avait aucun endroit sûr pour les placer.

10.—Avez-vous quelqu'autre suggestion à faire par rapport aux Douanes ? Je recommanderais de donner un salaire fixe aux Collecteurs des différens Ports, et de les rendre comptables de tous les honoraires qui leur sont payés ; l'on devrait aussi nommer des Députés dans les principaux Ports, avec un salaire raisonnable. Toutes les saisies devraient être payées au Gouvernement, et par ce moyen, le produit des saisies serait plus considérable qu'il ne l'est actuellement ; par exemple, fixez une somme raisonnable pour les salaires des Collecteurs de Toronto, Kingston et Burlington ; donnez un Député à chaque, et obligez les de rendre compte au Receveur Général de tous les honoraires et saisies. Je pense que l'on a tort de ne rien accorder pour les Bureaux, et pour les Livres et la Papeterie. J'ai moi-même été obligé de louer un Bureau à Toronto, moyennant £20 par année, et acheter des meubles pour le meubler pour £7 10 ; j'ai aussi acheté de nouveaux livres, (l'on n'a pas voulu me remettre les anciens,) et la papeterie ; toutes ces dépenses, ainsi que les frais de postes, devraient être payés sur les revenus. D'après les comptes de Mr. Stewart, ci-devant Député à Toronto, je vois que pendant le premier trimestre où il est entré en charge en 1833, les revenus se sont élevés à plus de £1360, et il attribue ce changement favorable, au système de contrôle et de perception qu'il avait adopté. L'année dernière, et les années précédentes, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient été aussi considérables ; j'en ignore la cause, mais à mon retour à Toronto, j'aurai soin de m'en enquérir particulièrement. A l'égard des droits sur les ventes par Encan, je sçais que plusieurs Encanteurs annoncent des ventes considérables, et que néanmoins les droits qui en proviennent sont très-modiques. Le meilleur moyen que je puisse recommander afin d'obtenir des rapports fidèles dans tous les cas, serait d'établir une règle qui obligerait tout Encanteur qui demande une licence, de soumettre tous les mois ses livres de compte, et lui faire payer tous les droits qui paraîtraient dus sur ses encans ; ce livre devrait être produit et vérifié par le Collecteur qui donne la licence, et s'il est nécessaire, par le serment même de l'Encanteur ou de son Commis.

Vendredi, 10 Septembre, 1841.

Colin McKenzie, Ecuyer, appelé et interrogé.

1.—Etes-vous Collecteur de Douane à Bath ? Oui.

2.—Est-il à votre connaissance que des effets qui étaient consignés ailleurs, aient été entrés à Bath ? Cela est arrivé plusieurs fois à ma connaissance, mais j'ai toujours refusé de les recevoir, lorsqu'il était en mon pouvoir de le faire. J'ai refusé, dans le mois de Juin dernier, de recevoir une consignation considérable pour le Capitaine Calder, de plus de £300, destinée pour Kingston.

3.—Est-il à votre connaissance que des effets consignés pour Bath, aient été entrés à Kingston ? Il est arrivé dans plusieurs occasions, que des effets consignés pour Bath, ont été entrés à Kingston.

4.—A quoi attribuez-vous cela ? Il arrive souvent que des vaisseaux partant des Etats-Unis pour se rendre à Kingston, prennent des consignations pour Bath ou autres Ports mineurs ; mais comme ces consignations sont trop peu considérables pour les engager à procéder jusqu'à ces Ports, ces effets sont entrés à Kingston, et transmis au lieu de leur destination dans un autre bâtiment qui procède dans cette direction.

5.—Pensez-vous qu'il soit plus avantageux d'imposer un droit spécifique ou un droit *ad valorem* ? Un droit spécifique conviendrait certainement mieux pour les Collecteurs, et préviendrait tous les mal-entendus ; mais j'ignore si cela affecterait les revenus.

5.—Y a-t-il eu augmentation ou diminution dans l'importation du Sel des Etats-Unis, cette année ? Une grande augmentation.

7.—A quoi attribuez-vous cette augmentation ? A la baisse considérable qu'a subi le prix du Sel Américain l'année dernière ; le sel se vendait à Oswego, 13s. 6d. le quart, cours de New York ; cette année, il ne se vendait que 8s. 9d. même cours ; et la qualité en était bien supérieure.

8.—La contrebande a-t-elle été considérable cette année ? Non, il y a peu de contrebande, autant que j'ai pu en juger.

9.—Remplissez-vous vos devoirs officiels en personne ou par député ? Je remplis toujours mes devoirs en personne.

James Cull, Ecuyer, Ingénieur Civil, interrogé.

1.—Avez-vous été employé par l'Exécutif pour tracer la route d'un nouveau Canal à Burlington Beach ? Oui, j'ai été employé l'Été dernier.

2.—Voulez-vous donner au Comité tous les renseignemens que vous pouvez avoir obtenus relativement au mode actuel de percevoir les péages sur ce Canal ? J'ai été chargé de faire l'exploration du Canal de Burlington Bay, et de faire un rapport à cet égard ; j'ai aussi été

chargé de constater quel était le revenu actuel, et si ce revenu était susceptible d'accroissement et jusqu'à quel point; et de suggérer quel était le meilleur moyen, selon moi, d'en assurer et recouvrer la perception. J'ai adressé une série de questions au Collecteur, dont copie est ci-jointe, (*Appendice No. 2.*) Je n'ai pas reçu de réponse par écrit; mais je me suis transporté quelque tems après chez le Collecteur de Douane à Hamilton; et j'ai obtenu de lui les renseignemens qui se trouvent dans les *Appendices Nos. 3, 4 et 5.* On verra par *l'Appendice No. 6,* que les recettes brutes du Canal de Burlington Bay, de 1828 à 1840 (12 années)

ont été de	-	-	-	-	-	-	£14048	14	0
Frais de perception,	-	-	-	-	-	-	726	9	11

Ce qui laisse un produit net pour les 12 années, de - - - £13,322 4 1

Le Canal a coûté environ £36,000; mais comme les deniers ont été avancés à différentes époques, (et je n'ai pu en obtenir un état) on peut évaluer l'intérêt à environ quatre pour cent par an. Je suis d'avis, que l'on pourrait adopter un meilleur mode de perception, que celui qui se pratique actuellement. Je pense que l'on devrait introduire en Canada, le système de contrôle que l'on a établi en Angleterre. Là, il n'est jamais permis d'employer deux personnes de la même famille, pour la perception des mêmes péages. La perception des péages du canal de Burlington Bay, devrait être tout à fait distincte et séparée, et cette opération devrait se faire de manière à contrôler les comptes du Collecteur de Douane. Les items portés contre chaque Marchand devraient être marqués dans un compte à part, et transmis tous les trois mois à l'Inspecteur Général. Il faudrait construire une maison de Douane, pour y déposer les effets ou marchandises passibles de droits. Je suis persuadé, que si l'on changeait le système actuel, la somme des péages augmenterait considérablement, et qu'au lieu de recevoir £1150, comme en 1840, les recettes s'élèveraient au moins à £4000 par année.

3.—Quel est le nom du Receveur des Péages du Canal?—John Chisholm.

4.—Est-ce le principal ou le député qui reçoit les Péages?—Le Député.

5.—Quel est le nom du Député?—John Chisholm, son fils.

6.—Quel est le Collecteur de Douane aux Ports du Canal, de Wellington Square, ou de Hamilton?—John Chisholm.

7.—Le Collecteur de chacun de ces Ports, agit-il en personne ou par des députés?—Par Députés.

8.—Quel est son député à Hamilton?—Le fils du Collecteur.

9.—Et à Wellington Square?—Messieurs Smith et Chisholm, je crois, fils et gendre du Collecteur.

10.—Quel est l'état ou la profession de ces députés, à ce dernier Port?—Ils sont Marchands.

11.—Le Receveur des Péages du Canal, et le Collecteur de Douane aux Ports de Wellington Square et de Hamilton, sont-ils la même personne?—La même personne.

Samedi, 11e Septembre, 1841.

John Roy, écuyer, de Kingston, appelé et interrogé :

1.—Pouvez-vous donner quelque information, relativement à la perception des revenus dans cette partie de la Province ci-devant le Haut-Canada?—Je suis assez au fait du commerce qui se fait dans cette Province, depuis le Port Hope jusqu'à Prescott.

2.—Est-il à votre connaissance que des effets consignés pour un Port, aient été entrés dans un autre Port?—Il est arrivé plusieurs fois, à ma connaissance, que des effets consignés pour Kingston ont été entrés à Bath, Gananoque et Brockville. Une fois, ayant demandé au propriétaire d'un certain lot de Marchandises qui avaient été entrées de cette manière à Bath, le motif de cette conduite, il me répondit qu'il avait eu querelle avec Mr. Kirkpatrick, Collecteur de Kingston, et qu'il ne voulait pas que ce dernier profitât de la part des droits qui lui reviendrait sur ses importations. En 1835, j'ai connaissance qu'il est arrivé à Kingston une goëlette qui venait d'Oswego, chargée de Sel, pour lequel on prétendait avoir payé les droits à Brockville. Le propriétaire me pria d'en faire l'entrée pour lui à la Douane; je lui promis de le faire, et en arrivant, après avoir transigé mes propres affaires, je présentai cette entrée; le Collecteur refusa de la recevoir, en disant, qu'au lieu de 200 quarts, la quantité indiquée, il y en avait plus de 450 à bord de la goëlette. Cette affaire fut ensuite arrangée à l'amiable, le propriétaire ayant payé les droits en plein pour toute la quantité, et il n'en a plus été question. Cette cargaison de sel a été entrée à Brockville, et les droits ont été payés sans que la goëlette ait jamais touché au Port de Brockville.

3.—Avez-vous fait beaucoup d'affaires avec les Douanes dans les environs?—Oui.

4.—Voulez-vous déclarer la manière dont les affaires s'y conduisent?—Après avoir payé les droits et obtenu un permis de décharger, l'importateur fait son entrée, sans être soumis au contrôle de qui que ce soit: aucun des officiers de la Douane n'assiste pour vérifier si les effets et l'entrée correspondent: par exemple, une personne pourrait entrer 300 quarts de Sel, et en débarquer 600, sans courir aucun risque d'être découvert. Le quart de Sel contient 280 livres, mais en général les Marchands du Canada ont bien soin d'en

Appendice
(V. V.)
14e Sept.

mettre une plus grande quantité dans leurs quarts, (j'en ai vu moi-même qui contenaient jusqu'à 360 livres,) et la Douane, sans faire attention à cet usage des Marchands, suppose que le quart ne contient ni plus ni moins de 280 livres. Le fait est, que les Douanes dans cette partie de la Province, conduisent les affaires avec si peu de régularité et de vigilance, que je suis parfaitement convaincu que l'on ne perçoit pas plus de la moitié des droits que l'on devrait recevoir en vertu de la loi ; par exemple, j'ai vu moi-même entrer du Tabac à 3 et 4 cents, la livre, qui en avait coûté 10 à New York. Le papier sur lequel on imprime les journaux publics, que l'on importe toujours par paquets de deux rames chaque, et qui coûte de 4½ à 5 piastres la rame, est entré à la Douane, comme si le paquet ne contenait qu'une rame ; et le droit se paie en proportion, en évaluant à 3 piastres ce qui en a coûté 8 ou 9. Le Cuir, est un autre article sur lequel on fraude considérablement le revenu. Il y a encore une foule d'autres articles d'importance, tels que Mitaines de Peau, Pelleteries, diverses espèces de Marchandises Françaises, Soie à coudre, Velours coupés &c. qui sont généralement importés sans payer aucuns droits quelconques. Je me suis donné beaucoup de peines pour constater la valeur des effets qui ont été importés des Etats-Unis dans le Haut-Canada, et d'après les meilleures sources auxquelles j'ai pu puiser, je suis pleinement convaincu que les importations de l'année dernière ne se sont pas élevées à moins de £1,500,000 courant ; sans y comprendre le Blé, la Farine ou le Lard. La moitié des importations d'épiceries vient des Etats-Unis ; il se fait en outre une grande importation de quincailleries, consistant en marteaux, scies de moulins, bèches, pèles, &c.

5.—Croyez-vous qu'il soit plus dans l'intérêt du revenu d'imposer un droit spécifique, qu'un droit *ad valorem* ?—Un droit spécifique, sans contredit.

APPENDICE No. 1.

ETAT des importations du Sel des Etats-Unis dans le Haut-Canada pendant l'année 1840, (auquel il est fait allusion dans le témoignage qui précède.)

	Port de	Minots importés. Trimestre expiré.				Total Minots.
		5e Avril, 1840.	5e Juillet, 1840,	5e Octobre, 1840.	5e Janvier, 1841.	
1	Amherstburg,	293	1,300	390	1,983
2	Bath.	300	280	580
3	Belleville,	1114	1,126	2,240
4	Brockville,	464	608	1,072
5	Burlington Bay,	2,695	1,350	13,410	14,705	32,160
6	Bond Head et Darlington,
7	Chatham,	380	255	989	1,624
8	Chippewa,	150	78	27½	50	350½
9	Cobourg,	1,795	907	41	620	3,363
10	Cornwall,	10	12	22
11	Fort Erie,	55	35	166	181	437
12	Gananoque,	1,076	1,076
13	Goderich,	120	275	470	270	1,135
14	Hallowell,	1,060	1,060
15	Kingston,	5,628	2,407	6,895	14,930
16	Maitland,
17	Maria Town,	100	65	165
18	Niagara,	279½	1,298½	910	2,488
19	Newcastle et Trent,	100	5	625	730
20	Oakville,	1,209	1,209
21	Port Burwell,	171	1,588	1,759
22	Port Colborne,	340	340	446	3,126
23	Port Credit,	2,535	2,535
24	Port Dalhousie,	920	1,128	630	4,355	7,031
25	Port Dover,	2,850	1,050	3,930
26	Port Stanley,	6,118	5,080	11,198
27	Port Talbot,
28	Port Sarnia,	10	982	992
29	Penitanguishene,	80	2,223	2,303

	Port de	Trimestre expiré.				Total Minots.
		5 Avril, 1840.	5 Juillet, 1840.	5 Octobre, 1841.	5 Janvier, 1840.	
30	Prescott,	30	5	259	50	344
31	Toronto,	522	8,876	15,468	17,838	42,704
32	Queenstown,	100	950	1,050
33	Rivière aux Raisins,
34	Sandwich,	5	15	5	505	530
35	Turkey Point,	..	254	..	336	590
36	Windsor,	2,045	2,591	4,636
37	Port Hope,	..	302	1,119½	2,528½	4,030
	Total, minots,	151,384½

Appendice
(V. V.)
14e Sept.

Bureau de l'Inspecteur Général, }
Kingston, 9 Septembre, 1841. }

JNO. MACAULAY.

APPENDICE No. 2.

Questions qui ont été soumises par Mr. Cull, à Mr. John Chisholm, Receveur des Péages du Canal de Burlington Bay, auxquelles il est fait allusion dans son témoignage, (*Question No. 2.*)

- 1.—Quel a été le montant des recettes annuelles du Canal, depuis son établissement ?
- 2.—Quel a été le montant des recettes annuelles pour l'entretien du Phare ?
- 3.—Quelle est la dépense annuelle pour l'entretien du Phare.
- 4.—Quel est le nombre de bâtimens qui ont passé annuellement par le Canal, indiquant le nombre de voyages, et le tonnage de chaque ?
- 5.—Quel est le nombre et le tonnage des Bateaux-à-Vapeur ?
- 6.—Quelle est la quantité de Marchandises sèches, et autres effets qui ont payé les droits de Hâvre ?
- 7.—Les bâtimens chargés en entrant dans le Canal, paient-ils aussi les droits de Hâvre en sortant du Port, avec une charge ?
- 8.—Les vaisseaux sur lest, paient-ils aussi les droits de Hâvre ?

Veillez indiquer les causes qui ont contribué aux fluctuations dans le montant des péages ?
Aussi les articles qui, selon vous, pourraient être chargés d'un droit plus fort, pour droits de Hâvre ?
Aussi les péages qu'on pourrait réaliser, sans trop grèver et charger les productions de l'Agriculture ?
Veillez aussi donner toute autre information qui tendrait, selon vous, à augmenter les revenus du Canal ?

APPENDICE No. 3.

REPONSES AUX QUESTIONS PRECEDENTES, TELLES QUE MR. CHISHOLM LES A DONNEES EN CONVERSATION.

REP. A LA 1ERE. QUEST.—Le Député Receveur des Péages à Burlington Bay, m'a renvoyé au Collecteur de Douane à Hamilton, et a refusé de me donner aucune information. Le Collecteur a dit qu'il ne pouvait, sans beaucoup de trouble, me donner un état des recettes du Canal, depuis son établissement, et il m'a renvoyé à l'Inspecteur Général.

2.—Il n'a pu me donner aucun état régulier des droits payés pour le Phare,—les Bâtimens qui n'ont pas de licence à montrer, paient les droits.

3.—Il ne peut me donner aucun compte des frais encourus pour l'entretien du Phare. Mr. Burnham a entrepris de fournir l'huile.

Appendice
(V. V.)

14e Sept.

Il ne peut donner aucun état du nombre de vaisseaux, il peut seulement donner un état des sommes qui ont été perçues.

5.—Il ne connaît pas le tonnage des Bateaux-à-Vapeur.

6.—La quantité des marchandises sèches est indiquée dans l'Appendice Nos. 4 et 5.

7.—Les Bâteaux ne paient qu'une fois par voyage ; s'ils arrivent chargés et retournent avec une nouvelle cargaison, ils ne paient pas en s'en allant.

8.—S'il a répondu à cette question, le témoin n'a pas pris sa réponse par écrit.

Les fluctuations ont été occasionnées par la différence des saisons,—et la diminution du montant des péages en 1835 et 1836, a été causée par la réduction qui a été faite par ordre des Commissaires, comme on le verra par l'Appendice No. 5.

Le Collecteur pense que les Bâteaux à Vapeur devraient payer 3 piastres chaque.

Il pense que l'on devrait faire une distinction, entre les marchandises sèches et les quincailleries, pour le paiement des péages.

Il pense que les droits sur les Douves devraient être augmentés.

Il se plaint que ses émolumens, comme Collecteur, sont trop modiques.

APPENDICE No. 4.

ÉTAT des Péages qui ont été perçus sur le Canal de Burlington, depuis le 1er Avril jusqu'au 30 Juin, 1835.

14212 minots de Blé,	à	½d.	£ 92 2 2
16015 quarts de Farine,		3¼d.	239 11 5½
799 do. Whiskey,		9d.	29 19 3
59 do. Alkalis,	1s.	3d.	3 13 9
2754 do. Sel,		6d.	68 17 0
101 do. Bierre,	1s.		5 1 0
1 do. Saindoux,			0 0 9
297 do. Lard,		9d.	11 2 9
5 do. Bœuf,		9d.	0 3 9
310 minots de Patates,		¼d.	0 6 5½
3 toises de Pierre,		3d.	0 0 9
39 milliers de Bardeaux,		3d.	0 9 9
1312 pieds de bois équarri,		1s. par M.	26 12 3
14136 quintaux 3 quas. 7 lbs. Marchandises,		5d.	294 10 4
116 minots d'Avoine,		½d.	4 10 0
Péages des bâtimens pendant la période susdite,			53 12 6
		Courant.	£826 12 0

APPENDICE No. 5.

ÉTAT des Péages qui ont été perçus sur le Canal de Burlington, depuis le 30 Juin, jusqu'au 30 Janvier, 1835.

21926 minots de Blé,	à	½d.	£ 45 13 7
4223 quarts de Farine,		3¼d.	61 11 8½
821 do. Whiskey,		9d.	30 15 9
90 do. Alkalis,	1s.	3d.	5 12 6
90 do. Lard,		9d.	3 7 6
2400 do. Sel,		6d.	60 0 0
474500 pieds de bois de construction,		1s. par M.	23 14 6
38 quarts de Bierre,	1s.		1 18 0
167 minots de Pois,		¼d.	0 6 11½
36018 quintaux de Marchandises,		5d.	750 7 6
Péages des Bâtimens pendant la période susdite,			64 0 0
		Courant,	£1047 8 0

ETAT des Péages qui ont été perçus sur le Canal de Burlington, depuis le 30e Décembre jusqu'au 30e Juin 1840.

Appendice
(V. V.)

14e Sept.

9021 Quintaux de Marchandises,	à	3d.	£112 15 3
21171 Quarts de farine,		2d.	176 8 6
108 do. Alkalis,		1s.	5 8 5
1250 do. Lard,		6d.	31 5 0
186 Tinettes de Beurre,		4½d.	3 9 9
6 do. Saindoux.		4½d.	0 2 3
7200 Minots d'Orge,		½d.	15 0 0
27000 Pieds de Bois,	2s.	6d. par M.	3 7 6
109 M. 5 c. 1 pr. 18 ps. Douves pour les Indes Occi- dentales,	2s.	6d. par M.	13 14 0½
36200 Douves de pipes,	10s.	par M.	18 2 0
100 Quarts de Sel,		3½d.	1 11 3
Péages des Vaisseaux pendant la période ci-dessus,			38 0 0
813 Quarts de Whiskey,		6d.	20 6 6
			£424 15 4½

APPENDICE No. 6.

PÉAGES, &c. perçus sur le Canal de Burlington Bay.

Dates des Retours.	Péages.	Tonnage.	Totaux.
30e Juin 1828	445 12 8	24 0 0	469 12 8
31e Décembre "	596 19 1	30 10 6	627 9 7
30e Juin 1829	437 10 7	15 10 0	453 0 7
31e Décembre "	581 16 4½	37 1 0	618 17 4½
30e Juin 1830	531 3 3½	26 15 0	557 18 3½
31e Décembre "	557 16 8½	58 16 3	616 12 11½
30e Juin 1831	578 1 6½	33 1 4	611 2 10½
31e Décembre "	573 13 11½	59 3 9	632 17 8½
30e Juin 1832	600 10 9¼	36 5 6	636 16 3¼
31e Décembre "	585 14 0	62 8 5	648 2 5
30e Juin 1833	518 19 7¼	35 1 0	554 0 7¼
31e Décembre "	634 13 9¾	65 11 0	700 4 9¾
30e Juin 1834	498 12 11¼	57 10 0	556 2 11¼
31e Décembre "	668 10 2½	84 10 0	753 0 2½
30e Juin 1835			826 12 0
31e Décembre "			1047 2 0
30e Juin 1836			302 19 1½
31e Décembre "			935 2 9
30e Juin 1837			188 16 8
31e Décembre "			396 10 6½
30e Juin 1838			276 1 7
31e Décembre "			479 1 8
30e Juin 1839			380 8 4
31e Décembre "			337 4 1
30e Juin 1840			439 10 8¼
Revenus en gros,			£14048 14 9½
A déduire :—			
Commission du Collecteur, 5 par cent,			£702 3 8¼
Ventes et Poids,			24 1 3
			726 9 11¼
Revenus nets,			£13322 4 10